

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

<http://www.archive.org/details/selections16nnp>

HANDBOUND
AT THE



UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS



coration extérieure à la vie intime; elle est plus idolâtrique et moins religieuse, plus pittoresque et moins philosophique, plus limitée et plus belle... » Alors, contre cette définition trop étroitement nationale, contre ce reproche et cette louange à la fois, ne vous semble-t-il pas entendre là-bas, dans les derniers échos des basiliques romaines, protester le génie plus humain que pittoresque, le génie intérieur et non décoratif, le génie pur de toute idolâtrie et profondément religieux de Palestrina?

Mais si par certains côtés le maître de Préneste est en dehors, peut-être au-dessus de sa race, par d'autres, cette race déjà s'affirme ou plutôt s'annonce en lui. Il a fait œuvre italienne parce qu'il a fait œuvre de simplicité et de clarté. Aux rayons du soleil d'Italie il a fondu le premier la croûte de glace où le moyen âge avait emprisonné la musique. Alors, à travers la polyphonie allégée, éclaircie, l'air et la lumière ont passé, et de l'harmonie lentement la mélodie s'est dégagée. Encore vague, mais déjà sensible pourtant, elle apparaît dans les messes, dans les motets surtout de Palestrina; à la surface des ondes sonores elle monte, elle affleure et elle sourit. Or la mélodie est l'âme de la musique italienne; elle est cette musique même. Née de Palestrina à la fin du *xvi*^e siècle, la mélodie se développera dans les siècles suivants; les maîtres que nous étudierons ultérieurement : les Marcello, les Pergolèse, la feront de plus en plus italienne, latine, c'est-à-dire formelle et plastique. Alors ce sera l'âge d'or de la mélodie, et deux siècles après la renaissance des autres arts, la renaissance attardée mais éclatante de la musique. Oui, dans cette renaissance particulière se retrouveront les deux principaux caractères de la renaissance générale : l'émancipation de l'individu et la conception de l'art pour l'art. La mélodie remplacera la polyphonie parce que la mélodie est plus individualiste, parce qu'elle est en musique la représentation et l'affirmation de la personnalité. D'autre part on admirera, on adorera la beauté en elle-même et pour elle-même; on n'adorera plus qu'elle, et de tout contrôle on l'affranchira. Alors, d'un bout à l'autre de la péninsule, le fameux *Com'è bello!* redeviendra le cri universel. Alors la musique, moins religieuse, moins grave, moins intime, sera plus extérieure, plus décorative et plus joyeuse, et cette moitié de son âme, qu'à l'époque de Palestrina l'Italie avait perdue, à l'époque de Marcello l'Italie l'aura retrouvée.

CAMILLE BELLAIGUE.

112532
27

CONDITION

DE LA

FEMME AUX ÉTATS-UNIS

III ⁽¹⁾

LES COLLÈGES DE FEMMES. — LA CO-ÉDUCATION. L'EXTENSION UNIVERSITAIRE

1. — COLLÈGES DE FEMMES

Parmi tant d'affiches de théâtre qui, l'hiver dernier, annonçaient dans toute l'Amérique des pièces françaises adaptées et souvent démarquées, — entre *Champignol malgré lui*, devenu *the Other Man*, et la silhouette enluminée de Fanny Davenport en Cléopâtre, la *Cléopâtre* de Sardou, — j'ai vu par exception quelque chose de bien original. L'affiche représentait un frère et une sœur habillés exactement de même, à la jupe près, qui devait, au reste, chez la demoiselle, cacher une de ces *combination suits*, un de ces maillots collans de laine légère ou de soie, très généralement adoptés en Amérique au lieu du vieux linge féminin passé de mode. Même veston, même chapeau, même *stick* à la main, même lorgnette de courses en bandoulière, avec cette légende qui, partie gaillardement de la bouche de l'une, semblait forcer l'autre à reculer d'horreur : — « Partout où tu vas, mon cher Dick, j'irai aussi, moi ! » C'est bien le mot de la situation.

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} juillet et du 1^{er} septembre.

Les frères vont à l'Université, les sœurs prétendent y aller aussi. Depuis longtemps les établissements d'éducation soit publics, soit privés, *high schools* ou académies, ne leur suffisent plus, elles veulent se mettre en mesure d'aborder toutes les carrières autrefois réservées à l'homme. J'ai déjà dit, je crois, que les grands mouvemens de la vie contemporaine des femmes en Amérique se manifestaient par le club et par le collège : l'association et la culture. Le pays commence à se couvrir de bachelières, de licenciées, de doctresses.

Je fus invitée à Boston dans un club de graduées. J'ai le souvenir confus d'avoir donné là une centaine de poignées de main. Cette foule de jeunes filles parées de brevets était véritablement imposante, mais je ne pouvais m'empêcher de penser : « Que fait-on de cela au logis ? » J'oubliais que l'Amérique est un monde ; que les écoles y sont semées très épais ; et que pendant bien des années encore on n'aura jamais assez de professeurs. Toutes les jolies personnes qui me parlaient à la fois de Vassar, de Smith, de Wellesley, de Harvard, de Bryn Mawr où elles avaient pris leurs degrés étaient aussi gaies que si elles n'eussent pas été surchargées de science ; la présence des hommes n'aurait rien pu ajouter à leur intarissable entrain ; elles se suffisaient parfaitement à elles-mêmes, croquant des gâteaux, des sandwiches et buvant un thé fantaisiste, où dominait le citron. « Que devient le fameux *flirt*?... » demandai-je à une amie. Elle se mit à rire et répondit : « Ce ne sont pas les mêmes ; mais il n'y a pas à se le dissimuler, le *flirt* diminue à mesure que s'accroît la culture. Beaucoup de filles ne se soucient plus de se marier ; en fait de conquêtes elles visent à l'indépendance. » — D'autres m'ont assuré au contraire que tous les diplômes du monde n'empêchaient pas la nature de suivre son cours et que l'éducation universitaire était celle qui pouvait le mieux préparer une femme aux devoirs de la vie, quel que fût le chemin qu'elle dût choisir. Je crois volontiers la première partie de cette assertion, je ne suis pas aussi sûre de l'absolue vérité de la seconde, mais je laisse à mes lecteurs le soin d'en décider, après un coup d'œil jeté sur quelques collèges.

Ils sont généralement fondés dans le proche voisinage, et sous l'aile pour ainsi dire des universités les plus fameuses. C'est ainsi qu'à New-York le collège de Barnard se rattache à celui de Columbia ; c'est ainsi que, grâce à l'annexe féminine de Harvard, 263 jeunes filles, privilégiées entre toutes, sont admises à respirer dans la cité académique par excellence cette atmosphère de New-Cambridge qui a mûri tant de belles intelligences et fait germer

de si grands talens. *New*, nouveau, Cambridge ne l'est que par opposition au vieux Cambridge anglais, car ce fut dès 1636 qu'un gradué de cette dernière université, John Harvard, créa le foyer de science qui porte son nom, Le temps a donc mis sa patine aux bâtimens principaux, si vénérables avec leur grande cour fermée par des grilles de fer forgé et plantée d'ormes centenaires. Un de ces ormes, celui de Washington, porte une inscription rappelant le jour où, sous son ombre, pour la première fois, le grand homme tira l'épée à la tête d'une armée américaine. La ville tout entière semble consacrée à l'étude, à l'histoire, à de pieux souvenirs. On m'a fait visiter les maisons de Longfellow et de Lowell, encore habitées par leurs familles et remplies de livres, de bustes, de meubles, de tableaux qui sont autant de reliques. Dans celle de Longfellow, d'un style colonial très pur, demeura autrefois Washington.

Presque toutes ces maisons de bois ont des pignons élevés ou des portiques à colonnes. En vous les montrant, on nomme la plupart des écrivains dont s'enorgueillit la Nouvelle-Angleterre. Les gloires de première grandeur ont disparu, mais les veuves et les filles de ces morts vénérés sont toujours là, entourées de respect; elles donnent leur temps, leurs soins, leur protection au collège des jeunes filles qui se piquent de passer les mêmes examens que les étudiants de l'Université.

Ce collège me paraît supérieur à toute critique pour plusieurs raisons, dont la première est la direction morale que lui imprime Mrs Agassiz, personne d'un grand sens et d'un grand goût, deux qualités qui, on l'a constaté souvent, ne marchent guère l'une sans l'autre. La société qui patronne l'instruction universitaire des filles est composée à Cambridge d'hommes et de femmes de la plus haute distinction; sa présidente, veuve du célèbre naturaliste Louis Agassiz, me représente une Maintenon américaine régnant sur un Saint-Cyr moderne d'où l'on sort pourvue de sérieux diplômes, mais aussi de principes solides et d'excellentes façons. Quatre années passées en contact presque journalier avec un pareil caractère ne peuvent que développer ce qu'il y a de meilleur chez chacune des étudiantes. Une autre raison qui met l'annexe de Harvard hors pair, c'est la perpétuelle influence de la grande Université, qui lui prête ses professeurs. Le petit nombre des étudiantes est aussi un réel avantage, ainsi que l'externat qui disperse toutes les jeunes filles venues de loin dans des familles de la ville où elles prennent pension. Le système des dortoirs d'un genre ou d'un autre est évité ainsi. Presque partout ailleurs il m'a choquée. Rien de plus coquet, de plus confortable assuré-

ment que les chambres de pensionnaires telles qu'elles existent en Amérique ; mais l'inégalité du gîte ne peut manquer de produire l'envie et la vanité, à moins que, comme dans le seul collège de Baltimore, les meilleures chambres n'appartiennent de droit non aux plus riches, mais aux plus méritantes. L'habitude de loger les étudiantes deux par deux me déplaît encore davantage, soit qu'un petit salon commun sépare les deux chambres (j'ai vu l'une des pensionnaires y recevoir son frère, qui n'était pas le frère de l'autre), soit que la chambre ait deux lits, soit enfin, comme il arrive assez souvent, qu'un seul lit soit partagé par deux personnes. Le régime de Harvard Annex supprime tout cela.

L'une des patronnes de l'endroit, la fille aînée de l'auteur d'*Évangeline*, m'a promenée à travers *Fay House*, c'est le nom du bâtiment où sont logés les classes, les laboratoires, les salles de musique et de conférences. Tout est parfaitement aménagé, sans aucun faste superflu. La bibliothèque, bien choisie, est utile surtout au point de vue des salles de lecture, car celle de l'Université est à la disposition de l'Annexe.

Mrs Agassiz donne chaque mercredi un thé où l'on cause ; les étudiantes qu'elle réunit maternellement autour d'elle, lui doivent le bienfait de l'éducation, si supérieur à celui de l'instruction. Associée jadis aux grands travaux et aux grands voyages de son mari, Mrs Agassiz reste parée d'un prestige qui augmente la valeur de ses conseils. Elle pense comme Wordsworth et comme Emerson : le premier disait de l'Amérique que la société y était éclairée par un enseignement superficiel sans nulle proportion avec le frein de la culture morale. Emerson, qui cite ce jugement, ajoute qu'à son avis les écoles peuvent ne faire aucun bien ; que l'éducation fournie par les circonstances est souvent préférable aux leçons proprement dites ; que l'essentiel est d'échapper à toute fausseté, d'avoir le courage d'être ce qu'on est, d'aimer ce qui est beau, de garder son indépendance et sa bonne humeur, et d'avoir pour désir constant d'ajouter quelque chose au bien-être d'autrui. Très certainement ces saines maximes ont cours dans le cercle raffiné de Harvard ; les femmes qui sortent de là ne sont pas seulement des savantes, mais par excellence des « dames », grâce à l'effet souverain de l'exemple et du milieu.

Un autre collège de très grand air, plus récemment fondé (1884) aux environs de Philadelphie, est celui de Bryn Mawr. Dans une campagne boisée, au milieu des pelouses et des jardins, s'élèvent six bâtimens distincts, d'un aspect pittoresque, dont les tours et les pignons apparaissent dans la verdure. Les uns servent à l'habitation, les autres aux divers départemens d'étude, amé-

nagés d'après les méthodes les meilleures et les plus nouvelles. Les professeurs, hommes et femmes, logent au dehors; personne ne demeure au collège que les étudiantes et leur directrice, miss M. Carey Thomas, qui porte avec infiniment d'autorité aimable le titre imposant de *dean*, doyenne. Peut-être sa connaissance parfaite de notre langue, de notre littérature, de tout ce qui est français, y est-elle pour quelque chose; mais le type de la femme de l'avenir, celle qu'a pressentie Tennyson, « maîtresse d'apprendre et d'être tout ce qu'elle peut être et devenir, sans sortir de sa nature de femme », sans ressembler à « un homme ébauché », sans que la pensée étouffe en elle la grâce, m'a paru incarné d'une façon tout particulièrement séduisante chez le *dean* Thomas. Secondée par des femmes jeunes, actives, dévouées, que leur grande fortune met d'ailleurs au-dessus de toute préoccupation sordide, elle donne évidemment la plus noble impulsion à un groupe d'étudiantes dont le nombre ne dépasse guère 150. Il ne faut pas croire qu'en Amérique tous les brevets, — décernés dans le collège même, contrairement à l'usage français, — aient une valeur égale : on leur attribue d'autant plus de prix que le collège occupe un rang plus haut. Un certificat de Harvard par exemple ouvre toutes les portes à qui le possède, et c'est aussi une inestimable distinction que d'avoir suivi les cours classiques, scientifiques ou littéraires de Bryn Mawr. Le monde sait qu'aucun désir de paraître, aucune frivolité, aucun à peu près ne se mêle à l'enseignement, comme il peut arriver autre part, et que la femme qui sort de là *master of arts*, voire même *doctor of philosophy*, est tout de bon munie du bagage d'un licencié ou d'un docteur. Elles sont non seulement sérieuses, mais fort attrayantes, ces jeunes graduées, sous la toge noire et le bonnet carré qu'elles portent dans l'enceinte du collège et qui les fait ressembler à la Portia de Shakspeare. Leur existence me paraît à tous les points de vue délicieuse : la liberté de la campagne, le recueillement désirable pour travailler sans aucun souci, le voisinage d'une grande ville avec ses ressources artistiques et autres, dont rien ne les empêche de profiter, quatre mois de vacances permettant des voyages, une installation du plus parfait confort, des professeurs triés sur le volet et tous les moyens sans exception de se développer au moral comme au physique, voilà leur partage. Dans le vaste gymnase, j'ai vu Portia dépouillée de sa robe de docteur et s'appliquant aux exercices qui empêchent le corps d'être opprimé par l'esprit. Des culottes bouffantes très courtes montraient hardiment la jambe bien faite; une blouse russe rentrée dans la ceinture de cuir dessinait une taille

plus développée que ne l'autorise en général le goût américain pour la sveltesse; des bas de soie noire et des souliers plats complétaient ce joli costume, et le tout attestait que l'écueil du surmenage avait été victorieusement évité. La doyenne m'avait promenée auparavant à travers les autres corps de logis où sont réparties les classes, les salles d'étude et de conférence, les chambres à coucher, etc. Dans le bâtiment principal, des bustes de marbre d'après l'antique bordaient les galeries bien aérées et ensoleillées. Je fus un peu surprise de voir aussi dans la chapelle les bustes de Dante et de Savonarole, car on m'avait dit que Bryn Mawr était fondé par un quaker; mais en Amérique les femmes qui ont vieilli sous l'ancienne loi s'étonnent de tout. Par exemple, l'aspect encombré des laboratoires me fit constater une passion pour la biologie qui, en Europe, n'est qu'exceptionnelle chez les jeunes filles, et qui est ici au contraire presque générale. Chacune de ces demoiselles s'occupait à torturer délicatement une grenouille ou un homard. Miss Thomas m'expliqua que leur goût pour la chimie et la biologie était stimulé depuis peu par le privilège enfin accordé aux femmes d'être reçues dans les mêmes conditions que les hommes, à l'école de médecine de Baltimore. John Hopkins, en consacrant son immense fortune à cette ville pour la fondation de l'Université et de l'hôpital, avait souhaité aussi la création d'une école de médecine, mais les fonds manquèrent. Pour y suppléer un comité de dames offrit 111 731 dollars; puis l'une des bienfaitrices de Bryn Mawr, miss Mary Garrett, en ajouta 306 977, à la condition que les étudiantes admises subiraient les mêmes concours et auraient droit à tous les mêmes prix, dignités et honneurs que leurs confrères.

« Mais, dis-je au *dean* Thomas, en admirant la générosité de miss Garrett que je devais avoir plus tard l'occasion de connaître, — si modeste et si simple, d'une si grande douceur, quelque révolutionnaire qu'elle soit à sa façon, — mais tout cet essaim de jeunes filles ne se destine pas à étudier la médecine? — Assurément non, me répondit-elle : un peu de biologie cependant ne leur sera point inutile, ne fût-ce que pour les mettre d'une façon scientifique, et saine par conséquent, au courant de beaucoup de choses naturelles. » Je songeai, sans oser le dire, que chez nous tous les soins des mères de famille et des éducatrices tendent à voiler au contraire pour les filles certaines choses naturelles jusqu'au jour où le mariage jette sur elles des clartés inattendues, et je me sentis vraiment dans un autre monde.

Cette impression devint plus vive encore lorsqu'on me fit visiter les appartemens particuliers des étudiantes. Le service est fait par

des femmes de couleur; les chambres à coucher, les petits salons sont aussi joliment meublés que le comporterait la vie de famille la plus élégante, la fantaisie individuelle se donnant carrière là comme ailleurs. (J'ai vu dans un collège, qui n'était pas Bryn Mawr, les drapeaux de tous les peuples décorer une de ces chambres, où le lit est adroitement dissimulé.) Partout de petites tables à thé autour desquelles s'éparpillent des rocking-chairs enrubannés, garnis de coussins, partout des tentures d'étoffes à fleurs ou à ramages, des portières de peluche. Le salon de réception n'a certes rien de commun avec les tristes parloirs d'Europe : on y danse, on y cause, on y donne de petites fêtes à jours déterminés.

— Les visites ne sont permises que jusqu'à dix heures du soir, me dit mon guide.

— Visites de femmes, bien entendu?

— Mais non : visites de parens et d'amis des deux sexes.

— Comment?... Sans surveillance?...

Miss Thomas, que divertissaient beaucoup mes questions saugrenues, mes ébahissemens de Huron, me montra qu'en face du grand salon, de l'autre côté du corridor, se trouvait le boudoir particulier de la dame préposée au gouvernement du pavillon. Ni l'une ni l'autre des deux pièces n'avait de porte : rien que des baies ouvertes, des portières flottantes. Il en est ainsi pour les appartemens de réception de presque toutes les maisons américaines, l'usage général des calorifères s'y prêtant. Le flirt, en tout cas, ne s'entoure pas de mystère.

— Très peu de règles formelles existent à Bryn Mawr, me dit miss Thomas. — Les étudiantes vont à Philadelphie sans être obligées de l'en avertir autrement que par déférence; elles n'abusent pas de la permission, ayant intérêt à ne point manquer les cours, puisqu'elles sont au collège pour travailler.

— La France aura-t-elle jamais l'équivalent d'un Harvard-Annex ou d'un Bryn Mawr? — Je me pose cette interrogation tandis que le train du soir me ramène vers Philadelphie. Et j'ai le sentiment que nous sommes terriblement en retard. Mais la crainte me prend aussitôt qu'une fois partis, nous n'allions un peu trop vite sur des chemins qui, tracés à l'instar des chemins étrangers, sans souci des obstacles de chez nous, ne sont pas ceux qui conviennent à notre tempérament et à nos forces.

Mon ambition ne va pas par exemple jusqu'à souhaiter que nous ayons un Wellesley avec 700 étudiantes. Ce collège me paraît décidément trop nombreux; il m'a fait sentir d'une façon saisissante le péril qui menace les États-Unis : trop de culture à tous les rangs de la société, la culture ainsi étendue ne pouvant

être bien profonde. En outre on se demande quel effet doit produire sur des filles, dont la plupart sont destinées à gagner leur pain, cette halte de quatre ans dans le palais de l'Idéal, hors de la famille, entre la médiocrité du passé et les cruautés de la lutte pour l'existence qui les attend. Car le nom de palais, ou tout au moins celui de château, sied par excellence à Wellesley, mirant sa noble architecture dans un lac enchanté au milieu du parc de 450 acres qui l'entoure. Moyennant la modique somme de 4700 francs, quelquefois diminuée par les dons ou allégée par les prêts d'une active société de secours, les étudiantes de Wellesley jouissent non seulement de tous les moyens d'atteindre à leurs brevets ou de se perfectionner sans aucun autre but dans les lettres, les sciences et les arts, mais encore les douceurs de la vie matérielle leur sont prodiguées. Elles trouvent bonne table et bon gîte dans les six jolis cottages, placés chacun sous la charge d'une matrone, et qui s'éparpillent autour des bâtimens principaux : collège, école des beaux-arts, *hall* de musique; le lac Waban est à elles pour y ramer, y organiser des régates en été, pour y patiner l'hiver; elles sont enfin à quinze milles de Boston, ce qui suppose un va-et-vient continu de visites intéressantes. Le jour où je reçus à Wellesley la plus cordiale hospitalité, Richard W. Gilder, le poète, était venu faire une conférence sur le président Lincoln considéré comme orateur, et d'autres convives éminens figuraient à un lunch simplement, mais substantiellement servi, dont la présidente, miss Helen Shafer, faisait les honneurs, tandis qu'une escouade de pensionnaires vaquait au service. Le fondateur de Wellesley, H. Fowle Durant, a voulu qu'il en fût ainsi en décidant que chaque étudiante contribuerait journallement, l'espace de quarante-cinq minutes, à une partie du travail domestique pour glorifier cette utile besogne, et pour empêcher les prétentions de caste.

La beauté du lieu nous avait tous ravis. Autant que le permettaient la neige et sous un radieux soleil qui la faisait étinceler, nous avons parcouru le parc immense, où tout est réuni : beautés de l'art et de la nature, collines, bois, prairies, eaux jaillissantes. Quelqu'un hasarda une comparaison enthousiaste entre cette académie et celle de la *Princesse* qui, dans le poème anglais, rassemble autour d'elle toutes les jeunes filles des États de son père avec l'intention d'émanciper le sexe auquel elle appartient. Le rapprochement était d'autant plus juste que le collège de Wellesley, sans aller jusqu'à défendre sous peine de mort son accès aux hommes, est, par exception unique, tout entier entre les mains des femmes, seules admises à composer la faculté, si les hommes

comptent dans le conseil d'administration. M. Durant et sa femme, qui lui survit, ont toujours affirmé sur ce sujet des idées très absolues. L'histoire de la fondation du collège (1875) est curieuse et touchante.

Un avocat en renom eut, dans la force de l'âge et du succès, le cœur brisé par la mort de son enfant unique : il abandonna brusquement le barreau pour se livrer à des œuvres religieuses et philanthropiques. L'inspiration lui vint d'assurer à la masse des jeunes filles de son pays les bienfaits d'une éducation qui les rendrait propres à toutes les carrières et, dès le mois de septembre 1871, la pierre angulaire du bâtiment principal, le *College Hall*, fut posée, côte à côte avec une Bible.

Le *College Hall* est un bel édifice, brique et pierre, en forme de croix latine double. On entre dans un vestibule monumental dallé de marbre, rempli de plantes vertes décoratives, au milieu duquel s'élève l'escalier, éclairé d'en haut à la mode italienne, avec balustres et galeries d'étage en étage. Partout des tableaux, des statues : celle de Harriet Martineau, par miss Whitney, semble, dès le seuil même de la maison, montrer le chemin aux logiciennes, aux économistes, aux réformatrices de l'avenir. Le grand salon de la faculté est décoré avec luxe ; un autre salon est dédié à la mémoire d'Élizabeth Browning, apparemment comme au plus pur et au plus élevé des génies féminins ; il renferme tous les portraits et tous les bustes de l'auteur d'*Aurora Leigh*, auxquels sont joints des autographes de son mari.

La magnifique bibliothèque compte plus de 40 000 volumes, grâce à la générosité du professeur Horsford, de Cambridge. Les étudiantes ont le libre accès de cette bibliothèque, distribuée avec une méthode et un souci du recueillement de chacune, tout à fait incomparables ; elles trouvent en outre une quantité de revues anglaises ou étrangères, rangées sur des tables spéciales. Il en est de même d'ailleurs dans tous les autres collèges. Je risquerais de continuelles redites en énumérant les clubs, les sociétés diverses que recèle chacun d'eux, — les membres de celles-ci, qui portent des noms appropriés à leur but : *Phi Sigma*, *Zeta Alpha*, *Agora*, etc., se proposant d'activer les études littéraires ou de susciter un intérêt intelligent pour les questions politiques du jour, ou encore de s'occuper de musique sous l'invocation de Beethoven, — ainsi de suite. Il va sans dire que partout il y a une *Shakespeare society* et qu'une association chrétienne dirige le zèle religieux vers les questions sociales. Le théâtre aussi a ses adeptes à titre de récréation : en visitant avec le secours de l'ascenseur tous les nombreux étages du collège, nous rencon-

trons une troupe ricieuse de jeunes actrices, joliment costumées pour la répétition générale d'une comédie.

Dans le parc, un conservatoire de musique renferme quarante pianos, un orgue, et une salle de récitation à l'usage des classes chorales. Les concerts débordent jusque dans la chapelle, ce qui scandalise toujours les voyageurs de pays catholiques : il faut leur rappeler que pour les protestans, l'église n'a son caractère sacré que pendant la durée du service, après quoi elle redevient un local comme tous les autres.

L'école des Beaux-Arts, de style grec, couronne une colline ; on ne peut dire, malgré les dons qu'elle a reçus, que ses galeries soient garnies de chefs-d'œuvre, mais elle est très bien aménagée sous le rapport des salles de conférence et des ateliers de dessin, de peinture, d'architecture. Je vois parmi les collections offertes une belle vitrine remplie de broderies anciennes, et je hasarde une question qui me vaut cette brève réponse : « Les étudiantes laissent l'aiguille aux écoles professionnelles. »

Un portrait en pied de Mrs Freeman Palmer, dans la galerie des beaux-arts, rappelle agréablement la seconde présidente de Wellesley qui fut, de l'avis de tous, une habile organisatrice. Miss Shafer était, avant de lui succéder, un très remarquable professeur de mathématiques. Jusqu'à sa mort prématurée, qui suivit de près ma visite à Wellesley, elle tint haut et ferme, assure-t-on, le drapeau des études classiques et scientifiques chaque fois qu'il s'agissait de diplômes, tout en laissant une très grande liberté à ce qu'on appelle les études électives. Consultons à ce sujet les statistiques toujours éloquentes : sept mille jeunes filles ont, dans l'espace d'une vingtaine d'années, étudié plus ou moins longtemps à Wellesley. Des associations subsistent entre elles, d'un bout à l'autre des États-Unis, permettant de compter celles qui ont tiré bon parti de leur bagage littéraire ou scientifique, et il paraît qu'elles sont nombreuses : mais les grades universitaires n'ont été conquis que par 847 étudiantes ; sur ce nombre il y a 500 professeurs et institutrices, vingt et quelques missionnaires, une douzaine de médecins, à peu près autant de journalistes. Cent d'entre elles se sont tenues à la vie de famille.

Je n'eus pas l'occasion de voir le collège de Vassar qui est, si je ne me trompe, le plus ancien de tous, ni celui de Smith, fondé dix ans plus tard, vers la même époque que Wellesley, et presque aussi nombreux que celui-ci. Parmi les établissemens de date récente, le collège de Baltimore, ouvert en 1888 sous le patronage de l'église méthodiste épiscopale, m'a paru appelé au plus grand succès. La charmante capitale du Maryland, où il est

situé, offre tant d'avantages : un climat très doux, une société cultivée, le voisinage d'une université, de nombreuses bibliothèques, des galeries d'art comme celle de M. Walters qui, livrée au public à certaines dates, réunit en grand nombre les plus beaux échantillons de l'école moderne française, le conservatoire de musique enfin, que l'on doit avec tant d'autres dons à la munificence de M. Peabody. La construction du collège de femmes atteste aussi cette générosité individuelle dont on rencontre partout le témoignage en Amérique. C'est le Révérend John Goucher qui fit élever l'imposant hall de style roman où les laboratoires occupent tout un étage, tandis que le reste est dédié aux classes, aux salles d'assemblée, aux collections minéralogiques, botaniques, paléontologiques, etc. C'est M. B.-F. Bennett qui, en mémoire de sa femme, y ajouta le bâtiment massif de même style qui, consacré au développement physique, renferme la piscine de natation et un gymnase d'après les méthodes suédoises, lesquelles sont en train de détrôner presque partout en Amérique les méthodes allemandes : les professeurs qui surveillent les exercices appartiennent à l'Institut Royal de Stockholm, et les fameuses machines Zander sont employées pour corriger par le mouvement tout ce qui est chez l'élève difformité ou faiblesse. Chaque année on mesure le progrès obtenu en ce qui concerne la capacité des poumons et la force des muscles.

Deux corps de logis séparés offrent aux pensionnaires une installation pour ainsi dire familiale. Je remarque, en les visitant, que les salles à manger sont, ainsi que les cuisines, placées aux étages supérieurs pour éviter toute odeur ; le mouvement perpétuel de l'ascenseur empêche que cette disposition offre aucun inconvénient. Les jeunes filles mangent par petites tables de huit. Je cause avec plusieurs d'entre elles, jolies comme toutes les Baltimoriennes ont la réputation de l'être, et d'une vivacité, d'une grâce décidément méridionales. Pas ombre en elles de ce pédantisme un peu hautain que j'ai quelquefois remarqué au Nord. Elles savent aussi mieux tourner un compliment : j'aborde ici le Sud, je sens déjà les affinités qui existent entre cette partie de l'Amérique et la France.

Cependant, malgré les influences religieuses qui ont présidé à la fondation du collège, la liberté personnelle est à peu près aussi grande qu'ailleurs : seulement il y a défense d'aller au théâtre ou au bal, de boire du vin, de jouer aux cartes, mais tous les mois ces demoiselles donnent une soirée sous la direction de la dame chargée des soins de leur ménage, et chacune d'elles a le droit d'inviter un ou plusieurs amis.

Le logement et la nourriture coûtent deux cents dollars par an; l'instruction, cent dollars, non compris les arts d'agrément, plus dix dollars pour l'usage des instrumens de laboratoire. Il va sans dire que seul un collège très richement doté peut donner autant à d'aussi modestes conditions. La belle église méthodiste épiscopale de Baltimore sert de chapelle aux étudiantes, une communication étant établie entre elle et Goucher Hall; le campanile de cette copie plus ou moins fidèle de San Vitale, s'ajoutant à tous ces bâtimens d'architecture lombarde en granit brut, avec toits de tuile rouge, est vraiment d'un bel aspect, solide et sévère. Une école préparatoire, dite école de latin, prospère auprès du collège, sous la même règle.

C'est aussi à Baltimore que se trouve l'excellente école préparatoire de Bryn Mawr qui reçoit des élèves à partir de huit ou neuf ans et les conduit au seuil même du collège. J'y arrive un peu avant que ne commence une conférence sur l'hygiène, et j'admire comme la pratique se joint à la théorie. Ces jeunes externes ont leur piscine de natation; elles prennent des leçons d'escrime et tirent de l'arc. Leurs vacances sont plus longues que chez nous. Aussi me frappent-elles par un air de santé que dans l'avenir un excès d'activité cérébrale ou mondaine fera perdre à quelques-unes. Elles me paraissent en outre, je dois le dire, moins disciplinées que ne le sont les écolières européennes du même âge. Les voyageurs anglais en Amérique ont toujours noté la fatigante exubérance des enfans, habitués à compter comme d'importans personnages; cette remarque prouve que les enfans anglais sont timides et rigoureusement tenus, mais il est certain que l'inévitable individualisme n'attend pas le nombre des années pour s'affirmer chez le petit Américain, chez la petite Américaine surtout. Revenons aux universités vers lesquelles se dirigera impétueusement cette nouvelle génération.

Il y a aujourd'hui sur toute l'étendue des États-Unis (le Sud a depuis le triomphe de l'Union pris une grande part au mouvement éducationnel), 179 collèges de femmes, dans le sens que la langue anglaise donne à ce mot qui n'a rien de commun avec le nom de nos établissemens d'instruction secondaire, — 179 collèges où se confèrent des grades. Ces collèges comptent 24 851 étudiantes et 2 299 professeurs, dont 577 hommes et 1 648 femmes (1). La prédominance des femmes n'abaisse pas le niveau, si j'en crois les meilleurs juges. Ils sont d'avis que souvent dans l'enseignement féminin il y a plus de méthode, ce qui supplée à la

(1) Tous n'ont pas le titre de *professor*; il y a aussi les *teachers* ou *instructors*.

force d'improvisation, à l'espèce de génie personnel qui assure la supériorité du professeur homme. Du reste aucun esprit de rivalité malveillante n'existe jusqu'ici entre les professeurs des deux sexes, ce qui s'explique d'un mot : la voie n'est pas encombrée; le chiffre total ci-dessus l'atteste. Bon nombre de professeurs de collège sont obligés d'ajouter à leur besogne, écrasante déjà, le soin des cours préparatoires, et la foule des aspirantes aux hautes études augmente toujours.

Cet assaut passionné donné à l'arbre de science pénètre d'humiliation les Françaises quand il leur arrive d'en être témoins. Combien d'entre nous sauraient ce qu'il faut pour se présenter au collège? Tout au plus nous rattrapons-nous sur l'histoire : les Américaines, et aussi beaucoup d'Américains, m'ont paru la connaître fort mal, pour peu qu'on sorte de l'histoire de leur pays et de l'histoire d'Angleterre, qui s'y rattache directement. Que notre amour-propre cependant se rassure : je suis disposée à croire que la conscience même du peu que nous savons est à sa manière une espèce de supériorité. Un professeur distingué, causant avec moi de ces questions, me l'a fait entendre : « Oui, l'éducation de nos femmes embrasse beaucoup plus de matières que la vôtre, elle n'en embrasse que trop ; c'est une grande esquisse sans ombres ni détails. Elles sont certes plus fortes en mathématiques, là-dessus il n'y a pas de discussion, et elles apprennent les langues mortes ; mais je doute que dans la majorité des cas elles en tirent grand profit, sauf pour réussir aux examens. Ici nous devons nous mettre, hélas ! à la portée d'une certaine médiocrité sûre d'elle-même qui croit qu'il n'y a rien au delà de ce qu'elle peut comprendre. Une Américaine sans prétentions arrogantes est la première d'entre les femmes, mais il faut aujourd'hui les passer au crible pour en trouver qui ne prétendent pas à tout. »

Il est très rare, je le reconnais, qu'un Américain s'exprime aussi franchement sur le compte de ses savantes compatriotes. Tout au plus quelques-uns diront-ils, en parlant de cette rage de culture : « C'est un moment de transition parfois défavorable à la vie de famille ; mais qui sait si, après les tâtonnements inévitables, nous n'en profiterons pas ? Qui sait s'il ne sortira pas de là une femme plus parfaite que celle du passé ? »

On ne devine jamais au juste ce qui se cache derrière le demi-sourire humoristique d'un Américain ; ces mots que j'ai aussi retenus semblaient impliquer cependant un regret et une menace :

— Tout marche très vite pour les femmes. Il y a quinze ans,

le collègue, en ce qui les concerne, était attaqué comme l'est aujourd'hui leur droit au suffrage. Eh bien, il fonctionne après tout à merveille. Espérons seulement qu'elles n'iront pas trop loin, dans leur intérêt même; peut-être finiraient-elles par être si fortes et si bien armées que nous n'aurions plus de raisons pour nous montrer envers elles chevaleresques, puisque votre politesse française nous décerne cette épithète flatteuse. Et le jour où nous cesserons de les protéger, elles s'apercevront sans aucun doute que, tout en ayant obtenu grades universitaires et droits politiques, elles sont plus embarrassées qu'auparavant. »

Ce sont là des demi-critiques bien anodines, mais je ne nommerais pour rien au monde ceux de la bouche de qui elles sont tombées, ne voulant pas que ces imprudens soient déchirés par les Ménades. C'est de l'Amérique qu'on peut dire avec vérité : « Il est défendu d'y frapper la femme, même avec une fleur. » Quand à deux ou trois reprises j'ai osé exprimer mon étonnement au sujet de la liberté qui règne dans les collèges, les hommes sans exception m'ont toujours répondu sèchement qu'à l'âge qu'elles ont atteint, seize ou dix-sept ans tout au moins, avant d'aborder la vie universitaire, elles doivent savoir se conduire.

Sur le péril des intimités de femmes nouées pendant quatre années de contact assidu et parfois continuées toute la vie, si étroites que rien ne ressemble davantage à la parfaite intelligence d'un bon ménage, je n'ai jamais été comprise. La surveillance, les restrictions que les couvens ou pensions de notre vieux monde jugent nécessaires seraient, dans les collèges du nouveau, une insulte gratuite. La tenue irréprochable qui distingue l'étudiante en classe, elle la conserve dans tous les détails de sa vie; douter de cela serait douter des bienfaits de tout le système d'éducation qui régit l'Amérique et qui est fondé sur le respect de soi-même. En aucun pays il n'y a plus d'esprit de corps entre les femmes; en aucun pays les amitiés particulières ne sont plus nobles et plus dévouées. On me le dit et je le crois, j'en ai eu maintes fois la preuve; il serait certes à désirer que la même solidarité existât entre Françaises à tous les rangs de la société. Mais la médaille a son revers, et il est impossible de ne pas s'en apercevoir quelquefois.

II. — LA CO-ÉDUCATION. GALESBURG

Nous avons encore à faire connaissance avec les collèges où règne le système de la co-éducation, bien plus étrange à nos yeux que tout le reste. C'est dans l'Ouest presque exclusive-

ment qu'il faut aller les chercher. Un homme très haut placé dans l'Instruction publique m'a parlé avec éloge des résultats qu'obtient du commencement à la fin des études cette co-éducation qui a été récemment en France, où, bien entendu, il serait impossible de l'établir sans un complet remaniement des usages et des mœurs, l'objet de tant de débats passionnés. M. W. T. Harris, *commissioner of education* à Washington, — il me permettra de le nommer, — croit que le fait de vivre ensemble depuis l'âge le plus tendre, au Kindergarten et à l'école primaire, empêche les garçons et les filles d'être aussi sensibles à l'attrait du sexe. Il a remarqué que l'émulation établie entre eux habitue les jeunes filles, qui très souvent marchent en avant, à faire peu de cas des imbéciles, fussent-ils bien tournés. De plus, elles peuvent avoir au collège des frères qui les protègent, et ce sont tout de bon des sentimens fraternels qu'éprouvent pour elles la plupart de leurs camarades, cette camaraderie ayant toujours existé, les transformations de l'âge étant venues pour eux insensiblement. Détail important, M. Harris m'affirma que, si quelques incartades de conduite avaient pu être relevées accidentellement dans les écoles de filles, elles étaient sans exemple dans les écoles mixtes : les premières permettent apparemment beaucoup plus d'abandon ; les secondes imposent du côté féminin une réserve qui n'a d'égale que la timidité respectueuse de l'autre sexe, habitué comme il ne l'est pas ailleurs à compter avec la valeur intellectuelle de la femme. Sur ces questions il m'est impossible d'avoir une opinion personnelle ; j'ai constaté seulement que dans les grandes villes de l'Est on partageait jusqu'à un certain point nos préventions européennes. A Chicago, je n'ai guère vu que l'extérieur de la somptueuse Université fondée sous l'impulsion de l'Église baptiste, et elle m'a paru trop neuve pour être encore tout à fait vénérable, si excellemment équipée qu'elle soit par tous les moyens que procure l'argent. Peut-être le récit d'une semaine ou deux passées dans un collège de la Prairie, celui de Galesburg, fera-t-il mieux comprendre à mes lecteurs ce que peut être, sous sa forme la plus intéressante, la co-éducation. La physionomie du collège est inséparable dans ma mémoire de celle de la petite ville et de ses habitans. Je transcrirai donc ici quelques fragmens du journal que je remplissais alors chaque soir.

Cinq heures de voyage environ de Chicago à Galesburg. — Je suis reçue dans la maison d'un des professeurs du collège, qui, comme tous les Américains, est fidèle au principe « Les amis de nos amis sont nos amis. » Riches ou pauvres, ils vous offrent, sous

ce prétexte, de partager leur vie de famille aussi facilement que nous invitons à dîner.

Simple maison de bois : elle est posée presque à l'extrémité de la ville. La barrière qui l'entoure donne sur la rue qui conduit au collège, une route plantée d'érables avec des trottoirs en planches, des deux côtés. Trois ou quatre pièces au rez-de-chaussée, autant au premier étage un peu mansardé, rien de plus ; mais cet intérieur modeste suggère au premier aspect des idées d'ordre, de minutieuse propreté, de studieux recueillement. Sur les parois de la salle à manger se détache l'Oraison dominicale en caractères ornés. Le cabinet de travail est garni de livres, qui débordent par toute la maison. Dans le petit parloir point de glaces, des meubles très simples, des photographies de famille, de bonnes gravures, des fleurs, — une dignité singulière partout répandue. C'est là le cadre d'une des figures les plus énergiques et les plus nobles que j'aie vues, celle d'un vieillard robuste comme un jeune homme, d'un savant désintéressé, dont la carrière laborieusement remplie a été consacrée d'un bout à l'autre, malgré ce que pouvait lui conseiller l'ambition, au même collège ; il en est un des piliers pour ainsi dire. Auprès de lui, sa femme, délicate et timide, dont le visage porte encore les traces d'une de ces beautés éthérées comme on en rencontre, finement gravées, dans les « livres de beauté » anglais. A la façon dont la maison est menée, avec l'aide d'une seule petite négresse, je vois qu'il existe des ménagères dans l'Ouest. Le professeur tient aux idées d'autrefois : nulle part, autant que dans cet intérieur, je n'ai rencontré, telle que je me l'imaginai, la famille puritaine. Le mari, le père, est encore maître ici, et maître tyrannique ; la femme plie avec une grâce et une douceur qui ne sont pas spécialement américaines ; la jeune fille est respectueuse et réservée. Elle a pourtant beaucoup de culture, attestée par ses brevets, enseigne elle-même au collège, et a entrepris avec des amies ce que ses parens n'ont jamais fait pour leur part, un voyage en Europe, après lequel sa vie de retraite et de travail ne lui a pas paru plus dure. Tout se fabrique à la maison ; il va sans dire qu'elle et sa mère y mettent la main. Table abondante et simple ; tempérance non pas seulement prêchée, mais pratiquée à la lettre sous le rapport des boissons fermentées. Le père bénit à voix haute chaque repas.

La fondation de Knox-College à Galesburg, telle qu'on me la raconte, présente des traits uniques. Une troupe de pionniers patriotes et chrétiens en posèrent les bases. Leur but déclaré fut de créer un collège qui fournirait des recrues bien préparées au ministère évangélique et qui ferait des femmes les dignes éducatrices

de la génération future. Le 7 janvier 1836, un meeting eut lieu à Whitesboro (État de New York); on y vota une somme de 20 000 dollars, qui payèrent 15 000 acres de terre dont la vente représenta la première donation faite au collège, et au printemps de cette même année les colons, conduits par le Révérend George Gale, promoteur du projet et chef de la colonie à laquelle il donna son nom, se dirigea vers la Prairie. A l'automne, trente familles, composant un noyau homogène sorti des Pères pèlerins d'autrefois, s'étaient déjà construit de rudes cabanes sur l'emplacement de ce qui devait devenir la ville. En 1837, une charte fut obtenue pour l'établissement du collège, et à la fin de 1838 ce collège s'ouvrit avec une quarantaine d'étudiants. Il y en a 600 aujourd'hui. Les bâtimens actuels ne furent achevés qu'en 1837, et la même année vit s'élever un séminaire où logent les jeunes filles. Depuis, un gymnase et un observatoire ont été créés et en 1890, la pierre angulaire de l'édifice qu'on appelle Alumni-Hall fut posée par le président Harrison avec des paroles qui restent dans toutes les mémoires : « Nous renouvelons la dédicace de cette institution, consacrée déjà à la vérité, à la pureté, à la loyauté et à l'amour de Dieu. » — Le collège a eu des bienfaiteurs intelligens et zélés ; l'un d'eux, M. Hitchcock, fit don au collège de toute la partie de la fortune qu'il laissait dont sa veuve n'aurait pas besoin, et Mrs Hitchcock, par une générosité égale, renonça aux avantages que lui eût accordés la loi pour que les intentions de son mari fussent remplies : elle est venue habiter un cottage à Galesburg.

Visite matinale à l'Alumni-Hall. — Le bâtiment, de style roman mitigé, brique et grès rouge, a fort belle apparence. Près de mille personnes peuvent tenir dans son *auditorium*, qui chaque jour sert de chapelle. Une prière en commun réunit tout le collège, et à tour de rôle les professeurs lisent la Bible, puis font une courte instruction. J'entends le professeur de littérature anglaise parler sur « la comparaison » à propos de la paille et de la poutre de l'Évangile. Cette habitude n'existe pas dans les Universités de l'État; elle me paraît contribuer pour une bonne part à l'atmosphère morale de Galesburg.

Nous visitons la ville, tout à fait charmante avec ses avenues ombreuses et ses verdoyans boulevards. Elle couvre une vaste étendue, les arbres, les jardins y tenant beaucoup de place. Des arbres verts entourent les bâtimens principaux. Il y a quelques rues commerçantes, mais elles sont d'une activité tranquille, comme il convient à une ville pour qui le trafic est chose secondaire, qui ne

s'est jamais souciée que de religion et de science. Le quartier élégant est rempli de très jolies maisons bourgeoises, la plupart en bois peint, mais, affectant tous les styles; des marges de gazon les encadrent : on les dirait dispersées sur une pelouse. La ville entière est scrupuleusement propre, avec ces *sidewalks*, fort laids d'ailleurs, qui partout en Amérique, sur les routes, dans les parcs publics, autour des maisons permettent d'éviter la poussière ou la boue, selon la saison. Quelques rues ont un pavage en brique perfectionné. Les intérieurs, entrevus derrière les bow-windows garnis de fleurs, sont d'une agréable intimité. Nous atteignons un faubourg formé de maisonnettes peintes en couleurs claires, bien vernies, semblables à des jouets tout neufs : c'est le quartier suédois. Ces braves gens forment une partie assez importante de la population et s'enrichissent vite par leur industrie.

Vaste terrain de manœuvres pour les trois compagnies que commande un officier de l'armée des États-Unis délégué comme professeur de science et de tactique militaire. Le service est obligatoire, chaque étudiant étant tenu de se procurer un uniforme.

Églises nombreuses, qui représentent toutes les sectes protestantes, et aussi, à l'état de minime fraction, le culte catholique. Ce sont les efforts et les sacrifices des deux églises congrégationaliste et presbytérienne qui ont fondé le collège : leur influence domine donc dans son conseil d'administration, mais sans aucune étroitesse. Un véritable esprit chrétien est seul exigé comme base fondamentale et indispensable de l'éducation à Knox; les étudiants doivent fréquenter le dimanche leurs églises respectives.

J'assiste à la classe de latin, faite par une jeune fille au visage expressif et résolu, qui paraît exercer sur ses élèves un grand ascendant : il y a autour d'elle à peu près autant de garçons que de filles. Quoique aucun règlement ne l'exige, les deux sexes se séparent et occupent chacun l'un des côtés de la chambre : les filles sont généralement plus avancées; elles sourient avec un peu de malice à chaque bévue des garçons, qui eux non plus ne paraissent pas fâchés de les prendre en faute; aucune coquetterie d'un côté, aucune galanterie de l'autre. Je remarque le teint hâlé, la mine rustique de plusieurs des étudiants, des hommes faits; leurs bonnes figures expriment à la fois l'énergie et la candeur; on m'apprend qu'ils viennent de parties reculées de l'Ouest et qu'avant d'entrer au collège ils ont gagné l'argent nécessaire en travaillant de leurs mains. Le directeur d'un important *magazine* ne disait-il pas un jour, en voyageant avec moi : — « Toute cette campagne, je l'ai parcourue autrefois à pied, un ballot de mar-

chandises sur l'épaule pendant les vacances, et cela des années de suite, pour payer mon collègue. On m'appelait l'honnête petit colporteur ». — Et je voyais que cette épithète resterait toujours parmi celles qui l'avaient le plus flatté, quoiqu'il eût atteint depuis à de grands succès. Nombre d'élèves à Knox-College sont de la même étoffe solide; il arrive que ces retardataires donnent par la suite des talens supérieurs et vraiment personnels. On m'en montre plusieurs qui, durant l'exposition de Chicago, ont sans aucune mauvaise honte employé les deux mois et demi dont ils pouvaient disposer à servir dans les restaurants de la foire et à pousser les petites voitures. Maintenant les voici plongés dans l'*Énéide*. L'influence bienveillante et gaie des jeunes filles sur cette catégorie de campagnards est des plus heureuses. Le coup de fouet de l'émulation les excite; ils ont honte de se laisser distancer par leurs frères camarades, et en outre la bonté féminine les polit presque à leur insu.

Si le professeur qui fait avec une verve et une clarté remarquables la leçon de chimie n'interrogeait de préférence devant moi les étudiantes pour montrer ce qu'elles savent à une étrangère (très incapable d'en juger), je crois que les garçons reprendraient peut-être ici l'avantage. Mais nous avons sur ce chapitre des opinions préconçues auxquelles les aptitudes des Américaines pour les sciences donnent tort apparemment.

... Invitée dans plusieurs maisons de la ville, où je trouve la meilleure compagnie, des femmes simples et instruites à la fois, causant de tout, interrogeant avec intelligence. Évidemment le contact du collège est un stimulant perpétuel, et la société des professeurs une précieuse ressource. Quelques-unes ont voyagé, mais elles ne sont pas possédées par le besoin fiévreux de déplacement que j'ai remarqué ailleurs; aucune trace de prétention, non plus, — ce qui repose. La diversité des dénominations de croyances dans cette petite ville si religieuse en bloc est curieuse. Un certain lunch me réunit à une demi-douzaine de dames fort liées entre elles, bien qu'appartenant à des églises différentes. J'ai en face de moi une baptiste, et à mes côtés une aimable universaliste, dont la religion me plaît, puisqu'elle lui permet d'être sûre de mon salut éternel comme du sien. Les universalistes ne damnent personne.

Je continue à suivre les cours faits au collège par des femmes. Elles n'occupent que le rang secondaire d'*instructors*; Knox-College maintient la suprématie de ses professeurs avec un soin

jaloux, se piquant de posséder un corps enseignant tel qu'on en trouverait difficilement l'égal dans tout l'Ouest.

Les leçons de français m'attirent. En ce moment les élèves lisent, traduisent et expliquent le théâtre de Victor Hugo. Ils en sont à *Hernani*, et rien n'est plus drôle que l'accent donné à ces grands vers impétueux, à ces noms espagnols à nonnoms, écorchés. Mais ils comprennent, ils comprennent même assez, je crois, pour trouver le caractère de *Hernani* celui d'un fou. Je leur procure une satisfaction réelle en leur disant que même en France ses sentimens paraissent un peu exagérés. Il y a là, parmi ceux que met évidemment sur le gril la scène épineuse des portraits, quelques-uns de ces beaux garçons hâlés, naïfs et solides dont j'ai déjà parlé, de jeunes géans venus de fermes lointaines et qui ont quitté la charrue pour les livres. L'un d'eux m'aborde avec hésitation et me demande d'un ton de curiosité passionnée s'il est vrai que l'admiration baisse en France pour un aussi grand homme que Napoléon. Enhardi par ma réponse, il m'exprime ensuite sa conviction, partagée par beaucoup d'autres, qu'un soldat obscur a été fusillé à la place du maréchal Ney, et que celui-ci a pu se réfugier en Amérique. Les questions des jeunes filles roulent sur des sujets beaucoup plus personnels : ce qu'elles veulent savoir, c'est si l'instruction des femmes en France fait quelques progrès ; si nous sommes toujours enfermées dans des couvens ; si vraiment la co-éducation n'existe pas chez nous !

Une très gracieuse personne professe, avec l'élocution, le système Delsarte, qui développe de beaux gestes et de belles attitudes prises facilement par les demoiselles, imitées avec une attention et une lourdeur tout à fait amusantes à observer par les garçons.

Je tombe un matin dans la classe qui rassemble cinq ou six hommes devant la chaire d'une jeune fille. Il est question d'histoire contemporaine et politique, de la constitution des États-Unis. Elle paraît très gentiment embarrassée de sa tâche et dirige la conversation pour ainsi dire avec le tact d'une maîtresse de maison intelligente, encourageant la discussion de sujets sérieux plus encore qu'elle ne s'y mêle.

Souper au séminaire. Les étudiantes qui ne sont pas de la ville y résident en foule. Autour de la table se trouvent des professeurs, hommes et femmes, plus quelques dames invitées. La salle à manger où nous sommes communique avec une autre beaucoup plus grande où les pensionnaires ont pris place par groupes de six ou huit à de petites tables séparées. La principale

préside ; un petit nombre d'étudiants viennent du dehors prendre leur repas avec les jeunes filles. Après souper, dans le beau grand salon, toutes les élèves du séminaire me sont présentées les unes après les autres. C'est un long défilé de types très variés, souvent fort agréables à voir : elles arrivent de tous les coins des États-Unis, du Kansas, du Colorado, de la Californie, du Texas, que sais-je ? On me dit, en même temps que leurs noms, leur pays d'origine : plusieurs viennent d'Utah, de la cité du Lac-Salé ; je tressaille, me croyant devant des Mormones, et elles de rire, m'expliquant que leurs parens sont « Gentils ». Du reste les Mormons ont depuis peu renoncé à la polygamie, qui leur créait de trop gros embarras. La soirée se termine par un concert : orchestre bien dirigé. On joue en mon honneur des morceaux de *Carmen*.

Je suis engagée à passer l'après-midi dans une grande ferme des environs. Le nom de ferme est donné en Amérique à toutes les propriétés rurales. Par surcroît d'hospitalité le fermier propriétaire vient me chercher lui-même dans son buggy. Emportés par deux excellens chevaux, nous roulons à travers la Prairie, en respirant à pleins poumons un air doux et comme velouté qui, avant les bises hivernales, accompagne la saison exquise si bien nommée été indien.

Le paysage dans sa monotonie est nouveau pour moi, qui n'ai jamais vu de steppes : c'est l'immense Prairie, roulant de petites vagues courtes et coupée seulement par des *fences*, barrières tantôt droites et tantôt en zigzags qui, dans toute l'Amérique, séparent les champs et retiennent les troupeaux. Leur coloration argentée, celle que prend le sapin en vieillissant, s'harmonise bien avec le ton brunâtre du sol. La récolte du maïs est faite ; il n'en reste que les tiges et les longues feuilles réunies en meules pour le bétail. A la place qu'occupaient çà et là des bois abattus pourrissent en longs alignemens bizarres les souches, qu'on ne prend pas la peine de déraciner. C'est aussi l'un des traits généraux du paysage américain, ces chicots qui hérissent rudement la plaine nouvellement défrichée. La ferme vers laquelle nous nous dirigeons est située au milieu de 3 000 acres de culture et de prairie. Nous nous arrêtons devant une maison de bois, bâtie sur le plan habituel, avec le *stoop*, le perron mobile qui y accède et les indispensables *sidewalks*.

La maîtresse de céans vient à notre rencontre. Rien dans son accueil ne trahit l'ombre de cérémonie provinciale. Elle nous introduit dans un salon meublé de crin noir, et l'entretien s'en-

gage tout de suite sur des sujets intéressans. Nous sommes avertis que deux jours plus tôt la ferme nous aurait offert un spectacle curieux : des conducteurs de bestiaux, venus du pays des Mormons, s'y étaient arrêtés avec 80 000 moutons qu'ils conduisaient au marché de Chicago. Cette troupe bëlante assiégeait la maison avec un bruit d'émeute. Aujourd'hui nous ne rencontrerons que les élèves de l'endroit, chevaux et vaches, clairsemés sur l'énorme étendue.

Vers une heure, le diner est servi; un diner purement américain : soupe aux huîtres conservées, viandes rôties, fricassée de grains de maïs, céleri cru, gâteau de rhubarbe, raisin du terroir, qui a goût de cassis, noix d'*hickory*, thé ou café en guise de boisson. Deux jeunes filles servent à table; elles me sont présentées comme les enfans de la maison. Il faut bien qu'elles se prêtent aux travaux du ménage pendant une de ces crises domestiques si fréquentes dans l'Ouest et un peu partout. Le refus que font les employés irlandais et suédois de manger à la même table que les nègres complique encore les difficultés. Force est donc de s'aider soi-même. La besogne matérielle dont s'acquittent ces demoiselles ne les empêche pas du reste d'aller tous les jours à l'école en ville; elles conduisent elles-mêmes leur petite voiture. Je découvre, tout en causant, que la vie d'une femme d'agriculteur est passablement sévère en Amérique, où les exploitations rurales sont à de grandes distances les unes des autres et se font sur une si vaste échelle qu'il n'y a pas de menus détails à surveiller. Aucune distraction, aucun voisinage. Mais l'hiver, à Galesburg, la fermière trouve des dédommagemens : elle fait partie d'un club littéraire; toutes les dames y sont enrôlées; par conséquent on a la ressource de faire l'été beaucoup de lectures qui se rapportent aux sujets proposés pour les séances à venir. Je m'informe de ces sujets, on m'en cite quelques-uns : troubadours et trouvères (les langues romanes sont en grand honneur aux États-Unis, et bien des gens qui ne parlent pas couramment le français s'extasient sur notre vieille littérature provençale); influence des salons au xvii^e siècle; les femmes françaises dans la politique; origine de l'art grec, etc. Croirait-on à un pareil intérêt porté aux choses du vieux monde dans un village de la Prairie, car une ville de 18 000 âmes n'est guère qu'un village aux États-Unis? mais ce village-là très certainement a une âme supérieure en qualité à celle de beaucoup de grandes villes.

L'un des convives raconte qu'il est allé dernièrement visiter le territoire indien qui s'étend entre le Missouri et le Texas. Là le gouvernement ayant acheté des terres aux Indiens, les con-

cède à qui les atteindra le premier. Il s'ensuit que des pays environnans arrive une trombe de chevaux lancés à toute vitesse par leurs cavaliers. Le narrateur nous montre des photographies instantanées qui donnent l'idée de la course, favorisée par un paysage plat, et de la victoire remportée bride abattue. On voit aussi le vainqueur se reposer, assis par terre, dans la récente jouissance de son bien, propriétaire pour la première fois de sa vie, d'ailleurs à moitié mort de faim et de fatigue; puis la ville en formation : des tentes éparses; le commerce qui commence à poindre, représenté par un magasin en planches. Pour rencontrer ces mœurs-là, il n'est pas après tout nécessaire d'aller extrêmement loin de l'Illinois, où nous sommes. Jadis, ici même, on a trouvé des sépultures indiennes, squelettes reposant dans les plus hautes branches des arbres. Une discussion s'élève sur les Indiens, que quelques-uns jugent perfectibles dans les arts de la civilisation, notamment dans l'agriculture, tandis que d'autres les déclarent capables de tout, sauf de travailler. Les travailleurs occupés sur la propriété sont tous Suédois, honnêtes et laborieux par conséquent. Je vois leurs maisonnettes éparpillées sous bois et dans la plaine. Ils fauchent, moissonnent, battent le grain, avec l'aide des engins les plus perfectionnés; rien de pittoresque dans tout cela. Le teint bruni du maître atteste qu'il les surveille de près et que sa propre tâche est rude. Il se moque gaîment des phrases toutes faites sur les délices de la vie rurale et de tout ce que le prétendu bonheur de l'homme des champs a pu inspirer de suave aux poètes antiques et modernes : « Virgile n'était pas venu en Amérique, » dit-il pour conclure.

Ces dames parlent de Paris, où les deux fraîches Hébés qui à table nous versaient du thé, iront achever leur éducation; je n'ose leur dire qu'elles y trouveront difficilement autant de ressources qu'à Galesburg. On ne nous propose pas le tour du propriétaire, inévitable en Europe. Les campagnes de l'Ouest n'en sont pas encore aux allées arrangées pour la promenade. On marche par nécessité sur des routes qui mènent à un but pratique: nos petits sentiers herbus, qui demandent à être foulés par de longues générations de gens que rien ne presse, viendront plus tard.

Vers l'heure où le soleil se couche, je remonte dans le buggy du haut duquel j'assiste à un de ces couchers de soleil qui incendient superbement le ciel au-dessus de la prairie sans limites. La plus jeune fille de nos hôtes, une belle enfant de neuf ans, saute à cheval, sans se soucier de sa robe courte, sans même prendre un chapeau, et nous accompagne jusqu'au tournant de la route, où elle s'arrête. Longtemps je regarde de loin la figure de la pe-

tite amazone aux cheveux flottans se détacher en noir sur le fond de pourpre, et j'éprouve ce sentiment triste et doux qui m'est revenu plus d'une fois pendant mon long voyage rempli de nouveaux visages et de sites nouveaux, le sentiment de rompre un lien à peine formé, de quitter trop vite des gens ou des choses que j'étais bien près d'aimer, que je ne reverrai plus.

Autre promenade jusqu'à Knoxville dans un paysage plus beau, l'immense mer de la prairie étant plus *rolling*, plus houleuse. On me fait remarquer que partout où existent des bois un *creek* coule sous le feuillage qui accompagne et révèle ses sinuosités. En cette saison d'automne les *creeks* sont de simples ruisseaux, mais l'hiver ils débordent jusque sur les routes. Quelquefois l'éternelle *fence* est remplacée par des haies où l'orange osage se suspend pareille à un gros peloton de laine verte qui jaunira bientôt. Entre les bouquets de chênes et d'érables apparaît de temps en temps une maison de bois peint, une ferme, puis on franchit de longs espaces sans voir autre chose qu'une grange isolée au bord du chemin, ou encore une espèce de grande cabane toute seule aussi derrière sa palissade. J'en reverrai de semblables partout de deux milles en deux milles. C'est une école soutenue par les fermiers du voisinage qui, loin des villes, n'ont que ce moyen de faire instruire leurs enfans.

Knoxville, petite ville morte, quoiqu'elle ne soit pas vieille de beaucoup plus d'un demi-siècle, s'obstine à garder l'air important avec les deux ou trois édifices prétentieux, à frontons triangulaires, qui décorent sa place principale. L'un d'eux logea naguère le tribunal transporté depuis à Galesburg. La lutte fut vive entre les deux villes et les habitans de Galesburg vous diront pourquoi elle s'est terminée à leur avantage : Knoxville était peuplée à l'origine de gens du Sud, tandis que sa rivale a été fondée par des puritains du Nord ; ce fut, à les en croire, le triomphe inévitable de toutes les qualités qui recommandent une forte race. Le fait d'être située sur la ligne principale des deux plus grands chemins de fer de l'Ouest, le Burlington et le Santa Fé, qui permettent d'y arriver de toutes les parties du pays, ne nuit peut-être par non plus à Galesburg. Quoi qu'il en soit, Knoxville sommeille à l'ombre de ses grands arbres, blanche et nette, avec de larges rues plantées et une magnifique école de garçons fondée par l'église épiscopale. Sous le même patronage s'est élevé à peu de distance, dans la campagne, un non moins monumental Institut de jeunes filles. Sainte-Mary, c'est son nom, me ferait penser à un couvent d'Europe, si le hasard ne m'y amenait à

l'heure de la récréation qui suit le goûter. Toutes les pensionnaires sont sur la route, à pied ou en voiture, conduisant elles-mêmes, croquant des pommes, toutes très gaies, très élégantes et beaucoup plus mondaines assurément que ne le sont les élèves du collège mixte. Non loin de là se dresse une maison des pauvres qui a plutôt l'aspect d'un bel hôtel que d'un asile de mendicité. Tous les âges s'y trouvent réunis, et des concessions vraiment humaines sont faites à la vie de famille, puisqu'on me parle d'une veuve qui vient d'y être admise avec ses trois jeunes enfans.

Nous traversons la voie ferrée dont, selon l'usage, aucune barrière ne défend l'accès à qui veut se faire écraser, et nous rentrons à Galesburg par des chemins charmans qui longent les bois. Un buggy croise le nôtre portant un jeune homme et une jeune fille. Je demande au professeur qui me conduit si ce sont des fiancés.

— Ils pourront le devenir, me répond-il, mais pas nécessairement.

Et je vois que cet homme austère comprend, approuve qu'il en soit ainsi. Sur ce point il est de l'avis de tous les pères de famille que j'ai rencontrés à New-York et ailleurs, trouvant tout simple que leur fille monte à cheval, aille et vienne accompagnée par un ami. Je ne sais pourtant si sa tolérance égalerait celle de beaucoup d'autres au cas où dans sa propre famille on s'aviserait de passer de la théorie à la pratique.

Intéressante découverte : les amis qui m'accordent une hospitalité si cordiale descendent de Barbara Heck, la mère du méthodisme dans le Nouveau Monde ; j'apprends en même temps comment l'établissement de cette secte en Amérique se rattacha aux conquêtes de Louis XIV. Les Allemands chassés du Palatinat étaient allés chercher protection sous le drapeau anglais, auprès des lignes de Marlborough, et des concessions de terrain leur avaient été accordées en Irlande ; c'étaient par excellence d'honnêtes gens, très portés aux idées religieuses. La doctrine wesleyenne du témoignage de l'esprit tomba dans leurs âmes bien préparées à la recevoir ; ils s'embarquèrent en 1760 à Limerick, non pas pour fuir la pauvreté, mais pour aller à la recherche d'une terre promise, selon les paroles de la Bible que ceux qui « naviguent sur les grandes eaux voient dans leurs profondeurs l'œuvre de Dieu et ses merveilles. » Parmi eux était une jeune femme tout récemment mariée qui fut leur guide et leur soutien à travers les vicissitudes de l'exil. Débarqués à New York, ils y perdirent peu à peu leur première ferveur. Barbara leur fit honte de ce relâchement ; appuyée sur sa vieille Bible allemande, elle osait tout. La passion du jeu par exemple ayant gagné la petite colonie,

elle entra dans le tripot, s'empara des cartes, les brûla sur-le-champ et convertit les joueurs. L'ascendant qu'elle exerçait sur son peuple était celui d'une nouvelle Déborah. Les méthodistes n'avaient point d'église, elle résolut d'en fonder une. Le service s'organisa grâce à elle, dans la maison d'un de ses cousins, Philip Embury, qu'elle avait électrisé par son exemple. Toute la semaine elle travaillait à gagner le pain quotidien, pour apporter ensuite la nourriture spirituelle à une foule toujours grossissante.

Il y a trois églises méthodistes à New-York, sans compter les églises nègres, et l'une d'elles est sur l'emplacement de la pauvre maison de Philip Embury. Quand Barbara Heck mourut très vieille, au Canada, après avoir semé dans ce pays ses croyances religieuses, elle déclara n'avoir jamais perdu vingt-quatre heures de suite le sentiment de son union intime avec Dieu, *the evidence of acceptance with God*, depuis l'âge de dix-huit ans, époque de ce qu'elle appelait sa conversion, parce qu'alors seulement l'esprit lui avait parlé. Je dis aux arrière-petits-enfans de Barbara, qui sont *congrégationalistes*, combien je m'étonne qu'ils aient abandonné l'église fondée par une pareille aïeule. Ils me répondent qu'on passe d'une secte protestante à une autre plus facilement que nous ne pensons, vu qu'il n'existe guère entre elles que des différences administratives. Elles communient toutes ensemble, sauf les baptistes. Ceux-ci se tiennent à l'écart.

Plus j'habite Galesburg, plus j'ai le sentiment de sa ressemblance avec quelque petite ville universitaire d'Allemagne, telles qu'elles étaient avant l'annexion à la Prusse. C'est la même simplicité, la même vénération pour la science et pour ses représentans, les mêmes mœurs patriarcales. L'esprit allemand, dont témoigne une connaissance générale de la langue, prévaut ici du reste comme dans beaucoup d'autres villes américaines : résultat de l'immigration, du séjour plus ou moins prolongé qu'ont fait les professeurs en Allemagne et aussi de ce prestige qui s'attache aux victorieux vus de loin. Le grand nombre ne parle pas français, si quelques-uns se rappellent avec enchantement un rapide passage à Paris.

La présence des professeurs, de leurs mères et de leurs femmes donne un charme sérieux que je goûte infiniment à une ou deux soirées tout intimes. Plus mondain que ses collègues est le lieutenant-instructeur, dont l'uniforme apporte une note gaie dans cette symphonie grise et noire.

Mes questions portent toujours sur le système de la co-éducation avec ses avantages et ses dangers. La jolie femme du président me répond :

— Nous ne pouvons pas, mon mari et moi, vous en dire du mal, puisque nous nous sommes rencontrés et aimés au collège.

La fille aînée de mon hôte s'est mariée de la même façon, après avoir conquis tous ses diplômes.

Oui, beaucoup de mariages se décident au collège; est-ce un mal? Vaut-il mieux se rencontrer dans le monde, en pleine frivolité? Ne se connaît-on pas beaucoup mieux et sous des aspects plus intéressans lorsque pendant des années on étudie ensemble?

— Mais ce sont des mariages prématurés.

— Non pas, ils n'ont lieu que quand la situation de l'homme est faite. La constance des deux parties est souvent mise à longue épreuve.

— Et l'amour ne vous distrait pas du travail?

Cette réflexion bien française fait sourire. Un Américain ne pense à la femme qu'après avoir pensé à ses devoirs sérieux et d'abord aux moyens de faire vivre cette femme. L'exemple du très jeune président de Knox, qui a remplacé depuis peu un homme universellement estimé que son âge forçait au repos relatif, l'exemple brillant, presque unique d'une situation si considérable atteinte à trente ans, prouve que des fiançailles au collège n'empêchent pas les grands efforts et les grands succès.

On me demande si j'ai rien vu, soit au collège, soit en ville, qui m'ait fait pressentir aucun des inconvéniens dont je parle. Assurément non. Eh bien, c'est qu'il n'y a rien! L'atmosphère de Knox est claire et saine. Chacun respecte la dignité de chacun sans l'intervention de réglemens rigoureux. Les nouveaux venus sentent cela très vite, ils comprennent ce qu'on attend d'eux et tout naturellement s'y conforment.

On me parle des hommes distingués que Knox-College a fournis dans des départemens divers : les ministres de l'Évangile et les professeurs dominant, c'est-à-dire les gens qui font le moins de cas des jouissances matérielles de ce monde, qui tiennent le plus à la vie de l'esprit.

Ma conclusion, après avoir tout écouté, est que le système ne réussirait pas dans une ville plus grande, où ne pourrait s'exercer une police morale incessante, où les influences religieuses seraient moins directes, où il y aurait des tentations ou seulement des distractions. Les mœurs encore primitives de l'Ouest permettent la réalisation de ce qui serait ailleurs une utopie. Beaucoup d'autres collèges y existent fondés sur les mêmes bases que celui de Knox, et ceci atteste une droiture d'âme, des vertus fraîches et robustes auxquelles il m'a semblé que l'Amérique plus complètement européenisée de l'Est ne rendait pas assez justice. Des

deux côtés, à l'Ouest comme à l'Est, il y a des préjugés, faute de se bien connaître. Un intransigeant de la Prairie ne m'a-t-il pas écrit l'autre jour : — « Revenez-nous et restez plus longtemps. Comme dit ma mère à ses invitées : Au revoir, apportez votre tricot ! — Ce qui m'a plu dans votre première visite, ç'a été votre détermination de regarder le peuple d'Amérique et non pas ses *snobs*. Le véritable Américain n'est pas dans les salons. Dans les petites villes, dans les villages, à la campagne seulement subsistent encore les façons démocratiques, qui le caractérisent. Combien de temps cela résistera-t-il à la marée montante de l'argent et des insolens privilégiés ? Je n'en sais rien, mais cela existe dans notre maison de famille (*homestead*) où je passe l'été, mangeant à la même table que la fille de service (*hired girl*) et où le jardinier m'appelle par mon nom de baptême, mon nom le plus haut, dirait Walt Whitman. »

Celui qui parle ainsi, un écrivain de talent, se trouve à merveille de subir les âpres influences d'une ferme dans le Wisconsin. Je suis plus éclectique que lui. Les sauvages senteurs de la Prairie ne m'empêchent pas d'apprécier tels salons de Boston ou de New York ; mais j'ai été souvent révoltée par l'ignorance voulue que des Américaines qui ont dix fois traversé l'Océan y professaient pour les parties encore neuves de leur propre pays, comme si les trésors de l'avenir n'étaient pas enfouis là. Je me suis détachée avec peine de Galesburg, j'y suis retournée de très loin, j'y pense encore avec respect et avec sympathie. Ce serait un grand plaisir pour moi que d'y porter mon tricot, comme on m'invite à le faire en franc parler de l'Ouest.

III. — L'EXTENSION UNIVERSITAIRE. CHAUTAUQUA

Avant de laisser le chapitre des collèges, il me semble indispensable de dire quelques mots d'un mouvement populaire vers la haute culture dont profitent les femmes autant que les hommes. On entend par *university extension* les divers moyens donnés à toutes les classes du peuple pour acquérir une instruction plus étendue que celle des écoles, ou plutôt l'université ainsi comprise est, selon la très juste expression du professeur Moulton, l'antithèse même de l'école : l'école est en effet obligatoire, administrée sous une discipline immuable, tandis que l'université ouverte aux masses est l'éducation des adultes, une éducation volontaire, illimitée, appliquée à la vie tout entière.

L'Angleterre inaugura ces méthodes qui consistent en conférences, en exercices hebdomadaires, questions et réponses, le

tout se terminant par l'examen qui permet de recevoir un certificat d'études. Dès 1850 le mouvement s'était produit, mais l'Université de Cambridge ne l'organisa complètement que plus de vingt ans après; Oxford suivit son exemple, puis une société se forma à Londres pour l'extension d'un enseignement qui réussissait au delà de tout espoir; il a depuis lors gagné l'Écosse, l'Irlande; enfin il se transporta aux États-Unis, commençant dans la ville si lettrée de Baltimore.

Le docteur Herbert Adams, — qui a bien voulu me faire visiter l'université de Johns Hopkins, où j'ai été accueillie avec une inoubliable courtoisie par le président Gilman — le docteur Adams, professeur d'histoire, me raconte comment, durant l'hiver de 1887 à 1888, la jeunesse de la ville se réunissait tous les quinze jours pour entendre des lectures sur l'histoire du XIX^e siècle. Une autre série de conférences sur le progrès du travail manuel fut ensuite dédiée aux centres industriels qui entourent Baltimore. Bientôt cependant on reconnut que ce genre d'instruction ne doit être donné à aucune classe spéciale, ouvrière ou autre, mais bien à tous, sans souci de la profession de chacun.

Tel fut l'esprit qui dirigea les cours subséquentement organisés avec l'aide de ces associations chrétiennes de jeunes gens qui existent dans chaque ville. Le mouvement s'est accentué de plus en plus jusqu'à ce jour, tous les collèges prêtant leurs professeurs. Pour voir quelles proportions colossales peut prendre en Amérique un grain de sénevè emprunté au vieux monde, il faut jeter les yeux sur l'Assemblée de Chautauqua.

Au moment même où, comme je l'ai déjà montré (1), Boston préparait dans un cercle restreint l'acclimatation des méthodes anglaises (1873), une idée grandiose germait dans l'esprit de l'évêque méthodiste J.-H. Vincent. Elle se manifesta d'abord par une assemblée d'été tenue au bord du lac Chautauqua pour l'enseignement de la Bible. Cette espèce d'école du dimanche organisée dans les bois fut le point de départ d'une université populaire qui, en vertu de la charte qu'elle a reçue de l'État de New-York, peut conférer des degrés. Le campement est devenu une sorte de station estivale où chaque année le chemin de fer de l'Érié et de nombreux bateaux à vapeur amènent par milliers les étudiants autour de leurs maîtres. Ils trouvent là des hôtels, des musées, des gymnases, des salles d'assemblée, un « Hall de la Philosophie », un « Parc de la Palestine », des plaisirs de toutes sortes : excursions, régates, feux d'artifice, le tout annoncé, prôné

(1) Voir la *Revue* du 1^{er} septembre 1894, la *Condition de la femme aux États-Unis, Boston*.

un peu trop bruyamment peut-être; mais, s'il est vrai que la fin justifie les moyens, il faut tout-pardonner à l'évêque Vincent.

Persuadé que la vie est une école, avec des influences éducatrices qui agissent du berceau à la tombe, il veut favoriser ces influences en tenant compte des capacités de chacun et des circonstances qui l'environnent. Toute science nous conduit à Dieu pourvu que nous la reportions à lui. Il n'y a pas d'âge qui n'ait le devoir d'aspirer au développement de l'intelligence. Quiconque, dans la vieillesse même, sent le besoin d'une direction en ce genre y a droit autant que les plus jeunes, et une récompense équitable doit être donnée à ses efforts. L'assemblée de Chautauqua ajoute donc au travail par correspondance une réunion annuelle favorisant des classes et des examens qui aboutissent à une sorte de diplôme. Cette assemblée s'ouvre le premier mardi d'août et dure plusieurs semaines dans un site qui attirerait la foule par ses seules beautés pittoresques. Je ne m'y suis malheureusement pas trouvée à l'époque où la multitude partie du Temple et de Jérusalem, ou bien descendue des bateaux qui sillonnent le lac, monte à travers le bois sacré de Saint-Paul jusqu'au hall qui forme le centre du cercle enchanté pour assister aux exercices dits de la Table-Ronde, lesquels commencent toujours par une prière et se terminent par des hymnes. Laissons parler M. John Vincent (1) :

« ... Chaque chaise est occupée, longtemps avant l'heure; des bancs sont traînés dehors, des châles étendus sur le sol. Un grand nombre reste debout. C'est un beau spectacle que cette masse humaine pressée autour de l'édifice tout blanc, dans la verdure des arbres, avec le lac un peu plus loin et les rayons du soleil couchant qui se jouent sur le feuillage mobile, sur toutes ces figures illuminées. On pense malgré soi, en écoutant, à un autre lac au bord duquel la parole fut distribuée à des hommes de bonne volonté. »

Il y a un apôtre chez l'évêque Vincent, et aussi un voyant qui vit dans la contemplation d'un Chautauqua quasi céleste où, par la grâce de l'électricité, les populations de l'avenir seront transportées en un clin d'œil pour assister aux merveilles perfectionnées du téléphone, du phonographe, du microphone, etc.; où les flammes changeantes des fontaines lumineuses se mêleront aux eaux vives du lac; où toutes les langues seront enseignées par des méthodes naturelles, chacun pouvant voyager dans les quartiers allemand, français, italien et autres qui feront de cette université modèle un monde. Chacun pourra de même entrer dans une église

(1) *The Chautauqua movement*, by John H. Vincent, Chautauqua press, Boston.

commune, consacrée au libre esprit de charité qui rassemblera toutes les sectes chrétiennes et où les liturgies de tous les âges auront leur place, sans préjudice des manifestations improvisées. Les espérances du docteur Vincent ne s'arrêtent pas, on le voit, au « Chautauqua local et littéral », elles embrassent le « Chautauqua des idées et des inspirations », si haut placé qu'il n'est plus de la terre. Ce naïf et généreux enthousiaste aurait pu rivaliser avec Pierre l'Ermite, et c'est une croisade moderne qu'il prêche en effet. Chautauqua a maintenant de tous côtés des succursales, — résidences d'été dont on vante pêle-mêle les ressources diverses : culture, religion, musique, promenades et restaurants. L'élan qu'a su donner l'évêque Vincent est au fond le même qui amena jadis les *revivals*, les réveils spirituels, et il s'est produit sous les mêmes influences méthodistes, mais étendues cette fois à toutes les églises comme à toutes les branches du savoir humain. Le goût de l'Amérique pour ce qui est *sketchy*, esquissé à la légère, pourvu que le dessin soit immense, illustré de réclames, favorable au commerce et coloré à souhait, doit se donner carrière parmi les 200 000 Chautauquans qui se vantent d'avoir des adeptes jusque dans l'Inde, le Japon, l'Afrique du Sud et les îles du Pacifique; mais on ne peut nier que ce campement d'un peuple autour de la science, fût-elle vulgarisée à l'excès, n'ait de la grandeur. Il faut, quoi qu'on puisse penser d'un certain abus de fanfares, saluer l'homme de bien qui a dit : « C'est la mission du vrai réformateur, du vrai patriote, du vrai chrétien, d'offrir la science et la liberté, la littérature, l'art et la vie religieuse, à tout le peuple, partout. »

TH. BENTZON.

— Et pleine de sens, reprit M. Leen : ne trouvez-vous pas?... Songez donc ! s'ils avaient cédé à leur coupable amour, que fût-il arrivé?... Ils auraient été damnés, je pense, soumis à quelqu'un de ces affreux supplices qu'inventait l'imagination des hommes de leur temps, plongés, par exemple, dans l'éternel tourbillon qui entraîne les amans de Rimini. Mais ils n'auraient pas été changés en pierres. Et lequel vaut le mieux?...

Comme ils arrivaient devant sa villa, il demanda :

— Entrez-vous un moment, monsieur?

Trembloz sentait se réveiller, cruelles, torturantes, les émotions qu'il avait crues vaincues. Il refusa, et reprit le chemin de la ville.

« *Ils n'auraient pas été changés en pierres!...* »

Cette parole le poursuivait comme un arrêt fatal. Son cœur meurtri, sa tête vide, ses membres pesaient si lourd, qu'il eût pu croire qu'un miracle pareil s'opérait en lui. Il se révolta : la légende mentait, ou M. Leen, incroyant, cynique, l'avait dénaturée pour en faire jaillir un sens monstrueux. Il invoqua tous ses secours, ses croyances morales, son amour du bien, Dieu. Et, arrêté sur la route déserte, il affirma, d'une voix haute :

— Nous avons fait notre devoir... Nous avons bien fait!...

... Mais où donc était cette joie intérieure que des oracles certains promettent au sacrifice? Il l'eût vainement cherchée dans son cœur labouré : la lutte avait été trop vive ; le triomphe ressemblait à ces victoires sans lendemain qui déciment le vainqueur et le laissent plus faible que l'ennemi. Tandis qu'il fouillait ainsi sa douleur pour y chercher l'aube espérée du réconfort, jaillissaient du fond de son être, comme pour narguer sa misère, les mirages du crime évité : mirages radieux, qu'éteignait aussitôt le sentiment du sort choisi, irrévocable, et qui s'effondraient parmi des horizons déserts, pareils à ceux où périssent les caravanes.

Il murmura :

— Plus tard.... Dieu m'enverra la paix...

Mais c'étaient ses lèvres seules qui prononçaient ces paroles : dans son cœur, résonnait plus fort l'arrêt fatal :

— ... *Ils n'auraient pas été changés en pierres!...*

Et obscurément, sans songer à formuler l'incertaine notion qui s'estompait dans sa tête brisée, il pressentait ce qu'est le sort des hommes qui ont trop d'âme pour ignorer l'amour, trop de vertu pour s'y livrer dans l'insouciance et dans la joie : qu'ils résistent ou qu'ils tombent, la douleur les attend ; il faut que la lumière qui brille en eux les dévore ou s'éteigne, et s'ils ne sont pas les coupables victimes de leur cœur, c'est que leur cœur n'a plus qu'à se pétrifier.

ÉDOUARD ROD.

ÉTUDES SOCIALES

LE LUXE

LA FONCTION DE LA RICHESSE

I

CARACTÈRE ET VARIÉTÉ DU LUXE
SON ROLE ÉCONOMIQUE

La question de la légitimité ou de l'illégitimité, de l'utilité ou de la nocuité du luxe, est une des plus débattues qui soient. Les moralistes la revendiquent, en général, comme étant de leur seule compétence. C'est une de leurs matières favorites; ce l'était surtout dans l'antiquité. Le thème est admirable pour la déclamation; certains écrivains classiques, très austères de langage, plus conciliants de mœurs, Salluste et Sénèque, s'y sont complu; quelques belles pages d'éloquence et de style sont dues sur ce sujet à leur vertueuse indignation.

On ne peut, cependant, abandonner la question du luxe aux seuls professeurs de morale. Les économistes ne s'en doivent pas désintéresser. Il ne s'agit pas là seulement de préceptes et de règles pour la conduite édifiante de la vie, mais aussi de la direction que l'on doit donner, sinon à la production tout entière, du moins à une partie notable de la production, et, d'autre part, de

l'influence de certaines consommations sur la répartition des richesses, sur les situations respectives des diverses classes de la société. Henri Baudrillard a consacré quatre gros volumes à décrire l'évolution, les variétés, les excentricités du luxe dans les diverses civilisations et à tous les âges de l'humanité. Nous voudrions ici examiner sommairement les principaux élémens de cette question si complexe, et faire suivre cette analyse de quelques réflexions sur l'usage de la fortune et la fonction sociale de la richesse.

I

L'une des difficultés, non la moindre, est de définir exactement le luxe. Il n'est guère de matière où l'on s'entende moins. Beaucoup blâment le luxe et d'autres le louent qui ne comprennent pas sous ce mot les mêmes objets ou le même train de vie. Si l'on ouvre le Dictionnaire de l'Académie, on trouve au mot *Luxe* cette définition : « Somptuosité, excès de dépense, dans le vêtement, les meubles, la table. » Les mots de « somptuosité » et d'« excès » auraient eux-mêmes besoin d'être définis dans ce cas. Le Dictionnaire de Littré ne s'éloigne guère de celui de l'Académie ; on y lit : « *Luxe*, magnificence dans le vêtement, dans la table, dans l'ameublement ; abondance de choses somptueuses. » Un économiste, très dur pour le luxe, Émile de Laveleye, écrit : « Est objet de luxe ce qui est à la fois superflu et coûteux, c'est-à-dire ce qui satisfait à un besoin factice et a coûté beaucoup de journées de travail. » Et il accumule, à ce sujet, une foule de citations. Mais qu'est-ce qu'un besoin factice, et à partir de quel nombre de journées de travail consacrées à un objet, celui-ci est-il mis au rang des articles de luxe ?

Les trois définitions que nous venons de reproduire sont bien lâches et bien vagues ; cependant, si elles répondent assez aux idées flottantes de quelques hommes délicats, elles n'expriment pas le sens courant et vulgaire du mot.

Le tort est de chercher une formule absolue pour une chose aussi relative, ondoyante et variable. Voici la définition que nous proposerons : Le luxe consiste dans cette partie du superflu qui dépasse ce que la généralité des habitans d'un pays, dans un temps déterminé, considère, comme essentiel, non seulement aux besoins de l'existence, mais même à la décence et à l'agrément de la vie. Le luxe est donc une chose singulièrement variable et qui se déplace sans cesse, la limite en reculant de plus en plus au fur et à mesure que l'ensemble d'une société s'enrichit et se raffine.

Le mérite de cette définition, suivant nous, c'est qu'elle garde au luxe son caractère relatif se transformant d'âge en âge.

Au barbare qui envahissait l'Empire romain, le simple mobilier et la garde-robe d'un ménage modeste de notre petite bourgeoisie ou de l'élite de notre classe ouvrière eût paru abonder en objets de luxe; quelques fauteuils peu coûteux, mais capitonnés, un tapis de feutre, des rideaux aux fenêtres, un joli papier à bon marché tapissant le mur, une glace, une pendule, quelques vases pleins de fleurs, une vaisselle un peu variée, des chemises, des mouchoirs, des cravates, des bas, tout cet attirail nouveau pour lui, lui eût semblé n'être essentiel ni aux besoins normaux de l'existence, ni même à la décence et à l'agrément de la vie. Bien plus, il s'en serait trouvé gêné et incommodé.

Si l'on introduit aujourd'hui encore un berger des Pyrénées ou des Alpes dans l'appartement d'un rentier ayant une vingtaine de mille francs de rentes et vivant conformément à ce revenu, il trouvera que cet homme s'encombre d'une foule d'objets inutiles, de riens coûteux et qui ne peuvent procurer que des jouissances factices.

L'idée de ce qui constitue le luxe varie de la façon la plus frappante suivant le pays, le temps et les classes de la société. Chaque classe considère comme luxe les objets que sa situation de fortune ne lui permet pas de posséder et dont la classe supérieure, au contraire, a les moyens d'user.

Un fait absolument démontré, et dont nous fournirons plus loin quelques exemples, c'est que le luxe d'une époque ou d'une classe sociale tend à devenir, sinon une nécessité, du moins un objet de décence pour l'époque suivante et pour la classe sociale d'en dessous. La civilisation est caractérisée par la généralisation graduelle, progressive, de nombre de consommations de luxe qui perdent ainsi successivement ce caractère. Chaque dizaine d'années, quelques objets de luxe cessent de l'être par leur diffusion et l'abaissement de leur prix.

La définition que nous avons donnée est essentielle pour permettre d'aborder l'examen de la légitimité ou de l'illégitimité, de l'utilité ou de la nocuité du luxe.

En parlant du luxe en principe, nous faisons abstraction de certains excès et de certaines aberrations. En se demandant si le vin est bon pour l'homme, on entend seulement un usage modéré et rationnel du vin.

L'usage du luxe, c'est-à-dire de superfluités même coûteuses, même ne flattant que la vanité ou les dispositions frivoles de l'esprit et des sens, doit-il être proscrit par l'économie politique? doit-il, au contraire, être admis par elle, tout au moins obtenir d'elle des circonstances atténuantes, tout en mettant de côté les extravagances et les difformités luxueuses, qui évidemment sont condamnables?

Le luxe a beaucoup d'ennemis. Un grand nombre d'hommes le considèrent comme un abus, comme un péché, comme un scandale. Les uns s'imaginent que, si le luxe venait à disparaître, les sociétés seraient plus heureuses et d'une moralité plus élevée. D'autres croient que le superflu de quelques-uns est acquis au détriment du nécessaire de quelques autres.

Les ennemis du luxe en principe peuvent se diviser en deux classes : d'un côté, certains moralistes et politiques, de l'autre, divers économistes.

A beaucoup de moralistes, la concupiscence, l'orgueil de la vie, apparaissent comme les obstacles à la perfection : les philosophes, tels que Socrate, veulent placer l'idéal de la vie dans la contemplation et le dévouement. Certes, ces idées sont d'une grande noblesse et on a raison de les propager ; mais elles ne peuvent diriger complètement l'existence que d'une élite. Le type de vie claustrale ou académique auquel elles conduisent ne peut constituer la vie générale : à supposer que l'univers entier s'y fût rangé depuis l'origine, on peut se demander si la civilisation eût autant progressé, si la vie moyenne eût été aussi facile et aussi longue, le bien-être aussi répandu, et si même on eût pu procurer à la généralité des hommes les consommations indispensables, les loisirs assez larges, l'instruction et les connaissances dont jouissent aujourd'hui ou dont jouiront demain presque tous les habitans des contrées civilisées.

Platon lui-même, le plus spiritualiste des philosophes, admettait que l'on peut demander aux dieux les richesses (1).

M. Émile de Laveleye, critique sévère du luxe, attribue à ce goût des superfluités une racine qui plonge dans trois sentimens différens, dont les deux premiers seraient vicieux et le troisième seul vertueux : 1° la sensualité ; 2° la vanité ; 3° l'amour de l'idéal. A supposer qu'il en soit ainsi, le troisième sentiment ne rachèterait-il pas les deux autres ? Les deux premiers sont-ils, d'ailleurs, vicieux à tous les degrés ? Quelque sensualité et quelque vanité ne peuvent-elles trouver, au moins, certaines circonstances atténuantes ?

Quant aux raisonnemens politiques contre le luxe, ils portent surtout sur ces deux points, que le luxe accroît l'écart entre les classes de la population et leur donne un caractère plus tranché, qu'ensuite la vie luxueuse énerve les hommes et livre les populations cultivées en proie aux peuples barbares. Pour ce qui est de l'écart entre les conditions des hommes, nous avons souvent démontré qu'il tend plutôt à s'affaiblir, et c'est le thème même d'un

(1) *Compte rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques*, p. 735.

de nos ouvrages (1). Cette inégalité, d'ailleurs, n'a pas uniquement des effets malfaisants : elle est à la fois le résultat et le stimulant de la civilisation. Quant aux dangers que le luxe peut faire courir aux États, il faut d'abord constater qu'autre chose est le luxe et autre chose la vie luxueuse. On peut aimer et rechercher le luxe dans l'ameublement, dans la décoration, dans les objets d'art, et vivre sous les autres rapports avec simplicité. Le prétendu amollissement physique qui résulterait des goûts de luxe n'est pas démontré : dans presque tous les pays d'Europe, les jeunes gens des classes les plus aristocratiques déploient, en ce qui concerne les exercices physiques et les actes de courage, au moins autant de vigueur et de résolution que les hommes des autres couches sociales. Les civilisés, depuis trois siècles, prennent, d'autre part, une éclatante revanche sur les barbares. Si la civilisation est menacée, c'est beaucoup moins par le goût de l'élégance de la vie que par le venin de certaines doctrines, par le dilettantisme intellectuel et moral qui, chez ses adeptes, n'a pas une relation nécessaire avec le goût éclairé des objets de luxe.

M. Émile de Laveleye a cité toute une nomenclature d'auteurs célèbres dont les opinions sur le luxe sont, d'ailleurs, médiocrement concordantes. Au hasard de leur humeur ou du fil de leur ouvrage, ils le louent ou le blâment. Parmi les apologistes constants, il n'y a guère que La Fontaine, par d'assez mauvaises raisons :

Je ne sais d'homme nécessaire
Que celui dont le luxe épand beaucoup de bien.
Nous en usons, Dieu sait ! Notre plaisir occupe
L'artisan, le vendeur...

Parmi les critiques constants, on trouve Rousseau, avec des raisons qui ne valent pas mieux : « Il faut des liqueurs sur nos tables : voilà pourquoi le paysan ne boit que de l'eau. Il faut de la poudre à nos perruques : voilà pourquoi tant de personnes n'ont pas de pain. » Dans cette voie on pourrait multiplier les exemples pittoresques, et le philosophe qui donnait à Voltaire le goût de marcher à quatre pattes conclut : « S'il n'y avait point de luxe, il n'y aurait pas de pauvres. »

Alternativement antagonistes et panégyristes du luxe sont Voltaire, qui se contredit presque toujours, et Montesquieu, dont la gravité n'est pas toujours ennemie de l'incohérence. Voltaire loue le luxe en petits vers dans *le Mondain* et le condamne en prose :

(1) Voir notre *Essai sur la répartition des richesses et la tendance à une moindre inégalité des conditions*.

Sachez surtout que le luxe enrichit
 Un grand Etat s'il en perd un petit :
 Le pauvre y vit des vanités des grands.

En prose grave, le philosophe de Ferney prend sa revanche : « Le luxe est la suite, écrit-il, non du droit de propriété, mais des mauvaises lois. Ce sont donc les mauvaises lois qui font naître le luxe, et ce sont les bonnes qui peuvent le détruire. » M. de Laveleye applaudit à ce singulier aphorisme.

Pour le luxe et l'une de ses formes les plus caractéristiques, les modes, Montesquieu écrit : « Les modes sont un objet important. A force de se rendre l'esprit frivole, on augmente sans cesse les branches de son commerce. » Contre le luxe il s'exprime ainsi : « Si les richesses sont également partagées, il n'y aura pas de luxe ; car il n'est fondé que sur les commodités qu'on se donne par le travail des autres. » Il n'est pas nécessaire d'être le premier publiciste de son siècle et l'un des premiers de tous les temps pour découvrir que, si les richesses étaient également partagées, il n'y aurait plus de luxe. Mais ce partage égal des richesses est-il possible ? est-il même désirable ? et la grande masse des hommes ne gagne-t-elle pas beaucoup elle-même en confortable à l'inégalité des richesses, qui est le plus énergique des stimulans de la production ? Voilà une question plus sérieuse.

Si nous étalons ainsi les incohérences de ces grands esprits, ce n'est pas pour faire preuve d'une érudition qui, d'ailleurs, n'est pas nôtre, ni pour le plaisir de surprendre en contradictions flagrantes des intelligences fortes et étendues : c'est qu'une pensée aussi inexacte qu'elle est superficielle inspire toutes ces remarques. C'est l'idée que les superfluités du luxe chez les riches sont acquises aux dépens des nécessités du pauvre. Si l'on ne faisait pas de souliers fins, tout le monde pourrait avoir de bonnes chaussures : tous les hommes, chez les peuples civilisés, sont arrivés à ce dernier résultat, sans que la fabrication des bottines fines pour hommes et pour femmes ait le moins du monde diminué. Si, au lieu d'un milliard ou deux d'objets de luxe, on faisait un milliard ou deux d'objets communs et utiles, le monde n'en irait-il pas mieux ?

La question ne peut être ainsi posée. La conception de l'activité sociale, qui est au fond de ce raisonnement, se trouve complètement fautive. On considère l'activité sociale comme un tout une fois fixé : si l'on y dérobe 500 000 journées pour des superfluités, ces 500 000 journées manquent pour les nécessités. Cette conception est arbitraire. Il faut se demander si la capacité productive de l'homme, sa force d'invention, son énergie au travail, le pro-

grès des arts et des sciences, n'ont pas été et ne sont pas entretenus et développés par la recherche constante d'une vie plus embellie, de besoins plus diversifiés; si une société qui ne maudit pas et ne proscrit pas le luxe n'a pas, même pour les objets communs, une force productive infiniment plus grande qu'une société qui maudit et proscrit le luxe.

Il faut rechercher si le goût même de la nouveauté et du changement, qui caractérise le luxe, ne contribue pas à tenir l'esprit général d'une société plus en éveil, plus porté aux améliorations industrielles, aux découvertes, aux perfectionnemens; si, au contraire, une société rivée toujours au même genre de vie monotone, insipide, serait aussi productive, même en ce qui concerne l'agriculture et les arts communs, qu'une autre sollicitée à l'activité incessante par des habitudes de luxe.

Alors on s'apercevrait sans doute que, contrairement au mot de Rousseau : « S'il n'y avait pas de luxe, il n'y aurait pas de pauvres », les superfluités du luxe ne sont pas acquises aux dépens des nécessités du pauvre. Citant et approuvant le mot de Rousseau, Émile de Laveleye ajoute : « Visitez les contrées alpestres de la Suisse ou les vallées de la Norvège, et vous verrez que Montesquieu et Rousseau n'avaient pas tort. » S'il avait été un peu plus versé dans les statistiques, Laveleye aurait vu que la Norvège est précisément l'un des pays où l'indigence est proportionnellement le plus répandue.

Pour juger cette question si importante au point de vue économique, il est bon de jeter un coup d'œil sur l'évolution historique des consommations privées.

II

Les progrès industriels et le développement de la richesse générale font peu à peu tomber dans l'usage commun une quantité de marchandises qui, autrefois, étaient regardées comme de grand luxe. A s'en tenir à l'alimentation, le sucre jadis était du luxe, et les épices et le café, et, dans la partie du pays qui n'en produisait pas, le vin. Les verres à vitre ont longtemps passé pour du luxe; pendant plus longtemps encore les glaces et les rideaux de fenêtre, et les tapis. Une montre et une pendule étaient des objets de luxe de premier ordre, jusqu'à ce qu'on fût arrivé à en fabriquer pour 40 à 50 francs d'abord, puis pour 5 à 10 francs. Dans le vêtement, les chemises, les bas, les chaussures, les mouchoirs (encore du temps de Montaigne), les rubans, les dentelles, ont été regardés comme superfluités dont l'homme et la femme, vivant suivant la loi de nature, devaient se passer. Au xviii^e siècle,

à Londres, l'usage d'un parapluie était encore une preuve d'effémination, et nombre de gens en été croient devoir exposer leur nuque au soleil. même aujourd'hui, pour ne pas recourir à une ombrelle, dont le salubre usage, cependant, commence à se répandre de plus en plus. Dans l'organisation de la demeure, une salle à manger distincte de la cuisine, un salon distinct de la salle à manger, un cabinet distinct de la chambre à coucher, une salle de bains et d'hydrothérapie, et jusqu'à ce retrait décent, aéré, pourvu d'eau pour les besoins naturels, ont été déclarés des inutilités et passent encore pour l'être auprès de certaines gens. Cependant, l'usage aujourd'hui très répandu de ces superfluités d'autrefois ou de ces pratiques jadis traitées de luxueuses a singulièrement contribué à accroître la vie moyenne, à écarter ou prévenir les épidémies, et à rendre certains quartiers des grandes villes beaucoup plus sains que nombre de villages ou de fermes en pleine campagne.

Les frontières du luxe vont sans cesse en reculant, et c'est un grand bonheur. Le luxe d'autrefois devient sinon le nécessaire d'aujourd'hui, du moins une jouissance, soit inoffensive, soit utile, à la portée d'un grand nombre d'hommes.

Qu'il ait ainsi sa racine soit dans la sensualité et dans la vanité, comme l'affirment ses critiques, soit dans le goût de l'idéal, le luxe, pourvu qu'il ne viole pas la nature, a pour instrument de propagation l'instinct d'imitation de l'homme, le désir de se conformer aux habitudes des gens les plus haut placés, puis aux sentimens et aux mœurs qui prévalent dans la communauté. Ainsi, les objets de luxe deviennent peu à peu des objets de convenance, les *lururies*, pour parler comme les Anglais, se transforment en *decencies*.

Il est rare que les vieillards n'appellent pas luxe toute nouvelle mode, tout objet dont leur enfance ou leur maturité ignorait l'usage. Dans la *Puissance des Ténèbres* de Tolstoï, un vidangeur, type de l'homme honnête et chrétien, considère comme une preuve d'effémination que l'on établisse des cabinets publics de commodité.

Le caractère d'une consommation doit être jugé, non d'après un certain type que l'on se fait de la nature humaine en général, suivant la méthode de Rousseau et de Tolstoï, son disciple, mais d'après les diverses circonstances de lieu, de climat, de profession et de milieu.

Il y a un luxe sain, intelligent, et un luxe malsain, extravagant. Sans que l'on puisse dresser une nomenclature, qui serait naturellement incomplète et trop absolue, de l'une et de l'autre catégorie, le luxe est sain chez les esprits sains, et il est

morbide chez les esprits maladifs, portés à l'extravagance.

Le luxe est condamnable quand il emprisonne l'homme dans les superfluités matérielles et ne lui laisse aucun goût aux joies délicates et aux plaisirs intellectuels, quand il sacrifie les besoins essentiels à des jouissances conventionnelles. Encore, même à ce point de vue, la distinction est-elle difficile à établir avec netteté dans la pratique. Si celui qui boit plus d'eau-de-vie que de vin et qui consomme plus en tabac qu'en viande peut être considéré comme sacrifiant les nécessités aux superfluités, on ne peut dire que les gens qui s'infligent des privations sur leur nourriture afin d'avoir des vêtemens décens pèchent toujours contre le bon sens : outre que c'est un hommage rendu à l'idéal, ce peut être là une appréciation très juste des convenances de la vie et des moyens de sauvegarder ou de gagner une position.

On a parfois divisé en trois périodes l'évolution du luxe : le luxe des temps primitifs, aussi bien des sociétés patriarcales, qu'à fort bien décrites Adam Smith, que de celles du commencement du moyen âge; le luxe des peuples florissans et prospères, qui est celui des temps modernes; en dernier lieu, le luxe des peuples en décadence, les anciens Romains, les Orientaux. Il faudrait comprendre dans la même catégorie le luxe des classes sociales en décadence, comme de certains milieux aristocratiques ou de fils dégénérés de la riche bourgeoisie.

Le luxe des temps primitifs est très simple; il consiste surtout dans le groupement autour de l'homme riche, qui est en même temps généralement un homme de haute naissance, d'un très grand nombre de serviteurs entretenus par lui, et dans la pratique très large de l'hospitalité. Chez les peuples patriarcaux, il y a une assez grande ressemblance de vie matérielle en général entre les hommes de diverses situations. La nourriture, les vêtemens, l'ameublement même, diffèrent peu.

L'homme riche nourrit de nombreux domestiques, une clientèle étendue; il a table ouverte. Ce train d'existence, à la fois très large et très simple, lui donne un caractère d'affabilité, de bienveillance, de générosité.

Les objets de luxe proprement dits sont alors très limités. Quelques vêtemens fins, mais surtout de très belles armes, de très beaux chevaux, de très riches harnachemens. Sous son apparence débonnaire et familière, ce luxe patriarcal a de très grands inconvéniens qui se retrouvent beaucoup moins dans le luxe moderne : il crée et maintient des légions de parasites et de fainéans. Tout ce monde de serviteurs et de liens ne travaille guère et est entretenu, sans services correspondans, par le travail d'autrui.

En Orient, ce luxe est très répandu, aux Indes toute per-

sonne aisée a un nombre notable de domestiques, dont chacun est chargé d'une tâche précise, très limitée, insuffisante pour occuper sa journée. On retrouve ces habitudes chez les Arabes. Elles régnaient encore, quoique atténuées, en Europe au moyen âge et au commencement des temps modernes. Encore sous Jacques I^{er} un ambassadeur avait une suite de 500 personnes dont 300 nobles. « Tout marquis veut avoir des pages. » Les maisons des grands sont des palais, non seulement par le caractère architectural et la décoration, mais par le nombre d'appartemens ou de chambres pour « les domestiques » de tout ordre. On sait que, dans la langue et la littérature du xvii^e siècle encore, le mot « domestique » est pris dans un sens étendu qui signifie client et dépendant. Au siècle dernier le duc d'Albe, dans son palais de Madrid, avait 400 chambres de « domestiques » ; les neveux de ses serviteurs et leurs familles demeuraient souvent dans le palais et étaient pensionnés. On trouve dans *Gil Blas* des descriptions qui relatent cet état de choses. On voit encore aujourd'hui à Madrid, non loin du palais des Cortès, le palais du duc de Medina-Cœli, immense et banal caravansérail, fait pour loger toute une population de serviteurs ou de dépendans. Avant l'incendie de 1812, à Moscou certains palais contenaient jusqu'à 1 000 chambres de domestiques ; on regardait comme pauvres les nobles qui n'entretenaient que 20 ou 30 de ces derniers. Les romans de Tolstoï font revivre en partie ces anciennes mœurs. Le train énorme des seigneurs polonais était proverbial. De même aux Antilles, autrefois, sous l'esclavage. A la Jamaïque les personnes ne possédant que 7 nègres étaient exemptées de la taxe sur les esclaves. On ne savait pas alors recourir à des services communs : chaque grand seigneur avait son médecin, son barbier, son aumônier, ses musiciens, ses gens de lettres, qu'il traînait avec lui.

Ce luxe primitif, quoiqu'il jouisse des sympathies et des regrets de beaucoup de gens, est absurde : il n'amène aucun raffinement dans la vie, il est fastidieux, il ne flatte que l'amour-propre, il soustrait à la production, prive de l'indépendance journalière et jette dans la fainéantise et les vices énormément de gens. Il y avait, sans doute, relativement à la population, plus de domestiques inutiles, au dernier siècle ou dans l'avant-dernier siècle, en Angleterre qu'aujourd'hui ; à coup sûr, chaque homme riche en avait un bien plus grand nombre. Faut-il rappeler que, pendant le xvii^e siècle, en France, chaque homme du monde, même peu aisé, avait un laquais : il devait l'amener avec lui, quand il allait dîner en ville, et c'était son laquais qui le servait, refusant de rien passer à un autre maître que le sien. Ce fait est attesté par une foule de correspondances du temps. Autour d'une table

de 20 à 25 personnes, il y avait ainsi, au xviii^e siècle, trois ou quatre fois plus de laquais qu'il ne s'y en trouve, dans les maisons riches, aujourd'hui.

L'autre grand luxe des temps primitifs, ce sont les énormes festins, dont la quantité, beaucoup plus que la qualité, est le trait caractéristique. Les mets y sont, en général, vulgaires, de même les boissons; mais les uns et les autres se représentent constamment sous toutes les formes, et remplissent la journée ou la nuit. Les repas à la Gargantua, les noces de Gamache, où des amoncellemens de victuailles disparaissent dans les estomacs infatigables de convives grossiers qui, parfois, comme chez les Arabes, doivent manifester leur contentement par une érucation fréquente, appartiennent à cette période de luxe. Un économiste allemand, d'une rare et sûre érudition, Roscher, fait le récit d'une de ces fêtes pantagruéliques qu'offre l'histoire : lors du mariage de Guillaume d'Orange en 1561, le fiancé hébergea une quantité d'hôtes, dont on ne nous donne pas le nombre, mais qui avaient avec eux 5647 chevaux. On y consumma 4000 boisseaux de froment, 8000 de seigle, 13000 d'avoine, 3600 muids (*Eimer*) de vin, 1600 barils de bière. Une ordonnance de 1610, relative au mariage à Munden (*Mundensche Hochzeitsordnung*), dispose qu'un grand mariage ne doit pas comprendre plus de 24 tables, ni un moyen plus de 14 tables de dix personnes chacune (1).

Tout le luxe que nous venons de décrire appartient à la grande période aristocratique. Suivant la très fine remarque d'Adam Smith, quand, au lieu de nourrir un grand nombre de serviteurs et de subvenir à une infinité de cliens, on fait des commandes aux ouvriers du dehors, la période aristocratique commence; c'est ce qui caractérise le luxe moderne. Pour la dignité humaine, l'emploi productif de la vie et le progrès des arts, ce nouveau luxe vaut mieux.

Dans ces temps aristocratiques, il était moins facile de se ruiner, et les fortunes avaient plus de stabilité. Pour qu'un particulier se ruine, il faut que son capital fixe soit transformé en capital circulant; les occasions de cette transformation étaient moindres autrefois.

Le luxe des temps primitifs était plutôt occasionnel que permanent; il ne pénètre pas, comme plus tard, tout le tissu de la vie. L'équivalent pour le peuple des grands repas et des fêtes pantagruéliques des grands, c'étaient les kermesses, le carnaval. La sobriété si vantée et parfois forcée de ces âges incultes était interrompue par des débauches périodiques.

(1) Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, p. 573.

Tout ce qui représente ce que les Anglais appellent les *deccencies* et le confortable se trouvait négligé : en dehors des objets d'église, des armes, parfois de la vaisselle à boire, il n'y avait guère d'objets finement travaillés. On a des comptes rendus d'inspections de domaines appartenant à Charlemagne : on y constate qu'en fait de linge il ne s'y trouvait que deux draps de lit, une serviette et une nappe de table. La mode pour les vêtemens et pour les meubles est dans ces temps primitifs très constante, comme aujourd'hui encore chez les peuples orientaux. La vie quotidienne individuelle était dépourvue de toute élégance et de toute variété. Les fonctionnaires comme les ouvriers ne recevaient que de très petits traitemens ; des sommes énormes se dépensaient en fêtes, soit privées, soit publiques. Au xvi^e siècle, le premier ministre de Hanovre n'avait, en dehors de quelques fournitures de vêtemens, que 200 thalers de traitement, et un gentilhomme dépensait, dans ce même temps, pour ses noces, 5600 thalers (1).

Les églises et les municipalités introduisirent le luxe varié des vêtemens et du mobilier. Les vitraux firent leur apparition en 1180, dans les églises d'Angleterre, et en 1567 les vitres étaient encore si rares dans le pays, que dans les maisons de campagne des nobles, on les enlevait pendant l'absence des maîtres. Les belles étoffes, les meubles fouillés, l'argenterie finement travaillée, en dehors de celle servant à boire, apparaissent dans les cathédrales d'abord, puis dans les hôtels de ville des riches cités flamandes, allemandes, italiennes. L'ancien luxe chevaleresque se modifie, et il se constitue un luxe haut bourgeois. Mais pendant des siècles, c'est le goût de la magnificence et de l'ostentation qui prédomine sur celui du confortable. Le Camp du drap d'or est resté célèbre par cet étalage de richesse. Cependant, l'existence quotidienne, même des grands, restait mesquine. On rapporte qu'au xv^e siècle, la femme de Charles VII était la seule Française à posséder deux chemises de toile. Au xvi^e siècle, il advenait encore qu'une princesse fit cadeau de quelques chemises à un prince. A la même époque, la bourgeoisie allemande, florissante cependant, couchait nue.

Ainsi, dans ces temps primitifs, il n'y avait aucun luxe en vue de la jouissance intime et individuelle et en dehors de l'ostentation. C'est un préjugé répandu que le propre du temps présent est d'aimer à paraître ; cela était cent fois plus vrai des temps passés.

Le luxe, trop vanté, des temps primitifs, comportant un très

(1) Roscher, *op. cit.*, pp. 573 à 578.

grand train de maison, sans aucun raffinement ni confortable, avec le nombre prodigieux de domestiques, de dépendans, de cliens, de parasites, avec l'hospitalité abondante et sans discernement, les énormes festins, entraînait un vaste gaspillage de produits et l'inutilisation d'une grande quantité de forces humaines. Il n'y a là aucun exemple à suivre.

III

Tout autre est le luxe des peuples civilisés, intelligens, judicieux et prospères. Il est plus tourné vers le confortable ou l'élégance et les jouissances artistiques que vers la magnificence et la somptuosité. Il embrasse et pénètre toute la vie, il s'étend à des degrés différens sur toutes les classes du peuple; il se signale par l'usage de marchandises infiniment plus variées, et, pour chacune d'elles, par un nombre de plus en plus considérable de qualités. Le luxe des temps industriels et florissans, où la production de la richesse dépasse d'une manière constante les nécessités de la vie, prend une direction plus naturelle. Il s'accommode aux habitudes démocratiques qu'il a contribué à introduire. Au lieu de s'encombrer d'un grand nombre de domestiques, de cliens et de parasites, on n'a autour de soi que le nombre de gens nécessaires pour un bon et prompt service; en revanche on commande à des ouvriers et à des artisans du dehors, indépendans, des objets coûteux : ces hommes habiles forment bientôt une classe honorée, celle des artistes. On abandonne les distinctions extérieures, les perruques, la poudre aux cheveux, de même que les vastes installations permanentes : les églises particulières, les théâtres particuliers, les manèges particuliers; on renonce aux coûteux jardins à la française ou à l'italienne, avec d'énormes pièces d'eau artificielles, des rochers et des ruines factices; non seulement on n'entretient plus auprès de soi des nains et des bouffons, mais on se garde même d'attacher constamment à sa personne des hommes d'une profession utile pour un service intermittent. On n'a plus son barbier, son médecin, son aumônier à demeure. Il n'y a que les gens arriérés ou dans des circonstances spéciales qui aient chez eux un précepteur pour leurs enfans.

Le luxe de ces temps prospères et démocratiques pénètre, par des gradations multipliées et infinies, toutes les classes du peuple; puis, se composant d'objets durables, d'arrangemens permanens, il accompagne tout l'ensemble de la vie. Ce qui le caractérise, c'est la variété et l'élégance des objets nécessaires ou habituels. La propagation de ce luxe dans toutes les couches de la popula-

tion est aidée par les connaissances techniques qui permettent la substitution d'une matière moins coûteuse à une qui l'est davantage ; on peut ainsi mettre à la disposition des personnes d'une aisance modeste bien des objets réservés autrefois aux classes supérieures : ainsi le plaqué, le ruolz, remplacent l'argent ; la galvanoplastie, la ciselure ; la lithographie, la photographie, tiennent lieu de la gravure ou de la peinture ; les papiers peints, inventés en France vers 1760, font l'office de tapisseries. Les étoffes mi-partie de coton et de soie ou de déchets de soie donnent l'illusion de soieries ; le tulle et la gaze, de dentelles. Des matières nouvelles, le nickel, l'aluminium, facilitent la possession de montres, de pendules, d'objets divers d'une apparence élégante et peu coûteuse. Le perfectionnement des arts mécaniques y aide. Tout s'imite, même les perles, les diamans.

Ce genre de luxe qui consiste à varier la vie, à la décorer et l'embellir, à pousser l'homme au soin de sa demeure et de sa personne, n'a en soi rien d'immoral. Il a de bons usages économiques et domestiques. Il pousse aussi à un genre d'épargne : tel qui n'aurait pas épargné pour ses vieux jours le fait pour acheter une montre en or, ou une chaîne, ou un mobilier décent.

Le goût de la variété est l'un des traits caractéristiques du luxe des peuples industriels et prospères. La variété dans la nourriture, dans le vêtement, l'ameublement, même dans les distractions, est un excellent stimulant à l'industrie, un obstacle à l'engourdissement de l'esprit de l'homme. C'est en même temps un des besoins les plus vifs de la nature humaine, un des charmes licites de la vie.

On ne saurait croire combien cette variété manquait aux peuples il y a quelques siècles. La si vivante description que fait Macaulay des mœurs des Anglais du temps de la Révolution témoigne que, à la fin du xvii^e siècle, chez ce peuple déjà riche, l'usage de la viande fraîche n'était habituel qu'une ou deux fois la semaine. Le seigle a été pendant longtemps la céréale la plus répandue en Europe. Sur les biens de l'évêque d'Osnabruck, au xiii^e siècle, on ne produisait que 41 à 42 mesures de froment, contre 300 de seigle, 120 d'orge et 470 d'avoine. La bière au début du moyen âge était faite avec ce dernier grain. Aujourd'hui encore la répartition de la production entre les différentes céréales est tout autre en France, pays riche, et en Allemagne, pays qui ne fait que de commencer à s'enrichir, au sens moderne du mot. La superficie cultivée en seigle était en Allemagne en 1894 de 5 479 977 hectares et celle en froment de 1 885 284 seulement ; quant à la production, elle fut dans la même année de 47 828 040

quintaux métriques du premier contre 23 337 570 du second (1). En France, en 1892, les surfaces cultivées en froment étaient de 6 979 911 hectares; celles en seigle, de 4 560 219, celles en méteil (mélange de blé et de seigle), de 295 247. Ainsi les hectares en froment sont chez nous plus que triples de ceux en seigle ou en méteil, tandis qu'en Allemagne ils sont le tiers de ceux en seigle. La production du froment dans cette année atteignait en France 84 837 320 quintaux métriques contre 47 558 313 pour le seigle et 3 364 908 pour le méteil (2). On produit chez nous quatre fois plus de froment que d'autres céréales destinées à l'homme, en Allemagne moitié moins de froment que de ces dernières.

Ce n'est pas seulement la qualité, c'est la diversité de la nourriture qui caractérise les temps industriels et florissans; cette dernière, comme l'autre, a été une conséquence du raffinement ou du luxe. Nombre de légumes ou de fruits aujourd'hui vulgaires et réputés indispensables sont connus depuis peu. En 1660, les Anglais ignoraient les artichauts, différentes sortes de pois, la plupart des salades, les asperges. Ils ne connaissaient à peu près que les fleurs des champs. Sous Henri IV, en France, le sucre se vendait à l'once, chez les pharmaciens; de même le thé, jusque vers le milieu de ce siècle, du moins dans les petites villes de province. L'accroissement de la consommation de ces deux denrées est un des signes du développement de l'aisance dans les pays anglo-saxons : en 1734 on consommait en Angleterre 10 livres de sucre par tête, en 1845 dans les îles-Britanniques 20 livres et demi, en 1865 34 livres, en 1880 environ 55 à 60, et le progrès continue.

C'est surtout sur le logement, l'ameublement, que se porte le luxe des peuples industriels et florissans. Il crée des installations permanentes qui rendent la vie plus douce; il transforme la maison : d'un simple abri, il en fait une demeure, une résidence commode, agréable, diversifiée, animée par nombre d'objets intéressans.

Là surtout est l'inappréciable bienfait du luxe moderne, bien entendu. Les cheminées, c'est le luxe qui les a construites et qui les a ornées. D'après une lettre que publiait le *Journal des Débats* en janvier 1888, les cheminées étaient encore ignorées à cette époque dans les campagnes de Croatie. C'est le luxe qui a divisé la demeure suivant les divers besoins et agrémens auxquels elle doit pourvoir. Il en résulte une vie quotidienne plus décente, plus

(1) *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1893, p. 14 et 15.

(2) Block, *Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, 1893, p. 484 à 489.

propre, plus indépendante pour chacun des membres d'une famille, plus hygiénique aussi. De haut l'exemple se répand dans toutes les couches sociales. La maison devient le centre des efforts d'embellissement de l'homme. Certaines mauvaises habitudes et certains vices y perdent; chacun est d'avis que le jour où l'ouvrier aura un logement suffisamment ample, diversifié et paré, la vie de famille le retiendra davantage et le cabaret perdra de ses attraits. A la campagne aussi et chez le paysan, la maison cesse d'être une hutte à ras de terre, au sol battu et à une ou deux fenêtres.

Le luxe moderne, du moins celui qui n'est pas dépravé, consiste surtout en objets durables : bijoux, mobilier, objets d'art, collections; c'est ce que l'on appelle parfois les capitaux de jouissance. Il est très supérieur au luxe qui se répand en objets passagers. Temple, au xvii^e siècle, faisait remarquer que le luxe hollandais offrait les traits que nous venons de décrire : il porte au développement des arts : qui n'admire ces riantes maisons d'Amsterdam, aux proportions commodes et modestes, embellies de tous ces chefs-d'œuvre des peintres de genre, d'animaux ou de paysages, ces élégantes maisons de campagne, sans ostentation, avec leurs cultures perfectionnées de fruits et de fleurs, que gâta seulement un instant l'agiotage sur les tulipes?

S'il se porte avec amour sur la construction, l'aménagement, la décoration de la demeure, le luxe des peuples industriels et florissans est plus sobre pour le vêtement. Un de ses caractères, c'est d'être compatible avec l'égalité civile, la fraternité des rapports sociaux, de ne les choquer en rien. La toilette des hommes en témoigne. On ne voit plus d'hommes qui, suivant le mot de Henri IV, « portent leurs moulins et leurs bois de haute futaie sur le dos. » Les dentelles, comme manchettes et jabots, autrefois habituelles à la simple bourgeoisie, sont depuis longtemps abandonnées par les hommes, sans espoir de retour. Que, dans une réunion, on considère 200 ou 300 hommes assemblés, des couches les plus élevées jusqu'aux plus modestes de celles où l'on trouve une certaine éducation, il sera impossible à la simple inspection de leur extérieur de découvrir lesquels sont riches.

Il n'en est pas ainsi pour les femmes, il est vrai; mais il n'est nullement prouvé que la plupart de celles qui ont de la richesse dépensent plus aujourd'hui en toilette que ne le faisaient celles de même situation de fortune pendant les trois ou quatre derniers siècles. On se lamente de ce que les femmes de chambre veulent être vêtues comme leurs maîtresses, les servantes de campagne comme les fermières, celles-ci comme les femmes de bons propriétaires. Il peut y avoir de l'exagération chez certaines; cependant

presque tout ce monde, servantes, fermières, épargne; un peu de luxe dans leur vie n'est pas un si grand mal.

Grâce à toutes ces nuances de luxe qui se répercutent, en s'affaiblissant, d'une couche sociale à l'autre, la différence entre la vie des hommes des diverses classes est beaucoup moindre d'après les jouissances réelles qu'ils peuvent se procurer que d'après les valeurs qu'ils possèdent.

Le luxe extérieur tend à se restreindre; on n'a plus de carrosses dorés; on en emploie beaucoup moins à huit ressorts; les valets se tenant debout derrière la voiture de leurs maîtres ne se retrouvent plus que chez les ambassadeurs. Les voitures simples dont on se sert, quelles que soient leur élégance, qui consiste surtout dans leur forme, et la beauté des chevaux, que ne relève aucune magnificence de harnais, sont autrement démocratiques que les anciennes chaises à porteurs auxquelles ne dédaignaient pas de recourir les philosophes à maximes austères du dernier siècle.

Tout luxe judicieux constitue une sorte de réserve pour les circonstances imprévues et les temps de nécessité. Cela est vrai pour toutes les classes de la nation et pour l'ensemble de la nation elle-même. Les bijoux, les jolis meubles, les tapisseries, les tableaux, les objets de collection se peuvent vendre aux heures d'infortune, souvent sans perte. Dans les classes populaires même, la montre, la chaîne, la pendule, les menus bijoux, peuvent aussi procurer, aux jours de détresse et de maladie, quelques ressources qui, si faibles soient-elles, n'eussent probablement pas existé autrement.

IV

Le luxe qui vient d'être décrit, non seulement n'est ni immoral, ni nuisible, mais il est légitime, recommandable et utile, sous la réserve qu'une part convenable soit faite dans le revenu à la prévoyance et à l'épargne.

Tout autre est le luxe du temps de décadence et des couches décadentes, car il peut y avoir dans un pays encore généralement sain certaines couches sociales morbides. Ce luxe prend un caractère immoral et inintelligent, quand, au lieu de répondre à des besoins naturels et normaux, physiques ou intellectuels, il consiste uniquement dans la recherche des plaisirs et des objets très coûteux, par la seule considération qu'ils sont coûteux, dans le gaspillage systématique, dans la satisfaction unique de la vanité à outrance. Grottesque alors et parfois criminel est ce luxe.

Ce sont les Romains, sous l'Empire, certains souverains orientaux aussi, qui ont donné les exemples les plus démonstratifs et les plus fameux de cette condamnable et méprisable corruption du luxe. Deux citations latines le caractérisent, l'une de Suétone à propos de l'empereur Caligula : *Nihil tam efficere concupiscebat, quam quod posse effici negaretur*; il n'y a rien qu'il désirât avec tant d'ardeur que ce qui paraissait impossible; l'autre de Sénèque : *Hoc est luxuria propositum, gaudere perversis*; les désirs contre nature sont le principal attrait du luxe, et plus exactement peut-être de la débauche; car le mot *luxuria* a, en latin, un sens beaucoup plus étendu que notre mot luxe.

Les Romains de l'Empire pratiquaient en tout ce détestable abus du luxe : dans leurs demeures, c'étaient des immensités de constructions, de dérivations extravagantes de cours d'eau; dans leur service, c'étaient des troupes d'esclaves, à tâches insignifiantes, accompagnant partout leur maître et comptant jusqu'à ses pas quand il se promenait pour lui mesurer la durée de l'exercice, Auguste, avant l'ère de l'apogée de ce luxe dépravé, défendait aux bannis d'emmener plus de trente esclaves avec eux. Non moins excessif était le luxe de l'habillement : on allait jusqu'à changer onze fois de vêtemens à table, et l'on vit dans les champs des troupeaux de moutons teints en pourpre (1). Mais c'était surtout la table qui était l'objet de raffinemens inouïs et sans aucun rapport avec la satisfaction du goût : on combinait les plats les plus bizarres et les plus coûteux, sans autre recherche que celle d'une dépense énorme. Héliogabale nourrissait les officiers de son palais d'entrailles de barbeaux, de cervelles de faisans et de grives, d'œufs de perdrix et de têtes de perroquets. Des vaisseaux couraient les mers pour pêcher des poissons rares dont on extrayait soit la laitance, soit toute autre menue partie, afin d'en composer un plat d'un prix énorme. L'acteur Claudius Æsopus, avec une vanité de cabotin riche, offrait à ses convives un salmis de langues d'oiseaux qu'on avait dressés à parler. La perle de Cléopâtre qu'elle faisait dissoudre pour l'avaler est restée célèbre.

Dans le train vulgaire de la vie des grands ou des enrichis, ces perversités du goût se rencontraient. Hortensius arrosait des arbres avec du vin. Sur certains points ce luxe de décadence se rapproche du luxe des peuples primitifs, avec cette différence que

(1) Roscher, *Nationalökonomie*, p. 588-590. Dans le grand ouvrage de Baudrillart sur *le Luxe*, on trouvera un très grand nombre d'exemples curieux d'excentricités de luxe condamnables, plus particulièrement chez les anciens, mais aussi chez les peuples primitifs et chez les modernes.

le premier est continu et le second intermittent. Des voyageurs récents, en Russie racontent avoir reçu l'hospitalité de riches marchands qui voulaient, avant le dîner, leur faire laver les mains avec du vin de Champagne.

Ce genre de luxe est dégradant, nuisible, inavouable, ce sont des pratiques contre nature, une sorte de gageure de réaliser l'impossible, sans qu'il y ait une correspondance quelconque entre les efforts dépensés et les besoins soit de la nature physique, soit de la nature intellectuelle de l'homme.

Le monde moderne offre peu d'exemples de ce genre; les classes ne sont pas suffisamment tranchées dans la population, les richesses individuelles, sauf quatre ou cinq exceptions dans le monde civilisé tout entier, n'atteignent pas assez d'importance, les goûts ne sont pas assez pervers, pour qu'on puisse faire une aussi grande place aux fantaisies morbides dans les consommations. Il y a, cependant, depuis quelques années, dans certaines couches sociales, celles qui font profession de dilettantisme et d'esprit décadent, qui jouissent oisivement de larges fortunes, quelque disposition, non pas à imiter les monstruosité qui précèdent, mais à abuser des futilités toutes passagères, à rechercher uniquement les choses coûteuses par la raison qu'elles coûtent beaucoup et non qu'elles sont bonnes en elles-mêmes. Au lieu de se répandre en élégances durables, en ornemens de bon goût, en collections, en objets d'art, en perfectionnemens des objets agréables que fournit la nature, fleurs, chevaux, avec un discernement intelligent, certaines couches sociales, ou plutôt certaines coteries sociales et certaines individualités recherchent la dépense pour la dépense, croiraient indigne d'eux, par exemple, d'offrir quelque cadeau qui durât, de parer leurs appartemens ou leurs personnes d'objets qui ne fussent pas fugitifs. Tout en restant à une énorme distance des Romains de l'Empire, ces dilettantes du luxe décadent, alors même qu'ils ne seraient pas des dissipateurs, c'est-à-dire qu'ils n'épuiseraient pas leur patrimoine, n'en feraient pas moins des actes socialement et économiquement détestables.

Ce n'est pas par ces excentricités, rares chez les peuples modernes, que l'on doit juger le luxe. Il nous est impossible, quant à nous, de le maudire. Le luxe, considéré en général et malgré ses abus, est un des principaux agens du progrès humain. L'humanité doit lui être reconnaissante de presque tout ce qui aujourd'hui décore et embellit la vie, d'une grande partie même des améliorations qui assainissent l'existence. Le luxe est le père des arts. Ni la sculpture, ni la peinture, ni la musique, ni leurs

accompagnemens populaires, la gravure, la lithographie, n'auraient pu prendre de grands développemens et se répandre dans une société qui aurait déclaré la guerre au luxe.

Sans doute, il y a une sorte d'usage grossier, insolent et absurde du luxe : c'est celui qui ne cherche qu'à éblouir fastueusement la foule et même à l'humilier. La morale condamne cette sorte de triomphe impertinent et lâche de la richesse sur la médiocrité qui l'environne. Le luxe de simple ostentation, comme un grand étalage de valets inutiles, mérite les sévérités de l'opinion publique. Mais cette catégorie de luxe va, en général, en diminuant. La consommation déréglée de richesses et d'efforts humains que faisaient les Romains de la décadence, les excentricités fastueuses que l'opinion publique châtie chez quelques parvenus ou fils de parvenus, qui rappellent les fils d'affranchis de l'ancienne Rome, ces dérèglemens effrontés du luxe se font plus rares de notre temps. Le luxe se montre moins au dehors et sur les places publiques; il se contient, il se renferme dans l'intérieur, il se fait plus discret, il a une sorte de pudeur qui lui défend, en s'étalant brutalement au grand jour, de choquer ceux qui ne peuvent en jouir. Il ne sépare pas les diverses classes humaines; il comporte l'hospitalité, les relations cordiales sans hauteur ou arrogance; il va souvent de pair avec l'épargne; il ne supprime pas les sentimens de sympathie, ni les œuvres de charité pour les malheureux. Ce luxe de bon goût et de bon sens, il est impossible à un homme judicieux de le condamner.

V

Beaucoup d'économistes, dans leur sévérité à l'endroit du luxe, se sont livrés à des argumens très inexacts et ont commis des erreurs économiques grossières.

Voici la principale de ces erreurs, de beaucoup la plus répandue.

On s'imagine, comme Rousseau et Montesquieu, dans les passages reproduits au début de cet article, que, si le luxe n'existait pas, la société serait beaucoup mieux pourvue d'objets utiles. Si l'on ne consommait pas, dit-on, pour un milliard de francs d'objets de luxe, on pourrait avoir pour un milliard de plus de blé ou de pommes de terre, ou de vêtemens communs. Si quelques-uns n'étaient pas trop riches, personne ne serait pauvre. Ce raisonnement est inexact pour deux raisons :

1° Un milliard de francs d'objets de luxe ne correspond nullement, comme on se l'imagine, à la somme de travail et de forces

humaines qu'exigerait un milliard de francs de pommes de terre ou de blé, ou de vêtemens et de mobiliers grossiers. Il y a là une conception tout à fait fautive. Ce que le luxe paie d'une façon si large, en général, ce n'est pas la quantité de la marchandise, ni la quantité du travail, c'est la qualité de la marchandise et du travail. L'hectare de Château-Yquem ou de Château-Margaux, qui produit 15 à 20 hectolitres de vin de choix, se vendant 500 à 600 francs l'hectolitre à la récolte, et qui donne ainsi un revenu brut de 7500 à 12000 francs, ne pourrait pas, y consacra-t-on le même nombre de journées, produire pour une somme égale de vin commun, soit 600 à 700 hectolitres; en abandonnant la production de vins délicats pour se livrer à celle de vins grossiers, on obtiendrait peut-être, quels que fussent les vins, 60 à 70 hectolitres de liquide vulgaire là où l'on récolte aujourd'hui 15 ou 20 hectolitres de liquide de choix; au lieu de cette valeur de 7500 à 12000 francs, on en aurait une de 1500 à 2000 francs.

Il en est de même pour les industries de luxe : un ouvrier joaillier ou graveur très habile gagne dans sa journée 15 ou 20 francs à produire des objets de luxe; il ne faut pas croire que, si l'on supprimait ce genre de production, et que l'on mit cet homme à faire de la quincaillerie, il produirait une valeur d'objets communs égale à 15 ou 20 francs; il ne pourrait sans doute en produire que pour 3, 4 ou 5 francs, déduction faite de la valeur des matières premières et des autres élémens et dont il faut tenir compte. De même encore, un de ces ouvriers ébénistes qui sont de vrais artistes, est rétribué aussi par un salaire d'une quinzaine ou d'une vingtaine de francs pour faire des meubles sculptés : mettez-le à faire des meubles ordinaires, il n'en fera pas une quantité qui corresponde à la somme qu'il gagnait. Il en est ainsi de la généralité des consommations de luxe. Ce que le luxe paie donc à un très haut prix, c'est la qualité du travail, le don spécial de l'ouvrier et de l'artiste; mis à une autre besogne, cet ouvrier ou cet artiste ne produirait pas une quantité d'objets vulgaires, plus forte que celle que fabrique le plus ordinaire manœuvre. Aussi, est-ce une erreur de croire que, en supprimant une production de luxe d'un milliard, on pourrait obtenir pour un milliard de plus d'objets utiles à l'humanité. Cependant, cette erreur, si flagrante qu'elle soit, entre pour beaucoup dans l'hostilité contre le luxe.

On alléguera peut-être que certains ouvriers ou certaines ouvrières des industries de luxe sont peu payées, les dentellières, par exemple, et les brodeuses; que, si ces femmes, au lieu de se consacrer à des objets superflus, s'employaient aux tâches vul-

gaires, au blanchiment, à la fabrication des tissus, au travail même de la terre, elles produiraient une valeur égale à celle qu'elles produisent actuellement, mais sous une forme qui profiterait plus à l'humanité. Ces cas sont, toutefois, exceptionnels : la grande légion des ouvriers de luxe, bijoutiers, joailliers, tapissiers, ciseleurs, graveurs, carrossiers en voitures riches, etc., sont très amplement rémunérés et ne fourniraient pas en travail vulgaire le tiers de la valeur qu'ils fournissent en travail élégant, en « travail qualifié », comme disent les Allemands. Supposons qu'il y ait en France 300 000 ouvriers des industries de grand luxe qui gagnent tous ensemble un milliard de francs ; il est probable que si l'on mettait ces 300 000 ouvriers au travail vulgaire, se rapprochant le plus du travail élégant qu'ils font actuellement, on n'aurait pas, de ce chef, une valeur de plus de 300 millions, au lieu de la valeur de 1 milliard que l'on a aujourd'hui. C'est donc une grande erreur de croire que la suppression des industries de luxe et leur remplacement par des industries communes produirait une valeur d'objets communs égale à la valeur des objets de luxe disparus ; probablement, cette valeur en articles communs ne serait, en supposant, ce qui ne se rencontrerait pas, toutes les autres circonstances semblables, que du tiers de la valeur des objets de luxe actuellement produits.

2° On peut admettre, sans doute, que matériellement et abstraction faite d'une considération que nous présenterons dans un instant, l'humanité, si elle voulait restreindre ses besoins au pain, à la viande, au vin commun, aux vêtements les plus ordinaires, aux logemens très modestes et aux ustensiles les plus simples, pourrait se procurer une quantité plus considérable de ces catégories d'objets. Si tous les peintres, ciseleurs, tapissiers en articles riches, décorateurs, carrossiers de luxe, bijoutiers, joailliers, fabricans de meubles autres que les vulgaires, dentellières, brodeuses, etc., si tout ce monde retournait au travail de la terre, à celui de la filature et du tissage de coton, à la bonneterie, etc., on obtiendrait une quantité plus ample de marchandises communes, les seules que certaines personnes considèrent comme essentielles à la vie.

L'opinion superficielle suppose qu'il en serait ainsi, mais ce n'est qu'une conjecture ; il n'y a aucune certitude que la suppression du luxe eût pour conséquence une plus grande abondance des objets communs. On néglige ici de penser aux conséquences indirectes de cette profonde modification dans les désirs humains, dans la vie humaine elle-même, dans les mobiles qui portent l'homme à l'effort. On ne tient nul compte de l'influence dépri-

mante, assoupissante qu'exercent sur l'activité de l'homme, sur son initiative, sur l'esprit même de recherche et d'invention, la monotonie et l'uniformité des occupations. Une société où tous les hommes exercent à peu près la même tâche, vivant dans des conditions identiques, n'ont que des besoins limités, où aucun d'eux ne voit s'ouvrir devant lui des perspectives de vie brillante, différant de celle des autres, une semblable société finit par tomber en proie à l'inertie et à la routine. Son élasticité diminue, elle devient nécessairement à la longue une société stationnaire, puis une société rétrograde. Ce n'est pas un paradoxe de soutenir que la suppression du luxe aboutirait, avec le temps, à une diminution des objets même de consommation vulgaire.

L'action stimulatrice du luxe est incontestable; elle s'exerce à tous les degrés de l'échelle sociale. Évidemment, ce n'est pas le seul ressort de l'activité humaine, ni même le principal; il s'en faut heureusement de beaucoup; mais c'en est un d'une incontestable importance; et il n'y a pas trop de tout l'ensemble des ressorts divers pour arracher l'homme à l'inertie et à la paresse. Au plus haut degré de l'échelle, certains hommes, nous ne disons pas tous, s'imposent un surcroît de travail et de tension d'esprit pour avoir une demeure élégante, des jardins somptueux, un train de vie luxueux; au milieu de l'échelle, nombre de gens s'imposent un surcroît de peine pour se procurer un jour le confortable, qui naguère était considéré comme du luxe et qu'il est encore souvent très difficile d'en distinguer, pour avoir ce qu'on appelle, dans un certain monde, une vie honorable, laquelle n'est pas exempte de décoration et de superflu; au bas de l'échelle, beaucoup de personnes, hommes et femmes, s'infligent aussi une prolongation de labeur ou s'ingénient davantage pour se procurer certaines élégances secondaires, devenues vulgaires, mais qui n'en sont pas moins du luxe, en ce sens que leur profusion n'importe pas à la satisfaction des besoins rudimentaires de l'homme.

L'influence du luxe sur le progrès social et les arts, même pourrait-on dire sur le progrès scientifique et littéraire, ne peut guère être contesté. Les grandes époques, comme la Renaissance où l'esprit humain a pris le plus d'essor dans toutes les directions, ont été des époques de luxe; on y a même commis beaucoup d'excès en ce genre; mais mieux valait encore, pour l'avancement total de l'humanité, ces excès, si regrettables qu'ils aient été, qu'une vie insipide et morne où tous les hommes n'auraient strictement songé qu'à se mettre eux-mêmes et leur prochain à l'abri du besoin, au sens le plus restreint du mot.

Le progrès industriel s'accomplit parfois par les efforts d'indi-

vidus remarquablement doués au point de vue de la volonté et de l'intelligence, mais qui sont sensibles à l'attrait des récompenses matérielles; or, la plus certaine de ces récompenses, pour les nombreux esprits qui ne sont pas uniquement voués à l'idéal, c'est encore la richesse, et la richesse, pour beaucoup d'hommes, perdrait de sa valeur, si on les privait du luxe qu'elle peut comporter. Sans doute, parmi les inventeurs, parmi les grands entrepreneurs et les chefs d'usine, il est des hommes d'une nature réellement élevée, que la simple perspective des services qu'ils rendent à l'humanité et de la gloire ou de l'honneur qui en rejailira sur leur nom suffit à soutenir dans leur incessant et pénible travail de recherches. Mais il est d'autres hommes énergiques, capables et ardents, utiles au progrès économique, qui sont guidés par un idéal moins noble et qui, soit eux-mêmes, soit leur entourage, sont plus sensibles à l'attrait du luxe qu'aux pures jouissances de l'esprit ou aux satisfactions d'un amour-propre élevé. Il importe, cependant, à l'ensemble de l'humanité, que ces hommes donnent en efforts tout ce qu'ils peuvent donner: il leur est loisible de se procurer les plaisirs du luxe, sans extravagance odieuse; on en sera quitte pour leur appliquer le mot de saint Augustin : *Receperunt mercedem suam, vani vanam.*

Le goût du luxe est souvent frivole en lui-même; la morale ascétique doit en condamner les excès, mais on ne peut nier qu'il ne serve parfois d'utile aiguillon à une partie notable de la faible humanité.

Il peut paraître inutile que les femmes portent des robes de soie, des fourrures rares, des rivières de diamans et des colliers de perles; que, pour des courses peu longues et sans but, elles se fassent transporter dans d'élégantes voitures. Mais c'est parfois pour procurer à leur femme ou à leurs filles ces biens et à eux-mêmes le lustre qui en résulte, que certains hommes auront peiné, inventé, affronté des risques, créé des industries utiles au monde entier, tandis que ces mêmes hommes se seraient détachés plus tôt du harnais si on avait voulu les réduire au simple confortable.

On objecte à cette remarque : « Mais si ces hommes n'ont gagné ces millions que pour les consacrer à un tel usage, à quoi sert-il qu'ils les aient gagnés? » L'insuffisance de l'objection et le vice du raisonnement sont manifestes. Outre que ce n'est pas tous ces millions, mais seulement une fraction secondaire que l'homme industriel, mais vain, consacre à acheter des dentelles ou des perles à sa femme, on oublie, dans ce raisonnement, qu'un industriel, un commerçant entreprenant et habile, ne sont pas

seulement utiles à la société par la fortune personnelle qu'ils ont, mais encore et surtout par toute l'activité productive qu'ils suscitent autour d'eux et qu'ils dirigent. Les sommes qu'ils gagnent personnellement ne sont qu'une parcelle de l'ensemble des valeurs qui ont été créées grâce à leur esprit d'initiative, à leur puissance de combinaison, et qui n'auraient pas existé sans eux. Nous avons prouvé souvent que, dans bien des cas, la fortune d'un homme doué de beaucoup d'ingéniosité et de fécondité d'esprit ne représente qu'un courtage insignifiant, quelquefois moins de 1 pour 100, sur l'ensemble des valeurs qui ont dû leur naissance à ses qualités propres, à son esprit de direction, à sa force de combinaison, et dont le monde eût été privé, sinon perpétuellement, du moins pendant un temps qu'on ne peut calculer, si les efforts de cet homme ne s'étaient pas produits. L'objection que nous avons rapportée s'arrête ainsi aux apparences et ne tient nullement compte de ce qui doit surtout préoccupier l'homme réfléchi, à savoir les effets indirects, différés et prolongés d'une cause déterminée. Un économiste anglais très subtil, M. Marshall, a écrit que l'économie politique est la science des mobiles humains, appliqués à la production des richesses. On méconnaît cette ingénieuse et en grande partie exacte définition, quand on suppose que la production resterait identique, si l'on venait à supprimer quelques-uns des mobiles qui la déterminent.

En résumé, on peut regarder comme une quasi certitude que les efforts surrogatoires, exceptionnels, que suscite le désir du luxe augmentent singulièrement la puissance productive de l'humanité, même pour les objets nécessaires.

3° Le luxe a été l'introducteur de tous les progrès dans la demeure, dans le mobilier, dans les arts, dans les fleurs et les fruits. L'embellissement très légitime de la vie humaine donne aux hommes le sentiment et le goût de la variété, de certains changements : ce sont des conditions très propices à l'activité et aux perfectionnements. Le luxe fait descendre dans toute l'échelle sociale le goût des *decencies*, objets de convenance élégante, qui vont souvent avec la propreté et l'hygiène, et qui, s'ils n'en sont pas les conditions nécessaires, se trouvent souvent être leurs introducteurs.

Sans revenir sur ce que nous avons dit à ce sujet, constatons que, dans nombre de villages et de fermes, pour ne pas parler de beaucoup de quartiers des grandes villes, il serait désirable qu'un certain luxe de la demeure, du mobilier et parfois du vêtement pénétrât. De proche en proche, par la force de l'esprit d'imitation, l'exemple des classes supérieures, et grâce aux progrès industriels, il s'y introduira.

Le luxe, en s'appliquant aux objets réputés superflus, donne souvent des indications et des directions très utiles pour l'amélioration de la production des objets communs. Ainsi, on est arrivé à Bordeaux à des soins très minutieux pour les vins, parce qu'ils constituent des objets de luxe que l'on paie un prix très élevé. Dans certains départemens du Midi de la France, au contraire, où l'on cultive admirablement la vigne pour la production de vins communs, on néglige encore la vinification, on ignore la méticuleuse propreté des caves et des vaisseaux, les soutirages fréquens, toutes les précautions à apporter pour que le vin se conserve et s'améliore. Il en résulte que parfois le vin s'y gâte, s'aigrit et se perd. Peu à peu, cependant, les habitudes de la vinification bordelaise, dans la mesure où elles peuvent s'appliquer à des vins de bien moindre prix, s'insinuent, grâce à l'esprit d'imitation, dans les contrées voisines, productives de vins grossiers. Cette amélioration générale dans les procédés, c'est le luxe appliqué aux vins qui en aura été l'initiateur et le graduel propagateur. Cet exemple est topique : on en pourrait citer mille autres à l'appui. Il en est de même pour la culture des fruits et celle des fleurs ; c'est le luxe qui a trié, sélectionné, peu à peu répandu et rendu vulgaires les bonnes et belles espèces. Le raffinement des productions de luxe introduit graduellement et généralise des méthodes plus parfaites, même pour l'amélioration et la conservation de produits communs de même catégorie, et contribue à améliorer ces produits communs.

Personne ne peut dire ce que seraient les arts sans le luxe. Certains domaines artistiques n'existeraient pas sans lui. On ne peut concevoir, sans le luxe, les portraits de Van Dyck. De même, sans le luxe, la plus grande partie de l'École hollandaise n'eût pas existé, car ce sont les particuliers qui, en ornant avec un soin jaloux leurs demeures, ont offert un débouché à cette École. Il en est de même de presque toute la peinture moderne.

Certains hommes, à la fois artistes et austères, voudraient confisquer le luxe pour les pouvoirs publics. Ceux-ci seuls, pour les fêtes nationales ou communales, pour les monumens destinés aux services généraux, pour les commandes ou achats de tableaux, de statues, se chargeraient d'embellir la vie et d'encourager les arts. Sans nier que les gouvernemens ne puissent, dans une certaine mesure, contribuer à ce résultat, nous avons prouvé ailleurs combien ils s'acquitteraient insuffisamment et mal de cette fonction, si on voulait la leur transférer tout entière (1).

(1) Voir notre ouvrage : *l'État moderne et ses fonctions*.

Le luxe public se pourvoit avec l'impôt, c'est-à-dire avec l'argent prélevé, sans le consentement explicite de tous ceux qui le paient, quelquefois avec leur manifeste désapprobation. Les abus sont bien plus à craindre alors. Le luxe public, beaucoup plus que le luxe privé, outre qu'il est plus exposé à la prodigalité parce que ceux qui le dispensent ont une responsabilité très restreinte au regard des abus, se trouve bien plus sujet que le luxe privé à tous les engouemens et partis pris d'école, au favoritisme, à la camaraderie. Personne ne soutiendra en France, par exemple, à l'heure actuelle que les achats annuels faits par l'État ou la Ville de Paris aux expositions de peinture et de sculpture soient toujours la manifestation exacte et sûre du bon goût et de l'impartialité.

4° Le luxe est utile pour un emploi intelligent des loisirs. Sans luxe, pour une grande partie de l'humanité, les loisirs deviennent souvent brutaux. Ainsi, les pianos, les instrumens de musique, les billards, presque tous les jouets et articles de distraction, les belles fleurs et les beaux fruits, les serres, les collections, sont des produits de luxe; tout au moins, si on ne les regarde plus comme tels aujourd'hui, on les a regardés ainsi autrefois, lorsqu'ils étaient encore à la première période de tout produit raffiné nouveau, qui n'est pas encore tombé dans l'usage général.

La production des objets de luxe contribue beaucoup à maintenir les industries domestiques. Il est, en effet, dans la nature de ces objets de ne pouvoir être produits mécaniquement dans de grands ateliers, sinon ils perdent le caractère de distinction qui les doit caractériser. Ainsi les dentelles, les broderies, les gants, la taille ou le montage de pierres et de bijoux, les peintures et décorations de menus articles divers se font souvent au foyer de l'ouvrier. Ces tâches occupent parfois les jeunes filles et les femmes, et contribuent à empêcher les campagnes de se trop dépeupler.

5° On peut arguer en faveur du luxe, ce qui n'est cependant pas un avantage pour tous les pays, notamment pour la France, qu'il concourt à prévenir ou à limiter, dans les pays qui y seraient portés, l'excès de population. Il pourrait parer à ce danger qui est réel pour diverses contrées de diverses races, l'Italie, l'Allemagne, la race irlandaise, en répandant le goût et la recherche des objets de convenance et d'agrément, ce que les Anglais appellent les *decencies*; il résulte de ce goût et de cette recherche trois conséquences : un retard dans l'époque du mariage, ce qui, quand il n'est pas trop prolongé, n'offre guère d'inconvéniens; une réduction du nombre des enfans par mariage, ce qui également, quand

on ne le doit pas à des pratiques vicieuses et que cette réduction empêche simplement un pullulement de 8, 10 ou 12 enfans par famille, ne peut être condamné par la morale; enfin le désir des *decencies* ou objets de convenance et d'agrément, allant au delà du confortable simple, paraît être en opposition avec l'abus de la force procréatrice, si bien que certains économistes ont vu dans le goût du luxe le plus grand obstacle à l'excès de population, *overpopulation*.

Quoique la France pâtisse depuis quelques années d'un mal tout contraire, il ne faut pas oublier que le monde en général, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, la race irlandaise, tout l'extrême Orient, souffrent de charges de famille prématurément assumées ou exagérées par les hommes résignés à la plus grossière existence et à la jouissance des seuls plaisirs élémentaires.

6° Le luxe bien entendu forme une réserve utile à une nation et aux individus pour les temps de nécessité. Cette heureuse conséquence concerne surtout le luxe en objets durables, très supérieur au luxe en objets passagers; il n'appauvrit pas la nation, ni même souvent les individus. Il peut être même une forme d'épargne pour les natures peu disposées aux privations. Ainsi, le luxe qui se porte sur les achats de tableaux, de jolis meubles, de tapisseries, d'articles de collection, de bijoux même, lorsqu'il est défrayé sur le revenu et qu'une certaine intelligence y préside, constitué pour une famille, une réserve qu'après des années ou des dizaines d'années elle peut s'estimer très heureuse de posséder.

Ce luxe-là ressemble à l'économie; c'était celui que le fin observateur anglais Temple louait chez les Hollandais.

7° Le luxe diminue plutôt qu'il n'augmente l'égalité des conditions. Si les gens riches épargnaient toujours et capitalisaient à nouveau tout ce qui dans leur revenu dépasse le nécessaire ou le simple confortable, outre que ce serait là une pratique dépourvue de toute raison puisqu'elle accroîtrait indéfiniment les moyens de consommation, sans jamais accroître les consommations elles-mêmes, ces féroces épargnans finiraient par détenir des fortunes exubérantes; l'écart entre les conditions serait beaucoup plus grand qu'aujourd'hui et s'accroîtrait sans cesse; on reviendrait lentement à la situation des peuples primitifs où les gens riches n'ont d'autre emploi de leur revenu que l'entretien avilissant d'un nombre infini de domestiques et de cliens.

Certaines dépenses de luxe, chez l'homme riche, loin d'être condamnables, contribuent à la sociabilité.

L'homme opulent doit faire de son revenu différentes parts: l'une destinée à une vie confortable, honorable, au sens judi-

cieux que le monde attache à ce mot ; une autre à des dépenses pour secourir, aider ou guider son prochain : dépenses de patronage, dépenses pour s'associer aux expériences incertaines en vue d'un résultat utile, de manière à concourir efficacement au mouvement de la civilisation. Nous ne faisons qu'esquisser cette fonction essentielle de l'homme riche : nous lui consacrerons, dans un prochain article, quelques développemens. Il doit, en outre, conserver avec soin sa fortune : ce n'est pas pour lui seulement un acte de prévoyance, c'est un devoir social ; il doit même l'accroître ou chercher à le faire par une épargne qui n'ait rien de sordide ni d'outré ; mais il ne lui est pas défendu de faire une part au luxe bien conçu, dépassant le simple confortable ; il est même bon qu'il fasse cette part : c'est presque là aussi une partie de sa mission.

La civilisation et l'humanité perdraient infiniment et la production elle-même à l'élimination de tout luxe.

Le luxe, en dehors de certains abus, étant ainsi justifié ou excusé, il n'en est pas moins vrai qu'il n'est pas le but de la richesse. La fortune n'est et ne doit être qu'accessoirement un moyen de jouissance ; elle est surtout un pouvoir d'administration ; c'est à ce titre qu'elle mérite d'être recherchée et conquise. C'est pour ce caractère que nombre de natures énergiques la poursuivent. En tant que pouvoir d'administration, la fortune a une fonction sociale ; cette fonction, nous nous efforcerons de la dégager et de l'exposer dans une prochaine étude.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

ÉTUDES SOCIALES

LE LUXE

LA FONCTION DE LA RICHESSE

II ⁽¹⁾

LA LÉGISLATION ET LE LUXE LA FONCTION SOCIALE DE LA FORTUNE

Nous avons étudié, dans un précédent article, les divers caractères du luxe; nous avons décrit les conditions où il est non seulement excusable, mais légitime, et où, soit économiquement, soit socialement, il se montre plutôt bienfaisant que nuisible. Il y a beaucoup d'injustice à le charger, en bloc et sans distinction, de tous les péchés d'Israël. Nous voudrions aujourd'hui dire quelques mots de la législation sur ou contre le luxe et, d'une manière plus générale, traiter de la grave question de la fonction sociale de la fortune.

I

Dans les âges aristocratiques, comme dans les sociétés démocratiques, les législateurs, au cours de l'histoire, se sont montrés

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} novembre.

en général plutôt hostiles au luxe. Trois raisons principales les ont guidés à ce sujet dans l'antiquité et se retrouvent encore, plus ou moins, chez les gouvernemens modernes : 1^o la croyance que le luxe amollit, 2^o le postulat philosophique de l'égalité des hommes ou, du moins, des citoyens, 3^o une sorte de jalousie publique qui veut garder pour l'État ou pour les villes les manifestations de l'extrême opulence. L'histoire fourmille d'interdictions du luxe, aussi draconiennes qu'inefficaces. Il s'est passé en cette matière un phénomène analogue à celui de la lutte des législations contre l'intérêt de l'argent. On voulait empêcher les gens de tirer avantage de leur richesse, soit en la dépensant soit en la prêtant.

En Grèce, c'est Lycurgue qui paraît avoir le premier systématisé la prohibition légale du luxe. D'après Plutarque, personne à Sparte ne devait posséder une maison ou des ustensiles et meubles qui n'eussent pu être faits avec une simple hache et une scie ; les seuls assaisonnemens permis pour la nourriture étaient le sel et le vinaigre. A Locres, Zaleucus défendait de porter un anneau d'or ou des vêtemens de Milet, un seul verre de vin bu sans ordonnance du médecin entraînait la peine de mort. A Athènes, Solon, émule adouci de Lycurgue, réglementait surtout les toilettes des femmes, le luxe des festins et celui des funérailles ; des inspecteurs étaient institués à l'effet de constater les contraventions aux réglemens.

Dans la société romaine, un autre sentiment commence à se manifester, qui a inspiré toute la politique du moyen âge en pareille matière, et qui se retrouve encore chez les débris des classes féodales en Allemagne, dans les pays musulmans, etc., c'est le sentiment aristocratique qui veut garder la hiérarchie traditionnelle et faire observer, dans la vie extérieure, les distances entre les classes. C'est à quoi veillaient surtout les censeurs. Avant eux, la loi des Douze Tables contenait déjà quelques restrictions du luxe des funérailles. La célèbre *Lex Oppia de cultu mulierum* en 213 avant Jésus-Christ, la *Lex Orchia* en l'an 187, la *Lex Fannia* en l'an 143 et nombre d'autres, tour à tour l'objet de rappels, puis de remises en vigueur et de clauses nouvelles, ne purent ni prévenir le luxe de toilette chez les femmes, ni les funérailles somptueuses, ni les repas extravagans. C'est surtout le parti aristocratique, Caton, Sylla ensuite, qui se complaisaient à ces interdictions, lesquelles visaient principalement les chevaliers et les autres classes enrichies par le commerce. Les combats et jeux de cirque étaient aussi réglementés par Sylla, de même que les jeux de hasard.

Au moyen âge et au commencement des temps modernes, les lois somptuaires reparaissent et se propagent. Le sentiment reli-

gieux n'y est pas toujours étranger; on voit ces lois renforcées aux momens d'enthousiasme chrétien et sous les princes austères, au temps des croisades, par exemple, et sous saint Louis. Le sentiment qui domine, toutefois, cette législation est celui que nous avons décrit : la jalousie des classes militaires, souvent gênées, contre les classes bourgeoises, enrichies et ascendantes. Il s'y mêle parfois aussi, dans les villes libres ou communes, un peu d'envie démocratique. Plus tard, des idées plus compliquées s'y ajoutent : celle de maintenir les fortunes de la noblesse en les préservant du gaspillage, puis d'empêcher les métaux précieux de sortir du pays pour payer des articles luxueux faits à l'étranger. C'est toujours, cependant, la pensée aristocratique qui est au fond de ces dispositions.

Comme le remarque l'économiste allemand Roscher, la législation somptuaire est très intéressante pour l'étude de la technologie et pour celle des rapports entre les classes. Le développement des lois sur le luxe, malgré leur inutilité, est intéressant à suivre. On veut traduire extérieurement les distinctions sociales, et l'on applique une sorte de loi des suspects à tout produit nouveau. Les chevaliers seuls doivent porter de l'or, les écuyers de l'argent, les premiers peuvent user de velours ou de damas; les seconds de satin ou de taffetas.

Parmi les lois les plus célèbres contre le luxe, les érudits citent celles de Jacques d'Aragon en 1234, d'Édouard III d'Angleterre, de 1327 à 1377; — ce dernier est l'un des grands propagateurs de l'industrie de la laine et jalousait les tissus plus riches; — celles de Philippe le Bel de 1285 à 1314.

Au xiv^e siècle la législation lutte surtout contre les fourrures, au xvi^e contre la vaisselle d'or et d'argent. Au xvii^e siècle même et sous Colbert on trouve des ordonnances contre la vaisselle plate, avec injonction de la porter à la monnaie. Les besoins du trésor royal entrent pour beaucoup dans certaines de ces prescriptions.

En Allemagne, jusqu'au xviii^e siècle, on relève de nombreuses ordonnances pour restreindre le luxe des enterremens; c'étaient peut-être les mieux observées de toutes les lois somptuaires, parce qu'on y avait la complicité de l'héritier. Quant à celles sur les vêtemens, les banquets, etc., leur sort était d'être constamment violées.

Suivant qu'ils étaient plus ou moins positifs et avancés en civilisation, les peuples modernes renoncèrent plus ou moins tôt à cette législation. Les lois somptuaires durent peu en Italie. En France, elles s'atténuent à la fin du xvi^e siècle et disparaissent complètement au commencement du xvii^e; en Prusse, on les retrouve jusqu'à la fin du dernier siècle.

On ne saurait approuver l'intervention du législateur en ces matières. Il empiète ainsi, à tort et à travers, sans aucune lumière spéciale qui l'y autorise, sur le domaine de la liberté individuelle. Il arrêterait aussi une foule de progrès dus à la variété des consommations. Toutes les denrées nouvelles ont été alternativement prohibées par les États : au xvi^e siècle, l'eau-de-vie, au xvii^e le tabac, au xviii^e siècle, le café, ont été successivement l'objet de prohibitions mitigées, l'usage de ces substances n'étant permis que sur une ordonnance de médecin. Ces interdictions ne se rapportent peut-être pas uniquement au sentiment d'hostilité des pouvoirs publics contre le luxe ; elles prétendaient s'inspirer aussi du souci pour la classe populaire.

Ce n'est pas à dire que l'État ne puisse assujettir à des impôts des denrées qui sont d'un usage répandu, tout en n'étant pas d'une absolue nécessité, et qui offrent des inconvéniens hygiéniques ou sociaux. Pour l'alcool, le droit de taxation de l'État est manifeste, dans les circonstances présentes ; ce n'est pas tant au point de vue du caractère superflu de la consommation que les gouvernemens peuvent alors se placer, c'est à celui de la nécessité de se récupérer de tous les maux qu'inflige à la communauté l'abus de l'alcool chez certains individus. L'ivrognerie est une cause constante de rixes, de désordres publics, de maladies graves, de crimes ou délits, d'aliénation mentale ; elle inflige à l'État, aux départemens et aux communes de fortes dépenses et beaucoup de troubles pour la police, la justice, l'hospitalisation, l'assistance. Les taxes mises sur l'alcool, en vue d'obtenir de cette denrée le maximum de rendement fiscal, ont ainsi leur raison d'être. Dans une moindre mesure, une taxation de ce genre est licite pour le tabac qui, dans les lieux publics, expose à des désagrémens, par le contact et le peu de retenue des fumeurs, la population qui s'abstient de cette denrée.

L'État, toutefois, n'a nullement le droit de prohiber l'usage de telle ou telle marchandise, parce qu'il la juge superflue. Il doit laisser à l'initiative privée, aux sociétés de tempérance, par exemple, le soin de faire des prosélytes. Elles y parviennent. C'est en 1803, à Boston, que ces associations virent le jour. Elles proscrivaient d'abord seulement les spiritueux proprement dits, *spirits* : elles sont arrivées à interdire à leurs adhérens toutes les boissons artificielles autres que le thé, ce qui est excessif. Dès 1834, elles comptaient aux États-Unis un million et demi de membres, chiffre qui, avec le temps et le développement de la population, a dû plus que doubler. En Angleterre, vers le milieu de ce siècle, ces sociétés avaient déjà trois millions d'adhérens. Grâce à eux, la consommation de l'alcool a considérablement diminué en Angleterre, une première fois, de

1835 à 1853 où le nombre de gallons taxés (le gallon vaut 4 litres et demi) est tombé de 31 400 000 à 30 164 000, malgré l'accroissement de la population ; une seconde fois, de 1878 à 1892, où le produit cumulé des droits de douane et des droits d'exciise sur les spiritueux a fléchi de 20 675 935 liv. sterl. (environ 517 millions de francs) à 20 124 535 liv. sterl. (approximativement 503 millions de francs), quoique dans l'intervalle la population ait passé de 33 943 773 âmes à 38 109 329 (1), plus de 42 pour 100 d'augmentation ; la consommation des spiritueux s'est donc réduite dans cette dernière période de 15 pour 100 par tête, sans prohibition absolue. On doit considérer comme une excentricité la législation célèbre de l'État de Maine, dans la fédération américaine, qui prohibe toute vente de boissons spiritueuses (vin compris) et remet à un fonctionnaire public le soin d'en délivrer exceptionnellement pour des objets très restreints, déterminés par la loi. Il y a là une présomptueuse incursion du législateur sur le domaine privé. On a remarqué, d'ailleurs, que la restriction de la consommation de l'alcool a été accompagnée par un énorme développement de l'opium et de la morphine (en 1880, 206 grammes d'opium et 24 grammes de morphine par tête dans la ville d'Albany, contre 43 grammes d'opium en 1855) (2).

Ainsi le pouvoir de taxation, en ne poussant jamais les droits au delà du point qui peut produire le maximum de rendement, est le seul moyen auquel l'État puisse légitimement recourir à l'endroit des denrées qui sont universellement reconnues comme dangereuses, à la condition que le danger ne soit pas seulement pour l'homme qui en fait usage et en abuse, mais, par voie de répercussion, pour la société en général. Encore l'État doit-il être très circonspect en pareille matière.

Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse taxer aussi certains objets de luxe inoffensif ; ceux-ci peuvent être soumis à un impôt, en qualité de symptômes de la richesse. En Angleterre et en France il y eut des impôts sur la poudre aux cheveux ; dans le premier de ces pays, il en existe encore sur les armoiries ; il y en a fréquemment sur les objets d'or et d'argent, les cartes à jouer, les billards, les chevaux, les voitures, les domestiques mâles, etc. ; on en a mis en Hollande sur les tulipes au beau temps de la manie pour ces fleurs. Certains de ces impôts peuvent se justifier ou s'excuser, non pas à titre de prohibition ou de restriction du luxe, ou d'intervention de l'État dans le choix des consommations, mais comme portant sur des signes assez précis de la richesse.

(1) *Statistical Abstract for the United Kingdom*, 1892, pages 16 et 220.

(2) Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, 17^e Auflage, p. 597.

En France, les taxes de ce genre produisent aujourd'hui une quarantaine de millions (1).

Quand ces taxes frappent modérément des objets qui se manifestent à l'extérieur ou dont soit la production, soit l'existence peut être vérifiée aisément sans inquisition, que d'ailleurs elles ne portent pas sur des minuties, on peut les tolérer. Mais il ne faut pas aller au delà. Les taxes somptuaires ont beaucoup d'inconvéniens : d'abord les goûts variant sensiblement d'une génération à l'autre, il arrive que le produit de la taxe va souvent en s'évanouissant, ce qui a été le cas pour l'impôt sur la poudre aux cheveux en Angleterre qui, après avoir rapporté plus d'un million de francs par an, fut aboli quand il ne produisait plus que 25 000 francs. Les droits sur les armoiries et les domestiques mâles ont été aussi en diminuant dans la Grande-Bretagne. C'est folie d'attendre beaucoup des taxes de ce genre ; un impôt n'est très productif que lorsqu'il a une base très large, c'est-à-dire qu'il atteint la généralité des habitans ou des fortunes. Si les droits sur ces articles sont très élevés, on pousse à la fraude ou l'on met en jeu la loi de substitution.

Une certaine école, qui préconise l'impôt sur les capitaux et les jouissances, veut assujettir à des taxes les objets d'art, les collections, les bijoux, les bibliothèques et les meubles. De tels droits existent dans quelques pays : ou bien ils ne sont guère que nominaux à cause de la fraude, ou ils exigent une perception inquisitoriale, ou ils diminuent la valeur des objets taxés et en restreignent la production, ce qui n'est pas sans inconvénient pour certaines industries d'art et pour les artistes eux-mêmes. Le plus souvent, ce sont des taxes d'ostentation et de peu de produit, des taxes arbitraires, en outre, et incertaines en ce sens que l'impossibilité de vérifier exactement la matière imposable rend cette taxation prodigieusement inégale suivant les degrés de conscience des contribuables.

Des impôts directs annuels sur des objets non productifs de revenu, s'ils étaient exactement perçus, finiraient par supprimer ou restreindre beaucoup l'usage d'objets dont la production et la jouissance raffinent la société, sans préjudice pour personne.

Aussi ne saurait-on approuver l'intervention de l'État dans les consommations, en dehors des quelques cas très spéciaux que nous avons indiqués et qu'il ne faut pas étendre. Adam Smith a signalé avec raison la contradiction où se mettent les gouvernemens quand ils prétendent interdire le luxe aux particuliers :

(1) Voir notre *Traité de la Science des finances*, t. II, p. 427 à 441. Voir aussi pour des taxations bizarres sur le luxe : E. de Parieu, *Traité des impôts, passim*.

« Étant eux-mêmes, et sans aucune exception (*without any exception*), les plus grands prodiges dans la société (*the greatest spendthrifts in the society*), si leur propre extravagance ne ruine pas l'État, celle de leurs sujets ne le fera pas (1). » Le point de vue éthique ne doit, pas plus que l'appréhension de l'appauvrissement social, suggérer aux gouvernemens des mesures contre le luxe.

Dans un pays comme la France, des taxes rigoureuses sur le luxe seraient particulièrement nuisibles à l'ensemble des habitans. On ne doit pas oublier que nous sommes les grands fournisseurs d'objets de luxe de l'univers. Nos exportations d'objets fabriqués montent, on le sait, à 1600 ou 1700 millions de francs par année, après avoir dépassé 2 milliards. La bonne moitié de ces objets sont des articles de luxe, et beaucoup aussi de nos produits agricoles exportés; 250 millions de tissus de soie, 160 millions de tabletterie, bimbeloterie, broserie, etc., 44 millions de modes et de fleurs artificielles, une forte partie des 129 millions de vêtemens et lingerie, des 114 millions d'ouvrages en peau et en cuir, des 49 millions de poterie, verres et cristaux, des 30 millions de bijouterie, des 15 millions d'horlogerie, des 14 millions d'objets de collection hors du commerce, des 12 millions de parfumerie, des 213 millions de vins, sans compter beaucoup d'autres objets qui figurent dans le *caput mortuum* des 423 millions d'autres marchandises. Parmi les 3 milliards 460 millions d'exportations françaises en 1892 on reste certainement au-dessous de la vérité en évaluant les objets de luxe au tiers au moins, soit à 1100 ou 1200 millions.

Nos ventes réelles d'objets de luxe aux étrangers dépassent considérablement ce chiffre. Il faut tenir compte de ce que j'ai appelé les exportations occultes : tous ces objets que de riches Européens et Américains, de passage sur notre terre de France, achètent sur notre territoire même, qu'ils y consomment ou qu'ils remportent au fond de leurs malles, sans que la douane en ait souci et les porte en compte. En articles de toilette, de bijouterie, d'ornement, ces exportations occultes ont une importance énorme.

Que la France vende 1800 millions à 2 milliards annuellement d'objets de luxe aux étrangers, soit résidant sur son sol, soit habitant au dehors, il n'y aurait pas lieu de s'en étonner. Avec ces objets de luxe nous achetons à bon compte les produits communs qui forment le gros de nos importations : les céréales, les laines, le coton, la houille crue, les grains et fruits oléagineux, les métaux divers, etc. Que les Américains s'avisent de mettre des

(1) Adam Smith : *Richesse des nations*, liv. II, ch. III.

droits de 30 pour 100 sur les tableaux ou sur les diamans, que dans la ville austère de Calvin on ait établi une taxe, peu productive, sur les collections d'art, c'est l'affaire de ces peuples rudes. Mais nous, Français, nous avons un véritable intérêt national à ne pas déclainer le fisc contre le luxe, contre les objets d'art, contre les hauts prix qu'ils atteignent. La population de Paris ne vit guère que de ces travaux élégans et richement payés. Les ouvriers de Paris, s'ils entendaient leurs intérêts permanens, devraient être résolument conservateurs : s'ils gagnent plus que le paysan bas-breton ou limousin, quatre, cinq ou six fois plus et quelquefois davantage, avec une moindre durée de travail, c'est à l'inégalité des fortunes qu'ils le doivent. Le jour où les fortunes deviendraient égales, ou tout au moins se rapprocheraient de l'égalité, les salaires à Paris s'achemineraient mélancoliquement vers le taux des salaires de Quimper ou de Brive. Un économiste anglais, M. Marshall, fait remarquer que la moyenne de revenu par tête dans le Royaume-Uni est d'environ 33 liv. sterl., ce qui représente 165 liv. sterl. ou 4 125 francs par famille de cinq personnes, et il ajoute : « Il n'y a pas peu de familles d'artisans dont les gains totaux dépassent 165 liv. sterl., si bien qu'elles perdraient à une égale distribution de la richesse (1). » En France la moyenne du revenu par tête et par ménage est, certes, bien au-dessous de ces chiffres ; mais un très grand nombre d'ouvriers parisiens gagnent sensiblement plus que la moyenne du revenu français et se trouveraient lésés à une égale distribution des revenus : même ceux qui ne perdraient pas directement à l'égalité n'auraient aucun intérêt, néanmoins, à la rechercher.

La question du luxe n'est qu'une face d'une question plus vaste, celle de l'inégalité des conditions. Il est prouvé que l'inégalité des conditions arrêterait tout progrès dans la société et la ramènerait graduellement à la somnolence intellectuelle et aux privations matérielles des âges primitifs. La suppression du luxe aurait des effets moindres, mais analogues.

Au point de vue même des rapports sociaux, le luxe bien compris contribue à adoucir les mœurs, à amortir les grandes passions, à entretenir les goûts pacifiques. Quant à prétendre qu'il effémine les peuples, au point de compromettre leur indépendance, l'histoire ne le témoigne pas. Les Parthes et les Scythes ont aussi bien disparu que les Grecs et les Romains ; dans l'Hellade, l'indépendance de Sparte ne survécut pas à celle d'Athènes, et il ne reste presque rien de la première, tandis que la seconde a em-

(1) Alfred Marshall : *Elements of economics of industry*, p. 23.

belli la vie des peuples civilisés pour des séries indéfinies de siècles.

II

La fortune a une fonction économique d'une suprême importance ; elle forme et maintient le capital, ce que ni l'État ni les gens négligens ou incapables ne pourraient faire ; mais en dehors de cette suprême fonction économique, la fortune peut aussi et doit moralement, nous ne disons pas légalement, exercer une fonction sociale. Nous avons fait au luxe sa part légitime. Le but de la fortune n'est, cependant, pas le luxe ; celui-ci peut être un objet accessoire, parfaitement licite, légitime, honorable même, toute réserve faite des abus ; mais on ne doit pas devenir riche uniquement, ni principalement, pour vivre avec somptuosité, délicatesse ou élégance. La fortune, c'est-à-dire la richesse concentrée à un degré élevé dans les mains d'un individu, a une mission, une fonction sociale qu'elle tient de sa nature même et qu'elle est seule à pouvoir bien remplir.

La richesse est le pouvoir de commander des produits et du travail, par conséquent de donner une direction aux uns et à l'autre ; indirectement, sans éclat, mais très efficacement, plus intimement et plus familièrement, un homme riche est un conducteur d'hommes, comme un homme politique.

La fortune, qui est donc la richesse dans une certaine abondance aux mains d'un individu, constitue un pouvoir d'administrer. Ce pouvoir d'administrer, ou bien on l'a conquis, ou l'on en a hérité ; on peut n'en pas user et laisser les choses qui dépendent de soi aller à vau-l'eau ; alors la fortune a grande chance de se disperser et d'échapper aux mains incapables qui la détiennent. On peut s'en servir dans un intérêt purement égoïste ; alors on a des chances de devenir de plus en plus riche, en capitalisant de plus en plus, en étant utile à la société par des épargnes nouvelles ; mais on ne remplit pas, dans toute sa plénitude, la fonction sociale de la fortune. On peut, au contraire, user de ce pouvoir d'administration en se plaçant à un point de vue élevé, général, sans que la personnalité en soit exclue.

L'Évangile a dit et toute la morale chrétienne a répété que les riches sont les administrateurs des biens des pauvres ou les économes des pauvres. Ce sont là de pieuses métaphores dont l'exagération, au point de vue humain, est évidente, mais qui contiennent une part de vérité, surtout la dernière. Un écrivain positiviste, M. Harrison, se demandait, en 1894, dans une revue américaine, le *Forum*, quel est l'usage des hommes riches

dans une République. Quelques explications l'indiqueront.

Le premier devoir de la fortune, comme du capital en général, c'est de se conserver. La première faute, non seulement individuelle ou familiale, mais sociale, que puisse commettre un homme riche, c'est de diminuer sa richesse ; celle-ci étant un fonds, susceptible de perpétuité, utile pour la production et la direction des entreprises, la destruction, le gaspillage, l'émiettement de la richesse, soit par la prodigalité, soit même par une générosité imprudente, est une faute. Dans l'intérêt social, aussi bien que familial et personnel, chacun doit respecter et maintenir sa fortune.

Les revenus seuls peuvent être légitimement consommés. Quel usage en fera-t-on ? Une vie large est parfaitement permise ; elle n'a rien qui choque la morale. Elle est même, pourvu qu'elle reste en deçà des revenus, recommandable, dans la généralité des cas. Le luxe, bien compris, la décoration artistique de l'existence, sans vaine ostentation et frivole arrogance, est aussi un des emplois licites des revenus ; il est désirable, toutefois, que ce luxe se porte en grande partie sur des objets d'une certaine durée ; beaux meubles ayant un caractère artistique, tableaux, statues, gravures, objets de collection, ou à un autre point de vue : chevaux de race, animaux de choix ; même, construction d'hôtels ou de châteaux ; il est légitime que les générations laissent quelques traces durables et élégantes de leur passage ; tout cela, toujours sous cette réserve qu'on ne gaspille pas sa fortune et que même on continue, dans une certaine mesure, à l'accroître.

Un certain accroissement de la fortune reste une des obligations, sinon morales, du moins économiques et à coup sûr familiales, qui s'imposent à l'homme riche. Celui-ci doit continuer, dans une certaine mesure, d'épargner et de créer du capital, pour procurer à l'ensemble de la société les moyens d'appliquer les inventions et les découvertes nouvelles, pour augmenter toujours le fonds productif qui allège les peines et augmente les produits de l'humanité. L'épargne, dans quelque situation de fortune que l'on soit, continue d'être un devoir, ne serait-ce que pour parer aux accidens qui sont toujours possibles. Les accidens ne viendront que trop tôt amoindrir ou détruire les fortunes ; il est prouvé que peu de grandes fortunes, de banque, de commerce ou d'industrie, se maintiennent sans notables atténuations, au delà de trois ou quatre générations. L'épargne reste donc un devoir pour l'homme riche ; mais elle ne doit plus absorber tout l'excédent de ses revenus au delà de la vie large et confortable. Une épargne de moitié du revenu ou d'un tiers du revenu pour les gens possédant les millions par dizaines, paraît en moyenne très suffisante ;

pour ceux d'une moindre situation, elle peut être plus forte.

L'homme riche doit apporter le plus grand soin dans ses placements; c'est là sa principale fonction économique, fonction difficile, délicate, essentielle, quoi qu'en pense le vulgaire. Ce pouvoir d'administration qui est dévolu à l'homme riche doit comporter à la fois une certaine hardiesse, sans témérité, et beaucoup de réflexion et d'études. C'est un métier et une fonction, l'une des fonctions, l'un des métiers et les plus importans et les plus compliqués de la société, que d'être capitaliste.

Précisément, pour se permettre une certaine hardiesse dans certains de ses placements, il est indispensable que l'homme riche maintienne une assez large part à l'épargne, afin de compenser par elle les erreurs et les mécomptes possibles. L'imbécillité et la jalousie démocratique ne se rendent pas compte de ces tâches si malaisées qui s'imposent à la fortune.

Plus cette fortune est grande, plus la civilisation est perfectionnée, plus aussi le caractère de pouvoir d'administration doit prédominer dans la richesse sur le caractère de moyen de jouissance. C'est en cela que les gens riches, même au simple titre héréditaire, peuvent rendre et, par le fait, pour la plupart rendent de très grands services. Toutes ces vertus bourgeoises, bafouées par les irréguliers, les bohèmes, les décadens ou les sceptiques : l'ordre, la prudence, l'art de compter, de ménager, de distribuer, de conserver, d'augmenter, témoignent que la majorité de la classe riche, l'ensemble de cette classe, à quelques exceptions près qui expient tôt ou tard leurs fautes, remplit la fonction économique de la fortune.

Mais l'excédent des revenus au delà de l'épargne, au delà de ce qui défraie la vie confortable, large, le luxe élégant et discret, qu'en fera-t-on? C'est ici qu'apparaît le rôle social de la fortune.

Une des premières tâches des personnes qui ont de grandes fortunes, c'est de s'associer et de participer aux essais qui apparaissent comme utiles et dont les résultats sont incertains. Beaucoup de découvertes et d'inventions doivent traverser une période d'incubation; ainsi l'éclairage électrique dans les temps récents; à l'heure actuelle, le transport de la force par l'électricité, le morcellement et la dissémination de la force motrice dans de petits ateliers, la recherche de la photographie des couleurs, etc. Des quantités d'essais coûteux sont nécessités par la poursuite de ces progrès que l'on entrevoit comme possibles, comme prochains même, mais qui sont loin encore de la période d'application. Ces essais, ce ne sont pas, en dehors des hommes professionnels et techniques, les personnes simplement aisées qui les peuvent faire; tout au plus leur est-il possible d'y consacrer quelques minces et

insuffisantes oboles. C'est l'initiative privée des personnes sérieusement riches qui y peut pourvoir. Il ne s'agit pas pour elles de lancer toute leur fortune ni même une notable partie dans l'inconnu; il ne s'agit même pas d'y engager une fraction de leur capital, c'est-à-dire de leur fonds permanent, mais simplement une fraction de leurs revenus surabondans, tout en en laissant une autre fraction à l'épargne tout à fait solide. Ainsi, la fortune remplit sa fonction sociale qui est d'aider au progrès; en fait, elle s'en acquitte plus souvent que ne le pense le vulgaire.

Ce n'est pas seulement l'expérimentation industrielle, c'est aussi l'expérimentation agricole qui entre dans la fonction sociale de la fortune. Les grands seigneurs anglais, au témoignage de Thorold Rogers, dans son *Interprétation économique de l'histoire*, ont merveilleusement rempli cette tâche au xviii^e siècle, et dans ce temps, aussi d'après les récits d'Arthur Young, nombre de gentilshommes et de riches industriels ou financiers de France ne la négligeaient pas. Il est bon que tout lien ne soit pas rompu entre le sol et la partie de la population qui a l'habitude de la direction des grandes affaires et qui est à portée de se rendre compte des doctrines scientifiques. Ceux qui veulent bannir la grande propriété et dépecer la terre entière, par morceaux à peu près égaux, entre des paysans, médiocrement pourvus, par leurs conditions nécessaires de vie, de ressources et de lumières, sont les ennemis inconscients du progrès agricole. La grande propriété moderne est l'école gratuite, le champ d'expériences novatrices, dont profite la petite propriété environnante. L'essai des cultures nouvelles, des semences bien sélectionnées, des instrumens perfectionnés, des méthodes que la science suggère, c'est au grand propriétaire opulent, c'est encore mieux au riche industriel, au commerçant, abritant ses vacances ou ses loisirs dans une campagne dont il guide l'exploitation, qu'incombe ce soin essentiel. Ce n'est pas l'État, instrument habituel de gaspillage, de favoritisme, manquant en tout cas de souplesse, d'initiative variée et le plus souvent de fonds pour les œuvres utiles de détail, qui peut remplir cette mission. Sans médire aucunement des professeurs d'agriculture et en rendant toute justice à leurs mérites et à leurs efforts, un ou deux opulens propriétaires progressifs font plus dans un district que toutes leurs leçons. De même, pour le choix de bons reproducteurs, pour les croisemens ou la sélection, pour l'amélioration des espèces végétales, les grands propriétaires riches ont un rôle à remplir, et chaque opulent industriel ou financier ayant des loisirs devrait consacrer une partie de son temps et une fraction de ses revenus (nous ne disons pas du tout de son capital) à cette œuvre noble et séduisante. Certains le font et, au

lieu de gaspiller en locations de chasses des sommes improductives, se donnent le plaisir et se font l'honneur d'être des guides et des instructeurs indirects de la population rurale. Les concours agricoles fournissent bien des exemples de cette émulation. En Angleterre, ce sont des lords à fortunes énormes qui ont ainsi renouvelé et perfectionné les espèces animales domestiques, avec des béliers, des taureaux, achetés jusqu'à 4 ou 5 000 liv. sterl. sinon davantage (100 000 à 125 000 francs). Sans aller jusqu'à ces sommes énormes, on peut, dans des proportions efficaces, quoique modestes, contribuer à ce genre de progrès. Qu'une sorte de goût de sport et qu'un grain de vanité se mêle à ces essais, la fonction sociale de la fortune n'en est pas moins remplie. De même pour les reboisemens, la pisciculture, etc.

Il ne s'agit pas là d'expériences désordonnées, comme celles auxquelles se livrent des esprits incohérens ou imprudens et par lesquelles ils compromettent souvent et diminuent leur fortune; il ne faut pas oublier que la maxime fondamentale est que le premier devoir du capital consiste à se conserver. Mais cette tâche d'expérimentation des progrès industriels et agricoles peut être assumée et suivie avec réflexion, circonspection, méthode, dotée seulement avec une fraction des revenus surabondans, non seulement sans compromettre le capital, mais même tout en laissant une large part à l'épargne annuelle.

III

La fonction sociale de la fortune est si essentielle en ce qui concerne l'exploitation du sol et la direction de la population rurale qu'on nous permettra d'y particulièrement insister. Les préjugés les plus funestes règnent à cet endroit, particulièrement dans les cercles législatifs et politiques. On suppose qu'il y aurait avantage à développer de plus en plus la petite propriété aux dépens de la grande, à éliminer même complètement celle-ci: l'on ne voit pas qu'ainsi l'on se priverait du principal élément de progrès agricole.

La grande propriété, quand elle est en de bonnes mains, ne laisse pas d'avoir, en nombre d'occasions, une supériorité considérable, à divers points de vue, sur la petite. En général, la grande propriété moderne (nous distinguons nettement celle-ci de l'ancienne grande propriété nobiliaire) possède proportionnellement plus de capitaux que la petite. Outre que, jusqu'à un certain point, les capitaux acquièrent par la concentration une force qui dépasse celle qu'ils ont à l'état de dispersion, cette supériorité de capitaux est un avantage notable. On peut ainsi se pour-

voir de plus de machines, faire au sol plus d'avances, et en recueillir par conséquent plus de fruits.

Quoique à un moindre degré qu'en industrie, le coût des installations en agriculture ne croît pas en raison directe de l'importance des surfaces ou des récoltes. Pour les cultures surtout qui ont un caractère industriel, et la plupart y tendent aujourd'hui, notamment pour la vigne, la betterave, l'élevé du bétail, de grandes installations concentrées offrent une sensible économie de capital et de frais généraux par rapport à une multitude de petites installations destinées à un produit équivalent.

Une vaste cave, avec des foudres de 150 à 200 hectolitres chacun, pouvant contenir 10 000 ou 20 000 hectolitres de vin, une laiterie ou une fromagerie qui doit faire des centaines de quintaux de lait ou de fromage, des distilleries ou des féculeries énormes, sont loin de coûter autant comme frais d'établissement et d'exiger autant d'entretien ou de main-d'œuvre que le total des petites installations vingt fois ou cent fois moins importantes qui donnent, toutes réunies, une production égale.

Ces avantages, si sérieux qu'ils soient, se trouvent secondaires relativement à un autre qui les prime de beaucoup : l'avantage par excellence de la grande propriété moderne, c'est sa supériorité scientifique et industrielle; c'est cette qualité qui la rend indispensable à la bonne économie et au progrès d'une nation. Cette supériorité intellectuelle et scientifique des grands propriétaires modernes est le pivot de tous les progrès de l'agriculture. Elle l'a été dans le passé, elle l'est beaucoup plus encore dans le présent, et chaque jour son rôle s'élargira.

Même l'ancienne aristocratie foncière au ^{xiii}^e et au ^{xiv}^e siècle en Angleterre, au ^{xviii}^e siècle dans le même pays et en France aussi, a rendu de très grands services à cet égard, comme en témoigne Thorold Rogers, peu prévenu en faveur des hautes classes, dans son *Interprétation économique de l'histoire*.

La grande propriété moderne joue beaucoup plus régulièrement ce rôle d'introductrice du progrès qui n'a été rempli que passagèrement, à certaines époques, par l'ancienne grande propriété nobiliaire, souvent frivole ou obérée. Dans le temps présent ou le récent passé, ce sont les grands propriétaires du nord et du centre de la France qui ont modifié les assolements, adopté de nouvelles cultures comme celle de la betterave, de nouveaux engrais comme le guano, les superphosphates, des amendemens comme le chaulage, le marnage, des reproducteurs de choix; qui ont essayé les semences perfectionnées, dont des agronomes connus, MM. Grandeau et Armand Gautier, attendent le doublement de la production du blé; des machines enfin de toute nature,

lesquelles ont pour objet et pour effet, non seulement d'épargner de la main-d'œuvre, mais d'accroître la quantité des produits, d'en éviter la déperdition et parfois d'en améliorer la qualité.

Un souffle de recherche et de progrès anime la grande propriété moderne, tandis qu'un certain attachement à la routine, une naturelle timidité, tendent à caractériser la petite propriété.

On a bien vu ces deux dispositions contradictoires dans le midi de la France lors des crises qu'a traversées la vigne. C'est un grand propriétaire du département de l'Hérault, M. Marès, qui a inventé le traitement de l'oïdium avec le soufre; c'est un grand propriétaire d'un des départemens voisins, M. Faucon, qui a appliqué la submersion pour lutter contre le phylloxéra; c'est une grande société viticole, celle des *Salins du Midi*, qui a fait connaître la résistance à l'insecte de la vigne plantée dans certains sables; c'est sur le domaine d'un grand propriétaire de la Gironde, M. Johnston, qu'a été reconnue l'efficacité du sulfate de cuivre pour triompher du mildew ou peronospora.

Ce sont les grands propriétaires, particulièrement du département de l'Hérault, qui, luttant pendant quinze ans contre certains savans, notamment contre le grand chimiste Jean-Baptiste Dumas, qui voulait leur imposer le sulfure de carbone, et contre l'administration officielle qui préconisait exclusivement ce remède, ont avec des recherches infinies, une persévérance sans égale, des dépenses énormes, établi l'immunité des vignes américaines, sélectionné les plants, multiplié les essais et les expériences, et reconstitué plus de 600 000 hectares de vignes, presque soudainement détruits, en consacrant à cette œuvre, dans le seul département de l'Hérault, environ 300 millions de francs en une quinzaine d'années.

A l'heure actuelle, c'est aussi la grande propriété moderne qui fait des recherches incessantes pour lutter contre les autres ennemis de la vigne, l'anthracnose, le black rot; c'est elle qui a créé des hybrides ayant des qualités particulières, le « Petit Bouschet », « l'Alicante Bouschet »; c'est elle aussi qui recherche les meilleures méthodes de vinification, qui introduit les fouloirs-égrappoirs, au lieu du procédé tout primitif d'écrasement de la grappe sous les pieds du vigneron, qui s'ingénie à varier les modes et la durée de la cuvaison, qui fait les expériences des levures artificielles, etc.

Les petits propriétaires n'ont pas l'esprit assez alerte pour prendre l'initiative de ces expériences; l'État a trop de rigidité et de parti pris, pas assez de souplesse, pour suppléer en pareil cas à l'ingéniosité diversifiée de l'initiative privée. Les petits propriétaires, quoique leur intelligence dans cette partie de la France

soit plus éveillée qu'ailleurs, se sont contentés d'imiter tardivement, quand, depuis de longues années, la démonstration de certains modes soit de plantation, soit de culture, soit de traitement, soit de cuvaision, était absolument et depuis longtemps décisive.

Lorsque, au contraire, en 1892, le phylloxera a éclaté dans une région où domine la petite propriété et où la grande est assez rare, la Champagne, les journaux ont été remplis, à diverses reprises, de sortes d'émeutes de paysans s'opposant aux constatations et aux essais des inspecteurs phylloxériques, ne voulant entendre parler ni de mesures préservatrices ni de traitemens, et repoussant avec des injures et des violences ceux qui s'efforçaient de prévenir et de réparer le mal, exactement comme les paysans de certains villages reculés de la Russie repoussaient et maltraitaient les médecins dans l'épidémie cholérique de 1892.

Un avantage aussi de la grande propriété moderne, c'est la comptabilité agricole. J'ai appelé la comptabilité la conscience de l'industrie ; les Italiens la nomment très heureusement *ragioneria*. Il ne peut y avoir aucune organisation méthodique, réduisant au minimum les chances possibles d'échecs et de déperditions, portant au maximum, au contraire, les chances de découverte et de progrès, sans comptabilité : or, non seulement, c'est la grande propriété qui a introduit la comptabilité agricole, mais elle est presque seule à la pratiquer.

Dans un pays pourtant de bon sens, de réflexion et de calcul, en Angleterre, on a rarement pu obtenir des fermiers, très supérieurs à la généralité des fermiers français et à beaucoup des petits propriétaires du continent, qu'ils tinssent une comptabilité régulière. Thorold Rogers s'en plaint ; parlant des belles expériences et des grands succès agricoles de lord Lowell au XVIII^e siècle, il dit : « Les anciens du pays hochèrent sans doute la tête d'un air méfiant et se demandèrent ce qui sortirait de ces cultures de navets et de fourrages inventés de fraîche date. Quant aux fermiers, suivant de l'œil le développement des procédés nouveaux, ils les adoptèrent peu à peu : toutefois, ils ne peuvent jamais se résoudre, — Arthur Young s'en plaint, — à tenir une comptabilité régulière (1). » Rogers, au contraire, vante l'excellente comptabilité de lord Lowell, le chef de la nouvelle école au XVIII^e siècle. Or, sans comptabilité, on va au hasard ; l'absence de comptabilité rend d'ailleurs défiant, c'est-à-dire peu progressif, parce qu'on n'a aucun moyen de se rendre un compte exact des essais et des innovations, surtout de celles à résultat échelonné.

Nous avons souvent écrit cette formule : *la grande propriété*

(1) Rogers, *Interprétation économique de l'histoire*, traduction française, p. 102.

moderne. Il est important de se rendre compte du sens de cette locution. Cette expression ne s'applique pas aux *latifundia*, domaines gigantesques de 10 000, 20 000, 50 000 hectares ou davantage. Elle a des proportions beaucoup plus modestes. L'ancienne grande propriété féodale, reposant sur les majorats et les substitutions, confiée à des hommes qui, pour la plupart, ont peu de notions techniques, industrielles et scientifiques, ne remplit pas, dans un très grand nombre de cas, l'office que nous venons d'indiquer. Aussi, la suppression des majorats, des substitutions et de toute entrave au commerce de la terre, ainsi que des droits élevés sur les transactions immobilières, constitue-t-elle une des conditions essentielles de la bonne exploitation du sol.

La grande propriété moderne est celle qui appartient à de riches agriculteurs de profession, pourvus d'instruction et d'ouverture d'esprit, comme on en rencontre un grand nombre dans nos progressifs départemens du Nord et du Pas-de-Calais, entre autres, de la Gironde et de l'Hérault, de l'Aude et du Gard; ou bien encore, c'est celle qui est acquise par d'habiles industriels, auxquels leurs manufactures ou leur commerce ont procuré de larges fortunes et assurent de gros revenus. Le nombre de ces industriels, soit en activité, soit retirés des affaires, qui se laissent séduire à l'appât de la propriété foncière et aux attraits d'une exploitation agricole, devient de plus en plus considérable. C'est par cette catégorie de propriétaires surtout, ayant l'habitude de la précision, de la comptabilité, le sens de la hardiesse, la pratique des expériences et des essais, le goût des applications scientifiques, que la grande propriété moderne remplit sa fonction essentielle, l'une des plus importantes de la société (1). Rien ne la peut remplacer. Cette grande propriété moderne est comme l'hélice qui communique toute l'impulsion à la production agricole et la fait avancer.

Il y a cette différence importante entre l'industrie et l'agriculture que, tandis que la grande industrie tend à éliminer la petite des branches de production où elle s'est établie, la grande pro-

(1) Ce n'est pas seulement pour les cultures industrielles comme la betterave ou la vigne, c'est même pour l'exploitation des pays pauvres que de grands propriétaires industriels ont donné de très utiles leçons. Ainsi, M. Cormouls Houlès, appartenant à une famille de manufacturiers bien connue de Mazamet, s'est appliqué, pendant trente ans, à changer toute l'exploitation d'une vaste propriété de montagne, située à 800 mètres d'élévation et où l'on ne faisait qu'une culture extensive. Il a amélioré les bois, remplacé les moutons par des vaches, assaini les prairies, fait des barrages et des constructions. Il a ainsi dépensé plus de 300 000 francs en améliorations et en a retiré, affirme-t-il, un revenu de 6 p. 100. Voir sa brochure : *Mémoires sur les diverses améliorations exécutées aux Faillades*, Mazamet, 1892. Des exemples de ce genre ne sont pas rares. D'autres grands propriétaires sont moins heureux, mais leurs leçons ont toujours de l'utilité, même en cas d'échec.

priété moderne et la petite propriété peuvent, au contraire, co-exister, faire très bon ménage ensemble et se rendre de mutuels services.

La grande propriété est très utile aux petits propriétaires qui l'entourent; elle leur fournit de bonnes journées et leur permet de ne consacrer à la culture de leur champ que les heures surrogatoires, dont le produit, quel qu'il soit, est en quelque sorte tout profit pour eux.

La grande propriété moderne rend, en outre, à la petite propriété de précieux services intellectuels et moraux. Elle instruit la petite propriété; elle lui donne des leçons de choses, elle lui fournit des modèles. Souvent aussi elle lui prête des instrumens ou lui avance des semences et des plants.

A côté de ces grands propriétaires, il s'en trouve de moyens, disposant, par exemple, d'une propriété et d'un capital de 150 000 à 300 000 francs, et dont le rôle est fréquemment très efficace. Les petits propriétaires ne sont nulle part si prospères que lorsqu'ils se trouvent à côté d'un grand domaine intelligemment dirigé. Avec les progrès scientifiques, la terre, tout en conservant des inégalités naturelles, variant suivant les découvertes agronomiques, tend à devenir de plus en plus un instrument qui rend en proportion de l'habileté et des soins de celui qui le manie.

Il est bon parfois que des terres soient exploitées directement, même par de grands propriétaires qui n'y résident pas toute l'année. Cela permet de joindre la culture du sol à d'autres professions qui, bien loin de nuire à cette culture, aident au contraire à la perfectionner. On a souvent remarqué que des industriels et des commerçans enrichis sont très fréquemment d'excellens et surtout de progressifs agriculteurs. La direction générale d'une propriété leur apparaît comme une diversion et un repos, en même temps que comme l'application des méthodes d'expérimentation, de comptabilité qu'ils ont toujours pratiquées dans leur profession principale. Des savans aussi, chimistes ou autres, peuvent être d'excellens agriculteurs, tout en pratiquant leur profession principale, ce qui les oblige à ne pas résider toute l'année. Il est désirable que la direction de l'exploitation du sol incombe fréquemment à des hommes qui, par leur situation, leurs occupations, se trouvent au courant des progrès techniques et des progrès industriels, qui aient l'occasion de voyager et de comparer. A ce point de vue, le faire-valoir direct, même de la part de grands propriétaires non habituellement résidant, pourvu que ceux-ci ne soient pas de simples amateurs et qu'ils sachent choisir et surveiller leurs auxiliaires principaux, est une des conditions du progrès agricole.

Le fermage, cependant, ne peut disparaître; il a sa grande utilité; mais il n'est un régime vraiment fructueux et conciliant tous les intérêts que quand le propriétaire ne se désintéresse pas complètement de sa terre et ne se repose pas absolument sur le fermier du soin d'en tirer le meilleur parti possible. Le propriétaire, même sous le régime du fermage, a une fonction importante à remplir; s'il ne s'en acquitte pas, il est rare que le domaine ne finisse pas par décliner. Il doit d'abord choisir le fermier, ce qui exige beaucoup de discernement, fixer le prix de fermage, ce qui demande de la modération de sa part, car le prix maximum qu'il peut atteindre risque de décourager le fermier en temps de crise, consentir, quand c'est opportun ou légitime, des remises ou des délais. Voulût-on s'en tenir à ce simple rôle qu'il aurait déjà de l'importance et qu'on voit combien l'État serait incapable de le remplir, comme le proposent les socialistes : « Aucun propriétaire équitable ou intelligent, dit avec raison Thorold Rogers, n'exigera le maximum de la rente que donnerait la concurrence. Il voit ce que sa terre peut rapporter et n'invoquera pas comme excuse les offres que lui adressent des fermiers insensés. Quand un emprunteur offre 15 pour 100 d'intérêts à un banquier prudent, celui-ci s'empresse de lui refuser la moindre avance (1). »

De même pour les remises et les délais, un propriétaire avisé doit savoir en apprécier la nécessité dans certaines circonstances et s'y résigner. L'économiste-historien que nous venons de citer dit à ce sujet : « Dans les temps primitifs, la coutume anglaise a voulu que toutes les améliorations permanentes et toutes les réparations fussent à la charge du propriétaire du fonds, qu'il s'agisse de propriétés rurales ou urbaines. Ayant élevé les bâtimens à ses frais, ce fut à lui de les entretenir quand il cessa de faire valoir lui-même. Au xv^e siècle, il assurait même son tenancier contre des pertes extraordinaires. Ainsi New-College affermait un domaine dans le Wiltshire et assurait à son tenancier toute perte dépassant 10 pour 100 du nombre total de ses moutons. Le risque n'était pas minime, car en deux années consécutives, en 1447 et en 1448, le Collège remboursa 73 et 116 moutons sur cette seule occupation. En 1500 Magdalen-College remboursa 607 moutons à des tenanciers. Les charges traditionnelles du propriétaire n'étaient donc pas légères et il ne pouvait s'y sous-

(1) Thorold Rogers, *Interprétation économique de l'Histoire*, p. 138. A un autre endroit (p. 134), parlant d'une grande famille anglaise très connue et des fermages d'un de ses importans domaines, avant et depuis 1692, l'auteur écrit : « La noble famille des Manners, de tout temps, a été très libérale envers ses fermiers, et les fermages ont toujours été bas à Belvoir, malgré la bonne qualité de la terre. » Il ne faut pas non plus, cependant, des fermages trop bas, parce qu'ils encouragent la routine.

traire (1). » Sans qu'il existe ou qu'il doive exister d'obligation légale en ce sens, l'équité, de même que l'intérêt bien entendu, invitent le propriétaire à participer aux pertes exceptionnelles et qui ne pouvaient être prévues (2). Quant à celles qui, au contraire, étaient susceptibles d'être prévenues soit par une bonne exploitation du fermier, un surcroît de soins, soit par des assurances, comme les pertes résultant de la grêle, il n'est ni légitime ni même désirable que le propriétaire s'y associe; ce serait dégager le fermier de tout soin et de toute prévoyance.

Le propriétaire de la terre affermée a une autre et très considérable fonction. Il est le représentant des intérêts permanens de la terre, tandis que le fermier ne se soucie que de l'exploitation pendant neuf ans, ou quinze ans, ou dix-neuf, et que, dans les dernières années de la période, il n'est plus, si l'on n'a pas renouvelé son bail d'avance, ce qui est souhaitable, qu'un tenancier tout à fait précaire. Le propriétaire doit donc exercer une certaine surveillance sur l'exploitation. Il doit, en outre, parer à toute détérioration soit du sol, soit des installations, soit des bâtimens, soit des plantations, y avoir toujours l'œil ouvert et intervenir à temps pour empêcher qu'une négligence prolongée n'amène un préjudice notable. Bien plus, il doit coopérer aux améliorations, y pousser le fermier, si celui-ci est routinier, l'y aider par des prêts à intérêt modéré, si celui-ci est à l'étroit. De toute façon il doit coopérer aux progrès; car il est rare qu'une nouvelle méthode de culture n'exige pas certains perfectionnemens dans les bâtimens, dans les clôtures, dans les agencemens permanens qui sont à la charge du propriétaire : barrages, drainages, rigoles, nivellemens, etc.

La situation de propriétaire d'un bien même affermé est ainsi loin d'être une sinécure. Plus instruit, en général, que le fermier, vivant plus en contact avec les hommes qui s'occupent de science, possédant aussi plus de capitaux, le propriétaire, sauf le cas de fermiers exceptionnellement entreprenans, aisés et instruits, doit s'efforcer de faire que son domaine profite de toutes les applications efficaces de la science agronomique : il doit y contribuer par son influence, et fréquemment aussi par ses avances ou ses dépenses d'utilité permanente. Ainsi, la coopération harmonique du propriétaire et du fermier est une des conditions du succès prolongé du régime de fermage.

(1) Rogers, *Ibid.*, p. 154 et 155.

(2) Toutes ces dépenses d'entretien, ces remises occasionnelles, ces agencemens, même nouveaux, auxquels le propriétaire intelligent ne se dérobe pas, réduisent dans des proportions notables le montant réellement net des fermages et le font descendre fort au-dessous des chiffres des statistiques.

C'est en partie parce que, à la suite d'une longue prospérité agricole et d'une période étendue de hauts prix, beaucoup de propriétaires, en France et en Angleterre ont trop oublié leur mission qu'il est devenu si difficile de trouver des fermiers solvables.

Quant à la disparition du fermage, elle n'est nullement désirable. Elle romprait tout lien avec la terre d'une partie des classes les plus intelligentes de la nation, de celles qui ont ou peuvent avoir l'esprit le plus ouvert au progrès et aux connaissances scientifiques, à savoir la plupart des hommes qui exercent les professions libérales, un grand nombre d'industriels et de commerçans. Beaucoup de ces hommes peuvent utilement s'occuper, comme il a été dit plus haut, d'une propriété affermée et ne sauraient se charger complètement de son faire-valoir direct quand les propriétés qu'ils peuvent avoir ne se trouvent pas dans le voisinage strict de leur résidence. Or, quelle que soit l'importance de la division du travail, il est d'un haut intérêt économique et social que la population rurale, ne serait-ce que pour prévenir la torpeur intellectuelle, reste en contact fréquent avec la partie de la population qui, par ses occupations habituelles, a le plus la pratique soit des grandes affaires bien conduites, soit des recherches et des expériences scientifiques, soit des fluctuations économiques, soit enfin de la comptabilité rigoureuse. Rompre tout lien entre le sol et cette partie de la nation, ce serait nuire au premier et à la seconde, compromettre les progrès culturels, détruire la plus utile influence réciproque que doivent exercer, l'une sur l'autre, la classe rurale et la classe adonnée aux professions qui entretiennent le mouvement dans l'esprit et le développement des connaissances.

IV

La deuxième fonction sociale de la fortune consiste dans les œuvres de patronage et de philanthropie rémunératrice. Ce mot de « philanthropie rémunératrice » peut étonner quelques personnes et prêter au sarcasme. Il est, cependant, très exact que les hommes riches rendraient de grands services sociaux, — quelques-uns en rendent d'ailleurs, — en s'acquittant de la tâche que nous désignons ainsi. Une partie des revenus des classes riches (nous parlons toujours des revenus et nullement des capitaux) doivent être consacrés à des entreprises d'utilité générale et populaire, qui, néanmoins, peuvent, bien gérées, produire une rémunération modeste, mais convenable.

Il se rencontre nombre d'œuvres qui peuvent être, dans une

certaine mesure, productives pour les capitaux, mais où les chances de gains sont trop faibles, quoique n'étant pas complètement absentes. pour séduire les entrepreneurs privés, qui ne suivent que l'impulsion du strict intérêt personnel. Des hommes riches peuvent s'en charger en y consacrant une partie de leurs revenus, sans renoncer, pour cette fraction ainsi un peu aventurée, à tout intérêt, mais en limitant le montant de celui-ci.

Une enquête faite, il y a déjà une quinzaine d'années, par la *Société industrielle de la Haute-Alsace*, à l'occasion de l'exposition de 1878, a indiqué toute une série d'entreprises de ce genre, à la fois inspirées par un sentiment philanthropique et, cependant, indemnisant modestement les capitaux qui y étaient affectés : ainsi, les sociétés de crédit populaire, dont Schulze-Delitsch et Raiffeisen ont fourni d'admirables types, les sociétés coopératives de consommation, les assurances ouvrières, sous des formes très multipliées, les bains et les lavoirs pour les ouvriers ou pour la petite classe moyenne, les logemens ouvriers, les restaurans à bon marché, etc.

Tous ces organismes qui concernent le peuple ou la petite classe moyenne sont ordinairement dédaignés par les entrepreneurs professionnels, et par les capitalistes qui veulent s'affranchir de tout souci ; ils le sont, en général, par la raison que le bénéfice y est trop aléatoire, ou restreint dans des limites trop étroites, ou qu'encore il faut pour la gestion de ces menues affaires trop de soins minutieux et de perte de temps.

C'est aux hommes riches, par un prélèvement sur leurs revenus disponibles, qu'il incombe de s'en occuper, non pas à titre d'aumône, mais à titre d'œuvre d'utilité générale, où il est licite, néanmoins, et légitime de recueillir un modeste intérêt. Il ne s'agit pas d'aventurer ses fonds, en les considérant d'avance comme perdus : les œuvres de ce genre, qui n'indemnisent nullement les fondateurs, ne peuvent avoir qu'un développement insuffisant. Il convient, au contraire, de constituer des associations qui, suivant, l'expression anglaise, soient *self supporting*, c'est-à-dire qui, étant rémunératrices dans une certaine mesure, portent en elles un germe de développement indéfini. Depuis un quart de siècle, en Angleterre, en Amérique et en France même, bien des organismes de cette nature se sont constitués et ont démontré l'applicabilité de cette méthode. On fixait, en général, autrefois, l'intérêt maximum à 4 p. 100 : l'excédent devait être porté à la réserve ou consacré à l'extension de l'œuvre. On pourrait aujourd'hui placer la limite d'intérêt à 3 1/2 p. 100, en rendant cet intérêt *cumulatif*, ce qui est une méthode fréquemment usitée en Angleterre et consiste, quand une année n'a pas fourni un intérêt

déterminé, à le prélever sur les excédens des années suivantes. En recourant à cette combinaison, nombre d'œuvres très utiles pourraient non seulement apparaître, mais se propager.

Il convient que les associations constituées pour cet objet se maintiennent rigoureusement sur le *self supporting principle*, c'est-à-dire qu'elles se préoccupent d'être toujours rémunératrices, dans la mesure modeste que nous venons d'indiquer, qu'elles repoussent tout don de particuliers, de l'État ou des villes, toute subvention, toute faveur; si elles en acceptent, l'entreprise devient immédiatement artificielle et peut être nuisible, en écartant absolument toutes les entreprises analogues dont des capitalistes ordinaires pourraient se charger. Tous les capitaux employés par ces associations doivent, sans exception, être rémunérés au taux uniforme qui vient d'être énoncé; les actionnaires ou obligataires qui ne voudraient pas toucher l'intérêt n'auraient qu'à le capitaliser en souscrivant des actions ou des obligations nouvelles, les unes et les autres destinées à porter intérêt.

Cette méthode, qui ménage une rémunération en la limitant, est la seule qui soit efficace pour des œuvres considérables d'utilité populaire.

Outre les nombreux exemples fournis, de 1850 à l'heure actuelle, par l'Alsace, en voici d'autres qui constituent une démonstration irréfragable : il s'agit des logemens destinés aux gens à petit revenu, ouvriers, petits employés, etc. M. Arthur Raffalovich, dans son très intéressant ouvrage : *le Logement du pauvre*, a décrit très exactement les efforts intelligens et rémunérés qui ont été faits à ce sujet. Ce titre, *le Logement du pauvre*, est, toutefois, défectueux, il ne s'agit pas là du pauvre à proprement parler, non plus que d'aumône ou de charité; il s'agit des gens à petits revenus, ce qui est tout différent, et d'une entreprise à la fois économique et sympathique. L'Amérique, l'Angleterre et la France offrent des exemples frappans et heureux de ce genre d'entreprises. Pour le premier de ces pays, M. White, en 1877, à Brooklyn systématisa le premier les efforts dans cette voie. On constitua l'*Improved dwelling Association*, la société des logemens améliorés; une femme, miss Colins, se fit l'apôtre de cette idée. Des maisons contenant des logemens convenables, hygiéniques, à prix très modiques, furent construites dans diverses villes; l'entreprise réussit à merveille : les souscripteurs avaient limité leur intérêt à 6 p. 100 et ils l'obtinrent, tout en améliorant singulièrement les logemens pour les petites gens. Ce taux de 6 p. 100 est très élevé, mais dans cette période de 1877 à 1885, l'intérêt n'était pas déprécié en Amérique comme à l'heure présente; aujourd'hui le taux de 3 1/2 cumulatif suffirait; l'entreprise doit

être conduite très commercialement; les locataires en retard, par exemple, doivent être congédiés.

En Angleterre une femme, miss Octavia Hill, se consacra à une œuvre du même genre, dès 1864. Elle commença avec 19 000 francs; une vingtaine d'années après, elle avait 3 000 locataires; elle supprima les *middlemen* ou locataires principaux. Le célèbre esthéticien Ruskin confia 75 000 francs à miss Hill, en stipulant que l'affaire serait conduite d'après les principes commerciaux stricts. On parvint à édifier des chambres convenables dont le prix de revient était de 50 livres sterling (1 250 francs) et qui, par conséquent, en tenant compte des charges diverses et de l'entretien, pouvaient se louer 65 à 70 francs par an. Miss Octavia Hill était très opposée à toute subvention de l'État, même à des prêts à un intérêt trop réduit. On connaît la fondation Peabody, à Londres, pour des logemens populaires: elle repose sur des principes un peu différens. Néanmoins, les immeubles Peabody rapportent en moyenne 3 pour 100, et ceux de miss Octavia Hill 4 à 5 pour 100 (1).

Il existe ainsi en Angleterre, à l'heure présente, 2372 *Building Societies* qui, la plupart, fonctionnent sur le principe que nous venons de décrire. Elles comptaient 587 856 membres à la fin de l'année 1892; elles disposaient de 40 641 000 livres sterling, dont 24 729 000 versés par des actionnaires et 14 914 000 par des déposans, ensemble 1 milliard de francs. Leurs bénéfices s'étaient élevés à 1 897 000 livres sterling, près de 50 millions de francs, ou environ 5 p. 100 de ce capital consacré à construire des logemens convenables pour les petites gens.

Il ne s'agit pas ici, à proprement parler, d'édifier des maisons pour les vendre aux ouvriers, comme l'a fait la société ouvrière de Mulhouse, ce qui est une organisation parfois heureuse, mais dangereuse quand on l'étend et qu'on l'introduit dans de petites villes à industrie unique et exposée à péricliter. On se contente de créer des logemens sains, à bon marché, indemnisant convenablement ceux qui les construisent et qui les gèrent.

L'expérience a été reprise en France avec un très grand succès à Lyon, par un groupe de philanthropes pratiques, dont l'un, M. Mangini, a un admirable don d'organisation. Il a été construit ainsi dans cette ville 90 maisons contenant un millier de logemens populaires. Cette entreprise de logemens simples, mais décens et hygiéniques, produit 5 1/2 pour 100 de bénéfices dont les actionnaires reçoivent 4 pour 100, maximum statutaire, le surplus accroissant les réserves.

(1) Arthur Raffalovich, *le Logement du pauvre*, notamment pp. 26, 27, 194 à 197, 449 à 455, 466.

Les objections que l'on peut élever contre ces œuvres ont peu de portée. De ce qu'elles ne profitent pas à tout le monde, ni aux gens les plus pauvres, il n'en résulte pas qu'elles soient dépourvues d'utilité pour une classe très considérable d'ouvriers et de petits employés. De même, si certaines de ces institutions risquent, au bout d'un certain temps, un demi-siècle par exemple ou trois quarts de siècle, de dégénérer ou de se corrompre, on n'en peut conclure qu'elles n'aient pas rendu des services; c'est seulement une preuve que rien sur cette terre n'est définitif et qu'il faut, à chaque moitié de siècle, par exemple, modifier les types et les méthodes. Ces installations ont donné le goût de la décence et de l'hygiène de la demeure; elles ont fourni des modèles que nombre d'entrepreneurs privés ont ensuite imités.

Ce qui se fait pour le logement se peut faire encore pour la nourriture. Là aussi les Lyonnais ont donné des exemples très heureux: ils ont fondé des restaurants populaires où les portions reviennent à un prix très bas et qui, cependant, paient un intérêt convenable, 3 ou 4 pour 100, au capital engagé.

En s'associant aux œuvres de ce genre, la fortune remplit, sans s'amoindrir, sa fonction sociale. Le champ ouvert à cet emploi sympathique et cependant rémunérateur des capitaux est presque illimité; il se prête aux expériences les plus variées.

On pourrait multiplier les exemples de ces interventions heureuses d'hommes riches pour mettre les agencemens et les combinaisons perfectionnés à la portée des classes populaires. Ainsi la Société industrielle de Mulhouse se préoccupait d'assurer les mobiliers ouvriers. Certaines compagnies, moyennant une prime uniforme de 5 fr. par an, assurent bien à tout officier 2000 fr. pour ses effets personnels, 1000 fr. pour son mobilier, 5000 fr. pour les risques locatifs et 2000 fr. pour les recours des voisins. On pourrait, pour les assurances des mobiliers ouvriers, imiter ces assurances militaires.

V

La troisième fonction sociale de la fortune consiste dans le patronage gratuit, les œuvres non rémunératrices. C'est encore là un des modes d'emploi à la fois d'une partie des loisirs et d'une fraction du superflu des revenus, après la part faite à la vie large, au luxe légitime, à l'épargne suffisamment ample, et à la catégorie d'entreprises qui vient d'être étudiée.

Il suffit ici de quelques mots. Le contact ne doit pas être perdu entre les différentes conditions sociales; le patronage est le moyen de le maintenir. Quelles que soient les susceptibilités démocratiques,

il ne disparaîtra jamais complètement; ce n'est plus le patronage antique, large de sa bourse envers les cliens, mais d'une familiarité hautaine; ce sont des relations amicales, sympathiques, avec des gens moins instruits, moins fortunés, égaux en droits, un peu ombrageux. Les États-Unis d'Amérique en offrent de très beaux modèles, non seulement dans la vieille cité de Boston, mais dans la jeune et orgueilleuse Chicago. M^{me} Bentzon en a décrit des types divers et remarquables dans ses récits de la *Revue des Deux Mondes* cette année même (1). La femme, par sa délicatesse d'esprit et de langage, par sa nature insinuante, souvent douce et ferme à la fois, est le meilleur metteur en œuvre de ces diverses catégories de patronages; les jeunes gens et les vieillards s'y associent, plus encore que les hommes mûrs, moins enclins à la douceur et plus absorbés par les soucis professionnels.

Il serait superflu de s'étendre sur toutes les branches de ce sympathique patronage moderne dans les sociétés industrielles et démocratiques.

Enfin viennent les grandes fondations d'intérêt général, auxquelles se complaisent quelques millionnaires, qui honorent et conservent leurs noms; c'est en Amérique, d'une part, puis chez quelques petits peuples, comme les Grecs, qu'on en trouve les plus beaux exemples: des musées, des écoles, des observatoires, des promenades publiques, des églises, des orphelinats, des hospices; tout homme ayant une fortune de premier ordre devrait avoir à cœur de s'associer à une fondation de ce genre. Il y a une vulgarité de parvenu et une bassesse naturelle à y demeurer étranger. Il ne s'agit pas d'amoindrir notablement les héritages et de transformer graduellement, à la mort, les fortunes privées en fortunes collectives; cette transformation aurait les plus fâcheux effets économiques, la richesse étant beaucoup mieux administrée, sauf de très rares exceptions, par les particuliers qui la possèdent que par des collectivités, quelles qu'elles soient. Mais les fortunes de premier ordre sont souvent assez abondantes pour faire quelque part, sans exagération, à ces fondations.

Bien d'autres œuvres peuvent tenter les millionnaires. Dans ces dernières années, en France, on les a vus accumuler les prix à l'Institut; c'est devenu un usage banal et, par son excès, peu profitable à la science; la plupart des académies de l'Institut et des sociétés savantes connues ont une pléthore de prix qui les embarrasse et font récompenser souvent d'assez médiocres ouvrages. Il faut renouveler la direction des générosités privées et en changer le but; les voyages d'exploration, par exemple, en Afrique et en

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} juillet et du 1^{er} septembre.

Asie, les essais d'acclimatation d'animaux ou de plantes, les subventions aux recherches scientifiques et médicales sont parmi les emplois judicieux que l'on peut faire aujourd'hui de revenus superflus. Tel millionnaire épargne par an, d'une façon peu fructueuse, une centaine de mille francs, en subsides à 30 ou 40 sociétés, qui ne se doute pas qu'avec cette même somme, employée à subventionner un voyage de découverte et d'exploration ou d'étude sur le continent africain ou asiatique, ou à des recherches méthodiques pour accomplir tel progrès, pour éliminer ou atténuer tel fléau, il rendrait cent fois plus de services à l'humanité, à son pays, et ferait plus d'honneur à son nom.

Les grandes fortunes anciennes, à Rome surtout, se répandaient en constructions de monumens publics divers, en jeux ou représentations pour le peuple. M. Gaston Boissier, dans ses récentes études sur l'Afrique romaine, montrait que, même dans les provinces reculées, ces dons abondans des hommes opulens au municipe, qui en revanche les honorait de charges coûteuses et de titres flatteurs, étaient très en usage. C'est à cette catégorie de largesses que faisait allusion M. Harrison, dans son article, plutôt sceptique, sur l'utilité des hommes riches dans une république. Ces énormes contributions de quelques particuliers à des fondations d'intérêt général peuvent être recommandables; mais elles ne se trouvent à la portée que de très peu d'hommes. Les millionnaires américains, même ceux qui, comme M. Carnégie, sont des industriels très exacts, zélés défenseurs de leurs droits à l'égard des ouvriers, ainsi que des grèves récentes en ont témoigné, se complaisent à ces libéralités fastueuses.

La fortune peut, sans étaler des œuvres aussi magnifiques, remplir parfaitement sa fonction sociale. Celle-ci consiste à suppléer à l'initiative toujours arbitraire, souvent gaspilleuse, généralement peu éclairée ou peu impartiale et insuffisante, de l'État; à guider et instruire, soit par le contact direct, soit par des exemples pratiques, les classes moins aisées. Pour toutes ces œuvres dont nous avons parlé, il n'est besoin ni d'être un Peabody, ni de se transformer en sœur de charité ou en quakeresse.

Sous la triple forme que nous avons indiquée, la fonction sociale de la fortune, différente de sa fonction économique, c'est d'être initiatrice et auxiliatrice. Cette fonction ne peut être imposée par la loi: elle doit l'être par la tradition, la conscience, le goût même de l'activité utile et sympathique; il serait bon aussi qu'elle fût soutenue par une opinion publique déférente, mais, dût cette condition manquer, ce ne serait pas une raison de s'abstenir de cette magnifique fonction.

CONDITION

DE LA

FEMME AUX ÉTATS-UNIS

IV ⁽¹⁾

UNE PRISON DE FEMMES — *HOMES* ET CLUBS D'OU-
VRIÈRES — LA VIE DOMESTIQUE — LES ÉCOLES
INDUSTRIELLES. — INSTITUT AGRICOLE DE HAMP-
TON : NÈGRES ET NÈGRESSES.

I. — UNE PRISON DE FEMMES. — SHERBORN.

Il me semble que tout ce que j'ai dit de Boston serait incomplet si je n'y joignais mes impressions sur la prison de Sherborn, prison de femmes, conduite et surveillée uniquement par des femmes. Mrs Ellen Johnson a prouvé depuis dix ans, elle prouve chaque jour ce que peut la volonté patiente sur les êtres les plus dégradés. Elle est chargée de l'administration financière de la prison aussi bien que de la direction morale et matérielle, tout passe par ses mains, et elle donne raison au régime de l'autocratie. Son *reformatory* modèle a l'avantage d'être en pleine campagne, quoique situé à une heure tout au plus de Boston; les grandes cultures environnantes l'isolent complètement. Nous traversons des champs encore jolis sous la neige qui les couvre,

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} juillet, du 1^{er} septembre et du 15 octobre 1894.

un pays onduleux, fermé par des collines boisées. Là-bas ce vaste bâtiment de brique rouge avec d'importantes dépendances qui semblent indiquer une grande ferme, c'est la prison, — une prison sans murs ni barrières, — précédée d'un jardin qui appartient au plus petit des deux corps de logis, séparés, bien que tout proches l'un de l'autre. Celui-ci est la demeure de la directrice, l'autre renferme les détenues, dont le nombre varie de trois à quatre cents. Aucune n'est condamnée à vie, le terme de la détention pour la plupart ne dépasse pas cinq ans; cependant il y a quelques exceptions, car on rencontre des meurtrières à Sherborn, et des infanticides et des incendiaires aussi bien que de simples vagabondes ou des ivrognes incorrigibles, — ce dernier cas malheureusement plus commun que tous les autres.

Mrs Johnson est une femme grande et forte, de cinquante-cinq ans environ, dont la physionomie ouverte et bienveillante exprime la plus calme énergie. Elle a un air de santé physique et morale très frappant : la bonté se lit dans toutes les lignes de sa figure ronde et pleine, mais on devine au premier coup d'œil que cette bonté n'a rien de sentimental et qu'aucune faiblesse ne s'y mêle. Elle ne s'appuie sur nulle autorité du dehors, et quoique la prison ait des inspecteurs, bien entendu, ceux-ci lui laissent carte blanche, appréciant sa haute compétence. Elle connaît chacune de ses pensionnaires, et l'observation de la nature humaine est poussée chez elle au suprême degré. Un trousseau de clés très fines pendu à la ceinture, elle marche devant nous, suivie de son petit chien dont les bonds et les gambades semblent ici presque déplacés par les pensées de liberté qu'ils suggèrent. D'une jolie chambre pleine de fleurs nous sommes passées dans les corridors si larges et si clairs de la prison, et la directrice nous montre son empire tout en répondant à nos questions.

Oui, elle habite le pavillon seule, absolument seule, servie par les détenues. Nous avons vu l'une d'elles, la jeune fille qui nous a ouvert la porte. Elle portait la robe d'uniforme, mais la rosette rouge attachée au corsage indique une conduite irréprochable. Ce petit bout de ruban dont Mrs Johnson a eu l'idée lui rend de grands services. Toutes les distinctions obtenues contribuent à relever le moral de ces pauvres femmes, et elle ne laisse jamais le moindre effort sans récompense, non pas simplement la stricte obéissance à la règle, mais les progrès cachés et individuels, plus importants que tout le reste. Une soumission passive ne lui suffirait pas; elle croit qu'on ne peut éveiller la conscience chez des êtres ignorans et déçus qu'en les confiant jusqu'à un certain point à eux-mêmes. Le système de la prison est fondé entièrement là-dessus. Ainsi la robe des détenues est au premier aspect pareille pour

toutes : une cotonnade à carreaux bleus et blancs ; regardez bien ; ce carreau selon qu'il est plus ou moins grand, à une, deux, trois ou quatre raies, montre que l'on appartient à telle ou telle des quatre divisions. En effet, après les premières semaines d'épreuve solitaire, « la nouvelle » est mêlée à ses compagnes, et là elle trouve l'occasion de lutter sans relâche afin d'obtenir une meilleure nourriture, un peu de liberté, des privilèges quelconques ; pour cela il lui faut s'élever de l'avant-dernier grade aux grades supérieurs. Il arrive aussi qu'elle tombe au dernier. Nous allons voir, en suivant Mrs Johnson, ce que cela signifie.

Je ne crois pas que l'on puisse imaginer rien de net, de ciré, de luisant comme cette prison de Sherborn ; l'air, la lumière pénètrent à souhait ; nulle part on ne respire une mauvaise odeur, une odeur quelconque ; pas un grain de poussière, des cuivres étincelans, des murs lavés, blanchis, des escaliers si bien tenus qu'on les dirait tout neufs. Il nous semble circuler dans l'atmosphère pure d'un tableau d'intérieur hollandais. Cette propreté devient presque excessive et inquiétante dans la cuisine. Est-il possible que des tables si bien grattées, des ustensiles si soigneusement fourbis aient servi jamais, et d'où vient qu'aucune émanation ne se dégage des trois énormes chaudières qui sont en train de bouillir ? Mrs Johnson lève les couvercles ; l'une d'elles renferme des épluchures de cacao, l'autre du gruau, la troisième une trompeuse imitation de café, ce qui dans les trois cas équivaut à de l'eau chaude ; c'est le menu ordinaire. On n'a que très peu de viande une fois par jour, dans un semblant de bouillon ; en revanche, du pain presque à discrétion coupé en minces tartines, selon l'usage américain, et très blanc. Évidemment les grosses soupes et le gros pain d'Europe nourrissent davantage.

— C'est assez, fait observer Mrs Johnson ; mieux nourries, elles seraient plus difficiles à tenir, et l'état sanitaire chez nous ne laisse rien à désirer.

Suffisante ou non, cette maigre chère est très proprement servie, et ici s'affirme l'importance donnée aux habitudes décentes et respectables par tous ceux qui ont du sang anglo-saxon dans les veines. La punition des plus mauvaises est de manger dans de la vaisselle fêlée ou ébréchée. Cela fait partie de l'ingénieux système des quatre grades auquel nous initie notre visite aux quatre réfectoires. Dans le réfectoire de la dernière classe, tout est plus grossier : chacun des objets qui composent le couvert porte la trace de quelque avarie, les mets aussi représentent le rebut ; et les cellules correspondantes sont les moins commodes de la prison : fermées chacune par un rideau, elles donnent sur un couloir rigoureusement gardé. Mrs Johnson nous fait remarquer d'un

air de satisfaction qu'il n'y a que neuf de ces pensionnaires déshéritées. Elles étaient tout autrement nombreuses naguère, mais par leur bonne conduite, plusieurs d'entre elles se sont élevées peu à peu jusqu'à la première division, qui permet quelques douceurs, des verres et des assiettes de choix, du thé un jour par semaine, même un peu de beurre. Dans les quatre divisions, la régularité du couvert est un chef-d'œuvre de minutie; pas une fourchette ne dépasse l'autre, le regard rencontre deux lignes tracées au cordeau pour ainsi dire, et la tenue à table doit être également parfaite : les pieds, les mains posés selon l'ordonnance, sans un moment d'oubli. Le succès des tentatives faites dans le fameux *reformatory* d'Elmira (État de New-York), où certains criminels ont été peu à peu redressés au moral par l'effet du redressement physique, forcés de marcher droit, de regarder en face, de renoncer aux mauvaises habitudes apparentes qui ne sont que le rellet des défauts cachés, — ce succès éventuel, dis-je, semble avoir été pris en grande considération par Mrs Johnson. Elle croit qu'une tenue convenable doit être regardée comme un symptôme de bon augure, indiquant le retour d'un certain empire sur soi-même, et elle punit par conséquent le moindre manque de décorum. Mais ces punitions n'ont rien de très sévère. La délinquante est reléguée dans une cellule spéciale, plus nue que les autres, avec une porte grillée; pour les fautes graves il y a le cachot, un cabinet noir dans le sous-sol, où l'on n'a pour lit que le plancher, pour nourriture que du pain et de l'eau. Plusieurs cachots existaient autrefois, Mrs Johnson a pu les fermer tous, sauf un seul, et il est presque hors d'usage depuis un an ou deux. Souvent elle est allée y tenir compagnie à quelque malheureuse que la peur jetait dans des crises d'hystérie, l'exhorter doucement, la décider à demander pardon; où, si elle s'obstinait, lui porter des couvertures pour la garantir contre le froid de la nuit. Sauf ces cas extraordinaires, les punitions et les récompenses sont toujours les mêmes : montée ou descente d'une division à l'autre. La première division constitue ainsi une élite. Dans les corridors nous rencontrons une jeune femme qui passe, un livre sous le bras, décorée du petit ruban rouge.

La directrice lui frappe affectueusement sur l'épaule : « Voici une très bonne fille, dit-elle. Pour rien au monde elle ne voudrait perdre ce ruban-là. N'est-ce pas? — Et elle l'interpellait par son nom de baptême. — C'est que, si l'on a une fois mérité de le perdre, on ne le regagne jamais, quoi qu'on fasse, » expliqua Mrs Johnson en se tournant vers nous.

Nous pénétrons dans les ateliers de repassage, de couture, de raccommodage. Chaque détenue sort de prison avec un état qui

lui permet, si elle veut, de gagner honnêtement sa vie. En outre, celles qui ne savent pas lire ont tous les soirs une classe obligatoire de lecture et d'écriture; les autres sont libres d'assister à la classe d'histoire et de géographie. Une bibliothèque est à leur disposition, et le livre le plus recherché paraît être cette œuvre de pitié, *la Case de l'oncle Tom*. Elles peuvent emporter des livres aux heures de récréation, très courtes et très surveillées. Tout ce qui les empêche de causer entre elles est considéré comme un préservatif. En une demi-heure d'entretien, on revient sur le passé, on échange trop de confidences, on s'exalte, le bien acquis durant des semaines, des mois, peut être perdu. Cette demi-heure funeste qui est seule accordée au trop féminin besoin de causer, Mrs Johnson aspire à la supprimer; elle cherche le moyen de la remplir par quelques amusemens qui imposent le silence, par de la musique ou par la visite de bonnes âmes venues du dehors. Mais le choix des visiteuses est encore chose délicate: il ne faut pas de personnes impressionnables, disposées à l'attendrissement, ni de curieuses qui prennent plaisir à entendre raconter des histoires. Mrs Johnson ne veut connaître l'histoire d'aucune prisonnière; elle se défend ce genre d'intérêt trop facile, les prend au point où elle les trouve. En se laissant aller à une sensibilité morbide, on ne fait pas de bien à ces déséquilibrées: les figures que je vois dans les ateliers ressemblent à celles des malades de la Salpêtrière. Elles sont assises, le dos tourné à la porte pour éviter les distractions, et ne se retournent guère quand nous entrons; j'aperçois cependant des traits veules, des yeux mornes, des physionomies brutales ou ineptes. Toutes sont proprement coiffées, les cheveux roulés en nattes; mais le seul joli visage est le minois farouche d'une très jeune mulâtresse. Les dos qui m'apparaissent en longues rangées expriment je ne sais quel laisser aller significatif. Ces ateliers, admirablement ventilés et chauffés à la vapeur comme toute la maison, n'exhalent pas plus que les autres pièces l'odeur fade et désagréable des ateliers en général, ne fussent-ils pas ateliers de prison. Les détenues sont contraintes à une scrupuleuse propreté. Chaque cellule renferme les engins de lavage nécessaires, avec un petit lit, une chaise, une Bible et le règlement accroché au mur; très souvent un rosaire. Les quatre cinquièmes des habitantes de Sherborn sont catholiques en effet, des Irlandaises, et celles-là seules conservent quelque religion; plusieurs même, très pieuses, communient régulièrement le dimanche dans la chapelle où les deux cultes sont célébrés l'un après l'autre. Tombées à ce degré, au contraire, les protestantes ne croient à rien. N'y a-t-il pas lieu de considérer cette différence? Même Évangile cependant, mêmes

exemples de la Cananéenne et du publicain, de Marie-Magdeleine et du larron ; et le désespoir pour les unes, la confiance impérissable chez les autres. Le protestantisme est décidément la fière religion de ceux qui n'ont jamais failli.

La décoration de la chapelle où le prêche succède à la messe paraît dédiée aux catholiques. Au-dessus de l'estrade, devant laquelle se tient l'assistance, on voit une figure de la Vierge entre deux tableaux : d'un côté le Christ disant à la femme adultère : « Ne péchez plus » ; de l'autre l'enfant Jésus dans la crèche, entouré de misérables qui remplissent une sorte de caverne au fond de laquelle brille une lumière, avec cette inscription : « Un petit enfant vous conduira. »

Une dame des environs vient souvent toucher de l'orgue et ravir ces créatures impressionnables en leur parlant ainsi le langage qu'elles peuvent le mieux comprendre, celui qui touche à la fois les sens et l'âme. Sous beaucoup de rapports, cette jeune femme, artiste et riche, est l'active collaboratrice de Mrs Johnson. D'autres personnes charitables ont contribué à embellir la salle de récréation, qui ne s'ouvre qu'à certains jours de fête, décorée, comme une serre, de plantes, de fleurs et de feuillages où voltigent des oiseaux apprivoisés. On y trouve toute sorte de jeux, des images ; une représentation théâtrale y est parfois donnée par les prisonnières qui fabriquent leurs costumes avec l'aide des matrones. Quelques-unes y apportent beaucoup d'entrain et même d'intelligence ; mais ce qui les amuse par-dessus tout, c'est le travail des champs auquel donne droit une bonne conduite soutenue. On s'en va par escouades et en silence faire de l'herbe, arracher des pommes de terre. Rien n'est plus sain, plus fortifiant que le contact avec la terre ; aussi Mrs Johnson s'efforce-t-elle de placer dans les fermes non pas seulement ses libérées, mais les filles dont elle croit pouvoir répondre avant qu'elles n'aient fini leur temps. Il est si difficile de se procurer des *helpers* (auxiliaires) que les demandes affluent à Sherborn au point qu'on n'y peut suffire. Envoyées dans des campagnes lointaines où elles vivent en rapports quotidiens avec de braves gens simples et rudes qui n'ont pas d'autres domestiques, les pécheresses se reprennent peu à peu à la vie de famille, à de bonnes habitudes ; plusieurs se sont réhabilitées ainsi jusqu'à oublier leur passé honteux.

— Il ne s'agit, me dit Mrs Johnson, que de réussir à leur inspirer un goût très vif, une passion qui tourne d'un côté avouable. Vous n'imaginez pas de quelle utilité me sont les animaux pour cela. Je les ai mises à élever des vers à soie ; je les occupe à l'étable ; une fois j'ai eu l'idée de donner comme récompense à chacune

un petit poussin. Ce qu'elles ont placé d'affection sur ce poulet qui grandissait auprès d'elles, qui était leur bien, personne ne pourrait le croire. Mais ce sont mes petits veaux qui ont accompli la plus belle conversion. Nous avons ici une endurcie qui, après avoir fait son temps, était retournée dans un mauvais lieu comme au seul endroit où elle se fût trouvée heureuse. Elle revint après de nouveaux méfaits, résolue à reprendre, dès qu'elle le pourrait, son ignoble profession pour la troisième fois. Ce fut alors que j'essayai de l'intéresser à deux veaux qui venaient de naître. Je l'envoyais jouer avec eux; elle les prit en amitié, s'attacha ensuite à la laiterie nouvellement créée, trouva ainsi sa voie. Elle est domestique dans une ferme et contente de son sort.

Mrs Johnson s'enorgueillit de sa laiterie, de l'excellent beurre qui en sort. On distrait une partie du laitage à l'intention des enfans de la maison. Il va sans dire que cette réformatrice attentive, qui sait si bien ce qu'on obtient des gens en leur donnant quelque chose à aimer, s'est servie de l'amour maternel comme d'un moyen d'action : il devrait être le plus puissant de tous si la femme ne tombait quelquefois beaucoup plus bas que la simple femelle.

Nous traversons une petite pièce où deux jeunes filles préparent des biberons et de la bouillie.

— Ceci, nous explique Mrs Johnson, est la cuisine des enfans. Nous en avons une quinzaine, tous nés dans la prison. Le règlement ne permet de les garder que dix-huit mois, mais je m'arrange pour oublier leur âge.

Malgré des déceptions répétées, elle compte toujours que le contact de ces pauvres petits aidera leurs mères à rentrer dans le devoir; hélas! pour la plupart d'entre elles, l'enfant n'est que le témoignage embarrassant d'une faute : elles ne l'aiment pas. On a dû retirer la permission qui leur était autrefois donnée de garder leurs enfans la nuit. Ils étaient maltraités, battus, victimes d'impulsions violentes et bestiales.

La *nursery* est une belle grande pièce au premier étage, ouvrant sur la campagne de tous côtés. Nous trouvons là quatorze bambins de différens âges, les uns portés dans les bras de détenues qui ne sont pas leurs mères, les autres sous la surveillance d'une matrone. Je n'ai jamais rien vu d'aussi triste : ils sont silencieux comme si déjà la règle les écrasait, et leurs pauvres figures souffreteuses expriment le sentiment vague de quelque honte. Aucun jouet ne leur est permis dans la crainte qu'ils ne se le passent les uns aux autres, car beaucoup d'entre ces produits de l'ivrognerie et du vice ont hérité de maladies contagieuses. Trop heureux quand ils ne sont pas gangrenés au moral presque avant de naître! Mrs Johnson parle à demi-voix d'un petit monstre

qu'elle n'a pu garder tant était incurable sa précoce dépravation. — Qu'en a-t-on fait? — Elle me répond en se détournant : « Je n'ai pas voulu le savoir, on l'a emporté à la maison des pauvres. » Ce que pourra être l'avenir de cette épave immonde, ce qu'elle rencontrera de protection et de pitié ici-bas, n'ayant pu réussir à intéresser même une Mrs Johnson, à l'âge qui est supposé être celui de l'innocence, on frémit d'y penser! Cette brève et horrible histoire me poursuit comme un cauchemar.

Pendant l'été, on emmène les enfans à la promenade, mais l'hiver ils ne sortent jamais faute de vêtemens chauds; leurs petites robes de cotonnade sont l'uniforme de la prison. Ils ont en ce moment leur triste mine d'hiver, prisonniers sans distractions, trop jeunes encore pour apprendre, et négligés par leurs mères qui les réclament rarement. Il semble qu'une mère européenne conserverait des entrailles même au dernier degré de l'abjection; la chute ici, quand elle se produit, est apparemment plus complète. Mrs Johnson lutte contre tous ces mauvais instincts; elle choisit avec soin ses assistantes, ne leur laisse qu'une autorité relative. Tout repose sur elle depuis les plus hautes questions jusqu'aux moindres détails. Nous sommes conduites dans les magasins remplis de chaussures, de mercerie, d'étoffes; la directrice accueille en personne les demandes des prisonnières, les sert de ses mains. « Si l'une des femmes a besoin de souliers, nous dit-elle, je suis là pour les lui fournir, et nous causons. Je lui offre un verre de lait, je la mets en confiance. Il ne faut laisser échapper nulle occasion de rapprochement. » L'esprit évangélique est toujours le même : toucher les malades pour les guérir.

Aucun homme ne réside à Sherborn. Les matrones sont des personnes discrètes et bien élevées; le médecin, que nous allons voir dans la pharmacie, est une femme intelligente qui me semble animée par un véritable esprit de dévouement; le chapelain s'appelle miss Ettie Lee.

Pendant les portes continuent à s'ouvrir et à se refermer doucement sur notre passage, des portes qui n'ont rien de rébarbatif, mais qui sont de fer néanmoins. Nous avons achevé notre tournée. Mrs Johnson nous fait remarquer que partout est évité le système des cours étroites et closes, des hautes murailles, des précautions visibles contre une tentative d'évasion ou contre des communications avec le dehors. De toutes les fenêtres on découvre les champs, la basse-cour, mais aucun passant ne peut traverser les terres. Calme, solitude, silence, séparation du monde extérieur, saines influences de la nature, voilà les complices de Mrs Johnson. Quand elle a pris en main la direction du pénit-

tencier de Sherborn, il y avait souvent nécessité de sévir avec rigueur; des révoltes, des menaces, des coups de couteau se produisaient. Rien de tout cela n'existe plus. Un fait récent nous donne la mesure de l'ascendant qu'elle exerce : tandis qu'elle se rendait le soir à la chapelle, les prisonnières suivant derrière elle une longue galerie, la lumière électrique s'éteignit soudain. Ce fut un moment d'angoisse pour Mrs Johnson, seule dans l'obscurité avec plus de trois cents femmes dont quelques-unes pouvaient être animées de mauvais desseins. Sans perdre la tête cependant, elle leur enjoint de faire halte en silence et de garder l'attitude réglementaire. La lumière va revenir instantanément, dit-elle. Mais non, la lumière ne revient pas; deux, trois, quatre minutes s'écourent, un siècle. Quand enfin la galerie fut éclairée de nouveau, les femmes étaient restées droites à leurs places, sans bouger. Mrs Johnson raconta ce trait avec la tranquille fierté d'un général rendant justice à la discipline de ses troupes, dans le petit salon confortable et fleuri où nous étions rentrées après notre visite à la prison. La jeune détenue en robe à quadruple carreau recouverte d'un blanc tablier de femme de chambre servait le thé. Mrs Johnson causait gaîment. Je pensais cependant à l'austérité d'une vie passée par choix dans un pareil milieu; je me sentais pleine d'admiration et de respect pour cette femme qui, demeurée veuve et sans enfans, s'est fait une grande famille de coupables, de repenties, et de déshéritées.

II. — CLUBS ET HOMES D'OUVRIÈRES

La famille, en prenant ce mot dans le même sens large et sublime, la famille de miss Grace Dodge est composée d'ouvrières. Son Association compte plus de mille membres féminins, que les centaines d'invitées qui s'intéressent à l'œuvre voient apparaître toutes ensemble lors des *meetings* annuels. Miss Dodge appartient à la ville de New-York; elle y occupe un haut rang dans l'Instruction publique (*commissioner of education*); c'est en 1884 qu'elle fonda son *Association of working girls Societies*, dans une pauvre chambre de la Dixième avenue. D'abord elle réunit autour d'elle, sans leur demander aucune cotisation, une douzaine de filles dont les journées se passaient à vendre dans les magasins ou à travailler dans les fabriques. Au bout d'un mois, elles étaient soixante, et s'engageaient à payer chacune vingt-cinq sous par semaine. La même société a maintenant une vaste maison qu'elle paye 125 dollars (625 francs) par mois, sous-louant une partie de l'immeuble pour 85 dollars, ce qui réduit le loyer à 40 dollars largement couverts par les versements des membres. Comme

dans d'autres organisations, dont j'aurai l'occasion de parler, il y a des classes de cuisine, de broderie, de couture. Il y a aussi chaque semaine des conversations pratiques, qui ont été l'un des grands moyens d'action de miss Dodge. Les sujets sont souvent très caractéristiques des mœurs américaines; par exemple : *Les amis masculins; comment on trouve un mari; comment on gagne de l'argent et comment on le garde*, etc. Détail admirable : au sein de cette association, devenue florissante, s'est tout de suite fondée une espèce de confrérie pour aider plus pauvre que soi.

On m'assure que l'esprit d'imitation atténué promptement dans les clubs cette extrême grossièreté qui n'est que trop habituelle chez les Américaines de la classe ouvrière, quoiqu'elles aient fréquenté les écoles publiques, preuve nouvelle qu'instruire et élever sont choses différentes. Il est bien regrettable que toutes les demoiselles de magasins de New-York ne fassent pas partie de ces clubs. Le seul mot servir, implique sans doute pour elles une honte. Plus le magasin est inférieur, plus le sentiment de l'égalité sociale semble agressif chez ses employées. Or le club a l'avantage de mettre en contact des personnes bien placées dans des maisons de premier ordre avec de pauvres débutantes. Les ouvrières des manufactures de jute, de soie, de papier, de tapis, de cigarettes, etc., sont mêlées à des couturières et à des employées de commerce, de la meilleure sorte; en très peu de temps l'effet contagieux de l'exemple se produit.

L'Association dont miss Dodge a été l'organisatrice a pour but d'unir, de protéger et de fortifier les intérêts des diverses sociétés d'ouvrières, créées sur le modèle de la première, en les rassemblant dans un même faisceau. Intimement jointe à ce groupe est la maison nommée, sur le rivage nord de Long Island, *Holiday House*. Une dame généreuse a mis cette vaste demeure avec les prairies et les bois qui l'entourent à la disposition des ouvrières que l'état de leur santé force à se reposer. Moyennant quinze francs par semaine on jouit à *Holiday House* de tous les bienfaits et de tous les agrémens de la campagne. Les clubs font les frais du voyage; ils ont tous des fonds pour le changement d'air, *fresh air funds*, et s'entendent d'ailleurs pour cela avec la Société des ouvrières en vacance, composée de quelques jeunes filles riches, qui, tout en parcourant le monde pour leur propre plaisir, n'oublient pas que d'autres jeunes filles, attachées à leur tâche, n'ont ni l'occasion ni le moyen de voyager. Elles s'occupent donc de découvrir à la campagne des fermes où leurs protégées trouvent à bas prix une installation suffisante; elles obtiennent des places de chemins de fer, des billets à prix réduits pour celles dont la famille demeure loin; elles procurent

des billets gratuits d'excursion à celles qui ne peuvent prendre qu'un très court congé. Ce qui rachète le luxe effréné de New-York, c'est une dépense égale d'intelligente philanthropie. Quand m'apparaissent par exemple dans Fifth Avenue les palais des Vanderbilt, je me dis que cette richissime famille a bien le droit de se loger royalement ayant contribué à l'abri matériel et au progrès social d'un grand nombre. Les associations chrétiennes d'hommes et de femmes n'ont pas eu de patrons plus généreux.

Au coin sud-ouest de la rue 23 sont les bâtimens de *the Young Men's christian Association*, avec leur entourage de terrains réservés aux exercices athlétiques. Là, 7000 jeunes gens qui, sans ce refuge, passeraient probablement leur soirée d'une façon moins saine, trouvent des livres, des conférences, des classes, des jeux, toutes les occasions de s'instruire et de s'amuser honnêtement. D'innombrables visiteurs s'ajoutent aux membres réguliers. Ceux-ci ne couvrent guère qu'un tiers des dépenses qui montent à cent mille dollars par an; ce sont des amis qui font le reste. De même dans la Quinzième rue les regards des passans sont frappés par une construction élégante en pierre brune où ressortent les mots : *Young Women's christian Association*. J'y entre un soir; les nègres du vestibule me conduisent dans la très jolie chapelle, puis dans le vaste *sitting room* qui, avec ses sièges confortables, ses divans, ses tapis, a toute l'apparence d'un salon de famille. Je monte par l'ascenseur au premier étage, j'atteins la bibliothèque, les salles de lecture où l'on peut se procurer tous les journaux, tous les magazines; la jeune bibliothécaire m'introduit dans une espèce d'atelier; ici les élèves de l'école de dessin voisine viennent chercher des modèles; les partitions et les morceaux de musique sont prêtés gratuitement; il y a une classe de sténographie, d'écriture à la machine; on prend des leçons pour la tenue des livres. Attenant à la maison, avec une entrée distincte, se trouve le restaurant. Salles bien éclairées et ventilées, où sur de petites tables, servies avec les recherches d'une minutieuse propreté, des femmes, occupées tout le jour dans les administrations, les écoles ou les ateliers trouvent un bon repas au prix le plus modeste. Celles qui sont là ont l'air de dames; pourtant il y a encombrement, chacune attendant son tour. Je vois payer trente sous un dîner de cinq plats, café compris, ces plats minuscules que l'on sert à la fois, sans se soucier qu'ils refroidissent, dans tous les hôtels d'Amérique qui ne sont pas sur le plan européen; ils font penser à un menu japonais ou à une dinette de poupée. L'entremets ne manque pas, l'éternelle crème glacée, *ice cream*.

Aux bâtimens de l'Association chrétienne est annexée cet

Exchange for Woman's Work qui n'est autre qu'une maison de commerce fondée sur des principes charitables et qui existe plus ou moins florissante dans toutes les villes d'Amérique. Des femmes de conditions diverses apportent leurs ouvrages qui sont vendus sans nom d'auteur, ouvrages à l'aiguille, depuis les plus délicats jusqu'aux plus communs, tricots, écrans, tapisseries, linge confectionné, éventails, objets d'art et de fantaisie. L'un des bazars les mieux approvisionnés que j'aie vus en ce genre est à Philadelphie; la pâtisserie, les confitures, les friandises et les conserves y tiennent une grande place. Toutes les commandes sont reçues, que ce soit pour diners ou pour trousseaux, layettes, linge de maison, raccommodage; chacun s'impose le devoir d'acheter là le plus possible. On prélève dix sous par dollar sur la valeur de la vente et le reste est remis à l'ouvrière anonyme qui doit, si elle n'est pas des plus habiles, se perfectionner à l'école d'apprentissage faisant partie de l'établissement, car on n'expose que des produits sans reproche. Ce sont les souscriptions qui payent le loyer, le chauffage, le gaz et autres frais de la maison.

Non, la richesse en Amérique n'est pas sans âme. Je ne l'ai jamais mieux sentie qu'en visitant les *homes* d'ouvrières qui ne veulent pas être des œuvres de bienfaisance, mais de simples entreprises coopératives. Avant de les aborder, voyons combien la vie matérielle est difficile et coûteuse dans les grandes villes, cherchons à découvrir la contre-partie de la prodigieuse opulence qui s'étale dans les quartiers élégans de New-York. Pour cela il suffit de prendre successivement plusieurs *elevated* et de passer, comme si vous étiez portés par la béquille d'Asmodée, au-dessus des parties de la ville qui ne sont pas à la mode. Vous filez dans les airs sur un léger viaduc soutenu de loin en loin par des piliers de fer. D'une hauteur qui varie du premier au troisième étage, vous plongez vos regards dans une espèce de gouffre rougeâtre, bariolé d'enseignes et d'affiches, où grouillent d'innombrables passans tous pressés, affairés, marchant à grands pas, sans rien regarder autour d'eux. D'ailleurs il n'y a rien à voir, rien que l'éternel alignement des hautes façades rouges d'une ennuyeuse uniformité. Précédées de leur perron raide et revêché, elles semblent dire aux petites gens : — Nous n'avons fait aucun frais; ceci est bon pour les pauvres. S'ils ne peuvent mettre que deux ou trois mille francs à leur appartement, tant pis pour eux. — Impossible de distinguer l'une de l'autre ces physionomies de grès ou de brique sans l'ombre d'expression ni d'originalité. Descendez à la fin dans une des rues en question et vous serez étonnés du soin que sous chaque porche le numéro met à se cacher, au lieu d'être comme chez nous en évidence; le *janitor* invisible vous fera comprendre combien a été

méconnu l'excellent portier parisien; et la servante irlandaise, malpropre, ignorante, familière, vous donnera par comparaison la plus haute idée de l'humble bonne à tout faire des « vieux pays ». Sans doute les victuailles communes ne sont pas, vu leur extraordinaire abondance, plus chères qu'à Paris sur le marché, mais avec de pareilles cuisinières on est réduit au *steak* quotidien, toujours le *steak*. Si elles savent le cuire à point, elles se trouveront fort habiles et demanderont incontinent de l'augmentation.

Il est donc facile de s'expliquer la préférence accordée à la pension par les personnes qui ne peuvent dépenser beaucoup; plutôt que de tenir maison, *to keep house*, elles choisissent, parmi les gîtes de diverses catégories, — il y en a de très élégans et d'infiniment modestes, — où nourriture, chauffage, éclairage, service, sont fournis en bloc à tant par mois ou par semaine. Une telle ressource est précieuse pour les femmes qui ont une carrière dont elles ne veulent pas être détournées par les tracas domestiques; or en Amérique ces femmes forment une légion; institutrices d'abord, dans les écoles publiques; en ne comptant que celles-là, leur nombre est de 245 098 contre 123 287 professeurs mâles; service du Gouvernement : à Washington seulement 6 105, ailleurs 2104, sans compter les 6 285 directrices de postes.

Comment ces femmes-là seraient-elles ce que nous appelons des femmes d'intérieur? Je sais bien qu'une éminente mathématicienne de Baltimore, Mrs Christine Ladd Franklin, s'est élevée, dans sa biographie si française de Sophie Germain (1), contre le préjugé qui veut qu'une savante ne soit qu'une savante. Elle en avait le droit. Mariée à un mathématicien, elle donne le plus éclatant démenti à toutes nos vieilles notions de rivalité des sexes, en même temps qu'elle a prouvé que les travaux les plus abstraits sont compatibles avec les devoirs d'épouse et de mère, mais elle est l'exception, elle est purement et simplement un exemple d'admirable équilibre américain qu'on peut opposer à l'histoire d'une Sophie Kovalevsky.

Règle générale, la vie est trop courte pour qu'il soit possible d'y faire entrer tant d'intérêts, tant de préoccupations contraires, et c'est faute d'admettre cette vérité qu'on risque de ne se donner à rien sérieusement. Aussi une fiancée américaine me disait-elle en m'annonçant son prochain mariage : — Nous aurons un chez-nous quand nos affaires nous le permettront. — Elle écrivait; son mari allait à un *office* quelconque; chacun d'eux avait son club.

Si le club et la pension sont utiles à tous les gens occupés qui n'ont pas encore fait fortune, combien à plus forte raison

(1) *The Century Magazine*, octobre 1894.

sont-ils indispensables à la classe ouvrière! On vous parle volontiers à New-York des premiers sujets du commerce qui se font cinquante dollars par semaine, des couturières et des modistes habiles qui gagnent facilement de dix à quinze francs par jour dans les grandes maisons émules de celles de Paris. Soit, tous les artistes sont bien payés en Amérique, l'artiste en robes et en chapeaux comme les autres; mais tout le monde n'est pas artiste, il y a l'armée des manœuvres.

Sait-on que la simple *working-girl* ne reçoit en moyenne tous les huit jours que vingt-cinq ou vingt-six francs? Or, les moindres loyers sont énormes: d'autre part, le *tenement house* des quartiers populeux est un antre de vice et d'insalubrité qui défie toute description. Situé au milieu des tripots, de ces débits de liqueur qui s'intitulent *saloons*, des bals de bas étage, il n'offre à ses locataires qu'une misérable installation, si misérable qu'elles peuvent être tentées de chercher refuge dans les plus mauvais lieux afin seulement d'y avoir chaud. Il faut donc plaindre la petite ouvrière sans famille, ou séparée de sa famille par le besoin d'indépendance qui est pour ainsi dire une qualité nationale. Sa destinée serait pire encore si d'en haut le secours n'arrivait, tout à fait impersonnel et déguisé de façon à ne pouvoir être confondu avec l'aumône. Peut-être ce sentiment de solidarité qui s'étend du riche au pauvre est-il plus naturel qu'ailleurs dans une société où les grandes fortunes se font en un clin d'œil et où beaucoup de gens devenus très riches gardent encore la mémoire toute fraîche de leurs propres années d'épreuve. Ce qui est certain, c'est qu'il suffit de l'initiative d'une âme généreuse pour que les donations abondent. Grâce à elles, dans une partie respectable de la ville un *home* s'élève tout à coup, une grande maison suffisamment chauffée, avec un bel escalier conduisant à de bonnes chambres, peut-être des dortoirs à trois et quatre lits, mais si propres, si vastes! Une table d'hôte substantielle est servie à des heures commodes, et tout cela est à la disposition des ouvrières, tout cela ne leur coûte pas plus cher que l'ignoble garni. Elles ont des livres par surcroît; en cas de maladie elles sont soignées. Liberté parfaite: rien ne les empêche de recevoir leurs connaissances, hommes et femmes, dans un vrai salon, où ne manque rien, pas même le piano, où l'on donne régulièrement de petites soirées; le seul règlement qui s'impose est de rentrer à dix heures. Qui donc s'étonnerait du succès des *homes* d'ouvrières devenus si nombreux à New-York, bien qu'il n'y en ait pas encore assez? J'ai visité deux ou trois d'entre eux auxquels on ne peut adresser qu'un reproche, c'est de donner à la fille pauvre des habitudes que son futur mari aura grand'peine à lui conserver.

La condition pour être admise dans ces excellentes pensions est, outre une moralité irréprochable, le fait de ne pas gagner au delà d'une somme déterminée. Il y a des *homes* de toute catégorie, il y en a même pour les dames qui se livrent à des travaux intellectuels; *the ladies' Christian Union*, la maison mère, dans un beau quartier, peut contenir 85 pensionnaires, et elle est toujours pleine; le prix de la pension passe à la table et au ménage, les autres frais sont à la charge des fondatrices. Une branche de cette maison est spécialement consacrée aux employées de magasins. — Il y a même des *homes* pour les toutes jeunes filles qui s'acquittent par le travail domestique. Elles apprennent à se servir de la machine à coudre, elles s'exercent à blanchir et à raccommoder.

Les ouvrières sans emploi attendent une place dans des *homes* temporaires à bas prix. *Primrose House* sert d'asile aux convalescentes, aux isolées dont le salaire est insuffisant. Si elles ne gagnent qu'un dollar par semaine, on leur demande 25 sous, 50 si elles en gagnent deux, ainsi de suite; quand elles arrivent à gagner plus de cinq dollars on les engage à aller demeurer ailleurs. Tous les clubs sont aussi des bureaux de placement.

Les autres villes d'Amérique ont suivi l'élan donné par miss Dodge (1). Les excellentes associations de Boston s'efforcent de former des domestiques, elles veillent sur les voyageuses inconnues et désemparées, envoyant leurs agentes aux bateaux pour fournir conseils et renseignements à celles qui en ont besoin. Baltimore est peut-être la ville où les différentes églises s'entendent le mieux pour ces œuvres si utiles; les sociétés protestantes ayant admis sans discussion dans leur sein les catholiques, la maison dite de Saint-Vincent s'est ouverte avec une tolérance égale aux protestantes. Philadelphie, la cité des quakers, est assez exclusive au contraire, mais elle ne se laisse dépasser par aucune autre ville en munificence. La *gilde* des ouvrières du *New Century* est renommée. Des centaines de jeunes filles y trouvent toute sorte de leçons pour se perfectionner dans les travaux manuels; on voit venir le temps où elle se transformera en un collège des arts et métiers qui, à sa manière, vaudra bien les autres. Et toujours le même soin donné au développement moral, comme l'atteste le club qui porte ce nom curieux: « Club d'une fois par jour. » Les membres signent l'engagement de chercher à rendre tous les jours un service, — si petit qu'il soit, — à une personne qu'elles n'aient aucune obligation d'aider. L'hospitalité de nuit sur une vaste échelle est associée à plusieurs de ces *homes*. Les

(1) Voir l'article sur *la Condition des femmes en Amérique*, Chicago, 1^{er} juillet.

restaurants d'ouvrières communiquent à de grands cabinets de toilette très fréquentés par les filles de magasins si souvent logées à l'étroit.

Dans l'Ouest, il y a pour les employées des fabriques certaines pensions si confortables que beaucoup de personnes d'une tout autre classe y venaient pour des raisons d'économie et qu'il fallut remédier à cet abus par un règlement. C'est à Saint-Paul qu'une demoiselle catholique, miss J. Schley, ouvrit avec un capital de 125 dollars son *home* de jeunes filles qui se recommande par des traits assez particuliers, étant le séjour même de la gaieté. Tous les soirs les habitantes dansent au piano, plusieurs fois dans l'hiver elles invitent leurs amis à de petits bals; ces mêmes jeunes gens se joignent à leur club littéraire qui tous les quinze jours a une séance de musique et de récitation; personne ne peut faire partie de la société sans être reconnu capable de contribuer en quelque façon à l'amusement des autres, par conséquent les sots se trouvent élagués, ce qui existe dans si peu de cercles mondains : on repousse aussi les personnes âgées de plus de trente ans, les veuves et les divorcées. Ces conditions favorables amènent beaucoup de mariages; ils sont célébrés dans l'institution par un repas de noces offert aux conjoints.

Mais j'ai peur vraiment de donner l'idée d'une vie de Cocagne assurée par les progrès de la sociologie aux ouvrières américaines; ce serait tout le contraire de la vérité; elles luttent très péniblement pour l'existence, malgré l'appui qui leur vient des églises et des particuliers. Leur situation cependant s'améliore de jour en jour, par les raisons mêmes qui réduisent tant d'hommes au triste rôle de mécontents et d'« inoccupés » (*unemployed*). Lorsque l'intervention croissante et perfectionnée des machines rend superflue la dépense de force humaine, l'ouvrier laisse à l'ouvrière la part de besogne qui n'exige que de l'attention et de l'adresse; bien entendu elle se contente d'un modique salaire. Les femmes gagnent moins que les hommes dans presque toutes les branches, depuis le professorat jusqu'au travail manuel; on crie à l'injustice, mais sans possibilité d'y remédier jusqu'à présent. N'est-ce pas quelque chose, après tout, que de s'être ouvert en si grand nombre des débouchés qui n'existaient pas, il y a bien peu d'années encore? On compte aujourd'hui jusqu'à 343 industries où les Américaines ont accès.

Un compétiteur acharné du sexe faible pour les industries même qui sembleraient de droit être réservées à celui-ci, c'est le Chinois. Il s'entend à merveille au service domestique et s'en est emparé complètement à San Francisco. Il se glisse dans beaucoup de fabriques où travaillent les femmes. A New-York il acca-

pare le blanchissage. De fait est-ce bien un homme, cet être hybride et mystérieux au costume énigmatique comme son visage blême où s'entr'ouvrent à peine deux yeux en virgule? Un petit chapeau rond, de larges pantalons pareils à une jupe fendue en deux, une espèce de casaquin, le tout en drap gros bleu, un parapluie sous le bras, voilà le type auquel tous les Chinois ressemblent si parfaitement qu'il serait difficile de les distinguer l'un de l'autre dans les cars, les bateaux, etc. Son immobilité a quelque chose de fantastique; dissimulé derrière ses grandes manches, il a l'air de ne rien voir à la façon des chats. Dans les rues si généralement mal entretenues, transformées en lacs de boue quand la pluie tombe, il passe avec une vitesse féline, chaussé de hautes pantoufles blanches qui jamais n'ont reçu la moindre éclaboussure. J'ai rencontré beaucoup de Chinois et point de Chinoises. Les nègres ont des enfans par douzaines, les Chinois, malgré la réputation qu'ils se sont acquise de pulluler, gardent tous à New-York l'apparence de célibataires. Ils le sont. D'honnêtes industriels yankees, je parle par ouï-dire, leur amènent en contrebande quelques échantillons féminins de la race jaune dans les antres de Chinatown, un quartier peu recommandable, qui fait suite à la populeuse Bowery, aux quartiers allemand, italien et juif. La nuit, des lanternes multicolores se balancent au-dessus des boutiques d'opium. Ces gens, d'une moralité douteuse, sont merveilleusement adroits, très ingénieux, et réussissent apparemment, en quelque pays qu'ils se trouvent, à vivre de peu.

Pour revenir aux ouvrières, le lot des plus honnêtes d'entre elles est donc amélioré autant que possible par la sollicitude dont elles sont l'objet. Il n'est pas admis que les femmes abordent une besogne trop fatigante et trop rude. L'habitude qu'ont les Européennes de travailler aux champs par exemple comme des bêtes de somme semble barbare aux Américains; la pensée que des femmes puissent être employées dans les mines les révolte. Cependant le régime des manufactures de tabac et des filatures de coton a bien son genre de dureté. Beaucoup de petites ouvrières commencent à travailler vers douze ou treize ans; l'âge ordinaire est quatorze ans. Après vingt-cinq ans leur nombre décroît: sans doute le mariage en est cause. Le nom de *working-girls* qu'on leur donne est donc juste; ce sont pour la plupart des jeunes filles.

Avant d'en finir avec elles, je tiens à reconnaître l'extrême courtoisie que j'ai rencontrée dans les bureaux de Washington, le département du Travail (*department of Labor*) ayant mis à ma disposition des rapports officiels inestimables rédigés d'après les enquêtes faites de ville en ville par ses *agentes*: les femmes sont supposées pouvoir apprécier mieux que ne feraient les hommes ce

qui concerne leur sexe. Il y a là des statistiques soigneusement dressées et des détails recueillis en abondance sur les divers métiers, le salaire, les habitudes des ouvrières, les conditions générales de leur vie. La question des mœurs est même traitée, non pas à fond, ce qui serait impossible, le vice et la misère ayant tant de tristes replis, mais au point de vue de la débauche professionnelle. Cette fraction du rapport, avec quelques autres détails relatifs à la Californie, est seule fournie par les agens masculins du ministère. Il ne semble pas, à les en croire, que les prostituées proprement dites se recrutent dans les rangs des ouvrières; le grand nombre des filles perdues sort directement de la famille sans métier préalable, ou bien encore de la domesticité, domestiques d'hôtel surtout, qui peu à peu descendent au plus bas. Beaucoup d'étrangères parmi elles. L'immigration qui fit jadis la richesse de l'Amérique est maintenant une de ses plaies. L'écume du monde européen vient s'agglomérer dans les bas quartiers des grandes villes et y reste.

III. — LA VIE DOMESTIQUE

L'ouvrière mariée a-t-elle les qualités de ménagère qui existent ici dans la même classe? Je suis loin de le croire. En tout cas ces qualités ne sont pas innées chez elle, comme chez la Française. Lorsqu'un comité de dames s'intéressant au sort des jeunes filles qui encombrant les fabriques de tabac et de chapeaux de Baltimore eut ouvert à leur intention, il y a quatre ans, une école de ménage et entrepris de leur apprendre ce qu'une Baltimorienne toute dévouée à la question moderne de l'avancement de la femme, miss Elizabeth King, n'hésite pas à placer bravement au premier rang des devoirs, il fallut commencer par l'*abc* pour ainsi dire. Ces malheureuses ne savaient ni balayer, ni épousseter, ni mettre le couvert, ni peler une pomme de terre. Et presque toutes étaient élèves des écoles publiques, suffisamment instruites sur des points beaucoup moins essentiels! Miss King raconte que les progrès assez vite obtenus, dont profita dans maint intérieur d'artisan la table de famille, assurèrent une véritable vogue aux classes de cuisine; chaque jour les jeunes filles à la sortie de leur *grammar school* (intermédiaire entre l'école primaire et l'école supérieure, *high school*), venaient, fatiguées cependant du travail de la journée, demander des leçons. Il s'ensuivit une heureuse entente entre les écoles de grammaire et celles de cuisine. Comme le dit avec une haute raison miss King, l'éducation primaire et secondaire ne pourra se flatter d'avoir réussi qu'après que les connaissances acquises se seront appliquées là où le besoin s'en

fait universellement sentir : dans le ménage. Puissent les réformatrices du monde entier être de son avis ! Personne alors ne craindra plus que le « mouvement féministe » marche trop vite.

Aujourd'hui on cherche en Amérique à relever dans l'estime des femmes ce domaine négligé, le ménage, par l'étiquette de « science domestique » dont on le pare. La science domestique est enseignée, je l'ai montré déjà, dans les écoles publiques et les Associations chrétiennes. On apprend ainsi à faire systématiquement ce qui ailleurs se fait sans y penser et un peu au hasard. La raison de chaque chose est donnée, les vertus nutritives de chaque aliment sont expliquées, l'anatomie de l'animal dépecé pour la boucherie devient un sujet d'étude, ainsi que l'action de l'eau et de la chaleur dans la préparation des mets. Reste à savoir si le pédantisme n'est pas un ingrédient dangereux : le vieux proverbe du pays où l'on s'y entend veut qu'on naisse rôtiisseur. Quoi qu'il en soit, l'important est d'exciter par un moyen ou par un autre l'émulation des Américaines dans cette voie qui n'est point de leur goût. Les facilités qu'offrent la pension, le club et le restaurant ont amené chez beaucoup d'entre elles l'effacement des qualités que nous avons coutume de considérer comme étant par excellence celles de leur sexe. Il s'ensuit que maints rouages presque imperceptibles auxquels nous ne songeons guère, tant leur fonctionnement est en France chose convenue, manquent dans presque tous les intérieurs où les dollars ne foisonnent pas.

Certes on rencontre d'excellentes maitresses de maison aux États-Unis, et non pas seulement celles qui possèdent un cuisinier français, un cocher anglais et payent une femme de chambre trente dollars par mois ; ou bien à un rang secondaire celles qui, pour s'assurer une domesticité permanente et les dehors de ce que nous appelons l'aisance, dépensent plus qu'il ne serait nécessaire ici pour atteindre au luxe ; dans les petites villes, dans les villages reculés de l'Est, les héritières non dégénérées des vieilles traditions puritaines se rappellent que leurs aïeules, descendantes des meilleures familles de la classe moyenne anglaise, vavaient aux soins terre à terre de l'intérieur et pratiquaient la *thriftiness*, l'épargne, traitée aujourd'hui de vilénie. Mais nulle part vous ne trouverez cette industrie adroitement déguisée qui permet à la Parisienne de faire bonne figure avec peu d'argent. Le prix extravagant de tout ce qui est superflu s'y oppose et aussi une répugnance à se réduire aux fonctions qu'il faut bien appeler par leur nom, celles de servante du mari. Ouvrière ou artisanne, l'Américaine de nos jours niera résolument que ce soit là son lot en ce monde ; elle juge que l'homme est tout autant

qu'elle-même tenu à s'occuper du baby à faire les provisions, etc. Les gros travaux ne la regardent pas. Dans les stalles du marché ce sont les hommes qui vendent, vous ne verrez jamais une femme assise à la caisse de la boucherie ou de l'épicerie qui appartient à son mari, l'aidant en sous-ordre, prête à prendre avec intelligence la suite des affaires si le chef de la maison vient à manquer. Non, le père de famille, qu'il soit millionnaire ou pauvre diable, doit subvenir aux besoins de sa femme. Si celle-ci veut travailler de son côté, c'est généralement dans une tout autre branche que lui; elle ne sera pas l'associée, l'humble satellite, elle vole de ses propres ailes où bon lui semble.

Comment un peuple qui gagne beaucoup pour dépenser de même ne mépriserait-il pas les petites combinaisons de cette économie que chez nous on encourage? L'épithète de *mean*, la plus injurieuse de toutes, leur serait très vite appliquée. Gaspillage, *waste*, est, au contraire, en Amérique synonyme de magnificence. Dans les hôtels, la consigne donnée aux garçons blancs ou noirs, qui servent à table, paraît être de perdre et de gâcher; dans les maisons particulières les domestiques sont très souvent pénétrés des mêmes maximes. Et que de peines pour les trouver et les retenir, ces domestiques, même mauvais!

S'attendre à quelque attachement de leur part serait d'ailleurs présomptueux. Le goût général des voyages s'y oppose. Les maîtres renvoient leurs domestiques aussi facilement que ceux-ci les quittent. Avec une égale insouciance, beaucoup de gens assez riches louent, pendant une absence plus ou moins longue, leur maison de ville ou de campagne à des étrangers. Ils s'étonnent de ne pouvoir trouver de même en France une maison toute montée, un château héréditaire quelconque à louer pour une ou deux saisons. Et nous n'arrivons pas à leur faire admettre nos répugnances, que les Anglais du reste n'éprouvent guère plus que les Américains, tout en se piquant d'être seuls à comprendre le *home* pour lequel, disent-ils, nous n'avons pas même de mot.

Le problème de la vie domestique qui existe partout en Amérique et ne peut être résolu qu'à grand renfort d'argent devient, dans les États de l'Ouest plus compliqué encore.

Une de mes premières surprises à Chicago fut la curieuse conférence faite par une dame de Denver, Mrs Coleman Stuckert, sur un projet de son invention qui simplifierait singulièrement les choses. D'abord elle déroula pour illustrer son discours une série de plans, de dessins d'architecte, représentant des maisons de toute dimension et à tout prix dans les styles ultra-composites qu'elle qualifiait de vénitien, de roman, d'espagnol, que sais-je? Ces édifices mis au service des bourses les mieux garnies et à la

portée des plus petites, devaient former une espèce de cité desservie par tous les moyens modernes que fournissent la vapeur et l'électricité, des wagons rapides comme l'éclair déposant, de porte en porte les repas commandés au siège de l'Association, des repas simples ou magnifiques au choix, sans que les heureux habitans eussent aucun soin à prendre, sauf celui de recueillir la manne apparemment tombée du ciel. Au milieu du square qu'entouraient ces demeures indépendantes les unes des autres, se trouvaient des bâtimens fastueux communs à tous, où l'on pouvait selon les circonstances retenir une salle de bal, organiser un banquet, donner une fête quelconque. Confort, économie, ressources variées, tant matérielles qu'intellectuelles, depuis la bibliothèque jusqu'au terrain de gymnastique, rien ne manquait aux familles, rassemblées ainsi en société coopérative, sans aucun contact incommode, sans même avoir besoin de se connaître. La réalisation d'un pareil projet serait un pas décisif fait vers les rêves de l'an 2 000 tels que les a conçus naguère M. Bellamy (1), dont le livre par parenthèse semble, quand on le relit aux États-Unis, beaucoup moins fantastique que lorsqu'on l'ouvre en France pour la première fois, Mrs Coleman Stuckert m'intéressa par ses convictions ardentes, sa prodigieuse faconde, par tout ce qu'elle racontait, de ses propres expériences de maîtresse de maison et de mère de famille dans la ville Reine des Plaines qui, selon Hepworth Dixon, ne renfermait pas une seule femme en 1866 et qui compte aujourd'hui 150 000 habitans ! Son intention est de venir en Europe, exposer des plans économiques, destinés, dit-elle, à un succès universel. J'aurais entrepris en vain de lui prouver que l'association n'est guère dans nos mœurs ; que, si républicains que nous soyons devenus, nous avons encore des domestiques ; et enfin que nous nous mélierions toujours, étant gens à préjugés, des sauces faites à la fois pour tant de monde. Je me bornai donc à des complimens. Elle devra se hâter de prendre un brevet d'invention, car il m'a semblé, en voyageant à travers les divers États, que son idée était venue à d'autres avec des perfectionnemens de toute sorte : un certain tube pneumatique par exemple, destiné à faire circuler les plats comme s'ils étaient autant de « petits bleus », doit remplacer avec avantage le char aux provisions, même électrique.

Tous ces projets accueillis avec faveur, au moins en théorie, témoignent d'une tendance croissante, malgré le succès des écoles de cuisine, à se contenter de la vie de pension et d'hôtel plus ou moins déguisée. La Française ne s'en accommoderait pas, parce qu'elle tient, fût-elle pauvre, à son « chez elle » ; mais il faut se

(1) Voir, dans la *Revue* du 15 octobre 1890, la *Société de l'avenir*.

rappeler que l'Américaine, fût-elle riche, aime au fond tous les genres de campement. Elle se plaît l'été dans un caravansérail de Saratoga, où deux mille lits sont à la disposition des buveurs d'eau, où tout est énorme et fastueux; en ville, elle invite volontiers ses amies au restaurant. J'ai vu de ces jeunes filles qui portent le nom de *bachelor girls* demander la carte aussi naturellement que si elles eussent été des garçons en effet. Une aimable Philadelphienne m'amenant à son club, où elle me fait donner très gracieusement une carte de membre temporaire, m'explique les avantages qu'on y trouve : « — C'est très commode, me dit-elle, en l'absence de mon mari, je déjeune ici, j'y donne des rendez-vous à mes amies, je trouve les journaux. Il y a même quelques chambres pour celles d'entre nous qui de la campagne viennent en passant. » — La personne qui parlait ainsi était pourtant l'une des maitresses de maison les plus accomplies que j'aie rencontrées en Amérique, tirant fort bon parti, ainsi que c'est l'usage, à mesure que l'on descend vers le Sud, du service des gens de couleur.

Si libéral que le Nord se pique d'être, il a horreur du contact familial des nègres. Leur service passager paraît acceptable sur les chemins de fer et les bateaux, dans certains hôtels, etc., d'autant plus qu'il est d'ordinaire très attentif, très empressé; mais la tolérance s'arrête là. Ce n'est guère qu'à Baltimore que ce sentiment disparaît une bonne fois. A Baltimore, à Washington, on ne va pas encore jusqu'à prier dans la même église que la race de Cham, mais on se sert d'elle à la cuisine, à l'écurie, dans la maison, et il me semble qu'on s'en trouve bien. Le nègre est modelé par l'exemple que lui donne son entourage. Abandonné à lui-même, il peut être une brute des plus désagréables; placé chez des gens vulgaires, il devient familier et insolent autant qu'eux; mais avec de bons maitres il sera souvent le plus parfait des serviteurs. Je n'ai jamais mangé de cuisine supérieure à celle d'une bonne cuisinière noire dans le Sud. Elle n'a pas besoin, pour développer ce genre de génie, des classes spéciales où les jeunes filles du Nord étudient par condescendance une branche inférieure de la chimie en s'aidant de tous les engins perfectionnés qui suppriment la peine. La négresse prouve que l'intuition est supérieure aux méthodes quand il s'agit d'assaisonnement; elle peut devenir un cordon bleu émérite entre les mains d'une de ces maitresses de maison comme la Nouvelle-Orléans en possède qui, rivalisant avec nos plus fameux gastronomes, font fi des conserves en boîtes, des *crackers* et autres biscuits *educationnels*, des produits alimentaires plus ou moins frelatés d'aventure que préconise la réclame américaine. Nulle part au monde on ne mange mieux qu'en Louisiane : le Sud n'a pas subi sous ce rapport les

influences de son vainqueur ; il garde évidemment les traditions françaises du vieux temps, auxquelles les épices créoles sont loin de nuire. De la plus humble case nègre s'échapperont toujours des aromes de cuisine appétissans ; c'est tout le contraire dans les intérieurs rustiques du Nord. Un peintre de paysage, retourné à New-York après avoir longtemps habité la France, me déclarait son intention de nous revenir, non pas seulement par désespoir de soumettre aux exigences de l'art cette campagne américaine où manquent les détails et qui est à ses plus beaux momens d'un éclat si tapageur (*gaudy*), mais surtout parce que son estomac ne pouvait supporter la nourriture des auberges de village. O Barbizon ! ô Marlotte ! ô Douarnenez ! ô humble paradis des artistes ! combien vous étiez regrettés, vous et les paysannes en marmottes ou en bonnets qui de génération en génération se passent le secret de l'omelette et de la gibelotte sans défaut ! Il n'y a point de bonnets ni de marmottes, il n'y a point de paysannes aux États-Unis. A un *match* de *foot-ball* engagé entre deux villages de l'État du Maine, j'ai vu la foule des ruraux, pareille en tout point à une foule bourgeoise et réunie d'ailleurs pour un genre de sport qui est le plaisir favori de toutes les classes indistinctement. Le *foot-ball* entre les universités de Yale et de Harvard remplit les journaux pendant près d'une semaine. Cette partie-là se faisait avec moins de solennité sans doute, mais avec tout autant d'entrain de la part des joueurs et des spectateurs, parmi lesquels il y avait beaucoup de spectatrices. Les premiers, de beaux gars dans leur tenue de combat, reprenaient ensuite d'affreux pardessus qui leur donnent l'air horriblement commun. Les jolies demoiselles de campagne étaient élégantes à l'égal des ouvrières des villes, qui portent les dernières modes et souvent des étoffes assez chères, des fourrures, des bijoux : pourquoi pas, s'il leur plaît de transformer en toilette tout ce qu'elles gagnent ? Une dame de Philadelphie m'a conté qu'elle avait cru devoir prier sa femme de chambre de ne pas servir à table avec des diamans aux oreilles.

— C'est mon goût de porter ma fortune sur moi, répondit tranquillement la jeune fille. — Et c'est mon droit de vous congédier, riposta sa maîtresse.

Il faut considérer que la classe des domestiques n'exista pour ainsi dire pas aux États-Unis pendant plus de deux cents ans. Jadis les Américaines mettaient leur gloire à s'occuper du ménage ; mais ce temps primitif est loin ; il correspond à celui où les femmes n'étaient pas autorisées à enseigner et ne montraient leurs capacités sous ce rapport que dans les écoles du dimanche, *sunday schools*. L'Amérique alors était pauvre ; avec la richesse

vint un cortège d'exigences et de loisirs. Il fallut des *helps*, des aides qui d'abord furent les égales de leurs patronnes. — prenons ce mot dans le sens de protectrice, qui est le véritable, — et traitées comme telles, c'est-à-dire comme membres de la famille. Il s'ensuivit des mœurs très simples, très patriarcales, dignes d'une république. Puis le flot de l'immigration irlandaise vint tout changer : les *helps*, qui étaient souvent aussi, grâce aux excellentes écoles publiques, des lettrées, associant le travail intellectuel au travail domestique, disparurent devant l'invasion. Aujourd'hui les Italiens sont en train de remplacer comme domestiques les Irlandais, qui font de la politique : ils se contentent de plus petits gages et vivent plus sobrement. Que sont devenues les *helps* d'autrefois ?

Elles sont employées de commerce ou d'administration, sténographes, écrivains à la machine, journalistes, interviewers peut-être ! La rage du document humain est poussée en Amérique jusqu'à la manie, jusqu'à la fureur ; des centaines de femmes, sans compter les hommes, guettent le passant pour le prendre métaphoriquement à la gorge, lui arracher des nouvelles toutes fraîches, des sujets à sensation, pour inventer parfois ce qu'il ne dit pas, pour arranger, en tout cas, compléter à leur guise et donner à la *real conversation* le ragoût nécessaire. Combien ai-je vu d'interviewers féminins très supérieurs à leur métier et qui peut-être avaient des diplômes en poche !

Une foule de femmes écrivent, quelques-unes avec talent ; mais c'est l'enseignement qui est le refuge du grand nombre. Les écoles normales de 38 États comptent 23000 élèves, et sur ce chiffre 71 pour 100 sont des femmes. — Essayez donc de renvoyer cette nuée d'émancipées par le travail aux menues servitudes du foyer ; essayez de prouver seulement aux moins intéressantes d'entre elles qu'il vaut mieux faire une jolie robe ou un bon plat que de la mauvaise littérature et surtout du reportage ! La supériorité qui permet de reconnaître que les plus humbles choses peuvent être ennoblies à l'égal des plus hautes par la façon dont on s'en acquitte est en tous pays fort rare. Et surtout ce qu'elles veulent établir c'est l'égalité absolue des sexes. J'ai entendu vanter sérieusement par une femme éminente certaine école industrielle où un peu de couture est enseignée aux garçons et un peu de menuiserie aux filles. Ce sont là des exagérations dont on reviendra.

IV. — LES ÉCOLES INDUSTRIELLES. — L'INSTITUT AGRICOLE DE HAMPTON

Déjà surgissent, à la suite des citoyens riches qui ont comblé les collèges de largesses, d'autres bienfaiteurs dont les donations et les legs non moins magnifiques se tournent d'un tout autre côté, — vers l'éducation industrielle; il y a très peu d'années que son utilité est reconnue, mais l'esprit public commence à en être généralement occupé. Peut-être la médiocrité de tant de prétendues universités qui se sont élevées à tort et à travers auprès des véritables, peut-être leurs inconvénients, qui sont de prêter, comme on l'a fort bien dit, de grands noms à de petites choses, ont-ils contribué pour une large part à la réaction. J'ai visité à Philadelphie l'Institut Drexel, qui porte le nom de son fondateur : 150 000 dollars suffirent tout juste à payer la construction et l'aménagement somptueux de cet édifice; il est ouvert aux deux sexes depuis 1891 et compte déjà 1 500 élèves. Toutes les aptitudes pour les différentes études professionnelles y sont développées par des classes excellentes où les mathématiques appliquées, le dessin, les sciences naturelles, la mécanique, trouvent leur place; en outre l'Institut Drexel loge de très riches collections en tous genres qui font de lui une école d'esthétique bien précieuse dans un pays où le goût n'est pas encore formé. Sans doute les dernières expositions ont eu sous ce rapport de très heureux résultats; elles ont mis la France en avant; c'est d'elle que les éducateurs parlent toujours lorsqu'il s'agit de louer le sens de la forme et de la grâce; n'importe, le désavantage est grand pour un peuple de n'avoir point sous les yeux à chaque pas les monuments, les chefs-d'œuvre de toute sorte dont la rencontre habitue les plus ignorans parmi nous à concevoir le beau sans explications ni commentaires. Seule une classe privilégiée avait profité jusqu'ici des espèces de razzias faites en Europe pour peupler les musées et les galeries des grandes villes d'Amérique. Grâce aux écoles professionnelles, les études d'art se répandront partout, modifiant peu à peu des qualités trop purement pratiques et utilitaires. L'immense gymnase, un des traits frappans de l'Institut Drexel, est, d'après la pensée du fondateur, appelé à favoriser ce progrès. J'y ai remarqué un curieux détail : accrochées au mur, les photographies d'un étudiant et d'une étudiante représentant, dans un état de complète nudité, la moyenne, *the average*, de leurs condisciples. Ceci est une application des découvertes de la science moderne à l'art grec, dont l'Amérique prétend s'inspirer. Les Grecs avaient élevé jusqu'au culte le sentiment de

la beauté; ils ne l'avaient pas seulement dans les images tirées du marbre ou de la pierre, mais dans les formes parfaites de la jeunesse développées par les jeux nationaux : voilà donc la raison de cette exhibition, que certains trouveraient indécente. Elle a en outre un but utile : celui de comparer d'année en année les progrès physiques accomplis par le trapèze, les haltères et des engins suédois plus perfectionnés. Mais que nous sommes loin du vieil esprit puritain!

C'est dans le Sud que les écoles d'arts et métiers ont eu depuis vingt-cinq ans la croissance la plus rapide. Il fallut, après la guerre, mettre des moyens d'existence entre les mains de ces millions de nègres affranchis subitement d'un trait de plume, et en même temps les élever par une certaine culture intellectuelle à la hauteur du rang nouveau de citoyens américains que rien ne les avait préparés à tenir.

L'un des hommes qui s'attachèrent dès le début avec le plus de zèle à l'œuvre de reconstruction fut le général Armstrong, fondateur de l'Institut de Hampton (*Normal and Agricultural Institute*). Il avait dans les veines du sang de missionnaire et d'éducateur : son père, l'un des premiers Américains qui allèrent évangéliser les îles de la Polynésie, avait été nommé, par le roi d'Hawaii, ministre de l'Instruction publique. Avant même de se rendre aux États-Unis pour y achever ses études, le jeune Armstrong put constater que les progrès de la piété chez des races presque innocemment licencieuses sont peu de chose s'ils ne servent pas de base à la formation du caractère ; il remarqua en outre que l'école des missions, une école purement élémentaire et professionnelle, rendait de meilleurs services à Hawaii que celles du gouvernement, dont les visées sont beaucoup plus ambitieuses. Ces souvenirs lui furent utiles, quand il entreprit d'élever les nègres qui, par certains côtés impulsifs et enfantins, rappellent les indigènes au milieu desquels s'était passée son enfance.

Durant la guerre, dite de sécession, Samuel Armstrong commanda des troupes de couleur ; il fut frappé de leur soumission à la discipline, de leur dévouement aux chefs qui les traitaient bien, de leur élan dans le combat. Il vit des soldats noirs étudier sous le feu leur syllabaire, — et conclut qu'il fallait leur donner toutes les chances possibles de devenir des hommes comme les autres. A travers les longues péripéties d'une lutte sanglante, il eut comme la vision du devoir qui l'attendait, et les circonstances le servirent singulièrement. Chargé d'administrer dix comtés de la Virginie de l'Est, d'y arranger les affaires nègres et de régler les

relations entre les deux races, il tenait son quartier général à Hampton, tout près de Old Point Comfort où abordèrent, en 1608, les premiers pionniers, où l'on débarqua la première cargaison d'esclaves, où fut baptisé le premier Indien; en vue de ces côtes eut lieu la bataille décisive du *Monitor* et du *Merrimac*; le général Grant établit sur ce point son plan de campagne final. — Armstrong jugea qu'un endroit peuplé de souvenirs historiques et stratégiques, facilement accessible, tant du nord que du sud, par eau et par le chemin de fer, destiné à un grand développement commercial et maritime, situé enfin dans les meilleures conditions de salubrité, serait bien choisi pour y fonder l'école de ses rêves (1).

Déjà, au lendemain même de la guerre, une vaillante femme de couleur, Mrs Mary Peake, avait rassemblé autour d'elle, sur l'emplacement du camp Hamilton, où 6 000 morts reposent maintenant dans un cimetière national, des enfans noirs par centaines, première école de nègres libres, fondée avec le secours de l'Association des missionnaires. Cette même Association aida puissamment Armstrong pour l'achat d'une vaste propriété sur la rivière de Hampton, et elle lui demanda ensuite de se mettre à la tête de l'Institut. Il n'avait jamais songé, dans sa grande modestie, qu'à suggérer et à aider, non pas à diriger, mais il était prêt pour cette œuvre qui commença toute petite, en 1868, avec deux professeurs et quinze élèves. Leur nombre ne s'accrut que trop vite : il fallut transformer en dortoirs, en ateliers, etc., les vieilles baraques d'ambulance abandonnées, en attendant des fonds qui d'ailleurs ne tardèrent pas à venir, le gouvernement ayant sur ces entrefaites attribué trois millions et demi de dollars à l'éducation d'un million d'enfans de couleur. Déjà s'ouvraient les principales institutions qui prospèrent aujourd'hui. Hampton reçut pour sa part 50 000 dollars, et les bâtimens nécessaires purent être construits. En 1870, un acte spécial de l'assemblée générale de la Virginie assurait l'incorporation de la nouvelle école, la déclarant indépendante de toute association et de toute secte ainsi que du gouvernement. Le *self-help* était sa devise, s'aider soi-même; elle ne voulait pas de contrôle, et, de fait, les idées du général Armstrong eurent d'abord peu de partisans; on ne croyait guère au succès du travail manuel, sous prétexte qu'il ne rapporterait pas assez.

Il rapporta beaucoup au point de vue moral, en réhabilitant un labeur dégradé par l'esclavage. « Comme tous les hommes di-

(1. *Twenty-two years Work*, Hampton Normal School press, 1893.

sait Armstrong, le nègre est ce que l'a fait son passé. » Conjuré ce passé, remédier aux influences de l'hérédité et du milieu, mettre à l'épreuve le caractère, à la formation duquel il tenait mille fois plus encore qu'au travail rémunérateur et intelligent, puis envoyer au loin une élite, prêcher de bouche et d'exemple, tel était le but du général. Il lui a consacré sa noble vie et il est mort content l'année dernière, en demandant le simple enterrement d'un soldat, une place dans le cimetière de l'école au milieu de ses étudiants, sans distinction d'aucune sorte, sans qu'aucun éloge fût prononcé sur sa tombe. Voici quelques-unes des dernières paroles qu'on ait recueillies de lui : « Je ne tiens pas à une biographie... ce n'est jamais la vérité tout entière. La vérité d'une vie est profondément cachée... à peine nous-mêmes la connaissons-nous, mais Dieu la connaît : j'ai foi en sa miséricorde. — Hampton a été pour moi une bénédiction; il m'a donné pour aides et pour amis les meilleurs d'entre mes concitoyens, et c'était une bonne fortune que de pouvoir faire quelque bien à tout ce monde libéré par la guerre, de pouvoir aussi servir indirectement les vaincus... Peu d'hommes ont été heureux autant que moi. Je n'ai jamais eu de sacrifice à faire. J'ai été, semble-t-il, guidé en tout. La prière est la grande puissance de ce monde; elle nous retient près de Dieu : ma prière à moi était inconstante et faible; c'est pourtant ce que j'ai eu de meilleur. Et maintenant je suis curieux d'entrevoir un autre monde. Tout y sera sans doute parfaitement naturel. Comment peut-on craindre la mort? C'est une amie. Dieu et la patrie d'abord, nous-même après... »

Cet aperçu des sentimens du général Armstrong est peut-être utile pour faire comprendre ce qu'a été son influence sur environ 150 000 étudiants des deux sexes, — nous comptons ceux de toutes les écoles fondées par des gradués de Hampton sur le modèle de la maison mère, dans l'Alabama, la Virginie, la Caroline du Nord. D'autres élèves de l'Institut, hommes ou femmes, font œuvre de missionnaires dans la Floride, le Kentucky, la Caroline du Sud et le Texas. A Hampton même, il y a aujourd'hui 650 élèves de dix-huit à vingt-deux ans, dirigés par 80 officiers et instructeurs dont une moitié est répartie dans les divers départemens industriels.

Ne semble-t-il pas merveilleux qu'entre garçons et filles de cet âge et de cette race, logés sans doute dans des bâtimens séparés, mais se rencontrant à chaque instant, en classe, aux repas, aux divers meetings, nul scandale ne se soit jamais produit? Faut-il croire que la présence d'un juste tel que Samuel Armstrong agissait sur eux comme l'ombre même de la présence divine? La tâche du Révé-

rend H. B. Frissell, qui a succédé au fondateur, sera certes des plus difficiles, quoiqu'une impulsion décisive ait été donnée. Les progrès sont extraordinaires, même au physique; la consommation fait moins de ravages, les affections nerveuses, très fréquentes autrefois, deviennent relativement rares, il n'est presque plus question d'hystérie depuis que les élèves savent qu'un certain manque d'équilibre passe pour être le signe caractéristique de leur race. Une femme médecin fort distinguée réside à l'Institut.

Hampton coûte annuellement 100 000 dollars, déduction faite du travail des étudiants. Cette somme se trouve couverte par les subventions qu'accorde le Congrès et par des dons particuliers. On n'en est plus en Amérique à compter les sacrifices qu'exige l'éducation du nègre : les milliers d'écoles libres, à son usage, qui se sont ouvertes dans le Sud font peser une taxe annuelle de 4 millions de dollars, ou il s'en faut de peu, sur les anciens États esclavagistes. Le Nord soutient vingt collèges qui sont pour la plupart sous les auspices des églises et où 5 000 adultes se préparent aux carrières libérales; les femmes s'y distinguent dans la pédagogie.

J'ai vu, à la Nouvelle-Orléans, une demoiselle noire faire avec beaucoup d'autorité à des gentlemen de même couleur la classe de latin : sa courte chevelure laineuse soigneusement tordue en un nœud correct, un petit mouchoir brodé passé sous la ceinture, une fleur à la boutonnière, elle affectait des façons bostoniennes. J'ai vu aussi de petites négresses à la face simiesque suivre une classe de grec, et l'impatience qu'en éprouvaient leurs anciens maîtres m'a paru justifiée. Quelque ignorante que je sois du préjugé de la couleur, j'estime que les classes de couture, de blanchissage et de cuisine fondées par le bon général Armstrong ont vraiment plus d'utilité. Il encourageait aussi la floriculture et formait des jardinières. Dans le petit hôpital établi sur les terres de l'Institut sont dressées des gardes-malades, dont la réputation est grande aux environs. Ces connaissances pratiques n'empêchent pas, bien au contraire, que les étudiantes de Hampton soient fort demandées pour prendre en mains l'instruction primaire et religieuse des enfans. Presque toutes enseignent, quelle que soit d'ailleurs leur profession. Avec le temps on verra probablement la femme en majorité parmi les professeurs des écoles de couleur, comme il est arrivé dans les écoles blanches. Les hommes se feront de leur côté une spécialité de diverses industries, ayant l'intelligence de la mécanique et une adresse de doigts singulière. Tous les métiers leur sont enseignés à Hampton, bien que le général Armstrong ait particulièrement

favorisé l'agriculture et que l'exploitation des bois de charpente soit l'affaire principale.

Peut-être l'excellent esprit de cet Institut modèle conjurera-t-il quelques-uns des périls causés par la présence en Amérique de huit millions d'individus qui n'ont pas demandé à y venir, mais qui ne se laisseraient point expulser. Les nègres convenablement instruits trouveront pour vivre des débouchés nouveaux, et surtout ils auront profité de la meilleure des gymnastiques morales, celle qui consiste à gagner tout ce qu'on dépense, à travailler de ses bras la journée entière pour avoir le privilège d'étudier le soir, dût-on mettre des années et des années à conquérir laborieusement le savoir envié. Certains étudiants, après avoir exercé des métiers au dehors, reviennent, et à plusieurs reprises, sur les bancs des classes. Ceux-là, il me semble, affirment mieux qu'ils ne le feraient par de grands talens le développement de la race noire. Une persévérance, une énergie pareille vaut plus que l'instruction supérieure acquise dans les universités de Lincoln et de Howard, de Fisk et d'Atlanta, instruction qui, par parenthèse, si elle lui donne d'autres droits, n'assure au petit-fils d'esclave qui la possède ni le privilège d'entrer dans un salon, ni celui de s'asseoir seulement dans une loge au théâtre. Il est parqué, à son rang, dans les chemins de fer même, où sont pourtant censées n'exister ni premières, ni secondes classes, mais où partout vous remarquez cette insolente distinction : salle d'attente pour les gens de couleur.

— Au Sud seulement ! me dira-t-on.

Qu'on me permette, pour donner l'idée des sentimens du Nord sur ces matières, de répéter une anecdote contée avec verve par un des administrateurs de Hampton, M. Marshall. Boston ayant témoigné par des largesses l'intérêt qu'il prenait au succès de l'Institut agricole, il fut décidé qu'un meeting aurait lieu dans cette ville le 27 janvier 1870 : le général Armstrong devait s'y rendre accompagné d'un orateur nègre, M. Langston. Celui-ci arriva le premier pendant la nuit au Parker House. Lorsque le maître de l'hôtel découvrit le lendemain avec dégoût qu'il avait chez lui un homme de couleur, il prit, sans la moindre hésitation, le parti de l'expulser : malheureusement les principaux notables de la ville rendaient visite à ce paria, dans le moment même ; on dut attendre leur départ pour procéder à l'exécution ; il en vint d'autres et si nombreux que l'occasion de mettre un nègre à la porte se trouva manquée décidément, mais M. Langston est resté le premier homme de couleur qui soit jamais entré comme hôte au Parker House. Même émotion dans les cafés où la

horde des garçons fut tout près de prendre au collet « le nègre » devenu depuis lors ministre des États-Unis à Haïti.

Même aujourd'hui, dans cette ville si libérale de Boston, voyez si le moins foncé des mulâtres, à moins qu'il ne représente une célébrité, un *lion* quelconque, osera profiter des droits qu'en principe on lui accorde. Imaginez le nègre, fût-il un grand homme, aspirant à la main d'une blanche de l'Est! Comme on le renverrait avec dédain aux dames du Sud dont la réponse, si bonnes et charmantes qu'elles puissent être, aurait toute la férocité d'une application de la loi de lynch; or, on sait avec quels raffinemens de cruauté cette loi sauvage punit le nègre coupable d'avoir convoité une blanche jusqu'à la dernière extrémité; il n'y a qu'à se reporter à de récents et hideux exemples dont l'Ouest fut le théâtre.

Du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, le nègre n'est toléré aux États-Unis qu'à la condition de se tenir à sa place, et il deviendra très difficile de déterminer la place où doit rester un homme égal par son instruction et sa carrière aux plus distingués. — Une solide éducation primaire, une éducation industrielle ensuite, paraît donc être ce qu'il faut souhaiter dans son intérêt à la population de couleur, hommes et femmes; le général Armstrong l'avait compris, tout en ouvrant la voie aux exceptions résolues à monter plus haut quand même, quitte à souffrir. Des annales méthodiquement rédigées enregistrent l'œuvre accomplie par tous ses anciens élèves dispersés dans le monde, depuis les simples artisans jusqu'aux ministres de la religion, jusqu'aux avocats, médecins, employés du gouvernement, artistes (les musiciens sont assez nombreux).

Si je n'ai pas dit que sur les 650 élèves de Hampton, il y a 132 Indiens, c'est que je me réserve de parler plus tard de l'admirable école de Carlisle où ceux-ci sont réunis en foule, sans mélange de condisciples nègres. « L'amie des Indiens », miss Alice Fletcher, y introduira mes lectrices, comme elle fit en réalité pour moi. Sans les explications qu'a bien voulu me donner sur le sujet qui remplit sa vie cette femme charitable autant que savante, je n'aurais compris qu'à demi la beauté de l'œuvre du capitaine R. H. Pratt, émule du général Armstrong, son associé pour ainsi dire dans l'œuvre du relèvement des « races méprisées ».

TH. BENTZON.

dans une pose aigüe, faisaient une fourche bien solide, bien onglée, pour soutenir son menton.

— Voyons, observa-t-elle d'un ton énergique, je ne peux pas laisser tranquillement une pareille calamité s'accomplir?... Mon ami, je m'adresse à vous, de toute mon âme, comme au père de mes petits-enfans, comme à mon fils... que vous êtes, devant la loi de Dieu et celle des hommes!... Aidez-moi!... Indiquez-moi ce que j'ai à faire?...

— Dame, c'est délicat!... La manière la plus correcte, à mon avis, pour arranger les questions de famille, c'est de les remettre aux gens de loi... Consultez votre notaire. Il est sûrement au fait de bien des choses... Le baron Saffre a dû, à bien des reprises, vous soutirer votre signature?...

— Oh! pas souvent!... je me serais méfiée! répliqua-t-elle très doucement.

— Eh bien, agissez vite!... Il est peut-être temps encore de sauver pas mal de choses... un gros morceau même, qui sait?

— Demain matin, mon mari s'absente pour quarante-huit heures... A son retour, mes dispositions seront déjà prises, je n'aurai rien négligé, et j'aurai agi!...

Elle s'était levée, souple, prompte et prête à tout. Elle saisit les deux mains de Grommelain, et les serra affectueusement. Elle prenait congé sans que l'ombre même du nom de Marie-Blanche fût revenue entre eux; elle s'en allait, murmurant des remerciemens, électrisée par l'émoi, guérie par la saine stimulation qu'elle venait de recevoir. Tandis qu'en silence elle était reconduite par son gendre jusqu'au perron, son sentiment d'un devoir social à remplir vis-à-vis d'elle-même, lui prêtait presque de grandes allures de résurrection. Une idée enfin la transfigurait : c'était d'avoir à conserver cette vieille opulence qu'inconsciemment elle avait toujours dû aimer, vaste autour d'elle et chaude d'épaisseur, pour que sa propre existence, sans besoins apparens, y pût jouir d'une petite retraite... toute petite... au centre.

PAUL HERVIEU.

(*La dernière partie au prochain numéro.*)

UNE DÉMOCRATIE HISTORIQUE

LA SUISSE

Dans le vocabulaire politique, où l'on abuse tant des mots, il n'en est pas dont on abuse plus que du mot *Démocratie*. Même quand on ne s'en sert pas pour traduire une vague aspiration vers un état social, mal défini comme tout ce qui n'est que rêvé; même quand on n'en fait pas quatre syllabes sacrées, sources d'un pur lyrisme et refrain d'un hymne à la puissance du Nombre, mystérieuse et irrésistible comme une force de la nature; même quand on se borne modestement à le prendre au sens étroit, précis, et qui est le seul légitime, de gouvernement du peuple par le peuple, simple forme de gouvernement; — que d'acceptions diverses ne lui donne-t-on pas encore! ou plutôt que d'objets différents et de circonstances différentes, que de régimes au fond différents ne range-t-on pas sous cette même étiquette!

C'est ainsi qu'on dit tout d'un trait : la démocratie suisse, la démocratie française, la démocratie américaine, sans réfléchir qu'entre la première et la deuxième, entre la deuxième et la troisième, il y a plus que la hauteur des Alpes ou la largeur de l'Océan. La démocratie suisse, par exemple, est historique et traditionnelle; la démocratie américaine s'est établie d'un coup dans un pays neuf; la démocratie française, au contraire, est comme une jeune greffe entée sur un vieil arbre monarchique.

La démocratie helvétique et la démocratie américaine se sont, dès l'origine, appliquées toutes les deux et n'ont pas cessé de s'appliquer à un État fédératif ou à une confédération d'États; la démocratie française, au contraire, vient se superposer, sur le tard, à un État unitaire et centralisé. La démocratie helvétique et la démocratie américaine existant depuis toujours, depuis que la

Suisse est née et que sont nés les États-Unis, l'une depuis cent ans, l'autre depuis six cents ans, la démocratie française se trouve être la première expérience de ce genre qui ait été tentée dans le monde moderne, au milieu des conflits et des combats qu'a déchainés un siècle de révolutions politiques, sociales, industrielles et scientifiques.

Les différences, on le voit, sont si profondes qu'elles vont presque jusqu'à l'opposition, jusqu'à la contradiction. Pour ce qui est de la Suisse fédérale, voici, à ce qu'il semble, les points essentiels : c'est une démocratie de par toute son histoire et toutes ses constitutions ; une démocratie par toutes ses institutions, politiques, judiciaires, administratives, économiques, civiles ; une démocratie, enfin, par ses coutumes et ses mœurs, du président de la Confédération au dernier des pères de montagne et de la plus grande ville au plus petit village. C'est une démocratie mixte ou, si l'on veut, une démocratie double : à la fois directe et représentative ; une démocratie représentative, composée de démocraties plus ou moins directes.

I

La Suisse est une démocratie de par toute son histoire. Elle est, de naissance, une démocratie. Dès qu'elle apparaît sur la carte, dès qu'apparaissent ses premiers éléments, dès ce moment, elle est démocratique. Il serait à peine paradoxal de dire qu'elle l'était avant sa naissance, lorsque les cantons forestiers du bord du lac, Uri, Schwyz et Unterwalden, n'étaient, eux aussi, que des terres sans vie, sans nom qui leur fussent propres, entourées d'autres terres sans vie et sans nom, à la limite des langues, vers le point de jonction des trois royaumes impériaux. Ils s'étaient affranchis déjà des seigneuries intermédiaires, princes ecclésiastiques et séculiers, comtes de Kybourg et d'Habsbourg. A défaut d'autre liberté, ils avaient réclamé et obtenu de bonne heure la liberté sous l'Empire et sous l'Empereur, et ils en parlaient comme d'une possession immémoriale (1). Lorsqu'en 1241, Frédéric II, excom-

(1) Sur l'histoire, et spécialement sur les origines, de la Confédération helvétique, sur sa formation, voy. Edward-A. Freeman, *Histoire générale de l'Europe par la géographie politique*, traduction de M. G. Lefebvre, p. 271-280. — Sir Francis Ottiwell Adams et C.-D. Cunningham, *la Confédération suisse*, édition française, publiée par M. Henry G. Loumyer, ch. 1, p. 1-26. — Dr C. Hilty, *Die Bundesverfassungen der Schweizerischen Eidgenossenschaft*. — Dr W. Oechsli, *Die Anfänge der Schweizerischen Eidgenossenschaft*. De ces deux derniers ouvrages, publiés pour fêter le sixième centenaire de la Confédération (1891), il a paru aussi une édition française. — Voy. encore Albert Rilliet, *les Origines de la Confédération suisse ; Histoire, Légende*.

munié, forcé de reconquérir les Romagnes château par château, leur envoya des messagers pour leur demander aide, comme à de fidèles vassaux, ils répondirent « qu'ils étaient par leurs pères des peuples libres, ne devant service à l'Empire qu'en pays allemands, » et ils exigèrent une lettre « reconnaissant bien qu'ils sont libres, et que c'est de libre et franche volonté qu'ils se soumettent à son commandement dans les affaires de l'Empire romain. »

Uri, peut-être, était plus libre et libre plus tôt que Schwyz, qui l'était plus et plus tôt qu'Unterwalden. Mais, à la fin du XIII^e siècle, ils l'étaient assez tous les trois pour conclure ensemble une alliance qui devait être le pacte fondamental de la Confédération helvétique. Par cet écrit, qui rappelait un serment oral plus ancien, « les hommes de la vallée d'Uri, la commune de la vallée de Schwyz et la commune de la vallée inférieure d'Unterwalden » faisaient savoir à tous que, « ayant considéré la malice des temps, ils avaient pris de bonne foi l'engagement de s'assister mutuellement de toutes leurs forces, secours et bons offices, tant au dedans qu'au dehors du pays, envers et contre quiconque tenterait de leur faire violence, de les inquiéter en leurs personnes et en leurs biens. » On voyait bien encore traîner le bout des lisières féodales : « Le tout sans préjudice des services que chacun, selon sa condition, doit rendre à son seigneur. » Mais c'était là une réserve de forme. Les confédérés, — le texte latin dit *Conspirati*, — se regardaient évidemment comme libres, maîtres d'eux-mêmes et portant en eux-mêmes un droit auquel nul autre droit n'était supérieur, le principe d'une autorité, sinon tout à fait pleine, suffisante au moins pour ne se laisser ni supprimer ni opprimer par aucune autre.

Ils statuaient et ordonnaient, en tant qu'hommes libres et unis des trois vallées d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden : « Nous statuons et ordonnons, d'un accord unanime, que nous ne reconnaitrons point, dans les susdites vallées, de juge qui aurait acheté sa charge à prix d'argent ou qui ne serait indigène et habitant de ces contrées. » C'est ce que, seize ans plus tard, allaient jurer solennellement, dans la prairie commune du Grütli, sous le grand ciel libre, au pied des grands monts libres, les gens venus des Waldstätten, parmi lesquels ceux qui s'appelaient ou que la légende a appelés Walter Fürst, d'Uri, Werner Stauffacher, de Schwyz, et Arnold du Melchthal, d'Unterwalden. Une fois de plus, la liberté se révélait et s'affirmait comme fille de la forêt, et, par un mythe simple et touchant, où tout un peuple a mis son âme et qui demeure plus vrai que la vérité extraite des parchemins, qui est de la vie et qui est sa vie, la Confédération helvétique naissante s'incarnait dans un paysan, bûcheron, chasseur et pêcheur.

L'histoire et la légende s'accordent en ceci : la Confédération naissante est une démocratie rurale. La géographie elle-même veut que la Suisse soit une démocratie, une confédération de petites démocraties. C'est dans un coin âpre et sauvage, près d'un lac déchiqueté et comme étranglé par des rocs, que la Suisse a été engendrée, de père paysan et de mère paysanne, il y a plus de six cents ans. Le Righi et le Seelisberg ont d'abord été les pôles de ce monde minuscule, auquel le vaste monde, tout voisin, demeurerait étranger. — Une série innombrable de gorges étroites et déchirées, descendant, s'éboulant, se précipitant des hautes murailles qui forment l'arête, l'épine dorsale de l'Europe, la ligne de partage des eaux, juste assez larges pour qu'un torrent y puisse creuser son lit et contraignant des fleuves tels que le Rhône et le Rhin, si orgueilleux plus bas, plus loin, à n'être d'abord que des torrens : deux séries innombrables de gorges, orientées, celles-ci du nord-est au sud-ouest et celles-là du sud au nord, se rencontrant, se heurtant, se coupant, s'enlaçant, s'enchevêtrant, se soudant en un bloc compact, dur et solide noyau de la Suisse, qu'aucune étreinte n'a pu broyer. Autour de ce noyau résistant s'est lentement, peu à peu, agrégée la Confédération helvétique. En premier lieu, Lucerne, à la pointe septentrionale de l'étoile que fait le lac, puis la ville impériale de Zurich, puis Glaris, puis Zug et puis Berne (1) : les Trois Cantons confédérés, liés par serment, *conjurés*, sont devenus les Huit Cantons ; le bloc a grossi, en se maintenant compact, sans fissure, et sa masse plus pesante tend à se détacher plus vite et plus violemment de l'Empire.

Ce n'est plus, il est vrai, ou ce n'est plus exclusivement une ligue, une république de paysans : aux cantons forestiers se sont joints des cantons urbains. Ce n'est plus une ligue de démocraties absolues ; les huit cantons confédérés ne sont pas tous également démocratiques. Ceux qui avaient rédigé et signé l'acte perpétuel de 1291 ; ceux qui, dans la nuit du Grütli, le 17 novembre 1307, avaient levé la main devant Dieu, le prenant à témoin de leurs paroles, étaient sans doute de conditions diverses : nobles, gens de métier, bergers ou laboureurs, mais tous étaient les hommes égaux et libres des vallées libres et égales d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden. Les magistrats des Waldstätten sortaient du peuple et rentraient dans le peuple : bourgeois n'y voulait dire que citoyen. Mais les villes, Lucerne, Zurich et Berne, villes à privilèges, à ordres, à classes, à corporations, à fonctions souvent héréditaires, avaient, pour elles, leurs bourgeois qui étaient vraiment

(1) L'entrée de Lucerne dans la Confédération est de l'an 1332 ; celle de Zurich est de 1351 ; celle du pays de Glaris et celle de Zug, avec son territoire, de 1352 ; celle de la ville de Berne, de 1353.

des bourgeois et qui, en cette qualité, ne désiraient rien tant que de jouer aux seigneurs et d'avoir des sujets. De là, cet aspect belliqueux et quasi conquérant que la Confédération revêtit au xv^e siècle ou que lui donnèrent, malgré elle, l'ayant revêtu pour leur compte, quelques-uns de ses membres, les plus forts, les plus influens, les villes, Zurich et Berne, élevées tout de suite au rang de premier canton, de *Vorort*, de canton directeur. De là, la réduction en bailliages de l'Aargau et du Thurgau, jusqu'au Rhin et jusqu'à Constance. De là, dans la Confédération, des élémens moins démocratiques, si ce n'est un peu oligarchiques, et moins de démocratie dans la structure même de la Confédération. Les villes qui se gouvernent par des conseils sont peu sympathiques aux cantons ruraux, qui se régissent par des *landesgemeinden*, des assemblées populaires, des Champs-de-mai, comme des Barbares. Dans le groupement officiel, la Confédération des Huit Cantons, deux groupemens plus intimes, par affinités naturelles, s'effectuent ou se dessinent parfois : d'une part, Lucerne, Zurich et Berne ; de l'autre, les Waldstätten, Glaris et Zug. Les villes sont moins démocratiques ; les cantons ruraux le sont davantage, mais on ne peut contester que l'ensemble, à le juger en gros, ne soit une confédération de démocraties. Les villes sont sans horizon, bornées, emprisonnées par des montagnes, et, comme les vallées ceintes de pics infranchissables, vouées *géographiquement* à la démocratie.

Une ligue de cantons indépendans en fait, qui s'établit au confluent de trois langues, de trois races et de trois civilisations, à l'intersection de la politique française et de la politique allemande, qui peut, à son gré, ouvrir ou fermer les routes d'Italie ; ligue assez redoutable pour qu'on n'essaye pas de la briser par la force, auxiliaire assez utile pour qu'à tout prix on tente de se le concilier ; État diffus, un peu rudimentaire, aux ressorts lourds et médiocrement ajustés, qui de temps en temps se déboitent ou divergent ; s'il faut tout dire d'un seul mot et répéter toujours le même mot : République de paysans, confédération de républiques paysannes, avec les qualités et les défauts du paysan : laborieuse, endurente, avisée, amie de l'argent ; avec des vues très courtes, mais très nettes, dont la plus nette est celle-ci : demeurer libre et faire du profit, en se gardant des deux côtés et en recevant des deux mains ; au résumé, une démocratie. C'est bien ainsi que, durant ses trois premières époques, du xiii^e siècle à la fin du xviii^e siècle, en trois cantons, en huit cantons, en treize cantons (1), la Confédération helvétique fait devant l'Europe

(1) La première période de la Confédération ou son territoire s'agrandit sans

figure de nation. Cette constitution de la Suisse en nation, la géographie la rend très pénible et le droit public européen ne la reconnaît que fort tard. Jusqu'au traité de Westphalie, jusqu'en 1648, la Confédération helvétique n'est pour lui qu'une ligue dans l'Empire, *la Ligue de la Germanie supérieure*. Les empires et les royaumes hésitent à légitimer une république issue d'une conjuration de paysans. On espère rompre et dissoudre une nationalité aussi fragile encore ; elle n'est défendue et sauvée que par ses institutions démocratiques. Les émissaires du roi de France intriguent dans certains cantons, les agens de l'empereur dans d'autres. Par l'or français et par l'or allemand, « répandu en public et semé dans le particulier » tout le pays est « empoisonné (1) ». Tout le pays, ce serait trop dire. A la vérité, la Diète, qui est comme le gouvernement central de la Confédération, — ou qui le serait s'il y avait alors en Suisse un gouvernement central, — qui est l'assemblée générale des députés de tous les cantons, est assiégée, sollicitée par les ambassadeurs des puissances étrangères. Mais la Diète n'est pas une Chambre souveraine : elle n'est qu'une conférence d'envoyés, munis d'instructions qui ne sont pas moins que des mandats impératifs. Elle écoute, discute, délibère, s'ajourne et ne décide rien. Faute d'instructions, les députés doivent remettre à plus tard toute résolution ; c'est une échappatoire pour eux, et ils en usent, le tempérament national étant fait de lenteur et de prudence. Aussi que de Diètes en travail et de Diètes travaillées. « enfantent un berlingot (2) ! » De douze ou treize cantons, le roi de France se flatte d'en avoir quatre et l'empereur d'en avoir huit, mais, — la remarque vient d'un homme qui s'y entend, — l'empereur et le roi, s'ils s'y fiaient, seraient « l'un mal servi, et l'autre, pis (3). »

L'antidote au fatal poison qui corromprait et à la longue détruirait le corps helvétique existe, par bonheur, et ne perd point de sa vertu : c'est le farouche amour de la liberté, amour plus fort que l'or et plus fort que la mort. C'est le vieil esprit démocratique, qui s'est conservé sans altération et qui fait que, si plusieurs se

qu'augmente le nombre des Confédérés va de 1353, date de l'accession de Berne, à 1481, date de l'accession de Fribourg et de Soleure. En 1501, Bâle et Schaffouse, en 1513, Appenzell vinrent compléter le chiffre des Treize Cantons et ouvrir la troisième période de la Confédération, laquelle ne sera close que dans l'universel branlement produit par la Révolution française.

(1) Machiavel, *Œuvres*, Ed. Passerini et Milanese, t. V, p. 253, *Legazione XXIV. All' Imperatore Massimiliano in Germania*, lettre 3, datée de Bolsano, 27 janvier 1507 (1508) : *Hanno con danari in pubblico e in privato avvelenato tutto quello paese.*

(2) *Id.*, *ibid.*, *E credesi che questa ultima dieta avrà parturito uno berlingozzo, come le altre.*

(3) *Id.*, *ibid.*, *Sarebbe male servito l'uno Re, e peggio l'altro.*

laissent marchander, personne n'a assez de pouvoir pour vendre ni les treize cantons, ni un seul canton. Ici, en général, au point de vue politique, pas de différence entre les citoyens; pas de princes, pas de gentilshommes: des magistratures temporaires et, sous la loi faite pour tous et par tous, « une libre liberté (1). » Mais la terre est avare et la race vigoureuse: par ce temps d'armées mercenaires, la Suisse doit être, pour l'Europe, comme une foire aux soldats. Les uns vont servir en Allemagne, les autres en France, et de la sorte encore se créent et s'entretiennent, dans la Confédération, un courant allemand et un courant français. Jusqu'au traité de Westphalie, il semble que le courant allemand l'emporte; après 1648, c'est le courant français. Mais ni le courant allemand ni le courant français ne menacent sérieusement d'emporter la Suisse: il leur faudrait submerger un peuple de treize peuples.

La longue pratique de la démocratie préserve aussi efficacement la Suisse d'un autre péril non moins grave. Sans nul doute, l'unité de la Confédération, son unité morale et presque son unité politique, a été, au xvi^e siècle, soumise à une cruelle épreuve. La réforme est, à cet égard, le fait le plus considérable de l'histoire, non seulement religieuse, mais politique de la Suisse. De tout temps, et comme toutes les démocraties primitives, la Confédération helvétique avait été, en quelque sorte, frappée à une effligie religieuse. L'acte d'alliance de 1291 est dressé: *Au nom du Seigneur, amen!* Le serment du Grütli est un serment sacré. Les *landsgemeinden*, les assemblées populaires et les diètes, les assemblées des députés, commencent et finissent par des prières; la religion est le grand aliment et le grand moteur de la vie publique, dans l'ancienne Confédération. Or les prédications de Zwingli peuvent avoir et ont pour effet de couper la Suisse en deux tronçons. La question n'est pas réglée par la bataille de Cappel, car c'est un mauvais théologien que la hache. Il y avait déjà des cantons urbains et des cantons ruraux, des cantons à tendances françaises et des cantons à souvenirs ou à préférences germaniques: il y aura désormais des cantons catholiques, des cantons protestans; il faillit y avoir une Suisse catholique et une Suisse protestante.

(1) Machiavel, t. VI, p. 319. *Rapporto delle cose della Magna*, du 17 juin 1508: *Non solamente sono inimici ai principi, ma eziandio sono inimici ai gentiluomini, perchè nel paese loro non è dell' una, nè dell' altra spezie, e godendosi senza distinzione veruna d' uomini, fuor di quelli che seggono nei magistrati, una libera libertà.* Cp. *Principe*, XII, éd. Testina, 1550, p. 37, et *Discorsi sopra la prima Deca di T. Livio*, libro I, cap. LV (même éd., p. 124) ce que Machiavel dit de l'Allemagne étant au moins aussi vrai de la Suisse. Voy. encore Guichardin, *Del Reggimento di Firenze*, lib. I. *Opere inedite*, t. II, p. 49.

De même que l'alliance était plus intime entre les villes, d'une part, et les Waldstätten, de l'autre; de même, les cantons catholiques, d'une part, et d'autre part, les cantons protestans sont enclins à former des ligues séparées, à se constituer en deux groupemens distincts et opposés. Logiquement, il en devait être ainsi, dans un petit pays, dans un assemblage de petits pays alliés, mais indépendans, plutôt juxtaposés que réunis, et placés entre deux grandes puissances dont ils subissaient l'attraction, la France catholique, l'Allemagne protestante. Et, de fait, il en fut très longtemps ainsi. Les partis politiques, en Suisse, furent longtemps des sectes religieuses et, plus ou moins dissimulé, le différend religieux fut longtemps au fond de tous les débats.

Mais, la première flamme éteinte, ce différend, comme les autres, fut tranché selon la méthode démocratique, à la majorité des voix et il eut sa solution, une solution démocratique, dans la liberté et l'égalité. L'ardeur tombe avec les années; la passion ne s'arme plus du glaive ou ne s'en arme que rarement; il n'est pas sans exemple que les intérêts humains viennent à la traverse des convictions spirituelles (1). Tout transige en ce monde, même ce qui, de nature, est le plus intransigeant. Au xviii^e siècle, des communautés catholiques vivent tranquillement au milieu de cantons protestans et des enclaves protestantes, au cœur de cantons catholiques. C'est une espèce d'idylle après la tragédie; c'est, en tout cas, une trêve dans la lutte. L'Encyclopédie a passé par là, ou elle va passer. Les fils de famille qui reviennent des armées du roi rapportent les œuvres de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, de d'Alembert (2). Catholiques et protestans s'en nourrissent ou s'en amusent à l'envi. Les protestans y ajoutent les écrits des rationalistes allemands. Des loges maçonniques se fondent partout, dans les cantons catholiques aussi bien que dans les cantons réformés. En cette tolérance mutuelle, il entre assurément beaucoup d'indifférence. A l'on ne sait quels sourds frémissemens, on devine, même dans ces hameaux perdus, qu'une crise de la civilisation est proche.

A cette crise de l'Europe entière, une petite fraction de l'Europe, la Confédération helvétique, résiste mieux que toutes les autres. La démocratie historique se garde et la garde de la folie de l'absolu, qui fut le grand ennemi de la Révolution française. La

(1) D'une religion à l'autre, on s'entend contre les sujets de même religion qui se révolteraient. On traite de seigneurs à seigneurs et non plus de catholiques à réformés. Ainsi, les abbés de Wettingen et de Muri avec les régens de Berne et de Zurich.

(2) On en trouverait encore la collection, plus complète peut-être qu'en France même, dans la bibliothèque des vieilles familles militaires, et notamment dans les cantons les plus catholiques de la Suisse.

Révolution fondit sur la Suisse comme un orage ; elle creva sur elle en une pluie de fer et de feu. Quand elle se fut éloignée, il sembla qu'elle eût tout rasé, tout détruit. Au lieu de l'ancienne Confédération des treize cantons, de treize républiques confédérées, une seule République helvétique où chaque canton n'était plus qu'un département sans autonomie, sans physionomie, une République *une et indivisible* faisait effort pour se dresser. Au lieu des vieilles libertés historiques, elle apportait, en la vantant comme d'essence supérieure, la liberté selon la formule nouvelle, mise à la mode jacobine, distribuée par portions égales à une Suisse administrativement partagée en provinces égales, une abstraction au lieu des réalités positives. Mais cette métaphysique alla se heurter et se briser aux circonstances physiques. Une idéologie dédaigneuse des faits, le besoin de se déverser, de se prolonger, de se reproduire au dehors et comme une sainte fureur d'apostolat, de prosélytisme, empêchaient la Révolution de comprendre que la nature extérieure est une des bases de l'État ; que l'État est toujours, dans sa forme, ce que la géographie commande ou permet qu'il soit. Quelque violente qu'ait été une tempête, elle ne suffit pas à changer le climat ni le relief du sol. Ainsi de la Révolution : elle ne put abattre les montagnes, éternelles cloisons entre un canton et l'autre.

Ce vain essai de république unitaire, dans un pays qui n'est qu'une succession de vallées dont chacune est, géographiquement, une république séparée, ne tarda pas à être jugé et condamné. Napoléon lui-même, le terrible centralisateur, vit bien que la centralisation n'est pas une fleur des Alpes. Il vit bien qu'il fallait, ou ne point laisser une pierre de ces murs de granit, percer les massifs et niveler les chaînes, ou rendre aussitôt à la Suisse des institutions historiques qui sortaient de la terre et s'y liaient indissolublement, parce qu'ici plus que n'importe où la terre tenait l'homme et avait fait l'État.

Il rompit avec cette chimère de la République helvétique, une et indivisible comme la République française. L'Acte de médiation fut une amende honorable à l'histoire, que la Révolution avait, en Suisse, outragée et reniée. Napoléon y fait de la politique réaliste et concrète ; quoiqu'il ne se meurtrisse pas la main à vouloir pétrir le roc helvétique comme il a façonné l'argile plus meuble de la France, néanmoins il y met sa marque. Il prend les treize cantons anciens, il y joint six États alliés ou terres sujettes : Saint-Gall, les Grisons, Argovie, Thurgovie, le Tessin et Vaud ; mais il a soin de travailler sur l'histoire et avec l'histoire. Elle lui fournit la matière première, qu'il modifie plus qu'il ne la transforme. Ce n'est pas la République unitaire, imaginée et créée de

toutes pièces en 1798, et ce n'est plus tout à fait l'ancienne Confédération décrite par les auteurs et reconnue au traité de Westphalie, ligue d'États que la fortune ou le calcul a faite, que la fortune ou le calcul peut défaire, sans lien permanent, sans lien de chair. Il y avait auparavant treize membres et point de corps qui eût son existence propre, qui à peine eût quelque existence autre que les treize vies locales des treize cantons : il y a maintenant un corps en dix-neuf membres et, bien qu'ils ne soient pas privés de toute liberté de mouvement, cependant une volonté commune, un sens plus haut d'une mission nationale plus large, détermine leurs mouvemens divers, les dirige et les coordonne. Ce n'est pas l'État centralisé, de style français et d'inspiration jacobine, mais ce n'est déjà plus l'État éparpillé ou, pour mieux dire, une mosaïque d'États; ce n'est plus l'État acéphale. L'histoire n'est point abolie; elle n'est point interrompue : elle tourne.

Quelque chose apparaît déjà, qui ne s'impose pas encore par son évidence : un embryon d'État central, de pouvoir central, le germe de la Confédération moderne. Mais, ce n'est déjà plus une confédération d'États et, si ce n'est pas encore l'État fédératif, au moins va-t-on s'en rapprocher au fur et à mesure que le germe va s'épanouir et que l'embryon va se développer. L'évolution de ce germe, de cet embryon de pouvoir ou d'État central est, à elle seule, toute l'histoire de la Suisse depuis le commencement du siècle. La croissance de l'État central, les résistances des États particuliers; la croissance du pouvoir central, les résistances des pouvoirs cantonaux ou des libertés cantonales; les tentatives d'expropriation graduelle des anciens États historiques par l'État politique et juridique moderne, dans toute l'histoire de la Suisse au XIX^e siècle, pour qui la regarde en philosophe, il n'y a guère que cela. Agrandissemens de territoire, comme celui de 1814 qui portait définitivement à vingt-deux le nombre des cantons (1), modifications et retouches à la constitution, quel que soit l'article révisé, luttes des partis et troubles civils même, ces faits et les autres sont secondaires par rapport au fait que, dans la Confédération moderne, depuis le commencement du siècle, un embryon d'État ou de pouvoir central, au-dessus et au travers de tous les faits, poursuit régulièrement son évolution. Mais il la poursuit sur un champ et comme dans un cadre historique. Entre la plus récente et la plus ancienne histoire de la Suisse, les communications ne sont pas coupées : ce sont deux parties du même tout, et qui n'ont pas cessé de se tenir et de s'attirer par une multitude de fils.

(1) Par l'entrée dans la Confédération du Valais, de Neuchâtel et de Genève.

L'État ou le pouvoir central est, au début, assez vague, assez relâché, peu stable et comme intermittent. Il n'est pas muni de tous ses organes. Jusqu'en 1848, il n'a pas, à proprement parler, de législature. si l'on ne peut donner pour une législature la Diète, qui est toujours une réunion d'envoyés des cantons à attributions rigoureusement circonscrites, et de tout près, par un mandat impératif. Mais voici que deux nouveaux courans se forment, de l'un à l'autre desquels flotte et se trouve entraînée la Confédération nouvelle : un courant centraliste ou fédéraliste, un courant régionaliste ou plus exactement cantonaliste, n'allant pas, le premier jusqu'à l'unification parfaite, le second jusqu'à la séparation radicale, mais agissant, le premier dans le sens de l'extension, le second dans le sens de la restriction du pouvoir central. Toutefois, courans nouveaux et Confédération nouvelle jaillissent de l'histoire. Ils découlent d'elle et elle coule en eux. Le courant fédéraliste est de plus en plus puissant et le devient d'autant plus qu'il draine et canalise les anciens courans, s'en grossit et les fait servir à une même fin. On n'oserait dire qu'il les absorbe, mais il les recouvre ou il s'en recouvre suivant les cas, et notamment le courant centraliste moderne a trop souvent capté de la force à l'ancien courant religieux. Le courant allemand et le courant français s'affaiblissent lorsque, plus haut que le patriotisme cantonal, réclame sa place et s'affirme un patriotisme fédéral, le patriotisme helvétique, quand la Suisse devient assise, comme une nation parmi les nations, dans sa neutralité garantie par l'Europe. — D'une manière générale, toutes ces forces historiques, tous ces courans ne s'abîment pas, ne s'annihilent pas; comme le Rhône, ils entrent sous terre, mais ils s'y frayent un chemin et ils en ressortent; ils continuent leur travail séculaire dans le sous-sol de la Suisse contemporaine.

La politique suisse, en ce siècle, est affectée et dans une certaine mesure déterminée par les dix siècles de l'histoire suisse. Moins que partout ailleurs l'histoire, en Suisse, est une chose morte, et moins que partout ailleurs, elle y charrie des formes mortes. Dès 1291, la Suisse était une ligue de républiques et, de nos jours encore, elle est une république de républiques; de nos jours, elle est une démocratie et, dès l'origine, si tous les cantons n'étaient pas également démocratiques, chacun d'eux pourtant l'était bien à quelque degré. Aucun pays, grand ou petit, n'est, dans le changement du monde, resté autant que la Suisse identique à soi-même. Hétérogène quant à sa formation géographique, aucun pays n'est, autant que ce pays, homogène de la profonde et suprême homogénéité de l'histoire.

Que, par sa constitution même, la Suisse soit une démocratie

dont les racines plongent très avant dans l'histoire, on croit l'avoir montré ou du moins laissé entrevoir : qu'elle soit une démocratie historique, par ses institutions civiles, ses coutumes et ses mœurs, c'est, maintenant, ce qu'on voudrait établir. Mais, pour le faire, il faut sortir des généralités et raisonner sur une espèce, analyser dans le détail la vie publique d'un canton suisse pris entre les XXII Cantons et non point sans doute au hasard, mais un de ceux où la démocratie passe pour avoir, politiquement et économiquement, son expression la plus complète.

Si il résulte de cette analyse que, politiques ou civiles, toutes les institutions de ce canton touchent, en effet, à l'extrême démocratie et que les coutumes, les mœurs y sont aujourd'hui sensiblement pareilles à ce qu'elles étaient aux extrêmes confins de l'histoire; si les idées et les choses de ce temps, celles qui portent en elles-mêmes le plus de force, doivent, pour y pénétrer, se couler et se conformer au moule traditionnel; si ce qui est vrai de ce canton l'est plus ou moins aussi de tous les autres, alors il y aura une raison de plus pour définir la Suisse « une démocratie historique », et peut-être il ne sera pas impossible d'en formuler la loi à peu près ainsi : Quoi qu'il arrive en Suisse, il n'y arrivera rien qui ne soit une conséquence de toute l'histoire et comme une projection dans le présent de tout le passé des cantons et de la Confédération. La démocratie suisse, c'est de l'histoire en mouvement.

II

Le canton des Grisons peut être pris pour type de cette extrême démocratie et de cette démocratie historique, dont se rapprocheraient, à des intervalles inégaux, les vingt et un autres cantons de la Confédération helvétique (1). Des Alpes d'Uri aux Alpes rhétiques et du mont Saint-Gothard à la frontière autrichienne, il couvre la sixième ou la septième partie de la superficie totale de la Suisse, englobant les vallées quasi parallèles de l'Inn, du Rhin postérieur et du Rhin antérieur.

Une de ces vallées, la dernière, celle du Rhin antérieur, est particulièrement intéressante. Lorsque, parti, le matin, de Gœschenen ou d'Andermatt, au sortir du val d'Urseren, on s'est élevé, par une route en lacets et pendant plus d'une heure, le long des pentes dénudées de l'Oberalp, montant et tournant toujours, et, à chaque nœud que fait le lacet, se trouvant quelques

(1) Il faut seulement faire observer que les Grisons ne sont entrés que très tard dans la Confédération, au commencement de ce siècle, en 1803. Jusque-là, les Ligues grisonnes n'avaient été, pour la Suisse, qu'un État allié, mais un allié extérieur.

mètres plus haut plutôt encore que quelques mètres plus loin; avec le village tout au fond, vu comme à vol d'oiseau, en raccourci, ramassé sur lui-même, entouré d'arbres si rares, si rigides, et si blanc, si vert, si luisant dans l'air transparent qu'on dirait un jouet de Nuremberg; après avoir côtoyé le petit lac d'une couleur de plomb, qui dort d'un sommeil de marais, en ses tourbières, au sommet de la passe; par une autre route en lacets, on redescend et l'on entre dans une vallée dont les bords, d'énormes montagnes, semblent s'avancer pour se rejoindre, écrasantes et étouffantes, noires de leurs forêts de sapins, sous l'étréscillante tache des glaciers et mouchetées, marbrées de pâturages, clairs entre deux bois sombres; — aussitôt il tombe sur vous on ne sait quoi de grand, d'une grandeur un peu monotone et triste.

L'étroite route, le plus souvent, est, d'un côté, à pic sur des abîmes dont la séparent des bornes, mises là bien plus pour en marquer la direction, l'hiver, quand la neige s'est amoncelée, que pour arrêter les chutes, s'il s'en produisait; de l'autre côté, elle est comme collée à de gigantesques parois de rocher, au flanc desquelles, de lieue en lieue, grimpent et s'accrochent des maisonnettes très primitives: cabanes rustiques, faites de planches longues et couvertes de planchettes carrées, que la résine, de ses larges coulées, a, pour ainsi dire, peintes en un rouge brun et qui ajouteraient encore à la désolation majestueuse du paysage, si chacune d'elles n'avait sa « chambre des fleurs » où les géraniums et les fuchsias mettent la joie de leur rouge vif. Près de ces maisons de bois, des étables de bois et des greniers de bois, construits de gros ais à peine équarris et mal joints, exhaussés et perchés sur de fortes poutres, ainsi que des habitations lacustres sur leurs pilotis, si peu fermés que le vent y circule à l'aise, gelant et raidissant les quartiers de viande qui, sans autre préparation, fourniront la nourriture de l'année.

Devant et derrière, des séchoirs à fourrages — sorte d'échelles ou de râteliers protégés par un petit toit, — tendent leurs montans comme des bras, se découpent en silhouettes étranges. Le fumier envahit les cours: de grands pores fauves se promènent par troupeaux, fouillant la terre du groin, ou se chauffent au soleil, nonchalamment, le ventre gonflé, avec des attitudes de bêtes mortes. Un carillon de clochettes: ce sont les vaches ou les chèvres qui viennent boire à des auges creusées dans un tronc d'arbre et semblables à des pirogues africaines; un filet d'eau limpide y coule, en chantant, plus doucement, la chanson du torrent voisin. Des forêts, des glaciers, des rochers, des torrens, des ravins, des villages enfumés, de l'ombre, et tout à coup, comme au val Tavetsch, la nappe lumineuse des prés ou des blés:

ainsi se déroule en ruban cette vallée du Vorderrhein, toute pleine d'églises, de chapelles et de chemins de croix égrenant leurs stations sur les collines. — que domine l'abbaye de Disentis et que barre l'évêché de Coire.

Tel est le pays, d'une grandeur sévère et comme religieuse ; les hommes y sont d'une politesse fière et digne. Ils vous saluent, quand vous passez, d'un « bonsoir » en langue romanche où l'on sent la cordialité d'un accueil tout patriarcal. L'étranger qui séjourne ici devient véritablement un hôte. Il faut qu'ils sachent qui il est, d'où il est et ce qu'il veut faire : dès qu'ils le savent, ils l'adoptent, et, chez eux, il se retrouve chez lui. Lui, cependant, s'il est Français et s'il saisit quelques mots de cet idiome mêlé de latin et de celtique et qui ne serait guère, suivant certains auteurs (1), que du latin défiguré par la prononciation celtique, il lui paraît qu'il marche dans la liberté et que c'est de l'égalité qu'il respire. L'idée de « démocratie » s'impose à lui comme une obsession, par l'image d'une démocratie calme et grave, où toutes les affaires sont les affaires de tous et se traitent sans éclat, mais sans désordre. Il est frappé de l'air sérieux dont le paysan qui coupe de l'herbe dans son champ ou casse des pierres sur le chemin parle des choses qui le regardent comme citoyen et de l'air sérieux dont il écoute des choses qui ne le touchent pas ou ne le touchent que de très loin et dépassent de beaucoup le cercle de sa vie et de ses connaissances. Et rien, en revanche, ne peut rendre l'air d'estime profonde avec lequel tel personnage universellement réputé pour ses actes ou pour ses œuvres parle à ce dernier venu, qui est son égal, au moins en liberté, en droit et en considération, dans cette démocratie dont ce n'est pas assurément le moindre miracle qu'elle semble ignorer et la vanité et l'envie.

La cause en est sans doute que, dans la démocratie paysanne et montagnarde des Grisons, il n'y a ni riches ni pauvres. De Tschamut à Trons et au delà, on ne voit pas un seul château, et l'on serait embarrassé de citer une propriété de quelque étendue ; mais non plus, de Tschamut à Trons, on ne rencontre pas un mendiant. La belle aisance de là-bas ferait sourire, si elle ne le faisait souffrir, un humble rentier de nos villes. Ils y sont bien, en vérité, les deux termes de l'équation : démocratie et médiocrité ! Mais cette démocratie, consolation et récompense de cette médiocrité, tout le monde l'aime, aux Grisons, d'un viril et robuste amour. Le poète Anton Huonder en a très fortement exprimé la puissance dans les cinq strophes du *Paysan souverain*, dont on ne craint pas de dire qu'elles contiennent toute la nature et tout

(1) Ascoli, *Lettera glottologica*.

l'homme, tout le pays et toute la race, les Alpes grisonnes et le peuple grison.

C'est mon roc, c'est ma pierre — Ici, je pose solidement mon pied — C'est l'héritage de mon père — Et je ne le dois à personne.

C'est mon champ, c'est mon étable — C'est mon bien et mon droit — Non, je ne le dois à personne. — Je suis, ici, le roi.

Ce sont mes enfans, mon propre sang — Que le bon Dieu m'a donnés. — Je les nourris de mon propre pain — Ils dorment sous mon toit.

O libre, libre pauvreté! — Héritage de mes pères — Je veux vous défendre avec courage — Comme la prunelle de mes yeux.

Oui, libre je suis né — Tranquille je veux dormir — Et libre j'ai grandi — Et libre je veux mourir (1)!

La « libre pauvreté », la « liberté », « libre, libre, libre! » reviennent en ces vers comme le thème principal, comme un *leitmotiv*, comme l'unique pensée et l'unique désir. Écoutez, le dimanche, à l'issue de la messe, ce que disent les hommes assis en rond tout autour de l'église; et le dimanche soir, écoutez ce que chantent, sous la direction de leur capitaine, les *Compagnies de la jeunesse*. Prose très vulgaire ou poésie très noble, choses du village ou vieilles épopées, ce ne sont que des hymnes à la liberté. « Nous qui sommes enfans des rochers, nous que les vallées ont nourris, nous que les sommets ont vus naître, voudrions-nous être vassaux (2)? »

Et comment ne pas le remarquer? La liberté est associée à la nature : les libres rochers, les libres vallées, les libres sommets font les Grisons libres. La liberté devient pour eux comme une loi physique ou physiologique, comme une condition de l'être, et il leur serait aussi difficile de se passer d'elle que de la viande séchée qu'ils mangent, du Weltliner qu'ils boivent, du lait, du beurre et de l'air des Alpes. Associée à la nature, elle ne l'est pas moins à l'histoire : elle vient à eux, légalement, en légitime succession, du fond des temps : « C'est l'héritage de mon père. — Héritage de mes aïeux » ; et ils y tiennent d'autant plus qu'elle est à peu près tout leur bien : « Qui nous met sous un toit — En notre pauvreté? — O libre, libre pauvreté! » O pauvreté libératrice! un petit peuple l'a épousée dans l'Oberalp, comme François d'Assise, autrefois, aux monts ombriens, et, comme le saint y cherchait la promesse des célestes félicités, le peuple y sait trouver le gage de l'indépendance et de la paix.

1) *Las Poesias ded Anton Huonder*, edidas de D^r C. Decurtins. Squitschau a Muster, p. 10-11. — *Il pur suveran*. M^{lle} Marie de Vogelsang a donné une adaptation allemande de cette poésie de Huonder, dans une étude : *Ein Rest Agrar-Collectivismus*, publiée par la *Monatsschrift für Christliche Socialreform*, mais il n'est pas inutile d'en donner une traduction française littérale.

(2) *Id. ibid.*, p. 13. *Gl' ischi a Trun*. (L'érable de Trons.)

Que peuvent être les institutions politiques de ce peuple, qui a fait vœu de liberté (1), chez qui, dans la parfaite égalité de droit, il n'y a point de grandes inégalités de fortune, — sinon libérales et démocratiques? Aussi le sont-elles, et jusqu'à l'extrême. Cinq membres élus pour trois ans composent son gouvernement. Ils sont nommés au suffrage direct par les citoyens de tout le canton. Ils doivent tout leur temps aux affaires publiques (2), et se partagent les divers départemens de l'administration (3). Ils représentent, dans le canton des Grisons, le pouvoir exécutif, mais un pouvoir exécutif à attributions assez réduites.

Le Grand-Conseil y représente le pouvoir législatif. Il siège à Coire, chef-lieu du canton, et se compose de 72 membres ou députés, renouvelés par l'élection, de deux en deux ans, le premier dimanche de mai. Le gouvernement prépare le rôle des projets qui leur sont soumis et le leur fait tenir avant les séances. Ils ont le droit de motion et d'interpellation (4). Mais le Grand Conseil, lui aussi, n'a que des attributions réduites: l'autorité de ce pouvoir législatif est limitée de plus près encore que celle du pouvoir exécutif (5).

Par quoi? Bien qu'on n'aime pas à se servir du mot « souveraineté », dont l'emploi a toute sorte d'inconvéniens, on peut, en ce cas, y recourir, puisque, aussi bien, il s'agit d'une collectivité

(1) « Que notre ferme et libre main — Ne soit vouée qu'à la liberté — Notre cœur, notre libre sang — Voué à la fraternité! » — *Las Poesias ded Anton Huonder*, p. 14. *Gl' ischi a Trun*.

(2) Ils ne peuvent exercer aucune profession active. Ils ne peuvent être ni médecins, ni avocats, ni commerçans en exercice. Ils ne peuvent faire partie d'aucun conseil d'administration. L'un d'eux seulement, un sur cinq, peut être membre d'une des deux Chambres fédérales.

(3) Le département de l'instruction publique et les départemens de la justice et de la santé sont pourvus chacun d'un comité consultatif de deux membres, nommés pour trois ans par le Grand-Conseil. Sur l'organisation politique des Grisons, on trouvera de bons renseignemens (en tenant compte des modifications introduites par la revision constitutionnelle du 3 juin 1892) dans la collection des *Manuels Hæpli, Ordinamento degli Stati liberi d'Europa*, pel dott. Francesco Racioppi.

(4) Avec faculté de parler dans l'une ou l'autre des trois langues du pays, allemand, italien ou romanche.

(5) Le Grand-Conseil se réunit, chaque année, une fois, en session ordinaire, qui dure environ trois semaines et pendant laquelle les députés touchent 7 francs par jour, plus une modeste indemnité de voyage. Pour être membre du Grand-Conseil, il faut avoir vingt-trois ans accomplis. Chaque député a un suppléant. Le Grand-Conseil nomme, à chaque réunion annuelle, son président, son vice-président et trois scrutateurs. Dans les questions religieuses, le Grand-Conseil se divise en deux parties qui, d'après les anciens usages, s'appellent *Corpus evangelicum* et *Corpus catholicum*. Le *Corpus evangelicum* traite des affaires qui intéressent l'église nationale (cantonale) protestante rhétique; il élit l'assesseur qui le représente à la réunion annuelle ou synode des pasteurs réformés. — Le *Corpus catholicum* surveille la gestion des biens qui forment la manse épiscopale, par l'intermédiaire d'une commission administrative de trois membres qu'il nomme à cet effet et qui lui en adresse rapport.

« qui n'a pas de supérieur humain (1) en dehors d'elle-même » : le pouvoir du Grand-Conseil, dans le canton des Grisons, a sa limite toujours prochaine, et elle n'est autre que la souveraineté populaire. Il propose les lois plus qu'il ne les adopte et il les élabore plus qu'il ne les fait. Le peuple ne manque jamais d'avoir la dernière raison. Il l'a, par l'*initiative* qui est la forme active ou positive, et par le *referendum*, qui est la forme passive ou négative, dans lesquelles il exerce sa souveraineté.

Au referendum sont soumis, de droit : tout changement à la constitution, tout traité que le canton peut conclure avec d'autres États ou cantons en vertu de son indépendance, restreinte par la constitution fédérale, toute loi, de quelque nature qu'elle soit, judiciaire ou administrative (2). N'est-ce pas le referendum obligatoire, universel, quotidien dans le sens qu'il s'applique à tout ce qui peut faire et fait tous les jours la vie publique du canton? Et, par lui, n'est-ce pas la démocratie directe enserrant, surveillant, contrôlant, corrigeant la démocratie représentative? N'est-ce pas la souveraineté du peuple constante, continue, permanente?

Mais ce serait peu que le referendum, qui donne au peuple des Grisons le moyen de repousser les lois dont il ne veut pas : l'initiative lui donne le moyen d'avoir celles qu'il veut et d'abroger celles dont il ne veut plus (3). Elle appartient au peuple tout entier, et à toute fraction du peuple, et à tout citoyen, à condition de réunir les signatures de trois mille électeurs; rien n'est au-dessus de sa portée, non pas même la constitution, que tout citoyen peut faire reviser en tel ou tel de ses articles ou même en sa totalité et à laquelle il peut en faire substituer une autre, si la majorité du peuple accepte et ratifie sa proposition.

La base territoriale sur laquelle repose, dans le canton des Grisons, le système représentatif, est le *cercle*, association ou plutôt groupement de communes. Le cercle est, après la commune, la première union administrative. Les trente-huit cercles des Grisons, très différents entre eux pour l'étendue, envoient au Grand-Conseil des députés en nombre variable (4). Ont droit de

(1) C'est un des termes de la définition que le célèbre juriconsulte anglais Austin a donnée de la « souveraineté ».

(2) La Constitution précise même et énumère : soit une loi civile, soit une loi criminelle; soit en matière d'impôts, d'école, de forêts, de chemins, de chasse et de pêche, d'hygiène, d'assistance, soit sur n'importe quelle partie de l'économie nationale; et, de même, pour toutes les ordonnances rendues en exécution des lois fédérales que pour toute création nouvelle d'emplois cantonaux, que pour toutes dépenses qui excèdent 100 000 francs une fois versés ou 20 000 francs chaque année, pendant cinq ans.

(3) Les lois, après qu'elles ont été deux années en vigueur; les ordonnances, sans condition de temps.

(4) Coire, par exemple, a sept députés, mais beaucoup d'autres cercles n'en ont

participer à l'élection tous les Suisses domiciliés dans le canton, et le suffrage s'exerce, au choix des électeurs, soit en des assemblées générales du cercle ou *landesgemeinden* (1), soit par commune, à mains levées ou au scrutin secret. Mais le cercle est, en outre, il est surtout une union judiciaire. Les assemblées du premier dimanche de mai, les *landesgemeinden*, élisent, en même temps que les députés au Grand-Conseil et leurs suppléants, les membres du tribunal de première instance, qui se compose de six juges, et le président de ce tribunal, qui est aussi le président du cercle (2). Le cercle a son autonomie, au moins une certaine autonomie, dans le domaine de l'exécutif et le domaine du législatif (3). Ou bien, si c'est un peu trop dire, on peut dire du moins qu'il jouit d'une très large autonomie administrative. Et non seulement le cercle a sa vie légale, mais il a ses moyens de vivre, ses ressources à lui. Quelques-uns de ces cercles sont propriétaires de biens fonds : le cercle de Disentis possède une forêt, le cercle de Davos, une maison (4). Qu'on examine donc le canton ou le cercle, si l'on veut arriver à l'unité irréductible, et comme au premier élément de la vie politique dans les Grisons, c'est à la commune qu'il en faut venir.

On aime, dans le canton des Grisons, à qualifier la commune de « commune souveraine ». Et, en effet, au point de vue du droit public, la commune est réellement souveraine. Elle nomme, chaque année, son président et les conseillers qui l'assistent. L'assemblée de la commune, *gemeindeversammlung*, se tient généralement le dimanche, après le service divin. Dans quelques villages, il y a encore, comme en Flandre il y avait le beffroi, une cloche spéciale pour appeler à la commune. Le président de la commune ouvre cette *gemeindeversammlung*, où l'on se rend de tous les villages et de tous les hameaux qui en dépendent, car la

qu'un. Chaque cercle donne à son député un plein pouvoir écrit et régulier. A la fin des sessions, le Grand-Conseil élit une commission de trois membres qui rédige les lois soumises à la sanction du peuple et prépare le rapport aux cercles et aux communes sur les travaux de l'année.

(1) Ce ne sont que des *landesgemeinden* de cercle et non point des *landesgemeinden* de tout un canton, comme dans Uri, Glaris, les deux Unterwalden, les deux Appenzell. — Dans ces assemblées générales, soit de cercle, *landesgemeinden*, soit de commune, *gemeindeversammlungen*, on délivre à chaque votant une carte de légitimation. Le nombre des votants est officiellement constaté, car la majorité absolue est nécessaire pour tous les scrutins.

(2) Elles élisent, de plus, un ou deux juges de paix, compétens jusqu'à 30 francs.

(3) Il peut rendre des ordonnances en matière de finances, sur les questions économiques, administratives et de police, en matière d'hypothèques, d'assistance, etc.

(4) L'union supérieure au cercle, le district, est exclusivement judiciaire. Le district est formé de plusieurs cercles. Mais le tribunal de district n'est pas élu au suffrage direct. L'élection des six juges et du président qui le composent a lieu tous les trois ans, par le suffrage au second degré. Pour cette élection, chaque commune désigne, selon sa population, un certain nombre de délégués (*Wahlen*).

commune grisonne n'est pas agglomérée, ou, plus exactement, toute agglomération, même assez importante, ne forme pas, à elle seule, une commune. Au début de la séance, on lit le procès-verbal de l'assemblée précédente, puis l'on passe à la discussion des affaires, qui peuvent être nombreuses et de toutes sortes, l'assemblée communale devant être consultée sur les plus grosses questions et sur les plus petites (1).

A cette consultation ou à cette discussion, il est procédé en deux formes. Ou bien le *Weibel*, l'huissier communal, au nom du président, interroge les citoyens qui ont été anciennement honorés de fonctions administratives ou judiciaires : « Quel est là-dessus votre avis, monsieur l'ancien président, ou monsieur l'ancien conseiller (2)? » Ou bien, tout simplement, on donne la parole à qui veut la prendre, et la discussion est souvent très vive. Il y a trois manières de procéder au vote : par mains levées, par séparation (ceux qui votent oui se rangeant à droite, ceux qui votent non, à gauche) et le scrutin secret avec l'urne (3).

Une complète égalité règne dans ces assemblées de la commune, et ce n'est que par déférence et par respect pour les vieux usages que l'on veut d'abord requérir l'avis des anciens présidents et anciens conseillers. Au reste, ces présidents ne sont pas d'une condition sociale et sont rarement, si l'on peut ainsi dire, d'une condition intellectuelle différentes de celles de leurs concitoyens : quelque instituteur retraité, quelque bas-officier revenu depuis vingt ans des armées licenciées du pape ou du roi de Naples, quelque garçon de café rentré au pays grison pour y vivre de ses gains économisés, un paysan, comme les autres, qu'on rencontre, sa faux ou sa fourche à l'épaule, et qui s'arrête, et, la plantant en terre, appuyé sur le manche, sans cris et sans gestes, parle posément de la dernière loi, comme un homme qui veut ce qu'il veut, dit ce qu'il dit, sait pourquoi il le veut et comment il le dit. Les échelons de la hiérarchie ne sont pas très élevés, les magistratures sont en pente douce : on y monte facilement, on en descend sans se blesser, et, grâce à elles, l'égalité se fait ou se maintient par en haut ; précieux privilège d'une démocratie qui se constitue en aristocratie, mais s'y constitue tout entière, qui prend, à sa façon, le ton aristocratique et garde l'esprit démocratique, et où, suivant une boutade fameuse, tout en s'appelant messieurs, on se traite vraiment en citoyens.

(1) Depuis une loi fédérale jusqu'à un règlement de pâturage.

(2) C'est la forme traditionnelle, suivie jadis dans les Diètes. Voy. *Helvetia profana e sacra. Relazione de potentissimi XIII Cantoni Svizzeri delli della Gran Lega, fatta da Monsignor Scotti, vescovo del Borgo di S. Donnino, governatore della Marca* (ancien nonce à Lucerne). Macerata, 1642, p. 22.

(3) Sur les matières fédérales, l'emploi de l'urne est obligatoire.

La commune grisonne est libre et souveraine. Mais elle ne le serait que théoriquement et ne le demeurerait point en fait, si elle n'avait pas de quoi subvenir à tous ses besoins, si elle était obligée de faire appel au concours du canton, qui est, ici, l'État. Dans la pratique, elle est libre et souveraine parce qu'elle a, bien à elle, les ressources suffisantes, parce qu'elle est propriétaire, avec tous les droits du propriétaire, ou à peu près tous, quant à la disposition et à l'administration de ses biens (1).

A l'ordinaire, ces biens consistent en forêts et en alpes. L'administration des forêts de la commune est confiée à une commission particulière et à un forestier communal, sous la surveillance directe du président et des conseillers. Pour les alpes et pour chaque alpe, les usagers se réunissent en une sorte de syndicat qui a, entre eux, une certaine existence juridique et produit certains effets de droit. Mais la commune, ainsi qu'on l'a noté, est le plus souvent formée de plusieurs villages, hameaux ou écarts. Il en résulte que toute la commune n'est pas, en tant qu'une seule commune, propriétaire de toutes les alpes et de toutes les forêts qui ne sont pas de propriété privée. Le terroir de la commune grisonne est si vaste et les montagnes, dans cette partie de la vallée, sont si denses que chaque village, chaque hameau, chaque écart a la sienne, c'est-à-dire qu'il a sa forêt et son alpe.

La législation moderne voudrait que toutes les alpes et toutes les forêts fussent la propriété de toute la commune, seule considérée comme être moral et corps politique, et, plus encore que la législation, ainsi le voudrait la jurisprudence fédérale (2). Mais tout, dans les Grisons, résiste à cette prétention. Tout proteste, tout s'y insurge contre la lente et plus ou moins hypocrite abolition du vieux droit et des vieilles coutumes : pas plus que la Révolution française n'a pu, de vive force, substituer, en Suisse, la liberté jacobine aux libertés traditionnelles, pas davantage, en ce canton, la Confédération à tendances centralistes ne pourra substituer à la loi et aux institutions grisonnes une loi et des institutions qui tirent leur origine d'un principe abstrait ou d'une théorie, non point de la nature et de l'histoire.

Et c'est pourquoi, dans cette vallée, dans ce long défilé où la terre est si étroitement, si parcimonieusement mesurée aux besoins des hommes, il a été impossible de supprimer le « parcours ».

(1) Le gouvernement cantonal n'intervient, pour exercer une surveillance sur l'administration des biens de la commune, que s'il en est requis, dans le cas d'abus manifeste. Alors, la commune peut être « mise en tutelle ». Pour la vente des forêts, l'approbation du service forestier est nécessaire.

(2) Le tribunal fédéral qui siège à Lausanne, est le tribunal suprême de la Confédération; ses arrêts font jurisprudence, comme, chez nous, ceux de la Cour de cassation.

ce vieux droit ou ce vieil usage, en vertu duquel deux fois chaque année, au printemps et à l'automne, on ouvre au bétail la porte des étables, et, de tel jour à tel jour fixés par une décision de la commune, sans que nul puisse encore faucher et faire paître son propre pré, on laisse aller le troupeau où il veut sur les propriétés privées; ou plutôt, pour un temps, deux fois par an, de tel jour à tel jour, il n'y a plus de propriétés privées: la jouissance, au moins, en est interrompue, la collectivité exerce une reprise et le domaine éminent de la commune, pour un temps, redevient un domaine effectif (1).

De la sorte, le bétail est nourri toute l'année: le printemps et l'automne, grâce au parcours; l'hiver, du foin que chacun a récolté dans sa prairie particulière; l'été, de l'herbe molle et épaisse des alpes communes ou communales. Mais, de même que toute la commune n'a point de droit sur toutes les alpes, de même tous les habitans n'ont pas, sur les biens de la commune, un droit absolument égal (2). Car il y a, dans la commune officielle grisonne, jusqu'à trois communes distinctes: la commune politique, la commune bourgeoise, et la commune religieuse ou paroisse. Ce n'est pas une conception logique réalisée d'un coup; c'est une formation historique par couches successives. Et, d'ailleurs, ce qu'on dit de la commune, on doit le dire aussi de tout le reste, dans le canton des Grisons.

Nous avons là, reconnaissable à bien des traits, une démocratie portée presque jusqu'à l'extrême: un gouvernement, une assemblée représentative, élus directement par le peuple qui ne leur abandonne jamais et ne leur délègue pas totalement sa souveraineté; le referendum et l'initiative, donnant à la démocratie directe le pas sur la démocratie parlementaire; une magistrature élue à tous les degrés, directement ou indirectement, par le peuple et parmi le peuple; des magistrats, des juges, et non pas une magistrature, puisqu'ils sont pris, au choix, dans le peuple, et non dans une classe spéciale de juristes professionnels; des communes souveraines, indépendantes au point de vue administratif et au point de vue économique, propriétaires, organisées, existant par elles-mêmes: véritables élémens vivans de l'État, qui est d'elles et pour elles, au contraire de la commune française, de la commune moderne, qui n'est que la plus petite division politique et administrative de l'État: en droit, une égalité absolue;

(1) Le *parcours* n'est pas un usage ou un droit spécial aux Grisons. On le trouve, assure-t-on, là où il reste des vestiges vivans de propriété collective, en Allemagne, en Angleterre, dans la haute Italie. Mais ici, c'est le fond même de l'organisation économique du pays.

(2) Les habitans qui ne sont pas bourgeois payent une redevance de pâture d'un tiers plus forte que celle qui incombe aux bourgeois eux-mêmes.

en fait, l'inégalité des conditions aussi réduite qu'elle peut l'être ; le sentiment de la liberté, vif et frais comme la brise des Alpes ; des lois très simples et toutes droites, faites par tous, intelligibles pour tous et que tous sont capables d'appliquer. — voilà sûrement les caractères d'une extrême démocratie. mais il y a plus, et quelques-uns de ces caractères sont justement ceux d'une démocratie historique, les marques et comme les titres, le certificat d'identité d'une démocratie si ancienne dans ses formes, qu'il n'y a point d'exagération à l'appeler une démocratie primitive.

Si l'on remonte dans le passé de ce pays, bien avant qu'ait été créé le canton actuel des Grisons, que voit-on ? Un État souverain, formé de trois ligues dont chacune a gardé une part de souveraineté ; né d'un serment, comme la Confédération elle-même, du serment juré sous l'érable de Trons, au commencement du xv^e siècle ; prospère dès le xvi^e siècle, adulte, constitué, pourvu, au xvii^e siècle (1), d'un gouvernement qui, depuis lors, n'a guère changé. C'était un gouvernement de trois chefs, *die drei Häupter* : un pour chaque ligue, un pour la Ligue Grise, un pour la Maison de Dieu, un pour les Dix Judicatures. Les trois chefs se réunissaient aussi souvent qu'il était nécessaire et, quand ils le jugeaient utile, convoquaient l'assemblée des délégués des trois ligues (2). Chacune de ces trois ligues avait sa Diète, qui en était comme le Grand Conseil. Le district n'avait pas d'existence politique. La base de l'État était le cercle, la judicature, et, dans le cercle, l'élément vivant était la commune.

C'est ce qui distingue l'État grison de l'État moderne, ce qui lui imprime un cachet de haute originalité : la commune y tient la première place. Toute la vie publique tourne autour d'elle ; elle est l'unité morale, sociale et politique ; elle est un État en miniature ; elle est, c'est-à-dire : elle était, car tout ce qu'elle est maintenant, la commune grisonne l'était — et plus encore — dans le passé. Elle avait tous les droits et tous les pouvoirs. Elle décidait en maîtresse de ses intérêts temporels et de ses intérêts spirituels. Au temps de la Réforme, ce n'est pas l'État, ce ne sont pas les ligues, ce n'est pas même le cercle ou la judicature, qui ont été appelés à se prononcer sur la foi. Les articles d'Ilanz, cette *Magna Charta* de la liberté grisonne, réservent à la commune les résolutions en matière religieuse (3). La commune était, comme elle l'est maintenant et d'une propriété moins contestée encore, propriétaire

(1) Voy. Monsignor Scotti, *Relatione*, etc.

(2) *Ibid.*, p. 77-78.

(3) Les *Articles d'Ilanz* sont de 1522. Dans certaines communes, la religion a été choisie à la majorité d'une seule voix, que les traditions populaires attribuent, selon les cas, soit à un ange, soit à un diable.

des forêts et des pâturages de quelque valeur situés sur son territoire. Comme aujourd'hui et tout naturellement, en soulevant encore moins de récriminations, c'était à elle que retournait, au printemps et à l'automne, toute propriété privée, pour quelques semaines, par l'exercice du droit de *Paschcommün*, auquel étaient soumises toutes les terres des particuliers. Comme aujourd'hui, elle réglait librement l'exercice de ce droit (1). Elle avait le droit de chasse en plaine et en montagne et le droit de pêche au Rhin. Elle n'avait pas de seigneur, elle était son propre seigneur, et elle pouvait être réellement un seigneur, les ligues ayant, en Valtelline, des sujets, et les communes étant souveraines dans chaque ligue.

Les judicatures aussi étaient souveraines dans leur ressort, au moins en matière criminelle. Leur nom le disait : *Hochgerichte*; elles avaient haute et basse justice, la potence et la roue; mais quel était l'élément vivant de la judicature? L'élément vivant de la ligue ou de l'État, toujours le même, la commune. La judicature elle-même était comme une grande commune : *Jurisdiction seu communitas Desertinensis*, porte une ancienne description de la vallée (2). Au-dessous de ces *communitates*, des *curtes*, communes plus petites et tribunaux pour les causes mineures, Tavetsch, Disentis, Trons, Brigels. C'étaient les communes, judicatures ou parties de judicature, qui, en tirant de leurs embarras d'argent, en aidant de leurs deniers, leurs seigneurs laïques et ecclésiastiques, avaient acheté leur affranchissement, s'étaient libérées de la dime, avaient acquis le droit d'élire les juges des *Hochgerichte*, entre leurs citoyens, un ou deux par commune (3). C'étaient elles qui désignaient les députés à la Diète; chaque commune, chaque judicature, avait son président, son *mistral*, ses officiers, ses huissiers : « Si l'on regarde aux magistrats et aux tribunaux, écrivait un nonce apostolique en Suisse, il y a, dans les Grisons, autant de républiques que de communes (4). »

Sur l'État grison et sur la commune grisonne, les flots de l'histoire ont passé sans que presque rien y fût changé. A la place des trois ligues, il y a le canton; à la place des trois chefs,

(1) La commune avait même ses *lois*, ses coutumes écrites, qu'on pourrait comparer soit aux lois barbares du haut moyen âge, soit encore aux *Kanouns* kabyles. Voy. dans la *Rätoromanische Chrestomathie*, de M. Decurtins (*I Band, 2 Lieferung*, pp. 312 et s.), les *Statuts de Fürstenau et d'Ortenstein* et, dans le même volume (p. 320), la *Formule du droit de Flims*. Cf. *La Lettre de la Terre*, coutumes du pays de Schons (p. 279), les *Choses du Droit* (p. 282), la *Forme du droit criminel d'Ilanz* (p. 286), le *Droit des maléfices du pays de Schons* (p. 289).

(2) *Mauri Wenzini Descriptio brevis Communitatis Desertinensis*, dans les *Monatrosen*, de Lucerne, XXVI Jahrg, 1881-82; Heft III.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 388.

(4) Monsignor Scotti. *Relatione*, etc., p. 77-78.

Landrichter de la Ligue Grise, *Bourgmestre* de la Maison de Dieu, *Landammann* des Dix Judicatures, il y a un gouvernement de cinq membres : à la place du vieux *Bundestag* où les députés des *Hochgerichte* votaient suivant les instructions de leurs commettans, il y a un Grand-Conseil dont les députés ne sont plus liés par un mandat impératif, mais dont les décisions ne deviennent des lois que si le peuple les accepte : une démocratie jadis, une démocratie à présent et, sauf peut-être en un point ou deux, la même démocratie à présent et jadis. Une république de communes : autant de républiques que de communes, puisque la nature n'a pas changé, et que c'est encore la même vallée se déroulant le long du fleuve, avec des villages de loin en loin, et, tous les trois ou quatre villages, une commune, et, toutes les huit ou dix communes, un bourg, chef-lieu de cercle, y formant comme un nœud vital, où toute cette liberté, toute cette souveraineté, toute cette démocratie éparpillée et toutes ces républiques éparses se concentrent et agissent.

Ainsi, dans la vallée du Rhin antérieur, l'immuable nature a gardé à peu près intactes les institutions, qui ont gardé à peu près intactes les mêmes formes. Le peuple s'y assemble toujours en *landesgemeinden*, par cercles ou par judicatures, à la même époque et dans le même enclos, dans le pré, dans le courtil de l'abbaye. A l'ouverture de ces *landesgemeinden*, on dit toujours la même prière, on emploie la même procédure, pour discuter sur les mêmes affaires, qui reçoivent les mêmes solutions. Le président ou les députés qu'on élit prêtent le même serment, sont, sous le même titre, investis des mêmes pouvoirs et se couvrent du même manteau. Les juges qu'on y nomme appliquent, avec le même bon sens, le même droit très simple, les mêmes lois à peine rajeunies, prononcent dans les mêmes termes, conformément aux mêmes coutumes, sous les mêmes pénalités. Les chansons que l'on chante, en ramenant de la *landesgemeinde* les magistrats nouvellement élus sont de vieilles chansons et les drames que l'on jouait, il y a une dizaine d'années encore, aux jours de fête populaire, aux solennités religieuses, judiciaires ou civiques, sont de vieux drames, comme cette *Passion* de Somvix où le Christ est jugé suivant la loi grisonne (1). Quoique bien des générations se soient succédé depuis la première *landesgemeinde*, c'est toujours le même peuple qui s'assemble, au même dimanche de mai.

Il semble qu'il y ait en ce pays une force inépuisable de con-

(1) Exemple frappant de la persistance des formes et preuve de la force du pouvoir judiciaire dans les démocraties anciennes : sur vingt-cinq scènes dont se compose la *Passion de Somvix*, vingt et une sont des scènes judiciaires. Voy. *Das Somvixer Passions-Spiel*, Ein Vortrag von Dr C. Decurtins, dans les *Monatrosen*. Stans, 1878.

servation et de durée, que la montagne y communique aux hommes quelque chose de sa perpétuité, de son éternité et que cette maigre terre, cette pauvre vallée ne veuille rien laisser perdre. L'antique Rhétie survit dans les Grisons et les mêmes légendes subsistent, embaumées dans la même langue. En grattant les saints, on retrouverait les divinités rhétiques et, par exemple, sous la sainte Marguerite chrétienne, une déesse païenne de la fécondité, une nymphe des eaux ou des bois (1). La commune grisonne, c'est la commune rhétique, la commune celtique; si l'on voulait expliquer la relation des institutions politiques aux institutions économiques et comment le chef du troupeau était en même temps le chef du village, ce que l'Irlande a permis de deviner, les Grisons le confirmeraient; le *tgauvity* grison, d'abord chef du troupeau et, durant des siècles, chef du village, éclairerait la transition.

La liberté grisonne, que célèbrent les poésies d'Anton Huonder, c'est celle que vantent et revendiquent d'âge en âge les chants populaires, celle qui faisait autrefois que les mères jetaient leurs enfans sous les pieds des chevaux des Romains victorieux, aimant mieux les voir morts qu'esclaves, celle qu'on a sauvée par le fer et retrempée dans le sang, qui a brisé les entraves féodales; et c'est la liberté rhétique, que le paysan grison a défendue contre Napoléon I^{er}, comme jadis contre César-Auguste. Cette démocratie de paysans, c'est celle qui a fondé la Ligue Grise; par une longue chaîne de héros et de magistrats obscurs, de capitaines et de législateurs de village, elle rejoint les démocraties paysannes de la Rhétie. Dès qu'elle réapparaît pour ne plus disparaître, au commencement du xv^e siècle, elle se révèle telle que nous la pouvons voir encore: digne, fière, sans haine et sans envie, avec un très haut sentiment de la valeur personnelle de l'homme, avec un sentiment très net de l'égalité politique et juridique des hommes; sûre de n'être, de nature, inférieure à qui que ce soit; respectueuse des supériorités acquises, du talent, du savoir; orgueilleuse des familles paysannes qu'elle croit capables et dignes de gouverner (2); écrivant familièrement: « *A notre cher ami le roi de France,* » et disant cérémonieusement: « *Monsieur le docteur Martin Luther;* » amie de l'instruction et, dans tous les traités qu'elle conclut, réclamant des maîtres d'école. Mais dès sa réapparition elle est fixée, et, en un certain sens, elle est achevée: elle est, quant aux grandes

(1) Ainsi de la Vierge, de sainte Cécile, etc. Voy. l'*Urbaire* de Tavetsch, qui rappelle, sur plus d'un point, le *Formulaire* de Mersebourg.

(2) Voy. dans la *Chrestomathie* de Decurtins (I, 2, p. 358-370) les chansons dites de la Valteline. Voy. les Chansons sur *Jean de Travers*, la *Chanson de la Montagne*, celles sur le *prêtre Rusca*, sur la *Diète*, « le jardin où les voleurs croissent le plus dru », celle sur les *Chats des différentes communes*, qui rappelle les *Chats fourrés* de Rabelais.

lignes, ce qu'elle restera. Pour elle, le progrès ne sera guère qu'un mot.

Considérez attentivement l'histoire : ces montagnes n'y ont été que deux ou trois fois remuées par les événemens, dans le bouleversement du monde : la première fois, par l'introduction du christianisme ; la seconde fois, par les efforts de la Réforme ; la troisième fois, par les secousses de la Révolution française. Mais, du premier ébranlement, le seul qui soit allé au fond, le roc grison et le peuple grison prennent la figure qu'ils garderont. Le peuple grison est et demeurera, sur son roc, une démocratie chrétienne ou une chrétienté démocratique, dont le christianisme résistera à la Réforme et la démocratie, à la Révolution. Ni la vallée, ni la race, ni la langue, ni les traditions, ni la religion, ni le roc, ni le peuple ne changent.

Sans doute, c'est vainement que l'on s'est abstenu de percer, dans cette enceinte de pics et de glaciers, d'autres ouvertures que celles que Dieu lui-même y fit à l'origine des temps : les cimes de l'Oberalp ne sauraient arrêter tous les vents et toutes les idées. Seulement, qu'une idée moderne, une idée allemande ou française, tombe dans le milieu grison, elle s'y comporte, non comme un ferment qui dissout les vieilles institutions, mais comme un aliment que les vieilles institutions s'assimilent. Saturée de catholicisme et saturée de démocratie, la terre grisonne, quand les idées modernes la touchent, les absorbe et les transforme. Le socialisme est entré dans la vallée du Vorderrhein, et il en est sorti le catholicisme social. C'est, en effet, un peu plus bas, vers le pays rhénan, que le catholicisme social est né, comme doctrine, des œuvres de M^{sr} de Ketteler ; mais c'est en cette vallée même qu'il a trouvé, pour l'action, son soldat le mieux armé, son plus entreprenant et son plus énergique champion, Caspar Decurtins. Qui ne connaîtrait en M. Decurtins que le tribun, à l'âpre, grondante et tumultueuse éloquence, le connaîtrait mal ou ne le connaîtrait pas du tout. Plus encore qu'un orateur, Decurtins est un historien : il n'est pas un discours et presque pas une phrase de lui qui n'ait pour substraction toute l'histoire des Grisons et de la Rhétie. Sa catholique et démocratique vallée, et toutes celles qui aboutissent au même fleuve et à la même histoire, il les sait pierre par pierre, arbre par arbre ; il les parcourt incessamment, ramassant les brins d'herbe et les brins de littérature, emportant comme des trésors le plus grossier caillou du Rhin et la plus naïve devinette de petit pâtre. Chroniques de moines, chansons de soudards, vieilles versions en langue romanche de l'Évangile ou du catéchisme, récits de voyages ou de pèlerinages, coutumes agraires, formules de droit ou de procédure, il recueille tout

pieusement (1) : il cherche en tout l'âme de la Rhétie, et dans toutes les vieilles choses il la trouve, cette âme catholique et démocratique, et il la voudrait souffler vivante dans les choses toutes nouvelles. Positivement, il est comme une incarnation de ce petit pays et de ce petit peuple devant les grandes questions qui agitent et qui travaillent l'univers contemporain.

C'est sa force aux Grisons, c'est sa faiblesse ailleurs. Qu'est-ce donc, après tout, que le catholicisme social? Pas autre chose ou guère plus qu'une variété du socialisme d'État, mais qui, en plus de ce que supposent les autres, suppose un État chrétien, qui est, somme toute, l'État du moyen âge. Or, il faut l'avouer, si cet État chrétien du moyen âge s'est maintenu quelque part en Europe, c'est ici, c'est dans les Grisons. Quand le socialisme y pénètre, il y rencontre des institutions politiques et économiques où il s'encadre, auxquelles il s'incorpore; il passe d'autant plus aisément dans l'État grison, que c'est, au résumé, la commune grisonne, une commune encore profondément marquée à l'estampille d'un collectivisme primitif. La redoutable question, la question sociale, y reçoit, sans trop de difficulté, une solution ou demi-solution *historique* et, si l'on peut le dire, *organique*. Mais, de toute évidence, cette solution ou cette demi-solution, elle n'est possible que là où, comme ici, on a en face de soi une démocratie paysanne, religieuse, traditionnelle, pleine de vénération pour les formes anciennes, peu soucieuse de se moderniser, ferme et comme momifiée dans le même idéal; une démocratie qui est un assemblage de communes et d'associations, solide, à l'épreuve des siècles, enduite au dedans et au dehors du double ciment de la liberté et de la foi; une démocratie qui, elle-même, est *organique* et *historique*. C'est le cas pour la démocratie grisonne, c'est plus ou moins le cas pour la démocratie helvétique, en général.

La conséquence en est que, pour la Suisse, les grands problèmes contemporains les plus urgents et les plus inquiétants ne se posent pas avec autant d'acuité, ne paraissent pas aussi gros de hasards et de risques que pour le reste des nations européennes, États centralisés où la commune est morte, où l'association n'est refaite que d'hier, monarchies ou empires à peine démocratiques, ou bien démocraties toutes récentes et inorganiques.

(1) Outre la *Rätromanische Chrestomathie*, qui fait pour tous les dialectes romanches (*Surselvisch*, *Subselvisch*, *Surseltisch*) ce que Alfons de Flugi n'avait fait que pour la littérature engadinoise et qui complète ce que les PP. de l'abbaye de Disentis ont fait pour les chants d'église avec leur *Cudisch de Canzuns*, M. G. Decurtins a publié nombre de dissertations et de morceaux choisis sur la vallée du Vorder-rhein, entre autres : *Die Disentiser Kloster-Chronik des abtes Jakob Bundi*; Lucerne, 1888, et une étude sur le *Landrichter Nikolaus Maissen*, etc.

III

En général, la démocratie helvétique, comme la démocratie grisonne que l'on a prise pour type, est une démocratie poussée presque jusqu'à l'extrême et, comme elle, c'est une démocratie historique. Que l'on observe la Confédération dans son ensemble, dans ses organes fédéraux, ou chacun des cantons séparément dans ses institutions particulières : dans les institutions communes à tous ses membres, dans ses organes nationaux ou locaux, partout on pourra constater que, d'une part, sauf les différences de degré, ces institutions et ces organes touchent à l'extrême démocratie et que, d'autre part, ils sont restés relativement pareils à ce qu'ils étaient, lorsqu'il a commencé à y avoir une Suisse et que la Suisse a commencé à avoir une histoire.

On sait en quoi consiste le gouvernement même de la Confédération (1). Le pouvoir exécutif est confié à un Conseil fédéral de sept membres, qui président aux diverses parties de l'administration publique. Le Conseil fédéral équivaut à notre Conseil des ministres. Les membres du Conseil fédéral élisent, entre eux et pour un an, leur président qui est *ipso facto* le président de la Confédération (2). Eux-mêmes sont élus pour trois ans par les deux Chambres de l'Assemblée fédérale, Conseil des États, Conseil national (3).

A chaque député appartient le droit d'initiative en matière de législation fédérale. Ce droit appartient aussi à chaque canton, et nous retrouvons alors l'extrême démocratie, la souveraineté populaire directe s'exprimant, passivement, par le referendum, activement, par l'initiative du peuple lui-même (4); la souverai-

(1) Voy. là-dessus l'ouvrage, devenu très rare, du Dr J. Dubs, *le Droit public fédéral*, et surtout le traité classique de MM. Blumer et Morel: *Handbuch des Schweizerischen Bundesstaatsrechtes*; Bâle, Bruno Schwabe, in-8°, 2 tomes en 3 volumes, 1880-1891.

(2) Il n'est rééligible qu'un an après être sorti de charge.

(3) Le Conseil des États se compose de 44 membres, deux par canton; le Conseil national, de 145 députés, nommés au suffrage direct, à raison de un pour 20 000 habitants. En ce qui concerne le Conseil des États, la durée du mandat et le mode de l'élection sont librement réglés par les lois de chaque canton. Au Conseil national sont éligibles tous les électeurs laques. Est électeur fédéral tout citoyen suisse âgé de 20 ans, hors les exceptions d'indignité prévues et définies par les lois de son canton. Les députés sont élus pour trois ans.

(4) Le referendum est obligatoire dans un certain nombre de cas : s'il s'agit d'une révision de la Constitution fédérale, que la proposition en émane soit de l'Assemblée fédérale, soit de l'une des deux Chambres ou qu'elle soit la suite d'une pétition signée d'au moins 50 000 électeurs. Il est obligatoire encore sur l'approbation ou le rejet définitifs d'une loi, quelle qu'elle soit, « d'un caractère impératif général et de nature non urgente », votée par l'Assemblée fédérale — quand 30 000 citoyens ou 8 cantons au moins le réclament, dans un délai de 90 jours après la publication. De même

neté populaire permanente, la démocratie directe, l'extrême démocratie, en matière fédérale. Il en coûterait peu de montrer que les choses, historiquement, n'ont pas beaucoup changé : quoiqu'elle ne soit plus tenue d'obéir aux instructions de ses commettans, l'Assemblée fédérale ressemble encore et toujours à la Diète ; la souveraineté populaire est toujours comme suspendue sur la tête des députés et, dans les questions vraiment importantes, ils ne légifèrent que *ad referendum*. (C'est même de la diète helvétique qu'est venu ce mot qui devait faire une si singulière fortune : les envoyés de chaque canton, munis d'instructions qui les liaient, ne décidaient de rien, écoutaient seulement pour en réserver, *ad referendum*, et, à la diète suivante, rapportaient la réponse de leur canton.)

Comme la Confédération dont ils sont les membres, et comme le canton des Grisons qui nous sert de point de comparaison, tous les cantons suisses sont des démocraties, s'ils ne sont pas tous des démocraties du même degré (1).

Où la législation directe par le peuple, ou le referendum obligatoire, ou le referendum facultatif : partout le referendum, presque partout l'initiative, et partout une démocratie nettement caractérisée, qui partout s'approche de la démocratie extrême et qui, plus ou moins ancienne, est une démocratie historique.

C'est une démocratie par ses institutions politiques ; c'en est une encore, et plus peut-être, par ses institutions économiques, par ses traditions, par ses coutumes et ses mœurs, par tout son *habitus*, par toute sa manière d'être. On ne trouve pas partout, comme dans les Grisons, le droit de *parcours*, ce souvenir ou cette survivance de l'antique communauté de village mais en beaucoup d'endroits on trouve l'*allmend*, qui n'en est pas une survivance moindre, et partout ou presque partout, dans les 3 200 communes de la Suisse, une commune très forte, avec des

désormais pour l'initiative, si 30 000 citoyens demandent que telle loi soit mise aux voix sur tel objet.

(1) Quelques-unes ne sont pas moins que des démocraties extrêmes, absolues et directes : plus absolues et plus directes que la démocratie grisonne elle-même, en ce que ces cantons n'ont point de Grand Conseil, se gouvernent et s'administrent sans intermédiaire par une *landesgemeinde* périodique, qui est une assemblée de tout le peuple de tout le canton, non plus seulement, ainsi que dans les Grisons, une assemblée locale de représentans du peuple, mais elle ne fait que préparer les lois, qui ne deviennent exécutoires qu'après avoir reçu directement, expressément, la sanction populaire. Huit cantons : Lucerne, Zug, Schaffhouse, Saint-Gall, le Tessin, Vaud, Neuchâtel, Genève, et un demi-canton, Bâle-ville, admettent que les lois sont des lois et doivent être exécutées, aussitôt votées dans les règles par l'assemblée des représentans du

communaux très étendus (1). Partout dans les 22 cantons, le droit ou le privilège de « bourgeoisie » est demeuré très vivant et très efficace, en sorte que tout Suisse a, pour ainsi dire, jusqu'à trois nationalités : il est Suisse, il est citoyen de tel canton, il est bourgeois de telle commune ; ou, si l'on veut, ces trois nationalités en font une seule, mais élevée à la troisième puissance : le canton et la commune en sont les facteurs. L'homme et la commune ne font qu'un ; où que l'homme s'en aille, en Suisse, la commune le suit comme son ombre. On n'oublie jamais de spécifier : Deurtins, de Trons, Scherrer, de Saint-Gall, Forrer, de Winterthur, comme on disait, aux premiers temps, Fürst, d'Uri, Stauffacher, de Schwyz, Arnold du Melchthal, d'Unterwalden. Jamais on n'oublie de localiser la qualité de citoyen, et ce n'est pas là seulement un rappel, une trace de fédéralisme : c'est la preuve que la commune n'est pas morte, qu'elle n'est pas affaiblie et qu'elle n'a point lâché sa prise sur l'individu (2).

Cette nation a des cases, cette société a des cadres : le grand organisme de l'État n'a pas tué les organismes plus petits. Assurément on ne trouve pas partout une foi religieuse aussi entière, aussi peu entamée que dans la vallée du Vorderrhein, et l'on ne trouve partout ni les mêmes institutions, ni les mêmes traditions, ni tout à fait les mêmes coutumes, ni tout à fait la même manière d'être, mais nulle part on ne trouve un peuple sans croyance formelle, et nulle part il ne manque d'institutions et de coutumes anciennes, contre lesquelles les nouveautés sont sans vertu et qui, pesant sur elles de tout le poids de l'histoire, ou les brisent, ou les réduisent à leur mesure et les façonnent à leur image et ressemblance. Devant cette multitude de petits organismes, bien vivans, communes et associations, les grandes questions contemporaines ne se posent pas dans les mêmes termes que devant l'État centralisé, ogre et géant, accapareur et destructeur de toute vie qui n'est pas la sienne ; elles se fractionnent, elles aussi, et, pour la Suisse, par exemple, comme l'État y est divisé en com-

canton ; mais, pendant un certain délai, la faculté y est réservée aux citoyens, en nombre déterminé, de réclamer sur chacune d'elles un vote populaire direct. Dans le Valais, le referendum est obligatoire, mais seulement pour les lois de finances : Fribourg est l'unique canton où le referendum n'existe en matière cantonale que pour la révision de la constitution, sans être applicable aux lois ordinaires. Mais il n'a pu, plus que les autres, s'y soustraire en matière fédérale.

(1) Voy. Ém. de Laveleye, *De la Propriété et de ses formes primitives* ; Paris, Alcan, 1891, 4^e édit., p. 119-166.

(2) Cpr. les très judicieuses remarques de M. Canovas del Castillo, *Problemas contemporaneos*, III, *Discurso del Ateneo: La Democracia pura en Suiza*, p. 45-86. M. Canovas del Castillo observe justement que le canton suisse est comme une grande commune qui, par l'absence d'un pouvoir central assez fort, a pu atteindre son complet épanouissement.

munes, la question sociale y est morcelée en questions communales.

Cela est rigoureusement vrai pour les contrées où, comme dans les Grisons, il n'existe pas ou il existe peu d'industries de type moderne et, s'il en faut rabattre pour les cantons manufacturiers, du moins reste-t-il rigoureusement vrai, et pour toute la Suisse, que la question sociale y peut recevoir ce que nous avons appelé une solution organique, une solution historique. On l'a souvent remarqué, dans les derniers congrès : le socialisme révolutionnaire est une espèce qui ne pousse pas et ne s'acclimate pas en Suisse. Dès que le socialisme s'y est fait jour, il s'est comme infusé et dilué dans les institutions ; il a donné naissance à une institution spéciale, le secrétariat ouvrier, mais cette institution elle-même n'est qu'un organisme de plus, qui ne dérange en rien l'existence normale du pays ; il s'est discipliné, il s'est classé ; il est passé dans la vie organique, dans la vie historique de la Confédération. Ailleurs, le socialisme est hors de la société et contre elle ; en Suisse il est dans la société. Il serait excessif de prétendre qu'il agit comme un aliment, mais non plus il n'agit pas comme un ferment mortel. Si le corps helvétique ne se l'assimile pas, il en supporte le virus atténué et il élimine, par mille institutions locales, ce qui pourrait lui nuire : tout ce vieux collectivisme communal, toute cette vieille démocratie diffuse lui sert comme de vaccin et lui confère une sorte d'immunité.

Mais il va de soi que les choses changeraient d'aspect et que la question sociale prendrait en Suisse la même gravité qu'ailleurs, qu'elle s'y poserait dans les mêmes termes, si la Confédération devenait un État complètement, absolument centralisé. Or on ne saurait nier que c'est la tendance de toute confédération de se resserrer en un État fédératif et la tendance de tout État fédératif, de se centraliser de plus en plus pour devenir un État parfait, ce qui ne signifie, dans le langage du droit, que parfaitement un (1). On ne saurait davantage contester, à repasser les faits, que cette tendance vers la centralisation ait été, depuis un demi-siècle, celle du gouvernement de la Confédération helvétique. Elle est au fond de la guerre du Sonderbund, entre les lignes de toutes les constitutions postérieures à 1848, sous les articles de chaque loi fédérale. Un courant centraliste d'une grande puissance emporte, on le répète, la Confédération, mais

(1) Voy. Sir Travers Twiss, *Le Droit des gens*, t. I; *En temps de paix*, pp. 51, 59, 61. Cp. Bluntschli, *Geschichte des Schweizerischen Bundesrechts*, 2^e édit., 1875; *La Politique*, trad. franç., pp. 242 et suiv., *Théorie générale de l'État*, trad. franç., p. 416 et suiv.

il n'a pu encore vaincre la résistance que lui oppose un contre-courant régionaliste presque aussi puissant que lui.

Comme toutes choses en ce pays, la lutte de ces deux tendances se poursuit déjà depuis longtemps et vient de très loin dans l'histoire. Les partisans de la centralisation se recrutent surtout dans le Conseil fédéral et dans l'Assemblée fédérale où, en fait, prédomine encore l'influence des anciens cantons directeurs de Zurich et de Berne. Le siège de l'opposition, la place forte du régionalisme est dans les cantons ruraux, alpestres et forestiers, dans les cantons primitifs, dans les cantons à *landesgemeinde*, à démocratie directe. On le répète aussi, le courant centraliste et le courant régionaliste ont, l'un et l'autre, capté de la force aux courans religieux qui traversaient l'ancienne Confédération; l'un au protestantisme et à l'indifférence ou à la libre-pensée, de toute philosophie et de toute secte; l'autre au catholicisme, conservé pur et vivace au fond des campagnes, en plusieurs cantons, historique et social, véritable institution qui s'y confond avec les institutions politiques et économiques elles-mêmes.

C'est ce qu'il y avait dans la proposition sur laquelle le peuple suisse a été, par voie d'initiative, appelé à voter tout dernièrement, de répartir entre les cantons, au prorata de leur population, une certaine somme provenant du produit des droits de douane : le cantonalisme y prenait, plus ou moins franchement, l'offensive contre la centralisation; et, plus ou moins ouvertement, la démocratie directe attaquait la démocratie représentative. Du fait que la centralisation a ses protagonistes surtout dans le Parlement fédéral et le cantonalisme, ses défenseurs surtout dans les cantons ruraux, à *landesgemeinde*, la politique actuelle, en Suisse, se présente sous une autre face. On est autorisé à dire qu'une bataille y est engagée, qu'il y a conflit entre le régime parlementaire et la démocratie directe.

Le phénomène n'est pas nouveau. Voilà une cinquantaine d'années que le célèbre historien Grote le prévoyait dans ses *Sept lettres sur les récents événemens politiques de la Suisse*. Avec une perspicacité remarquable, il en marquait le sens et la portée (1). Grote discernait clairement « que les gouvernemens vraiment populaires, loin de mériter le reproche d'inconstance, se caractérisent quelquefois par une extrême ténacité d'attache-

(1) L'occasion lui en était fournie par une clause de la constitution cantonale de Lucerne, d'après laquelle toutes les lois discutées dans le Conseil législatif devaient être soumises au vote des citoyens de tout le canton, pour obtenir leur sanction souveraine ou échouer devant leur veto. « C'était une invention du parti ultra-catholique, et elle avait pour but de neutraliser l'opinion des catholiques libéraux, en les assujettissant à l'opinion moyenne de toute la population cantonale. »

ment et que le mal à craindre de ce régime, — l'excès de tout bien étant un mal — serait probablement trop de conservatisme plutôt que trop de radicalisme (1). »

Il nous paraît inutile d'entamer une discussion sur les inconvénients respectifs de ces deux excès contraires ; ce qui est certain et ce qu'il faut noter, sans en vouloir déduire plus qu'il ne convient, c'est que la démocratie directe, en Suisse, s'est jusqu'ici montrée plutôt conservatrice, la démocratie représentative, plutôt radicale. Le referendum y a toujours ou presque toujours agi dans le sens conservateur. De 1874 à 1884, pour ne point parler d'expériences plus récentes, il a été procédé à onze consultations populaires, dans lesquelles dix-huit questions de tout ordre, politique et économique, étaient soumises au peuple ; dix-huit réformes ou innovations lui étaient proposées. Cinq fois seulement, il a répondu, oui ; treize fois, il a répondu : non. Parmi les cantons qui le plus fréquemment répondent : non, figurent les cantons catholiques ou fortement mêlés de catholiques, les cantons ruraux, les cantons primitifs, à démocratie directe, à *landesgemeinde* (2).

Là encore, s'affirme et s'accuse d'une manière saisissante la persistance des courans historiques. En Suisse, au moins dans une grande partie de la Suisse, c'est la démocratie directe qui est traditionnelle et historique ; c'est le régime parlementaire qui est une superfétation, de date récente. Aussi n'est-il personne qui n'ait été frappé, on ne veut pas dire du discrédit où est tombée l'Assemblée fédérale, puisque tout le monde prodigue à ses membres les marques extérieures du respect, mais de l'inattention qu'on met à suivre ses débats et du peu d'importance que l'on attache à ses résolutions. La raison de ce détachement est toute simple. Ce n'est point que le Parlement helvétique ne contienne pas d'hommes de valeur. Ses trois partis, radicaux, centre et catholiques, en ont plus d'un dont ils peuvent s'enorgueillir.

Sans remonter jusqu'aux morts et jusqu'aux disparus, sans rappeler les jours glorieux de Ruchonnet et de Welti (nous n'en sommes pourtant qu'au lendemain), il n'est pas permis de dédaigner un groupe comme le groupe radical, aux premiers rangs duquel on voit des chefs tels que M. Favon, de Genève, M. Comtesse, de Neuchâtel, M. Brenner, de Bâle, M. Forrer, de Winter-

(1) Sir Henry Sumner Maino, *Essais sur le gouvernement populaire*, trad. franç., p. 66-67.

(2) Lucerne, Uri, Schwyz, les deux Unterwalden, Zug, Fribourg, Appenzell (Rhodes intérieures), Saint-Gall, les Grisons, Argovie, le Valais. Dans le canton de Glaris, la population est, pour les trois quarts, protestante. Voy. la magistrale étude de M. Theodor Curti, *Geschichte der Schweizerischen Volksgesetzgebung*, Zürich, 1885.

thur; ni comme le centre, assez semblable à notre centre gauche français, pépinière de juristes et de financiers émérites, où la Confédération trouve toujours d'habiles négociateurs pour ses traités de commerce, refuge du libéralisme politique et de l'orthodoxie économique, où l'on compte MM. Crammer-Frei, de Zurich, Speiser, de Bâle, Hammer, de Soleure, Cérésolo, de Lausanne, von Steiger, de Berne; ni même une minorité comme le groupe des catholiques et des conservateurs, s'ils ont nom Muheim, d'Uri, Keel, de Saint-Gall, Theraulaz, de Fribourg, et Reichlin, de Schwyz.

Et ce n'est point non plus que l'assemblée fédérale ne travaille pas; il y a telle de ses commissions, comme la commission chargée d'étudier une loi sur l'assurance obligatoire, dont les procès-verbaux sont des monumens. Mais c'est que le peuple suisse, ayant toujours en main sa souveraineté, armé qu'il est et du *veto* et de l'initiative, sait qu'en définitive il ne cesse pas un instant d'être son propre législateur, qu'il n'aura que les lois qui lui plaisent et qu'il aura toutes les lois qui lui plaisent. C'est que, dans le Parlement helvétique, les partis n'ont plus de programmes ou que leurs programmes ne remuent plus le pays (1). C'est que la vie de la Suisse n'y est plus, si elle y a jamais été. C'est, pour être bref, que le parlementarisme n'est que comme un placage sur l'histoire nationale.

Malgré les avertissemens, la plupart des chefs radicaux attendaient du referendum et de l'initiative populaires tout autre chose que ce qu'ils ont donné. Leur désillusion n'a d'égale que la désaffection du peuple envers le parlementarisme (2). Cette désaffection est commune aujourd'hui, de nombreux symptômes en témoignent, à toute l'Europe occidentale. En Suisse, elle ne se déguise pas. Déjà, un orateur a osé dire, à propos d'un projet de construction d'un nouveau palais pour les Chambres, que ce qu'il fallait songer à bâtir, c'était « le mansolée du parlementarisme. » Il allait, sans doute, un peu vite en besogne: un régime politique, une constitution sont morts longtemps avant que leur décès soit déclaré

(1) Dans l'Assemblée fédérale suisse, il est très difficile de constituer et de faire vivre des partis qui aient un programme, parce que les questions locales se mêlent incessamment aux questions de principes, ou bien, sur les questions de principes, il y a des points de vue locaux. Les radicaux de Berne ne pensent pas comme ceux de Lucerne, ni même ceux de Genève comme ceux de Lausanne. A plus forte raison, de Zurich au Valais ou aux Grisons. De même pour le Centre et les catholiques, quoique chez ces derniers l'unité de foi maintienne quelque unité de doctrine et de tactique. Et il faudrait tenir compte encore des différences d'esprit et de mœurs entre les cantons, ne fût-ce qu'entre ceux de la Suisse française et de la Suisse allemande.

(2) Voy. un tout récent article de M. Numa Droz, dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* de novembre 1894.

et qu'on leur fasse des funérailles officielles. Mais, pour l'assemblée fédérale, combien que doit durer la crise, elle traînera moins qu'ailleurs. Ailleurs, elle sera prolongée ou retardée, car on n'est pas sans inquiétude : soit, c'en est fait peut-être du parlementarisme ; mais après ? mais par quoi le remplacera-t-on ? En Suisse, le successeur est tout trouvé : la démocratie directe est toute prête ; d'autant plus que, chaque canton ayant sa législation propre, la législation fédérale peut être réduite au *minimum*. Et c'est ainsi que la lutte entre la démocratie représentative et la démocratie directe se ramène encore à n'être, sous une autre face, que la lutte entre le centralisme et le cantonalisme.

Les polémiques sur le service et les dépenses militaires ne sont, elles aussi, qu'un autre épisode du même combat. La Suisse, on le sait bien, n'est pas plus que n'importe quelle puissance en Europe, étant données les circonstances générales, libre de s'armer ou de ne pas s'armer. Si le militarisme y augmente, s'il en vient à menacer le vieil esprit et les vieilles traditions de la Confédération (il n'en est certes pas à ce point, mais il y tend) c'est à coup sûr, sous la pression extérieure de l'omni-militarisme européen, mais ce n'en est pas moins sous une poussée interne, la grande poussée vers la centralisation. Jusqu'où iront ces entreprises de l'État central ? Comment se terminera la lutte ? On ne voudrait pas s'aventurer à le prédire. Mais de deux choses l'une : Ou bien l'État central s'arrêtera à temps, et il sera temps qu'il s'arrête, lorsque, pour passer outre, il lui faudrait s'en prendre aux organismes locaux de toute taille et de toute nature — et alors il se pliera à l'histoire, ou bien il s'attaquera à ces organismes locaux — et alors c'est l'histoire qui l'arrêtera. Les chances sont, de toute façon, pour que force reste à l'histoire. Tout ce qu'on a tenté sans elle et contre elle, a échoué, dans la Confédération helvétique. La loi de la démocratie suisse est de travailler avec elle et de se régler sur elle. Car, ni en Suisse, ni nulle part, elle n'est ni révolutionnaire, comme quelques utopistes le disent, ni réactionnaire, comme quelques théoriciens le pensent : elle est conservatrice et évolutionniste.

Si, maintenant, on cherche ce que d'autres démocraties, la nôtre particulièrement, pourraient bien imiter de la démocratie helvétique, on est obligé de le reconnaître : rien ou presque rien à cette heure : les milieux sont trop différents.

La Confédération suisse est une démocratie de paysans : la France n'a jamais été une démocratie rurale. La démocratie helvé-

tique est pauvre, simple et de mœurs familières, contente d'une honnête médiocrité : la France ne l'est pas ou ne l'est plus. La Suisse est attachée à d'anciennes libertés qui sont beaucoup plus près des franchises du moyen âge que de la liberté moderne : la France a oublié ces libertés anciennes et ne connaît plus que la liberté jacobine. La démocratie helvétique est foncièrement égalitaire : la France ne l'est pas, en dépit de toutes les belles phrases sur la prétendue « soif » que nous avons de l'égalité. La démocratie suisse est religieuse, cérémonieuse, respectueuse des us et des coutumes : la république française a cessé de l'être et s'en pique comme d'une élégance. La démocratie helvétique a précédé l'introduction, dans le monde, de la grande industrie et des problèmes terribles qu'elle soulève : la démocratie française l'a suivie.

La démocratie suisse, avant tout et par-dessus tout, est historique et organique : la démocratie française ne l'est pas ; elle a hérité de la monarchie une histoire et des organes monarchiques. Tout ce qu'il y avait, dans la monarchie même, d'éléments susceptibles de devenir les organes d'une démocratie, elle les a perdus et chose étrange ! aucun régime n'a plus contribué à les détruire que ceux dont le but déclaré était de fonder en France une démocratie. L'État centralisé a cru que, pour être par lui-même, il fallait n'être que lui seul ; il a fait de la société, de la nation et du peuple une poussière. Le département n'est pas ce qu'était la province, qui n'a jamais été ce qu'est le canton suisse. L'arrondissement ne vit pas ; le canton français ne vit pas ; la commune et l'association vivent à peine.

Le même vent socialiste et révolutionnaire soufflant sur la France et la Suisse, en Suisse, se brise aux montagnes et aux collines, à la commune et à l'association ; en France, c'est un ouragan déchainé dans une plaine rase. Le suffrage universel, en Suisse, a beau être, comme chez nous, pur et simple ; il trouve dans les institutions locales, dans la commune, dans l'association, une base organique, tandis que chez nous il ne rencontre que le vide et demeure brutalement et stupidement inorganique.

Néanmoins, lorsqu'on dit qu'il n'y a rien à emprunter à la Confédération helvétique, on ne veut dire que : rien, quant à présent. Et même dès à présent, notre démocratie aurait à prendre de la Suisse quelque chose d'essentiel et de primordial : elle devrait se faire ou se refaire les organes d'une démocratie. — Rien que cela, d'abord ; mais cela.

LA FIN DU SECOND EMPIRE

II⁽¹⁾

LA DERNIÈRE ARMÉE

I

Quels que fussent les mérites comparés de la marche sur Metz et de la retraite sur Paris, l'essentiel était, après avoir fait son choix, de pousser au succès par l'énergie concordante de tous, et surtout de ne pas perdre de temps, car, on l'a dit, « le malheur n'en accorde jamais ». Le plus mauvais des partis, le seul qui n'offrit aucune chance, c'était d'hésiter entre eux, aller de l'un à l'autre, et, ne sachant ce qu'on voulait faire, permettre à l'ennemi de faire ce qu'il voudrait.

Ce danger du moins ne semblait pas à craindre. De tous les conflits que la diversité des opinions crée entre les hommes, les désaccords sur les plans de campagne sont d'ordinaire les plus vite apaisés. Dans l'armée, toute controverse s'achève en un ordre, et la puissance d'une hiérarchie indiscutée met au service de la mesure prise l'effort même de ceux qui l'ont combattue. Subordonné à Montauban et nommé par lui, Trochu n'avait pas qualité pour faire échec aux volontés du ministre, et après avoir vainement tenté de le convaincre, il se rendit le 16 août à Châlons pour lui obéir et prendre le commandement du 12^e corps. Mais là son rôle, ses devoirs et ses droits allaient être subitement changés.

L'empereur, après nos défaites, avait pensé, comme le général, à ramener l'armée sur Châlons et à couvrir Paris. A la suite d'objec-

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} janvier.

Un personnage à mine joviale était en effet sur l'échafaud. Il avait attiré le pendu à lui, et il écoutait, son oreille posée sur la poitrine. Après quelques instans de cette auscultation dernière, il prononça : « C'est fini, » en laissant retomber le supplicié, que le shériff arrêta au passage en disant, avec le même flegme que s'il eût été un portefaix parlant d'une malle :

— Il faut que j'enlève ce corps maintenant.

Le vieil homme reprit alors sa hache. D'un coup net il trancha la corde juste au-dessus de la tête toujours voilée. Quatre assistans de bonne volonté reçurent le fardeau entre leurs bras et l'emportèrent du côté du cercueil, tandis que les autres témoins de ce dernier acte du drame, rendus à leur vraie nature par la disparition de la dépouille de Seymour, se disputaient les morceaux de la corde et les courroies de cuir. Le colonel et moi nous eûmes tôt fait de fuir cette sinistre bagarre, et il me disait :

— Je ne vous propose pas de vous remettre à votre hôtel dans ma voiture. Ma fille m'a fait promettre de rentrer aussitôt, afin de savoir si ce pauvre garçon a fait sa prière avant de mourir. Voici quarante-huit heures qu'elle en est malade. Ah ! c'est une grande consolation pour nous qu'il se soit repenti et qu'il soit sauvé...

PAUL BOURGET.

POURQUOI RIT-ON?

ÉTUDE SUR LA CAUSE PSYCHOLOGIQUE DU RIRE

On rit dans les circonstances les plus diverses. Quand on énumère au hasard les cas de rire, même les plus communs, on est effrayé du chaos. Un calembour, un ronflement qui s'élève dans une assemblée grave, une naïveté d'enfant, un chien qui entre à l'église pendant la messe, un quiproquo, un ivrogne qui titube, une parodie, la robe de l'actrice qui s'accroche à un clou du plancher, un costume démodé, le lapsus d'un orateur, une cabriole de clown, voilà quelques échantillons au gré du souvenir. — Nous voudrions montrer qu'ils se ressemblent tous. Nous voudrions dégager de tous ces cas l'élément commun, la cause, partout présente, qui fait jaillir le rire (1).

Les philosophes, les savans, les curieux, ont beaucoup cherché cette cause. Kant, Hegel, Darwin, Spencer, ont proposé leur solution. Récemment encore, dans la *Revue philosophique* (2), M. Penjon exposait avec verve une théorie ingénieuse. Nous aurons à juger si aucun d'eux n'a trouvé la vérité. En tout cas, leurs indications nous seront précieuses.

J'ai déjà cherché, ici même (3), la cause psychologique de la rougeur. Je voudrais appliquer au rire la même méthode : me borner à l'analyse intérieure, sans me soucier de ce qui se passe

(1) Il est important de remarquer qu'un cas de rire n'est pas forcément un cas d'*éclat de rire*. Il suffit que nous éprouvions l'*envie de rire*, sensation connue de tous. A cette envie on résiste ou on ne résiste pas, mais quand on la sent, il y a *cas de rire*.

(2) Août 1893.

(3) Voir la *Revue* du 1^{er} octobre 1893.

dans les centres nerveux. Ce n'est pas que la psychologie physiologique soit à dédaigner, et nous avons tous pour les travaux de M. Ribot la plus réelle admiration. Mais il est non moins évident que les faits moraux, en eux-mêmes, ont, pour l'humanité, un intérêt capital : qu'en connaître les lois ne peut pas être superflu ; et que, par suite, la psychologie pure est légitime. Nous chercherons aussi à nous préserver de toute métaphysique, à ne rien dire qui ne puisse être vérifié par chaque lecteur, sur lui-même. Et enfin nous tâcherons d'appliquer aux faits psychologiques les procédés rigoureux de preuve qu'emploie la physique. Il est trop clair qu'ils perdront ici, faute de mesures précises, un peu de leur puissance. Ce n'en est pas moins un devoir de les employer dans les limites où nous le pouvons.

I

Quelles sont, d'abord, les principales solutions qui ont été proposées ? — Il est à peine besoin d'indiquer l'opinion vulgaire, d'après laquelle le rire serait causé par la joie. Cette opinion n'a que le mérite de la simplicité. Il est trop évident que la joie ne fait pas toujours rire : il y a des joies graves. Il est également évident qu'on rit parfois sans être joyeux : il y a des rencontres qui arrachent le rire, même à la tristesse. Sans doute, la joie dispose au rire, elle ne le produit pas.

Voici une des opinions les plus communes : ce qui fait rire, ce serait le baroque, l'insolite, ce qui est en désaccord avec nos habitudes d'esprit ; plus exactement, ce qui leur est contraire ; ce qui viole les usages traditionnels ; ce qui rompt le cours familier des choses. Que faut-il penser de cette solution (1) ?

Reconnaissons d'abord que le baroque est souvent risible. Dans un costume démodé ou sentant sa province, ce qui fait rire, c'est la bizarrerie des couleurs ou des formes. Une caricature fait rire par des disproportions qui sont contraires à toutes les lois naturelles. Un homme qui parle tout seul à haute voix est risible : c'est qu'il y a là un oubli anormal de toutes les contraintes sociales. La promenade paisible d'un chien dans une église, pendant la messe, ou mieux, pendant le sermon, fait rire pour la même raison : cette visite est contraire à toutes les habitudes de recueillement, à la majesté traditionnelle du lieu. — Ainsi le baroque est souvent risible. Nous saurons plus tard à quelle condition.

(1) Cette théorie est celle qu'adopte Darwin. D'après lui, la cause du rire est « une chose incongrue ou bizarre, produisant la surprise et un sentiment plus ou moins marqué de supériorité. »

Nous pouvons même accorder que, dans tout ce qui fait rire, il y a du baroque. Il n'y a sans doute pas un mot, un acte, une situation, une attitude, qui soient vraiment risibles sans présenter quelque étrangeté. — Un mot plaisant est un mot baroque, qui, sans doute, semble naturel dès qu'on pense à la situation ou au caractère de celui qui parle, ou à l'objet désigné, mais qui, avant tout, est baroque. — Une action risible est toujours une action qui paraît baroque, au moins au premier moment : telles les fausses rentrées d'un comédien ou les titubations d'un homme ivre. — Une attitude n'est jamais risible sans quelque bizarrerie : les mines des acteurs, quand elles font rire, sont étranges, soit par leur placidité dans les circonstances les plus critiques, soit par leur ahurissement dans les circonstances les plus ordinaires. — Enfin une situation plaisante est toujours une situation insolite : ce sera la rencontre paradoxale de plusieurs personnes qui semblent s'exclure ; la rencontre, en un même cœur, de deux sentimens étonnés d'être ensemble ; la présence d'un personnage là où, de toute évidence, il ne devrait pas être ; ou simplement une complication inédite de mésaventures. — Il y a donc, dans la théorie que nous discutons, une large part de vérité : il y a du baroque dans tout ce qui fait rire.

Mais ce que nous contestons, c'est que le baroque fasse toujours rire. Il y a des événemens contraires à l'ordre normal et qui n'ont rien de risible. Si je vois un fardeau écrasant sur les épaules d'une pauvre petite vieille, voilà de l'insolite et du baroque : pourtant je ne ris pas. — Bien plus, si la théorie était vraie, quels seraient les spectacles qui feraient le plus sûrement rire ? Ce seraient ceux qui, par leur nature même, sont étranges et insolites. Ce seraient d'abord les exercices de cirque ; le cirque moderne est le royaume du baroque : on y voit des chevaux qui dansent, des cochons qui jouent à saute-mouton, des musiciens qui jouent leurs airs sur des bouteilles ; ce devrait être aussi le royaume du rire : toutes nos habitudes s'y trouvent contrariées, toutes nos routines bouleversées. Cependant nous ne voyons pas qu'on y rie beaucoup plus qu'ailleurs ; et même tous ces exercices extravagans ne font guère rire : si l'on rit au cirque, c'est des facéties accessoires, ou des incidens de détail. — Mieux encore, la prestidigitation serait l'idéal du risible : son objet propre est précisément de produire des effets contraires à toutes les lois connues, à toutes nos habitudes d'esprit : une muscade disparaît, reparaît, passe d'un gobelet sous un autre ; une cage, avec un oiseau s'évanouit entre les doigts du magicien ; un mouchoir déchiré, brûlé, se retrouve intact au fond de trois boîtes ficelées et cachetées d'avance ; d'un chapeau sortent des boulets de canon :

voilà par excellence de l'anormal, de l'imprévu, de l'extraordinaire. Voilà, par excellence, des cas où l'on devrait rire. Or l'escamotage ne fait pas rire. On rit parfois des plaisanteries du magicien, non de sa magie : on est intrigué, étonné, ahuri : on ne rit pas.

M. Penjon (1) a récemment proposé une théorie qui, au fond, diffère assez peu de la précédente. D'après lui, ce qui fait rire, c'est ce qui nous apparaît comme libre, comme échappant à toute loi, comme produit par une activité qui se joue. Les manifestations capricieuses du libre arbitre, voilà la cause du rire : par exemple, les boutades, les jeux de mots, les déguisemens, les niches d'écolier, les difformités, « niches faites par la nature ». « La même raison de rire se retrouverait dans tous les exemples que je pourrais donner... Toujours avec mille nuances, la manifestation soudaine d'une liberté qui détruit les prévisions, mais sans dommage pour nous, sans dommage réel pour les autres. Et, de quelque manière qu'on le prenne, c'est toujours cette spontanéité éclatant à l'improviste, en l'absence de toute cause proprement dite, qui nous fait rire... La spontanéité, ou mieux la liberté même, telle est en effet l'essence de l'agréable ou du risible sous toutes leurs formes, et le rire n'est que l'expression de la liberté ressentie ou de notre sympathie pour certaines manifestations, réelles ou imaginées, d'une liberté étrangère : toujours et partout, il est comme l'écho naturel en nous de la liberté. » — Ainsi la théorie, malgré une certaine préoccupation métaphysique, est très nette : Est risible tout ce qui révèle une liberté ; par suite, tout ce qui est jeu et caprice.

Il ne nous échappe pas que cette théorie, à quelques nuances près, est tout simplement la théorie du baroque. La parenté, l'identité est visible. Comment se révèle la liberté ? C'est précisément par l'imprévu de ses effets, par la bizarrerie de ses jeux. Quand un acte nous donnera-t-il le sentiment d'une liberté ? C'est quand il nous paraîtra insolite, quand il sera contraire à toutes les lois, à toutes les habitudes, à toutes les conventions, quand il *détruira les prévisions*, selon le mot de M. Penjon lui-même. — Ainsi, dire que le risible c'est ce qui est libre, ou dire que le risible c'est l'insolite, c'est tout un. Si l'un est vrai, l'autre est vrai ; si l'un est faux, l'autre est faux.

Nous accorderons donc sans peine qu'il y a, dans la théorie de M. Penjon, une large part de vérité. Oui, sans doute, on pourrait trouver, — en forçant seulement un peu les termes, — dans tout objet risible, quelque apparence de liberté. Oui, si l'on veut,

(1) *Revue philosophique*.

un calembour nous révèle une liberté qui joue capricieusement avec les mots. Oui, si l'on y tient, une situation de vaudeville nous révèle une liberté (celle de l'auteur, sans doute), qui jongle avec les hommes et avec les vraisemblances. Oui, une grimace drôle révèle une liberté qui s'ébat aux dépens de l'esthétique. — Rien n'empêche d'exprimer ainsi les choses. Ce sont des mots qui en valent d'autres. — Mais il est non moins évident que souvent une liberté se manifeste à nous sans que nous ayons envie de rire : les extravagances d'un homme ne sont pas toujours risibles ; pourtant elles trahissent une liberté insouciante des règles. Les caprices d'une volonté, même quand on n'a pas à en souffrir, sont loin de faire toujours rire : ils surprennent sans égayer. Le mauvais goût d'un écrivain, les métaphores bizarres font parfois rire, mais pas toujours : ce sont pourtant les jeux d'une liberté sans lest. Pour que les extravagances, pour que les caprices, pour que les métaphores bizarres fassent rire, il faut qu'il s'y ajoute un certain caractère que nous aurons à déterminer : la liberté qui s'y montre ne suffit pas. — Mieux encore, une action hautement morale, un sacrifice héroïque, sont les manifestations par excellence de la liberté : y a-t-il rien de plus grave, de plus loin du rire ? — Règle générale, dans toute œuvre dramatique, nous assistons au déploiement d'une liberté : pourtant toute œuvre dramatique n'est pas comique. Un coup de théâtre est presque toujours l'acte imprévu d'une volonté libre : il y a des coups de théâtre qui ne font pas rire. — Il est superflu d'insister. On voit assez que la théorie de M. Penjon, pour ingénieuse qu'elle soit, ne saurait avoir qu'une vérité relative.

Une autre théorie très répandue est la théorie du contraste. Ce qui fait rire, ce serait la perception brusque d'un contraste, entre l'attente et l'événement (1), entre l'apparence et la réalité, entre le masque et la figure, entre le ton et les paroles, entre la forme et le fond. « Le rire, dit Hegel, est un signe qui annonce que nous sommes si sages que nous comprenons le contraste et nous en rendons compte (2). » L. Dumont (3) a exposé cette même solution sous une forme plus précise. D'après lui, le rire est produit par la rencontre, en notre esprit de deux pensées contradictoires. Deux idées ou deux images qui s'excluent mutuellement se présentent ensemble à nous : de là un choc, de là le rire.

(1) Cette théorie est celle que semble adopter Kant. Les mots dont il se sert dans la *Critique du Jugement* sont : « Notre attente se trouve tout à coup anéantie... La résolution d'une attente en rien. »

(2) Hegel, *Esthétique*, trad. B'nard, IV, p. 157-158.

(3) L. Dumont, *les Causes du rire*. — Voir aussi *Théorie scientifique de la sensibilité*.

« La connaissance d'un objet donne d'abord à notre entendement une certaine impulsion et stimule son activité dans une certaine direction, mais immédiatement une impression contraire lui vient d'une autre qualité de ce même objet et imprime à cette activité, avec une assez forte secousse, la direction contraire. » On le voit, ce n'est, avec plus de précision seulement, que la théorie commune du contraste. C'est toujours le contraste entre deux objets ou deux idées qui fait rire : seulement, pour Dumont, le contraste n'est pas quelconque : c'est une contradiction logique.

Il est incontestable que beaucoup de contrastes sont risibles. Dans une parodie, l'effet comique est produit par le contraste entre la gravité de l'œuvre originale et l'irrévérence du travestissement. Dans une naïveté d'enfant, ce qui nous fait rire, c'est le contraste entre la portée du mot et la candeur de celui qui le dit. Certaines transpositions font rire pour une raison analogue : une tragédie traduite en style trivial, une aventure cornélienne caricaturée en scène bourgeoise, les sentimens sublimes exprimés en argot parisien, l'héroïsme sur le ton pot-au-feu ; certaines conférences de M. Sarcy, sont, à ce point de vue, d'un comique irrésistible. Le clown qui s'élance, grisé d'enthousiasme, pour imiter l'écuyère, et qui s'aplatit lourdement sur le sol, cause le rire en provoquant une impression forte et grossière de contraste.

Mais il y a beaucoup de contrastes qui n'ont rien de risible. Le *couac* d'un chanteur, dans la plupart des cas, est tout simplement pénible : c'est pourtant un effet de contraste. La vue d'un corps difforme, *surtout* auprès d'autres corps sains et bien faits, n'égaie pas. Mettez du noir sur du blanc : vous ne rirez pas. Au lieu du clown, si c'est l'écuyère elle-même qui tombe, le contraste entre sa chute et sa voltige de tout à l'heure est très net : pourtant aucune envie de rire. Un mot qui, en lui-même, serait plaisant, précisément s'il est prononcé dans des circonstances solennelles avec lesquelles il fait contraste, cesse de l'être : rien d'insupportable comme un compagnon facétieux quand on est recueilli dans l'admiration ou dans la tristesse. — Tout ce qui détonne fait contraste, et pourtant ne fait pas rire.

Même sous la forme plus précise que lui a donnée Dumont, la théorie est contestable. Il arrive souvent que deux idées contradictoires se présentent ensemble à notre esprit, sans que nous ayons envie de rire. L'escamoteur nous fournira encore un exemple très concluant : l'escamoteur prend un œuf dans sa main ; nous le voyons clair comme le jour, dans cette main il y a un œuf. Elle se rouvre : plus d'œuf, un oiseau vivant. Voilà un cas très net

d'idées contradictoires : nous savons qu'il y a un œuf et nous voyons qu'il y a un oiseau, — rencontre et choc d'images qui s'excluent. Voilà, s'il en fut, un cas où l'on devrait rire, si la théorie de Dumont était vraie. Pourtant, nous le savons, on rit peu : un sourire tout au plus, si le tour est fait avec aisance et grâce, sourire de satisfaction, sourire esthétique ; pas de rire.

Enfin une explication très intéressante a été proposée par Bain (1). D'après lui, ce qui cause le rire c'est ce qu'il appelle une *dégradation*. Il veut dire par là que nous rions lorsque, dans une personne ou dans un objet respectés, nous apercevons brusquement quelque chose de dégradant, une mesquinerie, une faiblesse, une petitesse ; lorsque, dans un personnage imposant, les infirmités de la nature humaine se trahissent ; lorsque, dans une circonstance solennelle, quelque vulgarité nous ramène sur la terre ; lorsque le petit côté des grandes choses, l'envers des grands hommes nous est soudain révélé. « L'occasion du rire, c'est la dégradation d'une personne ou d'un intérêt ayant de la dignité, dans des circonstances qui n'excitent pas quelque émotion plus forte. Dans toutes les théories du rire on a plus ou moins signalé ce fait important... Le risible naît lorsque quelque chose qu'on respectait avant, est présenté comme médiocre et vil ; car dépeindre comme mesquine une chose qu'on considère déjà comme telle, ne causerait aucun rire(2). »

Que cette solution soit d'accord avec beaucoup de faits, voilà ce qu'il est impossible de nier.

Très souvent, le plus souvent peut-être, nous rions de quelque *dégradation*. Les mots risibles sont très souvent des mots qui font ressortir tout d'un coup le travers ou même le vice d'un personnage. Il suffit de relire *l'Avare*, *le Misanthrope*, *Tartuffe*, pour en trouver d'admirables exemples. — Dans une parodie la dégradation est l'essence même. — Nous rions du lapsus d'un orateur, parce qu'en plein essor sublime, l'homme, avec ses faiblesses, reparaît tout à coup : dégradation. — Un ronflement qui s'élève dans une assemblée d'hommes graves fait rire pour la même raison : sous la gravité se trahit l'humanité. — Les singes font rire parce que leurs mines, leurs attitudes dégradent jusqu'à eux l'homme qu'ils imitent. — En général, la fatuité, les prétentions, l'affectation, sont risibles parce que la vulgarité se voit à chaque instant sous le masque.

Pourtant ce n'est pas encore la cause véritable. Parfois nous avons le spectacle d'une « dégradation » sans avoir envie de rire.

(1) Bain, *Émotions et volonté*, p. 249 et suiv.

(2) Cette théorie a été reprise par M. Liard dans un joli discours de distribution de prix prononcé à Poitiers (*Journal de la Vienne*, 14 août 1872).

Chez une personne vénérée, nous apercevons une petitesse : nous en sommes tout simplement attristés. Quand on nous révèle les travers d'autrui, on ne nous fait pas toujours rire : ce qui nous fait rire, c'est une *certaine façon de nous les révéler*. Il y a une médisance plaisante, mais il y en a une qui est froide et morne ; pourtant elle est *dégradante* par définition.

Ainsi ni le baroque, ni le déploiement de la liberté, ni le contraste, ni la *dégradation* ne sont la cause réelle du rire. Il y a des spectacles baroques qui ne font pas rire, des actions libres qui sont austères, des contrastes qui sont tristes, des *dégradations* qui sont mornes. — Reprenons donc nous-mêmes une poursuite qui semble infructueuse ; par l'observation détaillée, par l'analyse des faits, cherchons la vraie cause, — la circonstance partout présente, qu'il suffit de produire pour produire le rire, de supprimer pour supprimer le rire, de faire varier pour que le rire croisse ou décroisse.

II

Nous n'étudierons qu'un petit nombre de cas, et des cas aussi connus qu'il se pourra. Ce qui importe, ce n'est pas la quantité des observations, c'est leur qualité. Ce qu'il nous faut, ce ne sont pas des faits rares et curieux, mais des faits francs, dont chacun de nous ait ri. Plus un cas sera vulgaire, mieux il vaudra.

Examinons d'abord quelques *actions* risibles. Ensuite nous examinerons quelques *mots* risibles.

Nous avons tous ri de l'enfoncement d'une porte ouverte. Un homme rassemble ses forces, contracte ses muscles, crispe sa face, s'arc-boute sur ses jambes pour pousser une porte : nous voyons que cette porte est ouverte, et nous rions. — Les clowns de cirque font rire par un moyen analogue : ils exécutent un effort immense pour soulever de terre un énorme boulet de canon : mais nous savons déjà que ce boulet est en carton creux, et léger comme une plume. — Que se passe-t-il donc en nous quand nous avons ce spectacle sous les yeux ?

Il est évident que l'action nous paraît d'abord baroque, même absurde. Ce déploiement de forces, pour soulever un poids que nous savons infime, est absolument insolite. Cette poussée herculéenne pour vaincre une résistance que nous savons nulle, est absolument incompréhensible. Voilà notre première impression ; voilà le premier temps du phénomène. — Mais il y en a un second, et le tort des psychologues est de ne pas l'avoir vu. Ils ont été frappés par ce premier aspect : le baroque. Ils en sont restés là. — Cherchons plus patiemment : au moment même où

nous trouvons cet acte absurde, une réflexion rapide nous le fait trouver très simple. Nous songeons que notre homme croit la porte fermée. Nous songeons qu'aux yeux du clown le boulet est un vrai boulet. L'effort qu'ils font est donc très naturel : nous en aurions fait autant. C'est alors que nous rions.

Ainsi un acte qui nous semblait baroque nous semble naturel. Nous reconnaissons, dans un fait insolite, un fait habituel, dans un fait absurde un fait banal. Une même chose nous apparaît comme surprenante et nous apparaît comme familière. Voilà ce qu'il y a dans l'esprit du rieur.

Voici un second exemple : les fausses sorties et les fausses rentrées d'un acteur. Le procédé est très connu et très banal. Un personnage, généralement animé d'un sentiment vif, de colère par exemple, sort en proférant une menace. On le croit parti ; la porte se rouvre, il reparait en renouvelant ses menaces ; nouvelle sortie, nouvelle rentrée, souvent jusqu'à satiété. Cependant nous rions presque toujours, pour peu que le comédien y mette de l'entrain. Que se passe-t-il donc en nous ? — Avant tout, ces fausses sorties nous paraissent baroques, absurdes. C'est la première impression, toute naturelle : dans la vie ordinaire, on ne rentre pas ainsi quatre ou cinq fois de suite ; il y a là quelque chose de contraire à toutes nos habitudes et au bon sens même. Mais ce n'est là que le premier temps, il y en a un second. Cette action, à peine nous a-t-elle paru baroque qu'elle nous paraît très simple : nous songeons que ce personnage est fort en colère, et que la colère a de ces insistances et de ces retours : c'est une expérience qui nous est familière. — Nous reconnaissons donc, dans un fait qui semblait insolite, un fait qui nous est familier ; dans une action qui semblait absurde une action très rationnelle. Le même acte, vu d'un côté, est baroque ; vu de l'autre, il est vulgaire (1).

Considérons un dernier exemple d'action plaisante. Il s'agit cette fois d'une invention de clown qui soulevait, à l'Hippodrome je crois, une formidable tempête de rire. Le clown jetait son chapeau sur le sol ; et alors, avec des précautions infinies, avec la sournoiserie d'un chat qui s'apprête à saisir une proie, se glissant, hésitant, s'arrêtant, rampant, faisant signe de se taire à toute l'assistance, insensiblement il se rapprochait de ce chapeau de clown, qu'il feignait de prendre pour un oiseau. Parvenu à distance convenable, rasé contre terre, il étendait la main pour le saisir ; mais au même moment, d'un coup de pied habile, il l'envoyait à dix pas : l'objet lui échappait et sa main ne saisissait

(1) La même analyse serait valable pour les répétitions de mots : « Et Tartuffe » — « Sans dot » — « Que diable allait-il faire dans cette galère », etc.

que le vide. Cette pantomime était fort drôle, mais la suite l'était beaucoup plus. Le clown recommençait cinq ou six fois la même manœuvre, s'approchant chaque fois avec la même prudence de Peau-Rouge : chaque fois le chapeau-oiseau s'envolait, animé d'un coup de pied. Alors le clown faisait une tentative suprême : plus prudent, plus subtil, plus tortueux, plus sournois que jamais, il arrivait à portée du chapeau, et là... il le ramassait tout simplement comme si rien ne s'était passé. L'effet était irrésistible. Que se passait-il donc dans nos esprits ?

Voici, très probablement, ce qui s'y passait : L'insuccès répété du clown, les envolemens successifs du chapeau, avaient un effet très simple : une idée s'installait en nous, l'idée que ce chapeau était un être animé, que ce chapeau fuyait toujours, que le même coup de pied l'enverrait indéfiniment dans l'espace. A la sixième fois, il ne restait plus en nous aucun doute : le pli était pris ; le clown ferait bien mieux de s'arrêter, il allait encore échouer : le chapeau allait encore s'envoler. Et voilà ce chapeau qui se laissait ramasser comme un vulgaire chapeau de bourgeois ! Cela nous paraissait baroque, absurde : l'habitude était déjà si bien prise ! Au premier moment on ne comprenait plus. Mais tout de suite la pensée revenait : Ce n'est qu'un chapeau ; il est assez ordinaire que les chapeaux ne se sauvent pas tout seuls. De sorte que ce fait, baroque au premier moment, était aussitôt reconnu comme le plus naturel, le plus commun, le plus banal des faits. Ici encore, dans le surprenant on retrouvait le banal. Le même fait, d'un côté, était absurde, et de l'autre, familier, inévitable, nécessaire.

Les trois analyses que nous venons de faire coïncident donc sur ce point. Chaque fois que nous rions, il se produit en nous un double phénomène. Un acte nous paraît surprenant : voilà le premier temps, et aussitôt nous le reconnaissons comme habituel : voilà le deuxième temps. — On pourrait très facilement contrôler ce résultat sur d'autres exemples : un ronflement dans une grave assemblée ; les titubations d'un homme ivre ; les mines des singes ; au théâtre, dans la scène du crime, un pistolet qui rate deux fois de suite ; un petit homme qui se baisse en passant sous une porte beaucoup plus haute que lui. Partout on retrouvera le même élément : quelque chose de surprenant et d'absurde qui, d'un autre côté, est naturel et banal.

Étudions maintenant non plus des actes, mais des mots plaisans ; cherchons comment s'y prennent les « professionnels », ceux qui ont pour métier de faire rire, et qui y réussissent. Nous verrons qu'ils s'y prennent tous de la même façon : ils nous présentent des mots qui, d'un côté, sont invraisemblables jusqu'à

l'absurde, et de l'autre naturels jusqu'à la naïveté; absurdes si on les isole, naturels si on songe aux « préparations ».

Que font, par exemple, les vaudevillistes? Ils s'arrangent pour amener une situation absolument insolite : par exemple, la rencontre en un même lieu de plusieurs personnes qui semblent s'exclure. Dans les *Surprises du divorce*, un divorcé remarié voit arriver dans son nouveau domicile qui? Son ancienne femme et son ancienne belle-mère. Et son ancienne femme est devenue sa belle-mère. Voilà une situation baroque jusqu'à l'invraisemblance. Mais en même temps les auteurs s'arrangent pour que cette situation baroque paraisse naturelle. Ils préparent notre esprit, ils le travaillent jusqu'à ce qu'il soit prêt à accepter cette extravagance, jusqu'à ce qu'il la désire, jusqu'à ce qu'il la trouve toute simple. Quand nous sommes à point, ils nous la posent hardiment sous les yeux. Que veulent-ils donc? Ils veulent que chaque scène soit d'un côté absurde et de l'autre inévitable; que chaque réplique nous semble à la fois absolument folle et absolument juste. Ils triomphent quand nous sommes à la fois étonnés de la baroquerie du mot et de son évidente nécessité.

Le vaudeville vit de méprises et de quiproquos. Qu'est-ce donc que les quiproquos? Le mécanisme en est partout le même : nous, spectateurs, nous savons la vérité : le personnage, lui, ne la sait pas. Nous savons que tel événement s'est passé : le personnage l'ignore. Nous savons qu'il se trouve en tel lieu : lui, il croit être ailleurs. Nous savons qu'il se trouve avec telle personne : lui, il ne s'en doute pas. Nous savons qu'on lui parle de sa fille : il croit qu'on lui parle de sa cassette. — Et alors il dit des choses qui sont parfaitement absurdes, étant donné l'événement, le lieu, la personne, mais qui sont parfaitement sensées, étant donné ce qu'il ignore. *C'est absurde, sachant ce que nous savons; c'est nécessaire, croyant ce qu'il croit.* A chaque mot notre impression est double : le mot nous paraît extravagant d'abord et aussitôt après naturel. — Sans aller chercher un exemple dans quelque vaudeville, prenons le modèle : relisons, dans *l'Avare*, le fameux quiproquo de la cassette. Parlant de la fille, Valère dit : « J'aimerais mieux mourir que de lui avoir fait paraître aucune pensée offensante : elle est trop sage et trop honnête pour cela. » — Harpagon, n'ayant dans l'esprit que sa cassette, répond : « Ma cassette, trop honnête? » — Valère reprend : « Rien de criminel n'a profané la passion que ses beaux yeux m'ont inspirée. » — Et Harpagon, qui commence à ne plus comprendre, se dit : « Les beaux yeux de ma cassette? » — Le dialogue est ici d'autant plus plaisant que non seulement chaque mot d'Harpagon, mais aussi chaque mot de Valère, est risible. Quand Harpagon commence à

parler, nous pensons encore à la fille ; de sorte qu'Harpagon, avec sa cassette, nous paraît extravaguer. Lorsque Valère reprend la parole, nous pensons à la cassette ; de sorte que Valère, à son tour, nous a l'air d'un fou. — Puis une réflexion instantanée nous fait voir ce qu'il y a de naturel dans leur absurdité apparente, ce qui s'y trouve même de nécessaire et de fatal.

Un autre procédé, très efficace, est le suivant : On nous montre un acteur qui ne sait pas son rôle, qui entend mal ce que lui dit le souffleur, et qui récite des extravagances. Rappelons-nous le plaidoyer de Petit-Jean (1). Petit-Jean, après les premières lignes de son discours, s'arrête : il ne sait plus. Le souffleur, qui se tient derrière lui, lui souffle : « Des Persans. » — Petit-Jean déclame : « Des serpens. » — Le souffleur souffle : « Démocratique. » — Petit-Jean récite : « Démocrite. » — Le souffleur, impatienté, dit : « Hé ! le cheval ! » — Petit-Jean répète docilement : « Et le cheval. »

Les scènes de ce genre produisent souvent une envie de rire irrésistible. Je défie, par exemple, l'homme le plus grave de lire sans éclater de rire une courte scène, intitulée *Roland*, d'un de nos amuseurs les moins ennuyeux. L'acteur qui joue Roland dans le *Fils de Ganelon* ne sait pas son rôle. Le souffleur souffle : « Voici mes vieux compagnons d'armes. Salut ô mes preux ! » — L'acteur récite : « Voici mes vieux compagnons d'Arles. Salut aux nez creux ! » — Le souffleur rectifie : « O mes preux. » — L'acteur se reprend : « Aux lépreux, c'est vrai. Salut, aux lépreux ! » — Le souffleur souffle : « Je suis le fameux paladin ! » — L'acteur déclame : « Je suis le fameux Paul Adam. » Le souffleur rectifie : « Paladin ! paladin ! » — L'acteur se reprend : « Péladan. Je suis le fameux Péladan ! » — Le souffleur souffle : « Aussi vrai que je suis Roland ! » — L'autre écorche : « Aussi vrai que je suis Laurent, Durand. » — Le souffleur reprend : « Aussi vrai que je suis neveu de Charlemagne. » — L'acteur débite : « Aussi vrai que je suis le vieux Charlemagne. » — Le souffleur continue : « Avoir tant de vaillance ! » — L'acteur clame : « Avorton de Mayence ! Heu, heu, je suis Gontran, je suis Gontran, vous dis-je, et je suis également Laurent, et même l'empereur Charlemagne ! »

Il faut lire la scène tout entière pour en sentir la puissante bouffonnerie. Si jamais cas de rire fut franc, c'est bien celui-là. Demandons-nous donc ce qui se passe en nous à cette lecture.

Une remarque avant tout. Pour que les scènes de ce genre soient plaisantes, il faut que nous entendions nous-mêmes ce

(1) *Les Plaideurs*, acte III, scène III.

que dit le souffleur. Un acteur qui, à la scène, dans les conditions ordinaires, se tromperait, sans que nous entendions la phrase soufflée, ferait beaucoup moins rire. Dans la bouffonnerie précédente, si nous supprimions le rôle du souffleur, l'effet serait détruit : il resterait de l'extravagance pure et simple. Cette remarque prouve déjà une vérité importante : c'est la phrase soufflée, présente à notre esprit, qui rend plaisante l'extravagance débitée par l'acteur.

Choisissons une de ces extravagances ; par exemple la phrase : « Salut mes bons compagnons d'Arles ! Salut aux nez creux ! » Quand nous l'entendons, notre première impression est très simple : nous ne comprenons pas, nous trouvons cette phrase absurde ; il nous semble que l'acteur est devenu fou. Jusque-là rien de risible : un pur non-sens. Mais aussitôt une réflexion rapide nous fait tout comprendre : l'acteur a mal entendu le souffleur : il répète tout bonnement ce qu'il a entendu. Rien de plus ordinaire, rien de plus banal. Il arrive tous les jours qu'un homme entende mal ce qu'on lui dit et le répète de travers. C'est alors que nous rions. Il est évident que ces deux impressions n'en font en réalité qu'une seule ; que je les sépare seulement pour la clarté de l'analyse. Mais il est évident aussi qu'elles se produisent en nous, et qu'il suffit d'un peu d'attention pour les distinguer. Ce cas ressemble donc aux autres. Ici encore un même mot d'un côté est absurde, et de l'autre naturel.

Enfin le jeu de mots, le vulgaire calembour, repose sur le même principe. Soit, par exemple, le calembour classique des *Saltimbanques* : « Sauvons la caisse. » Au premier moment, ce mot nous paraît baroque : il n'y a pas là de caisse, c'est-à-dire de coffre-fort à sauver. Mais aussitôt le mot nous paraît très juste : nous songeons qu'il s'agit de la grosse caisse. Nous disons : « Ah ! c'est vrai », et nous rions. — Soit encore le mot de Figaro à Basile. Basile dit : « Je ne veux pas lutter contre le pot de fer, moi qui ne suis... » Figaro termine : « Qu'une cruche. » Ce mot : « Qu'une cruche », nous paraît d'abord absurde, contraire à toutes les convenances ; c'est une insulte si triviale qu'elle en est extravagante ; nous en sommes comme effrayés et un peu scandalisés. Mais tout de suite nous la trouvons très juste : nous pensons au pot de terre et au pot de fer. *Cruche* n'est qu'un synonyme, plutôt humiliant, mais exact. Et puis le mot nous paraît encore juste d'une autre façon, comme définition de Basile. Ainsi le calembour plaisant est un mot qui est en même temps absurde et très juste, surprenant et presque prévu.

Que font maintenant les journalistes facétieux, qui se proposent l'étrange tâche d'égayer périodiquement le *Gil Blas*, le

Journal, etc. Nous ne pouvons ici étudier tous leurs procédés ; mais il y en a un qui est très employé, et qui réussit souvent. Il consiste à partir d'une donnée très simple, un fait d'« actualité », un vote de la Chambre, un jugement rendu par un tribunal, une candidature à l'Académie, une course de bicyclettes, un projet industriel, et à déduire de là, avec une logique rigoureuse, les conséquences les plus extrêmes. On arrive ainsi à des trouvailles parfaitement cocasses. Par exemple, le chroniqueur prend pour point de départ une idée qu'il trouve dans *le Matin* : l'idée de créer des marchandises-monnaies, ayant une valeur fixe comme l'or, et par exemple un charbon-monnaie. De cette donnée il déduit les conséquences suivantes :

— Première conséquence : « Vous déjeunez à la Maison d'Or, et Gustave vous apporte une modeste addition dans les huit francs : immédiatement vous tirez de votre gousset trois hectolitres de coke, et vous laissez, comme pourboire, une demi-douzaine de briquettes économiques. Exiger neuf trous. »

— Deuxième conséquence : Vous avez un versement important à faire : « Vous sortez de votre portefeuille une liasse de sacs de charbon de terre. »

— Troisième conséquence : Vous montez en tramway : « Votre voisin se fera un plaisir de passer au conducteur les trois petits paquets de margotins que vous prendrez dans votre poche à menu monnaie. »

— Quatrième conséquence : « Si le soir vous allez au théâtre, rien ne vous empêcherait de payer votre fauteuil avec du poussier de motte ; une douzaine d'allume-feux à l'Ouvreuse. »

— Cinquième conséquence : On emportera « quelques fagots pour les mendiants. »

— Sixième conséquence : On n'en restera pas au charbon-monnaie : il y aura une foule d'autres « denrées » monnaies. Et alors « pour la monnaie de 500 francs par exemple on vous donnera : des bois et charbons, avec des denrées alimentaires et des pavés, de la réglisse, des laissés-pour-compte de tailleurs, des sucres de pomme et des billets de faveur pour l'Éden, des faux Rembrandt, et, cela va sans dire, des numéros du *Times*, puisque *Time is money*. »

Est-ce là l'idéal de la finesse et de la grâce dans la plaisanterie ? Ce serait à discuter. J'ai choisi cet exemple, parce que le procédé y est grossièrement visible : il s'agit d'extravaguer logiquement. Comme le dit M. Jules Lemaitre, ce sont des inventions de fou dialecticien. C'est aussi méthodique que déraisonnable. On se propose d'amener des formules qui soient d'un côté absurdes et de l'autre naturelles, absurdes par leur sens, naturelles par la dé-

duction qui les impose. Quand elles sont à la fois assez absurdes et assez naturelles, le rire éclate.

Que font maintenant les poètes comiques ? Ils font prononcer par un personnage un mot qui, pris en lui-même, est déraisonnable, et qui cependant semble tout simple, dès qu'on songe au caractère de ce personnage. Quand Alceste dit : « J'aurai le plaisir de perdre mon procès, » il dit quelque chose d'extravagant : un homme sensé ne peut prendre plaisir à perdre son procès. Mais, étant donné le caractère, le mot est si simple qu'il était presque prévu. — Quand Argan, au moment de contrefaire le mort pour mettre sa femme à l'épreuve, demande : « N'y a-t-il point quelque danger à contrefaire le mort ? » il dit quelque chose d'insensé, qui cependant paraît tout naturel, venant du Malade imaginaire. — Rappelons-nous aussi les vers d'Orgon :

Et je verrais mourir frère, enfans, mère et femme,
Que je m'en soucierais autant que de cela.

Ne retrouvons-nous pas là la double face que nous avons trouvée partout ? Ces mots, pris en eux-mêmes, sont absurdes ; et dès qu'on songe aux caractères d'Orgon et de Tartuffe, ils sont terriblement naturels. Par le sentiment qu'ils expriment, ils sont d'une extravagance féroce ; par l'idée qu'ils veulent exprimer, ils sont d'une simplicité naïve. Comme déclaration de principes, ils sont tellement inhumains qu'ils en sont déraisonnables ; comme peinture involontaire de la fausse religion, ils sont tellement justes qu'ils en sont niais.

On pourrait multiplier les exemples : passer en revue tous les mots bouffons, ou spirituels, ou comiques. Partout on retrouverait cet élément, seul constant dans la diversité des cas : sous le baroque nous apercevons l'habituel, sous l'absurde le normal, sous le surprenant le déjà vu et le souvent vu. Nous reconnaissons dans un fait imprévu un fait vulgaire ; un objet qui échappait à notre raison rentre de lui-même dans une catégorie familière. — La loi du rire nous apparaît donc sous cette forme provisoire : *Ce qui fait rire, c'est ce qui est à la fois, d'un côté, absurde, et de l'autre, familier.*

III

Mettons cette hypothèse à l'épreuve. Cherchons si elle ne serait pas démentie par certains faits, comme les théories exposées au début. Assurons-nous que cette cause est la vraie cause : qu'il suffit de la supprimer pour supprimer le rire, de la faire varier pour que le rire croisse ou décroisse.

Une observation facile à faire nous prouvera qu'il suffit de la supprimer pour supprimer le rire. Il arrive souvent aux esprits lents, il nous arrive à tous quelquefois de *rire en retard*, de rire quelques instans après le mot plaisant. Sur le moment nous n'en avons pas ri, nous n'en avons pas vu le double fond, le double sens; il nous avait tout au plus paru bizarre, imprévu; nous n'avions pas compris. Or à quel moment rions-nous? C'est quand nous apercevons la seconde face du mot, quand nous voyons que ce mot bizarre était un mot tout simple, qu'il tombait juste, qu'il était inévitable. Alors nous nous disons: « Ah! c'est vrai! » et nous éclatons de rire.

D'autres expériences seront encore plus décisives. En voici une que nous avons déjà esquissée. Relisons le *Roland* que nous citions tout à l'heure en supprimant maintenant le rôle du souffleur: nous ne rirons plus; nous serons comme le public lui-même. L'auteur ne s'y est pas trompé; il ne dit pas que le public rit des inepties du comédien: le public est ahuri, puis irrité; il siffle, il demande des excuses. Et en effet, si on coupe le rôle du souffleur, il ne reste qu'une morne extravagance. — Voilà une expérimentation en règle, et la *méthode de différence* est ici tout entière: nous laissons les paroles baroques, mais nous ôtons ce qui les rend naturelles; toutes choses égales d'ailleurs, nous supprimons seulement une des faces de chaque mot: le rire cesse. — Donc les deux faces étaient nécessaires.

Voici une expérience analogue: Arrivons au théâtre pour le second acte seulement du vaudeville. Nous aurons sous les yeux une situation bouffonne; nous entendrons des mots bouffons. Tout le monde rira autour de nous: nous, nous ne rirons pas, si ce n'est par sympathie. C'est que nous verrons seulement un côté de la situation et un côté de chaque mot: le côté baroque; l'autre nous échappera, parce que les *préparations* nous ont manqué. — Dès lors la cause du rire n'existe plus pour nous: les scènes ne sont pas pour nous, comme pour nos voisins, à la fois absurdes et naturelles. — Hâtons-nous d'ajouter que la même impression se produit parfois, se produit même très souvent, quoiqu'on ait entendu le premier acte du vaudeville. Il y a des vaudevilles lugubres, il y en a même un très grand nombre. Pourquoi sont-ils lugubres? C'est précisément parce qu'ils ne sont pas assez fantaisistes, ou parce qu'ils ne sont pas assez clairs. Tantôt l'auteur n'a pas tiré de sa donnée des conséquences assez imprévues; tantôt il ne les a pas tirées avec assez de clarté: on ne voit pas assez comment ces conséquences imprévues sont naturelles. Trop de complication, comme trop de simplicité, nuit. Dans un cas comme dans l'autre, en effet, la cause du rire reste incomplète:

ou bien c'est l'absurdité qui manque, ou bien c'est le naturel.

De même, pourquoi ne rit-on pas ou rit-on peu des tours d'escamotage et des exercices de cirque ? C'est aussi que l'une des deux conditions fait défaut. Un escamotage est un fait insolite, absurde, contraire à toutes les lois connues ; mais on ne voit pas en quoi il est naturel : il reste mystérieux, on a beau le tourner et le retourner, on n'aperçoit aucun fait familier auquel on puisse le ramener. L'étrangeté de l'effet produit est visible, non sa simplicité : voilà pourquoi on ne rit pas. — Si au contraire le tour est mal fait et que le truc paraisse, on rit : en effet, les deux faces exigées sont maintenant réunies.

C'est pour la même raison qu'un acte hautement moral, un dévouement sublime ne fait pas rire : cet acte est imprévu, insolite ; mais à aucun point de vue il n'est familier ou banal ; — pour la même raison aussi qu'un coup de théâtre ne fait pas forcément rire : c'est que, bizarre ou même absurde d'un côté, il est, de l'autre, non pas familier, mais rare ou tragique ; — pour la même raison encore que la plupart des calembours sont tristes : imprévus d'un côté, ils ne tombent pas assez juste de l'autre ; — pour la même raison enfin que la médisance est souvent morne : c'est que ses révélations ne sont pas toujours imprévues, et parfois qu'elles le sont trop.

Ainsi il suffit de supprimer la cause présumée pour supprimer le rire. Donc la cause présumée est la vraie cause.

Suffit-il maintenant de faire varier la cause pour que le rire croisse ou décroisse ? Les faits suivans semblent le prouver. — D'abord un vaudeville est d'autant plus plaisant que la situation et les mots sont à la fois plus baroques et plus prévus. Un calembour est d'autant plus drôle qu'il est plus inattendu et plus naturel. L'idéal, c'est la parfaite absurdité alliée à la parfaite évidence. Il est inutile d'insister : ces faits sont maintenant assez éclaircis.

Il y a diverses circonstances qui augmentent, qui favorisent le rire. Chacun l'a remarqué, un même objet nous fait plus ou moins rire suivant les jours : hier on riait pour des riens, aujourd'hui on est difficile à *dérider*. De ces circonstances qui favorisent le rire, les principales sont : le bien-être physique, l'enfance et la jeunesse, le sentiment d'un succès ou d'une victoire qu'on vient de remporter, d'un danger auquel on vient d'échapper. — Ces faits, d'expérience commune, sont-ils d'accord avec notre loi ?

D'abord le bien-être corporel dispose à rire : par exemple, un bon dîner, l'excitation physique du grand air, de la marche, du jeu, ont une évidente influence. — Beaucoup de gens en sont

frappés et en concluent que la cause du rire est purement physique, qu'on perd son temps à la chercher dans l'esprit. Je crois qu'ils se trompent : l'état physique favorise ou empêche le jeu de la cause; il n'est pas la cause. — En effet, pourquoi le bien-être corporel nous dispose-t-il à rire ? C'est qu'il rend l'esprit plus libre et plus agile. Lorsque aucune sensation pénible ne monte des profondeurs de l'organisme, lorsque tous nos rouages jouent bien, lorsque rien n'y grince, notre esprit se meut avec plus d'aisance. Nous voyons plus vite ce qu'il y a d'insolite dans les objets, plus vite aussi ce qui s'y trouve de familier. Si nous rions plus, c'est que les deux faces des choses plaisantes nous apparaissent plus facilement.

Nous savons aussi que dans l'enfance et la jeunesse on rit davantage. Pourquoi ? C'est que, dans l'enfance, l'esprit, plus neuf, trouve plus de choses insolites. L'enfant n'a pas encore d'habitudes fortes : il n'a pas encore pris de plis; tout lui paraît nouveau, tout étonne sa vue; rien n'est, pour lui, comme pour nous, régulier, prévu, normal, banal. De toutes parts s'offrent à lui des objets étranges, vite ramenés d'ailleurs à des cas connus. — De même, pendant toute la jeunesse, l'esprit, plus souple et plus rapide, perçoit plus vite le bizarre, et sous le bizarre, le familier.

Les femmes rient généralement plus que les hommes : c'est qu'elles ont l'esprit souple comme celui des jeunes gens, et clair comme celui des enfans.

Enfin le succès, la victoire, nous disposent à rire davantage. Le fait est si frappant que certains philosophes y ont cherché la cause même du rire : Hobbes (1) entre autres. Cependant la joie du succès n'est pas la cause : elle favorise l'action de la cause. Ce qui est vrai c'est que le succès stimule notre esprit, lui donne une légère ivresse : alors plus excités, nous voyons plus vite et reconnaissons mieux. — Le sentiment qu'on vient d'échapper à un danger grave produit une sorte de griserie analogue.

Inversement, les esprits lourds, épais, opaques, rient peu. Le rire marque parfois une insuffisance d'esprit : c'est l'inaptitude à rire qui marque la vraie indigence. — Une gêne physique paralyse le rire : l'esprit n'est plus assez libre pour rebondir de l'absurde dans le familier avec assez d'aisance. — Un échec, une déception, chassent la gaieté : occupés à revenir sur nos faux pas, absorbés dans la pensée de notre faiblesse, nous n'avons plus la vue assez claire et assez prompte. — De même l'angoisse d'un danger imminent sèche les sources du rire.

(1) « Le rire est un orgueil soudain, naissant de la perception soudaine d'une supériorité de notre être, comparée aux infériorités des autres ou à notre faiblesse antérieure. »

Ainsi, plus un objet paraît à la fois insolite et familier, plus on rit. Moins on est capable de sentir l'insolite et le familier, moins on rit. — Les degrés du rire correspondent donc aux degrés de la cause présumée : la cause présumée est donc la vraie cause.

Telle est la loi du rire. Il faut et il suffit qu'un objet, un fait, un mot, soient d'un côté absurdes et de l'autre familiers, pour que le rire ou l'envie de rire se produise. — Nous voyons maintenant ce qu'il y avait de vrai dans les théories du début : — oui, ce qui fait rire, c'est bien un contraste, mais c'est le contraste entre l'absurdité apparente d'un fait et sa réelle banalité; — oui, ce qui fait rire c'est bien une *dégradation*, mais c'est cette *dégradation* spéciale d'un objet simple qui se présente sous des espèces absurdes; — oui enfin, ce qui fait rire c'est bien la joie, mais c'est la joie spéciale de retrouver la raison dans l'absurde même (1).

Quelle est donc la nature psychologique du rire? Notre esprit est une activité dont la fonction est unique : faire rentrer les objets nouveaux dans des catégories connues. L'intelligence humaine ne fait jamais autre chose. — Quand un objet ne trouve place dans aucune catégorie, il échappe entièrement à notre pensée : par exemple, les mots d'une langue que nous ne savons pas : c'est l'incompréhensible. — Quand un objet trouve place à la fois dans deux catégories qui s'excluent, il choque notre pensée : par exemple un triangle qui aurait quatre côtés : c'est l'absurde. — Quand un objet entre franchement dans une catégorie, nous éprouvons la satisfaction calme de penser, de connaître : c'est le rationnel. — Quand un objet, d'un côté est absurde, et de l'autre trouve une place toute marquée dans une catégorie familière, la pensée éprouve comme une secousse spasmodique : c'est le rire.

CAMILLE MÉLINAND.

1) On trouverait de même beaucoup de vrai dans d'autres théories que nous ne pouvions toutes discuter. Il y en a une cependant que nous tenons à indiquer : c'est celle qu'un avocat à la cour d'appel de Paris, M. Philbert, dans un livre un peu mêlé, mais intéressant et riche, sur *le Rire* (1883), a exposée avec entrain. D'après lui, le rire est produit par une erreur aussitôt rectifiée. On voit tout de suite ce qu'il y a là de vrai et de faux.

LA PSYCHOLOGIE DES PEUPLES

ET L'ANTHROPOLOGIE

Une science nouvelle est aujourd'hui en formation, qui a pour objet la psychologie des peuples. Mais, sous l'empire de préoccupations politiques, on s'est efforcé, d'abord en Allemagne, puis en France, de confondre l'étude des nationalités avec celle des races. Il en est résulté une sorte de fatalisme historique qui assimile le développement d'un peuple à celui d'une espèce animale et tend à absorber la sociologie dans l'anthropologie. En outre, ceux qui transformèrent ainsi en guerres de races les guerres des sociétés ont l'intention de légitimer par là, au sein du « genre *Homo* », le droit du plus fort. Ce n'était pas assez de la « lutte pour la vie » entre les blancs et les noirs ou les jaunes; certains anthropologistes ont imaginé aussi la lutte pour la vie entre les blonds et les bruns, entre les crânes longs et les crânes larges, entre les vrais Aryens (Scandinaves ou Germains) et les Celto-Slaves. C'est une nouvelle forme du pangermanisme. La couleur même des cheveux devient un étendard et un signe de ralliement : malheur aux bruns ! Les batailles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour sont un jeu, paraît-il, auprès de la grande bataille qui se prépare pour les siècles prochains. On « s'égorgera par millions, dit un anthropologiste, pour un ou deux degrés en plus ou en moins dans l'indice céphalique. » C'est à ce signe, remplaçant le *Shiboleth* de la Bible, que se feront les reconnaissances de nationalités. Certains sociologues entonnent aussi l'hymne à la guerre, comme M. Gumplowicz (1), M. Gustave Le Bon. Ainsi se répand jusque dans notre pays la théorie allemande qui, au nom

(1) Voyez sur le livre de M. Gumplowicz, *la Lutte des Races*, dans la *Revue* du 15 janvier 1893.

d'une supériorité de race, veut changer les rivalités politiques ou économiques en haines de sang et qui, par là, ne fait que rendre les guerres encore plus inexpiables. Les guerres, en effet, ne sont plus des duels entre soldats de profession dirigés par des politiques de profession, pour des motifs plus ou moins abstraits, lointains, et impersonnels : ce sont des soulèvements de peuples entiers contre d'autres peuples, au nom d'une hostilité prétendue constitutionnelle et héréditaire. La politique offre l'écho tour à tour tragique ou comique de ces théories ; car, pour les politiques, tout argument est bon. Il y a une douzaine d'années, des délégués albanais vinrent protester dans les cabinets d'Europe contre la cession de l'Épire au gouvernement hellénique ; leur *Memorandum* avait été rédigé sous l'inspiration de l'Italie, qui compte l'Albanie parmi ses provinces *irredente* ; on y lisait : « Pour comprendre que les Grecs et les Albanais ne peuvent vivre sous un même régime, il suffit d'examiner la structure tout à fait différente de leurs crânes : les Grecs sont brachycéphales, tandis que les Albanais sont dolichocéphales, et manquent presque complètement de la protubérance occipitale. » Cette politique soi-disant « scientifique » n'avait oublié que deux points : le premier, c'est que les Italiens sont eux-mêmes, dans l'ensemble, une nation brachycéphale ; le second, c'est que les Albanais le sont aussi, ne leur déplaise ! Mais, pour un politicien, deux bonnes erreurs font une vérité.

La psychologie peut-elle ainsi confondre la constitution physique et mentale d'une race humaine avec le caractère acquis et progressif d'une nation ? — Problème qu'il importe d'examiner, en un temps où la civilisation semble prendre pour idéal une nouvelle barbarie. Recherchons donc quelles sont les bases anthropologiques des caractères nationaux et la part légitime qu'il faut faire aux races : nous reconnaitrons peut-être une fois de plus que l'histoire humaine ne saurait se ramener à l'histoire naturelle.

I

Toute science en voie de formation est, comme la jeunesse, orgueilleuse, tranchante, facile à l'enthousiasme, et précipitée dans ses conclusions. L'anthropologie et parfois même la sociologie en fournissent des exemples. Rien n'égale l'audace d'affirmations qui se fondent précisément sur les données les plus incertaines, mais nouvelles ou nouvellement étudiées. Le progrès général de l'humanité, — a dit un des dogmatiques de l'anthropologie « darwiniste », savant d'ailleurs très distingué et remueur d'idées, — exige l'extermination par le fer ou la faim, l'extinction des races

dont l'évolution est lente et l'humeur pacifique : au siècle prochain, « les derniers sentimentaux verront de copieuses extinctions de peuples. » Il ne faut plus se contenter de dire que la force prime le droit, en ce sens que tout droit aurait pour origine une manifestation de la force; il faut aller plus loin : « La force existe; nous ne sommes pas sûrs de l'existence du droit (1). » Le parti pris de certains darwinistes touche au fanatisme et, quand il s'agit des applications sociales, à la férocité. Peut-être feraient-ils bien de se mettre d'accord entre eux avant de damner sur terre la majorité de l'espèce humaine.

On nous parle sans cesse de races à propos de peuples, quand on devrait simplement parler de types, c'est-à-dire de certaines combinaisons de caractères. Les combinaisons sont variables, les caractères des vraies races sont permanents. Il y a bien un type français, un type anglais, allemand, mais non une race française, anglaise ou allemande. Si l'on veut faire une division de l'Europe d'après les races, a dit excellemment l'anthropologiste même auquel nous faisons allusion tout à l'heure, « je défie qu'on puisse jamais poser une borne frontière. » Les races composantes, en effet, sont à peu près les mêmes dans toute l'Europe, sauf quelques éléments tatares à l'est. Les peuples ne sont, selon le mot de M. Topinard, que des produits de l'histoire. Il n'y a plus aujourd'hui de souches humaines qui se trouveraient à l'état tout primitif d'homogénéité des bandes primordiales (2).

Tout ce qu'on peut dire, c'est que les mélanges de races ou de sous-races identiques offrent des proportions diverses, et que cette diversité de types n'est pas sans influence sur la constitution moyenne ou tempérament moyen de chaque peuple. Aussi les partisans de la « lutte des races » ont-ils dû se reporter au sein même de chaque nation pour tâcher d'en séparer et d'en apprécier les parties composantes.

Avec la plupart des anthropologistes, — notamment avec

(1) *Revue d'anthropologie*, t. II, p. 143, cours libre fait par M. de Lapouge à la Faculté de Montpellier.

(2) Un mathématicien, M. Cheysson, a montré qu'en France, à raison de trois générations par siècle, s'il n'y avait pas eu de croisements consanguins, chacun de nous aurait dans les veines le sang d'au moins 20 millions de contemporains de l'an 1000. Si l'on remonte à l'époque de Jésus-Christ, on dépasse le chiffre de 18 quintillions. Pour exprimer le nombre de même nature correspondant à l'époque interglaciaire, il faudrait couvrir de chiffres la surface du globe. De ces nombres impossibles, on a déduit mathématiquement cette conséquence que des croisements innombrables ont dû intervenir, que tous les habitans d'une même localité, d'une même province, d'une même nation ont nécessairement des ancêtres communs. C'est la parenté de fait entre les concitoyens. Cette parenté dépasse même les bornes des nationalités : Allemands, Français, Anglais ont une multitude d'ancêtres communs et appartiennent à des mêmes souches. Mais alors, que devient la politique des « races », prônée par certains anthropologistes ou sociologistes?

MM. Broca, Virchow, Lagneau, Zaborowski, Hamy, Topinard, Collignon, Verneau, Carrière, Hovelacque, Manouvrier, de Lapouge, Otto-Ammon Livi, Beddoe, etc., — nous admettons qu'on peut se rendre un compte approximatif des sous-races les plus importantes qui entrent dans la composition de chaque population et en déterminent le *type* anthropologique. Remarquons d'abord que la distinction des races ou sous-races humaines doit se faire beaucoup moins par la couleur de la peau que par les caractères morphologiques, surtout ceux du crâne et du cerveau. La couleur est une harmonie séculaire qui s'est établie avec le climat, et qui est aujourd'hui préformée au sein même des germes : climat chaud et humide pour les noirs ; froid et humide pour les blancs ; sec pour les jaunes et les bruns. Ce qui importe bien davantage, c'est la forme allongée ou élargie du crâne, sa capacité, la forme du nez, des pommettes, de la poitrine, la hauteur de la taille, etc. D'après ces caractères, les populations blanches sont un mélange de deux élémens principaux, auxquels certains anthropologistes veulent appliquer avec Linné des étiquettes caractéristiques.

Voici d'abord l'*Homo Europæus* ; dont la « diagnose » ancienne est, pour le *pur sang* : blanc de teint, sanguin de tempérament, musclé, aux longs poils blonds ou roux, yeux bleus clairs, léger, subtil, inventeur, — *albus, sanguineus, torosus, pilis flavescens, prolis, oculis coruleis, levis, argutus, inventor*. Grand et puissant, il a le visage long, le nez étroit, droit ou convexe, le cou long, le corps et les membres longs : « tout son développement est en longueur. » Pour compléter le signalement, les savans contemporains y ajoutent un indice céphalique d'environ 0,74 (1). Ce nombre indique un crâne relativement long ou dolichocéphale. Puis vient l'*Homo Alpinus* de Linné, qui a juste les caractères physiques et psychiques opposés : teint brun, cheveux bruns ou châains, yeux bruns, crâne large et médiocrement long (brachycéphale), nez concave, moyennement large, visage large, taille moyenne ou petite, développement surtout en largeur. Les populations jaunes sont, dit-on, principalement composées de deux élémens : d'abord un nouveau type : l'*Homo Asiaticus* (Linné), jaune de teint, mélancolique de tempérament, raide, poils noirs, yeux noirs, enclin à révéler, avare, — *luridus, melancholicus, rigidus, pilis nigricantibus, oculis fuscis, reverens, avarus*, type encore dolichocéphale et, au moral, très intelligent ; 2° *Homo Alpinus*, déjà nommé, brachycéphale. Ce dernier a une influence

(1) Placez la pointe d'un large compas sur le front, l'autre pointe sur la nuque, vous avez la longueur crânienne ; placez ensuite le compas dans la ligne des deux oreilles de manière à obtenir la largeur maximum ; divisez alors la largeur par la longueur, et vous aurez l'indice céphalique.

très marquée en Asie, notamment en Chine, où il est intervenu, en conquérant, dit-on, et où il aurait, à en croire M. de Lapouge, « glacé » la civilisation indigène de l'*Homo Asiaticus*.

En Europe subsiste, à côté de l'*Homo Europæus* et de l'*Homo Alpinus*, un type que l'on a appelé *Homo Mediterraneus* ou, avec Bory, *Homo Arabicus*. L'analyse ethnique, en effet, découvre d'abord dans toute l'Europe un vieux fonds qui représente le résidu des races contemporaines du mammoth et du renne, ainsi que de celles de la pierre polie. Ce sont les bruns à tête longue, d'une taille assez petite, au nez busqué ou brisé. On les appelle race méditerranéenne, parce qu'ils dominent dans les îles et sur les côtes de la Méditerranée, dans toute l'Afrique du Nord, dans la péninsule ibérique, sur la côte ligure, dans l'Italie méridionale et en Sicile. Ils sont beaucoup plus rares dans l'Italie moyenne et dans la France méridionale. Le Sémite proprement dit se distingue des autres Méditerranéens ou dolicho-bruns, par « une taille plus haute, le nez brisé et la sécheresse générale des formes. » La plupart des Méditerranéens seraient d'ailleurs croisés avec des tribus noires du nord de l'Afrique.

La seconde couche ethnique que les anthropologistes nous montrent en Europe est la race à crâne large ou brachycéphale, dont nous parlions tout à l'heure : *Homo Alpinus*. Ce sont les mêmes populations que Broca a proposé d'appeler Celto-Slaves. Suivant Ephore, contemporain d'Alexandre, la Celtique comprenait l'Espagne jusqu'à Cadix, la Gaule au nord des Cévennes et du bassin du Rhône, une portion considérable de la Germanie, la vallée supérieure et moyenne du Danube, le versant sud des Alpes Rhétiques et Carniques jusqu'à l'Adriatique et presque toute l'Italie septentrionale. C'est précisément là que se trouvent encore les Celto-Slaves : le témoignage de l'antiquité confirme donc celui de la science moderne. On suppose (sans preuves) que les Celto-Slaves vinrent d'Asie vers la fin de la période quaternaire ; on leur assigne même parfois une origine plus ou moins mongolique et on les appelle alors du nom vague de Touraniens (1). La Haute Asie nous offre, prétend M. de Lapouge (qui depuis a changé d'avis), de vraies masses de Savoyards et d'Auvergnats « attardés dans leurs migrations. » Ces brachycéphales auraient introduit en Europe les bestiaux et les plantes de l'Asie (2). D'où qu'ils viennent, les Celto-Slaves constituent

(1) Un anthropologiste wurtembergeois, M. de Holder, a voulu caractériser ainsi les prédécesseurs à crâne arrondi des Germains en Allemagne.

(2) A quoi on objecte : 1° la brachycéphalie est moindre et moins répandue en Asie qu'en Europe ; 2° les brachycéphales n'auraient pu arriver à l'époque du bronze qu'en passant par la Sibérie et la Russie, et justement on n'y trouve guère que des

aujourd'hui la majorité de la population européenne. Le massif alpin de l'Europe centrale et ses abords, monts d'Auvergne, Vosges, etc., en sont presque exclusivement peuplés : Bas-Bretons, Auvergnats, Cévenols, Savoyards, Vosgiens, la plupart des Suisses, Bavaoïs, Roumains, Albanais. Leurs « nappes immenses » s'étendent sur la Russie et l'Asie du nord, où ils ont conservé leurs idiomes propres « ouralo-altaïques », tandis qu'ils ont adopté partout ailleurs les langues indo-européennes. Reste la troisième couche, formée de la race blonde à crâne allongé, vulgairement appelée aryenne, et que Linné nommait plus proprement : *Homo Europæus*. Elle se trouve dans le nord-ouest, où elle est en voie d'extinction, et elle n'existe dans le reste de l'Europe « qu'à l'état sporadique ou de croisement complexe (1). » Les anthropologistes ont proposé de nombreux exemples d'analyse ethnique : leurs tableaux ont pour but de faire saisir la différence de composition d'une même population suivant les couches sociales et suivant les temps, ainsi que l'affinité des différens types anthropologiques avec « certaines conditions sociales. » C'est à l'aide de nombreux documens de ce genre qu'on a essayé de constituer une « anthropologie des classes », d'ailleurs assez douteuse. La loi qui s'en dégagerait, selon quelques-uns — notamment selon M. de Lapouge et M. Ammon — c'est que, partout, les classes supérieures de nos sociétés sont plus riches en élémens à crâne allongé —, les classes inférieures en élémens à crâne large. Les couches sociales révéleraient ainsi, par leur superposition même, les diverses couches historiques : ici les conquérans et seigneurs, là les conquis, inférieurs, prétend-on, en intelligence et en énergie (2). Prenons pour exemple les analyses faites par M. de Lapouge sur l'ancienne société montpelliéraine : nous y voyons que les classes supérieures étaient dolichocéphales, en comparaison des classes inférieures. En outre, la bourgeoisie était plus riche en élémens méditerranéens, c'est-à-dire en dolichocéphales bruns. Ces deux phénomènes se rencontrent, prétend-on, dans tous les cas semblables. Une autre loi, plus généralement admise, c'est que, depuis les temps préhistoriques, les brachycéphales tendent à éliminer les dolichocéphales, par l'invasion progressive des couches in-

dolichocéphales à cette époque, ou en passant sur le corps des Assyriens, chose historiquement impossible.

(1) Voir, outre les travaux de Broca, de MM. Bertrand, Lagneau, Topinard, les études publiées par M. de Lapouge dans la *Revue de sociologie*, 1893 et 1894, dans la *Revue d'anthropologie*, 1887-1888 et dans l'*Anthropologie*, 1888-1892; Beddoe, *Races of Britain*, et *Anthropological History of Europe*.

(2) Ajoutons que les vainqueurs, comme l'a montré M. Collignon, occupent généralement la plaine et les vallées, tandis que les vaincus ont été refoulés dans les montagnes ou sur les côtes extrêmes de l'Océan.

férieures et l'absorption des aristocraties dans les démocraties, où elles viennent se noyer.

On avait jadis donné le nom d'*Aryens* aux dolichocephales blonds, parce que les langues et coutumes dites aryennes paraissent s'être développées à l'origine chez des peuples où dominait la race blonde. Mais c'est ici que le philosophe peut se donner le spectacle des incertitudes historiques et surtout préhistoriques. Après avoir fait venir les Aryens d'Asie en Europe, on les fait venir aujourd'hui d'Europe en Asie. Depuis Wilser, inventeur de la théorie nouvelle, on s'efforce de dissiper ce que M. Salomon Reinach appelle « le mirage oriental » — peut-être pour y substituer un mirage occidental. Chacun propose sa contrée de prédilection comme berceau de la race dite indo-européenne. Selon un des plus récents et des plus ingénieux auteurs d'hypothèses, M. Penka (1) les Aryens seraient le produit du climat scandinave. Ce sont les frères des Méditerranéens à crâne long, mais modifiés et pâlis, sans doute par le climat humide du nord (2).

(1) *Herkunft der Arier; et Origines Aryacæ*. Vienne, 1886. Prochäka.

(2) Reportez-vous à l'époque quaternaire: le nord-ouest de l'Europe formait alors un énorme massif, qui recouvrait en partie les mers aujourd'hui découvertes, la moitié de la mer du Nord et une zone à l'ouest de la Norvège. Les masses de vapeur apportées par le Gulf-Stream répandaient une brume épaisse et douce sur la région scandinave, et venaient se condenser sur l'espace d'Himalaya septentrional dont elles alimentaient les glaciers. Sous ce climat humide et froid — mais, grâce au Gulf-Stream, moins froid que la présence des glaces ne le fait supposer — l'ancienne race à crâne long, appelée race de Néanderthal, a dû subir, selon M. de Lapouge, des modifications d'aspect et de tempérament. L'humidité continue de l'air obstrue les pores de la peau, retarde la circulation des humeurs, diminue la force du système vasomoteur, émousse la sensibilité, prédispose à la lenteur du tempérament flegmatique. Sur un sol marécageux et boisé, au milieu de la brume, sous un ciel chargé de nuages épais, interceptant les rayons lumineux et chimiques (à ce point que la photographie y devient difficile), une race d'abord plus ou moins sèche et brune a pu acquérir une forte dose de flegmatisme. Le résultat visible aurait été une décoloration générale, se traduisant par une peau très blanche, des cheveux blonds, des yeux pâles. — Par malheur, il reste fort douteux que la Scandinavie fût, comme le croit M. de Lapouge, habitable à l'époque quaternaire. De plus, en dépit du climat qui devrait les pâllir, Esquimaux et Lapons s'obstinent à rester très bruns. Aussi cette idylle scandinave est-elle contestée. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la race blonde venait du Nord et qu'elle était, comme disent les Grecs, « hyperboréenne », du moins par rapport à la Grèce.

On invoque aussi des raisons philologiques qui semblent établir l'origine hyperboréenne des prétendus Aryens. Le mot « mer » et même le mot navire, par exemple, étant identiques dans toutes les langues aryennes, les premiers Aryens ont dû vivre en contact et en « familiarité » avec la mer. Ils ne peuvent donc être venus, comme on l'a cru longtemps, des hauts plateaux du Pamir et du nord de l'Asie. Ils ne sont pas venus davantage de la Caspienne ni de la mer Noire. Les noms du saumon et de l'anguille, en effet, sont identiques chez tous les Aryens: or ces poissons sont étrangers aux deux mers dont nous parlons et aux fleuves qui s'y jettent. Seules, la Scandinavie et la région maritime de l'Allemagne présentent tout entières la faune et la flore des proto-Aryens, c'est-à-dire les animaux et les plantes dont les noms sont restés identiques dans les diverses langues aryennes. — Pourtant, ici encore, il faut demeurer en défiance. Les linguistes ont trop d'imagination; ils ont prétendu

Les admirateurs de la race blonde européenne, fleur de l'humanité, prétendent que c'est elle qui a produit le grand mouvement intellectuel autrefois attribué aux Aryens d'Asie. Dans l'Extrême-Orient, à une époque très reculée, on trouve les Chinois en contact avec des populations blondes de haute taille qui occupaient alors la Sibérie (1). Dans l'Inde, les brahmanes de pure race semblent se rattacher à la même famille dolicho-blonde. Il subsiste encore en ce pays des tribus guerrières blondes à crâne long; il y en a aussi dans le Pamir. La Palestine était occupée par des Amorites blonds quand elle fut envahie par les vrais Sémites, et le fonds blond dut subsister longtemps (2). Les monumens de l'Égypte, de la Chaldée, de l'Assyrie, montrent fréquemment des personnages de haut rang ayant le même type. Les Tamahou de l'ancienne Égypte sont blonds. Les peintres égyptiens nous représentent les Hellènes blonds à tête longue et de haute taille (3). Ce type héroïque de la Grèce, qui succéda aux Pélasges dolicho-bruns, méditerranéens, était identique à celui de nos Gaulois, des Germains, des Scandinaves. Homère parle sans cesse des Achéens à la belle chevelure et, pour lui, cela signifie une chevelure blonde, car il n'a pas une seule épithète admirative pour les bruns. Tous ses héros sont grands, blonds et aux yeux bleus, sauf le troyen Hector, qui était sans doute de race « méditerranéenne » et qui fut vaincu. Au premier chant de l'*Iliade*, Minerve saisit Achille par ses blonds cheveux; au vingt-troisième, Achille offre en hommage sa blonde chevelure aux mânes de Patrocle. Ménélas est blond. Dans l'*Odyssée*, Méléagre, Amyntas, sont blonds. Virgile donne des cheveux blonds à Minerve, à Apollon, à Mercure, à Camerte, à Turnus, à Camille, à Lavinie, et même, ce qui n'est pas invraisemblable, à la Phénicienne Didon. Les amoureux et amoureuses d'Anacréon, de Sapho, d'Ovide, de Catulle, sont blonds. Blondes encore presque toutes les femmes des temps héroïques. De même pour les dieux et les déesses : l'Olympe grec ressemble, trait pour trait, à l'Olympe scandinave. Vénus est blonde. Le dieu hellène par excellence, — celui en qui la Grèce a personnifié son génie intel-

reconstruire une langue proto-aryenne qui est en grande partie fantaisiste. De plus, les preuves par la non-identité d'un mot dans un groupe de langues sont toujours faibles, car d'anciens termes peuvent avoir disparu. Par exemple, tous les Aryens ont désigné la main gauche par des euphémismes, différenciés de langue à langue, et la droite par des dérivés de *dac*, montrer. Faut-il en conclure, demande M. Reinach, que les Aryens, avant la séparation, ne possédaient que la main droite?

(1) Un savant anthropologiste japonais prétend que les hautes classes du Japon descendent en grande partie d'Accadiens, voisins des Chaldéens. Toujours est-il que l'élément mongolique est moindre au Japon.

(2) Sayce, *Ethnographie de la Palestine*.

(3) De nos jours, l'indice céphalique est monté, chez les Grecs, de 76 à 81.

lectuel et la beauté typique de sa race, le dieu de la lumière et le dieu des arts, inspirateur souverain des oracles. — Apollon a les cheveux blonds, les yeux bleus, une taille élevée. Minerve, cet autre « Verbe » de Jupiter, personnification féminine de la sagesse grecque, a dans ses yeux tout l'azur et toute la profondeur de la mer. Les Néréides et les Nymphes sont blondes. Diane est blonde. Jusque dans les royaumes infernaux, Rhadamante est blond.

On nous dira que le blond, étant plus rare, dut être à la mode. N'a-t-on pas fait aussi de Jésus un blond, de la Vierge une blonde, sans compter tous les anges blonds? Les femmes romaines ne teignaient-elles pas leurs cheveux en blond pour imiter les Germaines et les Gauloises? — Sans doute, mais un passage capital du physionomiste grec Polémon, cité par M. Salomon Reinach, représente les Grecs purs et de haute classe comme « grands, droits, aux épaules larges, à la peau blanche et aux cheveux blonds (1). » Selon M. Morselli, dans ses leçons d'anthropologie, il suffit de parcourir une galerie artistique contenant des tableaux à partir de la Renaissance pour y voir le nombre des individus blonds, surtout chez les femmes, très supérieur à celui des bruns. C'est l'impression que nous avons nous-même rapportée des Musées d'Italie. Enfin on a soutenu que l'aristocratie romaine, comme la grecque, était blonde : souvent les noms l'indiquent : Flavius, Fulvius, Ahenobarbus. Sylla et Tibère sont représentés comme blonds. Le vieux Caton était roux. Virgile, d'origine gauloise, était blond. Tite-Live était un Kymri. Au moyen âge, les hautes classes étaient incontestablement, en France et à l'étranger, de race gallique ou germanique, c'est-à-dire dolicho-blonde. Les Celtes à tête courte, plus ou moins bruns, de taille moyenne, formaient en Gaule la masse inférieure de la population; les Gaulois proprement dits, à tête longue, aux longs cheveux blonds, aux longs corps blancs, représentaient la race conquérante, de même que, plus tard, les Francs (2). Selon M. Durand de Gros, les familles nobles qui subsistent encore en France à un état de pureté

(1) Les Allemands ont noté, dans Virgile, cette description d'un personnage d'aspect entièrement germain et ayant même un nom germanique, Herminius :

Catillus Iolan
Ingentemque animis, ingentem corpore et armis
Dejecit Herminium, nodo cui vertice fulva
Cæsaries nudique humeri.

On sait que les Francs et les Germains attachaient d'un nœud leur longue chevelure, qui retombait en arrière.

(2) M. Soubies a publié à Halle (1890) un livre sur l'idéal de la beauté masculine chez les anciens poètes français des XII^e et XIII^e siècles. L'idéal physique était le type aristocratique : taille élevée, épaules larges, poitrine développée, taille mince, pied voûté, peau blanche, cheveux blonds, teint coloré, regard vif, lèvres vermeilles.

relative sont plus ou moins blondes ; sur le plateau central, où les brachycéphales abondent, elles forment contraste avec le reste de la population. On a été jusqu'à soutenir que les « fléaux de Dieu » qui marchaient à la tête des hordes turques et mongoles étaient, d'après les portraits qu'en font les historiens, des blonds à tête longue, de notre race (1). En Russie, et surtout en Pologne, les masses populaires sont des Celto-Slaves, ou des Finnois et des Tatares à tête courte et à taille moyenne ; mais les classes gouvernantes, qui descendent des fondateurs scandinaves, des Normands et des Germains, sont grandes et blondes. En Allemagne et en Angleterre, la vieille couche celtique est recouverte d'une couche germanique et scandinave. Presque toutes les familles souveraines d'Europe, même en Espagne et en Italie, offrent encore aujourd'hui le type aryen. Dans ces deux derniers pays, la proportion des blonds est beaucoup plus grande pour l'aristocratie que pour le peuple.

Jusqu'ici, la théorie offre à coup sûr de l'intérêt et n'est pas sans valeur comme thèse historique : on peut l'accepter, en attendant qu'on démontre le contraire, comme on prend un remède pendant qu'il guérit (2). Mais, que l'origine des Gaulois, des Grecs, des Germains, des Scandinaves soit européenne ou asiatique, ce qui importe au psychologue, c'est de déterminer le caractère, la valeur intellectuelle et morale des trois principales races dont le mélange, à doses inégales, a fini par constituer les diverses nations européennes. Par malheur, si l'origine de ces races est déjà hypothétique, leur constitution mentale l'est encore bien davantage. On ne peut que la conjecturer d'après le rôle historique des diverses races, qui lui-même est déjà conjectural. Écoutons cependant ce qu'on croit pouvoir nous affirmer.

11

Dans son ensemble, dit-on, la race méditerranéenne et sémite est très intelligente ; par son caractère moral comme par ses

(1) Pourtant Attila, de race finnoise et ouralo-altaïque, nous est représenté par Jornandès avec un nez épaté, des yeux petits et enfoncés dans une grosse tête, un teint basané.

(2) Pour éclairer ces questions, qui intéressent à la fois la sociologie et l'ethnographie, il serait très désirable que le ministre de la guerre fit faire en France ce qu'on fait en Italie et ce que fait pour son compte M. le Dr Collignon : des mensurations anthropologiques sur les conscrits au moment de la revision, capacité crânienne, indice céphalique, forme du nez, couleur des cheveux, des yeux, etc. Ce serait un document de haute importance pour la statistique. De même dans les écoles et les lycées. Il n'est pas indifférent de savoir les modifications que peut subir la population française et dans quel sens elles se produisent.

traits morphologiques, elle « approche » de ce qu'on est convenu d'appeler la race aryenne : elle aurait cependant, prétend-on, « moins de supériorité. » Pourquoi moins ? on ne le dit pas.

Quant au brachycéphale celté ou slave, il serait, au moral, pacifique, laborieux, frugal, intelligent, prudent, n'abandonnant rien au hasard, imitateur, conservateur, mais sans initiative. Attaché à la terre et au sol natal, il aurait de courtes vues, un besoin d'uniformité, un esprit de routine qui le rend rebelle au progrès. Facile à diriger, aimant même à se sentir gouverné, il aurait été toujours le « sujet né » des Aryas et des Sémites.

La race blonde au crâne allongé est la préférée des psychologues anthropologistes : elle a, disent-ils, une sensibilité vive, une intelligence rapide et pénétrante, jointe à l'activité et à l'indomptable énergie. Race « turbulente, égalitaire, entreprenante, » ambitieuse, insatiable, elle a des besoins toujours croissans et s'agite sans cesse pour les satisfaire. Elle sait mieux gagner et conquérir que garder sa conquête. Si elle acquiert, c'est pour dépenser toujours davantage. Ses facultés intellectuelles et artistiques s'élèvent facilement « jusqu'au talent et au génie. »

Ajoutons que, selon MM. Lombroso, Marro, Bono, Ottolonghi, la proportion des blonds serait très faible parmi les crétins et les épileptiques. Chez les Piémontais, la proportion des criminels bruns serait le double de celle des criminels blonds, bien qu'un tiers seulement de la population soit brun. Si on ajoute les rouges aux blonds, le phénomène est encore plus accentué, en dépit du proverbe sur les rouges. En revanche, pour les crimes de luxure, on nous dit que les blonds l'emportent. Malgré le vague de cette psychologie des races, on croit pouvoir conclure que le classement des peuples civilisés est à peu près proportionné « à la quantité d'éléments dolichocéphales blonds qui entre dans la composition de leurs classes dirigeantes. »

Les mêmes anthropologistes essaient de montrer que les progrès du droit et de la religion suivent ceux de la race à tête longue. La région du droit coutumier, en France, coïncide avec celle du maximum de population blonde, pure ou mélangée. C'est là que l'élément gaulois proprement dit, c'est-à-dire blond, était le plus intense lors de la conquête romaine et s'est maintenu (en s'altérant) jusqu'à l'invasion germanique. De même, les populations blondes sont protestantes : l'Irlande celtique, la France redevenue en grande partie celtique, l'Allemagne du Sud remplie de Celtes, l'Italie devenue brachycéphale, l'Espagne avec ses Celtibères, la Bohême, la Pologne et ses Slaves sont catholiques.

De toutes ces prémisses, on ne prétend dégager rien de moins qu'une nouvelle « conception de l'histoire ! » La question consis-

terait désormais à mesurer la valeur respective des deux grands élémens des peuples civilisés, — l'un dolichocéphale, l'autre brachycéphale, — et l'histoire générale se confondrait avec celle de leurs propres rapports. En France, par exemple, l'élément blond, très nombreux à l'époque gauloise, s'est maintenu en décroissant dans les familles aristocratiques et dans certaines masses de population, mais il est presque éliminé aujourd'hui par la prédominance du type brachycéphale dans les croisemens et par l'effet des conditions du milieu, qui favorisent davantage la race à crâne large. La lutte inconsciente de ces deux races expliquerait, selon M. de Lapouge, l'histoire presque entière de notre pays : la Révolution française est « le suprême et victorieux effort des populations touraniennes. » Mais nous paierons cher leur victoire, selon les prophètes de mauvais augure, et le plus sombre avenir nous attend. En Angleterre, c'est l'inverse : l'élément brachycéphale a presque disparu. Heureuse Angleterre ! L'hégémonie militaire et économique est entre les mains des populations aryennes dans l'Allemagne du Nord, mais le gros de l'Allemagne est brachycéphale : la prospérité n'y est donc que « factice ». L'élément supérieur, c'est-à-dire blond, y est tellement distinct des masses touraniennes que la décadence viendra « sûre et rapide » le jour où le gros aura dévoré l'élite. La question de l'avenir dépend essentiellement de la sélection sociale, et sa solution est fournie par cette loi générale : « De deux races en compétition, la plus inférieure chasse l'autre. » Partout où les dolicho-blonds se mêlent aux bruns, leur nombre va diminuant. Pour arriver à un résultat différent, il faudrait une « sélection intentionnelle » qui, au moins en Europe, est impossible, avec notre double tendance à la ploutocratie et au socialisme. L'existence mécanique d'une société socialiste est ce qui convient le mieux à nos Chinois d'Europe. Le barbare, selon les anthropologistes de l'école aristocratique, n'est donc pas aux confins du monde ; il loge « au rez-de-chaussée et dans les mansardes. » L'avenir de l'humanité ne dépend pas du triomphe éventuel des peuples jaunes sur les peuples blancs ; il est dans la lutte sur place des deux types « noble et servile ». Il est possible que l'Europe tombe aux mains des jaunes, des noirs même, par conquête militaire ou par immigration de cause économique, mais, le jour où ce fait se produira, « le grand duel sera déjà terminé. »

Telle est l'apothéose des Aryas dans le passé, et leur anéantissement dans l'avenir, que nous décrivent quelques anthropologistes. S'ils se bornaient à attribuer dans l'histoire un rôle de haute importance aux Européens du Nord, leur théorie pourrait se soutenir : les invasions des Aryens ou prétendus tels sont bien connues. Mais ils vont plus loin : ils veulent établir, dans un même

pays, des barrières de races entre les classes mêmes. Leur arrière-pensée, c'est que le blond à crâne long, l'*Homo Europæus* de Linné, n'est pas de la même « espèce » ni de la même origine que les autres, notamment que l'*Alpinus* : ce ne sont donc plus seulement les blancs qu'on prétend étrangers aux nègres, ce sont les blonds qui deviennent étrangers aux bruns. Or, c'est là, selon nous, une supposition toute gratuite et de la plus haute invraisemblance. Il n'y a pas de région, si petite soit-elle, où l'une de ces prétendues « espèces » existe sans l'autre. Les crânes longs, larges et moyens se rencontrent dans chacun des grands embranchemens appelés des noms vagues et peu scientifiques de races blanches, races jaunes, et races noires. Sur toute la terre, ils vivent les uns à côté des autres. En Europe, les dolichocéphales ont apparu les premiers, sous la forme des *Méditerranéens*. On en dirait autant dans les autres parties du monde si on n'avait établi (jusqu'à nouvel ordre) que le type brachycéphale nègre d'Océanie, appelé Negrito, et le type brachycéphale nègre d'Afrique, essentiellement caractérisé par les Akkas, ont tous « la physionomie de types très anciens (1). » Comment donc attacher une telle valeur à un allongement de crâne qui se retrouve dans toutes les grandes races d'hommes et dans toutes les contrées? Il y a là simplement deux variétés peu distantes d'un même type. — Non, répond-on, car, depuis une infinité de siècles, les croisemens n'ont pu effectuer de fusion. — Mais, au contraire, la fusion est fréquente : étant donnés des indices céphaliques de toutes sortes, il est clair que vous aurez à un bout de l'échelle des « dolichos », à l'autre des « brachys », et au milieu, des intermédiaires où les deux caractères ont fusionné. De même, vous aurez des nez gros, petits, larges, étroits, aquilins, etc.; vous aurez des yeux tantôt noirs, tantôt bleus, gris, etc.; on n'en peut conclure une différence d'origine primordiale fondée sur les formes *extrêmes* des nez ou sur les couleurs extrêmes des yeux. Il n'y a là que des hérédités de famille au sein d'une même espèce, parfois même des jeux du hasard. Pour expliquer la simultanéité universelle des crânes longs et des crânes larges, on nous assure que les premiers, actifs et guerriers, ont entraîné partout avec eux les seconds, passifs et laborieux; les uns étaient l'état-major, les autres étaient les soldats. Pure hypothèse, dont l'histoire ne fournit aucune confirmation! Admettons-la cependant; s'ensuit-il que l'état-major et les soldats, qui se ressemblent de tous points, sauf par l'indice céphalique et la couleur des cheveux ou des yeux, soient deux races et même deux espèces irréductibles? Le « dimorphisme » est

(1) M. Topinard, *Anthropologie*, p. 161.

une explication beaucoup plus naturelle : on doit s'y tenir jusqu'à preuve du contraire, et la preuve incombe aux adorateurs des blonds. Si le terme d'Aryens est « pseudo-historique », les étiquettes d'*Homo Europæus* et *Homo Alpinus* sont pseudo-zoologiques; et nous craignons fort que Linné et Bory n'aient ici cédé à la manie des classifications à outrance.

Maintenant, au point de vue de la psychologie, la différence de longueur entre les crânes a-t-elle l'importance qu'on veut lui attribuer? Maint anthropologiste prudent le nie, par exemple M. Manouvrier. Si la forme allongée avait tant de conséquences pour l'intelligence et la volonté, comment se ferait-il que les nègres, en majeure partie, soient dolichocéphales, — ces nègres en qui on ne veut pas reconnaître des frères? — Accusera-t-on encore l'*Homo Alpinus*, celtic ou slave, d'avoir « glacé » leur civilisation? On répond que les nègres doivent être une « déviation » d'un type dolichocéphale primitif; mais alors ils redeviennent nos frères, malheureux sans doute, mais nos frères. On a prétendu aussi (d'autres ont dit le contraire) que l'enfant est plus dolichocéphale, la femme également; ce qui, d'après les théories en faveur auprès de nos anthropologistes, indiquerait une infériorité; on a même dit que la dolichocéphalie de certains criminels était un retour à la sauvagerie primitive; mais alors, comment la même dolichocéphalie devient-elle un signe de supériorité chez les classes aristocratiques? Et les singes? sont-ils brachycéphales? « Quelques degrés de plus » dans l'indice céphalique sont une mesure bien grossière. Les Bruxellois ont pour indice 77 à 78 et sont plus dolichocéphales que les Prussiens à 79; leur sont-ils pour cela supérieurs « d'un degré? » Les Sardes sont très dolichocéphales à 72,8, les Arabes d'Algérie à 74, les Corses à 75,2, les Basques espagnols à 77,6. Nous ne voyons pas que l'allongement de leurs crânes leur ait beaucoup servi. Les Sardes, en particulier, ont été d'une stérilité remarquable. Les Suédois représentent la plus pure race scandinave; quelque intelligents qu'ils soient, ils ne dominent pas le monde. Des différences de longueur ou de largeur crânienne qui, nous l'avons vu, se retrouvent au sein de toutes les races d'hommes et dans tous les pays, ne sauraient être la raison essentielle de la supériorité et du progrès moral. D'ailleurs, selon M. Collignon, l'indice céphalique peut varier de dix degrés dans une même race : à lui seul, il est donc un signe insuffisant.

Voyez, dans le détail, la description psychologique des trois prétendues races distinctes. Nos anthropologistes en conviennent d'abord, le Méditerranéen et le Sémite se rapprochent tellement de l'Hyperboréen que des nuances seules les distinguent. En fait, si

les Grecs héroïques d'Homère furent généralement blonds, quelle preuve a-t-on que, plus tard, les grands génies de la Grèce l'aient été? Les Sophocle, les Eschyle, les Euripide, les Pindare, les Démosthène, les Socrate, les Platon, les Aristote, les Phidias le furent-ils tous également? Quant à la longueur du crâne, les bustes de grands hommes conservés par l'antiquité nous montrent des têtes de toutes formes. Socrate, en particulier, est fortement brachycéphale.

Aux Sémites proprement dits on accorde, parmi les Méditerranéens, une place d'honneur. Et certes, la race à qui nous devons notre religion n'est pas méprisable. Aussi, tandis que les uns prédisent le triomphe final des Aryens, les autres leur écrasement futur par la masse des Celto-Slaves et Touraniens, d'autres nous annoncent « la République universelle gouvernée par les Juifs, race supérieure (1). » Seuls, dit-on, les Juifs peuvent vivre sous tous les climats sans rien perdre de leur « prodigieuse fécondité. » Le docteur Boudin, dans son *Traité de géographie et de statistique médicales*, déclare les Juifs réfractaires aux épidémies. Ils sont privilégiés de même pour l'intelligence; ce n'est pas seulement dans les affaires d'argent qu'ils sont supérieurs; ils réussissent en tout ce qu'ils entreprennent. Déjà M. Gougenot des Mousseaux avait annoncé la « judaïsation des peuples modernes. » Qu'arriverait-il des Aryens si le rêve de M. Dumas dans *la Femme de Claude* venait à se réaliser pour les tribus d'Israël? Mais toutes ces suppositions ont pour principe la conception des Juifs comme une race pure; or, elle ne l'est nullement. Ils présentaient déjà autrefois différens types: les Palestiniens étaient des métis d'Aryens et de Sémites; aujourd'hui, il y a des Juifs blonds, bruns, dolichos, brachys, grands, petits. Les Juifs portugais diffèrent des Juifs allemands ou polonais. Le type « aquilin » est aussi répandu en dehors d'eux que chez eux. Ce ne sont pas deux types juifs, mais dix types juifs qu'admettait Renan. Si les Juifs forment une entité, dit M. Topinard, cette entité n'est pas une « race naturelle », mais simplement « un groupe de l'histoire ou un groupe religieux. » On a jadis parlé bien à tort des races de la linguistique; les races de la religion en seraient le pendant; et il en est de même des races de la psychologie. Ce qui fait la vraie force des Juifs, ce n'est pas la longueur du crâne, c'est l'esprit juif qu'on entretient sous ce crâne, c'est l'éducation juive, c'est l'entente juive, l'alliance juive, qui les fait pénétrer partout et se soutenir partout.

Seuls, d'après certains mesureurs de crânes, les brachycéphales

(1) C'est le titre d'une publication de M. E. Dupont, Paris, 1893.

seraient les parias de l'humanité blanche. Tandis que Méditerranéens, Sémites, Aryas s'équivalent à peu près, les Celto-Slaves, eux, seraient bien au-dessous des autres. Pourquoi ? Selon M. Grant Allen, le Celte a « la constitution de fer, l'ardente vigueur, la passion indomptée du danger et de l'aventure, l'imagination fiévreuse, l'éloquence abondante et un peu fleurie, la tendresse de cœur et l'inépuisable générosité. » Ce portrait, dû à un Anglo-Saxon et inspiré par le souvenir du Celte Tyndall, est-il celui d'une race déshéritée ? Selon Renan, les Celtes ont à la fois la réflexion et la naïveté ; ils sont sans doute attachés à la tradition, par des raisons historiques et géographiques, mais ils ont un ardent amour du beau immatériel, un penchant à l'idéal tempéré par le fatalisme et la résignation. Timide et irrésolu devant les grandes forces de la nature, le Breton est familier avec les esprits d'un monde supérieur : « Dès qu'il a obtenu leur réponse et leur appui, rien n'égale son dévouement et son héroïsme. » Les anthropologistes mêmes qui ont imaginé l'épopée des blonds concèdent aux Celto-Slaves une intelligence souvent « égale à celle des Aryas les plus intelligens. » Et en effet, il est difficile de soutenir qu'Abélard, Descartes, Pascal, Mirabeau, Lesage, Chateaubriand, Lamennais, Renan (pour ne parler que des Français) aient manqué d'intelligence. Parmi les Slaves, Pierre le Grand, qui d'ailleurs avait du sang allemand dans les veines, a le teint très brun, les yeux et les cheveux très noirs, les pommettes saillantes, peu de barbe et de moustaches, le type mongoloïde, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir beaucoup d'intelligence, avec beaucoup de vices, tout comme la blonde Allemande d'Anhalt, Catherine II. Malgré cela, on prétend que les Celtes et les Slaves, dans l'ensemble, ont fourni moins de génies et surtout moins de volontés puissantes. Le fait est difficile à vérifier, pour ne pas dire impossible. Si l'intelligence celtique et même slave peut souvent *égaler* l'intelligence scandinave ou germanique, il est bien probable que ce sont des circonstances historiques, géographiques ou autres qui, en fait, ont favorisé telle race plutôt que telle autre sous le rapport des talents. La Bretagne, par exemple, l'Auvergne et la Savoie n'étaient pas des centres commodes pour la mise en relief des génies, ce qui ne les a pas empêchées d'en produire. Quant à la puissance des volontés, comment la répartira-t-on ? La Bretagne a vu naître Olivier de Clisson, Duguesclin, Moreau, Cambronne, La Tour d'Auvergne, Surcouf, Duguay-Trouin, Lamothe-Piquet, Ducouëdic ; ces hommes manquaient-ils de volonté ? Et si les dolichocéphales ont *en général* la volonté plus violente, les brachycéphales plus patiente et plus entêtée, y a-t-il là la base d'une classification « zoologique » ? Ni en général, ni en particulier, un

mouton n'est un loup, et c'est pour cela qu'ils sont zoologiquement distincts.

Fût-il vrai que, dans l'histoire, les génies et les volontés énergiques sont plus fréquents parmi les crânes allongés, ce fait n'aurait pas son explication la plus naturelle dans une différence de race ou d'origine. Les conquérans ont été à coup sûr des hommes hardis et souvent féroces : ils se sont établis partout non en vertu d'une véritable supériorité intellectuelle ou morale, mais, très souvent, en vertu même de leur brutalité. Une fois établis, ils ont alimenté les classes dominantes, et comme celles-ci avaient tous les moyens de montrer les talens qu'elles pouvaient contenir, comment s'étonner que les génies, pendant de longs siècles, soient surtout nés au sein des aristocraties ? On n'en peut conclure que ce soit la forme du crâne qui les ait déterminés.

Selon M. de Candolle, la carte de répartition des hommes de valeur géniale en Europe est ponctuée d'une manière peu dense par rapport à tout le reste, mais la ponctuation a pour axe visible la ligne partant d'Édimbourg et arrivant à la Suisse. Un second axe de répartition, moins important, commence au-dessous de l'embouchure de la Seine et va rejoindre obliquement la Baltique, en coupant l'autre vers Paris. En dehors de ces deux grandes taches allongées, des points isolés et de plus en plus espacés sont éparpillés par toute l'Europe. La haute et la moyenne Italie, la vallée du Rhône, l'Allemagne du Sud et l'Autriche présentent des traces de centres secondaires, comme celui où naquit Haydn, Mozart, mais la tache du Nord, à elle seule, comprend les quatre cinquièmes. Là-dessus, les anthropologistes font observer que la carte des élémens dolichocephales blonds correspond à peu près à cette carte de la répartition des hommes de génie. Pourtant, répondrons-nous, il y a en Écosse un fond celtique ; en Suisse, le nombre des talens est très supérieur à la proportion des dolichocephales. On explique ce dernier fait, il est vrai, par l'énorme quantité de familles géniales qu'implantèrent en Suisse les réfugiés de France. Une troisième carte, celle des grands centres de la civilisation et de la densité de la population, coïncide aussi approximativement avec les deux autres, si bien que la tache principale comprend Londres, Paris, la Belgique, la Hollande, la basse Allemagne et Berlin. — Soit, dirons-nous encore, mais le problème final est de savoir où est la cause, où est l'effet. Est-ce parce que la civilisation et la population sont au maximum qu'il y a, avec plus de culture et de débouchés, plus de talens visibles : ou est-ce parce qu'il y a plus de talens que la civilisation est plus grande ? Est-ce parce que les blonds dominent qu'il y a plus d'industrie, de commerce, de science, etc., ou est-

ce parce que la civilisation, qui fut d'abord méridionale et orientale, voyage aujourd'hui vers l'ouest et le septentrion, passant à des races moins épuisées? La statistique, elle aussi, est pleine de « mirages », et toute conclusion est ici prématurée.

Quand les Hellènes commencèrent à se répandre sur les deux rives de la mer Égée et que Rome n'était pas née encore, quand les Germains n'avaient d'autres demeures que les « sombres forêts » dont parle Tacite, les jaunes pouvaient se considérer comme la première race du monde. C'est sur leur domaine que passait « l'axe » des supériorités. Plus tard, il passait par Athènes, l'Asie Mineure et la Sicile : qu'était alors le fameux axe Londres-Paris-Berlin? Les Grecs n'auraient-ils pas pu se prétendre d'une autre race que nous, barbares hyperboréens? Et de fait, ils le prétendaient. Plus tard encore, l'axe des génies passait par Rome. Où passera-t-il dans mille ans? Nous l'ignorons.

Sur 89 novateurs, révolutionnaires, etc., on nous signale vingt crânes larges, saint Vincent de Paul, Pascal, Helvétius, Mirabeau, Vergniaud, Pétion, Marat, Desmoulins, Danton, Robespierre, Masséna, etc., contre une liste plus ou moins authentique de 69 dolichocéphales bruns et surtout blonds : François I^{er}, Henri IV, Louis XIV, Jeanne d'Arc, Bayard, Condé, Turenne, Vauban, L'Hopital, Sully, Richelieu, La Rochefoucauld (qui était du reste très brun), Molière, Corneille, Racine, Boileau, La Fontaine, Malherbe, Bossuet, Fénelon, le Poussin, Diderot, Voltaire, Buffon, Rousseau, Condorcet, Lavoisier, Grétry, Berthollet, Lagrange, Saint-Just, Charlotte Corday, Napoléon I^{er} (qui avait les yeux bleus), etc. Mais combien un Pascal vaut-il de Condorcet ou de Saint-Just? En outre, Descartes était un brun à tête large, avec toute l'apparence celtique. Ces listes, où le pêle-mêle est trop visible, laissent une place énorme à la fantaisie.

On suppose (car c'est pure hypothèse) que la puissance de caractère est sous la dépendance de la longueur du cerveau. Quand le crâne, dit-on, n'atteint pas 0,49, un peu plus ou un peu moins suivant la taille du sujet et l'épaisseur des os, la race manque d'énergie, d'initiative et d'individualité. Au contraire, la puissance intellectuelle serait liée à la largeur du cerveau antérieur. — Mais alors, les brachycéphales devraient avoir plus d'intelligence et être plus féconds en génies, au moins d'ordre intellectuel. Le rapport des deux dimensions craniennes, en dehors des cas extrêmes et anormaux, nous semble un moyen d'évaluation bien grossier, surtout quand il s'agit d'une différence d'un ou deux degrés. Ce qui est vraisemblable, c'est que le développement de la civilisation exige à la fois une certaine longueur et largeur normales du cerveau, et, si la largeur va croissant sans

que la longueur normale diminue, on a une sous-brachycéphalie croissante, compatible avec la supériorité.

En Europe, continue-t-on, la France exceptée, un homme de la classe supérieure en vaut, d'après les calculs de M. de Candolle, huit de la classe moyenne, au point de vue de la fécondité en talens, et il en vaut six cents de la classe inférieure. En France, il en vaut vingt des uns et seulement deux cents des autres. Les classes extrêmes en France sont donc supérieures aux classes correspondantes du reste de l'Europe; la classe moyenne en France est inférieure et l'est devenue de plus en plus depuis cent ans; la bourgeoisie du XVIII^e siècle valait quatre fois plus que la nôtre. Notre bourgeoisie actuelle a cependant tous les moyens de manifester ses talens, quand elle en a. — Soit; mais, si elle ne le fait pas, est-ce parce que son crâne devient moins oblong, ou n'est-ce pas plutôt que, en vertu des circonstances historiques de son évolution, elle a dû s'attacher trop à l'argent, se montrer moins désintéressée, moins élevée dans ses aspirations? Quant au peuple de France, si, tout en étant très supérieur à celui des autres pays, il manifeste encore deux cents fois moins de talens que l'aristocratie, l'explication la plus simple n'est-elle pas dans les difficultés que les talens trouvent à percer? Est-il aisé à un maçon de révéler le « poète mort-né » qu'il a peut-être en lui? A un ferblantier ou à un menuisier, de montrer ses talens d'orateur, de penseur, d'homme d'Etat? L'esprit ne souffle pas « où il veut », mais où il peut. La proportion même des talens dans nos masses populaires est tout à leur honneur, quelque « celtiques » ou même touraniennes qu'elles puissent être.

On soutient encore que les hommes à tête longue, et surtout les blonds, ont un caractère religieux très prononcé, ce qu'on explique par quelque « *accident* de développement. » Au contraire, les Celto-Slaves, malgré leur « infériorité » générale, auraient cette supériorité particulière, prétend-on, d'être beaucoup moins religieux. Qui ne sent encore l'arbitraire de toute cette psychologie? D'abord, nous ne saurions admettre la prétendue supériorité des races irréligieuses, s'il en existe. La religion est l'étape première de l'idéalisme, le premier effort de l'homme pour se dépasser lui-même, pour franchir l'horizon borné du monde visible. En outre, la répartition des races religieuses en Europe est des plus contestables. Les Celtes de notre Bretagne sont-ils moins religieux que leurs voisins les Normands? Les Slaves de Russie passent-ils pour incrédules? De même, la légèreté, la gaieté celtiques sont-elles visibles dans la rêveuse et contemplative Bretagne que nous décrit Renan, ou encore dans l'Auvergne, ou encore chez les brachycéphales d'Alsace, ou chez les placides et lourds Celtes de Bavière?

Autre exemple : les Bretons vrais d'Armorique sont, dit-on, dolichocéphales et de haute taille ; nez saillant, haut et étroit, teint fleuri, cheveux et yeux clairs ; c'était du moins le type breton pur du iv^e siècle, dont subsistent encore de beaux spécimens. Les Celtes d'Armorique, au contraire, ont la face large, aplatie, courte, les arcades sourcilières prononcées, et ils sont trapus. A-t-on pourtant remarqué la moindre différence entre ces deux couches ethniques de notre Bretagne, sous le rapport du caractère, des mœurs, des croyances ?

Après l'esprit religieux ou irréligieux, — dont les anthropologistes font une supériorité ou une infériorité selon leurs goûts, — on invoque l'esprit guerrier et aventureux des hommes du Nord, pour en faire, cette fois, une supériorité indiscutable. Mais d'abord, les Celtes ont à leur compte, eux aussi, de grandes invasions et de grandes conquêtes : nous avons vu la vaste étendue de l'ancienne Celtique (sans parler de la Chine). Un pareil territoire n'a pas été envahi par des lâches ou par des hommes « passifs ». Après avoir dompté la Gaule, alors occupée par les « indomptables » Ligures, les Celtes refoulèrent ces derniers vers le sud-est et, s'avancant vers la Garonne, gagnèrent l'Espagne pour s'établir sur l'Elbe et former la Celtibérie, vers le vii^e siècle avant Jésus-Christ. Ils s'étaient également répandus dans l'Armorique et les Iles Britanniques. Si donc l'esprit conquérant et la valeur guerrière, — qu'on retrouve d'ailleurs partout et chez toutes les races, — sont les vrais signes de la supériorité, il est impossible de concevoir les Celto-Slaves comme inférieurs aux Scandinaves et Germains. Quant à déclarer que ces énormes masses de Celtes ont dû nécessairement être conduites par des crânes longs à chevelure blonde, c'est remplacer l'histoire par l'épopée des blonds. Il y a eu une première invasion celtique, probablement brune, et une seconde gauloise (conséquemment de race blonde), voilà tout ce que l'histoire nous apprend.

En outre, la psychologie des Celto-Slaves et Touraniens contient une contradiction fondamentale. Si les masses mongoliques de l'Asie sont des Savoyards attardés, comment nos Savoyards, Auvergnats et Bas-Bretons ressemblent-ils si peu à leurs ancêtres nomades ? Le nom de Touraniens désigne les nomades non Aryens, et *toura* exprime la vitesse du cavalier ; or, qui fut moins attaché à la terre, moins « pacifique », moins « tranquille » que les nomades touraniens ? M. Richepin, qui prétend les avoir pour ancêtres (bien qu'originaires d'une famille de l'Aisne), nous a chanté leur « Chanson du sang » :

Avant les Aryas, laboureurs de la terre...

Vivaient les Touraniens, nomades et tueurs.

Ils allaient pillant tout, le temps comme l'espace,
 Sans regretter hier, sans penser à demain,
 N'estimant rien de bon que le moment qui passe
 Et dont on peut jouir quand on l'a sous la main.

Où, ce sont mes aïeux, à moi. Car j'ai beau vivre
 En France, je ne suis ni Latin ni Gaulois.
 J'ai les os fins, la peau jaune, les yeux de cuivre,
 Un torse d'écuier et le mépris des lois.

Quelle ne sera pas la déception du chantre des Touraniens s'il apprend le peu de cas qu'on fait aujourd'hui des « Savoyards attardés dans leurs migrations » (1)? Quoi qu'on en pense, il est difficile de concilier la tranquillité savoyarde, bretonne et auvergnate, avec les documens relatifs aux farouches tribus mongoles, à leurs conquêtes et à leurs pillages. Les conquêtes elles-mêmes, d'ailleurs, ne prouvent rien. Peu de temps après Salamine, la Grèce envahit l'Asie et franchit l'Indus; une colonie tyrienne mit l'Italie à deux doigts de sa perte; les Vandales, que le monde ignorait, parcoururent l'Europe, menacèrent Rome et Byzance; l'Arabie fut sur le point d'inonder l'Europe. Voilà des races de toutes sortes, avec des crânes de toutes formes, qui ont toutes fait la guerre et remporté les mêmes victoires. Rien n'est aussi banal que d'être vainqueur, sinon d'être vaincu.

La difficulté essentielle de la théorie qui fait venir les Aryens des contrées du Nord, c'est d'expliquer la civilisation aryenne. A coup sûr, cette civilisation n'a pas pu naître en Scandinavie, ni en Germanie, ni en Sibérie: il est naturel que les premières civilisations se soient développées dans des contrées plus chaudes et plus clémentes à l'homme. De fait, ce sont toujours des barbares qui sont venus du Nord. Pour tourner la difficulté, il faut donc admettre que ce furent précisément les Celto-Slaves, accourus d'Asie, qui apportèrent la civilisation aux dolicho-blonds du Nord-Ouest. Mais alors, comment les Celto-Slaves sont-ils si méprisables? Et d'autre part, s'ils étaient Touraniens et nomades, comment ont-ils pu être à ce point civilisés? La question revient toujours: Qui a commencé la civilisation? Et rien n'est moins probable, encore une fois, que d'attribuer ce commencement aux sauvages hyperboréens dont les hordes devaient plus tard terrifier l'Empire romain et grec. On voit dans quelle perplexité nous laissent toutes ces histoires avant l'histoire.

Quant à l'effrayant tableau qu'on nous fait de la lutte intestine, préparée par la forme des crânes, entre l'*Homo Europæus* et l'*Homo Alpinus*, c'est un pur rêve d'anthropologiste. L'absorption progres-

(1) Kossuth, lui, avait l'aspect d'un Hun et s'en vantait. Y avait-il bien de quoi!

sive des dolichocephales dans la masse rend d'ailleurs une telle lutte impossible. Et si l'on répond que ce progrès de la démocratie ethnique, laquelle va du même pas que la démocratie politique, menace l'humanité d'un abaissement universel, nous répondrons à notre tour : — Tout dépend du soin qu'auront ou n'auront pas les démocraties de maintenir dans leur sein une élite naturelle, d'assurer une libre voie à la sélection des supériorités, quelle que soit la forme de leurs têtes. On a eu raison de comparer l'élite d'un peuple à la locomotive, qui seule a un mouvement propre, et la masse à la longue suite de wagons inertes, qui cependant arrivent à rouler aussi vite que la locomotive ; mais rien ne permet d'ajouter que les supériorités, nécessaires pour entraîner tout le reste, soient liées à de légères variations de l'indice céphalique et que l'élévation universelle de cet indice, en aboutissant à élargir toutes les têtes, aboutira à rétrécir tous les esprits.

Les anthropologistes dont nous parlons ne pouvaient manquer de prendre au tragique le croisement de plus en plus universel des têtes longues et des têtes larges ; dans la désharmonie des formes qu'ils croient trouver chez ces « métis », ils voient l'image d'une désharmonie intérieure (1). — Par bonheur, leurs conclusions sont encore ici tout hypothétiques. Les relations des qualités mentales à telles particularités crâniennes sont trop mal déterminées pour permettre de prévoir le résultat des mélanges, surtout entre blonds et bruns. Dans les mélanges, les caractères essentiels des types se transmettent chacun pour soi et sans solidarité avec les autres, de telle sorte que le croisement du dolicho-blond et du brachy-brun, par exemple, pourra produire des métis dolicho-bruns et brachy-blonds, outre un petit nombre

(1) Déjà, disent-ils, nous n'apercevons plus dans nos villes que sujets aux yeux clairs et aux cheveux foncés, ou l'inverse ; que visages larges associés à des crânes arrondis ; la barbe est d'un autre type que les cheveux ; « des brachycéphales portent des têtes d'Aryas », usurpation inique ; d'autre part, « de petites têtes de Méditerranéens sont perchées sur des cous d'Aryas plus gros qu'elles et surmontent des troncs gigantesques. » — Qu'eussent dit ces pessimistes en apercevant M^{me} de Sévigné avec un œil bleu et l'autre noir ? — Dans un instant, continuent-ils, vous verrez la dissymétrie des organes intervenir comme « cause d'extinction des populations métisses. » Au moral, que d'hommes tiraillés par des tendances opposées, qui pensent « le matin en Aryas et le soir en brachycéphales, » changeant de caractère, de volonté, de conduite au gré du hasard ! Voilà le spectacle que donne la psychologie des « sang-mêlés » de nos plaines et de nos villes. On ajoute, pour ces métis des blonds et des bruns, comme pour ceux des blancs et des noirs, que « l'égoïsme est leur caractéristique, » ainsi que « l'inconstance, la vulgarité, la poltronnerie. » Le Celte a déjà grand souci de sa personne, de ses intérêts, des intérêts de ses proches, de tout ce qui ne dépasse pas son horizon assez étroit. Croisez-le avec un Germain ; l'individualisme énergique de ce dernier viendra renforcer la tendance personnelle du premier ; d'autre part, les instincts germaniques de solidarité humaine seront neutralisés par l'esprit de clocher celtique ; résultante générale : égoïsme chez les métis. — Telle est la chimie anthropologique des caractères.

de types reproduisant fidèlement les types originaux. Le résultat final, à travers les siècles, est la répartition presque égale des couleurs entre les diverses formes de crânes. M. Collignon l'a constaté pour les conscrits du département des Côtes-du-Nord; M. Ammon, pour ceux du duché de Bade. Les yeux bleus et les cheveux blonds des anciens Germains subsistent chez les Badois, tandis que la dolichocéphalie a presque disparu. Une race a ce que M. Collignon appelle des caractères forts ou résistans, qu'elle tend à imposer presque indéfiniment à ses métis, même éloignés (tels les yeux bleus pour la race septentrionale), et des caractères faibles, persistans, qui se laissent facilement éliminer dans les croisemens. Un caractère très fréquemment rencontré peut donc cependant n'être qu'adventice ou surajouté; les yeux bleus ne prouvent pas que la tête soit dolichoïde. La couleur peut subsister lorsque la forme du crâne change. De même, il est probable que les qualités de structure cérébrale, auxquelles sont liées les qualités psychiques héréditaires, tendent, par l'effet des nombreux croisemens, à se dissocier peu à peu d'avec la longueur du crâne et à se répartir entre les diverses formes de crânes, comme celles-ci entre les diverses couleurs d'yeux et de cheveux. Tout ce qu'on a pu dire de plus plausible sur les croisemens, c'est qu'un père de beaucoup d'intelligence sans persévérance, par exemple, et une mère très persévérante avec peu d'intelligence, auront chance d'avoir des enfans d'un des quatre types suivans : 1^o reproduction du père, 2^o reproduction de la mère, 3^o intelligence et persévérance réunies, ce qui assurera le succès (*si qua fata aspera...*), 4^o peu d'intelligence et peu de persévérance, type destiné à l'insuccès et à l'élimination finale.

Qu'il y ait dans nos sociétés contemporaines beaucoup d'hommes déséquilibrés, nous ne le nions pas. Y en a-t-il plus qu'autrefois? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que les causes physiques de déséquilibration sont beaucoup moins les croisemens de Celtes et de Germains que l'extension progressive de l'alcoolisme et d'autres maladies, l'abus du tabac, le séjour des villes, le manque d'une bonne hygiène, la vie sédentaire, le surmenage, etc.; mais les principales causes sont morales : lutte et contradiction des idées, des sentimens, des croyances religieuses et irréligieuses, des théories politiques et sociales, licence de la presse, pornographie, excitations de toutes sortes, etc. L'indice crânien est étranger à tous ces maux.

Comme remède, cependant, on nous propose, en s'inspirant des théories de M. Galton et de M. de Candolle, une « alliance aryenne ». Les Aryens et leurs métis peu éloignés se chiffrent, nous dit-on, par une trentaine de millions, tant aux États-Unis

qu'en Europe, mais cette faible minorité représente presque toute la puissance intellectuelle du genre humain; quand elle voudra faire usage de ses forces et de son « audace typique », l'*audax Iapeti genus* fera ce qui lui plaira : les Juifs donnent l'exemple de la facilité avec laquelle une race peut « s'isoler tout en étant ubiquiste », former un même peuple tout en habitant vingt pays. Il s'est établi déjà en Amérique des associations en vue d'une aristocratie conventionnelle qui éviterait tout croisement impur, toute « souillure », donnerait des primes, des bourses et des dots aux sujets les plus parfaits, aux familles les plus fécondes en talents, c'est-à-dire, pour employer le terme de M. Galton, les plus « eugéniques ». — Nous doutons fort du succès de la nouvelle caste, et nous doutons surtout de son utilité. S'il est fort compréhensible que les blancs hésitent à se noyer dans les populations noires, ou même jaunes, il l'est beaucoup moins que les dolichocéphales blonds, pour une supériorité problématique de forme crânienne et de couleur des cheveux, prétendent former une humanité au sein de l'humanité même. En Europe, au moyen âge, les classes nobles se disaient japhétiques, pour se distinguer du peuple des campagnes, que l'on déclarait chamite. L'opposition des Aryas et des Celto-Slaves est du même genre. De plus, si les croisemens sont en effet dangereux entre races trop distantes, comme la blanche et la noire, ils sont plutôt utiles entre deux variétés aussi voisines que les têtes longues et les têtes larges. Ce sont les anthropologistes eux-mêmes qui nous ont appris que les couches les plus élevées des sociétés par l'intelligence et le talent s'épuisent vite, deviennent moins fécondes, soit volontairement, soit par une involontaire usure des facultés génératrices au profit des facultés intellectuelles, soit par la démoralisation qu'entraîne souvent une situation de fortune privilégiée, soit enfin par une de ces « évolutions régressives » qui ont conduit tant de grandes familles à l'imbécillité finale et à la folie. C'est un résultat que M. Jacoby avait mis en lumière et sur lequel, à son tour, M. Gustave Le Bon a insisté. Une supériorité dans un sens ne s'obtient, trop souvent, qu'au prix d'une infériorité et, sans doute, d'une dégénérescence dans d'autres sens. En admettant qu'on ait exagéré les dangers des unions restreintes à une seule et même caste ou classe sociale, il demeure vrai que, depuis les origines de la civilisation, des croisemens innombrables ont eu lieu, que nous avons tous dans nos veines du sang de blonds et du sang de bruns, du germanique, du celtique et du méditerranéen, que le mélange va croissant avec la civilisation, et qu'en définitive l'humanité ne paraît pas déchoir avec les siècles qui la « brunissent ».

Au reste, s'il y a des enthousiastes du crâne long, il y a aussi

des partisans du crâne large. M. Anoutchine, qui est Slave, soutient la supériorité des brachycéphales; retournez-vous, de grâce. D'autres pensent, avec Virchow, que, si la tête s'élargit et doit s'élargir encore davantage avec le temps, c'est pour donner place à tout ce que le progrès des connaissances l'obligera de contenir. La forme arrondie est celle qui permet de loger, dans le moindre espace, le plus de masse cérébrale. Cependant, ajoutent-ils, le volume du cerveau ne pourra pas gagner trop notablement, pour des raisons d'équilibre de la tête et d'harmonie de ses parties : les lobes antérieurs pourront grossir, mais seulement jusqu'à ce que l'axe de gravité passe au milieu même de la base du crâne ou un peu en avant; plus avant encore, les yeux se trouveraient gênés, enfoncés sous le crâne. Tous les anthropologistes s'accordent d'ailleurs à admettre qu'en fait la dolichocephalie sera remplacée par une brachycéphalie universelle. Le progrès va-t-il donc à reculons, depuis les dolichocephales préhistoriques des cavernes jusqu'à nous, qui avons le tort d'élargir nos crânes?

Selon M. Galton, si les bruns vont l'emportant, c'est que la santé est plus grande chez eux, ce qui semble résulter des statistiques relatives à la guerre de sécession en Amérique. Selon M. de Candolle, l'augmentation du pigment chez les bruns suppose une élaboration plus complète et plus de vigueur. Les blonds seraient moins robustes, comme les fleurs pâlies, et seraient obligés par là même d'être plus intelligents: de là une sélection graduelle en faveur de l'intelligence! Que ne fait-on pas accomplir à la sélection? Selon d'autres, les Celto-Slaves l'ont emporté précisément parce qu'ils se sont tenus plus tranquilles que les hommes du Nord et les ont laissés s'entre-détruire; mais, quand la lutte sera portée sur le terrain économique, ils seront battus par les blonds. Selon d'autres encore, les blonds ne pourront pas lutter, même sur ce terrain, parce que le théâtre de la lutte est surtout dans les grandes villes, où les dolicho-blonds accourent, mais pour s'y éteindre bientôt (1).

Impossible de se fier à toutes ces inductions contradictoires.

(1) La dolichocephalie domine, selon les recherches de M. Ammon, dans les villes par rapport aux campagnes, dans les classes supérieures des lycées par rapport aux classes moyennes, dans les institutions protestantes par rapport aux institutions catholiques (ou la brachycéphalie est remarquable dans le duché de Bade). M. Ammon a fait aussi des observations amusantes sur les types des sénateurs badois. Parmi les individus ruraux, les dolicho-blonds, étant d'humeur entreprenante et voyageuse, subissent l'attraction des villes et viennent y chercher leur gain. Par conséquent, les campagnes perdent de plus en plus leurs dolichoïdes et deviennent de plus en plus brachycéphales. Les dolichoïdes, après avoir subi d'une manière particulière l'attraction des villes, y réussissent et parviennent à y prospérer pendant une ou deux générations, mais leur postérité y fond comme la neige au soleil.

L'anthropologie est une science encore trop flottante pour inspirer pleine confiance. Comment accepter des hypothèses psychologiques et sociales fondées sur des hypothèses historiques, fondées elles-mêmes sur des hypothèses anthropologiques? Il est au moins prématuré de précipiter la moitié de l'humanité sur l'autre pour une question de longueur dans la boîte crânienne, et cela avec la certitude de la défaite finale au profit des têtes larges. La loi de fraternité est plus sûre que toute l'histoire, et surtout que la préhistoire. Quant au vrai remède à la déséquilibre sociale, ce n'est pas la formation d'une caste fermée, mais une plus grande attention apportée aux mariages, à la santé physique et morale des futurs époux, un plus grand souci de l'hygiène, une lutte plus opiniâtre et plus effective contre les vices qui compromettent la race même, intempérance et débauche, enfin une diffusion plus large des idées morales, aussi bien dans les têtes germaniques que dans les têtes celto-slaves, chez les Saxons que chez les Auvergnats.

La théorie des types craniologiques nous paraît être le pendant de la fameuse théorie du « type criminel ». M. Lombroso avait raison d'appeler l'attention sur les nombreuses marques de dégénérescence qu'on rencontre chez les délinquans; il avait tort de croire qu'on naît criminel, avec un type immédiatement reconnaissable pour l'œil de l'anthropologiste. Pareillement, les amis des crânes allongés ont raison de nous signaler les nombreuses marques de déséquilibre que fournissent nos sociétés agitées et bourbeuses; mais, quand ils imaginent leur type blond comme le seul véritable *homo*, qui doit au besoin exterminer ses compétiteurs indignes, ils érigent une fantaisie pseudo-scientifique en un nouveau ferment de discorde morale et de découragement civique. Le pandolichoïsme n'est pas, pour l'humanité, une fin plus haute et plus sûre que le pangermanisme ou le panslavisme et autres absorptions des faibles par les forts.

La défaite des hyperbrachycéphales immigrans dans les villes est plus rapide encore: ils disparaissent, en général, sans avoir réussi; ils succombent à la concurrence industrielle et aux séductions de la vie urbaine, que leur manque de volonté les empêche de repousser. (Otto Ammon, *la Sélection naturelle chez l'homme dans l'Anthropologie*, 1892.)

M. Georges Hansen, — dans son ouvrage sur les *Trois degrés de développement des populations*, — prouve, par la statistique de villes allemandes, que la population des villes se renouvelle presque complètement par des immigrés au cours de deux générations; et comme ces immigrés sont surtout des dolichoïdes, on peut dire que les villes modernes sont des gouffres où viennent s'engloutir les dolicho-blonds; elles contribuent à les faire disparaître comme y ont contribué les guerres, les croisades, la Révolution française, etc. La lutte industrielle et commerciale, dont les villes sont les principaux centres, serait donc, elle aussi, jusqu'à un certain point une « lutte de races. »

III

Les facteurs ethniques du caractère national ne sont ni les seuls ni les plus importants; les facteurs sociaux, l'uniformité de l'instruction, de l'éducation, des croyances communes compensent et au delà les diversités des familles ethniques (1). Les Sardes méditerranéens n'ont pas d'affinité de race avec les Piémontais-Celttes, les Corses avec les Français, ce qui ne les empêche nullement de vivre en parfait accord. Les Polonais haïssent les Russes, malgré le sang slave qui leur est commun, et ils s'assimilent volontiers avec les Autrichiens. Les Alsaciens sont Français de cœur, malgré leurs traits germaniques. L'Irlande celtique n'aime pas l'Angleterre; mais le pays de Galles, non moins celtique, est presque assimilé; de même pour l'Écosse, celte en très grande partie, et qui, cependant, ressemble si peu à sa vraie sœur, l'Irlande.

M. Gumplowicz, dans un livre bien connu, appelle l'histoire la « lutte des races »; il a beau entendre par là non plus des races véritables, mais de simples groupes sociaux, sa théorie n'en est pas plus scientifique. Ne voir dans l'évolution des sociétés qu'un combat, c'est n'apercevoir qu'un aspect de la question, et le plus primitif, le plus voisin de l'animalité; c'est retomber dans le domaine de la zoologie et de l'anthropologie au moment même où on semblait l'avoir dépassé. Jusque chez les races préhistoriques, le grand mobile du progrès social fut la production en vue de la consommation. Or, la coopération apparut bientôt aux hommes comme le moyen le plus fécond et le plus sûr de produire les choses utiles. La lutte n'était qu'un moyen secondaire et un pis aller. Aussi, dès les temps préhistoriques, outre les armes, dirigées d'abord exclusivement contre les animaux, nous rencontrons une foule d'ustensiles et d'instrumens pacifiques. M. de Mortillet a écrit tout un livre sur les outils préhistoriques de pêche ou de chasse pour montrer combien l'humanité naissante, malgré l'extrême lenteur de ses progrès, s'ingénia à trouver des moyens de production, quels bienfaiteurs inconnus nous eûmes parmi nos ancêtres préhistoriques. La lecture de ce livre repose du roman de guerre perpétuelle et d'universel cannibalisme imaginé par les anthropologistes et par les sociologistes de leur école. On comprend que l'homme n'a pas été, dès le début et partout, la plus féroce des bêtes féroces, celle qui, — exception unique, — n'aurait été occupée qu'à exterminer et à dévorer ses semblables. A l'hosti-

(1) Voir M. G. Le Bon, *les Lois psychologiques de la Vie des peuples*. Paris, Alcan, 1894.

lité se joignit dès l'origine la sympathie. La coopération fit autant et plus pour le progrès que la lutte à main armée, qui elle-même fut remplacée peu à peu par la concurrence pacifique.

La force a eu autrefois et a maintenant beaucoup moins d'importance qu'on ne l'imagine dans la formation des nationalités. Les Turcs ont conquis les Bulgares, les Serbes, les Roumains, les Grecs; ont-ils pu les assimiler? Non, pour bien des raisons, parmi lesquelles on en a noté une curieuse : les Turcs, dit M. Novicow, avaient un alphabet moins parfait que celui des nations par eux vaincues; cela seul leur assurait l'impuissance finale. Est-il vrai que l'unité française soit simplement l'œuvre de nos rois, de la conquête et de la force? N'a-t-on pas soutenu avec raison qu'elle est surtout l'œuvre d'une foule innombrable d'écrivains, de poètes, d'artistes, de philosophes, de savans que la France a produits sans discontinuer depuis quatre siècles? Vers l'an 1200, la culture provençale était supérieure à la culture française : un Toulousain traitait un Parisien de barbare, et avec quelque raison. Si, dit M. Novicow, le mouvement intellectuel du Midi avait marché d'un pas égal à celui du Nord, nous aurions aujourd'hui un Languedoc gémissant sous le joug français comme la Pologne gémit sous le joug russe. Comparez la France à l'Autriche. Dans ce dernier pays, la langue et la littérature allemande n'ont pas réussi à « germaniser » les Hongrois. En France, la langue française a pris une telle avance sur les dialectes locaux, par exemple le provençal, que ceux-ci (heureusement) n'essaient plus de lutter, malgré les Mistral et les Roumanille. Or c'est par la littérature et les sciences que cette victoire de la langue française a eu lieu. « Chez vous, dit M. Novicow aux Français, cela s'appelle instruire les paysans. Dans d'autres circonstances, cela se serait appelé dénationaliser les Languedociens ou les franciser... Le provençal ne ressuscitera plus. Je ne vois pas, cependant, qu'on emploie la baïonnette pour enseigner le français aux Languedociens. » Notre langue se propage d'ailleurs au delà de nos frontières, dans des pays où les baïonnettes françaises n'ont aucune action.

M. Novicow conclut que « l'assimilation nationale est surtout un processus intellectuel. » Mais pourquoi, lui aussi, ramène-t-il l'histoire à une lutte, non plus de races, il est vrai, mais de « sociétés? (1) » L'idée de « concours » est complémentaire de l'idée de « lutte » ; et même, la lutte serait impossible sans un concours préalable entre ceux qui combattent, quelles que soient les armes qu'ils emploient. C'est précisément ce qui fait que la conception darwiniste de l'histoire est unilatérale et incomplète.

(1) *Les Luites entre les sociétés humaines*, Paris, Alcan, 1893.

IV

A notre avis, quand on étudie l'action des races et même des groupes sociaux à travers l'histoire, on reconnaît que cette action a traversé trois périodes, et c'est là une des grandes lois psychologiques qui, selon nous, régissent l'histoire même.

Plus les races ou les sociétés sont primitives, plus elles ont une action déterminante sur les individus qui les composent; plus, par conséquent, il y a de ressemblances entre ces individus. Hippocrate nous dit que les Scythes ont un type de race, non des types personnels. De même, les Romains trouvaient les plus grandes ressemblances entre les Germains de leur temps. On a souvent cité la parole d'Ulloa : « Qui a vu un indigène d'Amérique les a tous vus. » Humboldt la confirme d'après sa propre expérience. Sans doute, depuis qu'on observe les sauvages de plus près, on aperçoit de mieux en mieux leurs différences individuelles. Même chez les animaux, les chiens par exemple, il y a une grande diversité de caractères : les uns sont ardents, les autres indolents, les uns étourdis, les autres prudents, les uns affectueux, les autres égoïstes ; à plus forte raison quand il s'agit d'hommes. Il n'en est pas moins vrai qu'il existe entre les membres d'une même tribu sauvage une uniformité *relative*, qui en fait des exemplaires semblables d'un même modèle.

Les différences du volume des crânes existant entre individus de même race croissent avec la civilisation. Il y a des peuplades où ces différences crâniennes sont nulles, tandis que, chez les Parisiens modernes, elles vont jusqu'à 600 centimètres cubes, chez les Allemands jusqu'à 700. Selon Waitz, la ressemblance physique des individus, dans les races peu avancées, a pour parallèle leur ressemblance morale, leur absence d'individualité psychique. L'homogénéité des caractères, dit-il, au sein d'une peuplade nègre, est incontestable. Tous les individus ont les mêmes qualités générales et les mêmes défauts. Dans l'Égypte supérieure, le marchand d'esclaves ne se renseigne pas sur le caractère individuel de l'esclave qu'il veut acheter; il demande seulement quel est son lieu d'origine. Une longue expérience lui a appris que les différences entre individus de la même tribu sont insignifiantes à côté de celles qui dérivent de la race. L'esclave est-il de la tribu des Nubas ou des Gallas, il sera fidèle; est-il un Abyssinien du Nord, il sera traître et infidèle; est-il de Fertit, il sera sauvage et prompt à la vengeance; la majorité des autres tribus donnera de bons esclaves domestiques, mais peu utilisables pour le travail cor-

porcel (1). On comprend d'ailleurs que, outre l'identité de race, nous avons ici une identité de milieu physique et de milieu moral, c'est-à-dire de religion, de genre de vie ; il n'est donc pas étonnant que les individus d'un même groupe et d'un même milieu soient du même moule par le caractère comme par la constitution.

Mais, d'autre part, les milieux physiques étant différens et les communications mutuelles étant peu fréquentes à l'origine de la civilisation, les divers groupes humains, presque fermés alors, devaient finir par se différencier les uns des autres, par suivre chacun sa ligne propre. La même raison qui établissait alors des ressemblances très grandes entre les individus d'un seul groupe ethnique rendait donc dissemblans les groupes eux-mêmes, en les isolant les uns des autres. Jusque dans des temps aussi voisins de nous que le moyen âge, les diverses provinces de France avaient leur physionomie tranchée : un Picard ne ressemblait guère à un Auvergnat ; en revanche, les Picards se ressemblaient entre eux, et tous les Auvergnats.

La seconde période, antithèse de la précédente, est celle où les différences de constitution physique et de caractère moral vont diminuant entre les diverses races ou peuples, mais augmentent entre les divers individus d'une même race ou d'un même peuple. M. Durckheim (2) fait remarquer, par exemple, que les Anglais, en général, ressemblent plus aujourd'hui aux Français qu'autrefois, mais qu'un Français ressemble moins à un autre Français, un Anglais à un autre Anglais. Les différens types provinciaux, dans une même nation, tendraient aussi à devenir moins disparates : un Lorrain ressemble plus aujourd'hui à un Provençal qu'autrefois. Les différences tendent donc à passer surtout dans les individus, dont les caractères se font moins originaux. La race pèse d'un moindre poids sur les membres d'une nation.

A notre avis, l'humanité approche aujourd'hui d'une troisième période, synthèse des deux précédentes, où les ressemblances croissantes n'empêcheront pas les différences croissantes. Toutes les similitudes provenant de la vie sociale augmentent avec la civilisation ; les mêmes idées scientifiques, les mêmes croyances morales et religieuses, les mêmes institutions civiles et politiques se répandent par le monde entier. Les peuples d'une même civilisation tendent donc à se ressembler de plus en plus sous ce rapport. En même temps l'uniformité croissante d'instruction et d'éducation tend à faire passer tous les individus dans un même moule social. Enfin les mélanges et croisemens des familles, des peuples, des races, tendent aussi à généraliser partout un seul et même

(1) Waitz, *Anthropologie der Naturvoelker*, I, 75 et suiv.

(2) Voir la *Division du travail social*. Paris, Alcan.

type d'homme. Les ressemblances iront donc bien en augmentant, et non pas seulement entre les races ou les peuples (comme l'admet M. Durckheim), mais, du même coup, entre les individus. Seulement, à notre avis, ce résultat n'empêchera point l'accroissement parallèle des différences, soit entre les individus, soit entre les peuples. De ce que les cerveaux ont aujourd'hui un plus grand nombre de parties communes, il n'en résulte pas qu'ils ne puissent aussi avoir un plus grand nombre de parties différentes ; tout au contraire, en élevant d'abord, par l'instruction, les cerveaux à un certain niveau plus ou moins uniforme, on leur permet de manifester mieux ensuite leurs ressources propres et leur originalité personnelle. C'est, du moins, ce que devrait produire une éducation qui, au lieu de considérer l'esprit comme un simple vase à remplir, le considérerait comme un outil à forger et à perfectionner. Les conquêtes de la science passée rendent plus rapides et plus faciles des conquêtes nouvelles pour la science à venir ; il en est de même des acquisitions intellectuelles et morales pour chaque individu. Le temps passé sous la civilisation mûrit tous les cerveaux, mais les mûrit diversement, comme sous le soleil les grappes d'un certain raisin deviennent dorées et les autres noires : si elles ne se ressemblent pas, elles peuvent se valoir et trouver toutes leur emploi. Cette même loi s'applique aussi, croyons-nous, aux différentes nations : leurs caractères pourront à la fois s'harmoniser par la base, au point de vue moral et social, et se différencier de plus en plus par le sommet. Des traits plus délicats signaleront les physionomies nationales ; mais, de même que dans l'art tout se nuance et se subtilise, de même la civilisation intellectuelle et morale admettra des différences de détail qui, pour être moins grossières, n'en seront pas moins utiles au progrès commun. L'accroissement de l'action collective n'empêchera pas non plus l'accroissement simultané de l'action individuelle. Par son intelligence et ses inventions, par ses sentimens et sa volonté, l'individu verra son rôle augmenter avec les siècles.

Concluons qu'il faut se mettre en garde contre les sophismes sociaux tirés de l'histoire naturelle. Ils deviennent, de nos jours, si fréquens et si menaçans qu'on est obligé d'insister sur les théories les plus risquées et les plus arbitraires comme si elles étaient sérieuses ; elles le sont en effet bien souvent dans la pratique. Chez les nations modernes, où l'intelligence joue un rôle croissant, « les sophismes de l'esprit » tendent de plus en plus à engendrer ou à excuser les « sophismes du cœur », avec les guerres intestines ou étrangères qui en sont les sanglantes applications. « En préconisant le régime de la force, a dit l'écrivain russe dont nous parlions tout à l'heure, les publicistes français font le jeu

de l'Allemagne du fer et du sang; leur naïveté et leur aveuglement stupéfient. » Si la théorie de la force, dont nous nous engouons à l'exemple de l'Allemagne, était vraiment celle à laquelle doit aboutir la race dite supérieure, celle-ci n'aurait fait, en vieillissant, que revenir à la morale préhistorique qu'elle pratiqua quand elle était cannibale; sa prétendue supériorité serait un leurre : le sentiment de la justice dans un crâne large est préférable à l'injustice dans un crâne long. D'ailleurs, la justice même est une force, la plus grande peut-être de toutes, et qui se manifesterait de plus en plus à mesure que les élémens moraux et sociaux joueraient un plus grand rôle dans la civilisation. L'apothéose de la force brutale est un retour en arrière, et l'histoire anthropologique n'est guère qu'un roman anthropophagique. Sans doute, en un siècle qui a perdu l'équilibre ancien sans avoir encore trouvé l'équilibre nouveau, il est naturel de voir réapparaître au grand jour tous les instincts animaux et barbares, qu'une fausse science essaie de légitimer, de réduire en théorie : notre époque se débat en pleine crise d'atavisme. Elle est même, par la rivalité des blancs, des jaunes et des noirs, menacée d'une vraie et dernière lutte de races, qui peut d'ailleurs rester une lutte pacifique; mais il est inadmissible de représenter sous le même aspect la rivalité des Français avec les Allemands, ou celle des Français « nobles » avec les Français « serviles ». Ce ne sont là que des querelles de familles, et l'histoire naturelle n'a presque rien à y voir : c'est l'histoire proprement dite, c'est la science sociale et politique qui peuvent donner l'explication de ces luttes. On a beau nous faire un sombre tableau des « incompatibilités d'humeur » entre les races européennes ou entre les diverses couches ethniques de chaque nation, — incompatibilités qui, dit-on, expliquent nos guerres incessantes, — nous avons montré que ces prétendues « races » sont de simples types psychologiques, dont les conditions cérébrales nous sont encore inconnues et qu'aucune étude des crânes n'ont pu faire soupçonner. Dès lors, ces produits dits « naturels » sont surtout des produits sociaux : ce n'est pas l'hérédité, ce n'est pas le milieu physique qui les a engendrés : c'est principalement le milieu moral, religieux, philosophique. Les « races » sont des sentimens et des pensées incarnés; la lutte des races est devenue une lutte d'idées, compliquée d'une lutte de passions et d'intérêts; modifiez les idées et les sentimens, vous éviterez des guerres prétendues inévitables.

ALFRED FOUILLÉE.

successifs; plus de feux lents, de tirs à cartouches comptées, de salves adroitement distribuées sur le terrain, comme des coups d'arrosoir !

Une ligne de tirailleurs qui fusillent l'adversaire, de petites colonnes qui le frappent, voilà le dernier mot de la tactique moderne.

Ces procédés sont rudimentaires. Ils scandaliseront peut-être par leur simplicité et surtout leur sans-gêne vis-à-vis des récents perfectionnements des armes modernes. Il est vrai que leur application n'exige pas de connaissances scientifiques étendues. Voilà qui ne plaira guère à ceux qui veulent transformer le combat en un calcul de probabilités, et le soldat en un savant capable d'en résoudre l'équation. Elle conviendra mieux à ceux qui considèrent que le courage et l'abnégation personnelle sont encore, comme ils étaient autrefois, comme ils seront toujours, les véritables facteurs de la victoire.

Mais qui ne serait frappé de l'analogie de ce procédé avec celui de la tactique française à la fin de la Révolution ?

N'est-ce pas un véritable retour à la tactique de la première période napoléonienne ? Ainsi il se trouve que nous avons tourné dans un cercle et que nous en revenons à notre point de départ (1).

Faut-il s'en étonner ? Après la découverte de la poudre, l'esprit d'offensive s'altéra profondément, et avec lui la véritable forme de l'attaque: la colonne disparut des champs de bataille. Il fallut près de trois siècles pour la retrouver. Un phénomène analogue, quoique réduit, s'est produit après l'invention des armes à tir rapide. L'extrême développement de la puissance du feu fit un moment chanceler l'offensive; on la crut condamnée. Elle reparait maintenant sous sa vraie forme, qui est celle du choc direct, et réduit le feu à son véritable rôle, qui est celui de la préparation du choc; elle en revient pour cela purement et simplement aux deux formations qui personnifient ces deux actions: les tirailleurs et la colonne.

(1) C'est aussi l'opinion du général Dragomirof: « La tactique napoléonienne, dit-il, repose sur des bases inaltérables, sur des principes qui ne seront jamais atteints par les transformations de l'armement. C'est là seulement que se trouve une heureuse harmonie entre l'action à rangs serrés et l'ordre dispersé, entre les colonnes et les tirailleurs, entre le feu et la baïonnette. »

CONDITION

DE LA

FEMME AUX ÉTATS-UNIS

V⁽¹⁾

DEUX GRANDS MOUVEMENS *FÉMINISTES*. — A
WASHINGTON. — L'ÉCOLE INDIENNE DE CARLISLE.
— LES FEMMES DANS LES HOPITAUX.

I. — DEUX GRANDS MOUVEMENS FÉMINISTES : LA LIGUE DE TEMPÉRANCE
ET LE SUFFRAGE

Rien ne blesse les Américains autant que la manière que nous avons de les retrancher, pour ainsi dire, des civilisations plus anciennes, en faisant de leur pays un continent à part où l'argent et les machines sont les monumens uniques d'une activité purement matérielle, tandis que l'archi-millionnaire y représente à lui tout seul ce qu'on appelle la classe élevée. Le fait que certains de leurs compatriotes, transplantés à l'étranger, soient, en grande partie, responsables de cette impression fautive, ne les en console pas, tout au contraire. La femme d'un professeur à l'Université de Chicago m'a parlé là-dessus très éloquemment :

« Après quelques mois passés à Paris, voyant comment on

(1) Voyez la *Revue* des 1^{er} juillet, 1^{er} septembre, 15 octobre et 1^{er} décembre 1894.

nous juge, j'en suis presque venue à considérer la prospérité de mon pays comme une disgrâce. Croyez-moi, on se trompe sur nous; l'activité fondamentale ne consiste pas, en Amérique plus qu'ailleurs, dans la lutte pour s'enrichir; côte à côte avec ce genre d'activité qui frappe tout d'abord, il y en a une autre, celle qui complète le succès matériel; il y a l'effort généreux appliqué à la direction, à l'expansion des ressources acquises. Ce qui importe, — chacun de nous le comprend, — c'est de faire servir ces ressources immenses aux fins spirituelles, durables, qui doivent être la base d'une vraie démocratie. »

En réalité, tous ne sont peut-être pas pénétrés de ce devoir autant que la jeune optimiste qui s'exprimait ainsi avec la ferveur d'une intime conviction. Malgré mon enthousiasme pour tant de belles œuvres humanitaires et sociales qui ont fonctionné devant moi, dans les grandes villes d'Amérique, je suis obligée de dire que l'idée fondamentale d'une fin spirituelle très haute m'a paru se dérober bien souvent sous l'apparence de choses qui étaient en contradiction flagrante avec elle. Le jour, cependant, où, du dehors, on reconnaîtra qu'au fond cette idée subsiste, plus forte en effet que tout le reste, même que l'âpre appétit du gain, ce sera grâce aux femmes qui, réunies en légion, n'auront cessé de livrer le bon combat pour la faire triompher. J'ai déjà montré longuement l'impulsion qu'elles ont donnée à ces deux agents principaux du progrès: l'éducation et la philanthropie; mais il me semble n'avoir encore rien dit, tant sont innombrables les prodiges accomplis par leurs soins, et avec de si faibles ressources au début! Quand, il y a trente ans, une pauvre institutrice du Nord, Myrtille Miner, entreprit l'œuvre, apparemment folle, de fonder, sans appui, par ses propres mains, une école supérieure, à Washington, pour les filles de couleur, pouvait-on se douter que de cette tentative, tournée en dérision, sortirait l'école normale qui prospère aujourd'hui parmi une quarantaine d'autres également dédiées à la race méprisée? — Lorsque Frances Willard s'arma d'une épée flamboyante, comme celle de saint Georges, contre un dragon plus terrible que tous ceux des légendes, — l'ivrognerie, l'effroyable ivrognerie américaine, — pouvait-on prévoir ce vote qui, dans beaucoup de provinces, a décidé de la fermeture des débits de liqueur; les maisons de santé spéciales ouvertes pour la guérison des alcooliques; l'enseignement scientifique de la tempérance établi dans les écoles? D'abord le mouvement parut excessif: les Américaines, jusque-là, n'avaient jamais parlé en public; ce ne furent peut-être pas les plus prudentes ni les plus distinguées qui pénétrèrent à

l'improvisiste dans les *bars* et dans les *saloons*, se jetant à genoux, adjurant les ivrognes ou les accablant d'anathèmes. Leurs agissements rappelaient ceux de l'armée du Salut; ils leur attirèrent le titre de *shriekers* (braillardes). Avec elles point de compromis : ceux qui avaient le malheur d'arguer que la tempérance n'est pas l'abstinence passaient pour des traîtres. Toutes les sectes naissantes sont fanatiques; peu à peu, cependant, les *brail-lardes* s'apaisèrent, ou plutôt elles firent place à de nouvelles venues, qui pratiquaient l'art d'exhorter avec calme et avec mesure. L'une de celles-ci, Mrs Mary Hunt, professeur de chimie dans un collège de l'Est, fut conduite par la sollicitude que lui inspirait l'éducation de son fils à étudier les effets de l'alcool sur le système humain; cette recherche la remplit d'inquiétude pour l'avenir d'une nation qui consomme une quantité si scandaleuse de liqueurs fortes; elle en vint à conclure que les arrêts de la morale ne pouvaient à eux seuls servir de frein, que l'ivrognerie persisterait tant que le peuple ne serait pas instruit de la valeur réelle et des effets certains du poison dont il s'abreuvait. A son instigation, un manuel rédigé par miss J. Coleman fut introduit dans plusieurs écoles publiques, mais c'est au meeting de l'union chrétienne de tempérance des femmes, qui eut lieu en 1878, qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir formulé d'énergiques résolutions que fit prévaloir ensuite un comité permanent présidé par Mrs Hunt. Boston se mit à la tête de la croisade; le clergé, les professeurs, les philanthropes, les médecins s'y enrôlèrent. Des livres pour tous les âges, depuis un abécédaire spécial, *Child's health primer*, jusqu'à la *Physiologie hygiénique* de Steele, furent publiés, et en 1882 l'État de Vermont promulgua la loi éducative obligatoire de tempérance qui ajoutait, aux branches du savoir enseigné dans toutes les écoles publiques, un cours d'hygiène et de physiologie élémentaires où l'effet des boissons alcooliques, des narcotiques et des stimulans sur la santé humaine devait être tout particulièrement exposé. Un grand nombre d'États suivirent cet exemple; maintenant il n'y a guère de petit Américain qui, avant même de savoir lire couramment, ne connaisse les effets désastreux des boissons fermentées et ne soit averti que, — leur usage, même modéré, conduisant inmanquablement à l'abus, — un homme soucieux de vivre sain d'esprit et de corps doit s'en abstenir tout à fait, ainsi que de cet autre poison : le tabac. Donc, point de vin, point de cidre, point d'alcool sous aucune forme. La rigueur de la loi est proportionnée, on le voit, à l'excès du mal.

L'importance des résultats obtenus par tel ou tel mouvement

dont elles furent les instigatrices, a fait presque canoniser les sublimes énergumènes des premiers temps. Il faut toutefois féliciter celles qui tiennent aujourd'hui la bannière des droits de la femme, d'avoir changé de ton, de s'être assagies, de n'offrir plus rien de commun avec les *shriekers* dont il ne survit qu'un ou deux échantillons. Du reste, les cris n'auraient plus de raison d'être. Que manque-t-il à l'Américaine pour se sentir puissante? Jeune fille, elle a la préséance en tout, elle est reine, avec une liberté que les reines ne possèdent pas toujours. Mariée à son gré, sans qu'aucun contrôle, aucune influence en décide, elle est l'enfant gâté de l'homme qui travaille sans relâche à réaliser ses fantaisies, en admettant du moins que cet homme soit bon, comme il l'est presque toujours. Dans le cas contraire, elle peut recourir au divorce, sans autre difficulté que celle d'entreprendre au besoin un petit voyage, comme le fit, l'année dernière encore, une charmante comédienne qui, pour couvler une cinquième fois en de justes noces sans péril de devenir bigame, dut traverser la rivière, sauter de l'État de New-York dans l'État de New-Jersey, où la loi est plus clémente. S'il est facile de divorcer, il n'est nullement impossible de passer pour mariée sans l'être et d'obtenir les avantages d'une union légitime, en dehors même de la régularité, puisque la justice, sinon le monde, considère deux amans comme des époux, à la condition que leur vie en commun ait été, pendant plusieurs années consécutives, de notoriété publique. L'existence d'un enfant, en ces conditions, rendrait fort douteux que la famille pût revendiquer avec la moindre chance de succès une part d'héritage.

La femme veut-elle s'affranchir et du mariage et de l'amour? Toutes les carrières lui sont ouvertes, et dans toutes elle pourra vivre entourée de la considération générale, au théâtre comme ailleurs. Les Américains parlent de Charlotte Cushman du même ton que les Anglais de Fanny Kemble, et peut-être est-il plus aisé encore chez eux qu'en Angleterre de s'assurer la réputation d'une « Madone de l'Art. »

Tout ce qui est du théâtre inspire *a priori* l'engouement le plus sincère. Une fillette de dix-sept ans ne s'est-elle pas écriée devant moi : « La Duse est mon amie intime! » Une dame, tout en applaudissant avec ardeur Jean de Reszké et M^{lle} Calvé, réunis à New-York dans le chef-d'œuvre de Bizet, ne songeait plus qu'au plaisir d'inviter Carmen à dîner; j'ai vu le portrait de M^{me} Jane Hading à une place d'honneur, au milieu de portraits de famille. En revanche plusieurs se sont privés d'applaudir au théâtre une

grande artiste française parce qu'elle avait vraiment trop fait parler de sa vie privée; mais M^{me} Eames aurait, si la chose était possible, le droit de chanter faux impunément parce qu'elle s'appelle M^{me} Story. A certain concert j'entendis acclamer avec frénésie et rappeler à plusieurs reprises un pianiste assez ordinaire. C'était la femme du chef d'orchestre, un si excellent ménage! Et, quand ils revinrent saluer ensemble, les bravos redoublèrent, s'adressant, je suppose, à leurs vertus domestiques.

La seule catégorie de femmes qui me paraisse mal traitée en Amérique est celle des représentantes de la galanterie professionnelle; là-bas les jolis équipages, les premières loges, ne sont pas pour elles; nul ne s'affiche en leur compagnie; on les désavoue, on les cache; leur isolement est presque tragique; exemple, ce petit épisode qui marqua mon excursion à la Nouvelle-Orléans.

Le train énorme où j'avais trouvé place, non sans peine, emportait vers le carnaval, magnifiquement célébré en cette ville, un peuple de curieux venus de tous les États. Il y avait des *dudes* (dandys) de New-York, de jeunes ménages élégans et fort gais, recrutés tout le long du chemin, des fermiers de l'Ouest, faisant une tournée circulaire, des joueurs qui engageaient de grosses parties dans le *car* où, à chaque station, se précipitent des marchands de journaux, de livres, de fruits et de bonbons.

Au milieu de tous ces voyageurs si mêlés, une femme attirait l'attention générale par sa beauté suspecte et la profusion de diamans dont elle était couverte; on eût dit la vitrine d'un joaillier; elle ruisselait de feux, ses cheveux roux, son cou, ses mains, son chapeau étincelaient. Une pareille exhibition semblait presque imprudente; je pensais aux attaques de trains, moins fréquentes d'ailleurs sur les lignes du Sud que sur celles de l'Ouest, en me disant que ce serait une belle prise. La dame dina seule à sa petite table, non loin de moi, et je remarquai qu'elle buvait sec. Le lendemain, elle resta dans son coin, toujours seule, le surlendemain aussi. Des conversations s'engageaient entre les voyageurs qui se connaissaient le moins, mais personne n'adressait la parole à celle-là. Quelques hommes de mauvaise mine la couvaient à la dérobée de regards avides qui en voulaient peut-être à ses diamans autant qu'à elle-même. Le matin du troisième jour l'un d'eux s'approcha brusquement; très gauche et à brûle-pourpoint, avec une explosion de timide grossièreté, il lui demanda si elle n'était pas Lilian Russell, l'actrice bien connue. Elle secoua la tête en riant et donna son nom d'une voix rauque dont le contraste avec cette jolie bouche faisait peine. Je ne me lassais pas de l'observer; ses yeux bleus, très durs, étaient des abîmes de tris-

tesse, — tristesse morne, brutale et stupide. La situation de paria qui lui était faite m'inspirait tant de pitié, elle était si seule avec ses diamans, elle n'avait si évidemment qu'eux au monde et elle continuait à les exhiber plus ou moins dès l'aurore d'un air de défi si pathétique au fond, que deux ou trois fois je fus sur le point de lui parler comme on peut parler en voyage à n'importe qui, d'un beau site par exemple. Mais je craignis quelque insolence. Du reste elle ne regardait pas plus le paysage que les journaux empilés sur ses genoux ; elle contemplait ses bagues et demandait des *sandwiches*. Un peu avant d'arriver, au moment où les préposés nègres se ruent sur vous, la brosse à la main, pour vous enlever de force la poussière du voyage, un jeune homme glabre, rasé à la mode, l'air sournois et inquiet, s'avança furtivement vers elle, fit un signe, prit son sac ; elle se leva et le suivit sans mot dire ; j'essayai de me figurer avec quel sentiment de haine. Quant à moi je discernai à cet individu correct le coup d'œil que les femmes de tout âge et de toute catégorie ont en réserve pour les poltrons. Je suppose qu'il se sera relâché de sa réserve à la Nouvelle-Orléans. Le Sud est si corrompu ! Quoi qu'il en soit, voilà le peu que j'ai vu du demi-monde en Amérique. Seules de leur sexe, les réprouvées qui le composent auraient peut-être le droit de se plaindre, malgré les diamans dont on les couvre autant et plus qu'ailleurs. Ce ne sont pas elles pourtant qui provoquent les conventions à Washington, les appels à la Chambre et au Sénat, les articles d'une presse spéciale en faveur du suffrage. Toutes celles qui revendiquent le droit de voter sont des femmes parfaitement honnêtes et même ce que nous appellerions *collet monté*, exception faite d'une certaine avocate quelque peu émancipée dans le sens qu'on donne à ce mot en Europe.

Le porte-parole le plus fameux est la très honorable Elizabeth Stanton, qui se rattache par son âge au groupe des *shriekers*. Elle a beaucoup de fougue et beaucoup d'*humour*. La raison si souvent invoquée pour refuser aux femmes leurs droits politiques au nom d'un respect qui les place au-dessus des partis et des orages de la tribune, lui fait hausser les épaules : « Les pauvres créatures, dit-elle, qui se contentent de cela, oublient qu'elles occupent en commun avec les criminels, les idiots et les fous cette plate-forme privilégiée. Non, ce qui les retient dans l'ombre, c'est plutôt la crainte du ridicule, la même crainte qui leur fait accepter sans mot dire les modes absurdes que leur envoie Paris. Quels actes d'énergie et d'indépendance peut-on attendre de personnes qui se résignent à porter deux ballons en guise de manches et à se passer de poches pour avoir une jupe mieux ajustée ?

Très certainement aucun homme ne penserait à exercer ses droits politiques avant d'avoir trouvé sur lui une poche ou même deux pour y mettre sa bourse, son mouchoir, ses lunettes, voire ses mains quand il en est embarrassé. »

Voilà le ton des guerrières de l'ancienne école; les meneuses d'aujourd'hui emploient d'autres moyens: elles se piquent de modération, elles travaillent sans bruit; surtout elles ont le bon goût, pour la plupart, de ne pas séparer leur cause des progrès généraux qui intéressent également les hommes. Je l'ai constaté à New-York où, tout en me croyant bien souvent tantôt à Londres et tantôt à Paris, je pouvais, grâce à la variété infinie des rencontres, peser et vérifier tels renseignements déjà pris dans les parties plus purement américaines du pays.

Miss Jeannette Gilder, qui dirige d'une main virile *The Critic*, une excellente revue hebdomadaire d'art et de littérature, m'a dit sans phrases: — « Je ne souhaite pas du tout que les femmes soient poussées outre mesure dans les carrières qui n'étaient pas autrefois celles de leur sexe, mais je tiens fort à ce qu'une femme soit libre d'entreprendre n'importe quoi pourvu qu'elle en ait l'envie et le talent. Si elle a la force de forger, eh bien, qu'elle forge! »

Notons en passant que les femmes de lettres se distinguent aux États-Unis par une remarquable absence de prétention. D'abord, elles sont si nombreuses, que de leur part la pose qui s'attache à l'exception serait impossible; c'est tout au plus si on leur accorde une place à part au milieu de la nuée des dames et des demoiselles, dilettantes en littérature, qui vous parlent de ce qu'elles ont écrit, de ce qu'elles veulent écrire avec une confiance en elles-mêmes qui tient au débordement incroyable de la personnalité. Chacune se croit autorisée à toucher à tout et croit avoir quelque chose à dire sans aucun souci des jugemens précédemment portés. Cette absence absolue de respect pour la convention empêche la dépense de banalité qui se fait chez nous, mais elle permet aussi une plus large expansion de sottise. En France, il n'y a guère que deux catégories de femmes: les sérieuses et les futiles; en Amérique, où les sérieuses sont plus sérieuses et les futiles plus futiles que partout ailleurs, j'ai découvert un troisième groupe, celui des femmes qui s'occupent futillement de choses sérieuses, tranchant, sans arrêter la course à la vapeur qui les emporte, des questions qui exigeraient l'attentif recueillement de toute une vie. Je ne rapporterai pas l'avis de celles-là pour ou contre le suffrage, pas plus que je n'insisterai sur l'indifférence des mondaines déclarées que le suffrage

intéresse beaucoup moins que leurs robes et qui, comme l'a dit dédaigneusement un de leurs contempteurs, « s'habillent, babillent et se déshabillent », sans autre occupation dans la vie, en comptant sur leurs maris, comme sur un banquier complaisant pour payer les notes de couturière. — Voici le résumé des idées recueillies à New-York, dans les salons et au coin du feu, en causant avec les personnes qui apprécient comme il convient leur lot actuel :

« Aucun affranchissement ne doit marcher trop vite, nous faisons notre apprentissage, nous nous tenons prêtes sans hâte, notre but étant de servir le pays, non pas de lui créer des embarras nouveaux. Si l'on pouvait restreindre le suffrage, le remettre aux mains d'une élite d'hommes et de femmes, tout marcherait mieux; mais le suffrage chez nous est censé universel, c'est-à-dire qu'on ne paralyse qu'à grand-peine l'effet des votes d'une nuée de vagabonds, venus de partout et ignorans autant qu'insoucieux des véritables intérêts de la nation, prompts à vendre leur voix au premier politicien qui les paye. — sans parler des nègres qui ont reçu leurs droits de citoyens en même temps que la liberté dont ils ne savaient pas encore se servir! Lors de chaque vote il faut acheter une masse d'abstentions; ce serait pire si le nombre des votans sans lecture et sans moralité s'accroissait d'un nombre égal de votantes de même espèce, les pareilles de ces hommes-là. Mais l'avenir modifiera beaucoup de choses, l'instruction se répand, l'assimilation se produit; sachons attendre. »

Les femmes qui montrent cette patience me paraissent dignes de participer un jour, si ce jour doit venir, aux affaires de leur pays. Et cependant, je déclare que, sans exception, elles portent les modes de Paris incriminées par Mrs Stanton et jugées par elle incompatibles avec un cerveau bien équilibré. Les réformatrices à cheveux courts et sans corset se rattachent à une ère évanouie; nul ne sait plus rien des excentricités qu'en Europe on attribua jadis aux *bloomers*. Une réforme trop radicale en matière de toilette serait celle qui se ferait le plus difficilement accepter.

II. — A WASHINGTON.

Faute d'être admises au suffrage, les Américaines s'occupent-elles quand même de politique? Elles s'en gardent. Leur but en votant serait d'obtenir la preuve d'une égalité réelle avec l'homme. A quoi bon le reste? Les femmes qui dans le vieux monde font

de la politique se donnent corps et âme à une cause généralement représentée pour elles par un héros quelconque, prince, tribun ou aventurier. Mais on n'est l'Égérie de tel ou tel parti qu'à la condition que ce parti existe ; or, s'il y a un point où tous les esprits s'accordent aux États-Unis, c'est sur les mérites indiscutables du mode de gouvernement. La division des citoyens en démocrates et en républicains n'offre rien qui soit de nature à stimuler la passion chez une Roland ou une Staël. La liberté n'est pas menacée, on ne voit poindre à l'horizon ni tyran ni sauveur providentiel, ni aucun de ces prétendants auxquels les femmes se dévouent avec une exaltation proche parente de l'amour. La politique réduite à ce qu'elle est en Amérique tombe au rang de grosse besogne ; elle ne peut avoir d'attrait que si elle confère un pouvoir reconnu. Il n'existe donc pas de salons politiques comme nous l'entendons, même à Washington, où l'affluence des politiciens vous fait éprouver cependant l'impression que produisent les joueurs à Monte-Carlo. On se dit : « Quelle ville charmante ce serait sans cette lèpre ! » Ses blanes monumens de marbre, ses longues perspectives ombreuses, ses statues entourées de jardins, à l'intersection de presque toutes les rues, son luxe de parcs et de squares semble la consacrer à d'élégans loisirs ; et en effet les femmes s'y amusent beaucoup ; il paraît que la grande affaire mondaine est le triomphe des *buds*, des *rose buds*, boutons de roses à leurs débuts, autour desquels s'empressent les jeunes papillons, attachés d'ambassade. La chasse au mari, remplacée quelquefois ailleurs par le genre de *flirt* plus subtil qui a pour objet de conquérir des amis et de les garder sans engagement, la vieille chasse au mari fort antérieure à la chasse aux diplômes, est menée avec une ardeur naïve par ces demoiselles à travers les fêtes de la saison. Débuts, succès, toilettes, déplacements, réceptions, tout cela trouve un écho dans le journal hebdomadaire qui a nom *Kate Field's Washington*, le nom de la ville, allié à celui d'une femme, sa directrice.

Le *Washington* de Kate Field fait un peu penser à ce qu'était originairement le *Figaro* ; il réunit dans un cahier lancé chaque semaine toutes les nouvelles de l'endroit, et des articles souvent brillans sur des questions beaucoup plus générales. Ce fut ainsi qu'il s'évertua le premier, et nous devons lui en être reconnaissans, à obtenir l'abolition du tarif sur les œuvres d'art, au nom d'une courtoisie internationale bien entendue qui profiterait à l'éducation, cette pierre angulaire sur laquelle tout est fondé en Amérique. Kate Field n'est point ignorante de ce qui se passe à l'étranger ; elle a ses petites anecdotes parisiennes, elle demande qu'une

décoration au moins nous soit empruntée par son pays, l'ordre du Cordon bleu récompensant les talens culinaires trop rares. Indiscrète et agressive comme il convient à un journaliste de tempérament, elle pénètre au Sénat, au Congrès, amène au jour un scandale quand l'occasion s'en présente, interpelle familièrement l'oncle Sam sur les affaires extérieures; elle applaudit à tous les efforts individuels des femmes sans jamais être l'avocat attitré et systématique de leurs prétentions. Par Kate Field nous savons que l'initiative féminine a créé dans les États les plus reculés de l'Ouest des sociétés chorales, des orchestres, des compagnies d'opéra dont le premier effet est d'adoucir les mœurs; rien ne lui est inconnu des choses du théâtre: elle a dans sa carrière errante et active touché un peu à tout. C'est encore le *Washington* qui a révélé au monde l'existence d'une colonie exclusivement composée de femmes sur le territoire d'Oklohama, dont la plus grande partie est jusqu'ici couverte par des tribus indiennes; deux douzaines de femmes environ sont arrivées là en même temps que les premiers colons blancs; elles se sont assurées des terres qu'elles exploitent et dont l'entrée est rigoureusement défendue aux hommes.

« Je voudrais les voir dans trois ans, s'écrie drôlement Kate Field, et juger de l'état de leur estomac, de leur toilette, etc. Trouveront-elles nécessaire d'avoir de bons diners substantiels et une robe du dimanche, aucun homme n'étant présent pour apprécier ces choses? Sauront-elles planter un clou et s'acquitter d'autres menues opérations du même genre pour lesquelles leur sexe est notoirement maladroit? Et de quoi causer dans une communauté où il n'existe ni chiffons ni amoureux? Quelles seront les récréations de ces célibataires endurcies? Comment se recruteront-elles? M'est avis que, s'il n'est pas bon que l'homme vive seul, il est plus mauvais encore pour la femme de se mettre à ce régime. Souvent elle a entrepris de le faire depuis que le monde existe; le long du chemin de l'histoire s'échelonnent des myriades de communautés féminines, qui prouvent que la tentation de se débarrasser de l'homme une bonne fois nous est venue, puissante, irrésistible, dans tous les temps, mais l'expérience prouve que les seules de ces entreprises héroïques qui aient réussi sont celles que jadis protégeait du dehors la force et l'autorité de l'Église. »

Le bon sens ne manque pas plus que le franc parler à Kate Field. Elle s'est rendue fameuse par une campagne menée à ses risques et périls contre le mormonisme. D'abord la simple curiosité la conduisit au Lac Salé; elle avait voulu visiter ce territoire d'Utah

où des gens réputés fort habiles en affaires se permettaient l'excentricité de la polygamie; mais l'excursion, qui ne devait durer que quelques semaines, se prolongea pendant un an, la société mêlée des Saints, des Gentils et des Apostats intéressant au plus haut degré la voyageuse. Elle commença par être dupe de la prospérité matérielle du pays et de l'union apparente des familles où, par pure dévotion, plusieurs épouses s'attachaient à faire le bonheur d'un seul mari qui, de son côté, semblait n'avoir pour but, en prenant cette charge, que d'assurer le salut éternel à de pauvres femmes incapables de gagner le paradis toutes seules; puis peu à peu, en observant, en recevant des confidences, elle découvrit les misères, les dégoûts, les infamies de ces harems censés chrétiens, fondés sur l'odieuse loi qui se résume en ces mots: « Si une femme refuse de donner d'autres épouses à son mari, il aura le droit légitime de les prendre sans son autorisation, et elle sera détruite pour avoir manqué à l'obéissance. » Le cri d'indignation qu'elle poussa lui fit autant d'ennemis qu'elle avait eu d'amis jusque-là parmi les Mormons; mais Kate Field est intrépide; elle se moqua des anges exterminateurs qui interviennent quelquefois, paraît-il, pour fermer la bouche aux imprudens ou arrêter les pas des déserteurs, et elle commença une série de conférences prononcées dans différentes villes. L'intérêt qu'excitaient ces dénonciations amusantes ou terribles parties de la bouche d'une personne qui arrivait de l'enfer polygame ne fut pas sans mélange de scandale, car elle osait tout dire, et dire tout ce qui se passe chez les Saints des derniers jours est fait pour choquer de chastes oreilles. Ce que Kate Field entreprit de plus brave fut lorsqu'elle alla relancer le monstre dans son antre, la Cité du Lac Salé, attaquant les Mormons avec véhémence chez les Mormons eux-mêmes. La première fois que je vis cette héroïne à Washington, elle fulminait contre le vote presque unanime par lequel la Chambre venait d'admettre leur territoire au rang d'État.

« Si le Sénat y prête les mains, disait-elle, il n'y a aucune raison pour que les prophéties de ces coquins ne se réalisent pas: nous les verrons établir sur la terre ce qu'ils appellent le royaume de Dieu; j'ai toujours répété que l'église mormonne était la plus merveilleuse organisation qui fût au monde, en voilà bien la preuve; le lion s'est dérobé sous une peau de renard, la polygamie a fait trêve, sans être abolie pour cela, car de bonne foi elle ne peut l'être en cette génération-ci, tant que vivront des femmes qui ont consenti à devenir seconde, troisième, quatrième, sixième épouse et ainsi de suite *ad libitum*. Que deviendraient ces malheureuses? Les planter là comme certains, je n'en doute

pas, sont disposés à le faire, serait une indignité de plus. D'ailleurs le mariage céleste demeure au fond la pierre angulaire de l'église mormonne; ils en suspendent la pratique pour se garder contre les lois humaines et entrer en sympathie avec le reste du pays, voilà tout. Certes le mormonisme n'est plus ce qu'il était quand je fis connaissance avec lui en 1883; il se modifie tous les jours grâce aux chemins de fer, aux écoles, à la presse, à l'affluence des Gentils; le gouvernement aurait tort cependant de se fier à des gens qui, par leur nombre, représentent en matière politique un terrible levier: songez donc qu'ils tiennent la balance du pouvoir dans le Wyoming, l'Idaho, le Colorado, avec une croissante majorité en Utah, sans parler des Mormons de l'Arizona et du Nouveau-Mexique, du Montana et de la Californie. Ils auraient vite fait de devenir maîtres au cœur du continent! »

On voit que l'intelligence de la politique n'est pas refusée aux Américaines, bien que, règle générale, elles la mettent sous le boisseau, leur sens pratique très aiguisé les engageant à ne rien entreprendre en pure perte. Mais Kate Field sait qu'elle peut se faire entendre, elle parle donc, elle parle beaucoup, hardiment, librement, avec une facilité singulière, que ce soit de bouche ou la plume à la main. Il y aurait à faire un joli croquis d'elle, assise devant son pupitre, au milieu d'une litière de papiers répandus sur tous les meubles, entre quatre murs couverts de pochades et d'esquisses qui font penser à un atelier autant qu'à un cabinet de travail. Il est, ce cabinet d'artiste, haut perché comme un nid d'hirondelle, au sommet du grand bâtiment qu'on appelle le Shoreham; tous les bruits y montent, saisis au vol par cette plume alerte, attentive, toujours en mouvement. La personnalité fine, nerveuse, fureteuse, un peu bohème de Kate Field semble planer ainsi sur Washington mondain, l'œil et l'oreille au guet, prête à vibrer au moindre souffle et armée en guerre avant toute chose contre l'hypoërisie et le convenu. Que cette double qualité porte bonheur à son petit *Washington*, ennemi des Mormons et ami de la France!

Aux séances du Congrès et du Sénat où j'étais assidue, j'ai cherché à reconnaître le type de femme que nous a présenté naguère un romancier de talent qui tient ses états à Washington, Mrs Hogdson Burnett, le type de la *lobbyiste* (1), de l'entremetteuse, professionnelle ou non, qu'utilisent pour traiter les affaires de pots-de-vin et autres besognes véreuses des mains

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 mars 1890, *Through one administration*.

expertes en corruption. Il doit y en avoir parmi la foule qui entre au Capitole comme dans un moulin et arpente continuellement les couloirs, mais rien ne les révèle à mon attention. Somme toute, ce qui m'a le plus frappée durant les séances où le tapage des débats ne paraît troubler en rien le repos de quelques dormeurs sans gêne couchés tout de leur long sur les divans, c'est la dignité de cette prière quotidienne prononcée avant l'ouverture. Le chapelain aveugle fait une entrée majestueuse, appuyé à l'épaule d'un enfant. Tout le service est confié à de petits garçons en vestes courtes et en grands cols blancs qui ont l'air d'une troupe d'écoliers lâchés à travers les conversations sérieuses des grandes personnes. Ils doivent ce privilège à la prestesse de leurs mouvemens et, en effet, s'acquittent des commissions, portent les messages en un clin d'œil, d'un bond de jeunes singes. Mais le page qui guide les pas du chapelain Milburn semble comprendre le sérieux de sa mission; il marche lentement, très grave, et tous ces hommes qui écoutent debout la prière sont graves aussi, avec l'apparence du respect, les pires comme les meilleurs. Je n'y vois pas de mal; c'est une soumission à la forte discipline qui veut que dans chaque famille américaine le père ne se dispense jamais des signes extérieurs de la religion au lieu de la trouver bonne tout simplement pour les enfans et pour les femmes. Cet appel des lumières d'en haut sur la discussion des affaires du pays doit certes étonner les républiques européennes qui ne veulent plus de la prière dans les écoles, qui, à plus forte raison, la banniraient des assemblées politiques, si elle y avait jamais existé. Hypocrisie, dira-t-on! Esprit public, répondent les races anglo-saxonnes. Elles ont compris mieux que d'autres, il me semble, la vertu qui résulte de l'exemple renforcé par une incessante et impitoyable police de l'opinion.

Une catégorie de femmes qui appartient par excellence à Washington est celle des fonctionnaires du gouvernement. D'année en année leur nombre augmente dans les divers ministères; elles prennent part aux concours qui permettent d'atteindre les emplois les plus importans et les mieux rétribués.

Une heureuse fortune me mit en relation, dès mon arrivée, avec l'une des *agentes spéciales* de ce bureau du travail qui publie chaque année de si précieuses statistiques (1). Miss de Graffenried a rédigé quelques-uns des principaux rapports sur le travail manuel des femmes; sous son impulsion, l'*Arundell*,

(1) Condition de la femme aux États-Unis, *Homes et clubs d'ouvrières*, 1^{er} décembre 1894.

un nouveau club, présidé par miss Elizabeth King, s'attaque en ce moment à l'exploitation de l'enfance et au système pressurant des sous-contrats en matière de fabrication, *sweating system*. Elle fait dans toute l'Amérique de fréquents voyages d'enquête, elle est venue en France se livrer à une étude approfondie de nos écoles professionnelles, qu'elle place très haut et cite comme modèles. Personne n'aura contribué davantage à prouver que c'est un devoir national que d'élever le goût du peuple par une éducation d'art, au moins élémentaire, dans les écoles publiques de tout rang. Cette situation éminente d'une femme investie de fonctions administratives est remplie avec une simplicité remarquable. On s'assure, en voyant tour à tour miss de Graffenried dans les bureaux du *department of labor* et dans l'agréable intérieur où elle vit auprès de sa mère, que la femme peut tout aussi bien que l'homme « aller à son ministère ». Chez elle, j'ai rencontré miss Fletcher, la bienfaitrice des Indiens, dont le nom est déjà venu sous ma plume à propos d'une des œuvres les plus considérables qui aient été entreprises en Amérique, la plus considérable peut-être puisqu'elle tend à résoudre le grand problème du rapprochement des races.

Miss Fletcher, seule de son sexe, compte parmi les *fellows*, les agrégés de Harvard. Elle a été conduite à la charité par la science, ayant entrepris pour l'amour de l'ethnologie des recherches longues et difficiles qui la forcèrent de vivre au milieu des Indiens, dans quelles dures conditions, il faut le lui entendre conter, si modeste, si oublieuse de soi qu'elle puisse être. Un témoignage visible de ses souffrances frappe les yeux avant qu'elle ait parlé; elle boite, — infirmité glorieuse comme une blessure reçue au feu. C'est la trace d'une maladie grave qu'elle subit sous la tente, soignée par les Indiens. D'une de ses sauvages infirmières elle a fait un médecin, pourvu aujourd'hui de diplômes et qui exerce sa profession dans l'école de la réserve où elle vit. On sait que les réserves sont des terrains gardés aux indigènes et formant une ligne de frontière entre leur territoire et les États-Unis.

«— Mon travail scientifique, me dit miss Fletcher, commença il y a seize ans, et une grande partie de ce temps-là fut employé par moi en investigations personnelles. Vivant parmi les Omahas, je fus frappée des torts dont notre gouvernement se rendait coupable envers eux sans le savoir, me semblait-il. Je réclamai et je me fis entendre; depuis lors, j'ai pris à tâche d'améliorer la situation des tribus, au moins en ce qui concerne leurs demeures et l'éducation de leurs enfans. J'ai divisé par lots et distribué à

titre privatif, *in severalty* les terres des Omahas, des Winnebagos et des Nez Percés d'Idaho, environ 5 000 Indiens en tout, administrant un million d'acres; chacun d'eux a son petit bien (1); ils cultivent maintenant près de 500 000 acres; le reste est ou sera vendu à des colons blancs. Tandis que l'œuvre philanthropique proprement dite portait ainsi des fruits presque inespérés, j'attachais une tout autre importance encore à cette partie de ma tâche qui doit ouvrir l'esprit et le cœur des Indiens à la connaissance de notre race, et je découvrais de plus en plus que l'Indien est un homme digne de notre attentive considération. Des travaux minutieux accomplis avec amour sur les chants indigènes attesteront, j'espère, l'affection que je porte aux chanteurs. J'aurais voulu seulement pouvoir faire mieux et davantage. »

Parmi les travaux d'ethnologie et d'archéologie américaines que miss Fletcher a fournis au Peabody Museum, la musique des Omahas tient une place particulièrement intéressante. Son long séjour parmi eux et la confiance qu'elle sut leur inspirer lui permirent de pénétrer le sens de beaucoup de choses qui pour un observateur ordinaire fussent restées incompréhensibles; dans la musique notamment on peut dire qu'elle a surpris leur âme.

« — Chez eux, explique-t-elle, la musique enveloppe d'une atmosphère toutes les cérémonies religieuses et sociales, toutes les expériences personnelles. Les rites en sont comme embaumés: la reconnaissance pour la création du maïs et des animaux qui procurent la nourriture, la vénération des puissances de l'air et du soleil qui féconde, tout cela passe dans la musique. Des chants spéciaux accompagnent les exploits du guerrier et lui charment la mort, hâtant l'arrivée de l'esprit sur les plages de l'avenir; les enfans composent des chansons pour leurs jeux; les jeunes gens mêlent de la musique à leurs exercices, les amoureux se font écouter en chantant; le vieillard évoque de la même façon les agens protecteurs de ses derniers jours; la musique est aussi, pour les Indiens, le médium grâce auquel l'homme entre en communion avec son âme et avec les puissances qui règlent sa destinée. Les chants d'une tribu représentant son héritage, beaucoup se les sont transmis de génération en génération. »

Miss Fletcher n'arriva pas sans peine à comprendre le sens

(1) En vertu du bill obtenu par miss Fletcher, et signé par le président des États-Unis le 7 août 1882, les chefs de famille ont droit chacun à 160 acres de terre; les orphelins et les célibataires au-dessus de dix-huit ans, à 80 acres; tout individu au-dessous de cet âge à 40 acres.

caché de ces mélodies très souvent sans paroles, car c'est un des reproches que nous font les Indiens : « Les blancs, disent-ils, parlent beaucoup en chantant. » D'abord, lorsqu'elle assistait à leurs danses et à leurs festins, elle n'entendait, qu'un bruit discordant de voix humaines couvertes par les tambours et le flageolet; remarquant cependant que la multitude qui l'entourait semblait prendre grand plaisir à ce qui, pour elle, était un vacarme barbare, elle se persuada qu'elle avait tort dans ses préventions et se mit à écouter ce qui se passait sous le bruit; elle ne tarda pas à faire des découvertes. Sa maladie de plus d'une année l'aida certainement : tandis que les Peaux-Rouges allaient et venaient autour d'elle avec une affectueuse sollicitude, elle leur demandait de chanter tout bas, pour ménager son extrême faiblesse; la douceur de certains airs lui fut révélée ainsi. Puis elle goûta la beauté des symboles, son retour à la santé ayant été célébré par la cérémonie du Wa-Wan. On la transporta dans un chariot le long du Missouri, jusqu'à la grande cabane en terre où l'attendaient les vieillards, où hommes, femmes, enfans s'étaient rendus en grand nombre sur leurs petits chevaux. Des bras robustes la portèrent à l'intérieur; là on avait dressé pour elle un lit de repos couvert de peaux de bêtes; le peuple se réunit autour du feu central et deux ou trois cents voix entonnèrent le chant de l'approche, le chant qui précède l'arrivée des porteurs de calumets de paix. Ceux-ci défilèrent sous la galerie d'entrée : alors le sens de la musique apparut parfaitement clair à miss Fletcher. Elle se hasarda à mettre des vers amoureux sur d'autre musique qu'elle avait notée et les jeunes gens, quand elle chanta, se troublèrent, parce que c'était en effet une chanson d'amour qu'on ne doit chanter que lorsqu'on aime. Pourtant ils dirent, satisfaits : « C'est cela, vous nous avez compris. »

De plus en plus, elle entra dans leur vie intime, faisant connaître au monde les chants d'Omaha par centaines et aussi ceux des Dakotas, des Otoes, des Poncas, dont les dialectes sont de même famille. Maintenant elle s'occupe des Pawnies qui représentent une autre souche. On sent combien, à mesure que ces tribus auront cessé d'exister, absorbées par le reste de l'Amérique, il sera intéressant de trouver dans leurs chants ainsi conservés le point précis où s'arrêtèrent pour eux le développement de la vie mentale et la puissance d'expression. Miss Fletcher écrit aussi des rapports sur les origines présumées, l'histoire et les lois de ses protégés, leurs relations avec les Européens qui, à partir du xvi^e siècle, les persécutèrent sous prétexte de les civiliser. J'espère pouvoir un jour donner la substance des

travaux de cette chercheuse infatigable dans un cadre moins restreint que celui-ci.

Je la mis sur le chapitre des « réserves » et de la vie qu'y mènent les Indiens que l'école rend à leur tribu. On m'avait dit plus d'une fois que leurs jeunes filles élevées à l'américaine tournaient souvent fort mal une fois revenues au *tepé* paternel. Miss Fletcher ne nia pas que cela pût arriver; la vie qui les attend dans ces cabanes où grouille misérablement une nombreuse famille, le voisinage des officiers, les tentations de toute sorte sont une excuse : « Je les aime comme mes enfans, dit-elle, et ils me donnent les soucis que pourrait avoir la mère de plusieurs centaines de garçons et de filles, mais ils m'ont donné aussi de grandes joies. L'important est de les faire travailler. » Elle préconise la vertu du travail, ayant travaillé plus qu'aucune femme à sa triple tâche scientifique, administrative et charitable. Ses voyages, d'une tribu à l'autre, par des cañons où l'on passe à la file dans un étroit espace entre la montagne à pic d'un côté et le précipice de l'autre ne laissaient pas de la fatiguer, l'état de sa jambe ne lui permettant plus de monter à cheval. Bravement elle marchait là où nul véhicule ne pouvait passer.

Elle raconte ses expériences diverses avec un charme d'élocution qui explique le succès qu'eurent les conférences qu'elle fit sur les Indiens dans le présent et dans l'avenir à la grande exposition de la Nouvelle-Orléans où les industries indigènes étaient placées à côté des produits perfectionnés de toute espèce sortis de l'école si florissante de Carlisle.

Je l'entendis à la Société d'anthropologie dont elle est présidente et qu'elle a fondée dans un dessein dont les gens qui connaissent si peu que ce soit l'état social de l'Amérique ne peuvent méconnaître la très haute portée : elle veut amener les femmes, ces gardiennes de tous les préjugés, à se rendre compte scientifiquement d'un point fécond en controverses, la question des races; et j'ai pu m'assurer qu'au moins dans l'enceinte du club il était traité sans passion.

« Le savoir, a coutume de dire miss Fletcher, est après tout la source de la plus grande charité. On ne peut donc jamais apprendre assez. »

Un incident me prouve, dès le premier pas que je fais dans la chambre, combien elle a raison. Au moment où j'arrive, une femme entre deux âges, d'apparence agréable, entretient l'assemblée du *folk-lore*. On me la nomme, c'est Mrs Douglass qui, par une exception presque unique, épousa, blanche, un homme de couleur, le fameux Frédéric Douglass, déjà vieux, élevé à d'im-

portant fonctions et entouré de l'estime générale. Rien n'est plus curieux que l'histoire de cet ancien esclave, échappé d'une plantation du Sud : il gagna l'Angleterre, y acquit toutes les connaissances dont on ne lui avait pas donné les premiers élémens, puisque vingt-trois ans il ne savait pas lire, et, rentré dans son pays, s'y révéla orateur éminent, n'employant ses dons d'éloquence et de persuasion que pour des causes justes. Il ne fut pas facile de calmer, après la guerre, l'effervescence des nègres frustrés des droits politiques et autres qu'on leur avait imprudemment promis, punis pour des abus inévitables, maltraités, volés, décimés par leurs prétendus sauveurs. Frédéric Douglass ne cessa d'agir dans un esprit de conciliation, fut chargé de missions délicates dont il s'acquitta toujours avec honneur, devint ministre à Haïti et, jusqu'à la fin d'une longue carrière, mérita d'être considéré par tous les partis.

Voici quelques-uns des sujets traités en cette séance du club : découverte de tombes indiennes ; — les origines du langage ; — l'origine de l'attention chez les enfans. — Une jolie jeune fille propose quelques réformes à introduire dans les hôpitaux de Washington. On discute sans aucun emportement, à propos de la misère des nègres, leurs qualités et leurs vices héréditaires. Une dame signale l'indifférence de certaines négresses qui déposent leurs enfans à l'hospice de la maternité, sans même se retourner pour savoir ce qu'ils deviennent ensuite. Une autre cite en revanche les villes du Sud où elle a vu des blancs envoyer dans les fabriques, pour y peiner du matin au soir, des enfans de sept ans, pendant que les petits nègres s'en allaient à l'école, leurs parens se privant du gain qu'ils pouvaient attendre d'eux afin de leur assurer le bienfait de l'instruction. Des exemples fournis et comparés, il résulte que l'état moral de la population noire serait, à Washington, pire que partout ailleurs, ce qui n'est pas surprenant, car le rebut de la Caroline est arrivé derrière les armées de Sherman, des êtres abjects ne parlant qu'un patois inintelligible. On en rencontre encore à chaque pas les échantillons repoussans. Il y a 70 000 nègres à Washington et les conclusions du Club sont celles-ci : tâcher d'obtenir, pour les plus pauvres, le balayage des rues ; engager ceux qui vivent dans l'aisance à s'occuper davantage de leurs indigènes. Ce n'est pas que la riche société de couleur manque de charité, tout au contraire, mais les œuvres ne s'organisent pas parmi elle : l'absence d'organisation en général est, jusqu'à nouvel ordre, un signe révélateur de la race.

Ils ne sont ni haineux, ni méchans, les pauvres nègres déguenillés et affamés de Washington. Je me rappelle toujours l'air

d'amusement ravi avec lequel un groupe pittoresque de loqueteux coiffés de chapeaux informes regardait, à l'heure de la promenade du monde élégant, passer des cavalcades dans les allées plantées d'arbres qui se déroulent autour de l'obélisque. Les enfans et leurs poneys les enchantaient surtout. Ils les suivaient de l'œil avec d'affectueuses exclamations; l'un d'eux, dont la peau noire apparaissait partout, comme des pièces d'étoffe sombre mises à un vêtement plus clair, lamentablement ivre, se frappait d'aise sur les cuisses en admirant le temps de galop d'un petit garçon qui avait perdu son chapeau dans l'ardeur de la course; n'y tenant plus, il essaya de me faire partager son enthousiasme : *D'ont he have a race there!* s'écria-t-il, toutes ses dents dehors, en agitant une lanterne éteinte qui paraissait être son seul bien en ce monde. Cette sympathie prompte, cet intérêt pris aux plaisirs des riches, sans arrière-pensée, sans envie, est sans doute aussi un signe caractéristique, un excellent signe qui me toucha fort.

Je fréquentais, par protestation, l'église de couleur, la belle église de Saint-Augustin, où le grand évêque d'Afrique apparaît au-dessus de l'autel, entre saint François-Xavier et un nègre en habit de dominicain, sa tête laineuse glorieusement nimbée d'or. Des voix de femmes, tendres, expressives et comme veloutées chantaient à l'orgue et je me rappelle un fougueux sermon, dirigé en partie contre la loi de Lynch, qui me fit grand plaisir. Le clergé noir et mulâtre, dont l'éminent cardinal Gibbons parle avec tant d'éloges, fournit de bons prédicateurs : leur parole ardente répond au tempérament de ceux qui les écoutent. Assemblée très recueillie, très nombreuse, composée en majorité de gens qui semblaient représenter une bourgeoisie fort à son aise, cette bourgeoisie même que le club d'anthropologie invitait à une charité mieux organisée en faveur de la plèbe immonde qui ne lui ressemble que par la couleur.

III. — L'ÉCOLE INDIENNE DE CARLISLE

— Il faudra, m'avait répété plusieurs fois miss Fletcher, si vous voulez avoir vraiment l'idée de ce que sont les Indiens, aller à Carlisle et causer avec le surintendant de l'école, capitaine Pratt.

L'histoire du capitaine Pratt se rattache à celle du général Armstrong (1). Cet officier de l'armée des États-Unis pouvait se vanter d'une expérience déjà longue de la vie de frontière lorsqu'il commença son œuvre admirable en 1875 avec les

(1) Condition de la femme aux États-Unis, *Revue* du 1^{er} décembre 1894.

prisonniers de guerre placés sous sa garde au fort Marion, Saint-Augustin, Floride. Il avait aidé à leur capture dans une de ces expéditions contre les tribus sauvages du territoire indien qui se sont toujours terminées par l'écrasement impitoyable des vaincus. Soixante-quinze des principaux chefs et leurs plus hardis partisans furent choisis pour servir d'exemple, chargés de chaînes, empilés dans des wagons et emportés ils ne savaient où. Quelques-uns essayèrent de se tuer, un seul y réussit, car ils étaient surveillés de près; et, tout en chantant les chants qui fortifient l'âme contre la plus grande infortune, ils atteignirent la forteresse qu'ils croyaient devoir être leur tombeau. Mais le capitaine Pratt, chrétien convaincu autant qu'énergique soldat, avait décidé en lui-même que cette captivité serait pour eux le moyen d'une transformation. Tout en leur faisant sentir qu'il était leur maître, il adoucit autant que possible le sort de ces malheureux, les laissant d'abord presque libres sur parole, — mesure qui eut pour effet de relever leur fierté, — à la condition toutefois qu'ils travailleraient avec une activité disciplinée. Le capitaine Pratt alla même jusqu'à leur assurer de la besogne en ville. D'abord on se méfia un peu des Indiens du fort Marion, puis on les trouva bons ouvriers, et on ne cessa plus de les redemander. Le capitaine leur apprenait lui-même à lire, et les dames de Saint-Augustin venaient l'aider dans son enseignement. Il arriva ainsi que les plus terribles parmi les chefs indiens finirent par faire l'exercice sous l'uniforme des États-Unis et par monter la garde devant la porte de leur propre prison. Au bout de trois ans cette porte s'ouvrit pour eux. Deux étonnantes photographies existent qui les montrent à l'arrivée demi-nus sous la couverture, chaussés de mocassins, parés d'ornemens barbares, les cheveux pendans; puis après l'épreuve, tondu, boutonné et astiqué selon l'ordonnance. Mais c'est la physionomie surtout qui a changé beaucoup plus que le vêtement; l'éveil de l'intelligence sur ces figures méliantes et sinistres peut consoler de la perte d'un certain pittoresque assez douteux. Les costumes hybrides de Tête de Taureau, de l'Aigle Rouge, d'Astre Jaune, de Vent des Nuages, etc., ne rappellent plus guère les nobles descriptions de Chateaubriand ou de Cooper. Il ne reste que les beaux noms symboliques précédés de noms de baptême dont le rapprochement forme une étrange disparate. Tandis que les plus vieux d'entre les captifs du fort Marion regagnaient leurs foyers, les autres consentirent à suivre le capitaine Pratt à l'Institut de Hampton où il était détaché par le gouvernement. J'ai déjà parlé de cette école modèle, fondée au lendemain de la guerre, pour répondre au besoin d'apprendre qui dévorait les

gens de couleur, persuadés que science devait être synonyme de pouvoir. La plupart des administrateurs avaient peu de confiance d'abord dans la perfectibilité de l'homme rouge, mais ils durent revenir de leurs préventions, car le capitaine fut chargé ensuite d'aller chercher sur les réserves une cinquantaine d'enfants des deux sexes, jugés aptes à profiter de l'éducation industrielle.

Aucune des collisions redoutées avec les noirs ne se produisit; cependant R. H. Pratt jugea bientôt qu'il y aurait profit à isoler ses Indiens. En 1879, il obtint du gouvernement la permission d'installer une école à Carlisle dans les anciennes casernes de cavalerie; 150 Indiens furent dirigés sur cette petite ville; leur nombre s'élève aujourd'hui à 700, représentant 24 tribus différentes, c'est-à-dire qu'ils sont plus nombreux à eux seuls que tous les élèves de Hampton. Dans ma curiosité de les voir je retournai tout exprès de Washington à Harrisburg, capitale de la Pensylvanie, non loin de laquelle se trouve Carlisle. Jusque-là mes connaissances sur la question indienne avaient été des plus vagues et des plus embrouillées. Sous l'influence d'idées sentimentales puisées dans *les Natchez* et dans *Atala*, j'avais appris avec regret que 350 Indiens environ, garçons et filles, appartenant à une école industrielle, avaient défilé à l'exposition de Chicago, les garçons en uniforme, les filles en costume de serge bleue à la mode, musique en tête, marquant le pas gymnastique et portant triomphalement les insignes de leurs divers métiers.

— Pourquoi, m'étais-je dit, devant deux ou trois figurans du Midway, pittoresquement drapés dans leurs couvertures et ne faisant rien que fumer leur pipe, pourquoi ne les laisse-t-on pas comme ceux-ci à la simplicité des mœurs primitives?

Plus tard, à Boston, j'avais déploré de même qu'une jeune Mohawke trop civilisée — qu'on appelait miss Johnson, tandis qu'elle eût pu être Hiawatha ou Celuta — récitât des vers au profit des écoles de sa réserve dans une vente de charité où les dames offraient aux acheteurs les ravissantes corbeilles d'herbes aromatiques ou de roseaux qui, avec les mocassins brodés de perles, représentent l'industrie autochtone. Puis, à New-York, je ne vis plus guère de Peaux-Rouges, sauf les innombrables figures de bois grossièrement peintes et taillées, qui au milieu du trottoir, devant chaque débit de tabac, sont censées rappeler les Iroquois ou les Mohicans; je recueillis cependant d'affreux détails sur les réserves où certains agens du service civil sont trop souvent tentés de s'enrichir aux dépens des sauvages qu'ils devraient protéger. La rencontre d'un Indien tout à fait exceptionnel dans l'un des

salons les plus intéressans de la ville la plus cosmopolite qui soit au monde, acheva de me dérouter. C'était au jour de Mrs Richard Gilder, la femme du poète, directeur d'un *Magazine* célèbre, et qui, artiste elle-même, sait attirer par la puissance de sa grâce et de son esprit toutes les notabilités littéraires. Vers la fin d'une après-midi d'hiver j'avais trouvé autour d'elle, dans un cercle éclectique, des hôtes de toute provenance : le peintre John La Farge, parent transplanté de Paul de Saint-Victor et coloriste comme lui; le professeur Hjalmar Boyesen, un Américain scandinave, critique et commentateur d'Ibsen, qui compose en anglais des nouvelles norvégiennes dont quelques-unes ont pour théâtre les États-Unis; Thomas Janvier, qui connaît mieux que la plupart des Français ce qui concerne les félibres et la littérature provençale de tous les temps; le docteur Eggleston, dont les premiers romans éveillèrent chez nous un si vif intérêt pour l'Ouest américain (1), enfin les sœurs de l'exquise poétesse juive morte trop jeune, Emma Lazarus, dont l'une, Joséphine, a écrit sur l'avenir de son peuple des pages d'une spiritualité très haute qui figurent dans le legs des précieux documens fait au monde par le Congrès des religions. Beaucoup de nationalités diverses étaient donc, sans me compter, réunies chez Mrs Gilder quand survint M. Antonio Apache, que j'avais eu déjà l'occasion d'apercevoir à Chicago, où il était à la tête du département archéologique. Une de ces personnes qui craignent toujours que les étrangers ne commettent quelque erreur de jugement, compromettante pour ceux qui les reçoivent, se hâta de me dire qu'il était fort rare qu'un Indien fût admis dans le monde. Tant pis, si beaucoup d'entre eux ressemblent à ce jeune Apache! Il a voyagé en Europe après de bonnes études universitaires; sa tenue, ses manières sont irréprochables; son visage, d'un ton chaud, est éclairé par des yeux magnifiques. Il consentit à chanter, en s'accompagnant de la guitare, une mélodie sacrée, bourdonnement des lèvres qui imite la pluie. C'est, nous expliqua-t-il, une invocation adressée aux reptiles et elle est très impressionnante quand une foule nombreuse la chante en chœur. Il ajouta qu'il ne faudrait pas se méprendre sur la signification de cette prière symbolique, les grenouilles d'été, les lézards et les grands serpens qui sont supposés vivre au fond de la mer n'étant pas directement implorés, mais plutôt choisis comme intermédiaires auprès des esprits d'en haut.

— Les aspirations religieuses du sauvage sont au fond les

(1) Voir dans la *Revue : le Maître d'école du Flal-Creek*, 1^{er} novembre 1872; le *Prédicateur ambulante*, 1^{er} et 15 octobre 1874.

mêmes que les nôtres, me dit avec beaucoup de simplicité cet Indien converti et civilisé.

J'en causai depuis avec miss Fletcher qui m'a démontré que mœurs et croyances changeaient d'une tribu à l'autre, mais qu'en effet les Indiens n'adoraient pas la nature de la manière que nous supposons. Ils font appel à ses forces dans leurs cérémonies : la terre, les quatre vents, le soleil, la lune, les étoiles, les divers animaux exprimant tous une vie et un pouvoir mystérieux dont l'Indien se sent environné, possédé, qu'il redoute confusément et avec lequel il voudrait se créer des relations amicales. Au fond de tout cela, selon miss Fletcher, on trouve un vague, très vague sentiment d'unité. La vie de l'univers n'a pas été pour l'Indien analysée, clarifiée; c'est une forme occulte envisagée avec crainte. Les fascicules ethnographiques de miss Fletcher cependant, tout en me renseignant admirablement sur les tribus livrées à elles-mêmes, ne me préparèrent que fort peu à ce qui m'attendait dans la curieuse école de Carlisle.

J'y arrivai de grand matin afin de pouvoir assister aux classes qui n'ont lieu qu'au commencement du jour, partagé entre l'étude et le travail manuel. A peu de distance d'une jolie ville, au milieu des meilleures influences agricoles et industrielles, se dressent les grands bâtimens épars, gaîment décorés de vérandas qui couvrent l'enceinte d'un ancien blockhaus où jadis les premiers colons du voisinage venaient chercher refuge contre les attaques de ces mêmes aborigènes dont les petits-fils s'instruisent ici dans les arts de l'homme blanc. Pendant la guerre de la Révolution, le blockhaus devint un lieu de détention pour les prisonniers; le corps de garde qui reste de ce temps-là fut construit par les Hessois battus à Trenton en 1776. Les casernes qui s'élevèrent depuis, et qui servaient de point de départ ou de rendez-vous aux troupes américaines durant les guerres avec l'Angleterre, le Mexique, etc., furent brûlées par les confédérés à la veille de Gettysburg, puis reconstruites pour loger une école de cavalerie. Elles étaient redevenues sans emploi quand le gouvernement y établit son école indienne. On dirait un village derrière la haute palissade environnante. Je me rends droit à la demeure du surintendant et, au seul nom de miss Fletcher, je suis cordialement reçue par le capitaine Pratt, dont la physionomie napoléonienne me frappe au premier aspect; un Napoléon très américanisé sans doute et de stature athlétique; mais il doit avoir le sentiment de cette ressemblance, la mèche ramenée sur son front l'atteste. Je remets à plus tard de faire connaissance avec la femme intelligente et dévouée qui l'assiste dans sa tâche, et,

sans perdre une minute, nous visitons les classes. La co-éducation règne à Carlisle sans plus d'inconvéniens entre Indiens qu'elle n'en a entre nègres ou entre blancs; j'aurai vu fonctionner pour toutes les couleurs ce système, réputé en Europe à peu près impraticable. Il m'est donc impossible de séparer ici les filles des garçons, malgré le désir que j'aurais de m'en tenir strictement du haut en bas de l'échelle sociale à la condition des femmes en Amérique. Les classes, faites par des professeurs blancs qui s'adjoignent comme aides les élèves les plus avancés, formant une espèce de petite école normale, ne conduisent pas la masse des Indiens de Carlisle au delà de ce qui dans les écoles publiques est nommé *grammar school*. Elles présentent un aspect bizarre par le mélange d'hommes faits et de tout petits enfans, — les plus vieux, arrivés tard de leurs réserves respectives, étant souvent ceux qui en savent le moins. Il y a là des figures destinées à rester opiniâtrement sauvages, mais le capitaine Pratt ne désespère pas de les modifier.

Il me montre ses ingénieuses photographies comparatives où sont marqués les progrès du type humain, abruti ou féroce au début, sculpté ensuite par l'initiation graduelle à des mœurs plus douces. Si l'on monte ainsi jusqu'à la classe des gradués de 1890 ou de 1894, on voit une réunion de jeunes gens des deux sexes qui ne serait déplacée nulle part. Cependant la beauté, telle que nous l'entendons, ne s'y rencontre guère; la large face, les fortes pommettes et la conformation osseuse singulièrement massive, contribuent à donner une apparence lourde à presque tous les Indiens que j'ai vus en habits européens. Le teint chaud et vermeil qui ne peut se comparer qu'à l'éclatante coloration des feuillages d'automne en Amérique et que fait valoir encore le noir intense et brillant de la chevelure, étonne aussi, mais sans déplaire. Certains croisemens avec la race blanche ont produit de jolies figures; entre toutes je citerai M^{lle} Rosa Bourrassa, une Chippewa qui a du sang français dans les veines et qui est à la fois un excellent professeur, une bicycliste émérite, et une charmante jeune fille. Il va sans dire que pour tous la transformation n'est pas également radicale; les Indiens qui atteignent aux grades universitaires sont rares, mais il n'y en a pas de si déshérité qu'il ne puisse devenir cultivateur.

On commence par leur donner une instruction élémentaire en anglais dont j'ai vu les résultats dans des compositions d'orthographe et de style très amusantes. Les sujets proposés étaient les suivans: « Comment harnache-t-on un cheval? » pour les garçons. « Comment se fait un lit? » pour les filles. Une pauvre petite avait écrit à ce sujet: « Quand j'ai dû faire un lit pour la pre-

mière fois, j'ai eu grand'peur... » Puis elle racontait assez clairement ses essais infructueux, son succès final, et achevait sur le ton du triomphe : « Je parie qu'il n'y a pas aujourd'hui dans toute l'Amérique un garçon ou une fille qui fasse un lit mieux que moi ! »

Quelques-unes en restent là, d'autres s'élèvent au rang de missionnaire, de maîtresse d'école ou d'infirmière; plusieurs jouent agréablement du piano, comme une petite Nez Percé qui, sans se faire prier, exécuta devant moi un morceau à quatre mains avec une de ses compagnes. Elles m'ont paru avoir du goût pour le dessin; j'ai vu quelques croquis d'après nature où l'on pouvait relever des qualités de verve et de sincérité quasi japonaises. Une élite se prépare aux plus hautes études; mais peu importe au capitaine Pratt que les élèves des deux sexes sortis de chez lui accomplissent ou non des prodiges; ce qu'il veut c'est les faire entrer tous dans la civilisation américaine, fût-ce par une porte modeste, en gagnant leur vie au milieu des blancs et aux mêmes titres.

— Ils ne sont que 250 000 Indiens en tout, me dit-il, et sur ce nombre, 35 000 seulement comptent pour l'avenir. Nous devons arracher ceux-là aux fatalités de la tribu, les jeter bien équipés dans le monde sans étiquette spéciale, empêcher par tous les moyens possibles qu'ils ne retournent aux réserves. L'école de la réserve ne peut pas grand'chose pour des enfans qui continuent à subir l'influence du milieu. Ce qui manque aux Indiens, comme aux nègres, c'est moins encore la science que l'expérience; il s'agit de leur apprendre à penser clairement et consécutivement; leur jugement n'est pas formé, c'est tout naturel; peu à peu, pendant une longue suite de générations, la race blanche a fait l'apprentissage de la pensée; l'éducation de nos enfans a commencé bien avant leur naissance. Les Indiens, longuement mis au régime des blancs, ne vaudront ni mieux, ni moins qu'eux... le peu qui en survivra du moins, ajoute le capitaine Pratt.

— Mais, osai-je hasarder, chacun de vos élèves a une famille pourtant; il faudra bien que tôt ou tard il aille la retrouver.

— Pourquoi? Les missionnaires parlent ainsi au nom d'un prétendu devoir et font beaucoup de tort à la cause indienne. Il faut savoir quelle dégradation existe dans ces tribus dont on se plaît à idéaliser les mœurs, comme les hommes y reviennent vite « à la couverture », et combien les filles, persécutées par leurs propres mères, ont de peine à échapper à d'ignobles unions polygames ou autres. Les Indiens qui, sortis d'un collège quelconque, retournent à la réserve, deviennent les pires de tous; ils ont été élevés, ils connaissent leurs droits, ils ont vite fait de prêcher la

révolte. Le tenir à l'écart de la tribu ou le laisser y retourner, c'est, selon le parti qu'on prendra, une affaire de vie ou de mort pour l'Indien. Cruauté, dites-vous, cruauté envers les parens? Bah! je voudrais savoir s'il existe une famille blanche de quelque valeur dont les membres ne soient pas dispersés. Les vieux s'opposent... eh oui! sans doute! Croyez-vous que les parens irlandais ne s'opposent pas aussi très souvent à ce que leurs garçons émigrent, et, cependant, Dieu sait que les Irlandais ne sont que trop nombreux chez nous! Favoriser le développement de l'individualité et rompre les masses, voilà le bon système américain, et il convient à tous aussi bien qu'aux Indiens, qui ne sont pas des gens à part. Les 35 000 Italiens agglomérés dans Philadelphie donnent de la tablature, et si nous permettions à tous les Allemands qui nous arrivent de se rassembler dans le Wisconsin, nous aurions vite créé une Allemagne en Amérique; ne perpétuons pas ce problème, ne transformons pas en nations hostiles les tribus qui s'effacent.

On voit que le capitaine Pratt a plus qu'une ressemblance physique avec Napoléon. C'est un politique habile, et il exprime à merveille ce qu'il conçoit très nettement. On en a chaque année la preuve à la conférence du lac Mohonk, où s'agitent les questions indiennes.

Tout en causant, nous visitons les boutiques et les ateliers. J'y vois fabriquer de la ferblanterie, des souliers, des harnais; la bourrellerie est une spécialité des Indiens; tout ce qui touche au cheval les intéresse, et le gouvernement fait ses commandes à Carlisle; ils sont aussi très bons forgerons et charpentiers. Tout le pain consommé est pétri et cuit par eux à la boulangerie de l'école. Ils s'occupent de la laiterie, du jardin, travaillent à la ferme avec zèle. Les filles, dans leurs ateliers spéciaux, s'adonnent au blanchissage, à la lingerie, à la couture; elles font elles-mêmes leurs robes d'uniforme en laine bleue et sont autorisées à les garnir comme bon leur semble; dès qu'elles y mettent du goût et tiennent compte de la mode, on peut être sûr que l'œuvre de civilisation est accomplie. Le proverbe connu doit être modifié ainsi pour les Indiennes: « Dis-moi comment tu t'habilles, je te dirai qui tu es! » Les élèves tailleurs et couturières fabriquent tous les vêtemens dont l'école a besoin.

Les quartiers respectifs des étudiants des deux sexes sont absolument séparés, cela va sans dire. Les petits me semblent logés dans des conditions de confort toutes spéciales. Une dame dirige leur *home* avec la plus maternelle sollicitude. Le joli appartement qu'elle occupe au milieu d'eux doit leur apprendre de bonne heure

ce que c'est que l'ordre et même l'élégance. Aussi rangent-ils soigneusement leurs petites chambres.

Les jeunes filles prennent l'habitude d'un intérieur bien tenu dans les agréables logemens qui leur sont assignés, chambres à deux ou trois lits qu'elles peuvent décorer à leur guise. J'y remarque un grand luxe d'images symboliques, par exemple : Jésus ressuscitant la fille de Jaïre, — ou bien une forêt touffue avec cette inscription : « Je te mènerai par des chemins que tu ne connais pas. » Nous pénétrons dans le petit hôpital admirablement aménagé; deux ou trois pauvres filles y languissent; elles portent les signes de cette consommation qui fait tant de ravages parmi les Indiens. La phthisie, les affections scrofuleuses, les maux d'yeux, la terrible hystérie sont leurs pires ennemis. Ils ont beaucoup moins de force vitale que les nègres qui, eux-mêmes, en ont moins que les blancs. Cependant, sous l'influence d'un entraînement physique et mental régulier, leur système nerveux se fortifie. Ceci m'est affirmé par un jeune médecin apache attaché à l'établissement.

L'imprimerie m'intéresse d'une façon toute particulière. On y imprime deux journaux que depuis lors j'ai continué à lire assidûment : l'un d'eux hebdomadaire : *The Indian helper*, l'Aide des Indiens, qui tient le monde extérieur au courant de tous les incidents caractéristiques de l'école; l'autre : *The Red Man*, l'Homme rouge, où est traitée à fond la question indienne. Beaucoup d'articles de ces deux feuilles sont écrits par les gradués de Carlisle, et il arrive qu'on y donne place aux compositions naïves de quelque nouveau venu.

Un grand silence règne dans les ateliers comme dans les classes : l'attitude de tous ces Indiens me frappe par une sorte de dignité un peu triste. Mais le capitaine répond à mes réflexions qu'il faut les voir dans les parties de *base ball*, de *foot ball* et autres exercices athlétiques, qui s'engagent entre eux et les jeunes gens des écoles voisines. Leur entrain ne le cède à celui de personne. — Violens, querelleurs? Non, pas plus que d'autres; depuis quatorze ans il n'y a eu qu'une rixe grave, et il s'en est remis pour le jugement des coupables à une espèce de cour martiale composée de leurs condisciples : les deux adversaires ont été condamnés à rester prisonniers au corps de garde jusqu'à parfaite réconciliation. — Et point de méfaits, de scandales d'aucune sorte? — Nous avons eu un vol, répond le capitaine, un vol en quatorze ans! J'ai arrêté moi-même le voleur et l'ai livré à la justice. — Quant à la moralité, il n'y a rien, absolument rien à reprendre.

Le capitaine Pratt surveille tout de ses yeux :

— Non seulement, me dit-il, je parle leur langue, mais encore je comprends leurs gestes, un langage aussi compliqué, aussi rapide que celui des sourds-muets.

Il favorise très volontiers du reste les fiançailles, les mariages, surtout quand le jeune couple a le projet d'appliquer ses connaissances agricoles à la création d'une ferme. C'est le couronnement d'un système d'épargne auquel les Indiens s'habituent beaucoup plus facilement que les nègres. Un gain minime est attaché aux industries de l'école et pendant les vacances, quelquefois tout l'hiver, ils se louent dans les fermes d'alentour, ce qui leur fournit l'occasion de se mêler aux blancs : les hommes travaillent avec les fils de la maison ; les jeunes filles obéissent à la mère de famille ; et les notes de conduite envoyées régulièrement par le patron au directeur de Carlisle forment à la longue une sorte de dossier. Ce procédé ingénieux d'*outing*, comme on le nomme, a d'excellens résultats ; on ne peut suffire aux demandes qui sont faites de tous côtés, les Indiens du capitaine Pratt ayant la réputation, rare chez leurs pareils, d'excellens ouvriers. L'argent qu'ils gagnent ainsi est placé au nom de chacun et les intérêts s'accroissent. Ils peuvent devenir indépendans : c'est là le rêve du capitaine. Le Congrès n'est rien moins que magnifique à leur égard ; toutes ses libéralités sont pour les nègres, plus inquiétans par le nombre. Il faut donc que les travailleurs indiens se suffisent à eux-mêmes, qu'ils se joignent de plus en plus pour cela aux associations ouvrières, aux *trade's unions*. Les *outings* sont le premier pas vers ce grand résultat : être absorbés dans la nation, qui n'aura plus alors de prétexte pour leur refuser les privilèges de citoyens.

Tandis que nous causons, l'heure du second déjeuner sonne ; on me fait entrer dans l'immense salle à manger, encore parée des guirlandes de Noël. Les élèves sont distribués autour de cinquante-huit tables et chantent en chœur ce que nous appellerions un *benedicite* avant de faire honneur au repas avec un appétit de cannibales.

Et à mon tour j'accepte le lunch, offert par Mrs Pratt dans la maison du surintendant. Je fais connaissance avec une femme absolument dévouée à l'œuvre qui absorbe la vie de son mari. Elle a la foi, elle croit que l'Indien peut s'élever tout aussi haut qu'un autre sous de bonnes influences morales et religieuses. Mais lorsque je demande là-dessus, avec une précision catholique, à quel culte ils appartiennent, on me répond qu'il n'y a guère que deux cents garçons et filles répartis entre les diverses églises de Carlisle. Ils sont parfaitement libres sur ce chapitre ;

la morale chrétienne et la prière en commun, voilà tout ce qui est exigé. Qui sait si quelques-unes des croyances sur lesquelles a tant écrit miss Fletcher ne se confondent pas pour eux, de plus en plus épurées et spiritualisées, avec l'enseignement de l'Évangile ?

Vers la fin du lunch j'entends, à ma grande surprise, attaquer brillamment sous les fenêtres l'ouverture du *Calife de Bagdad*. C'est l'orchestre de trente instrumens qui donne une aubade à l'étrangère et qui, avec une courtoisie touchante, a choisi la musique de Boëldieu pour lui rappeler la France. Dennison Wheelock, le chef d'orchestre, est un Oneida de pur sang, excellent musicien et même compositeur. L'orchestre de Carlisle obtint un immense succès à New-York le 10 octobre 1892, lors de la parade colombienne des écoles pour le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Il a été acclamé à l'ouverture de l'exposition de Chicago dans le défilé général dont le sens profond m'apparaît d'une façon toute nouvelle; et maintenant encore, en se transportant d'une ville à l'autre pour diverses solennités, il sert puissamment la cause indienne : les descendans de Tecumseh et du Faucon Noir qui interprètent Mozart et Wagner s'imposent bon gré mal gré à la civilisation. Dans une de ces tournées instrumentales à Washington, un élève de l'école put, sans exciter autre chose qu'une sympathique gaieté, prédire, en terminant un speech fort bien tourné, le jour où les siens, non contents de siéger au Capitole, monteraient peut-être d'un degré à l'autre jusqu'à la Maison Blanche du président. Les étudiants de Carlisle, groupés par clubs, se préparent aux débats politiques de l'avenir, tandis que leurs sœurs se réunissent en sociétés littéraires comme dans les collèges blancs. J'ajouterai qu'à l'instar de beaucoup de faces pâles, les hommes rouges critiquent l'excès de culture chez le beau sexe, et que celui-ci se moque de la désapprobation masculine.

Tous ces longs détails sur une race qui ne compose aux États-Unis qu'une minorité infime, qui ne fait même point partie de la nation, n'ayant pas de représentans dans les assemblées politiques, seront trouvés, j'en ai peur, bien étrangers à mon sujet. Il m'a semblé cependant que l'effort fait pour marquer au sceau de l'individualisme américain ces enfans des dernières tribus, qui n'eurent point d'historien depuis Fenimore Cooper, méritait d'être signalé, d'autant plus que l'impulsion scientifique du mouvement en faveur des Indiens fut donnée par une femme; que des femmes aident puissamment à les instruire; et que, même dans les régions mondaines qui peuvent passer pour frivoles, les

œuvres, les écoles, les missions indiennes sont à la mode. Autant que j'ai pu en juger, la méthode du capitaine Pratt est à beaucoup près la meilleure. Son défaut est de ne permettre aux Indiens civilisés d'honorer leurs parens que de loin. C'est dur, si l'on réfléchit que pour cette race la parenté constitue un lien quasi religieux qui ne peut sous aucun prétexte être rompu. Mais après tout, vous dira le Napoléon de Carlisle, la société protectrice de l'enfance a, durant les trente dernières années, expédié dans l'Ouest, loin de leurs familles, plus de 75 000 petits blancs au nom de la morale chrétienne. C'est le cas d'en faire autant pour les Peaux-Rouges et d'arriver ainsi à supprimer les réserves, les agens civils, et même militaires, tout ce révoltant système d'exclusion qui refoule les premiers maîtres du pays hors de l'humanité civilisée.

IV. — LES ÉCOLES D'INFIRMIÈRES. — LES FEMMES DANS LES HOPITAUX

Ayant tant parlé des écoles, depuis les plus hautes jusqu'aux plus humbles, en ai-je fini du moins avec elles? Non, car nous avons négligé de visiter celles qui rendent peut-être le plus de services, les admirables écoles de gardes-malades (*nurses*). Partout, on l'a déjà vu, les femmes affirment leur présence, — dans les universités, dans les instituts technologiques, dans les écoles professionnelles, — mais où elles sont en majorité c'est lorsqu'il s'agit d'élever les enfans ou de soulager ceux qui souffrent. La culture, si poussée qu'elle soit, laisse donc intacts chez elles les plus louables sentimens de leur sexe. Il y a dans 35 écoles 1350 infirmières pour 75 infirmiers. Toutes ne se destinent pas au service des hôpitaux; il en est qui, sans ambition professionnelle, n'ont d'autre but défini que d'apprendre à soigner. J'ai déjà dit qu'en Amérique on ne se fiait pas assez aux lumières de l'intuition, que le goût de l'enseignement systématique était porté un peu trop loin; en ce cas pourtant un apprentissage qui peut profiter à la famille, à la société, à soi-même, empêcher beaucoup de méprises bien intentionnées, mettre fin aux remèdes dits de bonne femme, n'est pas sans utilité très grande.

C'est à Baltimore que j'eus l'occasion de voir de près une école d'infirmières en parcourant l'hôpital de Johns Hopkins, l'un des plus beaux qui soient au monde. Situés au milieu de vastes terrains plantés d'arbres, dans un quartier salubre sur une hauteur qui domine la ville, les bâtimens, d'aspect monumental, offrent à l'intérieur toutes les recherches nouvelles de l'hygiène. Le fondateur y a magnifiquement pourvu. Qui était-il? — Un épicier, quoiqu'il eût connaissance, comme on dit là-bas, de son

grand-père. La famille de Johns Hopkins était arrivée dans le Maryland avec les premiers colons; durant plusieurs générations, elle appartient à cette société des Amis dont la réputation d'intégrité est encore si solide, qu'il suffit pour faire la meilleure des réclames à un produit quelconque de mettre le nom de Quakers sur l'étiquette : *Quaker oats*, avoine quaker, etc.

Le jeune garçon qui, sans argent, vint d'Annapolis, sa ville natale, à Baltimore, pour commencer le commerce au dernier échelon, pratiquait, entre autres vertus de sa secte, l'économie, si rare presque partout aux États-Unis. Il ne s'enrichit point par ces spéculations vertigineuses qui sont la source de tant de colossales fortunes, mais petit à petit, sans rien livrer à l'aventure. Le négociant en denrées coloniales dut accepter ensuite de grosses responsabilités, il fut président de la Banque nationale des marchands, directeur de la Compagnie du chemin de fer de Baltimore-Ohio; comme capitaliste, il s'intéressa à de nombreuses entreprises financières; mais jamais il n'entra dans la vie politique, jamais il ne se mit en avant pour les sociétés d'éducation et de bienfaisance, tout en contribuant à les soutenir avec une générosité dépourvue de faste. Aux momens de panique commerciale, il prêtait volontiers l'appui de son crédit, et préserva ainsi de la ruine plus d'une société, plus d'un individu, toujours sans bruit, sans ostentation; de même il exerçait chez lui une hospitalité simple et large et rassemblait tranquillement de beaux livres. Lorsque à 79 ans il mourut, célibataire, on apprit qu'il laissait trois millions et demi de dollars pour chacune des deux institutions qui sont aujourd'hui la gloire de Baltimore : l'Université et l'Hôpital.

J'ai eu le privilège d'être guidée à travers l'hôpital par le docteur Hurd, son surintendant, et il m'est resté de cette longue excursion dans les diverses avenues de la souffrance un sentiment de respect pour tout ce que les progrès sans cesse croissans de la science, de concert avec l'éternelle pitié, de plus en plus affinée, de plus en plus éclairée surtout, font au profit de notre douloureuse humanité. Conduite du dispensaire aux laboratoires, aux amphithéâtres d'autopsie et d'anatomie, jusque dans les chambres de désinfection, où des jeunes filles vêtues de toile blanche des pieds à la tête, souliers compris, s'acquittaient de leur minutieuse besogne, j'ai été présentée à une étudiante de l'université, qui, ceinte du tablier de rigueur, faisait de la bactériologie, côte à côte avec ses condisciples masculins. Dans les différentes salles occupées par les malades, j'ai serré la main aux infirmières, graduées presque toutes et charmantes sous le petit

bonnet d'uniforme. La plupart appartiennent à de bonnes familles, nombre d'entre elles étant du Sud, ruiné par la guerre. Elles sont bien payées; leur demeure, indépendante du reste de l'hôpital, est plus que confortable; on y trouve la même élégance que dans les collèges: salons garnis de fleurs, salles à manger qui n'ont rien de commun avec le réfectoire vulgaire, vastes chambres joliment meublées. Dans une de ces chambres, je lis, attachées au mur, les paroles suivantes: — « Rappelons-nous que le moment qui fuit ne reviendra jamais et qu'il faut l'employer de quelque façon au bien d'autrui, car l'occasion perdue ne se retrouve plus; on ne passe pas deux fois par le même chemin. » La surintendante des infirmières est aussi la principale de l'école où elles prennent leurs degrés après deux ans d'étude: cours et conférences par les plus excellens professeurs. La classe de cuisine spéciale a une grande réputation.

Une Virginienne au type de princesse, dont les yeux de velours noir expriment une langueur que semble démentir son infatigable activité, me dit en souriant: « Dans le Nord, n'est-ce pas, on nous trouve si paresseuses! » Dans le Nord on attribue bien d'autres défauts aux dames du Sud, et celles-ci rivalisent d'injustice avec les dames du Nord. Les dernières inimitiés politiques subsisteront certes entre ces deux camps féminins. Mais, quoi qu'on ait pu me dire, je crois que très souvent il y avait des trésors de charité chez les propriétaires d'esclaves. Il me suffit pour acquérir cette certitude de suivre la belle infirmière virginienne de salle en salle jusqu'à la chambre où deux pauvres nègres achèvent de mourir. Couchés sur le dos, immobiles, la blancheur immaculée des draps tranchant sur leur teint d'ébène terni, ils n'ont même plus la force de rouler les yeux, ces yeux africains incomparablement beaux quand l'expression grave de la fin prochaine y a remplacé une certaine mobilité animale. Les lèvres tirées sur les dents éblouissantes ont perdu leur épaisseur; les pommettes saillent comme si elles allaient percer la peau. Penchée sur l'un d'eux, la jeune *nurse* redresse ses oreillers en lui adressant quelques mots de la voix douce qu'aurait une mère pour parler à son enfant.

— Ainsi, lui dis-je, malgré tous vos préjugés de race, vous n'éprouvez pas de répugnance à toucher, à servir les nègres?

— Moi! répond-elle avec étonnement: ce sont mes malades préférés. Je n'ai jamais parmi eux rencontré un ingrat.

Et je jurerais que, née quarante ans plus tôt, elle les eût soignés de même sur sa propre plantation.

Nous allons dans une salle voisine trouver d'autres nègres qui commencent à se lever après la fièvre typhoïde: ceux-là

aussi sont bien bas. Ils gardent le silence morne et patient de la bête blessée. Une petite fille de leur race, une bambine de trois ans, ravissante statuette de bronze, joue dans une des salles de convalescence réservées aux femmes, courant et gambadant du droit que s'arroge à tout âge la beauté, quelle que soit sa couleur, de faire ce que bon lui semble.

Combien sont-elles blanches et claires ces vastes salles atténuées à l'eau chaude, ventilées d'après les plus savantes méthodes ! De grandes plantes vertes les décorent, égayant les yeux des malades, et sur la terrasse se promènent, roulées dans de petites voitures, des femmes pâles encore, mais à demi guéries. La vue s'étend de là magnifique sur Baltimore qui, avec les toits plats et rouges de ses maisons peu élevées, les dômes et les flèches de ses monumens, son doux climat et ses jardins, fait penser un peu, embrassé ainsi de loin et d'en haut, à l'Italie. Il doit être moins pénible de souffrir et de mourir ici qu'ailleurs. Jamais je n'aurais cru qu'un hôpital pût avoir autant de charme : c'est le seul mot à employer pour rendre l'effet qu'il a produit sur moi, si riant, si ensoleillé, si largement ouvert à toutes les meilleures influences, influences religieuses comprises, car feu Johns Hopkins, s'il était quaker par les beaux côtés, ne l'était pas par l'étroitesse. Les ministres de tous les cultes sont admis librement dans la maison. Quel contraste avec l'intolérance d'un philanthrope libre penseur, d'origine française, hélas ! Stephen Girard, qui, fondant à Philadelphie, sur une échelle énorme et magnifique, sa maison des orphelins, en défendit l'accès à aucun prêtre, d'aucune confession que ce fût ! Du reste, l'impiété n'y règne pas pour cela : ce sont des laïques qui instruisent les écoliers dans les choses divines. Je n'ai cessé, durant mon séjour en Amérique, de constater avec une surprise ravie combien harmonieusement le double élément laïque et religieux concourait aux mêmes résultats. Ces mots qu'on entend souvent chez nous lorsqu'il s'agit de se donner, en dehors des congrégations établies, à un ministère quelconque : « Il y a des prêtres, il y a des religieuses pour cela, » ne sont jamais prononcés ; l'initiative privée est infatigable en matière de bonnes œuvres, et les églises n'en prennent point ombre ; elles s'accommodent de toutes les collaborations, sans que le désir de primer, d'accaparer, se manifeste d'un côté ni de l'autre. Longtemps je me suis demandé si cette tolérance était spéciale aux églises protestantes ; ceux de mes lecteurs qui m'ont suivie jusqu'ici auront deviné, — car cela se reconnaît pour ainsi dire à l'accent, — que toutes les organisations féminines si indépendantes dont je leur ai parlé, relevaient du protestantisme. Les États-

Unis, malgré ce que nous savons des progrès qu'y fait l'Église catholique, tiennent fortement à lui par leurs racines mêmes, la multiplicité des sectes qui le représentent prouvant, mieux que tout le reste, combien il est vivace. J'attribuerais volontiers au libre examen l'exubérance de l'individualité, ce caractère essentiel de l'Amérique.

On ne se figure pas la culture bostonienne fondée sur une autre base que le vieil esprit puritain; le mélange de morgue et de simplicité qui distingue Philadelphie, où de si grosses richesses se cachent dans des maisons petites et uniformes, atteste la présence de l'élément quaker plus ou moins mitigé; partout l'église unitaire, grâce à sa remarquable élasticité, est le refuge de ceux qui tiennent à une profession religieuse aussi peu dogmatique que possible, tandis que l'église épiscopale, à laquelle le grand prédicateur Phillips Brooks amena, par son exemple et l'entraînement de sa parole, tant de recrues nouvelles, satisfait les consciences plus timorées qui tiennent à s'appuyer sur les formes précises d'un christianisme très proche du culte romain. Mais celui-ci ne m'a paru dominer franchement au Nord que dans le cosmopolite New-York : or tout le monde sait que, sur les deux millions et demi d'habitans que New-York renferme, un quart seulement peut revendiquer le nom d'Américains; le reste appartient à toutes les nations du globe plus au moins complètement assimilées. Hors de là j'ai toujours eu, de l'Est à l'Ouest, le sentiment que le catholicisme devait son accroissement à l'immigration continue, et qu'il fallait tout le tact, toute la prudence, toute la supériorité de deux ou trois grands prélats animés du plus pur patriotisme pour éviter des chocs regrettables avec les écoles publiques, qui sont au fond pour les vrais Américains l'arche sainte. Lorsqu'on approche du Sud au contraire, il semble que le climat et les caractères se prêtent mieux aux influences latines, que la fusion devienne beaucoup plus facile. Je l'ai compris à l'hôpital de Johns Hopkins, qui réunit parmi ses infirmières des protestantes nées avec un tempérament de sœurs de charité; des catholiques entraînées par goût vers les études médicales sans avoir le moyen de les pousser très loin; des personnes obligées simplement, science et religion à part, de gagner leur vie d'une façon honorable; mais toutes elles ont un trait en commun; elles sont consciencieuses et dévouées.

Une blonde Baltimorienne dont je vois encore la svelte silhouette, la démarche légère, m'a dit, en m'offrant gaiement ses services :

— Avec quel chagrin nous avons appris que la France se pri-

vait du secours des religieuses dans les hôpitaux ! Il était si facile de les garder avec les *nurses* laïques ! Pourquoi ne pas travailler côte à côte ? Chez nous il en est ainsi quelquefois, et la tâche n'est que mieux faite.

Une très jolie Pensylvanienne, dont les cheveux bruns frisottés semblent soulever un tout petit bonnet de mousseline à la paysanne, me répond avec franchise, lorsque je lui demande indiscrètement si c'est une vocation qui l'a conduite à soigner les malades ou bien le désir de se créer une carrière :

— C'est l'un et l'autre.

Vraiment ceux d'entre nous qui ne comptent pas uniquement sur l'administration et sur l'assistance publique pour moraliser et secourir les déshérités d'ici-bas apprendront avec plaisir que la charité séculière peut être religieuse à ce point.

Devant les fondations charitables de Baltimore, j'ai senti partout la présence d'un élément de tendresse qui n'existe pas toujours, bien loin de là, dans l'âme américaine. La philanthropie du Sud n'est pas tout à fait celle du Nord ; elle m'a paru plus instinctive, plus chaude, plus colorée pour ainsi dire, et moins savante dans son organisation ; elle ne s'inspire point au même degré de la sociologie moderne ; ses bienfaits pleuvent indistinctement sur le juste et sur l'injuste, que d'ailleurs on aurait quelque peine à catégoriser, quand il s'agit de nègres par exemple. J'expliquerai mieux ce que je veux dire en donnant un aperçu de l'hôpital de la Charité à la Nouvelle-Orléans. Beaucoup plus ancien que celui de Baltimore, il a dû rendre bien des services dans ce climat longtemps meurtrier où sévissait la fièvre jaune, et avec quelle fureur ! Son premier bienfaiteur fut, en 1784, un pauvre marin français qui légua ses économies à la ville en reconnaissance des soins qu'il avait reçus, afin que d'autres fussent soulagés de même. Dès 1832, le misérable petit hôpital se transforma, grâce aux dons de citoyens riches, qui, avec l'aide de l'État, lui ont donné les proportions voulues pour loger à l'aise le contingent ordinaire de huit cents personnes, nombre qui est même susceptible de s'accroître. Là j'ai trouvé l'idéal de la tolérance : j'ai vu travailler de concert, comme on n'en avait avertie, les sœurs de Saint-Vincent de Paul et les *nurses* protestantes. Rien de plus touchant que cette association de l'expérience et de la science, formée, malgré les différences du dogme, par la religion de l'humanité. Les bonnes sœurs furent un peu émus d'abord lorsqu'on leur adjoignit ces alliées relativement mondaines : elles leur rendent justice maintenant, et la supérieure, l'une des plus aimablement autoritaires qui aient jamais coiffé la cornette blanche, est restée du consentement de

tous à la tête de l'administration générale. Son nom est vénéré dans la ville, où elle compte comme une puissance.

Ah! cet hôpital de la Nouvelle-Orléans, au lendemain du carnaval, comment l'oublier jamais? Tous ces lits occupés par de jeunes négresses, à la physionomie farouche, plus ou moins tailladée de coups de couteau, — c'est souvent la fin des nuits de mardi gras. — fort peu malades, du reste, grignotant des biscuits d'un air boudeur et détournant leurs têtes hérissées de petites nattes!

— Elles ne recommenceront plus, elles se rappelleront la grâce que Dieu leur a faite en les amenant ici, elles seront de bonnes filles, disait la supérieure en passant auprès d'elles.

Puis elle caressait la toison crépue d'un diabolon noir, tout petit, qui mangeait à belles dents, lui aussi, comme s'il n'avait pas eu la jambe cassée.

— Ses parens ne se sont même pas donné la peine de l'apporter eux-mêmes; nous avons de bonnes voitures d'ambulance qui ramassent tout cela, Dieu merci!

Et enfin, dans les chambres, trop belles au dire de certaines personnes austères qui jugent que tant de gâteries équivalent à un périlleux encouragement, dans les chambres réservées aux nouvelles accouchées, des blanches elles-là, dont aucune n'avait l'anneau de mariage au doigt :

— Voyez-moi ces deux jumeaux! — Et l'excellente supérieure avait tout de bon un sourire de grand'mère. — Les dames de la ville fabriquent pour nos enfans des layettes qui ne sont pas du tout des layettes de pauvres. On les promène dehors avec de grandes pelisses et ces gentils petits bonnets. Les mamans ont regret de laisser tout cela derrière elles lorsqu'elles s'en vont. Mais ce sont quand même quelques bonnes journées pour elles et pour les petits. Pauvres filles!

J'admirai les broderies, les dentelles, les petits béguins de soie, mille fanfreluches trop coquettes au gré du rigide bon sens, avec un battement de cœur extraordinaire, celui qui nous prend quand, après une longue traversée, nous découvrons d'un peu loin encore les rives déjà visibles de la patrie. Le contraste de ce langage ingénu, passionné, avec tout ce que, pendant six mois, j'avais entendu de scientifique au Nord, sur le même sujet, m'avait saisie; je me trouvai soudain dans un pays proche parent du nôtre, où les habitans d'origine française sont presque aussi nombreux que les Anglo-Américains; dans un pays qui appartient à Louis XV et à Napoléon, et qui s'en vante et qui le rappelle sans cesse avec une rancune éniue. Que peut-il avoir de commun avec la Nouvelle-Angleterre ou la Pensylvanie?

Non, la charité du Sud n'est pas et ne sera peut-être jamais celle du Nord, mais quel que soit le caractère qu'elle prenne dans les climats les plus divers, au nom de la morale ou au nom de la pitié, la charité entre les mains des femmes reste toujours ce qu'il y a de meilleur au monde. L'essentiel est qu'elle soit faite, comme on la fait dans tous les États-Unis, catholiques ou protestans, d'une manière qui mette étroitement en rapport les riches avec les pauvres et qui, tout en respectant les droits des congrégations, partout où celles-ci existent, ne décerne à personne le monopole des devoirs légués par l'Évangile à tous.

Mais en parlant d'une vertu commune à l'Amérique entière, j'ai passé inconsidérément la ligne qui s'appelait, avant la guerre, celle de Mason et Dixon. Cette fameuse ligne, tracée entre la Pensylvanie et le Maryland, séparait deux sociétés alors tout à fait dissemblables et qui offrent aujourd'hui encore, malgré l'unité accomplie, des oppositions frappantes. Les mœurs, les caractères, les traditions ne se laissent pas modifier d'un trait de plume comme les frontières, et, quoi que paraisse en penser le Nord, qui a sur ce chapitre les illusions naturelles aux vainqueurs, la complète assimilation d'idées et de sentimens ne sera point parachevée de longtemps, si la reconstruction politique est faite. Je reviendrai bientôt au Sud, et je ne m'attarderai que trop peut-être à la Nouvelle-Orléans où m'attendait cette inoubliable impression d'un quasi-retour dans la patrie. On ne peut nier toutefois que la condition des femmes américaines soit beaucoup plus intéressante à étudier dans le Nord, justement parce qu'elle diffère de la nôtre d'une façon plus radicale.

Dans le Nord seulement, les femmes portent une agitation de parole et d'opinion autour des problèmes sociaux. Les dames du Sud en sourient avec un peu de malice et gardent quant à elles l'attitude, sinon précisément des jeunes filles, du moins des épouses et des mères françaises. Elles vivent pour leurs maris, pour leurs enfans, pour leur intérieur, pour le monde, sans sortir de ce cercle étroit, à moins de circonstances graves, comme par exemple celles de la guerre de Sécession qui, sous l'éperon du patriotisme, les transforma toutes, du jour au lendemain, en héroïnes.

TH. BENTZON.

174

DE L'ORGANISATION

DU

SUFFRAGE UNIVERSEL

I

LA CRISE DE L'ÉTAT MODERNE

S'il est, — en cette ingrate matière de la politique où personne ne s'accorde sur rien, — un point sur lequel l'accord soit possible aujourd'hui et même assez près d'être fait, c'est que « tout va mal, » ou, comme disent les Espagnols, habitués depuis un siècle à des fins de régime, que « cela s'en va. » Les symptômes en sont très nombreux et frappants, si évidens qu'on se décide à les voir jusque dans les milieux où l'on serait le plus intéressé à s'y méprendre, où l'on aimerait le mieux ne les avoir jamais vus. Déjà les vieux parlementaires, qui n'en sont plus aux illusions, commencent à se frapper la poitrine et à s'accuser, en les regrettant, des fautes qu'eux-mêmes et les autres ont commises. A ces lamentations, discrètes encore, mais perceptibles pour qui prête l'oreille, le pays ne répond que par un grand silence. Le Parlement fait et défait, demande un gouvernement et empêche ou renverse tout gouvernement, affirme et nie, se précipite et s'enfuit, acclame et anathématise : la France en est absente, ou ne bouge pas ; et l'on ne sait ce qui des deux est le plus inquiétant, de ces convulsions du Parlement ou de cette atonie du pays.

Au fond, cette atonie et ces convulsions sont des marques du même phénomène et disent la lassitude de vivre, l'impossibilité de durer ainsi. Seulement, où l'accord cesse tout de suite, c'est

sur les causes et sur les remèdes. De ce que « cela s'en va » on a donné mille raisons, mais, à notre avis, pas une bonne.

Quand on s'en prend aux personnes, on se trompe. Ce n'est pas la faute de tel ministre, puisque les cabinets se suivent, ne se ressemblent pas, et que, néanmoins, plus ils changent, plus « tout continue d'aller mal. » Ce n'est pas davantage la faute de tel Président, — s'il est permis de « découvrir l'exécutif » lorsqu'il s'est découvert lui-même, — puisque les Présidens passent, sentent le danger et n'y peuvent rien. Ce n'est pas la faute de telle institution prise à part, ni celle du Sénat, ni celle de la Chambre des députés; du moins ce n'est pas directement leur faute, puisque, Sénat et Chambre, ils sont ce qu'ils peuvent être. Ce n'est pas notre faute, à nous citoyens, une faute personnelle à chacun de nous, car, après que nous avons voté de notre mieux, — c'est-à-dire contribué à choisir pour nous représenter le candidat le plus digne et le plus capable, — nous avons fait tout ce que nous pouvions faire. Ce n'est pas la faute de tel ou tel article de la Constitution, puisqu'on l'a déjà révisée et qu'on ne nous a pas guéris. Enfin, ce n'est pas la faute de cette Constitution dans son ensemble, d'une combinaison défectueuse des différens pouvoirs publics en France, du mauvais arrangement constitutionnel de février-juillet 1875, puisque ce trouble des fonctions de gouvernement ne s'arrête point aux frontières; qu'il paraît être épidémique; et que toute l'Europe en est travaillée, ou, si ce n'est toute l'Europe, assurément tout l'occident de l'Europe.

Les causes qu'on indique à l'ordinaire, et dont nous venons d'énumérer quelques-unes, sont donc ou trop locales pour ce mal général ou trop superficielles pour ce mal profond. Ceux-là seulement qui ne réfléchissent pas prennent pour des incidens d'un jour des faits d'une extrême gravité. Si ces faits ne sont pas tant des causes que des conséquences, la vraie cause, il faut la chercher plus avant, plus haut et plus loin. Il faut avoir sans cesse présent ce caractère européen et l'on peut dire quasi universel, quant à la civilisation politique, de la crise actuelle, qui ne se borne pas à être une crise de la République française, pas même une crise du parlementarisme, qui est — ni plus ni moins — une crise de l'État moderne. Sans doute, voici venir partout en Europe, à une échéance qui s'approche, la « faillite du parlementarisme » sous la forme où nous le connaissons; et, cette fois, il n'y aura pas à épiloguer: ce sera bel et bien une « faillite », puisqu'il y avait bel et bien des engagements pris. Mais il y a plus, et c'est de ce point qu'il faut partir: *nous sommes en face d'une crise de l'État moderne*; nous y sommes en proie. Nous sommes ma-

lades par lui, ou, plus exactement, il est malade en nous, — et nous en mourrons s'il reste ce que les hommes d'avant nous l'ont fait.

1. — NATURE ET STRUCTURE DE L'ÉTAT MODERNE

Qu'est-ce donc que l'État moderne? Il se peut définir ainsi : en théorie, c'est *un État de droit* ; en fait, c'est *un État construit par en bas*. Mais la définition elle-même a besoin d'être définie, et, dans sa première partie surtout, appelle une explication, car cette expression « un État de droit » est susceptible de bien des acceptions différentes.

Un « État de droit » est, d'abord, un État où tout est réglé par la loi, où rien n'est laissé au hasard, à l'arbitraire ou au bon plaisir, — lequel n'est que le hasard passant à travers l'esprit d'un maître. C'est un État où, rien ne se faisant que par la loi, la loi s'occupe et décide de tout. On y restreint aux dernières limites, on pousse dans les derniers retranchemens, on y coupe jusqu'aux racines la tradition, la coutume, tout ce qui n'est pas la loi écrite. Et la loi n'y est pas seulement, comme dans l'État plus ancien, un agent d'ordre et de conservation, mais un facteur de force, de mouvement et de transformation sociale. La loi, par suite, y devient toute-puissante, ou, du moins, elle y doit être, en principe, plus puissante que tout. Par suite aussi, la législation y est très-abondante, et, par suite encore, l'organe législatif, la *législature*, y prend insensiblement une importance tout à fait hors de pair, une prépondérance absolue.

Mais, dans l'État moderne, le pouvoir législatif ne réside plus, ainsi qu'il résidait jadis, en la personne d'un chef, plus ou moins assisté de quelques conseillers : il réside ou il est censé résider dans le peuple, qui, suivant les cas, ici, l'exerce directement et, là, le délègue à des représentans élus. La loi n'est donc plus ce qu'elle était dans l'État plus ancien, l'œuvre d'un seul ou de quelques-uns, qui lui demeureraient comme extérieurs et supérieurs : elle est ou elle est censée être l'œuvre de tous, élaborée par tous ou par les représentans de tous. Dans l'État moderne, — qu'il soit royaume, empire ou république, — personne n'est plus en dehors ni au-dessus de la loi : le législateur lui-même, celui qui fait la loi, y est dans la loi et sous la loi. Personne n'y a de droits qui ne s'arrêtent au point où ils rencontrent les droits des autres ; de manière que tous ont ou sont censés avoir les mêmes droits et des droits égaux.

En somme, dans l'État de type antérieur, la loi ne s'étendait

pas à tout; il y restait une marge à l'arbitraire. Le plus souvent, dans l'État ancien, la loi n'était que la coutume fixée et consacrée; elle ne créait rien, ni ne laissait rien perdre: elle conservait. Le pouvoir législatif n'était pas le premier ni le plus considérable de l'État: il n'existait d'ailleurs qu'en union étroite avec l'exécutif, dont il était inséparable. Le roi tout seul faisait la loi, et la loi ne liait point le roi. Elle ne liait pas tout le monde également, exceptait l'un ou l'autre, ou ne les liait que dans la mesure où le voulait le roi. Dans l'État ancien, le roi était l'autorité centrale, l'autorité suprême, l'unique autorité: il était cet État lui-même. Et non seulement l'unique autorité, mais presque le droit unique. Son droit ne rencontrait jamais d'autres droits qui tinsent devant lui; son pouvoir, étant le lieu d'unité de tous les pouvoirs, n'était pas limité en droit; il n'était limité qu'en fait; il valait tant que valaient ses moyens.

Au contraire, dans l'État moderne, même s'il est de forme ou de dénomination monarchique, le pouvoir est limité en droit: la loi est censée lier également tout le monde, et le roi comme le dernier des citoyens, qui, en réalité, sont bien moins ses sujets que les sujets de la loi. A plus forte raison, si c'est une démocratie: il n'y a de droits que les droits des citoyens, et l'État n'est ou ne devrait être que l'équilibre de ces droits. Voilà, au résumé, ce qu'est un État de droit et voilà ce qu'est l'État moderne; voilà ce qu'il est en théorie. Pratiquement, c'est un État « qui se construit par en bas. »

Pour garder la figure classique, c'est une pyramide retournée. L'État ancien descendait du roi jusqu'au peuple. L'État moderne monte, au contraire, démocratique, du peuple à des représentans élus, et, monarchique, du peuple à un représentant héréditaire du peuple. Dans l'État ancien, le peuple était à la base, sans doute, mais comme une indistincte poussière d'humanité, et le roi était au sommet, loin de ceux qui étaient le plus près de lui. Dans l'État moderne, on peut dire que le peuple est à la base et qu'il est au sommet. Les grains de la poussière humaine se sont « individualisés »; chacun d'eux est devenu un homme et en chacun d'eux s'est incarné un droit.

Le sommet n'est plus dans une gloire, la base n'est plus dans la nuit; un demi-jour et comme une lumière discrète éclaire, si l'on ose emprunter l'antithèse poétique, éclaire obscurément toute la surface. L'État ancien pendait des profondeurs du ciel. L'État moderne pousse des profondeurs de la terre. L'État ancien, à tout instant, évoquait Dieu: à tout propos, l'État moderne invoque le peuple. L'État ancien reposait sur un seul et, au sur-

plus, était fait pour un seul : l'État moderne est censé reposer sur tous et censé être fait pour tous. C'est bien la pyramide retournée. — Maintenant, peut-être ne suffisait-il pas, pour substituer l'État moderne à l'État ancien et l'État de droit à l'État de fait, pour « construire l'État par en bas, » de retourner purement et simplement la pyramide.

II. — LA THÉORIE DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE ET LE SUFFRAGE UNIVERSEL INORGANIQUE.

Les révolutions ne font guère autre chose, et qui dit « révolution » ne dit, après tout, que « renversement. » Celle dont naquit l'État moderne triompha d'avoir transporté du roi au peuple ce qu'on appelait « la souveraineté. » De « la souveraineté » on ne dépouilla le roi que pour en revêtir la nation. On ne voulait plus qu'il y eût une souveraineté royale, mais à sa place et sur ses ruines on proclamait « la souveraineté nationale. » Ainsi l'État moderne détruisait à la fois et reproduisait l'État ancien, sans même prendre garde que, dans l'État ancien, aucune erreur ni aucun doute n'était possible; on savait toujours où, et plus précisément « en qui », était « la souveraineté. » Si la souveraineté n'en était pas moins quelque chose d'obscur et d'indéfini, le souverain était assurément quelqu'un de défini et de connu. Nulle hésitation, nulle incertitude sur « le siège » de la souveraineté. Elle résidait dans la personne royale, de tel roi Charles ou de tel roi Louis. — Mais pour l'État moderne? où réside à présent la « souveraineté » et en qui?

Dans la nation tout entière, formant un corps, considérée comme une et indivisible? Cela, oui, c'est la théorie; mais quand on passe à la pratique, la nation indivisible se divise, la nation une se fractionne, et la souveraineté nationale se partage, la souveraineté une s'émiette. Passant à la pratique, il faut toujours qu'on en arrive là: au partage, au morcellement de la souveraineté nationale, quelle que soit la forme que revête l'État, et qu'il soit royaume, empire ou république.

Oui, certes, c'est la théorie que la souveraineté nationale réside dans l'ensemble de la nation, mais en vertu, en « devenir »; et c'est le fait qu'au moment même où elle « devient », où elle se traduit par un acte, elle est morcelée en autant de parcelles que l'État compte de citoyens. Royaume, empire ou république, le seul acte par lequel se traduise ordinairement la souveraineté nationale est, en effet, l'élection. La seule expression de la souveraineté est le suffrage. Si donc il y a dix millions d'électeurs,

il y a dix millions d'atomes de souveraineté; la souveraineté *indivisible* ne « se réalise » qu'en *se divisant*.

Et c'est là encore qu'il faut en venir, à quelque spéculation ou doctrine philosophique que l'on veuille rattacher la notion de la souveraineté nationale. La fonde-t-on sur « le droit naturel » et va-t-on chercher l'homme avant la société? ou bien sur « le contrat social, » et va-t-on chercher l'homme avant l'État? ou bien sur « la volonté générale, » et se contente-t-on de considérer l'homme dans l'État? Cette métaphysique, politiquement, importe peu. Dans la pratique de l'État moderne, il faut en venir à ce que ce droit naturel s'exerce, s'il y en a un; à ce que ce contrat social, s'il y en eut un, se prolonge ou se dénonce; à ce que cette volonté générale se déclare, s'il y en a une. Or comme il n'y a qu'une seule expression de la souveraineté nationale, il n'y a aussi qu'un seul moyen d'exercer le droit naturel supposé, de ratifier le contrat social supposé, de déclarer la volonté générale supposée; et c'est le vote, le suffrage. — Suffrage de tous, évidemment, puisque la souveraineté est de tous; que tous, par hypothèse, ont des droits naturels; que tous sont, par hypothèse, parties au contrat social; que, par hypothèse, toutes les volontés particulières doivent concourir à la volonté générale. Suffrage omnipotent de dix millions de souverains égaux; suffrage solitaire de dix millions de souverains dispersés.

C'est-à-dire qu'il faut en arriver, dans la pratique, à briser, broyer et éparpiller cette souveraineté. C'est-à-dire qu'entre le bloc et le corpuscule, entre la nation, théoriquement souveraine, et chaque citoyen, souverain, dans la pratique, de la seule souveraineté du bulletin de vote, rien ne s'interpose et ne peut s'interposer; qu'il faut que la souveraineté nationale, lorsqu'elle cesse d'être une abstraction, aboutisse, dans les faits, au suffrage universel et au suffrage inorganique : une entité, dix millions de cellules séparées, point d'organes intermédiaires; et qu'il faut que du suffrage inorganique, la nation, en un temps donné, sorte désorganisée, avec l'idée pure à un bout, l'individu à l'autre bout, et dans l'entre-deux, le vide.

C'est-à-dire qu'on n'est pas libre de choisir, de subir une telle condition ou de s'y soustraire, et qu'il faut, de nécessité, dès qu'on bâtit l'État moderne, si on le bâtit exclusivement sur le principe de la souveraineté nationale ou ses substructions, — le droit naturel, le contrat social, la volonté générale, — et sur la pratique du suffrage universel inorganique, s'attendre à ne jamais tirer d'une matière ainsi pulvérisée qu'un État disjoint et comme désarticulé.

III. — QUE LE SUFFRAGE UNIVERSEL INORGANIQUE CONDUIT A L'ANARCHIE
UNIVERSELLE

Mais plutôt, cet État moderne, qui doit être « construit par en bas, » tient-il debout sur une base solide? Est-il « construit » d'une façon quelconque, à un degré quelconque? Tant bien que mal est-il « construit? » On est obligé de répondre que non, qu'il ne tient pas debout, parce que le pied lui manque; qu'il n'est construit ni bien ni mal, pas même mal, point du tout, mais qu'il se fait sans cesse et sans cesse se défait.

Bâtir l'État moderne, en théorie, sur la souveraineté nationale et, en pratique, sur les dix millions de petits carrés de papier du suffrage universel inorganique, est aussi absurde, aussi fou, que fou et absurde eût été le rêve des moines du Mont Saint-Michel, s'ils eussent voulu jeter dans le ciel les clochetons de leur abbaye, en posant les premières assises non sur le ferme roc, mais sur la plage mouvante de la baie, où le passant s'enlize. C'est tenir la même gageure, que de prétendre bâtir l'État sur le suffrage universel inorganique, qui est la souveraineté nationale réduite en un sable mouvant. C'est oublier que seul le vent qui souffle fait quelque chose avec le sable, l'enlève par paquets, l'emporte, le roule en de furieux tourbillons, le laisse retomber au hasard effréné de son caprice; et voilà une dune, mais revenez demain: le vent contraire aura soufflé; où l'un avait amoncelé, entassé, l'autre a creusé: où était une dune est maintenant une fosse. Et de la fosse à la dune et de la dune à la fosse, chaque jour, s'il n'y avait au monde que le sable et le vent, changerait la face de la terre.

Il n'en va pas autrement de l'État, si l'on n'y reconnaît que cet élément, l'individu, et que cette force, le suffrage universel inorganique. Alors, un grand courant, un grand vent de l'opinion pourra enlever les électeurs, les emporter, les rouler en ses tourbillons, les laisser retomber au même hasard aussi aveugle d'un même caprice aussi insensé, et, les entassant, les amoncelant, sembler avoir fait quelque chose; mais ce ne sera jamais qu'une dune, dans laquelle, le lendemain, le vent contraire creusera, et ce ne sera qu'une fosse. Ni le vent ni le suffrage n'auront rien construit. Par les temps calmes, entre deux ouragans ou deux scrutins, les grains de sable et les grains de souveraineté demeureront inertes, dormiront le lourd sommeil de la matière, les uns tout près des autres, et les uns étrangers aux autres, maintenus inexorablement chacun en son désert, jusqu'à la prochaine tem-

pète ou la prochaine élection, jusqu'à une nouvelle et toujours redoutable mobilisation des atomes.

Car, dans l'État comme dans la nature, l'atome qui reste atome est anarchique, et qu'est-ce qui peut bien être plus anarchique qu'un grain de sable, dans la nature, si ce n'est, dans l'État, un grain de « souveraineté? » — Ah! vous avez coupé tous les liens, ou à peu près tous, qui rattachaient l'Individu à qui ou à quoi que ce soit; vous l'avez isolé de tous les autres et de tout le reste; vous l'avez exalté, élevé à la dernière puissance; vous avez mis en lui tous les pouvoirs quand déjà il avait toutes les convoitises; vous n'avez pas voulu autour de lui la moindre résistance, ni le moindre contrepoids au-dessous de lui! Après avoir « abstrait » la souveraineté, vous avez, en quelque manière, « abstrait » l'Individu lui-même; puis vous l'avez lâché à travers la société, dans son égoïsme impatient, débridant d'un seul coup dix millions d'égoïsmes pareils et semant dix millions de germes d'anarchie! Vous avez cru faire merveille parce que le nombre était imposant et qu'il n'y en avait pas moins de dix millions, tous égaux, tous rivaux et tous séparés!

Et, depuis cent ans ou depuis cinquante ans, nous poursuivons ce paradoxe, de vouloir construire, sur ces dix millions de grains de sable inconsistant, sans aucun appareil, sans aucun système qui les groupe et qui les cimente, la masse colossale et de plus en plus pesante de l'État moderne. Nous peinons à édifier, dans la confusion des esprits et des langues, notre moderne tour de Babel, ayant d'abord eu soin d'enfermer en ses fondations dix millions de chances de désagrégation. Quelle chimère! Faire de la durée avec de l'instabilité et de l'ordre avec du désordre! faire du continu avec du déréglé et du définitif avec du fugitif! Comme si, pour planter en terre un monument qui brave les âges, il suffisait d'accrocher des atomes et d'additionner des molécules! ou comme si, pour créer et entretenir le plus haut et le plus complexe des organismes, c'était assez que de juxtaposer et d'additionner des cellules!

Il se peut que, de ce paradoxe et de cette chimère, la théorie se soit accommodée: tant qu'elle n'est que la théorie, on en prend à l'aise avec elle; mais de froides et positives réalités viennent après, qui font justice. Le trouble qui agite l'État moderne, la crise dont il souffre, nous en savons à cette heure la vraie cause: c'est que les dures réalités sont venues; c'est que la suite logique s'est déroulée; c'est que de la « souveraineté nationale » a procédé naturellement le suffrage universel inorganique, et que du suffrage universel inorganique procède naturellement une uni-

verselle anarchie. — Le mal de l'État moderne, il ne servirait à rien de chercher des périphrases, c'est l'anarchie, dans la paix de la rue : une anarchie sourde, lente, partout diffuse en lui et qui lui est comme congénitale; pas toujours agissante, mais toujours menaçante; et elle a dix millions de germes, les dix millions d'individus entre qui, par le suffrage inorganique, est fractionnée la « souveraineté. » Ayons le courage de conclure en toute franchise : le grand mal et le grand danger, c'est la « souveraineté nationale » moléculaire, c'est le suffrage universel inorganique, qui ne peut être que le suffrage universel anarchique.

IV. — LE SUFFRAGE UNIVERSEL INORGANIQUE, SES PROCÉDÉS ET SES PRODUITS

Et comment le suffrage universel inorganique ne serait-il pas le suffrage universel anarchique? Pour qu'il ne le fût point, il faudrait que l'homme ne fût point l'homme, que tout électeur fût un saint, — et un saint très intelligent. Il faudrait que chaque homme pris à part et la majorité des hommes eussent le sens inné de la justice et du devoir, le dévouement instinctif, l'esprit de sacrifice volontaire, cette « vertu » que, paraît-il, exigent les démocraties et que les hommes, sous la démocratie comme sous d'autres formes de gouvernement, ou n'ont jamais eue ou n'ont plus. Il faudrait que chaque homme pris à part et la majorité des hommes eussent de l'intérêt commun une claire connaissance et un vif amour, qu'ils n'ont pas. Car combien d'entre eux sont capables de discerner et de préférer non pas l'intérêt général, ni seulement un intérêt quelque peu général, mais même leur véritable intérêt particulier? Il faudrait, en un mot, que l'homme fût un animal beaucoup plus « politique » qu'il n'est, — quoi qu'en dise Aristote, — si toutefois Aristote a voulu dire, par « politique » autre chose qu'animal « sociable » ou « vivant en cité. » Car combien d'hommes sont capables, on ne dit pas de gouverner un État, mais de se gouverner eux-mêmes?

Voilà cependant un régime où le nombre, faisant tout, peut tout. Il procède mécaniquement de la plus rudimentaire des opérations arithmétiques. Dans ce régime, fondé sur le suffrage universel inorganique, il n'y a que le nombre au total; les unités viennent d'où elles peuvent, se rapprochent et se rangent comme elles peuvent. Elles n'ont pas de case marquée d'avance où elles doivent tomber. Le suffrage universel inorganique, en son addition grossière, brouille et confond les diverses colonnes. Le nombre n'a que sa valeur de nombre, et la valeur de l'homme n'y

figure pas même comme coefficient. L'homme n'y compte que comme individu et ne compte pas comme élément social.

Dans ce régime, ceux qui ne prennent pas toute la place n'ont pas leur place; ceux qui ne sont pas tout n'y sont rien; ceux qui ne s'ajoutent pas à l'addition sont éliminés par soustraction. Le champ est ouvert aux audacieux, aux « malins, » aux cyniques, aux inconscients; eux seuls ne se découragent, ne s'absentent et ne s'abstiennent jamais. Ambitieux de grande et de moyenne marque intriguent et bataillent, achètent et vendent, marchandent et maquignonnent, font impudemment leur métier de *condottieri* de la politique. Ils circonviennent l'électeur dérouté, l'étourdissent du vin vulgaire de leurs flatteries et de leurs promesses, l'eurolent, l'arment d'un bulletin et le lancent à la conquête du nombre. De temps en temps, la vie normale de la nation est suspendue, sa vraie vie de sang et de chair : par le suffrage inorganique, elle devient inorganique pour un jour et, pour un jour, est supprimé ce qui en elle pose l'individu et le fixe quelque part, ce qui le qualifie, ce par quoi il est socialement « situé » en un certain endroit, dans une certaine condition, près de tels autres individus. C'est une lutte de chacun contre tous et de tous contre chacun; lutte acharnée, impitoyable; ténébreuse mêlée au bout de laquelle le plus écrase le moins, avec la stupide et muette brutalité des chiffres.

On ne saurait imaginer d'État plus anarchique, puisqu'il n'y a que le hasard, ni plus barbare, puisqu'il n'y a que le nombre. Du moins, il le serait absolument, il serait pleinement anarchique et barbare, un tel État, un État où les citoyens, ivres dans leur souveraineté, se ruent à leur fantaisie, sans que le moindre appui les retienne et les soutienne, où il n'y a plus ni cadres ni dignes, où le suffrage universel coule comme un fleuve débordé, — si le hasard ne corrigeait pas le hasard, ou plutôt si l'astuce n'enchaînait pas le caprice et ne conduisait pas la sottise.

Parce que devant la loi, dans le suffrage, il n'y a plus de classes, ce n'est pas en effet une raison pour que, dans le suffrage, en marge de la loi, il n'y ait plus ni dirigeants, ni dirigés, ni dirigeables. En ce fleuve sorti de son lit, un habile homme peut faire des prises d'eau pour arroser son pré. Ou, revenant à notre première image, dans cette danse d'atomes, il est impossible qu'il n'y en ait pas qu'attire et que s'attache le métal aimanté. Ainsi s'explique la boutade fameuse de l'Américain Hamilton, en réponse à la phrase de Montesquieu sur la « vertu », que « la corruption est nécessaire dans les démocraties. » La corruption est à la fois le corollaire et le correctif du suffrage universel inorganique qui, ne voulant plus de dis-

inctions ni de séparations même, tombe aux mains des plus effrontés et qui ne cesse d'être anarchique qu'en cessant d'être universel.

Mais lequel vaut le mieux, de la maladie ou du remède? Le système électoral est détestable qui ne mène qu'ici ou là. Le système électoral est mal conçu et pêche par excès d'optimisme, qui ne prévoit pas ces deux espèces : les aventuriers et les imbéciles. Il met les uns à la merci des autres, et les honnêtes gens, les gens éclairés, à la merci et des uns et des autres. Le système électoral est mal conçu qui s'en rapporte à la fortune, aux destinées. *Fata viam invenient!* comme si ce n'était pas la tâche de l'homme d'État de diminuer la part de la fortune dans les affaires de ce monde, et comme si, d'ailleurs, il ne se trouvait pas toujours quelqu'un pour détourner et pour suborner la fortune! Le système électoral est mal conçu qui chasse les intérêts hors de leurs groupemens naturels, et coalise les appétits en groupemens artificiels. Par lui, par ce système électoral, le suffrage universel inorganique étant l'unique force motrice de l'État, et qui le tient tenant l'État, quoi d'étonnant si on le capte et s'il se fonde des syndicats, des sociétés pour l'exploitation de cette force? s'il ne manque pas, dans ce genre de travaux publics, soit de manœuvres au rabais soit d'entrepreneurs à la surenchère?

Un beau matin, quelqu'un s'avise que le renouvellement de la Chambre des députés se fera dans six mois. Le député de l'arrondissement est « usé » ; il a cessé de plaire : ou bien il appartient à l'opposition, et alors c'est un devoir de le combattre ; ou bien il a prouvé qu'il n'avait pas assez de crédit en ce haut lieu d'où pleuvent bénéfices et faveurs, et alors, c'est un besoin de le remplacer. Il suffit. Ce quelqu'un, qui n'est pas même quelqu'un, qui est quelconque, qui est le premier venu doué de beaucoup de vanité et d'un peu d'entregent, va trouver un second quelqu'un, non moins quelconque, qui s'en va trouver un troisième. Dès qu'ils sont trois, X, Y, Z, un « comité » est constitué : président, vice-président et secrétaire-trésorier. Le comité provoque une réunion « générale » où chacun de ses membres a soin de n'amener que les moins douteux de ses amis. Il leur expose ce qu'il a fait, les consulte sur ce qu'il doit faire. Ce qu'il a fait est ratifié par acclamation ; quant à ce qu'il doit faire, carte blanche. Avant cette réunion « générale », il était modeste et ne s'intitulait que comité provisoire ; après, il est établi, assis, patenté ; il a pignon ou étalage sur rue, et se tient en permanence, comme le Comité de salut public. Il est reconnu par la préfecture : un candidat ne passera peut-être pas sûrement grâce à lui : il passera difficilement sans lui.

Un candidat? Mais le comité se réserve de désigner le candidat. X, Y, Z confèrent tous les soirs; c'est de chez l'un chez l'autre un va-et-vient mystérieux : ils cherchent un homme. La ville et la banlieue attendent... Enfin, ils prononcent. Nouvelle réunion « générale. » Le nom du candidat choisi est mis aux voix, à mains levées : des mains se lèvent. L'homme de X, Y, Z reçoit la consécration solennelle de deux cents petits Z, Y, X. Il est désormais candidat, *leur* candidat, *le* candidat. Qui l'a investi? La réunion « générale » du... Qui l'a proposé à cette réunion? Le comité. Qui en avait chargé le comité? Une première réunion. Qui avait convoqué cette première réunion? Le comité. Qui avait investi le comité? Personne. Mais personne non plus ne conteste les titres ni de la réunion, ni du comité, ni du candidat. Il est le champion déclaré, privilégié, envoyé en possession de monopole, breveté avec garantie des « républicains progressistes » de l'arrondissement. — Et qui est-ce, les républicains progressistes de...? — Vous le savez bien : « On » et « Chose » et puis X, Y, Z.

Mais qui est-ce, lui, le candidat? Un avocat, ancien bâtonnier de l'ordre (ils sont quelquefois jusqu'à cinq inscrits au tableau) ou quelque officier de santé, promu docteur par la politesse française, comme Charles Bovary par M. Homais, ou, sans métaphore, à cause des campagnes, un vétérinaire. Si la circonscription est urbaine, le médecin prodigue ses secours au commerce local « que ruine la concurrence parisienne » ; si elle est rurale, l'avocat se sent pris d'une passion violente pour les comices agricoles. Banquets par souscription et toasts. C'est l'heure de rédiger le programme. Le comité s'enferme et, pied à pied, en discute les termes.

La libre pensée locale a des exigences : elle veut, dix ans après que la loi est votée et rigoureusement appliquée (n'est-ce pas la plus appliquée de toutes nos justes lois?) que le candidat inscrive en ses revendications l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, ou, puisque, somme toute, c'est une affaire faite, que l'on en jure le maintien. Elle éprouve son homme, l'homme de X, Y, Z, à cette pierre de touche : jure-t-il de maintenir les lois scolaires et militaires... ces lois qui... ces lois que... ces lois intangibles? Car cette libre pensée pense peu et pas du tout librement. Il y a des chances pour que X, Y, Z, s'ils sont « républicains progressistes » en province, dans une ville de quinze à vingt mille âmes, soient en même temps francs-maçons et dignitaires d'une loge. Ce n'est pas qu'il faille pour cela exagérer la profondeur ni la noirceur de leurs desseins ; mais de piquer trois points sous leur signature, de frapper trois coups sur leur coude, aux reconnaissances, de porter à leur nœud de cravate une truelle

croisée avec une équerre d'argent, cela leur donne de la surface, du plomb et de l'aplomb, et cela leur permet, tout en distribuant des soupes aux pauvres, de distribuer des sièges à leurs compagnons.

Soumis par les inquisiteurs du cru à la question préalable, le candidat accepte tout ce qu'on lui impose; le moyen de ne pas accepter? Ce qui s'offre à lui et ce qu'il perdrait en se dégageant, c'est le seul groupement qui subsiste; groupement artificiel d'amours-propres et de cupidités, mais un groupement; la seule organisation tolérée dans le suffrage universel inorganique: organisation illégale ou extra-légale, mais une organisation; la seule force demeurée debout, la seule échappée à la perte des forces, à la mort des vies collectives, ou la seule ressuscitée; force usurpée, trompeuse, oppressive, mais une force. En face d'elle et contre elle, rien: le verbe lui-même, ce levier des démocraties, sans elle, n'a plus de mordant ni d'effet: rien que l'argent qui puisse se passer d'elle, et encore serait-il plus prudent de transiger. Dans le suffrage universel inorganique, rien donc que les comités et l'argent. Il n'y a, pour le candidat, qu'un moyen de se soustraire aux comités, c'est de s'en fier à l'argent: il n'y a pour lui qu'un moyen de ne point prêter hommage au comité, de ne point recevoir en fief sa circonscription, — c'est de l'acheter. Le suffrage universel inorganique s'organise et s'actionne par ces deux seules forces: les comités et l'argent. Mais par les comités, il cesse d'être universel et, par l'argent, il cesse d'être un suffrage.

Qu'il le doive à l'argent ou aux comités ou aux deux forces combinées, l'avocat, le médecin, le vétérinaire est élu. Son nom sort triomphant des urnes, que nous supposons inviolées. Il a une majorité décisive: d'où lui vient-elle? De toutes les voix qu'il a réunies, combien lui ont été données pour lui-même, à raison de ce qu'il est ou de ce qu'il n'est pas? De tous ses partisans, combien en connaît-il et combien le connaissent? De tous les intérêts qui se confient à lui, combien sont identiques ou seulement analogues aux siens?

Quand on « représente » quelqu'un ou quelque chose, on devrait être comme une image de ce quelqu'un ou de ce quelque chose. Mais ce député, s'il va officiellement représenter à la Chambre l'arrondissement de..., qui *vraiment* « représente-t-il » et quoi? Des affaires et des besoins de ceux qu'on le dit « représenter » que sait-il, si on le pousse un peu? Ce qu'on lui en écrit de là-bas. Et qui lui en écrit? Son comité. Comme il faut qu'il parle pour se faire entendre, on lui fabrique, vaille que vaille, un dossier: avocat, il se plaint, en phrases touchantes, de la mévente du colza; médecin, il déplore amèrement la « maigreur »

de la betterave. — sans en souffrir, sans en convaincre et peut-être sans être convaincu. — avocat, parce que tout se plaide, et médecin, parce que tout se traite. On ne sent point, sous ces discours, l'intérêt vivant, directement atteint, directement en jeu : par ces discours, ce n'est point le pays vivant qui se manifeste, c'est un pays factice, plaqué sur l'autre qu'il étouffe; un faux pays politique, représenté alors que le vrai ne l'est pas, et recrutant ses dignes « représentants », qui ne « représentent » que lui, en trois ou quatre métiers, dont c'est la spécialité de fournir des rhéteurs à tous les partis : avocats, médecins d'hommes ou de bêtes, professeurs, journalistes ou, plus vaguement mais plus noblement, publicistes.

Si les députés que nous avons, pour la plupart politiques de carrière, nous représentaient *réellement*, c'est que nous serions — ce qui ne s'est jamais vu — toute une nation de journalistes, de professeurs, de médecins et d'avocats. Et si nous ne sommes pas cette nation, il y a dans la Chambre trop d'avocats, de médecins, de professeurs, de journalistes; il y en a sans proportion aucune avec la place mesurée qu'ils occupent dans le pays, et ils ne nous représentent pas : ils ne représentent que des politiques comme eux. Le suffrage universel inorganique aboutit encore à ce résultat : il sophistique la nation, fausse le régime représentatif, inaugure le règne des politiques.

Agent général à Paris des politiques de son endroit, mandataire ou commissionnaire de X, Y, Z, coupé de toute communication personnelle et intime avec les électeurs qui l'ont nommé ou qui ont fait le simulacre de le nommer, le député ne représente, au faire et au prendre, que lui-même et son comité, son comité plus que lui-même. Et en quoi le représente-t-il? Il chasse pour lui aux croix du Mérite agricole, aux palmes académiques, aux médailles, aux vases de Sèvres, et, quand il fait peur ou quand il a peur, à des subventions, à des allocations plus nutritives. Quel jour donnent audience les ministres et reçoivent les directeurs, c'est ce qu'il lui faut d'abord savoir. Il passe ses matinées en fiacre, ses après-midi à la Chambre. Il y expédie sa correspondance, y reçoit ses visites, déambule dans les couloirs et fait des apparitions en séance. Un huissier crie : « On vote, messieurs! » Comment vote-t-on? Blanc ou bleu? Aux chefs du groupe d'en disposer. Et qui a fait de ceux-là les chefs du groupe? Évidemment les membres de ce groupe. Mais comment s'est formé le groupe?

Des députés venus de tous les coins de la France se sont associés sur une idée, le plus souvent très confuse et sous une étiquette, le plus souvent très élastique. Ils se sont classés, catalogués, comptés politiquement et économiquement. Les groupes ne sont

point des partis, mais comme des bureaux, des syndicats de parti. Le groupe est un peu dans la Chambre ce qu'est le comité par rapport au suffrage universel inorganique. C'est la seule collectivité, la seule organisation, la seule force qui vive et agisse. Comme le comité le groupe est artificiel, et comme le comité il ne représente rien qui ne soit factice et de pure convention, ni un intérêt vivant, ni le pays vivant.

Néanmoins, il faut être d'un groupe. Le député ne peut pas plus s'affranchir du groupe que le candidat, du comité. Voici l'alternative : en être ou ne pas être ; en être, ne fût-ce que du groupe des indépendans, des sauvages, de ceux qui ne sont pas d'un groupe. Comme tout, dans l'État, tient au nombre, le groupe pèse et peut en proportion du nombre, et chaque député pèse et peut en proportion de ce qu'ils sont de membres à son groupe. S'ils sont cinquante, il est multiplié cinquante fois par lui-même, j'entends pour ce qui est sa besogne journalière : de décrocher des vases de Sèvres, des palmes académiques, des croix du Mérite agricole. Il ne représente rien, qu'un comité qui ne représente rien ; mais devant les ministres, dans la bascule parlementaire, il représente son groupe, et ici, par un miracle de l'arithmétique, zéro multiplié cinquante fois donne cinquante. Non seulement, plus le groupe est nombreux, plus le député devient redoutable et cher aux ministres, mais plus il est en passe et en posture de devenir ministre à son tour. Un homme de génie, hors du groupe, ne le serait pas ; un Richelieu, un Colbert ne le seraient pas, ne représentant l'un que Richelieu, l'autre que Colbert ; mais, sans génie, dans le groupe et avec le groupe, on peut l'être, et ce monsieur l'a bien été, par la valeur de cinquante non-valeurs.

Ainsi se forge et se rive toute une chaîne de dépendances : le ministre dépend des chefs de groupes, qui dépendent des députés, qui dépendent des comités, qui confisquent le suffrage dit universel, et ainsi, au bout de la chaîne, au dernier anneau, partout et toujours le pouvoir traîne le boulet du nombre. De là l'humiliante médiocrité, l'affligeante stérilité de la politique actuelle, et elle ne peut pas, sous ce régime, ne pas être médiocre et stérile. Sous ce régime, le *Moyen de parvenir* ne remplit pas un gros traité. On y « parvient » au choix ou à l'ancienneté. Pour l'ancienneté, il suffit, avant de vouloir être député, d'avoir été conseiller municipal, conseiller d'arrondissement et puis conseiller général. Pour le choix, il faut ne porter ombrage à personne et subir les conditions de X, Y, Z. Tout ce qui dépasse est écarté ou abattu du coup, sauf de très rares exceptions et, comme l'on dit, elles confirment la règle.

A ce choix fait presque au rebours et à cet avancement presque

bureaucratique, on obtient une représentation qui ne « représente », en aucun sens du mot français « représenter » ; qui ne « représente » rien et ne fait point figure ; qui, nulle au point de vue représentatif, est nulle encore ou fort insuffisante au point de vue législatif ; en qui, par une de ces rares exceptions, par surprise, il peut s'être glissé quelque talent, plus souple ou moins vite rebuté, mais où le talent lui-même est obligé, pour avoir prise sur la flottante et molle médiocrité qui l'enveloppe, de recourir à tous les sophismes, à tous les truismes, de s'excuser en quelque sorte et de se rabaisser.

Comme, dans cet État, le nombre est le maître ou comme on lui fait croire qu'il l'est, c'est au nombre qu'il faut plaire et, pour lui plaire, c'est à lui qu'il faut ressembler. Sorti du nombre et fait à son image et ressemblance, l'État actuel ne peut pas ne pas avoir les tares et les défauts du nombre. Ainsi que le suffrage universel inorganique, qui tombe aux mains des comités, l'État actuel tombe aux mains des groupes, lesquels ne sont que des coteries parlementaires et peu à peu, dans le vrai pays, dans le pays vivant, — comme autrefois, par le suffrage restreint, émergeait seul le *pays légal* des deux cent mille électeurs censitaires, — par le suffrage universel inorganique émerge seul un faux pays de comités et de groupes ; seulement celui-ci n'est que le *pays illégal* des politiciens de toute taille et de tout acabit.

Au bref, en rassemblant les traits, ou le suffrage universel inorganique est anarchique, ou il n'est plus universel. Ou il est séquestré, accaparé par des meneurs, ou il est exposé aux tentations de l'argent. Étant corruptible, il est corrupteur. Il livre le pays à trois ou quatre catégories ou professions politiquantes. Il ne donne jamais qu'une représentation adultérée ; une législation impulsive et incohérente ; un gouvernement précaire et contraint à de mesquines négociations de couloirs ; un État incertain, chancelant, à toute heure sur le point d'être bouleversé. Il est également incapable de fonder une démocratie et de ne pas fonder une démagogie. Après quelques expériences ou répétitions, aucun suffrage n'est moins universel que lui ; nul, moins que lui, n'est un libre suffrage. Il a un côté tragique et un côté comique : quand il n'est pas un danger formidable, il est une risible mystification et il peut être tout ensemble, il lui arrive d'être tout ensemble, mystification et danger.

Mais, si c'est là l'État actuel, ce n'est pas l'État moderne le meilleur qu'il soit permis de concevoir et possible de constituer. Il est entendu que cet État doit être « construit par en bas », mais encore faut-il qu'il soit construit, et d'une autre main-d'œuvre qu'un baraquement provisoire, perpétuellement sous le coup d'être

rasé au niveau du sol. Il est entendu que la base de l'État moderne doit être très large, mais il faut qu'elle ne soit qu'une base et non tout l'édifice, à elle seule. Il est entendu que, dans cet État, tout le pays doit être représenté, mais il faut que tout le vrai pays vivant y soit vraiment représenté; que la loi y doit être faite pour le peuple, mais il faut qu'elle soit faite pour tout le peuple par des législateurs vraiment législateurs. Il est entendu que l'État moderne doit reposer sur le suffrage universel, mais il faut que ce suffrage soit vraiment un suffrage vraiment universel et ne soit plus ni ce danger qu'il est, ni cette mystification. Et puisqu'un pareil suffrage, ordonné et sérieux, n'est pas le suffrage universel inorganique, que ce ne saurait être lui, ce sera, il faut que ce soit le suffrage universel organisé.

V. — QUE LE SUFFRAGE UNIVERSEL RESTE LA BASE NÉCESSAIRE DE L'ÉTAT MODERNE, MAIS QU'IL PEUT ÊTRE ORGANISÉ

C'est à ce mal que l'État moderne est en proie : le suffrage universel inorganique, le suffrage universel anarchique, le suffrage universel mis en coupe réglée; donnant, comme produits, une représentation nulle, une législation pleine de heurts et d'âcous, un gouvernement qui ne peut plus gouverner; étouffant le vrai pays qui vit, au profit d'un pays illégal de politiciens, qui ne vit pas. C'est cela, la crise de l'État moderne; c'est en face d'elle que nous sommes; et elle nous met en face de ce problème : Étant donné que l'État moderne est et restera un État de droit, qu'il restera construit par en bas, sur le suffrage universel, comment le guérir de son mal? comment faire que le suffrage universel ne soit pas anarchique, soit sincère, donne une représentation qui « représente » dans tous les sens du mot, une législation sage, suivie, composée, harmonique, un gouvernement qui gouverne? comment faire que le vrai pays vivant ne soit plus sacrifié au faux pays politiquant?

La solution de ce problème? Une seule. La fin de cette crise? Une seule. Le remède à ce mal? Un seul : organiser le suffrage universel; substituer au suffrage universel inorganique le suffrage universel organisé. Non point supprimer le suffrage universel, n'y point toucher, n'enlever à qui que ce soit son vote, ne conférer à qui que ce soit plus d'un vote; n'ôter à personne sa place, ne donner à personne plus de place, assurer à chacun et à tout le monde une place. Non point détruire l'État moderne ni le refaire sur d'autres bases, l'achever. Issu d'une convulsion, d'une Révolution, en un jour ou en une nuit, sans cesse secoué, ébranlé depuis lors, il a gardé quelque chose d'improvisé, de

campé là, de pas fini; de toutes parts il est entouré d'échafaudages et de pierres d'attente; ne pas démolir ce qui est fait, construire dessus. Ne rejeter comme de mauvaise qualité quoi que ce soit des matériaux, tout utiliser, mais tout appareiller et tout joindre.

Même dans le suffrage universel inorganique, n'a-t-on pas vu naître, se développer et grandir, comme un organisme spontané ou comme une organisation spontanée, le comité électoral? Ce comité, ne l'a-t-on pas vu devenir et demeurer à peu près la seule force au milieu du nombre? Ne l'a-t-on pas vu s'en emparer, l'enrégimenter, le commander? ce qui est détestable, mais seulement parce que le comité, dans le suffrage universel inorganique, pousse sans règle, sans contrôle, n'est pas investi, s'investit et n'est pas accrédité, s'arroge; seulement parce qu'il n'est qu'une organisation illégale ou extra-légale, contre la loi ou en marge de la loi. Ce qui est détestable, c'est ce que le comité introduit d'illégal dans le suffrage universel; ce n'est pas ce qu'il y introduit d'organisé. Au contraire, l'exemple du comité, seule force agissante dans le suffrage universel inorganique, démontre à l'évidence la nécessité d'organiser le suffrage en une organisation légale, pour l'arracher à une organisation illégale.

Le pouvons-nous? Si nous le voulons. Ni le principe ni les éléments n'en sont difficiles à trouver. Rien ne vivant vraiment que d'organique, afin d'avoir le suffrage universel organisé, faisons de par la loi une place et fixons sa place dans le suffrage à tout ce qui est vivant dans le pays.

VI. — LA THÉORIE DE LA VIE NATIONALE ET LE SUFFRAGE UNIVERSEL ORGANISÉ

Organiser le suffrage universel, fixer dans le suffrage universel sa place à tout ce qui vit dans la nation, c'est sans doute abjurer la doctrine, renoncer à la théorie de la souveraineté nationale. Car, on le répète, le suffrage universel inorganique lui est lié indissolublement : l'un correspond à l'autre et l'un découle de l'autre. Mais, en l'abandonnant, il n'y a pas à la regretter, elle, ni les notions qui lui font cortège : le droit naturel, le contrat social, la volonté générale. — De droits naturels, il n'y en a point, mais seulement des faits naturels; ou, si l'on veut qu'il y en ait, il n'y a de droits naturels que ceux qui procèdent de faits naturels. Aller, venir, penser, parler sont des faits naturels, par conséquent peuvent être à la rigueur regardés comme des droits naturels. Mais voter n'est nullement un fait naturel, par conséquent ne peut être un droit naturel. Du contrat social on serait

embarrassé de citer plus d'un ou deux exemples, et ceux qu'on cite ne prouvent pas grand'chose : quant à la volonté générale, — s'il y a une volonté générale et si l'on peut dire ce que c'est, — le suffrage universel inorganique est loin d'en être l'expression.

Enfin, la souveraineté nationale elle-même : que vaut, à bien l'examiner, dans l'État moderne, que vaut cette notion de « souveraineté » ? D'où elle vient, on le sait : c'est une idée mystique et théologique. A quoi elle sert, on ne le voit pas : en quoi elle nuit, cela éclate aux yeux. Tant que la souveraineté nationale reste à l'état de théorie et que la souveraineté comme la nation forme un bloc, demeure une et indivisible, soit encore : elle n'est qu'inutile ; ce n'est qu'une doctrine de majesté, bonne pour la pompe et l'ostentation ; ce n'est qu'une phrase et qu'un mot ; laissons dire, quoique les phrases et les mots ne soient pas toujours innocens. Mais dès qu'elle passe à la pratique, elle se morcelle et morcelle la nation, où elle ne reconnaît et ne souffre que l'individu. Entre la nation, en sa masse, et l'individu, point d'intermédiaires : le tout est souverain, chacun est souverain : ce qui n'est pas souverain n'est pas ; il n'est que le tout et que chacun.

Or l'individu n'est pas seul à vivre dans la nation, et même, à de certains égards, dans la nation, c'est l'individu qui vit le moins : il y vit moins d'une vie individuelle que d'une multitude de petites vies collectives. Politiquement, le suffrage universel inorganique l'a abstrait des réalités où il vit : il en a fait comme un être de raison. Mais un être de raison n'est qu'un être d'imagination : fait pour ce qui vit, l'État qui veut vivre doit être fait de tout ce qui vit dans la nation. L'individu vit dans la nation, et il doit vivre dans l'État. Mais pourquoi politiquement vivrait-il en dehors des réalités où il vit socialement ? pourquoi ne vivrait-il pas politiquement de ces vies collectives auxquelles la sienne est tous les jours mêlée et dont on ne peut l'isoler sans violer les lois mêmes de sa vie ?

Ces réalités sociales, ces vies collectives de l'individu, ne pourrait-on pas refaire et restaurer par elles les cadres imprudemment brisés ? Puisque, aussi bien, c'est tout le problème de refaire des cadres à l'État, puisque c'est tout le problème d'organiser le suffrage universel, ne pourrait-on pas leur emprunter les élémens d'une organisation ? L'individu n'y perdrait rien : il y gagnerait de redevenir un être concret ; le citoyen y redeviendrait une personne vivante. Il n'y aurait de changé qu'une chose, mais tout l'État moderne en serait changé, pour son plus grand bien : voter, au lieu d'être l'exercice de la souveraineté, serait une fonction de la vie nationale ; la théorie de la vie nationale remplacerait la théorie de la souveraineté nationale ; et, de même

qu'à celle-ci était lié le suffrage universel inorganique, de celle-là découlerait, pour le plus grand bien de l'État et de l'individu même, le suffrage universel organisé.

VII. — LÉGITIMITÉ THÉORIQUE ET NÉCESSITÉ POLITIQUE
D'UNE ORGANISATION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Cette substitution de la notion de *vie* à la notion de *souveraineté* et du suffrage universel organisé au suffrage universel inorganique, qui est théoriquement légitime, est-il besoin d'ajouter qu'elle est politiquement nécessaire? Nous n'avons que ce choix : organiser le suffrage universel selon la vie et sur la vie, pour vivre, ou mourir du suffrage universel inorganique ; — ce qui revient à dire que nous n'avons pas le choix.

Il n'y a plus à se repaître ni à se bercer des songeries d'antan. Juger le suffrage universel comme on le jugeait avant 1848, c'est proprement une façon de penser préhistorique, dans notre monde, à nous, dans le monde que le demi-siècle écoulé depuis lors nous a fait et que le temps présent travaille à nous faire.

Depuis 1848, d'autres élémens sont entrés en ligne, et ont même réussi à se faire leur place dans le Parlement, qui ne visent plus à détruire l'État, mais à se faire de l'État un instrument pour refondre la société. Ils marchent à l'assaut du pouvoir; ils se vantent déjà d'avoir pour eux le nombre; et par eux, à la faveur du suffrage universel inorganique, ce sont les luttes de classes qui tendent à reparaitre et à se renouveler. S'il ne saurait rien y avoir de plus désastreux, il faut arrêter, modérer ou contenir ces élémens : aux forces qui les portent et les poussent, il faut opposer quelque force. Et puisque l'on se sert du suffrage universel inorganique, en vue d'une révolution sociale, il faut, en vue de l'ordre et du progrès social, se réfugier dans le suffrage universel organisé.

La force à opposer au nombre, elle n'est pas ailleurs : elle est là. Il faut organiser le suffrage universel. Il faut, dans le suffrage universel, former comme une espèce de brise-lames et présenter à la vague montante comme des compartimens, comme des cloisons étanches.

Que seront-ils, ces brise-lames ? et ces cloisons, que seront-elles ? Toutes les vies vivant dans l'État, qui vivent dans la nation. Au même problème toujours plus pressant, toujours plus urgent, quelle sera la solution ? Toujours une seule ; toujours la même : organiser le suffrage universel. Qu'opposerons-nous à cet excès d'individualisme, qui, chez l'électeur, débride l'anarchie et, chez l'élu, annule la personnalité, tout en n'obéissant qu'à deux forces :

le comité usurpateur et l'argent démoralisateur. — pour passer sous silence la troisième force à laquelle se plie le suffrage universel inorganique : la candidature officielle, la pression administrative? Puisque la « décentralisation » est, en ce moment, à la mode, pourquoi ne pas commencer par « décentraliser » le suffrage que les comités accaparent, quand ce n'est pas l'argent qui le frelate ou l'administration qui le manipule? Pourquoi ne pas l'affranchir de cette servitude? Pourquoi ne pas le faire, puisqu'on le peut, plus digne et plus libre? Et on le peut. En effet, que faut-il? Encore et toujours une seule chose : l'organiser. De cette manière, garantir au pays une représentation plus exacte, qui le « représentera » réellement et le représentera tout entier ; une législation plus impartiale, qui ne sera pas faite à l'avantage même injuste, du nombre, exclusivement par les élus du nombre, ses courtisans forcés ; équilibrer les élémens, et les pondérer les uns par les autres ; pour la stabilité et le développement, pour la fécondité de la démocratie elle-même, imposer des limites à la démocratie, faire couler ses eaux divisées en un réseau de canaux et d'écluses.

Pourquoi donc remettre à demain? Pensons-y, bien plutôt, tandis que nous sommes relativement de loisir ; pensons-y pour agir plus que pour philosopher, dans un esprit pratique et politique. Ce n'est pas d'aujourd'hui que ces questions sont agitées ou qu'est agitée cette question, grosse de tant de questions, de l'organisation du suffrage universel. Plusieurs systèmes ont été proposés, qui valent la peine d'un examen. Ces différens systèmes, nous les étudierons. Mais deux points sont à mettre tout de suite hors de discussion. Le premier (il importe d'éviter une équivoque que trop d'intéressés se feront un plaisir de soulever), c'est que le suffrage organisé restera le suffrage universel, que personne n'y aura de privilèges, que personne n'y sera dépouillé de son droit, qu'il restera égal — qu'il sera même plus universel, plus égal que ne l'est le suffrage inorganique faussement dit universel. Le second point, c'est que le système à préférer sera celui qui organisera le suffrage universel lui-même, le corps électoral lui-même, et qui, en les organisant, nous donnera vraiment, dans ce temps-là, un « corps » électoral et un suffrage « universel ».

CHARLES BENOIST.

ESSAI SUR GOETHE

LES MÉMOIRES DE GOETHE

L'idée que nous nous faisons des grands écrivains et de leurs œuvres n'est point immuable : elle se modifie, au contraire, avec les générations. Mais ce changement s'accomplit avec lenteur : il arrive, en effet, que lorsque l'admiration que les poètes préférés ont inspirée commence à perdre sa spontanéité et sa sincérité premières, on les lit moins : en même temps, abandonnés par ceux qui cherchent dans la lecture du plaisir ou de l'émotion, ils deviennent la proie des érudits, qui les commentent et les épluchent à l'infini, sans pour cela les juger, ou même les comprendre ; et enfin, leurs ouvrages, en se vulgarisant, se déforment, car on les met volontiers, s'ils y prêtent, en images ou en opéras, et c'est sous ces formes simplifiées qu'ils se survivent. Cette espèce de cristallisation, — tribut de reconnaissance payé par la postérité à ceux qu'ont aimés les ancêtres, — produit ce singulier résultat, que tels poètes ou tels penseurs sont d'autant plus célèbres que leur action réelle est plus réduite, sans parler de tant de préjugés, de partis pris, de conventions, qui les défigurent eux-mêmes : on n'a plus alors sur eux qu'une opinion faite d'avance, que personne ne songe à reviser ni même à justifier, qui se traduit par des formules à la fois imprécises et fixes, lesquelles revêtent le caractère sacré d'articles de foi. Tel est, dans certaines mesures, le cas de Goethe. Si nous évoquons sa figure, elle nous apparaît comme en une auréole de légende, dans deux ou trois momens caractéristiques

de sa vie : nous le voyons patinant à Francfort, ainsi que l'a peint Kaulbach, ou rêvant son *Faust* dans la cave d'Auerbach, ou tenant tête à Napoléon ; après quoi, nous nous répétons qu'il fut un « intellectuel », qu'il eut un « génie encyclopédique », et cela nous suffit. Nous n'avons garde d'approfondir. Si nous pensons à ses œuvres, même à celles dont nous connaissons le mieux les titres, nos jugemens se brouillent davantage encore. Mille peintures, reproduites par toutes sortes de procédés, dansent devant nos yeux : nous voyons Charlotte coupant à sa nichée des tranches de pain bis ; Mignon regrettant sa patrie ; Faust et Méphistophélès emportés dans un tourbillon parmi les sorcières de la nuit de Walpurgis, que sais-je encore ? La musique ajoute à cette confusion : Schumann, Berlioz, Gounod, M. Boïto, ont broché sur son *Faust* d'autres *Fausts* que nous connaissons mieux ; Wilhelm Meister nous chante les romances de M. Ambroise Thomas ; l'habit bleu barbeau de Werther se détache sur des accompagnemens de M. Massenet. Quant aux œuvres qui n'ont point eu la fortune d'être ainsi vulgarisées, *Gortz de Berlichingen*, *Egmont*, *Tasso*, les *Affinités électives*, elles flottent dans des brumes de plus en plus incertaines. Cependant, la critique allemande, avec une infatigable ardeur, travaille sur l'œuvre énorme, sur la longue existence si remplie et si riche. Chaque année voit s'augmenter une bibliothèque déjà colossale. Les papiers de Goethe ayant été livrés à l'avidité des chercheurs, on a tout publié, jusqu'à ses carnets de ménage. On ne s'est pas contenté de dresser autour de ses moindres pièces un appareil redoutable de commentaires, ni de discuter à coups de documens et d'hypothèses les moindres détails de son histoire ; on a écrit de longues monographies sur les plus obscurs des personnages qui se trouvèrent en rapport avec lui ; ses camarades d'études sont devenus des célébrités, ses maîtresses des figures historiques. Lui-même a pris des proportions surhumaines : dans plusieurs universités, des professeurs consacrent leur vie à le raconter et à l'expliquer. Weimar, où sont recueillis ses souvenirs, est devenu la Mecque d'une religion dont il est le dieu : on y conserve sa tabatière et ses collections, les cailloux qu'il ramassait dans ses promenades, les objets d'art qu'il rapportait d'Italie, les présens qu'il recevait de ses admirateurs. Il y a un *Musée Goethe* pour l'installation duquel le rigorisme allemand s'est adouci, car on y a pendu les portraits de toutes les femmes qu'il a aimées autour de celui de sa femme légitime. Il y a une société, puissante et riche, vouée exclusivement à son culte. Il y a des *Goethe-Jahrbücher* où l'on publie tout ce qu'on peut retrouver de lui, ou

sur lui, ou sur ceux qui l'ont approché. Il y a des volumes et des volumes, des brochures et des brochures, qui paraissent chaque jour, qui s'accumulent, qui rendent impossible, par leur nombre, l'établissement d'une biographie complète et définitive.

On n'attend pas, sans doute, que nous établissions point par point le bilan de ces découvertes, ni que nous soulevions toute cette littérature gœthéenne, dont nous comptons cependant quelquefois nous servir. Notre but est autre : il nous a semblé que le moment était venu de relire les œuvres capitales de Gœthe ; de les relire en s'aidant des documens principaux qui les éclairent ; de les relire *avec un esprit de critique*, c'est-à-dire en cherchant à se dégager autant que possible des jugemens portés sur elles ; à comprendre leur signification par rapport à leur auteur et par rapport à nous-mêmes ; à mesurer leur importance dans le mouvement littéraire qui les a suivies. Ces œuvres sont, pour ainsi dire, restées au répertoire, en ce sens du moins que les lettrés les lisent quelquefois, que les demi-lettrés les invoquent souvent, que les illettrés croient les connaître : nous voudrions les considérer à peu près comme des œuvres contemporaines, parues, entrées d'hier, dans notre vie intellectuelle ; nous voudrions croire que les jugemens sur elles ne sont point encore fixés, et fixer le nôtre, et tâcher d'influencer celui de quelques-uns. Si l'expression n'était pas outrecuidante, nous dirions que nous allons tenter de reviser le procès du grand Gœthe, sans nous figurer, — est-il besoin de le dire ? — que notre jugement sera définitif, mais en cherchant simplement à le mettre d'accord avec l'esprit actuel. Besogne beaucoup plus modeste qu'elle ne le paraît d'abord, espèce de « rapport » où nous ne serons que greffier. Il est naturel que nous commençons notre tâche par celui des livres de Gœthe où nous avons le plus de chances de trouver son intelligence et son cœur, et où nous trouverons, en tout cas, l'image qu'il désirait laisser de lui-même, par ses *Mémoires*.

I

C'est en 1808, au moment où parut la première édition, en douze volumes, de ses *Œuvres complètes*, que Gœthe sentit la nécessité d'écrire ses Mémoires pour éclairer ses ouvrages. Un petit nombre d'entre eux, en effet, comme *Iphigénie*, avaient, si l'on peut dire, une existence indépendante. La plupart, au contraire, restaient comme attachés à leur auteur, en relations étroites avec les circonstances personnelles qui les avaient produits. Werther, Weslingen dans *Gœtz*, Tasso, Wilhelm Meister, Clavijo, Fernand dans *Stella*,

Une chaleur lyrique dilatait sa pensée. La fin de Percy Shelley, si souvent enviée et rêvée par lui sous l'ombre et sous le claquement de la voile, lui réapparut dans un immense éclair de poésie. Ce destin avait une grandeur et une tristesse surhumaines. « Sa mort est mystérieuse et solennelle comme celle des antiques héros de la Grèce, qu'une invisible puissance enlevait de terre à l'improviste et emportait transfigurés dans la sphère joviale. Comme dans le chant d'Ariel, rien de lui n'est anéanti : mais la mer l'a transfiguré en quelque chose de riche et d'étrange. Son corps juvénile brûle sur un bûcher, au pied de l'Apennin, devant la solitude de la mer tyrrhénienne, sous l'arc bleu du ciel. Il brûle avec les aromates, avec l'encens, avec l'huile, avec le vin, avec le sel. Les flammes sonores montent dans l'air immobile, vibrent et chantent vers le soleil témoin, qui fait scintiller les marbres aux cimes des montagnes. Tant que le corps n'est pas consumé, une hirondelle marine ceint le bûcher de ses vols. Et puis, lorsque le corps en cendres se désagrège, le cœur apparaît nu et intact : — *Cor Cordium.* »

N'avait-il pas peut-être, lui aussi, comme le poète de l'*Epipsychidion*, aimé Antigone dans une existence antérieure ?

Sous lui, autour de lui, la symphonie de la mer grandissait, grandissait dans l'ombre ; et, sur lui, le silence du ciel étoilé devenait plus profond. Mais, du côté du rivage, un grondement s'approchait, sans ressemblance avec aucun autre bruit, très reconnaissable. Et, lorsqu'il se tourna de ce côté, il vit les deux fanaux du train, pareils à la fulguration de deux yeux de flamme.

Assourdissant, rapide et sinistre, le train qui passait ébranla le promontoire ; en une seconde il parcourut la voie découverte ; puis, sifflant et grondant, il disparut dans la bouche du tunnel opposé.

George se dressa d'un bond. Il s'aperçut qu'il était resté seul.

— George ! George ! Où es-tu ?

C'était l'appel inquiet d'Hippolyte qui venait le chercher ; c'était un cri d'angoisse et d'effroi.

— George ! Où es-tu ?

GABRIEL D'ANNUNZIO

(*La dernière partie au prochain numéro.*)

15 1895

AUGUSTE COMTE

I

SES IDÉES GÉNÉRALES ET SA MÉTHODE

M. E. de Roberty : *Auguste Comte et Herbert Spencer* (1894); *Auguste Comte*, sa vie, sa doctrine, par le R. P. Gruber S. J. Traduction française (1892).

C'est un livre un peu confus que celui de M. de Roberty sur Comte et Spencer, et qui ne saurait dispenser de lire l'étude lumineuse de Stuart Mill sur Auguste Comte, ni la magistrale exposition de la philosophie positive mise en tête du *Cours* d'Auguste Comte par Littré, ni les beaux articles publiés ici même il y a vingt ans, par M. Janet, ni *Auguste Comte, sa vie et sa doctrine*, le compte rendu si scrupuleux et si consciencieux du R. P. Gruber, ni tant d'articles ingénieux et savans semés par M. Pierre Laffitte dans la *Revue occidentale*, ni la curieuse étude de M. Aulard sur Comte juge de la Révolution française, ni la réponse qui a été faite à M. Aulard sous ce titre : *Comte et M. Aulard à propos de la Révolution*, ni surtout les œuvres d'Auguste Comte lui-même; — mais encore, dans le livre de M. de Roberty, la passion d'Auguste Comte pour l'*unité*, et tout l'effort qu'il a dépensé pour y ramener l'esprit des hommes, ne laissent pas d'être bien saisis, et en tout cas c'est une occasion de revenir sur le grand penseur trop souvent méconnu et pour essayer de s'en faire une idée nette.

I

Auguste Comte, né en 1798, à Montpellier, dans une famille « monarchique et catholique », ce qu'il ne faudra pas oublier, était un enfant nerveux, impatient, très intelligent, très avide d'instruction, d'une précocité d'esprit extraordinaire, de ceux qui ont des méningites tôt ou tard, comme disent les médecins. Il était sensible, ardent et indiscipliné, très capable de s'éprendre passionnément d'un maître favori, — et par deux fois, avec son professeur Encontre à Montpellier, et avec Saint-Simon, cela lui est arrivé, — plus capable encore de secouer le joug scolaire et la discipline, et d'avoir, relativement à l'autorité, une sorte de défiance ombrageuse ou de défi passionné. Il était à l'École polytechnique à seize ans, grand travailleur, grand dévoreur de livres, surtout philosophiques, ayant lu, paraît-il, Fontenelle, Maupertuis, Adam Smith, Fréret, Duclos, Diderot, Hume, Condorcet, de Maistre, de Bonald, Bichat, Gall, etc., et trouvait du temps pour diriger une insurrection de famille dans l'école et pour la faire licencier. Un instant secrétaire chez Casimir Perier, mais peu fait pour ce rôle, surtout auprès d'un homme aussi volontaire qu'il l'était lui-même, il le quittait vite, et allait droit à Saint-Simon, dont tout, en apparence, le rapprochait.

Saint-Simon, à cette époque (1817), était le réformateur abondant et tumultueux qui avait chaque matin un projet de reconstitution du monde entier sur de nouvelles bases. C'était un exciteur merveilleux ; mais, sans lectures approfondies, continuel improvisateur, il devait trouver en Auguste Comte, déjà si pourvu, comme un dictionnaire intelligent, toujours ouvert aux recherches et sachant les éclairer. D'autre part, Comte avait besoin d'un esprit original, prompt, impétueux, le sien étant à la fois rapide pour concevoir et très empêché et embarrassé pour exposer, comme il arrive à tous ceux qui ont une foule d'idées à la fois et même toutes leurs idées à la fois. Ils travaillèrent ensemble assez longtemps, cinq ou six ans, et l'empreinte de Saint-Simon sur Comte fut, comme nous le verrons, ineffaçable. Ils se brouillèrent, l'un et l'autre étant extrêmement orgueilleux et personnels, ce qui rend difficile toute collaboration, étant du reste l'un au terme extrême et l'autre au point de départ de son évolution, ce qui fit que Comte fut choqué chez Saint-Simon de certain esprit religieux et « couleur théologique » où il devait arriver plus tard et s'enfoncer beaucoup plus que Saint-Simon lui-même.

A partir de ce moment Comte marcha tout seul, parfaitement

séparé des saint-simoniens, des socialistes, des libéraux, et en un mot de tous les partis et de tout le monde, vivant péniblement de leçons de mathématiques, des fonctions de répétiteur à l'École polytechnique pendant quelques années, plus tard des subsides de ses disciples, ou plutôt de ses fidèles, souffrant d'un mariage peu heureux, puis d'un divorce pénible, trouvant dans un grand amour ou plutôt dans une de ces adorations mystiques dont il arrive assez souvent aux quinquagénaires d'être comme enivrés, un ravissement d'une année, puis, après la mort de l'idole, une occupation exquise du cœur, un « entretien » doux et cher qui a consolé et illuminé ses derniers ans ; triste du reste, aigri, très irrité et assez raisonnablement, s'il était jamais raisonnable d'être irrité, contre ceux qui ne l'avaient nommé ni professeur de mathématiques à l'École polytechnique, ni professeur de philosophie scientifique au Collège de France ; extrêmement orgueilleux, Dieu merci, et trouvant dans cet orgueil le réconfort de tous ses déboires ; laborieux jusqu'à la fin, ce qui est encore meilleur comme consolation et comme soutien ; mourant enfin, trop tard, disent quelques-uns, ce qui n'est pas notre avis, assez jeune encore, ayant à peine touché au seuil de la soixantaine, l'esprit plein de la grande œuvre qu'il avait faite, et le cœur tout ravi encore du souvenir de celle qu'il avait aimée.

C'était, ce me semble, un homme extrêmement naïf et prodigieusement orgueilleux. Il y avait en lui de l'enfant précoce, du polytechnicien et du professeur, c'est-à-dire un esprit très nourri, absolu dans ses idées, et très séparé du reste du monde. Il connaissait peu les hommes, comme tous ceux chez qui l'éveil des idées a été si hâtif et si enivrant qu'ils n'ont vécu qu'avec elles dans leur enfance et dans leur jeunesse. Il est très rare que le sens psychologique naisse dans l'âge mûr. Comte ne l'eut jamais. Il est comme effrayé de l'injustice des hommes à son endroit, comme s'il était possible aux hommes de démêler en quelques années le mérite d'un homme supérieur à eux. Il s'étonne de l'inconstance, de l'ingratitude, de l'étourderie, du peu de perspicacité, de l'absence de dévouement, comme si ce n'était pas là le fond commun, naturel et éternel de l'humanité, et comme si l'on ne devait pas, dès qu'elle n'est pas persécutrice, être très content d'elle. Une lettre de lui à Littré est un monument d'ingénuité. Il s'y plaint de sa femme « presque dépourvue de cette tendresse *qui constitue le principal attribut de son sexe* », dénuée de « l'instinct de bonté » et de « l'instinct de vénération », en un mot, — ce qui pour Comte est un arrêt des plus durs, — « nature purement révolutionnaire. » Il s'y étonne et s'irrite de ce que « M^{me} Comte espéra

toujours *le transformer en machine académique lui gagnant de l'argent, des titres et des places.* » Voilà les choses qui surprennent Comte comme des anomalies extraordinaires. Évidemment il a passé par ce monde sans y comprendre un mot, sans avoir un grain non seulement des facultés d'observation morale, mais même de cette clairvoyance élémentaire que l'on a à vingt-cinq ans, et qui sert, selon les natures, ou à se faire une place dans la société telle qu'elle est faite ou à la subir sans irritation.

Son orgueil, que j'ai qualifié de prodigieux, et qui n'était peut-être pas plus grand que celui d'un autre, mais qui paraît immense parce qu'il n'a pas pour contrepoids le sens du réel et qu'il est comme mis en liberté par sa naïveté même, ne connaissait pas de bornes. Cet homme, tranquille et simple, dans sa petite chambre d'étudiant, sans faste dans ses manières froides et polies, sans aucune *vanité*, ne voyait pas de rang dans le monde, et non pas même le plus élevé de la hiérarchie spirituelle, qui ne lui fût dû, et du reste réservé, assuré dans l'avenir, comme au seul être qui peut-être l'eût jamais mérité. Les orgueils mêmes des poètes lyriques les plus adulés par les autres et par eux-mêmes n'approchent pas de celui-là, encore qu'en pareille affaire il soit difficile de mesurer.

Absolu, intransigeant, indiscipliné, orgueilleux et naïf, c'est de ces défauts ou de ces qualités, car qui sait? que se font d'ordinaire les individualistes ombrageux et les libéraux jaloux. Benjamin Constant en est le type le plus net et le plus frappant. « Ce que je veux, disent ceux-là, c'est penser à ma guise, vivre à mon gré, croire à ma façon, et ce que je demande à la société assez impertinente où la naissance m'a placé, c'est qu'elle ne me gêne point dans ces manières de vivre, de penser et de croire. En retour je ne la gênerai point non plus, et je ne prétends lui imposer aucune manière d'être et d'agir; et laissons-nous tranquilles mutuellement: c'est la meilleure façon de nous aimer les uns les autres. » Mais il peut arriver un résultat tout contraire des mêmes tendances d'esprit. Un homme constitué de la même manière que celui que nous venons d'entendre peut être frappé de l'état d'anarchie générale où de pareils penchans risquent de mener tout droit l'humanité. Il peut se dire que si l'homme est sociable, c'est sans doute pour vivre en commun, ce qui n'est pas possible s'il ne vit pas dans une pensée commune, une croyance commune, un dessein commun; que le pire mal n'est peut-être pas de se tromper, de partager une erreur collective, mais peut-être « que chacun dans sa loi cherche en paix la lumière »; parce que de ces efforts dispersés il ne résulte rien que le plaisir pour chacun de la recherche, et

parce que ce n'est là qu'une promenade dans une forêt d'une foule d'hommes qui ne se voient ni ne s'entendent, exercice peut-être agréable et certainement stérile. Ce qu'il faut c'est donc, au lieu de tendre à l'anarchie, la combattre au contraire ou la prévenir. Ce qu'il faut c'est donner aux hommes la même méthode de penser, et par suite la même pensée, et par suite la même façon de vivre. Il faut tendre à l'unité, comme de Maistre le disait hier. Unité de pensée, unité de morale, unité d'efforts, c'est à la fois le but de l'humanité et à cette condition qu'elle peut marcher. Au fond le libéral est un sceptique. S'il ne tient pas à l'entente et à la discipline, c'est qu'il ne croit pas que l'humanité puisse gagner quelque chose à faire quelque chose; car il doit bien se douter qu'en ordre dispersé elle ne fera rien. Quiconque croit à l'œuvre de l'humanité, quiconque croit un progrès possible, doit vouloir l'unité de plan, par conséquent l'unité de pensée et l'unité de foi. C'est là le fond même de la pensée d'Auguste Comte, comme c'est le contraire de la pensée de Constant, parce que Constant est un individualiste toujours sur la défensive, et Comte un *concentrationniste* décidé; Constant un sceptique découragé, et Comte un optimiste et un progressiste résolu; si l'on veut encore, Constant un homme né protestant, et Comte un homme né catholique et qui au fond l'est toujours resté.

Mais entre unitaires il y a un désaccord possible. Les uns disent: « Il faut l'unité. Il la faut absolument, sous peine de mort, ou de régression indéfinie vers un état primitif inconnu, mais peu engageant. Mais cette unité, elle existe; elle est forte. C'est le catholicisme. Il n'y a rien de plus unitaire au monde que la pensée catholique. Unité, continuité, c'est l'esprit même du catholicisme. Gardons le catholicisme, restaurons-le, restituons-le dans son intégrité. » D'autres disent: « Il ne faut pas attacher la cause de l'unité à celle d'un système qui est ruiné. Il ne faut pas la compromettre et la perdre en cette compagnie. Le catholicisme est condamné; il l'est comme une conception du monde qui a reçu tant de démentis de l'expérience, qu'en écartant cette conception l'humanité a fini par réprouver l'esprit même du catholicisme, lequel était bon. Garder cet esprit, cela est possible, et même c'est ce que l'on peut faire de mieux, et même il n'y a pas autre chose à faire; mais le garder pour coordonner et organiser une nouvelle conception générale des choses, laquelle aura pour elle l'autorité de l'expérience acquise, des lumières nouvelles que l'humanité s'est faite, voilà le but. » C'est une religion nouvelle à fonder, et c'est, *dès le principe, dès ses commencemens*, quoiqu'il ne prononçât pas encore le mot, ce qu'Auguste Comte a voulu faire.

Et ici reparaissent, pour trouver leur emploi, tous ces penchans qui auraient pu, n'eût été l'effroi et l'horreur de l'anarchie, faire de Comte un individualiste et un libéral radical. L'indépendance farouche de l'esprit fait des individualistes de ceux qui ne tiennent pas à imposer leurs idées aux autres, et des autoritaires de ceux qui caressent cette espérance; et ceux-ci seront les autoritaires de leur autorité et non pas d'une autre, mais ils n'en seront qu'autoritaires plus obstinés. Indiscipliné, Comte continuera à l'être, mais en prétendant imposer aux autres une discipline très rigoureuse; absolu dans ses idées, il le sera toujours, en n'autorisant que lui à l'être, et en exigeant des autres la foi en lui; et son orgueil trouvera son compte à cette œuvre de création intellectuelle et morale, et sa naïveté l'aidera à croire qu'elle est relativement facile et de prompte réalisation. Avec ses instincts Comte ne pouvait être qu'individualiste solitaire et retranché, ou chef très dominateur et haut placé de quelque chose. Dans les deux cas, c'est être isolé. Et avec sa croyance au progrès et sa passion de l'unité, il ne pouvait pas être individualiste. Restait qu'il voulût être pontife suprême d'une religion nouvelle, et c'est ce qu'il a voulu être et ce qu'il a été.

II

Ne voir de salut que dans l'unité de pensée, combattre l'anarchie sous toutes ses formes, c'a donc été l'œuvre continue d'Auguste Comte. L'anarchie, il l'a aperçue tout de suite, dès 1820, tout autour de lui. Qu'y voyait-il? Des savans, des hommes politiques, des moralistes, des philosophes, tous inspirés par les principes et guidés par les méthodes les plus différentes, travaillant chacun sur un plan qui est à lui, nullement tous ensemble sur un plan commun. Voilà un chantier bien mal tenu et sur lequel on ne bâtira rien de solide.

Ce qui frappe d'abord c'est la division du travail, non soumise à un dessein général. La division du travail est chose excellente à la condition qu'elle soit établie par quelqu'un qui sache vers quoi convergent les efforts ainsi divisés. S'ils ne convergent nulle part, elle ne produira absolument rien. Ou plutôt elle aura un résultat déplorable: la séparation et l'éloignement de plus en plus grand des hommes les uns relativement aux autres. En industrie la division du travail abêtit les ouvriers, en science elle sépare et éloigne les uns des autres les hommes instruits. Nous travaillons depuis quelques siècles à nous désunir. L'état d'esprit d'un littérateur ou d'un moraliste est tellement différent de celui d'un ingénieur ou

d'un industriel qu'ils ne se comprennent les uns les autres qu'à condition de parler de futilités.

Cet état est déplorable, prohibitif de tout progrès. Dès 1825, dans un article du *Producteur* (*Considérations philosophiques sur les sciences et les savans*), Comte le signale avec effroi : « Le perfectionnement de nos connaissances exige indispensablement sans doute qu'il s'établisse dans le sein de la science une division du travail permanente; mais il est tout aussi indispensable que la masse de la société, qui a continuellement besoin de tous ces divers résultats à la fois pour adopter les doctrines scientifiques comme ses guides habituels, les tiennent pour branches diverses d'un seul et même tronc. » C'est ce qui est très loin d'être la vérité. Comte dira plus tard : « Tout en reconnaissant les prodigieux résultats de cette division, il est indispensable de ne pas être frappé des inconvéniens capitaux qu'elle engendre par l'excessive particularité des idées qui occupent exclusivement chaque intelligence individuelle. Craignons que l'esprit humain ne finisse par se perdre dans les travaux de détail. » Et encore : « La spécialité croissante des idées habituelles doit inévitablement tendre en un genre quelconque à rétrécir de plus en plus l'intelligence. C'est ainsi que la première cause élémentaire de l'essor graduel de l'habileté humaine paraît destinée à produire ces esprits très capables sous un rapport unique et monstrueusement ineptes sous tous les autres aspects. »

Voilà une première cause d'extrême division et dispersion qui aura les conséquences les plus graves parce qu'elle ne peut que s'accroître de tous les progrès mêmes auxquels elle contribuera.

Il y en a bien d'autres : tous les penseurs, et même ceux qui se croient les plus énergiques adversaires de cette idée nouvelle, sont dominés par le dogme très antidogmatique et très « antisocial » de la « liberté de conscience ». La liberté de conscience est excellente comme arme de combat pour détruire le pouvoir théologique, comme le dogme de la souveraineté nationale pour renverser la souveraineté royale ; mais ce ne doit être qu'une opinion transitoire, car elle est toute négative, nullement féconde, nullement directrice, et tout le contraire de directrice. C'est ce que Comte s'efforçait de faire entendre dans ce même *Producteur* (*Considérations sur le pouvoir spirituel*), et c'est ici que l'on vit bien éclater le contraste et le conflit entre l'esprit du xviii^e siècle et l'esprit de la petite école nouvelle. Benjamin Constant protesta très vivement : « ... Et enfin, s'écria-t-il ironiquement (dans une lettre au journal *l'Opinion*) la liberté de conscience elle-même, ce qui est bien plus grave, la liberté de conscience elle-même,

n'étant qu'un moyen de destruction, bon aussi longtemps que l'erreur subsiste, ne doit plus exister quand on a découvert la vérité! » — A quoi Bazard répondait : Mais, après avoir été une œuvre de combat, la liberté de conscience à l'état de règle, de loi générale, n'est qu'un état d'esprit stérile et comme puéril, parfaitement impuissant. Elle est « l'effet d'une désorganisation, d'une destruction », et, « prise comme dogme, elle suppose que la société n'a pas de but »; elle suppose « qu'il n'y a pas de liberté sociale; car enfin on ne songe pas à l'invoquer contre la physique », et si elle a un office, « sa tâche, ayant été jusqu'à présent de détruire, est désormais d'empêcher que rien ne s'établisse. » Débat infiniment intéressant qui montre assez que dans ce petit cénacle du *Producteur*, sous l'inspiration de Saint-Simon, c'était bien une école autoritaire toute nouvelle qui essayait de se fonder et qui avait déjà tout son esprit.

Il n'y a pas jusqu'au mot de Bazard : « *On ne l'invoque pas contre la physique* », qui ne soit bien significatif. Ce que Comte voudra fonder, c'est une « physique sociale » contre laquelle on ne puisse pas plus invoquer la liberté de conscience que contre la physique, et déjà dans le *Producteur* il dit le mot : « Nous avons une physique céleste, une physique terrestre, une physique végétale et une physique animale. *Il nous faut encore une physique sociale.* » Dès le premier jour, Auguste Comte veut qu'on arrive à constituer une autorité intellectuelle qui soit invincible à toute anarchie et répressive de toute anarchie.

Mais une cause d'anarchie intellectuelle bien plus profonde et d'effets bien plus grands que les précédentes, c'est le mouvement de la civilisation elle-même. Nous en avons déjà vu un effet dans la division et subdivision des sciences qui va précisément contre la constitution de la science à mesure même qu'elle crée la science : un autre effet de cette marche de la civilisation, c'est ce qu'elle laisse derrière elle de principes caducs, utiles à un certain moment, inutiles un peu plus tard, nuisibles enfin, et qui à l'heure où nous sommes, par exemple, luttant entre eux, luttant aussi avec les principes nouveaux qui devraient les avoir remplacés tous, font, dans un même cerveau humain, un conflit d'idées maîtresses inconciliables, un conflit de siècles différents dans une même minute, un conflit de plusieurs anachronismes se heurtant les uns contre les autres, et d'autre part se heurtant contre des actualités : bref, la plus terrible et dévastatrice psychomachie qui se soit vue, mais non pas qui doive se voir, car elle puisera dans les temps qui viendront de nouveaux élémens et de nouvelles ressources de combat.

Pour bien comprendre cela, c'est l'histoire de l'humanité intellectuelle qu'il faut faire. On peut, pour abrégé, la diviser en trois grandes périodes : il y a eu un âge théologique, un âge métaphysique, et il y a un âge scientifique.

L'âge théologique, qu'on peut subdiviser lui-même en période fétichique, période polythéique et période monothéique, est un âge de l'humanité où l'on attribuait tout phénomène à un agent, à un être semblable à l'homme.

Autant de phénomènes, autant de dieux particuliers qui les créent, comme nous soulevons une pierre ou brandissons une massue : voilà le fétichisme.

Autant de groupes de phénomènes, autant de dieux qui y président, qui les veulent, phénomènes maritimes relevant de Poseïdon, phénomènes célestes relevant de Zeus ; voilà le polythéisme : c'est une concentration du fétichisme.

Tous les phénomènes possibles ayant pour cause continue un seul être, une seule volonté, relevant de lui, dépendant d'elle, voilà le monothéisme ; c'est une concentration du polythéisme.

Dans ces trois périodes, cent mille, cent ou un être, semblables à l'homme, qui meuvent ou qui meut, qui régissent ou qui régit les phénomènes naturels ; de l'une à l'autre période une centralisation successive de ce pouvoir jusqu'à ce qu'il soit ramassé en un seul être tout-puissant : voilà l'âge théologique de l'humanité.

L'âge métaphysique, beaucoup plus court du reste, est beaucoup moins net, et n'est qu'une transition. En cet âge l'humanité attribue la création des phénomènes non plus à des êtres, non plus à un être, mais à des abstractions. On ne dira plus Cérès, on dira la Nature ; on ne dira plus Zeus, on dira l'Attraction, et l'on sera porté à croire que la Nature est un être et que l'Attraction en est un autre. C'est l'état naturel d'un esprit qui est habitué à voir dans le monde des causes qui sont des êtres, et qui, déjà n'y saisissant plus que des lois, prend ces lois pour des causes et ces causes pour des êtres, et leur donne, par habitude, des noms propres. Si cette opération de l'esprit était très précise et si cette tendance de l'esprit était très forte, elle ramènerait au polythéisme ; elle peuplerait l'univers de lois prises pour des causes habillées en êtres, qu'on adorerait. Mais ce penchant est faible ; il n'est qu'un reste de théologie exténuée et effacée, et il ne va pas plus loin qu'à créer un système d'allégories ; mais encore il habitue trop l'esprit à se payer de mots, ou il le maintient dans l'habitude de s'en payer.

Le troisième âge est l'âge scientifique. Dans celui-là l'homme

renonce à connaître les causes des phénomènes. Qu'elles soient des êtres multiples, un être unique, des entités métaphysiques, il n'en sait rien, et ne sait qu'une chose, c'est qu'il ne le saura jamais. Il se borne à découvrir les lois des phénomènes : c'est-à-dire à savoir, autant qu'il peut, comment les phénomènes ont l'habitude de se passer. C'est tout ce qu'il s'accorde, et, tout le reste, il se l'interdit. Il n'est ni déiste ni athée : il est ignorant ; il n'est ni métaphysicien ni antimétaphysicien : il est *citramétaphysicien* ; c'est à la métaphysique, exclusivement, qu'il s'arrête, sans savoir s'il y en a une ou s'il n'y en a pas, et ne sachant rien sur ce point si ce n'est qu'il ne peut rien en savoir. Il ne connaît que des faits et certaines répétitions constantes des faits, qu'il appelle les lois de ces faits, et son savoir n'ira jamais au delà, et jamais au delà n'ira sa recherche, qui du reste est indéfinie.

Or de chacun de ces états successifs reste dans le suivant et dans tous les suivans un résidu qui s'amincit toujours, jamais ne disparaît, et qui l'encombre et qui les encombre. Il reste du fétichisme dans le polythéisme : par exemple Poséidon est bien le dieu de la mer, mais chaque flot est un triton qui obéit à peu près à Poséidon, mais qui a encore sa petite personnalité. Il reste du polythéisme et du fétichisme dans le monothéisme : par exemple Dieu est Dieu ; mais il y a des saints qui ont leur autorité et des vierges locales qui font des miracles. Il reste dans l'âge métaphysique du monothéisme avec du polythéisme et du fétichisme, et, derrière les entités métaphysiques, le métaphysicien adore un Dieu, et ce Dieu a son cortège mentionné tout à l'heure. Et dans l'âge scientifique il reste des préjugés métaphysiques et des conceptions monothéiques, polythéiques et fétichiques.

De telle sorte que l'humanité croit s'affranchir et se surcharge, croit marcher à la simplification et se complique. Chaque homme moderne, selon son tour d'imagination, est plutôt monothéiste qu'autre chose, ou plutôt fétichiste qu'autre chose, ou plutôt scientifique qu'autre chose, et voilà une cause d'anarchie, de conflit habituel entre lui et les autres hommes ; mais de plus celui-là qui est surtout monothéiste est en même temps un peu polythéiste, un peu fétichiste et un peu métaphysicien ; celui-là qui est surtout métaphysicien est en même temps un peu polythéiste, un peu monothéiste, un peu scientifique, et ainsi de suite, et cela fait une anarchie dans chaque cerveau. Chaque esprit humain est un raccourci de l'humanité et présente le même spectacle d'incohérence intellectuelle que l'humanité tout entière. Le

monde surabonde d'idées maîtresses inconciliables qui s'entrelacent et de croyances contradictoires qui s'enchevêtrent. La civilisation, en accumulant idées générales sur idées générales, entasse l'une sur l'autre des lumières qui deviennent des ombres. Le cerveau humain est une nuit profonde où circulent et luttent des feux follets de diverses couleurs qui, éblouissant l'esprit sans l'éclairer, ne font que l'obscurcir davantage.

Tels sont les principaux éléments de l'anarchie intellectuelle du monde moderne.

Les derniers siècles l'ont-ils diminuée? Ils l'ont augmentée. Ils ont été un effort pour affranchir l'humanité des derniers restes de l'esprit théologique et de l'esprit métaphysicien, et, à cet égard, ils ont en apparence diminué l'anarchie intellectuelle. Mais ils n'ont en ceci que donné un des moyens de la diminuer plus tard, et en attendant ils l'ont aggravée. Car par quoi ont-ils remplacé ou prétendu remplacer et théologie et métaphysique? Par la liberté de penser, la liberté de croire et la liberté de parler. Rien de meilleur pour détruire; rien de plus vain pour fonder. On s'est habitué à croire que la liberté était quelque chose en soi, était une doctrine, une doctrine capable de se transformer en réalité, de produire des faits, de créer un état moral et un état social. C'est faux. La liberté est quelque chose de négatif, ce qui veut dire en français qu'elle est un rien. La liberté est le droit de ne pas accepter l'état moral et l'état social que l'on rencontre, elle n'est pas une force capable de créer un état moral ou un état social quelconque. Elle est désorganisatrice par avance et inorganisatrice par définition. Elle consiste à dire : « Vous croirez ce que vous voudrez. » D'accord, et, s'il s'agit de briser un joug, excellent! S'il s'agit de fonder une communauté par l'embrassement d'une idée commune, néant. De l'état de liberté ne peut sortir aucune idée créatrice de quelque chose, sinon à condition qu'on sorte de cet état. C'est une idée uniquement négative et un état uniquement négatif. Les libéraux sont gens qui ne savent que dire : non. La liberté est un *nolo* et un *veto* individuel. De « je ne veux pas » et « je vous arrête » prononcé et posé avec énergie par trente millions d'hommes rien ne saurait résulter qu'une sorte d'immobilité farouche. Il s'agit pourtant de marcher, d'agir, et de faire quelque chose.

Il y a plus : l'état de liberté est non seulement état d'impuissance; il est état de conflit et de discorde. Il est la discorde considérée comme un dogme et tenue pour une institution. Ces trente millions d'hommes ne disent point « Je ne veux pas » seulement à leurs chefs, aux maîtres que la suite des temps a pu

leur laisser; ils se le disent les uns aux autres. L'esprit de liberté devient une habitude sociale. On ne s'attache pas à la liberté seulement comme à un droit, on y prend plaisir comme à l'exercice d'une passion. Il y a une passion libérale, et un libéralisme passionné. L'homme est très fier de « penser par lui-même », et comme, à l'ordinaire, il ne pense pas, c'est la liberté en soi, le plaisir de nier ceux qui pensent, sans penser lui-même, qu'il chérit. Trente millions d'orgueils solitaires, sans raison d'être et sans prétexte, exaltés par la conscience d'exercer un droit sacré, inquiets dès que, par un acquiescement momentané à la pensée d'autrui, ils s'avisent qu'ils cessent ou vont cesser de l'exercer: donc conflit voulu, créé de rien quand il n'a pas de matière, inventé pour le plaisir quand il n'a pas d'occasion, discorde cultivée avec amour, honorée et consacrée de noms honorables, voilà en son fond l'état de liberté. C'est l'anarchie sacrée reine du monde.

Les philosophes du xvii^e siècle, à la suite du protestantisme, ont créé cet individualisme affolé. Ont-ils eu tort? Pas le moins du monde: à chaque siècle suffit sa peine. L'urgent c'était de briser les anciennes idoles. Le plus important pour le penseur, qui ne fait jamais qu'aider un peu la marche naturelle des choses, c'est de voir ce qu'il a à faire au siècle où il est. Au xviii^e siècle ce qu'il y avait à faire c'était une table rase. On l'a faite, soit; mais nous n'avons plus rien à raser. La période de transition est passée. Continuer à crier *liberté*, c'est vouloir que la société, parce qu'on l'a désorganisée comme étant mal organisée, ne s'organise plus. C'est faire d'un cri de guerre une constitution; c'est faire d'une négation un principe de vie nouvelle. Assez de négatif: c'est un principe positif que maintenant il faut trouver. Qu'on fasse bien attention à ce sens du mot *positif*. C'est le premier sens du mot, et c'est le vrai dans la pensée des premiers positivistes. Positivisme, dans l'acception courante du mot, est devenu l'opposé d'hypothétique et de conjectural. Il signifie ne croire qu'aux faits et à certains rapports reconnus constans entre les faits. Dans les commencemens son vrai sens était autre. Il signifiait le contraire de négatif, comme le veut la bonne langue traditionnelle; il était opposé à ce qu'il y avait de purement négatif, prohibitif et destructeur dans la philosophie du xviii^e siècle. Il signifiait mettre quelque chose à la place de rien. C'est dans ce sens que Comte emploie sans cesse l'expression de *politique positive* dans le *Producteur* de 1825.

Voilà donc l'état anarchique de l'humanité et plus particulièrement de la France au lendemain de la Révolution française. Par

la division du travail dans le domaine scientifique, par le conflit des différentes et contraires idées maîtresses que les phases successives de la civilisation ont laissées dans les cerveaux humains, par les idées de liberté et le tort qu'on a de croire qu'elles sont la solution définitive, par l'individualisme et le tort qu'on a de s'y attarder comme à un état définitif, l'anarchie intellectuelle et par suite morale la plus complète règne partout. Le XIX^e siècle piétine sur place avec impatience, avec colère, avec inquiétude, et, qui bien pis est, avec complaisance. Il est une halte dans l'incertitude. Il faut probablement sortir de là.

III

Pourquoi? dites-vous. Parce que « l'esprit humain tend constamment à l'unité de méthode et de doctrine; c'est pour lui l'état régulier et permanent: tout autre ne peut être que transitoire »; parce que jamais le monde n'a vécu que rassemblé autour d'une idée générale qui lui donnait sa méthode de recherches, d'études, d'explications pour toutes choses; parce qu'il change de principe directeur, mais non pas de nature, et que sa nature est d'avoir un principe directeur; parce que, donc, il en faut un nouveau, les anciens ayant l'un après l'autre disparu, en laissant derrière eux des ombres gênantes d'eux-mêmes, mais en perdant leur vertu directrice, leur force d'idées vivantes. Il faut un nouveau principe directeur pour sortir de l'anarchie, ou l'on en sortira tout de même, mais en retournant aux principes directeurs anciens et en leur donnant la vie factice qu'ils peuvent toujours recouvrer, parce que toujours ils laissent d'eux-mêmes quelque chose dans l'esprit des hommes. Sortons donc de l'anarchie par la découverte d'un nouveau principe.

Mais comment? — Réfléchissons un peu. Nous disions peut-être un peu trop tout à l'heure que liberté de penser n'importe quoi était tout ce que les deux ou trois derniers siècles avaient laissé derrière eux. Ils ont laissé cela surtout, et ce que l'homme moderne aime en apparence le plus c'est n'accepter aucune doctrine et croire qu'il en a une à lui; cependant il semble qu'une nouvelle puissance intellectuelle s'est levée depuis trois siècles qui a quelques-uns au moins des caractères qu'avaient les anciennes. Les hommes croient à la science un peu comme ils croyaient autrefois aux choses de foi. Sceptiques, oui, en religion, en philosophie, en politique quelquefois, en morale souvent; penseurs libres ou libres penseurs, oui, en théologie, en métaphysique, en sociologie et en éthique; en physique, non, en astronomie, non. Voilà

des millions d'hommes qui croient que la terre est tournante et le soleil fixe, qui le croient absolument, sans être aucunement capables de se le démontrer. Ceci est une foi, une foi d'un nouveau genre, qui n'est pas accompagnée de sentiment ni de passion, mais c'est une foi. La foi consiste à croire sur parole quelque chose qu'on n'a pas découvert soi-même, qu'on ne peut pas se prouver, et qu'on n'a la prétention ni d'avoir découvert ni de pouvoir prouver. Voilà une foi nouvelle.

Elle n'est même pas si dépourvue de sentiment et de passion que nous le disions tout à l'heure; car elle sait, ou sent, qu'elle est en opposition avec les anciennes, et cela lui donne une certaine ardeur et zèle d'apostolat, du moins pour quelque temps. Enfin voilà une foi. Si le mot paraît bien ambitieux, disons qu'une nouvelle autorité intellectuelle s'est élevée entre les hommes qui a quelque chose du prestige qu'avaient en elles les religions anciennes, de leur majesté, de leur puissance, de leur décision. Elle est quelque chose que l'on croit et qu'on ne discute pas.

Notez de plus que la science semble bien gagner progressivement, continûment, tout le terrain que les religions et les métaphysiques paraissent perdre. Non seulement la science est une nouvelle manière de croire; elle est une nouvelle manière de jouir par l'esprit; elle est un goût, et un goût de plus en plus vif. Le vieil homme, l'animal métaphysicien, disparaît; l'homme nouveau, l'animal qui collectionne des faits et groupe des faits, se fait légion. Il y a là une mode. Une mode qui dure trois cents ans en s'accusant de plus en plus est un signe très considérable. Dans les habitudes d'esprit, dans les livres, dans les journaux et brochures, la science, l'observation, la découverte, la statistique occupent la place que jadis les discussions théologiques, philosophiques, casuistiques, occupaient. C'est un âge nouveau de l'humanité qui commence. C'est un nouveau principe directeur qui paraît dans le monde et qui s'y installe avec tout les caractères principaux des principes directeurs anciens. Voilà qui est dit, l'humanité sera désormais scientifique, comme elle a été polythéiste, monothéiste et métaphysicienne.

Seulement le nouveau principe directeur est encore très gêné par la persistance des précédens et par leur obstination à ne pas mourir. Ce qu'il faut c'est débarrasser le nouveau principe de ses voisins et rivaux peu dangereux, mais qui l'offusquent, impuissans mais qui le voilent, qui surtout l'empêchent d'être seul. Il faut donc d'abord repousser, exterminer absolument l'esprit théologique et l'esprit métaphysique; — ensuite débarrasser la

science de ce qu'elle a gardé en elle-même de l'esprit théologique et métaphysique, et ceci est le plus important, parce que, de ce qu'elle en garde ainsi, elle soutient d'autant l'esprit rival et prolonge l'existence de son ennemi par elle-même aux dépens d'elle-même; — enfin systématiser les sciences et en former un seul corps, animé d'un esprit unique très nettement déterminé, et ceci est le plus important, parce que la science a cette infériorité sur les principes anciens d'être multiple au lieu qu'ils étaient uns : il y a eu *la religion*; il y a eu *la métaphysique*; mais c'est jusqu'à présent, par une sorte de complaisance littéraire, qu'on dit *la science*: il y a *des sciences*, séparées les unes des autres; il faut pour qu'elles soient fortes qu'elles soient ramenées à l'unité; et c'est pourquoi la systématisation des sciences est le plus important des trois projets que nous venons de former.

Le premier va de soi, et la réalisation en est presque achevée. C'est précisément la tâche que le xviii^e siècle s'est donnée et a accomplie, la tâche destructrice. Sur ce point, il n'y a qu'à le répéter; redire que par définition le surnaturel est inaccessible à l'homme, qui est naturel; redire que la métaphysique est le rêve d'un être qui, saisissant des lois, croit saisir des causes, ou la rhétorique d'un homme d'esprit qui, donnant un nom à une loi, la voit dès lors, par une sorte d'allégorie, comme un être réel et un petit dieu vivant. Tout cela a été dit, doit être répété tant qu'il y aura des gens qui n'en seront pas convaincus, mais peut être laissé comme tâche aux ouvriers en sous-ordre de la réforme intellectuelle. Et précisément ce sera l'office des héritiers attardés du xviii^e siècle, des légataires de l'esprit négatif, des hommes qui ne vont pas plus loin qu'à dire : « Nous repoussons les anciennes croyances. » Il faut bien qu'ils servent à quelque chose.

Le second projet est plus vaste, plus minutieux aussi, et plus rude. C'est une sorte d'épuration des différentes sciences pour les purger de ce qu'elles gardent en elles-mêmes d'esprit théologique et d'esprit métaphysique. Ce n'est pas si peu qu'on pourrait croire. Les physiciens parlent du « fluide électrique » et de l'« éther lumineux », les chimistes, des « affinités », comme si c'étaient des êtres très puissans mettant en mouvement la matière parce qu'ils le veulent; les biologistes parlent du « principal vital » et des « forces vitales », comme s'ils étaient des personnages qu'ils auraient vu tendre les tissus et charrier le sang; les psychologues parlent du *moi* comme si, au fond de l'homme, il y avait un *homunculus*, prenant conscience de tout ce qui se passe dans la machine humaine et la dirigeant. Ce sont là des entités toutes gratuites, produits de l'imagination spéciale qui est l'imagination mé-

taphysique. Ces prétendues solutions « présentent évidemment le caractère essentiel des explications métaphysiques », à savoir « la simple et naïve reproduction en termes abstraits de l'énoncé même du phénomène. » Les pierres lancées de la terre y retombent. La cause en est l'attraction, nous dit-on. Cela veut dire : « Les pierres lancées de la terre y retombent. » Absolument rien de plus. Disons donc : « Les pierres lancées de la terre y retombent, » ce qui est une loi, et ne parlons pas d'attraction, ce qui a l'air d'être une cause, et ce que, l'esprit tout pénétré d'imagination métaphysique, nous allons prendre pour une cause, et vaguement pour un être, dans cinq minutes. Toutes les sciences possibles sont ainsi peuplées d'entités dont on pourrait faire tout un système allégorique, et rien n'est plus naturel; car ces trois états, théologique, métaphysique, scientifique, et même ces cinq états, fétichique, polythéique, monothéique, métaphysique, scientifique, par lesquels l'humanité a passé, *chaque science y a passé elle-même*; ou plutôt, ce qui revient au même, chacun de ces états étant simplement le résumé des tendances de l'esprit humain, l'esprit humain, en chacun de ces états, n'étudiait chaque science qu'avec des tendances dominées par ce penchant général, et à chaque science a donné successivement un tour fétichique, un air polythéique, une couleur monothéique et un caractère métaphysique: et c'est des résidus de tout cela qu'il faut nettoyer la science actuelle.

Mais la plus métaphysique et la plus détestable des entités, c'est la finalité. L'ancienne conception de l'univers se ramenant toujours à considérer ce qui s'y passe comme analogue à ce que fait l'homme. De même que l'on considérait un arbre comme un homme qui lève les bras au ciel, et la mer tempêteuse ou le ciel tonnant comme un homme en colère, de même, l'homme agissant toujours dans un dessein et en vue d'un but, on considérait l'univers comme une œuvre ayant un but, dirigée par une volonté, présidée par une intention, marchant où quelqu'un la guide, et chaque partie de l'univers, tout pareillement, comme une fin où a tendu une intention, en même temps que comme un moyen tendant à une fin plus générale. Ainsi, la terre n'est ni trop froide ni trop chaude pour nous tuer, ni trop molle ni trop dure pour notre poids et pour nos charrues : c'est qu'elle a été faite pour nous, pour nous servir de séjour et d'empire. Elle a été composée de telles et telles matières pour être ce qu'elle est, voilà un premier dessein; elle est ce qu'elle est pour que nous y puissions vivre, voilà un second dessein plus général; nous y vivons pour une fin plus générale encore et plus haute que c'est à nous

de comprendre. Creusons ceci : il revient à dire que si la terre était autre, nous n'existerions pas ; voilà tout. La terre étant ce qu'elle est, nous y sommes ; mais ce n'est pas une raison pour qu'elle ait été faite ainsi *pour* que nous y soyons. Cela, nous n'en savons rien. Où l'on voit dessein poursuivi, on n'est légitimement autorisé qu'à voir effet produit ; où l'on voit finalité, on n'est légitimement autorisé à voir que conditions d'existence. « Pour qu'il y ait végétation il faut qu'il y ait terre végétale » ne signifie pas du tout que la terre végétale a été faite avec prévoyance pour qu'il y eût végétation, mais simplement qu'il y a végétation là où il y a terre végétale.

Il n'y a pas une finalité qui résiste à cette réflexion si simple. Les causes finales sont un immense système anthropomorphique. Elles viennent de l'impossibilité où l'homme a été longtemps de concevoir autre chose que lui, et de concevoir quoi que ce soit de créé comme fait autrement que ce qu'il fait lui-même. Le monde est un beau mécanisme ; jamais l'homme n'a fait une mécanique autrement que pour un de ses besoins et dans un but très déterminé : donc le monde a un sens et un but. Il est possible ; mais rien ne nous le dit ; nous n'en savons rien. Le raisonnement précédent repose sur cette prémisse que le monde a été fait par un homme, ce qui n'est pas prouvé, et ce qu'il faut prouver avant de faire le raisonnement qui précède. La finalité n'a donc aucun caractère scientifique. Elle doit être reléguée dans le domaine des hypothèses. C'est de la pure métaphysique. Encore une idole, comme dit Bacon, à éliminer du domaine de la science. C'est la plus imposante, la plus antique et la plus fortement enracinée.

Voilà les principaux résidus métaphysiques qu'il faut écarter de la pensée humaine pour qu'elle devienne purement et simplement scientifique. Au fond, cette élimination, si radicale qu'elle paraisse, se ramène au mot de Bacon : « Je ne fais pas d'hypothèses. » Toutes ces entités métaphysiques sont simplement des conjectures qui dépassent les faits, avec ce caractère particulier qu'elles sont de nature à les dépasser toujours. L'hypothèse non seulement est permise en recherche scientifique, mais elle y est utile, à la condition d'être telle qu'elle soit destinée à disparaître dans sa vérification. Au cours de mes observations je suppose que tel fait, que je rencontre souvent dans telles circonstances, se rencontrera toujours dans ces mêmes circonstances : je fais une hypothèse. Mais voyez bien le caractère de cette hypothèse : elle est destinée à périr si elle n'est pas vérifiée et aussi si elle l'est. Ces circonstances de tout à l'heure, je les provoquerai

mille fois. Si le fait que j'ai observé ne s'y reproduit que de temps en temps, j'abandonne l'hypothèse; la voilà morte. Si le fait se reproduit mille fois, l'hypothèse est vérifiée, elle est une loi: donc elle n'est plus une hypothèse; comme hypothèse la voilà morte. Les entités ou les lois universelles que nous avons appelées métaphysiques ne sont pas de même nature. Elles ne sont pas destinées à s'absorber dans les faits dont elles auront provoqué la découverte; elles sont destinées à les dépasser toujours. Rien ne prouvera jamais l'existence du principe vital considéré comme force à part dans le tourbillon d'une vie animale. C'est une hypothèse agréable à l'esprit, qui paraîtra toujours vraisemblable et ne se vérifiera jamais, parce qu'elle domine trop les faits pour y rentrer et s'y perdre. Rien ne prouvera jamais l'existence du *moi* distinct des phénomènes psychologiques. C'est une conjecture commode, mais qui planera toujours sur les faits sans qu'il y ait aucune raison pour qu'elle se confonde avec eux et s'évanouisse à s'y incorporer. Rien ne prouvera jamais la finalité. C'est une vue générale très séduisante et très satisfaisante, mais qui n'est pas vérifiable parce qu'elle transgressera toujours les faits qu'elle prétend expliquer. Ils n'y entreront jamais de manière à la remplir. Elle ne disparaîtra donc jamais, elle n'est pas destinée à disparaître. C'est pour cela qu'elle est fautive *a priori*: c'est pour cela qu'elle n'a pas le caractère d'hypothèse scientifique. L'éternité probable d'une hypothèse est sa condamnation. Une hypothèse n'est recevable qu'autant qu'elle est caduque, qu'autant qu'on peut prévoir qu'elle n'aura pas la vie longue, puisque c'est sa mort même qui doit être son triomphe. La science repousse donc les hypothèses qui ont l'air de vouloir être immortelles: c'en est la marque.

De plus, ces résidus métaphysiques que contient encore la science, sans compter qu'ils favorisent la paresse d'esprit en le payant de mots, l'inclinent à la métaphysique proprement dite. Rien n'est plus sain à l'esprit humain que de grouper des faits et d'en chercher les lois; rien ne lui est plus dangereux que de croire découvrir des causes. La cause trouvée, ou crue découverte, il se repose sur elle, explique tout par elle, et ne cherche plus rien. Les phénomènes les plus intéressants passent devant lui sans qu'il se baisse pour les étudier. Il arrive à une sorte d'extase continue qui l'endort et le paralyse. Il y a une sorte de fatalisme intellectuel qui est un produit assez ordinaire, presque nécessaire, du moins très naturel, de l'esprit métaphysique.

Il y a plus encore. Une cause trouvée ou crue découverte, c'est une espèce de Dieu qu'on adore jalousement, et avec une

passion, comment dire? une passion théologique, et c'est tout dire. Il y a beaucoup d'esprit théologique dans l'esprit métaphysique. L'homme qui a découvert une loi en cherche une autre; l'homme qui a cru découvrir une cause est une espèce de dévot et de prêtre qui admire et adore cette cause d'autant plus qu'il s'y admire et s'y adore. Il est dans le secret d'une force du monde revêtue d'un caractère auguste et sacré, et il participe à ses mystères. Il devient irritable, intraitable et orgueilleux.

Ces défauts, qui du reste sont toujours à craindre avec les hommes, même avec ceux qui ne connaissent ni théologie, ni métaphysique, ni science, ont cependant quelque chance d'être moindres dans un esprit exclusivement scientifique. Ce serait déjà bonnes conditions de sagesse quand il n'y aurait que ceci que le pur homme de science vit constamment avec les faits et ne consent jamais à les perdre de vue. Le commerce des faits est excellent, parce que nous sommes des faits nous-mêmes, très contingens, très éphémères et très bornés, et que nous sommes évidemment destinés à vivre avec eux. C'est vivre conformément à notre nature que de disséquer des grenouilles et faire attention aux valves des pétoncles, qui, du reste, sont des chefs-d'œuvre que Bernard Palissy admirait. — Et puis l'homme qui collectionne des faits, qui fait des classifications et qui cherche des lois n'a jamais fini, et par conséquent n'arrive jamais ni à la contemplation extatique, ni au dogmatisme hautain et colérique. Les lois naturelles à découvrir et à vérifier, c'est, Dieu merci, le travail de Pénélope, lequel est le plus intelligent et le plus avisé qui ait jamais été, parce qu'il n'a pas de raison de finir. La nature à la fois se prête si largement et échappe si subtilement à nos recherches qu'une fois que nous avons établi patiemment une loi de certains faits, raisonnable, judicieuse et qui résiste, et subsiste, très bonne à garder par conséquent, de nouveaux faits se présentent qui la vérifient; de nouveaux aussi, cherchés pour la vérifier, qui la démentent, la déforment au moins, et la gauchissent, nous forcent à l'élargir, à la redresser, bref à la changer. Ainsi de suite et ainsi toujours. C'est précisément cela qu'évite l'homme qui trouve une cause très générale expliquant tous les faits possibles, à l'avance, parce qu'elle les dépasse tous éternellement. Ce qu'il supprime, lui, c'est l'infini de la nature; il passe d'un bond par-dessus. L'homme de science l'accepte. Il l'accepte parce qu'il est raisonnable de l'accepter, puisqu'il existe, puisqu'il est là; aussi parce qu'un instinct secret l'avertit qu'à l'accepter il sera toujours ramené à l'étude, à la fréquentation quotidienne, au commerce continu des faits; commerce infiniment salutaire à

l'esprit par les habitudes de travail, de prudence, de patience et de modestie qu'il donne infailliblement, à ceux, bien entendu, qui les ont déjà.

Et, donc, purifier la science de tous les résidus métaphysiques qu'elle contient encore, et, très particulièrement, comme Buffon le voulait déjà, de l'idée de finalité, voilà le second projet du philosophe positiviste.

Le troisième est de systématiser les sciences, de manière à en former un corps de doctrines, une philosophie. Ce projet, comme nous en avons averti, est le plus important des trois parce qu'il y a quelque chose de très particulier dans le conflit entre la science et la théologie persistante et la métaphysique résistante. Dans ce conflit, ce n'est pas la science qui lutte contre la théologie et la métaphysique, c'est l'esprit scientifique qui lutte contre la métaphysique et contre la théologie parce que métaphysique et théologie sont constituées, la science ne l'est pas. Ce n'est donc ici qu'un tour d'esprit, qu'une habitude intellectuelle qui lutte contre des doctrines établies, organisées et solides. Ce qu'il faudrait c'est que la science, animée tout entière du même esprit, soutenue de la même méthode, solidement engrenée, de manière que chacune de ses parties, liée aux autres, appuyât les autres et fût appuyée par elles, tout entière présentât un corps de doctrines capables de satisfaire l'esprit et de lui donner une assiette ferme. En un mot, il faudrait tirer de la science une philosophie et constituer une philosophie exclusivement scientifique.

Il y aurait à cela un immense avantage. D'abord cette philosophie répondrait au tour d'esprit signalé plus haut; elle serait de notre âge. Ensuite, ferme et consistante en ses idées générales, elle serait mobile et progressivement évolutive, comme la science même. La théologie a pour caractère, une fois constituée, d'être immobile. La métaphysique a pour caractère de tellement dépasser les faits que les faits nouveaux ne l'émeuvent pas; les faits qu'on découvre, s'ajoutant à ceux qu'on a découverts, passent au-dessous d'elle et ne la touchent point, et c'est ainsi qu'elle est aussi immobile que la théologie. La philosophie scientifique pourrait probablement, sans jamais changer ni d'esprit ni de méthode, avoir une plus grande élasticité et comme une faculté de compréhension progressive. Elle aurait des chances ainsi de constituer un troisième état qui serait plus durable que les deux autres, ou plutôt de faire du troisième état, où nous sommes déjà, un état qui serait définitif. Il faut donc essayer de systématiser les sciences pour en tirer une philosophie, extraire de l'ensemble

des sciences cette « philosophie première » dont a parlé Bacon.

Pour former des sciences un seul corps, il faut d'abord les classer. D'après quelles règles? Cela a déjà été essayé par Bacon, par d'Alembert, par d'autres encore; mais remarquez comme l'ancien esprit — qu'on le regarde comme théologique ou comme métaphysique, l'ancien esprit qui dominait toute philosophie autrefois, l'esprit par lequel l'homme se considérait comme le centre de toutes choses, l'esprit anthropocentrique. — a encore dirigé ces essais de classification. Bacon classait les sciences selon qu'elles se rapportaient à la mémoire, à l'imagination ou à la raison; d'Alembert adoptait cette classification et en proposait en même temps deux ou trois autres selon qu'il considérait l'ordre logique de nos connaissances ou l'ordre historique dans lequel il supposait que l'humanité les a acquises; mais toujours ces classifications avaient un caractère subjectif; elles étaient le résultat d'une analyse plus ou moins bien faite de l'esprit humain. La véritable classification doit avoir un caractère objectif. Les sciences sont des constatations et des compte rendus de phénomènes. Ce sont les phénomènes qu'il faut regarder et les caractères de ces phénomènes qu'il faut bien saisir pour les grouper, puis pour de chacun de ces groupes faire l'objet bien défini d'une science bien délimitée, puis pour rattacher chacune de ces sciences à une autre de manière à former une chaîne continue.

Suivant quel ordre sera faite cette chaîne? Ne sera-t-il pas naturel d'aller ici du simple au composé, et de ranger les sciences suivant la complexité de plus en plus grande de leur objet? N'est-il pas naturel de considérer que les phénomènes les plus simples et les plus généraux sont le fondement sur lequel les plus compliqués viennent s'établir? L'homme par exemple est évidemment un être très complexe; la science de l'homme est à un degré très élevé de complexité. Or l'homme est un animal pensant, un animal moral, un animal sociable; voilà des choses à étudier, psychologie, éthique, sociologie. Mais l'homme ne penserait, ni n'aurait d'idées ou sentimens moraux, ni n'aurait d'idées ou sentimens sociaux s'il ne vivait pas dans telles et telles conditions. Sa vie physiologique est donc la base sur laquelle repose sa vie psychique, morale, sociale. Il faut donc rattacher psychologie, éthique, sociologie à la physiologie et n'étudier celles-là que quand on est sûr de celle-ci. Mais la vie physiologique de l'homme dépend des actions et réactions chimiques des élémens dont son corps est constitué. La physiologie repose donc sur la chimie comme sur sa base. Mais la chimie dépend des conditions générales dans lesquelles vit la planète que nous habitons; elle repose sur la

physique comme sur son fondement. Mais la vie de la planète dépend du système astronomique où elle est placée et des conditions dans lesquelles elle y est placée; elle serait autre, et autre sa constitution physique, et autres les lois chimiques de ses éléments, et autres les physiologies de ses animaux, et autres nous serions nous-mêmes si elle appartenait à un autre système, ou si, dans le même système, elle était plus proche ou plus éloignée du soleil, ou si l'inclinaison de son axe sur l'écliptique était différente. La physique terrestre repose donc sur la physique céleste et en dépend, et l'astronomie est la base de toutes les sciences humaines. Enfin l'instrument essentiel avec lequel nous mesurons, pesons, évaluons toutes choses et notons exactement les rapports des choses entre elles est une science qu'on appelle la mathématique, et qui est comme l'introduction à toutes sciences parce qu'elle en est la clef. Mathématique, astronomie, physique, chimie, physiologie, morale, sociologie — voilà donc l'ordre dans lequel doivent se ranger les sciences par ordre de dépendance, voilà proprement la hiérarchie des sciences.

On voit que la loi qui règle cette hiérarchie des sciences est leur généralité décroissante et leur complexité croissante. Au principe une science pure qui n'embrasse aucune matière, qui ne s'applique à rien de matériel; puis une science qui n'est presque encore que la précédente, puisqu'elle ne s'applique qu'à des phénomènes très généraux, qu'à des distances et des mouvements; puis, successivement, des sciences, physique, chimie, physiologie, etc., qui s'appliquent à des phénomènes de plus en plus complexes, et enfin les sciences de l'homme qui s'appliquent à l'être le plus complexe que nous connaissons.

Cette classification, si on l'accepte, entraîne déjà toute une philosophie. Si l'on consent à faire dépendre la science de l'homme de la physiologie, la physiologie de la chimie, la chimie de la physique, la physique terrestre de la physique céleste, c'est l'ancienne conception générale des choses qui est *retournée* pour ainsi parler. La tendance ancienne de l'homme dans l'état théologique, et encore dans l'état métaphysique, était d'aller au monde en partant de lui-même. Tel il se connaissait ou croyait se connaître, tel il connaissait ou croyait connaître l'univers. Ce qu'il connaissait de lui-même, il l'appliquait à l'univers pour l'expliquer. Il se connaissait comme volonté; et, successivement, il logeait une volonté dans chaque phénomène, dans chaque grand groupe de ces phénomènes, dans l'ensemble, dans l'universalité des phénomènes. Il se connaissait comme sensibilité, et, successivement, il logeait un être sensible, bon, méchant, irascible, re-

connaissant, vindicatif dans chaque objet, dans chaque grand groupe d'objets, dans l'univers entier. Il se connaissait comme moralité, et successivement il logeait un être facteur de moralité, voulant le bien, bon au bon, méchant au méchant, dans chaque chose, dans chaque grand groupe de choses, dans l'ensemble éternel des choses. Il se connaissait comme intentionalité, comme n'agissant jamais ou ne croyant jamais agir que dans un dessein, en vue d'un but; et successivement il logeait dans chaque coin de l'univers, dans quelques grandes régions de l'univers, dans la totalité de l'univers, un être qui avait un dessein et qui le poursuivait; de telle sorte que, successivement, l'univers était une collection de petits royaumes, de grands royaumes, et enfin un seul royaume, gouverné par un roi qui le menait vers une fin connue de lui; l'univers avait un sens et un but; il n'était pas un *fait*, il était une *œuvre*, une œuvre se continuant sous nos yeux dans la direction de son achèvement.

Ainsi l'homme faisait l'univers à son image, projetait son portrait dans l'infini. L'univers était un agrandissement de lui-même. Quand il s'appelait lui-même microcosme, ce qu'il voulait dire c'est que l'univers était un géant. Toutes les sciences étaient des dépendances de la science de l'homme, et en étaient du reste, des imitations.

Si, à l'inverse, nous admettons que la science de l'homme est une dépendance de toutes les sciences, ce n'est plus l'univers qui est un prolongement de l'homme, c'est l'homme qui est un prolongement de l'univers. Il dépend de lui, vit de sa vie, a des lois seulement plus complexes, mais qui sont en leur fond les mêmes que celles qui régissent la matière universelle. Il est une résultante du monde entier, au lieu qu'il semblait autrefois que le monde résultât de lui. Au fond, dans les anciennes conceptions, l'homme créait l'univers. A le comprendre organisé sur le modèle de lui-même, vraiment il le créait à son image; il entretenait en lui-même cette illusion que le monde procédait de lui. Ce n'est pas l'homme qui crée le monde, c'est le monde qui crée l'homme. Dès que l'homme aura cette idée bien nette en son esprit, c'est précisément tout l'inverse de l'ancienne philosophie qu'il aura comme à la base de toutes ses conceptions possibles.

Voilà ce que contient déjà la simple classification nouvelle des sciences, la hiérarchie des sciences.

Il n'est pas besoin de faire observer de plus, que Comte a été guidé dans le tracé de sa nouvelle classification par son horreur et sa défiance de la métaphysique. D'instinct il a donné le premier rang aux sciences absolument dépouillées de toute métaphysique, et fait

dépendre les sciences mêlées d'éléments métaphysiques de celles qui n'en contenaient pas. De la mathématique et de l'astronomie à la psychologie et à la morale il y a pour lui comme un *decrecendo* de pureté scientifique. Mathématique et astronomie sont pures de tout mélange métaphysique; physique, chimie et physiologie le sont moins; psychologie et morale en sont pénétrées. Ce qu'il faut donc c'est bien mettre, sous la dépendance des sciences qui ne contiennent pas de métaphysique, celles qui en contiennent encore : « L'astronomie est aujourd'hui la seule science qui soit enfin réellement purgée de toute considération théologique ou métaphysique. *Tel est, sous le rapport de la méthode, son premier titre à la suprématie.* C'est là que les esprits philosophiques peuvent efficacement étudier en quoi consiste véritablement une science. » En allant de l'astronomie à la morale « nous trouverons dans les diverses sciences fondamentales des traces de plus en plus profondes de l'esprit métaphysique ». La guerre à la métaphysique est donc à la fois le but de Comte et sa méthode. A la fois il veut la détruire, et il est guidé dans la constitution de son système par la présence ou l'absence de la métaphysique dans l'objet de ses recherches. Le criterium de la vérité est pour lui l'absence de l'esprit métaphysique et ce criterium lui donne sa méthode même.

Tant y a que la classification vraie des sciences, selon Auguste Comte, est celle que nous venons de résumer. Maintenant quel en est le but? Le but est de constituer une science de l'homme et une morale qui n'aient pas besoin de métaphysique; c'est ce que Comte tient pour le plus important de son œuvre; c'est à quoi il a appliqué son plus grand effort. Cet effort, il sera intéressant quelque jour d'en tracer le progrès, d'en mesurer la grandeur, d'en estimer les résultats.

ÉMILE FAGUET.

LE CANAL MARITIME ALLEMAND

ET LES FLOTTES MODERNES

I

Au mois de juin 1777, le prince Frédéric de Danemark, — qui fut roi en 1808 et resta toujours le fidèle allié de la France, — donnait le premier coup de pioche à la tranchée du canal qui relie l'Eider à la baie de Kiel, la mer du Nord à la Baltique. Quelques années plus tard, en 1784, ce canal était livré à la circulation des caboteurs, depuis la barque frisonne jusqu'à la lourde galiote de Lübeck ou de Rostock.

A cette époque il y avait quatre cents ans que le problème de la communication directe entre les deux mers avait été posé pour la première fois et résolu d'une manière approchée. Vers 1386, à la suite de leur conflit avec le Danemark pour les péages du Sund, les cinquante-deux villes qui avaient signé la charte de Cologne obtinrent aisément de l'empereur Wenceslas l'autorisation d'unir l'Elbe à la Trave par un canal qui partait de la Delvenau, affluent du premier de ces deux fleuves, pour atteindre et suivre quelque temps la Stecknitz, tributaire du second.

Cette voie navigable, qui subsiste encore et que Lübeck vient de faire approfondir, ne pouvait guère être utilisée que par des chalands de rivière. En cela, du reste, elle satisfaisait pleinement les intérêts de la capitale hanséatique, car c'était dans ses entrepôts qu'affluaient toutes les marchandises déchargées dans les ports de l'Elbe par les vaisseaux de Rotterdam, d'Anvers, de Londres; c'était par son intermédiaire et sur ses propres navires que ces

Elle semblait frappée par l'accent insolite de la voix de George, et un effarement vague commençait à l'envahir.

— Viens donc!

Et il s'approcha d'elle, les mains tendues. Brusquement, il la saisit par les poignets, l'entraîna quelques pas, puis la saisit dans ses bras, fit un bond, essaya de la renverser vers l'abîme.

— Non! non! non!...

Elle résistait avec une énergie furieuse. Elle parvint à se dégager, fit un saut en arrière, haletante et tremblante.

— Es-tu fou? cria-t-elle avec la colère dans la gorge. Es-tu fou?

Mais, lorsqu'elle le vit revenir sur elle sans rien dire, lorsqu'elle se sentit empoignée avec une violence plus brutale et traînée de nouveau vers le précipice, elle comprit tout, et un grand éclair sinistre lui foudroya l'âme de terreur.

— Non. George, non! Laisse-moi! laisse-moi! Une minute encore! Écoute! écoute! Une minute. Je veux te dire...

Folle de terreur, elle suppliait en se tordant les mains. Elle espérait l'arrêter, l'apitoyer.

— Une minute! Écoute! Je t'aime! Pardon! pardon!

Elle balbutiait des mots incohérents, désespérée, se sentant faiblir, perdant du terrain, voyant la mort.

— Assassin! hurla-t-elle alors, furibonde.

Et elle se défendit avec les ongles, avec les dents, comme un fauve.

— Assassin! hurla-t-elle, saisie par les cheveux, renversée à terre sur le bord du gouffre, perdue.

Le chien aboyait contre le groupe tragique.

Ce fut une lutte brève et féroce, comme entre ennemis implacables qui auraient couvé jusqu'à cette heure dans le fond de l'âme une suprême haine...

Et ils s'abîmèrent dans la mort, enlacés.

AUGUSTE COMTE

II ⁽¹⁾

SA MORALE ET SA RELIGION

Le but c'est de constituer une morale, ou, plus généralement, une science de l'homme, qui n'ait pas besoin de métaphysique. Car remarquez qu'il y a entre les sciences de l'homme et les sciences de la nature comme un grand trou, un hiatus énorme, par-dessus lequel il faut faire un saut, ce qui est étrange, la nature n'en faisant pas, la nature présentant partout une remarquable continuité. Les sciences de la nature, quelque mêlées qu'elles aient été d'éléments métaphysiques, en sont assez facilement nettoyables. Les idées métaphysiques qui y ont été introduites ne sont guère que choses verbales, manières de dire, espèces d'allégories que l'on peut assez aisément dissiper, comme fantômes. Mais dans les sciences de l'homme la métaphysique règne en maîtresse et la théologie y a son dernier refuge. Ici ce n'est pas la guerre à des mots dangereux qu'il faut faire; mais à des idées profondément enracinées. Abandonner toutes les sciences naturelles à la philosophie positive, réserver les sciences de l'homme à une philosophie métaphysico-théologique paraît être la tendance gé-

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet.

nérale de l'homme moderne et même de l'homme en général, cette sorte de distribution apparaissant déjà dans ce que nous connaissons de la philosophie antique. L'homme, — qui a toujours dit : Le monde et moi, comme s'il ne faisait pas partie du monde, — croit en effet très facilement, obstinément aussi, peut-être pour jamais, que l'univers a sa loi et lui la sienne. Quand il en arrive à ce point, qui est un progrès, de ne plus organiser le monde à son image, comme nous voyions qu'il le faisait tout à l'heure, il accorde à l'univers de n'être pas sur le modèle de l'homme; mais il ne consent pas que l'homme soit sur le modèle de l'univers, et il s'attribue des conditions de vie, et des lois de vie toutes différentes de celles du monde. Par exemple il dira que le monde est soumis à des lois fatales et que l'homme est libre; que le monde n'offre pas trace de moralité et que l'homme est un animal moral; que le monde ne pense pas et que l'homme pense; que le monde n'offre pas trace de sentimens désintéressés et que l'homme est capable d'aimer pour le seul plaisir d'aimer, etc. Ainsi se forme cette manière d'abîme entre l'homme et la nature et d'abîme entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme qui doit être une illusion, qui n'a rien de rationnel, qui doit autant scandaliser notre raison qu'il séduit notre amour-propre. Car, que seul dans l'immense univers, un atome imperceptible ait sa loi à lui, qui non seulement soit différente des lois universelles, mais leur soit contraire; qu'il y ait une exception radicale aux lois invariables de l'univers immense et que cette exception énorme ne s'applique qu'à un seul être tout petit et infime; qu'il y ait deux lois de l'univers, radicalement différentes, l'une pour l'univers, l'autre pour un ciron; on conviendra que c'est bien étrange et n'entre pas dans les manières ordinaires de raisonner et de juger du vraisemblable.

Cet abîme, évidemment fictif, il s'agit de le combler; cet homme il s'agit de le faire rentrer dans le monde dont il se croit séparé: entre les lois de l'univers et la loi de l'homme il s'agit de renouer la chaîne; entre les sciences de la nature et la science de l'homme il s'agit de jeter le pont.

Ce n'est pas aussi difficile qu'on le croit. Il suffit de reconnaître que l'homme se distingue de la nature par certaines supériorités, et de montrer ensuite que ces qualités supérieures ne sont pourtant que les développemens de choses qui sont déjà dans la nature, et que par conséquent il appartient bien aux lois universelles, mais seulement aux lois universelles arrivées chez lui à une plus grande complexité, à une plus grande délicatesse. De cette manière, entre l'homme et l'univers, la distinction subsistera,

la contrariété cessera. L'homme sera un animal supérieur, comme l'animal est un végétal supérieur; il ne sera pas je ne sais quel monstre intellectuel et moral dans l'ample sein de la nature.

Examinons en effet. Ce qui le distingue du reste du monde, c'est qu'il pense, c'est qu'il est sociable, c'est qu'il est moral. Tout cela se trouve à un degré inférieur, avec une moindre délicatesse, mais tout cela se trouve dans la nature. L'animal pense et raisonne; l'animal est sociable, et il y a des sociétés animales parfaitement organisées; enfin l'homme est un animal moral... ici nous voici arrivés à la vraie différence entre l'homme et la nature. — Il est très vrai que la nature ne donne à l'homme aucune leçon de moralité. Cependant, si nous écartons la morale qui a un caractère mystique, nous nous apercevrons que la morale humaine peut toute se ramener à l'instinct social, lequel est dans la nature. — Décomposons la morale humaine : Devoirs envers soi-même ne sont qu'égoïsme bien entendu : rien n'est plus *naturel*. Devoirs envers les autres, altruisme, ne sont que l'instinct social très développé. L'altruisme, c'est l'égoïsme de l'espèce dans une espèce très intelligente. Il n'a rien de métaphysique. Il est ceci : l'homme veut vivre; il le veut comme personne, et il le veut comme espèce; et à mesure qu'il comprend mieux qu'il ne vit que socialement, que dans et par l'espèce, il le veut plus énergiquement comme espèce que comme personne. Tous les sentimens donc qui « nous distinguent des animaux, » d'abord ne nous en distinguent pas, si ce n'est d'une différence de degré, et ensuite se ramènent à l'instinct social qui est une chose parfaitement physiologique. La morale est physiologique parce que la morale n'est que la socialité.

Il y en a bien une autre et même quelques autres, que la subtilité des hommes a inventées; mais examinez-les bien : vous verrez qu'elles sont *immorales*. Elles sont immorales parce qu'elles sont individuelles. Le stoïcien, contempteur de l'humanité fait le bien par orgueil, et l'orgueil est un sentiment *sécessionniste*, un sentiment anti-social. Le chrétien, d'abord, en principe, a une morale semblable à la nôtre : « Aimez le prochain comme vous-même. » Et ceci, nous l'acceptons pleinement. Mais, en sa dégradation, cette morale devient immorale. Elle promet des récompenses; elle est un appel à l'égoïsme, à l'esprit de lucre. Et comment s'est-elle déclassée ainsi? En devenant de morale sociale morale individuelle, en délaissant le « aimez-vous les uns les autres » pour le « faites votre salut ». Revenons donc à la morale entendue comme simple développement de l'instinct social, tout

entière comprise en lui, constituée par lui, progressant avec lui, et s'égarant à en sortir.

Et du même coup voilà le pont jeté enfin entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme; l'homme n'a pas une loi propre distincte de celle du monde, surtout contraire à celle du monde; il n'est pas séparé de l'univers, il n'y est pas un monstre; il en est le prolongement naturel; les racines de son être moral comme de son être physique plongent dans la nature; il n'est pas une « chimère », comme disait Pascal, il n'est pas un être métaphysique; il est un être naturel. Le grand effort pour établir des lois les plus générales de la nature aux lois les plus particulières de l'homme une chaîne continue, des sciences les plus générales de la nature aux sciences les plus complexes de l'animal compliqué une série sans interruption, est arrivé à une solution raisonnable.

Nous n'en avons pas fini pourtant avec l'homme; nous avons laissé de côté son caractère le plus distinctif. Ce n'est pas qu'il soit sensible, qu'il soit pensant, qu'il soit volontaire, qu'il soit moral, qu'il soit sociable qui distingue le plus l'homme au milieu de ses frères inférieurs, qui sont les êtres, et de ses ancêtres, qui sont les choses; — ce qui l'en distingue le plus, c'est qu'il est changeant. Les animaux le sont aussi, ne l'oublions pas; mais ils le sont peu. Ils sont susceptibles d'éducation, d'éducation par l'homme et d'éducation par les choses; ils n'agissent pas toujours exactement comme leurs ancêtres ont agi. Et, qu'ils y soient contraints par l'homme, ou qu'ils y soient forcés par quelque changement de leurs entours, par quelque nouvel obstacle qu'ils rencontrent, ils se modifient. Mais, d'une part, ces modifications ne vont pas très loin; et d'autre part ils ont une tendance très marquée à oublier ce qu'ils ont appris, à revenir à leur état traditionnel, à redevenir ce qu'ils ont été. Ils sont modifiables plutôt que changeans, ils sont modifiables d'une façon passive; ils sont modifiés, ils ne se modifient pas. Ils subissent les changemens que la nature ou l'homme leur impose; mais, la nature ne changeant guère, ils participent de son immutabilité, et l'homme n'ayant que sur un petit nombre d'entre eux une action éducative, en leur ensemble ils ne changent point. — L'homme au contraire est changeant par nature; il est modifiable spontanément; et il se modifie sans cesse. C'est pour cela qu'il a une histoire. Et ceci est une nouvelle science de l'homme à laquelle nous n'avions pas voulu prendre garde jusqu'ici. Nous avons considéré l'homme jusqu'ici abstraction faite de son instabilité, nous avons fait la science de la *statique sociale*. Il nous reste à faire la science de la force qui

le pousse à changer. Il nous reste à étudier la *dynamique sociale*.

La *dynamique sociale* c'est une tendance constante, sous les fluctuations superficielles, à s'éloigner de plus en plus de l'animalité, de l'état d'enfance, de l'individualisme, qui sont trois choses analogues. En remontant l'histoire nous nous avisons que l'homme a été un simple animal, à très peu près, pour commencer. L'humanité a été longtemps *impulsive*. Elle obéissait à des besoins et à des passions sur lesquelles la réflexion n'avait pas agi. Et de même qu'il était impulsif en ses commencemens, l'homme voyait le monde comme un peuple d'êtres impulsifs. Il attribuait aux choses qui lui étaient favorables ou nuisibles des sentimens, des âmes très capricieuses, qu'il fallait encourager dans leurs bonnes dispositions ou détourner des mauvaises par de bonnes paroles. Étant animal lui-même, il voyait le monde comme un peuple d'animaux.

Plus tard il est devenu enfant, état intermédiaire entre l'animalité et l'humanité. Impulsif encore, mais déjà raisonneur, il a appris à coordonner ses idées. Le spectacle des choses, régulières, tranquilles, méthodiques, a pu n'être pas pour peu dans ce changement. Et tout de même que tout à l'heure, l'homme en cette seconde période, a vu l'univers comme il se voyait lui-même. Il y a vu un peuple d'êtres encore passionnés, mais déjà raisonnables. Les Dieux d'alors ne sont plus des animaux, des âmes obscures et bizarres, très inquiétantes; ce sont des rois, loin encore d'être bons, mais sensés et réfléchis, aimant mieux, tout compte fait, le bien que le mal, et à qui, en somme, les priant et les servant bien, on peut se fier. L'humanité, et avec elle ses Dieux, qui sont ses œuvres et ses images, ont passé de l'animalité à l'état d'enfance.

Puis l'homme est devenu homme. Il est devenu un être chez qui l'intelligence l'emporte sur les passions. Cet homme a vu le monde d'une façon très différente encore de celle dont les hommes précédens l'avaient vu. Capable d'une très grande généralisation, il l'a vu dans son unité et son éternité. Il s'est dit qu'il était un, pensée réalisée d'un seul esprit, et éternel, pensée réalisée d'un esprit qui ne meurt pas. Idées vraiment nouvelles! car les anciens n'étaient pas sûrs que le monde eût été créé par un seul Dieu, et en tous cas le voyaient administré par plusieurs; et ils se figuraient volontiers des Dieux successifs, ceux-ci détrônant ceux-là et devant un jour être détrônés à leur tour. Le monothéiste est un être qui a le soupçon de l'unité du monde. C'est lui qui a découvert l'univers, et qui le premier le comprend. — Pourquoi? Parce que lui-même est un homme tout nouveau. Il est capable d'une

réflexion qui dépasse la longueur d'une vie humaine et de plusieurs vies humaines. L'histoire, déjà suffisamment longue, lui a appris que les choses physiques se sont comportées de la même manière depuis bien des siècles, qu'il y a là un dessein suivi depuis des milliers d'années avec une invariable constance. Il suffit d'une généralisation assez naturelle pour passer de cette constatation à l'idée de l'unité et de l'éternité du monde.

Voilà un homme tout nouveau, avons-nous dit. Sans doute. Cependant, qu'il ne croie pas être infiniment différent de ses ancêtres. Il croit à un Dieu un; mais ce Dieu, universel pour sa raison, est pour son cœur aussi particulier et aussi local qu'un Pénate ou un Fétiche. Il le prie pour lui, il l'invoque pour lui, il lui demande des grâces particulières, il lui promet quelque chose, discute avec lui, ruse avec lui, a pour lui le genre de culte qu'a le sauvage pour sa poupée protectrice. Qu'est-ce à dire? Que cet homme, moins impulsif que ses plus anciens aïeux, moins enfant que ses grands-pères, est encore un égoïste. Il vit en lui et pour lui, non dans l'espèce et pour l'espèce; il n'a qu'accidentellement l'instinct humanitaire à l'état de passion, de sentiment profond. A ce titre, il est encore un animal ou un enfant. En un mot il est encore individualiste; tant que l'individualisme ne sera pas aboli, l'évolution humaine ne sera que commencée. Tant que l'individualisme ne sera pas aboli, l'humanité ne sera pas suffisamment détachée de l'animalité. La morale est en formation; elle ne sera achevée que quand l'instinct social pour commencer, l'instinct humanitaire ensuite, auront complètement remplacé l'individualisme.

Et voilà la morale telle que la conçoit Auguste Comte. Elle est toute *naturelle*, puisqu'elle n'est que le développement de l'instinct le plus ancien, évidemment, et le plus profond de l'homme, l'instinct social; elle est régulière en son développement puisqu'elle suit le progrès naturel de l'humanité, puisqu'elle suit les effets progressifs de la dynamique sociale, puisqu'il n'y a qu'à la prendre là où elle est arrivée et à la pousser plus loin dans le même sens; elle ne demande rien ni à la métaphysique, ni à la théologie, ni aux merveilles de l'abstraction, ni aux miracles de la révélation. Elle se fonde simplement en bonne physiologie, en bonne biologie et en bonne histoire. Elle prend l'homme où il en est.

On pouvait craindre que cette philosophie positive, ne voulant pas voir d'abîme entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme, ne pût jamais fonder une morale, n'y ayant aucune morale dans les sciences naturelles, ni aucune moralité dans la nature. Mais il lui a suffi de prendre l'homme vraiment tel qu'il

est, c'est-à-dire comme animal social et *en même temps* comme animal intelligent, capable de progrès, pour le montrer comme capable de transformer progressivement l'instinct social en une morale aussi complète, et aussi élevée et pure qu'on peut la souhaiter.

Oui, l'homme n'a que des lois physiques, et primitivement il est un animal comme un autre; mais une de ces lois consiste à développer tellement le plus profond de ses instincts primitifs qu'il s'écarte presque indéfiniment de ses conditions premières d'existence; et il est de sa nature de se séparer de plus en plus de la nature jusqu'à subordonner en lui l'animalité à l'esprit. La morale complète, ou la socialité achevée, car ces mots sont exactement synonymes, sera le triomphe de la nature sur elle-même dans le mieux doué de ses enfans. — Pourquoi non? L'homme, nous l'avons montré, voit toujours la nature comme il se voit lui-même. Le philosophe positiviste voit la nature remportant son dernier triomphe à se vaincre elle-même, comme l'homme n'est jamais plus grand que quand il triomphe de lui.

II

C'est cette morale qu'il faut achever; c'est cette socialité qu'il faut amener à sa perfection. Pourquoi cela est-il nécessaire? Comment pourra-t-on y arriver?

Cela est nécessaire parce qu'au XIX^e siècle nous semblons bien être à un de ces momens de l'histoire où l'humanité recule, à un de ces momens du progrès où il y a régression, ce qui est une des lois du progrès. La morale décline et la socialité diminue, ce qui est, comme on sait, la même chose. Morale publique, morale domestique fléchissent sous nos yeux, ensemble. L'anarchie intellectuelle est la préface et elle est un agent de l'anarchie morale. Régression redoutable, qui peut être considérée comme durant depuis trois siècles, depuis le déclin du catholicisme, depuis le commencement de la *période métaphysique!*

Cette période a trois phases: le protestantisme, le philosophisme, l'esprit révolutionnaire qui règne encore. Avant le protestantisme le christianisme régnait sous la forme du catholicisme. Il avait inventé la distinction du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Rien de plus juste et rien de plus salutaire. Rien de plus juste; car les hommes ne sont jamais bien gouvernés dans leurs intérêts matériels par les savans et jamais bien dans leur être moral par les gens pratiques. Il faut donc deux gouver-

nemens. Songez à ce qu'eût été le moyen âge sans le clergé? Il eût été un retour à la barbarie primitive. Au lieu de cela, les hommes de pensée, trouvant des cadres préparés où ils se plaçaient d'eux-mêmes, constituaient une aristocratie intellectuelle, ouverte, solidement liée et non héréditaire, c'est-à-dire la plus parfaite que le monde ait vue, laissant à l'aristocratie temporelle l'office pour laquelle elle est faite. Le moyen âge a été l'époque où le monde a été le mieux organisé.

Ce qui eût été à souhaiter c'est que le catholicisme eût été évolutif, qu'il eût pu « s'incorporer intimement le mouvement intellectuel ». Il pouvait le faire. Une religion n'étant jamais condamnée à mort que quand l'humanité trouve un principe moral plus élevé que celui que cette religion a trouvé elle-même, le christianisme ne pouvait jamais être condamné. Il pouvait donc accepter tout ce que l'humanité lui apportait de science nouvelle, et rester toujours en tête de l'humanité en marche. Mais il a eu le tort de se rattacher à la tradition littérale. Penchant funeste, parce qu'il contraignait le catholicisme à l'immobilité. Il le forçait à tenir la science biblique comme vérité éternelle. Il le forçait à se mettre en travers de tout le mouvement de la pensée moderne. Il a été « dépassé ». Ce fut une « décadence mentale ». L'autorité, même morale, du catholicisme, en a été diminuée. La science détournait progressivement l'humanité du catholicisme. C'est ce qui eut lieu dès le xv^e siècle.

A partir de ce moment, trois assauts contre l'ancien pouvoir spirituel : le mouvement protestant, le mouvement philosophique le mouvement révolutionnaire. Le protestantisme, après avoir été plus réactionnaire que le catholicisme lui-même, s'avisa d'opposer à l'immobilité catholique l'idée du libre examen. Quand ils eurent trouvé cela, les protestans avaient cause gagnée, — et aussi perdue. Ils avaient trouvé l'arrêt de mort de leurs adversaires et aussi le leur. Celui de leurs adversaires : car en face d'une religion enchaînée par elle-même et engagée dans son passé comme un terme dans sa gaine, ils dressaient une religion libre, progressive, capable de tout ce que la libre recherche scientifique lui apporterait. Le leur : car, n'y ayant pas de limite au libre examen, ils créaient une religion illimitée, donc indéfinie, donc indéfinissable, qui ne saurait pas, le jour où le libre examen lui apporterait l'athéisme, si l'athéisme fait partie d'elle-même ou non ; une religion qui ne saurait pas où elle s'arrête et jusqu'où elle va ; une religion destinée à s'évanouir dans le cercle indéfini du philosophisme qu'elle a ouvert. Toute la libre pensée étant impliquée dans le libre examen, toute la libre pensée, tout le philosophisme,

toute l'anarchie intellectuelle étaient contenus dans le protestantisme dès qu'il cessait d'être un catholicisme radical.

Ajoutez à cela que, comme entrée de jeu, il supprimait la grande invention chrétienne, la distinction du temporel et du spirituel. Pour lutter contre le catholicisme, il faisait rentrer, sous le pouvoir temporel, d'abord le pouvoir spirituel protestant, ensuite le pouvoir spirituel catholique. Il mettait dans chaque nation protestante l'autorité spirituelle suprême aux mains du souverain civil. Il forçait, dans chaque nation catholique, le clergé catholique à se serrer autour du souverain civil; et « c'est seulement à cette époque de décadence que commence essentiellement, entre l'influence catholique et le pouvoir royal, cette intime coalition spontanée d'intérêts sociaux... » A partir de ce moment il est presque vrai de dire que, comme il y a *des* protestantismes, il y a aussi *des* catholicismes, un par peuple, chose absolument contraire au principe, à l'esprit, et à la salutaire influence du catholicisme, et destructrice de sa constitution, de son organisation et de sa vertu. L'esprit catholique vit encore, ici, là et plus loin; mais le monde catholique n'existe plus.

C'est alors que, du sein du protestantisme émancipé et hasardeux, d'une part, du sein de l'antiquité renaissante d'autre part, le philosophisme s'élançait, se dégage, se développe et se répand. Il est la pensée humaine libre, indisciplinée, sans autorité spirituelle qui la guide, l'éclaire ni la contienne. Il est la pensée individuelle, sans aucun besoin de lien, de communauté, de communion avec d'autres pensées. Il va, sans plan arrêté, ce qui serait contraire à son humeur propre, mais il va cependant du protestantisme orthodoxe au protestantisme libre, du protestantisme libre au déisme, du déisme au naturalisme et du naturalisme à l'athéisme. — Pourquoi cette progression au lieu d'une pure et simple anarchie, et d'un pur et simple chaos, ce qui semblerait naturel, la pensée étant toute libre et tout individuelle? D'abord à cause d'une progression dans l'audace qui est habituelle à l'esprit de l'enfant. Je veux dire à l'esprit humain, quand il s'affranchit après une longue discipline. Ensuite à cause du mouvement scientifique rapide, précipité et mal compris. La science exclut la métaphysique, elle s'en passe et doit s'en passer. Ce n'est pas à dire qu'elle la nie; elle se refuse seulement le droit d'y entrer. Mais les esprits enivrés de certitude scientifique, de ce que la science ne prouvait pas Dieu, conclurent qu'elle prouvait qu'il n'existait pas. Il serait aussi ridicule à la science de prétendre prouver la non-existence de Dieu que son existence, puisque dans les deux cas ce serait s'occuper de surnaturel, ce qui par défini-

tion la dépasse; mais de l'abstention de la science à cet égard les esprits légers ont conclu à la négation; et l'athéisme, ou la tendance à l'athéisme, a été le dernier terme du philosophisme pseudo-scientifique.

A un point de vue plus général encore, l'esprit du philosophisme a été essentiellement négateur et négatif. Né d'une « protestation » contre l'ancienne organisation spirituelle, ce qu'il a poursuivi comme instinctivement c'est toute organisation spirituelle, et même sociale, l'organisation sociale étant un effort organisateur de l'esprit, et même morale, la réglementation morale étant le plus grand effort organisateur de l'esprit humain. « L'homme artificiel » de Diderot créé par la civilisation pour remplacer l'homme naturel, et qu'il faut détruire tout entier, c'est la vue la plus nette à la fois et la plus générale, le terme extrême, logique et fatal de tout le mouvement philosophique des trois siècles. « Depuis le simple luthéranisme primitif jusqu'au déisme, sans en excepter ce qu'on nomme l'athéisme systématique qui en constitue la phase extrême, cette philosophie n'a jamais pu être historiquement qu'une protestation croissante et de plus en plus méthodique contre les bases intellectuelles de l'ancien ordre social, ultérieurement étendue, par une suite nécessaire de sa nature absolue, à toute véritable organisation quelconque. » Au fond le mouvement des esprits depuis le xvi^e siècle jusqu'à 1789 est une révolte ayant l'individualisme comme tendance, le nihilisme pour terme.

L'esprit révolutionnaire est venu ensuite, qui, lui, est un essai d'organisation. Il a essayé d'organiser quelque chose avec les principes uniquement désorganisateur que, comme héritier de l'esprit philosophique, il avait entre les mains. De la libre pensée individuelle il a fait le dogme de la liberté, de l'esprit anti-hiérarchique il a fait le dogme de l'égalité, de l'esprit anti-autoritaire il a fait le dogme du suffrage universel.

Tous ces principes sont autant de négations auxquelles on donne des noms positifs. Rien d'excellent comme la liberté de penser, de chercher, d'écrire, de parler, mais, évidemment, à la condition qu'elle aboutisse, et par conséquent qu'elle cesse. Quand vous vous donnez à vous-même, personnellement, la liberté de chercher ce que vous avez à faire, c'est probablement, non pas pour le chercher toujours, mais pour le trouver; et, quand vous l'aurez trouvé, pour vous y tenir et vous y lier; et, donc, pour sortir de l'état de liberté où vous étiez provisoirement mis. La liberté n'est donc qu'un état négatif, nécessaire quelquefois, pour arriver à un état positif où elle cesse et doit cesser. Elle est essentiellement un ex-

pédient provisoire. La proclamer comme principe permanent est un non-sens. C'est déclarer qu'on a pour maison l'intention de chercher librement les moyens d'en bâtir une. La liberté est principe de destruction ou principe de recherche; en faire un principe de *constitution* répugne dans les termes, ne peut pas même être dit dans une langue bien faite.

Il en est tout de même de l'égalité. L'idée d'égalité comme principe destructeur d'une hiérarchie mauvaise est excellente. C'est un sophisme salutaire, comme il y en a dans les temps de lutte. Comme principe organisateur elle ne signifie rien, parce qu'elle est l'expression de quelque chose qui n'existe pas, qui n'existe *jamaïs*. C'est précisément une des grandes différences entre l'homme et les animaux. Entre les animaux d'une même espèce, il n'existe que des inégalités physiques assez faibles du reste, et quasi aucune inégalité intellectuelle. Il n'y a pas d'animaux de génie, il n'y a pas d'animaux idiots. Ils ont une intelligence commune à l'espèce tout entière. Voilà pourquoi ils peuvent former des républiques égalitaires. Chez l'homme les différences physiques existent, et, incomparablement plus grandes, les différences intellectuelles. On peut même dire que l'espèce humaine est organisée aristocratiquement par la nature même. Elle est pourvue d'intelligence en quelques-uns de ses individus, très rares, et pourvue de l'instinct d'imitation en son ensemble. De cette façon quelques-uns inventent, les autres acceptent l'invention, et la civilisation se fait et se maintient. Cela a été remarqué très bien par Buffon. Le caractère même de l'espèce humaine est donc l'extrême inégalité. L'égalité n'existe pas. Si on la proclame et si on essaye de l'établir, que fait-on? Rien, ou une autre inégalité. On ne peut pas établir l'égalité; car on ne fait rien contre la physiologie et on ne décrète pas l'abolition de l'histoire naturelle; mais on peut renverser l'inégalité, faire dominer ceux qui dominaient hier par ceux qui étaient dominés. Cela n'est pas très heureux; mais c'est possible; et en proclamant l'égalité c'est ce qu'on a fait. On a dit: « Personne n'aura plus de pouvoir qu'un autre. » Immédiatement quelqu'un a eu plus de pouvoir qu'un autre, mais ce n'a pas été le même; ç'a été l'être collectif composé des plus nombreux. La foule a pris immédiatement le pouvoir qu'autrefois tenait l'élite, une élite peut-être mal choisie, mal *sélectée*, mais enfin une élite.

Et remarquez qu'ici il ne s'agit pas du pouvoir gouvernemental; il en sera question plus loin; mais d'une sorte de pouvoir spirituel. La foule a été investie du droit d'avoir seule raison. Il existe des parias dans l'organisation moderne, ce sont ceux qui

pensent par eux-mêmes; ils sont mal vus d'une foule qui pense collectivement, par préjugés, par passions générales, par vagues intuitions communes. Ils sont suspects comme originaux, comme ne pensant pas ce que tout le monde pense, comme n'acceptant pas les banalités intellectuelles. Ils ne sont ni suivis, ni étudiés au moins, ni guettés avec attention, parce que, par suite du dogme nouveau, le *respect* s'est écarté d'eux, même au sens étymologique, très humble, du mot.

L'imitation persiste, certes : elle est physiologique, elle est éternelle; seulement elle a changé d'objet; *la foule s'imité elle-même*; elle écarte l'esprit original, l'inventeur, comme objet d'imitation. Or l'imitation de l'individu inventeur par la foule imitatrice étant la condition même de la civilisation, il y a risque pour celle-ci; ou au moins elle va prendre une tournure très nouvelle, imprévue, et dont on ne peut rien prévoir. « Le progrès continu de la civilisation, loin de nous rapprocher d'une égalité chimérique, tend, au contraire, par sa nature, à développer extrêmement les différences intellectuelles entre les hommes... Ce dogme absolu de l'égalité prend donc un caractère essentiellement anarchique et s'élève directement contre l'esprit de son institution primitive, aussitôt que, cessant d'y voir un simple dissolvant transitoire de l'ancien système politique, on le conçoit comme indéfiniment applicable au système nouveau. »

Enfin le suffrage universel est l'expédient d'une société désorganisée et le signe qu'elle l'est. A peu près dans le même temps que Comte écrivait la *Philosophie positive*, Girardin disait : « Le suffrage universel, c'est : « Il faut se compter ou se battre. Il est plus court de se compter. On se bat dans la barbarie. Dans la civilisation on se compte. » Rien de plus juste, rien de plus lumineux, et rien qui montre mieux que le suffrage universel est la barbarie raisonnée, la barbarie exacte, la barbarie mathématique, la barbarie rationnelle, mais la barbarie. En barbarie qui doit commander? Les plus forts. Qui sont les plus forts? Les plus nombreux. Ne nous battons pas, comptons-nous; c'est-à-dire voyons, sans nous battre, qui sont les plus forts. Une société qui a proclamé la liberté et l'égalité, qui a supprimé la hiérarchie ne peut plus connaître qu'une loi, celle de la force, si tant est qu'elle veuille qu'encore pourtant on reste en société. C'est à cette loi qu'elle a recours en donnant l'empire au nombre.

— Au moins ce n'est pas l'anarchie! — Non, puisque c'est l'expédient pour y échapper; mais c'est quelque chose qui est tout près de l'être; parce que ce système, comme tout à l'heure l'égalité, donne un office spécial à quelqu'un qui n'est pas fait naturel-

lement pour le remplir. Il donne la décision au nombre. La foule est très bien faite pour contrôler, pour juger les œuvres faites et les hommes après qu'ils ont agi; pour décider, non; comme tout à l'heure elle était reconnue bien faite pour imiter avec intelligence les inventions faites, non pour inventer. Or prendre une décision, c'est inventer, c'est avoir une idée, c'est avoir une initiative. La foule n'est point faite pour cela. Vous lui donnez un office qui n'est pas dans sa vocation. Qu'arrivera-t-il? C'est qu'elle ne l'exercera pas! — Eh bien! tant mieux. C'est ce que vous voulez. — Non pas! De par sa nature elle ne l'exercera pas, et de par le droit que vous lui donnez, et dont elle sera fière, elle ne voudra pas que d'autres l'exercent. Elle ne sera pas une supériorité et sera jalouse des supériorités. Elle ne gouvernera pas; est-ce qu'elle le peut? et elle ne choisira jamais ceux qui sont faits pour gouverner. Elle « condamnera éternellement tous les supérieurs à une arbitraire dépendance envers la multitude de leurs inférieurs, par une sorte de transport aux peuples du droit divin tant reproché aux rois. » Ce système a plongé la foule dans un espèce d'étourdissement : « Quels doivent être les profonds ravages de cette maladie sociale en un temps où tous les individus, quelle que puisse être leur intelligence et malgré l'absence totale de préparation convenable, sont indistinctement provoqués par les plus énergiques sollicitations à trancher journallement les questions politiques les plus fondamentales? »

Cet étourdissement aboutit dans la pratique à cette manière d'apathie jalouse qui fait que la foule ne gouverne pas, qu'elle n'aime pas qu'on gouverne, et qu'en définitive il n'y a pas de gouvernement. C'est une sorte d'anarchie indolente, — d'anarchie indolente, très proche du reste de l'anarchie aiguë; car la foule ne gouvernant pas, ceux qui sont aptes à gouverner ne gouvernant pas non plus, il est très facile à une minorité, et à une minorité qui n'a pour elle ni la force du nombre ni celle des lumières, de mettre en échec cette société invertébrée et amorphe; et par suite, dans cet état plus que dans un autre, il est besoin, périodiquement, d'un gouvernement fort qui rétablisse l'ordre. Ce gouvernement la foule, dans le besoin, le prend un peu au hasard, selon les circonstances; et en définitive une anarchie indolente, réveillée de temps en temps par des anarchies aiguës, que réprime une crise de despotisme, c'est l'histoire normale des démocraties. — De toutes ces anarchies tant intellectuelles et morales que sociales, il faudrait enfin sortir.

III

On n'en sortira que par l'organisation d'un nouveau pouvoir spirituel. C'est le catholicisme qui avait raison. Il n'était pas la vérité comme conception générale du monde; il l'était comme conception du gouvernement des hommes. Il a inventé le seul moyen de sauver la liberté sans glisser vers l'anarchie. La séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel c'est le fondement même de la liberté vraie, et l'antidote de l'esprit anarchique en même temps. Les libéraux veulent que tout ce qui est intellectuel dans l'homme, pensée, doctrine, croyance, théorie, religion, conscience, soit soustrait à l'État, et c'est, pour eux, la liberté. Ils ont raison de soustraire à l'État toute cette partie intellectuelle de l'homme; et c'est précisément ce que fait la séparation du spirituel et du temporel. Mais ils ajoutent : « ... soustrait à l'État, *et tenu pour propriété sacrée de l'individu.* » C'est ici qu'ils tendent à un individualisme stérile qui a pour terme l'anarchie; et c'est ici que nous intervenons pour dire : « Organisons, au contraire, en un pouvoir constitué, tout cet élément intellectuel de l'humanité pour le soustraire à l'État, et pour en faire quelque chose de constitué, de solide et de fécond. »

Au fond, le pouvoir spirituel c'est un état, lui aussi. L'état civil c'est ce que les citoyens mettent en commun de forces matérielles pour faire de la nation un corps organisé : le pouvoir spirituel c'est ce que les intelligences mettent en commun de forces intellectuelles pour en faire un organisme durable, fécond et progressif; c'est un état spirituel. Il a existé, il a sauvé le patrimoine intellectuel de l'humanité; il a empêché l'humanité de retourner à la bestialité pure; il a sauvé la liberté intellectuelle; il faut le restaurer. Il faut reprendre l'œuvre du catholicisme, en abandonnant ses théories; il faut ressaisir son esprit de gouvernement pour organiser un pouvoir spirituel semblable au sien; il faut concentrer l'effort scientifique de l'humanité moderne, comme il concentrait l'effort théologique, métaphysique, moral, littéraire et déjà scientifique de l'humanité ancienne.

Remarquez que ce pouvoir spirituel séparé du pouvoir civil a été un progrès sur l'antiquité; donc il ne peut pas disparaître; aucun progrès ne disparaît; tout progrès est acquis et subsiste; il se transforme, mais il ne tombe pas. — Remarquez de plus que ce progrès n'a pas fourni son évolution naturelle. Le catholicisme a eu dix siècles de formation, deux siècles de prépondérance, de Grégoire VII à Boniface VIII, cinq siècles de décompo-

sition et d'« agonie chronique ». C'est un signe que « ce qui devait périr ainsi dans le catholicisme, c'était la doctrine, *et non l'organisation*, qui n'a été passagèrement ruinée que par suite de son adhérence à la philosophie théologique... » — C'est cette organisation qu'il faut rétablir.

Remarquez enfin que ce pouvoir spirituel ne périt jamais; seulement il y a des époques anarchiques où il est exercé par n'importe qui. Il l'est de nos jours par des littérateurs, des romanciers, des avocats, des journalistes. Il devrait l'être par des gens sachant quelque chose. Organisons le pouvoir spirituel de la science. Il y a une « papauté de l'avenir ». Ce sera une papauté scientifique.

Cette idée n'est pas au terme des méditations d'Auguste Comte; elle est au commencement, au milieu et à la fin. Elle est en 1825 dans les articles du *Producteur* sur « *l'organisation du pouvoir spirituel* »; elle est l'objet où tend le *Cours de philosophie positive* tout entier. Le réaliser est ce qu'essaye la *Politique positive*. Il n'y a aucune contradiction ni même aucun changement véritable dans la pensée de Comte de 1820 à 1857. On a, depuis longtemps, abandonné l'idée d'opposer la *Politique positive* à la *Philosophie positive*. Celle-là est le développement naturel de celle-ci. Dans la *Politique positive* l'organisation du pouvoir spirituel se transforme simplement en une religion. Mais quelle religion? Religion non théologique, religion non métaphysique. Comte avait posé en principe que la morale consistait à s'écarter progressivement de l'animalité, de l'état d'enfance, de l'individualisme. Il en vient naturellement à une morale sociale qui considère l'individu comme, en vérité, n'existant pas, et l'espèce comme existant seule. Confondre ses intérêts avec ceux de l'espèce, vivre en elle et en elle seule, ne considérer que son progrès, se considérer comme une cellule seulement de ce grand corps, voilà la morale. Mais l'espèce ne doit pas être considérée seulement au temps où nous sommes; mais dans son ensemble depuis qu'elle existe; c'est donc à l'humanité tout entière, depuis son commencement jusqu'à son avenir le plus éloigné, que nous nous donnons corps et âme. De là le « culte de l'humanité ». L'humanité est le dieu que nous devons adorer. A elle toutes nos pensées et en considération d'elle tous nos actes.

Voilà la *religion* de Comte dégagée de l'appareil liturgique dont son imagination s'est plu à la surcharger assez ridiculement. Car Comte est un curieux exemple à l'appui de sa théorie sur la survivance des anciens *états* à travers les nouveaux; il a l'esprit scientifique; de la période métaphysique il garde le goût des

abstractions et des subtilités; et de la période théologique il garde l'esprit sacerdotal. Mais, dépouillée de certaines rêveries et surtout de certains arrangements ecclésiastiques, sa nouvelle religion se réduit à ceci : adorer l'humanité. Elle est une simple extension de sa morale. L'anti-anarchisme devait aller tout naturellement jusqu'à l'anti-individualisme, et l'anti-individualisme jusqu'à faire toute une morale de l'absorption de l'individu dans la communauté, et cette morale jusqu'à devenir une religion de la grande communauté humaine, un culte extatique de l'humanité.

C'est là que Comte s'est arrêté comme au terme naturel, très facile à prévoir, très attendu, ou qui devait l'être, de son évolution intellectuelle. Cette religion c'est au pouvoir spirituel de l'avenir, à la « papauté future » qu'elle devait être confiée. Elle devait embrasser, comme toutes les religions passées, la doctrine religieuse elle-même, la morale, la sociologie qui se confond désormais avec la morale puisque la morale se confond avec elle, la science, et la propagation de la science, c'est-à-dire l'éducation.

Comment ce pouvoir spirituel se fondera-t-il? Comme tous les pouvoirs spirituels se sont fondés, sans aucune participation de l'État civil, en dehors de lui, et sans la moindre hostilité contre lui; cependant, il faut s'y attendre, contre son gré. L'État, depuis l'antiquité, a toujours une tendance, très naturelle, et même honorable, quoique illégitime, à absorber le pouvoir spirituel s'il existe, à se transformer en un pouvoir spirituel, s'il n'en existe pas. C'est donc à l'initiative individuelle qu'il faut s'adresser pour constituer le pouvoir spirituel nouveau. C'est précisément l'individualisme qu'il faut solliciter à mettre son énergie à se détruire, en lui persuadant que ce qu'il a de meilleur en lui revivra plus fort dans la collectivité où il saura s'absorber, et que des forces individualistes le nouveau pouvoir spirituel sera à la fois l'épuration et l'exaltation, n'utilisant pas celles qui sont factices ou éphémères et les laissant périr, renforçant, multipliant, éternisant celles qui sont destinées à durer.

Une grande association, internationale, comme le fut le catholicisme, acceptant les principes de la religion positive et s'engageant à les propager, trouvant plus tard son organisation et le détail de son administration, réunissant tous les hommes qui auront renoncé à tout esprit métaphysique et théologique, et propageant la science et la philosophie scientifique, voilà les bases du pouvoir spirituel de l'avenir. La civilisation est attachée à ce qu'il naisse et se développe.

Il ne se peut pas, du reste, qu'il ne naisse point. S'il en était ainsi il y aurait une rupture entre le présent et le passé, ce qui ne s'est jamais vu, ce qui est contraire aux lois naturelles, qui sont celles de l'humanité comme de la nature entière. Alors l'état anarchique sera conjuré. « Tant que les intelligences individuelles n'auront pas adhéré par un sentiment unanime à un certain nombre d'idées générales capables de former une doctrine sociale commune, on ne peut se dissimuler que l'état des nations restera essentiellement révolutionnaire, malgré tous les palliatifs politiques qui pourront être adoptés et ne comportera que des institutions provisoires. Il est également certain que si cette réunion des esprits dans une même communion de principes peut être une fois obtenue, les institutions convenables en découleront nécessairement, sans donner lieu à aucune secousse grave, le plus grand désordre étant déjà dissipé par ce seul fait. »

IV

Tel est ce grand système, un des mieux liés, un des plus forts, et aussi un des mieux appuyés sur des observations justes, que non seulement les temps modernes, mais l'humanité entière ait vus naître. La grande observation qui en fait la base consiste à avoir bien vu ce penchant vraiment nouveau et en même temps persistant de l'esprit humain à attacher à la science la foi qu'il attachait autrefois au mystère. C'est un « proverbe des gens d'esprit » que de dire : « L'homme ne croit qu'à ce qu'il ne comprend pas. » Il reste juste; mais il est moins juste qu'autrefois. Se rendre bien compte de ce changement et en chercher toutes les causes et en prévoir tous les résultats, c'est ce qu'a voulu Auguste Comte. Il en a tiré sa loi des « trois états », c'est-à-dire toute une philosophie de l'histoire. Cette philosophie de l'histoire est merveilleuse d'ordonnance, de netteté, de vraisemblance même, et toute pleine d'idées de détail qui sont des fêtes pour l'esprit. Elle reste contestable en son ensemble. D'abord elle encourt le reproche adressé à un des maîtres de Comte, c'est-à-dire à Bossuet. Elle laisse de côté la moitié ou les deux tiers du monde. Comte ne s'occupe ni des Indiens, ni des Chinois, ni des Mahométans, il ne s'occupe, de son aveu même, que « *de la majeure partie de la race blanche*, en se bornant même, *pour plus de précision*, surtout dans les temps modernes, aux peuples de l'Europe occidentale. » Pourquoi? Je crains que l'explication ne soit amusante. Parce que « nous ne devons comprendre, parmi les matériaux historiques de cette première coordination philosophique

du passé humain que des phénomènes sociaux ayant évidemment exercé une influence réelle sur l'enchaînement graduel des phases successives qui ont effectivement amené l'état présent des nations les plus avancées. » En d'autres termes, Comte ne tient compte pour établir sa loi historique que de ce qui ne la contrarie pas. Il l'avoue avec la naïveté assez ordinaire aux grands génies : « Ce puéril et inopportun étalage d'une érudition stérile et mal digérée qui tend aujourd'hui à *entraver l'étude de notre évolution sociale* par le vicieux mélange de l'histoire des populations qui, telles que celles de l'Inde, de la Chine, etc., n'ont pu exercer sur notre passé aucune véritable influence, devra être hautement signalé comme une source inextricable de confusion radicale dans la recherche des lois réelles de la sociabilité humaine, dont la marche fondamentale et toutes les modifications diverses devraient être ainsi simultanément considérées, *ce qui, à mon gré, rendrait le problème essentiellement insoluble.* » Ainsi le problème est insoluble si l'on en prend toutes les données; mais nous n'allons en prendre que les données favorables à la solution que nous en voulons, et vous verrez comme il se résoudra bien. On pourrait fermer un ouvrage dont la partie essentielle débute par ce *postulatum*.

J'irai plus loin. Eût-il tenu compte de tout ce que nous savons de l'histoire de l'humanité, c'est évidemment si peu de chose, et ce que nous en ignorons dépasse d'une façon si formidable ce que nous en savons, qu'il n'aurait pas été admis, en bonne méthode scientifique, à en tirer une loi générale. L'humanité a été fétichiste, polythéiste, monothéiste, elle est encore fétichiste, polythéiste et monothéiste selon les endroits; voilà tout ce que nous en savons. L'ordre et la succession de ces états d'esprit nous est parfaitement inconnu. Nous tirons de l'existence de ces états d'esprit cette conclusion que l'homme est un animal mystique jusqu'à nouvel ordre; voilà tout ce que nous pouvons en déduire. N'allons pas plus loin, et si cela ne nous donne pas une loi de l'évolution humaine, tant pis pour nous. Il est essentiel de savoir se résigner.

Une partie de son système historique, qui marque bien ce que tout son système a d'hypothétique et de factice, c'est ce qui concerne le prétendu état métaphysique. Il a besoin comme transition entre l'état théologique et l'état scientifique d'un état métaphysique où l'humanité a vécu d'abstractions. Cet état il le fait de très courte durée. Je ne vois pas qu'il aille à plus de trois siècles, du xvi^e au xix^e. Voilà un des trois grands états de l'humanité, un état qui dure trois cents ans; le premier ayant duré

vingt mille ans, et le troisième devant durer toujours! L'histoire naturelle humaine est bien différente de l'histoire naturelle proprement dite! Et notez que durant cet état, l'état théologique durait encore, ce que reconnaît Comte, mais de plus avait encore pour lui les dix-neuf vingtièmes et très probablement les neuf cents quatre-vingt-dix-neuf millièmes de l'humanité. N'en faudrait-il pas conclure qu'il y a eu des métaphysiciens dans tous les temps; et qu'il n'y a pas eu de période métaphysique? Et voilà tout le système qui s'écroule.

En réalité il ne tient aucunement, il n'est qu'une hypothèse brillante, assez inutile, du reste, et dont Comte pouvait très bien se passer. Il pouvait envisager l'humanité, d'ensemble, comme partagée, très inégalement, entre l'esprit théologique, l'esprit métaphysique et l'esprit scientifique, et s'efforcer de prouver qu'il y en avait deux de trop.

Quant à cette élimination même de l'esprit théologique et de l'esprit métaphysique, Comte la fait avec sûreté, avec suite et avec une vigueur de dialectique très remarquable. Il faut cependant faire une distinction. Comte est sensiblement exempt d'esprit théologique, et j'ai fait remarquer que quand il a transformé sa morale en une religion, même de cette religion toute idée vraiment théologique est absente; mais il n'est pas exempt, pas du tout, d'esprit métaphysique. Il reproche aux métaphysiciens leurs entités; il a les siennes. Dans les mêmes pages où il raille les politiques encore imbus d'esprit métaphysique d'expliquer les phénomènes sociaux par « la grande entité générale de la *nature* », il énonce sa prétention de les expliquer par « les lois naturelles » de la sociologie, il montre ces « lois naturelles » agissant sur les hommes et les pliant à leur empire et les faisant passer d'un « état » à un autre; et vraiment il me semble bien voir là des abstractions personnifiées, nouvelles divinités qui gouvernent le monde et qui sont écloses du cerveau de notre penseur. En effet Comte n'a jamais démontré pourquoi les hommes ont passé d'un état à un autre état, par quelles *modifications propres*, intimes, intrinsèques, de leur être, et il semble, dès lors, que ces lois de leur évolution s'imposent à eux du dehors, les poussent et les forcent d'en haut, et nous voilà en pleine conception métaphysique; il semble que l'homme ait passé par ces phases successives pour satisfaire le dessein de je ne sais quelle providence. Très souvent le cours de philosophie positive fait l'effet d'un *Discours sur l'histoire universelle* sans Dieu; l'on y voit les hommes *menés*, et menés avec une suite et une rigueur inflexibles, sans qu'on sache par qui; mais ils le sont, ils rentrent dans un dessein qu'ils n'ont

pas conçu, qu'ils n'ont aucune raison de suivre et qu'ils suivent. Il y a là une sorte de fatalité des lois de l'évolution. Cette fatalité est bien une entité métaphysique. On peut l'écrire avec une majuscule.

De même il reproche aux métaphysiciens leurs finalités, et il a la sienne : c'est le progrès. Il croit que les lois de l'évolution ont un but, et ce but il le connaît : c'est le progrès, non pas indéfini, il n'y croit pas, mais le progrès se prolongeant d'une façon qui le fait paraître à nos yeux comme devant être indéfini. Voilà la grande cause finale de la nature, et Comte raisonne sans cesse en en tenant compte, quoiqu'il ait dit qu'il ne faut jamais raisonner par cause finale; et non seulement il en tient compte, mais c'est le fond même de tous ses raisonnemens. Le progrès devait exister et c'est pour cela que l'homme a passé par le fétichisme, le polythéisme, etc. ; il doit continuer, et c'est pour cela que la séparation du temporel et du spirituel ayant été une fois trouvée ne peut pas se perdre, etc. Nous raisonnons ici par cause finale autant qu'il est possible de raisonner par cause finale.

Je sais bien que Comte est penseur trop pénétrant pour être dupe du mot progrès à la façon des auteurs de manuels pour instruction civique. Il sait que l'idée de progrès est extrêmement récente : qu'elle date du xviii^e siècle, ou tout au plus de la « querelle des anciens et des modernes » ; que l'antiquité ne l'a jamais eue, et a eu plutôt l'idée contraire ; d'autre part, il ne croit pas du tout au progrès indéfini ; il a même une page très spirituelle sur cette chimère de l'indéfini appliqué aux choses humaines : il est constant que l'homme civilisé mange moins que le barbare, et de moins en moins ; il est peu vraisemblable pourtant qu'il arrive à ne pas manger du tout ; ainsi du reste. Il écarte même quelquefois les mots de *progrès* et de *perfectionnement* comme n'étant pas scientifiques, et les remplace par le mot *développement* ; mais encore le mot développement comporte une certaine idée, sinon d'accroissement, du moins d'extension régulière, de déploiement normal et heureux d'une force jusque-là enveloppée et comprimée, qui est bien analogue à ce qu'on entend généralement par progrès. — Or cela même n'est pas scientifique. Tout ce que nous savons en contemplant l'humanité dans sa carrière, c'est qu'elle change, c'est que les choses ne sont pas toujours la même chose. Nous ne savons exactement rien de plus. La loi de l'humanité c'est le changement : voilà une loi qu'on peut accepter ; changement pour le mieux, nous n'en savons rien, pour le plus compliqué même, ou pour le plus simple, nous n'en savons rien. Éloignement de l'animalité ; il est probable ; mais éloignement progressif et sans

retour possible, nous n'en savons rien. Que l'homme ait été un animal et ait su s'arracher à l'animalité, il est vraisemblable; qu'il continue et soit destiné à continuer à s'en éloigner de plus en plus, nous n'en savons rien; car le progrès n'étant pas indéfini, comme Comte le reconnaît, il est possible que ce que l'homme peut en réalité, *soit atteint*; et depuis longtemps; et qu'à partir du moment où l'homme s'est séparé nettement de l'animalité il n'ait fait que tourner dans un cercle ou osciller comme un pendule, changeant toujours, c'est sa loi, mais sans avancer. Or c'est bien sur l'idée qu'il avance et continuera longtemps, sinon indéfiniment, d'avancer, que Comte fonde tout son système. Il repose sur une hypothèse, et sur une hypothèse, non pas plus hypothétique que celle du progrès indéfini, mais plus fragile encore : il repose sur cette hypothèse que l'homme, ayant progressé au commencement, doit progresser jusqu'à une certaine date, et *que cette date n'est pas atteinte*. Oh! qu'en savez-vous? Qui vous a mis dans le secret de cette chronologie?

Mais le grand point, le nœud du système, c'est le *pont jeté* entre les sciences naturelles et les sciences morales. Ici l'*instinct de la vraie question* est merveilleux, l'effort admirable, et les intentions excellentes. La vraie question de l'humanité est bien là en effet. Quelle est la loi de nos actions et où devons-nous la prendre? En nous? Hors de nous? En nous elle est indistincte, quoi qu'on en ait dit. La conscience est vacillante et obscure. Notre âme est trop complexe pour que nous distinguions très facilement quelle est celle de ses mille voix que nous devons écouter. Il y faut toute une science, très difficile. Les hommes ont toujours désiré trouver hors d'eux la loi d'eux-mêmes. Ils l'ont demandée au monde. Le monde leur a très bien répondu. Gouverné par des dieux ou un Dieu assez justes, assez bons et assez charitables, il leur a répondu qu'il fallait être bons et justes, et une morale théologique plus ou moins élevée a été fondée. Mais ce monde, qui répondait ainsi, était très probablement un monde factice. C'était un monde que l'homme avait imaginé sur le modèle de lui-même; qu'il avait créé, à qui il avait donné pour âmes ou pour âme, des êtres ou un être semblables à lui, un peu meilleurs que lui. Ce que l'homme écoutait donc c'était lui-même projeté par lui-même au bout du monde, et des extrémités de l'univers c'était la voix de lui-même, un peu meilleur, qui lui revenait. Si aucun divorce n'existait entre l'homme et la nature, c'est que l'homme voyait la nature comme gouvernée par un être qui n'était qu'un homme perfectionné. Au fond, c'était à lui-même qu'il obéissait, mais à lui agrandi, épuré et *crû autre*, ce qui était nécessaire pour qu'il obéît.

Mais quand les hommes, — à quelque époque du reste que, plus ou moins nombreux, ils s'en soient avisés, — ont vu, ou cru voir, que le monde était immoral, qu'il n'avait aucun sentiment de justice ou de bonté, qu'ils étaient les seuls êtres moraux de l'univers, ils ont été épouvantés. Ils se sont vus seuls, et ils se sont vus mystérieux. Ils se sont écriés : « Quelles chimères sommes-nous? Quels monstres? Quels êtres incompréhensibles? » Et alors le trouble a été très grand dans l'humanité. Les uns ont osé dire : « Eh bien! soyons comme le reste de la nature. C'est elle qui doit avoir raison. Soyons naturels. Détruisons en nous l'être artificiel que quelques trompeurs sans doute ont fabriqué. Ne prétendons pas valoir mieux que le reste de l'univers. » D'autres ont dit : « Eh bien! soit! La nature entière a sa loi qui est méprisable, et nous avons la nôtre. Pourquoi non? Suivons la nôtre avec d'autant plus d'énergie que le monde semble nous railler de la suivre; nous nous montrerons supérieurs à lui, et voilà tout. » Et la rupture entre les lois naturelles et les lois de l'homme a été consommée.

Enfin vient le positiviste qui dit : « Ce n'est pourtant pas possible. Il ne peut y avoir de contrariété si absolue entre une bestiole et tout l'univers. Il doit y avoir un moyen de rattacher la loi de l'homme aux lois générales. » Et il tente sa conciliation et sa réconciliation de la morale avec la physiologie.

S'il y réussissait, l'accord ancien, l'harmonie du monde aux yeux de l'homme serait rétablie. L'homme n'apercevait pas de rupture entre lui et le monde parce qu'il voyait le monde semblable à lui; de nouveau il n'en apercevrait pas, parce qu'il se verrait semblable au monde. Comte a très bien dit qu'il y avait synthèse des sciences morales et des sciences naturelles dans l'esprit théologique, séparation des unes d'avec les autres dans l'esprit métaphysique, synthèse nouvelle des unes et des autres dans l'esprit positiviste. Mais le positiviste réussit peu dans cette conciliation, et il y réussira peut-être de moins en moins. Plus les sciences morales et les sciences naturelles seront poussées avant, plus sans doute leur divorce s'accusera. Ce n'est point des différences qu'elles aperçoivent entre elles, c'est une contrariété. Plus la nature est connue, plus elle fait horreur à l'homme; plus il la connaît, plus il est indigné de cette chose éternelle et énorme qui n'a pas de but, qui n'a pas de moralité, qui même est cruelle, sorte de monstre aveugle et féroce, en tout cas, être, si c'est un être, aussi contraire que possible à tout ce que l'homme sent de bon en lui. Ce n'est pas à elle qu'il peut se résigner à demander des leçons de morale. Il lui ressemble trop peu pour

n'avoir pas peur de lui ressembler. Il ne peut pas y avoir de morale naturelle, parce que la nature est immorale.

— Mais il peut y avoir une morale sociale, et fondée uniquement sur la socialité. — Nous voilà au point précis, en effet. Mais remarquez d'abord que vous abandonnez déjà votre ferme connexion entre les sciences naturelles et les sciences de l'homme. La morale science sociale, c'est la morale science humaine. Si c'est dans l'instinct social de l'humanité que je dois puiser la loi de mes actes, ce n'est plus dans la nature que je la puise. Ce n'est pas dans le *moi*, sans doute, mais c'est dans l'homme. Une morale sociale consiste à se représenter les hommes au milieu de la nature comme ayant leur loi à eux qu'ils n'empruntent qu'à eux : le divorce entre l'homme et la nature n'est plus supprimé, il est rétabli. Votre adversaire a cause gagnée.

De plus, la morale fondée sur l'instinct social est bonne, sans doute, parce que la morale dès qu'elle redevient humaine redevient bonne, mais combien incomplète ! La socialité est meilleure maîtresse de moralité que le naturalisme, mais non pas excellente ; la société est moins immorale que la nature, mais elle n'est pas d'une moralité très haute. Ce n'est pas à considérer les hommes, à les étudier, qu'on apprend à être d'une très pure vertu. N'a-t-on pas remarqué que la vie de société affine l'esprit et corrompt le cœur ? Sans aller jusqu'aux paradoxes de Rousseau, dont, quoique solitaire et cénobite vous-même, vous êtes l'antipode exact, n'est-il pas vrai que les hommes sont faits pour vivre en société à condition de n'y pas trop vivre ? La socialité inspire des sentimens fort moraux à la condition presque de s'y soustraire. Est dévoué à la société celui qui a l'instinct social très prononcé et qui ne se mêle pas à la société, qui la sert de loin, l'aimant moins elle-même que l'idée abstraite qu'il s'en fait, et qu'il n'en garde qu'à la condition de la fréquenter peu. Cela ne laisse pas d'être significatif.

Généralisons. Considérons l'humanité en tout son ensemble, dans le présent et le passé. L'histoire est immorale, moins immorale que la nature, mais immorale. Moins que la nature, mais assez net encore, elle montre le triomphe de la force, de la ruse, de la violence, etc. Comme la fréquentation de la société, la contemplation de l'humanité est peu édifiante. Ici encore on est dévoué à l'humanité à la condition de la connaître d'une façon un peu idéale et philosophique, comme vous, par exemple, la connaissez. Encore une fois on peut trouver là une morale, mais il faut y mettre je ne sais quelle bonne volonté. Il semble que l'homme qui ne serait pas doué d'un instinct moral par lui-même,

qui n'aurait que l'instinct social, et qui fréquenterait les hommes et qui lirait l'histoire, serait un bon citoyen, soumis aux lois, non révolutionnaire, ce qui pour vous est la moitié de la vertu, bref un fort honnête homme ; mais dévoué aux hommes, charitable, généreux, capable de sacrifice, non ; ou l'on ne voit pas trop pourquoi il le serait. Dieu permette que tous les hommes arrivent seulement au niveau moral que la morale de Comte établit ! mais encore ce n'est pas un niveau bien élevé.

On le voit bien quand Auguste Comte transforme la morale en religion. Cette religion de l'humanité est un retour inconscient à l'esprit théologique, ou, comme dit Comte, à l'état théologique. Elle ne contient pas un mot de théologie, sans doute, je l'ai dit ; mais elle procède comme l'homme procède en « état théologique », en procédant moins bien. Il faut adorer l'humanité. Cela veut dire que le plus grand danger pour chaque homme étant de s'adorer soi-même, il faut qu'il adore un grand être permanent, éternel, producteur de moralité, semblable à chaque homme, mais meilleur que lui, et qui peut être pour chaque homme un bon modèle. Un être permanent, éternel, producteur de moralité, semblable à l'homme et meilleur que lui, et modèle à imiter pour l'homme, c'est précisément ce que l'homme adore dans l'état théologique. Comme c'est lui qui fait son Dieu, et comme il le fait à son image, c'est l'humanité divinisée qu'il adore ; c'est l'humanité épurée, subtilisée, purgée de tout ce qu'elle a de mauvais, centuplée en tout ce qu'elle a de bon ; mais ce n'est pas autre chose que l'humanité. — Seulement c'est l'humanité adorée indirectement ; et voilà la supériorité de la religion théologique sur la religion humanitaire. C'est l'humanité adorée sans que l'on croie que ce soit elle qu'on adore. De tout ce qu'il y a de bon dans l'humanité on a fait un être extérieur à elle, détaché d'elle, bien autrement imposant, bien autrement séduisant aussi, auquel on s'attache de cœur, d'âme, avec passion, toutes choses que l'on ne fait pas si facilement à l'égard de l'humanité directement considérée, en songeant à la masse d'éléments parfaitement indignes d'adoration qu'elle a contenus. — Et ce Dieu nous commande d'aimer les hommes ; et nous les aimons à cause de lui, nous les aimons en lui, ce qui est plus facile que de les aimer directement. — L'homme dans l'état théologique fait donc exactement ce que fait Comte ; mais il le fait d'une manière plus complète, plus puissante, avec une force d'abstraction plus grande, et de façon à ce que cela serve à quelque chose. D'instinct ou d'adresse, pour aimer l'humanité, il l'a transformée en un être adorable qui n'est pas l'humanité et qui lui commande d'aimer l'humanité. Avec ce

détour on ne l'aime déjà pas assez ; sans ce détour il n'est pas probable qu'on l'aime guère. La religion de Comte n'aura jamais beaucoup de dévots.

Quant au pouvoir spirituel destiné à propager cette religion et cette morale, Comte savait trop bien et a trop bien montré combien est fort l'individualisme moderne pour avoir grande confiance dans l'établissement d'une pareille force spirituelle collective. Est-il même à désirer qu'elle s'établisse, nous l'examinerons une autre fois ; mais ce qu'aujourd'hui nous ferons remarquer c'est que la philosophie positive, particulièrement, n'était pas apte à la fonder. Ce qui a toujours groupé les hommes, c'est leurs passions, bonnes ou mauvaises. La philosophie positive, froide comme la science, peut éclairer les hommes, les instruire et même les améliorer ; elle ne les groupera guère. Elle n'inspire pas l'exaltation, l'enthousiasme, qui fondent les églises. On m'objectera le stoïcisme, et c'est précisément au stoïcisme que je songe pour m'appuyer. Le stoïcisme a fait office de religion pendant quelque temps. Mais s'il a été si vite et si complètement, soit balayé, soit absorbé par le christianisme, c'est qu'il n'avait pas ces vertus excitantes dont je parlais ; et s'il n'a jamais été qu'une religion aristocratique, tandis que le christianisme a été si vite une religion populaire, c'est pour les mêmes causes.

Ce n'est pas à dire que l'influence de Comte n'ait pas été très-grande. Elle a été immense. Adopté presque entièrement par Stuart Mill ; s'imposant, quoi qu'il en ait dit, à Spencer, ou, comme il arrive, coïncidant avec lui et s'engrenant à lui d'une manière singulièrement précise ; dominant d'une façon presque tyrannique la pensée de Renan en ses premières démarches, comme on le voit par *l'Avenir de la science* ; inspirant jusque dans ses détails l'enquête philosophique, historique et littéraire de Taine ; se combinant avec l'évolutionnisme, qui peut être considéré comme n'en étant qu'une transformation, — son système a rempli toute la seconde moitié du XIX^e siècle, et on l'y rencontre ou tout pur, ou à peine agrandi, ou légèrement redressé, ou un peu altéré, à chaque pas que l'on fait dans le domaine de la pensée moderne. Il a rendu d'éclatans services à l'esprit humain. Personne n'a mieux tracé les limites respectives de la science, de la philosophie, de la religion et marqué le point où l'une doit s'arrêter, où l'autre commence, le point aussi où l'une, sans s'en douter, prend l'esprit et la méthode de l'autre, avec péril de tout brouiller et de tout confondre. Ces délimitations sont nécessaires et tout le monde y gagne ou doit savoir y gagner. Personne n'a mieux défini les trois tendances essentielles de l'esprit humain, qu'il

prend, sans doute à tort, pour des époques, mais qui, sans doute éternelles, doivent être exactement définies pour que l'esprit voie clair en lui-même. Sa pénétration, son intelligence, à force de tout comprendre, l'a conduit à tout aimer, sauf ce qui est décidément trop étroit, trop négatif, trop exclusivement polémique, et un esprit de haute impartialité règne dans toute son œuvre. Il a eu dans l'avenir de la science, dans sa prépondérance finale, dans son aptitude à suffire à l'esprit humain et à gouverner exclusivement l'humanité une confiance peut-être trop grande, et le positivisme n'a pas paru capable de tout ce qu'il mettait en lui, ni de satisfaire complètement l'esprit humain. Il répondrait que c'est affaire de temps et que les résidus théologiques et métaphysiques, pour n'être pas encore brûlés, ne sont pas moins destinés à l'être un jour. Sans en être aussi sûr que lui, on peut répondre que c'est beaucoup d'avoir, d'un des élémens essentiels de notre connaissance, donné une définition précise et une description systématique admirablement claire, logique et ordonnée, d'en avoir tracé et subdivisé le domaine et fermement marqué les limites. C'est quelque chose surtout que de faire penser, et Auguste Comte est merveilleux pour cela : c'est le semeur d'idées et l'excitateur intellectuel le plus puissant qui ait été en notre siècle, le plus grand penseur, à mon avis, que la France ait eu depuis Descartes. Comme ayant cru que l'intelligence, et l'intelligence seule, doit être reine du monde, et comme ayant lui-même été une intelligence souveraine, il ne peut, il ne doit avoir décidément contre lui que les anti-intellectualistes. Il l'a prévu ; il n'en serait pas mécontent ; et ce n'est pas un mauvais signe.

ÉMILE FAGUET.

CONDITION

DE LA

FEMME AUX ÉTATS-UNIS

VI (1)

EN LOUISIANE

I. — VERS LE SUD

L'une des impressions les plus vives que j'aie reçues durant mon séjour aux États-Unis a été celle du brusque passage d'une tempête de neige dans le Nord à un printemps quasi tropical dans le Sud. Encore ces contrastes de la nature extérieure m'ont-ils frappée beaucoup moins que la différence des mœurs et de l'esprit chez les habitans de ces deux régions si opposées. C'était à l'époque du plus beau carnaval qui soit au monde : celui de la Nouvelle-Orléans. De tous les points du continent on y afflue. Je tombai de la vie pratique en pleine fantaisie, de la réalité dans un conte bleu.

Mon train avait quitté New-York au milieu d'un *blizzard* (2) effroyable. L'atmosphère cependant s'éclaircit assez vite et je pus

(1) Voyez la *Revue* des 1^{er} juillet, 1^{er} septembre, 15 octobre et 1^{er} décembre 1894, du 15 avril 1895.

(2) Il est difficile, quand on n'a pas habité New-York, d'imaginer l'horreur du mélange de froid intense, de vent ininterrompu, et de neige tourbillonnante qui constitue le *blizzard*.

distinguer, sur de vastes et monotones étendues, ces espèces de jouets d'enfants en bois savaamment découpé qui représentent presque partout les maisons de campagne. L'immensité d'un paysage sans relief ni détails les faisait paraître plus petites encore : on eût dit autant de châteaux de cartes épars sur un tapis illimité de velours blanc. Ce tapis réussissait à tout cacher sauf, çà et là, les affiches gigantesques aux enluminures barbares qui déshonorent les plus beaux sites, les solitudes les plus agrestes d'un bout à l'autre des États-Unis, recommandant des toniques, des purgatifs et autres drogues auxquelles sont liés les noms de Hood, de Pitcher, de Carter, etc., peints en lettres d'un pied de haut sur les barrières des champs, sur le toit des granges et des bergeries. *Hood's sarsaparilla*, *Hood's Cures*, ou simplement *Hood's!* perçaient encore quelquefois la neige. Ce n'étaient d'ailleurs que rivières gelées, stalactites attachées par l'hiver à la paroi des rochers qu'a fait sauter la mine. Les villes manufacturières, telles que Newark, mêlaient par intervalles le noir de leurs usines, de leurs établissemens métallurgiques, à cette blancheur salie par la fumée. Soudain l'intervention d'un incendie flamboyant changea toutes choses : après South-Elizabeth il éclata dans le ciel ; nous eûmes le spectacle d'un de ces couchers de soleil septentrionaux qui, par une heureuse compensation, sont, non moins que les *blizzards*, particuliers à l'Amérique. Toute la neige en resta rose, d'un rose pâlisant jusqu'au gris violâtre et livide qui fait penser à la mort. Après quoi la nuit se déroula, épaisse et profonde. Philadelphie m'apparut comme une éblouissante agglomération de feux électriques tandis que, dans le train énorme et surchargé, s'affirmait, égoïste et brutale, la lutte pour l'existence. On faisait queue à la porte de la salle à manger, et c'était une formidable poussée pour conquérir une petite table où le repas disputé n'arrivait qu'après une longue attente. Cependant les domestiques nègres mettaient beaucoup plus de vivacité à transformer notre vestibule-salon en dortoir ; mais là encore on était serré à faire pitié. Il fallait, vu le nombre des voyageurs, s'accommoder de couchettes superposées, se résigner à dormir deux par deux, sous les mêmes rideaux, hommes et femmes pèle-mêle. Tout le monde voyage en Amérique et sans distinction de classes. Telle petite bourgeoise ou du moins une personne qu'ici on appellerait de ce nom, — une vieille fille qui n'irait jamais chez nous plus loin que le chef-lieu de son département, — se rend de la Nouvelle-Angleterre au Texas, munie d'un petit panier de provisions et de sa Bible. Tel fermier pensylvanien, à cheveux blancs, au visage sévère, fait, accompagné de sa fille, la tournée circulaire jusqu'à San Francisco. Il est rangé sur la planchette au-dessus de moi :

— *Behave yourself!* Conduisez-vous bien, *poppa!* lui crie la jeune fille en riant de mon ennui.

Il est desséché par soixante ans de travail, léger comme une plume, ce qui me rassure un peu. On m'a raconté mainte histoire aussi terrible qu'humoristique de cadres rompus et d'alertes nocturnes qui se sont terminées par des coups de pistolet lâchés à l'étourdie! Mais c'était sans doute avant la création de ces Pullmann luxueux auxquels ne manque aucun engin de confort, le tout solidement établi. N'importe, un train au grand complet, fût-il magnifique, n'est jamais agréable à l'heure des repas ni à celle du coucher. Le reste du temps on ne s'aperçoit point de l'encombrement, chacun étant dispersé, qui au fumoir, qui sur les plates-formes extérieures, et assuré dans tous les cas de la possession d'un fauteuil assez large pour représenter au moins deux places de nos wagons de France.

Quand on est du vieux monde, on dort plus ou moins mal, agité par le va-et-vient qui se produit à chaque station, par le moindre frôlement suspect le long des rideaux boutonnés, sous lesquels on git en compagnie de sacoches qui renferment le nerf du voyage. Mais quel moment intéressant que celui où le jour commence à poindre, où, encore couché, on écarte les rideaux de sa fenêtre! — Je me rappelle tant et de si vives surprises à cette heure de l'aube depuis mon arrivée en Amérique! Le matin mémorable, par exemple, où, débarquée de la veille, je m'éveillai dans l'Ouest devant une pancarte beaucoup plus haute que les maisons environnantes et qui portait en grosses lettres : « Ceci est Battle Creek, Michigan, à mi-chemin entre Chicago et Detroit, une ville manufacturière toujours grandissante, de 18 000 âmes déjà. » Suivaient tous les avantages offerts par Battle Creek, depuis les innombrables facilités de transport pour les marchandises jusqu'à l'imprimerie, « la plus belle du monde. » Un million de dollars répandu chaque année en salaires. « Nous invitons l'industrie de l'univers entier à se joindre à nous. *Welcome!* » Et cette bienvenue, criée au bord du chemin, avait toute l'ampleur de l'hospitalité américaine avec l'inévitable mélange de hâblerie à demi consciente. D'autres fois, devant quelque défrichement, le soleil se levait sur un village à peine sorti de terre : cabanes provisoires éparpillées, dépenaillées, chacun des colons plantant sa maison selon son goût, sans aucun souci du voisin ni des lois de la symétrie. Partout des souches percent le sol; l'arbre abattu, on ne s'est pas donné la peine d'enlever ses racines, elles hérissent encore les rues toutes neuves de plus d'une ville déjà prospère, à plus forte raison un campement à peine conquis sur la forêt! Mais quel est ce cavalier en chapeau de feutre, à tournure de cow-

boy qui, sa sacoche en bandoulière, part au galop? C'est l'agent de la civilisation, émule de Buffalo Bill, le porteur du courrier. Longtemps je l'ai suivi des yeux à travers la Prairie embrumée qui se déroulait comme une mer houleuse, en songeant aux espaces qu'il devait parcourir avant de rencontrer de nouveau un misérable groupe de champignons destiné à devenir avant très peu d'années une cité populeuse.

Par ce matin de février, dans le Sud, voilà autre chose encore. L'impression est lugubre, presque tragique : un monument funèbre commémoratif, des tombes éparses sous des cyprès, l'aspect d'un pays dévasté. Je suis sur le théâtre même de la guerre civile. Il y a pourtant plus de trente-trois ans que deux batailles, — celle de Bull-Run et celle de Manassas, — furent livrées ici successivement, presque coup sur coup. Les confédérés remportèrent cette double victoire, mais combien de revers la suivirent dont les traces subsistent encore ! Cet air de pauvreté, de délabrement, opposé à la richesse du Nord vainqueur ; ces cabanes en bois, plantées dans l'argile rouge, jaune ou blanchâtre qu'ont délayée des pluies diluviennes ; ces nègresses en guenilles, aux attitudes simiesques, qui, le pied en dedans, nous regardent passer ; ces bois inondés, ces champs de tabac et de coton très fertiles sans doute, l'été venu, mais dont la nudité ajoute pour le moment à la désolation générale. — tels me paraissent être les principaux caractères de la Caroline du Nord. On y entre en quittant la Virginie au delà de Danville, centre de la région du tabac. Danville est la première cité de quelque importance qui se montre après tant de villages fangeux accroupis au bord de rivières troubles sur lesquelles sont jetées des passerelles légères. Malgré la mauvaise saison et la pluie qui tombe, on se sent au midi. Cette physionomie méridionale est soulignée surtout par la couleur de la population. Des tas de négrellons grouillent pêle-mêle : leurs mères, presque invisibles sous le *sunbonnet* en indienne qui les abrite aussi soigneusement que si le soleil brillait et qu'elles eussent un teint à ménager, s'occupent des chèvres et des poules. Toutes les localités que nous côtoyons sont consacrées à la préparation du tabac : je ne vois que fabriques de cigarettes : la campagne, dans l'interval de ces localités noirâtres, est d'un ton rouge foncé rehaussé du vert sombre et dur de la verdure éternelle des pins. Des bœufs tondent l'herbe rousse ; dans les clairières pratiquées au milieu des bois, les rangs pressés des souches doivent rendre la culture difficile. De temps en temps un nègre passe à cheval. Là où s'étendaient autrefois les riches plantations de leurs maîtres, ces anciens esclaves traînent la misère d'ouvriers mal payés, si j'en crois les haillons qui les couvrent. Des myriades de marmots

plus ou moins charbonnés s'arrachent les sous que nous leur jetons chaque fois que le train s'arrête. On dirait de jeunes chacals se disputant une proie.

La Caroline du Sud où nous entrons après Charlotte a un autre nom, *Palmetto State*, un nom qui fait rêver de végétation tropicale : il n'y a pourtant pas encore trace de palmiers nains ni de lataniers sur notre chemin qui continue à courir entre des ravines boisées et des nappes d'eau grisâtres débordant parmi les broussailles et les défrichemens. A Spartanburg, je suis tentée de descendre pour prendre la ligne d'Asheville. Elle me conduirait vers de merveilleux paysages, dans un climat que les gens du Nord vantent comme très doux en hiver et où les habitans du Sud vont chercher l'été une fraîcheur relative. Je songe avec regret que quelques heures seulement me séparent de cette branche des Alleghanys, les grandes Montagnes fumeuses, dont un romancier féminin, au talent viril comme son nom de plume, Egbert Craddock, a décrit les sauvages splendeurs. Il semble qu'en Amérique le sentiment de la couleur locale dans les œuvres d'imagination ait été porté au plus haut degré par les femmes. Bret Harte et Cable exceptés, nul n'approche sous ce rapport des *authoresses* qui se sont partagé pour ainsi dire les États-Unis : Sarah Jewett et Mary Wilkins nous ont donné l'essence même de la Nouvelle-Angleterre; Mary Murfree (Egbert Craddock) est le peintre viril et puissant des montagnes du Tennessee; Alice French (Octave Thanet) a l'Ouest pour domaine et nous fait respirer à pleins poumons l'atmosphère agreste de l'Arkansas; Grace King s'est réservé le Sud et les mœurs créoles. Elles ne font pas preuve seulement d'art en se consacrant ainsi chacune à sa province, mais encore de patriotisme, ce patriotisme de clocher qui est le plus sincère et le plus touchant. Comment oublier par exemple cette description des *Montagnes fumeuses* :

« Toujours drapés des brumes de l'illusion, touchant toujours aux nuages qui leur échappent, ces grands pics font penser à quelque idéal aride qui aurait échangé contre le vague isolement d'une haute atmosphère tous les biens matériels du monde, moins àpre au-dessous de lui. Sur ces dômes puissans aucun arbre ne prend racine, aucun feu ne s'allume. L'humanité est étrangère aux Montagnes fumeuses; l'utile chez elles est réduit à néant. Plus bas de denses forêts couvrent les pentes massives et abruptes de la chaîne; au milieu de cette sauvage solitude, quelque défrichement montre çà et là le toit de planches d'une humble cabane. Plus bas dans la vallée, beaucoup plus bas encore, une rouge étincelle fait, au crépuscule, pressentir un foyer. Le grain pousse vite dans ces rares clairières, sur certains points où la terre est

meuble : les mauvaises herbes aussi pullulent à l'infini : pour les extirper dans la saison humide les charrues se hâtent... » Et, travaillant aux champs, comme aucune femme ne le ferait dans les parties plus civilisées de l'Amérique, Egbert Craddock nous montre une belle fille qui interrompt souvent sa besogne pour contempler la fantasmagorie des brumes sur le front étincelant et chauve du grand pic, où disparut le prophète du pays emporté dans les nuées à la façon d'Élie, selon une légende locale. En réalité, le pauvre bon pasteur a donné sa vie pour la plus indigne entre ses brebis. Ayant enseigné toujours qu'il ne fallait pas tuer, il s'est substitué volontairement, sous le couvert de la nuit, à un misérable qu'on allait lyncher et peut-être en échange a-t-il retrouvé à l'heure du sacrifice la foi qu'il avait perdue tout en la prêchant aux autres. C'est un simple chef-d'œuvre que cette idylle tragique (1) et je donnerais beaucoup pour en voir le théâtre à loisir. Malheureusement notre train s'est écarté de la route qui conduit vers la « Terre du ciel ». Nous roulons toujours parmi les mêmes bois de pins alternant avec des champs. On reconnaît le coton aux petites houppes blanches oubliées lors de la récolte et le maïs aux tiges nues pareilles à des bâtons qui çà et là se brisent.

A Greenville, je remarque une fois de plus, en atteignant la gare, les mots : « Salle d'attente pour les gens de couleur. » Ceux-ci ne sont pas autorisés à monter comme voyageurs dans les trains que prennent les blancs. Les Américains du Nord blâment cette rigueur ; en revanche, à la Nouvelle-Orléans, noirs et blancs se rassemblent devant Dieu à l'église, ce qui n'arriverait point à New-York ou à Boston. Le voyageur étranger ne saisit pas sans peine toutes ces nuances. Pour ajouter dans le cas présent à ma perplexité, la paisible vieille fille qui se rend au Texas avec sa Bible et son petit panier répond sèchement à l'exclamation indignée qui m'échappe par ces mots de l'Écriture : « Le Christ lui-même a dit : — Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père. » Je crois que tout abolitionniste qu'elle soit, il lui serait désagréable de partager une éternité bienheureuse avec ces fils de Cham qui en réalité ne se présentent pas ici sous un aspect fort engageant. Et la campagne n'a rien non plus qui émerveille. A partir de Greenville seulement elle devient plus accidentée. La Géorgie nous montre au premier plan des forêts dont les teintes se réduisent, hélas ! à la rousseur hivernale des chênes, mais elles sont magnifiquement situées, tantôt s'engouffrant dans des gorges profondes, tantôt orgueilleusement dressées sur des assises rocheuses

(1) *The Prophet of the Great Smoky mountains*, by Egbert Craddock ; Boston.

et entrecoupées de blocs de granit qui ont roulé en désordre. Grande exploitation de bois, chemins pittoresques creusés entre les collines. Dans le lointain les montagnes qui forment le *Blue ridge* plaquent sur le ciel éclairci leurs découpures d'un bleu de lapis. Elles semblent nous suivre longtemps. Ce n'est pas la saison où les excursionnistes encombrant les hôtels qui avoisinent le mont Airy et les chutes de Tellulah; rien ne se révèle à nous que la vie nègre étudiée probablement en ces parages mêmes par l'humoriste *Uncle Remus*, de son vrai nom Joel Chandler Harris, qui a fixé sa demeure à Atlanta. Elle est assez misérable, cette vie nègre, à en juger par l'état des fermes clairsemées et des cabanes croulantes en bois vermoulu, munies d'une cheminée extérieure qui descend en s'élargissant jusqu'à la base comme pour servir d'appui au reste. Des pourceaux en liberté se promènent loin de toute habitation, cherchant leur pâture dans les bois; les balles de coton voyagent le long des routes sur de curieuses charrettes plates traînées par des bœufs. Une des dernières choses que je distinguerai à travers les ombres du soir sera la sempiternelle annonce : *Castoria! Les enfans pleurent pour en avoir! Castoria!*

Nous atteignons dans l'obscurité Atlanta où l'on change de train. Cette capitale de la Géorgie soutint un siège fameux contre le général Sherman et fut en partie brûlée. Il n'y paraît plus, c'est une cité florissante, fière de son commerce. Les rues brillamment éclairées m'apparaissent de loin pendant que nous nous installons pour la nuit d'une façon plus incommode encore que la veille, car des familles nombreuses sont venues se joindre à nous. Que disait donc jadis Hepworth Dixon que l'Amérique manquait d'enfans? Pourquoi écrivait-il le chapitre inquiétant : *Elles ne veulent pas être mères?* Bah! il y a de cela près de trente années, plus qu'il n'en faut pour opérer un changement radical dans ce pays où tout marche si vite. Aujourd'hui le dévouement maternel est à la mode; il est même poussé jusqu'à une exagération d'intensité que certains comparent volontiers au peu de dépense émotionnelle et sentimentale faite par les mères françaises; et les *babies* pullulent partout. J'ajouterai, je répéterai plutôt, qu'ils affirment énergiquement leur présence ayant déjà la dose voulue d'individualité. Mais mon intention n'est nullement de médire pour cela des jeunes Américains. Habités de bonne heure à la liberté des écoles publiques, ils ne ressemblent pas sans doute aux enfans français surveillés de près et dressés cependant à ne pas occuper d'eux : ils ne sont pas bien élevés à ce point de vue. La plupart semblent ignorer ce que nous appelons la déférence; on ne leur a jamais enseigné à se tenir à

leur place; mais personne ne se tient à sa place en Amérique; pourquoi les enfans commenceraient-ils? Suffit qu'ils soient vifs, intelligens et drôles. Vous ne pouvez causer avec eux sans être stupéfait, presque intimidé par l'abondance de leurs idées générales. Cela s'attrape probablement au Kindergarten, qui prend l'enfant en Amérique aussitôt qu'il commence à faire des questions, et où tout contribue à développer chez lui la spontanéité en même temps qu'à lui faire ramener les effets aux causes. Avant le Kindergarten ils savent voyager. Il y a dans mon *car* une très petite fille qui ne peut encore que balbutier quelques mots; pendant deux longues journées de route elle ne cesse de trotter le long de la galerie qui sépare les places, souriant à celle-ci, à celui-là, à celui-là plutôt, car elle préfère les hommes. Sa mère lit dans un coin, levant les yeux de temps à autre pour voir trébucher la petite robe blanche qui perd l'équilibre : nous sommes lancés à toute vitesse. Plus d'une fois la bambine tombe, se relève silencieusement sans pleurer, ou bien se rattrape au genou d'un monsieur. S'il l'y invite, elle reste à jouer, à coqueter, oui, à flirter tout de bon comme elle le fera dans vingt ans, lui confiant sa poupée, lui jetant son mouchoir, riant, poussant de petits cris, très amusante. Pendant ces deux jours, je ne l'ai pas entendue geindre ou grogner une fois, dormant quand il le fallait, mangeant quand on voulait, et prenant son bain dans le cabinet de toilette des dames comme elle l'eût fait chez elle, de sorte qu'à l'arrivée, une autre petite robe blanche étant sortie du sac maternel, la jeune personne se trouva aussi fraîche, aussi élégante qu'au départ, distribuant des adieux de la main aux voyageurs séduits et prête à entamer de nouvelles conquêtes.

II. — LA NOUVELLE-ORLÉANS

Notre descente à la Nouvelle-Orléans tint en vérité de la magie, magie qui commença ce dimanche-là dès le lever du soleil, un vrai soleil dominical. Il éclaira d'abord la région sablonneuse des pins aux branches desquels flottait, en drapeaux de deuil, ce parasite d'un effet mélancolique et bizarre qu'on appelle mousse espagnole. Du train qui glisse sur les deux bras de la Pascagoula, on aperçoit vaguement les grands navires à l'ancre dans le golfe du Mexique; ils attendent leur chargement de bois de charpente. Plus loin, en passant près de Biloxi, le point où commença en 1699 la colonisation française, au milieu d'Indiens hostiles qui harcelaient cette poignée d'aventuriers, je devine, plutôt que je ne les vois, les îles de sable formant le long de la côte une espèce de chaîne, d'où résulte le Sund, le détroit mississippien. Encore,

toujours des pins : par les trouées que guette mon regard, apparaît de temps en temps une courbe d'azur pareille à celle de quelque lac immense. Cette côte est très peuplée, le climat de la Passe Christian et des stations avoisinantes étant recommandé aux malades. Tout le long de notre parcours s'égrènent des maisons à vérandas plus grandes qu'elles, entourées de petits jardins où ressort sur un luisant feuillage vernissé le fruit d'or de l'orange amère. Arrivés à la baie Saint-Louis, qui a peu de profondeur, nous cheminons sur pilotis entre le ciel et l'eau. Il est délicieux de fendre ainsi de grandes étendues. Porté au ras de l'onde, le voyageur se demande presque s'il nage ou s'il est soutenu par des ailes. Et le rêve se prolonge à souhait, car nous arrêtons pour jouir d'une vue superbe sur le golfe lointain et sur les promontoires de la rive prochaine couverte de cyprès, d'yeuses, et de magnoliers, dont la verdure sombre sert de repoussoir par place à des bijoux de pourpre, quelque espèce d'érable, je suppose.

Un de mes compagnons de voyage m'effraye un peu en me disant que cette route aquatique n'est pas des plus sûres. Elle fut d'une construction très difficile à cause du taret destructeur qui a vite fait de cribler de trous les piles de bois sur lesquelles nous roulons. On finit, après des expériences de toute sorte, par tremper le bois dans de la créosote, ce qui le rend inflammable au contact de la moindre étincelle. Tout flamba en 1879. Espérons que notre plaisir ne sera pas troublé aujourd'hui avant la fin du spectacle de plus en plus captivant. A mesure que l'on approche de la rivière Perle, les sables disparaissent, les terres basses chargées d'une végétation à demi submergée semblent se fondre dans des marécages chers aux alligators ; ce sont des espèces de jungles hérissées de cannes et de lataniers, des savanes tachetées de bœufs qui enfoncent dans l'herbe mouvante, des « bayous » creusés par les fougueuses sorties du Mississipi qui se crée ainsi d'innombrables affluens. Devant ce combat de la terre et des eaux, je peux croire que la partie du globe où nous sommes en est restée au deuxième jour de la création. La parole : « Vous viendrez jusqu'ici, vous n'irez pas plus loin », n'a pas été entendue apparemment par ces flots troubles ; la séparation n'est qu'à moitié faite. Vraiment l'esprit s'égare dans ce paysage aquatique qui ne ressemble à rien au monde et ne devrait être habité que par des amphibiens. Cependant, les qualités du sol humide et tiède tentent de nombreux horticulteurs ; ils cultivent, dans les enclos qui se succèdent, beaucoup de fruits et de fleurs. Des chapeliers de roses grimpantes parent les vérandas où de jeunes femmes fixent sur nous leurs beaux yeux de créoles ; les négresses

rient, le poing sur la hanche. Nous passons, me dit-on, de l'état du Bayou à celui du Pélican, du Mississipi en Louisiane. Je ne sais plus ce qui, de toute cette eau environnante, est la rivière Perle, le lac Borgne, les Rigolets qui rattachent celui-ci au lac Pontchartrain, le lac Catherine ou le Sund. Des ponts-levis qui s'ouvrent pour laisser passer les bateaux nous portent d'une prairie tremblante à une autre, parmi les cyprès enguirlandés de mousses qui font penser à de sombres stalactites vivantes. Le Mississipi pourrait aussi bien être la mer, vu sa largeur, une mer jaunâtre. Nous abordons la ville du Croissant protégée par ses levées contre les empiétemens du fleuve plus haut qu'elle. Ce n'est pas trop des plus solides défenses pour tenir en échec la violence et la perldie d'un pareil adversaire.

Comment ne pas songer, en découvrant le port, à toutes les existences humaines qui s'engloutirent dans ce limon insondable avant que n'en sortit une grande ville, — aux malheureux colonisateurs français qui débarquèrent là pour mourir de misère? Tandis qu'on s'arrachait à Paris les chimériques actions du Mississipi, tandis que la fureur de l'agio atteignait son paroxysme dans les autres de la rue Quincampoix, les victimes les plus naïves du système de Law émigraient bravement. Ce fut au début un élan volontaire, puis des recruteurs eurent recours à la fraude, aux enlèvemens même; enfin les prisons et les hôpitaux vomirent leur écume sur ce rivage apparemment maudit. Les trafiquans d'esclaves ajoutaient force cargaisons noires à la foule des misérables dupes blanches, et la famine régnait, complice de la fièvre; les cadavres putréfiés s'entassaient dans la vase, servant d'assises à la cité meurtrière qui prospéra malgré les épidémies et les inondations périodiques, qui s'accrut pour ainsi dire de tant d'espérances mortes et de vies sacrifiées. L'écroulement de la Compagnie des Indes ne fut après tout qu'une simple bulle crevée à la surface du Mississipi, un bouillonnement après tant d'autres. Le nom lui en est resté, très expressif en anglais : *the Mississipi bubble*.

Je me suis plongée, chemin faisant, dans l'histoire de la Louisiane, ce qui explique le fugitif cauchemar dont mon imagination est frappée bien mal à propos, car nous passons d'un paysage enchanté à une ville en fête. C'est le dimanche gras. Tout le peuple est dehors pour accueillir les détachemens militaires venus des différens points des États-Unis et qui, musique en tête, marchent vers les réjouissances du carnaval : lanciers de Boston, compagnies venues de Detroit, d'Albany et d'autres villes encore. La Nouvelle-Orléans se trouve conquise amicalement par une soldatesque jadis ennemie, réconciliée aujourd'hui. A la ren-

contre de ces hôtes en uniformes variés se portent le gouverneur et son état-major, les principaux commandans militaires, le maire, les notables, les gardes continentaux, l'artillerie louisianaise, en même temps que de nombreux visiteurs étrangers avides du spectacle que donne une multitude à laquelle le monde entier semble avoir fourni son contingent : tous les types en effet y sont représentés et confondus de la façon la plus pittoresque, ce qui s'explique sans peine, puisque, d'après le dernier recensement, 18 pour cent seulement des 242 000 habitans de la Nouvelle-Orléans sont Anglo-Américains : il y a 17 pour cent de Français, le reste est composé d'Allemands, d'Irlandais, d'Italiens, d'Espagnols; plus 25 pour cent de gens de couleur. Dans cette foule, le nègre domine par son exubérance, sa gaieté enfantine, son intelligence du plaisir. Il faut bien dire du reste que le carnaval est pour tous, du haut en bas de l'échelle, l'affaire importante de l'année : on ne cesse d'en tirer gloire, de le préparer ou de s'en souvenir. Longtemps à l'avance les journaux annoncent, d'un ton convaincu, que Rex a quitté Stamboul : — « Le roi Rex approche, disent naïvement les nègres qui se précipitent aux nouvelles. On l'a vu ici ou là. »

Il semble que ces grands enfans parlent d'une majesté réelle, tant ils y mettent de sérieux, — le genre de sérieux que les propriétaires de petits souliers accordent à la venue de l'enfant Jésus ou de saint Nicolas dans la nuit de Noël; peut-être n'y croient-ils pas tout à fait, mais ils ne sont pas sûrs de douter. En attendant le roi, voilà ses courtisans qui arrivent de partout : les canons tonnent, les fanfares éclatent, des hourras montent dans les airs. Je prends ma part de l'ovation dont sont l'objet au débotté les délégués militaires descendus du même train. Cette ovation se terminera le soir par un banquet à l'Arsenal. Là des toasts seront échangés par d'anciens adversaires qui, tout en sablant le champagne, rappelleront avec courtoisie les coups qu'ils échangèrent, chacun rendant justice à la bravoure des autres, et finiront par boire à la paix, à la camaraderie, à l'hospitalité.

Le temps est loin où les fonctionnaires et officiers du Nord étaient impitoyablement mis en quarantaine, où un général des anciennes armées fédérales voyait toutes les femmes de la ville se lever en masse et sortir de leurs loges à l'Opéra le soir où il osa y entrer. Si les dernières traces d'un profond ressentiment sont éteintes, il faut reconnaître que le rôle de conciliateur a été souvent joué par le carnaval. Il arrive sous le masque de Rex, octroyant à tous, étrangers et amis, des titres, des décorations, les enrôlant pêle-mêle sous sa bannière. De fait le carnaval est un roi très puissant, un roi qui ne craint aucune révolution, le

vrai maître de cette capitale hispano-française, la dernière Majesté enfin qui s'impose à l'Amérique républicaine.

Sa puissance repose, comme celle de la plupart des institutions vraiment fortes, sur l'association et sur le mystère. Tous les membres des divers clubs de la Nouvelle-Orléans composent des sociétés secrètes d'un genre inoffensif et joyeux : Festoyeurs de la douzième Nuit, Chevaliers de Comus, Équipage de Protée, d'autres encore qui se partagent la distribution des plaisirs de la ville. Les Festoyeurs, par exemple, célèbrent le jour des Rois, le 6 janvier, par un grand bal, et à cette occasion offrent aux jeunes filles un gâteau où la fève traditionnelle est représentée par un bijou. Mais à l'occasion du carnaval surtout le rôle des « sociétés mystiques » devient d'une haute importance. Les invitations pleuvent et des préparatifs considérables se poursuivent sans que personne jusqu'au dernier moment puisse même soupçonner la composition du programme. C'est, entre les membres de telle ou telle société, une espèce de franc-maçonnerie, dont les devoirs folâtres m'ont paru très sérieusement acceptés; dans chaque famille les femmes ne se permettraient jamais une question indiscreète à l'égard de leurs frères, de leurs fils ou de leurs maris, quoiqu'elles sachent fort bien à quoi s'en tenir. Si quelqu'un des chevaliers, pour mieux cacher son jeu, déclare à la veille du mardi gras qu'il va s'absenter, il est tacitement convenu que ce voyage ne le portera pas plus loin que son club.

Parmi les jeunes filles l'émotion est grande. Quelle sera la reine? Quelles seront les reines plutôt, car Rex et Comus choisissent chacun leur compagne parmi les plus belles, les plus élégantes, les plus à la mode. Mystérieusement l'élue est avertie; elle ignore quel est celui qui l'appelle à partager ses grandeurs; elle ne le verra que sous un masque, mais elle est sûre qu'il fait partie de la meilleure société de la ville. On devine que pendant onze mois sur douze beaucoup de jeunes têtes travaillent et que les ambitions se donnent carrière. Évidemment toutes ces aspirantes à une fugitive royauté ne peuvent être comme les puritaines de Boston occupées par-dessus tout de culture et de philanthropie. Le mariage est encore leur but principal, un but qu'elles n'atteignent pas sans peine, la question d'argent, sous forme d'*espérances*, sinon de dot, n'étant pas toujours dédaignée. Aussi faut-il avouer qu'il y a peu de villes d'Amérique où le flirt soit plus répandu qu'à la Nouvelle-Orléans, flirt sans malice ni complications d'ailleurs, qui va droit son chemin et ne se propose que des fins légitimes.

III. — PENDANT ET APRÈS LE CARNAVAL

Je dus entrer d'emblée dans la fiction qu'acceptait toute la ville, et durant deux éblouissantes journées suivre le roi de fête en fête. Le lundi gras, selon l'usage, il arriva censé d'Orient dans les passes du Mississipi. Un vapeur pavoisé se prête à la circonstance, des barques nombreuses lui font escorte, toutes les cloches sont en branle, tous les vaisseaux de la rade saluent, les drapeaux de toutes les nations flottent dans l'air qui retentit de musique. Rex, la couronne au front et le sceptre à la main, apporte la joie à ses féaux sujets. Qui est-il? Quelle est la nuée de grands seigneurs qui l'entourent? On s'efforce en vain de reconnaître les figures sous les masques en carton peint qui ne se lèvent jamais. Ces masques, faits avec beaucoup d'art, vous donnent l'illusion, quand il le faut, de la beauté féminine, car aucune femme ne figure tout de bon dans ces folles cérémonies de la rue. Les reines n'apparaissent qu'aux bals du soir, le visage découvert.

J'assiste à l'entrée du roi d'une des fenêtres du Pickwick-Club où le beau monde trompe les ennuis de l'attente en prenant des glaces et en causant. La police à cheval maintient sur deux rangs une populace bigarrée, l'élément de couleur dans tous ses atours. Pendant deux jours et deux nuits, ces gens-là sont sur pied; beaucoup de masques, parmi eux, le nègre sachant se costumer à ravir avec une loque ou du papier; les blancs se déguisent en noirs, les noirs en blancs; des bandes de faux Indiens tatoués défilent; les arbres sont chargés de jeunes singes à la tête laineuse, la bouche fendue par un rire d'extase.

Voici la musique militaire, l'état-major, la garde nationale, les milices, des uniformes de couleurs variées, à pied, à cheval: rouges, blancs, gris. Ce sont ces derniers qu'on applaudit le plus fort, les gris du Sud. Puis des voitures défilent, chargées de notabilités, d'hôtes étrangers de haut parage; des bravos partent de toutes les fenêtres. Rex, qui a passé la matinée à se promener sur le fleuve d'un navire à l'autre, et dont le prétendu bagage, que se disputent les portefaix enthousiastes, a été transféré en triomphe de la barque royale à l'Hôtel de Ville; Rex, en grand appareil, se dirige au milieu de ses ducs et de ses chevaliers vers ce même édifice, où le maire lui remet, sur un coussin de velours, les clés de la Nouvelle-Orléans. Ensuite, il cède momentanément la place à Protée que, le soir, nous verrons apparaître, coiffé d'un casque et porté sur le dos d'un griffon, à la clarté des torches brandies par des centaines de nègres en cagoules rouges. Il s'est métamorphosé, cette fois, en prince persan. Le griffon

qu'il chevauche semble effleurer de ses ailes d'acier la crête d'une vague. Dix-neuf chars le suivent, représentant l'épopée fabuleuse des premiers rois de Perse : je ne citerai qu'un de ces chars pour donner l'idée des autres, tous d'une égale beauté, portant des monumens énormes et des douzaines de personnages : l'Épreuve du Feu, où le roi Kaus, sous un palanquin d'or, avec toute sa cour, regarde son fils, faussement accusé, se précipiter à cheval dans les flammes. Derrière, ce sont les armées de Féridoum, traversant le Tigre au milieu des palmiers et des cactus ; — le culte du feu célèbre par des prêtres, en grand appareil, sous la voûte d'un temple embrasé ; — la lutte de Roustan contre un dragon de quatre-vingts pieds de longueur ; — certaine vision du ciel où un fleuve d'argent roule ses eaux scintillantes d'un bout du tableau à l'autre. Tout cela défile lentement, au pas mesuré des mules revêtues de housses brodées de fleurs de lis, au son de la musique et des vivats ; et tant de flammes enveloppent la scène entière qu'on aurait grand'peur d'un véritable incendie si le char des pompiers ne suivait avec des échelles et tous les engins nécessaires, en cas d'accident, car on a vu quelqu'un des édifices mouvans s'érouler sous le poids des danseurs et des mimes ; une jambe cassée, des contusions quelconques peuvent en résulter pour les acteurs ; tous les secours sont donc à portée de la main.

Rome, Venise, Nice n'ont jamais égalé les merveilles toujours diverses, créées d'année en année par l'imagination féconde des organisateurs du carnaval à la Nouvelle-Orléans. Les costumes commandés sur dessins spéciaux coûtent des sommes extravagantes et ne doivent servir qu'une fois. Il n'est pas un cercle qui ne soit illuminé : le Boston et le Pickwick, le Cercle militaire, celui du Commerce, beaucoup d'autres se sont mis en frais ; les balcons des deux premiers sont chargés de femmes parées pour le bal qui, vers dix heures, aura lieu à l'Opéra. On n'entre à ce bal qu'invité spécialement et sur la présentation d'un billet gravé avec luxe. Quand j'y arrive, toutes les loges sont garnies ; l'amphithéâtre, réservé aux seules jeunes filles, ressemble à un parterre de fleurs. Invasion de la scène par l'équipage de Protée. Chaque masque choisit sa danseuse et alors commence, le plus gaiement et le plus honnêtement du monde, sous le regard lointain des familles qui remplissent les loges, un bal où les dames ignorent le nom et la qualité de leurs cavaliers. Ceux-ci offrent des présens, bijoux de clinquant, jolis colifichets, et parlent d'une voix de carton, sans se faire reconnaître.

Le lendemain, mardi gras, redoublement d'animation ; nouveau cortège, celui de Rex, qui partage les honneurs avec le Bœuf gras, lequel a un char à lui tout seul. Couvert de guirlandes

de roses et de myrtes, comme une victime expiatoire, il est entouré de bourreaux demi-nus, qui brandissent des haches et des glaives. Ce nouveau cortège a un caractère tout littéraire. On y voit figurer pêle-mêle des scènes de la *Jérusalem délivrée*, du *Renard*, de Goëthe, du *Paradis perdu*, du *Tannhæuser*, etc., la Table ronde, l'Illiade, la Bible, la mythologie scandinave, que sais-je? Rex domine le tout sur un trône sidéral que soutient la croupe d'un dragon gigantesque à ailes de cygne.

D'autres sociétés secondaires comprenant des jeunes gens de condition plus modeste ont chacune leur parade respective. Le soir, du haut d'une tribune où la reine de son choix, tout en satin blanc à crevés de dentelle, tient le sceptre à ses côtés, Rex recevra l'hommage de la plus belle des processions, celle de Comus. Les contes de fée défilent à la suite les uns des autres, derrière leur jeune roi, qui personnifie par excellence le Prince Charmant. Dans quelques minutes, à l'Opéra, Comus retrouvera une reine digne de lui, vêtue comme Sarah Bernhardt dans *Ruy Blas*, avec sa haute fraise, ses broderies d'argent et sa petite couronne coquettement posée; les couples royaux se rejoindront après une tournée de visites faites aux différens bals de la ville, et princes, princesses, fées, génies, sylphes, animaux merveilleux s'entremêleront dans de magiques quadrilles.

Pendant ce temps, les danses nègres prennent leurs ébats dans certains quartiers moins aristocratiques; toute la ville est en liesse, et ce sont des fronts blancs et noirs terriblement fatigués qui, le matin, vont s'incliner sous la cendre à l'église catholique, ou entendre prêcher à l'église protestante que tout est vanité. Après quoi, les sociétés mystiques se réunissent derechef, — toujours en cachette — pour discuter et combiner le sujet des pompes de l'année suivante, décider les costumes dont elles surveillent l'exécution, répéter les tableaux, etc., de sorte que l'on peut bien crier dès le carême : « Le roi est mort, vive le roi ! »

Pourtant il n'y a pas beaucoup d'années qu'au lendemain d'une guerre fratricide, cette ville qui s'amuse si franchement et si joliment semblait érasée, presque anéantie; les festoyeurs du carnaval sont les fils de ces aristocrates du Sud auxquels leurs adversaires ont reproché des torts graves. Joueurs, duellistes, corrompus par le contact de l'esclavage, que n'étaient-ils pas?

Ils avaient du moins tous les genres de courage. Le monde étonné les vit demander des ressources au commerce, aux affaires, se créer vaillamment une prospérité nouvelle. Et partout où la pauvreté existe encore à la Nouvelle-Orléans, elle est voilée d'élégance; on la tient en honneur comme dans d'autres parties des États-Unis on estime la richesse; les planteurs d'autrefois aiment

assez à se déclarer ruinés et à expliquer fièrement pourquoi, en revenant sur les horreurs d'un temps évanoui où ils eurent l'occasion de se montrer héroïques avant d'être réduits à devenir raisonnables. Rien de plus saisissant que les récits de la guerre, entendus dans telle ou telle maison qui fut opulente, qui est restée hospitalière. Tous les hommes se battaient, les femmes demeuraient seules dans les plantations, fidèlement gardées par ces nègres, au nom desquels s'entr'égorgeaient fédéraux et confédérés. Les troupes du Nord passaient, brûlant les bâtimens, détruisant les vivres, et les dames affectaient devant l'ennemi de fières attitudes. Elles stimulèrent, en véritables Spartiates, la bravoure de leurs maris, de leurs fils, de leurs frères, ne se plainquirent jamais, travaillèrent quand il le fallut de leurs belles mains habituées longtemps à l'oisiveté. Maintenant encore on ne sait pas bien souvent quelle part active la plupart d'entre elles prennent au soin matériel du ménage sans en laisser rien voir, et en continuant d'accueillir leurs hôtes avec autant d'entrain que si elles n'avaient à songer qu'aux arts d'agrément, aux choses mondaines. Pour ne parler que du carnaval, combien de toilettes de bal sont l'ouvrage même de celles qui les portent avec une si gracieuse désinvolture ! Hélas, cette folie apparente doit recouvrir des regrets de toute sorte. Plus d'un, sous l'accoutrement mythologique qui le place momentanément au-dessus des simples mortels, sur un trône de *papier mâché*, déplore peut-être la nécessité qui l'a forcé d'abandonner ses études universitaires pour descendre dans un comptoir. J'ajouterai que ce contraste des réalités que l'on soupçonne et de la farce extérieure, poétique à la manière d'une mascarade shakspearienne, n'est peut-être pas la moindre séduction du carnaval de la Nouvelle-Orléans.

Durant les jours qui suivent, il semble qu'un feu d'artifice se soit éteint : la ville entière ressemble à cette filleule de fée qui sur le coup de minuit voit ses diamans se changer en guenilles et son carrosse redevenir citrouille. On s'aperçoit alors que les rues sont fort sales, entrecoupées d'horribles égouts où tout ce qui ailleurs se cache est lamentablement visible ; les maisons, dépouillées de leurs tentures de fête, montrent souvent une façade lépreuse aux peintures écaillées ; les balcons de fer forgé qui s'avançaient la nuit comme à l'affût d'une sérénade sont, au soleil, chargés de rouille. Je parle ici surtout du vieux quartier français, séparé de la nouvelle ville par une grande voie populeuse, Canal Street, à laquelle, quoi qu'on fasse, on aboutit toujours. Canal Street est la rue des brillans magasins. Elle trace une ligne de frontière entre deux mondes absolument différens. D'un côté

la population américaine habitant de larges avenues bien ouvertes, bordées de jardins qui entourent des maisons fort coquettes, construites en bois généralement pour éviter l'humidité; de l'autre les créoles fidèles aux rues étroites qui portent des noms de France : rue Royale, rue de Chartres, rue Dauphine, rue Saint-Louis, rue Conti, rue de Toulouse. Là les enseignes sont françaises, on n'entend guère parler que français ou bien le patois nègre. Pour les Américains du Nord qui pénètrent dans ce labyrinthe c'est déjà presque l'étranger; c'est avant tout un passé auquel ils n'ont point de part. Pour nous c'est une ville de province du Midi, peut-être de la frontière d'Espagne. La Place d'Armes, par exemple, majestueusement encadrée de grands bâtimens de briques à arcades et à balcons, rappellerait nos vieux pays sans la statue centrale, un Andrew Jackson en bronze saluant du geste comme il fit en 1815, lors de l'ovation décernée par une foule enthousiaste au vainqueur des Anglais. Les bâtimens du tribunal se trouvent là. Dans le plus ancien, qui fut jadis le Cabildo, est aujourd'hui logée la cour suprême; du haut de ce balcon retentit à trois reprises la proclamation par laquelle la Louisiane était cédée par un maître à un autre. Les portraits des principaux gouverneurs garnissent la salle où l'on m'introduit. Là j'apprends entre autres choses que la loi louisianaise est encore fondée sur le code Napoléon.

De la Cour suprême nous passons à un tribunal beaucoup plus modeste dont la porte ouverte sur une petite rue nous invite à entrer. Nous prenons place au milieu de visages étrangement tailladés et endommagés sous les linges qui les emmaillotent, parmi des quarteronnes suspectes, des figures patibulaires dont la couleur varie du jaune au noir. Le juge, voyant deux dames blanches, les prie courtoisement de se rapprocher de son estrade où elles trouveront des chaises, et nous assistons au jugement sommaire d'un certain Charlie, à la physionomie bestiale, qu'une demoiselle en chapeau à plumes et en cotonnade bleue accuse de l'avoir battue cruellement. Le paquet qu'elle présente renferme ses habits coupés en petits morceaux par ce « gentleman » qui a menacé de la traiter de même. Plusieurs témoins féminins d'une extrême volubilité sont entendus. Le juge, toujours galant, ne cesse de les interrompre dans la crainte que leurs révélations ne blessent les oreilles des dames blanches assez imprudentes pour s'être aventurées dans ce guépier. Charlie ne trouve aucun argument de défense, mais il nie avec une telle fureur et de tels regards à sa victime, que le juge lui dit sévèrement : « — Vous avez l'air tout prêt à recommencer! » — On l'emmène et il recommencera peut-être en effet après ses vingt-cinq jours de prison. Les

nègres sont vindicatifs, plus d'un meurtre a ensanglanté la rue dans des conditions semblables. Inutile de trop approfondir tout ce que révèlent certains recoins du vieux quartier français où, derrière les jalousies et les grillages, sont embusquées des formes provocantes et où foisonnent les débits de liqueurs de l'apparence la plus louche. La charité a placé de loin en loin auprès de ces mauvais lieux des postes de refuge et de salut (*rescue homes*). Il suffit qu'une créature affolée, poursuivie, perdue de quelque manière, sonne la nuit à cette porte éclairée qui s'ouvre immédiatement devant elle et se referme aussitôt. Derrière la porte, il y a un gîte assuré, des promesses de réhabilitation et de travail, des intermédiaires qui ramènent la brebis égarée au bercail, dans la famille ou à l'atelier. — Quel état moral suppose ce genre de secours ! s'écrie le Nord vertueux en se voilant la face. — Question de climat et de race en somme, impulsions plus violentes vers le mal et plus promptes vers le bien ; il faut des remèdes appropriés ; le même régime ne peut suffire à tous.

Mais quittons ces ruelles mal famées pour revenir à la Place d'Armes ; là encore nous trouverons matière à nous scandaliser, — tout au moins rétrospectivement. — Les arcades du Cabildo en effet furent témoins d'une scène épouvantable, antérieure à l'abolition de l'esclavage. On y déposa les victimes mutilées de cette belle et féroce M^{me} Laborie dont le nom est resté en horreur et dont l'exemple, d'ailleurs unique, suffit à expliquer les accusations beaucoup trop générales portées dans la *Case de l'Oncle Tom* contre les propriétaires d'esclaves. M^{me} Laborie inventait pour punir les siens des châtimeux monstrueux. Lorsque la populace, forçant les portes de sa maison, lui demanda compte de cruautés qui avaient soulevé l'opinion publique, on trouva des misérables plongés jusqu'au menton dans un puits à la surface duquel les retenaient des cordes ; d'autres étaient réduits à l'état de squelettes sous les chaînes qui les rivaient au sol. Ce fut une exaspération facile à concevoir ; M^{me} Laborie eût été lacérée sur l'heure sans le dévouement de son cocher nègre qui la fit monter en voiture et poussa brusquement les chevaux au milieu de la foule surprise. Avant qu'on se fût mis à sa poursuite elle avait gagné le port et s'était embarquée pour la France. Les justiciers n'eurent d'autre ressource que de brûler sa maison.

Sur la Place d'Armes encore se trouve la cathédrale, assez laide malgré quelques prétentions architecturales ; mais une fresque représentant le départ de saint Louis pour la croisade nous reporte à l'ancien monde ; d'agréables voix de femmes chantent à la grand'messe, et quelle jolie sortie ensuite de dévotes ravissantes, si gaies, si rieuses ! Je me rappelle une véritable pluie tropicale

qui avait forcé à jeter des planches comme des passerelles dans les rues inondées. Avant de s'élançer sous l'averse, leurs jupes rassemblées dans la main au-dessus de leurs petits pieds découverts beaucoup plus haut que la cheville, ces demoiselles babil-laient sous le porche avec des admirateurs empressés et les plaisirs à peine évanouis du carnaval faisaient les frais de l'entretien. Vraiment ce n'est guère qu'en Italie ou en Espagne qu'on se permet autant de familiarité avec le bon Dieu.

La tombe de Manon Lescaut ne se trouve pas, comme on me l'avait affirmé, parmi les nombreuses pierres funéraires qui se mêlent aux dalles du chœur; mais pour me consoler de son absence, un marchand de bric-à-brac de la rue Saint-Charles m'offrit une cafetière portant le chiffre de cette « personne légère » (*sic*) qui s'en était très certainement servie, plus un couvert aux armes de son amant des Gricux dont le père fut, en Louisiane, amiral de la flotte française. Il y aurait un chapitre à écrire sur la singulière galerie où se trouvaient ces reliques précieuses au milieu d'objets d'art créoles, Rubens et Teniers apocryphes, porcelaine et verrerie de luxe représentant les épaves de bonnes familles ruinées, confondues avec des objets de deux sous que le plus imaginatif des fabricans de curiosités vendait pour pièces historiques. Il n'est pas étonnant que des écrivains tels que George Cable et Grace King, aient trouvé tant de choses piquantes à nous dire sur la Nouvelle-Orléans. Les moindres détails y sont suggestifs. Ce petit enclos, par exemple, derrière la cathédrale, c'est le jardin du Père Antoine, un saint prêtre espagnol qui, venu en Louisiane dans le ferme propos d'y établir l'inquisition, fut prié de retourner sans retard dans son pays d'où il revint par la suite, non plus avec un mandat du Saint-Office, mais pour exercer librement une mission de charité qui rendit son nom vénérable. Dans les sous-sols de l'hôtel Royal, rue Saint-Louis, avait lieu autrefois la vente des noirs aux enchères. Congo-Square tire son nom de danses africaines que les nègres y exécutaient le dimanche au son du tambour accompagné d'un cliquetis d'os, sans se laisser attrister par le voisinage sinistre de la prison, témoin plus d'une fois de scènes sanglantes. Voici la *calaboose*, où les maîtres faisaient fouetter leurs esclaves. L'aspect du vieux cimetière Saint-Louis m'a frappée d'horreur. Les tombes éparses, sans ordre, dans un dédale humide où il est difficile de se retrouver, ne portent guère que des inscriptions en français et en espagnol effacées sous la mousse gluante et les pâles lichens qui se collent aux monumens, plus ou moins dégradés. Il y en a de somptueux, mais la plupart sont d'un goût médiocre, représentant une espèce de commode en marbre munie de ses tiroirs. Comme on ne peut

creuser, même à une légère profondeur, sans rencontrer de l'eau, il faut couvrir le mort au-dessus du sol et l'entourer d'ouvrages en maçonnerie très solides, pour empêcher des exhalaisons dangereuses que je crois sentir néanmoins, comme si elles s'échappaient de toutes ces pierres disjointes. Je suis lâchement, me croyant poursuivie par la fièvre jaune.

Un peu au delà de la place Jackson, sur la levée, a lieu tous les dimanches matin le marché français. Il comprend le marché à la viande, le marché au poisson, le marché aux fruits et le bazar qui étale non seulement des marchandises variées mais encore des spécimens de toutes les races. Les Indiens Choctaws y apportent ces paniers qu'ils tressent à ravir et des simples de toute sorte, dont ils connaissent les vertus; les Acadiens, — ces paysans de France transplantés dans la Nouvelle-Écosse, chassés de là par les Anglais et finalement réduits, comme l'a raconté l'auteur d'*Évangéline*, à former une communauté patriarcale sur les bords de la Tèche. — déplient leurs belles cotonnades filées et teintées au logis, dans des villages pareils aux hameaux de Normandie où l'on ne parle que français, où sont conservées nos mœurs, nos habitudes, notre religion catholique. Les Siciliens vendent des bananes et des oranges; les bouchers, me dit-on, sont presque tous d'origine gasconne; les négresses ont devant elles des plateaux de sucreries; les pêcheurs espagnols et italiens vous offrent des poissons inconnus, aux noms bizarres comme leurs formes, des crabes, des tortues, des coquillages, tout ce qui entre dans les savoureux courts-bouillons, dans les *jumbolayos* si savamment épicées, qui, avec le gombo, les fricassées au safran relevées de curry et tant d'autres mets inimitables, sont la gloire de la cuisine créole, celle de toutes les cuisines où il entre le plus d'imagination, d'audace et d'esprit. C'est au marché un bourdonnement sans nom de patois confondus, une amusante Babel, et la confusion des langues ne laisse pas d'être parfois pimentée, surtout quand les nègres s'en mêlent.

Toujours dans cette partie française de la ville, rue d'Orléans, j'ai visité le couvent de la Sainte-Famille, tenu par des religieuses de couleur. La présence de ces saintes filles a donné le baptême pour ainsi dire au local déconsidéré où avait lieu autrefois certain bal de quarteronnes trop célèbre. Les lits à quenouilles des pensionnaires de leur race, qu'elles élèvent si pieusement, sont rangés sur deux lignes correctes et régulières des deux côtés de la salle de danse qui a gardé son même plancher de cyprès, sur lequel glissèrent tant de petits pieds lascifs. Et, comme pour conjurer les fantômes qui pourraient venir troubler des rêves innocens, la chapelle s'ouvre près de ce dortoir aux profanes souvenirs.

Ici tout est d'un ton brun foncé, les briques de la grande maison au long balcon en saillie, les vieilles boiseries intérieures, les visages des enfans et toutes ces figures encadrées de coiffes blanches qui les noircissent encore par le contraste, figures que la nature ne semble pas avoir modelées pour le voile, mais qui sont cependant si dignes de le porter. Devant elles il faut bien croire aux anges noirs et admettre que leur race est non seulement capable d'impulsions généreuses, mais aussi de persévérance. C'est en 1842 que trois ou quatre jeunes filles de couleur se réunirent pour fonder cette congrégation, d'abord dans un petit local où elles faisaient le catéchisme, préparant les néggresses de tout âge à la première communion, prenant soin des malades. Mais elles se heurtaient à des difficultés de toute sorte, auxquelles mit fin seulement l'abolition de l'esclavage. Les maisons de la Sainte-Famille se multiplièrent pour les orphelins, pour les infirmes ; les bonnes sœurs ouvrirent même une école de garçons. Aujourd'hui ces religieuses sont au nombre de quarante-neuf, suivant la règle de saint Augustin ; le noviciat est très long pour elles, et chaque année elles renouvellent leurs vœux qui ne deviennent perpétuels qu'au bout de dix ans révolus. Celle qui nous fit les honneurs du couvent de la rue d'Orléans, une toute petite femme délicate, me toucha par son humilité charmante : « Ah ! disait-elle, si nous pouvions être aidées par quelques maîtresses venues de France ! » Le programme d'études de leur « Académie » est peut-être un peu vieillot et naïf ; je le transcris sans commentaires : Éducation solide, utile et chrétienne. Les cours embrassent : lecture, écriture, dictée, orthographe, grammaire, compositions, géographie, arithmétique, algèbre, histoire, rhétorique, philosophie naturelle, astronomie, science, étiquette, couture en tout genre, broderie, crochet, tapisserie, fleurs artificielles (en cire, en tarlatane, en écailles de poisson), dessin, peinture, français, espagnol, musique.

Deux petites demoiselles, — l'une en pain d'épices, l'autre en ébène, — me prouvèrent que la musique au moins était très bien enseignée, ce qui me donne bon espoir pour les autres branches d'instruction, même si la science et la philosophie ne sont pas poussées bien loin. L'essentiel en tout cas est appris à ces enfans : elles subissent la contagion de vertus admirables. Dans la cour où sèche une lessive, je vois jouer et se traîner les *pickannies*, les tout petits néggrillons de l'asile qui touche au pensionnat. — « Oh ! me dit la sœur avec son doux parler sans *r*, nous en avons de bien plus jeunes ! On n'en refuse aucun, pas même les bambins de quelques mois à peine. Nous les nourrissons comme nous pouvons. Le moyen de les abandonner ? »

Qui songerait en effet à délaisser les orphelins dans cette ville où les épidémies ont si souvent livré des troupeaux d'enfans à la charité publique? Il y a plus d'asiles qu'on n'en peut visiter, presque tous dirigés par des religieuses, — petites sœurs des pauvres, sœurs de Saint Vincent de Paul, etc., — mais la Sainte-Famille est le seul couvent de couleur. Un homme riche de cette même race, Thomy Lafon, lui a fait sa part dans les 214 000 dollars qu'il légua récemment à divers établissemens d'éducation et de bienfaisance, sans acception de blancs ou de noirs. La religieuse qui nous reçoit parle de lui avec une effusion de gratitude, tout en m'apprenant cette particularité singulière que Lafon n'appartenait pas à l'église de son vivant, quoiqu'il assistât souvent aux offices par goût : il ne fit sa première communion qu'au lit de mort. Je m'écriai, surprise : — « Comment, ce juste n'était pas chrétien? » Et la petite sœur de répondre vivement : « Oh ! si, puisqu'il avait la charité ! »

IV. — ASPECTS ET CARACTÈRES LOUISIANAIS

Le nom d'un autre ami des pauvres et des orphelins, Julien Poydras, est gravé à l'hôpital, sur une tablette de marbre. Nul philanthrope n'a dépassé en générosité Julien Poydras. Voici en deux mots le résumé de sa vie à la fois si utile et si romanesque, d'après les documens fournis par le professeur Alcée Fortier, dont j'ai goûté vivement la conversation intéressante, sans parler de son excellent livre plein d'érudition sur l'histoire, la littérature, les mœurs et les dialectes de la Louisiane (1).

Julien Poydras de Lallande était Breton et marin. Fait prisonnier par les Anglais en 1760, il réussit à s'échapper et passa en Louisiane, croyant aborder sur une terre française. Malheureusement il arriva au moment même où elle retombait sous le joug espagnol après l'exécution barbare d'un groupe de braves gens (2) décidés à rester fidèles à la mère patrie, fût-ce malgré elle. Poydras témoigna d'une intelligence et d'une volonté peu communes ; il comprit que tout était à faire au point de vue commercial dans l'intérieur de ce pays si riche : un ballot sur l'épaule, il devint colporteur, marchant sans relâche de plantation en plantation, et bien reçu partout. Il lui fallut peu de temps pour amasser la somme nécessaire à l'acquisition d'une terre sur le Mississipi, à Pointe-Coupée, l'endroit le mieux choisi pour des transactions

(1) *Louisiana Studies*, par Alcée Fortier, professeur de langue et de littérature française à l'Université de Tulane; Nouvelle-Orléans.

(2) MM. de Lafrénière, de Noyan, de Villeré, Marquis, Caresse et Milhet, toujours désignés comme « les martyrs de la Louisiane ».

d'une part, avec les nombreux villages qui se succèdent jusqu'à la Nouvelle-Orléans, de l'autre avec les Indiens et les postes militaires. Des agens le représentaient à de grandes distances et sa fortune grossissait toujours. Toujours aussi croissait le désir qui l'avait soutenu jusque-là : retourner en Bretagne. Mais au moment où il préparait enfin le départ tant souhaité, notre Révolution éclata : Poydras ne put surmonter l'horreur que lui inspiraient les excès de 93 et, au lieu d'aller rejoindre sa famille, fit venir les parens qui lui restaient. Jusqu'à sa mort, qui n'arriva qu'en 1824, il garda les vêtemens et les habitudes d'un homme du xviii^e siècle, et ce fut un fidèle sujet du roi Louis XV qui reçut en 1798 Louis-Philippe duc d'Orléans dans l'habitation de la Pointe-Coupée. Toujours à la mode du xviii^e siècle, Poydras faisait volontiers des vers, au milieu de ses occupations de planteur, de marchand et même d'homme politique, car vers l'âge de soixante-dix ans il accepta d'être délégué au congrès. Plutôt que d'user des nouveaux moyens de locomotion, il franchit alors gaillardement à cheval la distance qui le séparait de Washington, ce qui lui prit six semaines. Il reste de lui un poème épique, *la Prise du Morne du Bâton-Rouge*, premier produit d'une littérature française transplantée en Louisiane et qui a quelquefois porté de meilleurs fruits. Si Julien Poydras n'était qu'un faible imitateur de Lebrun et de Le Franc de Pompignan, comme le dit M. Fortier, — qui lui fait encore beaucoup trop d'honneur par cette comparaison, — il gardait fidèlement les vertus bretonnes. Célibataire, il mena une vie pieuse et sans reproche; rêva l'émancipation de l'esclavage longtemps avant qu'elle ne fût possible; et ordonna que vingt-cinq ans après lui tous ses esclaves, — il en avait 1 200, — fussent mis en liberté. Cette clause de son testament ne devait pas être réalisée! Mais, par bonheur, on respecta les autres, qui ont enrichi l'hôpital de la Charité, assuré l'existence de plusieurs orphelinats, et qui chaque année aident à se marier quelques filles pauvres des paroisses du Bâton-Rouge et de la Pointe-Coupée.

Il n'est pas nécessaire de se reporter à un passé déjà lointain pour découvrir à la Nouvelle-Orléans des figures expressives et originales: j'ai rencontré deux types de contemporains, bien frappans chacun en son genre : le général Nicholls et le juge Gayarré.

Jamais je n'oublierai l'impression que produisit sur moi la noble et martiale apparence du premier, mutilé par la guerre à ce point que l'on pourra écrire, sur la tombe qui ne renfermera qu'une moitié de son corps, l'épithète du grand Rantzau :

Il dispersa partout ses membres et sa gloire...
Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

Deux fois gouverneur, il défendit avec une indomptable énergie les droits de la Louisiane et porte aujourd'hui d'un consentement unanime le titre de *chief justice*, grand-juge, qualité à laquelle son passé de patriote et de soldat, son désintéressement, ses vertus toutes stoïques lui donnent des droits incontestables.

Si le général Nicholls est un type superbe d'Américain anglo-saxon, l'honorable Charles Gayarré m'a paru le plus intéressant des créoles, et avant tout, il faut préciser cette désignation de créole, sur laquelle, dans le Nord, on affecte souvent de se tromper en l'appliquant au sang mêlé. Les créoles sont purement et simplement les enfans de parens européens fixés aux colonies. Le nom de Gayarré est un nom navarrais, celui d'un des trois commissaires qui, en 1766, vinrent prendre possession du pays cédé par la France à l'Espagne. C'est pourtant un Français de la vieille roche que j'ai trouvé dans l'intérieur très modeste que l'historien de la Louisiane, décédé depuis, remplissait encore, malgré son grand âge, de sa verve et de son esprit. Il se rattachait à notre pays par les femmes, sa mère étant une Boré, la fille d'Étienne de Boré, ancien mousquetaire de la maison du roi Louis XV qui, le premier parmi les planteurs, réussit à fabriquer du sucre. Le petit-fils d'Étienne de Boré se distingua au barreau et dans la politique, devint secrétaire d'État et publia en français une histoire de la Louisiane très remarquée, dont l'édition anglaise ne parut que plus tard. La *Revue des Deux Mondes* a signalé autrefois une composition dramatique hardie, *the School for politics*, que traduisit le comte de Sartiges, notre ancien ambassadeur à Washington. Charles Gayarré dénonça toute sa vie les fraudes et les manœuvres d'une fausse démocratie, qu'il appelait avec lord Byron une aristocratie de drôles. Il fut de ceux qui n'admettent que les républiques où des lettres de noblesse sont accordées à une élite intellectuelle et morale. Et lui-même avait l'air d'un grand seigneur, malgré la mauvaise fortune qui, après tant de services rendus, de missions brillamment remplies, d'emplois éminens tenus avec éclat, ne lui laissait plus rien, sauf, il est vrai, le bonheur domestique et un goût inextinguible pour les lettres, deux talismans grâce auxquels on peut délier le sort. Cet octogénaire encore jeune me parla de Paris avec tout le feu de ses anciens souvenirs. Je fus frappée de l'intelligence des choses de chez nous qu'il gardait après tant d'années, réunissant la

France et l'Amérique dans un même amour, s'appliquant à montrer les liens étroits de parenté entre les républiques sœurs, à faire ressortir les rapports qu'offrent leurs deux histoires. L'énumération des travaux que produisit la plume infatigable de Gayarré serait ici trop longue. Il a touché à toutes les questions historiques, financières, commerciales, industrielles de son pays; il a fait du théâtre, du roman; il a contribué aux progrès de l'instruction publique. Orateur politique avant tout, il s'est acquis une réputation de conférencier dans les deux langues qu'il écrivait également bien. La Nouvelle-Orléans n'a pas produit d'esprit plus varié, plus fécond, ni de caractère plus intègre. Je m'estime heureuse d'avoir pu le saluer dans sa retraite.

Le nombre des créoles de ce type si tranché devient rare depuis la fin de l'ancien régime. Beaucoup de fils de famille étaient alors élevés en France ou allaient du moins y achever leurs études; la fondation de l'Université mit fin à cette tradition, surtout après le développement que lui donnèrent les dons magnifiques de Paul Tulane, — philanthrope originaire de notre vieille Touraine. — lequel consacra 1 050 000 dollars à une œuvre qui l'a fait justement considérer comme le grand bienfaiteur de la Louisiane. Aujourd'hui on chercherait en vain de ces lettrés créoles qui, sous prétexte d'avoir été au collège à Paris, ne savaient plus parler anglais; mais le français est encore pour un grand nombre la langue maternelle, celle dont on se sert entre soi dans l'intimité de la famille. Les femmes surtout conservent pieusement cette habitude. Ce sont de véritables Françaises qui m'ont servi de eiceroni dans plusieurs de mes promenades, des Françaises qui faisaient honneur par la distinction et la beauté à leur lointaine patrie, et chez lesquelles je constatais des qualités sentimentales, un enthousiasme, d'aimables préjugés remontant à une époque disparue chez nous, mais qui se perpétue là-bas.

Avec orgueil elles me montrent non loin de la ville « les Chênes », le magnifique bouquet d'arbres géans mélancoliquement frangés de mousse espagnole qui pend à tous leurs rameaux endeuillés. L'ombre noire qu'ils projettent abrita plus d'un duel à mort. C'était là, au bon temps, un terrain de combat. Je m'explique maintenant cette inscription : *Victime de l'honneur*, que l'on rencontre souvent dans le vieux cimetière Saint-Louis. Les cimetières, non pas celui-là, mais trois ou quatre cimetières moins anciens, la Métairie, Greenwood, Chalmette, etc., sont de véritables parcs. Les promeneurs y trouvent des allées bien entretenues, de superbes ombrages, des monticules surmontés de statues, un luxe merveilleux de fleurs. Morts et vivans se

réunissent ainsi, les premiers semblant faire bon accueil aux seconds. Après la tournée de cimetière, en cimetière on invite les étrangers à visiter sur l'Esplanade les beaux jardins du Jockey-Club, où, par les nuits d'été, ont lieu des illuminations, des concerts et des bals. Au bord du lac Pontchartrain des restaurans renommés attendent les amateurs de canotage et de régates. C'est là le couronnement pour ainsi dire de toutes les excursions. Je me rappelle comme un rêve certaine course en voiture découverte le long du bayou Saint-John, où glissaient les bateaux; et l'exubérante croissance de lataniers étalant leurs éventails sous les cyprès gigantesques, sous les chênes verts aux chevelures flottantes; et la fameuse route pavée en coquilles; et les bosquets d'orangers, et les jardins de roses, et le bout du lac encore paisible. — car nous étions loin de la saison où dans ce site enchanteur il y a trop de lumière électrique, trop de spectacles d'été, trop de musique, trop de dîners de poissons du grand faiseur; — et les faubourgs enfin si curieux avec leurs maisonnettes à volets verts sur les marches desquelles, tout le long du trottoir (*banquette*), se roulent et piaillent les *pickanninies*. Je ne regardais pas seulement, j'écoutais, — j'écoutais mes amies créoles me raconter dans leur français très doux des choses extraordinaires, — comment il arrive d'aventure que, les vents d'est soufflant l'eau du golfe dans le lac, celui-ci s'élève, remplit les canaux et inonde soudain les derrières de la ville, la partie qui n'était autrefois qu'un marais immense tout bourdonnant de moustiques, tout grouillant de serpens et où se traînaient en paix les alligators. C'était au temps de la fièvre jaune, un temps légendaire; il n'y a pas de ville moins malsaine aujourd'hui que la Nouvelle-Orléans. Encore quelques lépreux, il est vrai... Ils sont parqués à l'extrémité d'un faubourg dans des bâtimens délabrés, près de l'hôpital des varioleux. Ah! les pauvres gens auraient grand besoin d'un Père Damien! Ils sont réduits à s'entre-servir et manquent souvent du nécessaire. L'affreuse maladie n'attaque guère que des misérables... Pourtant ces dames se rappellent un lépreux homme du monde... il était même poète. On l'avait installé à part, dans une cabane où il écrivait sans relâche des vers sur sa triste situation. Et sa fiancée lui parlait de temps en temps derrière la fenêtre, car il allait se marier quand la lèpre l'avait pris... Somme toute, ils ne sont guère aujourd'hui qu'une quinzaine tout au plus. Combien y en avait-il davantage au temps où on les expulsait là-bas dans les marécages de « la terre aux lépreux » (1)!

(1) Voir dans la *Revue* du 1^{er} novembre 1883, *Jean Roquelin*, par George Cable.

Une visite que les étrangers de passage font toujours, c'est la visite à l'archevêché, d'abord par déférence pour M^{sr} Janssens, un des prélats dont à juste titre l'Amérique s'enorgueillit le plus, et aussi pour voir de près sa demeure pittoresque, l'ancien couvent des Ursulines, au coin de la rue de Chartres. Il date de 1727 ce long bâtiment à deux étages, au toit élevé d'un rouge noirâtre, aux lourds volets de cyprès défendant les hautes fenêtres. Sous le porche on aperçoit, dans les profondeurs d'une cour-jardin sur laquelle donne une véranda ombreuse, toute sorte de feuillages exotiques : palmes, figuiers, myrtes, bananiers, lauriers-roses ; c'est un jardin échevelé, négligé, délicieux par cela même, comme tous les vieux jardins de la Nouvelle-Orléans. Au bout se trouve une petite église.

Depuis longtemps les Ursulines se sont transportées dans un magnifique établissement situé hors la ville ; elles continuent d'élever, selon les anciens systèmes, un grand nombre de jeunes créoles catholiques, tandis que les Américaines protestantes sont tout aux méthodes nouvelles, importées du Nord et qui les conduisent parfois jusqu'à une brillante annexe de l'Université de Tulane, le collège de Sophie Newcomb, fondé par une mère en mémoire de sa fille (1). Il y a là un double courant qui crée des personnalités presque aussi différentes que peuvent être différens les tempéramens anglais et français. Depuis cent cinquante ans, les Ursulines maintiennent d'une main ferme en Louisiane l'éducation de couvent ; elles ont été mêlées aux origines de la Nouvelle-Orléans et connaissent leur importance. Six Ursulines arrivèrent de Rouen à l'appel de Bienville, qui avait fait venir de même les Jésuites, ayant besoin d'éducateurs pour les enfans de sa colonie. Le voyage des pauvres religieuses fut une terrible odyssée, il ne prit pas moins de six mois ; enfin elles passèrent d'un bateau criblé d'avarices dans des pirogues qui remontèrent le Mississipi jusqu'à un misérable village enfoui dans les roseaux. C'était la cité naissante. Sans perdre courage, elles se mirent à élever les Indiens et les nègres ; à prendre soin des trop nombreux malades ; puis elles eurent à recevoir les filles à la cassette, — des demoiselles-honnêtes et pauvres que le roi envoyait épouser les colons, avec un trousseau contenu dans la cassette en question.

V. — LE RÔLE DES FEMMES DANS LE SUD

L'éducation coloniale fut d'abord entièrement entre les mains des ordres religieux ; le collège, qui s'ouvrit en 1805, a formé

(1) Mrs Newcomb, de New-York, était veuve d'un riche négociant de la Nouvelle-Orléans.

cependant beaucoup d'hommes distingués. A partir de 1840 les pensionnats, les académies se multiplièrent à l'infini; on ne manquait pas de ressources pour l'éducation même des femmes. La preuve, c'est qu'après la guerre les veuves et les filles orphelines de personnages haut placés dans les affaires civiles et militaires purent se consacrer à l'enseignement. Sans doute il ne faut pas comparer le genre de culture des femmes du Sud à la culture intense de leurs sœurs du Nord. Le rapport envoyé au département de l'Intérieur à Washington, après douze années d'inspection attentive, par le Révérend docteur A.-D. Mayo, une autorité en fait de questions se rattachant à l'éducation, nous permet de toucher du doigt les différences. — Jamais, écrit-il, aucun pays civilisé n'a rien vu de semblable à l'exemple donné par l'Américaine de la Nouvelle-Angleterre depuis le jour où elle atteignit son rocher de Plymouth. Durant deux siècles elle a contribué sans relâche pour sa part au développement de la République : rien ne l'a rebutée, ni un climat dur, ni le manque de serviteurs, ni l'obligation de travailler de ses mains. Elle a souffert patiemment, lutté en silence, jusqu'à ce que l'immigration irlandaise et le secours des machines l'aient relevée de son volontaire esclavage. Alors elle a trouvé 350 manières différentes de gagner manuellement sa vie : elle a occupé les neuf dixièmes des places dans le corps enseignant des écoles publiques, et envahi les universités; elle s'est mêlée des affaires municipales toutes les fois que l'éducation était en cause. La vie de la femme au Sud était tout autre : elle avait certes son importance, mais une importance purement domestique, qui ne se manifestait guère que sur la plantation : là elle était vraiment reine, avec de grandes responsabilités et des occasions continuelles d'exercer son initiative, initiative utile et bienfaisante le plus souvent, quoi qu'on en ait dit. Depuis l'émancipation cependant, le cercle de ses devoirs et de ses droits s'est élargi : 150 établissemens d'instruction supérieure s'ouvrent aujourd'hui aux jeunes filles du Sud, et dans cinquante de ces écoles la co-éducation est admise; les universités de l'Alabama, du Mississipi, du Texas et du Kentucky reçoivent des femmes; 8000 étudiantes sont réparties dans les collèges de la Louisiane, de la Caroline du Nord, du Tennessee, de la Virginie, etc., sans compter la foule de celles qui vont chercher des diplômes au Nord. Pour ce qui concerne l'instruction secondaire, il serait difficile d'établir des statistiques, — les écoles particulières et les couvens catholiques ne s'y prêtant pas, — mais on sait que dans six États les femmes sont déclarées compétentes à voter pour tout ce qui concerne les questions scolaires. Les progrès ont

done été considérables en vingt ans, après dix années environ d'arrêt absolu dans le développement de l'instruction publique, ruinée par la guerre comme tout le reste; et encore les fonds que l'on préférerait appliquer aux écoles blanches sont-ils en partie dévorés par les lourdes taxes qu'exige le maintien des écoles de couleur. Le Sud est prêt d'ailleurs à tous les sacrifices pour éviter ce qui lui semble intolérable : l'éducation en commun des deux races. Ce que j'ai vu à Galesburg, — Kindergarten panaché de noir et de blanc. — ne serait jamais accepté à la Nouvelle-Orléans. On me cite certains exemples de tolérance dans le Kentucky, mais il faudra de longues années pour détruire des préventions aussi profondément enracinées. Le plus petit village a deux maisons d'école, celle des noirs et celle des blancs. Ces écoles de couleur s'imposent de plus en plus, et non pas seulement les écoles primaires : le nègre aspire aux hautes études; il y est fortement encouragé par le Nord, qui a donné son argent, prêté ses professeurs. La Société de secours des affranchis supporte avec l'aide des églises 21 écoles normales et industrielles, où 233 maîtres instruisent 4 971 étudiants, lesquels, devenus maîtres à leur tour, élèvent des enfans par centaines de mille.

La seule Association des missionnaires a créé, outre 73 écoles supérieures d'un ordre moins ambitieux, 6 institutions qualifiées du nom d'universités; mais il faut se rappeler que le Sud a ainsi que l'Ouest l'habitude d'user à la légère de ces désignations un peu exagérées; c'est un des *shams*, des menus charlatanismes américains. Il est assez rare que l'étiquette exprime exactement le rang et le caractère de la chose. N'importe : l'essentiel c'est que 45 000 professeurs de couleur soient aujourd'hui préparés à conduire 7 millions de leurs pareils, qui sont devenus autant de citoyens. Dans cette élite, les femmes se distinguent comme partout. La femme de couleur s'entend à merveille à élever les enfans; elle a des qualités incomparables de patience, de douceur, de gaieté, de dévouement, sachant les amuser et les comprendre. Un observateur intelligent a fait remarquer qu'elles ne sont pas pour rien les filles de ces admirables *mammies* et *aunties*, nourrices et gardiennes, que jadis sur les plantations on traitait comme des membres de la famille, et que tout bon Virginien, tout bon Louisianais, chérissait presque à l'égal de sa propre mère. Quinze millions de dollars ont été mis par des bienfaiteurs du Nord, notamment par des bienfaitrices bostoniennes, dans cette œuvre des collèges de couleur. Les gens du Sud sont d'avis pour la plupart que beaucoup de choses inutiles y sont enseignées; mais à cela on leur répond : « Il n'y a pas de corps sans tête :

nous formons ici la tête dirigeante. » Bien entendu, elle est formée à la mode du Nord.

— Vous voyez, me disait un défenseur de l'ancien régime en visitant avec moi l'un de ces établissemens, il n'y a sur les murs que des portraits de leurs grands hommes. Et pourquoi Edgar Poë, auquel en France vous rendez justice, pourquoi Sidney Lanier, musicien autant que poète, qui entreprit d'exprimer en paroles ce qui n'est peut-être possible qu'à la musique, mais qui fut un novateur et un prophète à sa façon, pourquoi ces gloires du Sud ne se trouvent-elles pas ici, auprès des Longfellow, des Hawthorne, des Emerson? Ils sont absens, comme est absent aussi le drapeau louisianais, qui pourrait bien, vous l'avouerez, garder sa petite place à l'ombre du drapeau des États-Unis. Malgré l'unité accomplie, malgré la réconciliation, il y a toujours un fond de rivalité entre les anciens adversaires. Tout ce qu'on peut dire de la prépondérance des dames de Boston, n'empêche pas que la première statue élevée en Amérique à la gloire d'une femme l'ait été à la Nouvelle-Orléans! C'est un fait : sur la place Margaret, avec ses fontaines et ses allées bordées de buissons fleuris, se dresse une statue de marbre blanc, qui ne représente d'ailleurs ni une artiste ni une savante, mais une simple femme du peuple, un enfant à ses côtés. La bonne Margaret Haughery, née dans la pauvreté, commença par vendre du lait, puis du pain, le pain qui a nourri des pauvres en foule. Le surnom d'« Annie des orphelins » fut bien mérité par cette sublime boulangère : elle leur consacra ce qui de sa vie n'appartenait pas aux affaires et leur fit don d'une grosse fortune laborieusement gagnée. Le petit jardin qui entoure sa statue s'étend devant un asile qu'elle enrichit, l'asile que gouverna la Sour Régis, tenue elle aussi en vénération. Rien ne m'a paru plus touchant que cet hommage, rendu par une ville aristocratique d'instinct à une femme qui ne savait pas lire. L'incomparable grandeur de la bonté se trouve donc avoir été honorée en Amérique avant toutes les autres suprématies, avant la plus haute culture elle-même.

Et cependant la Nouvelle-Orléans, malgré son infériorité en matière de pédagogie, a produit des femmes très remarquables intellectuellement, des écrivains, des artistes : j'ai essayé de faire connaître le plus brillant de ses romanciers féminins, miss Grace King, dans une précédente étude (1), et bientôt une traduction mettra en lumière le talent frais, naturel et charmant de Mrs M. Davis.

(1) Voyez dans la *Revue* du 1^{er} avril 1893 : Les romanciers du Sud en Amérique.

Sans avoir non plus le même génie d'organisation que les dames du Nord elles savent, au besoin, se mettre à la tête de mouvemens généreux : par exemple elles se sont liguées contre la loterie, un danger public, et elles ont réussi, tout appauvries qu'elles soient, à rassembler en s'associant la somme nécessaire pour élever dans le cimetière de Greenwood un monument à la mémoire des soldats confédérés.

Mrs M.-R. Field, qui signe Catharine Cole ses articles du *Picayune*, ne fut pas la moins écoutée parmi les *oratrices* à la Foire universelle. Elle a exposé avec autant de netteté que d'éloquence le développement des arts, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture dans son État natal; et, ce qui m'a intéressée beaucoup plus encore que cette nouvelle, dédiée aux partisans de l'égalité des sexes : — une femme est capitaine, en Louisiane, d'un bateau à vapeur! — c'est ce qu'elle a dit du goût que montrent beaucoup de jeunes filles pour les travaux de la terre. Un grand exemple leur est donné par miss K. Minor, à qui son autorité reconnue, en ce qui concerne l'industrie du sucre, valut d'être chargée de prononcer une adresse devant le congrès des agronomes réuni à Chicago. Dans toutes les paroisses autour de la Nouvelle-Orléans se trouvent des femmes *planteurs*, *horticulteurs* et *éleveurs*, d'excellentes fermières. Tout le long de la ligne centrale de l'Illinois, il y a des vergers et des potagers exploités par les femmes; elles envoient des fraises et des petits pois précoces en janvier aux millionnaires de Chicago. Les fruits, les fleurs de la Louisiane représentent une richesse; et quel emploi plus charmant de l'activité d'une femme que la culture d'un jardin?

La nature en effet donne sans qu'on l'y invite dans ces climats quasi tropicaux : la mousse espagnole qui semble n'exister que pour prêter aux forêts assombries une beauté fantastique se vend de trois à sept sous la livre avant d'aller rembourrer les matelas sous le nom de crin végétal; les négresses en arrachent des poignées en passant pour les troquer contre diverses marchandises; les racines fibreuses du latanier servent de brosses. Catharine Cole énuméra en détail les ressources inépuisables de son pays : forêts de cyprès qui fournissent pour les bateaux, les barils, les meubles, les charpentes, leur bois veiné comme de l'onyx; pâturages sans bornes, sources minérales, marais giboyeux, cours d'eau remplis de poissons délicats, roseaux d'où s'envole la précieuse aigrette blanche, bétail qui disparaît presque dans l'épaisseur du trèfle, que sais-je encore? Et elle ajouta triomphalement : « Dans ce pays béni, point de divorces, ou si peu! » en finissant

par l'éloge des hommes, qui sont tous, disait-elle, les gardes d'honneur de la femme du Sud.

Ces gardes d'honneur, il faut bien le reconnaître, ont au fond, avec leur chevalerie, legs précieux de l'occupation espagnole, quelques-unes des idées du vieux monde sur le lot de notre sexe ici-bas. Ils veulent des femmes belles, aimables, dévouées à la famille, disposées à se marier jeunes, et ne trouvent nullement utile qu'on autorise leurs compagnes à voter. La contagion des réformes parties du Nord et leur effet graduel sur la société du Sud offre donc pour nous un intérêt spécial. Ce qui sera essayé, ce qui réussira en Louisiane, cette sœur américaine de la France, aura grande chance de s'acclimater chez nous. Il n'existe pas entre les Américaines du Sud et les Françaises de ces différences fondamentales qui tiennent pour ainsi dire au tempérament et qui ne peuvent se définir, quoiqu'on les sente si bien. Exemple : A New-York une conférencière parle éloquemment de Jeanne d'Arc, en soutenant qu'il n'y eut aucun mystère dans l'histoire de la Pucelle, sauf l'éternel mystère du génie militaire transcendant et que ce fut l'accident du sexe qui seul l'empêcha d'être estimée à l'égal de Napoléon par un peuple rempli de préjugés masculins. — « Non, s'écrie un de nos compatriotes qui se trouve parmi les auditeurs, non, jamais les Américains et les Français ne s'accorderont sur les femmes! » — Cette anecdote si caractéristique m'a été racontée par W. C. Brownell, qui savait pour sa part, ayant habité Paris, combien la figure idéale de Jeanne d'Arc plane au-dessus de tous les conquérans. Il l'a mise dans ses *French Traits*, pénétrant essai de critique comparative qui fourmille d'idées originales et où un Américain fortement imbu des procédés de Taine, nous révèle l'Amérique encore mieux peut-être qu'il ne nous fait connaître à elle, car les demi-erreurs sur notre compte ne manquent pas à côté de nombreuses vérités; mais elles sont ingénieuses, elles assaisonnent l'ouvrage d'un grain de paradoxe très piquant. Tout le monde en France devrait lire *French Traits* et méditer les leçons indirectes qu'un étranger nous donne.

VI. — DISCUSSION DU SUFFRAGE FÉMININ

J'arrêterai ici, sans avoir épuisé le sujet, bien loin de là, ces renseignemens sur la condition des femmes aux États-Unis. Il me resterait beaucoup à dire et je montrerai peut-être un jour comment l'organisation de la famille, si différente de la nôtre, contribue au développement de caractères qu'il ne nous est pas

facile de comprendre en France, où tout a été si longtemps réglé, hiérarchisé. L'instinct social est ce qui chez nous frappe le plus les Américains (1), comme étant l'opposé de leur trait principal, l'individualisme.

Pour que mes notes fussent complètes il faudrait aussi placer auprès des femmes sérieuses qui dans chaque ville travaillent consciencieusement à créer l'avenir celles qui ne se soucient que de représenter ce qu'on appelle par excellence « le monde » et pour qui l'Amérique est le paradis de leur sexe, un paradis sans efforts et sans sacrifices. Mais j'ai étudié très peu celles-là. Comment oserait-on du reste, après M. Paul Bourget, revenir sur l'idole qui passe de son palais de Madison ou de Fifth Avenue à un cottage de Newport, lequel n'a de simple que le nom, pour aller finir la saison dans les montagnes du Berkshire chantées jadis par plus d'un poète et que la mode réduit aujourd'hui à servir de cadre aux prouesses du sport : courses, polo, lawn-tennis, défilés d'équipages ? Les premiers chapitres d'*Outre-Mer* nous donnent de ces choses un tableau plein de vie et de couleur tracé par le peintre qui a le mieux rendu toutes les modernités de mœurs et de sentimens. Je ne sais si l'Amérique a compris le bien que lui ont fait aux yeux de l'Europe entière les critiques mêmes de M. Paul Bourget. La vue d'ensemble vraiment énorme qu'il se proposait de prendre ne lui a pas permis de s'arrêter aux détails, mais il laisse à ses lecteurs une ineffaçable impression de la puissance de volonté souveraine, de la robuste santé morale dont peut se vanter l'Amérique ; et ses portraits de beautés professionnelles font entrevoir sous tels défauts impossibles à nier des trésors d'énergie, d'activité physique et intellectuelle que devraient envier les simples mondaines d'Europe. J'ai remarqué partout le goût passionné que presque sans exception les Américaines ont, non pas seulement pour les exercices en plein air qui servent de prétexte comme autre chose à la coquetterie et à la vanité, mais encore pour la nature dans ses parties les plus sauvages, pour le retour temporaire aux rudesses, à la simplicité de la vie primitive. L'été, rien ne leur plaît davantage que de camper ici ou là en pleine solitude agreste devant de beaux sites. L'une d'elles me disait :

— Nous avons passé un temps délicieux dans les Adirondacks. Je couchais à la belle étoile, et nous allions d'un lac à l'autre avec nos guides, dont les canots sont ce que je préfère, après les gondoles de Venise.

(1) *French Traits*, by W.-C. Brownell; New-York, 1893.

Une lettre sur le même ton, qui m'a été écrite des montagnes du Maine, montre l'une des personnes les plus dignes, les plus posées qui se puissent imaginer, arpentant les forêts, sautant de pierre en pierre, comme un gamin, le long des ruisseaux où elle pêchait la truite, et dormant en plein air, elle aussi, sous des couvertures. « Trop heureuse quand une bonne averse n'arrosait pas mon sommeil! C'était enchanteur, ces réveils à l'aube : j'ouvrais les yeux pour voir le ciel violet à travers l'épais feuillage des hêtres et les lueurs orangées de notre feu de bivouac. » Tout cela sonne juste et aucune prétention morbide ne résisterait, je crois, à un pareil régime. Les amoureuses du plein air et de la nature se préoccupent fort peu généralement de la question du suffrage.

Au surplus où en est cette question d'un intérêt primordial? Il importerait de le savoir, car si le droit de voter est accordé aux femmes dans une partie du monde, quelle qu'elle soit, il s'imposera partout peu à peu, et une révolution dont on ne saurait calculer les conséquences devra s'ensuivre, modifiant profondément les mœurs sociales. Beaucoup de journaux, trop pressés, signalent déjà la chose comme faite, parce que l'Ouest, plus audacieux que le reste de l'Amérique, a tenté l'expérience; mais, en réalité, on en est encore à la discussion. Les meilleurs esprits forment deux camps qui soutiennent le pour et le contre avec une grande abondance d'argumens. Je ne crois pas qu'on puisse lire rien de plus instructif à ce sujet que les récents débats entre le sénateur Hoar et le docteur Buckley (1). Ils m'ont paru résumer tous les autres. Le sénateur Hoar est de l'avis de John Stuart Mill, avec lequel, dit-il, se trouvaient d'accord le penseur Emerson, le poète Whittier et Lincoln lui-même : il veut que l'on marche résolument dans la voie ouverte par Lucy Stone et suivie par Mrs Ward Howe, que la femme soit appelée à prendre une part active aux affaires du pays et devienne éligible à tous les emplois. De fait, elle a déjà le pied à l'étrier de la politique. N'est-ce pas une fonction politique comme une autre celle dont s'acquitte dans les hôpitaux, après s'être distinguée au temps de la guerre pour le service des ambulances, Mrs Clara Barton, la grande organisatrice, avec Mrs J. Ware, du régime pénitencier pour les femmes? Et Mrs Leonard, leur émule dans les mêmes œuvres, une puissance elle aussi, n'a-t-elle pas maintes fois voté comme membre du Conseil d'administration des asiles d'indigens et d'aliénés dans le Massachusetts? Et Mrs Hale, dont la bienfai-

(1) *The right and expediency of woman suffrage*, August 1894 : The Century Monthly Magazine.

sante influence eut pour théâtre la maison des fous à Worcester, un établissement de l'État comprenant mille pensionnaires? Et tant de femmes qui tiennent entre leurs mains les rouages de l'Instruction supérieure, dira-t-on qu'elles n'ont pas été, qu'elles ne sont pas encore au pouvoir? Mieux vaudrait le reconnaître franchement et s'assurer le concours de toutes leurs pareilles dans ces devoirs publics qu'elles savent si bien remplir. Les législateurs prétendent être tout prêts à leur accorder le suffrage, pourvu qu'une majorité le réclame; mais ceci équivaut à un refus. Jamais les femmes ne revendiqueront en majorité aucun droit: ce n'est pas ainsi qu'elles ont depuis vingt-cinq ans fait tant de conquêtes, dont l'une des plus considérables est le privilège d'administrer elles-mêmes leurs propres biens. Les femmes en masse sont toujours hésitantes devant les réformes: qu'on se passe donc de l'avis des timides! Celles qui ne se soucient pas de voter seront libres de s'abstenir.

Ainsi raisonne le sénateur Hoar, plus royaliste que la reine, c'est le cas de le dire. A quoi le docteur Buckley répond assez judicieusement :

« Peut-être avant de modifier la loi qui écarte la femme des affaires publiques, faut-il réfléchir que d'un trait de plume on changera entièrement la nature des relations entre les deux sexes telles qu'elles existent depuis que le monde est monde. La permanence de la famille, d'où résulte la cohésion de la société, dépend de certaines différences admises une fois pour toutes entre le masculin et le féminin: le premier gouverne d'un commun accord. Or le vote est l'expression même du gouvernement. Voter avec intelligence c'est penser et agir au mode impératif. Pour devenir votantes, les filles devront être dressées à penser, sentir et agir dans le même esprit que les garçons. De quel côté s'exercera la contagion de l'exemple? Est-on autorisé à croire que les femmes subissent moins que les hommes les effets du milieu, qu'admisses aux assemblées politiques, elles ne passionneront pas les débats, qu'elles resteront inaccessibles à la corruption? » Le docteur Buckley ne se permet pas, bien entendu, dans ses remarques aussi respectueuses que modérées, de faire ressortir le côté un peu chimérique des jugemens portés à l'occasion par les femmes de son pays sur la nature masculine en général; mais j'ai déjà dit, je crois, combien leur ignorance plus ou moins volontaire sous ce rapport est faite pour nous étonner, nous autres Françaises, mieux renseignées apparemment. Il s'ensuit un optimisme qui ravit leurs maris, leurs frères et leurs amis, comme la preuve d'une virginité d'âme à laquelle les Américains tiennent par-dessus

tout, si peu entravée dans ses actes que soit chez eux la jeune fille. Cette sorte d'ignorance, convenue ou non, permet aux femmes de porter le langage des anges au milieu des brutales mêlées humaines. Mais si elles descendaient une bonne fois dans la poussière de l'arène, que feraient-elles de ce prestige de l'inexpérience? que deviendrait la *womanliness*, qui est leur force? Je crois bien que le docteur Buckley lance discrètement un trait railleur à ces belles utopistes en disant qu'elles croiraient pouvoir du jour au lendemain, pour purifier l'air, fermer tous les *saloons*, les tripots et les mauvais lieux, sans souci de la liberté. Et, en admettant que la femme entre résolument dans les réalités de son nouveau rôle, qu'elle acquière tout de bon l'expérience d'un *leader*, comment associera-t-elle ce rôle à la subordination de l'épouse? Les divergences politiques en famille, les inévitables rivalités multiplieraient les cas de divorce déjà trop nombreux, et toute cette excitation ne serait pas de nature à supprimer le fléau croissant des maladies nerveuses. Il faudrait qu'on demandât sur ce dernier point l'avis formel du docteur Weir Mitchell, connu à Paris et à Londres comme à Philadelphie pour son éminente spécialité, laquelle ne l'empêche pas d'écrire des poèmes pleins d'imagination (1). Me rappelant le soupir significatif qu'il poussa lorsque je l'interrogeai sur les effets de la culture à outrance appliquée aux cerveaux de femmes, je crois prévoir quelle serait sa réponse. Mais à quoi bon en somme appeler les médecins, les logiciens et les moralistes à la rescousse du bon sens? L'Amérique compte avant tout, pour que les réformes n'aillent ni trop loin ni trop vite, sur la sagesse des femmes elles-mêmes. Cette sagesse les a préservées jusqu'ici des excès du parti féministe proprement dit tel qu'il se manifeste depuis peu en Angleterre; elle a empêché le périlleux antagonisme des deux sexes, les hommes laissant habituellement aux femmes le soin de combattre certaines illusions de femmes.

Et elles s'en acquittent à souhait. J'ai rencontré chez plusieurs directrices de collèges le plus louable souci de conjurer le danger qu'entraînent pour les étudiantes l'éloignement trop complet de la famille à un âge qui devrait être celui de l'application aux devoirs domestiques, préludes du mariage. C'est une femme qui a tourné l'arme du ridicule contre ces petits phalanstères comme il en existe à New-York, formés exclusivement de jeunes filles

(1) Ce genre de cumul n'est pas aussi rare qu'ailleurs en Amérique et ne nuit ni au poète ni au médecin. J'ai entendu le Dr Weir Mitchell lire lui-même — et admirablement, — devant une nombreuse assemblée, dans un club de Philadelphie, son beau drame en vers, d'une si mâle et si fière inspiration, *Francis Drake*.

du monde qu'enlèvent à leur milieu naturel de prétendues obsessions philanthropiques et des aspirations très vagues vers une *plus haute féminité*, le tout, étayé par certains rêves creux d'entreprise personnelle et par la curiosité de vivre en garçons (1). Enfin, sur le chapitre du suffrage, elles laissent généralement leurs partisans mâles déployer plus de zèle qu'elles n'en montrent elles-mêmes. Quelques-unes, — et de celles que leur supériorité semblerait autoriser aux revendications, — vont jusqu'à se prononcer nettement contre un droit qu'elles jugent inutile ou intempestif. Détail piquant : Mrs Ware, Mrs Leonard, dont un avocat empressé invoquait les noms à l'appui de ses argumens, refusent de faire cause commune avec lui. Elles trouvent l'influence de la femme beaucoup plus efficace sans suffrage et sans situation politique, « parce qu'il est possible ainsi de discuter toutes les grandes questions sur la base de leurs seuls mérites. »

La crainte de se rencontrer dans la vie publique avec un ramassis d'ambitieuses, d'intrigantes et de viragos, politiciennes de l'avenir, qui rivaliseraient de cupidité, de menées basses et tortueuses avec certains politiques du présent, contribue autant que tout le reste ensemble à cette réserve de bon augure.

Peut-être néanmoins le mouvement ne se laissera-t-il pas toujours contenir, et les plus prudentes finiront-elles par être entraînées bon gré mal gré; peut-être la Walkyrie perdra-t-elle dans le combat ses armes idéales et sera-t-elle réduite aux coups de poing vulgaires, cette lance de lumière et ce bouclier de justice qu'elle possède aujourd'hui ne trouvant plus leur emploi, si l'égalité proclamée doit supprimer toute chevalerie. Évitions les pronostics en cette ère d'affranchissemens précipités et de soudaines transformations. Mon but était simplement, après un assez long séjour en Amérique, de noter quelques grands progrès qui intéressent le monde entier. Ils ont été accomplis sans fracas par la grâce d'un groupe de femmes qu'avec admiration j'ai vues à l'œuvre et trouvées dignes de servir de modèle à toutes les autres.

TU. BENTZON.

1) *A Bachelor Girl*, par Mrs Harrison, New-York, 1894.

cacher l'inévitable abîme, mais qui l'y mena d'autant plus sûrement. Veut-on jeter un coup d'œil dans le drame intérieur qui se joue derrière le poème? Veut-on voir le visage de l'homme sous le masque du héros, et tout ce qu'il y a de désespoir sous ce triomphe apparent? Qu'on lise son avant-dernier écrit intitulé : *Dithyrambe de Dionysos*. On y trouvera le passage suivant : « Maintenant, seul avec toi, double dans mon propre savoir, entre cent miroirs, faux devant toi-même, incertain entre mille souvenirs, fatigué de chaque blessure, refroidi de tous les givres, éborgné dans mes propres filets, connaisseur et bourreau de moi-même! malade qui meurt d'un venin de serpent, prisonnier qui a reçu le lot le plus dur, je travaille courbé dans mon propre puits, enfermé dans mon propre moi comme dans une caverne, je me creuse moi-même et je suis ma propre tombe, impuissant, raide, un cadavre. » Cette entière confession montre assez ce que cet orgueil forcené renferme de misère cachée et à quelles ténèbres aboutissent les plus hardis mineurs de la pensée lorsqu'ils ont éteint en eux-mêmes la lumière de la sympathie.

Au cours de cette étude j'ai fait ressortir les extraordinaires qualités de Nietzsche, afin que l'on mesure la profondeur de sa chute à la hauteur de son esprit.

Écrivain de premier ordre, moraliste pénétrant, penseur profond, satyrique génial, poète puissant à ses heures, ses dons merveilleux semblaient l'appeler à être un réformateur bienfaisant de la pensée pour sa génération. Tout a été englouti dans la pléthore du moi et dans la folie furieuse de l'athéisme. Voilà pourtant celui qu'une fraction de la jeunesse se propose pour modèle et que des esprits légers citent journellement comme le prophète de l'avenir! S'ils ne reculent pas devant ses conclusions, qu'ils apprennent du moins par son exemple où peuvent mener certaines pratiques intellectuelles. L'histoire des idées morales de notre temps accordera sans doute à Nietzsche la grandeur tragique d'un homme qui a eu le courage d'aller jusqu'au bout de son idée, et qui a donné, par son suicide spirituel, la plus éclatante démonstration de son erreur. Quant à Zarathoustra, il mérite de rester dans la littérature comme un monument unique, puisqu'il nous révèle l'âme de l'athée jusqu'au fond. On ne peut que plaindre ceux qui y chercheront une philosophie. C'est un magnifique sépulcre sculpté en marbre, mais un sépulcre qui recouvre — le néant.

DE L'ORGANISATION

DU

SUFFRAGE UNIVERSEL

II ⁽¹⁾

EXPÉDIENS ET PALLIATIFS

Au premier problème posé : — *Comment faire pour conjurer la crise de l'État moderne?* et ainsi résolu : *Organiser le suffrage universel*, — s'ajoute et se lie un second problème, dont les données peuvent, ou doivent même être formulées ainsi : *Comment organiser le suffrage universel* de telle façon que, tout en restant universel et égal, il dégage la meilleure représentation, permette la meilleure législation, et assure enfin le fondement le plus solide qu'il soit possible de donner à l'État?

Tant que ce second problème n'est pas résolu, le premier ne l'est qu'à demi : il peut l'être scientifiquement, philosophiquement ; il ne l'est point pratiquement et politiquement. Or il nous faut ici une solution pratique et politique ; plus encore que d'une doctrine, nous avons besoin d'un texte de loi. Cette solution politique, il y a peut-être un moyen de la trouver et sûrement, si

(1) Voir la *Revue* du 1^{er} juillet.

le moyen existe, ce ne saurait être que celui-ci : Repasser un à un tous les systèmes imaginés depuis qu'on s'est aperçu des vices du suffrage universel, depuis cinquante ans que nous l'avons; les analyser un à un et les critiquer par rapport à chacun des termes énoncés, en se souvenant qu'il ne s'agit pas seulement de *corriger ou d'atténuer tel ou tel des inconvéniens du suffrage universel inorganique*, mais bien d'*organiser le suffrage universel*; de l'organiser profondément et presque au sens qu'a le mot en biologie ou en physiologie; qu'il ne s'agit pas de moins que de mettre d'accord l'*institution nationale* avec la *vie nationale*; et, en somme, de substituer à quelque chose de très simple, mais de mort-né, quelque chose de vivant, mais par là même d'assez complexe.

Ainsi, le chemin est tracé : aller du tout simple au moins simple, du moins simple au plus compliqué, et, cependant, prendre garde que si aucun de ces systèmes ne fournit à lui seul, sans doute, la solution cherchée, chacun d'eux ou quelqu'un d'entre eux peut apporter un élément de solution; que si aucun d'eux, sans doute, n'organise le suffrage universel, plusieurs d'entre eux peuvent quand même servir à l'organiser. — Nous ne verrons donc guère, au début, que les plus timides et, par conséquent, les moins efficaces, ceux qu'on appellerait volontiers des *expédiens* ou des *palliatifs*; mais, s'ils contiennent quelque parcelle dont on puisse tirer de l'ordre et de la vie, et qui soit à quelque degré un principe d'organisation, il serait dommage de la perdre, pour les avoir jugés trop vite et les avoir rejetés trop dédaigneusement.

1. — EXPÉDIENS COMPATIBLES AVEC LA FORME ACTUELLE

1^o L'Éducation du suffrage universel.

Ce qui vient d'abord à l'esprit, c'est que l'éducation du suffrage universel n'est pas faite et qu'il faut la faire. Là-dessus, on n'hésite pas; on ne s'interroge pas; et pourtant, il vaudrait la peine d'y réfléchir : en effet, qu'est-ce, au juste, que de faire l'éducation du suffrage universel? et cette éducation, si hautement désirable, peut-on ou ne peut-on pas la faire? et à supposer qu'on l'entreprenne, avec quels instrumens, par quels procédés? On en voit trois ou quatre : *l'école, la presse, les associations libres*, enfin une sorte d'*auto-éducation*, — l'électeur, en votant, s'apprenant à voter, comme c'est, si l'on en croit le proverbe, en forgeant qu'on devient forgeron.

L'école, l'école primaire, de la ville au village. Mais qu'y enseignera-t-on? La lecture, l'écriture, les quatre règles de l'arithmétique.

lique, un peu d'histoire et de géographie; avec cela force « leçons de choses ». Et après? Tout homme qui sait lire est un homme sauvé : soit, puisqu'on nous l'affirme; mais tout homme qui saura lire saura-t-il choisir un bon député? Quel rapport nécessaire y a-t-il entre savoir lire et savoir voter? Bien peu de personnes s'en sont embarrassées, et l'on a eu tôt fait de les traiter d' « ignorantins », d' « obscurantistes » ou, ce qui dit tout, de « réactionnaires ». On est parti bravement, et généreusement, en campagne. Nous avons découvert et expérimenté une folie nouvelle, la folie scolaire. Qui niera qu'il y eût des maisons d'école à bâtir et des communes à pourvoir de maîtres d'école? Mais pourquoi cette architecture? et pourquoi cette apothéose? Des monumens, partout des monumens! L'État aidera les communes à jeter l'argent par les fenêtres, pourvu que les fenêtres aient des sculptures, et toujours plus de frontons et toujours plus de devises! Au sommet, en plein ciel, l'instituteur transfiguré, versant sur le pays des torrens de lumière. Ce n'est plus l'humble fonctionnaire, dont l'utile et modeste office était de faire épeler les enfans. C'est une espèce d'apôtre. L'instituteur primaire, c'est l'Homme qui forme l'homme et le Citoyen qui prépare le citoyen.

Afin de l'aider dans sa tâche, on l'a muni d'un *vade-mecum* ou d'un guide, d'un manuel d'instruction morale et civique. L'instruction primaire, en général, c'était bien; mais un enseignement spécial, moral et *civique*, c'est mieux. Des hommes politiques considérables et les plus populaires de nos professeurs se sont mis à en fabriquer à l'envi, de ces petits traités, qui devaient porter au loin la saine doctrine. Au fond des Landes ou de la Basse-Bretagne, il n'y aurait plus désormais un seul paysan qui ne sût par cœur tous les articles de la Déclaration des droits, chef-d'œuvre de l'esprit humain! Nous avons déjà des soldats de sept ans : nous allons maintenant avoir des citoyens de sept ans, ferrés sur la théorie du scrutin non moins que sur le manie-ment du fusil. Et peut-être les avons-nous eus, peut-être bien les avons-nous, ces bataillons de jeunes citoyens. A sept ans, ils sont de première force et réciteraient leur manuel, comme le parfait taleb récite le Koran, de bas en haut et de haut en bas, de droite à gauche et de gauche à droite, à l'endroit et au rebours, par la fir et le commencement.

Pendant que le maître les tient en classe, c'est merveilleux : avez-vous lu leurs rédactions? Mais, à treize ans, les parens les reprennent, et ils s'en vont à l'atelier ou à la charrue. A vingt et un ans, quand ils atteignent l'âge électoral, de toutes les notions plus ou moins abstraites dont on leur avait gavé la mémoire, il ne reste rien, que des bribes et des mots naufragés, qui flottent...

« Êtes-vous républicain? — Oui, monsieur, je suis républicain, par la grâce de... l'Auteur de la nature. » Car c'est cela, et ce n'est que cela; un catéchisme qui a détrôné l'autre, qui n'est pas mieux compris et qui pénètre moins. C'est cela : une sorte d'initiation religieuse, faite de trop bonne heure et qu'il est impossible ou très difficile de défaire ou de refaire plus tard. Et ce caractère religieux est si accusé, qu'un écrivain anticlérical et franc-maçon comme Bluntschli a proposé sérieusement d'instituer, vers la vingtième ou la vingt-cinquième année, une fête solennelle de la « confirmation civique ». Tant il pensait aussi que l'école laissait à faire, ou qu'il y avait après elle des pertes à réparer; que le citoyen en exercice n'était plus que vaguement l'apprenti citoyen; et qu'entre treize ans et vingt-cinq les vertus de l'éducation subissaient un inquiétant déchet!

L'école ne suffit donc pas : l'instruction primaire ne suffit pas, même renforcée d'une instruction civique sur manuels spéciaux. Certes, c'est faire quelque chose pour l'amélioration à venir du corps électoral que de réduire le nombre des illettrés, de ceux qu'en Italie, avec un sens plus fin des nuances, on nomme les sans-alphabet, *analfabeti*; car c'est quelque chose que de savoir lire. Mais ce n'est pas assez, et même, au point de vue politique, comme d'ailleurs à tous les points de vue, ce n'est pas le plus important. Le plus important, le voici : Sachant lire, lira-t-on? et, si on lit, que lira-t-on? Et nous sommes amenés ainsi à rechercher ce que peut la *presse*, ce qu'elle vaut comme second facteur, comme auxiliaire, pour l'éducation du suffrage universel. Elle peut au moins autant que l'école. Mais « elle peut », en ce point, signifie « elle pourrait ». Elle pourrait infiniment si... Si elle n'était pas ce qu'elle est devenue.

Oui, si ceux qui l'ont en mains l'eussent voulu, elle eût pu modifier à la longue et façonner, transformer et conformer un peu le corps électoral. L'homme reçoit aisément ses pensées et ses opinions toutes faites. La presse avait donc devant elle un vaste champ d'action et, dans l'État moderne, un grand rôle à jouer, un rôle qui faisait d'elle, autrement que par figure de style, une puissance de l'État... C'est cette part essentielle dans la vie et dans la direction de l'État que John Stuart Mill revendiquait pour elle, quand il disait « qu'elle avait remplacé le Pnyx et le Forum, et que, grâce à elle, dans le régime représentatif, se conservait comme une trace de démocratie directe. »

Mais ce n'est calomnier, ni injurier, ni dénigrer personne que de le reconnaître sincèrement : nulle part, peut-être, elle n'a été, en tout cas elle n'est plus, à d'honorables exceptions près et sauf en ce qui touche le patriotisme, à la hauteur de sa mission. Nos

journaux les plus sages et les mieux informés, les seuls qui aient du poids et de l'autorité chez nous et au dehors, ne sauraient guère contribuer à l'éducation du suffrage universel, parce qu'ils ne vont pas assez avant dans le peuple; et, aussi bien dans ces journaux mêmes, que de questions sont traitées légèrement, sans étude, à la hâte et presque au pied levé! Que de formules vides de sens, d'aphorismes non vérifiés, de préjugés momifiés en phrases de convention! que d'oripeaux et de « clichés », ou, d'un seul mot, que de fétichisme politique! Pour d'autres, c'est la frivolité et le dilettantisme mêmes; ce qu'on appelle « l'esprit » et ce qu'on appelait « la gauloiserie », raffinés et tournés en un « parisianisme » de café et de coulisses, avec un reportage impudent, qui ne respecte ni devoirs, ni droits, ni deuils, ni misères, et qui s'indigne quand il se trouve encore quelqu'un qui, ne croyant pas devoir mettre tout le monde dans ses secrets de famille, ose défendre sa porte à un « représentant de la presse ».

Hâtons-nous, du reste, de l'avouer, puisque ce n'est que justice : s'il y a là un mal qui, invétéré et exaspéré, se changerait en une vraie maladie sociale, la presse n'est pas seule coupable, et le public l'est autant qu'elle. La presse sert au public ce qu'il aime : elle a tort de le lui servir, mais le public a tort de l'aimer. Voilà pour les péchés capitaux de la presse : le manque d'idées et de connaissances, la routinière banalité du fond et de la forme, la satisfaction à peu de frais, la course au renseignement, exact ou inexact, la précipitation à conclure, l'habitude de trancher en tout, la tendance à entraîner l'opinion publique et à la dévoyer sur des sujets qui ne sont pas matière d'opinion publique, le penchant à la suspicion et la complaisance au scandale. On ne veut rien dire de plus, ni faire même l'allusion la plus voilée à certaines pratiques : nous ne parlons ici de la presse qu'en tant qu'agent d'éducation pour le suffrage universel.

Mais il est une observation d'une portée plus générale et qu'on ne peut pas ne pas faire. Puissance ou non, la presse est un produit de ce siècle. Or, économiquement, qu'est-ce qui donne à ce siècle sa physionomie entre tous les autres? C'est qu'il a vu baisser les prix, s'étendre le marché, diminuer la qualité, s'accroître le goût et le besoin de gagner. À tous égards, la presse, dont il s'est plaint parfois, est son sang et sa fille. A mesure que le prix des journaux a baissé, leur clientèle s'est étendue; à mesure que la presse est apparue comme un instrument de lucre ou de spéculation, on ne lui a plus guère assigné pour but que de gagner. La préoccupation de « l'affaire » a dominé, puis absorbé, jusqu'à ce qu'elle achève un jour de l'étouffer, la préoccupation doctrinale. En même temps et d'un autre côté, à mesure que le

public s'étendait, la qualité de la presse descendait à cette médiocrité qui est le lot et comme la loi des foules. Ce n'est pas la presse qui a élevé le public jusqu'à elle, c'est le public qui a attiré la presse jusqu'à lui. Elle n'a pas haussé le public à un sou jusqu'à une politique raisonnée et consciencieuse : elle s'est contentée de jeter à tout le public indifféremment sa pâture quotidienne de politique à un sou. Ne pouvait-elle pas comprendre et pratiquer autrement son rôle? C'est une grande question, mais pour toutes ces raisons, ce qu'il y a de sûr, c'est que la presse n'a pas fait l'éducation du suffrage universel et que, pour la faire, il lui faudrait elle-même se refaire du tout au tout.

Outre l'école et la presse, il y aurait encore, pour faire cette éducation, les *associations libres*. Et à la vérité, elles ne manquent pas, mais elles ne sont ni assez nombreuses ni assez suivies. Quelques-unes ont déjà tenté et accompli d'excellente besogne, mais plutôt en vue de l'instruction générale que de l'éducation politique, et, on le répète, l'une ou l'autre, ce n'est pas tout un. Peut-être ne s'y essaieraient-elles pas sans danger; et le danger, pour une société qui voudrait travailler à l'éducation du suffrage universel, serait de devenir la chose d'un politicien ou d'un groupe de politiciens, lesquels ne la regarderaient que comme un outil à pétrir sous leurs doigts la pâte électorale. Deux ou trois grandes associations ont à peu près, quant à présent, échappé à ce péril, mais on voit bien les grippeminauds qui les guettent. Alors, elles seraient perdues pour le bien à faire, l'éducation et non la captation de la liberté ou du droit politiques; elles ne seraient plus — et la plupart des autres en sont là — que de pures ou d'impures boutiques, hypocrites succursales de comités, dont l'éducation du suffrage est le moindre souci et qui ont, au contraire, un intérêt certain à ce que cette éducation, tant prônée par eux, se passe en belles paroles, mais, venant aux actes, à ce qu'elle ne soit jamais faite.

Reste enfin le suffrage universel *auto-didacte*, l'*auto-éducation* du suffrage universel, en laquelle l'âme noble et quelque peu naïve de John Stuart Mill a professé une foi si touchante, et si ruinée en nous par l'expérience. Mais quel gaspillage de temps et de peine! quels tâtonnemens et quelles malfaçons, si l'on devait tout tirer de soi-même, s'instruire sans maîtres, à la sueur de son front, et, à chaque fois, réinventer son art! Depuis que l'humanité se connaît, elle ne s'est appliquée qu'à cela : à devenir forgeron autrement qu'en forgeant et quand, pour le devenir, il lui en eût coûté un trop dur effort, la lassitude l'a prise; — et elle n'a pas forgé. Au surplus, et quoi qu'il en soit, il y a cinquante ans que nous votons, et votons-nous

« mieux », savons-nous mieux voter qu'au premier jour?

Et, d'autre part, toute éducation, même dite mutuelle, suppose quelqu'un qui veuille bien enseigner et quelqu'un qui veuille bien apprendre. Dans l'égalité absolue, l'éducation est impossible; et qui se résignera à apprendre? qui se dévouera, — ou se risquera, — à enseigner? Où sont les influences sociales? les influences fixes et sûres, celles qui s'exerçaient d'elles-mêmes, tacitement et de proche en proche, par le seul fait de la position acquise? Où est la « hiérarchie sociale »? Qui donnera, et qui recevra un conseil? Qui l'offrira, et qui le demandera? Qui l'apportera, et qui le supportera? Il n'y a plus que des électeurs: tout citoyen est électeur, tout électeur est souverain, tout souverain se gouverne et gouverne à sa guise; nul n'est plus souverain, plus électeur, plus citoyen que nul autre, et comme nul autre n'a à apprendre, nul non plus n'a à enseigner.

Au résumé, si l'éducation du suffrage universel doit faire l'objet de tous nos vœux, ni l'école seule, ni la presse seule, ni, seules, les associations libres, ni le suffrage universel, se développant et s'éclairant par sa force intrinsèque, ne peuvent l'entreprendre avec chance de succès. Réunies, l'école, la presse et les associations libres y arriveraient-elles, que, les générations se succédant, l'œuvre serait sans cesse à recommencer. Et persévérerait-on, recommençât-on toujours, que ce ne serait pas encore assez. Le suffrage universel, amendé par l'éducation et fait par elle plus viril, serait préférable, incomparablement, à ce suffrage universel brutal, enfantin et barbare: mais, encore et toujours, le même problème s'imposerait, et encore et toujours s'imposerait la même solution. « Élever » le suffrage universel ne dispenserait pas de l'organiser. L'éducation du suffrage universel rendrait vraisemblablement plus facile, mais à peine moins urgente et ne rendrait pas moins nécessaire l'organisation du suffrage universel; et celle-ci demeurerait supérieure à celle-là, d'autant que le corps vivant est supérieur à de la matière dégrossie.

2° *Le vote obligatoire.*

Une deuxième plaie du suffrage universel inorganique, c'est le grand nombre des abstentions. Elles atteignent des proportions telles qu'on a pu voir des Chambres ne représenter certainement qu'une minorité, par rapport au total des électeurs inscrits. Pour nous en tenir au passé, les statistiques officielles déclarent, aux élections d'octobre 1889 (et l'on se rappelle combien à ce moment les passions politiques étaient montées et combien la lutte était vive) une moyenne de 76,6 votans pour 100 électeurs portés sur

les listes, soit près d'un quart d'abstentionnistes, quel que puisse être le motif de l'abstention ou de l'absence. Un quart, c'est la moyenne; mais, dans plusieurs départemens, le chiffre des abstentions dépasse sensiblement le tiers. Dans quelques-uns, il arrive presque à la moitié des électeurs inscrits.

Depuis 1889, l'indifférence, le détachement, n'ont fait encore qu'augmenter et l'on peut, par la simple observation, évaluer à un tiers environ, dans la plupart des circonscriptions, le chiffre des abstentions aux élections dernières. Défalquez les bulletins blancs, les bulletins nuls, les votes fantaisistes: il reste un député élu par la moitié, plus un, de moins des deux tiers des électeurs inscrits. — c'est-à-dire par moins d'un tiers. — c'est-à-dire par une minorité, — dont il faut une fiction un peu forte pour faire une majorité, la majorité et même, dans la rhétorique parlementaire, « le pays ».

Les abstentions creusent donc et minent en quelque sorte la plupart des élections: elles condamnent les majorités à n'être que des apparences et les Chambres, que des fantômes. Et non seulement elles réduisent à des minorités les prétendues majorités; non seulement elles restreignent à l'excès la quantité des électeurs réellement représentés, mais elles ont une détestable action sur la qualité des représentans, et de contre-coup en contre-coup elles détériorent toute la politique. Car si, suivant un mot aussi juste que piquant, ce sont toujours, à la guerre, les mêmes qui se font tuer, ce sont toujours, aux élections, les mêmes qui ne se font pas tuer, pour cette raison péremptoire qu'ils ne répondent pas à l'appel. Oui, ce sont toujours les mêmes et, par malheur, ce sont toujours les plus posés, les plus rassis, les plus intelligens, il faut le dire: ce sont les meilleurs, d'où il suit que notre sort à tous dépend des moins bons ou des pires.

Mais qu'y faire? Traîner aux urnes ces réfractaires ou ces récalcitrons? Décréter le vote obligatoire? On sait des législateurs amateurs et même des législateurs en titre qui ne reculeraient pas devant cette extrémité. Tout récemment, deux propositions portant obligation de voter ont été soumises à la Chambre, l'une venue de la droite, et l'autre d'une de nos gauches; ce qui prouve au moins que le fléau de l'abstention n'épargne aucun parti. Il sera curieux de voir ce que décidera sur ce sujet une assemblée dont chaque membre a, chaque jour et dix fois par jour, à la bouche ces syllabes sacrées: « la souveraineté nationale », puisque, enfin, si je suis souverain, le premier usage que j'aie le droit de faire de ma souveraineté, c'est précisément de n'en pas faire usage. Un souverain qu'on oblige à l'exercice de la souveraineté a « un supérieur humain » et, par définition, n'est plus un sou-

verain; une souveraineté de l'exercice de laquelle on ne pourrait pas, quand il plaît, s'abstenir et qu'on ne pourrait pas au besoin abdiquer, n'est plus une souveraineté; c'est, dans le langage du droit comme en logique, une servitude.

Il faut, par conséquent, choisir entre « le vote obligatoire » et « la souveraineté du peuple. » Se résout-on à passer outre et convient-on, comme nous le disons, nous, que voter n'est ni l'exercice d'une prétendue souveraineté, ni l'affirmation positive d'un prétendu droit naturel, mais une commission, une charge ou une fonction sociale, conférée par l'État au profit de l'État, l'objection théorique disparaît en partie, mais tout n'est pas fini. En effet, quelle sera la sanction? Le vote est obligatoire, sous peine... Sous peine de quoi? Nécessairement, voici quelle sera la peine : lorsqu'on aura négligé de voter deux ou trois fois et qu'on aura reçu deux ou trois avertissemens, après s'être vu afficher à la porte de la mairie, on sera rayé de la liste électorale.

La belle affaire ! et le beau sermon que fera le juge à ce citoyen peu zélé : « Un tel, il y a cinq ans que vous n'avez voté. Eh bien ! vous ne pourrez voter que dans cinq ans, quand, par la suspension de votre devoir électoral, vous aurez appris ce que c'est que le devoir électoral ! » Et, sans doute, nous sommes si étrangement faits qu'un tel, qui ne votait jamais, sera peut-être puni et souffrira peut-être d'être privé de suffrage. Mais, pour parler de pénalité, ce n'est pourtant pas là une pénalité. Que si l'on veut de vraies peines, des peines afflictives (seront-elles aussi infamantes ?) quelles seront-elles ? L'amende ? la prison même ? Alors combien d'amende ? et combien de prison ? Un franc, — comme dans le canton de Schaffouse ? Deux francs, — comme dans Saint-Gall ? De un à trois francs, avec réprimande, et vingt francs, en cas de récidive dans les six ans, — comme en Belgique ? Et justement, la Belgique vient de faire, en grand, une application du vote obligatoire. Mais, ainsi que le remarquait un des rapporteurs, « ce principe de l'obligation existe, du reste, dans ses lois. On est obligé de faire partie du conseil de famille ; on ne peut se soustraire aux fonctions de juré ; on ne peut refuser le service de la garde civique, et il faut participer aux élections de la garde. » — L'argument est irrésistible, pour les pays qui jouissent encore du régime bourgeois de la garde civique. Mais, pour les autres, qui ne le connaissent plus, ce serait s'exposer à quelque ridicule que d'instituer la salle de police, « les haricots » du suffrage universel ; et l'effet obtenu, quand on enverrait réfléchir les citoyens trop mous ou les souverains trop fainéans que nous sommes, sur l'inconvénient qu'il y a à dédaigner la souveraineté, ne serait probablement pas celui que l'on aurait poursuivi.

Et puis, n'y a-t-il pas abus à conclure de l'obligation de faire partie d'un conseil de famille, ou de l'obligation de remplir les fonctions de juré, ou de l'obligation de s'acquitter du service militaire, ou de l'obligation de payer l'impôt, — à l'obligation de voter? Je sais toujours à qui l'on doit nommer un conseil de famille et qui peut être le tuteur; de qui j'ai à apprécier les actes que l'on incrimine; à qui, soldat, je dois obéir, et à qui, contribuable, je dois verser mon argent; mais, électeur, je ne sais pas toujours pour qui je dois et puis *utilement* voter. Lorsque je sors du régiment, j'en sors libéré du service; lorsque je reviens de chez le percepteur, j'en reviens libéré de ma dette; lorsque je reviens du scrutin, je n'en reviens pas toujours représenté. Néanmoins me contraindrez-vous à aller perdre mon temps pour égarer ma voix, s'il n'y a, d'aventure (et c'est une aventure fréquente), aucun des candidats en qui j'aie confiance? Et, à défaut de l'acte utile, m'astreindrez-vous au simulacre? Devrai-je faire, de par la loi, le geste auguste de l'électeur? — Ombres lamentables et lamentables urnes!

Toutefois, à condition de ne pas s'accrocher opiniâtrément à « la souveraineté du peuple », peut-être serait-il, un jour, possible et légitime de rendre le vote obligatoire; mais seulement après qu'on aurait assuré à tout électeur le vote *utile*. Les Belges eux-mêmes n'ont pas superposé le vote obligatoire au suffrage universel pur et simple et complètement inorganique. Et nous en revenons encore au même point: que de tenter, *présentement*, l'éducation du suffrage universel et d'établir, *présentement*, l'obligation du vote, ce sont bien, si l'on veut, des expédiens, dont le bénéfice d'ailleurs est, *présentement*, incertain; mais que l'un ne dispense point d'organiser le suffrage universel, et que l'autre est inacceptable, à moins que le suffrage universel n'ait, avant de l'admettre, été *organisé*. Peut-être aussi, quand, en organisant le suffrage universel, on aura rendu le vote sûrement *utile*, pourra-t-on faire l'économie d'une contrainte, et sera-t-il alors inutile de rendre le vote *obligatoire*.

II. — CHANGEMENS SEULEMENT DANS LA FORME

De ces expédiens, ou de ces palliatifs, l'éducation du suffrage universel et l'obligation du vote. — l'éducation est difficile à faire, elle serait constamment à recommencer; — l'obligation est difficile à imposer, tant que l'utilité du vote n'est pas garantie à tout électeur. Mais n'étaient ces difficultés, ces doutes sur l'efficacité de l'éducation et sur l'équité de l'obligation, pour l'éducation, il n'y aurait qu'à l'entreprendre, et il n'y a même pas de loi à

faire ; pour l'obligation, il y aurait à faire une loi, mais si le principe en peut être débattu, si l'opportunité en peut être contestée, cette loi, du moins, serait faisable, comme l'éducation le serait, sans toucher au suffrage universel tel qu'il est, sans y rien changer. L'éducation du suffrage et l'obligation du vote sont l'un et l'autre des expédiens, des palliatifs qui n'exigent aucun changement, même dans la forme actuelle du suffrage. Il y en a d'autres, au contraire, qui exigeraient des changemens dans la forme, et quelques-uns, des changemens, minimes, il est vrai, dans la substance du suffrage actuel. Parmi les premiers : le scrutin de liste à substituer au scrutin d'arrondissement ; le vote public à substituer au vote secret ; la limitation des dépenses électorales à substituer à la liberté de ces dépenses. — On ne dit pas que tout cela *doive* être substitué à ce qui existe, mais seulement qu'on *pourrait* l'y substituer, et que ce sont encore des expédiens ou des palliatifs proposés, lesquels emporteraient des changemens dans la forme du suffrage universel. Ces expédiens, que valent-ils ? Et que donneraient ces changemens ?

1° *Scrutin de liste ou scrutin d'arrondissement.*

C'est une question qui n'a jamais été tranchée, depuis que l'on procède à des élections, de savoir lequel des deux modes est le préférable : du scrutin de liste ou du scrutin d'arrondissement. Le scrutin de liste a ses partisans, mais le scrutin d'arrondissement a les siens ; le scrutin de liste a ses adversaires, mais le scrutin d'arrondissement en a d'aussi résolus et d'aussi bien armés. Le scrutin de liste a ses mérites, mais le scrutin d'arrondissement n'est pas sans en avoir une part ; le scrutin de liste a ses inconvéniens, mais le scrutin d'arrondissement n'en a-t-il point, et davantage ? L'éloquence, la force dialectique qu'on a mises à soutenir le scrutin de liste n'ont d'égales que la force dialectique et l'éloquence qu'on a dépensées pour soutenir le scrutin d'arrondissement. L'abondance d'exemples en faveur du premier ne le cède pas d'un seul à l'abondance d'exemples en faveur du second. Autant pour l'un, autant pour l'autre ; les membres les plus ingénieux de tous les parlemens qui se sont succédé se sont bornés à mieux aimer les uns, l'un, et les autres, l'autre ; — quelquefois même, tantôt l'un, tantôt l'autre.

L'empressement avec lequel on a quitté le scrutin d'arrondissement pour adopter le scrutin de liste serait incomparable et décisif, sans l'empressement avec lequel on a quitté le scrutin de liste pour revenir au scrutin d'arrondissement. De 1789 à 1875, la France a accueilli, puis rejeté, une douzaine de constitutions,

et, sous toutes ces constitutions, elle a fait une douzaine de fois le voyage; le pendule législatif a oscillé une douzaine de fois entre le scrutin d'arrondissement et le scrutin de liste, proclamés tour à tour exécérables et supérieurs. En 1793, l'uninominal; en 1795, la liste; en 1814, l'uninominal; en 1817, la liste; en 1820, l'uninominal; en 1848, la liste par département; en 1852, l'uninominal; en 1871, la liste; en 1875, l'uninominal; en 1885, la liste; en 1889, l'uninominal. Et de même hors de France. Certains pays, comme l'Italie, qui avaient le scrutin de liste, l'ont remplacé par le scrutin d'arrondissement; mais ils avaient eu auparavant le scrutin d'arrondissement, qu'ils avaient remplacé par le scrutin de liste. — et il n'est pas bien sûr qu'ils s'en tiennent là. Certains pays, comme l'Angleterre, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne, ont essayé d'une combinaison des deux procédés, et ne s'en sont pas trouvés plus mal, — ni mieux. Ainsi, ni l'infériorité ni la supériorité d'un mode de scrutin sur l'autre n'a été catégoriquement, irréfutablement démontrée, ni par des raisonnemens, ni par les résultats.

Les partisans du scrutin d'arrondissement font valoir que, avec le scrutin de liste, « il est impossible que les électeurs connaissent tous les candidats. » Cela est vrai; mais est-il vrai que, avec le scrutin d'arrondissement, tous les électeurs connaissent le candidat? — Avec le scrutin de liste, disent-ils, le comité est tout-puissant, au chef-lieu du département; et, avec le scrutin uninominal, le comité n'est-il pas tout-puissant au chef-lieu de l'arrondissement? — « Le scrutin de liste favorise le mouvement plébiscitaire »; mais le scrutin uninominal l'entrave-t-il? et ne pourrait-on pas répondre que, plus les circonscriptions sont petites, plus elles sont dans la main et à la merci du pouvoir central? — « Le scrutin de liste favorise des coalitions qui révoltent la conscience publique, et c'est la *nuance* extrême qui impose ses volontés. » Et en quoi le scrutin d'arrondissement empêche-t-il les coalitions, ou garde-t-il de la chute aux extrêmes? Mais on ajoute: « Par le scrutin de liste, la minorité est sacrifiée. » Ne l'est-elle donc pas par le scrutin d'arrondissement?

Les partisans du scrutin de liste répliquent: « Avec le scrutin d'arrondissement, les élections, à y bien regarder, n'ont point de sens politique, ou elles en ont peu, ou elles en ont moins qu'avec le scrutin départemental: elles ne déterminent point de courant politique. » — « Tant mieux! tant mieux! s'écrient les autres: avec le scrutin uninominal il n'y a pas, comme vous dites, de courant politique, mais il n'y a pas de crues subites et de débordemens: c'est un petit flot qui coule lentement, mais sûrement; qui dort un peu, mais auquel on peut sans impru-

dence confier sa barque. » Les partisans du scrutin de liste reprennent alors : « Mais, avec votre scrutin d'arrondissement, nous n'aurons jamais que des choses médiocres et des hommes médiocres, des intérêts et des députés de clocher. » — « Ce sont les intérêts réels, leur riposte-t-on du camp opposé, et les hommes médiocres sont les hommes *pratiques*. Après tout, vous en avez usé, du scrutin de liste, il n'y a pas longtemps : quels hommes si éminens nous a-t-il donnés? »

« Enfin (et c'est le coup que tenaient en réserve les défenseurs du scrutin de liste), enfin! le scrutin d'arrondissement fausse l'esprit même du régime : le représentant, avec lui, n'est plus qu'un commissionnaire, qui assiège les ministres et les bureaux ; si bien que des électeurs aux candidats, des comités aux députés, des députés aux chefs de groupes, et des chefs de groupes aux ministres, la politique n'est plus qu'un marchandage. » Le coup est bien lancé et il porte, mais le scrutin d'arrondissement n'en est pas frappé à ne s'en plus relever : « Commissionnaires pour commissionnaires! peuvent encore répondre ses apologistes : au lieu de commissionnaires d'arrondissement, vous aurez des commissionnaires de département. Le régime n'y gagnera rien, et les ministres y perdront ; car, pour n'être plus assiégés par un seul député, ils le seront par toute une députation. »

S'il n'y avait que ces raisons pour et contre le scrutin de liste ou pour et contre le scrutin d'arrondissement, il semblerait que leurs avantages, comme leurs inconvéniens respectifs, se compensent et que, au total, ils s'équilibrent presque ; que les deux procédés se valent ; qu'on est, entre eux, dans une complète liberté d'indifférence ; — et l'on ne s'expliquerait pas que tant et de si célèbres orateurs aient prononcé tant et de si longs discours en faveur de l'un ou de l'autre. Soit en faveur de l'un, soit en faveur de l'autre, les motifs invoqués sont, en général, négatifs : on n'affirme pas la supériorité de l'un des deux modes de scrutin ; on nie la supériorité de l'autre : le scrutin de liste a contre lui ceci, mais le scrutin uninominal n'a-t-il pas cela ? Et les critiques ou les reproches qu'on se renvoie de l'un à l'autre ne manquent, ni d'un côté ni de l'autre, de fondement. Mais, tout de même, entre le scrutin d'arrondissement et le scrutin de liste, il n'y a pas égalité parfaite, et si l'on considère, comme on le doit, à quelles fins est institué le suffrage, le scrutin de liste a sur le scrutin uninominal une supériorité positive.

Premièrement — le droit de suffrage est institué par l'État au profit de l'État, qui cherche, dans les élections, une impulsion et une direction, ou une indication, pour la politique. Par suite, plus l'impulsion sera énergique, plus la direction sera ferme, plus

l'indication sera nette. — plus le scrutin tournera au profit de l'État et meilleur sera le mode employé. Si le scrutin de liste donne mieux cette impulsion, cette direction ou cette indication, il répond mieux à la première fin du suffrage, il sert mieux l'État, il vaut mieux que le scrutin d'arrondissement.

En second lieu, — le droit de suffrage est institué pour assurer à tous les citoyens, avec la meilleure législation, la meilleure représentation de leurs intérêts les plus généraux. Par suite, plus il y aura de citoyens représentés, mieux ils seront représentés, plus généraux ou moins particuliers seront les intérêts représentés, meilleure sera la représentation, et meilleure la législation. — plus le scrutin tournera au profit commun de tous les citoyens et meilleur sera le mode employé. Si le scrutin de liste donne mieux cette représentation plus générale, cette législation inspirée de plus haut, et de vues moins fermées, il répond mieux à la seconde fin du suffrage, il sert plus de citoyens, et sert mieux tous les citoyens, il vaut mieux que le scrutin d'arrondissement.

Mais ce n'est pas tout. Moins la division électorale sera arbitraire, plus elle respectera la géographie et l'histoire, et meilleur sera le mode de scrutin. Or, le département est déjà un découpage, arbitrairement fait sur la carte de France, mais l'arrondissement l'est bien plus, et la circonscription l'est bien plus encore. La circonscription, en effet, n'a de base que dans un chiffre de population, lui-même arbitrairement fixé : il est convenu qu'il y aura un député par 100 000 habitans. Mais pourquoi 100 000 ? et pourquoi prend-on ces 100 000 habitans ici plutôt que là ? Ce découpage, opéré arbitrairement, du territoire en circonscriptions électorales se prête à tous les calculs et à toutes les combinaisons ; il renverse ou détruit toute relation, tout rapport entre la force ou l'importance des partis dans le pays et leur représentation dans le parlement, comme on l'a vu en Allemagne, aux élections pour le Reichstag, comme nous le voyons en France, et comme on vient de le voir en Angleterre. De plus, en associant violemment et bien qu'ils en jurent, des intérêts locaux souvent contradictoires, il opprime et supprime, sans qu'il puisse s'exprimer, l'intérêt général ; il ne laisse debout que des intérêts particuliers, et ce qu'il y a de plus privé parmi les intérêts particuliers.

Inversement, moins la division sera arbitraire, plus elle respectera la géographie et l'histoire : moins elle sera artificielle, plus elle se rapprochera de la nature ; et moins elle se prêtera aux calculs trop retors et aux combinaisons trop habiles, plus elle conservera et serrera le rapport entre les différens partis et leur représentation au parlement et moins elle permettra à des intérêts par trop particuliers de s'entre-déchirer et de s'entre-dévorer,

de déchirer et de dévorer l'intérêt le plus général. Si le département est, en France, moins artificiel que l'arrondissement ou la circonscription, s'il est plus près de la nature, plus près de la géographie et de l'histoire, s'il est plus vivant, le scrutin de liste s'adapte mieux à la vie nationale et vaut mieux que le scrutin d'arrondissement.

Pour que le scrutin uninominal eût le principal avantage qu'on fait valoir en sa faveur, à savoir que le candidat y peut être connu de tous les électeurs, il faudrait des circonscriptions bien plus petites que l'arrondissement ou la section de 100 000 habitants. Mais l'avantage disparaîtrait et serait accablé tout de suite sous les inconvéniens : augmentation de la quantité, déjà trop grande, des sièges à la Chambre; diminution de la qualité, déjà trop défectueuse, du personnel parlementaire; rétrécissement, amincissement des intérêts, déjà trop menus et trop courts; prime à la richesse, déjà trop privilégiée dans les luttes électorales; capitulation et remise du suffrage aux comités, déjà trop puissans et trop audacieux.

L'idéal serait d'unir les avantages éprouvés du scrutin de liste et les avantages éprouvés du scrutin d'arrondissement, en bannissant les inconvéniens de l'un et de l'autre; de faire des circonscriptions à la fois larges et étroites : assez étroites pour que le candidat soit connu de ses électeurs et représente des intérêts précis; assez larges pour qu'il ne représente que des intérêts généraux et ne soit ni un parvenu de l'argent, ni un domestique des comités, ni une créature de l'administration; puisque, plus la circonscription s'étend, moins l'argent et les comités et l'administration, quoi qu'on en dise, peuvent être les maîtres du suffrage. Il est chimérique d'y penser, tant que la circonscription n'a que cette base unique du territoire ou de la population, tant que le suffrage universel demeurera *inorganique*; mais l'idéal, on y toucherait, si le suffrage universel était organisé; si l'on classait les hommes, les électeurs, et suivant le lieu qu'ils occupent géographiquement, et suivant la place qu'ils occupent socialement : si la circonscription avait cette double base, et, en quelque manière, si elle était double. La querelle serait alors vidée entre les deux scrutins classiques. Une conciliation interviendrait qui, par la fusion de leurs avantages et l'élimination de leurs inconvéniens, tournerait grandement au profit de l'État et des citoyens, au profit de tous et de chacun. Sans doute cela n'est qu'un rêve, avec le suffrage universel inorganique, d'avoir tout ensemble ce qu'il y a de bon dans le scrutin de liste et ce qu'il y a de bon dans le scrutin d'arrondissement; ce rêve, pourtant, serait aisément réalisable, et se réaliserait de lui-même, dès que

L'on organiserait le suffrage universel. Mais fondre ensemble les qualités du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement, asseoir le suffrage sur une double base, territoriale et sociale, autrement dit *organiser* le suffrage universel, c'est plus qu'un changement léger dans la forme, c'est la métamorphose de ce suffrage; et l'on ne veut traiter, pour l'instant, que des changemens légers dans la forme.

Si donc tout le débat se borne, pour l'instant, à choisir du scrutin de liste ou du scrutin d'arrondissement, ayant en vue les fins auxquelles le suffrage est institué, le scrutin de liste paraît préférable: mais le but à poursuivre, l'objet à atteindre, la solution radicale du problème politique, la nécessité d'aujourd'hui ou de demain n'en reste pas moins ce que nous avons dit: organiser le suffrage universel.

2° *Vote secret ou vote public.*

De même que c'est, avec le suffrage universel inorganique, une question de savoir ce qui vaut le mieux du scrutin uninominal ou du scrutin de liste, c'est une autre question de savoir aussi ce qui vaut le mieux, du vote secret ou du vote public. John Stuart Mill, qui avait tenu pour le vote secret, autrefois, quand il y avait des classes « dirigeantes », une hiérarchie, des influences, un prestige social, s'était plus tard rallié au vote public, en voyant à quel point ce prestige s'était affaibli et combien les classes « dirigées » étaient promptes et ardentes à s'émanciper. « A présent, j'en suis convaincu, un vote bas et malfaisant, écrivait-il, vient beaucoup plus souvent de l'intérêt personnel ou de l'intérêt de classe du votant, ou de quelque vil sentiment chez l'électeur que de la *Crainte* ou de la *dépendance* d'autrui. » Comme l'électeur ne dépend plus de personne ou dépend moins de tout le monde, et comme il n'a personne à craindre, le vote secret n'a plus de raison d'être et il y a, au contraire, plus d'une raison pour le vote public. Voter est un devoir public qui doit être rempli publiquement, ainsi que le devoir de juré. — Mill recourait toujours à cette comparaison, — sans haine et sans peur, à la face de tous.

C'était attendre autant de la moralité du suffrage universel qu'il attendait déjà de son intelligence, lui prêter autant de capacité à se conduire qu'il lui en prêtait à s'instruire. — et c'était se leurrer sur ce que sont les hommes et ce qu'est la politique. — Pas plus, d'ailleurs, qu'entre le scrutin de liste et le scrutin d'arrondissement la question n'a été tranchée, entre le vote public et le vote secret. Cependant, le vote secret est plus répandu et cor-

respond mieux à l'état de nos mœurs, de nos esprits et de nos consciences. Notre civilisation occidentale, telle qu'elle est, ne s'accommoderait plus du vote public, bon pour des races qui n'en sont point au même degré que nous : aussi ne le trouve-t-on qu'au nord et au sud-est, à la lisière de cette civilisation, dans les marches de l'Europe moderne, au Danemark, en Hongrie.

Il veut une franchise plus rude que la nôtre et nous coûterait trop de courage civique. On se plaint du nombre des abstentions, sous le régime du vote secret; mais, si le vote était public, il dépasserait le nombre des votans, et nous tomberions d'un mal dans un pire. Tout autour de nous on l'a bien compris, et plus les législations sont récentes, plus elles entourent de précautions minutieuses le secret du vote. L'Angleterre, mère des parlemens, n'oblige plus le citoyen à affronter le grand jour des *hustings*. Les Belges se vantent d'avoir porté le vote secret à sa perfection. L'électeur belge entre dans l'« isoloir » et y demeure seul avec sa « souveraineté », avec sa liberté, sa responsabilité, et le reste. En Grèce, il y a autant de boîtes ou d'urnes que de candidats; l'électeur passe devant toutes et dépose un *oui* ou un *non* dans chacune : bien entendu, au dépouillement, il n'y a que les *oui* qui doivent compter. La Suisse, qui est une nation, non de ce temps, mais de plusieurs temps, mêle et pratique tous les modes, depuis le vote à main levée et par acclamation dans les *landsgemeinden* des cantons primitifs jusqu'au vote secret, par bulletins, en matière fédérale.

Que l'on ne s'y méprenne donc pas. Lorsque, dans certains pays, comme en Suisse, le suffrage universel se comporte mieux que dans d'autres, ce n'est point parce que le vote est secret ou public (puisqu'il y est tantôt secret et tantôt public); c'est parce que la Suisse est la Suisse, et que des institutions locales de tout genre, — politiques et économiques, — de la commune avec son active et robuste vitalité, au canton et à la Confédération des cantons — y sont autant d'écoles et d'organes de démocratie, organisant spontanément, et presque physiquement, en chaque citoyen, comme par hérédité, par aptitude transmise, le suffrage universel inorganique. — Mais, quel que soit le mode usité, les résultats ne varient pas sensiblement; ni le vote le plus secret, ni le vote le plus public n'améliore guère le suffrage universel si, en droit et de fait, il est et se maintient absolument inorganique.

3^e Limitation des dépenses électorales.

La substitution du vote public au vote secret devait surtout, dans la pensée de John Stuart Mill, prévenir la corruption du suf-

frage; elle ne pouvait, en aucune façon, le guérir de son ignorance; — et, même de la corruption, n'était-ce pas une illusion encore, de croire qu'il l'en guérirait? Cette illusion, Mill, si confiant qu'il fût dans les vertus éducatrices du suffrage, ne l'avait eue qu'à moitié. Il avait prévu ce que deviendrait, dans une société toute démocratique, la puissance de l'argent, et contre cette puissance de l'argent, il voulait que l'on protégât la liberté et la dignité du suffrage; qu'on limitât par une loi les dépenses électorales, qu'il fût justifié de toutes, ou que l'élection fût annulée, comme entachée et viciée; et, de plus, que le candidat ne pût personnellement effectuer aucune dépense, la loi l'eût-elle autorisée; et plus encore: que les dépenses électorales, nécessaires et légitimes, fussent mises à la charge soit de l'État, soit de la circonscription qui aurait un représentant à élire.

Il y avait assurément du bon dans cette idée, et d'abord, l'idée elle-même, le principe même. Si la représentation est une fonction publique, les frais d'élection doivent être imputés aux dépenses publiques. Ce ne peut être l'objet d'une dépense privée, que de se faire élire à une fonction publique. En décider et en disposer autrement, c'est donner le change sur la nature de cette fonction; c'est présenter comme une faveur à acheter, ce qui n'est qu'un office à remplir; c'est supposer au profit du candidat ce qui doit être au profit de l'État; et c'est faire des fonctions publiques l'apanage de la fortune, ou du moins faire de l'élection un jeu, de la fortune un gros atout; c'est introduire la corruption dans l'acte de la vie nationale d'où elle devrait être le plus impitoyablement chassée.

Le principe est bon, cela n'est pas douteux, de limiter les dépenses électorales; mais il faut se garder de n'aboutir, en pratique, qu'à rendre la corruption plus hypocrite, car la corruption est chose si subtile, et le corps social, comme le corps humain, lui offre tant de prises que, sans doute, elle s'infiltré toujours par quelque endroit. Ce n'est pas l'argent seul qui corrompt, et ce n'est pas avec l'argent qu'on corrompt le plus. Il y a les places et les promesses de places, et l'on y recourt d'autant plus volontiers et d'autant moins scrupuleusement que c'est, comme on dit, l'État qui paye. La multiplication des fonctions et des fonctionnaires, ce miracle de l'État moderne, n'a peut-être donc pas, en dernière analyse, d'autre cause: c'est que la corruption électorale, de cynique est devenue dissimulée: de directe, indirecte; et de privée, publique.

Mais s'il en est ainsi, les finances même, et la morale, se trouveraient bien que le trésor prit à sa charge les dépenses électorales. Il n'y aurait plus qu'un danger: ce serait que l'État ou le gouver-

nement, — lequel n'est fait jamais que d'argile humaine, — se fit corrupteur, à son tour. Les hommes étant ce qu'ils sont, il n'est pas de loi qui puisse les préserver de se laisser corrompre. La loi forcera plus ou moins la corruption à se cacher, mais elle ne fera pas, de ceux qui gouvernent et de ceux qui sont gouvernés, plus que des hommes.

Quand même, enfin, la corruption serait extirpée du suffrage, il n'en serait ni moins ignorant, ni moins incohérent, ni moins inorganique, ni moins anarchique. Expédiens, palliatifs ou changemens légers dans la forme n'y pouvant rien ou ne pouvant pas assez, voyons, parmi les systèmes proposés, ceux qui n'entraîneraient que des changemens minimes en substance.

III. — CHANGEMENS MINIMES EN SUBSTANCE

1^o L'âge.

Ce ne sont, eux aussi, que des expédiens, des palliatifs. Le premier consiste à reculer de quelques années l'âge électoral. Le suffrage étant un droit conféré par l'État, l'État peut le conférer à l'âge qui est jugé convenable. Et l'âge où l'État le confère n'est pas le même dans tous les pays. Il est de 20 ans en Suisse et en Hongrie, de 21 ans en France, en Italie, en Grèce, en Angleterre, en Suède; de 23 ans dans les Pays-Bas; de 24 ans en Prusse et en Autriche; de 25 ans en Belgique, dans l'Empire allemand (pour le Reichstag), en Espagne, en Norvège; il est de 30 ans au Danemark.

Rien, par conséquent, ne s'opposerait, en principe ou en droit, à ce qu'il fût reculé et porté, chez nous, de 21 à 23 ou à 25 ans. En fait et dans l'exécution, ce ne serait peut-être pas non plus très difficile, puisque le service militaire est maintenant obligatoire pour tous et que les militaires ne votent pas. On y gagnerait la maturité que peuvent donner deux ans ou quatre ans de plus, dans cette période de formation, et, si l'armée, par l'habitude de l'ordre et de la discipline, par l'esprit de corps, peut contribuer vraiment à l'éducation civique, à 23 ans ou à 25, cette éducation serait plus avancée.

Mais justement, parce que le service militaire est obligatoire pour tous et parce que, en France, les militaires ne votent pas, le besoin de reculer par une loi l'âge de l'électorat se fait sentir avec moins d'urgence. Le fait suffit, sans reviser le droit. A coup sûr, il paraît bizarre et il est bizarre, en effet, de déclarer majeur, pour l'exercice de sa « souveraineté » sur lui-même et de sa part de « souveraineté » sur ses concitoyens, un homme qu'on retient

en minorité, pendant quelques années encore, quant aux actes de sa vie civile, sinon les moins sérieux, du moins les plus personnels et qui ne peuvent guère engager que lui. Mais il ne faut pas faire de changemens apparens et soulignés par une loi là où les changemens se font tout seuls, discrètement, sans blesser, par le train quotidien des choses.

Il est toujours fort délicat d'ôter un droit ou d'y retrancher. Et, d'autre part, il ne faut pas non plus exagérer la valeur de l'âge comme élément de la capacité électorale. Il en a une évidemment, mais elle n'est pas absolue : le coefficient s'élève et s'abaisse, avec les individus. Tirer de l'âge seul une présomption de capacité électorale et régler sur lui seul le droit de suffrage, c'est, en voulant lui faire rendre plus qu'elle ne peut donner, fausser une idée juste. Cette idée juste, on la faussait, en la poussant jusqu'à l'absurde, quand on proposait, en Belgique, de conférer l'électorat « aux citoyens les plus âgés dans la proportion de 10 pour 100 de la population communale. » Les citoyens les plus âgés ne sont pas nécessairement les seuls capables ni même les plus capables de voter.

N'admettre que des électeurs de 25 ou de 30 ans n'est une sûreté ni contre la corruption, ni contre l'ignorance, ni contre l'incohérence, ni contre la mobilité, ni contre aucun des maux du suffrage universel. Reculer l'âge de l'électorat et attendre que le suffrage universel en devienne sage, éclairé, conséquent et incorruptible, serait s'exposer à attendre longtemps et, finalement, manquer le but. Il peut n'être pas mauvais de le faire, et même il doit être assez bon de le faire, par la loi si on le peut, dans la pratique si on ne le peut plus par la loi ; mais ce n'est pas, à beaucoup près, tout ce qu'il y aurait, tout ce qu'il y a à faire.

2° *Le domicile.*

Et tout ne serait pas fait si, en même temps qu'on reculerait l'âge électoral, on exigeait, pour conférer le droit de vote, une plus longue durée de domicile. Cette durée, comme l'âge de l'électorat, n'est pas la même dans les divers pays. Les conditions en sont ordinairement plus rigoureuses pour l'électorat communal que pour l'électorat politique, et cela va de soi, si tout citoyen, où qu'il puisse résider, a des intérêts politiques dans l'État, mais peut néanmoins ne pas avoir d'intérêts municipaux dans la commune qu'il habite en passant, sans s'y établir à perpétuité ; ce que la théorie traduit ainsi : « L'État est de droit public et général ; la commune est, surtout, de droit privé et local. » Les condi-

tions peuvent donc être plus strictes pour l'électorat communal que pour l'électorat politique, qui, institué par l'État pour l'État, est, comme l'État, de droit public et général.

Suivant les différens pays, le domicile requis est de six mois, un an, deux ans et même trois ans. Il se peut que six mois, ce soit trop peu, mais deux ou trois ans, c'est trop. Exiger de l'électeur deux ou trois ans de domicile, — ou le priver du droit de voter, — n'est-ce pas perdre de vue le monde contemporain et s'attarder aux environs de 1800 ou de 1810? Au cours de ce XIX^e siècle, la grande industrie a comme déraciné et mobilisé l'homme; elle a bouleversé les conditions du travail et, par là même, les conditions de l'habitation; car l'homme va où est la vie, laquelle est où est le travail. Si le travail abonde et dure, il reste; s'il manque, il part pour le chercher. Or, la production dépendant de la demande, la demande étant capricieuse, irrégulière et la grande industrie participant un peu de la spéculation, la demande se déplace, la production se déplace, le travail se déplace et l'homme se déplace après lui. S'il serait excessif de prétendre que « c'est un continuel exode des masses ouvrières en continuel mouvement », il ne l'est pas de dire que beaucoup d'ouvriers sont obligés de se déplacer assez souvent et qu'il n'en est guère d'assurés de trouver toujours le travail et la vie dans le même lieu.

On ne pourrait, par conséquent, exiger pour l'électorat une trop longue durée de domicile, sans enlever à beaucoup d'ouvriers le droit de vote, sans leur reprendre d'une main ce qu'on leur avait donné de l'autre, sans commettre une manifeste injustice et sans réduire à un suffrage restreint le suffrage proclamé solennellement universel.

Six mois de domicile sont-ils trop peu et redoute-t-on d'ouvrir ainsi la porte à des compagnons turbulens, qu'il serait prudent de laisser dehors? A-t-on peur de livrer la place aux grandes compagnies du suffrage, à l'armée roulante de la politique? alors, qu'on demande un an, au lieu de six mois, si le profit que l'État y peut faire vaut le mécontentement qu'on ne manquera pas de soulever, et si c'est la peine de toucher à une loi fondamentale pour n'y changer qu'une virgule. Mais on ne peut demander plus d'un an, parce que demander plus, ce serait faillir aux conditions de la politique dans l'État moderne, qui sont les conditions de la vie, qui sont les conditions du travail dans le monde moderne, et s'éloigner de la vie, alors que ce doit être tout l'effort de la politique de s'en rapprocher et de la suivre.

3° Un minimum de capacité.

Reculer la limite d'âge pour donner de la maturité, prolonger la durée du domicile pour donner de la stabilité au suffrage universel, ne sont donc que des expédients, et des expédients de peu d'effet. Mais l'extrême ignorance n'est point un défaut moindre que les autres. Pour la combattre, on a plus d'une fois songé à exiger des électeurs un minimum de capacité.

Quel minimum? Savoir lire? savoir lire et écrire? savoir lire, écrire et compter? Où est l'identité ou seulement l'analogie entre savoir *lire* et savoir *écrire*? Il n'y en a aucune. Mais, encore que de savoir lire ne soit nullement une garantie de capacité politique, celui qui sait ce qu'il fait a, de faire ce qu'il doit faire, une chance que n'a pas celui qui ne sait pas ce qu'il fait. Il est triste, aux jours de scrutin, d'entendre, comme on pouvait naguère l'entendre dans nos villages, des électeurs dire au distributeur de bulletins : « Donne-moi le bon ! » prendre le papier, le plier en quatre, et le remettre tranquillement au maire, — heureux quand c'était celui qu'ils voulaient, — mais hors d'état de s'en apercevoir, si on les trompait!

De pareils faits appuient et confirment l'axiome : « On ne devrait pas plus concéder le suffrage à un homme qui ne saurait pas lire qu'on ne le concède à un enfant qui ne sait pas parler. » L'Italie a refusé de concéder le suffrage aux hommes qui ne savent pas lire et écrire, et elle a bien fait. La Belgique, après maintes hésitations et malgré maintes résistances, s'est résignée à le leur conférer; elle a eu tort, s'il est exact qu'il y eût en Belgique 400 000 hommes en âge électoral, qui fussent incapables de lire et d'écrire (le nombre total des électeurs devant être de 1 200 000). Mais toutes deux, l'Italie et la Belgique, étaient maîtresses de la situation. Elles n'avaient pas déjà le suffrage universel. Nous l'avons, nous, et nous ne sommes plus les maîtres. La seconde République a concédé inconsidérément le suffrage aux illettrés, et nous sommes en présence du fait accompli, de la sottise passée depuis cinquante ans dans la loi. En politique, une sottise de cinquante ans ne cesse pas d'être haïssable, mais elle a cessé d'être réparable.

D'ailleurs, le temps, qui souvent aggrave les fautes, atténue peu à peu celle-ci. Il y avait, en 1854, 69 pour 100 seulement de Français mâles — et d'âge électoral — capables de signer leur acte de mariage; en 1887, il y en avait presque 90 pour 100. Au fur et à mesure que le corps électoral se renouvelle, la proportion des illettrés, des *analfabeti* décroît, et l'école primaire, du moins,

si elle n'a pas produit des citoyens qui font ce qu'ils doivent faire, a produit des gens qui peuvent savoir ce qu'ils font. Il y a beaucoup moins d'hommes de 21 ou de 25 ans complètement illettrés que de 55 ans et au-dessus, et peu à peu, la vie efface et redresse l'erreur des visionnaires de 1848, l'erreur d'avoir fait « à l'enfant qui ne sait pas parler » le funeste cadeau du suffrage universel, quitte à être scandalisés, au bout de quelques semaines, que l'on n'eût pas encore « appris à lire au peuple! »

Et là non plus il n'y a pas de loi à faire, ni d'examen électoral à instituer, ni de subterfuge à inventer, pour retirer aux illettrés le *moyen de voter* sans leur retirer le *droit de vote*. Il n'y a qu'à laisser aller le temps et couler la vie. C'est le cas de se rappeler le précepte ancien, et de « donner du temps au temps. » Mais que l'on se persuade bien que, lors même que le dernier illettré aura fini par disparaître du corps électoral, le suffrage universel sera resté, politiquement, à peu près aussi incapable, et ne sera pas devenu du coup ce qu'il faut qu'il devienne, pour que l'État moderne soit l'État à la fois très stable et très progressif qu'il veut être.

Toute innovation, toute réforme, en politique, doit être considérée et jugée d'un triple point de vue : quant à sa « possibilité », à la facilité de son introduction ou de son exécution ; quant au changement qu'elle apporte dans les institutions, au trouble dans les habitudes ; quant à son rendement, à l'effet utile qu'elle peut donner.

Si, de chacun de ces points de vue, l'on examine chacun des expédiens ou palliatifs proposés, voici ce qu'on en retiendra :

L'éducation du suffrage universel est facile à décréter, mais difficile à faire ; elle ne causerait ni changement ni trouble, mais rendrait moins qu'on n'en attend. Le vote obligatoire serait, aussi, facile à inscrire dans la loi, une fois son principe accepté, mais le principe en est, pour nous, inacceptable, en l'état actuel du suffrage. Une fois même ce principe accepté, le vote obligatoire serait difficile à faire fonctionner, faute d'une sanction pratique ; s'il rendait un peu, il jetterait du trouble dans les habitudes et trop de trouble pour ce qu'il rendrait.

Le scrutin de liste pourrait être sans trop de difficulté substitué au scrutin d'arrondissement ; ce serait changer une fois de plus la législation, mais peu changer aux habitudes ; et cette substitution rendrait davantage, mais à elle seule pas assez. — Le vote public serait très difficile à substituer au vote secret, changerait trop aux habitudes et peut-être ne rendrait pas grand'chose. — Limiter les dépenses électorales serait sans doute plus facile à

dire qu'à faire, changerait beaucoup aux habitudes, rendrait quelque chose, mais trop peu.

Reculer l'âge de l'électorat serait relativement facile, changerait peu dans les habitudes, à cause du service militaire, obligatoire pour tous, mais rendrait peu. — Prolonger la durée du domicile électoral serait moins aisé, changerait trop, à cause de la mobilisation des ouvriers par la grande industrie, rendrait peu et serait antidémocratique. — Rayer les illettrés des listes serait difficile, changerait et troublerait beaucoup, la prescription ayant semblé pour eux créer une sorte de quasi-droit, et rendrait peu, au prix de ce qu'on risquerait, en touchant, comme on ne saurait l'éviter, à la substance même du suffrage universel.

Si maintenant, on se reporte aux données du problème politique, tel qu'il se pose devant nous : Organiser le suffrage universel : de manière, qu'il reste universel et égal ; qu'il dégage la meilleure représentation et permette la meilleure législation ; qu'il assure à l'État un fondement solide, on doit convenir que la solution définitive n'est nulle part où nous avons jusqu'à présent cherché. Rien, en effet, dans ce que nous avons vu jusqu'à présent, n'organiserait le suffrage universel. Mais, bien qu'aucune de ces mesures ne nous offre la solution et n'apporte l'organisation nécessaire, la plupart d'entre elles, malgré tout, ne sont pas incompatibles avec une organisation du suffrage universel, quelle qu'elle doive être : quelques-unes même aideraient ou peuvent servir à cette organisation.

Et, au demeurant, ce ne sont là, il est bon de s'en souvenir, que des expédiens ou des palliatifs, puisque la méthode ordonnait de commencer par le plus simple. Montant du plus simple au moins simple, et du moins simple au plus complexe, nous continuerons, à travers les combinaisons et les systèmes proposés, — en empruntant à chacun d'eux les élémens qu'il est susceptible de fournir, — à nous rapprocher de l'organisation qui, selon nous, pourrait, seule, régler ou régulariser le suffrage universel et, seule, sauver de l'anarchie l'État moderne, inorganique de naissance.

CHARLES BENOIST.

LA FAMILLE DE RUBENS

Sur la pierre tombale du père de Rubens, décédé à Cologne en 1587 et inhumé dans l'église Saint-Pierre de cette ville, on lisait une inscription portant qu'il « avait habité Cologne pendant dix-neuf ans et qu'il avait vécu avec sa femme durant vingt-six années dans une étroite union. » Sauf ce qui concerne la durée de cette union, il faut bien reconnaître qu'il y avait là autant d'inexactitudes que de mots. Le lieu de naissance de Rubens lui-même n'était pas d'ailleurs donné d'une manière plus véridique dans la notice que son propre neveu Philippe avait consacrée à son oncle — probablement d'après des notes laissées par Albert Rubens, le fils aîné du grand peintre — notice à laquelle de Piles emprunta les élémens de la biographie de ce dernier. A en croire les uns et les autres, Rubens serait né à Cologne en 1577. Peu de temps avant la publication de de Piles, dans quelques lignes placées par C. de Bie au-dessous du portrait de l'artiste (1649), la ville d'Anvers était, au contraire, indiquée comme lui ayant donné le jour, et après de Bie, Bellori, qui tenait aussi ses renseignements de la famille de Rubens, Moreri dans son grand *Dictionnaire historique* (1674), Sandrart dans son *Académie* (1675) et Baldinucci dans ses *Notizie* (1686) disent également Rubens originaire d'Anvers. Ces deux courans d'affirmations contradictoires ont persisté presque jusqu'à nos jours, et avec cette manie de légendes absolument gratuites qui régnait dans la littérature artistique de la première moitié de ce siècle, des écrivains non seulement sont allés jusqu'à spécifier la maison de Cologne où Rubens serait né, mais sans s'arrêter en si beau chemin, d'autres ont imaginé que c'était précisément dans cette maison que Marie de

LE JAPON INCONNU

LAFCADIO HEARN

Glimpses of unfamiliar Japan, 2 vol. in-8°; Londres, Osgood, Mac-Ilvaine et Co.

Le vieux Japon s'en va, avec ses paravens et ses laques, ses bronzes et ses ivoires curieusement travaillés, son décor fantastique et bizarre sur lequel s'attardait la curiosité des esthètes, sous lequel se dissimulaient une philosophie insoupçonnée et une force de résistance ignorée, et aussi avec le charme mystérieux de son sourire et de sa politesse exquise. « Les Basques, écrivait Voltaire, sont un petit peuple qui chante et danse au sommet des Pyrénées. » Les Japonais, eussent volontiers déclaré nos écrivains modernes, sont un peuple de fantoches imitateurs et de mousmés grimaçantes qui folâtre au pied du Fusi-Yama. Bien peu ont su discerner, sous les dehors trompeurs et le masque d'emprunt, une race aux instincts studieux et à la politique savante, habile à voiler de courtoisie son stoïcisme, et capable, l'heure venue, d'un puissant effort.

L'Europe s'en tenait aux apparences. Les mouvemens de la race jaune ne la préoccupaient que dans la mesure où ils pouvaient compromettre la sécurité de nos possessions de l'Indo-Chine; le Japon, royaume insulaire et relativement peu peuplé, était considéré comme une quantité négligeable tant au point de vue politique que militaire. Aussi la guerre sino-japonaise fut-elle, à son début, envisagée comme une guerre de pygmées, en attendant d'être une révélation pour le plus grand nombre et d'apparaître comme une révolution aux diplomates. Les résultats de cette guerre bouleversaient les idées préconçues;

ils allaient, une fois de plus, à l'encontre de la théorie du nombre.

Ce vieux Japon eut ses explorateurs, plus curieux de son esthétique que de ses conceptions intellectuelles et morales, plus séduits par la bizarrerie de ses arts, de ses coutumes et de ses traditions, — qui prêtaient à des récits pittoresques et à des effets littéraires, que soucieux de découvrir ce que voilait cet extérieur exotique. Parmi ceux qui ont le mieux su pressentir la vérité et qui ont pénétré le plus avant dans les arcanes du Japon se trouve un écrivain, célèbre aux États-Unis, commençant à l'être en Angleterre, et dont les aperçus ingénieux sont pour attirer et retenir l'attention. Rarement un étranger a su, à ce degré, s'imprégner de l'âme même d'un peuple, s'identifier à lui, adopter ses idées, son mode de vie, sa langue, ses coutumes et ses aspirations, et démêler, sous la complexité et l'infinie variété des formes, les secrets mobiles qui le font agir, les facteurs qui ont préparé et assuré son succès.

I

« Il y a quelque vingt ans, écrit au *New-York Herald* le directeur d'un journal de l'Ouest, je vis entrer dans mon cabinet un singulier visiteur. Petit, très brun, étrangement timide et embarrassé, il portait d'énormes lunettes, dont les verres très puissans accusaient une intense myopie. Son costume, propre mais râpé et usé jusqu'à la corde, en disait long sur ses démêlés avec dame Fortune. Le nouveau venu me demanda d'un air gauche et d'une voix hésitante si je consentirais à publier un travail qu'il m'apportait, et, ce disant, il tira de sa poche un manuscrit et le déposa sur mon bureau. Je lui répondis qu'en dehors des contributions de mes collaborateurs attitrés je publiais rarement d'autres articles, — l'état de la caisse du journal ne me permettant pas de me montrer libéral. Je lui promis toutefois de lire son article, et, s'il m'agréait, de le publier et de le lui payer, à un taux des plus modestes, que je lui indiquai. Il y souscrivit avec empressement, et se retira gauchement, me laissant l'impression d'un être indescriptible et de fantastique apparence.

« Mon visiteur parti, je dépliai son manuscrit et le lus, par acquit de conscience; mais dès les premières lignes je fus pris. La forme en était irréprochable, le fond... des plus curieux : une acuité de vision extraordinaire, des aperçus d'une rare originalité, une logique fine et serrée. J'allai jusqu'au bout, séduit, charmé. Le lendemain même l'article paraissait, et, peu après, l'auteur venait toucher ses très modestes émolumens, que je me souviens lui avoir avancés sur mes propres deniers, la caisse du journal étant à sec. L'article fit sensation;

il était signé Lafcadio Hearn : c'était, je le sus plus tard, son début dans le journalisme. »

Lafcadio Hearn était bien son nom, et ce nom devait devenir célèbre aux États-Unis avant d'être connu en Europe. Il était né à Smyrne, d'un père anglais et d'une mère grecque : il gagnait à grand'peine de quoi subvenir à ses modestes besoins, dans une petite ville des États de l'Ouest, en qualité de correcteur d'épreuves chez un imprimeur. Timide comme beaucoup de myopes, craintif et gêné comme un homme que la vie a malmené et qui ne demande à la fortune que le strict nécessaire, il doutait de tout, de lui-même surtout ; et ni la bienveillance du directeur du journal, ni le succès de son premier article et de ceux qui suivirent ne triomphèrent jamais entièrement de son instinctive sauvagerie. « Je l'attachai à mon journal comme collaborateur régulier, et je m'attachai à l'homme que je m'évertuai à apprivoiser. Tâche difficile ! Non qu'il fût irritable et de difficile humeur, mais c'était un silencieux, un rêveur et surtout un sensitif. Un mot vif le déconcertait, la plus légère plaisanterie le faisait se replier sur lui-même. Travailleur acharné et consciencieux, il vivait dans un monde de formes, d'images et d'idées dont il avait peine à s'abstraire. Il venait travailler à ses articles, de préférence dans mon cabinet, assis au coin d'une table, anxieux de ne pas me déranger, mais ne pouvant se décider à s'installer dans la salle des rédacteurs, où il eût été mieux. Le bruit, les allées et les venues l'effarouchaient. Au moindre mot, à la plus indifférente remarque qu'on lui adressait, il rentrait en lui-même comme un colimaçon dans sa coquille. Sa plume courait, sans temps d'arrêt, sur son papier dont il empilait méthodiquement les feuillets, qu'il relisait soigneusement, mais n'y faisant presque aucun changement. Autant l'homme était timide et emprunté, autant l'écrivain était hardi, original, souple et brillant. Je le vois encore, courbé sur son manuscrit qu'il touchait presque de son nez, absorbé dans son travail et ne bougeant pendant des heures non plus qu'une statue de bronze. Indifférent au gain, sans besoins, il écrivait à ses heures, sur les sujets qui le tentaient et, quand la renommée lui vint, quand les revues et les journaux se disputèrent sa collaboration et lui firent les offres les plus tentantes, il s'y déroba fréquemment, satisfait d'une médiocrité relative et redoutant d'aliéner son indépendance, alors qu'il eût pu pousser haut et loin sa fortune. »

La réputation de l'écrivain grandissait, mais l'homme restait inconnu de ceux qui l'entouraient. De son passé il ne parlait pas ; sur lui-même il était muet. Lui parlait-on de ses articles, il devenait mal à l'aise, détournant la conversation, redoutant les compliments. Il avait évidemment reçu une éducation distinguée, il possédait à fond ses classiques ; son savoir était des plus étendus, sa vision pénétrante

et fine; sa plume, d'une merveilleuse souplesse, se jouait des difficultés. Certains articles de lui sur les questions sociales les plus délicates attirèrent l'attention des journaux de l'Est; reproduits par eux, ils eurent un grand succès, dû à l'art de tout faire entendre sans appuyer, de glisser avec une incomparable aisance sur ce qui pouvait froisser les susceptibilités du lecteur, de se tirer avec un rare bonheur des exposés les plus difficiles. Il excellait surtout à décrire la vie des petits, des humbles, dont il était et voulait être, et ce don particulier lui valut d'être invité par le directeur de l'un des grands journaux de la Nouvelle-Orléans à collaborer à sa feuille. Il y publia une série d'articles très remarquables où il dépeignait avec une incomparable exactitude les mœurs, les coutumes, les traditions des bateliers nègres du Mississipi. Dans un ordre d'idées analogue, et de la même plume, il décrivait la vie plantureuse et sensuelle des riches planteurs, leur luxe, leurs occupations et leurs plaisirs. Doué d'une faculté d'observation et d'assimilation très rare, il s'identifiait avec les types qu'il étudiait, s'imprégnait de leurs conceptions et de leurs traditions. Ce qu'il voyait se reflétait comme en un miroir révélateur aussi bien des manifestations extérieures que des secrets mobiles, et sa plume déliée en rendait, dans une forme exquise, les nuances les plus insaisissables. Très lus et très goûtés à New-York, ces articles attirèrent l'attention d'un grand éditeur de cette ville, qui proposa à Lafcadio Hearn de l'envoyer aux Antilles pour y étudier sur le vif la population créole et noire, et, de même qu'il avait dépeint la vie dans la Louisiane, d'écrire un livre dont il lui offrait un bon prix. Lafcadio Hearn accepta, ce genre de travail étant pour compléter ses précédentes études, et ce volume, qui eut le plus grand succès aux États-Unis, confirma sa réputation et décida de son avenir. Il avait trouvé sa voie : le goût des voyages s'était éveillé dans ce nomade anglo-grec-américain, et allait bientôt l'entraîner au bout du monde, pour la plus grande satisfaction de ses lecteurs et aussi de tous ceux qu'intéressent les problèmes compliqués de l'extrême-Orient.

II

C'est en effet comme observateur aussi sagace que profond du génie japonais, comme écrivain merveilleusement préparé par ses goûts et ses travaux antérieurs à nous initier aux conceptions de ce peuple, si peu connu bien qu'il en ait été tant parlé, que Lafcadio Hearn a mis le sceau à sa réputation. Ses travaux sur le Japon, réunis en deux volumes sous le titre de *Glimpses of unfamiliar Japan*, « Aperçus d'un Japon inconnu », ont eu, en Angleterre et aux États-Unis,

un grand retentissement. Ils sont le résultat de longues années d'étude ; et l'acuité de vision de ce myope étonne. Dans cet empire du « Soleil levant », dont l'originalité et la bizarrerie ont captivé et absorbé tant d'écrivains qui n'y ont vu que matière à articles fantaisistes et pittoresques, à des recherches de style, à des phrases à effet et à des chatoiemens de vocables, Lafcadio Hearn fit de curieuses trouvailles, de singulières découvertes.

Il y appliqua les mêmes procédés qu'en Louisiane et aux Antilles, car ce timide, ce silencieux devenait intrépide et questionneur quand il s'agissait pour lui de satisfaire sa passion dominante, d'exercer ses dons d'observation et de compréhension. Il possédait l'art de gagner la confiance, d'interroger avec une bonne foi et une sincérité qui désarmaient les métianges, de deviner ce qui se cachait sous les réticences, de tout noter avec une impeccable mémoire. Avec les gens de toutes classes et de toutes conditions il causait familièrement, s'informant discrètement, pénétrant chaque jour plus avant sous les dehors compliqués qui, ici, avivaient son imagination sans satisfaire sa curiosité.

Et, tout d'abord, il se fit Japonais : il apprit la langue du Japon, en adopta le costume et les coutumes, en étudia l'histoire, s'imprégnant des traditions et des idées de la race. Il vécut en Japonais, dépouillant sans effort et ainsi qu'un vêtement gênant ses habitudes européennes, mangeant et buvant ce que mangent et boivent les habitans du Nippon, fréquentant les prêtres et les savans, conversant avec eux et s'abstenant de tout commerce avec les Européens, s'éprenant si bien de sa métamorphose que, pour la faire plus complète et plus intime, il épousa une Japonaise, en eut un fils qu'il éleva en Japonais, et enseigna lui-même leur langue aux enfans japonais et en costume de maître d'école japonais. Ses adaptations antérieures étaient pour lui faciliter cette transformation, à laquelle sa tournure d'esprit le rendait d'ailleurs éminemment propre ; la race qu'il observait était pour lui rendre l'observation attrayante. Ce sensitif goûtait mieux que tout autre les formes courtoises et polies, discrètes et réservées d'un peuple renommé pour son savoir-vivre exquis, pour l'invariable politesse dont il ne se départ jamais, même dans les circonstances les plus critiques. Ce timide aimait se soustraire à l'observation de ses compatriotes pour se livrer en paix à la sienne propre sur les autres. Cet amoureux des réalités, dédaigneux des apparences, comme du luxe et du confort, se complaisait dans cette vie modeste, laborieuse et ignorée, où chaque jour il recueillait un fait nouveau, suggérant une conception nouvelle, où il entassait notes sur notes, savourant la joie intense de l'artiste à mieux comprendre et à mieux rendre son modèle.

Il entrevoyait indistinctement, semblait-il, un tréfonds où il voulait atteindre, une clé magique qui lui ouvrirait l'arcane où il voulait pénétrer. L'irritant et déconcertant problème qui se posait devant lui est celui qui se pose devant tout homme désireux de se rendre compte du génie propre d'un peuple, de discerner sous les manifestations de la vie extérieure, sous l'apparente contradiction des formes et des formules, du costume, des mœurs et des usages, les conceptions intérieures, les croyances réelles, les instinctives aspirations. Plagiaires de l'Europe, les Japonais des grandes villes le déroutaient par leurs facultés d'adaptation analogues aux siennes ; il retrouvait partout ce qu'il appelait « l'odeur du beefsteak anglais », et il s'éloignait du littoral pour ne la plus sentir, allant chercher jusque dans la province lointaine et peu connue d'Okii un champ d'observation où le contact avec l'étranger n'eût pas encore faussé l'instinct naturel de la race. Il le trouva et s'y absorba ; les semaines, les mois s'écoulèrent dans l'incessant labeur de l'homme à la recherche de la vérité.

De ce labeur, de l'ensemble des notes méthodiquement classées et minutieusement contrôlées au cours de cinq années, s'est lentement dégagée l'œuvre de Lafcadio Hearn, cette collection d'essais originaux dont la plupart révèlent une subtile observation et une merveilleuse intuition. A force d'étudier cette race asiatique, avant-garde de l'extrême-Orient, son esprit souple et pénétrant y retrouva, non sans surprise, les méthodes d'induction et de déduction qui lui étaient familières, les conceptions qui lui étaient personnelles, une singulière analogie d'idées et de pensées, qui, le jour où la lumière se fit en lui, où la cause première qui étudiait sa poursuite lui apparut clairement, lui rendit sa tâche facile. Cette cause, il la cherchait consciencieusement, mais, alors qu'il s'en rapprochait, il s'en détournait, se croyant dupe d'un mirage, d'un reflet de lui-même s'interposant entre la vérité et lui. Elle était en effet le mobile instinctif et secret de ses propres actes et, quand force lui fut de le reconnaître, il se rendit compte de l'identité de goûts, de sensations et d'idées qui existait entre cette race et lui. Il comprit alors et l'inconsciente attraction qu'elle exerçait sur lui et la facilité avec laquelle il s'était adapté à elle. Le mot de l'énigme était celui auquel il s'attendait le moins, qui de lui-même, venait sous sa plume comme synthèse de sa patiente analyse, qu'il écartait comme invraisemblable, et qu'il ne se décida à tracer que contraint par l'évidence : le *stoïcisme*.

Le stoïcisme : là est pour lui le substratum de l'âme japonaise. Rien, semble-t-il, n'est, au premier abord, plus difficile à concilier que l'apparente joie de vivre, la douceur de mœurs, l'instinctive simplicité et la courtoisie souriante du Japonais avec ce principe austère d'une impassible philosophie. Et cependant, tout y ramène Lafcadio

Hearn : il le retrouve à la base des conceptions et des traditions, du passé et du présent, et chacune de ses études aboutit à cette conclusion : chacun des faits qu'il cite, chacune des anecdotes à l'appui de ses récits révèle et affirme l'existence de ce principe qui, dans un autre ordre d'idées, explique la stoïque bravoure de cette race de prétendus fantoques grimaçans, sa parfaite discipline, et la force d'endurance dont elle a su faire preuve.

Ce principe posé, nul n'était mieux préparé que cet observateur clairvoyant à démêler l'apparente antithèse entre les conceptions et les actes, à les rattacher aux coutumes séculaires et à expliquer les uns par les autres ; nul n'était plus apte que cet écrivain subtil et délié, habile à faire vivre sous sa plume des types infiniment variés tout en leur conservant leur originalité propre, à nous rendre, dans leur cadre particulier, les physionomies curieuses qui défilaient devant ses yeux.

Il nous les montre : le prêtre et l'enfant, le paysan et le marchand, la jeune fille et la femme, le lettré, le maître et le serviteur, et il ne se borne pas à les dessiner d'un trait net et fin, à les faire agir, penser et parler : il met en lumière les mobiles qui les font agir, les sentimens qui les animent, les signes extérieurs par lesquels ces sentimens se traduisent, signes qui eux-mêmes se relient à tout un ordre de choses et de traditions et, par leurs racines les plus ténues, plongent dans un passé lointain. Une étude sur la musique lui suggère d'inattendus rapprochemens : « L'art musical japonais m'apparaît, écrit-il, comme un reflet adouci du nôtre, moins la force, le brillant et la passion. Ainsi qu'en un rêve on voit se dessiner à travers une voile diaphane une figure souriante et amie, cet art évoque le souvenir de rythmes ailleurs entendus, d'harmonies qui sommeillent dans ma mémoire. » Parlant du lien conjugal, il dit : « Plus j'avance dans mon étude de la vie telle que l'entend et la pratique ce peuple heureux entre tous, plus je me demande si notre civilisation ne fait pas fausse route et si elle est bien telle que moralement nous la croyons. J'estime, avec Kampfer, que les Japonais valent mieux que nous. Nos moralistes, avec leur conception sémitique au sujet du péché originel, déclarent les Japonais amoraux : ils se trompent et nous trompent en affirmant qu'ils nous sont très inférieurs parce que leurs idées des rapports entre les deux sexes diffèrent profondément des nôtres. Ce que j'ai vu dans nos grandes agglomérations urbaines m'amène à la conclusion que la conception japonaise est supérieure à la nôtre, si ce n'est en théorie, tout au moins dans la pratique. Il faut, pour juger une race, un facteur indispensable à l'intelligence de tout sujet complexe : à savoir le don de sympathie. Un geste, un regard révèlent bien des choses à qui possède ce don. » Et, ceci dit, il écrit, d'une plume sympathique et affluée, son essai sur le

« sourire japonais », qui est un chef-d'œuvre d'observation fine et pénétrante.

III

Voile transparent et gracieux étendu sur les misères et les tristesses inhérentes à la condition humaine, le sourire japonais n'a, selon Lafcadio Hearn, rien de hiératique : il n'est pas figé sur les lèvres qui l'esquissent ou le dessinent. Reflet des sensations intérieures, tour à tour conciliant, gai, mélancolique ou avenant, se prêtant à l'expression de toutes les nuances, il n'en demeure pas moins incompréhensible pour l'Européen qu'il déconcerte et qui, en ignorant les secrets mobiles, la source intime et profonde, n'y voit qu'une enfantine contraction des lèvres, n'y lit qu'une banale obséquiosité, le plus souvent qu'une ironie mal déguisée, que dédain pour celui auquel il s'adresse. C'est surtout dans les relations de serviteur à maître, d'inférieur à supérieur, les plus fréquentes entre le Japonais et le blanc, que ce sourire, mal compris, mal interprété, provoque de fréquents et souvent de déplorables malentendus.

« Pourquoi l'étranger ne sourit-il jamais ? » demande le Japonais, qu'étonnent ce qu'il appelle les « faces colériques » des Anglais ? « Pourquoi les Japonais ont-ils toujours le sourire aux lèvres ? » s'enquiert l'étranger qui s'imagine ou qu'ils se moquent de lui ou qu'ils manquent de sincérité. On l'étonnerait fort en lui disant que ce sourire qui le choque prend sa source là où lui-même puise sa gravité voulue, là où il emprunte son masque impassible et rigide ; qu'un sentiment intérieur identique, réel dans un cas, factice dans l'autre, suscite des manifestations extérieures totalement différentes ; que le stoïcisme du Japonais est supérieur au sien, et que c'est à ce stoïcisme qu'il doit son perpétuel sourire.

« Un Anglais de mes amis, écrit Lafcadio Hearn, homme bienveillant et d'humeur pacifique d'ordinaire, me disait, la veille de mon départ de Yokohama pour l'intérieur : « Puisque vous allez étudier les Japonais, déchiffrez, si vous le pouvez, et expliquez-moi, à votre retour, leur perpétuel et énigmatique sourire. Il me déroute constamment. Il y a peu de jours, je descendais en ville dans ma voiture lorsque je vis venir à contrevoie une *kuruma* vide conduite par un Japonais. Je lui fis signe de se ranger et de prendre l'autre côté de sa route ; mes chevaux étaient vifs et j'appréhendais un accident. Soit mauvaise volonté, soit stupidité, non seulement le Japonais ne se gara pas, mais, faisant reculer son cheval, il buta l'arrière de sa *kuruma* contre le talus d'une façon si malencontreuse, que l'un de mes chevaux se heurta et se blessa

au brancard de son véhicule. Emporté par la colère, je frappai ce maladroit à la tête avec le manche de mon fouet. Le sang jaillit et l'homme ainsi maltraité, sans mot dire et tout en épongeant le sang qui maculait son visage, s'inclina avec un singulier sourire. Ce sourire... je l'ai devant les yeux : il me hante et, au moment même, j'aurais mieux aimé que l'homme me rendit coup pour coup. Ma colère tomba. J'eus honte de mon emportement. L'homme s'éloigna, toujours souriant, mais... pourquoi souriait-il ? A qui en avait-il ? Je ne comprends pas. » — Moi non plus, je ne comprenais pas, alors ! mais plus tard je compris, et ce sourire, et d'autres plus énigmatiques. Je compris qu'un Japonais sourit stoïquement en face de la mort même, et cela sans fausse bravade comme sans lâche résignation. Je compris que l'homme, ainsi brutalement frappé, se sentait dans son tort et s'excusait, acceptant sans murmurer la disproportion entre le châtiment infligé et l'erreur commise, et qu'il y avait dans son sourire plus de regret pour l'emportement du blanc que pour sa propre blessure ; je compris enfin que le sourire japonais était un éloquent et muet langage, et qu'à l'interpréter d'après nos idées européennes je ferais fausse route, aussi bien qu'en prétendant interpréter les signes conventionnels de l'écriture japonaise d'après des analogies de formes avec les lettres de notre alphabet. »

Une étude plus approfondie l'amena à noter et à comprendre toutes les nuances de ce muet langage. Il vit que, dès l'âge le plus tendre, les enfans l'apprenaient de leurs parens, qu'il faisait partie de l'étiquette familiale et sociale, une physionomie souriante étant la plus agréable que l'enfant pût présenter à ses parens, à ses maîtres, à ses amis, comme plus tard à ses supérieurs et à ses inférieurs et, dans l'ordre physique et moral, aux épreuves de la vie, à la souffrance, aux déceptions, aux tristesses. Le cœur peut se briser, mais la figure doit rester, non impassible comme le veut une orgueilleuse et inhumaine conception européenne, mais sereine, et ici nous touchons, non seulement au fond de stoïcisme inhérent à la race japonaise, cultivé et développé dès l'enfance, mais aussi à son point de contact avec l'antiquité grecque et latine, au culte de l'esthétique qui veut que l'homme, aux prises avec la douleur, lui oppose un front souriant, et que le masque enlaidi et contracté ne témoigne pas de la lutte intérieure.

Tout l'y incite, et l'enseignement et l'exemple des siens, et ce qui attire ses regards. « Au moment où j'écris ces lignes, ajoute Lafcadio Hearn, je vois surgir une vision entrevue, une nuit, à Kioto. A l'angle d'une rue brillamment éclairée et dont le nom m'échappe, je m'arrêtai devant une statue de Jizo, placée à l'entrée d'un temple. Elle représentait un néophyte en extase, un beau et jeune garçon sur les lèvres duquel errait un sourire d'un réalisme divin. Ma contemplation

fut interrompue par un garçon de dix ans environ. Il venait, à en juger par ses joues roses et son regard brillant, de quitter ses camarades et ses jeux : s'arrêtant un instant, il s'inclina respectueusement devant la statue, souriant, et son sourire était si étrangement pareil à celui du néophyte qu'il semblait que le sculpteur l'eût pris pour modèle. En m'éloignant, je me disais : Ce sourire n'est cependant pas une copie ; ce que le sculpteur a symbolisé dans son œuvre c'est l'un des traits caractéristiques de sa race. »

Le jour est proche où ce trait caractéristique et charmant ne sera plus qu'un souvenir. Lafcadio Hearn insiste sur ce fait que, dans les ports où le Japonais se trouve en contact fréquent avec l'Européen, son sourire, mal interprété et mal compris, disparaît. Et, à ce sujet, il cite une anecdote curieuse qui témoigne une fois de plus quels tristes malentendus ce sourire fait naître entre deux races inhabiles à se comprendre. M. T^{***}, négociant anglais à Yokohama, avait depuis assez longtemps à son service un samuraï, ancien soldat licencié des troupes féodales, homme à l'humeur égale, des services et de la probité duquel il n'avait qu'à se louer. En sa qualité de samuraï il portait constamment deux sabres à sa ceinture, insignes de son ancienne profession et de son grade. L'Anglais l'appréciait, bien que les genuflexions, les salutations et la politesse raffinée de son factotum lui parussent excessives ; son perpétuel sourire surtout lui était insupportable. Un jour le samuraï l'aborda et lui demanda un service. Pour une cause accidentelle, il avait un pressant besoin d'argent. Il pria donc son maître de lui avancer une certaine somme et lui offrait, en garantie, l'un de ses sabres. C'était une arme ancienne, de trempe fine et de grand travail, d'une valeur très supérieure au prêt qu'il sollicitait. M. T^{***} consentit et fit l'avance, que son factotum lui remboursa trois semaines plus tard, rentrant en possession de son sabre.

Quelle fut la cause du dissentiment qui survint quelques jours après, M. T^{***} lui-même ne s'en souvient plus. Quoi qu'il en soit, dans un moment de colère et d'emportement, il injuria grossièrement le samuraï et lui intima l'ordre de quitter sa maison. A ces insultes et à son ordre, ce dernier répondit en s'inclinant avec respect et en souriant. Exaspéré par ce sourire qui avait toujours eu le don de l'agacer, M. T^{***} s'oublia au point de frapper le samuraï au visage. Prompt comme l'éclair, celui-ci dégaina et fit siffler son arme au-dessus de la tête de son maître qui se crut perdu, sachant avec quelle dextérité un samuraï décapite un homme d'un seul coup de son arme affilée. Il en fut cependant quitte pour la peur. A sa grande surprise le samuraï se ressaisit, remit son sabre dans le fourreau, puis, sans mot dire et avec un sourire étrange, il se retira.

Lui parti, M. T^{***} réfléchit ; il avait vu la mort de près et, faisant

un retour sur lui-même, il eut honte de son emportement; se rappelant les services du samurai, son zèle et sa probité, il résolut de réparer sa faute et de s'excuser. Mais au moment où il s'apprêtait à l'aller trouver, il apprit qu'il n'était plus. Rentré chez lui, le samurai avait écrit à son maître et s'était ouvert le ventre. Dans la lettre que l'on remit à M. T***, le Japonais lui disait qu'il ne pouvait survivre à l'affront qu'il avait reçu et qui le déshonorait à tout jamais à ses yeux et à ceux des siens. Il s'excusait d'avoir eu un instant la tentation de tuer son insulteur. Le souvenir que l'arme qu'il tenait en main était celle sur laquelle son maître lui avait, en un moment de gêne, consenti une avance, avait retenu son bras. L'honneur lui interdisait de s'en servir contre son bienfaiteur, il la tournait contre lui-même.

« Les traditions s'effacent, ajoute Lafcadio Hearn, devant le dédain et les railleries de l'étranger. Au sourire sympathique, à la politesse aimable succèdent, chez ce peuple imitateur, l'impassibilité de la physionomie et la froideur glaciale du regard. Le même fond de stoïcisme y pourvoit et facilite la métamorphose, mais un jour viendra où il se reportera vers le passé avec les mêmes sentimens de tristesse mélancolique que nous inspire le souvenir de l'antique et gracieuse civilisation grecque. Le Japonais se rappellera, lui aussi, le temps heureux des plaisirs simples, la sensation disparue des joies de la vie, la divine intimité de l'homme et de la nature. Il dira à ses descendans combien ce monde était alors plus lumineux et plus beau. Il évoquera le charme de l'antique courtoisie, de la poésie des temps disparus. Dans son évolution rapide, il s'étonnera de bien des choses, mais il en regrettera plus encore, et nulle autant que le sourire immortel qui erre sur les lèvres de ses dieux et dont le sien était le doux et fidèle reflet. »

IV

L'étude sur le *Sourire japonais* donne une idée des procédés d'analyse de Lafcadio Hearn. Sous les manifestations extérieures, son esprit subtil excelle à découvrir les mobiles cachés, à dégager les traits caractéristiques de la race. Rien ne lui paraît indifférent, rien à dédaigner de ce qui peut aider sa curiosité toujours en éveil, son besoin de comprendre la vérité et de rendre la vie. Tout, aussi, lui est matière à recherches et à réflexion. Son essai sur *Un jardin japonais* est une étude de l'âme japonaise dans ses rapports avec la nature.

Dans cette étude il se complait et s'absorbe; son amour de la nature, sa singulière aptitude à ressusciter en lui-même les conceptions

et les sensations de la race lui révèlent la signification de détails intelligibles pour d'autres; il les traduit et il les rend. Il nous montre les moines bouddhistes s'ingéniant à la tâche, impossible semble-t-il, de matérialiser des idées morales, des pensées abstraites, de les exprimer sans autres truchemens que ceux que leur fournit le monde visible, à l'aide d'arbres et d'arbustes, de fleurs et de rochers. A chacun de ces objets se rattachent, en effet, pour les Japonais, une légende, une tradition, une superstition. Un filet d'eau parle, une cascade chante. « Il faut, écrit-il, pour apprécier un jardin japonais, comprendre, ou apprendre à comprendre, ce que la pierre peut recéler de beauté, non la pierre taillée par la main de l'homme, mais travaillée, sculptée par la nature. Pour qui ne voit pas, ne sent pas que certains rochers affectent des formes admirables, ont des tons et des valeurs propres, le charme artistique d'un jardin du Nippon est lettre close. Cette compréhension est innée chez le Japonais; infiniment mieux que nous il perçoit ce que la nature exprime par des formes, comme nous par des mots... Jamais le Japonais ne cherchera à inventer, à créer artificiellement un paysage purement idéal, mais bien à reproduire fidèlement, même par le *tokonîwa*, c'est-à-dire sur la minuscule échelle qui fait l'étonnement et provoque la risée de l'Européen, la sensation du paysage réel. Et cela, il le fait en poète et en artiste. De même que la nature, dans ses aspects variés, éveille en nous des impressions de calme ou de grandeur de douceur ou de solennité, de paix ou de mélancolie, de même le paysage, dessiné par l'homme sur le sol ou sur la toile, n'est vrai qu'à la condition de refléter et d'éveiller une sensation humaine. Les maîtres dans l'art du jardinage, les vieux moines bouddhistes qui ont poussé cet art si loin qu'ils en ont fait un art en quelque sorte occulte, ont voulu et cherché plus encore. Ils se sont efforcés de donner à la nature un langage intelligible à l'homme au point de lui faire exprimer des idées abstraites, telles que la Foi, la Piété, la Chasteté, le Repos de la conscience, l'Amour conjugal. Ainsi retrouve-t-on, dans les jardins qu'ils ont dessinés et créés et qui subsistent encore aujourd'hui un reflet du maître pour lequel ils ont été faits : poète ou guerrier, philosophe ou prêtre. Pour qui sait voir et entendre leur œuvre, elle est une évocation poétique de ce maître disparu... L'art qui a ainsi prêté une voix intelligible aux arbres, aux fleurs, aux pierres même est bien l'art inspiré par la croyance bouddhiste, par le verset qui dit : « *En vérité, même les plantes et les arbres, même les rocs et les pierres entreront dans le Nirvano.* »

Lafcadio Hearn était fait pour comprendre cette « poétique révélation ». Elle aussi, elle encore, éveille en lui de chers et lointains souvenirs. Entre le génie de la race asiatique et le sien propre l'affinité est profonde. Il tient de son origine grecque le culte et l'intelligence des

beautés de la nature qu'il retrouve à cette extrémité de l'Asie et qui inspirèrent, il y a huit siècles, au sage conseiller de l'imprudent empereur Chen-Tsoung un délicieux poème, intitulé : *Mon Jardin*, qui se terminait par ces lignes : « Les rayons obliques du soleil mourant me surprennent assis sur un tronc d'arbre, épiant en silence les inquiétudes d'une hirondelle voletant autour de son nid, ou les ruses d'un milan pour surprendre sa proie. La lune levée me trouve encore en contemplation. Le murmure des eaux, le bruissement des feuilles agitées par le vent, l'indicible beauté du ciel me plongent dans une douce rêverie; la nature entière parle à mon âme; je m'attarde en l'écoutant, et la nuit me ramène lentement à ma demeure.

« Mes amis viennent parfois animer et charmer ma solitude, me lire leurs vers et entendre les miens. Le vin égaye nos frugals repas suivis de sérieux entretiens et, tandis que la cour, que je fuis, sourit à l'énervante volupté, prête l'oreille à la calomnie, forge des fers et tend des pièges, nous, ici, nous invoquons la sagesse et lui offrons nos cœurs. Mes yeux se tournent toujours vers elle; mais, hélas! pourquoi ses rayons ne m'éclairent-ils qu'à travers un voile vaporeux? S'ils brillaient purs et sans nuages, où trouverais-je ailleurs une retraite, un temple plus à mon gré? Ici, je pourrais vivre heureux... Mais, que dis-je? Je suis père, époux, citoyen: mille devoirs me réclament. Non, ma vie... tu n'es pas à moi. Adieu, cher jardin; adieu, doux asile. Les soucis de l'État, le bien de la patrie, me rappellent à la ville. Garde, moi absent, tous tes charmes: je reviendrai encore te demander de soulager les chagrins qui m'attendent et de guérir mon âme des atteintes auxquelles je vais l'exposer. »

De ces strophes nous rapprocherons les lignes par lesquelles Lafcadio Hearn, le modeste instituteur de Matsué, termine son essai sur *Un jardin japonais*: « Je ne me suis déjà que trop attaché à mon humble demeure. Au retour de mon école, j'échange, et avec quelle sensation de bien-être! ma robe de professeur contre une ample tunique japonaise et je goûte un plaisir ineffable à contempler, de ma véranda, mon jardin qui s'étend sous mes yeux et qu'égaie le chant des oiseaux. Contre les vieux murs moussus qui l'encadrent, vient mourir le murmure d'un Japon métamorphosé, celui des télégraphes, des journaux, des bateaux à vapeur. Dans cette enceinte, tout est paix et repos, tout évoque les souvenirs du passé. Dans l'air, flotte un doux parfum, et aussi le rêve de ce qui fut, la vision de ce qui ne reviendra plus. Sous ces épais feuillages, dans ces allées errent des ombres indécises et gracieuses, peut-être celles des belles Japonaises, jeunes quand ce jardin l'était lui-même, et dont les vieux albums nous ont fidèlement transmis l'énigmatique sourire. Quand le soleil, dorant les roches, filtre à travers l'épais feuillage, il me semble que leurs mains de fantômes

m'effleurent d'une aérienne caresse. » A ce passé vont instinctivement ses pensées et ses regrets.

V

Des nombreux essais de sa plume originale et infiniment variée, le plus curieux peut-être, le plus étrange à coup sûr, est celui qu'il a consacré au *Jiu-jutsu*. Là, semblerait-il, étant données l'importance qu'il assigne à son sujet et les conséquences qu'il en déduit, il toucherait au point vital, objet de ses recherches passionnées, à la solution du problème qu'il étudie depuis de longues années, solution qui rendrait compte des étonnans succès du Japon dans sa lutte disproportionnée avec la Chine. Qu'est-ce donc que le « Jiu-jutsu », et quelle définition donner de ce mot ?

Grands amateurs de sport, passionnés pour les luttes d'athlètes qui promènent de ville en ville et de village en village leur haute stature, leur prodigieuse corpulence et leur obèse carrure, les Japonais désignent de ce mot un genre de combat qui n'offre aucune analogie avec les combats de boxe si fort en honneur en Angleterre et aux États-Unis. Au Japon aussi c'est un art, mais un art différent, et dont la différence se résume dans le mot même de Jiu-jutsu : « Céder pour l'emporter. » Rien ici qui rappelle les boxeurs anglais, soumis pendant des mois à un entraînement savamment gradué, exhibant des torsos nus que ne recouvre pas une once de chair superflue. Leurs muscles se tendent et se raidissent sous l'épiderme assoupli, l'être animal est amené à son maximum de force physique, de vigueur et d'endurance, d'endurance surtout, car dans la lutte anglaise la victoire sera au plus résistant, à celui qui, sans faiblir, saura porter et surtout recevoir les coups les plus terribles.

Au Japon, il n'en est pas ainsi. Dans une arène sablée, pour amortir les chutes, deux athlètes sont mis en présence, deux hommes au visage bouffi, aux regards atones, aux membres énormes, et dont les os et les muscles disparaissent sous une couche de graisse. Ils tournent lentement l'un autour de l'autre et quand ils s'abordent ce n'est pas pour se frapper, mais pour poser d'un geste familier leurs mains sur les épaules de l'adversaire. Lentement ces mains errent sur le torse nu : les combattans s'enlacent, sans violence apparente : ils se palpent, non en ennemis impatients de se ruer l'un sur l'autre et de se renverser, mais en anatomistes qui cherchent dans cette masse de chair un point faible qu'il leur importe de découvrir. Leurs doigts velus s'enfoncent dans cette graisse qui leur dérobe la jointure des os, la texture du corps. Tout en se palpant, ils se rapprochent, ils s'étrei-

gnent, plus soucieux apparemment de ménager leurs forces et d'user celles de leur adversaire que de le jeter bas. On voit, non sans surprise, un athlète s'abandonner brusquement dans les bras puissans qui s'efforcent de le soulever de terre et qui défaillent sous son poids, pendant que les spectateurs éclatent en applaudissemens.

Il s'est volontairement alourdi et, dans l'effort fait, son adversaire a inutilement dépensé des forces que lui-même a réservées. Pas un des mouvemens de ces deux hommes qui ne soit le point de mire d'une palpitante et féroce curiosité. Cette lutte, en apparence inoffensive et monotone, ces gestes indécis, à peine ébauchés, ces mains lentes qui se promènent sur ces grands corps mous tour à tour attirés et repoussés, mais sans tension de muscles, sans perceptible effort d'en finir, c'est le *Jiu-jutsu*, l'« art de céder pour l'emporter ». Le temps s'écoule en feintes, en anatomiques études : le moment décisif approche. L'un des athlètes a cru reconnaître le point faible de son adversaire. S'il ne s'est pas trompé, une brusque, une violente étreinte, une main énorme s'enfonce dans la chair, et d'une habile pression de doigts disloque l'épaule ou brise un tendon et envoie rouler le vaincu tout pantelant dans l'arène. S'il s'est trompé, si dans cet effort puissant mais infructueux il s'est épuisé, sa respiration haletante, son souffle rauque et court indiquent que sous l'étreinte du bras replié de son ennemi la respiration lui manque, que ses côtes craquent sous l'effroyable pression, ou bien une défaillance soudaine révèle que l'un de ses muscles vient de se rompre, ou l'un de ses os de se briser.

Il faut sept années d'études pour former un athlète accompli. Il en est qui connaissent d'infailibles manipulations, qui tuent un homme par une simple pression de leurs doigts velus, aussi promptement que la foudre. Ceux-là sont professeurs dans les collèges du gouvernement et tenus, par serment et sous les peines les plus sévères, à ne jamais enseigner un coup mortel.

Si nous en croyons maintenant Lafcadio Hearn, le « *Jiu-jutsu* » donne la clé de l'histoire du Japon depuis un quart de siècle. Les Japonais ont transporté dans leur politique et leur diplomatie, dans leur armée et leur marine, les procédés du « *Jiu-jutsu* » ; ils ont introduit, dans leurs relations extérieures et dans l'art de la guerre, la tactique qui consiste à « céder pour l'emporter », ce qui revient à dire qu'ils ont étudié en anatomistes patients et savans l'organisation politique et sociale de l'Europe et surtout l'organisation administrative et militaire de la Chine. Ils ont découvert et noté les points faibles du Céleste Empire. Sur ce grand corps mou, ils ont promené leurs doigts souples. Dans leurs rapports avec l'Europe, ils ont, comme au lendemain de la chute de leur régime féodal, toujours paru céder, acceptant les conseils et subsistant la pression de ceux qu'ils voulaient se conci-

lier, ouvrant leurs ports, mais refusant aux étrangers le droit d'acquiescer une parcelle du sol, adoptant avec un empressement apparent le costume et les idées européennes, mais déposant l'un et répudiant les autres aussitôt qu'ils le pouvaient. L'heure venue de la lutte avec la Chine, ils ont, en quelques coups droits, habilement préparés et dextrement portés, jeté bas leur adversaire, puis, affectant de déférer au désir des grandes puissances et n'ignorant pas qu'ils avaient tout à risquer à prolonger une guerre au cours de laquelle cette masse de 400 millions d'hommes eût fini par avoir raison du Japon, ils ont traité avec la Chine et affirmé une suprématie que la Chine reconnaît et que l'Europe admet.

La thèse de Lafcadio Hearn est à coup sûr nouvelle. D'aucuns n'y verront peut-être qu'un rapprochement ingénieux; d'autres y trouveront l'explication de faits inexplicables : les rapides succès du Japon, les coups sûrs et prompts portés par ce David au Goliath asiatique, l'habile souplesse avec laquelle, cédant à propos à la pression combinée de la Russie, de la France et de l'Allemagne, le petit empire du Soleil Levant a eu l'art de se faire pardonner ses succès et de se rallier les sympathies de l'Europe dont il avait déconcerté les calculs.

Par ce qui précède, nos lecteurs pourront se faire une idée de l'œuvre et du talent de Lafcadio Hearn. Cette œuvre variée et ce souple talent méritent une étude plus approfondie. Ses essais sur *les Danses japonaises*, son *Journal d'un maître d'école*, son *Marché des morts*, ses *Notes sur Kitzuki*, abondent en aperçus originaux et curieux sur lesquels nous aurons sans doute l'occasion de revenir.

C. DE VARIGNY.

pour ma part aucun inconvénient. Et après cela, sous l'influence des causes que j'ai tâché d'indiquer, si le cosmopolitisme littéraire gagnait encore, et qu'il réussit à éteindre ce que les différences de race ont allumé de haines de sang parmi les hommes, j'y verrais un grand gain pour la civilisation et pour l'humanité tout entière. On ne triomphera jamais de tant de sortes de haines que le conflit de leurs intérêts, de leurs passions, ou de leurs idées entretiennent et ravivent quotidiennement entre les hommes; et faut-il souhaiter seulement que l'on en triomphât? C'est une grande question! Il y a de « justes » guerres, s'il n'y a pas de « justes » haines. Mais les haines de races, plus terribles que toutes les autres, ont quelque chose d'animal, si je puis ainsi dire, et quelque chose, à ce titre, de particulièrement « inhumain ». Elles ont un peu perdu de leur antique violence, dans le siècle où nous sommes, et il semble qu'elles ne se réveillent plus qu'à de rares et lointains intervalles. On ne saurait travailler trop activement, ni surtout trop continûment, à les assoupir, à les endormir, à les anéantir, et, quand l'extension du cosmopolitisme littéraire n'aboutirait quelque jour qu'à cet unique résultat, nous l'estimons dès à présent assez considérable. Ai-je besoin d'ajouter qu'aucun rôle ne saurait mieux convenir à la littérature que de se consacrer à cette tâche? et, dans un monde qui ne valait pas le nôtre, n'était-ce pas déjà ce que voulaient dire les anciens quand ils disaient que beaucoup d'autres choses assurément sont humaines, mais que la littérature est plus humaine encore : *humaniores litteræ*?

FERDINAND BRUNETIÈRE.

DEUX RÉVOLUTIONS AU JAPON

Les récents succès militaires du Japon ont étonné ceux mêmes qui croyaient le mieux le connaître. On s'est demandé s'il ne ménageait pas à l'Europe des surprises nouvelles. Les Japonais ont prouvé qu'ils avaient su tout au moins réformer leur méthode de guerre et réorganiser leur armée. Mais l'histoire témoigne suffisamment de leurs vertus guerrières pour qu'on puisse imputer ces rapides progrès dans la science militaire à des aptitudes spéciales. Ont-ils également bien profité de toutes les leçons qui leur ont été données ? Qu'ont-ils exactement emprunté à l'Europe et que lui emprunteront-ils encore ? Voilà ce qu'il serait curieux de savoir.

Parmi les épisodes de l'histoire encore si peu connue du Japon, il en est un qui peut jeter quelque lumière sur ces questions.

Les Japonais des ^{vi}^e et ^{vii}^e siècles de l'ère chrétienne voulurent s'assimiler la civilisation chinoise. Ils apportèrent à cette entreprise la fougue, la ténacité et l'unanimité qu'on peut constater chez leurs descendans. Ce fut une révolution complète et dont l'histoire n'offre guère d'exemples. Sans transition, et sans arrière-pensée, ils rejetèrent alors ce qui constituait leur individualité nationale, et les différenciait du peuple qu'ils prenaient pour modèle. Ils dépouillèrent en bloc leurs coutumes, leurs traditions, leurs croyances propres, comme on fait un vêtement démodé, pour y substituer des coutumes, des traditions et des croyances étrangères qu'ils jugeaient préférables. Ils se firent Chinois, comme ceux d'aujourd'hui veulent se faire Occidentaux.

Il nous a paru curieux de rapprocher les faits passés des événemens présens, de rechercher le profit que les Japonais avaient,

au moyen âge, tiré de cette tentative, dans quelle mesure elle avait réussi et comment ils avaient su adapter la civilisation chinoise aux qualités propres de leur génie national. Il n'est personne qui ne se soit en effet demandé s'ils ne faisaient pas fausse route, s'il était possible à un peuple de se transformer comme ils le veulent faire, s'ils n'allaient pas perdre leur originalité et leurs qualités propres, sans acquérir des qualités équivalentes.

Une vérité semble clairement ressortir de l'histoire : c'est l'impossibilité des transformations soudaines. La nature n'opère que par gradations insensibles. C'est là un axiome aussi exact dans l'ordre moral que dans l'ordre des choses physiques. L'Europe a mis des siècles pour passer du régime féodal et des institutions du moyen âge au régime et à la civilisation que nous avons sous les yeux. Volontiers on engagerait les Japonais à s'imposer les mêmes transitions. Or ils n'entendent pas procéder ainsi.

De quel côté est l'erreur ? Peut-être l'expérience tentée au moyen âge fournira-t-elle à cet égard quelque lumière.

Ce n'est pas qu'il y ait identité complète entre le phénomène ancien et le nouveau. En histoire, les événemens sont trop complexes pour qu'on trouve jamais autre chose que des analogies, et telle condition semblait tout d'abord secondaire qui prend ensuite une importance décisive et change le dénouement du tout au tout. Il n'en est pas moins nécessaire toutefois d'étudier le passé d'un peuple pour connaître ses ressources et ses défauts. La race japonaise a, dans les événemens que nous allons raconter, fait preuve de qualités remarquables. Ces qualités ont-elles disparu et, si elles subsistent, suffiront-elles au succès espéré ? L'effort à faire n'est-il pas trop grand ?

Cette question n'est d'ailleurs pas la seule que provoque la révolution pacifique du Japon. Il nous importerait, par exemple, beaucoup de savoir si les Chinois ne suivront pas le mouvement imprimé par leurs voisins ; si, par l'effet même des progrès accomplis, ces marchés de l'Extrême-Orient, aujourd'hui ouverts à nos produits, ne se fermeront point un jour, comme s'est fermé le marché américain, et si ces peuples ne viendront pas alors nous faire sur nos propres places une redoutable concurrence ; enfin si leur influence s'exercera sur notre idéal moral et religieux, comme elle s'est exercée déjà sur notre esthétique. Nous posons ces questions sans prétendre à les résoudre. Nous voudrions surtout faire ressortir les analogies et les différences du mouvement actuel et de la révolution des *vi^e* et *vii^e* siècles, et du même coup indiquer par quelques traits le degré de culture auquel est parvenu le Japon moderne.

I

Il convient, pour faire comprendre les événemens que nous allons exposer, d'en bien marquer le point de départ, c'est-à-dire de déterminer l'état de civilisation atteint par les Japonais quand ces événemens commencèrent.

A lire leurs annales, il semblerait que le Japon n'a jamais connu la barbarie. Elles nous parlent des premiers souverains du pays comme Anquetil parlait du roi Pharamond, de son palais et de sa cour. Il ne faut pas s'en étonner. Ces annales, dont les premières remontent à 720, c'est-à-dire à une époque où les Japonais étaient depuis longtemps en contact avec la Chine, furent rédigées sur le modèle des annales chinoises, copiées trop servilement. Aussi n'ont-elles, pour le sujet qui nous occupe, qu'une valeur minime. Heureusement des renseignemens plus sûrs nous sont fournis sur le Japon primitif par un auteur chinois, Matouan-lin, qui, dans une sorte d'encyclopédie, a littéralement transcrit des documens d'une authenticité incontestable. Ces documens contiennent notamment des descriptions de l'ancien Japon fournies soit par des voyageurs chinois, soit par des ambassadeurs japonais à la cour de Chine.

Les premiers rapports des Japonais avec la Chine et la Corée paraissent remonter au premier siècle avant Jésus-Christ. Ils ne tardèrent pas à devenir fréquens. Mais comme ils se résumaient dans un échange d'ambassades avec la Chine et dans une suite d'incursions plus ou moins heureuses en Corée, la civilisation japonaise n'y pouvait beaucoup gagner. Les Chinois avaient alors sur les Japonais, à tous égards, une supériorité comparable à la supériorité des Romains sur les Germains, ou des Français du XVII^e siècle sur les Moscovites.

La Chine était certainement à cette époque un pays extrêmement policé. Elle connaissait l'écriture depuis plus de dix siècles. Ses grands philosophes avaient dégagé les principes sur lesquels repose encore maintenant la société chinoise; ses artistes avaient découvert la plupart des procédés et des formes esthétiques propres à l'Extrême-Orient. Elle avait ses historiographes, ses poètes, des législateurs pleins de sagesse, un système administratif presque trop savant. Tous ces élémens lui composaient une civilisation déjà vieille et très accentuée. La Corée subissait entièrement l'influence politique et l'ascendant moral de ses puissans voisins. Les Japonais, au contraire, n'étaient pas encore sortis de l'état barbare. On voit, par les descriptions que nous transmet Ma-touan-lin, qu'ils vivaient de chasse et de pêche, soup-

connant à peine l'agriculture : « Ils n'avaient ni bœufs, ni chevaux, ni moutons, ni poules. Ils marchaient nu-pieds, mangeaient avec leurs doigts et portaient sur eux, grâce au tatouage, leurs quartiers de noblesse. Les hommes se vêtaient de lés d'étoffes, placés en travers et retenus ensemble au moyen de nœuds; la robe des femmes était une simple pièce de toile avec un trou pour passer la tête. » Des voyageurs chinois du 11^e siècle signalent dans l'archipel japonais un peu d'agriculture, mais encore à l'état rudimentaire et exceptionnel. Marins hardis, les Japonais préféraient aller piller les villages coréens ou échanger au loin leur poisson contre du riz.

Selon les annales japonaises, cet état de choses aurait cessé, comme par miracle, en l'an 285. Un Coréen nommé Wani aurait alors importé au Japon l'écriture et toutes les sciences chinoises. L'assertion est à tous égards inacceptable. D'une part, l'étude des caractères idéographiques, seule écriture pratiquée en Chine, devait alors présenter, vu la pénurie des livres et des professeurs, d'incroyables difficultés. Elle ne pouvait donc se propager au Japon que très lentement. D'autre part, il paraît établi, par les annales coréennes, que le Coréen en question ne passa au Japon qu'en l'an 405. D'ailleurs les Japonais étaient alors dans un état bien primitif pour accepter brusquement une civilisation aussi raffinée qu'était la civilisation chinoise. La perfection des produits matériels de la Chine pouvait les frapper; mais sa supériorité intellectuelle et morale devait leur demeurer inintelligible. Pour qu'ils la pussent goûter, une sorte d'initiation graduelle était nécessaire.

L'histoire nous enseigne que ce sont presque toujours et partout les religions qui ont rempli ces fonctions d'éducatrices et d'initiatrices. Or, parmi les religions de la Chine, il en est une qui convenait merveilleusement à ce rôle : le bouddhisme. Depuis sa diffusion en Chine au 1^{er} siècle et en Corée au 1^{er}, le bouddhisme s'était comme matérialisé et humanisé, pour s'adapter au génie positif des races de l'Extrême-Orient. Ses prêtres offraient au peuple le spectacle de cérémonies magnifiques et lui imposaient une foule de petites pratiques, à l'observation minutieuse desquelles les esprits simples sont trop heureux de s'astreindre. Les gracieuses légendes enfantées par l'imagination hindoue éveillaient la poésie latente qui sommeille dans toute âme humaine. Enfin Çakya-Mouni en exaltant par-dessus toutes choses la charité et la pureté, sans plus s'attacher aux distinctions de caste et de race, ne pouvait manquer d'attirer à sa religion les humbles et les déshérités du monde.

C'est au milieu du 6^e siècle que le bouddhisme commença à

se répandre dans l'archipel japonais. Qu'étaient donc alors ses habitans ? Il importe de le savoir puisque c'est alors que débute la révolution que nous avons entrepris d'exposer. Ma-touan-lin transcrit dans son encyclopédie la relation d'une visite faite en l'an 600 par des ambassadeurs japonais à la cour de Chine, et tout spécialement la description qu'ils donnèrent de leur pays. Or cette peinture met en relief un trait particulièrement significatif. Les envoyés assurent qu'avant de connaître l'écriture chinoise *par les livres bouddhiques* venus de Corée, leurs compatriotes n'avaient pas d'écriture, mais qu'ils gravaient certaines marques sur du bois et comptaient au moyen de nœuds faits à des cordes. Voilà qui en dit long sur l'état social des Japonais avant l'introduction du bouddhisme. Quelques marques gravées sur du bois et quelques nœuds faits sur des cordes ne constituent ni une écriture ni un système de numération. On se demande si les germes de civilisation déposés au Japon vers 405 n'avaient pas été complètement étouffés. Quoi qu'il en soit, et même en supposant quelques exceptions, on peut considérer comme établi que les Japonais, pris en masse, n'étaient guère plus civilisés au milieu du vi^e siècle que les Francs de Clovis.

Le bouddhisme recruta ses premiers adhérens dans les hautes classes. Aujourd'hui encore ce sont les plus ardentes aux nouveautés. D'abord persécutée, la nouvelle religion ne tarda pas à triompher et sous le titre de régent, le chef du mouvement devint maître absolu du pouvoir. Ce prince connu sous le nom de *Shotokou Taïshi* a laissé, en 17 articles, une sorte de testament politique dont le texte a été fidèlement conservé. Or un seul de ces articles parle du bouddhisme. Presque tous les autres semblent inspirés de Confucius. Ainsi déjà le bouddhisme et le confucéisme, qui, en Chine, divisaient les esprits en fractions ennemies, étaient, au Japon, concurremment acceptés par les lettrés.

A aucune époque d'ailleurs les Japonais n'ont fait preuve d'intolérance religieuse. Plus curieux que fanatiques, ils répugnent aux fortes croyances et n'aiment rien tant qu'examiner, comparer et comprendre. La difficulté de concilier les deux doctrines en ce qu'elles avaient de contraire les inquiétait médiocrement.

Cet éclectisme des savans allait pénétrer dans la nation tout entière. Les bonzes avaient prêché la bonne nouvelle ; on avait fait venir les livres sacrés. Mais, pour les comprendre, il avait fallu préalablement étudier l'écriture chinoise. Une fois en possession de celle-ci, les Japonais s'étaient bien vite attachés à lire les grands classiques, les ouvrages de science, de morale et de législation. D'autre part, il fallait aux prêtres de riches étoffes, des idoles dorées et des vases en terre ou en bronze. C'est ainsi

que la nouvelle religion faisait naître le goût des sciences, des arts, et propageait les procédés industriels de la Chine. Quand *Shotokou* mourut (622), les luttes religieuses avaient pris fin. Toutefois la révolution n'était qu'ébauchée : le soin de lui donner une application pratique devait appartenir à trois princes éminens qui se succédèrent à peu d'intervalle : Tenchi-Tenno, Temmou-Tenno et Mommou-Tenno.

Le premier, *Tenchi-Tenno*, gouverna de 642 à 670, d'abord comme prince impérial, puis comme empereur. C'était une façon de poète et de savant ; mais son plus beau titre de gloire est dans son œuvre politique et législative. Il créa toute une organisation administrative sur un plan dont nous ne possédons que quelques traits, mais qui suffisent à donner la plus haute idée de son intelligence. Il constitua à ses sujets un état civil régulier, ordonna que chacun prit un nom distinct et fit procéder à un recensement général. La population fut répartie par groupes de cinquante familles : le chef de chaque groupe était chargé de maintenir l'ordre et de tenir à jour les registres d'état civil. Puis il institua un système unique de poids et mesures. De tels réglemens s'imposaient comme la base d'une administration bien ordonnée et la condition nécessaire des réformes militaires et financières. Le seul fait d'en avoir compris l'opportunité mériterait à leur auteur une place dans l'histoire.

Le même prince fit rédiger un code en vingt-deux volumes. Ce code a complètement péri, mais peut-être cette perte n'est-elle pas trop à regretter. La tentative en effet devait être prématurée, et la plus grande partie de l'ouvrage dut passer dans les lois de 701, qu'on possède et que nous analyserons plus loin. Nous glisserons sur les mesures de détail qui accompagnent ces grandes réformes. Certaines d'entre elles cependant ne laissent pas que d'ajouter à la gloire de ce prince. C'est ainsi qu'on le voit renouveler l'interdiction d'enterrer vifs les esclaves sur la tombe des nobles. C'est encore lui qui s'occupa de distribuer, entre les agriculteurs, l'eau nécessaire aux irrigations.

Bien qu'inférieur au précédent, l'empereur *Temmou* (673-685) sut continuer son œuvre. Il institua une commission législative en lui recommandant de ne pas se montrer trop radicale en matière d'innovations, centralisa les services administratifs de l'armée, encouragea l'enseignement des sciences, notamment par la fondation d'un observatoire astronomique, et donna aux bonzes l'appui du pouvoir civil. Peut-être à cet égard alla-t-il un peu trop loin ; car on le voit s'immiscer dans les questions de dogme et, par exemple, interdire à ses sujets de manger la chair des animaux domestiques.

Quant à l'empereur *Mommou* (697-708), il eut la gloire de laisser après lui deux codes qui ont traversé les siècles et qui étaient encore, il y a vingt ans, étudiés dans les écoles japonaises, sinon en vue d'une application pratique, du moins comme le monument le plus remarquable de la sagesse antique. Si apparentes que soient à nos yeux leurs imperfections, ce n'est pas un mince mérite, ni très commun, d'avoir pendant dix siècles inspiré ce respect à une nation cultivée et formé la base de son état social. L'un d'eux contient ce qu'on pourrait appeler le droit administratif de l'époque et une partie du droit civil, l'autre la législation criminelle.

A ce moment, la révolution peut être considérée comme achevée. Grâce aux documens qui subsistent, il est possible de se faire une idée assez précise des résultats qu'elle avait produits.

II

Voyons d'abord comment fonctionnaient les organes essentiels de toute société : la famille, la propriété et l'État.

La famille se recrutait par le mariage légitime, par le concubinat et par l'adoption. L'analogie de cette organisation avec celle de la famille romaine ne peut manquer de frapper les historiens.

Le mariage était, semble-t-il, un contrat privé, c'est-à-dire à la formation duquel les pouvoirs publics ne présidaient pas. La loi n'y intervenait que pour exiger certaines conditions, comme l'âge de quinze ans pour l'homme, de treize pour la femme, et l'autorisation des ascendans ; pour prohiber la bigamie ; enfin pour punir sévèrement l'adultère et n'autoriser la répudiation que sous certaines réserves. Le concubinat était, comme à Rome, une union reconnue par la loi, mais inférieure au mariage légitime. L'épouse en titre, maîtresse de la maison, avec l'autorité et la dignité naturellement attachées à cette fonction, primait les concubines, qui n'étaient que ses servantes ; et la loi veillait à ce que le mari n'intervertit pas les rôles. L'adoption, sans avoir alors l'importance qu'elle prit plus tard, intervenait pour donner à la famille un chef lorsqu'il le fallait.

A la mort du père, ses biens se répartissaient également entre ses enfans légitimes mâles ; les filles et les enfans de concubines prenaient une part moindre. Le droit d'aînesse (qui, à partir du XIII^e siècle, devait se généraliser) n'existait alors que pour les maisons nobles.

Dans un pays qui semble n'avoir guère connu le régime pastoral, la propriété mobilière devait compter pour bien peu de chose. Quant à la propriété foncière perpétuelle, elle n'existait qu'à l'état d'exception. Tous les six ans avaient lieu des partages de terres entre les familles. La part de chacune variait avec le nombre, l'âge et le sexe de ses membres. On retrouve là les traits essentiels du *mir* russe et des institutions qui ont persisté dans la race slave. Ces analogies sont d'ailleurs assez naturelles chez des peuples qui semblent avoir eu pour berceau les mêmes régions.

L'autorité du monarque était sans limite : sa seule volonté faisait et défaisait la loi. Il subissait toutefois, comme tous les souverains absolus, l'influence de son entourage et devait compter avec les intrigues de palais. Tout le Japon central et méridional reconnaissait son pouvoir : le Nord était encore indépendant.

Les huit ministres qui se partageaient l'administration avaient au-dessus d'eux un conseil politique, composé de cinq à six personnes. Tandis que la guerre, la marine et les affaires étrangères se trouvaient groupées dans un seul ministère, dit des relations extérieures, les rites, cérémonies, traditions, généalogies et fêtes civiles ou religieuses, prenant une importance capitale, occupaient quatre ou cinq ministres.

Depuis 710, le gouvernement, jusque-là nomade, avait dû adopter un siège fixe.

Les ressources indispensables à une cour déjà luxueuse et au fonctionnement déjà compliqué des divers services provenaient : 1° du domaine territorial de l'empereur ; 2° des impôts ; 3° des corvées et de quelques privilèges, dont le plus important était le droit de battre monnaie. L'empereur, outre ses droits sur toutes ou presque toutes les terres du pays, avait un domaine propre, qu'il faisait cultiver, pour en tirer des revenus, sans doute modiques.

Les impôts formaient l'aliment principal du trésor. L'impôt foncier seul fournissait plus des trois quarts du revenu total. Le cultivateur payait de 3 à 4 pour 100 du produit présumé de sa terre. Pour la plus grande part, l'impôt était perçu en riz. Le fisc n'avait pas l'âpreté qu'il montre dans nos sociétés modernes. Les exemptions sont fréquentes : tantôt on dégrève toute une région pour mauvaise récolte, tantôt tel ou tel cultivateur, pour récompenser ses services ou encourager des défrichemens. Plus souvent encore le fisc accorde des délais. Cependant les charges, si légères en apparence, devaient, en certaines années, paraître trop lourdes aux imposés (n'oublions pas qu'elles étaient calculées sur le produit *présumé* de la terre) : car nous voyons les paysans,

comme ceux du Bas-Empire romain, fuir pour y échapper. Les corvées étaient collectives. Les villages fournissaient et nourrissaient les hommes chargés de porter le riz dans les greniers de l'État. De même chaque province devait envoyer un certain nombre d'ouvriers employés soit à la construction ou à l'entretien du palais, soit à la culture des rizières impériales, des chevaux, des hommes d'armes et des servantes, — que les réglemens recommandent de choisir jeunes et jolies.

Les monnaies métalliques étaient encore peu employées. Les premières étaient venues du continent. En 708, le gouvernement japonais en fit frapper d'autres dans le pays. Mais il ne réussit pas à en répandre l'usage : les paiemens continuèrent à se faire en riz. Lui-même payait ses fonctionnaires avec cette denrée.

Les textes font mention d'une noblesse ; mais ils négligent de nous éclairer sur son origine, son organisation et ses privilèges. Probablement elle se composait de toutes les personnes issues de la famille impériale, des grands fonctionnaires et des hommes les plus riches.

Le clergé bouddhiste formait un corps assez puissant pour que le gouvernement craignît d'appliquer à un bonze les peines de droit commun. Ses chefs étaient tous des savans. Beaucoup approchaient le trône de trop près pour ne pas empiéter quelque peu sur les pouvoirs politiques. On voit poindre, dans les décrets du VIII^e siècle, la crainte de cette influence et le désir de la diminuer.

La majorité de la population se composait d'agriculteurs. C'est à peine si, dans les textes, il est parlé des industriels et des commerçans. Les empereurs encourageaient les défrichemens par des distinctions honorifiques, des exemptions de taxes ou des concessions de terres. De plus, ils défendaient aux nobles de consacrer à la chasse au delà d'une étendue déterminée de territoire. Les gouverneurs avaient ordre de s'enquérir des besoins de l'agriculture et de dresser des rapports périodiques sur les inondations et la destruction des insectes nuisibles. Cette sollicitude se conçoit d'autant mieux que c'était l'agriculture qui, dans la somme des contributions, formait les gros chiffres. Par suite de l'importance capitale des rizières, la distribution de l'eau provoquait de sérieuses difficultés et de fréquens réglemens. Aussi la construction d'un canal d'irrigation était-elle récompensée comme un défrichement. Les Japonais inauguraient le système d'irrigations dans lequel ils devaient passer maîtres.

Le gouvernement entassait dans ses greniers d'énormes réserves de riz qu'il prêtait ou donnait dans les années de disette.

Certaines des mesures prescrites nous sembleraient aujourd'hui légèrement entachées de socialisme. C'est ainsi qu'au besoin il ordonnait aux riches de nourrir les pauvres.

Des barrières établies aux cols des montagnes ou sur la frontière des provinces étaient destinées à empêcher les paysans de désertir leur village. Ces désertions d'ailleurs exposaient leurs auteurs à la peine de l'esclavage. Enfin mentionnons une coutume qui devait contribuer à les rendre plus rares : nous voulons parler d'une espèce de solidarité *sui generis* que la loi et les mœurs avaient créée entre les familles. Elles devaient se grouper par quatre ou cinq sous la direction d'un chef qu'elles choisissaient avec l'approbation du gouvernement. Chacun des membres du groupe était civilement et même pénalement responsable des fautes de tous les autres. On conçoit qu'il y avait là un système de surveillance réciproque et de police gratuite fort ingénieux.

L'esclavage était appliqué comme peine et les parens vendaient parfois leurs enfans. Mais pour se faire une idée de la condition des esclaves, il faut chercher des analogies dans les premiers temps de la République romaine. De même race que son maître, l'esclave japonais était une sorte de domestique, vivant dans la maison avec la femme et les enfans, presque un membre de la famille.

Les infractions à la loi sont, dans le code criminel de Mom-mou-Tenno, l'objet d'une longue et minutieuse énumération. Il classe à part sous le nom de crimes *atroces* un certain nombre d'entre elles qui semblent avoir pour caractère commun d'impliquer une sorte de sacrilège : la destruction des temples, le vol d'objets sacrés, les complots contre l'empereur ou sa famille, le meurtre d'un ascendant ou d'un professeur par son élève, etc. — Il institue cinq peines : les verges, la bastonnade, les travaux forcés, la déportation et la mort. Chacune d'elles comporte d'ailleurs un certain nombre de degrés. Il permet, sauf dans quelques cas, la conversion des peines corporelles en peines pécuniaires, d'après un tarif rigoureusement fixé. Mais ce n'est pas la *composition* des lois barbares. Loin que la famille de la victime reçoive le prix du sang, il lui est sévèrement interdit de pactiser avec le coupable. A l'administration seule appartient le droit d'accorder ou de refuser la conversion.

Les mesures d'instruction prescrites par ce code marquent un progrès sensible sur ce qu'on connaît de la législation antérieure. Les épreuves par l'eau et le feu ont disparu. La torture subsiste, mais sans tous les raffinemens de cruauté qui avaient été imaginés auparavant. La dénonciation est déclarée obligatoire ; mais les

proches parens et les serviteurs des coupables sont dispensés de cette obligation. La dénonciation d'un ascendant ou d'un frère aîné est même prohibée et punie. L'aveu du coupable entraîne son absolution, s'il est intervenu avant la découverte du crime. Le juge s'éclaire surtout par l'interrogatoire de l'accusé et la déclaration des témoins. Sur ce point encore, la loi manifeste une mansuétude et un souci de la justice remarquables : elle dispense de l'obligation de porter témoignage les enfans, les malades, les vieillards de plus de 70 ans, les proches parens de l'accusé et ses esclaves.

III.

Ce n'est pas sans surprise que, jetant un coup d'œil en arrière, nous mesurons le chemin parcouru en moins de deux siècles, c'est-à-dire depuis l'introduction du bouddhisme jusqu'à la rédaction des codes de Mommou-Tenno. La transformation n'était pas seulement apparente et superficielle. Partis de l'état sauvage ou peu s'en faut, les Japonais s'étaient approprié le meilleur de la civilisation chinoise. Si leurs progrès sentaient l'imitation, faut-il s'en étonner? Comme les Gaulois, les Germains et les Russes, les Japonais devaient commencer par imiter. Mais les institutions nouvelles n'allaient pas tarder à se développer et se modifier pour donner lieu à une civilisation originale.

Insistons sur ce point de vue. A bien des égards, le Japon n'est pas resté à la remorque de la Chine. Il a gardé quelque chose de son ancienne physionomie, de ses coutumes et de ses croyances. La transplantation d'une plante étrangère sur le sol japonais devait produire des fruits d'une saveur particulière.

Les Japonais possédaient-ils, avant de connaître les Chinois, une écriture propre? C'est fort peu probable et tout à fait inconciliable avec les documens de Ma-touan-lin. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'au VIII^e siècle les caractères idéographiques des Chinois régnaient sans partage.

On sait sans doute que cette écriture offre, entre autres inconvéniens, ceux de développer la mémoire au détriment de la raison, de manquer de souplesse pour traduire les nuances de la pensée, et surtout de mettre obstacle à la diffusion des connaissances. Aristocratique entre toutes, elle crée entre les lettrés et le peuple un fossé infranchissable. C'est pourquoi, dès le IX^e siècle, les Japonais furent amenés à imaginer une écriture syllabique composée de 47 signes, c'est-à-dire relativement très simple. Si celle-ci n'a pas détrôné chez eux l'écriture chinoise, elle permet du

moins de donner à la masse de la population une instruction élémentaire. Il y a là, en somme, un très réel progrès, que les Chinois n'ont pas fait.

En Extrême-Orient l'écriture et la littérature se tiennent de si près que le Japon devait être conduit à s'inspirer de la littérature chinoise. Toutefois le génie propre de la nation s'est donné carrière dans les genres populaires, les romans, les contes, les légendes, les pièces de théâtre et les chansons, qui rappellent un peu nos fabliaux, nos chansons de gestes, nos mystères et nos vieilles chroniques.

En matière religieuse non plus l'imitation ne fut pas servile. La Chine, au VIII^e siècle, se partageait entre le bouddhisme et le taosséisme, sans parler des doctrines de Confucius. Les Japonais firent preuve d'un heureux discernement, en laissant à leurs voisins le taosséisme. De plus, ils donnèrent aux dieux nationaux une place dans le nouveau Panthéon. Enfin le bouddhisme lui-même se développa et se transforma. En quelques siècles, huit ou dix sectes se fondèrent, les unes s'inspirant de la philosophie la plus élevée de Çakya-Moumi, les autres mieux adaptées peut-être aux besoins intellectuels des classes inférieures.

Enfin l'art fournit un dernier témoignage de l'originalité que les Japonais ont su allier à leur goût pour l'imitation. L'art chinois semble plus puissant, plus grandiose et plus fortement créateur. Mais l'art japonais est plus souple, plus fin et plus près de la nature. Si le céramiste chinois l'emporte quelquefois par la science de ses procédés, son confrère japonais lui est supérieur par le goût et le talent d'harmoniser les couleurs. En peinture, à côté des écoles japonaises qui se réclament de la Chine, il en est qui lui doivent bien peu. Elle n'offre rien d'analogue, par exemple, aux œuvres popularisées par la gravure, comme celles d'*Hokousai* ou de *Hiroshige*, de *Tosa*, de *Toba* ou de *Kiosai*. En architecture, l'analogie n'existe même plus, sauf dans les monumens sacrés : les maisons japonaises sont des modèles d'élégance et de gaieté ; les rues des villes, largement aérées, sont saines et riantes dès que paraît un rayon de soleil ; en Chine, la maison est triste et sombre ; les rues étroites respirent la puanteur et l'humidité. Bref, l'art japonais procède de l'art chinois, mais sans en être une copie, et sur bien des points l'élève a dépassé le maître.

IV

Quand, en 1542, des Portugais furent conduits par les hasards de la navigation sur les côtes du Japon, ils y trouvèrent, au lieu

de l'empire que nous venons de décrire, un régime féodal vieux déjà de plusieurs siècles. On sait comment, de ce contact avec les Européens, sortit, trois siècles plus tard, une révolution politique et sociale qui dure encore. Nous n'entreprendrons ni de peindre la féodalité japonaise, ni de raconter l'accueil fait aux Européens et l'histoire du Japon de 1542 à 1854. Ces faits ont été racontés ici même dans des articles auxquels on peut aisément se référer.

Les supposant connus, nous comparerons brièvement, ainsi que nous l'avons annoncé, la révolution du vi^e siècle à celle d'aujourd'hui.

On peut remarquer tout d'abord qu'aux deux époques les Japonais ne sont venus ni immédiatement, ni directement à la civilisation étrangère. Lorsque le prince *Shotokou-Taishi* triompha, comme on a vu plus haut, leurs rapports avec le continent asiatique duraient depuis six siècles, sans que la supériorité de la civilisation chinoise les eût séduits. Et ce ne fut pas, au vi^e siècle, cette supériorité qui les lança dans l'étude des livres chinois : ce fut le désir tout religieux de mieux connaître l'enseignement du Bouddha. De même, après avoir, au xvi^e siècle, largement ouvert leurs portes aux hommes de l'Occident, ils les fermèrent brusquement, et, durant près de deux cents ans, les progrès de la civilisation occidentale au Japon furent à peine sensibles. Il fallut les événemens de 1854 à 1868 pour les pousser dans la voie nouvelle. On sait qu'en 1854 leur gouvernement ne négligea rien pour empêcher les Occidentaux de pénétrer sur son territoire. Il ne fut pas le plus fort et dut signer des traités qui ôtaient aux Japonais deux des prérogatives les plus importantes de la souveraineté : la liberté douanière et la juridiction sur les étrangers. Comment rompre ces traités ? On essaya d'abord de la ruse et de la violence, mais vainement. Il parut aux Japonais que le seul moyen de recouvrer leur indépendance était de reconstituer leurs forces de guerre pour être en mesure de saisir un jour la première occasion favorable. Tel fut le premier moteur de la révolution moderne. L'occasion rêvée tardant à se présenter, ils négocièrent. Mais on leur opposa toujours l'infériorité de leur justice. Pour lever l'objection, ils modifièrent leurs lois et réorganisèrent leurs tribunaux. Par cette porte ouverte toutes nos institutions ont fini par pénétrer dans la place. Aujourd'hui les classes dirigeantes reconnaissent la valeur propre de la civilisation occidentale. Beaucoup l'admirent, sinon en totalité, du moins dans telle ou telle de ses manifestations. Mais il est certain qu'il y a quarante ans le sentiment général du pays à l'égard

de cette même civilisation était tout autre que l'admiration.

A côté de ces analogies, on doit marquer bien des différences entre les deux révolutions. Celle du vi^e siècle s'opérait chez un peuple enfant, tout prêt à s'ouvrir aux premières impressions du dehors : aujourd'hui le Japon possède tout un passé illustre, une masse énorme de traditions, de croyances, de préjugés difficilement conciliables avec les nôtres, un idéal différent de l'idéal européen. En revanche, il est vrai, le Japonais contemporain a des besoins moraux et un développement intellectuel qui manquaient à ses ancêtres. D'autre part, ceux-ci furent emportés jadis par le moteur le plus puissant peut-être des actions humaines, l'enthousiasme religieux. Qui pourrait dire de combien de siècles eût été reculé l'avènement de la civilisation japonaise sans l'impulsion qu'il leur donna? Or ce mobile semble bien faire défaut aujourd'hui. Au xvi^e siècle, le christianisme parut quelque temps appelé aux plus brillantes destinées sur la terre japonaise. Les missionnaires virent accourir à eux par milliers les indigènes de toutes classes : paysans, *samourai* et *daïmios*. Pour faire pièce au clergé bouddhiste, le chef du pouvoir lui-même les favorisa. Mais ces premiers succès ne durèrent pas. Par suite d'un revirement encore mal expliqué, le gouvernement donna ordre aux missionnaires de cesser leurs prédications. Ils résistèrent et provoquèrent ainsi une affreuse persécution. Leurs néophytes furent exilés ou massacrés. On put croire que tous les germes de la foi nouvelle étaient étouffés.

Lorsque les missionnaires, après les événements de 1854, repaurent au Japon, ils y retrouvèrent les traces des conversions anciennes et conçurent les plus hautes espérances. Depuis lors il a fallu bien en rabattre. Ce n'est pas que le gouvernement continue à les persécuter : bien au contraire, il les encourage et leur accorde des facilités d'établissement qu'il refuse aux négocians. Mais la prédication glisse sur la population indigène comme l'eau sur le marbre, sans la pénétrer. Les classes supérieures ne voient dans le missionnaire catholique ou protestant qu'un professeur de langue anglaise ou française, de sciences ou de lettres. Si on écoute son enseignement religieux, c'est comme une superfluité qu'il faut subir par surcroît. Quant aux classes inférieures, elles restent bouddhistes. On compte au Japon moins de cent mille chrétiens. Qu'est-ce sur une population de quarante millions d'habitans?

Enfin, au vi^e siècle, la civilisation qu'empruntait le Japon était celle d'un peuple de même race. Or cette communauté d'origine implique une certaine analogie de tempérament, de be-

soins, de goûts et d'idéal. Il est impossible de n'en pas tenir compte.

Nous aurons à voir si, à ces différences dans les origines et les conditions des deux révolutions, ne correspondent pas d'autres différences dans leurs effets et leur portée. Pour l'instant, toute discussion à ce sujet serait prématurée. Mieux vaut étudier en lui-même le mouvement contemporain.

V

Dans l'ordre matériel, les progrès sont indiscutables. Ce pays, qui en 1870 n'avait que des chemins médiocres, voit aujourd'hui ses provinces les plus reculées, et Yezo même, son Algérie, sillonnées de bonnes et larges routes, que parcourent les voitures publiques. Une grande ligne de chemins de fer traverse l'île principale dans toute sa longueur. Des embranchemens s'y rattachent dont les trois principaux relient les deux mers. A Yezo et à Kiou-Siou, d'autres lignes unissent entre eux les principaux centres. En douze ans, le parcours exploité a décuplé : il atteignait 1900 milles anglais à la fin de 1893. Et ce ne sont pas, comme l'ont cru des touristes trop spirituels, de dangereux joujoux créés pour la joie et l'ébahissement des populations. Les bénéfices réalisés sont la meilleure preuve du contraire : ils feraient envie à bien des sociétés européennes. Ce succès des chemins de fer n'a d'ailleurs pas empêché le nombre des voitures et chariots de tripler depuis dix ans.

Le réseau télégraphique s'est développé dans les mêmes conditions, et on est surpris de voir que les habitans en aient si vite apprécié l'usage. Les services postaux fonctionnent d'une façon très satisfaisante même pour des Occidentaux et prennent d'année en année un accroissement analogue. La progression est d'ailleurs aussi constante pour les lettres que pour les journaux et imprimés, pour les relations intérieures que pour les relations internationales. Une centaine de chaloupes à vapeur et plus d'un millier de grands voiliers de forme japonaise sillonnent constamment les fleuves, les canaux et les lacs. Les radeaux sont plus nombreux encore. Les principaux ports voient se succéder sans interruption les navires étrangers ou indigènes. Aussi les importations sont-elles montées de 53 millions de francs en 1868 à 174 millions en 1880, 260 millions en 1888, et 300 en 1893. Les exportations ont suivi le même mouvement ascensionnel, avec des chiffres un peu plus élevés.

Est-ce là, comme on a donné à l'entendre, une prospérité

toute en façade, un progrès plus apparent que réel, un trompe-l'œil habilement ménagé par le gouvernement? De pareilles assertions sont puérides. Tout indique, au contraire, que les Japonais, du haut en bas de l'échelle sociale, ont su profiter pour améliorer leur état matériel, seul en cause jusqu'à présent, de nos procédés, de nos méthodes et de nos instrumens. De 1879 à 1893, la surface des terres cultivées en céréales s'est accrue d'un dixième et le rendement moyen d'un huitième. La production du thé a augmenté d'un cinquième et celle de la soie a doublé dans la même période. Mêmes résultats dans l'industrie. Les mines de charbon, d'or, d'étain et de cuivre ont triplé leur rendement depuis 1882; celui du soufre a sextuplé, celui du pétrole a décuplé.

Les industries d'exportation se sont singulièrement développées; c'est ainsi que le Japon expédie aujourd'hui au dehors vingt fois plus de papier et presque cent fois plus d'étoffes de soie ou de coton qu'en 1877. Assurément les produits japonais commencent à faire concurrence aux produits similaires étrangers même en Europe. On a vu dans les expositions récentes, à Tokio par exemple, les fabricans japonais apporter quantité de marchandises à l'instar de Paris. Les touristes s'en plaignent ironiquement. Leur désillusion se conçoit : quarante-cinq jours de mer pour retrouver les contrefaçons imparfaites du Bon-Marché ou de la Belle-Jardinière ne sont pas pour mettre en belle humeur. Mais l'ironie est-elle de mise? Ces imitations manquent d'élégance, d'accord; mais elles suffisent aux gens du pays et, sans nous fermer absolument le marché indigène, elles en alimentent les trois quarts. Pour certains articles, comme la cristallerie, la parfumerie, les parapluies, la chaussure, les allumettes, l'importation étrangère a presque cessé, quoique la consommation s'accroisse. Pour d'autres, elle demeure stationnaire. Enfin le Japon exportait encore hier, en Corée, pour six à huit millions de savons, de couteaux, de parapluies, etc., c'est-à-dire de ces objets de nouvelle fabrication. C'est peu, sans doute, en soi; mais comme pronostic ces chiffres méritent l'attention.

Qu'il se rencontre un industriel européen assez osé et assez habile pour faire fabriquer au Japon, sous sa direction et à destination de l'Europe, quantité de ces objets que nous payons si cher; la place qu'il occuperait sur nos marchés pourrait causer plus d'une surprise. Les forêts du pays sont riches d'essences propres à l'industrie. L'ébéniste japonais n'a pas d'égal hors l'ouvrier français. Or, tandis que ce dernier gagne de 6 à 10 francs par jour, le Japonais se contente de 1 à 2 francs. Les charpen-

tiers et les tailleurs gagnent de 2 francs à 2 fr. 50. Les manufactures paient leurs ouvriers de 1 à 2 francs dans la capitale et beaucoup moins en province. Quant aux femmes, elles touchent rarement plus d'un franc. Sans doute ces gens sont encore inexpérimentés dans la confection de nos produits, mais ce n'est là qu'affaire d'éducation. Sans doute aussi les marchandises ainsi fabriquées ne pourraient parvenir sur nos marchés que grevées des frais de transport, mais ces frais sont presque insignifiants. Il est vrai enfin que l'ouvrier japonais n'a ni la vigueur ni la force de résistance des ouvriers français ou anglais. Mais l'entraînement atténuerait cette différence, qui d'ailleurs n'est pas du tout en proportion de la différence des salaires. En somme, pour le même prix, le Japonais ferait deux ou trois fois plus d'ouvrage : c'est le point essentiel.

Ajoutons que les embarras que soulèvent chez nous les questions ouvrières n'ont pas encore troublé l'Extrême-Orient. On n'y connaît encore ni les grèves, ni la Bourse du travail, ni le problème des trois-huit. Or, si légitimes que puissent paraître les revendications du quatrième état, elles n'en créent pas moins, dans la lutte internationale, une infériorité notable pour le pays où elles se manifestent.

En somme, le Japon devance déjà bien des pays qui, depuis des siècles, sont en contact avec l'Europe, comme l'Égypte, la Turquie ou le Maroc. A moins de supposer les rapports du gouvernement systématiquement faussés chaque année, ce que rien n'autorise à croire, il faut bien se rendre à l'évidence et convenir que toutes les indications fournies jusqu'ici s'accordent à établir une activité et une prospérité peu ordinaires. Les chiffres de la population prouvent d'ailleurs que cette croissance rapide n'a pas affaibli les forces vives du pays. De 1883 à 1893, la population s'est élevée de 37452000 âmes à 41090000, soit presque d'un dixième en dix ans.

VI

Les modifications dans l'organisation sociale et politique du pays prêtent davantage à la discussion : en cette matière, la vérité absolue est plus difficile à démêler. Les chiffres, à cet égard, ne sauraient fournir des argumens péremptoires. Encore donnent-ils cependant des indications précieuses. Ils établissent surtout la persévérance du gouvernement et de la nation.

L'organisation de la famille n'a pas sensiblement changé depuis 1854 ; elle est restée, dans ses traits essentiels, telle que la

peignait M. Bousquet. Le mariage, le concubinat et l'adoption en forment la base. Le pouvoir de son chef est limité en fait par la nécessité de consulter les parens dans les circonstances graves. Il a sous son autorité une femme de premier rang et quelquefois une ou plusieurs épouses de second rang, des enfans et des frères ou sœurs cadets. Le chef mort est remplacé, sauf indignité ou incapacité, par l'aîné des enfans. Cet état dure depuis des siècles, mais des signes précurseurs permettent de prévoir quelques changemens. Sans jouir encore du droit de contrôle qu'elle s'attribue chez nous, l'autorité publique intervient, dans les relations familiales, beaucoup plus souvent qu'autrefois et sous une forme nouvelle. Tout doucement les tribunaux font passer dans leur jurisprudence nos principes juridiques. L'état civil prend une précision qui lui manquait. Le mariage n'est pas encore, comme chez nous, l'œuvre d'un officier public; mais il doit être déclaré à la mairie dans les trois jours. La tutelle s'organise. En un mot la famille n'est plus un groupe fermé aux regards de l'État : la porte s'entr'ouvre.

La femme japonaise aspire à prendre chez elle et dans la société une place qui lui avait été refusée jusqu'ici. Longtemps elle s'est montrée réfractaire aux idées nouvelles, mais, depuis dix ans, les choses ont bien changé. Les réformes des programmes d'enseignement ont insensiblement produit leur effet. Voici que les jeunes filles apprennent le français ou l'anglais, lisent nos écrivains et envient la situation que font nos mœurs à leurs sœurs d'Europe. Des revues se sont fondées, qui tiennent à la fois du *Journal des demoiselles* et du *Droit des femmes*, c'est-à-dire mêlent les modes aux revendications féminines. S'il est d'ailleurs difficile de savoir jusqu'à quel point ces revendications trouvent de l'écho, on peut aisément en revanche constater le succès des toilettes étrangères. Dans les bals, par exemple, le costume national avait, en 1888, presque entièrement disparu. L'impératrice y figurait avec des ajustemens venus de Paris ou de Berlin. La réaction qui s'est, paraît-il, manifestée vers 1890, sera fatalement éphémère. Ce sont, il faut bien le dire, les hommes qui ont donné l'exemple. Non qu'ils préfèrent nos vêtemens aux leurs; mais ils savent qu'en dépit du proverbe on juge le moine sur l'habit, et que la robe japonaise, si elle ne crée pas la différence entre eux et les Européens, la souligne du moins aux regards. La crainte du pittoresque est, à leurs yeux, le commencement de la sagesse.

Le régime des biens a subi, depuis 1868, une subversion totale. Le domaine éminent qui appartenait au souverain ou aux seigneurs sur les terres est supprimé. La propriété libre, telle

que nous la connaissons, forme la règle. Des lois spéciales ont commencé l'organisation du régime hypothécaire et rendu publiques les transmissions immobilières. En 1880 un nouveau code pénal a été promulgué. Ce code, préparé par les soins d'un savant professeur de la Faculté de Paris, s'inspire de la loi française, dont il corrige les imperfections. Depuis le 1^{er} janvier 1881 il est appliqué par les tribunaux, et jamais cette application n'a donné lieu à d'autres difficultés que les controverses juridiques que soulèvent toutes les lois.

La féodalité territoriale semblait, il y a quarante ans, inébranlable, avec, à sa tête, un chef plus absolu que le tsar. Depuis 1868, le gouvernement s'est efforcé de préparer l'application du régime nouveau par un ensemble de mesures mieux graduées qu'on ne le croit en général. Successivement on l'a vu créer, pour discuter les lois, un Sénat et un Conseil d'État analogues à ceux que créait en France la constitution de l'an VIII, puis des conseils généraux pour administrer les affaires locales. Chaque année, les ministres appelaient près d'eux les chefs des services provinciaux (préfets, présidents de tribunaux et de cours, etc.) pour étudier les besoins des populations et rédiger les ordonnances de réformation. En 1889, enfin, l'empereur a octroyé une constitution au pays et convoqué un Parlement. Cette constitution, assez analogue à notre charte de 1814, n'a rien de très caractéristique. Le pouvoir législatif y est confié à deux Chambres : une Chambre haute, composée des princes du sang, des délégués de la noblesse et de membres nommés par l'empereur; une Chambre basse, formée par les députés élus au suffrage direct restreint. L'empereur se réserve : 1^o la sanction des lois; 2^o le droit d'émettre des décrets complémentaires; 3^o la proclamation de l'état de siège, avec des pouvoirs extraordinaires, au cas de péril public; 4^o le privilège de déclarer la guerre et le commandement des troupes de terre et de mer. Il reconnaît à ses sujets la liberté de conscience, de circulation et de pétition, avec le droit de ne payer d'impôts que ceux votés par les Chambres.

Quand le Parlement se réunit pour la première fois en novembre 1890, le gouvernement choisit pour président de la Chambre des pairs un ex-premier ministre qui avait présidé aux réformes, pour *leader* de la Chambre des députés un des chefs de l'opposition constitutionnelle. Depuis lors, le Parlement ou plutôt la Chambre des députés et le pouvoir exécutif ont fait assez mauvais ménage. Les novateurs se sont donné carrière, comme on pouvait s'y attendre : le gouvernement a résisté. Le dissentiment

a surtout porté sur deux points particulièrement délicats : la réduction des dépenses et la révision des traités avec les États étrangers. D'une part, la Chambre vote des dégrèvements et des réductions de dépenses que le gouvernement estime incompatibles avec le bon fonctionnement des services publics. D'autre part, les députés expriment le sentiment général du pays en exigeant la dénonciation immédiate des traités. Mais les ministres, instruits par l'expérience, jugent qu'ils ne gagneraient rien à user de violence. Cette seconde difficulté semble devoir bientôt disparaître. Mais le gouvernement impérial a dû trois fois déjà dissoudre la Chambre et en appeler au pays. C'est beaucoup en cinq ans. Toutefois y a-t-il lieu de s'en étonner outre mesure et de conclure à l'impossibilité d'acclimater jamais le régime parlementaire au Japon ?

Le régime parlementaire est un instrument bien délicat pour un peuple si neuf à la vie politique. Ce n'est ni l'intelligence, ni l'habileté, ni même la patience qui manquent aux Japonais. Leurs hommes d'État comprennent fort bien le fonctionnement des institutions empruntées à l'Europe, et plus d'une fois le pays a fait preuve de sagesse. Ajoutons qu'il a toujours compté d'excellens administrateurs. Mais il faut avouer que l'existence antérieure du Japon l'a mal préparé à la liberté moderne. Les nations européennes puisent dans une longue tradition historique le sentiment du *droit* qui leur donne plus ou moins le courage de résister au pouvoir. C'est ce sentiment qui crée des citoyens, c'est-à-dire des membres du corps social, participant, pour leur quote-part, à la gestion des affaires publiques. Or, durant de longs siècles, les Japonais ont été pliés à obéir non à des lois, mais à des volontés. Le peuple était soumis au bon plaisir des *samourai*, qui eux-mêmes obéissaient aveuglément aux grands seigneurs (*daimio*), tandis que ceux-ci tremblaient devant le souverain (*shogun*). L'histoire mentionne bien les résistances courageuses qui se sont produites à tous les degrés de cette échelle sociale. Mais les hommes d'élite qui se sacrifiaient ainsi sentaient eux-mêmes qu'ils n'étaient que des révoltés, et la masse, tout en les admirant, trouvait naturel qu'ils fussent mis à mort. Rien dans le passé n'a donc préparé les Japonais au régime démocratique et parlementaire qui est devenu le leur. Les comptes rendus des Chambres témoignent d'une grande inexpérience, mais on peut compter que cette inexpérience disparaîtra, et l'éducation politique du pays marchera vite. Depuis plusieurs années la presse jouit d'une liberté que nous aurions enviée il y a trente ans seulement. Si les résultats en sont encore minces, c'est que les journalistes

avaient eux-mêmes à faire leur apprentissage. Ignorant les motifs des actes du gouvernement et parfois l'existence même de ces actes, ils en étaient réduits à disserter dans le vide, c'est-à-dire qu'ils se lançaient dans des discussions académiques sur les grandes questions constitutionnelles ou se bornaient à critiquer au hasard les intentions présumées des ministres. La publicité des Chambres leur fournit maintenant un aliment plus substantiel.

D'autre part, le gouvernement n'a rien négligé pour contribuer à l'éducation des classes supérieures. Les écoles de droit se sont multipliées. Des professeurs, dont plusieurs Français, ont vulgarisé les principes du droit public et privé européen. Une section de l'Université impériale correspond assez bien à notre École des sciences politiques. L'initiative privée a créé dans les principaux centres d'autres écoles de droit. Celles de Tokio comptent à elles seules près de 3 000 étudiants. Loin de les redouter, l'État les encourage, les subventionne, leur fournit indirectement des professeurs et contrôle les examens de leurs élèves. De tels efforts donneront assurément la science à la génération nouvelle. Lui donneront-ils ce sentiment des droits et des devoirs civiques sans lequel on ne saurait concevoir la liberté politique? Pourquoi non? A cet égard, la transformation du droit positif a beaucoup fait et fera plus encore. Les lois, il y a trente ans, n'étaient guère connues que des juges; on ne les publiait pas. L'idée que les pouvoirs du gouvernement eussent des bornes ne s'était pas fait jour, au moins chez les gens du peuple. Aujourd'hui chacun connaît ou peut connaître exactement la limite de ses droits. La constitution et les codes sont publiés; les lois paraissent au journal officiel. Le nombre des actions intentées à l'État ou à ses fonctionnaires va croissant. Ainsi pénètre peu à peu, des couches supérieures dans les couches inférieures, l'idée de droit et de justice, c'est-à-dire l'idée la plus propre à élever le niveau moral d'une nation.

Avec elle s'est propagé le sentiment de l'égalité. L'empereur, qui, avant 1868, ne se montrait jamais aux populations et que celles-ci tenaient pour le représentant de la divinité, a donné l'exemple. Il reçoit maintenant les étrangers et ses propres sujets, sinon avec la simplicité d'un roi constitutionnel, du moins avec infiniment de bonne grâce et de courtoisie. L'ancienne aristocratie foncière n'a pas tout à fait perdu le prestige que lui assuraient ses richesses et sa haute situation; mais son seul privilège sérieux est maintenant le droit qu'elle possède de former la majorité dans la Chambre des pairs. Tout au plus peut-on compter, parmi les grands fonctionnaires et les officiers supérieurs de l'armée, quatre

ou cinq descendans des anciennes familles de *daïmio*. Quant aux anciens *eta*, qui constituaient avant la révolution une véritable classe de parias, ils ont conquis l'égalité devant l'opinion comme devant la loi.

La nouvelle organisation administrative se complète et se perfectionne. Le Japon a maintenant ses préfets et ses sous-préfets, un Conseil d'État, et une Cour des comptes qui applique en général nos réglemens sur la comptabilité publique. Depuis quinze ans, ces rouages fonctionnent régulièrement. On ne soutient plus guère maintenant que les finances japonaises soient dans un état déplorable. On pouvait le croire vers 1880, quand les importations dépassaient de beaucoup les exportations et que le papier-monnaie baissait à mesure que se multipliaient les émissions. Mais aujourd'hui le papier, remboursable à caisse ouverte, comme nos billets de Banque, est au pair; l'argent a reparu dans la circulation; les exportations, depuis plus de dix ans déjà, excèdent les importations; le gouvernement, qui empruntait à 10 pour 100, trouve depuis dix ans des capitaux à 5 pour 100 et au-dessous; la dette publique est modeste, et tous les budgets se soldent par des excédens. Enfin l'indemnité chinoise va remplir le trésor.

Avant 1890, c'est-à-dire avant la création des deux Chambres, l'administration financière se contrôlait elle-même. On l'accusait d'avoir en réserve des quantités formidables de papier et de les répandre secrètement (accusation d'ailleurs contraire aux données de la science économique). On déclarait faux les états de recettes et de dépenses qu'elle publiait. Ne discutons pas le passé. La confiance naît de la publicité. Le Japon recueillera les bénéfices de son nouveau régime.

VII

Ces réformes dans la législation et dans l'organisation politique du Japon ont-elles entraîné une transformation morale? Si les lois, notamment les lois civiles et pénales d'un pays, peuvent influencer sur l'état moral de ses habitans, ce qu'il est difficile de nier, il faut convenir que le Japon a fait, depuis 1880 surtout, plusieurs pas dans la voie du progrès.

Les statistiques ne permettent pas d'affirmer qu'il y ait amélioration de la moralité des populations. Le nombre des grands crimes est en décroissance. Mais celui des délits a augmenté. Toutefois il faut tenir compte des perfectionnemens apportés aux moyens de répression. Aussi ne saurions-nous accepter sans ré-

serve les appréciations formulées dans un ouvrage, d'ailleurs fort remarquable, qu'a publié M. de Villaret sur le Japon : « La religion n'existe plus, dit-il ; les idées d'honneur, de dévouement, de désintéressement qui caractérisaient les classes supérieures, qui faisaient des *samouraï* une caste à sentimens élevés, héroïques, surhumains parfois, ont fait place trop généralement aux aspirations les plus vulgaires. » Si nous ne trouvions dans cette phrase un mot exotique, nous pourrions croire que l'auteur fait le procès au monde moderne tout entier.

Les vertus propres à l'âge féodal se sont en effet partout éclipsées, parce qu'elles étaient peu compatibles avec les luttes actuelles. En revanche, les Japonais ne reverront plus ni ces brigands célèbres, chevaliers errans du crime, dont les aventures peu édifiantes ont défrayé les romanciers et les artistes, ni les seigneurs cruels et efféminés qui terrorisaient leurs vassaux. Le moyen âge est clos pour le Japon. Des vertus nouvelles sont nées chez ses habitans dont il n'est que juste de leur tenir compte : l'amour du droit et le respect de la parole donnée, le patriotisme, le sentiment de la discipline, le goût de la science.

Les Japonais aiment leur patrie avec une passion qui peut n'être pas toujours parfaitement éclairée, mais à laquelle il faut rendre hommage, même lorsqu'elle se traduit en actes d'hostilité vis-à-vis des étrangers. En 1886, quelques Japonais périrent dans le naufrage d'un navire anglais par la faute du commandant. Du nord au sud, et jusque dans les campagnes, le mouvement d'indignation fut général, et la pression de l'opinion publique força la cour anglaise à punir les coupables. En 1887, le gouvernement ouvre une souscription gratuite pour l'achat de navires de guerre, et encaisse six millions de francs, somme considérable pour le pays. Nous nous abstenons de citer les traits d'héroïsme individuel qu'ont relatés les journaux au cours de la dernière guerre. Bornons-nous à rappeler que, du jour où les hostilités ont été ouvertes, le gouvernement a trouvé non seulement dans la masse de la population, mais même dans la presse indépendante et dans la fraction hostile du Parlement, le concours le plus dévoué.

Le patriotisme des Japonais devait les conduire de bonne heure à réorganiser leur armée et leur flotte. Aussi les premiers efforts du gouvernement impérial se portèrent-ils de ce côté après la restauration de 1868. Toutefois nous nous abstenons d'insister sur cette réorganisation. Après les nombreux articles publiés sur ce sujet, deux mots suffisent. M. de Villaret, qui fut l'un des officiers français engagés pour l'instruction des troupes japonaises,

écrivait en 1889 : « Les officiers sont, par éducation et par tradition, d'un courage indiscutable; les soldats sont extrêmement durs à la fatigue, patients, sobres, courageux, naturellement gais et insoucians; bien dirigés, ils pourraient égaler les meilleurs soldats connus. » Il faisait toutefois ses réserves sur la discipline, qu'il jugeait médiocre, sur les services auxiliaires, insuffisamment agencés, et sur le commandement supérieur, pour lequel aucun chef n'avait alors fait ses preuves. Mais les espérances que concevait alors le distingué professeur ont été largement dépassées.

On devine aisément que la création d'une armée et d'une flotte modernes n'a pas été sans coûter gros aux Japonais. Mais du moins les sacrifices ainsi consentis ne l'ont pas été en pure perte. Et nous n'entendons pas parler ici des bénéfices encore problématiques qu'ils espèrent tirer de leur campagne contre la Chine. Ceux que nous avons en vue sont d'autre nature.

Tout d'abord l'idée de patrie s'est épurée en eux. Ils avaient été jusque-là les hommes d'un clan et d'un seigneur, comme au XIV^e siècle on était Armagnac ou Bourguignon. Il a fallu au Japon la crainte de la domination étrangère pour qu'ils se sentissent Japonais. De jour en jour l'idée de clan, cette dernière trace du moyen âge, tend à disparaître. Au contact des officiers européens, ils sont en voie d'acquérir une autre qualité, l'esprit de discipline. Nous venons de dire qu'il y a encore à désirer de ce côté; mais on le conçoit en se reportant aux traditions militaires du pays et aux origines de son armée et de sa marine. Les troupes des anciens *daimio* ressemblaient fort à des bandes de routiers ou francs-tireurs. Quant à la marine, elle n'existait pas : pour s'attaquer les uns les autres, ils s'adressaient aux pirates qui tenaient en maîtres absolus la mer intérieure, et que les vaisseaux européens ne connaissaient que trop. Il a fallu infuser aux troupes de terre et de mer un esprit tout nouveau. Le progrès, de ce côté encore, est indéniable.

Les Japonais ont à un haut degré l'amour, ou plutôt la curiosité de la science. Cette curiosité, superficielle chez les gens du peuple, devient pour les jeunes gens de la bourgeoisie un mobile puissant qui les pousse à entreprendre par goût les plus hautes études. En tous cas elle est sincère chez tous et permet de déraciner des préjugés d'ailleurs peu tenaces pour y substituer assez facilement les idées occidentales.

A vrai dire, aucune littérature étrangère ne nous a paru les séduire (à l'exception de la littérature chinoise, bien entendu). Ceux-là seulement qui sont venus en Europe goûtent notre

théâtre et nos romans. Le nombre des ouvrages purement littéraires qui ont été traduits en japonais est insignifiant. En revanche, la supériorité scientifique des Occidentaux est admise sans réserve. La science chinoise est convaincue d'erreur. Le premier ouvrage traduit du français fut un traité de chimie du baron Thénard. Depuis lors, le mouvement ne s'est plus arrêté. Le système métrique est officiellement adopté dans le pays. La physique, la chimie, les mathématiques, l'histoire naturelle figurent sur les programmes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Des revues propagent ces connaissances et publient des travaux originaux. Tokio possède de remarquables observatoires (l'observatoire sismologique a été détruit par un incendie), plusieurs musées d'histoire naturelle et un jardin botanique bien aménagé. Cette diffusion des sciences initiera les Japonais à la méthode d'analyse et d'observation et devra donner à leur esprit la rigueur scientifique qui lui manque encore.

La curiosité des Japonais s'est étendue aux arts de l'Europe. L'art national gagnera-t-il à ce contact? On peut en douter. D'une part, son originalité propre tend à disparaître et la perfection des œuvres est en baisse. L'artiste, qui produit surtout pour l'exportation et qui est payé à la tâche, économise sur les matières qu'il emploie, sur sa peine et sur ses années d'apprentissage. Il se borne à copier les anciens et n'invente plus guère. L'exportateur, plus marchand qu'artiste, demande surtout la quantité: c'est le triomphe du trompe-l'œil. Pourtant quelques jeunes gens ont étudié dans nos écoles et s'approprient nos procédés. Les résultats, jusqu'à présent, ont été médiocres. Mais en sera-t-il toujours ainsi? L'application des principes de la perspective et de l'anatomie, par exemple, leur fera-t-elle perdre leurs qualités natives: le goût, la fantaisie, la finesse d'observation, le don d'harmoniser les couleurs et le sentiment de la nature? Nous laissons à de plus compétens le soin de décider.

Nous ne dirons rien de la musique. Il ne semble pas, jusqu'à présent, que, sur ce point, les peuples de l'Europe aient rien de commun avec ceux de l'Extrême-Orient. Le gouvernement japonais a engagé d'excellens professeurs étrangers, qui ont, à force de patience, réussi à former des fanfares très acceptables. L'habileté acquise des exécutans peut faire illusion, mais le sentiment musical n'y est pas. La foule d'ailleurs continue à préférer la musique nationale.

VIII

En somme, les progrès économiques du Japon sont de nature à satisfaire les plus difficiles. Il est sorti du moyen âge pour entrer sans transition dans l'âge des chemins de fer et de l'électricité.

Sa métamorphose politique, pour être moins avancée, n'est guère moins digne d'attention. Il faut reconnaître que ses hommes d'État ont fait preuve de sagesse et de dextérité. On les a vus doter leur pays du régime parlementaire, faire face sans s'endetter aux multiples dépenses qu'entraînaient leurs réformes; enfin ils sont en voie d'amener les principales puissances à renoncer aux avantages stipulés en 1858 et de les forcer à compter désormais avec lui. Cependant la révolution moderne nous paraît être jusqu'à présent moins profonde que celle du moyen âge. A cette époque, les Japonais avaient tout accepté de la Chine : ses industries, ses arts, sa littérature, ses institutions, sa morale et sa philosophie. En notre siècle, au contraire, tandis que le Japon extérieur et tangible s'est modifié, les Japonais sont sensiblement restés les mêmes. Nous en avons fait prévoir les raisons : dissemblance de race entre eux et les Européens, nécessité d'effacer des traditions de plusieurs siècles, absence enfin de tout élément religieux dans la révolution moderne.

Faut-il en conclure que les Japonais sont et demeureront toujours réfractaires à la civilisation occidentale? D'aucuns l'ont déclaré. Pour nous, il nous semble que de pareilles affirmations sont bien risquées. L'étude de l'histoire ne peut qu'inspirer une extrême réserve. Les contemporains de César pouvaient-ils prévoir l'avenir de la Gaule ou de la Germanie? ceux de Louis XIV, les destinées réservées aux Moscovites? Qui marquera les différences irréductibles entre les races et les voies que doit suivre un peuple pour aller de la barbarie à la civilisation?

D'ailleurs, il ne s'agit pas, pour les Japonais, d'abdiquer toute originalité nationale et de se faire Européens. Ils peuvent, tout en restant Japonais, tout en conservant leurs coutumes, leur idéal artistique, voire leur religion et leur conception de la vie, profiter de leur contact avec la race blanche. Ils peuvent, tout en se développant dans la voie tracée par leur histoire, emprunter à notre culture ce qu'elle a de meilleur. Il y aurait là pour eux l'occasion d'une *renaissance*. Ainsi fit l'Europe au xvi^e siècle, quand elle retrouva l'antiquité classique. Pour ne citer qu'un exemple, le Japon, qui possède une suite incomparable d'annales, quantité de chroniques et d'œuvres très érudites, le Japon n'a pas d'his-

toire au vrai sens du mot. Or le jour où quelques travailleurs formés à nos méthodes voudront soumettre à une critique sérieuse les matériaux dont ils disposent et les mettre en œuvre en s'inspirant de nos grands historiens, ils pourront reconstituer le passé de leur pays. Certains Japonais comprennent ainsi le problème; ils entendent utiliser, non copier. Il paraît assez juste de leur faire crédit de quelques lustres encore et de ne pas exiger de changemens à vue.

Se produira-t-il un revirement vers le passé? Rien ne le fait prévoir. Il semble que, depuis vingt-cinq ans, le parti progressiste ait englobé toute la nation. Quelques sages, sans doute, ou peut-être des ambitieux, réclament plus de maturité dans les projets de réformes. D'autres vont jusqu'à souhaiter qu'une heureuse combinaison concilie les institutions européennes avec les traditions nationales. Mais il n'y a pas là ce qu'on peut appeler un parti vieux japonais.

Depuis l'ouverture des Chambres, une sorte de réaction s'est dessinée. Mais, il ne faut pas s'y méprendre, les manifestations populaires ont été dirigées contre les procédés et contre les hommes du gouvernement bien plus que contre les réformes.

On parle volontiers de l'inconstance du peuple japonais. Le reproche est-il fondé? Voilà deux mille ans, sinon plus, que la même famille conserve la dignité impériale. De 1600 à 1868, l'organisation sociale n'a pas bougé. De 1868 à 1890, c'est-à-dire jusqu'à l'inauguration du nouveau régime, les mêmes ministres sont restés au pouvoir, passant d'un ministère à un autre. Combien de peuples en Europe en pourraient dire autant? On trouve les Japonais mobiles dans leurs affections. C'est possible; mais, pour les juger, il serait bon de se placer à leur point de vue et non au nôtre. Ce qui change, ce sont les circonstances: leur but n'a pas varié. Ils veulent, aujourd'hui comme il y a trente ans, obtenir l'abolition du privilège d'exterritorialité conféré aux étrangers et recouvrer leur indépendance douanière. Supprimez cet objectif, leur conduite paraîtra bizarre et décousue. Admettez-le, tout s'explique. Ajoutons que, dans l'œuvre colossale qu'ils ont entreprise, leurs hommes d'État ont quelquefois hésité et tâtonné: que les politiques infallibles leur jettent donc la première pierre!

De nos relations avec les Japonais, notre civilisation sortira-t-elle modifiée? Jusqu'à présent, leur influence ne s'est guère exercée en dehors de l'art. A leur contact, nos arts décoratifs se sont renouvelés et nos peintres ont pris plus de liberté d'allure et plus de fantaisie. L'évolution n'est peut-être pas encore ache-

vée. Les artistes de l'Orient ne nous ont pas, tant s'en faut, révélé tous leurs secrets. Sans parler de leurs procédés industriels, nous ignorons, par exemple, les règles qui, pour eux, remplacent notre symétrie. On nous permettra de ne pas insister sur les manifestations du néo-bouddhisme : elles sont, jusqu'à présent, pure affaire de dilettantisme. Si cette religion d'ailleurs devait continuer chez nous ses progrès, c'est à l'Inde et non au Japon que nous irions demander des enseignements.

En matière économique, l'action de l'Extrême-Orient peut avoir des conséquences bien plus graves. Nous avons dit comment les ouvriers japonais ou chinois pouvaient, en travaillant chez eux pour l'Europe, faire concurrence aux nôtres. Japon et Chine pourraient bien aussi nous envoyer un jour le trop-plein de leur population. Ces émigrations ont causé et causent encore de sérieux embarras à certains peuples. Les Chinois, travaillant à bas prix, étaient parvenus, en quelques années, à accaparer tous les petits métiers en Amérique et en Australie. Ces États, abdiquant, pour la circonstance, leurs théories humanitaires et libérales, leur ont brutalement fermé les portes. Que ferait l'Europe en face de cette invasion? Ces questions que nous nous bornons à indiquer se posent plus pressantes de jour en jour. En leur qualité de néophytes, les Japonais ont une ardeur de prosélytisme qu'on soupçonne à peine. Ils n'aspirent à rien moins qu'à guider la Corée et peut-être même la Chine dans la voie qu'eux-mêmes ont suivie. Ce sentiment, qui n'a pas été étranger aux derniers événements, se fera jour encore. Chaque siècle se présente ainsi avec son stock de problèmes inquiétans. Heureusement la nature humaine est assez souple et ses besoins assez multiples pour faire surgir presque toujours des solutions tout à fait inattendues.

G. APPERT.

LE LIVRE ANGLAIS

ROBINSON CRUSOÉ

Les dernières élections aux Communes d'Angleterre ont été pour toutes les personnes attentives un grand sujet de réflexions. Ce peuple, nous disait-on depuis longtemps, subit comme les autres le mal du siècle ; sous des apparences de stabilité, il est désagrégé par la crise de transformation sociale qui travaille les nations européennes ; il nous réserve des surprises, il nous apparaîtra, lui aussi, en rupture de tradition. — Les événemens ne se hâtent pas de justifier ces pronostics. Le peuple anglais a manifesté une fois de plus son esprit de conséquence et de conservation. Au milieu de nos flottes portées à la dérive sur des mers inconnues, ce vieux vaisseau gouverne, tient sa route, lutte contre le vent. D'autres louvoient et se maintiennent, uniquement parce que le coup de barre du pilote contrarie à temps la manœuvre d'une partie de l'équipage ; celui-là avance par l'effort calculé de l'équipage, prompt à tous les changemens de manœuvre que commande la boussole. Cette boussole est la volonté accumulée des morts. Rare spectacle, le gouvernement d'une audace vivante subordonnée à la volonté des morts.

On voudrait avoir un bon traité de psychologie historique sur un peuple si intéressant ; et l'on souhaiterait que ce ne fût pas un ouvrage de philosophie didactique, monstre toujours redoutable. Ce traité existe, nous l'avons tous lu dès le premier âge : c'est le *Robinson Crusoé*.

Dans le temps que les élections anglaises occupaient notre attention, et comme je me demandais auquel de ses grands livres cette race a le mieux confié son secret de force, le hasard mit sous ma main une traduction du chef-d'œuvre de Daniel de Foë par Petrus Borel le Lycanthrope. C'est une nouvelle aventure de

DE L'ORGANISATION

DE

SUFFRAGE UNIVERSEL

III ⁽¹⁾

COMBINAISONS

Après les *expédiens* ou les *palliatifs*, et avant les *systèmes*, à mi-chemin entre ce qui est tout simple et ce qui serait vraiment organique, vient ce qu'on pourrait appeler la série des combinaisons. — Ce sont bien, en effet, des « combinaisons » et non des « systèmes », si tous ces procédés ont un caractère empirique; si leurs inventeurs ou leurs propagateurs se préoccupent beaucoup plus du résultat prochain que du résultat définitif; s'ils n'ont pour règle et pour mesure que l'intérêt immédiat, et beaucoup moins l'intérêt public qu'un intérêt de parti. — Jeu d'échecs de la politique, considérée seulement comme un ensemble de petites fins à réaliser par un assemblage de petits moyens; où l'imagination des joueurs peut, presque à l'infini, multiplier les coups, varier l'ordre et la marche des pièces et, avec les mêmes pions, avec les mêmes électeurs, élevés, suivant une échelle convenue, à la troisième ou quatrième puissance, faire des cavaliers ou des

(1) Voyez la *Revue* des 1^{er} juillet et 15 août 1895.

tours, — des électeurs du second ou du troisième degré, des électeurs à trois ou quatre voix, — et où, enfin, il ne s'agit que de gagner la partie. Tels sont un peu, tels apparaissent du moins, dans les lois adoptées et les projets présentés jusqu'ici, sinon dans les exposés théoriques : le suffrage à plusieurs degrés; le vote plural sous ses diverses formes; et les arrangemens intermédiaires qui relient le vote plural à la représentation proportionnelle : — vote cumulatif, vote limité, vote par division, vote multiple.

I. — LE SUFFRAGE A PLUSIEURS DEGRÉS

Il fut un temps — et peut-être n'est-il pas encore passé — où le suffrage à plusieurs degrés rencontrait une grande faveur, surtout dans le « juste milieu » de l'opinion, parmi les gens que choque et froisse la grossièreté du suffrage universel direct, et qui ne croient pas que la démocratie ait elle-même tant de vertus qu'elle puisse faire fi de la raison, comme c'est s'en moquer que d'attribuer au plus capable des citoyens et au moins capable, non pas seulement, en principe, le même droit, mais, en pratique, absolument la même fonction. Le suffrage à deux ou à plusieurs degrés, — par lequel les électeurs nomment d'autres électeurs qui nomment les membres du Parlement, — est donc de toutes les « combinaisons » celle qui, à première vue, semblerait le mieux convenir à un régime où l'on aurait souci de mettre d'accord le sens démocratique avec le bon sens. C'est la solution rationaliste ou doctrinaire : solution moyenne qui ne bouleverse rien et n'épouvante point par sa nouveauté; chère, par là même, aux esprits moyens et, dans leur ensemble, aux classes moyennes; formule pour ainsi dire « bourgeoise » de la démocratie et du suffrage universel.

Elle a, d'ailleurs, le mérite, devenu rare et précieux en politique, de reposer, théoriquement, sur une idée juste : à savoir que l'élection est de son essence ou devrait être un *choix*. Et voici comment sur cette vérité, sur cette idée juste, s'échafaude la « combinaison » du suffrage à plusieurs degrés. Puisque l'élection est essentiellement un choix, la condition indispensable pour que l'élection soit bonne et le choix bien fait, c'est que celui qui choisit connaisse bien celui qui est choisi, et qu'il le prenne au plus près de lui. Dans le régime parlementaire actuel, et, en général, dans le gouvernement représentatif, le nombre des élus étant nécessairement très limité, d'une part, et, d'autre part, le nombre des électeurs étant nécessairement fort étendu, il ne se peut pas que tous les électeurs soient assez près des élus, ou des éligibles, pour les bien connaître. Mais ils sont tous plus près

d'hommes qu'ils connaissent mieux et qui eux-mêmes connaissent mieux, en étant plus près, les hommes à élire. Il faut, par conséquent, que ceux-là d'abord élisent ceux-ci, afin que ceux-ci, à leur tour, élisent définitivement les autres.

Il le faut, et cela suffit, car c'est toute la combinaison, et, si l'idée sur laquelle elle se fonde est juste, elle n'est pas nouvelle. Les avantages du suffrage à plusieurs degrés, évidens tant que l'on s'en tient à dissenter, et la part faite, théoriquement, à la raison dans le suffrage universel par l'invention du vote étagé ou échelonné, n'ont pas échappé aux auteurs qui ont traité de ces questions, à John Stuart Mill moins qu'à tout autre. C'est lui qui, le premier, croyons-nous, a écrit le mot de : suffrage *filtré*, comme si, à ce barrage des degrés, les impuretés du suffrage s'arrêtaient, ses impuretés originelles, ou comme si, en cette double ou triple opération, le suffrage universel se distillait et comme se sublimait !

Mais c'est lui aussi, c'est John Stuart Mill qui, après avoir proclamé l'excellence du suffrage à plusieurs degrés ou sa supériorité, *en logique*, sur les formes toutes droites et rudimentaires du suffrage, se voyait contraint d'avouer qu'*en fait*, et dès que l'on veut se servir du filtre, l'appareil ne fonctionne pas ou fonctionne mal, et de si défectueuse façon que les mérites supposés du suffrage par échelons en sont considérablement réduits, si tant est qu'ils ne disparaissent pas tout à fait. L'écart est grand entre le rendement calculé et le rendement constaté; entre ce que *devrait* donner le suffrage à plusieurs degrés et ce qu'il donne. Pour divers motifs : parce qu'il n'est pas toujours vrai que les électeurs du second degré connaissent mieux les candidats que la plupart des électeurs du premier degré; et ainsi, le but est manqué, qui était de choisir, d'*élire*, en meilleure connaissance de cause; ensuite, parce que la pratique du suffrage à plusieurs degrés exigerait de l'électeur primaire plus d'oubli de soi, plus d'abnégation, pour se résoudre à n'être qu'un *électeur préparatoire*. Et, de l'électeur secondaire, elle exigerait, avec les mêmes qualités, d'autres qualités par surcroît : de l'indépendance, de la fermeté et du courage même, pour réussir à se garder tout ensemble et de l'attraction d'en haut et de la poussée d'en bas, sollicités qu'ils seront par les deux pôles, de l'un à l'autre desquels se transporte incessamment la force dans les démocraties : l'État et le peuple, le pouvoir et le nombre.

Car c'est dès le commencement et en ce point fondamental que l'esprit de sacrifice, ou du moins l'esprit d'ordre et de hiérarchie fera défaut à l'électeur primaire. — et c'est dès le commencement et en ce point fondamental que la pratique démentira la théorie. — Théoriquement, on se flatte que les électeurs du premier degré

s'en remettraient à ceux du second, qui choisiraient et investiraient, qui éliraient dans la plénitude du sens. Mais la pratique donne tout autre chose. Ce n'est que par exception que l'électeur primaire se résignera à choisir seulement celui qui doit choisir pour lui. A l'ordinaire, il tombera en l'une ou l'autre de ces deux extrémités : ou il lui semblera sans intérêt de se déranger pour si peu, — et le premier degré du suffrage s'affaîssera, s'effondrera sous le second ; ou bien, tout de suite et tout d'un coup, l'électeur primaire entendra choisir celui qui devra être choisi, et il l'imposera à l'électeur du second degré, réduit au rôle d'homme de paille ou de tiers entremis entre le véritable électeur et l'élu : — alors le second degré du suffrage sera écrasé et annihilé sous le premier. Que l'électeur du premier degré se détache ou empiète, il y a un acte qu'il n'accomplira pas : précisément celui qu'on lui demande, et dont l'accomplissement est nécessaire à la marche normale du suffrage à plusieurs degrés ; il ne se bornera pas à choisir l'électeur du second degré. Quoi qu'il fasse après cela, qu'il ne vote pas du tout ou vote par delà et par dessus l'électeur du second degré, un des degrés du suffrage aura disparu, soit le premier, soit le second, — et le suffrage à deux degrés se trouvera, en pratique, ramené tout juste à ce qu'est le suffrage universel direct.

Il y sera ramené autrement encore. Le suffrage universel direct aboutit, on l'a vu, à une mystification, et le peuple, en qui résident — on le lui chante sur tous les tons — la force et le droit, la « souveraineté », n'est, dans le fait, qu'un fantoche aux mains de quelques-uns. Si le suffrage à deux degrés coupait court à cette plaisanterie, nous délivrait de la tyrannie hypocrite et le plus souvent stupide des comités ! Mais non, dans aucune des deux hypothèses. Si l'électeur primaire boude et déserte le scrutin du premier degré, le champ n'en est ouvert que plus large et plus libre aux entrepreneurs d'élections, qui se rabattent sur les électeurs du second degré et tâchent de les circonvenir, comme ils faisaient des autres. Si, au contraire, l'électeur primaire regimbe, et traite en commissionnaire, chargé de porter son bulletin, l'électeur du second degré, s'il le choisit, à cause non pas de sa capacité à bien choisir, mais de sa docilité à voter pour tel ou tel, qu'il s'imagine avoir lui-même et à l'avance choisi, il n'en sera ni plus ni moins qu'il n'en est avec le suffrage direct, et dans les dessous du suffrage à deux degrés, comme dans les dessous du suffrage direct, se tiendra, caché et conduisant la pièce, l'éternel X, Y ou Z.

Ni pis ni mieux que dans le suffrage direct. Le suffrage à deux degrés ne fait qu'ajouter une vaine formalité, — l'investiture par

les électeurs secondaires; — il échelonne légalement le suffrage, mais sans en prévenir, sans en empêcher, au bas de l'échelle, l'acaparement illégal. Avec les comités, il y a, dans le suffrage, qualifié de direct, deux degrés : le comité, les électeurs; avec le suffrage dit à deux degrés, il y en a trois, dont l'un ne compte guère : le comité, les électeurs primaires et les électeurs secondaires; le premier, aussi effronté, aussi nuisible que dans le suffrage direct; les seconds, aussi apathiques, aussi hypnotisables; les derniers, impuissans et comme passifs, et aussi sujets à la tentation.

Ainsi en est-il et en doit-il être du suffrage à deux degrés, du suffrage à plusieurs degrés; et d'instituer cinq ou six degrés, au lieu de deux, ne l'amendrait pas. Plus il y aurait de degrés entre eux et le scrutin définitif, plus les électeurs primaires s'éloigneraient, se retrancheraient à l'écart et s'endormiraient. Là où ils ne dormiraient pas, ils sauteraient d'un furieux élan et briseraient tous les degrés interposés. Plus il y aurait de degrés, moins ils participeraient à la vie politique, qui s'élaborerait sans eux et au-dessus d'eux, comme une chose à jamais mystérieuse pour eux; et cependant c'est la loi de l'État moderne que le plus grand nombre possible de citoyens vive le plus pleinement possible, et le plus consciemment, de toute la vie nationale. Là où ils secoueraient la torpeur naturelle aux foules, ils se jetteraient dans cette espèce de frénésie qui ne leur est pas moins naturelle, et, dès qu'ils souffriraient de ne rien être et de ne rien faire, ils voudraient tout faire et tout être...

Cherchez maintenant le bénéfice qu'on peut tirer, dans la pratique, du suffrage à plusieurs degrés : c'est proprement de l'art pour l'art, et la belle machine qu'on a montée travaille à vide, pour travailler! Cherchez, dans la pratique, quelle dose de raison ou de bon sens la démocratie acquiert par la substitution du suffrage échelonné au suffrage direct; de combien d'absurdités et d'immoralités, entre toutes celles qu'elle porte en suspension, ce filtrage l'a débarrassée; de combien de pas, par cette substitution, progresse l'éducation des citoyens, et de combien de battemens s'accroît la circulation de la vie politique; quel sérieux et quelle dignité l'introduction de deux ou de plusieurs degrés donne au suffrage universel; en quoi l'élection devient plus digne et plus nette; quels élémens d'amélioration y puise et s'assimile le corps électoral!

On a tôt fait de distinguer et de dire : Le suffrage direct n'est que l'*élection*; le suffrage à plusieurs degrés est la *sélection*. Des mots! puisque la sélection et l'élection ne sont, toutes deux, qu'une seule et même chose : un choix. Or la valeur du choix dé-

pend et dépendra toujours, plus que de tout le reste, de la valeur de celui qui choisit. Si donc, direct ou à plusieurs degrés, le suffrage universel demeure sensiblement pareil à ce que nous connaissons, ses produits peuvent-ils être, dans un cas, supérieurs à ce qu'ils sont dans l'autre? Et si le corps électoral ne s'améliore pas, le corps élu qui sortira du suffrage à plusieurs degrés sera-t-il meilleur que le corps élu sorti du suffrage direct?

C'est ce qu'il est aisé de soutenir par des argumens spécieux, et malaisé — ou même impossible — d'établir par des faits probans. Les faits établissent, au contraire, que, comme le corps électoral, les corps élus ne sont guère, avec le suffrage gradué, meilleurs qu'ils étaient sans lui.

En France, de 1791 à 1814, nous avons eu le suffrage universel, ou un suffrage très général, à plusieurs degrés. Les trois constitutions révolutionnaires, — celles des 3-14 septembre 1791, du 24 juin 1793 et du 5 fructidor an III (22 août 1795), — reposent sur la division des Français en citoyens actifs et en électeurs, et sur leur répartition, selon des conditions variables, en assemblées primaires (citoyens actifs), et en assemblées électorales (électeurs proprement dits). De ce régime sont issus la Législative, la Convention, le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents, qui eurent leurs gloires et leurs misères; dont trois, sur quatre, furent médiocres, la Législative et les deux Conseils; tandis que la Convention ne fut grande que dans la passion, emportée qu'elle était par la grandeur des circonstances au-dessus d'elle-même et du pays, toute proportion, toute conséquence rompues entre son origine, sa composition et ses destinées.

La Constitution consulaire du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) et le Sénatus-Consulte organique du 16 thermidor an X (4 août 1802), instituent soit deux listes, d'arrondissement et de département, soit trois collèges, de canton, d'arrondissement et de département, qui, à vrai dire, ont un droit de présentation bien plus qu'un droit de nomination, et désignent bien plus qu'ils n'élisent. De là naquit le Corps législatif de l'Empire qui fut, par la grandeur du Maître, retenu au-dessous du pays et de lui-même, et qui ne put donner sa mesure.

Sous la Restauration, de 1815 à 1830, si le suffrage fut censitaire et restreint, ce n'en fut pas moins, par le double collège, une sorte de suffrage à plusieurs degrés. Le parlementarisme, en France, ne connut pas de plus belle époque; mais est-ce au mode de l'élection qu'il faut en rapporter l'honneur? ou n'est-ce pas, de préférence, à de multiples causes qui dépassent de beaucoup la forme du suffrage? Le gouvernement de Juillet conserva le suffrage censitaire et restreint, mais en un seul collège, et la seconde Répu-

blique intronisa le suffrage universel, direct, égalisé, rasé et nivelé.

L'histoire ne fournit donc pas la preuve que le suffrage à plusieurs degrés donne des produits supérieurs aux produits du suffrage tout simple; et nous ne le retrouverons plus chez nous que pour l'élection du Sénat, pour une besogne regardée au fond comme inférieure, depuis que la Chambre des députés s'est arrogé une prépotence qui touche de fort près à l'omnipotence. On sait que les sénateurs sont élus, en collége départemental : 1° par des électeurs de droit : députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement ; 2° par des électeurs *ad hoc*, délégués des conseils municipaux. C'est une élection à deux et trois degrés, puisque, comme électeurs *ad hoc*, les conseils municipaux élus (premier degré) élisent des délégués (deuxième degré), qui participent à l'élection des sénateurs (troisième degré).

Si le suffrage à plusieurs degrés est décidément supérieur au suffrage direct, il s'ensuit que le Sénat doit être, en qualité, supérieur à la Chambre. Or, pourquoi taire qu'il n'en est pas ou n'en est plus ainsi? que la revision de 1884, qui a supprimé, par extinction, les inamovibles et remis leurs sièges à l'élection ordinaire, a eu pour effet d'abaisser, rapidement et constamment, le niveau du Sénat? que les sénateurs ne sont plus guère que des députés vieillissés? et que, au fond, le Sénat et la Chambre se valent? ce qui est un fait considérable à l'appui de notre thèse : que, si ingénieuse que soit la combinaison du suffrage à plusieurs degrés et si séduisante au premier aspect, elle se révèle, à l'usage, peu utile et peu efficace.

Le suffrage à plusieurs degrés n'en occupe pas moins une place importante sur la carte électorale de l'Europe. Presque partout on s'en remet à lui de l'élection des chambres hautes, et nulle part on ne le voit s'écarter des deux ou trois formes définies ci-dessus. On vient de rappeler comment est élu le Sénat français. Le Sénat belge est élu pour moitié au suffrage direct et pour moitié au second degré, par les conseils provinciaux (corps électifs). Dans le royaume des Pays-Bas, la Chambre haute, ou Première Chambre, est également nommée par ces corps électifs, les conseils provinciaux. En Suède, l'élection de la Chambre haute appartient aux conseils provinciaux et aux conseils municipaux des villes non représentées au conseil provincial. En Norvège, c'est la Chambre des députés qui tire d'elle-même une Chambre haute, par la désignation d'un quart de ses propres membres.

Jusqu'ici, Chambre des députés, conseils provinciaux ou conseils municipaux, ce sont des corps élus, mais des corps constitués dans l'État à d'autres fins que d'élire la Chambre haute, qui élisent au dernier degré. En Danemark, au contraire, pour la

partie du *Landsthing* ou Première Chambre qui n'est pas nommée par le roi, ce sont des délégués *ad hoc* : les électeurs choisissent, quelque avantage fait aux plus imposés, un certain nombre d'entre eux, qui deviennent les électeurs secondaires

En Espagne, comme en France, pour la plus importante des fractions électives du Sénat, on s'arrête à un moyen terme : font, au dernier degré, l'élection : les députations provinciales, c'est-à-dire des corps constitués, et des délégués des *ayuntamientos* ou conseils municipaux, c'est-à-dire des délégués *ad hoc*, mais des délégués de corps constitués, électeurs tertiaires, et non des électeurs secondaires nommés immédiatement par tous les électeurs primaires.

Voilà en ce qui concerne les Chambres hautes. Pour les secondes Chambres, des députés ou des représentans, le suffrage est, la plupart du temps, direct. On le trouve pourtant, à deux degrés, dans le royaume de Prusse, avec la division du corps électoral en tiers, d'après le montant des contributions. On le trouve encore en Autriche, pour la quatrième classe d'électeurs (habitans des communes rurales). Obligatoire en Norvège pour les villes et pour les campagnes, il est facultatif en Suède, au gré de la majorité des électeurs de chaque circonscription.

Mais, que le suffrage gradué soit à deux, trois ou cinq degrés, ou plus encore, nous en revenons à ceci : il faut que l'élection définitive soit faite, ou par des corps électifs, constitués à d'autres fins que cette élection même, ou par des collèges de délégués choisis à cette fin même de l'élection.

Dans le premier cas, les inconvéniens et les dangers sont évidens : ce sera l'introduction de la politique, de ses préoccupations et de ses procédés là où elle n'a que faire ; l'élection éventuelle du Sénat ou de la Chambre au second degré par les conseils provinciaux ou les conseils municipaux faussera, dès le début, les élections aux conseils provinciaux et aux conseils municipaux. De plus, le sort des uns est lié avec une fâcheuse rigueur à la fortune des autres : il n'est pas possible qu'il en aille différemment, et c'est une grosse question constitutionnelle, de savoir ce qu'il adviendra du corps qui a élu si le corps qui a été élu vient à être dissous ; ou réciproquement, du corps qui a été élu si la dissolution frappe le corps dont il procède.

Dans le second cas, celui de l'élection au deuxième degré par des collèges ou des corps formés exclusivement à cette fin, il peut se présenter deux espèces : ou le corps électoral ainsi formé sera permanent, j'entends qu'il aura une mission durable, d'une durée égale, si l'on veut, à la durée des pouvoirs de la Chambre qu'il élit, quatre ans ou même huit ans ; ou bien il sera strictement

éphémère, et ses pouvoirs expireront le soir même du jour où il les aura une seule fois exercés. Permanent, il sera, pendant quatre ans ou huit ans, travaillé par les influences gouvernementales; éphémère, il ne sera que l'instrument du caprice, « suggéré », de la multitude, en ce jour-là; permanent, il sera sans sincérité, éphémère, sans autorité.

Ce n'est pas tout, et, dans ce second cas, élection par un corps *ad hoc* (éphémère, du reste, ou permanent), le suffrage à plusieurs degrés ne guérit pas non plus une autre plaie du suffrage: l'abstention. Loin de la guérir, ne l'aggrave-t-il point? En Autriche, où la quatrième classe (électeurs ruraux) vote à deux degrés, le chiffre des votans du premier degré n'est que de 31 pour 100 environ des électeurs inscrits. En Suède, où les élections ont lieu facultativement au suffrage direct ou au suffrage à deux degrés, la moyenne des votans par rapport aux inscrits était, d'après une statistique récente, de 42 pour 100 dans les élections directes et de 22 pour 100 seulement, — près de moitié moindre, — dans les élections indirectes. Les chiffres confirment et éclairent, de la sorte, ce qui a déjà été dit: que, dégoûtés ou humiliés de n'être que des vice-citoyens ou des sous-citoyens, les électeurs primaires, dans le suffrage à plusieurs degrés, ne se considéreront plus comme tenus à un devoir électoral quelconque. Ne faire d'eux que des électeurs du premier degré, c'est faire de la plupart d'entre eux des électeurs d'aucun degré, des non-électeurs.

Pour toutes ces raisons, on ne saurait ne pas conclure avec John Stuart Mill: « Du moment que le double degré d'élection commencerait à avoir quelque effet, il commencerait à avoir un mauvais effet. » Et encore: « Par l'élection directe, on se peut procurer tous les avantages de l'élection indirecte; quant à ceux de ces avantages qu'on ne peut obtenir par l'élection directe, on ne les obtiendrait pas plus par l'élection indirecte; tandis que cette dernière a d'énormes désavantages qui lui sont particuliers. » Transposant en termes négatifs, nous concluons: Il n'est pas une faiblesse, pas un vice du suffrage universel direct auquel, sûrement et pratiquement, porte remède le suffrage à plusieurs degrés.

En fait, il ne garantit pas de meilleures élections, un corps électoral meilleur, de meilleurs corps élus, ni, par suite, une représentation, ni, par suite encore, une meilleure législation que le suffrage universel direct. En fait, il n'avance pas d'une ligne l'éducation du suffrage, si même il ne la retarde, et ne diminue pas d'une unité, si même il ne l'augmente, le total des abstentions. En fait, ce n'est ni un obstacle à la corruption, ni une barrière à l'ignorance, ni une borne à l'incohérence, ni un frein à la mobilité du suffrage universel. On ne dit pas qu'un chef sceptique et avisé ne puisse

pas. dans l'occasion, s'en servir dans l'intérêt immédiat ou apparent de son parti. Mais il ne sera jamais qu'un expédient ou, un peu plus peut-être, une « combinaison » d'un empirisme inférieur, de cet empirisme étroit et égoïste dont c'est tout l'objet de favoriser, au détriment des autres, telle classe qui s'attribue orgueilleusement le monopole du bon sens et du sens politique.

Cette combinaison est, d'ailleurs, « sans aucune base dans les traditions nationales », et, sans racines dans le passé, elle serait sans justification dans l'avenir; elle est déjà sans opportunité dans le présent. Il n'est plus l'heure de faire des vice-citoyens ou des sous-citoyens. On a trop discoursu de souveraineté pour heurter, de front ou de flanc, l'égalité, — factice tant qu'on voudra, et fictive, mais acquise, ne fût-ce que par prescription, et fût-ce contre la raison, — l'égalité dans le droit électoral, l'équivalence politique dans l'État... Et après tout, et avant tout, le suffrage à plusieurs degrés est à peine moins anarchique et à peine plus organique que le suffrage universel direct. Ce dont il s'agit, on ne l'a point oublié, c'est d'organiser le suffrage. Mais ce n'est pas l'organiser que de le couper en deux ou trois sections, de le loger en deux ou trois étages, ou de le promener sur deux ou trois plans : ainsi, les Japonais tirent, de boîtes de plus en plus grandes, des boîtes de plus en plus petites. Le suffrage à plusieurs degrés, en face des nécessités de demain, ne serait pas autre chose : un joli jeu de patience, mais, « sous l'œil des Barbares », un amusement puéril.

Ce n'est pas assez pour des hommes qui n'ont plus le temps de s'amuser. — Aux amans de la raison pure, aux doctrinaires, il faut rappeler que la politique pratique, comme la mécanique appliquée, doit apprécier et la dépense de force et la restitution de cette force en travail, qu'elle n'est pas une philosophie et ne peut pas se contenter de jouir de la beauté idéale ou géométrique des formes. Aux autres, aux « empiriques » déclarés, aux faiseurs de combinaisons, aux gens peu susceptibles d'émotion intellectuelle que meut et aiguillonne seule l'obsession du gain palpable, pouvoir ou profit plus solide encore, il faut apprendre que le point à décider n'est pas : Quelle classe gouvernera, ni quelles personnes? mais bien : Comment faire vivre toutes les classes et tous les citoyens, en paix et en équilibre, dans l'État moderne, dans un État de droit, construit par en bas?

II. — LE VOTE PLURAL

Le suffrage à plusieurs degrés donne, quand il se greffe sur le suffrage universel, à tous les citoyens une voix, mais les répartit

en catégories dont chacune remplit dans l'élection une fonction différente. Le vote plural, lorsque lui aussi, il se superpose au suffrage universel, assure à tous les citoyens au moins une voix, mais, à certaines catégories de citoyens et sous certaines conditions, il accorde un certain nombre de voix supplémentaires. Le suffrage à plusieurs degrés rompt bien l'égalité entre les électeurs, mais seulement, si on peut le dire, dans le procédé de l'élection. Le vote plural la rompt dans l'attribution même de la qualité électorale. Le suffrage à plusieurs degrés est fondé sur l'idée que, l'élection étant un choix, la plus grande part, dans l'action d'élire, doit revenir à ceux qui sont présumés le plus capables de faire le meilleur choix. Le vote plural, ajouté, comme il l'est généralement, au suffrage universel, repose sur ces deux principes : égalité, identité de genre ou d'espèce entre les hommes — tous les hommes sont des hommes : — donc une voix à chaque citoyen; mais inégalité de valeur entre les hommes, — tous les hommes ne sont pas les mêmes hommes : — donc une voix aux uns, plusieurs voix aux autres. Au fond, vote plural et suffrage à plusieurs degrés partent de la même idée : inégalité d'aptitude ou de valeur entre les hommes; mais le suffrage à plusieurs degrés biaise avec elle et tourne autour; le vote plural la proclame franchement.

Sa théorie est, franchement, une théorie d'inégalité, et, chose remarquable, elle a pénétré avec quelque éclat dans la politique vers le même temps ou peu de temps après que Darwin, dans la biologie, et Spencer, dans la sociologie, arrivaient à des conclusions impliquant l'inégalité naturelle des individus, des races et des sociétés. — La Révolution française avait déclaré de droit naturel l'égalité de tous les hommes, et la conséquence pratique en devait être que tous seraient également électeurs. — S'appuyant sur l'étude de l'homme naturel et de l'homme social, la théorie nouvelle proclamait qu'il n'y a de droits naturels que ceux fondés sur des faits naturels. Du rapprochement de ces deux notions : « Il ne saurait y avoir de droit naturel en contradiction avec le fait naturel » et : « Le fait naturel, c'est l'inégalité de valeur entre les hommes », la conséquence pratique découlait toute seule : — Puisque l'inégalité est le fait, l'égalité ne saurait être le droit; puisque tous les hommes ne sont pas les mêmes hommes, tous ne doivent pas être électeurs à la même puissance; et c'est ainsi que de l'inégalité naturelle on déduisait le vote plural, régime d'inégalité.

En elle-même, ce n'est certes pas nous que cette théorie scandalise. Si elle devait rester dans le domaine des idées, nous y souscririons volontiers. Non; ni physiquement, ni moralement, ni intellectuellement, non, par aucun fait naturel, les hommes

ne sont égaux entre eux; socialement, ils ne le sont pas davantage : ils ne devraient donc pas l'être politiquement, et en lui-même, non plus, un régime d'inégalité n'aurait rien qui nous révoltât.

Mais ce que, depuis qu'il y a une humanité, ils ne sont pas, de par la nature. — chez nous et depuis cinquante ans, ils sont censés l'être de par la loi. — C'est là un de ces accidens, une de ces contingences que le philosophe peut négliger, parce qu'ils n'empêchent pas le vrai d'être le vrai, mais qui arrêtent l'homme d'État, parce qu'ils empêchent le vrai d'être le possible. Pour l'homme d'État, le fait naturel, l'inégalité, est périmé, après cinquante ans, par le fait *légal*, artificiel : l'égalité. — Contre l'admission en France du vote plural il ne faut point d'autre argument : nous avons, depuis cinquante ans, le suffrage universel égal. *Argumentum ex necessitate*. C'est tout, et voilà circonscrit le cercle des réformes réalisables : il est permis et possible de toucher à la forme et même à la substance du suffrage, pourvu qu'on ne touche pas à l'égalité du suffrage, ce qui ne nous est plus possible et, par conséquent, ne nous est pas permis.

Aussi bien, dans les pays mêmes où l'on ne serait lié par aucun *fait légal* antérieur, où l'on pourrait bâtir en plaine rase, où ne vient pas cet argument suprême de l'impossible, manque-t-il d'arguments contre le vote plural? et, si peu réfractaire que l'on soit à la théorie de l'inégalité, n'y a-t-il pas de grandes difficultés dans l'application, dans la mise en mouvement du régime qui en serait l'expression pratique?

Si fait, il y en a, et de très grandes. L'égalité est toute lisse, toute plate et n'exige pas de longs calculs : un est toujours égal à un. Mais il en est autrement de l'inégalité : elle est pleine d'inégalités, et un n'est pas à trois comme un est à dix. De là, un premier et grave embarras : comment régler la progression des voix? (En réalité le vote plural est une sorte de suffrage progressif.) D'après l'échelle des valeurs. Mais comment dresser cette échelle? Avec quels élémens et sur quels signes? S'il s'agissait de la valeur physiologique des hommes, on la reconnaîtrait peut-être à des marques visibles et l'on pourrait s'en rapporter à des certificats de médecin. Mais il s'agit et de leur valeur intellectuelle, dont les diplômes donnent rarement la mesure exacte; — et de leur valeur morale, sur laquelle il est si fréquent de se tromper; — et de leur valeur sociale, car l'intérêt entre ici en ligne, et ils doivent compter non seulement pour ce qu'ils sont, mais pour ce qu'ils ont; — et surtout de leur valeur politique, qui est ce qu'il y a au monde de moins perceptible et de moins exprimable arithmétiquement. Et il s'agit tantôt de toutes ces valeurs à la fois,

tantôt de deux ou trois ensemble, et tantôt d'une seule d'entre elles. Comment faire? à quoi se prendre? et à combien coter chacune?

Les élémens de pluralité, proposés le plus communément, sont : la propriété, l'instruction, la position sociale; c'est-à-dire qu'on propose ordinairement d'accorder un certain nombre de voix supplémentaires à ceux qui justifient d'une certaine propriété, d'une certaine instruction, d'une certaine position sociale. A ces trois élémens de pluralité correspondent trois conceptions différentes de l'État : retenir pour critérium ou pour étalon la propriété, c'est regarder l'État comme une société par actions, où le citoyen, l'actionnaire a le droit d'intervenir, à raison et en proportion de son apport de capital; — choisir l'instruction, c'est le considérer comme une université, comme un collège à la direction duquel les maîtres participent à raison et en proportion de leur grade; — envisager la position sociale, c'est regarder l'État comme un corps où chaque membre remplit la fonction qui lui est dévolue et concourt à la vie générale, à raison et en proportion de sa fonction particulière.

Prise pour critérium ou pour étalon, la propriété, tout d'abord, paraît offrir un avantage : elle est facile à constater sur les registres du percepteur et se dénonce d'elle-même par le rôle des contributions directes. Foncière, elle est au grand soleil; mobilière, elle n'échappe plus guère et de moins en moins elle échappera à l'impôt : elle présenterait donc, comme élément de pluralité, des chances d'approximative justesse, et sans doute serait-ce satisfaire à la justice même que d'établir quelque proportionnalité entre la part de chacun dans les charges et sa part aussi dans les droits. Mais il faut prendre garde que ce n'est pas seulement des charges publiques que dérivent les droits publics, et que, par suite, la propriété ou les taxes qui la constatent ne peuvent, à elles seules, fournir une base au vote plural. Et il faut encore prendre garde que le vote plural basé sur la propriété aura l'air d'un cens hypocrite : qu'il en sera réellement un, et que de toutes les distinctions, celles auxquelles répugnent le plus les démocraties (mais est-il un État moderne qui ne soit plus ou moins imbu de démocratie?) sont celles dont le fondement est la fortune. De toutes les inégalités, les plus durement senties sont celles qui viennent de l'argent. Dans les démocraties, l'argent peut beaucoup, beaucoup trop, mais tout malgré la loi et rien par elle : elle ne lui consent pas le moindre privilège ; officiellement, elle le déteste et le proscrit. C'est pourquoi l'on ne peut pas, aujourd'hui, faire de la propriété, du cens, de la fortune ou de l'argent, une même chose sous quatre noms, la base unique du vote plural.

La fera-t-on, alors, de l'instruction? Elle paraît, elle aussi, assez facile à constater par les parchemins et les titres. Il paraît même assez facile aussi d'établir, en se servant d'elle, une progression dans le suffrage : à tant de bandes d'hermine il reviendrait tant de voix. Mais, outre que ce serait de tous points constituer un mandarinat, il faudrait être bien certain que l'égalité de grade garantit l'égalité de savoir et de mérite; et en fût-on certain encore, ce qu'on a dit ailleurs n'aurait rien perdu de sa force : qu'il n'y a entre l'instruction littéraire, scientifique ou même juridique et l'éducation politique nul rapport fixe et nécessaire; et quand même encore ce rapport existerait, les brevets ne nous renseigneraient ni sur le caractère, qui ne se prouve pas par examen, ni sur d'autres conditions qui ne sont pas moins rigoureusement requises, et qui le sont peut-être plus, pour faire un bon citoyen, un électeur posé et judicieux, que de connaître en ses détails l'antiquité grecque ou romaine. Hélas! qu'on en a vu de médecins illustres, et de chimistes éminens, et d'admirables avocats, et de docteurs dans une ou deux des quatre Facultés, hélas! qu'on en a vu battre les champs en politique et véritablement trop mal user de la voix qu'ils avaient comme tout le monde, ou, rendus sceptiques par leur science même, en user si peu, que ce n'est pas la peine de leur en donner plus que n'en a le commun des mortels! Et c'est pourquoi l'on ne peut tirer de l'instruction toute seule la base de la pluralité.

S'attachera-t-on enfin, attachera-t-on la pluralité de suffrage à la position sociale? Quoique ce soit encore assez précis, « la position sociale », c'est déjà bien plus vaste et plus compréhensif que la propriété ou l'instruction. La « position sociale » englobe ces deux élémens et plusieurs autres avec eux. Elle résulte, elle est un composé et de la fortune, et de la culture, et de la profession ou de la fonction; elle sous-entend le prestige, l'influence ou du moins l'estime, la considération, puisqu'il n'y a plus, à présent, d'influence de position, de prestige social. Des trois bases sur lesquelles on croit que le vote plural peut être assis, c'est évidemment la plus large, celle qui, ne se restreignant ni à la seule propriété, ni à l'instruction seule, ni à la profession ou à la fonction seule, mais au contraire les admettant toutes en composition, se prête le moins à des exclusions qui soient trop brutalement des injustices.

Mais toute large qu'est cette troisième base, et la fit-on plus large encore, eût-on trouvé « dans la position sociale » l'élément de la pluralité, et de chacun des sous-élémens qui y entrent eût-on trouvé le signe extérieur, clair et tangible, qu'on ne serait point, pour cela, hors d'affaire. Il resterait à déterminer la pro-

gression elle-même, le rapport de la position sociale à la puissance électorale, et, ce rapport déterminé, à l'exprimer arithmétiquement — pour telle position, tant de voix : — mais, avant de le déterminer, que de questions il y aurait à résoudre ! La « position sociale » compterait-elle en masse et conférerait-elle, indivisément, tant de voix supplémentaires ? ou bien, comme c'est un composé, la décomposerait-on pour donner tant de voix à la propriété, tant à l'instruction, tant à la profession, etc. ? Et si on la décomposait, donnerait-on à la propriété, à l'instruction, à la profession exactement le même nombre de voix ? donnerait-on autant de voix à la petite qu'à la grande propriété, à l'instruction moyenne qu'à l'instruction supérieure, et aux professions moyennes qu'aux plus hautes fonctions de l'État ? Dirait-on, par exemple : « Tout citoyen qui paie plus de 500 francs de contributions directes a une voix supplémentaire ? » ou dirait-on : « Tout citoyen qui paie 500 francs a une voix supplémentaire ; tout citoyen qui paie 1 000 francs, deux voix ; 2 000 francs, trois voix, et ainsi de suite » ?

L'esprit et le but du vote plural étant ce qu'ils sont, — incontestablement, plus le thermomètre électoral sera sensible aux inégalités naturelles et sociales, plus la gradation en sera délicate — et plus près ce régime sera de la perfection. Mais, pour rendre un pareil régime supportable à notre monde, en notre temps, il faudrait qu'on ne fit de la position sociale, induite de la fortune, de la culture et de la profession, que la base principale, non point la base unique, et que l'on reconnût, à côté d'elle, d'autres élémens de pluralité plus accessibles, ou — comment dire ? — plus démocratiques : l'âge, l'habitation, l'épargne, la qualité de chef de famille ? D'où les mêmes questions à trancher et d'autres coefficients à calculer. Au-dessus de 30 ans, aurait-on toujours une voix supplémentaire, et n'en aurait-on qu'une ? Ou serait-ce une à 30 ans, deux à 40 ans, trois à 50 ans ? Le chef de famille n'aurait-il qu'une voix supplémentaire une fois donnée, quel que soit le nombre de ses enfans ? en aurait-il une pour la femme et une par enfant ? les enfans mineurs et de sexe féminin compteraient-ils au père, ou ne compterait-on que les garçons parvenus presque à la majorité, comme entre 18 et 21 ans ?

Et soit : il serait entendu que le citoyen qui aurait le moins de voix en aurait au moins une, mais combien de voix aurait le citoyen qui en aurait le plus ? *Trois*, comme aux élections politiques en Belgique ? *six* ou *douze*, comme jadis à certaines élections locales en Angleterre ? *cent*, comme aux élections communales à Stockholm ? Dans un des projets de vote plural les plus fortement motivés et les plus minutieusement étudiés

que l'on cite, — projet élaboré pour la Grande-Bretagne, — le maximum était de 25 voix, attribuées conformément à ce tableau :

Capacité générale.	}	Droits civiques et majorité d'âge.	1
Age et		Dix ans d'expérience électorale et 31 ans au moins	1
Expérience politique.	}	Vingt ans d'expérience et 41 ans.	2
		Trente ans d'expérience et 51 ans	3
		Ancien député	3
Propriété.	}	Électeurs payant annuellement 500 livres sterling pour <i>incometax</i>	1
		200 livres sterling.	2
		500 —	3
		1 000 —	4
		2 000 —	5
		3 000 —	6
		5 000 —	8
Éducation.	}	10 000 —	10
		Lire et écrire sous la dictée	1
		Certificat de <i>middle-class</i>	2
Profession.	}	Grade de maître ès arts ou bachelier ès arts.	4
		Prêtres et pasteurs, avocats et médecins.	4

Sur ce tableau, il est à remarquer que les éléments plus accessibles ou démocratiques de pluralité sont manifestement sacrifiés aux autres; que l'âge ne confère pas plus de trois voix; que la qualité de chef de famille n'y figure pas du tout, mais que le cens, en revanche, donne jusqu'à dix voix; que l'instruction littéraire en donne quatre, et que trois professions — pourquoi ces trois seulement? — en ajoutent quatre pour leur part. La combinaison, en ce cas, repose donc sur la « position sociale », qui, par le cens, l'éducation et la profession, est dotée, en tout, de dix-huit voix. L'ancienne combinaison, autrefois usitée aux élections locales anglaises, était, quant à elle, ouvertement et exclusivement censitaire. En Suède, aux élections communales de Stockholm, le vote plural est aussi à base censitaire.

La place des éléments démocratiques est moins resserrée, la place de l'argent est moins grande, et la place de l'instruction plus grande, dans la combinaison qui a prévalu en Belgique, à la suite de la revision constitutionnelle de 1890-1893. La capacité générale, droits civiques et majorité (25 ans), donne une voix, suffrage universel. L'âge de 35 ans, la qualité de chef de famille, le fait de payer à l'État au moins 5 francs de contribution personnelle sur l'habitation, ces trois circonstances réunies valent une voix supplémentaire. Il en est de même: une voix supplémentaire à ceux qui, âgés de 25 ans, sont propriétaires d'immeubles estimés au cadastre à 2 000 francs au moins ou titulaires, depuis

deux ans au moins, soit d'une inscription au grand-livre de la dette publique, soit d'un carnet de rente belge à la caisse d'épargne, d'au moins 100 francs de rente, la propriété de la femme étant comptée au mari, celle des enfans mineurs au père. C'est la double catégorie des électeurs pluraux à une voix supplémentaire. Et maintenant, ont deux voix de supplément : les citoyens âgés de 25 ans accomplis qui sont « porteurs d'un diplôme d'enseignement supérieur ou d'un certificat de fréquentation d'un cours complet d'enseignement moyen du degré supérieur », et ceux qui remplissent ou ont rempli une fonction publique, qui occupent ou ont occupé une position, qui exercent ou ont exercé une profession privée, lesquelles fonctions, positions ou professions, « impliquent la présomption que le titulaire possède au moins les connaissances de l'enseignement moyen du degré supérieur. » Nul ne peut cumuler plus de trois votes.

Telle est la formule belge du suffrage plural, où trouvent leur place à peu près tous les élémens possibles de pluralité, qui n'est pas en soi anti-démocratique, qui ne constitue à la fortune aucun avantage sans compensation, sans rachat par d'autres conditions ; qui met au-dessus du reste l'instruction ou la fonction ; — formule capacitaire plutôt que censitaire, — qui s'arrête à 3 voix, ne va ni à 100 ni même à 25, et qui n'en est pas moins arbitraire pourtant et qui n'en a pas moins le caractère d'une combinaison. En premier lieu, ne graduant le suffrage que d'un à trois, elle est théoriquement inférieure à la formule qui le gradue de un à vingt-cinq, — parce qu'elle ne saisit pas, ne serre pas et ne traduit pas par autant d'inégalités électorales autant d'inégalités naturelles ou sociales. Ensuite, elle n'est pas moins arbitraire, car pourquoi trois votes au maximum ? pourquoi une voix à l'âge et une à la propriété ? pourquoi deux voix à l'instruction et à la fonction ? pourquoi 35 ans ? pourquoi 5 francs de cote personnelle ? pourquoi 2 000 francs de fortune en immeubles ? pourquoi 100 francs de rente ? pourquoi l'enseignement moyen du degré supérieur ? Tout est parfaitement arbitraire, et ce serait 45 ans au lieu de 35, 10 francs au lieu de 5 francs, 4 000 francs au lieu de 2 000, 200 francs de rente au lieu de 100, et l'enseignement supérieur seul, que le régime n'en serait pas changé : il n'y aurait de changé que ses effets politiques, et c'est en cela que se décele son caractère de pure combinaison.

Suivant que l'on veut obtenir tel ou tel effet politique, on hausse ou l'on baisse la mire, mais c'est toujours l'effet le plus prochain, l'effet immédiat que l'on vise. La revision belge en eût fait la démonstration, si d'aventure elle eût été à faire. On ose dire que, dans la préparation et la discussion des lois élec-

torales, les Chambres belges, droite et gauche, ont obéi à des préoccupations de parti, toutes prochaines, immédiates. Le fond du débat n'a pas cessé d'être : Donner le double ou le triple vote à telle catégorie de citoyens nous fera gagner ou nous fera perdre tant de voix. Le corps électoral, à la fin, s'est trouvé comprendre environ 1 370 000 citoyens de 25 ans, disposant, grâce au vote plural, de 2 410 000 suffrages. 850 000 électeurs n'avaient qu'une voix; 294 000 en avaient deux, et 223 000 en avaient trois. Au total, sur ces 2 410 000 suffrages, il y avait 850 000 voix unitaires et 1 300 000 voix plurales. — 104 conservateurs ont été élus; en face d'eux, 20 radicaux seulement, avec 29 socialistes : le gouvernement a eu une majorité bien ronde et bien compacte. — Si l'on en juge à l'effet immédiat, d'après la politique myope des empiriques, la combinaison a donc réussi; mais si l'on prend les choses de plus haut et si l'on découvre plus loin, ce n'est point la solution ni de la crise de l'État moderne, ni du problème de l'organisation du suffrage, et peut-être pour la Belgique même n'est-ce qu'une solution provisoire.

Car toute combinaison porte en elle-même sa condamnation, et ce que l'arbitraire a fait, l'arbitraire est, à tout instant, maître de le détruire. Et voyez à quels soubresauts, à quels bouleversements l'État se verra exposé ! Si, même de bonne foi et dans des vues plus généreuses que l'intérêt actuel du parti, considérant que la stabilité, la conservation de ce qui est, est le premier besoin de la société et son premier devoir à lui, un gouvernement règle l'échelle du vote plural de telle manière que les éléments conservateurs tiennent les autres en échec et règnent, il se peut faire, à son tour, que demain un gouvernement plus hardi ou plus inquiet du mal qui travaille les peuples pense que la société a plus besoin de mouvement que de repos et que son devoir à lui est de corriger plus que de conserver : avec la même bonne foi, dans des vues non moins généreuses, il réglera l'échelle du vote plural de telle manière que les éléments progressistes ou transformistes ne soient plus comprimés, et l'emportent.

Conservateur ou progressiste, selon les heures et les hommes, l'État construit sur le suffrage plural en recevra donc une empreinte de partialité et comme de finalité électorale. Il semblera n'avoir pour objectif que de faire prédominer tels éléments sociaux sur tels autres et telle classe d'électeurs sur telle autre classe, ce qui — faut-il le redire ? — est l'opposé de la solution cherchée : ordonner le suffrage de façon à maintenir en paix et en équilibre, dans l'État, tous les éléments sociaux et toutes les classes de citoyens. On sait bien que, théoriquement, le vote plural se propose de rétablir cet équilibre, rompu, au bénéfice

du nombre, par le suffrage universel. Mais on sait aussi qu'il n'y peut arriver que par des calculs, et que ce n'est pas pour rien que le mot a deux sens dans toutes les langues. Le grand défaut du vote plural, ce qui le condamne à n'être qu'une combinaison, et ce qui, comme combinaison même, le condamne, c'est qu'il prête à trop de calculs : or la moins soupçonneuse prudence conseille de faire dépendre aussi peu que possible des calculs des hommes d'État. — puisqu'eux-mêmes dépendent des partis, — l'équilibre politique de l'État.

Et ce ne sont encore que des combinaisons : le *vote cumulatif*, par lequel l'électeur pourrait porter sur un seul nom soit, au scrutin de liste, autant de voix qu'il a de députés à élire, soit, dans le régime plural, autant de voix que la loi lui en confère ; le *vote multiple*, par lequel il pourrait voter en autant d'endroits qu'il a des intérêts ou une résidence ; le *vote limité*, par lequel, étant donné qu'il ait quatre députés à élire, il ne pourrait voter que pour trois ; et le *vote de division*, tout voisin du *vote limité*, par lequel le premier nom porté sur chaque bulletin aurait une voix entière, le second une demi-voix, le troisième un tiers de voix.

De ces quatre combinaisons, les deux premières sont des variétés du vote plural ; les deux dernières sont des bâtards, qu'on retrouvera en leur lieu, du vote plural et de la représentation proportionnelle.

Le vote cumulatif a été ou est employé pour certaines élections locales en Angleterre, en Écosse, et dans quelques États de l'Union américaine, comme la Pensylvanie et l'Illinois ; il suppose des opinions très fermes, des partis très disciplinés et des listes pas trop nombreuses. — Le vote multiple est pratiqué dans les élections politiques ou les élections communales en Angleterre et en Autriche, en Prusse et en Italie. Il suppose ou que les élections n'ont pas lieu partout le même jour, ou que l'on peut voter par procuration ou correspondance.

Le vote cumulatif est fondé sur la liberté de la personne : libre à l'électeur de donner à qui il lui plaît toutes les voix dont il dispose. Le vote multiple fait du suffrage un droit plutôt réel que personnel ; il s'attache moins à la personne qu'à la maison ou à la terre ; il a des allures archaïques, comme s'il venait de loin dans l'histoire. D'où qu'il vienne, rejetons-le comme une forme usée et rejetons le vote cumulatif comme un expédient médiocre. Des expédiens ou des combinaisons, c'est bien ce qu'ils sont en effet, tous ces succédanés du vote plural, et des combinaisons qui peuvent, en se combinant entre elles, faire de la combinaison double : nids à surprises et sacs à malices, réceptacles d'erreurs, de fraudes et d'iniquités. Mais ce jugement serait trop

sévère — et ne serait pas juste — si l'on voulait en rester là, le prononcer tout sec et n'y ajouter rien.

Il y a une chose au moins à ajouter, et c'est que, dans ses fondemens et à son point de départ, la théorie d'où sont sorties toutes ces combinaisons jugées et rejetées, cette théorie avait du bon. C'était l'ébauche, assez distincte déjà, d'une théorie de la société et de l'État, qui se refusait à ne voir dans la société qu'une agglomération d'individus et dans l'État qu'une addition d'unités. Cette théorie ébauchée, ses auteurs l'appelaient *dynamique*, car ils concevaient la société et l'État plutôt comme des mécanismes mus par des *forces*; et, poussée plus avant, nous l'appelons *organique*, regardant la société et l'État plutôt comme des organismes qui remplissent des *fonctions*. Mais, c'est la même; et elle contenait en germe un système dynamique ou organique du suffrage, force motrice ou fonction vitale de l'État moderne.

Malheureusement, elle a dévié sur le chemin de la réalisation pratique, dans la courbe à faire pour passer de l'idée à l'acte par la loi; et, dynamique ou organique, la théorie est venue finir en une combinaison arithmétique. Tandis qu'à son point de départ elle niait l'excellence, la divinité du nombre, et repoussait la notion purement arithmétique de la société et de l'État, elle y retournait à son point d'arrivée; elle allait aboutir à des jongleries de nombres; elle recommençait, après avoir posé en principe que les hommes sont force ou fonction de la société et de l'État, à les traiter en pratique comme des chiffres.

C'est là qu'elle a dévié : c'est là que la voie est à reprendre. Ayant posé en principe que les hommes sont force ou fonction de la société et de l'État, il faut les traiter en pratique comme force ou fonction de la société et de l'État. Il faut que la théorie s'achève, non pas en une combinaison arithmétique, mais en un système organique, et que ce système ait pour première assise, non pas le suffrage pluralisé, — soit en degré, soit en puissance, — mais le suffrage organisé.

CHARLES BENOIST.

13

UNE PAGE

DE

L'HISTOIRE DES MORMONS

- I. Documens recueillis sur les lieux, par l'auteur, en novembre 1875. — II. *The Lee Trial, an expose of the Mountain Meadows Massacre*. Salt Lake City, Utah. Tribune Printing Company, Publishers, 1875. — III. *The History of the Pacific States*, vol. XXVI, *History of Utah*. Bancroft Works in 39 vols., in-8°. With maps and illustrations. The History Company, publishers. San Francisco. — IV. *Brigham's Destroying angel*. New-York : Geo. A. Crofutt, publisher, 1872. — V. *Tell it all*. by Mrs. T. B. H. Stenhouse. Hartford, Conn. : A. O. Worthington et C^o. 1874.

Bien qu'aujourd'hui presque ignoré en Europe, le mormonisme n'a pas disparu, et ce n'est pas la chose la moins curieuse de notre époque que l'éclosion dans le premier quart de ce siècle et le maintien jusqu'à l'heure actuelle, aux États-Unis, de cette religion pleine d'analogies bizarres avec une secte apparue il y a plus de trois siècles déjà, mais morte, noyée dans le sang, au bout de peu d'années.

Notre objet, ici, n'est pas de faire une étude des institutions des Mormons, ni de comparer leurs doctrines à celles des sectaires jadis enrôlés sous la bannière de Jean de Leyde, cet hôtelier qui, après s'être joint aux anabaptistes, devint le chef d'une Église qu'il appela la Nouvelle Sion, — nom que les Mormons ont aussi donné à la leur, — et qui, comme Brigham Young, institua la polygamie chez ses sectateurs. Nous ne voulons pas, non plus, mettre en balance avec les atrocités commises sous l'inspiration des passions religieuses, à Munster, à Zwickau, au xvi^e siècle, — ou ailleurs, à d'autres époques, — ce qui s'est passé de l'autre côté de l'Atlantique, au xix^e siècle. Nous voulons seulement retracer

les péripéties d'un sombre drame qui émut violemment l'opinion publique aux États-Unis, lorsque la nouvelle s'en répandit et lorsqu'on poursuivit les coupables, pensant que ces quelques pages d'histoire aideront à faire connaître certains dessous, en général peu connus, d'une organisation religieuse, politique et sociale assurément fort étrange au temps actuel, et qu'elles permettront de juger une croyance ayant tenu dans un si avilissant servage ceux qui y sont affiliés, que des Mormons ont pu, sans hésitation, sur un signe, aller jusqu'au meurtre ou couvrir, par leur silence, les crimes dont leurs frères s'étaient rendus coupables.

I

En l'année 1857, l'Utah était un territoire isolé du monde et traversé seulement, de loin en loin, par de rares émigrans se rendant dans l'Ouest. Habité presque exclusivement par quelques tribus d'Indiens et par les Mormons, il se trouvait entièrement dans les mains de ces derniers.

Cette sorte de prise de possession s'était opérée tout naturellement. Brigham Young (1), en 1848, lorsqu'il avait amené sur les bords du lac Salé *les Saints du dernier jour* (2), fuyant ce qu'il leur plaisait d'appeler les persécutions des gentils (3), avait été élu par ses coreligionnaires gouverneur de l'État qu'ils avaient, sous le nom de Deseret (4), organisé dans cette région qui dépendait alors du Mexique. L'année suivante les États-Unis étaient devenus possesseurs du pays, par suite de la cession qui leur en avait été faite. Ayant refusé de reconnaître le nouvel État, le congrès l'avait constitué en territoire en 1850, mais Brigham Young avait été maintenu dans ses hautes fonctions par Millard Fillmore qui, d'abord vice-président des États-Unis, venait de remplacer le président Taylor, mort le 9 juillet 1850. Fillmore avait commis une lourde faute, car avec l'appui du gouverneur, l'organisation politique et judiciaire, établie conformément aux lois des États-

(1) Brigham Young, né à Whitingham (Vermont), le 1^{er} juin 1801. Fils d'un fermier, son éducation fut sommaire, et dans sa jeunesse il exerça le métier de peintre en bâtimens et de vitrier. Ce fut en 1830 que, pour la première fois, il lut le contenu des Tables dont l'existence avait été révélée au prophète Joseph Smith. En 1832, il se fit baptiser et se rendit dans l'Ohio auprès du Prophète, qui ne tarda pas à le distinguer. En 1835, il devenait un des douze apôtres. Absent de Nauvoo, établissement fondé en 1838, dans l'Illinois, quand Joseph Smith et son frère Hiram furent massacrés à Carthage (juin 1844), il se hâta de revenir et fut élu Président par les Apôtres, dont le choix fut approuvé par la majorité des Mormons.

(2) Un des noms que prennent les Mormons.

(3) Les Mormons désignent ainsi les chrétiens.

(4) Ou « Terre de l'Abeille ».

Unis, avait, au bout de très peu de temps, en raison même des principes fondamentaux du Mormonisme, fini par se confondre avec l'organisation religieuse. A plusieurs reprises le gouvernement fédéral avait tenté de faire respecter son autorité méconnue, mais sans succès, en 1854, par exemple, quand fut envoyé un corps de troupes commandé par le colonel Steptoe, nommé gouverneur en remplacement de Brigham Young. De guerre lasse, on avait laissé les choses suivre leur cours, si bien qu'au mois de février 1856 la population, excitée par ses prédicateurs, s'était amentée, avait violemment les magistrats et forcé tous les fonctionnaires du gouvernement fédéral à quitter le Territoire.

A cette même époque, la Réforme prêchée par Brigham Young et les chefs de l'*Église de Jésus-Christ des Saints du dernier jour*, était, dans l'Utah, accueillie avec grande faveur par le plus grand nombre, et la polygamie (1) était en passe de devenir un article de foi. Simultanément, les plus effroyables théories se faisaient jour : Young dans le Tabernacle, les Apôtres, les Évêques, les Anciens tels que Jedediah M. Grant et Heber C. Kimball, ouvertement dans leurs sermons, préconisaient l'*expiation par le sang*, comme le châtimement mérité de certains crimes, tels que la divulgation des secrets de l'Église ou l'apostasie. Ils s'appuyaient, pour convaincre les fanatiques sectateurs de Joseph Smith (2), sur des exemples tirés de l'Ancien Testament et citaient les cas où les *jeunes hommes d'Israël avaient servi le Seigneur en versant le sang de ses ennemis*. Ils rappelaient qu'un certain nombre d'Israélites s'étant soulevés contre Moïse, ceux qui lui étaient restés fidèles les avaient exterminés ; Jahel avait frappé à mort Sisara qui commandait les troupes du roi d'Asor ; Aod avait tué Eglon, roi des Moabites, qui avait asservi les Juifs ; et Athalie, ayant usurpé le pouvoir, avait été massacrée sur l'ordre du grand-prêtre Joad. De tels enseignemens avaient porté leurs fruits et c'était sans en faire mystère qu'on parlait de l'existence, — connue autrefois des élus seulement, — de ces *Anges Destructeurs* ou *Danites* (3) qui

(1) Le 29 août 1852, Brigham Young avait proclamé *la Loi céleste du Mariage*, sanctionnant la polygamie. Une sorte de schisme en était résulté.

(2) Joseph Smith, fondateur du mormonisme, né le 23 décembre 1805, à Sharon (Vermont, d'une famille presbytérienne. Ce fut, à l'en croire, en 1820, à la suite d'un Revival, — sorte de conférence religieuse, — qu'il se sentit touché de la grâce. Quelque temps après, toujours d'après lui, dans un bois situé près de Manchester, dans le comté d'Ontario, il eut une première vision, puis trois ans après, trois visions successives dans lesquelles un ange lui révéla l'œuvre à laquelle il était appelé, et l'existence du Livre qui contenait l'Évangile de la Religion nouvelle. Il ne fut autorisé à en prendre connaissance qu'en 1827, et il en fut dépossédé par la volonté divine, l'année suivante. La nouvelle Église reçut sa première organisation en 1830.

(3) Nom tiré de la Genèse, XLIX, 17. — En 1875, on voyait encore circuler dans

avaient pour mission de punir de mort toute offense aux Saints ou à la religion.

Telle était la situation vers le milieu de 1857, quand la nouvelle se répandit dans l'Utah, que depuis le mois de juin, le gouvernement fédéral avait suspendu le service des dépêches entre le Territoire et les États de l'Est, et qu'un corps de l'armée des États-Unis était envoyé pour rappeler les Mormons au respect des lois établies et installer un gouverneur, que venait de nommer le président des États-Unis, Buchanan. Une effervescence considérable se manifesta aussitôt. Des meetings s'organisèrent, et, tandis que les uns ne parlaient de rien moins que de faire le vide devant l'ennemi, de brûler les villes, les villages, les fermes, et de fuir dans les montagnes, les autres, inspirés par Brigham Young, s'efforçaient de faire triompher les idées de résistance et de lutte à outrance.

Sur ces entrefaites, vers le commencement de septembre, une troupe d'environ 120 émigrans, hommes, femmes et enfans, qui avaient abandonné l'Arkansas pour aller chercher des terres plus fertiles en Californie et s'y établir, pénétrait dans l'Utah.

Jamais convoi mieux organisé n'avait franchi les Montagnes Rocheuses. Il se composait d'une trentaine de ces lourds chariots convertis d'une bâche en toile, attelés de six ou quelquefois de huit paires de bœufs, tels que les connaissent bien tous ceux qui ont parcouru les prairies. Les émigrans, pour la plupart, étaient des gens aisés et ils poussaient devant eux un troupeau de quatre à cinq cents têtes de bétail. Le bon ordre, depuis le premier jour, n'avait cessé de régner dans la colonne, qui faisait halte chaque dimanche, la journée étant consacrée au repos et à la prière dite par un ancien pasteur méthodiste qui faisait partie de la troupe. Les difficultés rencontrées n'avaient pas été trop grandes, mais la traversée des solitudes du Far-West avait durement éprouvé hommes et bêtes, partis depuis trois mois déjà; et en atteignant la région du lac Salé, les émigrans se disaient avec joie qu'ils allaient se trouver au milieu de gens de leur race et non seulement pouvoir donner un peu de repos à leurs animaux, mais aussi renouveler leurs provisions pour la longue route qui leur restait à parcourir.

S'arrêtant sur la rive droite du Jourdain, — qui amène dans le grand lac Salé les eaux du lac Utah, — ils y dressèrent leurs tentes, puis, quelques-uns se dirigèrent vers Salt Lake City, la capitale du Territoire, pour y acheter des vivres. A leur stupé-

les rues de Salt Lake City, un de ces Danites du nom de Porter Rockwell, que la rumeur publique accusait de plus de 90 meurtres.

faction, non seulement les habitans refusèrent d'entrer en communication avec eux, mais l'ordre formel fut intimé au convoi de lever le camp et de poursuivre son chemin. Rien ne pouvait motiver une pareille conduite, ni une pareille exigence. L'abondance régnait dans la région; la récolte venait d'être rentrée; il était en outre du devoir du gouverneur Brigham Young de protéger ces émigrans respectueux observateurs des lois, qu'ils voulassent s'établir dans le pays ou qu'ils ne fissent que le traverser.

Forcés de se remettre en marche, les malheureux Arkansais suivirent la côte est du lac Utah pour tourner ensuite à l'ouest et se diriger vers Los Angeles, en Californie. Ils traversèrent un nombre assez considérable d'établissements dans un état florissant; ils passèrent successivement à American Fork, Battle Creek, Provo, Springville, Spanish Fork, Payson, Salt Creek et Fillmore. Partout ils demandèrent à acheter des vivres et du fourrage, offrant de payer ce qui serait exigé; ils se heurtèrent partout à des refus brutaux et grossiers. Personne ne voulait communiquer avec eux, ni leur vendre quoi que ce fût; un mot d'ordre avait été donné que nul n'osait enfreindre. Il se trouva, cependant, trois ou quatre Mormons, moins fanatiques, ou plus charitables et plus braves, ou plus avides de gagner de l'argent, qui, furtivement la nuit, s'introduisirent dans le camp avec le peu de vivres qu'ils pouvaient porter sur leurs épaules. Ce fut tout ce que purent se procurer les émigrans jusqu'à leur arrivée à la Corn Creek, où ils dressèrent leurs tentes proche de celles de quelques Indiens Pah-Vants qui, plus généreux que les blancs, consentirent à céder une trentaine de bushels de grain. Le bushel ne représente guère que 36 litres $\frac{1}{4}$; c'était une quantité bien minime; d'autre part, il devenait urgent de trouver du fourrage pour le bétail et les animaux de trait. Le chef de la milice de l'Utah du sud, que les émigrans rencontrèrent à la Corn Creek et auquel ils demandèrent avis, leur conseilla de se rendre aux Mountain Meadows.

Suivant la direction indiquée, ils passèrent à Beaver, à Parowan, dont l'entrée leur fut refusée, et contraints, par suite, d'abandonner la route tracée, ils passèrent à l'ouest du fort, et vinrent camper sur les bords de la rivière. Là encore, ils s'efforcèrent vainement de s'approvisionner.

A Cedar City, qu'ils atteignirent le lendemain, ils furent autorisés à acheter cinquante bushels de blé provenant de la dîme payée à l'Église, mais c'était absolument insuffisant pour les 70 jours de route qu'ils avaient encore à parcourir, et la perspective de périr par la famine, avant d'atteindre San Bernadino, en Californie, menaçait de s'affirmer inéluctable. Les attelages étaient

si épuisés qu'il fallut trois jours au convoi pour parcourir les 32 kilomètres qui séparent Cedar City de Iron Creek et deux jours pour faire les 24 kilomètres que l'on compte de Iron Creek aux Mountain Meadows. Enfin, les émigrans atteignirent cette vallée où, trouvant du fourrage en abondance, ils décidèrent de faire un long séjour. Ils se croyaient, pour un temps au moins, au bout de leurs épreuves et ne se doutaient pas du sort qui leur était réservé.

Vers le 7 septembre, dans la matinée, sans que rien eût pu les mettre sur leurs gardes, ils étaient assaillis par une décharge qui leur tuait sept hommes et en blessait une quinzaine. Frappés d'effroi, les survivans jettent les yeux autour du camp et se voient cernés par une troupe nombreuse d'Indiens Yutes. Bravement, ils se préparent à se défendre. Ils forment rapidement une enceinte circulaire avec leur chariots, — ce que dans l'ouest on appelle un *corral*, — et tout autour, creusant la terre qu'ils rejettent en avant, jusqu'à la hauteur des moyeux des roues, ils construisent un retranchement, derrière lequel ils subissent jusqu'au soir, sans plus de dommage, le feu de leurs assaillans.

Décus dans leur espoir de venir aisément à bout du convoi, les Indiens, pendant la nuit, dépêchent un courrier à Cedar City pour prévenir le major John D. Lee (1), alors sous-agent du gouvernement auprès des Indiens, dans le district de l'Utah Sud. Ce misérable, à la suite d'un conseil tenu à Parowan, précisément le jour où le convoi passait près de cette localité, conseil auquel assistaient le grand prêtre mormon de l'Utah Sud, Isaac C. Haight, le colonel de la milice, Dame, et l'apôtre George. A. Smith, avait assemblé tous les Peaux-Rouges de la région; il leur avait suggéré l'idée d'attaquer le convoi, espérant qu'il n'y aurait pas de résistance, que tous les émigrans seraient tués et que le bruit se propagerait que les Indiens avaient été les seuls auteurs du massacre. Ce plan féroce devait être, en partie du moins, déjoué par la bravoure des Arkansais.

Cependant le régiment de la milice du Iron County, connu sous le nom de la Légion de Nauvoo, avait dès l'issue de la réunion tenu à Parowan, en prévision des événemens, reçu l'ordre de se préparer à marcher *armé et équipé conformément à la loi*. Aussitôt qu'il est avisé de la résistance des émigrans, John D. Lee dirige sur les Mountain Meadows les miliciens qu'il a réunis, auxquels il a dit que le convoi a été massacré par les In-

(1) Lee naquit à Kaskaskia, dans l'Illinois, en 1812. Il se joignit aux Mormons en 1837; il devint évêque, membre de la Législature de l'Utah et juge du comté de Washington (U.). Il eut 18 femmes et 64 enfans.

diens et qu'on a besoin de la légion pour ensevelir les victimes. — Il se trouve un seul homme assez crédule pour venir avec une pelle : on lui demande ce qu'il a fait de son fusil et on le renvoie en le traitant d'imbécile. Lorsque le régiment arrive à proximité du lieu du combat, les chefs, immédiatement, se rendent compte du danger qu'offrirait un assaut et de la nécessité de recourir à un siège en règle ; mais ils ne sont pas inquiets, ils tiennent pour certain que, dénués d'eau, réduits à leurs propres ressources comme vivres, les Arkansais seront, à bref délai, forcés de se rendre. Quant à ceux-ci, ils ne se doutent pas encore des ennemis auxquels ils ont affaire : ils pensent que ce ne sont que des Indiens, dont l'agression, bien que sans motif, n'est pas pour les surprendre outre mesure ; ils ne se doutent pas que, mêlés aux Yutes, aux Soshones, il y a des blancs peints et vêtus comme ces Peaux-Rouges et qui, comme ces Peaux-Rouges, attendent impatiemment le moment de les égorger.

Bientôt la soif commence à se faire sentir dans le corral, et les Arkansais, dans l'espoir de toucher les cœurs de leurs sauvages ennemis, se hasardent à envoyer au puits voisin deux jeunes filles vêtues de blanc. A peine ont-elles fait quelques pas, qu'elles tombent mortellement frappées. Les assaillans font bonne garde ; un certain nombre, le doigt sur la détente, sont toujours prêts à saluer d'une balle de leur rifle quiconque se risquerait à se montrer hors de l'abri du retranchement, tandis que les autres, comme pour insulter aux angoisses des assiégés, occupent leurs loisirs, bruyamment, à jouer au palet, jeu fort en honneur chez les Indiens. Chez les émigrans alors, on agite la question de savoir s'il ne serait pas préférable de s'ouvrir un passage de vive force ; mais on y renonce promptement en songeant aux outrages, aux tortures que les Peaux-Rouges, s'ils sont victorieux, feront subir aux femmes, aux enfans, avant de les massacrer, de les scalper, et on finit par décider qu'on tiendra dans le retranchement jusqu'à la dernière extrémité avant de tenter une sortie désespérée.

Et pendant ce temps, John D. Lee s'inquiète, il redoute que le siège ne traîne en longueur ; il pense qu'il est urgent d'en finir ; il redoute que, la nouvelle de ce qui se passe venant à se répandre, les consciences ne se réveillent, peut-être, malgré la crainte qu'inspirent les hauts dignitaires de l'Église et n'exigent la délivrance du convoi. Il s'avise alors d'un exécrable stratagème.

Soudain, les assiégés voient s'avancer vers eux un groupe d'individus, en armes, au-dessus desquels flotte le drapeau américain : ils grimpent sur le retranchement, ils poussent des cris de joie, ils acclament leurs libérateurs ! La petite troupe fait halte à

quelque distance du corral; un homme se détache qui déploie un fanion blanc, c'est John D. Lee : il pénètre dans le retranchement et dit aux assiégés qu'il vient leur parler en ami; que les Peaux-Rouges sont exaspérés de certains actes commis par les émigrans; et que rien ne pourra calmer la fureur des sauvages que l'abandon des approvisionnemens, des armes, du bétail. Il insiste pour que les Arkansais se soumettent à ces conditions et promet à ce prix sa protection, celle des Mormons et de leur milice.

Ces propositions étonnent les assiégés. Quelques-uns se demandent pourquoi ce chef d'un régiment qui s'abrite sous le drapeau des États-Unis, vient à eux, Américains aussi, avec un fanion blanc comme s'il avait affaire à des ennemis. Mais d'autres sont d'avis qu'il n'y a pas de choix, qu'il faut accepter les conditions posées, que tout vaut mieux que risquer de laisser à la merci des Peaux-Rouges les femmes et les enfans. Après une longue délibération, les émigrans se décident à mettre bas les armes. John D. Lee dicte les termes de la capitulation : les blessés, les enfans en bas âge, les armes seront placés dans les chariots et passeront devant la front de la troupe; les femmes et les enfans plus âgés suivront à pied, et à petite distance, derrière, viendront les hommes valides, marchant deux par deux.

Toutes choses ainsi réglées, la colonne ne tarde pas à se mettre en mouvement : la première portion défile devant la milice rangée en bataille, puis la seconde, et quand arrivent les hommes valides l'ordre leur est donné de se mettre en file et près de chacun se place un soldat, le fusil chargé.

Au bout de 800 mètres, la tête de colonne arrive à l'embuscade où sont cachés les Indiens et des Mormons déguisés en Peaux-Rouges qui ont pour mission de massacrer les blessés, les femmes, les enfans assez âgés pour donner lieu de craindre qu'ils puissent garder le souvenir du drame qui va se dérouler et le raconter un jour. Le commandement : Halte! se fait entendre. A ce signal, chaque milicien tire sur l'homme auprès duquel il est placé. Les Indiens, bondissant hors des buissons, poussant des clameurs sauvages, égorgent les blessés, les femmes et les enfans. Des cris d'épouvante, de douleur, mêlés aux supplications, aux prières, déchirent l'air. L'effroyable boucherie ne se ralentit pas. Dans la confusion du premier moment, quelques-uns cherchent à se dérober, les assaillans les poursuivent. A nul il n'est fait grâce. Deux jeunes filles sont reprises à 400 ou 500 mètres de distance et sont égorgées avec des raffinemens de cruauté inouïs; une autre, traînée derrière les buissons, subit les derniers outrages avant de recevoir le coup de bowie-knife que lui ouvrira la gorge d'une oreille à l'autre. Il n'y a d'épargnés, — encore plusieurs

ont-ils été blessés dans les bras de leur mère, frappée mortellement. — que 17 petits enfans, trop jeunes pour pouvoir plus tard se rien rappeler, et tandis que quelques-uns des meurtriers portent ces pauvres orphelins dans un ranch voisin, les autres dépouillent les corps des victimes ou donnent la chasse au petit nombre d'hommes déterminés qui, sentant toute résistance vaine, ont fini par se frayer un passage. Deux de ces hommes sont tués alors qu'ils cherchent à étancher dans un ruisseau encaissé, coulant à quelque distance et où ils se croyaient momentanément à l'abri, la soif qui les dévore. Trois autres ont fui dans la direction de l'ouest; des Indiens montés se jettent sur leurs traces, ne tardent pas à les rejoindre et les massacrent comme leurs compagnons.

L'œuvre de mort terminée, — il avait suffi d'une demi-heure, — les Indiens se dispersèrent, tandis que les troupes de la milice reprenaient la route des localités d'où elles avaient été amenées, abandonnant les cadavres, nus, sans distinction d'âge ni de sexe, pour servir de proie aux loups ou pourrir sur place et, quinze jours plus tard, des gens qui passaient près du lieu du massacre frissonnaient d'épouvante devant le spectacle qui s'offrait à leurs yeux : sur un espace de plus d'un kilomètre carré, on voyait dispersés des débris informes en partie dévorés, à côté d'ossements d'adultes et d'enfans, de têtes de femmes dont les cheveux épars demeuraient accrochés aux buissons. Détail singulier, le corps d'une jeune fille qu'une balle avait frappée un peu au-dessous du cœur et qui semblait dormir tant son visage respirait le calme, gisait seul à l'écart, intact, respecté par le temps et par les fauves.

Le partage du butin s'effectua rapidement. Aux Peaux-Rouges furent laissés les vêtemens ensanglantés et déchirés dans la lutte, les munitions ainsi que la petite quantité de vivres trouvés. Le reste fut divisé entre les Mormons, après que la dixième partie en eut été mise de côté pour l'Église ou plutôt pour Brigham Young. Un dixième du bétail fut ainsi immédiatement dirigé sur Salt Lake City où il fut vendu au profit du Président. Quant à ce qui constituait la part prélevée pour lui, sur les autres objets pillés, on le rangea dans les magasins destinés à recevoir la dime perçue sur tout ce qui était produit ou vendu dans l'Utah, conformément à la loi mormonne, et, trois mois après, tout cela fut mis aux enchères. Nombre de femmes purent, par la suite, se parer de bijoux acquis à cette vente et, en manière de plaisanterie, les initiés, qui connaissaient l'origine de ces bijoux, disaient, lorsqu'il y était fait allusion, qu'ils provenaient du siège de Sébastopol. Officiellement, pour sa part, John D. Lee reçut environ 250 têtes de

bétail. Marqués au fer rouge, à sa marque, ces animaux allèrent grossir son troupeau sur son ranch. On ne sut jamais ce qu'étaient devenus l'or et l'argent que les émigrans possédaient, avec lesquels ils comptaient acheter des terres en Californie. Il semble bien probable que l'homme qui leur imposa les conditions auxquelles, en face d'une mort imminente, ils furent contraints de se soumettre, dut, sur ce point, savoir quelque chose de précis; mais il ne laissa jamais rien échapper qui pût le faire supposer. Brigham Young lui avait, sans doute, commandé le silence à cet égard, comme il le commanda à l'égard du massacre à tous ceux qui y avaient pris part, leur interdisant même de s'en entretenir entre eux; et tel était le respect qu'inspiraient les ordres du Président que, — chose à peine croyable, — des gens qui habitaient non loin des Mountain Meadows, non seulement ne connurent jamais les détails du drame, mais n'apprirent le fait lui-même que par la vague rumeur qui en circula.

D'ailleurs, si, en dépit de la terreur qui faisait courber tous les fronts, cette effroyable boucherie excita sur le moment, une certaine émotion, le chiffre inusité des victimes, seul, en fut cause, car aussi bien antérieurement qu'à l'époque même, nombre de meurtres, également abominables, avaient été où étaient presque journellement perpétrés sous l'inspiration de Young et des sommités de l'Église, principalement par un certain Bill Hickman, alors à la tête des Danites et qui successivement devint shériff et représentant de l'un des comtés, répartiteur et collecteur des taxes, et enfin marshal (1).

Quoi qu'il en ait été, quelques jours s'étaient à peine écoulés que survenaient des motifs de préoccupation suffisans pour faire oublier à chacun, dans l'Utah, tout ce qui ne le touchait pas directement. Les troupes fédérales, fortes de 2500 hommes, dont on avait annoncé l'arrivée prochaine, étaient signalées et on racontait que le colonel Harney, qui les commandait, disait hautement que parmi les principaux Mormons, il y avait plus de trente individus qu'il ferait pendre, aussitôt pris, sans autre forme de procès. Incontinent, Brigham Young, en tant que gouverneur, lança une proclamation dans laquelle il traitait les soldats de l'armée américaine de gens sans aveu, leur interdisait l'entrée de l'Utah, et appelait tous les hommes valides à la défense du Territoire.

L'armée fédérale atteignit la Green River dans les premiers jours d'octobre, franchit ce cours d'eau, et harcelée par des partis ennemis d'une audace extrême qui, en deux fois, lui enlevèrent

(1) Les fonctions du marshal sont à la fois celles d'un greffier et d'un commissaire de police.

deux convois et plus de 800 têtes de bétail, elle gagna la Ham's Fork pour se diriger sur Bridger, situé à environ 40 kilomètres au sud. Pendant ce temps, le gros des contingens de la milice s'établissait solidement de façon à barrer le passage du Echo Cañon, au fond duquel coule la Weber qui se jette dans le grand lac Salé; c'était le seul point à l'ouest par lequel il fût possible de pénétrer dans l'intérieur. Le commandant des troupes fédérales, contraint, par suite, de changer son plan primitif, prit alors la résolution de gagner par le nord, en pays ouvert, la vallée du Salt Lake. Mais le froid fit subitement son apparition. — on était à la mi-novembre. — Une neige abondante commença à tomber, et le colonel A. S. Johnston, qui venait d'être nommé à la direction des opérations, en remplacement de Harney rappelé dans le Kansas, dut se résoudre à faire prendre ses quartiers d'hiver à l'armée des États-Unis.

Le 27 novembre, le nouveau gouverneur, Alfred Cumming, déclarait le Territoire en état de rébellion, et Brigham Young, tout en faisant travailler activement à achever l'armement et l'équipement des milices, à compléter les ouvrages de défense, répondait en ordonnant aux habitans de Salt Lake City et de la région nord de l'Utah de rassembler tout ce qu'ils possédaient et d'émigrer vers le sud.

Cette mesure était pour faire réfléchir et donnait lieu de penser que les Mormons ne négligeraient aucun moyen de résistance. La situation semblait donc se compliquer, quand un peu avant la fin de l'hiver, les affaires prirent une tournure plus pacifique, grâce à l'intervention de Thomas L. Kane, de Pennsylvanie, venu à Salt Lake City par la voie de Californie, apportant des lettres de Buchanan, président des États-Unis. Thomas Kane se rendit de Salt Lake City au Fort Bridger, près duquel se trouvait, sur la Black's Fork, le colonel A. S. Johnston, puis à Washington, et vers la fin de mai 1858 deux délégués, le gouverneur Powel, du Kentucky, et Ben Mac Cullough arrivèrent porteurs de paroles de paix et promettant, au nom de Buchanan, le pardon à tous ceux qui feraient leur soumission immédiate.

Brigham Young et les principaux membres de l'Église tinrent conseil et décidèrent d'accepter les conditions offertes. Le colonel Johnston vint alors camper à une petite distance à l'ouest de la capitale et fit savoir que, si les habitans ne rentraient pas sans délai, il ferait occuper militairement les édifices et les maisons. Les habitans de la ville comme ceux du nord du Territoire se trouvaient à environ 80 kilomètres au sud dans la vallée d'Utah; le président Young commanda à chacun de rentrer chez soi; on obéit et l'armée fédérale s'établit sur la rive ouest du lac Utah,

à environ 55 kilomètres au sud de Salt Lake City, dans une localité qui prit le nom de camp Floyd. Le calme ainsi rétabli, le gouverneur Alfred Cumming put enfin être installé dans ses fonctions, et de nouveaux juges, un nouveau marshal, furent nommés.

II

On eût été autorisé à penser qu'un ordre de choses régulier étant ainsi constitué dans l'Utah, la justice pourrait désormais agir, le cas échéant. Les gens qui se bercèrent de cette illusion furent tôt détrompés, et Cradlebaugh, l'un des nouveaux juges, ne tarda pas à acquérir par lui-même la preuve que tout son zèle serait inutile et se briserait contre l'organisation religieuse à laquelle présidait Brigham Young.

La peur, qui, jusque-là, avait tenu toutes les bouches hermétiquement closes, s'était en partie dissipée et, chez les saints du dernier jour eux-mêmes, on commençait à chuchoter des choses sur lesquelles, jadis, on eût redouté d'arrêter seulement la pensée. Ce fut ainsi que, peu de temps après que Cradlebaugh eut pris possession de son siège de juge de district, divers bruits arrivés à ses oreilles et quelques avis indirects qui lui parvinrent lui donnèrent lieu de supposer qu'un certain nombre d'assassinats commis récemment et le massacre des Mountain Meadows dont le secret avait fini par transpirer, avaient été ordonnés par quelque haut dignitaire de l'Église, qui devait en être tenu pour responsable. Décidé à remplir les obligations qui lui incombait, Cradlebaugh ordonna au mois de mars 1859, c'est-à-dire dix-huit mois après le massacre, une enquête judiciaire, et convoqua le *Grand Jury* à Provo, petite ville située sur la côte est du lac Utah.

Un certain nombre de personnages, occupant des situations élevées dans la hiérarchie de l'Église, se trouvèrent impliqués dans l'affaire de la façon la plus grave ; mais les jurés, appartenant tous au mormonisme et tenus par leurs sermens de ne jamais se prêter à des poursuites exercées contre un de leurs frères, devant une cour de Gentils, refusèrent de prononcer la mise en accusation, ce qui arrêta court l'action de la justice (1). Après avoir vainement tenté, durant deux semaines entières, d'amener les jurés à une plus juste appréciation de leur devoir, Cradlebaugh dut les renvoyer, mais non sans une virulente apostrophe : « Si vous vous attendez, leur dit-il, à ce que cette Cour vous protège,

1. « Personne ne sera tenu de répondre à l'accusation d'un crime capital ou autre crime infamant, qu'après la dénonciation ou la mise en accusation par un grand jury... » Art. V des *Art. additionnels et Amendemens à la Constitution des États-Unis*. — 15 décembre 1791.)

vous et vos frères, contre les agissemens dont vous seriez victimes du fait des Gentils ou des Indiens, cette attente ne se réalisera pas tant que vous n'aurez pas puni les assassins cachés parmi vous! Quand vous serez revenus à la raison, quand vous serez disposés à châtier ces grands criminels, alors il sera temps de vous protéger et de faire application de la loi en votre faveur! »

Du conflit ainsi engagé entre les autorités fédérales et les autorités territoriales de l'Utah, il résulta qu'il devint impossible de faire dans ce territoire une enquête sur un crime du ressort d'un grand jury, ni d'en poursuivre les auteurs avec chance d'aboutir. Cette situation dura quinze années.

Pareil fait pourra surprendre ceux qui ne savent pas combien les Américains sont respectueux envers les choses établies, et quelle est, en particulier, leur vénération pour la Constitution. C'est là un point qui mériterait de fixer l'attention de certains de nos démocrates. Ne considérant que le haut degré de prospérité atteint par la République des États-Unis, ils paraissent avoir négligé d'étudier comment ses illustres fondateurs ont compris la liberté et su imposer d'étroites limites aux tentatives de modifications dont la nécessité n'aurait pas été démontrée ou qui n'auraient pas pour unique objet le bien de l'État. Se doutent-ils seulement que, pendant plus de soixante ans, de 1804 à 1865, pas un amendement à la Constitution ne passa, et qu'il fallut la guerre de Sécession pour que celui qui consacrait l'abolition de l'esclavage fût adopté (18 décembre 1865)? Savent-ils que, pour devenir partie de la Constitution, il faut qu'un amendement, proposé en vertu d'une résolution du Sénat et de la Chambre des Représentans des États-Unis, assemblés en congrès, et les deux tiers de chaque Chambre étant d'un commun avis, soit proposé aux législatures des différens Etats, comme amendement à la Constitution des États-Unis, et qu'il soit ratifié par les trois quarts des susdites législatures?

Un acte du Congrès (1), devenu exécutoire le 23 juin 1874, permit enfin à la justice de reprendre son action dans l'Utah: cet acte investissait le *district attorney* pour les États-Unis, dans ce territoire, du droit de provoquer les poursuites contre les criminels dans l'Utah. En outre, en vertu de cet acte, connu sous le nom de *Poland bill*, la composition du jury se trouvait modifiée par l'obligation pour le shériff de mettre, à l'avenir, les noms de 50 Mormons et de 50 Gentils dans l'urne d'où seraient extraits les noms des 12 jurés constituant le grand jury.

Sans perdre de temps, le juge du second district judiciaire de

(1) « Le Congrès aura le droit de faire toutes les lois et réglemens nécessaires pour les territoires ou autres propriétés des États-Unis. » (Sect. 3. — Art. IV de la *Constitution des États-Unis.*)

L'Utah. l'Hon. Jacob S. Boreman, chargea le premier grand jury, dont la liste fut dressée conformément à la loi nouvelle, de procéder à une enquête sur le massacre des Mountain Meadows et de prononcer la mise en accusation de toute personne ayant participé à son exécution. Le résultat de l'enquête amena la mise en accusation, sous l'inculpation de meurtre et de complicité de meurtre, de William H. Dame, John Doyle Lee, Isaac C. Haight, John M. Higbee, Philipp Klingensmith, William C. Stewart, Samuel Jukes, George Adair junior, et de quelques autres. Des mandats d'amener furent lancés contre eux, et après quelques jours de recherches énergiquement menées, John D. Lee et William H. Dame furent arrêtés et conduits en prison pour être jugés.

L'ouverture du procès, devant la cour du second district, à Beaver, dans l'Utah méridional, fut fixée au 12 juillet 1875. L'accusation était soutenue par l'Hon. William C. Carey, *district attorney* pour les États-Unis, assisté de R. N.-Baskin, — de Salt Lake City, — et du juge Whedon, — de Beaver. Au banc de la défense devaient s'asseoir MM. Sutherland et Bates, le juge Hoge, Wells Spicer, John M^c Farlane et W. W. Bishop, — de Pioche.

III

Au jour dit, à 11 heures du matin, la cour fit son entrée dans la salle où devait se dérouler le procès. Le président, le juge Boreman, déclara immédiatement l'audience ouverte, et on procéda à l'appel des noms des personnes inscrites sur la liste des gens susceptibles de faire partie du jury : 32 répondirent, et après vérification il fut reconnu qu'une seule, comme étrangère, ne remplissait pas les conditions requises. Puis la cause fut ajournée, en raison de l'absence d'une partie des témoins assignés ainsi que d'une négociation entamée entre la défense et l'accusation, par suite du désir exprimé spontanément par Lee de *turn states evidence*, c'est-à-dire, en bon français, de se présenter comme témoin et de dénoncer ses complices (1).

Le ministère public était moins anxieux de provoquer la condamnation du prisonnier que d'arriver à connaître tous les détails, depuis si longtemps tenus cachés, du massacre. Il était, comme Cradlebaugh jadis, convaincu qu'il se trouvait derrière Lee des gens haut placés; que Lee n'avait été qu'un instrument; et que, s'il disait toute la vérité, ainsi qu'il en manifestait la volonté, le but visé par la justice serait atteint plus sûrement que de toute autre façon. Ce qui contribuait à faire supposer que le prisonnier ne cache-

(1) Ce qui assure la grâce du témoin dénonciateur.

rait rien, c'est que plusieurs des membres de son conseil de défense affirmaient que, par suite des injustices et des mauvais traitemens auxquels il avait été en butte de la part de ses supérieurs ecclésiastiques, il avait abjuré toute fidélité à l'Église. Ils ajoutaient qu'il était le bouc émissaire sur lequel depuis longtems on rejetait toute la responsabilité du massacre, et que ses 18 femmes et ses nombreux enfans le suppliaient de divulguer tout, pour que les inspireurs du crime fussent enfin contraints à répondre de leurs actes.

Le mercredi 14, Spicer proposa de fixer au lundi suivant le procès de son client, et le *district attorney* fit la même proposition en ce qui concernait Dame. La cour s'enquit si le ministère public serait prêt à la date indiquée : on savait qu'il avait rencontré des difficultés inouïes à trouver des témoins disposés à parler ; qu'il avait, à maintes reprises, pu constater combien fidèlement les Mormons observaient le secret que leur commandaient leurs lois religieuses ; qu'il avait été amené à la conviction qu'une entente existait dans la communauté pour tenter d'éviter aux meurtriers le châtement qui les menaçait, et qu'un certain nombre des témoins assignés, dont quelques-uns des plus importants, ne s'étaient pas rendus à la citation qui leur avait été adressée, entre autres Philipp Klingensmith, peu de temps avant évêque mormon de Cedar-City, et Joël White, jadis un soldat de la légion de Nauvoo, qui tous deux avaient participé au massacre. Mais Carey avait surmonté tous ces obstacles, et il venait d'être avisé que Klingensmith et Joël White, appréhendés par les officiers de police envoyés à leur recherche, allaient arriver : il répondit donc affirmativement à la demande de la cour, et celle-ci prévint les témoins d'avoir à se présenter devant elle le lundi 19 et les jurés le jeudi 22.

John D. Lee consacra les derniers jours de la semaine à la rédaction de son compte rendu des faits incriminés. Le dimanche 18 juin, le ministère public et la défense prirent connaissance de ce factum, qui était très volumineux.

Commençant par l'exposé des motifs qui l'avaient décidé à faire l'aveu de la vérité, le prisonnier affirmait qu'il agissait guidé non par un esprit de vengeance, mais par le sentiment de ses obligations envers Dieu, envers son pays, envers lui-même, et afin que, les faits étant connus, la responsabilité du massacre retombât sur qui de droit. Puis, insistant sur ce qu'antérieurement il avait souffert : arrestation, violences, emprisonnement de huit mois, dont trois avec les fers aux pieds, il disait qu'il avait tout supporté avec résignation et courage, parce qu'il savait que la plupart de ceux qui avaient trempé les mains dans cet attentat n'avaient agi que

par obéissance et sous l'impulsion d'un fanatisme surexcité par les autorités de l'Église et par ce qu'on leur avait enseigné comme leur devoir envers Dieu. Il ajoutait que, sachant maintenant que le but du gouvernement et le désir de la cour n'étaient pas tant de punir ces misérables égarés que de connaître leurs chefs, il avait résolu d'éclairer la justice et qu'il n'y faillirait pas. Enfin, arrivant aux faits mêmes, il racontait, avec des détails qui eussent fait frissonner le plus insensible, tout ce qui s'était passé depuis l'entrée du convoi dans l'Utah, jusqu'au dénouement fatal et au partage du butin.

Mais dans ce document Lee laissait absolument dans l'ombre les preuves de la complicité des hautes personnalités de l'Église; il n'accusait que les autorités militaires locales, John M. Higbee, lieutenant-colonel du régiment de milice, et Isaac C. Haight, major du même régiment, qui seuls, selon lui, avaient eu qualité pour donner les ordres, en raison de la loi martiale que Brigham Young avait proclamée à la nouvelle de l'approche de l'armée fédérale. La population, d'ailleurs, était sous l'influence d'une exaspération pouvant expliquer bien des choses. En finissant, le prisonnier racontait que, peu de jours après le massacre, le major Isaac C. Haight, sous-ordre de W. Dame dans le district militaire du Iron, l'avait chargé d'aller à Salt Lake City rendre compte à Brigham Young de ce qui s'était passé, lui recommandant d'en assumer la responsabilité le plus possible et lui affirmant que cela lui mériterait une récompense du ciel; qu'en conséquence il s'était transporté auprès du président, mais que celui-ci, en entendant son récit, avait versé des larmes comme un enfant, tordant ses bras de désespoir et disant que cette horrible affaire serait une source de malheur pour les Mormons et qu'il aurait tout donné pour qu'elle n'arrivât pas. Lee serait alors rentré fort abattu et aurait rapporté à ses chefs le résultat de la mission dont ils l'avaient chargé.

Le ministère public refusa d'accepter cette déposition, dans laquelle apparaissait d'une manière trop évidente le manque de bonne foi du prisonnier, qui s'était, en effet, bien gardé de compromettre d'une façon quelconque les personnages occupant les situations les plus élevées dans la hiérarchie de l'Église.

Du reste, sur les cinq membres qui composaient son conseil de défense, tandis que Spicer, Bishop et Hog disaient tous trois hautement vouloir avant tout sauver leur client, quoi qu'il pût advenir aux autres coupables, Sutherland et Bates, avocats en titre de l'Église, et qui, manifestement, avaient imposé leur concours, paraissaient n'avoir qu'un but : éviter à tout prix que le président fût inculpé. C'était assurément à la pression qu'ils

avaient exercée sur Lee, pendant qu'il rédigeait sa confession, qu'il fallait attribuer le caractère par trop partial et incomplet de sa déposition.

Le lundi 19, la cour se réunit et le greffier fit l'appel des témoins cités par l'accusation; il y en avait un peu plus d'une centaine, dont les deux tiers étaient présens. Le marshal reçut l'ordre de veiller à ce qu'ils fussent tenus à l'écart, hors de la salle d'audience, jusqu'à ce qu'ils eussent été interrogés, et la défense fut avisée d'avoir à remettre la liste des témoins par elle assignés, pour que la même mesure fût prise à leur égard. Puis l'audience fut ajournée au lendemain. Le mardi 20, le *district attorney* Carey introduisit un nouvel acte d'accusation, inriminant Lee, Dame et sept autres individus, conjointement, de meurtre et d'association illégale. Dans le premier, Lee et Dame avaient été accusés de meurtre seulement, et l'on avait craint que la défense n'en profitât pour empêcher d'importantes dépositions de se produire. Le reste de la journée fut donné aux défenseurs pour examiner ce nouveau document.

Vers le soir, le bruit d'une complication probable courut, le marshal des États-Unis ayant été prévenu que les avocats de la défense se préparaient à user d'un moyen adroit pour entraver l'action du ministère public : des plaintes avaient été dressées contre un certain nombre de témoins cités par l'accusation, et on disait que des mandats d'arrêt allaient immédiatement être lancés contre eux. Le marshal, sans perdre une minute, prit les mesures exigées par les circonstances; il fit amener chez lui, pour le mettre à l'abri, Klingensmith, celui de tous les apostats dont les dépositions paraissaient devoir être les plus dangereuses pour le parti de l'Église; puis il prévint le conseil de la défense qu'il avait garanti de toute poursuite, de toute arrestation, les témoins présens, et qu'il les protégerait à tout hasard; il fit aussi savoir que, si quelque juge de paix lançait un mandat d'arrêt et si quelque constable tentait de l'exécuter, l'un et l'autre seraient incontinent arrêtés et conduits devant le commissaire des États-Unis; enfin, il nomma six officiers de police supplémentaires, qui prêtèrent le serment nécessaire.

Le 21, dès l'ouverture de l'audience, la défense commença, mais sans succès, par provoquer trois incidens dilatoires; puis Lee fit connaître qu'il *plaidait non coupable*. Par le premier chef d'accusation, Lee, Dame et sept autres individus étaient chargés du meurtre de John Smith et de celui d'un nombre considérable d'hommes, de femmes et d'enfans, en un lieu désigné et à une date déterminée. Au nom de la défense, Sutherland demanda que Dame et Lee fussent jugés ensemble. Le ministère public s'y

opposa, et la cour ordonna que les causes seraient disjointes. Les défenseurs demandèrent alors jusqu'au lendemain pour examiner si, en présence du nouvel acte d'accusation, ils seraient en mesure de soutenir le procès. Cela leur fut accordé.

La journée du jeudi 22 fut consacrée à la composition du jury. Douze noms furent extraits de l'urne, les individus appelés vinrent prendre place au banc qui leur était réservé; quelques-uns furent récusés, soit par la défense, soit par le ministère public: ils furent remplacés, et le jury finit par se trouver composé de quatre Gentils: Josephus Wade, J.-C. Heister, Paul Price, John Brewer, et de huit Mormons: Isaac Duffin, John Knight, George F. Jarvis, Milton Daley, John C. Duncan, James C. Robinson, John J. Chidester, Ute Perkins sr. On leur fit prêter serment et on les confia à la garde du marshal.

Il a paru nécessaire, jusqu'ici, d'entrer dans de nombreux détails, afin de permettre une appréciation exacte des préliminaires du procès et des difficultés qu'il fallut surmonter pour que la justice pût suivre son cours. Il est moins utile de s'appesantir sur le procès lui-même, qui prit des proportions considérables, et il suffira d'en signaler les points les plus intéressans, dans les dépositions principalement.

Le vendredi matin 23 juin, le *district attorney* Carey, s'adressant aux jurés, leur fit un exposé des faits que l'on connaît; puis il fut procédé à l'audition des témoins.

Les deux premiers, Robert Keyes et Asahel Bennett, donnèrent seulement des détails sur l'aspect du théâtre du massacre quelques semaines après que celui-ci eut été consommé.

Philipp Klingensmith fut ensuite appelé. La défense s'étant opposée à ce qu'il fût entendu parce qu'il était sous le coup d'une accusation de meurtre, le *district attorney* déclara renoncer à exercer des poursuites contre lui. Klingensmith parla alors, et sa déposition fut particulièrement accablante pour Lee. Lors de l'arrivée du convoi des Arkansais dans l'Utah, il était évêque, dit-il, mais n'occupait aucun grade dans la milice. Il avait assisté au conseil qui s'était tenu à Cedar City et où avait été discutée la question de la destruction des émigrans. A ce conseil étaient présens: Haight, Higbee, Morrell, Allen et quelques autres. On n'était pas tombé d'accord et la séance avait été levée. Le lendemain, il se rencontra avec Haight, Higbee et Joël White: comme — ainsi qu'il l'avait fait la veille — il protestait contre le massacre des émigrans, on décida que, accompagné de Joël White, il irait demander au Président de laisser passer le convoi paisiblement. En se rendant chez Brigham Young, ils aperçurent dans un champ John D. Lee, qui, s'étant enquis du but de leur voyage, leur dit

qu'il avait quelque objection à ce qu'il fût fait droit à leur requête. Ils rencontrèrent, à leur retour, Allen, et faisant allusion à ce qui venait de se passer à Parowan : « Le sort en est jeté, leur dit celui-ci : les émigrans sont condamnés, » et il ajouta que Lee avait reçu des chefs réunis à Parowan l'ordre de marcher avec la milice, que Joël White serait, sans doute, envoyé à la Pinto Creek pour transmettre la révocation de l'ordre donné précédemment, de laisser passer le convoi.

Trois jours plus tard, Klingensmith se trouvant avec quelques autres chez M^r Farlane, Haight entra et leur annonça que, d'après les nouvelles venues du camp la nuit précédente, les choses n'avaient pas marché ainsi qu'on l'espérait et que l'on demandait des renforts. Haight partit alors pour Parowan, afin de prendre des instructions; là, Dame lui commanda d'user de ruse pour déloger les émigrans et de n'épargner que les tout petits enfans. Le témoin se rendit lui-même à la ville, et devant la maison de Ira Allen, il entendit Higbee disant aux gens réunis en cet endroit : « Venez, vous êtes commandés pour marcher, *armés et équipés conformément à la loi.* » Il prit en conséquence son cheval et son fusil, et se mit en route avec Charley Hopkins, Higbee, Willis, Sam M^r Murdy et d'autres encore. La petite troupe atteignit à la nuit le ranch de Hamblin; elle y trouva Lee avec quelques hommes. Lee appela Klingensmith, lui montra une lettre renfermant, prétendait-il, des ordres venus de Parowan, lui expliqua que les émigrans étaient si solidement fortifiés que ce ne serait que par un stratagème qu'on pourrait en avoir raison et ajouta qu'il s'en chargeait. On se mit en marche vers le cours d'eau près duquel étaient campés les Indiens et la milice venue du comté de Washington. Arrivé là, Lee fit former le cercle à la troupe et lui adressa quelques mots. Klingensmith cita les noms de plusieurs des hommes présens, entre autres celui d'un individu nommé Slade qui se tenait avec lui en dehors du cercle. Ils échangèrent leur opinion sur le massacre qui se préparait; tous deux s'accordaient à dire que ce serait un crime épouvantable, mais qu'il n'y avait aucun moyen pour eux de se soustraire à l'obligation d'y prendre part.

Klingensmith fit ensuite, avec une profusion de détails, un récit terrifiant du carnage, récit fréquemment interrompu par les murmures de l'auditoire; puis le témoin, continuant sa déposition, dit qu'ayant reçu l'ordre de s'occuper des enfans, il se rendit à l'endroit où se trouvaient les chariots; il fit une description sommaire de l'horrible spectacle qui s'était présenté à sa vue, et avoua qu'il eut hâte de s'y dérober en emmenant les malheureux orphelins, dont quelques-uns étaient blessés. Il ne revit

pas Lee à Cedar City, mais seulement plus tard, à Salt Lake.

Le conseil pour la défense, à cet instant, s'opposa à ce que le témoin répondit à la question qui lui fut posée sur la conversation qu'il avait alors eue avec Lee. Un long débat s'ensuivit, et la cour finit par décider qu'elle pourrait accepter à titre de témoignage les déclarations du prisonnier tendant à l'incriminer lui-même.

Le témoin donna de nombreux renseignemens sur le partage du butin, puis il dit que Lee avait été envoyé à Brigham Young pour lui rendre compte des événemens, que quelques jours après, à Salt Lake City, il retrouva le messager et que celui-ci l'informa que le président était au courant de toute l'affaire. Le lendemain Lee, Charley Hopkins et Klingensmith se rendaient chez Young qui leur faisait le meilleur accueil et, en les congédiant, leur recommandait de ne rien dire du massacre à personne et de n'en même pas parler entre eux. En terminant sa déposition, le témoin ajouta qu'il ignorait comment les Indiens avaient été amenés à prendre part à la tuerie, mais qu'il avait su par Allen et Joël White, que des instructions avaient été données à Lee, à l'effet de se rendre à la Pinto Creek où se trouvaient les Peaux-Rouges et de les réunir. Il affirma ne connaître le nom d'aucune des victimes et ne savoir si l'ordre d'exécuter le massacre émanait de George A. Smith, commandant de la légion de Nauvoo, de l'Utah du sud. Lee avait le commandement, sur le terrain, des troupes dont W. H. Dame était le colonel, John M. Higbee le lieutenant-colonel et Isaac C. Haight le major.

L'interrogatoire de Klingensmith dura jusqu'au samedi matin. Il parut, à diverses reprises, avoir une certaine répugnance à parler, mais il répondit avec un grand accent de vérité à toutes les questions qui lui furent adressées et toujours après avoir mûrement réfléchi. Cinq individus ayant, comme lui, pris part au massacre, furent amenés à la barre; aucun n'avoua qu'il avait tiré sur les émigrans; lui seul ne s'en cacha pas et dans l'interrogatoire contradictoire que lui fit subir le juge Sutherland, comme celui-ci lui disait : « Je suppose que vous avez tiré par-dessus la tête de ces malheureux? — Non, répondit-il, j'ai bien tiré sur l'homme qui m'avait été désigné et j'ai lieu de penser que je l'ai tué. »

Cet interrogatoire contradictoire n'eut d'autre résultat que de donner à Klingensmith l'occasion de faire connaître quelques nouveaux faits intéressans.

Il dit qu'en 1857 il était évêque de Cedar City; comme tel, ses fonctions consistaient à veiller aux intérêts matériels de la communauté, à la perception de la dime, à la surveillance des

labours ; son autorité était limitée au temporel ; il était sous les ordres de Isaac C. Haight, président de son district. Lorsqu'un conseil tenu à Cedar City, il avait été question de la destruction du convoi, aucune raison n'avait été mise en avant, il en fut étonné, et ce fut là, d'ailleurs, qu'il apprit les ordres venus d'en haut, portant défense de communiquer avec les émigrans. Ni durant ce conseil, ni plus tard, bien qu'il désapprouvât la mesure, il n'osa y faire une opposition sérieuse, parce qu'il eût risqué sa vie. Sa longue expérience autorisait ces craintes, et d'autres, qui pensaient comme lui, agirent de la même façon. Cette assertion provoqua une protestation de W. W. Bishop, un des avocats de la défense : il déclara qu'aux États-Unis on aurait quelque peine à admettre l'existence d'un état de choses tel que l'homme, occupant le second rang dans la région, eût pu être forcé de tremper ses mains dans le sang, pour mettre à l'abri sa vie, qui eût été en danger s'il eût refusé d'obéir et de participer à un assassinat.

Joël M. White fut interrogé ensuite, et sa déposition confirma celle de Klingensmith sur tous les points. En ce qui le touchait personnellement, White dit que Haight l'avait envoyé à la Pinto Creek porter une lettre destinée à Richard Robinson, chargé de la surveillance des Indiens, l'informant que ceux-ci devaient laisser passer les émigrans sans les molester. Il ne savait pourquoi cet ordre avait été révoqué. Lorsque Higbee lui commanda de se rendre aux Mountain Meadows où un combat s'était engagé entre les Indiens et les émigrans, il lui répondit qu'il n'avait pas de fusil ; il dut, néanmoins, marcher avec sa charrette pour aider au transport des hommes et des vivres ; il ignorait, à ce moment, si on allait secourir les Indiens ou le convoi. Il ajouta qu'une semaine environ avant le passage de celui-ci, des émissaires étaient venus exciter l'animosité des habitans, en racontant, entre autres choses, que les Arkansais avaient empoisonné la rivière Corn Creek et il affirma que ce fut Lee qui fit aux Peaux-Rouges la distribution du bétail leur revenant, comme part du butin.

Une femme, Anne Eliza Hog, sourde mais non pas muette, — on eut occasion de le constater, — succéda à Joël White. Elle déclara avoir assisté à un meeting provoqué par Lee, la veille du départ de la milice. A cette réunion, Lee tint les discours les plus violens, faisant remarquer que les Mormons avaient déjà assez souffert par le fait des Gentils à Nauvoo, et ailleurs ; que le président Haight avait refusé de recevoir leurs délégués ; et qu'il valait mieux en finir avec eux. Cette motion fut votée par acclamation et la milice partit le lendemain matin. Cinq jours plus tard, les hommes rentrèrent et, dans une nouvelle réunion, Lee rendit

compte de l'expédition ; il raconta qu'il avait couru de sérieux dangers, ses vêtemens ayant été traversés par deux balles, au moment où il allait déployer le drapeau de parlementaire. Le récit qu'il fit des faits, — du moins tel que le rapporta Anne Eliza Hog, — concordait absolument avec les témoignages recueillis précédemment. En finissant, Lee dit avoir tué un homme et un enfant, d'un même coup de feu, mais qu'il n'était pas responsable du sang innocent ainsi versé ; la faute en était à l'homme qui tenait l'enfant dans ses bras et s'était refusé à le lui livrer. Anne Eliza habitait Fort Harmony, dans le comté du Iron ; elle y vit trois ou quatre des orphelins qui avaient été épargnés, mais l'un d'eux, un petit garçon, ayant montré du doigt l'assassin de son père — un Indien qu'il voyait porteur des vêtemens dont celui-ci avait été dépouillé, — l'infortuné disparut un beau jour et personne oncques n'en entendit parler. Lee avait, du reste, formellement recommandé qu'on ne fit jamais aucune question à ces enfans, dans l'espérance que le souvenir des événemens s'effacerait de leur mémoire.

Les dépositions de Thomas D. Willis, John H. Willis, William Matthews, William Young, Samuel Pollock, John Sherratt, William Bradshaw, — qui raconta que venu au rassemblement de la milice avec une pelle et sans fusil, il fut bafoué et renvoyé, — de Robert Kershaw et d'autres encore, confirmèrent les accusations portées contre Lee.

Durant ce défilé des témoins, il se produisit deux incidens.

Le premier eut son origine dans une discussion qui s'éleva entre Baskin et Sutherland pendant l'interrogatoire contradictoire auquel était soumis Samuel Pollock et occupa la Cour pendant deux heures. Les sympathies de Pollock étaient très visiblement acquises à l'accusé, dont les défenseurs avaient constamment cherché à obtenir, tant de lui-même que des différens témoins, des dépositions sur ce qui avait pu être dit, soit par les uns, soit par les autres, tandis que Carey avait toujours dirigé les interrogatoires de façon que les réponses portassent uniquement sur les faits. Les efforts de la défense pour obtenir des témoignages sur les propos qui avaient été tenus, à aucun moment des débats, ne se manifestèrent plus énergiquement que dans l'interrogatoire de Pollock par Sutherland, dont le but était de démontrer que la responsabilité du massacre incombait aux Indiens qui, — prétendait la défense, — étaient les maîtres de la situation et avaient forcé, par leurs menaces, les blancs à prendre part aux meurtres commis. Citant de nombreuses autorités à l'appui de sa thèse, Baskin soutint que, sauf les cas bien déterminés de défense personnelle, de défense de propriété ou d'accident, tuer un homme est toujours un

crime; que nul ne peut invoquer qu'il a été contraint, pour se justifier, d'avoir versé le sang d'autrui; que le devoir de chacun est de sacrifier sa vie plutôt que de disposer de celle d'un individu inoffensif. Il contesta qu'il fût permis de produire devant un tribunal des paroles ou des actes tendant à justifier un meurtre et cela, parce que l'homme qui médite un assassinat a toujours le soin de prendre les précautions nécessaires pour cacher le mobile qui l'a guidé, pour éviter le châtement qui le menace. Il dit, enfin, qu'il est toujours permis d'admettre la déposition d'un homme se chargeant lui-même, parce qu'il n'est pas vraisemblable que cet homme cherche à se porter préjudice personnellement; mais qu'on ne peut accepter les dires d'un meurtrier, soit avant le crime, soit au moment du crime, parce que ses paroles peuvent n'avoir eu d'autre objet que d'égarer la justice. — La Cour sanctionna la manière de voir de Baskin.

Le second incident fut amené également par le juge Sutherland, dans la journée du mercredi. Il demanda à la Cour la permission de donner lecture d'un certificat de médecin, qu'il venait de recevoir de Salt Lake City, par le télégraphe, constatant que la santé de Brigham Young et celle de George A. Smith ne leur permettaient pas de se déplacer. Il ajouta que notification avait été faite à Carey que le lendemain à midi, M. William Clayton, un *notary public*, recevrait les dépositions de ces deux personnages et qu'en même temps, Carey avait été invité à donner à Salt Lake City procuration à un attorney, pour être présent aux dépositions des témoins absents et interroger ceux-ci contradictoirement; il offrait de payer le prix des télégrammes ainsi que les honoraires de l'attorney et demanda à la Cour de requérir Carey de désigner ce mandataire. Carey s'opposa à ce que la requête de Sutherland fût admise et la Cour décida qu'elle était irrégulière et inconvenante: les officiers du Gouvernement qui assistaient à l'audience représentaient le peuple américain; ils n'avaient pas à se trouver à Salt Lake City à la date et à l'heure indiquées; Sutherland n'avait aucun droit de requérir le District attorney de désigner un délégué, alors que ses subordonnés l'assistaient dans des poursuites exercées par lui; la défense d'ailleurs ne pouvait invoquer un cas subit et de force majeure, il y avait près de deux semaines que le procès était commencé, et non seulement elle avait eu amplement le temps de réunir tous les témoins qui pouvaient lui être nécessaires, mais elle s'était elle-même déclarée prête pour le procès; si les témoins appelés par elle lui faisaient défaut, elle n'avait qu'à s'en prendre à elle-même, mais il n'était pas possible de s'écarter des règles ordinaires de procédure.

L'audition des témoins cités par le ministère public avait duré du vendredi 23 juillet au mercredi 28 ; à l'ouverture de l'audience, le vendredi suivant, Wells Spicer prit la parole au nom de la défense. Il prononça un discours très travaillé, plein de réticences, et commença par passer assez légèrement sur les faits qui précédèrent le massacre, puis, quand il arriva au drame des Mountain Meadows, il s'écria que d'accord avec le ministère public, il pensait qu'il n'y avait pas d'expressions assez fortes pour stigmatiser, comme il convenait, un crime qui rivalisait avec tout ce que l'histoire pouvait offrir de pire comme perfidie et cruauté. Des Indiens avaient massacré le convoi et, malheureusement, parmi ces véritables bouchers, il y avait eu aussi des blancs obéissant à un mot d'ordre émanant d'une autorité si absolue et si redoutée que nul n'aurait songé à résister. L'orateur n'entendait pas, disait-il, envelopper toute la communauté dans une même réprobation ; il admettait que, comme dans toute société, il y avait parmi les Mormons des bons et des méchants, mais le fait même pour les Saints du dernier jour d'habiter un pays frontière et constamment menacé, l'attrait du péril et de la vie d'aventure, devaient naturellement amener dans le sein de leur Église une foule de gens capables de tous les forfaits. A son avis, parmi les blancs qui avaient participé au massacre, il était deux catégories : ceux qui par pure férocité, au mépris des lois, et foulant au pied toute crainte, devinrent des assassins, puis ceux qui, soumis à l'abject esclavage sous lequel tous les sectateurs du prophète courbaient la tête, en tuant, obéirent à un cruel mandat qu'ils n'avaient pas osé repousser. Citant la Bible, il parla de peuples mis à mort par l'ordre de Dieu, mais il se hâta d'ajouter que jamais il n'aurait l'audace de laisser entendre que les meurtres commis aux Mountain Meadows eussent été perpétrés pour apaiser la colère céleste : il y avait assurément eu quelque autre motif, motif bien impérieux, qui avait contraint les coupables au crime. Quant à Lee, sa présence sur les lieux était incontestable, mais il n'existait pas un soupçon de preuve qu'il eût frappé une seule des victimes.

Expliquant les origines du drame, Spicer dit que les émigrans avaient été amicalement accueillis d'abord, mais que le convoi malheureusement était en grande partie composé de jeunes gens venus de l'Arkansas, trappeurs et chasseurs, dont la conduite avait fini par soulever l'animosité des habitans, déjà très montés par l'approche des troupes fédérales. Arrivés à la Corn Creek, les Arkansais eurent des difficultés avec les Indiens Pah-Vants, et de ces difficultés qui amenèrent une collision, résulta le massacre. Selon l'orateur, si les émigrans n'avaient pas eu maille à

partir avec les sauvages, ils eussent traversé le Territoire sans souffrir de dommage. Revenant à son client, il exalta l'héroïsme dont il avait fait preuve, affirmant que seul au milieu de ses coreligionnaires paralysés à la fois par la terreur que leur inspiraient leurs dangereux alliés, les Indiens, et par les ordres terribles qu'ils avaient reçus, il éleva la voix contre cette tuerie et qu'il ne se tut que lorsque, le menaçant de son rifle, Higbee lui imposa silence.

L'heure de la suspension de l'audience arriva avant que Spicer n'eût terminé. Son discours, jusque-là, avait profondément mécontenté ses collègues, dont deux au moins avaient surtout en vue d'empêcher, à tout prix, que le président Young fût incriminé, et qui considéraient la défense de Lee comme tout à fait accessoire. L'argumentation de Spicer accusant successivement les ordres du président, l'émotion causée par l'approche de l'armée de Johnston, la collision avec les Indiens suscitée par les émigrans, avait paru très faible et très décousue. Aussi, à la reprise de l'audience, Spicer dut-il se contenter de lire quelques lignes élaborées par l'un de ses collègues, dans lesquelles il revenait partiellement sur ses assertions du matin, et quand il eut achevé, il laissa les membres du jury fort perplexes et se demandant à quelle conclusion il avait voulu venir.

L'audition des témoins cités par la défense commença par celle de Jesse N. Smith, parent du prophète-martyr et de George A. Smith. Il déclara que dans le courant du mois d'août 1857, il avait fait une tournée dans les divers centres de l'Utah, avec George A. Smith qui prêchait et profitait de l'occasion pour recommander à ses auditeurs d'épargner leurs grains et de n'en point donner à leurs animaux, comme nourriture. Jamais il ne l'entendit faire allusion au convoi des émigrans; lui-même céda à ceux-ci du sel et de la farine, quand ils passèrent à Parowan. Vers le 10 septembre, il fut mandé par le colonel Dame, qui avait entendu dire que les Arkansais avaient été attaqués par les Indiens et qui désirait l'envoyer aux informations. Il se rendit, en conséquence, à Cedar City avec Édouard Dalton; il n'y entendit que des rumeurs confuses concernant cette attaque, mais à Pinto on tenait la nouvelle comme certaine; ayant été avisé, en même temps, qu'il y avait quelque danger à se rendre sur les lieux, il revint à Parowan le 12 septembre, rapporter ce qu'il avait appris à Dame qui ne fit aucune observation.

Silas S. Smith, frère du témoin précédent, confirma la déposition de celui-ci, en ce qui touchait les recommandations faites par George A. Smith de ne point donner de blé aux bêtes; il ne l'entendit jamais conseiller de ne pas vendre de vivres aux émi-

grans. Étant venu camper avec son frère, George A. Smith et l'évêque Farnsworth à la Corn Creek, où se trouvait déjà établi le campement des Arkansais, quelques-uns d'entre eux vinrent s'asseoir près de leur feu, leur firent diverses questions sans importance et demandèrent s'il y avait quelque chance pour que les Indiens mangeassent de la viande d'un bœuf qui gisait mort près de là. Quarante-huit heures plus tard, il arriva à Beaver où il dépassa le convoi des émigrans, puis rentra chez lui à Paragoonah, dans le comté du Iron. Quelques jours après il fut requis par le colonel Dame pour se rendre avec dix hommes au secours des émigrans qui avaient des difficultés avec les Indiens, près de Beaver. En y arrivant, il trouva les premiers abrités derrière leurs chariots disposés en corral. Il parvint par une distribution de viande de bœuf à apaiser les Indiens, qui prétendaient que quelques-uns de leurs guerriers avaient été tués par les émigrans et voulaient laver cet affront dans le sang. Lorsqu'il partit, il croyait l'affaire arrangée, et depuis, n'eut aucun rapport avec le convoi. Il était capitaine dans la milice. Il n'entendit jamais discuter le sort des émigrans qui lui parurent des gens peu recommandables, mal disposés pour les Peaux-Rouges et qui juraient et blasphémaient de la façon la plus épouvantable.

Elisha Hoops, le troisième témoin, déposa qu'il habitait Beaver en 1857 et qu'il connaissait George A. Smith, Jesse N. Smith, l'ex-évêque Farnsworth ainsi que diverses autres personnes marquantes de l'Église. Il accompagnait les Smith au mois de septembre et se trouvait au campement de la Corn Creek lorsque plusieurs émigrans vinrent causer et demander où ils pourraient trouver de l'herbe et de l'eau pour refaire leur bétail. Un bœuf mort gisait entre les deux campemens, et au moment où les Smith se mettaient en route avec le témoin, celui-ci vit un médecin allemand, de petite taille, qui faisait partie du convoi, sortir un poignard à poignée d'argent, le plonger à trois reprises dans le corps du bœuf, puis prendre une fiole pleine d'un liquide légèrement coloré et verser ce liquide dans les trous faits par le poignard. Le témoin n'eut plus occasion de revoir le convoi.

Procédant à un interrogatoire contradictoire, Baskin ne tarda pas à mettre Elisha Hoops dans le plus grand embarras. Répondant aux questions qui lui étaient posées, Hoops dit que les Smith et l'évêque Farnsworth étaient déjà montés dans leur voiture quand le médecin allemand avait procédé à son opération, qu'il ne savait pas si ses compagnons l'avaient vue, mais qu'ils ne la leur avaient pas signalée ; que dix minutes ou un quart d'heure après, des Indiens étaient venus proposer un marché au docteur, sans doute parce qu'ils avaient besoin de la peau du bœuf pour en

faire des mocassins et qu'ayant fini par donner quelques peaux d'antilopes en échange, ils s'étaient mis en devoir de dépouiller l'animal. Baskin fit observer au témoin, que, sans appuyer sur ce qu'il y avait d'étrange à ce qu'il se fût trouvé des acquéreurs pour un objet qui allait évidemment être abandonné sur place, il était surpris que, malgré qu'il partit, selon son dire, justement au moment où le medecin allemand venait de verser le contenu de sa fiole, il eût pu voir le marché se conclure et les Peaux-Rouges dépouiller le bœuf. Ainsi mis au pied du mur, Hoops prétendit qu'un accident étant survenu au harnais de l'un des chevaux de la voiture qu'il conduisait, son départ s'était trouvé retardé d'une demi-heure, mais quand on lui demanda quelle était la partie du harnais qu'il avait fallu réparer, pris à l'improviste, il se troubla, et de question en question, on arriva, au grand dommage de la défense, à la démonstration que le témoignage d'Elisha Hoops avait été acheté.

La déposition de Brigham Young mérite d'être rapportée dans ses parties essentielles. « Son âge : 75 ans ; malade depuis quelque temps déjà, l'état de sa santé lui interdisait de se rendre à Beaver. En 1857, il était gouverneur du Territoire. — par suite, surintendant des Affaires indiennes, — et président de l'Église de J.-C. des Saints du dernier jour. Toute communication régulière entre l'Utah et les États-Unis avait été interrompue par le gouvernement fédéral qui avait, en outre, envoyé des troupes, dans le dessein avéré de détruire le mormonisme. Autant que ses souvenirs lui permettaient de l'affirmer, il n'y avait plus dans le Territoire, de juge des États-Unis. Il avait entendu vaguement parler, vers la fin de l'été, du passage d'un convoi venant de l'Arkansas, se rendant en Californie : mais il n'avait jamais su que les émigrans eussent été mis en demeure de s'éloigner de Salt Lake City et, en tout cas, il n'avait jamais donné d'ordre à cet effet. Il n'avait pas été interdit aux habitans de céder du grain aux émigrans pour leur nourriture personnelle, mais ils avaient été avisés de ne pas leur en vendre pour leur bétail, parce qu'en prévision des événemens qui se préparaient, il était nécessaire de veiller à ce que le pays fût largement approvisionné. Il n'avait appris la destruction du convoi que quelque temps après le massacre et seulement par de vagues rumeurs. Deux mois plus tard, Lee vint le trouver à son cabinet, pour l'entretenir des Indiens qui s'agitaient et menaçaient les établissemens des blancs ; l'évêque lui parla alors du massacre, mais dès les premiers mots il l'arrêta : ce qu'il avait appris par la rumeur publique lui suffisait ; il reculait devant le sentiment de l'impression pénible que n'auraient pas manqué d'éveiller chez lui les détails qu'il soupçonnait. Philipp Klingensmith ne se trou-

vait pas avec Lee, lors de la visite de celui-ci, et Brigham Young n'avait aucun souvenir que le premier lui eût jamais parlé du massacre, ni que lui-même eût donné des instructions à Klingensmith touchant les dépouilles des émigrans ; il avait toujours ignoré et ignorait encore l'emploi qui en avait été fait. Il n'avait pas, en tant que gouverneur, ordonné une enquête et traduit les coupables devant la justice, parce qu'un autre gouverneur venait à cette époque d'être nommé par le président des États-Unis, que ce gouverneur était en route pour prendre possession de son poste, et parce qu'il n'y avait pas de juge des États-Unis dans l'Utah. Peu de temps après l'arrivée du gouverneur Cumming, il avait prié celui-ci de prendre avec lui le juge Cradlebaugh, du District sud, offrant de leur prêter son concours pour procéder à une enquête et amener les coupables devant la justice. Vers le 10 septembre 1857, il avait reçu de Isaac C. Haight, ou de John D. Lee une communication concernant le convoi des Arkansais, — il avait recherché ce document, mais ne l'avait pas retrouvé, — et en réponse, il avait écrit à Isaac C. Haight qui remplissait les fonctions de président à Cedar City, de laisser non seulement cette troupe d'émigrans, mais tous les convois analogues, traverser paisiblement le Territoire et de calmer les Indiens hostiles qui voudraient leur faire un mauvais parti. »

Cette déposition singulièrement maladroite de la part d'un homme aussi avisé et où Brigham Young faisait si bon marché de ce pouvoir autocratique dont tout le monde le savait investi, restera comme la preuve écrasante de la complicité du président dans le massacre des Mountain Meadows, complicité dont paraît cependant douter l'historien Hubert Howe Bancroft.

Quant à George A. Smith, sa déposition était fort courte : après y avoir dit qu'il avait 58 ans, que la maladie l'empêchait de paraître devant la Cour, il déclarait qu'en 1857 il était un des douze apôtres de l'Église de J.-C. des Saints du dernier jour, qu'il n'occupait aucune autre position officielle et n'avait aucun grade dans la milice ; il certifiait qu'il n'avait pris part à aucun conseil auquel auraient assisté W. H. Dame, Isaac C. Haight et autres, où il aurait été question d'attaquer le convoi massacré dans le courant de septembre 1857. En un mot, il tenait pour fausses toutes les accusations portées contre lui.

L'audition des témoins était terminée. — Le mardi 3 août, le juge Boreman prit la parole et, s'adressant aux jurés, leur expliqua les devoirs que la loi leur imposait, les articles du Code criminel applicables en la circonstance, et leur rappela qu'ils étaient libres, qu'ils ne dépendaient que de leur conscience. Il insista sur ce qu'ils étaient seuls juges des faits exposés devant eux et du degré

de créance qu'ils méritaient les divers témoignages. Il leur dit que le massacre des Mountain Meadows était sans analogue dans les fastes des temps modernes et chez les peuples civilisés, que les hommes qui avaient commis cet exécrable forfait avaient montré une férocité vraiment diabolique; puis il fit remarquer que le crime n'était pas contesté, non plus que le lieu où il avait été commis, ni la date, et il ajouta que le prisonnier amené devant le jury était accusé non seulement d'avoir été un des acteurs du drame, mais aussi de l'avoir dirigé. D'autres, tels que Dame, Haight, Higbee, Adair, Wilden, Jukes, Klingensmith, Stewart, avaient également été accusés, mais en ce moment, John Doyle Lee, seul, était en cause; le jury n'avait pas à s'occuper si ses complices seraient arrêtés à leur tour et mis en jugement; il était raisonnable de penser que cette mesure de justice ne se ferait pas attendre, mais actuellement, il le leur répétait, il s'agissait uniquement pour les jurés de prononcer si John Doyle Lee était innocent ou coupable. Après cet exorde, le juge Boreman entra dans un examen minutieux de tous les faits sur lesquels les jurés allaient être appelés à prononcer, donnant tous les éclaircissemens qui lui paraissaient utiles sur les points qui pourraient sembler obscurs, tant en ce qui concernait l'appréciation du degré de culpabilité, qu'en ce qui touchait la peine encourue, et il termina en adjurant le jury de prononcer son verdict sans avoir égard aux influences extérieures, selon sa conscience, en se rappelant que c'était là son devoir vis-à-vis du prisonnier comme du pays tout entier.

Le lendemain, mercredi 4 août, le *district attorney* Carey prit la parole au nom du ministère public. Rappelant successivement tous les témoignages produits contre John D. Lee, il prouva qu'il y avait eu préméditation de sa part; que des ordres mystérieux et redoutables avaient été donnés; que la thèse rendant les Indiens responsables du massacre était aussi peu soutenable qu'était absurde l'histoire du bœuf empoisonné, qui aurait été la cause du conflit entre les émigrans et les Peaux-Rouges; enfin il se demanda s'il existait un parti politique ou une organisation théocratique qui consentirait à assumer la honte de justifier ce massacre, s'il y avait un seul homme qui serait prêt à venir à cette barre, dire: «Rendez la liberté à ce prisonnier!» Il affirma qu'il ne croyait pas que ce fût possible et conclut en demandant aux jurés de prononcer le verdict qui s'imposait à leur conscience.

Le juge Sutherland répondit le premier pour la défense. Après les lieux communs ordinaires sur la peine de mort, après avoir reconnu que le massacre des Mountain Meadows était un crime épouvantable, sans précédent, qu'il n'y avait pas de châtement suffisant pour les individus coupables d'un si horrible forfait, il

demanda au jury s'il se croyait assez complètement éclairé par les témoignages produits. Il fit observer que l'on n'avait pas cité tous les témoins que l'on aurait dû appeler et que parmi ceux qui avaient déposé, seuls, Klingensmith et White avaient eu à répondre sur les faits qui s'étaient déroulés sous leurs yeux, comme sur ce qu'ils avaient dit et ouï dire avant de se rendre aux Mountain Meadows, pendant qu'ils s'y trouvaient et postérieurement. Les autres personnes entendues avaient été invitées à se borner à la narration des faits, soit que, témoins cités par le ministère public, elles eussent eu à subir un interrogatoire contradictoire dirigé par la défense, soit qu'elles eussent été citées par celle-ci. Et malgré cela, il n'avait pas été possible de prouver qu'il y eût eu, entre les gens incriminés, une entente ayant un autre but que de sauver les émigrans qui avaient survécu et d'enterrer les morts. Il fit remarquer que l'attaque, à la suite de laquelle le convoi s'était couvert par un retranchement, était survenue inopinément du fait des Indiens; puis, essayant toujours de mettre en cause ceux qui se trouvaient nommés dans l'acte d'accusation, il constata que tous n'étaient pas venus de la même localité, qu'ils ne campaient pas tous ensemble, et prétendit en tirer la preuve qu'ils n'avaient pu se concerter. Il montra les Indiens disparus le jour où les Arkansais se confièrent aux Mormons et, à l'insu de ceux-ci, placés en embuscade. Il demanda où était la preuve que Lee eût conçu le plan abominable dont on l'accusait, et affirma que les Mormons avaient été aussi surpris que les émigrans par l'agression soudaine des Peaux-Rouges. Lee, d'ailleurs, était avec la tête du convoi, à ce moment; il n'avait rien pu voir et s'était hâté de mettre les enfans à l'abri. Puis l'orateur chercha à prouver le peu de confiance que devaient inspirer les confessions de Philipp Klingensmith et de Joël White qui, de leur propre aveu, avaient pris part au massacre; il s'efforça de montrer que de nombreuses divergences s'étaient produites dans les dépositions relatives aux ordres qu'on prétendait avoir été donnés par Lee et à la formation des Mormons marchant en file avec les émigrans. Il conclut en disant que seuls, exaspérés contre les Arkansais qui avaient empoisonné les viandes laissées derrière eux et l'eau des rivières, les Indiens étaient les auteurs du massacre; que les Mormons n'étaient accourus que pour essayer de s'interposer; qu'après la capitulation négociée par Lee, ils avaient cru que les Indiens s'étaient rendus à leurs prières, mais que traîtres, comme toujours, les Peaux-Rouges s'étaient rués sur les émigrans qui défilaient devant eux désarmés; que, par son courage et son adresse, Lee avait réussi à sauver les enfans et que ce qui avait pu être arraché aux Indiens,

du pillage du convoi, avait été déposé entre les mains des autorités de l'Église, pour subvenir à l'entretien des orphelins, héritiers indiqués des victimes.

Le juge E. D. Hog prit la parole après Sutherland, pour montrer les contradictions qu'il constatait dans les différentes dépositions. Son plaidoyer fut court, mais W. W. Bishop qui le remplaça parla pendant plus de cinq heures : il commença par attaquer avec la plus grande violence la déposition de Klingensmith, puis il tourna ses foudres contre le témoin lui-même, le comparant à Caïn errant sur la terre, marqué au front du stigmate du meurtrier. Il fit ensuite observer que parmi les orateurs qui l'avaient précédé, quelques-uns avaient manifesté leur étonnement en constatant l'obéissance aveugle dont avaient fait preuve les gens incriminés : il déclara qu'il n'y avait là aucun sujet de surprise pour quiconque connaissait la discipline rigide imposée par l'Église. Il taxa d'inconvenante l'observation du ministère public affirmant aux jurés que le monde avait les yeux fixés sur eux ; seule, leur conscience devait les guider dans le prononcé du verdict dont dépendait la vie du prisonnier. La péroraison ne fut qu'une longue flatterie à l'adresse du jury, la glorification des sentimens dont il disait le savoir animé : elle excita les applaudissemens de l'auditoire composé presque exclusivement de Mormons, et le marshal fut obligé d'intervenir, pour rappeler à l'ordre les assistans.

Le dernier mot appartenait au ministère public qui, par l'organe de R. N. Baskin, commença par prendre sévèrement la défense à partie. L'orateur dit que, si un étranger avait entendu les attaques portées contre le peuple des États-Unis et ses attorneys, il aurait été en droit de se demander : « Qui donc était en accusation ici ? » Puis, revenant à la cause, R. N. Baskin constata que le fait du massacre, odieux en lui-même, révoltant par les détails, était établi, reconnu ; il parla de l'organisation de la légion de Nauvoo, corps de troupe qui offensait la conscience publique, qui n'était qu'un instrument brutal entre les mains du despotisme de l'Église et qui faisait partie intégrante de celle-ci, ses officiers les plus élevés en grade étant en même temps revêtus des plus hautes dignités ecclésiastiques. Le recueil des lois de l'Utah en main, il prouva que jusqu'à l'année précédente, leur exécution était confiée aux autorités mormonnes, que le marshal du Territoire, chargé des poursuites criminelles était nommé par le même pouvoir ; que les *Probate Courts* exerçaient leur action concurremment avec les *Courts* de District des États-Unis. En 1874, seulement, un acte du Congrès investissant le District attorney des États-Unis du pouvoir d'exercer les poursuites, avait changé le système judi-

ciaire. Les autorités mormonnes étaient donc seules responsables du temps écoulé depuis le crime commis aux Mountain Meadows, sans que les coupables eussent été poursuivis et déférés à la justice. Ce crime était à la fois un crime de lèse-civilisation et de lèse-humanité; c'était donc à juste titre que, dans cette enceinte, il avait été dit que le monde civilisé avait les yeux sur le jury. Ce n'était pas le spectacle du prisonnier pendu que désirait le pays, il voulait voir son honneur vengé. La défense avait prétendu que le ministère public demandait la condamnation de Lee parce qu'il était un Mormon. Cette assertion était une insulte à l'intelligence des jurés. L'orateur passa ensuite en revue les témoignages et les témoins, et s'attacha plus particulièrement à la personnalité de Klingensmith. Qui était-il? Un ancien évêque mormon. En raison de sa haute situation, il avait été un des principaux auteurs du crime et sa déposition avait été en butte spécialement à toutes les attaques de la défense, parce qu'il avait avoué sa participation au massacre. Toutes ses réponses, marquées au coin de la vérité, n'avaient été faites qu'après mûre réflexion; toutes avaient été corroborées par les déclarations des autres témoins. Les avocats de Lee avaient demandé quel emploi pouvait donc bien remplir un pareil homme? L'orateur allait les éclairer sur ce point : Klingensmith jadis avait été estimé bon pour devenir un évêque polygame, pour aider à l'établissement du royaume, pour exécuter les ordres de ses supérieurs, pour tuer et piller sur un commandement de Brigham Young, le serviteur élu de Dieu. Tant que sa soumission ne s'était pas démentie, il avait été reconnu apte à gravir tous les degrés de la hiérarchie de l'Église, jamais un mot n'avait été prononcé contre lui. Mais maintenant qu'il avait secoué les chaînes de la servitude, qu'il témoignait de son repentir en déchargeant sa conscience du poids qui l'oppressait, il n'était plus qu'un monstre haïssable! Revenant à l'accusé, R. N. Baskin montra que tous les témoignages étaient d'accord pour prouver que c'était Lee qui avait amené les émigrans à capituler et il demanda au jury s'il était admissible que ce fût dans l'intention d'arracher les Arkansais à la poignée d'Indiens qui les entouraient, qu'il avait engagé ces malheureux à mettre bas les armes, à lui confier leurs enfans et à marcher à la mort, sur une file.

Si les Indiens avaient forcé les Mormons à participer au massacre, il était bien probable qu'à leur tour les Mormons eussent été les victimes de leurs sauvages alliés et durant les jours qui suivirent, on n'eût pas vu les Peaux-Rouges venir, sans exciter ni étonnement, ni crainte, laver paisiblement, dans les fossés de Cedar City, les vêtemens souillés de sang de ceux qui avaient

succombé. Puis l'orateur appuya sur la visite de Lee, Higbee et Klingensmith au président, visite durant laquelle un rapport circonstancié des événemens ayant été fait à Brigham Young, alors gouverneur du Territoire et *ex-officio* surintendant pour la surveillance à exercer sur les Indiens, celui-ci s'était contenté de donner à Klingensmith l'ordre de remettre à Lee le dixième du butin qui avait été recueilli et de faire marquer à la marque de l'Église le bétail qui lui revenait, après quoi il s'était borné à recommander à ses visiteurs de ne parler du massacre à personne et d'éviter de s'en entretenir entre eux.

Baskin affirma que certainement, sur la terre entière, il n'existait pas une autre communauté où, pendant 18 ans, un pareil attentat n'eût été l'objet d'aucune poursuite et où, par son silence, le peuple se fût en quelque sorte déclaré le complice des auteurs de cet exécrable forfait; qu'il n'y avait pas de société régulièrement organisée où il pût publiquement être enseigné que tuer était un devoir envers Dieu. Il reconnut que la Constitution garantissait la liberté religieuse (1), mais que ses auteurs n'avaient pas entendu, sous cette étiquette, garantir la liberté de commettre des crimes; il adjura le jury de faire abandon de ses sympathies et de prononcer le verdict qu'imposaient les témoignages recueillis; enfin il conclut en disant que parmi les jurés il y avait des Mormons; qu'en général ceux qui appartenaient à cette secte avaient perdu tout sentiment viril, abdiqué toute volonté, et que c'était avec tristesse qu'il avouait ne pas s'attendre à ce que ceux-là fissent leur devoir d'hommes libres et probes.

Le jury se retira alors pour délibérer. Il demeura en séance trois jours, au bout desquels il déclara ne pouvoir se mettre d'accord. — Il y avait eu, dit-on, neuf voix pour l'acquiescement et trois pour la condamnation, le chef du jury, J. C. Heister, un Gentil, ayant selon toute apparence voté avec les huit jurés mormons.

Devant cette impossibilité d'arriver à un verdict (2), le jury fut congédié et Lee reconduit à la prison, pour y attendre le moment où il serait de nouveau mis en jugement.

IV

Une année s'écoula avant que les poursuites fussent reprises. Le procès recommença à Beaver, devant la cour du District, pré-

(1) « Le Congrès ne pourra établir une religion d'État, ni défendre le libre exercice d'une religion... » (Art. I des *Art. additionnels et Amendemens à la Constitution des États-Unis d'Amérique.*)

(2) Aux États-Unis, pour la condamnation ou l'acquiescement, l'unanimité est nécessaire.

sidée encore par le juge Boreman et dura du 13 au 20 septembre 1876. Cette fois, les autorités de l'Église avaient décidé d'abandonner le prisonnier à son sort, et les jurés mormons avaient reçu des instructions en conséquence.

Entrer dans le détail de ce second procès n'offrirait qu'un minime intérêt et exposerait à des redites inutiles. Il convient, toutefois, de citer la déposition de Samuel Mc Murdy, qui affirma avoir vu l'accusé tuer une femme de sa main, achever deux ou trois des blessés qui se trouvaient dans les chariots et ordonner la mort de deux jeunes filles, qui s'étaient échappées et que ramenaient des Indiens, envoyés à leur poursuite.

Reconnu coupable, John Doyle Lee fut condamné à la peine capitale et l'exécution fixée au 26 janvier 1877.

Les poursuites contre William H. Dame, Isaac C. Haight et les autres individus compris dans l'acte d'accusation furent abandonnées.

Lee interjeta appel, mais la Cour suprême ayant confirmé le jugement, usant des droits que lui conféraient les lois de l'Utah de choisir le genre de mort, il demanda à être fusillé.

L'exécution eut lieu à dix heures du matin, sur le théâtre même du crime.

Des voitures amenèrent le détachement armé, le prisonnier, le marshal des États-Unis, William Nelson, le District attorney, et quelques autres personnes. Descendu de voiture, Lee s'assit sur un cercueil grossier fait avec des planches de sapin, qu'on avait déposé au pied du tumulus élevé à la mémoire des victimes du massacre et, avec un calme extraordinaire, il attendit que tous les préparatifs fussent achevés. Alors le marshal, ayant lu l'ordre d'exécution, se tourna vers le condamné et lui demanda s'il n'avait rien à dire. Celui-ci se leva, jeta les yeux autour de lui et, sans que sa voix dénotât la moindre émotion, déclara qu'il n'avait pas grand'chose à ajouter à ce qu'il avait dit déjà : une victime était nécessaire, et c'était lui qui avait été désigné ; pendant trente ans, il s'était complu à satisfaire aux volontés de Brigham Young, et dans quelques instans, il allait recevoir sa récompense ! Mais il ne craignait pas la mort et demandait seulement à Dieu de le recevoir dans sa miséricorde. — Puis il s'associa à la prière d'un pasteur méthodiste agenouillé près de lui, échangea une poignée de main avec chacun des assistans, se laissa bander les yeux et, s'asseyant sur le cercueil, face au peloton d'exécution, il demanda aux soldats de le viser au cœur. Quelques secondes après, une détonation se faisait entendre et John D. Lee s'affaissait foudroyé.

Dans un écrit précédant de peu de jours sa fin tragique, il

avait reconnu sa culpabilité, mais il y avait affirmé, une dernière fois, que l'ordre d'exécuter le massacre émanait de Brigham Young. Celui-ci protesta énergiquement, comme il l'avait fait précédemment, contre cette accusation renouvelée au seuil de la tombe. Peut-être, en dépit de ses dénégations, eût-il été appelé ultérieurement à donner la preuve de son innocence, mais s'il était coupable, il échappa à la justice des hommes : il mourut en effet du choléra, quelques mois plus tard, le 29 août 1877.

En terminant le récit de cet épisode détaché de l'histoire des Mormons, il convient de constater que, si le mormonisme existe encore aujourd'hui, il a été fort amendé... au moins en apparence, et a cessé d'être un danger.

Progressivement, le Congrès a ramené à des proportions compatibles avec la morale la somme de liberté accordée aux Saints du dernier jour, pour se conformer aux prescriptions de leurs lois religieuses.

Ces réformes ont naturellement rencontré une violente opposition chez les intéressés, mais, — et le fait étonnera peut-être, — elles ont aussi été vivement combattues, aux États-Unis, par un grand nombre d'esprits éclairés qui, malgré leur peu de sympathie pour les coreligionnaires de Brigham Young, pensaient que toute immixtion dans les affaires de l'Église, fondée par Joseph Smith, risquerait de porter une atteinte au principe fondamental de la liberté des cultes, inscrit dans la Constitution. A Washington, un groupe important parmi les législateurs partageait si bien cette opinion que la loi mettant fin à la polygamie, devenue exécutoire en 1887, — qui revisait la loi de mars 1882, édictée elle-même pour remplacer celle de 1862, restée sans effet, — n'a été votée au Sénat que par 37 voix contre 13; il y a eu 26 abstentions, et elle a passé sans recevoir l'approbation du président des États-Unis. C'est là un nouvel et intéressant exemple de ce profond respect de la Constitution qui, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, distingue le peuple américain; c'est aussi la preuve de l'existence de ce sentiment si vif de la liberté, en quelque sorte inné chez lui, mais trop rare chez nous, qui apprend à chacun à respecter les opinions d'autrui.

LA DOCTRINE ARTISTIQUE

DE

RICHARD WAGNER

Je voudrais essayer de définir brièvement la doctrine artistique de Richard Wagner telle qu'il l'a conçue et énoncée lui-même, ou du moins qu'elle se dégage pour moi de l'étude attentive de tous ses écrits. Mais avant tout, je dois prévenir le lecteur que ce que j'entends par la doctrine artistique de Wagner ne consiste ni dans une certaine tendance musicale, ni dans un système d'art précis et combiné de toutes pièces. Wagner, d'ailleurs, ne se faisait pas faute de railler la soi-disant tendance wagnérienne. « Ce que peut bien être ma *tendance*, écrivait-il dans les dernières années de sa vie, c'est ce que je ne suis jamais parvenu à découvrir. » Il conseillait aux jeunes musiciens « d'éviter toutes les Écoles, et en particulier l'École wagnérienne. » Et pour ce qui est de son système, il s'en est expliqué en termes très nets, dans la conclusion du plus considérable de ses écrits, *Opéra et Drame* : « Celui qui a compris mon livre de telle sorte, dit-il, qu'il a cru que je voulais y exposer un *système* arbitrairement inventé, et devant désormais servir de modèle, celui-là, sans doute, n'a pas voulu me comprendre. »

La doctrine artistique de Richard Wagner ne consiste pas non plus dans une série de réformes et d'innovations techniques. Certes l'œuvre de Wagner est riche en leçons de technique, et pour le musicien, et pour le poète, et pour le dramaturge. Mais, comme le dit encore Wagner, « il ne faut parler de technique qu'entre gens du métier : le laïque ne doit pas avoir à s'en occuper. » La

chasse aux motifs et aux réminiscences, la recherche, sous tous les accords, d'intentions subtiles et profondes, ce sont à coup sûr des passe-temps inoffensifs, et je ne nie pas qu'ils puissent à l'occasion être utiles ; mais ils n'ont rien à voir avec une doctrine artistique. Sans compter qu'il est toujours assez dangereux de vouloir déduire d'une œuvre d'art des leçons de technique trop absolues. Wagner lui-même l'entendait ainsi : qu'on se rappelle, par exemple, avec quelle réserve il a touché aux questions de technique toutes les fois qu'il a eu à parler de Beethoven, son seul vrai maître ! Et ne voit-on pas combien de dommage ont causé à l'art des temps modernes les œuvres sublimes de l'art grec, simplement parce que nous avons voulu en induire des leçons, c'est-à-dire des lois et des règles à notre usage, tandis qu'il n'y avait à en inférer qu'une seule leçon : et c'est, à savoir, que les hommes qui ont produit de tels ouvrages devaient se faire du monde une autre conception que la nôtre, et vivre d'une autre vie. Les Grecs étaient un peuple d'artistes, et nous ne le sommes point : voilà l'unique enseignement qui résulte pour nous de leurs œuvres.

La doctrine artistique de Richard Wagner, ce sont les principes généraux que, durant toute la seconde période de sa vie, il a obstinément, infatigablement, invariablement soutenus, par la parole et par l'action : c'est l'ensemble de ses idées sur la *destination de l'art*.

I

Dès le début de cette période, et jusqu'à la fin de sa vie, c'est dans l'art grec que Wagner a pris le point de départ de ses théories : non pas qu'il ait jamais eu la vaine intention d'emprunter à l'architecture, à la sculpture, à la musique, au théâtre grecs, des règles positives et permanentes ; mais parce que, suivant son expression, « les ruines elles-mêmes du monde grec nous enseignent à présent de quelle façon la vie, dans notre monde moderne, pourrait nous être rendue supportable. » Ainsi l'art véritable possède, d'après Wagner, une valeur si haute, que ses ruines elles-mêmes peuvent encore nous servir de leçon ; et non point pour nous apprendre à créer des œuvres d'art, mais pour nous montrer de quelle façon nous devrions réorganiser notre vie.

La vie, en effet, ne peut être « supportable » pour l'homme que dans une société où « l'art en constitue la fonction la plus haute ». Et tel n'est pas, assurément, le cas de notre société d'à

présent. L'art n'y est point la fonction la plus haute de la vie. Nous l'entendons plutôt comme l'entendait Rossini, qui donnait pour fondement et pour objet essentiel à tout art « de nous aider à tuer notre temps ». Tout ce qui s'élève aujourd'hui au-dessus de cette conception n'est encore que « des vœux, plus ou moins clairement exprimés, en fin de compte un nouveau témoignage de notre impuissance. » Et notre impuissance provient de ce que l'art moderne est un luxe, une chose superflue, « un art artificiel », faute de pouvoir s'appuyer sur la vie. « C'est de la vie seule que peut naître un besoin réel d'art, dit encore Wagner, et c'est elle seule qui peut fournir à l'art sa matière et sa forme. Pour qu'une œuvre d'art soit vivante, il faut qu'elle jaillisse directement de la vie. »

Ainsi la vie a besoin de l'art pour se réorganiser et « nous devenir supportable » : et l'art, de son côté, pour être la fonction suprême de la vie, doit puiser en elle sa matière et sa forme. Il y a là une de ces antithèses qu'on rencontre souvent dans les écrits de Wagner ; mais les deux thèses n'ont rien de contradictoire, et l'on découvre tout de suite leur liaison intime. Seules les conditions de notre vie moderne nous obligent à les séparer, par le fait de la séparation radicale qui s'est produite chez nous entre l'art et la vie. Si l'art avait continué à se développer harmonieusement, tel qu'il était au temps de la tragédie grecque (que Xénophon appelait « la véritable éducatrice de la Grèce »), nous n'aurions pas aujourd'hui une vie sans art et un art obligé de se maintenir en dehors de la vie : car l'action réciproque de l'art et de la vie aurait pu s'exercer librement. Mais nous subissons désormais les effets de cette « grande révolution de l'humanité, dont les premiers actes ont été la décomposition de la tragédie grecque et la dissolution de l'État athénien. » L'art est devenu si étranger à la vie, qu'il pourrait disparaître demain tout entier sans que la vie s'en trouvât modifiée. Et de là résulte que la doctrine artistique de Richard Wagner, pour une et homogène qu'elle soit, ne saurait s'exprimer qu'en deux thèses séparées. Tantôt, en effet, dans ses écrits, le maître considère l'art en fonction de la vie, et se demande quel devrait être son rôle dans une société bien organisée ; et tantôt il s'efforce, avec plus de détail encore, d'établir sous quelle forme et à quelles conditions « l'art pourrait devenir la plus haute fonction de la vie ». De sorte que, nous conformant au sentiment même de Wagner, nous diviserons en deux parties l'exposé de sa doctrine artistique, pour étudier tour à tour le rôle qu'il assigne à l'art dans la vie, et sa conception de l'œuvre d'art idéale.

II

Schopenhauer distingue, comme l'on sait, trois degrés dans la connaissance : la connaissance ordinaire, ou pratique, qui ne perçoit les choses que par rapport à nous ; la connaissance scientifique, qui les perçoit dans leurs rapports entre elles ; et la connaissance artistique, ou « purement objective », qui, de la variété de leurs rapports, dégage toujours plus clairement l'essence des choses (1). Avant même d'avoir lu Schopenhauer, Wagner était arrivé à une conception pareille de la connaissance artistique.

Il ne l'a point exprimée, naturellement, en des termes philosophiques aussi précis ; et peut-être même certaines des expressions qu'il en a données risqueraient-elles de nous paraître assez énigmatiques, si nous n'étions d'avance au courant de l'ensemble de sa doctrine : ainsi, lorsqu'il nous dit que « la science trouvera son accomplissement dans l'art, en même temps que sa rédemption. » Seul le philosophe pouvait fournir une claire définition logique de ce que l'artiste se bornait à sentir ; mais pour Wagner comme pour Schopenhauer, la dignité de l'art se fonde sur ce fait, que la connaissance artistique est une connaissance « purement objective », et réalise, comme telle, la forme suprême de la connaissance.

Mais de même que le philosophe et l'artiste étaient parvenus à cette conception par des voies différentes, de même cette conception les a ensuite conduits dans des directions différentes. Schopenhauer ne se préoccupe que de son système de métaphysique : « La philosophie, dit-il, restera une entreprise vaine, aussi longtemps qu'elle ne substituera pas la connaissance artistique à la connaissance scientifique. » Mais Wagner, l'artiste qui, « même dans son art, ne cherchait que la vie » de cette conception de la connaissance artistique, a aussitôt conclu que « l'art devait être le véritable éducateur de la vie humaine. »

Il estimait que le sentiment artistique, à lui seul, produisait déjà une connaissance *purement objective*. « L'homme y parle à la nature, et la nature lui répond. Et ne comprend-il pas mieux la nature, dans cet entretien, que ne fait le savant à travers son microscope ? Celui-ci ne comprend de la nature que ce qu'il n'a nul besoin d'en comprendre, tandis que l'artiste, dans la fièvre de

(1) Je ne connais aucun autre philosophe qui ait exprimé cette distinction aussi clairement que Schopenhauer ; mais plus d'un, avant lui, l'avait pressentie. Kant, par exemple, distinguait déjà « les trois degrés de la connaissance », et Baumgarten plaçait dans la beauté le fondement de la connaissance philosophique.

l'inspiration, devine au contraire ce qu'elle a pour lui de plus nécessaire. Et la compréhension qu'il en a est d'une étendue infinie, et c'est une compréhension où ne saurait atteindre l'effort le plus vaste de l'intelligence abstraite. Ce que l'artiste comprend de la nature, en effet, c'est « l'essence même des choses, sous la variété de leurs rapports. » — « Il jette un cri : et dans le cri qui lui répond, c'est lui encore qu'il retrouve. Il perçoit, dans le sentiment artistique, ce que lui ont caché les distractions de la vie ordinaire, à savoir que son être intime ne fait qu'un avec l'être intime de toutes choses. » Et comme Wagner, suivant ses propres paroles, « ne cherche partout que la vie », voici la conclusion qu'il tire de sa théorie de la connaissance artistique : « La science, dit-il, si haute qu'on la conçoive, ne saurait jamais être appelée à agir directement sur l'âme d'un peuple; son rôle se borne à couronner une civilisation déjà établie; tandis que l'art, au contraire, a pour mission d'instruire le peuple, de former son âme. » La connaissance artistique apprend à l'homme à connaître la nature et à se connaître lui-même. Et, comme le disait Novalis, « seul l'artiste peut deviner l'énigme de la vie. »

Mais il importe de noter ici un point du plus grand intérêt. Cette haute portée qu'il assigne à l'art, Wagner ne l'assigne pas à un art égoïste, individuel, isolé, né de la fantaisie personnelle, à l'art de luxe qu'est notre art d'à présent, destiné seulement à satisfaire les caprices d'esprits raffinés. Pour devenir l'éducateur d'un peuple, l'art doit d'abord sortir de ce peuple même : il doit être un art général, collectif, répondant à des besoins artistiques communs. « Le véritable besoin d'art ne peut être qu'un besoin collectif », lisons-nous dans *Art et Climat*; et un chapitre de l'écrit *l'Œuvre d'art de l'avenir* porte en épigraphe : « Le peuple, force efficiente de l'œuvre d'art. » Dans un autre endroit du même écrit, Wagner nous dit plus expressément encore que, « pour que l'artiste crée une œuvre grande et vraiment artistique, il faut que nous tous nous y collaborions avec lui. La tragédie d'Eschyle et de Sophocle a été l'œuvre d'Athènes. » Wagner, on le voit, a repris la pensée de Goethe : « C'est l'ensemble des hommes qui seul peut connaître la nature, et lui seul peut vivre ce qu'il y a dans la vie de purement humain. » Mais ici encore, Wagner ne s'en tient pas à une simple constatation théorique : il en conclut que c'est à l'art qu'incombe la mission de dégager, de la diversité des apparences et du conflit des intérêts, cette connaissance commune et cette vie commune qui seules pourront sauver l'humanité et rendre le monde « supportable ». Et voilà ce qu'il veut dire, lorsqu'il place « la rédemption de la science dans l'art » et « la rédemption de l'homme de l'utilité dans

l'homme de la poésie. » Il pense que, de même que c'est seulement dans un art supérieur que la communauté des hommes pourra prendre conscience d'elle-même, de même cet art supérieur doit naître des besoins artistiques de cette communauté tout entière, et exprimer sa vie.

Il ne s'agit point, naturellement, d'une synthèse abstraite d'éléments d'abord séparés. La connaissance artistique diffère de la connaissance scientifique en ce qu'elle est « purement objective ». Et ainsi la tâche de l'artiste ne consiste pas à composer un ensemble de choses qu'on aurait d'abord isolées, mais à pénétrer jusqu'à l'essence des choses, sous leur diversité apparente, et à saisir d'un seul coup leur profonde unité réelle. Ni l'analyse, ni la synthèse, n'ont donc rien à faire ici. La science est toujours obligée de sacrifier l'individu à l'espèce, et de se mouvoir ainsi dans l'abstrait. L'art, au contraire, suivant le mot de Schiller, « saisit directement l'individualité des choses ». Dans l'individu tel qu'il le crée, il parvient à révéler l'espèce : et non point par une série de combinaisons systématiques, par une accumulation systématique d'analogies et d'homologies; mais en nous faisant apercevoir, — par le libre développement d'une individualité vivante, par la suppression des singularités fortuites et la mise en valeur des caractères essentiels, — ce qui constitue l'unique contenu réel de cette *espèce*, dont la science ne nous donne jamais qu'une notion tout abstraite.

Il faut remarquer d'autre part que l'art est infiniment plus apte que la science à jouer un rôle collectif et universel. C'est seulement à l'étendue infinie de sa matière que la science doit le grand nombre de ses chercheurs. Par essence, elle est d'une nature égoïste. Entre elle et l'ensemble du peuple, il ne saurait y avoir de relations directes. Elle n'a point de patrie. Et le savant lui-même ne possède d'elle que la part qu'il s'en est personnellement acquise. Les plus belles conquêtes de la science ne sont encore que la propriété d'une caste: tandis que l'art véritable, l'art vivant, vient de la collectivité et y retourne. Si sublime que soit le génie d'un artiste, mille liens le rattachent toujours à la société qui l'entoure; et Wagner a pu dire en ce sens que « l'individu isolé ne saurait rien inventer, mais peut seulement s'approprier une invention commune ». Il n'a point cessé non plus de protester contre l'emploi courant, et à son avis trop commode, du mot de *génie*, pour désigner une force de création artistique qui lui paraissait plutôt collective qu'individuelle. Il n'admettait point qu'on considérât l'artiste comme un prodige tombé du ciel; il ne voyait en lui que la « floraison d'une puissance collective, floraison capable de produire à son tour des germes nouveaux. »

Et de même que les œuvres d'art ont besoin de cette puissance collective pour naître, c'est à elle aussi qu'elles retournent, car une œuvre n'est belle que si elle émeut d'autres âmes après celle qui l'a créée. « Le drame, disait-il, ne peut être conçu que comme l'expression d'un besoin de création artistique commun, et de ce besoin commun doit résulter pour le drame une sympathie commune. Lorsque l'une ou l'autre de ces conditions fait défaut, le drame n'a rien de nécessaire, et n'est qu'un produit accidentel. »

Ainsi l'art véritable doit avoir pour effet d'unir l'humanité. Il doit résulter de la collaboration de tous, et fournir à tous la joie la plus haute. Tel est cet art que Wagner aimait à appeler « l'art de l'avenir. » Et l'on peut voir dès maintenant à quel profond besoin de l'âme humaine il a mission de répondre. Lui seul, d'après Wagner, peut nous sauver de la complication, tous les jours plus grande et plus désastreuse, de notre vie sociale : de cette complication infinie où l'individu n'a plus même le sentiment d'être un homme, mais devient quelque chose comme un *homunculus* artificiel, l'élément infinitésimal d'un monstrueux mécanisme. N'est-il pas visible, en effet, qu'à mesure que notre civilisation avance, que notre science se développe, et que se complique l'organisation totale de notre vie, l'horizon de chacun de nous ne cesse pas de se rétrécir ? D'année en année l'individu obtient une part plus petite, dans l'ensemble de la possession spirituelle de l'humanité. Déjà Schiller s'effrayait de cet émiettement : « Toujours condamné à ne tenir qu'un fragment de l'ensemble, disait-il, l'homme finit par ne devenir lui-même qu'un fragment. Ayant toujours dans l'oreille le seul bruit monotone de la roue qu'il fait tourner, il devient hors d'état de développer l'harmonie de son être ; et au lieu d'exprimer en lui l'humanité tout entière, il n'est plus qu'un reflet de ses affaires ou de sa science. » Et déjà aussi Schiller, comme Wagner, voyait dans l'art l'unique voie de salut : « Seul l'idéal, disait-il, peut ramener les hommes à l'unité. » Cette conception de la valeur éducatrice et rédemptrice de l'art me paraît d'ailleurs un trait distinctif de l'esprit allemand. Tandis que pour la plupart des écrivains français l'art n'était qu'un simple divertissement, Goëthe l'appelait « la magie du sage » ; Schiller lui attribuait le pouvoir de « rendre à l'homme sa dignité perdue » ; Beethoven disait de la musique « qu'elle donnait accès à un monde supérieur » ; et voici que Wagner définit l'art « notre unique salut dans cette vie terrestre. » La puissance d'expression nouvelle dont dispose désormais le poète-musicien se trouve répondre, d'après lui, à un profond besoin intérieur de l'humanité tout entière.

Comme une roue qui tourne sans cesse plus vite, le tourbillon de la vie nous roule, nous secoue, nous entraîne toujours plus loin du terrain ferme de la nature. Mais l'art apparaît : il délivre la pensée en la transportant de l'apparence dans la réalité ; il rachète la science ; il habitue l'homme à se faire de la nature une compréhension infinie ; dans « l'homme de l'utilité », il réveille l'harmonie de son essence humaine ; au philosophe il montre la voie de la connaissance purement objective ; à ceux qui ont soif de liberté il apprend la manière de reconquérir leur dignité d'homme ; enfin il ressaisit et conserve le cœur de la religion, et, uni à elle, il conduit l'humanité hors de « l'état de meurtre et de rapine organisé et légalisé », où la politique l'a amenée, il la conduit vers un état nouveau, vraiment conforme aux besoins profonds de sa nature. Telle est, d'après Wagner, la haute destination de l'art.

Nous aimerions à pouvoir suivre Wagner dans les détails de cette théorie, à voir, par exemple, comment l'art des Grecs, suivant lui, s'est trouvé détruit le jour où il a rejeté « ce qui formait son lien avec la communauté », c'est-à-dire la religion ; comment l'art grec avait pour objet essentiel « d'exprimer ce qu'il y avait de plus profond et de plus noble dans la conscience populaire », tandis que ce qu'il y a de plus noble et de plus profond dans notre conscience est, au contraire, « la négation même de notre art d'à présent » ; comment « l'art véritable ne peut naître que sur le fondement d'une moralité véritable », et comment un art supérieur ne peut devenir accessible au peuple que sur le fondement « du symbole religieux d'un monde parfaitement moral. » Il ne serait pas sans importance non plus que nous insistions sur la lutte constante de Wagner contre la façon de concevoir l'art comme une notion abstraite, et en général contre toute théorie esthétique qui prétendrait imposer ses conclusions à l'artiste. Mais la place nous est mesurée ; et il nous suffira d'avoir indiqué les deux principes essentiels de cette partie de la doctrine artistique de Richard Wagner : le rôle éducateur, rédempteur de l'art, et la nécessité pour l'art supérieur d'être un art collectif.

III

Il nous reste à savoir maintenant sous quelle forme pourra se manifester cet art supérieur. La réponse de Wagner à cette question est d'ailleurs suffisamment connue : la forme la plus haute de l'art, pour lui, est le *drame*.

Mais ici encore nous devons commencer par établir une distinction, faute de laquelle la conception wagnérienne du drame

risquerait d'être comprise inexactement. Dans son écrit *la Poésie et la Composition*, daté de 1879, Wagner distingue trois degrés chez le ποιητής : le Voyant, le Poète et l'Artiste. Le Voyant est celui qui perçoit non pas l'apparence, mais l'essence des choses, « non pas la réalité, mais la vérité supérieure à toute réalité. » En lui s'incarne et se personifie la connaissance inconsciente, involontaire, du peuple, cette connaissance artistique dont parle Schopenhauer. Aussi le Voyant a-t-il pour faculté principale « la faculté du peuple, la force d'invention », qui n'est au fond que la reconnaissance de cette « vérité » dont la vue nous est cachée par l'illusion de la « réalité ». En opposition avec celui qui invente sans le savoir, et sans le vouloir, le Poète, lui, est un créateur conscient. Et non seulement il a conscience de ce qu'il voit, mais il veut encore l'exprimer et le reproduire. Par là il est un Artiste : il l'est d'autant plus qu'il parvient à donner de sa vision intérieure une reproduction plus complète.

Les êtres mystérieux dont le Voyant sent d'instinct la présence autour de lui ; les voix qui lui parlent dans le vent, dans le tonnerre, dans l'eau ; les formes qu'il aperçoit dans les forêts ; les nuages, les rayons de la lune, le Poète les perçoit aussi, mais volontairement, et avec l'intention expresse de les *représenter*, c'est-à-dire de les montrer aux autres hommes, de « communiquer à autrui ses visions de Voyant. » Et, tout d'abord, il essaie de les représenter par le *récit*. C'est dans ce sens que Wagner a dit du conteur qu'il était le véritable poète. Mais son récit ne consiste pas seulement dans des mots traduisant des idées (1) : ses mots ont, en outre, une vie rythmique qui leur est propre ; ils sont accompagnés de certains gestes définis, et ils ne sont point *parlés* mais *chantés*, de telle sorte que dès l'origine le Poète se trouve être en même temps un acteur et un musicien (2). Et bientôt ces langages purement humains, la parole, le chant et le geste, ne suffisent plus au Poète, toujours préoccupé de reproduire d'une façon plus complète l'image de la nature qu'il porte en lui. Et le Poète devient un Artiste : il découvre que la vision qu'il espérait reproduire, par le moyen d'un simple récit, exige, pour être pleinement réalisée au dehors, tout un appareil de règles et de pro-

(1) Le célèbre philologue américain Whitney affirme que « c'est une erreur profonde de considérer la voix comme l'organe *spécifique* du langage : elle n'est qu'un de ses organes, entre maints autres. »

(2) On retrouve aujourd'hui encore, dans les principautés des Balkans, la trace vivante de ce qu'ont dû être nos premiers poètes. Dans ce pays, le barde continue à *chanter* les exploits des héros ; il s'accompagne sur la *guzla*, dont il joue aussi durant les pauses de son chant ; et sans cesse il change de ton et d'attitude, et donne à son visage des expressions nouvelles. L'ensemble est d'un effet dramatique si poignant que nous avons vu mainte fois la foule des auditeurs haleter et frémir d'émotion aux récits de ce poète, qui est resté un *poète* et n'est pas devenu un *artiste*.

cédés techniques. A ses premiers modes d'expression il en adjoit d'autres, ceux que lui fournissent l'architecture, la sculpture, la peinture, etc. Et un moment arrive, enfin où la primitive vision totale de la nature se divise, comme un rayon de lumière en entrant dans une chambre noire; les diverses formes d'expression, de plus en plus développées, se séparent; et de plus en plus elles s'éloignent de leur fonction première, qui était de reproduire, dans son ensemble vivant, l'image reflétée dans l'âme du Voyant. Et les arts, ainsi séparés, n'étant plus employés à l'œuvre de vie, ne sont plus que de l'artifice.

Mais, suivant le mot de Schiller, « si l'artifice nous a écartés de la nature, c'est à l'art qu'il appartient de nous y ramener ». Et pour nous ramener à la nature, il faut que l'art, à la façon d'une puissante lentille, rassemble de nouveau en un seul rayon ces fragmens de la lumière artificiellement séparés. L'œuvre d'art suprême sera donc celle qui, au lieu de s'adresser isolément à tel ou tel de nos sens, reprendra l'intention primitive de toute poésie, et, usant de tous les moyens d'expression dont elle pourra disposer, se proposera pour but de reproduire complètement, directement, la vision du Voyant.

Le Voyant percevait des formes, entendait des voix, assistait à l'évolution d'aventures diverses, et aucun de nos arts n'était en état de reproduire dans son ensemble cette image variée qu'il se faisait du monde. La poésie se bornait à décrire, la peinture à représenter, la musique à éveiller des sentimens et des émotions. Mais le drame tel que l'a rêvé Wagner, le drame n'est pas une forme d'art déterminée: c'est « la projection au dehors de cette image du monde que nous portons au fond de nous-mêmes. » En lui s'accomplit ce « retour à la nature par le moyen de l'art » qu'avait déjà pressenti Schiller.

Qu'on nous permette, à ce propos, de faire justice en passant de deux erreurs communément répandues, et qui attestent, l'une et l'autre, une singulière inintelligence de la doctrine artistique de Richard Wagner.

La première consiste à prétendre que Wagner aurait contesté aux arts particuliers leur raison d'être, et rêvé leur suppression au profit du drame. De nombreux passages de ses écrits prouvent assez clairement le contraire. Personne n'a parlé avec plus d'admiration de la peinture de paysage, des maîtres italiens de la Renaissance, des grandes époques de l'architecture (1). Il suffirait

(1) « Cet artiste aujourd'hui si négligé, l'architecte, c'est lui qui est proprement le poète des arts plastiques: son rôle par rapport au sculpteur et au peintre est le

d'ailleurs, pour réduire à néant cette affirmation, de rappeler le chapitre vraiment magistral consacré par Wagner, dans *Opéra et Drame*, à l'histoire de la littérature, ou encore tant de jugemens qu'il a portés sur la musique et les musiciens. Lui-même, aussi bien, se plaignait, dès 1850, de cette interprétation monstrueuse qu'on faisait de sa théorie. Un journal ayant affirmé qu'il « voulait proclamer la déchéance de la sculpture », Wagner écrivait à un ami que « les bras lui tombaient devant de pareilles insanités », et qu'il voyait bien que « ce n'était plus la peine désormais de parler ni d'écrire sur tous ces sujets. » Loin de rêver la déchéance des arts particuliers, il disait au contraire que « dans le drame, le peuple se retrouverait et retrouverait *chacun de ses arts*. » Le drame n'était pas pour lui une forme d'art spéciale, mais une œuvre commune à laquelle tous les arts devaient collaborer, sans cesser le moins du monde pour cela d'avoir, en outre, leur existence propre.

Et il n'est pas davantage exact de soutenir que Wagner ait projeté un « mélange des arts » où chacun des arts se trouverait détourné de sa destination naturelle. Personne n'a, au contraire, plus sévèrement condamné ce mélange des arts, ni plus rigoureusement affirmé le nécessité pour tout art de se restreindre au rôle qui lui revient en propre. Encore une fois, le drame n'était pas pour lui la combinaison des diverses formes d'art, mais une œuvre spéciale, un organisme homogène et complet, dont tous les élémens concourent, chacun par ses moyens propres, à une fin commune.

Ceci nous ramène à la définition du drame, qui n'est pour Wagner ni une branche particulière de la littérature, ni la réunion des arts divers, mais un essai de représentation totale de cette « image du monde qui se reflète dans l'âme du Voyant. »

Nous sommes aujourd'hui bien déshabitués de cette conception primitive du drame. Celui-ci n'est plus rien pour nous qu'un genre littéraire comme les autres; et ainsi s'explique que nous en soyons encore à nous demander s'il est vraiment possible d'appeler Wagner « un grand poète ». Encore la plupart de nos philologues et de nos esthéticiens répondent-ils à cette question par un « non » catégorique. Donc Wagner a pu créer dans sa jeunesse des figures comme le Hollandais Volant et Senta, comme Tannhäuser et Elsa; dans son âge mûr, une Isolde, un Wotan, une Brunchilde, un Hans Sachs, un Parsifal : et l'on se demande sérieusement si l'homme qui a créé toutes ces âmes immortelles

même que celui du poète par rapport au musicien et au metteur en scène. » (Wagner, *Gesammelte Schriften*, p. 21.)

était un vrai poète ! Les Grecs n'auraient pas compris une semblable question, et nous avons l'espoir qu'un jour viendra où l'on cessera de la comprendre. Mais cet exemple nous fait voir comment Wagner a été amené à dire « qu'il s'agissait désormais d'une régénération complète de l'art, et que nos arts d'à présent n'étaient plus que l'ombre de l'art véritable. »

Cette régénération bienheureuse ne pourra avoir lieu que si nous revenons à la source de tout art, *au drame*, ressuscité avec le concours de tous les sens et l'emploi de tous les moyens d'expression. Et c'est de cet art régénéré que Wagner a pu dire que, « si nous l'avions, tous les autres arts trouveraient en lui leur justification. »

Mais le drame, à son tour, ne pourra réaliser ce haut idéal, il ne pourra devenir l'œuvre d'art suprême et universelle, et contenir à leur plus haut degré tous les autres arts, qu'à la condition expresse que son contenu soit *purement humain*. Il ne peut y avoir de drame parfait que le drame *purement humain*.

Le *purement humain*, c'est « ce qui exprime l'essence de l'humanité comme telle » ; c'est ce qui est affranchi de toute convention, de toute formule historique ou locale ; c'est ce d'où se trouve « exclu le particulier et l'accidentel ». Un drame historique, par exemple, ne saurait être un drame *purement humain*, et pas davantage une pièce dont le sujet reposerait sur telle ou telle conception conventionnelle de l'honneur. De même encore, « un sujet qui s'adresse exclusivement à l'intelligence », car le drame *purement humain* doit représenter l'homme tout entier, et admettre le sentiment en même temps que la pensée.

Cette théorie du *purement humain*, considéré comme la condition fondamentale du drame supérieur, est à mon avis la partie la plus importante de la doctrine artistique de Richard Wagner. Elle résume à elle seule l'essence entière du drame nouveau, de cet art dans lequel, suivant le mot de Wagner, « il y aura toujours à inventer du nouveau ». On a bien pu découvrir dans Aristote la trace d'une théorie analogue, et Wagner lui-même ne manque jamais de se rapporter à Eschyle et à Sophocle, « dont l'art *purement humain* est le plus magnifique héritage de l'histoire de la Grèce. » Mais c'était en tout cas une théorie complètement perdue, et Wagner aura eu le premier la gloire de nous la rendre si clairement exprimée.

Il est touchant, par exemple, d'entendre Schiller se plaindre, dans une lettre à Gœthe, de la nécessité où il est de s'en tenir au drame historique, et aspirer vers un « sujet purement passionnel et humain ». Il est curieux aussi de voir Gœthe protester

contre « l'envahissement de la poésie même par la pensée pure ». Et d'autre part, ne voyons-nous pas les musiciens s'efforcer durant deux siècles, depuis Peri et Monteverde jusqu'à Gluck, de revenir directement à la tragédie grecque ? Leurs efforts, en vérité, sont restés vains ; car ils essayaient de verser un vin nouveau dans de vieux vases, en voulant marier la musique moderne avec la poésie antique. Mais ces vains efforts n'en attestent pas moins une aspiration qui devenait sans cesse plus pressante et plus forte, chez les musiciens comme chez les poètes, une aspiration vers une forme d'art supérieure, où le poète et le musicien pourraient collaborer. Il leur manquait seulement la clef qui leur aurait ouvert ce royaume nouveau. Gluck disait que « le plus grand musicien ne pouvait encore faire que de médiocre musique, si le poète ne lui fournissait un sujet qui l'inspirât. » Et vers le même temps, Schiller affirmait que « le drame tendait vers la musique » ; il racontait que ses idées poétiques naissaient toujours en lui « d'une certaine disposition musicale » ; il écrivait à Goëthe : « J'ai toujours eu l'espoir que l'opéra pourrait nous rendre la tragédie antique sous une forme plus noble. » Goëthe, de son côté, rêvait « une action commune de la poésie, de la peinture, du chant, de la musique, et de l'art théâtral ; » et il ajoutait : « Quand tous ces arts pourront agir en commun et se trouver réunis dans un même spectacle, ce sera là une fête à laquelle nulle autre ne se pourra comparer. » Les critiques, eux aussi, en Allemagne comme en France, exprimaient le même vœu. Lessing, par exemple, disait « que la nature lui paraissait avoir destiné la poésie et la musique non pas tant à être liées ensemble qu'à former un seul et même art. » Herder prévoyait une œuvre d'art « où la poésie, la musique, l'action et la décoration ne feraient qu'un. » Restait seulement à trouver la matière de ce drame nouveau, que présentaient ainsi, depuis plus d'un siècle, les poètes et les musiciens. Cette matière, c'est Wagner qui l'a trouvée, quand il a donné pour sujet au drame idéal « le purement humain, dégagé de toute convention. »

IV

Un musicien seul, en vérité, pouvait apercevoir aussi clairement cette loi fondamentale du drame. Car de tous les arts humains la musique seule est, d'une manière exclusive, *purement humaine* ; elle seule n'exprime jamais rien de spécial, d'accidentel, d'individuel. Comme le disait Wagner dans un de ses écrits de jeunesse, « ce que la musique exprime est éternel, infini et idéal ; elle ne dit pas la passion, l'amour, le regret de tel ou tel indi-

vidu dans telle ou telle situation, mais la passion, l'amour, le regret mêmes. » Et ainsi la musique se trouve être la condition indispensable de cette limitation du drame au purement humain.

Je ne saurais avoir l'intention ici d'approfondir avec Wagner la philosophie de la musique. Wagner n'a fait d'ailleurs que reprendre à ce sujet les idées de Schopenhauer, dont il a fait, dans son écrit sur *Beethoven*, un développement plein de profondeur et de poésie. Mais sa théorie du drame poético-musical était arrêtée dans son esprit bien avant qu'il ne connût Schopenhauer; et c'est elle seule qui nous importe aujourd'hui.

Il nous est cependant indispensable de rappeler ici, pour l'intelligence de cette théorie, que la musique, suivant Wagner, par l'inconcevabilité logique de son action, agit sur l'homme « à la façon d'une force naturelle, que l'on subit sans pouvoir se l'expliquer ». C'était déjà l'opinion de Goëthe : « La dignité de l'art, disait-il, n'apparaît nulle part aussi éminemment que dans la musique : car la musique n'a point de matière, elle est toute forme et toute substance; et elle relève et ennoblit tout ce qu'elle exprime. » Les poètes romantiques allemands sont allés plus loin encore. Henri de Kleist considérait la musique comme « la racine de tous les arts », Hoffmann disait que « la musique ouvrirait à l'homme un monde inconnu, un monde qui n'avait rien de commun avec celui que nous font voir nos sens. » Le monde inconnu dont parlait Hoffmann, c'est cette « image complète du monde » que Wagner place dans l'âme prédestinée du Voyant.

Comme il y a loin, de ces nobles jugemens des poètes sur le rôle sacré de la musique, aux théories de nos esthéticiens déclarant, avec le philosophe Herbart, que « l'essence véritable de la musique consiste tout entière dans les règles du simple et du double contre-point », et lui refusant en conséquence toute signification supérieure! Déjà Schiller nous a appris que la musique avait sur lui le pouvoir de lui faire créer des formes vivantes. Et voici que Wagner, complétant son témoignage, nous révèle le véritable pouvoir de la musique. La musique, pour lui, est un organisme féminin, incapable de créer par lui-même des formes vivantes, mais qui devient, de tous les arts, le plus créateur, lorsqu'il est fécondé par le Poète-Voyant : c'est dans le drame seulement que la musique peut créer des formes. Et il en résulte, d'autre part, que le drame *purement humain* ne saurait se passer du secours de la musique.

« La musique, dit Wagner, ne doit pas entrer dans le drame comme un simple élément à côté d'autres. Il faut lui rendre son ancienne dignité, et reconnaître en elle non la collaboratrice, ni la rivale, mais la mère du drame. C'est en avant et non pas à

l'arrière du drame qu'est sa place. Elle chante, et ce qu'elle chante, elle vous le montre là-bas sur la scène. Elle est comme une aïeule qui révélerait à ses enfans, sous la forme de légendes, les mystères de la religion. »

Mais pour que la musique remplisse ce rôle, il faut qu'à son tour elle soit incorporée dans le drame. « Une musique qui voudrait être son objet à elle-même, exprimer à elle seule un objet défini, cesserait absolument d'être de la musique. Tout effort pour devenir d'elle-même dramatique et caractéristique ne peut avoir d'autre effet que de déposséder la musique de son essence propre. » Et non seulement la musique ne saurait être à elle seule le drame, mais elle est même hors d'état de créer aucune forme pour l'œil ou pour l'imagination. « Quand le musicien essaie de peindre, dit Wagner, il produit quelque chose qui n'est ni une peinture ni de la musique. » Personne n'a plus sévèrement jugé non plus la *musique à programme* : « Le programme, dit-il, aggrave encore la question du pourquoi, au lieu de la résoudre. Ce n'est pas lui qui peut exprimer la signification d'une symphonie, mais bien une action dramatique réalisée sur la scène. » Et l'on sait d'autre part que, dans les œuvres de Beethoven, Wagner a toujours vu des drames; il affirmait que ces œuvres sublimes ne sauraient être comprises si on les considérait comme de la musique pure. Mais d'autre part il n'a point cessé de soutenir que, pour heureuse et bienfaisante, et « nécessaire », qu'ait été l'*erreur* de Beethoven, ce maître admirable s'était trompé, en exprimant par la seule musique ce dont l'expression complète était réservée au drame. Erreur qui a été pour Wagner lui-même de l'effet le plus précieux : elle seule lui a révélé, en effet, le pouvoir profond de la musique. Car ce n'est pas Gluck, mais Beethoven, qui a enseigné à Wagner la voie du drame *purement humain*.

C'est là un point d'histoire assez important, et qui nous aide à comprendre la véritable fonction de la musique dans le drame.

Nous avons vu que la musique, livrée à elle seule, était incapable de créer des formes, ne pouvant ni peindre, ni décrire ni exprimer une action. Mais ce serait une erreur de penser que les mots, les idées, les vers puissent limiter et déterminer la musique. « Jamais les vers du poète n'y parviendraient, quand même ce seraient ceux de Gœthe ou de Schiller : cela n'est possible qu'au drame, en tant qu'il projette devant nos yeux le reflet de la musique, en tant que les mots et les pensées n'y servent plus qu'à la vie de l'action. » La tentative de Gluck pour adapter la musique aux paroles, si glorieuse qu'elle soit, n'a rien à voir ici; tandis que c'est, au contraire, « l'erreur nécessaire » de Beethoven

qui nous a révélé le pouvoir inépuisable de la musique. « Par son effort héroïque pour atteindre l'idéal nécessaire dans une voie impossible. Beethoven nous a montré l'aptitude infinie de la musique à atteindre cet idéal dans une voie où elle n'aurait plus besoin d'être que ce qu'elle est en réalité, *l'art de l'expression.* »

On comprend maintenant ce que voulait dire Wagner quand il rêvait d'un drame où « se trouveraient confondues dans une essence unique les figures de Shakspeare et les mélodies de Beethoven. » Et l'on devine pourquoi il nous dit qu'il aurait aimé à définir ses drames : « de la musique réalisée en action et rendue visible. »

V

Il nous reste à voir quel sera, dans ce drame idéal, le rôle des autres arts, et en particulier de la poésie. Wagner n'était nullement sur ce point de l'avis de Milton, qui croyait possible l'union « d'une musique sublime avec des vers immortels. » — « Le fait qu'une musique ne perd rien de son caractère quand on change les paroles qu'elle prétend traduire, disait-il au contraire, prouve assez clairement que la soi-disant relation intime de la musique et de la poésie est une pure illusion. Quand on entend des paroles chantées, à supposer même qu'on perçoive les paroles (ce qui, dans les chœurs notamment, est presque impossible), ce n'est pas à ces paroles qu'on fait attention, mais à la seule émotion musicale provoquée par elles chez le musicien. » Cette déclaration, venant de Wagner, pourra, au premier abord, surprendre plus d'un lecteur. Elle est en contradiction flagrante avec ce principe de Gluck « que l'objet de la musique est de soutenir la poésie. » Mais nous avons dit déjà que la conception wagnérienne du drame, loin d'être d'accord avec celle de Gluck, de ses prédécesseurs et de ses successeurs, comme on le répète communément, lui est au contraire tout à fait opposée. Wagner, d'ailleurs, dit encore dans un autre endroit que « toute réunion de la musique et de la poésie a nécessairement pour effet de dégrader cette dernière. »

C'est que, pour comprendre la théorie de Wagner, il faut toujours revenir à cette pensée de Lessing, que « la nature a destiné la poésie et la musique non pas à être liées ensemble, mais à former un seul et même art. » Ni la musique ni la poésie n'ont en effet pour objet, dans le drame wagnérien, de « se soutenir » l'une l'autre, mais elles doivent toutes deux agir en commun. La relation de la poésie et de la musique ne cesse d'être

illusoire que lorsque les deux formes d'art renoncent également à leur valeur absolue, pour se consacrer à une fin supérieure, qui est la création du drame. L'union idéale du poète et du musicien, Wagner la comparait toujours à celle de l'homme et de la femme : le poète féconde, le musicien enfante.

Cette comparaison contient en germe le programme complet du rôle destiné par Wagner à la poésie dans le drame. Déjà Rousseau avait insisté sur la nécessité de n'admettre dans le drame musical que « des idées très simples et en petit nombre ». C'est précisément au poète que revient cette tâche de simplification. Il doit simplifier, en « concentrant sur un seul point des momens divers » ; il doit simplifier en éliminant tout ce qui est conventionnel, historique, accidentel ; il doit simplifier en ramenant les caractères à leurs lignes primitives et réelles. Et sa tâche de simplification doit s'étendre jusqu'au style. Il doit « réduire le nombre des mots accessoires, multipliés à l'excès par la complication de la phrase littéraire » ; il doit éliminer du discours « tout ce qui ne s'adresse pas au sentiment, mais à la seule raison » ; et c'est à ce prix qu'il pourra « en faire un langage purement humain ». Tel est le sens profond de cette parole souvent citée, et souvent mal interprétée, de Wagner : « En vérité la grandeur du poète se mesure surtout à ce qu'il sait taire. » Le poète, en effet, dit dès l'abord au musicien : « Fais jaillir ta mélodie, pour qu'elle coule à travers toute l'œuvre comme un torrent ininterrompu ; en elle tu diras ce que je tairai, parce que toi seul peux le dire : et moi, en me taisant, je dirai tout, parce que c'est moi qui te conduirai par la main. »

C'est que la musique a elle aussi son langage, « un langage nouveau, capable d'exprimer l'illimité avec une précision incomparable. » Ce langage a été développé, amené à la maîtrise parfaite de ses moyens par les grands symphonistes. Et aujourd'hui, « avec les symphonies de Beethoven, nous traversons la frontière d'une période nouvelle de l'histoire de l'art ; » et la dernière symphonie de Beethoven est « l'Évangile de l'art de l'avenir ».

Ainsi Wagner, tout en prenant le point de départ de sa théorie du drame dans la tragédie grecque, ne songe nullement à une résurrection de cette forme d'art disparue. Le *Dramma per musica* italien, tel surtout qu'il s'est développé dans les dernières œuvres de Gluck, constitue en une certaine mesure un essai de résurrection de ce genre ; mais pas du tout le drame de Wagner. Ce drame est au contraire fondé sur les dernières conquêtes de celui de tous les arts qui est arrivé le dernier à sa maturité : de la musique.

Et que l'on ne croie pas que ces sacrifices mutuels de la poésie et de la musique constituent le moins du monde une entrave pour ces deux arts. Certes il y a tout un genre de *beautés* qui sont de mise dans les arts isolés, et qui ne sauraient trouver leur emploi dans le drame (1). Mais, en revanche, la collaboration de la musique « donne au souffle de la poésie une plénitude incomparable; » et la musique à son tour trouve dans le concours de la parole « une fécondation indéfinie du pouvoir purement musical de l'homme. »

Outre la musique et la poésie, la mimique, la plastique, la peinture et maints autres arts concourent à l'achèvement du drame purement humain. Mais à vouloir fixer avec détail ce que doit y être leur rôle, on risquerait de tomber dans un excès de dogmatisme; mieux vaut, sur ce point, voir à l'œuvre Wagner lui-même, dans ses drames. Nous y trouverons notamment le geste muet promu, par la collaboration de la musique, à une intensité et à une puissance d'expression qui en font un des éléments constitutifs de l'action dramatique : ainsi, dans le *Rheingold*, le geste de Wotan élevant l'épée; dans *Tristan*, la scène de la coupe. Ailleurs, par exemple dans les scènes du temple de *Parsifal*, c'est le tableau qui acquiert toute l'importance d'un élément d'émotion dramatique, toujours grâce à la collaboration du poète, qui nous fait comprendre le sens défini du tableau, et à celle du musicien, qui nous en fait ressentir la portée pathétique. Enfin il n'y a pas une des œuvres de Wagner, depuis le *Hollandais Volant* jusqu'au troisième acte de *Parsifal*, où la *plastique* ne joue par instans un rôle capital dans le développement de l'action. Il importe seulement, au point de vue théorique, que ces arts divers se bornent toujours à remplir dans le drame la fonction spéciale que la nature leur a assignée, sans vouloir jamais empiéter l'un sur l'autre. Wagner, dans un passage de son *Œuvre d'art de l'avenir*, nous a indiqué la manière dont ces arts divers pourraient s'harmoniser dans le drame. « Se complétant sous mille formes diverses, tantôt ils agiraient tous en commun, tantôt deux à deux, tantôt l'un après l'autre, suivant les exigences de l'action dramatique, seule chargée de donner la mesure et la direction... Mais tous ne doivent avoir qu'une seule intention, qui est le drame lui-même. »

Le drame, c'est en effet le centre où tout doit converger.

(1) De là vient, soit dit en passant, l'impossibilité absolue de séparer, dans les drames de Wagner, le *texte* et la *musique*, et de les examiner d'après les règles spéciales de chacun des deux arts.

Mais l'on peut se demander encore quelle devra être la matière de ce drame idéal, et quelles règles spéciales résulteront pour son *action dramatique* des conditions nouvelles où il aura à se produire. Une première règle en résultera directement : la nécessité de restreindre la matière de l'action dramatique au *purement humain*. Et du rôle particulier de la musique dans le drame, il résultera encore la nécessité pour le dramaturge nouveau de diriger son action beaucoup plus vers l'intérieur, vers le cœur et l'âme de ses personnages, que n'y était tenu l'auteur de drame simplement littéraire.

Mais en dehors de ces deux règles, dont la première seule a une valeur absolue, il n'y en a point d'autre qu'on puisse fixer avec rigueur. En essayant de préciser davantage la théorie de l'action dramatique, on courrait chance d'imposer des limites arbitraires et inutiles à l'infinie variété du génie créateur. C'est ce qui est arrivé à Wagner lui-même, dans son *Opéra et Drame*. Sous l'impression de son *Anneau du Nibelung*, qui l'occupait à ce moment, il a indiqué dans son livre comme nécessairement exigées par la définition du drame musical certaines limitations, — par exemple la suppression des chœurs, — dont il s'est lui-même dégagé dans ses œuvres suivantes. Et il y a encore maintes de ses observations, notamment sur l'emploi du mythe et de la légende, qu'il faut bien se garder de prendre pour des règles absolues. Le seul principe véritable du drame, lui-même l'a nettement formulé, en disant que « le drame devait revêtir sans cesse des formes nouvelles. »

VI

Ceci nous amène à une dernière question, fort importante, elle aussi, et encore plus difficile à résoudre : la question de savoir si nous sommes en droit de considérer les œuvres dramatiques de Wagner comme des exemples de ce drame dont il a exposé le plan dans ses écrits.

La question, à dire vrai, n'est difficile à résoudre que pour nous, et en raison de notre admiration pour ces œuvres magnifiques. Pour Wagner, la réponse n'avait rien d'embarrassant : ce n'est pas une fois, mais vingt fois, qu'il l'a formulée dans ses écrits. Et sa réponse était négative : il n'entendait nullement qu'on cherchât dans ses drames les exemples de sa théorie du drame.

Il ne se lassait pas de répéter que le drame, tel qu'il le rêvait, était « actuellement impossible ». Dans *Opéra et Drame*, il écrivait : « Personne ne peut être aussi clairement convaincu que

moi-même de cette vérité, que la réalisation du drame tel que je le conçois dépend de conditions qui la rendent actuellement impossible, non seulement à moi, mais à une volonté et à des aptitudes infiniment supérieures aux miennes. Elle dépend d'un état social, et par suite d'une collaboration collective, qui sont exactement à l'opposé de ce que nous avons à présent. » Et un an plus tard, en 1852, tandis qu'il était tout entier dans son *Anneau du Nibelung*, il écrivait à Uhlig : « A propos ! aie bien soin de protester contre l'accusation qu'on me fait de travailler à l'œuvre d'art de l'avenir : il faudrait pourtant bien que les sots apprennent à lire, avant de se mêler d'écrire ! » Il avait d'ailleurs, précédemment déjà, déclaré à Uhlig que « l'œuvre d'art de l'avenir ne saurait à présent être créée, mais tout au plus préparée. »

Ces divers passages prouvent, en tout cas, que la doctrine artistique générale de Wagner, et même sa théorie particulière du drame *purement humain*, doivent être considérées en dehors de son œuvre dramatique personnelle. Elles forment, comme le lecteur a pu s'en rendre compte, une partie organique de sa conception totale de l'univers.

Dans l'œuvre dramatique de Wagner, au contraire, le génie individuel domine tout le reste. Et Wagner a beau nous dire que, s'il a pu établir en théorie les élémens essentiels du drame *purement humain*, c'est « parce qu'il les a d'abord inconsciemment découverts dans la pratique de son art » : cette déclaration n'atténue pas l'erreur de ceux qui prétendent voir dans son œuvre un exemple complet et définitif de l'œuvre d'art de l'avenir, telle qu'il l'a conçue. Admettons plutôt, comme il le dit encore, que « l'œuvre d'art de l'avenir peut tout au plus aujourd'hui être pressentie. » Et il ajoute : « Seul le solitaire, dans son amer sentiment du tragique de cette situation, peut s'élever à un état d'ivresse assez complet pour tenter de réaliser l'impossible. »

Que Wagner a « réalisé l'impossible », c'est ce que nous sommes bien tenté de croire quand nous entendons *Tristan*, l'*Anneau du Nibelung*, *Parsifal*, et les *Maîtres Chanteurs*. Et ces œuvres incomparables nous donnent le clair « pressentiment » de ce que sera l'œuvre « collective » de l'art de l'avenir. Mais cet art lui-même, c'est de l'avenir seul que nous aurons à l'attendre.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que, pour avoir été un « solitaire », Wagner ait entièrement échappé à cette loi de « production collective » dont il faisait la condition nécessaire de toute véritable création artistique. L'art nouveau qu'il a créé, en effet, il ne l'a créé qu'avec la collaboration de tous les grands poètes et musiciens d'autrefois, et tout particulièrement des artistes de son

pays. Et c'est même, à nos yeux, sa vraie grandeur, qu'il n'ait pas été dans l'histoire un accident, un phénomène isolé, mais au contraire le produit direct et longuement préparé de toute l'évolution artistique du génie allemand. Le drame wagnérien est l'œuvre et la propriété des grands poètes et des grands musiciens de l'Allemagne : c'est en leur nom, sur leur ordre, que Wagner a parlé et qu'il a créé.

Tous les grands musiciens allemands ont été, en effet, des dramaturges. Les *Passions* et la *Grande Messe* de Bach prouvent assez l'énorme puissance dramatique du vieux maître; et il n'y a pas une de ses œuvres de pure musique où n'apparaisse son souci de l'accent et de l'expression. Pareillement Hændel; et Haydn lui-même n'échappe pas à cette règle. Gluck, qui, du genre faux du *Dramma per musica* a tiré des merveilles de force et de vérité dramatiques; Mozart, « ce suprême et divin génie », comme l'appelait Wagner, Mozart qui, en dépit de livrets abominables, dont il souffrait cruellement, et des fâcheuses conditions où il se trouvait, nous a laissé des *dramas* immortels; enfin Beethoven, qui n'était rien qu'un dramaturge : tous ces maîtres paraissent avoir senti, d'une façon plus ou moins consciente, que quelque chose leur manquait pour réaliser pleinement leur idéal d'art. Et c'est ce qu'ont senti, de leur côté, les poètes, Wieland, Schiller, Gœthe, Lessing, Herder, Kleist, Hoffmann, et tant d'autres qui pourraient être considérés, eux aussi, comme les précurseurs du drame wagnérien.

Wagner n'est donc pas un génie isolé. Il est le dernier fruit du génie de sa race; et la forme d'art qu'il a instituée, résumé des aspirations séculaires des poètes et des musiciens allemands, cette forme ne doit pas s'appeler le *drame wagnérien*. Son nom véritable est : *le drame allemand*.

On parle couramment du drame grec, du drame anglais, de la tragédie française, du drame espagnol; et ces noms n'expriment pas seulement la nationalité des auteurs, mais un genre spécial, une forme déterminée du drame. Désormais, on pourra, dans le même sens, parler du *drame allemand*. Et ce drame sera celui dont Wagner nous a indiqué les règles, et fait pressentir la beauté, le drame poético-musical, *purement humain*.

HOUSTON STEWART CHAMBERLAIN.

LA

VIE POPULAIRE DANS L'INDE

D'APRÈS LES HINDOUS

II ⁽¹⁾

LA VIE PUBLIQUE

I. — PRINCIPAUX ADHÉRENS DU CONGRÈS NATIONAL DE L'INDE.
UNE PROCLAMATION ÉLECTORALE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS.

S'il est indifférent aux braves gens du village de Mangalam, ainsi qu'au commun des Hindous, d'être gouvernés par le vertueux Rama ou par les Rakshasas impies, il n'en va pas de même pour les habitans de Conjeveram et, généralement, pour tous les bourgs et villes où un contact plus fréquent avec l'administration anglaise a développé des germes de mécontentement et d'opposition. A cette heure il est bien peu d'agglomérations où l'on ne rencontre des partisans du Congrès national, de cette assemblée qui se réunit chaque année, le 25 décembre, pendant les vacances de Christmas, pour délibérer sur les aspirations et les vœux de la masse des Hindous. J'ai sous les yeux une liste des membres les plus influens du Congrès national; il s'y rencontre des maharajahs à côté de manufacturiers, d'hommes de loi, de fonctionnaires anglais repentis, de journalistes, de professeurs. Leurs noms sont connus et révéérés de toute l'Inde; leur place

(1) Voir la *Revue* du 15 septembre.

est ici, puisqu'on me les a obligeamment communiqués et qu'il s'agit de montrer les Hindous peints par eux-mêmes (1).

Des agitateurs, une presse, une assemblée! Que nous voilà loin du désintéressement et de la passivité qui sont de si précieuses garanties de sécurité pour l'administration anglaise! Encouragés par des hommes d'État anglais, les lord Ripon, les Trevelyan, les travaux du Congrès national tendent à des buts précis : allégement des impôts, séparation des pouvoirs, liberté du port d'armes; accession des Hindous à tous les emplois, etc. Aboutiront-ils? Des femmes, dont la Pandita Rama Bai est la plus en vue, secondent les efforts des congressistes, principalement en ce qui regarde le mariage des enfans-veuves, des jeunes filles qui, mariées dans leur enfance et ayant perdu leur mari avant l'époque de la nubilité, sont condamnées, par les rites, à un veuvage prématuré et perpétuel.

(1) MEMBRES LES PLUS INFLUENS DU CONGRÈS NATIONAL DE L'INDE :

Le Pandit (savant) Adjdhia Nath, membre du Conseil législatif d'Allahabad, adjoint au Secrétaire général du Congrès. — Le Babou W. C. Bonnerjee, de Calcutta, président du Congrès en 1885. — Le Babou S. N. Bonnerjee, de Calcutta. — Le Maharajah de Durbhunga (Bengale). — Le Maharajah de Visyanagram (présidence de Madras). — M. Syanee, membre du conseil législatif de Bombay. — M. Jelung, juge à la haute-cour de Bombay. — M. Mehta, de Bombay. — M. Bhunnji, de Bombay. — M. Dada Bhae Nourozeji, de Bombay. — Le Pandit Gopi Nath, de Lahore. — M. Sujjad Hussein, de Lucknow, un musulman. — MM. Shabinjada Ram et Murlee Dhur, avocats à Umballah. — MM. Ghunga Lal et Surmulk Rac, avocats à Amritsar. — M. Dusanahi Ram, avocat à Lahore. — M. Rousham Lal, avocat à Allahabad. — M. Muddum Gopala, de Delhi. — Le rajah Rompal Sing, des Provinces nord-ouest. — M. Ram Soubaya, du Pendjab. — M. Mala Hari, d'Allahabad. — M. Hume, ancien secrétaire du Vice-roi, présentement secrétaire général du Congrès. — M. Norton, un eurasien, un métis de Madras, avocat. — Le Serdar Dyal Sing, de Lahore, vice-président du Congrès. — MM. P. C. Chatterjee et R. P. Rae, avocats à Lahore. — MM. Mono Mohum Ghose, A. M. Bose, Muttee Lal Ghose, Ashotas, Bisuvas, A. Dhur, Jay Goshinda Schome, Dr. R. G. Rerr, Gotindra Nath Jagore, Brojendro Comar Roy, de Calcutta. — MM. Delundra Chandra Ghose, Nobin Chandra Bural, J. Palit, M. Haldhur, B. Chakramvartée, Dr. R. J. Sircar, N. B. Sircar, L. B. Bysack, J. K. Bassu, Prya Nath Ghose, Subya Prasad Gangolée, du Bengale. — Le dewan Bahadour Ruga Nath Roe, de Madras. — Rae Bahadour P. Ananda Charlou, de Madras, membre de la commission permanente du Congrès national. — M. Gourousamy chetty, bachelier ès arts, de Madras. — M. Sababady modeliar, fabricant de tissus de coton à Pondichéry. — MM. C. Etharajon poullé et Rae Bahadour S. Ramaşany modeliar, de Madras. — M. Sankara Nair, du Malabar, membre du Conseil législatif de Madras. — MM. W. S. Santz et Rangacharijar, de Madras. — MM. Swasamyer, Krichnasamy, Rajah Rama Roo, Soubramanyer, Rangasamyengar, J. V. Leshagore Yer, Adam, M. Arraragam charryar, de Madras. — M. Lala Mya Das, du Pendjab. — M. Lorin Chandra, de Peschawar. — M. Gopal Suhae, d'Amritsar. — M. Latchoumana Mulkar, membre du Conseil législatif de Bombay, etc., etc., etc.

Voici maintenant les principaux journaux qui soutiennent le Congrès national de l'Inde : Le *Miroir de l'Indou*, le *Bengali*, le *Patriote Hindou*, l'*Amrita Bazar Patrika*, de Calcutta. — Le *Clair de Lune*, de Bombay. — *India*, de Londres. — La *Tribune*, le *Journal du Peuple*, l'*Akbarien*, le *Mitravillas*, le *Roni*, le *Kerkah du Kashmir*, de Lahore. — Le *Morning Post*, d'Allahabad. — L'*Hindou*, de Madras. — Le *Punch d'Oudh*, de Lucknow.

En quelle mesure le brahmanisme intervient dans la vie publique, au cœur de l'Inde, on le saura par la poésie suivante, qui est un appel adressé aux électeurs dans un village français où fonctionne nécessairement le suffrage universel. Il s'agit d'une élection au Conseil général; le candidat s'appelle Chanemougavelayoda modéliar :

STANCES

COMPOSÉES PAR A. SIVAGOUROUNADAPOULLE,

maître d'école, demeurant à Canouvapeth, commune de Villenour,

sur la demande de Comarasamy-poullé, fils de Tandavarayapoullé, dudit village.

Avec l'appui suprême de Manakalatangarane, fils aimé de Çiva, qui habite Pondichéry, pays fertile entre tous, afin que les Hindous français vivent dans la prospérité et goûtent un bonheur infini, je veux chanter la gloire de Chanemougame, le second fils de Çiva...

A la nouvelle que les dévas avaient été emprisonnés par le géant Sourasatmane, le Coumaraval entreprit de les délivrer en frappant de son dard mortel ce terrible héros, et renversa ainsi les projets du fier Indra... Dès que l'on prononce le nom de Chanemougavelayoudane, le Sadasivane (un des noms de Çiva, porté par le concurrent du candidat) se trouble...

Il (le candidat) est né sous l'invocation de Chanemougavelayoudane pour relever dans le monde la religion des Hindous, pour terrasser ses ennemis gonflés de jalousie et pour épargner aux braves gens les maux dont on les menace. Électeurs, si vous voulez échapper au péril, ne méprisez pas le Saravanane! Ceux qui viennent avec des armes pour nous assaillir seront un jour sans asile sous le ciel, et le Sadasivane (le concurrent du candidat) sera lui-même abaissé!...

Ne vous laissez pas intimider par les cris de nos adversaires! Qu'est devenue la force de Ravana, qui cependant remuait des montagnes? (Ici, une allusion aux renonçans.) Il y a des hommes qui feignent de s'intéresser à nous et de croire que l'Hilinga a été dédiée à Vibouchanane: n'allez pas vous avilir en renonçant à vos mœurs et à votre religion. Un chien ne peut jamais devenir un lion, et vous savez bien que vous ne pourrez subsister sous la protection de la Mahadeva qui allaita le pourceau nourri d'excréments!...

Il est aisé de vivre, mais il faut nous souvenir des rajahs que leur orgueil a perdus et de ceux en petit nombre qui ont laissé un bon souvenir après eux! Écartons les apostats! Mieux vaudrait mendier sur les chemins que renoncer à nos us et coutumes. Soyez sans crainte: les dangers dont vous êtes entourés vont se dissiper grâce à Chanemougame!...

Recherchons l'origine des maux dont nous sommes victimes; soyons fidèles à nos traditions; demandons la protection de Chanemougame, qui se connaît lui-même; fermons l'oreille aux conseils perfides... Si nous agissions autrement, nous serions pareils à cet en-

fant qui, grimpé au milieu d'un palmier, ne bouge plus, craintif, n'osant ni monter plus haut ni redescendre...

C'est la vérité; c'est la vérité!

II. — LE JOUR DE L'AN. — LE REPAS EN FAMILLE. — LA PROCESSION.

Mangalam est en fête. Levées dès l'aube, les femmes s'acquittent diligemment de leurs travaux ordinaires. Le sol de la maison est balayé et lavé et, devant la porte, on trace avec le riz en poudre des ornemens linéaires. La porte elle-même, peinte de safran et de curcuma, est décorée de guirlandes de feuilles de manguiier. Dans la rue, les petites filles, uniquement vêtues d'un bijou d'argent qui pend à un cordon, construisent des édifices avec des galettes de bouse de vache et les ornent de fleurs. Le potier est l'homme le plus occupé du jour; les femmes viennent en foule lui acheter des pannelles neuves de toutes les dimensions. Pour mettre celles-ci sur le feu, on attend que le vieux Ramanouja, le saint brahme octogénaire, ait désigné l'instant propice, l'heure favorable, d'après les règles de l'astrologie. Des parens et des amis arrivent des villages voisins, les mains chargées de fruits, et l'on voit paraître, suivant leur mari, les filles de Mangalam qui se sont mariées dans le cours de l'année.

C'est le Pongol-Sangarandy, le jour de l'an des Hindous, la plus grande fête du village, qui tombe vers le 10 ou 12 janvier de notre calendrier et ouvre le mois de Taya. Les douze mois de l'année solaire, dans l'Inde, sont ceux de Taya, Macy, Pangoumy, Sitteray, Vagacy, Amy, Ady, Avany, Prattacy, Aypicy, Cartigay, Margaey. Il y a six saisons, le Vasanta-Kalam, beau temps; qui commence avec le mois de Pangouny; le Griehma ou Uchtna-Kalam, temps chaud, qui commence avec le mois de Vagacy; le Vareha ou Mari-Kalam, temps orageux, qui commence avec le mois d'Ady; le Carcada ou Kulur-Kalam, temps frais, qui commence avec le mois de Prattacy; le Hemanta ou Pani-Kalam, temps de la rosée, qui commence avec le mois de Cartigay; et le Sisira ou Pin-Pani-Kalam, temps humide, qui commence avec le mois de Taya; l'année se partage encore en deux grandes périodes de six mois. La première, que le Pongol inaugure, est dédiée aux Devas bienfaisans; c'est celle des fêtes de famille, des mariages, des grandes cérémonies religieuses. La seconde est dédiée aux mauvais génies, aux Assouras; c'est celle des travaux pénibles des champs, des procès et des querelles.

Le matin du Pongol, les hommes sont allés chercher dans les rizières quelques épis verts, presque mûrs, puisqu'on est à la veille de la moisson. Ils font bouillir ces premiers grains de riz

et en font une offrande au Soleil et à Indra. Indra reçoit les actions de grâces des cultivateurs à qui il a donné de la pluie en la saison propice. Et c'est l'occasion pour T. Ramakrichna de rappeler la grande querelle de Krichna et d'Indra.

Krichna passa son enfance malicieuse au milieu des bouviers, comme on le sait. Il leur suggéra d'offrir un culte séparé aux vaches nourricières qui donnent le lait et le beurre, ainsi qu'aux montagnes où les bonnes bêtes s'en vont paître, et de délaisser le culte d'Indra. « Indra, dit-il aux pauvres gens, donne la pluie aux champs, mais nous n'avons pas besoin de tant d'eau. Nous vivons de nos troupeaux, et c'est à eux que nous devons faire une offrande de riz bouilli, à eux qui fournissent le lait, et aux montagnes qui leur fournissent l'herbe! » Les bouviers suivent ce conseil. Ils s'en vont célébrer les rites sur le mont Govartnagiri, et se prosternent devant les vaches tendres.

Indra s'irrite de ne plus recevoir les hommages de ceux qui gardent les troupeaux et déchaîne sur la terre les nuages chargés de pluie. C'est le déluge. Les bouviers consternés se tournent vers Krichna et le supplient de leur venir en aide. C'est alors que, du bout du doigt, l'avatar de Vichnou soulève le mont Govartnagiri et en fait comme un toit sous lequel les bouviers continuent de paître leurs troupeaux paisiblement, à l'abri de la pluie.

Moins heureux, les cultivateurs submergés implorèrent Indra et lui montrent les bouviers affranchis du culte du déva et protégés par Krichna. Indra arrête la pluie et fait amende honorable devant l'avatar de Vichnou qui, content d'avoir humilié le déva, décide que désormais Indra sera adoré le premier jour de l'année, et les troupeaux le second, et qu'ils auront leur part de riz bouilli. Pongol signifie bouillir.

Et voilà pourquoi, ce jour-là, à l'heure choisie par le vieux Ramanouja, les femmes de Mangalam, dans les pannelles neuves, bariolées de safran et d'ocre, mettaient du riz et un peu de lait. On veillait attentivement autour du feu, et lorsque le riz commençait à bouillir, les enfans s'écriaient joyeusement : « Pongol! Pongol! » Dans chaque pannelle on prenait une poignée de riz et on l'offrait à Indra; on brisait des noix de coco, on brûlait du camphre, et l'on se prosternait.

Le repas vient ensuite, celui des hommes d'abord. Ils sont assis sur deux rangs, se faisant vis-à-vis, par terre, dans le koutam, la chambre la plus vaste. Le gendre occupe la place d'honneur, en sa qualité d'hôte. Sur les assiettes, des feuilles de bananier découpées, sont placés tous les ingrédients avec le riz bouilli au milieu. Du bout des doigts on fait prestement une boulette de riz assaisonnée comme il faut et on la jette avec adresse dans la

bouche, car il importe d'éviter autant que possible le contact des doigts malpropres et des lèvres. Après le cari, plus ou moins violent, on mange le riz au lait, puis c'est le tour des gâteaux frits et des boissons sucrées. Ce déjeuner terminé, on mâche le bétel et la noix d'areek, on se parfume d'un peu de poudre de santal, et l'on s'en va faire la sieste. Les femmes prennent ensuite leur repas, et c'est enfin le tour des serviteurs.

Le lendemain on fait bouillir de nouveau du riz dans les panelles neuves et l'on en offre aux vaches nourricières et aux bœufs vaillans qui, le matin, ont été baignés et lavés dans l'étang. Les cornes peintes en bleu ou en rouge, des guirlandes de fleurs et de feuillage sur leur cou puissant, et quelquefois un collier de verroterie, les doux et bienfaisans animaux sont conduits, en une procession lente, dans les rues du village, au son des instrumens.

Les parens et les amis se font des visites en commémoration de la cessation des pluies diluviennes envoyées par Indra mécontent, et des visites que se firent ceux qui avaient survécu à l'inondation et qui sortaient de leur maison, en s'enquérant du sort de leurs voisins. Et l'on se pose une question, toujours la même : « Le riz est-il bouilli ? » Cela revient à dire : « Je vous la souhaite bonne et heureuse ! » Les parias se déguisent en pèlerins et chantent des hymnes ; leurs filles dansent des rondes ; et les bayadères, suivies de leur orchestre, vont de maison en maison recevoir des étrennes. On porte, ce jour-là, des pagnes tout neufs, et c'est toute parée que la foule fait cortège à la divinité de la pagode que l'on conduit, dans un palanquin décoré à profusion de fleurs de jasmin, jusqu'aux ruines d'une antique pagode de granit, à peu de distance de Mangalam, sur une colline.

La vue était magnifique quand le cortège pieux passa sous le porche en ruine de l'antique pagode. Au loin, se déroulait la rivière entre deux berges de sable. En bas, s'étendait, comme un autre fleuve, la foule en fête, à la lueur des torches et des feux de Bengale, tandis que, dans l'or fondu du jour finissant, se montrait la lune très pâle. Au sommet, devant la divinité éblouissante de dorures et de pierreries, sous le jasmin odorant, les brahmes récitaient les Védas sacrés. Par endroits, des déclamateurs ambulans, des jongleurs et des acrobates, des mendiens, se mêlaient à la procession pour la divertir.

III. — LES MUSULMANS DANS L'INDE. — HIS HIGHNESS THE MAHARAJAH OF MYSORE. — LE NIZAM D'HYDERABAD.

À côté des Hindous, dans l'Inde, il y a les musulmans. Ils vivent côte à côte, sans se confondre, ennemis plus par la reli-

gion que par la race : les musulmans manifestant sans cesse leur mépris pour les pagodes peuplées d'idoles, et les Hindous affectant volontiers de troubler du tapage de leurs processions le recueillement des mosquées. Dans la seule présidence de Madras, il y a plus de deux millions de musulmans exerçant toutes les professions, de préférence celle du commerce. Ils sont plus de cinquante millions dans la péninsule, et font d'excellens soldats ; mais les Anglais les tiennent un peu en défiance en raison précisément de leurs aptitudes militaires. Et puis n'ont-ils pas été, jusqu'au dernier moment, les alliés des Français? Je ne saurais dire l'émotion que j'ai éprouvée, lors de mon voyage dans le Mysore, quand j'ai vu, intactes encore en dépit des combats livrés sous leurs murailles épaisses, les fortifications élevées par les officiers français. Seringapatam, Bangalore, tout pleins du souvenir de Tippou, le vaillant successeur de Hyder Ali Khan, évoquent un passé glorieux et douloureux à la fois pour une âme française. Les Anglais ont abandonné la forteresse de Bangalore au maharajah hindou dont ils ont restauré la dynastie après la défaite de nos alliés. Là, j'ai vu la maison de Tippou avec ses arcades muresques peintes et dorées et d'une si belle ordonnance. Je me suis arrêté longuement dans ce décor militaire et oriental, devant ces parois rouges qui ont vu nos soldats et ceux du sultan tenter en commun un dernier et suprême effort.

Les musulmans nous furent des alliés fidèles, on le voit, longtemps après l'inqualifiable disgrâce de Dupleix. Ils sont demeurés nos amis, dans l'ensemble. L'un d'eux m'apportait, un jour, avec une expression de fierté, le brevet de « soubédar » décerné à son aïeul par les Français ; un autre me montrait un sabre d'honneur qui lui venait de nos généraux. Dans le Mysore, ils font la confidence de l'exclusion relative où on les tient des fonctions publiques. Je n'en ai presque pas rencontré dans les réunions officielles.

J'avais reçu un carton : *His Highness the Maharajah of Mysore requests the pleasure of your company at a garden party, etc.* A mon grand regret, je ne pus me rendre à l'invitation de Chama Rajendra Oudeyar, mais je le vis dans une fête donnée par le résident anglais et à laquelle j'assistais en touriste. De taille moyenne, le visage rond comme la pleine lune, une moustache noire, épaisse, portant gaiement ses trente-cinq ans, le maharajah était vêtu d'un ulster, chaussé de bottines vernies et coiffé du turban. Sa grande distraction est de conduire son four-in-hand. Il laisse à ses ministres le soin d'administrer la principauté et de mettre en coupe réglée les immenses richesses minières qu'elle renferme. De son côté il se livre avec entrain à tous les sports favoris des Anglais, tout en observant les rites du brahmanisme

le plus étroit et en célébrant jalousement, aux jours fixés et avec une magnificence vraiment royale, les cérémonies compliquées qu'ils prescrivent.

Quand il passe dans les avenues, au galop de ses quatre chevaux, les musulmans lèvent à peine la tête. Qu'est-il pour eux, si non le représentant d'une race sujette? Le maharajah s'inquiète peu de ces méconteus impassibles, au sein de la fastueuse subordination que la domination anglaise lui impose. Rien ne vient troubler, d'ailleurs, les musulmans dans leur foi.

J'ai vu à Bangalore, et j'avais déjà vu à Pondichéry, se dérouler le cortège carnavalesque musulman du Moharom, où l'on aurait peine vraiment à reconnaître les pratiques sévères que le Coran exige des sectateurs de Mahomet. Pendant plusieurs jours c'était un défilé de masques plus ou moins effrayans, de tigres de carton aux rugissemens enroués, de visages terriblement peints ou plâtrés. A Pondichéry, la nuit, sous la lune, des chars immenses, inondés de lumière, circulaient lentement précédés de bêtes féroces gambadant, et de jeunes gens s'escrimant avec de longs bâtons. Par momens, le cortège s'arrêtait, et les fusées partaient au milieu des détonations.

Ces fêtes populaires du Moharom sont un sujet d'affliction pour les musulmans pieux. Ils rappellent à ceux qui s'y abandonnent, que ce mois est consacré au souvenir de la mort d'El-Husseïn, le fils bien-aimé d'Ali et de Fatma. Les malheurs d'El-Husseïn, les dangers qu'il courut dans le désert, sa fermeté, son courage invincible et sa piété à l'heure de la mort doivent être commémorés par les cœurs religieux. Les dix premiers jours du mois doivent être employés à la prière et à la récitation des stances qui racontent les aventures du saint héros, sa fuite de Médine et sa fin courageuse dans les plaines de Kerbala.

Plus d'une fois les notables musulmans ont invoqué l'intercession des autorités pour arriver à empêcher des divertissemens où ils voient une offense à leur culte, encore qu'ils aient lieu sous le couvert de l'islamisme. On n'a pu leur donner satisfaction; c'eût été s'exposer à un soulèvement peut-être. Récemment, un musulman des plus distingués, à la veille du Moharom, s'attachait à montrer les Persans, qui sont chiites, célébrant la mémoire d'El-Husseïn avec une piété profonde, alors que, dans l'Inde, elle est le prétexte de manifestations burlesques pour le moins.

Ce n'est pas seulement par les fêtes bruyantes du Moharom que les musulmans semblent s'écarter des prescriptions originaires du Coran. A l'instar des Hindous, ils se sont divisés en castes. Les matelassiers ont leur mosquée comme les blanchisseurs ont la leur. Parmi les négocians, des groupes rivaux ont leurs temples séparés

et fatiguent de leurs incessantes compétitions l'administration qui n'en peut mais. Ces divisions se font jour jusque dans les écoles, où de bons vieillards à barbe blanche, qui ne connaissent que l'hindostani, expliquent aux jeunes garçons, dont ce sera plus tard tout le savoir, les beautés du Livre saint. Chaque mosquée voudrait avoir son école.

La caste musulmane la plus respectable, celle parmi laquelle la politique française a rencontré jadis et retrouverait maintenant, s'il en était besoin, le plus de sympathie, est celle des « cheiks ». Ceux que l'on désigne ainsi sont réputés descendre en droite ligne de Mahomet par Abou-Bekr et Omar. Ils sont sunnites. On les reconnaît aisément à leurs traits qui sont beaux et nobles, à leur attitude qui est fière, à leurs vêtemens qui sont amples.

Il s'est trouvé aussi parmi eux de grands ministres, des hommes d'État comme Salar Jung, qui fut pendant trente ans, de 1853 à 1882, le dewan du Nizam d'Hyderabad, et qui sut opposer aux empiétemens anglais une savante et habile résistance, tout en assurant à l'empire du Nizam la paix et la prospérité sous un bon gouvernement. Dans leur semi-indépendance, les États du Nizam sont tout ce qui reste de ce Deccan que la politique géniale de Duplex avait fait nôtre, pour ainsi dire. Leurs dix millions d'habitans, répartis en dix-neuf districts, vivent sous la règle musulmane qui leur est douce. Il y a jusqu'à des parsis dans la haute administration. J'ai reçu un jour la visite d'un préfet ou collecteur du Nizam, homme des plus instruits et des plus distingués, qui portait le bonnet en cône tronqué des adorateurs du feu.

Le Nizam actuel se pare des noms et titres que voici : Meer Mahboud, Ali Khan, Bahadour, Fath Jung, Nizam oul doulah et Nizam oul moulk. Il professe personnellement à l'égard du résident anglais une réserve si marquée qu'elle pourrait être prise, assure-t-on, pour de l'aversion. A ce point que c'est à peine si, dans tout le cours de l'année, l'agent du gouvernement de la Reine-Impératrice peut être reçu une ou deux fois par le défiant et hautain souverain. Forte de 45000 hommes, l'armée du Nizam est relativement bien exercée. Le ministre qui en a la haute direction est Mahomed Moyendine Khan, général studieux et appliqué.

J'ai gardé un vivant souvenir de la conversation agréable du ministre. Il était souffrant, voyageait dans le sud pour remettre sa santé, et ne cachait pas sa satisfaction de s'entretenir avec des Français. Nous passâmes peu d'instans ensemble, assez cependant pour fortifier en moi l'impression que les élémens musulmans ne seront peut-être pas à dédaigner le jour où la Russie, comme on lui en prête le dessein, voudra étendre son empire en Asie au détriment de la puissance britannique.

IV. — AU PAYS DES VOLEURS. — LES CALLARS.

Un jour, à Pondichéry, par une resplendissante et chaude matinée de février, alors que peu d'Européens se risquaient dans les rues sous le soleil éclatant, le pousse-pousse du docteur R... s'arrêta devant ma porte qui s'ouvrit aussitôt. Le docteur revenait de Madura. Il avait vu le grand sanctuaire de la pagode sainte, dédiée à Çiva, la salle immense dont les mille colonnes de granit sculpté semblent les arbres d'une forêt géante et obscure, le gopuram inachevé, les galeries où des bas-reliefs admirables décrivent et la conversion du rajah Couna Pandya et les supplices des gourous hérétiques dont ce prince avait trop longtemps suivi les cérémonies, et il racontait avec enthousiasme ses impressions d'artiste au spectacle de tant de merveilles. C'est que, mieux que tout autre monument, l'imposante pagode célèbre, en la splendeur de son architecture et la richesse de ses ornemens, la victoire du çivaïsme renaissant et la fin du bouddhisme dans le sud de l'Inde.

Les miracles ne furent pas épargnés pour cette conversion. La guérison du rajah, tombé dangereusement malade, en fut l'enjeu. Des épreuves décisives attestèrent l'infériorité des doctrines bouddhistes. On écrivit sur des olles des mentrams ou des préceptes des deux cultes et on les jeta dans les eaux du Vaigay. Les olles où le poinçon avait tracé les maximes çivaïstes remontèrent le courant de la rivière jusqu'à un lieu qui fut appelé depuis Tirouvedaka, la loi sainte, et où Çiva en personne, sous les traits d'un vieillard, les ramassa pour venir les présenter au rajah. Celui-ci était quelque peu bossu : Çiva lui donna une stature magnifique et on ne l'appela plus que le beau Pandya. Là-dessus, huit mille bouddhistes avec leurs gourous furent exilés ou empalés. La vérité finit toujours par triompher de l'erreur.

Le docteur parlait avec ardeur de ce qu'il avait vu et m'engageait vivement à retourner à Madura et à Ramasoueram, le rendez-vous des pèlerins pieux, avec sa pagode qui n'a pas moins de trois cents mètres de long sur plus de deux cents mètres de large. Il s'était arrêté à Dindigoul... Et là se plaçait l'incident le moins gai du voyage. A la gare, des Callars l'avaient adroitement débarassé de sa sacoche où se trouvaient deux ou trois cents roupies. Fort heureusement pour le docteur, il avait un compagnon de route, M. de B..., capitaine de cipayes, qui mit sa bourse à son entière disposition.

Les Callars ou voleurs sont les restes d'une caste ou corporation dans laquelle le vol était en honneur. Ils sont très nombreux à Madura, à Trichinopoly et à Tanjore. Le rajah du petit État de

Poudoucottah, dont je vais parler, est le chef reconnu de cette caste, qui ne laisse pas d'être assez redoutée. Comme la plupart des autochtones du sud, ce sont des hommes de petite taille, aux traits fins et réguliers, mais à la peau très noire. Ils se disent givaïstes; en réalité ils seraient les fervens adorateurs des démons et des génies. Ils enterrent leurs morts généralement et se marient sans avoir aucun égard aux plus proches degrés de parenté. Il en est même qui, à l'instar des Nairs, pratiquent la polyandrie, en souvenir sans doute de la belle Draupadi qui fut en même temps l'épouse du vaillant Arjuna et de ses quatre frères. Avec le temps, les mœurs des Callars se sont un peu modifiées. On a commencé par en faire des soldats et des agens de police, puis on les a incités à devenir des agriculteurs et des propriétaires. Ils ont ainsi peu à peu cessé d'être la terreur des villages paisibles qu'ils avaient l'habitude autrefois de mettre au pillage. Ils n'ont point cependant perdu toute habileté professionnelle, et il est prudent de prendre ses précautions quand on traverse les territoires où ils sont en majorité. Le docteur avait, à ses dépens, fait l'expérience de leur dextérité et c'est en vain qu'il avait lancé la police anglaise à la recherche de ses voleurs.

A quelque temps de là on vint m'annoncer l'arrivée prochaine à Pondichéry de Sa Hautesse Sri Brahadambal Das Rajah Vijaya Rai Marthanda Bhairava Tondiman, Bahadour, le propre rajah de Poudoucottah, le pays des Callars. Un notable de la ville, mon ami Cou-Latchoumanasamychettyar, mit à la disposition du prince une petite villa entourée d'un jardin où l'on fit quelques aménagemens indispensables, et j'avertis le docteur, qui prit gaillamment son parti d'être présenté à ce souverain des pick-pockets.

Sri Brahadambal Tondiman est un gros garçon joufflu de quinze ou seize ans qui a fait ses classes au collège de Madras et qui en est sorti avec un diplôme qui correspond à notre certificat d'études. Il a deux tuteurs, l'un dans la personne du collecteur de Trichinopoly et l'autre dans celle de son dewan ou ministre. Le jeune rajah était vêtu d'un uniforme de fantaisie où dominaient le rouge et l'or; il portait un sabre recourbé d'un beau travail et ne paraissait pas trop gêné dans ses attitudes. Il s'exprimait bien en anglais, avec l'accent particulier aux Hindous, et se montra très aimable pour tous ceux qui l'entretinrent. Nous n'échangeâmes d'ailleurs, sous l'œil vigilant du ministre, que des banalités.

Je lui rendis sa visite le jour même, dans la villa de Cou-Latchoumansamychettyar, où il me reçut entouré de quatre gardes tout de rouge habillés. Son armée, il est temps de le dire, se compose de cent vingt-six hommes d'infanterie et d'un peloton de

vingt et un cavaliers, sans parler de deux ou trois mille miliciens. Ses trois cent mille sujets lui paient une liste civile de cinq cent mille francs. La seconde entrevue ne fut pas moins cordiale et pas moins insignifiante que la première. Feudataire de l'Angleterre, à laquelle les Callars ont été jadis de quelque secours, le rajah de Poudoucottah est le type de ces innombrables rajahs que l'occupation étrangère a complètement annihilés au point de n'en faire, en quelque sorte, que les administrateurs plus ou moins indépendans de certaines provinces de l'empire anglo-indien.

Le rajah voyageait avec la veuve de son prédécesseur, la *ranie* douairière, que les dames européennes allèrent saluer dans un appartement réservé. L'entrevue fut des plus courtes. La ranie, une petite vieille aux cheveux gris, au visage ratatiné, était couverte de bijoux dans son pague de soie et d'or. Elle fit à ses visiteuses l'accueil le plus charmant, s'informa de leur santé, leur offrit des diamans qu'elles refusèrent, et finalement les invita à la venir voir à Poudoucottah. Un interprète indou traduisait en anglais les demandes et les réponses, tandis que des serviteurs éventaient les interlocutrices. Je recueillis de nombreux détails sur les Callars en qui se retrouvent, en définitive, les caractères principaux bien qu'atténués des tribus sauvages du sud sur lesquelles la conquête aryanne fut à peu près impuissante. S'ils n'ont qu'une notion insuffisante du bien d'autrui, cela vient de ce que, poursuivis par les envahisseurs, il leur fallait demander au pillage ce que la chasse leur donnait dans les temps primitifs. Dans l'orgueil de leur antique civilisation, les brahmes ne pactisèrent jamais avec ceux qu'ils considéraient, au point de vue de leur religion affinée, comme des païens que l'on devait détruire, puisqu'on ne pouvait les convertir.

Ils sont, en réalité, les plus purs dravidiens avec leurs oreilles au lobe exagérément allongé et leurs habitudes sociales et religieuses si différentes de celles de la plupart des Hindous. Ils firent longtemps aux Anglais une guerre d'embûches et d'assassinats, et de nombreux officiers au service de la « Vieille Dame de Londres, » la Compagnie, furent étranglés ou égorgés, puis dépouillés par eux. Ils ont traité depuis avec l'étranger, qui a su utiliser leurs vices à l'égal de leurs qualités, et à voir le jeune et distingué rajah de Poudoucottah, on ne se douterait pas que c'est là le souverain d'un peuple de voleurs.

ANTOINE MATHIVET.

1 Nov 95

drai pas trop si Orphée, ignorant de la poésie qu'il évoque, jette au feu les branches de pin et de laurier. Arpente la scène parmi les arbres postiches, mon pauvre Orphée, agite tes beaux bras et ouvre tes yeux passionnés. chante tes pastorales ! Nous te reconnaissons quand il nous arrive de te rencontrer toi ou tes frères, aussi bien que nous reconnaissons en passant, les lauriers et les cyprès du Pinde. Nous reconnaissons, ton visage. Orphée. Mais écoute ! Lorsque nous l'examinons de près, c'est le visage d'un être qui n'a ni geste, ni voix ; c'est celui d'un de nos chers amis.

Et Baldwin pressa légèrement les petits doigts d'enfant de Donna Maria qu'elle abandonnait sur le bras de son fauteuil.

Le dernier acte tirait à sa fin. Eurydice avait imploré et tempêté, Orphée avait tenu parole aux dieux sans regarder ni prononcer un mot jusqu'à ce qu'à la fin son courage eût faibli. Il avait regardé, mais pour voir Eurydice s'affaisser morte une seconde fois. Quand l'horrible réalité lui était devenue claire ou à peu près, il l'avait doucement soulevée de terre et enveloppée dans son manteau. Puis après l'avoir vainement appelée, suppliant, agonisant, enfin presque irrité, il était tombé à côté d'elle pendant que les violons jouaient les dernières notes du fameux air : *Che faro senza Eurydice*, étreignant ses mains inertes dans les siennes, et cachant sa tête sur la poitrine de la bien-aimée.

— Eh bien, dit Carlo tandis qu'ils sortaient et comme pour rompre le silence, — en quoi consiste, après toutes nos discussions, la valeur morale du beau ?

— Elle consiste à nous faire croire qu'il y a du bon en nous-mêmes et dans les autres, répondit Donna Maria.

— Et que les grands artistes ne sont pas nécessairement des automates, ajouta Baldwin en manière d'excuse.

Car, dans cette dernière scène pathétique où Orphée avait enlevé son manteau pour l'étendre sur Eurydice, on avait aperçu, enroulée à la ceinture de sa tunique, une longue tige de laurier, d'une espèce qui ne croît pas dans les loges d'actrices, mais sur les hauts pâturages de la villa Borghèse.

LA RELIGION DE LA MORT

ET LES

RITES FUNÉRAIRES EN GRÈCE

INHUMATION ET INCINÉRATION

I

On sait l'erreur où ont vécu, jusqu'à ces dernières années, les historiens de l'antiquité les mieux informés même et les plus pénétrants, erreur qu'ils avaient héritée des écrivains de la Grèce et de Rome : les modernes comme les anciens se figuraient que l'épopée homérique renfermait les plus anciens souvenirs qui fussent restés à la Grèce de son passé; que, sur le sol de la Grèce, il ne subsistait pas de monumens qui fussent antérieurs à l'âge d'Homère; enfin qu'aucune voie ne s'ouvrait ni ne s'ouvrirait jamais qui permit de remonter au delà des conceptions et des croyances, des rites et des usages que nous révèlent et que nous peignent, chez les ancêtres des Grecs de l'histoire, l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Les découvertes de Schliemann et de ses émules, dont les premières ne datent que d'un quart de siècle, ont dissipé cette illusion. Des tranchées que la pioche de leurs ouvriers a creusées sur les emplacements de Troie, d'Ialysos, de Mycènes, de Tirynthe, d'Orchomène et d'Amyclées, pour ne rappeler ici que les sites qui ont été le plus productifs, il est sorti toute une Grèce préhistorique et préhomérique, dont la mémoire vivait encore, très vague, très déformée par les caprices de la transmission orale et par le travail de l'imagination, chez les chanteurs épiques, mais

dont les contemporains d'Hérodote et de Thucydide ne soupçonnaient déjà plus l'existence.

Cette Grèce primitive ne connaissait pas l'écriture, ou si, comme on commence à le croire, elle possédait déjà un système de signes, celui-ci était trop élémentaire, il n'était pas d'un usage assez courant pour lui permettre de tracer des inscriptions qui témoignassent de ses actions, de ses mœurs et de ses idées (1). On aurait donc pu craindre que, malgré l'importance des édifices encore apparens ou ensevelis sous les décombres, enceintes colossales et coupoles funéraires, malgré l'intérêt des dispositions qui se révélaient dans ces tombes et dans ces palais que l'on déblayait avec tant d'ardeur, malgré le nombre et la variété des objets qui partout reparaissaient au jour, les résultats des fouilles ne demeuraient enveloppés de quelque obscurité, que l'on eût peine à savoir quelles tribus avaient érigé ces monumens, où elles avaient été chercher tout cet or et cet argent qui, sous le fer de la bêche, étincelait au fond de leurs sépultures. On pouvait craindre surtout de ne pas réussir à indiquer, pour cette civilisation, une date même approximative. Par bonheur, les égyptologues étaient là. Dans les textes lapidaires de l'Égypte, le seul pays qui, pour ces temps reculés, ait des documens écrits et quelque chose qui ressemble à une chronologie, ils ont relevé certaines mentions, certaines données qui se trouvent présenter une singulière concordance avec les plus vieilles traditions de la Grèce et qui établissent plus d'un point d'attache entre l'histoire de l'Égypte, dont les grandes lignes sont aujourd'hui fixées, et ce monde oublié, ce monde inconnu qu'un coup de divination et de fortune venait de rendre à la vie. Grâce aux rapprochemens ainsi institués, on a pu reconnaître, avec toute vraisemblance, dans les premiers habitans de l'Asie Mineure, des îles de l'Archipel et de la Grèce orientale, quelques-uns de ces *peuples de la mer* qui ont menacé et attaqué à plusieurs reprises l'Égypte de la 18^e et de la 19^e dynastie. Les *Aqaiousha* qui figurent une fois parmi les envahisseurs que les Pharaons se vantent d'avoir repoussés doivent être les *Achéens* d'Homère, et c'est dans le cours du xiv^e siècle avant notre ère qu'ils seraient allés assiéger les embouchures du Nil et saccager les campagnes et les bourgs du Delta. D'autres textes démontrent que, vers la même époque, avant comme après ces incursions, les insulaires de la mer Égée étaient censés être les vassaux de l'Égypte, qu'ils lui payaient un tribut,

(1) Voir les recherches si curieuses de M. J.-A. Evans : *Primitive pictographs and a præ-phenician script from Crete and the Peloponnese* (Journal of Hellenic Studies, 1894, p. 270-372).

sans doute pour être admis à venir trafiquer sur ses marchés. Le fait de ces relations commerciales est attesté aussi bien par les objets de fabrication égyptienne ou imités de modèles égyptiens qui ont été recueillis en Grèce que par la poterie mycénienne dont plusieurs exemplaires de choix ont été ramassés en Égypte. L'épopée a d'ailleurs conservé, en maint endroit, la trace de ces rapports : on y voit les Grecs visiter l'Égypte, tantôt comme trafiquans et comme hôtes des princes, tantôt en corsaires, qui débarquent à l'improviste sur les côtes pour y enlever du butin et des esclaves.

Grâce aux liaisons ainsi constatées et aux synchronismes dont elles fournissent les élémens, on arrive à déterminer, dans une certaine mesure, les limites de l'âge que paraît avoir rempli le développement de la civilisation des tribus au milieu desquelles les Achéens occupaient le premier rang, de cette civilisation que l'on est convenu d'appeler mycénienne, du nom de la ville qui paraît en avoir été le plus brillant foyer; ce serait entre le xvi^e et le xii^e siècle qu'elle aurait atteint son apogée. Par les mêmes méthodes, en tirant parti tout à la fois des indications que l'on doit à l'Égypte, de celles que l'épopée tient en réserve pour qui sait l'interroger, et surtout des monumens de tout genre qui ont été exhumés par les fouilles, on en vient, sans prétendre restituer le détail, à se faire une idée générale, très plausible, de ce que put être, au cours de cette période, la vie des populations qui nous ont laissé, dans tous ces ouvrages de leurs mains, des témoignages si divers et si imposans de leur puissance et de leur activité créatrice. Dans les lointains de cet arrière-plan que les trouvailles récentes ont ménagé à l'épopée, on voit se dégager, des profondeurs de l'ombre, des groupes dont chacun a son centre dans une citadelle, haut placée au-dessus de la plaine, sur quelque colline dont la crête est entourée d'épais et indestructibles remparts, sur quelque mont abrupt où l'art n'a pas eu beaucoup à faire pour achever ce qu'avait commencé la nature. C'est dans ce château que le roi dépose et enferme le butin qu'il rapporte des expéditions qu'il entreprend, à tout moment, sur terre et sur mer. Les énormes quantités de métaux précieux qu'il entassait dans son trésor et dont une partie le suivait dans la tombe, il les devait surtout à la guerre et à la piraterie; mais tout ce pillage ne suffirait pas à rendre compte des progrès d'une industrie déjà fort avancée, de celle par qui ont été bâtis des édifices qui nous étonnent par leur masse et par la richesse du décor dont ils étaient jadis revêtus, de celle qui a façonné les armes de luxe, les bijoux et les instrumens que l'on admire aujourd'hui dans

une des salles du musée d'Athènes. Autour de la forteresse, dans des villages qu'elle couvrait de sa protection, habitaient les artisans qui travaillaient pour le prince et pour ses compagnons d'armes, les paysans qui cultivaient pour eux les champs et paissaient leurs troupeaux. Serfs ou francs tenanciers, ces ruraux s'employaient à défricher le maquis et à endiguer les torrens dévastateurs. C'est de ce temps que paraissent dater les plus anciens de ces canaux d'écoulement, de ces émissaires et de ces levées qui, en Béotie, avaient, dans l'antiquité, assaini le bassin du lac Copais et livré à la charrue de vastes espaces que, depuis lors, ont reconquis le marais et les miasmes qui s'exhalent de ses roseaux.

Le commerce, lui aussi, contribuait à la prospérité de ces petits royaumes. Si la forteresse n'était pas, d'ordinaire, située au bord de la mer, celle-ci n'était jamais loin. Le port de Nauplie avoisinait Tirynthe et Mycènes. Les trafiquans étrangers fréquentaient les marchés qui se tenaient sur le sable des grèves, et eux-mêmes, les sujets des princes achéens, habitués à la navigation par les courses aventureuses auxquelles ils avaient pris part, allaient porter, d'une rive à l'autre de la mer Égée, dans les îles et peut-être jusqu'en Syrie et en Égypte, les produits de leurs ateliers, par exemple leurs vases peints, ces vases d'argile, si originaux de forme et de décor, qui semblent avoir été surtout fabriqués dans la plaine d'Argos. On sait quels marins renommés étaient les Minyens, ces Minyens que l'on trouve à la fois en Thessalie, en Béotie, en Laconie, ailleurs encore, et chez qui est né le mythe du navire Argo.

Si l'historien saisit ainsi, sans trop de difficulté, les grands traits du tableau; s'il devine, en gros, ce qu'a dû être, selon toute apparence, l'état politique et social de cette Grèce préhellénique, son effort et son ambition ne s'arrêtent pas là : il veut atteindre l'âme même de ces peuples et y surprendre le secret de quelques-unes au moins des pensées qui leur ont été le plus familières. Retrouver et rétablir l'ensemble de leur religion, il n'y faut pas songer. Les statuettes de pierre ou de terre cuite qui paraissent avoir été des simulacres divins sont d'une exécution trop grossière; elles sont trop dénuées d'attributs et trop peu expressives. Quant aux figures de dieux ou de démons que l'on rencontre sur les pierres gravées et aux groupes qui semblent y retracer des scènes du culte, tout cela pique la curiosité, mais ne la satisfait point : l'image, là surtout où elle est très sommaire, ne se suffit pas à elle-même, lorsqu'on n'a pas, pour la commenter et l'expliquer, le secours de la poésie. Il est pourtant toute une part de

leurs croyances, celle peut-être qui a exercé sur leurs esprits l'empire le plus absolu, que, grâce aux dispositions de la tombe et au caractère du mobilier qui la garnit, la critique peut aspirer à découvrir et à restituer : c'est la religion de la mort, c'est l'idée que les vivans se faisaient de la condition posthume des amis et des parens dont ils confiaient la dépouille à la terre, c'est les rites des funérailles et le culte que l'on rendait aux défunts. Comme dit le poète,

Dove la storia è muta, parlan le tombe.

Ce langage de la tombe, il a été entendu et compris. Les Achéens de Mycènes, les Minyens d'Orchomène et les autres tribus de même race se représentaient, on n'en saurait douter, le mort comme continuant à vivre, dans le sépulcre, d'une vie aussi semblable que possible à celle que les hommes mènent sous le soleil, mais pourtant toujours menacée, toujours défaillante. On le logeait donc, revêtu de ses plus beaux habits et couvert de bijoux, dans un caveau où l'on mettait à portée de sa main ses armes, des vases remplis d'alimens et de boissons, tous les objets qui pouvaient lui être utiles; on le désaltérait, on le nourrissait par le sacrifice, par celui que l'on célébrait dans la cérémonie des obsèques, par les offrandes qui, d'année en année, tant que durait la famille, se répétaient sur la sépulture. On en arrosait le sol du sang et de la graisse des victimes : c'était le seul moyen que l'on imaginât pour empêcher que ce disparu achevât de périr d'inanition dans la nuit de sa dernière demeure.

Cette solution de l'éternel problème est la première qui se soit présentée à l'esprit, dès que l'homme s'est élevé au dessus de l'animalité, dès qu'il s'est assez dégagé de la barbarie initiale pour commencer à réfléchir et à s'interroger sur le mystère de sa destinée, devant une bouche qui vient de se fermer à jamais, au contact d'un corps d'où la chaleur se retire et dont les membres se raidissent. Pas plus que l'enfant, l'homme primitif ne s'explique cette brusque cessation de la parole et du mouvement, de cette vie qu'il sent déborder en soi et bouillonner dans la nature entière. Il n'arrive pas à concevoir la mort autrement qu'une sorte de demi-sommeil, avec des réveils intermittens, que comme une vie faible et inconsistante, qui, sous la terre, se continue, sinon toujours, au moins très longtemps, et que la piété des survivans peut prolonger presque indéfiniment, lorsqu'elle s'applique à ne laisser le défunt manquer de rien, à le maintenir dans des conditions qui se rapprochent autant que possible de celles

où il était placé avant l'accident qui l'a fait descendre au tombeau.

Le rite funéraire qui s'accorde le mieux avec cette hypothèse, ou, pour parler plus exactement, le seul qui ne soit pas en contradiction avec elle, le seul qu'elle conseille ou plutôt dont elle commande l'emploi, c'est évidemment le rite de l'inhumation. C'est le seul en effet qui conserve le corps intact, qui, moyennant certaines précautions telles que l'assèchement du caveau et que l'embaumement, assure encore à la forme humaine, après qu'elle a été touchée par la mort, certaines garanties de durée, une persistance sans laquelle l'imagination, malgré sa vivacité, ne trouverait pas à quoi rattacher ce souffle de vie et ce semblant de conscience qu'elle prête au mort. Voyez l'ancienne Égypte : c'est, de tous les pays du monde, celui où cette conception s'est le plus impérieusement imposée à l'esprit et où celui-ci en a tiré avec le plus de rigueur les conséquences logiques, celui où il l'a traduite par l'ensemble le mieux lié de dispositions et de pratiques. Or l'Égypte a toujours inhumé ses morts. On sait avec quelle ingénieuse adresse et avec quel succès elle a disputé le corps à la destruction, et comment, dans les chambres des pyramides memphites ou des syringes thébaines, elle l'a si bien caché, que beaucoup de momies s'y dérobaient encore à l'avidité des chercheurs de trésors et aux explorations méthodiques des savans. Personne n'ignore comment elle a pourvu à toutes les nécessités de l'existence des hôtes de « la bonne demeure », et comment elle les y a souvent entourés d'un luxe vraiment royal.

Pendant la période mycénienne, les riverains de la mer Égée ne disaient pas, pour honorer leurs morts et pour assurer leur bien-être, de ressources comparables à celles dont usait l'opulente Égypte, cette aînée de la civilisation. Mais l'arrangement de leurs tombes nous avertit qu'ils avaient, sur les effets de la mort et sur la situation où elle met ceux qu'elle a frappés, des idées qui ne différaient point, au fond, de celles que l'Égypte a toujours professées. Aussi, pendant toute la durée de ce premier âge, l'inhumation a-t-elle été la règle. Schliemann avait cru et avancé le contraire. Trompé par sa préoccupation constante, par son parti-pris de retrouver toujours et partout, dans la Mycènes qu'il déterrait, les personnages d'Homère, les mœurs et les tableaux de l'épopée, il avait affirmé que les cadavres couchés dans les fosses de l'acropole mycénienne, ces cadavres que désignait comme ceux des rois l'or répandu sur eux à pleines mains, avaient été brûlés, ou du moins l'avaient été à demi. Rien de plus invraisemblable, *a priori*, que cette crémation qui aurait été opérée non sur

un bûcher qu'attise le vent, mais dans le fond d'un trou. D'ailleurs, au témoignage d'observateurs non prévenus et plus sûrs, ce que suppose l'état dans lequel ont été découverts plusieurs des corps, c'est un essai d'embaumement. Le mort dans lequel Schliemann, ivre d'enthousiasme, avait voulu tout d'abord reconnaître Agamemnon, à sa haute taille et à ses trente-deux dents, était presque momifié. Ce qui a contribué à induire Schliemann en erreur, c'est que les fosses renfermaient des cendres et des ossements calcinés; mais ces ossements, un examen attentif a permis de le constater, étaient ceux des brebis, des chèvres et des porcs qui avaient été immolés sur la tombe; ces cendres étaient celles du bois qui avait servi à cuire la chair des victimes.

Partout ailleurs, où, depuis lors, on a ouvert des tombes de cette même époque, on est arrivé au même résultat. Dans certaines îles, à Antiparos et à Amorgos, les cadavres ont été introduits comme de force, les membres repliés sur le tronc, dans des fosses étroites et courtes, recouvertes d'une simple dalle. A Ialysos, dans l'île de Rhodes, il y a de petits caveaux, où le mort était déjà moins à la gêne et doté d'un plus ample mobilier. La tombe de la Grèce propre a pris un tout autre développement. Dans l'intérieur de la citadelle, à Mycènes, là où se trouvent les plus anciennes sépultures, c'est une fosse large et profonde, à lit de sable, à parois formées d'une maçonnerie de petites pierres, à plafond de bois. A Nauplie, dans l'énorme rocher qui domine la ville, il y a, en maints endroits, plusieurs chambres à la suite l'une de l'autre, reliées par d'étroits passages: c'est comme une sorte de catacombe. A Mycènes, dans la ville basse, on a dégagé de grandes pièces, creusées à même le tuf calcaire, qui devaient être, vu leurs dimensions, des sépultures de famille; chacune d'elles est précédée d'un couloir d'accès, qui était muré après l'ensevelissement. La forme la plus avancée de cette architecture funéraire c'est la tombe à coupole, type dont les exemplaires, nombreux surtout en Argolide, se sont rencontrés, épars sur une grande étendue de terrain, de la Laconie à la Béotie et même à la Thessalie. Les chefs-d'œuvre de ce type sont les monuments que l'antiquité admirait déjà sous les noms de *Trésor d'Atrée* et de *Trésor de Minyas*, à Mycènes et à Orchomène. Au moyen d'appliques de bronze ou d'un placage de pierre multicolore, on y avait donné, à la façade et à l'intérieur du caveau, une décoration qui avait sa richesse et sa beauté. D'autres coupoles étaient d'une construction bien moins soignée et de dimensions plus restreintes. Mais, partout, le mort, couché soit dans un caveau latéral, soit dans une salle spacieuse, sous la rondeur du dôme,

avait, si l'on peut ainsi parler, toutes ses aises. La place ne manquait pas pour grouper autour du chef de clan ses parens et ses fidèles, pour déposer près d'eux les provisions de bouche qui les aideraient à lutter contre la faim, les objets de prix dont la possession tromperait l'ennui de leur longue réclusion.

La tombe est donc loin de présenter partout le même aspect, au cours d'une période à laquelle on peut, sans exagération, attribuer une durée d'environ mille ans; mais partout, aussi bien là où elle est encore toute rudimentaire que là où elle est devenue un édifice grandiose et somptueusement orné, elle n'a livré à ses récents explorateurs que des ossemens qui n'avaient point passé par la flamme. La Grèce primitive n'a point connu le rite de l'incinération, ce rite que nous étions portés, par les souvenirs de notre éducation classique, à considérer comme le seul que les Grecs et les Italiotes aient jamais pratiqué, ou, du moins, comme celui qui avait été, de tout temps, le plus répandu, le plus usité chez ces peuples.

II

Avec Homère et avec la société dont il peint les mœurs, tout est changé. Pas un héros ne succombe, sous les murs de Troie, sans que s'allume pour lui la flamme du bûcher. Ce serait un affront pour le mort que de ne pas être étendu sur cette dernière couche par la main d'un ami ou d'un parent. Celui-ci, pour nourrir et activer la combustion, enveloppera le cadavre dans la graisse des victimes égorgées; il posera près de lui, appuyées contre la civière, des amphores pleines d'huile et de vin, dont le contenu se répandra sur le brasier; il approchera la torche des branchages secs, puis, quand la flamme aura fait son œuvre, il recueillera, parmi les cendres encore tièdes, les ossemens blanchis et les déposera dans l'urne funéraire. Ces honneurs du bûcher, Agamemnon, dans sa rancune persistante contre Ajax fils de Télamon, les refuse au héros, quand celui-ci s'est donné la mort, désespéré de n'avoir pas obtenu les armes d'Achille: il défend de brûler le cadavre et le fait inhumer (1).

Par quelle voie cette pratique de la crémation s'est-elle répandue dans le monde grec? Les Grecs l'ont-ils tirée du dehors? l'ont-ils reçue de l'un des peuples avec lesquels ils étaient en relations suivies? ou bien y sont-ils venus d'eux-mêmes, quand se sont modifiées les idées qu'ils se faisaient de la condition des

(1) C'est ce que racontait l'auteur de la *Petite Iliade*. Eustathe, *ad Iliada*, p. 285, 34.

morts ? La question a son intérêt, et il ne nous paraît pas qu'elle ait encore reçu une solution qui ne laisse plus place au doute.

Il est une première conjecture qui se présente à l'esprit : c'est celle d'un emprunt fait à l'étranger ; cependant l'Égypte et la Phénicie n'ont jamais usé que de l'inhumation. Les Chaldéens, embarrassés de leurs cadavres, que se prêtait mal à recevoir le sol meuble de leurs plaines alluviales, ont commencé, semble-t-il, par les soumettre à une sorte de crémation imparfaite ; mais, devenus ensuite constructeurs et potiers plus habiles, ils paraissent avoir renoncé à cet expédient bien avant le temps où, par des intermédiaires, ils auraient pu exercer, à distance, quelque influence sur les Grecs. Dans les nécropoles de *Moughéir* et de *Warka*, qui sont elles-mêmes très anciennes, des caveaux voûtés en brique ou de grands couvercles d'argile cuite renferment des squelettes, que l'on retrouve souvent intacts (1). La tombe lycienne, cette fidèle copie de la demeure des vivans, suppose des hôtes qui y dorment allongés sur leur couche de pierre. Il en est de même des tumulus en maçonnerie des pentes méridionales du Sipyre, de la vallée de l'Hermos et de la Carie. Dans ces monumens phrygiens et lydiens, il y a des chambres, il y a des lits pourvus de leurs coussins ; on n'aurait pas pris ces dispositions si l'on n'avait eu à enfouir sous ces tertres qu'un vase contenant quelques pincées de cendres. Où donc chercher le peuple dont les exemples auraient suggéré aux Grecs l'abandon du rite antérieur et l'adoption d'un rite nouveau ?

Toutes les vraisemblances sont en faveur de l'autre hypothèse. C'est à la Grèce même et à son histoire que nous devons demander la raison de ce changement.

Cette raison, on a cru la trouver dans l'existence incertaine et agitée que l'invasion dorieenne, après le XI^e siècle, a faite, pour un temps, à toute une partie de la race grecque, aux tribus qui s'étaient vues forcées de quitter leurs demeures pour aller en chercher d'autres sur la rive opposée de la mer Égée et dans les îles. Ceux des leurs qu'elles perdaient au cours de ces migrations, elles ne pouvaient plus les déposer dans les caveaux de famille où reposaient leurs ancêtres. Les enterrer dans un canton que l'on quitterait demain, c'était condamner leur dépouille à demeurer toujours privée des hommages qui étaient la consolation du mort ;

(1) L'explorateur qui a relevé, en Chaldée, ces traces du rite de l'incinération croit pouvoir attribuer les nécropoles où il les a rencontrées à un temps qui est vraisemblablement plus ancien que les plus anciennes phases de la civilisation qui nous soient connues par ailleurs. Koldevey, *Die altbabylonischen Gräber in Surghul und El-Hibba*. (*Zeitschrift für Assyriologie*, herausgegeben von Karl Bezold, t. II, p. 403-430.)

c'était même l'exposer, dans cette tombe sur laquelle personne ne veillerait, à se sentir un jour réveillée de son sommeil et rejetée à la surface du sol par le fer de la charrue. Ému de ces dangers, on aurait voulu se ménager le moyen de défendre contre toute profanation les restes des êtres chéris, et, ce moyen, on l'aurait trouvé dans la crémation. Un vase où seraient renfermés les ossemens calcinés du défunt, on pourrait toujours, de campement en campement, l'emporter avec soi, jusqu'à l'heure où, parvenue au terme de ses pérégrinations, la tribu confierait enfin ce dépôt à une terre qui lui appartiendrait en propre (1). C'est de ce sentiment que se serait inspiré l'auteur de l'*Iliade* quand il fait proposer par Nestor de brûler sur un même bûcher les corps de tous les guerriers qui venaient de succomber dans la première bataille et de réunir ensuite leurs cendres sous un même tertre, « afin, dit-il, que, lorsque nous retournerons dans notre patrie, nous rapportions aux enfans, chacun pour sa part, les os des pères (2). »

Par malheur, ces deux vers paraissent n'être qu'une interpolation, due à un rhapsode qui aurait eu souci d'expliquer pourquoi les Grecs auraient entrepris un si grand travail. La raison qu'il en donne est des plus gauches. Tous ces ossemens se mêleront sur le bûcher et dans le tombeau : comment ensuite, au moment du départ, reconnaître, dans ce charnier, ceux de tel ou tel mort ? C'est ce qu'Aristarque, souvent si judicieux, avait très bien senti. Ces vers, il les effaçait comme suspects. Nulle part d'ailleurs, en aucun autre endroit des poèmes homériques, on ne trouve la moindre trace de cette préoccupation. Quand Agamemnon, voyant son frère blessé par la flèche de Pandaros, se reproche de l'avoir exposé à la mort, en concluant la trêve si tôt violée, c'est sous les murs de Troie qu'il se le représente couché dans la terre, alors que les Achéens seront retournés en Grèce, et il se figure les Troyens venant prodiguer l'insulte à la tombe du héros (3). Agamemnon aurait cependant pu charger sur son navire l'urne qui aurait contenu les cendres de son frère (4). Achille parle de

(1) Helbig, *l'Épopée homérique expliquée par les monumens*, traduction française de M. F. Trawinski, avec une introduction, par M. Collignon, in-8°; Didot, 1894.

(2) *Iliade*, VII, 335-336.

(3) *Iliade*, IV, 169-177.

(4) L'observation est d'Erwin Rohde (*Psyche, Seelencult und Unsterblichkeitsglaube bei den Griechen*, 1894, in-8°, p. 28.) Nous ne saurions trop recommander la lecture de ce livre, un des plus riches en idées et des mieux composés qui aient paru depuis longtemps en Allemagne. La théorie qu'il y expose ne diffère pas très sensiblement de celle que nous étions arrivés à nous former par nos propres réflexions, avant d'avoir lu cet ouvrage, auquel nous avons emprunté plus d'une remarque utile et judicieuse.

même. Il fait souvent allusion au coup qui le frappera devant Troie; mais jamais il ne paraît supposer que ses restes, tout au moins, aient chance de retourner en Phthiote: son espérance, c'est qu'ils seront ensevelis auprès de ceux de Patrocle; ce qu'il demande aux Grecs, c'est d'agrandir et de surélever le tumulus lorsqu'ils l'y mettront auprès de son ami (1). Les noms d'Antiloque et d'Ajax demeuraient attachés à d'autres de ces buttes funéraires, sur le rivage de l'Hellespont (2). D'après la tradition, il n'était pas un des héros grecs dont la cendre eût été retirée du tertre qui l'avait reçue au moment des obsèques.

D'autre part, c'est aussi le bûcher qui dévore le cadavre de ceux qui, mourant au pays, ne peuvent avoir qu'un désir, à leur dernière heure: c'est que leur cendre ne soit pas arrachée à la terre sur laquelle se sont écoulés les jours de leur vie mortelle. Quand les Troyens rendent à Hector les honneurs suprêmes, ils remettent aux troncs résineux des pins de l'Ida le soin de consumer le corps du héros.

Dans les parties authentiques des deux poèmes, il n'y a donc pas trace de la pensée et du souci par lesquels on avait prétendu expliquer la préférence accordée à l'incinération. Ce souci ne se manifeste point à propos des morts qui ont succombé loin de chez eux, au cours d'une expédition militaire, et ceux dont la vie se termine là où elle a commencé sont également soumis à la crémation. On ne saurait donc expliquer ce changement que par la marche même de la pensée grecque, par le chemin qu'elle a fait d'une époque à l'autre, entre le temps où vivaient les héros achéens et celui où le poète a chanté leur prouesse.

III

Nous avons défini la conception première, et peut-être, en essayant de la rendre intelligible, lui avons-nous donné une précision qu'elle n'a jamais eue dans l'esprit des hommes d'autrefois. Celui-ci se contentait, en pareille matière, d'idées vagues et d'images confuses. Nous pensons pourtant avoir saisi le vrai sens de la doctrine et montré comment la tombe mycénienne, de même que la tombe égyptienne, avait reçu d'elle sa forme et son originalité. Cette croyance suffit, pendant des siècles, à satisfaire les inquiétudes de la pensée; celle-ci pourtant ne pouvait se défendre de se tourmenter du problème que posait à nouveau chaque ensevelissement. Une observation bien simple la mettait

(1) *Iliade*, XXIII, 245-248.

(2) *Odyssée*, III, 409-412.

en défiance; elle éveilla le doute, dans quelques esprits, sur le compte de la solution jusqu'alors aveuglément acceptée.

Dans la tombe, quand on la rouvrait, au bout de quelques années, pour y déposer un membre attardé de la famille, on ne retrouvait plus que des ossemens épars et une poussière que l'on avait peine à distinguer de la terre où elle se mêlait. Qu'était donc devenu ce mort que l'on avait cru pouvoir faire vivre, à force de soins pieux, dans son sépulcre? Devant ce néant, il devenait difficile d'affirmer la persistance de l'être; et cependant on ne pouvait se résoudre à admettre que rien ne subsistât plus de celui que la veille on avait entendu donner son avis dans le conseil ou déployer sa vaillance dans le combat. Il ne paraissait pas possible que toute cette sagesse et toute cette force se fussent évanouies, à la manière du son qui s'efface et qui meurt dans les airs. On en vint alors à se demander s'il ne fallait pas chercher ailleurs ce que l'on ne trouvait plus dans la tombe, ce qui durait encore lorsque les organes avaient achevé de périr. Ce je ne sais quoi d'indéfinissable auquel on ne pouvait se décider à renoncer, on se le figura comme une sorte de reflet et de simulacre du corps, que celui-ci, avant de disparaître, projette dans l'espace. Pour s'en former quelque idée, on le compara à une fumée, aux apparitions du rêve, à l'ombre que le soleil dessine sur un mur (1). Le terme que l'on finit par employer de préférence pour le désigner, ce fut celui d'*image* (εἰδωλόν).

Si cette image n'avait pas de solidité ni d'épaisseur, si, quand les yeux la voyaient, le doigt ne pouvait pas la toucher, elle n'en gardait pas moins l'apparence et les traits de celui qu'elle représentait. Elle gardait aussi, avec le souvenir du passé, les amours et les haines d'autrefois, les sentimens qui avaient fait battre le cœur de l'homme dont elle perpétuait la forme. Presque immatérielle, légère et insaisissable, comment se serait-elle laissée enfermer dans la prison de la tombe, de cette tombe où jamais on ne l'avait aperçue quand on avait soulevé la dalle du caveau dans lequel dormaient les ancêtres? Il fallait pourtant qu'elle fût quelque part, qu'elle eût une demeure qui lui appartint. Cette demeure, ce fut un pays mystérieux, pays de silence et de ténèbres, l'Hadès ou Érèbe.

Où plaçait-on l'Hadès? Personne n'aurait su le dire. C'était bien loin, vers le Nord, sur le rivage de l'Océan; mais l'ombre, dès qu'elle était dégagée de la chair, en trouvait d'elle-même le chemin, ce chemin par lequel tant d'autres ombres avaient déjà

(1) *Iliade*, XXIII, 160-161. — *Odyssée*, X, 493; XI, 207-208.

passé (1). Ces ombres sœurs, ces « images de ceux qui avaient cessé de peiner » (εἰδωλὰ ζυμύζοντα), elle allait les rejoindre dans la morne étendue de la lande inculte où fleurissait la pâle asphodèle.

Avec le temps, de cette conception sortira celle du bonheur réservé aux justes dans l'Hadès et de la punition qui y frappe les méchants. Déjà, chez le poète de l'*Iliade*, il y a, dans la formule du serment, un mot qui indique que l'esprit de l'homme commençait à chercher dans les châtimens d'outre-tombe la sanction de certains devoirs moraux; on y invoque, comme garantes des paroles échangées, les Erinyes, « qui punissent sous la terre ceux qui se sont parjurés (2). » Cependant, si cette croyance apparaît dans l'*Odyssée*, c'est seulement vers la fin de la *Nekyia*, dans un morceau dont les données ne semblent pas s'accorder avec celles de toute la première partie du chant. Il y a eu là, ce semble, insertion d'une cinquantaine de vers ajoutés par un poète qui serait moins ancien que celui qui a composé le reste de l'épisode. Titye, Tantale et Sisyphé y sont représentés souffrant de supplices que le poète décrit, sans spécifier nettement par quelles fautes ils ont été mérités (3).

Tout en paraissant rompre ainsi avec le passé, le poète, dans le récit de la visite d'Ulysse à l'Hadès, laisse deviner combien l'esprit de l'homme était attaché à la première conjecture que lui ait suggérée le secret irritant de la mort. Les fantômes que le héros a évoqués sont muets tant qu'ils n'ont pas trempé leurs lèvres dans le sang des victimes égorgées : alors seulement, quand ils l'ont bu, ils reprennent un éclair de vie, ils ont la force de parler (4). Lorsque le corps était conçu comme continuant de vivre dans la tombe, on devait se préoccuper de lui fournir une nourriture réparatrice qui descendit dans ses viscères et les ranimât d'instant en instant; mais qu'ont à faire du boire et du manger, ces ombres vaines, νεκρῶν ἀμενηνὰ κάρηνα, qui n'ont plus de chair, que ne peuvent presser dans leurs bras ceux qui les voient flotter devant leurs yeux (5)? Le travail de la réflexion a eu beau aboutir à une solution du problème qui est moins matérialiste que la précédente, le poète qui l'expose y mêle, sans s'apercevoir

(1) L'idée que, pour trouver ce chemin, l'ombre ait besoin d'un guide, n'apparaît que dans le dernier livre de l'*Odyssée* qui, au jugement de tous les critiques, ne fait pas corps avec le poème et n'y a été ajouté qu'assez tard. C'est là que se montre, pour la première fois, l'Hermès *psychopompe* ou conducteur des âmes (XXIV, 1-10).

(2) *Iliade*, XIX, 259-260. — Cf., III, 279.

(3) *Odyssée*, XI, 575-625.

(4) *Odyssée*, XI, 95-99; 152-155.

(5) *Odyssée*, XI, 204-208.

de la contradiction, des élémens qui n'y sont pas à leur place, qui, logiquement, appartiennent à la donnée que l'intelligence paraissait avoir dépassée et délaissée.

La croyance à l'Hadès, rendez-vous et séjour des ombres, n'a donc que très incomplètement triomphé: elle n'a pas supprimé toute trace et toute manifestation de la croyance antérieure. Cependant, même ainsi, elle n'a pu manquer d'avoir une certaine action sur les rites funéraires, et c'est par cette action que nous inclinierions à expliquer le changement qui s'est produit dans les usages, quand la Grèce a commencé de brûler les cadavres que, jusqu'alors, elle avait toujours inhumés. Nous croyons saisir le lien qui rattache la pratique de la crémation à l'hypothèse que l'épopée suppose, partout où elle fait allusion à la condition des morts.

IV

Pour Homère, il ne reste de l'homme, après le trépas, que l'ombre, que cette ombre impalpable qui est pourtant le vivant portrait du défunt, son portrait physique et moral. Quelles particules ténues, quelles vapeurs subtiles entraient dans la composition de ce fantôme, nul n'aurait su le dire; mais, en tous cas, elle n'était pas faite d'os, de tendons ni de fibres musculaires, de rien qui eût quelque consistance et quelque poids. Il semblait donc qu'elle ne pût naître et se former, pour prendre ensuite son essor vers l'Hadès, que quand serait détruite toute la matière organique. Les débris du corps, tant qu'ils n'auraient pas achevé de se dissoudre, empêcheraient la personne humaine de se transfigurer en une image incorporelle et comme de se volatiliser. Pour hâter le moment où s'accomplirait cette séparation, était-il un plus sûr moyen que de livrer ce corps aux ardeurs dévorantes de la flamme? C'est ce qu'ont certainement pensé les inventeurs de l'incinération, et, dès que l'on se place à leur point de vue, on ne saurait contester la justesse de leur raisonnement. Sans doute, celui-ci n'est exposé nulle part dans l'épopée tel que nous le présentons; mais on le sent impliqué dans la réponse que la mère d'Ulysse adresse à son fils quand celui-ci se plaint de ne pouvoir la presser dans ses bras :

Telle est la loi qui s'impose aux mortels lorsqu'ils sont morts :
Alors plus de nerfs qui maintiennent la chair et les os,
Tout cela, la force puissante du feu brûlant le consume

Après que la vie s'est retirée des os blancs ;
Mais l'âme s'envole ; elle s'envole comme un songe (1).

Là le poète donne à entendre que c'est la flamme du bûcher qui dégage et qui affranchit l'âme, la *psyché*, laquelle, sous un nom différent, n'est pas autre chose que ce qu'il appelle ailleurs l'image, l'*eidolon* ; mais, dans l'*Illiade*, il traduit encore plus clairement la pensée de ses contemporains quand il fait parler Patrocle, qui, sous les murs de Troie, apparaît à Achille pendant la nuit, pour presser la célébration de ses propres funérailles :

Ensevelis-moi le plus tôt possible, afin que je franchisse les portes de l'Hadès.

Les âmes, les images des morts me repoussent bien loin.

Elles ne me laissent pas les rejoindre en traversant le fleuve.

Ferme ainsi tout autour de la demeure d'Hadès, de sa demeure aux larges [portes,

Allons, je t'en prie, donne-moi la main ; car jamais plus

Je ne reviendrai de l'Hadès, lorsque vous m'avez accordé les honneurs du [bûcher (2).

On ne saurait marquer plus nettement l'effet décisif et libérateur de la crémation. C'est comme un sacrement qui confère à celui qui l'a reçu le droit d'aller trouver sinon le bonheur, tout au moins le repos dans l'asile commun des morts. Il a quelque chose de la vertu que possède, dans les croyances catholiques, l'absolution donnée par le prêtre au mourant (3).

On remarquera le dernier mot de Patrocle : « Une fois que je serai entré dans l'Hadès, grâce à la flamme du bûcher, je ne reviendrai plus sur la terre. » Peut-être y a-t-il lieu de chercher là l'écho d'inquiétudes qui ont pu contribuer, pour leur part, à suggérer aux Grecs l'idée de la crémation. On sait combien a été répandue au moyen âge, dans toute l'Europe, la crainte des *vampires*, comme on les appelait, de ces morts qui étaient censés sortir la nuit de leur tombe pour surprendre les vivans plongés dans

(1) *Odyssée*, XI, 218-221.

(2) *Illiade*, XXIII, 71-74.

(3) Comme Patrocle, Elpénor n'a pu pénétrer dans l'Hadès, parce que, quand il s'offre aux regards d'Ulysse, il n'a pas encore été brûlé (*Odyssée*, XI, 50-79). S'il est dit parfois, dans l'*Illiade* et dans l'*Odyssée*, que l'âme, aussitôt reçu le coup mortel et avant la crémation, est allée ou descendue vers l'Hadès ("Αΐδός δε βέβηκεν, "Αΐδός δε κατήλθεν), ce n'est là qu'une manière abrégée de parler, une expression courante qui ne prétend pas à une pleine exactitude. Le poète s'exprime autrement lorsqu'il tient à marquer que le mort, mis en règle par la combustion de sa dépouille, a pénétré dans les profondeurs de l'Hadès. Après avoir causé avec Ulysse sur cette sorte de frontière où le héros a convoqué les ombres, l'âme de Tirésias rentre dans l'intérieur de l'Hadès (ψυχὴ μὲν ἔβη δόμον "Αΐδός εἶσω). (*Odyssée*, XI, 150.)

le sommeil, pour sucer leur sang, pour faire périr ainsi hommes, femmes et enfans. Ces croyances, qui paraissent avoir disparu de l'Occident, existent encore chez les Slaves de l'Autriche et chez ceux de la péninsule balkanique, ainsi que chez les Grecs des îles et du continent. Les Slaves et les Albanais donnent au vampire le nom de *Vourvoulakos* ou *Vroukolakhas*; les Grecs se servent du terme *Katachanas*, qui signifie *destructeur* (1). Partout, pour mettre fin aux incursions du mort soupçonné d'être un vampire, on déterre son corps et on le brûle jusqu'à la dernière parcelle; cela fait, dans le village que désolaient ses attaques, on dormira en paix (2). On a relevé chez les auteurs anciens maintes traces de superstitions analogues à celles qui se rapportent aux vampires et à leur activité meurtrière. Si ces superstitions continuaient à troubler les âmes dans la Grèce instruite et civilisée, c'est qu'elles avaient leurs racines dans un passé très reculé. Les générations qui ont cru le plus fermement à la présence, dans le tombeau, du mort toujours vivant, ne devaient pas laisser de trembler quand elles sentaient si près d'elles ce voisin redoutable dont il leur était impossible de deviner toutes les volontés et de prévoir tous les caprices, alors qu'elles n'avaient sur lui, par le sacrifice propitiatoire, qu'une prise faible et intermittente. Si, du fond de son tombeau, le mort était apte à protéger et à secourir ceux de ses descendans qui ne manquaient pas à lui payer le tribut de leurs offrandes, on risquait aussi qu'il s'échappât de sa prison pour aller tourmenter, avec ou sans juste cause, ceux dont il croirait avoir à se plaindre. La destruction du corps par le feu, celle de ces dents qui pouvaient mordre, de ces ongles qui pouvaient déchirer la chair, mettait à l'abri de ce péril. Qu'aurait-on à redouter d'un fantôme, d'un fantôme d'ailleurs relégué dans l'Hadès lointain, qui refermait ses portes sur ceux auxquels il les avait ouvertes?

V

Que de telles appréhensions aient ou non contribué à accré-
diter la nouvelle conception et le nouveau rite, celui-ci, là où il
aurait prévalu, devait amener la décadence de l'architecture funé-

(1) Korai, *Atakta*, t. I, p. 267.

(2) Pashley, *Travels in Crete*, 1837, t. II, ch. xxvi. L'auteur y raconte de curieuses histoires de vampires, qu'il a recueillies de la bouche des paysans, chez les Sfakiotes et autres montagnards de la Crète. Il renvoie aussi à de nombreux ouvrages qui montrent combien autrefois cette croyance a été générale en Angleterre, en France et en Allemagne, et quelle prise elle garde encore sur les imaginations, dans toute l'Europe orientale, de la Dalmatie et de la Bohême à la Crète.

raire et l'appauvrissement de la tombe. Si la tombe n'était plus la demeure d'un mort qui voulût y être au large, il n'était plus nécessaire de lui donner ces proportions spacieuses que l'on admire dans les tombes à coupole. Si elle était vide, l'âme s'étant envolée vers l'Hadès, pourquoi aurait-on continué à y entasser des trésors? Des cendres renfermées dans un vase tiennent d'ailleurs bien moins de place que des cadavres, et pour mettre ce vase à l'abri de toute insulte il n'était besoin que d'un trou creusé en terre. Si l'homme n'avait pas partout le désir que sa mémoire lui survive, ce trou eût été toute la tombe; mais on souhaitait qu'une marque visible indiquât aux générations futures le lieu où reposait la dépouille du prince ou chef de guerre. Plus tard, un nom gravé sur la pierre rendra ce service; mais, en attendant, on avait le tumulus, qui, pointant au-dessus de la surface du sol, appellerait l'attention du passant, le provoquerait à demander quel était le héros auquel avait été élevé le monument. Ce tumulus, c'était ce que l'on appelait le *signe* ($\sigma\tilde{\eta}\mu\alpha$). Ce terme finit même par désigner, dans l'usage courant, lorsqu'il s'agissait d'obsèques, le tertre funéraire. On disait dresser le signe, ou plutôt *verser* ($\sigma\tilde{\eta}\mu\alpha \chi\acute{\epsilon}\sigma\upsilon\nu$), parce qu'il était fait de terre meuble et de cailloux que l'on répandait sur un soubassement formé de grosses pierres et entouré, à la périphérie, de grands blocs qui devaient empêcher le glissement des matériaux (1).

Ces tumulus, avec leurs pentes arrondies qui se revêtaient de gazon, ne différaient guère les uns des autres que par leur plus ou moins d'ampleur ou de hauteur. Ce qui permettait de les distinguer, c'était la dimension et le nombre de la stèle ou des stèles que l'on plantait sur le sommet du tertre. Quand il décrit les obsèques de Patrocle ou celles d'Hector, le poète ne mentionne pas ces stèles; mais c'est qu'il n'entre pas dans tous les détails de la cérémonie; ceux-ci étaient connus de ses auditeurs, auxquels il suffisait de rappeler les circonstances principales pour que leur imagination rétablît celles qui avaient été omises. La plantation de la stèle paraît avoir été de rigueur: c'est ce que l'on peut inférer d'une formule qui est deux fois répétée dans l'*Iliade*.

Quand Zeus se décide à laisser son fils chéri, Sarpédon, succomber sous les coups de Patrocle, il annonce que la Mort et le doux Sommeil l'emporteront jusqu'en Lycie « où ses frères et ses amis l'honoreront d'un tumulus et d'une stèle, car c'est là l'hommage dû aux morts (2). »

L'usage de marquer par une stèle la place où un mort a été

(1) *Iliade*, XXIII, 255-256, XXIV, 797-799.

(2) *Iliade*, XVI, 456, 674.

enseveli remonte à l'âge précédent. La stèle, on l'a trouvée, à Mycènes, dans l'enclos funéraire de l'acropole et dans les tombes rupestres de la ville basse; on a même relevé quelques indices qui feraient supposer qu'elle surmontait aussi le dôme des tombes à coupole. La stèle est une pierre brute ou une pierre taillée à faces lisses; mais parfois une de ces faces est décorée ou de motifs d'ornement ou de figures qui rappellent les occupations favorites et les exploits du défunt. Aurait-on encore trouvé, du temps d'Homère, sur les stèles auxquelles il fait allusion, des dessins et des représentations de cette espèce? Rien, dans aucun des deux poèmes, ne le donne à penser.

L'érection du tertre est alors si bien entrée dans les usages que l'on n'y renonce pas, alors même que l'on ne possède pas les restes du mortel et que l'on n'a pu les brûler. Dans ce cas, on croit encore s'acquitter d'un devoir en construisant le tumulus. Celui-ci, quoique vide, prolongera la mémoire du mort. Les honneurs qui seront rendus à cette tombe fictive, s'ils n'ont pas la même efficacité que la crémation et que l'ensevelissement des cendres, seront, en attendant mieux, une satisfaction accordée à l'âme errante. C'est ce que Télémaque se propose de faire le jour où il aurait obtenu la certitude de la mort d'Ulysse: il lui élève-rait un cénotaphe (1).

Si le développement de conceptions du genre de celles que nous avons analysées avait pu être soumis aux règles d'une logique rigoureuse, le culte des morts, tel que nous l'avons deviné et restitué d'après la tombe mycénienne, aurait cessé de plein droit là où prévalut le rite de l'incinération. Toute offrande est intéressée. Les sacrifices que recevait la tombe avaient pour objet d'empêcher les morts de nuire aux vivans et de les décider à leur être favorables: quand ces morts seraient enfermés dans l'Hadès, on n'aurait plus aucune raison de leur faire des cadeaux qu'ils n'auraient pas le pouvoir de reconnaître par une intervention efficace; aussi ne trouve-t-on, chez Homère, aucune allusion à un culte qui devrait se continuer, d'anniversaire en anniversaire, sur ces tumulus que l'on élève aux héros. Cependant, c'est encore l'ancienne croyance qui inspire Achille lorsque, le soir du jour où il a tué Hector, il fait couler autour du corps de Patrocle le sang des victimes, lorsque, le lendemain matin, les Myrmidons coupent leurs cheveux et les répandent sur le corps, lorsque Achille met sa propre chevelure dans les mains de son ami, lorsque enfin, autour du bûcher qu'il arrose d'huile et de miel, il immole des

(1) *Odyssée*, I, 290-292; II, 220-223.

moutons et des bœufs, quatre chevaux, deux chiens qui avaient appartenu à Patrocle et douze jeunes prisonniers troyens (1). Ne sent-on pas encore là, dans ces libations et dans ces égorgemens, l'action persistante de l'idée primitive, du besoin que l'on éprouvait de nourrir le mort et de lui fournir des compagnons, animaux domestiques ou esclaves familiers, qui le servissent dans la tombe?

C'est ainsi que, dans les funérailles primitives, bien des traits rappelaient encore le régime antérieur, au prix d'une de ces contradictions qui n'embarassent guère le sentiment et l'imagination. Cependant l'adoption d'un rite nouveau n'avait pu manquer d'avoir ses effets. Du moment où le mort n'habitait plus la tombe, pourquoi y aurait-on déposé des objets qui n'auraient servi à rien ni à personne? De là l'usage de brûler avec le mort, au lieu de les enfouir dans un caveau, les vêtemens et les armes du défunt. « Brûle-moi avec mes armes, dit Elpénor à Ulysse, avec toutes celles que j'ai (2). »

Si le rite de l'incinération avait partout prévalu avec les conséquences qu'il comporte, les nécropoles grecques de l'âge classique n'auraient, pour ainsi dire, rien à nous apprendre. La piété des générations successives n'y aurait pas accumulé ces précieux dépôts où les archéologues ont trouvé le meilleur de leur butin. Par bonheur, le rite de l'inhumation s'est maintenu à côté de celui de l'incinération, pendant toute l'antiquité, chez les Grecs comme chez les Italiotes. Dans les plus vieilles des tombes du Céramique, à Athènes, dans celles qui, là et à Éleusis, renferment la poterie à décor géométrique, c'est l'inhumation qui domine de beaucoup, et s'il en est ainsi au ix^e et au viii^e siècle, on la trouve encore employée, dans le même cimetière, pour des sépultures qui ne datent que des vi^e, v^e et iv^e siècles. On ne s'est déshabitué de l'inhumation que très lentement, et on n'y a jamais tout à fait renoncé. Les pauvres paraissent l'avoir toujours employée de préférence: elle était plus expéditive, elle coûtait moins cher que la crémation. Celle-ci passait, semble-t-il, chez les Grecs, pour un mode de sépulture plus honorable, plus aristocratique que l'autre, opinion qui avait peut-être son fondement dans les souvenirs de l'épopée, présens et chers à tous les esprits. A Rome, on voit une des familles de la haute noblesse, celle dont les Scipions étaient une branche, rester obstinément fidèle à l'habitude d'enterrer ses morts. Sylla est le premier membre de la *gens Cornelia* dont le corps ait été déposé sur le bûcher. Si l'on déro-

1) *Iliade*, XXIII, 34, 435-433; 166-176.

2) *Odyssée*, XI, 74; XII, 13. — Cf. *Iliade*, VI, 447-449.

gea, pour lui, à la règle héréditaire, c'est que l'on ne se sentait pas sûr du lendemain. Quelque jour, dans une émeute, les fils des proscrits auraient pu aller chercher dans sa tombe, pour la traîner par les places et la jeter ensuite à l'égout, la dépouille de l'impitoyable dictateur qui avait soulevé tant de haines. L'urne funéraire, avec la poignée de cendres qu'elle renferme, courait moins de chances : il serait plus aisé de la dérober à ces colères et à ces vengeances.

Là même où, comme dans la Grèce des successeurs d'Alexandre et dans l'empire romain, l'usage de brûler les morts était devenu presque universel, ce fut le rite antérieur qui demeura toujours comme le maître et l'ordonnateur de la tombe. S'il garda ainsi, jusqu'aux derniers jours de l'antiquité, son influence secrète, son empire tacite et souverain sur l'âme populaire, à plus forte raison l'autorité devait-elle en être à peine ébranlée vers le temps où s'achevait l'épopée.

Ce serait, en effet, commettre une grave erreur que de considérer les poèmes homériques comme la fidèle et complète expression des idées et des sentiments qui, au moment où furent composés ces poèmes, régnaient sur tous les esprits, étaient répandus dans toutes les couches de la société grecque. Œuvre d'une élite, ils sont, à bien des égards, en avance sur les opinions moyennes des contemporains. La théorie religieuse qu'ils impliquent est beaucoup plus abstraite que celle qui a persisté, bien longtemps après l'époque d'Homère, dans l'esprit des foules. Les puissances divines qui gouvernent le monde tel que se le représente l'épopée sont en petit nombre. L'action régulatrice, celle qui préside à la succession des phénomènes, est partagée entre quelques grands dieux, nettement définis. Au contraire, il y avait alors, et pendant de longs siècles il y aura encore, dans les croyances populaires et locales, une complexité ou, pour mieux dire, une confusion infinie. Chaque canton a toujours eu ses dieux à lui, qui différaient de ceux du canton voisin, soit que, portant le même nom, ils eussent, en réalité, un autre caractère, soit que la similitude des conceptions se dissimulât sous la variété des épithètes et la multiplicité des vocables. Malgré la subtilité de ses analyses, la science moderne est comme étourdie par cette diversité, tandis qu'elle se meut à l'aise dans l'interprétation de la mythologie homérique.

Il y a, dans l'*Illiade* et l'*Odyssée*, une force et une liberté de pensée qui laissent déjà prévoir l'état d'esprit auquel arriveront, chez le même peuple, quatre ou cinq cents ans plus tard, un Anaxagore et un Périclès, un Thucydide et un Aristote. Quand

on voit les Spartiates, au temps des guerres médiques, être encore les esclaves superstitieux des devins, et, sur le champ de bataille de Platées, risquer de compromettre le succès de la journée en refusant d'attaquer tant que ne paraissent point favorables les signes tirés des entrailles de la victime. n'est-on pas surpris d'entendre la réponse que fait Hector à Polydamas, qui, en lui annonçant des présages défavorables, prétend arrêter son élan? « Tu veux que j'obéisse à des oiseaux aux larges ailes! » s'écrie le héros. « Sache que je ne m'en inquiète ni ne m'en soucie, qu'ils aillent à droite, du côté de l'aurore et du soleil, ou bien à gauche vers le couchant obscur... Le seul augure, le meilleur, c'est de combattre pour sa patrie (1)! »

La création de l'Hadès, le parti pris d'y envoyer et d'y parquer les morts, témoignent du même effort et du même progrès d'une intelligence qui s'affranchit des préjugés enfantins et qui fait effort pour s'émanciper. Par les développemens qu'elle était susceptible de recevoir, la doctrine à laquelle correspond le rite de la crémation se prêtait mieux que celle qui l'a précédée à satisfaire ce besoin de justice qui obsède le cœur de l'homme. Dans les champs de l'Hadès, on devait aisément trouver place pour les juges des morts, qui, par leurs justes arrêts, contraindraient les coupables à expier dans de longues souffrances leurs triomphes éphémères et assureraient aux bons la félicité, nécessaire compensation des misères subies. Ce fut là ce qui valut à la conception nouvelle l'honneur d'être adoptée par les poètes et ensuite par les philosophes, d'entrer même, par les mystères, dans la religion, dans le dogme, dirions-nous, si ce terme pouvait s'appliquer à des croyances que jamais des théologiens n'ont réunies en corps de doctrine. Cependant, malgré la brillante fortune de ces poèmes qui sont devenus le patrimoine commun de la nation tout entière, la masse n'a pas suivi les exemples donnés par le groupe dont Homère traduit les idées et peint les mœurs. Tout en professant, au sujet de la condition des morts, la croyance dont les premiers linéamens se trouvent chez Homère, la Grèce n'a point adopté le type de sépulture que cette croyance suggérait et que décrit l'épopée. Si ce type est le seul dont celle-ci fasse mention, c'est que, pendant un certain temps, il a été en faveur dans ces cités de l'Éolie et de l'Ionie où la poésie épique a pris sa dernière forme. Mais, là même, il n'a dû avoir qu'une vogue passagère, et, un peu plus tard, on y est revenu au caveau creusé dans le roc et plus ou moins richement meublé. Dans la série des monumens

(1) Hérodote, IX, 40-41. — *Iliade*, XII, 237-243.

funéraires qu'a fait découvrir l'exploration méthodique du sol de la Grèce, le modèle que semblent avoir eu sous les yeux les auteurs de l'*Illiade* et de l'*Odyssée* n'est donc représenté que par un très petit nombre d'exemplaires. On ne peut guère le reconnaître que dans les tertres qui se dressent encore sur plusieurs points de la plaine de Troie.

Schliemann a sondé tous ces tumulus, ainsi que celui auquel était attaché, dans la Chersonèse de Thrace, près de la ville d'Élaëous, le nom de Protésilas. Il n'y a rien trouvé, ni chambres souterraines, ni débris humains, ni traces de cendres ou d'ossements. On pourrait presque douter que ce soient là les tumulus auxquels Homère fait allusion, si l'on n'avait les tessons qui ont été ramassés, en grand nombre, dans le remblai. Parmi ces fragmens, on distingue diverses espèces de poteries; mais toutes ces espèces sont de celles qui précèdent de loin l'âge classique, qui ne peuvent guère être postérieures au ix^e siècle.

Nulle part ailleurs qu'en Troade on n'a découvert de tumulus semblables à ceux que décrit le poète, et, d'autre part, là où des tombes ont été rencontrées que l'on est en droit d'attribuer à la période qui suit l'invasion doriennne, le type auquel ces tombes se rattachent, par l'ensemble de leurs dispositions, n'est pas celui que nous avons défini d'après l'*Illiade*; c'est bien plutôt, avec quelques différences toutes secondaires, celui de l'époque précédente, de l'âge mycénien, comme on le constate en étudiant les nécropoles attiques, où beaucoup de tombes ont été ouvertes sous les yeux d'observateurs attentifs et compétens. Les plus anciennes de ces sépultures sont celles de générations qui, par la date où elles ont vécu, ne peuvent être très éloignées de ces Homérides ioniens dans les récits desquels il n'est question que du rite de l'incinération et de l'érection du tumulus.

Or, et c'est ce que l'on ne constate pas sans surprise, si, vers ce temps, le rite de la crémation n'est pas inconnu dans la Grèce continentale, il n'y est pratiqué que par exception. A Athènes, sur les dix-neuf tombes du *Dipylon* (c'était le nom de la porte qui séparait le Céramique intérieur du Céramique extérieur et autour de laquelle s'est créé un vaste cimetière) qui ont été fouillées en 1891, il n'y en avait qu'une où eût été sûrement enseveli un mort incinéré; dans toutes les autres on a trouvé ou des squelettes entiers ou des ossements que la flamme n'avait pas calcinés.

Comme les tombes découvertes par Schliemann, à Mycènes, dans l'enclos funéraire voisin de la Porte aux lions, la tombe du *Dipylon* est une fosse pratiquée en terre et parfois maçonnée en pierres sèches, que recouvraient soit des dalles de pierre, soit

un plancher de bois. Les fosses du cimetière athénien sont moins creuses et moins grandes que celles où ont été ensevelis les prédécesseurs des Atrides; le fond n'en était guère qu'à deux mètres au-dessous du sol, et les dimensions moyennes de ces cuves ne dépassent guère 2^m,50 de long sur 1^m,50 de large. Cette différence s'explique : la tombe mycénienne était une tombe de famille; la tombe du Dipylon n'a guère reçu qu'un seul cadavre. La tombe attique est donc plus modeste et plus exigüe que celle de Mycènes; mais, à cela près, elle témoigne des mêmes préoccupations et des mêmes croyances. Des sacrifices paraissent avoir été offerts au mort avant l'ensevelissement. On trouve ici des cendres et des os d'animaux, soit dans la terre qui remplit la fosse, soit dans des assiettes où étaient des mets préparés pour l'habitant de la tombe. Divers liquides, du lait ou de la bouillie, devaient avoir été versés dans des vases communs, lourds de forme et sans ornement, dont le fond est encore tout noir de fumée; avant de descendre dans la tombe, ces vaisseaux avaient fait sur l'âtre de la maison un long séjour. Les *hydries* ou aiguières qui ont été rencontrées dans plusieurs de ces tombeaux sont au contraire des pièces très soignées, d'un galbe assez élégant et décorées de peintures; elles renfermaient l'eau pour la boisson et pour les ablutions.

Toute cette vaisselle était disposée comme si le maître de cette demeure avait dû vraiment en faire usage. Près des vases qui contenaient les boissons, il y avait des coupes et des tasses de diverses grandeurs, et dans le col de l'hydrie était cachée une sorte de cuiller qui servirait à y puiser le liquide dont était plein le grand récipient. Les *aryballes* étaient remplis d'huiles parfumées; un d'eux avait encore, quand on l'a ramassé, son bouchon d'argile.

Le mort était paré de bijoux qui étaient semblables à ceux qu'il avait portés pendant sa vie, mais plus minces, d'un moindre poids. Si c'était un homme, il avait au côté, suspendue par un baudrier, son épée de fer, et, sous la main, ses poignards et ses deux lances. Si c'était une femme, près d'elle étaient déposées les boîtes, ornées d'appliches en os ou en ivoire, où elle serrait jadis ses bijoux et ses objets de toilette. Dans une tombe d'enfant, on a recueilli, avec des vases de dimensions minuscules, un petit cheval de terre cuite. L'objet porte des marques d'usage.

On ne retire pas de ces sépultures les statuettes de terre cuite, grossières images d'une divinité protectrice des morts, qui abondent dans les tombes de l'âge mycénien; mais une au moins de

ces fosses a livré des figurines d'ivoire qui paraissent avoir joué ce même rôle.

Là où c'est le rite de l'incinération qui a été employé, le mobilier garde le même caractère que dans les tombes à incinération. La fosse est pareille, et on y a disposé tout un assortiment des mêmes vases. Il n'y a qu'une différence : les os calcinés sont renfermés dans une urne de bronze, parfois portée sur un trépied.

C'est surtout par sa partie extérieure que la tombe du Dipylon se distingue de la tombe mycénienne. Elle aussi, elle se recommande, par un signe visible, à l'attention et à la pitié des survivans ; mais, ici, ce signe n'a été ni, comme sous les murs de Troie, le tumulus dressé au-dessus de la cavité où repose la dépouille mortelle, ni la stèle lapidaire de Mycènes. Pour perpétuer la mémoire du défunt, on n'a pas fait appel au ciseau du sculpteur ; il semble que la sculpture fût alors tombée trop bas pour que l'on songeât à en réclamer le concours. L'art qui avait le moins souffert de l'appauvrissement du monde grec et du ralentissement de l'activité industrielle, pendant la période troublée qui suivit l'invasion dorienne, c'était celui du potier. Les besoins auxquels il avait à donner satisfaction étaient trop variés pour que son tour et son pinceau aient jamais chômé, même pendant les heures de lutte et de détresse. Cette supériorité relative du céramiste suggéra l'idée de lui demander le monument qui formerait la portion apparente de la sépulture. La terre cuite remplaça ainsi la pierre ciselée ; ce fut un vase d'argile qui, le plus souvent, servit de cippe.

On dressa donc sur la tombe de grands vases, fabriqués tout exprès pour remplir cette fonction, qui comptent parmi les ouvrages les plus curieux et les plus considérables de la céramique grecque. Ils avaient la forme d'une amphore ou d'un cratère, et présentaient des dimensions inusitées. On en a reconstitué qui atteignaient jusqu'à 1^m,60 et 1^m,80 de haut. Le pied en était enterré dans le creux qui existait au-dessus du plafond de la fosse, ce qui leur donnait de l'assiette. Les parois, très épaisses, n'étaient pas à la merci d'un choc accidentel et léger. Pour les rompre, il fallait les battre à coups de pierre ou de marteau, et ce danger n'était pas à craindre, tant que la pitié des descendans veillait sur la sépulture des aïeux.

Ce qui fait d'ailleurs surtout l'intérêt de ces vases, ce sont les peintures qui les décorent. Le dessin a beau être d'une gaucherie singulière ; on saisit aisément le sens des tableaux qui se développent sur le col et la panse de ces vases, tableaux dont le thème a été fourni par la cérémonie même des funérailles. Cette céré-

monie, le peintre la divisait en plusieurs actes, dont chacun était représenté séparément. Il y avait l'exposition du corps, la *prothésis* : on le montrait étendu, la face découverte, sur un lit autour duquel parens et amis gémissaient et s'arrachaient les cheveux. Il y avait le transport au cimetière, l'*ecphora* : le lit, chargé de son fardeau funèbre, était posé sur un char que traînaient des chevaux conduits à la main par des hommes qui marchaient devant eux ; derrière, venaient les pleureuses, les proches et les amis. Peut-être y avait-il aussi des jeux funéraires. On se demande si, dans les défilés de chars qui sont représentés sur ces vases, il ne faut pas voir une préparation à des courses qui auraient eu lieu après la mise en terre du cadavre.

Les vases qui nous fournissent ces renseignemens précieux avaient encore une autre destination, que révèle une particularité singulière : ils n'ont pas de fond, ou le fond en est percé. Ce fond, l'aurait-on supprimé pour faire une économie de travail ? Ce n'est pas vraisemblable, étant donnée la maîtrise des ouvriers qui façonnaient couramment des pièces de cette taille. S'ils ont pris ce parti, c'est pour des motifs d'un autre ordre. La disposition de la tombe du Dipylon implique le culte des morts, culte dont l'un des rites les plus importans était celui de la libation nourricière. Dans des fosses, à parois murées, que l'on a découvertes à Tirynthe et à Mycènes, on a reconnu des puisards où ont jadis été versés le sang des victimes, le vin et le lait. Au fond, rien que de la terre meuble, que traversaient aisément, pour arriver à leur adresse, les liquides destinés à l'alimentation du mort. Les premiers vases qui furent placés au-dessus des caveaux mortuaires ont dû l'être pour remplacer ces envettes maçonnées. Au lieu de répandre au hasard la libation sur le sol, on la faisait ainsi couler dans un récipient que l'on savait placé au-dessus même du cadavre ; c'était là le canal par lequel les vivans communiquaient avec leurs morts. La jarre la plus grossière suffisait à remplir cet office ; mais, une fois que le vase fut là, planté dans le cimetière, l'idée ne dut pas tarder à venir de l'utiliser à d'autres fins. En l'agrandissant et le décorant, on en fit l'enseigne du tombeau, le témoin qui attestait l'illustration du défunt et l'hommage suprême que lui avaient rendu la famille et la cité.

Si la tombe, tout en continuant à se rattacher au type qu'avaient créé les premiers pères de la race, n'a pourtant pas, au Céramique d'Athènes, la même ampleur qu'à Orchomène et à Mycènes ; si elle ne comporte plus ni façades richement décorées, ni dômes majestueux, ni même grottes profondes découpées dans l'épaisseur du tuf, on peut indiquer deux raisons de cette différence. La pre-

mière, c'est que l'état social de la Grèce, après la chute des dynasties achéennes, n'est plus ce qu'il avait été pendant que celles-ci régnaient dans leurs châteaux imprenables. Autant que l'on peut entrevoir ce que fut la condition du monde hellénique pendant les deux ou trois siècles qui suivirent l'invasion doriennne, ce fut là un temps d'abord d'agitations et de guerres sans cesse recommençantes, puis, quand se fut achevée la conquête et que se fut fait le tassement, de vie médiocre et rustique. Les vainqueurs ne se dépouillaient que très lentement des habitudes de simplicité presque barbare qu'ils avaient apportées des montagnes et des forêts du Nord. Quant à ceux des vaincus qui avaient réussi soit à se maintenir dans une partie de leur domaine héréditaire, soit à trouver ailleurs un canton où ils pussent s'établir à demeure, ils étaient trop ébranlés par ces assauts et par ces fuites pour être en mesure d'entreprendre les hardis travaux de construction et de décoration qui semblaient avoir été un jeu pour leurs ancêtres. Nulle part alors, en Grèce, il n'y avait de rois qui eussent le goût et le pouvoir d'appliquer des centaines de bras à détacher de la carrière, à tailler, à appareiller et à couvrir de fines ciselures des blocs semblables à ceux qui forment les jambages et les linteaux du *Trésor de Minyas* ou du *Trésor d'Atrée*. Les royautés d'autrefois, avec le prestige de leur antiquité séculaire, ont disparu sans retour. Partout, chez les Ioniens comme chez les Doriens, la fortune et l'autorité sont aux mains de ces nobles que l'on appelait les *Eupatrides* ou « fils de bons pères. » Ce sont les tombes de ces nobles que l'on a retrouvées dans le Céramique, avec le vase monumental qui les surmonte. Il n'en fallait pas davantage pour les distinguer de celles du bas peuple; mais ces sépultures aristocratiques devaient être toutes à peu près pareilles. En donnant à l'une d'elles des dimensions inusitées et un aspect exceptionnel, on aurait risqué de blesser le sentiment public. Une certaine égalité, une certaine uniformité s'imposaient.

Il y a aussi à tenir compte de l'apparition d'une théorie nouvelle, au sujet de la vie posthume. Malgré les résistances que rencontrait le rite de l'incinération, les croyances dont il était issu ne purent manquer de s'insinuer dans les esprits; il en résulta quelque incertitude. Le parent ou l'ami que l'on avait perdu, on se le figurait successivement ou même tout ensemble domicilié dans la tombe et mêlé, dans l'Hadès, à la troupe innombrable des morts. Que l'une de ces hypothèses fût la négation de l'autre, on n'en avait cure: cependant, du jour où, par momens tout au moins, on se représenta le mort comme absent de la tombe et habitant un autre séjour, il y eut quelque chose de changé. Sans

doute on n'agit pas comme si la tombe n'eût renfermé qu'une muette et insensible poussière : on continua de la garnir du même mobilier et d'y payer le tribut des mêmes offrandes ; mais on ne voyait plus aussi nettement le défunt y poursuivant dans les ténèbres, par la vertu de la libation, l'existence qu'il avait jadis menée sous le ciel. De là une sorte d'hésitation que l'on ne s'avouait pas, mais qui n'en dut pas moins avoir son influence sur l'architecture funéraire. Ne sentant plus le mort aussi près de soi, on était tenté de ne plus s'astreindre à d'aussi pénibles efforts, pour faire la tombe spacieuse et riche ; surtout on se déshabitua d'y jeter avec profusion ces métaux précieux auxquels il était facile de trouver un meilleur emploi. Les caveaux de l'âge classique n'offriront pas les dimensions imposantes et le décor somptueux que nous avons admirés dans les coupoles funéraires ; les bijoux que nous en verrons sortir nous paraîtront bien légers, en comparaison de ceux que nous avons soupesés à Mycènes.

Le travail et le mouvement de la pensée sont donc aussi pour beaucoup dans cet amoindrissement de la tombe. Lorsque dominait cet animisme primitif dont le culte des morts n'est qu'une des formes, celles peut-être de toutes les divinités que l'on craignait le plus et dont il paraissait le plus urgent de se concilier la faveur, c'était les mânes des chefs de la famille et de la tribu : or, quel plus sensible hommage pouvait-on leur rendre que d'employer toutes les ressources de l'art à construire et à parer la demeure au fond de laquelle ils régnaient encore, investis d'un pouvoir indéfini et redoutable, soit pour récompenser, soit pour châtier leurs descendans, suivant que ceux-ci les honoraient ou se montraient négligens à leur égard ? La tombe est donc alors le principal objet des préoccupations de l'homme, et c'est elle qui fournit à l'artiste l'occasion de déployer le plus librement sa maîtrise ; mais elle perdra de son importance lorsque l'esprit, devenu plus capable d'abstraction, sera parvenu à concevoir des dieux qu'il placera au-dessus du monde et en qui il personnifiera les forces éternelles, les lois de la nature. C'est alors que la Grèce créera, en l'honneur de ses dieux, un type d'édifice, le temple, qui sera le suprême effort et le chef-d'œuvre du génie grec.

VI

Peut-être, si l'on a bien voulu nous suivre dans ces recherches critiques, n'a-t-on pas pu se défendre de quelque surprise en constatant avec quelle ténacité obstinée l'esprit des peuples anciens, de ceux mêmes dont la civilisation fut la plus brillante, est

resté, pendant des milliers d'années, passionnément attaché à la première hypothèse que leurs ancêtres aient formée pour expliquer le mystère de la mort. A ce qu'il nous semble aujourd'hui, un cerveau d'enfant a seul pu s'imaginer que le mort habitait la tombe et qu'il continuait à y éprouver les besoins qui, suivant que l'homme trouve ou non à les satisfaire, sont, pour lui, une cause de jouissance ou de souffrance. Comment, se dit-on, une telle illusion a-t-elle pu résister aux démentis quotidiens que l'observation lui intelligeait et au premier éveil de la pensée? Ces morts, auxquels, sans se lasser, on apportait le manger et le boire, les a-t-on jamais retrouvés vivans dans la tombe, même de cette vie imparfaite et précaire que l'on essayait de se figurer? Comment, dès que l'on a commencé de réfléchir, n'a-t-on pas compris que la vie ne pouvait se prolonger après la dissolution des organes? Comment enfin cette croyance, toute grossière, toute déraisonnable, toute puérole qu'elle nous paraisse, tout immorale aussi qu'elle fût, puisqu'elle ne mettait pas de différence entre le sort final des bons et celui des méchans, n'a-t-elle pas cédé le terrain à l'hypothèse qui dirige les morts sur l'Hadès et qui les y rassemble?

Cette seconde hypothèse a, sur sa devancière, deux grands avantages : elle se place en dehors du monde sensible, et si, par là même, elle se condamne à n'être jamais vérifiée, elle se met, par là même, à l'abri des objections qui prétendraient se fonder sur l'expérience; d'autre part, elle donne pleine satisfaction à la conscience, car elle lui permet de chercher dans une autre vie la réparation des injustices dont le spectacle s'offre à elle dans ce monde. C'est là, sans doute, ce qui a valu à cette théorie l'adhésion des poètes et des philosophes, celle de tous les esprits cultivés. Mais pourquoi, malgré ce triomphe apparent, n'a-t-elle exercé sur les sentimens des hommes et sur leurs actions qu'une superficielle et faible influence? pourquoi est-ce l'autre croyance, la croyance primitive, qui, comme l'a si bien montré Fustel de Coulanges, a été comme le principe moteur et régulateur de la société antique, a marqué de son empreinte ses mœurs et ses institutions, les a faites si paradoxales en apparence et, à ce qu'il semble, si contre nature, si différentes de celles des peuples modernes?

Ce qui, tout d'abord, explique le succès que cette conception a obtenu, c'est son extrême simplicité. Il nous semble, à nous autres qui ne croyons qu'aux phénomènes dûment constatés et qui sommes toujours occupés à en chercher la loi, que cette croyance ait dû exiger de l'esprit un grand effort. C'est là com-

mettre une grave erreur. L'imagination était alors puissante, et il ne lui en coûtait pas de se représenter, avec une vivacité singulière, cette vie souterraine dont tous les traits lui étaient fournis par la vie réelle et sublunaire. Ces traits, elle n'avait qu'à les transposer et à les atténuer pour y trouver tous les élémens du tableau. Projeter dans les ténèbres du tombeau cette sorte de reflet et de décalque du présent, composer d'après celui-ci l'avenir qui attendait chaque mortel dès qu'il aurait fermé les yeux à la lumière, assimiler les incidens qui rempliraient la longue nuit de cette existence sans terme fixe à ceux dont est tissée la trame de nos courtes journées, c'était pour l'intelligence une opération des plus aisées, qu'elle accomplissait spontanément; mais il ne lui eût pas été possible, à l'âge qu'elle avait, de construire une théorie aussi compliquée que celle qui détache du corps l'ombre mobile vouée à l'Hadès, qui rompt tout lien entre la personne et le tombeau.

Alors que cette dernière théorie, d'un caractère plus abstrait, eut commencé de se répandre, alors même qu'elle parut, à n'en juger que par la littérature, avoir obtenu le consentement général, la croyance première ne s'était pas effacée; elle semblait abrogée et comme périmée; cependant, en fait, son autorité était à peine atteinte. C'est que, dans l'espèce comme chez l'individu, rien ne s'abolit entièrement, rien ne se perd. Tout en se succédant, les divers modes du sentiment et de la pensée ne se remplacent point. Le dernier venu s'ajoute et se superpose à celui qui l'a précédé. Comme la planète qui nous porte, l'âme de l'humanité est faite de couches stratifiées. Celles de ces couches qui sont les plus anciennes ont beau être recouvertes par plusieurs autres et, sur de grands espaces, rester invisibles, elles existent partout, dans l'épaisseur de la croûte terrestre, et les réactions qui s'y produisent se font sentir à la surface du sol. D'ailleurs, en maint endroit, elles reparissent, et, comme on dit, elles affleurent. L'œil avisé ne les perd donc jamais de vue, là même où elles se dérobent et où elles plongent le plus avant; il les suit, dans leurs inclinaisons variées, aussi bas qu'elles descendent. Les croyances fétichistes dont nous venons d'étudier l'une des formes sont ce que les géologues appellent les terrains primitifs. Il n'est pas de champ sous lequel elles ne s'étendent: elles persistent; elles sont là, cachées dans les profondeurs de notre être moral, sous la mince écorce des terrains récents, des croyances polythéistes et monothéistes, des doctrines métaphysiques. Ce qu'elles représentent, ce sont les vues de l'homme enfant, c'est sa manière de comprendre et d'expliquer la nature: or, dans l'humanité, pendant

que les chefs de file, les grands esprits initiateurs et les groupes placés sous leur influence immédiate marchaient de l'avant et passaient de la jeunesse à l'âge adulte, les multitudes restaient dans l'enfance. A beaucoup d'égards, elles y sont encore. L'esprit scientifique ne les pénètre, ne leur impose ses méthodes, ou plutôt ses jugemens et ses conclusions, qu'avec une prodigieuse lenteur. Faut-il donc s'étonner que, pendant toute la durée de ce que l'on appelle l'antiquité, la foule, sans repousser la conception supérieure qui lui était présentée, en paraissant même l'accepter et en la professant du bout des lèvres, soit demeurée constamment fidèle à des pratiques et à des rites qui ne s'expliquaient et ne se justifiaient que par l'hypothèse du mort domicilié dans la tombe?

L'étonnement serait d'autant plus déplacé que, malgré les apparences, cette croyance naïve n'est pas morte, que, sans même le savoir, beaucoup de nos contemporains obéissent encore à ses suggestions secrètes. C'est elle qui fait naître, chez les Slaves et chez les Grecs, la crainte des vampires et qui leur conseille les expédiens étranges dont ils usent pour s'affranchir des visites de ces monstres imaginaires. Ailleurs, dans la même région, elle se manifeste d'une autre façon, mais non moins clairement. Dans les villages albanais de l'Épire, j'ai vu les femmes, à la sortie des offices du dimanche, déposer sur les pierres tombales des gâteaux faits de miel, de farine et de graines de pavot. Je leur demandais pourquoi elles les mettaient là et à qui elles les destinaient : « C'est pour les morts, » me répondit-on, comme si c'eût été la chose du monde la plus naturelle. Ce qui surprenait, c'était ma question.

« Fort bien ! dira-t-on ; mais il s'agit là de populations arriérées et ignorantes, qui, demeurées en dehors du mouvement de la civilisation, appartiennent, en un certain sens, plutôt au monde ancien qu'au monde moderne. Trouveriez-vous rien de pareil en Occident, là où tous les enfans vont à l'école primaire ? » Pour prouver que la différence est moindre qu'on ne le croirait à première vue, pas n'est besoin de rechercher s'il subsiste encore dans telle ou telle de nos provinces, au fond des campagnes, certains usages singuliers qui ne s'expliquent que par cette illusion : il suffit de passer quelques heures dans les cimetières de Paris. Vous assistez à un enterrement. Le prêtre, en jetant une pelletée de sable sur la bière, prend ainsi congé de celui qu'il vient d'accompagner jusqu'à sa dernière demeure : « Tu es poussière, lui dit-il, et tu retournes à la poussière ; mais l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. » Mettons que ces hautes paroles tombent,

comme il arrive souvent, dans des cœurs chrétiens. Ceux-ci y ont trouvé quelque allégement à leur affliction. Cette âme qui s'est envolée vers son Créateur, ils se la représentent déjà en possession des éternelles délices, juste récompense de ses vertus, ou, s'ils conservent quelque doute sur son sort ultérieur, ils se promettent de tant prier pour elle que son temps d'épreuves en sera abrégé; ils feront dire des messes pour la retirer du purgatoire. En théorie, ils n'admettent donc pas que, dans cette fosse qui s'est refermée, il reste du mort, après quelques jours écoulés, autre chose que, comme dit Bossuet, « ce je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue. »

S'il en est ainsi, pourquoi voyons-nous ceux mêmes qui cherchent le plus sincèrement leur réconfort dans ces religieuses espérances revenir dès le lendemain, et, parfois, tous les jours pendant des années, s'agenouiller sur une même pierre? pourquoi la parent-ils de fleurs sans cesse renouvelées? pourquoi ces jonets que l'on voit rangés sur le marbre de la petite chapelle, derrière la grille qui la clôt? pourquoi, à certaines dates, tout un peuple accourt-il dans les cimetières, les mains chargées de bouquets et de couronnes? Que viennent faire là les chrétiens, puisque, comme le dit l'ange aux saintes femmes qui n'avaient pas prévu la résurrection du Seigneur, « la tombe est vide »? Et les autres, pourquoi prennent-ils le même chemin, ceux qui pensent que tout finit pour l'homme avec la mort, que l'homme se survit seulement dans ses œuvres, dans ses actions bonnes ou mauvaises? Diront-ils que c'est parce qu'ils veulent s'isoler et se recueillir un instant, afin de penser à ceux qui ne sont plus et d'évoquer leur image? Mais, ces morts chéris, où les revoit-on mieux, où se sent-on plus près d'eux que dans la maison qu'ils ont jadis remplie de leur activité, de leur tendre et affectueuse bonté? où a-t-on plus chance de ressaisir l'accent de leur voix et le sourire de leurs yeux que parmi les objets familiers dont chacun nous rappelle une de leurs paroles ou un de leurs gestes coutumiers?

Non certes; ce désir, si naturel qu'il soit, ne suffirait pas à expliquer cette contradiction de la pratique et de la théorie, ces touchantes inconséquences, ces visites répétées aux cimetières, ces soins rendus à la tombe. Ce qui commande ces habitudes, c'est une impulsion inavouée et irrésistible, un effet de l'atavisme. Catholiques et protestans convaincus ou matérialistes qui se vantent d'être affranchis des vieux préjugés, tous ces visiteurs, tous ces *ornateurs* de la tombe, ne peuvent se défendre de penser que les morts auxquels ils rendent ces hommages y sont sensibles en quelque façon. A la veuve qui murmure des mots de

plainte et de regret au-dessus de la dalle sous laquelle est couché l'époux qu'elle a perdu, vous ne persuaderez pas que ces mots n'arrivent pas à leur adresse, qu'il n'y a pas là quelqu'un qui les écoute et qui en jouit ; elle vous répondra qu'elle entend sortir de terre une voix, bien basse et bien douce, qui répond à la sienne. Irez-vous dire à la mère que l'enfant qui lui a été ravi ne saurait plus s'amuser de la poupée qu'elle lui apporte le jour de sa fête ? Vous lui paraîtrez grossier et cruel ; au prochain anniversaire, elle reviendra, les yeux baignés de larmes, avec le même cadeau.

C'est que « le cœur a ses raisons que l'esprit ne connaît pas. » Ici, ces raisons, c'est la répugnance instinctive que nous inspire l'idée d'une brusque et complète cessation de la vie, c'est le rêve ingénu de nos lointains ancêtres, c'est l'antique croyance à la survie des morts dans le tombeau, croyance qui s'est imprimée si fortement dans la substance et comme dans la moelle même de l'âme humaine, que des siècles d'expérience, de réflexion et de culture scientifique n'ont pu encore l'arracher de ses replis et en faire disparaître les dernières traces. Quand on est de sang-froid, on l'analyse en curieux et en critique ; on en parle comme de tel ou tel usage singulier des peuplades préhistoriques ou des tribus qui demeurent encore dans l'état de barbarie ; on serait presque tenté d'en sourire. Pourtant elle n'a pas péri ; elle se transmet encore de génération en génération. Comme ces sources qui jaillissent tout d'un coup sous la pioche, dans le sol que défonce le fer, elle reparaît, faible et vague consolatrice, dans les esprits qu'une grande douleur ébranle jusqu'en leur dernier fond, qu'elle place, tout frissonnans, en face de l'éternel et insoluble problème.

GEORGES PERROT.

BOCCACE

I

LE PROLOGUE DU DÉCAMÉRON ET LA RENAISSANCE

I

Voulez-vous bien comprendre l'originalité de Boccace et de son œuvre et juger la valeur du *Décameron*, embrassez d'abord d'un rapide coup d'œil la vie et l'œuvre de son grand ami, le poète Pétrarque, dont le conteur consola la vieillesse et à qui il ne survécut que d'une année. Pétrarque est l'initiateur de la Renaissance. Au delà de Rome, de Cicéron, de Virgile, il put entrevoir et saluer la maîtresse intellectuelle de Rome et de l'humanité, la Grèce antique. Il étudie le grec sous deux ou trois maîtres, dépense la moitié de sa fortune dans la recherche des manuscrits grecs, forme toute une académie de jeunes lettrés, de patriciens, et Boccace lui-même à l'apostolat de l'antiquité. Déjà vieux, valétudinaire, il dort et mange à peine, travaille seize heures par jour, écrit encore la nuit à tâtons sur son lit. Il ne parvient pas à déchiffrer Homère, mais il en caresse amoureusement le manuscrit; il sent sa fin prochaine, lègue ses chers livres à la république de Venise et redouble d'ardeur. « Je vais plus vite, je suis comme un voyageur fatigué. Jour et nuit, tour à tour, je lis et j'écris, passant d'un travail à l'autre, me reposant de l'un par

— Vous ne voulez donc pas vous battre ! cria-t-il en se levant. Berthemey haussa les épaules.

— Eh bien, attendez !

Il fit un pas vers la véranda.

Berthemey, debout aussi, voulut lui barrer le passage. Il l'écarta, d'un geste de son bras robuste, et, ouvrant la porte, appela :

— Geneviève, venez !

Toute pâle, dressée devant son fauteuil qui remuait encore, elle comprit tout le sens de cet appel suprême. Martial était à deux pas d'elle, éperdu d'angoisse, avec des yeux de prière et de désespoir. Mais, derrière l'amant, il y avait le mari, dont l'œil despotique la dominait, comme un ordre du destin. Elle étendit les bras, comme pour les repousser tous les deux, et cacha sa tête dans ses mains.

Martial répéta, avec plus de force :

— Venez !... Partons !... Partons !...

Mais elle se laissa retomber, en gémissant :

— Je ne peux pas !... Non !... Non !...

Et, très bas, comme un souffle :

— Partez, vous !...

Frappé au cœur, Martial fit un pas vers Berthemey, les poings fermés, les yeux sanglans. Puis, comme si l'abandon de Geneviève l'eût soudain privé de toutes ses forces, il arrêta son geste de menace, et s'enfuit.

— Cet homme est fou ! murmura Berthemey en le suivant des yeux.

Il songeait que, s'il s'était entièrement trompé sur Duguay, il avait du moins plus justement jugé de Geneviève...

ÉDOUARD ROD.

(La dernière partie au prochain numéro.)

DE L'ORGANISATION

DU

SUFFRAGE UNIVERSEL

IV ⁽¹⁾

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE
DES OPINIONS

Si le suffrage à plusieurs degrés et le vote plural n'étaient encore que des *combinaisons*, la représentation proportionnelle est plus et mieux : presque un *système*. Ce n'est plus une « combinaison », car elle n'a pas, comme les deux « combinaisons » du suffrage à plusieurs degrés et du vote plural, un but prochain, immédiat, égoïste ; elle n'est ni un coup de partie ni une manœuvre de parti : elle vise à laisser le moins possible à l'habileté de chefs sans scrupules, à laisser peu au hasard, à ne laisser rien à l'arbitraire. C'est un « système », car elle s'inspire de motifs plus hauts et plus larges ; elle cherche sincèrement la justice, et ceux qui vont la prêchant par le monde sont, pour la plupart, de fort honnêtes gens qui veulent de tout cœur servir l'intérêt général.

Ou du moins, c'est « presque » un système, car elle est plus

(1) Voyez la *Revue* des 1^{er} juillet, 15 août et 15 octobre.

mathématique que politique; et organique, elle ne l'est point du tout. Le suffrage à plusieurs degrés, le vote plural n'étaient que de l'arithmétique élémentaire : voici, avec la représentation proportionnelle, de l'arithmétique transcendante. On ne demandait aux autres qu'une martingale sûre : de celle-ci on attend le vrai absolu, démontré dans toute la rigueur des règles. — Et, sans doute, ce ne sont plus des joueurs penchés sur un échiquier ; mais ce sont des savans penchés sur des équations et qui, peut-être, oublient trois choses : la première, c'est qu'on n'enferme pas la vie en des parenthèses algébriques ; la deuxième : que l'État est fait pour les individus, certainement, mais certainement aussi pour lui-même, puisqu'ils passent et qu'il demeure, puisqu'ils ne sont que particuliers et actuels, tandis qu'il est commun et perpétuel ; la troisième, enfin : que la principale et nécessaire qualité d'un régime, fût-il ce qu'il y a de plus représentatif et surtout s'il l'est, ce n'est pas d'être mathématiquement exact, mais bien d'être politiquement maniable et, tout en permettant à chaque citoyen de se faire entendre, de permettre au gouvernement de gouverner.

I. — LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DANS SON FONDEMENT

La représentation proportionnelle, — on doit lui rendre, tout d'abord, cet hommage, — a pour objet la vérité et la justice. Elle est issue, par réaction, de l'injustice et de la fausseté du système de la majorité pure et simple. Eh quoi ! la moitié des voix, plus une, donne tout ; et la moitié moins une n'est rien ! C'est-à-dire, au point de vue parlementaire, que la moitié des électeurs, plus un, est représentée, et que la moitié, moins un, ne l'est pas. Et encore, s'il n'y allait que d'une « représentation » *de forme* en quelque sorte, honorifique et comme décorative ! Mais il y va de la législation tout entière, que font les représentans [de la moitié des électeurs, plus un, et à laquelle les représentans de la moitié, moins un, n'ont point de part ou n'ont point la part qu'ils y devraient avoir. Or, comme, dans l'État moderne, la loi étant maîtresse, qui fait la loi est le maître, il en résulte que la moitié des électeurs plus un commande par ses représentans ; que l'autre moitié n'a qu'à obéir ; et que, faite sans la minorité, la loi est bientôt faite contre elle : excessive, la puissance légale de la majorité est vite devenue oppressive.

Ainsi, la moitié des Français, plus un, vit seule de la vie civique ; le reste est comme s'il n'était pas, est, en fait, frappé de mort civique : la moitié, plus un, est libre et, si l'on veut, « souveraine » ; l'autre moitié est servie, attachée à l'urne, comme jadis à la glèbe. La moitié du pays est en mainmorte, personnes et

biens, et la majorité traite comme une chose, comme sa chose, de par le droit du plus fort et le titre seigneurial du nombre, la minorité qui souvent, pourtant, est presque son égale en nombre.

Et notez qu'avec ce prétendu système de la majorité pure et simple, c'est là le moindre mal, qu'il n'y ait que la moitié, plus un, des électeurs représentés; que la législation soit l'œuvre exclusive des représentans de la moitié, plus un; que la moitié, plus un, des citoyens détienne tout le pouvoir et que seulement la moitié, plus un, vive toute la vie de la nation. Le mal pourrait être plus grand : et ce serait que la majorité, dans les corps élus, ne fût qu'une majorité apparente, ne correspondît pas à la majorité réelle du « corps » électoral. Ce serait que, d'erreur en erreur et de déformation en déformation, on en vint à ce que la majorité du Parlement ne représentât en vérité qu'une minorité d'électeurs.

Mais que dit-on : le plus grand mal serait qu'on en arrivât à ce point? Il y a longtemps que nous y sommes. La Chambre de 1889, celle de 1885 et déjà celle de 1881 — pour ne pas retourner plus haut ni descendre plus bas — ne représentaient sûrement qu'une minorité; et même une minorité assez faible, si l'on ajoute, comme on le doit, aux électeurs battus dans le scrutin et par conséquent non représentés, les abstentionnistes de toute espèce, volontaires ou involontaires, dont le nombre, toujours croissant, est successivement monté au quart, au tiers, et jusqu'à la moitié du nombre des inscrits. De telle façon qu'en y regardant bien, cette majorité de bric-à-brac, qui s'étale à la Chambre, n'a pas de majorité derrière elle; c'est la façade en toile peinte d'une maison de théâtre; c'est non pas l'image, mais le mirage d'un pays qui n'existe pas. Il s'ensuit naturellement que la législation, quoique élaborée suivant l'ordre par la majorité parlementaire, est, au total, faite sans la majorité du pays et parfois contre elle; que, bien que ce soit la majorité du Parlement, ce n'en est pas moins la minorité du pays qui détient tout le pouvoir; et que, bien que ce soit encore dans le Parlement la majorité, c'est dans le pays une minorité qui accapare, absorbe et brûle toute la vie de la nation, puisque, on ne sait à cause de quel phénomène de grossissement, on s'y laisse prendre et l'on ne s'aperçoit pas que cette majorité d'élus ne représente qu'une minorité d'électeurs.

Et le résultat? En premier lieu, c'est que, sous un pareil régime, l'acte, le fait contredit sans cesse le principe. Et l'on ne parle pas même du principe abstrait et inflexiblement logique en vertu duquel la loi, dans les démocraties, devrait être l'œuvre *de tous* ou *des représentans de tous*, mais du principe accommodé aux choses et assoupli par la pratique, aux termes duquel la loi

devrait être l'œuvre de *la majorité des citoyens, ou des représentans de leur majorité*. Cela, c'est le principe, et l'acte, le fait est en contradiction de chaque heure avec lui, si bien que le régime actuel n'est que trompe-l'œil et fiction. Le résultat, en second lieu, c'est que, le fait ou l'acte étant en contradiction avec le principe, le pays est en opposition avec le parlement, et les soi-disant représentans avec ceux qu'on dit représentés; — d'où notre extrême indifférence en matière de politique, et ce grand vide autour des Chambres.

Encore ne s'en tient-on peut-être à l'indifférence et ne se borne-t-on à faire le vide autour des Chambres que parce que, chez nous, l'opposition entre le pays et le parlement n'a pas d'autre moyen de s'exprimer; on veut dire : d'autre moyen légal, pacifique, non révolutionnaire. Mais tout près de nous, en Suisse, où le même procédé électoral engendre les mêmes abus, le *referendum* et l'initiative populaire fournissent ce moyen que nous n'avons pas : l'opposition entre le parlement et le pays s'y accuse donc et s'affirme de vote en vote, elle est criante et criée, à chaque plébiscite, par les milliers de voix qui défont ce qu'avaient fait quelques voix dans les Chambres. Et l'on peut ensuite admirer, pour peu que l'on en garde l'envie, avec quelle fidélité ceci représente cela, en attendant que cela démente et désavoue ceci!

C'est, en définitive, sur ces griefs, dûment fondés et établis, que s'appuient les amis de la représentation proportionnelle, et elle en a dans tous les partis, le système barbare de la moitié plus un frappant aveuglement, et tour à tour, tous les partis. Si tel est ce système — et il faut reconnaître qu'il est tel, en effet — il est faux et injuste, disent-ils, faux et injuste autant de fois que la moitié des électeurs plus un a de représentans en trop et que l'autre moitié a de représentans en moins. Privilégier, combler de la sorte une moitié et sacrifier l'autre, est-ce de bonne politique? Tout remettre à une moitié, rien à l'autre, est-ce de bonne arithmétique? Est-ce une proportion exacte et loyale?

Et ils continuent : mais si cette proportion est mauvaise, et si cette arithmétique n'est pas vraie, et si cette politique n'est pas juste, il doit y avoir, cependant, une politique plus juste, qui sera d'une arithmétique plus vraie, prouvée par une proportion plus exacte, et donnant une répartition plus satisfaisante de la représentation et du pouvoir. On voit comment, partant de la fausseté et de l'injustice du système de la moitié plus un, beaucoup de ceux qui souffrent de cette répartition menteuse, ont été amenés à chercher, dans les calculs ingénieux de la représentation proportionnelle, la justice et la vérité; comme si de faire, aux élections, de bonne arithmétique, ce serait de toute nécessité, sans méprise

possible, par une loi aussi fatale que les lois mathématiques elles-mêmes, faire de bonne politique.

II. — LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DANS SON FONCTIONNEMENT

La représentation proportionnelle repose, au fond, sur ce principe : pour faire de bonne politique, faire d'abord de bonne arithmétique ; avec son corollaire naturel : meilleure sera l'arithmétique, meilleure aussi la politique. La politique est mauvaise aujourd'hui, parce que l'arithmétique du suffrage est mauvaise ; parce que de très grosses minorités et parfois la majorité même du pays ne sont point représentées au parlement ou ne le sont que d'une manière tout à fait défectueuse. La politique sera bonne quand l'arithmétique sera bonne, quand tout groupe d'électeurs de quelque importance numérique sera représenté, et le sera en raison directe de cette importance. Déterminer arithmétiquement le rapport de la force numérique à la puissance politique, restaurer la proportion entre représentans et représentés : voilà la fin et de là le nom de la représentation proportionnelle.

On dit que tout groupe d'électeurs « de quelque importance numérique » a le droit d'être représenté, et de l'être en raison de cette importance. La première chose à faire est, par suite, de définir ce que l'on entend par ces mots : tout groupe de quelque importance, et l'importance des groupes, on ne peut pas la fixer arbitrairement ou empiriquement, puisque la représentation proportionnelle se propose, entre autres corrections et améliorations, d'éliminer de l'élection l'empirisme et l'arbitraire. Et comme c'est la première chose à faire, comme il faut la faire mathématiquement, elle met tout de suite dans le cas de procéder à une première opération, laquelle donnera la mesure, le mètre électoral, l'unité de représentation. Mais si c'est sûrement la première opération à faire que de trouver le mètre électoral et si les premiers partisans de la représentation proportionnelle l'ont bien compris dès le début, il y a plusieurs moyens d'y procéder, et — de ce qu'il y a divers moyens — un premier motif pour qu'il y ait divers systèmes de représentation proportionnelle.

1° *Vote limité et vote cumulatif.*

Nous ne voulons plus parler que pour mémoire du *vote limité* et du *vote cumulatif*, qui ne se rattachent à la représentation proportionnelle qu'en filiation illégitime. Le vote limité consiste, on se le rappelle, en ce que, dans une circonscription où il y a, par exemple, quatre députés à élire, chaque électeur ne puisse

voter que pour trois, ce qui doit avoir pour effet d'attribuer le quatrième siège à la minorité. Le vote cumulatif poursuit le même but, mais par le procédé contraire. Il consiste en ce que, dans une circonscription qui élit quatre députés, chaque électeur puisse porter sur son bulletin le nom d'un seul candidat autant de fois qu'il y a de sièges à pourvoir, soit quatre fois, ce qui peut encore avoir pour effet de réserver à la minorité le quatrième siège. Mais cet effet n'est nullement certain : et, par le vote cumulatif, la minorité n'est nullement certaine d'obtenir toute sa part, ni même, par le vote limité, si la majorité manœuvre habilement, d'obtenir une part de la représentation.

Le vote limité, comme le vote cumulatif, est, du reste, tout empirique et arbitraire ; en cela, ni en rien, il n'est scientifique ou mathématique : il peut dans des circonstances favorables, si la majorité s'endort, si la minorité est bien disciplinée, laisser une part à cette dernière, mais une part que le hasard taille à son gré, tantôt trop grande, tantôt trop petite, jamais ou très rarement proportionnelle. Ni vote cumulatif ni vote limité ne sont, à vrai dire, des systèmes de représentation proportionnelle et, s'ils peuvent être, ils ne sont pas toujours et infailliblement des procédés de représentation de la minorité ; or il ne suffit pas, pour la vérité et pour la justice, que la minorité soit représentée, il faut qu'elle le soit proportionnellement, « de façon qu'une majorité d'électeurs ait une majorité de représentans, qu'une minorité d'électeurs ait une minorité de représentans et que, homme pour homme, la minorité soit représentée aussi complètement que la majorité. »

Une qualité incontestable qui, malgré leurs imperfections et à cause peut-être de ces imperfections mêmes, reste cependant au vote limité et au vote cumulatif, c'est d'être relativement faciles à expliquer et à appliquer. A mesure que se développeront des systèmes plus perfectionnés de représentation proportionnelle, plus clairement il apparaîtra que tous ces systèmes auront beau être presque parfaits, mathématiquement et comme abstractions, force et vertu positives leur manqueront pourtant, s'il leur manque l'indispensable qualité d'être d'une explication et d'une application faciles.

Des différens systèmes où le rapport de la puissance politique à la force numérique des partis est déterminé arithmétiquement et qui tendent, non seulement à procurer une représentation de la minorité variable et aléatoire, mais à assurer, dans toutes les conjonctures et toutes les hypothèses, une représentation vraiment proportionnelle ; de ces différens systèmes, sinon le plus facile, le moins difficile est celui dont fit l'essai pratique, il y a

juste quarante ans, le ministre danois Andræ, et qu'exposa théoriquement, peu de temps après, avec la vive approbation de John Stuart Mill, le publiciste anglais Thomas Hâre.

2° *Quotient et liste de préférence.*

Réduit à sa plus simple expression, il se compose de deux élémens essentiels : le *quotient* et la *liste de préférence*; aussi l'appelle-t-on encore, suivant le point de vue d'où on l'examine, tantôt *système du quotient* et tantôt *système de la liste de préférence*. Système du *quotient*, car il fixe la valeur du mètre électoral, l'unité de représentation, au moyen d'une division : on divise le nombre des électeurs inscrits, ou, mieux, le nombre des votans, par le nombre des sièges à pourvoir; le quotient donne le chiffre d'élection, ou chiffre requis pour être élu. Soit une circonscription où l'on compte 20 000 votans et qui nomme dix députés : on divise 20 000 par dix, et le quotient, 2 000, est le chiffre d'élection; sera proclamé député de la circonscription quiconque aura réuni 2 000 voix. Ce chiffre de 2 000 est, ici, le mètre électoral, l'unité de représentation, la preuve indéniable de l'importance du groupe de citoyens qui veulent avoir tel citoyen pour leur représentant. Il marque nettement le rapport de la puissance politique à la force numérique, rapport qui est, ici, de 1 à 2 000 : un député pour 2 000 électeurs. Et, si l'on ne craint pas de citer une fois de plus la phrase tant de fois citée de Mirabeau, que « les assemblées sont pour la nation ce qu'est une carte réduite pour son étendue physique », c'est, ici, une carte à l'échelle de un deux-millième.

Veut-on voir combien ce système s'écarte de la majorité pure et simple? Prenez la même circonscription, avec les 20 000 votans élisant leurs dix députés au scrutin de liste ordinaire. Un seul électeur, en plus de la moitié, pourra enlever les dix sièges, un seul en moins les fera perdre; 10 001 électeurs auront, alors, dix représentans, et 9 999 n'en auront aucun. Ou bien encore, prenez, au scrutin uninominal, la même circonscription, subdivisée en 10 collèges. Dans chacun d'eux, 1 000 électeurs, plus un, auront le député, 999 n'en auront pas, et il peut se faire que, dans tous les collèges, ces 999 électeurs annulés partagent les mêmes idées, et que, pour la circonscription en son ensemble, une minorité qui, dans le pays, est, à quelques voix près, égale à la majorité, soit totalement éliminée de la représentation nationale; l'accident seul en décidera, agent aveugle et sourd de justice ou d'injustice.

La représentation proportionnelle, tout au rebours, demande au chiffre même de se faire un agent de justice, et de justice

consciente. Et le système irait tout droit si les 20 000 électeurs consentaient toujours à se former en dix groupes de 2 000. Mais il arrivera que l'un ou plusieurs des candidats réuniront plus de 2 000 voix, plus que le quotient, et que d'autres en auront sensiblement moins de 2 000, moins que le chiffre d'élection. Supposons que, sur les dix sièges, six ou sept soient tout de suite et de plein droit attribués respectivement par 3 000, 2 800, 2 700, 2 500, 2 300, 2 200, 2 100 voix. Trois sièges demeurent en suspens, les candidats ayant respectivement 1 000, 800 et 600 voix. Les sept premiers élus dépassent de 1 000, de 800, de 700, de 500, de 300, de 200 et de 100 voix le quotient électoral; ce sont, en tout, 3 600 voix perdues, si ce ne sont pas 3 600 électeurs non représentés. Que ces 3 600 voix perdues ou en surcroît s'ajoutent aux 2 400 voix trop faibles et inefficaces des trois candidats malheureux, qu'elles se répartissent sur eux, qu'ils se les repassent ou qu'on les leur repasse de l'un à l'autre; et, à en croire du moins Thomas Hare et Andraë, les dix sièges seront pourvus, et le quotient sera respecté, et tous les votans seront représentés, et tous le seront proportionnellement, et ce sera de bonne arithmétique; en fin de compte, de bonne politique.

C'est ainsi, et pour cette raison, que ce qu'on appelle le système du quotient entraîne ce que l'on appelle la *liste de préférence*. Dans cette circonscription, où il y a à élire dix députés, chaque électeur ne peut voter que pour un candidat, mais, afin que son bulletin conserve toute son efficacité, il faut que sa voix puisse éventuellement se reporter d'un candidat qui n'en a plus besoin sur un candidat qui, faute d'elle, est menacé de rester en détresse, ou généralement d'un candidat *préféré* sur un candidat *agréé*. C'est le vote de préférence pour tel candidat, avec vote subsidiaire pour tel autre.

De tous les candidats, c'est B que je préfère, je l'inscris donc en tête de ma liste, mais C ne me déplairait pas et je me rallierais au besoin à D; je les inscris donc deuxième et troisième. Si ma voix arrive à « mon homme », à B, après qu'il a déjà atteint le quotient de 2 000, et si, conséquemment, elle ne peut lui servir, elle sera comptée à C; si C lui-même a déjà atteint le quotient, D en profitera; si elle tombe à terre, elle rebondira et ne sera jamais perdue. Il est possible que, par ce procédé, ma voix ne soit pas comptée à qui j'aurais le mieux aimé qu'elle allât, mais je n'en suis pas moins sûr d'être représenté selon mon goût et même selon ma préférence, puisque c'est seulement dans le cas où le candidat que je préfère serait déjà élu que mon vote se rabattrait sur mon deuxième candidat, et seulement dans le cas où le deuxième aussi serait élu, de celui-ci sur le troisième.

Mais le scrutin vient d'être clos : le dépouillement va commencer. On extrait de l'urne les bulletins et on les classe par paquets : dans un premier paquet, ceux qui ne portent qu'un nom ; dans un deuxième paquet, ceux qui portent deux noms ; dans un troisième, les bulletins à trois noms ; ainsi de suite. C'est l'ordre logique, et l'ordre des préférences est sauvegardé. Nous faut-il insister encore ? et ne sait-on pas assez maintenant en quoi consiste, sur quoi repose, ce qu'est et ce que vaut le système d'Andræ et de Thomas Hare ?

Il porte, il est assis sur ces deux points : le *quotient*, le *chiffre d'élection* : pour être élu, le candidat doit avoir un chiffre de suffrages égal au quotient de la division du nombre des votans par le nombre des sièges à pourvoir ; et la *liste de préférence* : tout électeur peut inscrire sur son bulletin dix noms quand il y a dix sièges à pourvoir : une voix ne compte qu'à un candidat, mais elle compte toujours à un candidat, toujours au goût de l'électeur, en ce sens que, le quotient une fois atteint par le premier de la liste, les voix de supplément profitent au second et l'aident à se faire élire à son tour ; de même, du deuxième au troisième et jusqu'au dernier de la liste.

Ce n'est pas le scrutin de liste, puisque chaque électeur ne vote valablement que pour un seul candidat, mais c'est un scrutin uninominal dans un *scrutin de liste*, puisqu'il y a dix sièges à attribuer et que chaque électeur peut inscrire, selon l'ordre où il désire aider à l'élection de l'un d'eux, les noms de dix candidats. Ce système admet et réclame soit la division du pays en circonscriptions dont chacune nomme plusieurs députés (et plutôt en un petit nombre de circonscriptions très vastes dont chacune doit élire un certain nombre de députés) soit la réunion du pays tout entier en une circonscription unique, dans le louable dessein de favoriser l'entrée au parlement d'hommes d'une réputation nationale qui n'auraient nulle part d'attaches plus étroites et que ce manque de racines en un coin de terre et de liens autour d'un clocher empêcheraient de réussir dans telle ou telle circonscription locale.

Que le transfert ou le report des voix d'un candidat sur l'autre ait lieu, d'ailleurs, au gré de l'électeur, comme le voulaient Andræ et Hare, ou bien au gré du candidat, s'il avait déclaré d'avance qu'il entend faire bénéficier des suffrages qu'il aurait en trop ; quel que soit celui de ces procédés de transfert des voix que l'on choisisse, le vote, dans le système du quotient et de la liste de préférence, est individuel et personnel : il est un classement, un rangement de personnes. On ne soutiendrait pas, évidemment, que les partis n'y sont pour rien ni que l'élection n'a

aucune couleur politique; mais c'est la personne qui passe devant; le parti ne passe qu'avec la personne, et c'est du goût ou de l'estime pour les personnes que dépend surtout la représentation des partis.

Dans ce système, sur le bulletin, le parti n'est pas exprimé, il est sous-entendu; si la représentation est proportionnelle, elle l'est par rapport aux sympathies pour les personnes, plutôt que par rapport aux partis en tant que tels. Et c'est afin de parvenir à une représentation vraiment proportionnelle des partis, sans toutefois supprimer ce qu'il doit y avoir de « personnel » dans l'élection, que l'on a imaginé un autre système, plus difficile, on ne le dissimule guère, à appliquer ou même à expliquer, et dont le nom seul a l'on ne sait quoi qui n'attire pas : le système *de la concurrence des listes avec double vote simultané*.

3° *Concurrence des listes et double vote simultané.*

D'abord, la *concurrence des listes*. Le principe en est celui-ci : chaque parti peut présenter une liste de candidats; chaque liste a autant d'élus qu'elle atteint de fois le quotient. Les listes doivent être déposées dans un délai donné avant le jour de l'élection. Elles portent, chacune, un nombre de candidats égal ou inférieur au nombre de sièges en jeu. Le scrutin clos, on commence par procéder ainsi que dans le système de Thomas Hare : on cherche le quotient, le mètre électoral, en divisant le chiffre total des votans par le chiffre des sièges. Soient 100 000 votans et dix sièges : le quotient de 100 000 divisé par dix est de 10 000. Cela fait, il faut déterminer combien de sièges reviennent à chaque liste. On divise alors le nombre total de voix que chacune d'elles a obtenues par le quotient ou chiffre d'élection. Deuxième opération. Soient quatre listes ayant l'une 40 000, l'autre 30 000, l'autre 20 000, l'autre 10 000. Elles devront avoir l'une quatre sièges, l'autre trois, l'autre deux et la dernière un siège.

Ensuite, le *double vote simultané*. La proportion est, de la sorte, réglée entre les listes, dont chacune a sa part. Il s'agit maintenant de décider à quels candidats de chaque liste seront nominativement attribués les sièges qui reviennent au parti. Dans le système d'Andræ et de Hare, l'ordre des noms sur la liste faisait tout : était élu quiconque atteignait le quotient, le premier élu étant le candidat qui figurait seul ou le premier sur le plus grand nombre de bulletins. Dans le système de la concurrence, pour la répartition des sièges entre les candidats de chaque liste, l'ordre d'inscription ne fait rien : sont élus ceux qui, sur chaque liste, ont recueilli le plus grand nombre de suffrages : les quatre can-

didats qui ont obtenu le plus de voix, si le parti a droit à quatre sièges; celui qui a obtenu le plus de voix si le parti n'a droit qu'à un siège seulement.

Dans ce système, donc, l'électeur, en votant, vote, à la fois et d'un coup, pour une liste à qui sa voix sera comptée quand on répartira les sièges entre les listes, et pour un, deux ou plusieurs candidats, à qui sa voix sera comptée quand on répartira les sièges entre les candidats portés sur chaque liste. Il exprime en même temps et ses préférences de parti, puisqu'il donne sa voix à telle liste, et ses préférences personnelles, puisqu'il donne sa voix à tels et tels candidats de la liste, sans être forcé de la donner à tous; puisqu'il peut même, comme disent les Belges et les Genevois, *panacher*, ou voter pour un ou plusieurs candidats qui ne sont pas de sa liste, ou qui ne sont d'aucune liste, sans craindre de nuire à son parti dans la répartition des sièges, le vote de parti étant, quoique simultanément, distinct, en ce procédé, du vote personnel. C'est, à la fois et d'un coup, le vote de parti et le vote personnel : c'est « le double vote simultané » dans « la concurrence des listes ».

4° *Diviseur commun. Chiffre répartiteur.*

Mais il est possible et il est fréquent que la somme des voix obtenues ne soit pas exactement divisible par le quotient ou chiffre d'élection, qu'il y ait un excédent et qu'un ou plusieurs sièges demeurent non pourvus. A qui et comment les donner? Au bénéfice de l'âge? au sort? au parti le plus favorisé? au parti le moins favorisé? à la liste qui a le plus fort total? à celle qui a le plus fort reste? Ce sont là des expédients qui s'éloignent fort de la justice et de la vérité rêvées; qui font, au dernier pas, retomber dans le relatif, dans le contingent, dans l'empirisme, dans l'arbitraire que l'on fuyait, et dont certains ne constituent guère moins qu'une contradiction avec le principe même de la représentation proportionnelle. Il doit donc y avoir une vérité plus vraie, une justice plus juste, un procédé plus mathématique que le procédé du quotient, qui permette ou de faire disparaître l'excédent ou de l'abaisser au minimum. Oui, a répondu M. d'Hondt, un professeur de l'université de Gand, il existe, en effet, ce procédé plus mathématique : au lieu du simple quotient, cherchons le *commun diviseur*.

Et il a cherché le commun diviseur. Soit, disait-il, une élection pour trois députés avec trois listes qui recueillent l'une 1550 l'autre 750, la troisième 700 voix (en tout 3000). Si l'on s'en tient au système du quotient, la première liste n'aura qu'un député, parce que le quotient 1000 n'est contenu qu'une fois dans 1550,

et chacune des deux autres en aura un, parce que 750 et 700, bien qu'inférieurs au quotient 1000, sont supérieurs à 550, fraction qui reste à la première liste. Vainement elle aura réuni un nombre de voix plus que double; il ne lui servira de rien; en fait, son représentant sera élu, avec 1550 voix, mais les députés de la deuxième et de la troisième liste le seront, eux aussi, l'un par 750, l'autre par 700 voix. 1000 n'est donc plus que le quotient théorique: le quotient réel et effectif est seulement de 750 pour le deuxième siège et de 700 pour le troisième.

Eh bien, au lieu de ces mesures diverses, de ce chiffre d'élection trop élastique, de ce mètre électoral qui s'allonge et se raccourcit, ce qu'il faut trouver, c'est une commune mesure, un chiffre répartiteur invariable, un mètre électoral fixe comme le mètre de longueur, et qui soit le même pour toutes les listes et tous les sièges, pour tous les candidats et tous les partis. Encore plus, toujours plus de vérité et de justice! encore et toujours plus d'arithmétique! Ce mètre électoral d'un inaltérable métal, cette mesure unique et égale pour tous, on les déterminera en divisant le nombre de voix qu'ont respectivement obtenu les différentes listes par 1, 2, 3, 4 et ainsi de suite; en comparant les quotiens donnés et en les rangeant selon l'ordre de leur importance. Le quotient qui occupe le rang correspondant au nombre des sièges est le chiffre *diviseur* ou *répartiteur*.

Reprenons nos trois listes de 1550, 750 et 700 voix. Les quotiens seront :

$$\begin{array}{r} \text{en divisant par 1} = 1550, \quad 750, \quad 700; \\ \text{en divisant par 2} = 775, \quad 375, \quad 350. \end{array}$$

Il y a trois sièges à pourvoir: les quotiens rangés selon l'ordre de leur importance, 1550, 775, 750, c'est le troisième ou 750, qui sera le chiffre répartiteur; 750 est contenu deux fois dans 1550: la première liste aura donc deux représentans; une fois dans 750: le deuxième parti aura le troisième siège; quant à la troisième liste, qui n'atteint pas le chiffre répartiteur, elle sera exclue de la répartition. De même pour cinq sièges, sept sièges, dix sièges, etc.

Trouver le diviseur commun et s'en servir comme de chiffre répartiteur, tel est le fond du système de M. d'Hondt, le plus parfait ou le plus voisin de la perfection mathématique de tous les systèmes connus de représentation proportionnelle, — et l'on sait si nous en manquons! et si, depuis un demi-siècle qu'il en fut question pour la première fois, la naturelle curiosité de l'esprit humain s'y est donné libre carrière, toute fantaisie débridée, en prenant à son aise, avec ce grand problème de la politique, ni plus ni moins qu'avec de petits jeux de société!

Tous ces systèmes de représentation proportionnelle, nous les

avons ramenés à trois : 1^o système d'Andræ et de Thomas Hare, quotient et liste de préférence ; 2^o système de la concurrence des listes et double vote simultané ; 3^o enfin, système de M. d'Hondt, diviseur commun. Mais, à vrai dire, ce ne sont pas des systèmes, ce sont des catégories ou des types de systèmes. Chacun d'eux a ses variantes, comme une planète, ses satellites. Et nous n'avons même pas mentionné Condorcet et « la simple pluralité » avec ou sans minimum, ni Borda et le système du vote gradué ou des suffrages décroissants, ni l'amendement que voulaient y apporter les Francfortois Burnitz et Warentropp, ni la liste unique avec quotient unique d'Émile de Girardin, ni la liste unique avec quotient unique et report des voix de M. Campagnole, ni M. S. de la Chapelle et le système de la liste fractionnaire, ni M. Pernolet et le quotient d'élimination, ni tant d'autres, et encore tant d'autres ! La représentation proportionnelle a ce malheur qu'on ne peut traiter d'elle et être clair sans renoncer à être complet, ni traiter d'elle et être complet sans cesser d'être clair. Ah non ! ce ne sont pas les systèmes qui manquent ! loin de là ; il y en a trop, pour qu'il y en ait un bon ! Et l'on dirait que leurs auteurs ont pris plaisir à se réfuter mutuellement !

Tel proportionnaliste convaincu, membre actif d'une société de propagande, rejette la liste unique, repousse la liste fractionnaire, écarte la liste de préférence, n'est qu'à demi satisfait du quotient avec transfert des voix, préférerait le chiffre répartiteur, mais en y adjoignant un quotient d'élimination, en les mêlant ensemble et en amendant la mixture. Le plus parfait de ces systèmes, on ne craint pas de le répéter, ou le plus voisin de la perfection mathématique, celui de M. d'Hondt, celui-là même ne trouve pas grâce, non pas devant les adversaires, mais devant les amis zélés de la représentation proportionnelle. Il est en butte aux attaques ou aux critiques : et de ceux qui le proclament « savant », mais démontrent qu'il n'est point, pour cela, infaillible ; et de ceux qui, lui reprochant d'exiger tant de divisions successives, tant de quotiens alignés par rang de taille, le jugent plus savant qu'il ne conviendrait : — « Pourquoi courir après le diviseur commun lorsqu'il suffit d'une règle de trois ? » — et de ceux, enfin, qui ne le jugent pas assez savant et travaillent à le rendre plus arithmétique, plus géométrique et plus algébrique encore ! Mais, savant, trop savant, ou pas assez savant, quotient ou chiffre répartiteur, commun diviseur ou règle de trois, ce sont bien des affaires pour le suffrage universel !

Et c'est très vraisemblablement parce que ce sont trop d'affaires pour lui, que la représentation proportionnelle n'a pas, malgré tout ce qu'on voudra prétendre, poussé, après cinquante

ans de prédication et de discussion, de plus profondes racines dans le champ, si souvent retourné, de la législation électorale.

On nous cite victorieusement les *school-boards* d'Angleterre, le Danemark, le Portugal, l'Espagne, quelques cantons suisses, certains États de l'Union américaine, Buenos-Ayres et le Brésil. Mais l'élection aux *school-boards* est-elle donc une élection politique? En Danemark, la représentation proportionnelle s'applique bien aux élections politiques, mais, sans donner d'autres raisons, tirées de la nature et de la position réciproque des partis, le système d'Andrieu n'y est en vigueur que pour la nomination des membres de la Chambre haute par des électeurs du second degré dont la moitié est elle-même élue par des électeurs censitaires. En Portugal, l'expérience du vote limité s'est bornée, pour la seconde Chambre, à 21 collèges électoraux sur 100; en Espagne, y compris Cuba et Puerto-Rico, 369 collèges élisent 445 députés, c'est-à-dire que le vote limité ne fonctionne que dans un petit nombre de circonscriptions. Les cantons suisses sont placés dans des conditions toutes spéciales et ne sauraient prêter argument pour des pays qui ne sont pas la Suisse, puisque les élections politiques elles-mêmes y ont toujours quelque chose de local et presque de communal.

Dans les États ou territoires de l'Union américaine, Pensylvanie, New-York, Illinois, Californie, Virginie occidentale, Utah, Missouri, quoique l'on ait admis, pour les élections politiques, ici le vote limité et là le vote cumulatif, on les a pratiqués surtout ou pour des élections municipales ou pour la formation de bureaux électoraux, ou pour l'élection des juges, ou pour celle des conseils d'assistance publique, ou pour celle des conseils des sociétés par actions. — Buenos-Ayres! ajoute-t-on, et le Brésil! Mais le Brésil réaliserait-il l'idéal de la paix et de la stabilité dans le régime représentatif? et doit-on offrir Buenos-Ayres en modèle à toutes les républiques parlementaires?

Puis, que cite-t-on encore? L'île de Malte! le cap de Bonne-Espérance! la Nouvelle-Galles du Sud! Mais on ne cite pas un exemple topique et décisif d'un grand État européen. En revanche, on citerait l'exemple topique en sens contraire de deux grands États, au moins, qui ayant fait l'essai, aux élections politiques, du vote limité, bâtard de la représentation proportionnelle, l'ont abandonné assez vite, ou ne l'ont gardé, l'un, l'Angleterre, que pour l'élection administrative des conseils d'école, l'autre, l'Italie, que pour les élections municipales.

D'où vient cette froideur envers la représentation proportionnelle? Si c'est la vérité et la justice, d'où vient que les hommes et les peuples, dont on a dit qu'ils ont soif de justice, d'où vient

qu'ils ne courent pas, qu'ils ne se ruent pas de leur puissant élan vers elle? C'est, sans nul doute, qu'on ne lui a pas su donner une expression frappante, saisissante ou tout bonnement intelligible pour les masses que l'État moderne met en action et qui, à leur tour, l'actionnent.

Que voulez-vous que dise à la moyenne des électeurs le système de « la concurrence des listes avec double vote simultané »? Et le diviseur commun, à des gens qui ne comptent que péniblement sur leurs doigts et parmi lesquels il en est et il en sera longtemps encore beaucoup qui ne savent ni lire ni écrire? C'est pour eux comme un grand cliquetis de mots inconnus dans une épaisse nuit : ils n'y voient et n'y entendent goutte! Ce sont pour eux termes de sorcellerie et lettres aussi hermétiques que les cinq syllabes d'*abracadabra!* — Mais, réplique-t-on, il n'est pas nécessaire que les électeurs comprennent : aux électeurs on ne demandera rien de plus ou peu de chose de plus qu'à présent; et des scrutateurs seuls on attend davantage, peu de chose aussi : une règle de trois ou quelques pauvres divisions! Mais où prend-on les scrutateurs, si ce n'est entre les électeurs? et songe-t-on à recruter un corps de scrutateurs professionnels?

On rédigera, comme on l'a déjà fait, un catéchisme « de la vraie représentation » en soixante et une questions et réponses. Mais ceux qui l'auront rédigé seront les seuls à l'avoir lu et, en tout cas, à l'avoir appris. Est-ce donc un adversaire, ou n'est-ce pas encore un ami et même un apôtre de la représentation proportionnelle qui s'écriait ironiquement : « Je voudrais voir l'effet sur nos paysans de la formule de M. d'Hondt! » Et il avait raison; mais il ferait beau voir l'effet de sa formule, à lui, et de toutes les autres, on ne dit pas sur des paysans, mais sur des électeurs plus instruits que les paysans, et justement sur cette classe d'électeurs où d'habitude sont pris les scrutateurs, à la campagne du reste, ou dans les villes!

Trop de systèmes et pas un bon; trop de formules et pas une brève, nette, incisive et impérative; des théorèmes, des démonstrations, des divisions de divisions, et comme de l'extrait concentré, de la quintessence d'arithmétique. Justice et vérité se perdent sous cette enveloppe de mystère. Mais supposez un coup de lumière; supposez éclairci ce qui ne l'est pas, découvert le système qu'on cherche et trouvée la formule que l'on réclame; supposez que ce qui nous semble, pour l'instant, impossible soit devenu possible et même facile; que la représentation proportionnelle s'explique et s'applique aisément — toutes les objections qui se dressent contre elle n'en seront pas ruinées; il n'y aura de détruite que la première, celle qui se fonde sur la diversité des

systèmes et l'obscurité des formules ; — et c'est, à notre avis, la moins forte de toutes.

III. — LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DANS SES EFFETS

Supposez donc que la représentation proportionnelle est établie et qu'elle fonctionne à souhait. Les électeurs émettent en pleine conscience de leurs droits un double vote simultané; les scrutateurs se font un jeu de déterminer le diviseur commun. Ou bien, pour ne pas hasarder une hypothèse aussi hardie et ne pas croire trop légèrement à un progrès qui tiendrait du miracle, contentons-nous d'admettre que les citoyens les plus teintés de mathématiques se dévouent à ces calculs électoraux; que les autres adoptent par routine le double vote simultané, comme ils avaient, par routine, adopté le vote pur et simple; et qu'ainsi, tous faisant à peu près ce qu'il faut, la représentation proportionnelle marche du mieux que puissent aller les institutions politiques : à peu près bien. Ce ne sera pas assez qu'elle fonctionne pour qu'on la juge, car on ne juge pas une machine rien que sur la régularité de sa marche, mais aussi et principalement sur la qualité de son travail — laquelle se voit au produit. Cette machine perfectionnée de la représentation proportionnelle pourra marcher, on l'accorde : mais comme travail, comme produit, que rendra-t-elle ?

Ceux qui l'ont construite et montée nous promettent plusieurs avantages, dont le plus général et le plus précieux serait plus de justice et de vérité dans le régime représentatif : plus de sincérité, de bonne foi et de bon sens encore. On ne verrait plus, nous affirment-ils, de ces alliances qui confondent la raison, de ces coalitions immorales où les extrêmes se touchent et où les contraires se marient, pressés par la nécessité de former, à tout prix, une majorité, puisque la majorité seule existe et qu'être en minorité d'une voix, c'est ne pas être. Avec la représentation proportionnelle, les minorités existeraient; être en minorité d'une voix n'empêcherait pourtant pas d'être et chaque minorité, pouvant rester elle-même, ne s'irait point noyer dans une minorité plus importante, mais opposée et en quelques points ennemie, pour former avec elle une majorité hybride, sans cohésion et sans dignité. Le système actuel de la majorité brutale coûte aux minorités ou l'honneur ou la vie; la représentation proportionnelle leur laisserait la vie et l'honneur. Ainsi parlent les partisans du système nouveau, et en cela déjà ils exagèrent peut-être non la gravité de notre mal, mais le mérite de leur remède. Que ces coalitions paradoxales, avec la représentation proportionnelle, soient

moins nécessaires, et, partant, qu'elles soient plus rares, on ne songe pas à le contester. Mais qu'elles disparaissent tout à fait, ne serait-ce pas espérer au delà des espérances permises, puisque les minorités, pour être représentées, doivent atteindre un certain chiffre et que, pour atteindre ce chiffre, il faut à quelques-unes d'entre elles s'entendre, transiger et fusionner ensemble?

De même pour la seconde promesse des partisans de la représentation proportionnelle. Ils nous disent qu'une fois leur système accepté, comme tous les électeurs ou presque tous, tous ceux qui appartiennent à un parti classé, seraient, à tout événement, sûrs d'être représentés, il n'y aurait plus d'excuse aux abstentions et que, partant, le nombre en diminuerait naturellement. Cela encore peut être regardé comme possible dans une certaine mesure, en tant, précisément, que la complication de la formule n'effraierait pas les électeurs et ne se changerait pas elle-même en une cause d'abstention.

En outre, — et c'est la troisième promesse de la représentation proportionnelle — parce que, dans le système grossier et oppressif de la majorité, ce sont les plus calmes, les plus réfléchis qui s'abstiennent et parce que, dans le système qui lui serait substitué, ils n'auraient plus de motifs de s'abstenir, la politique y prendrait des allures modérées et le courant s'en rectifierait; elle ne connaîtrait plus ni bouleversemens, ni reviremens subits, ni affolement de boussole, ni brusques changemens de route.

Voilà ce que nous promettent les amis de la représentation proportionnelle et peut-être s'avancent-ils un peu trop; peut-être, encore une fois, en faut-il rabattre. Ce serait une vérité et une justice plus grandes qu'aujourd'hui; mais ce ne serait que plus de vérité et plus de justice, non pas toute la justice et toute la vérité, puisque pour une voix de moins que le quotient, des fractions considérables d'électeurs pourraient n'être pas représentées. Et, quand même tous ces avantages: moins de coalitions, moins d'abstentions, moins de surprises et comme d'explosions dans la politique, la représentation proportionnelle nous les assurerait tout entiers, il y aurait des vices ou des infirmités du système actuel qu'elle ne guérirait pas et d'autres qu'elle empirerait.

Elle ne supprimerait ni ne diminuerait la corruption électorale; elle ne mettrait pas obstacle, par elle-même, aux ingérences abusives de l'administration; elle ne purifierait pas les élections, n'en expulserait pas ou n'y neutraliserait pas ces élémens de perturbation qui les faussent. Si le système adopté était celui de la concurrence des listes, à cause de la rigoureuse discipline que les partis devraient observer et de l'obligation de déposer à l'avance une liste officielle de candidats, elle accroîtrait la puissance des

comités : les politiciens demeureraient nos rois. Et, par-dessus le reste, que d'occasions d'erreurs, si ce n'était de fraude, en cette interminable série d'opérations !

Au résumé, deux des inconvéniens du système actuel, la corruption mutuelle de l'électeur par l'élu et de l'élu par l'électeur, d'une part, et, d'autre part, la pression administrative, la représentation proportionnelle ne nous en délivrerait pas ; mais par contre, elle nous livrerait, plus encore que nous ne le sommes, au caprice des comités, leur donnât-on une forme ou une apparence légale, et elle ouvrirait à l'erreur, à la fraude, autant d'accès qu'elle comporterait de calculs et de manutentions de bulletins.

Toutefois, ce ne sont encore, contre la représentation proportionnelle, que des argumens médiocres. Elle ne nous délivrerait pas des maux qui, depuis l'origine, s'attachent au suffrage universel : mais, cette incapacité, est-ce exclusivement la sienne, et qui ? et quel système nous en délivrera ? Faites la balance de ses avantages probables et de ses inconvéniens probables : et vous pourrez trouver que, jusqu'ici, il y a compensation. Mais seulement jusqu'ici, car il y a, contre la représentation proportionnelle, telle que la présentent ses adeptes, des argumens de grand poids, suivant nous, et qui paraissent décisifs. Je dis : telle qu'ils nous la présentent. Leur construction, en effet, est patiemment édifiée et, au-dessus de terre, bien jointe et de lignes harmonieuses. Mais le point faible est en terre, dans les substructions.

Ces architectes politiques ont le défaut de tous les architectes : ils oublient des choses essentielles, et au moins trois choses. L'une, comme on l'indiquait en posant la question, c'est que la première qualité d'un régime, quel qu'il soit, est de permettre au gouvernement de gouverner. Dans le régime parlementaire, déjà, la tâche n'est pas si commode ! Mais combien moins elle le serait, si, ce régime restant ce qu'il est, on décidait d'y introduire la représentation proportionnelle ! Les Chambres actuelles usent bien des mois et bien des ministères à dégager d'elles-mêmes une majorité, et quand elles y sont parvenues, un tour de main suffit à tout démolir. Et pourtant, actuellement, pour chaque siège attribué, il y a une ou plusieurs minorités non représentées, et absentes des Chambres.

Que serait-ce, lorsque, toutes les minorités ayant, dans les Chambres, des représentans, les unes plus et les autres moins, il n'y aurait plus, en dernière analyse, que des minorités juxtaposées, la plus nombreuse ne l'emportant pas assez pour former même le noyau solide ou le pivot résistant d'une majorité ! Le gouvernement s'épuiserait à pétrir et à malaxer ces pâtes molles, que mineraient et désagrégeraient toujours des ferments de disso-

ciation. Que se vante-t-on d'avoir empêché les coalitions immorales ! On n'aurait fait que de les déplacer. Ce ne seraient plus les partis qui les négocieraient et les noueraient entre groupes électoraux, mais ce serait le gouvernement, entre groupes parlementaires ; — disons-le, ce serait le gouvernement qui se ferait le grand maquignon, l'agent commissionné de l'immoralité politique.

Et non seulement il ferait cela, mais il n'aurait ni le temps ni le pouvoir de faire autre chose. Il serait à jamais condamné à ce stérile effort de l'art pour l'art : faire une majorité pour la faire, mais non pour s'en servir ; puisque, dès qu'il voudrait s'en servir, il la déferait. Si peu accusées, si peu stables, si mal ébauchées et si chancelantes que soient dans le Parlement les majorités actuelles, quand il s'en rencontre, elles sont fermes de matière et de dessin comme un marbre de Michel-Ange, à côté de celles qu'on extrairait, si l'on pouvait les en extraire, des multiples minorités dont se composeraient les Chambres avec la représentation proportionnelle. Dieu nous garde, s'il n'est pire tyrannie que l'anarchie, de verser, de la tyrannie de la majorité, dans l'anarchie des minorités ! Là est le péril, et c'est ce qui fait que, sauf peut-être une ou deux exceptions, la représentation proportionnelle n'a fait aucune recrue parmi les hommes d'État contemporains, parmi ceux qui, au gouvernement, ont, plus que le souci de se maintenir, l'ambition de diriger.

Oserait-on répondre qu'il n'importe, et que tout est bien, si toutes les minorités sont représentées et le sont en proportion de leur force numérique ? Ce serait se tromper étrangement sur ce qu'est dans l'État moderne le régime représentatif. Il n'est pas seulement le régime représentatif, mais le régime parlementaire. Il n'a pas pour fin unique la représentation, et même ce n'est pas tout son objet, ou ce ne sont pas ses seuls objets que la représentation et la législation. Le régime parlementaire a dans l'État moderne une triple fin : la représentation, la législation et le gouvernement. Ne retenir que la représentation, c'est oublier la seconde des choses qu'oublient les partisans de la représentation proportionnelle, à savoir que l'État n'est pas fait uniquement pour les individus.

Dire que tout sera bien dans ce régime lorsque tous les partis y seront proportionnellement représentés, c'est ne considérer l'État que du point de vue de l'individu. C'est une conception incomplète et en quelque sorte unilatérale. Pour que ce fût assez que le régime donnât une meilleure représentation, il faudrait que les attributions des Chambres fussent de beaucoup réduites, qu'elles ne fussent plus ou fussent peu législatives et que l'on prit en dehors d'elles le point d'appui, la base du gouvernement. S'il

en était ainsi. L'idéal pourrait être dès lors une représentation mathématiquement juste.

Et néanmoins, même s'il en était ainsi, la représentation proportionnelle, telle qu'on nous la présente, satisfèrait-elle à cet idéal? Qu'est-elle donc? Il faut lui restituer son titre tout au long. Elle est, et elle n'est que la représentation proportionnelle *des opinions*. Des opinions, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus mobile, de plus fuyant, de plus insaisissable, de plus irréductible à un petit nombre de catégories, de ce qui peut le moins être fixé, inventorié, coté et classé. La représentation proportionnelle des opinions! Mais s'imagine-t-on, en vérité, que tous les citoyens aient une opinion? Croire que tout le monde a, en politique, une opinion arrêtée et immuable, une règle de conduite politique dont nulle circonstance ni nulle aventure ne le fait départir, n'est-ce pas une idée de politicien?

Ces milliers et ces milliers de citoyens qui n'ont pas d'opinion, ou qui changent d'opinion, qui tantôt votent blanc, tantôt votent noir et tantôt ne votent point, qui émigrent d'un parti dans l'autre; ceux qui forment cet *élément neutre* qui est l'immense majorité de toute nation, la représentation proportionnelle les néglige délibérément, mais ils s'en vengent en la rendant impraticable. Par eux les suffrages s'éparpilleraient et les opinions crouleraient de toutes parts, s'échapperaient des quelques cadres où l'on aurait la prétention de les contenir. Mais enfin, soit; on enfermerait toutes les opinions, et même toutes les fantaisies en ces quelques cadres; on donnerait de la représentation une formule mathématique; est-ce que dans ces cadres et dans cette formule on aurait enfermé la vie?

Nous ne disons pas encore la vie nationale, la nation vivante, mais la vie de chacun de nous, l'individu vivant. L'opinion politique, est-ce tout l'homme? Non, certes, lorsque l'on aurait enfermé toutes les opinions dans ces formules mathématiques, on n'y aurait pas enfermé tout l'homme et toute la vie. C'est la troisième chose oubliée par les amis de la représentation proportionnelle. Le régime qu'ils nous offrent ne refléterait qu'une face, ne serait représentatif que par rapport à une partie de la vie et de l'homme. Ces formules mathématiques n'embrasseraient et n'épouseraient jamais toutes les formes vivantes. Numériques ou mathématiques, elles ne seraient pas organiques; elles ne seraient que numériquement proportionnelles et ne le seraient pas organiquement. Et, à tout prendre, si ce n'est pas un abus de langage, d'employer dans ce sens le verbe « organiser », ce qu'organiserait la représentation proportionnelle ainsi entendue, ce n'est pas le corps électoral; ce n'est pas le suffrage universel: ce n'est

que le dépouillement du scrutin. Elle ne ferait pas des groupes d'hommes et des groupemens de forces; elle ne ferait que des paquets de bulletins.

Or, ce qu'il faut organiser, et, cette fois, dans la plénitude du sens, c'est le corps électoral lui-même, c'est le suffrage universel *en soi*. Il faut l'organiser pour le bien de l'individu et pour le bien de l'État, en vue de cette triple fin : la représentation, la législation, le gouvernement; de manière que le gouvernement soit le plus stable, la législation la plus éclairée, la représentation la plus fidèle qu'il est possible — fidèle et compréhensive : qu'elle enferme le plus possible de l'homme et de la vie, qu'elle soit proportionnelle non seulement aux opinions qui ne sont de nous qu'une minime partie, mais à tout ce qui est, en nous, humanité, vie et force sociale.

Généralement, à la représentation proportionnelle des opinions, c'est la représentation des intérêts que l'on oppose ou que l'on préfère; et il n'est pas niable que l'intérêt soit plus tangible, moins versatile, plus saisissable que l'opinion, et que l'intérêt meuve bien des hommes que l'opinion n'émeut pas. Mais ce n'est encore qu'une partie de nous-mêmes; un régime représentatif fondé exclusivement sur l'opinion serait exclusivement politique; exclusivement fondé sur l'intérêt, il serait exclusivement économique, tandis que la représentation, dans l'État moderne, doit être tout ensemble politique et économique; d'où il suit que, s'il se peut, elle doit être fondée tout ensemble sur l'opinion et l'intérêt, être proportionnelle tout ensemble aux opinions et aux intérêts, et, ainsi, contenir davantage de l'homme, de la vie, de la nation et de la société.

Et généralement aussi, l'on distingue deux phases dans l'histoire du régime représentatif : l'ancienne, presque partout entrée dans le passé, où c'était le groupe qui était représenté, comme les comtés et les bourgs d'Angleterre, ou les villes de l'Empire, ou les États chez nous; l'autre, nous y sommes à présent, où, comme en France, depuis la Révolution, c'est l'individu, qui est représenté, lui seul, abstrait de tout ce qui l'entoure et jeté, en quelque sorte, hors de sa propre vie. Mais ne peut-on pas concevoir une troisième phrase, définitive ou plus durable, où l'individu compterait et où le groupe compterait, où serait représenté l'individu dans le groupe? Et, si l'on peut concevoir un pareil régime, est-il impossible de le réaliser?

Nous ne croyons ni que ce soit impossible ni que ce soit au-dessus de ce que l'on peut raisonnablement entreprendre, et dès aujourd'hui pour demain. Nous savons ce qu'il faut chercher et où il faut chercher : la vie dans la vie et l'organisation du suffrage

dans la nation organisée. Lorsque la représentation nationale reproduira la vie de la nation et les différens facteurs de cette vie proportionnellement à ce qu'ils y sont et à ce qu'ils y font, — elle sera vérité et justice — non point peut-être vérité et justice mathématiques, vérité absolue et absolue justice, mais vérité et justice politiques — et d'une institution politique, il serait décevant d'attendre de l'absolu. Comment donc la représentation nationale peut être moulée et modelée sur la vie nationale, c'est ce que nous allons maintenant essayer de montrer.

Ici est close la première partie de ces études, partie critique et négative. Passant en revue l'un après l'autre expédiens, combinaisons et systèmes, nous espérons avoir fait voir qu'aucune de ces prétendues solutions n'était la vraie solution, si l'on s'y tenait étroitement et si d'abord on ne la vivifiait point par un principe. Mais ce principe, nous espérons aussi l'avoir fait au moins entrevoir : il ne s'agit plus que d'en suivre le développement pratique, étant observé que, chemin faisant, on ne s'interdit pas de reprendre en tel ou tel des expédiens, des combinaisons ou des systèmes, improductifs sans ce germe de vie, ce qu'avec lui on en pourrait féconder et utiliser.

Notre première conclusion est celle-ci : il n'y a, à la crise de l'État moderne, d'autre solution que de substituer au suffrage universel inorganique le suffrage universel organisé. Et la question est désormais : d'après quoi, pratiquement et légalement, sera organisé le suffrage universel à substituer au suffrage inorganique? D'après quoi, et sur quoi organiser le suffrage universel — afin que, si la démocratie est une mer montante, comme le disent ses poètes lyriques (car elle en a) ce soit une mer qui n'ait que des marées et qui n'ait pas ou n'ait que peu de tempêtes? — afin que, si, comme nous le disons, la nation est un être vivant, que la représentation doit reproduire en abrégé, les élections, loin de tout secouer et ébranler en de fiévreux accès, ne soient, à intervalles égaux, que comme le souffle paisible et sain, comme la respiration normale du pays?

CHARLES BENOIST.

CHARLES GOUNOD

*Liebe sei vor allen Dingen
Unser Thema, wenn wir singen.*

Que l'amour soit avant toute chose
Notre thème, quand nous chantons.

GÛTHE.

Avant de parler de lui, nous remercierons d'abord les fidèles gardiens de sa mémoire de n'en avoir pas été pour nous les gardiens avarés et jaloux. A des mains qu'ils savaient pieuses ils ont bien voulu confier les manuscrits, les notes, les lettres, tout ce qui leur reste du maître (1). Ainsi nous leur devons non de l'avoir mieux connu, mais de l'avoir connu plus longtemps et au delà même de la mort. Pendant quelques semaines il nous a semblé le réentendre, presque le revoir dans le cabinet de travail aujourd'hui sombre et muet, naguère harmonieux de ses chants, illuminé de son regard, de ce regard qui justifiait le mot du poète : « Notre prunelle dit quelle quantité d'homme il y a en nous (2). » C'est chez lui, qu'il nous fut donné d'aller encore à lui ; mort, il nous a été pour la dernière fois ce que vivant il nous était toujours : un maître et un ami, *lo mio maestro e lo mio autore*. Devant nous, pour nous, il a revécu sa vie et son œuvre dans l'ordre même des années. Que ce soit aussi l'ordre de cette étude. Nous ne l'abordons ni sans appréhension ni sans mélancolie. En un travail de critique, de critique musicale surtout, le passage de l'émotion à l'analyse, la rentrée en soi-même et en soi seul, a

(1) Depuis que ces pages ont été écrites, la *Revue de Paris* a publié, sous le titre de *Mémoires d'un artiste*, les fragments d'une autobiographie de Gounod. Nous renverrons quelquefois le lecteur à ces *Mémoires*, qui s'arrêtent en 1859.

(2) Victor Hugo.

LA DOCTRINE DE MONROE

ET

LE CONFLIT ANGLO-AMÉRICAIN

Le président Cleveland n'était pas en fort bonne odeur auprès des chauvins des États-Unis, quand, le 15 décembre dernier, il revint à Washington, d'une excursion de quelques jours pendant lesquels il était aller chasser le canard sauvage. On ne lui pardonnait pas de certains côtés de n'être pas resté pour tirer un plus gros gibier. Depuis des semaines ou même des mois, le différend chronique entre l'Angleterre et le Vénézuéla avait pris, tout au moins dans l'opinion du public américain, un caractère aigu. Si les deux parties s'étaient trouvées dans un tête-à-tête rigoureux, la difficulté qui envenime depuis tant d'années les relations des deux pays, aurait pu, à leur gré ou selon l'effet du hasard, trainer indéfiniment en longueur comme ci-devant ou aboutir, par l'emploi de la force, à une rapide solution. C'est bien ainsi qu'on l'entendait et qu'on n'a pas cessé de l'entendre à Londres. Lord Salisbury a repris et mené la conversation avec le gouvernement du Vénézuéla, comme s'ils étaient seuls au monde et seuls intéressés au règlement de leur conflit. Il y a, Dieu le sait, assez de temps que cette controverse se perpétue entre les deux États. Elle est même plus ancienne que leur existence sur le sol américain. L'Angleterre, quand elle s'empara de la Guyane hollandaise à la fin du siècle dernier, hérita du litige engagé par Leurs Hautes Puissances les États-Généraux avec l'Espagne dont le Vénézuéla a recueilli la succession. Pendant longtemps on laissa aller les choses, en se contentant de part et d'autre d'interrompre la prescription par des actes conservatoires. Un fonctionnaire colonial, d'origine néerlandaise, sir Robert Schomburgk, fut chargé en

1840 d'aller procéder sur les lieux à une étude de la question. Il traça une ligne qui a gardé son nom et qui marque depuis lors le minimum irréductible des prétentions du gouvernement de la Reine. Cette carte fut publiée en 1842. Elle donne à l'Angleterre non seulement le cours entier de l'Essequibo, avec ses affluens de la rive gauche, le Mazaronni et le Conyouni, mais encore les affluens de la rive droite de l'Orénoque jusqu'à un point un peu en amont de l'embouchure, où le Barima s'y jette. Le travail de sir Robert Schomburgk est peu à peu devenu pour la diplomatie anglaise une sorte de loi des Douze Tables, un document sacré, intangible, immuable, *ne varietur*. Récemment encore lord Salisbury excluait expressément le territoire ainsi délimité de la compétence d'un tribunal arbitral, au cas où il serait créé. Par malheur pour cette fermeté toute romaine, sir Robert Schomburgk n'avait pas prévu le parti que la politique prétendrait tirer de ses recherches géographiques. Avant d'être investi d'un mandat officiel par le gouvernement de la reine, il avait voyagé dans la région débattue sous les auspices de la Société royale de géographie de Londres; et dès 1840 il avait réuni les élémens d'une carte de la frontière de la Guyane anglaise et du Vénézuéla qui fut publiée dans un *Blue Book* distribué au Parlement. Fatale distraction! Ce document, revêtu du sceau officiel, rédigé par le même auteur, diffère sous plusieurs rapports essentiels de la carte d'avril 1842. Il reporte la frontière bien plus à l'est et au sud, et il enlève à la Guyane ou il restitue au Vénézuéla, — comme on voudra, — tout un gros morceau sur la rive droite de l'Orénoque. Le Vénézuéla protesta sans retard contre l'établissement de la seconde ligne et l'Angleterre s'empressa d'expliquer qu'il s'agissait purement et simplement d'une sorte d'avant-projet. Bien plus, dès 1844, lord Aberdeen, alors ministre des affaires étrangères, proposa un tracé qui divergeait considérablement de celui de sir Robert Schomburgk. Les négociations demeurèrent en suspens. En 1881, lord Granville offrit au Vénézuéla une troisième ligne qui ne correspondait exactement à aucune des précédentes.

Après de tels changemens de front, il est bien difficile de se retrancher derrière l'inflexible unité des vues des ministres de la reine. C'est là un argument qui ne peut guère porter que sur la galerie. Il est à croire, du reste, que la dispute serait restée purement académique si la découverte de mines d'or et la mise en valeur du territoire contesté n'avaient fait affluer de ce côté une population assez peu policée. Le Vénézuéla ne parle plus seulement de faire respecter, — même par la force, — ses droits, ou ce qu'il tient pour tels, — dans la région contestée : il y a établi

une sorte d'état de fait, et un acte de violence a été commis naguère par l'un de ses bas officiers au détriment d'un fonctionnaire britannique. Il n'en fallait pas davantage pour mettre le feu aux poudres. L'Angleterre recourut d'abord à la voie diplomatique, tout en prenant des mesures pour mettre la Guyane en état de défense. Lord Salisbury fit signifier à Caracas un ultimatum portant non pas sur la question territoriale, mais sur la réparation des voies de fait commises contre des sujets de la reine dans ces parages par les agens de la police vénézuélienne. Il indiquait nettement comme un *casus belli* le maintien de l'occupation vénézuélienne sur la rive des fleuves Couyouni et Amacoura, c'est-à-dire dans les limites de la ligne Schomburgk ; pour le reste, c'est-à-dire pour le petit triangle entre le cours de ces fleuves et le lit de l'Orénoque, il daignait, avec une gracieuse générosité, ne pas rejeter *a priori* le recours à un arbitrage.

Toute cette petite négociation eût sans doute marché au gré des vœux du premier ministre de la reine Victoria si un tiers n'était venu brusquement se mettre en travers. Ce trouble-fête n'était autre que le gouvernement des États-Unis. Le pays était un peu las de ses interminables débats sur les sujets abstraits et ennuyeux du tarif et de la circulation monétaire. De plus la période des élections présidentielles allait s'ouvrir. Partis et candidats songeaient à se mettre en règle avec cette forme de patriotisme qui s'appelle en Amérique le *Spread-eagle-ism*, par une métaphore tirée de la constante invocation de l'aigle aux ailes éployées dont s'embellissent les armes nationales. M. Cleveland lui-même, à la veille des élections de 1888, ne se fit pas scrupule, avec l'aide de M. Bayard, son secrétaire d'État, de flatter les passions chauvines des masses en donnant ses passeports au ministre d'Angleterre, M. Sackville-West, sous le prétexte d'une peccadille plus que vénielle. Les initiés savaient déjà que M. Olney, le nouveau secrétaire d'État, — un juriste et non un diplomate, — était un produit typique de la Nouvelle-Angleterre, c'est-à-dire de la région rurale, religieuse et raisonneuse où se sont le mieux conservés, avec les traditions et les mœurs des ancêtres puritains, leurs sentimens fort mélangés pour l'Angleterre, mère et marâtre tout à la fois. Ils croyaient savoir que ce ministre, dès le mois de juillet, avait prié M. Bayard, l'ambassadeur des États-Unis à Londres, d'interrompre pour un instant ses hymnes à la gloire de l'Angleterre aristocratique, conservatrice et libre-échangiste et ses déclamations contre l'Amérique démocratique, républicaine et protectionniste pour signifier à lord Salisbury, à l'égard du Vénézuéla, un vigoureux *Jusqu'ici et pas plus loin*.

On pensait généralement que l'ouverture de la session du

cinquante-sixième Congrès fournirait au président une occasion toute naturelle de faire la lumière sur ses véritables intentions. Son message du 3 décembre ne donna toutefois qu'une fort mince satisfaction à ces espérances. Il résumait bien dans un paragraphe spécial le texte des dépêches adressées à M. Bayard, mais cette analyse semblait ne s'en référer à la doctrine de Monroe que pour en affaiblir le sens, en rétrécir la portée et y introduire des modifications destinées à en rendre l'application impossible. Dans le cas présent ce langage paraissait prêter à l'équivoque, et de fait, M. Cleveland désirait ménager à la fois les chauvins et la justice. C'était en somme un tour de passe-passe, un élégant escamotage dont les amis de l'Angleterre crurent devoir féliciter le président qui avait si bien émoussé la pointe d'une arme dangereuse.

Telle était bien l'impression générale. Aussi, fût-ce un vrai coup de foudre dans un ciel serein que le fameux message du 17 décembre, — le document d'État peut-être le plus grave qui soit parti de la main d'un président des États-Unis depuis le manifeste de Lincoln relatif à l'arrestation des envoyés de la Confédération du Sud, MM. Slidell et Mason, à bord du navire anglais le *Trent* en 1861, ou depuis la proclamation d'émancipation en 1863. M. Cleveland commençait par affirmer solennellement le caractère sacré d'un principe « dont la mise en vigueur importe à notre paix et à notre sécurité nationale, et est essentielle pour l'intégrité de nos libres institutions et la préservation sans trouble de notre forme de gouvernement... Après cet hommage à une doctrine qui ne saurait « tomber en désuétude tant que notre République durera », il en exposait les motifs fondamentaux : « Si l'équilibre du pouvoir, disait-il, est à juste titre un sujet de jalouse anxiété parmi les États de l'ancien monde en même temps qu'un objet de non-intervention absolue pour nous, l'observation de la doctrine de Monroe n'offre pas un intérêt moins vital pour notre peuple et son gouvernement... Pratiquement le principe pour lequel nous luttons est dans une relation particulière, sinon exclusive, avec nous. Il se peut qu'il n'ait point été admis en tout autant de termes dans le code du droit international : mais la doctrine de Monroe n'en a pas moins sa place dans le code du droit international aussi certainement et aussi sûrement que si elle y était spécifiquement mentionnée... Convaincu que la doctrine pour laquelle nous luttons est claire, et définie, qu'elle est fondée sur des considérations substantielles, que d'elle dépendent notre sécurité et notre bien-être, mon gouvernement a proposé au gouvernement de la Grande-Bretagne de recourir à l'arbitrage comme à un moyen convenable

de résoudre la question... Cette proposition a été déclinée par le gouvernement de Sa Majesté Britannique... La ligne de conduite que mon gouvernement doit suivre en présence de ces faits ne me semble souffrir aucun doute... A supposer que l'attitude du Vénézuéla ne se modifie pas, il incombe aux États-Unis de prendre des mesures pour déterminer avec une certitude suffisante pour notre justification quelle est la vraie ligne frontière entre la République de Vénézuéla et la Guyane anglaise... Je propose donc que le Congrès vote un crédit suffisant pour les frais d'une commission nommée par le pouvoir exécutif, qui fera les investigations nécessaires et présentera son rapport sur le sujet dans le plus bref délai possible. Quand ce rapport aura été présenté et accepté, il sera, à mon avis, du devoir des États-Unis de résister par tous les moyens en leur pouvoir, comme à une agression contre leurs droits et leurs intérêts, à toute appropriation par la Grande-Bretagne de territoires, ou à l'exercice de toute juridiction gouvernementale sur des territoires que nous aurons décidé, après examen, appartenir légitimement au Vénézuéla. En faisant ces recommandations, j'ai pleinement conscience de l'étendue de la responsabilité encourue et je comprends nettement les conséquences qui peuvent s'ensuivre. J'ai, néanmoins, la ferme conviction que, si c'est une chose douloureuse de contempler les deux grandes nations de langue anglaise du monde engagées dans une compétition autre que la concurrence amicale dans la marche en avant de la civilisation et qu'une vigoureuse et noble rivalité dans tous les arts de la paix, il n'est point de calamité qu'une grande nation puisse attirer sur sa tête égale à celle qui suit une lâche soumission à l'injustice et la perte subséquente de ce respect de soi-même et de cet honneur national derrière lesquels s'abritent et se défendent la sécurité et la grandeur d'un peuple. »

Tel était le langage qui, comme un sonore coup de clairon, vint réveiller tout à coup des passions endormies et déchaîner, d'un bout à l'autre du continent américain, une tempête d'indignation contre l'Angleterre. Au premier moment, on put croire qu'il n'y avait pas un dissident parmi les 70 millions d'Américains. Dans le Congrès, les lignes de division des partis semblèrent s'effacer. Le Sénat, — ce corps dont les traditions ont quelque chose de l'immuable gravité des hidalgos espagnols et que son petit nombre met à l'abri des entraînemens des foules, — dérogea à ses habitudes de décorum au point de saluer de ses applaudissemens répétés la lecture de ce message. A la Chambre des représentans, la situation était singulièrement compliquée, pour ne pas dire embrouillée; le parti républicain y était en possession d'une majorité immense. Si l'on eût dit d'avance que ce Congrès inau-

gurerait sa première session en votant d'urgence, à l'unanimité, les crédits demandés par le président Cleveland, on aurait fait sourire. Ce fut pourtant ce qui arriva. Le mot d'ordre avait été donné à la majorité de ne rompre par aucune fausse note l'harmonie patriotique, de rivaliser de zèle avec le chef du pouvoir exécutif, et, en même temps, de lui laisser sans partage l'écrasante responsabilité de la politique du message. Le Sénat lui-même, malgré de certaines velléités d'opposition vite réprimées, observa, lui aussi, la consigne, et vota, les yeux fermés et sans en altérer une ligne, le texte des propositions présidentielles.

Cependant l'opinion publique s'enivrait de ses propres emportemens. La presse presque entière, — sauf une ou deux exceptions à New-York, — attisait le feu. S'il était jadis de mode de soutenir que les progrès de la démocratie devaient constituer la plus efficace des garanties de paix et qu'une fois le caprice des rois ou l'intérêt dynastique éliminé, les déclarations de guerre deviendraient presque impossibles, ce banal lieu commun était en train de recevoir le plus rude des démentis. A vrai dire, l'expérience, en général, n'a guère confirmé ces souriantes prévisions. La démocratie coule à pleins bords; elle déborde même un peu partout, et l'on ne voit pas précisément que les guerres ne soient plus que les souvenirs d'un passé aboli. Quand l'émotion ou la passion s'empare d'un peuple, il y a cent à parier contre un qu'il faudra toute la raison des hommes d'État, tous les efforts des spécialistes de la diplomatie pour arrêter cette nation sur la pente au bas de laquelle s'ouvre l'abîme d'un conflit sanglant. Nous en avons dans ce moment même une preuve bien surprenante dans le prodigieux affolement auquel s'abandonne le peuple anglais sous l'impression des événemens du Transvaal.

Aux États-Unis, dans la seconde quinzaine de décembre, on vit un spectacle à peu près analogue. Le président, en qui l'opinion s'était accoutumée à voir, — non seulement de par ses hautes fonctions, mais en vertu des qualités et peut-être aussi des défauts de son tempérament, — l'ennemi juré du chauvinisme ou jingoïsme, avait jugé bon de *tondre de ce pré la largeur de sa langue* : aussitôt les politiciens irresponsables, les *individualités sans mandat*, pour reprendre une expression chère à M. Rouher, s'empressèrent de chercher à se tailler une petite part de popularité et de verser de l'huile sur le feu. L'un demandait la construction immédiate de cuirassés, de fusils nouveau modèle, de canons à mélinite et de forts sur la frontière du Canada. Un autre, — ce sénateur Chandler, du New-Hampshire qui, avec son collègue, M. Lodge, du Massachussets, avait naguère tant contribué à la gaieté des nations en déclarant la guerre en son propre et

privé nom à la perte Albion. — proposait l'allocation d'un petit crédit de provision de 500 millions de francs. Edison, l'ingénieur électricien, qui a évidemment trouvé le temps, entre deux découvertes scientifiques ou industrielles, d'étudier d'un peu trop près les précédens du siège de Paris et les inventions abracadabrantes des Gagne et autres doux monomanes, organisateurs de la destruction en masse des envahisseurs, énumérait une kyrielle de machines toutes plus meurtrières les unes que les autres, dont la moindre devait anéantir la flotte ou l'armée de l'Angleterre. Tout cela, certes, avait son côté risible; mais tout cela avait son aspect triste et sa gravité, — surtout si cette excitation avait éveillé un écho dans la Grande-Bretagne et si l'on s'était montré le poing de l'un à l'autre bord de l'Atlantique. Heureusement l'Angleterre ne se monta pas au diapason de l'opinion publique aux États-Unis. Il y a deux sentimens en présence sur l'attitude que les sujets de la reine Victoria ont adoptée dans cette crise. Les uns y voient la plus sublime manifestation de christianisme pratique, d'empire sur soi-même, de pardon des injures, de fraternité malgré tout, de courage moral, qu'il ait été donné au monde de voir. Les autres cherchent des motifs bas et vils à cette édifiante sagesse. Ils établissent des contrastes peu flatteurs entre cette façon de plier l'échine sous la volée de bois vert du *Frère Jonathan* et l'inflexible roideur des procédés de *John Bull* à l'égard du petit Portugal. Ils accusent tout net les organisateurs et les metteurs en scène de cette comédie de l'invincible amour fraternel d'avoir dépassé toute mesure, d'avoir humilié la nation et d'avoir, au fond, travaillé contre la paix, la vraie et solide paix, qui est assise sur le respect mutuel.

C'est la *Saturday Review*, redevenue l'organe indépendant de la haute ironie et du suprême détachement, qui a porté ce jugement sévère. « Cette semaine, lisait-on dans son numéro du 28 décembre, a été marquée par une extraordinaire explosion de sentimentalité et d'ineptie bourgeoise anglaise. Presque tous les journaux quotidiens se sont livrés à une ignoble compétition à qui surpasserait les autres en flatterie obséquieuse des Américains, et en servile appréhension de la guerre... La presse américaine, du reste, avec ses rodomontades à bon marché et ses airs de matamore promptement changés en gémissemens de pénitence à cause d'un *krach* à la Bourse, s'est montrée presque aussi sotte. Imaginez un juif polonais, le propriétaire du *New York World*, écrivant à des « personnes importantes » en Angleterre pour leur demander « un message de paix au peuple américain, réponse payée! » L'ineffable vulgarité de Jonathan et la pseudo-sentimentalité de John sont aussi écœurantes que leur querelle

est factice... Nous détestons tous ces essais de gouvernement par la presse. Dans la crise actuelle, la presse s'est conduite encore plus stupidement que les prédicateurs. Toutefois il était réservé aux « hommes de lettres », comme ils se nomment, de surpasser encore la presse bourgeoise anglaise dans la ferveur de ses protestations d'amitié et dans son avilissement absolu. Un écrivain distingué, à ce que l'on nous apprend, a rédigé une adresse aux amis de la littérature aux États-Unis, au nom des hommes de lettres de notre pays. Ce document dépasse nos facultés descriptives. Il aurait pu être composé par Uriah Heep (personnage de *David Copperfield* de Dickens, espèce de Tartuffe de bas étage) dans un de ses pires accès d'humilité. » On le voit : si l'Angleterre s'est abaissée devant l'Amérique, elle a encore chez elle des Juvénal pour fustiger son déshonneur. La *Saturday Review* est, du reste, en cette occasion, fidèle aux traditions de l'un des plus éminens de ses anciens rédacteurs, de ce maître en l'art du sarcasme à l'emporte-pièce et de l'invective hautaine que Disraeli félicita un jour ironiquement de ses talens en ce genre et qui se nomme aujourd'hui lord Salisbury. N'est-ce pas lui qui, en 1863, dans une discussion sur la politique étrangère de lord Palmerston et de lord John Russell, déclarait que le cabinet de Saint-James avait une échelle mobile en fait de ressentiment d'injures : d'une puissance de premier ordre, il n'empochait pas seulement l'outrage sans mot dire, il pratiquait à son égard le conseil de perfection évangélique et tendait l'autre joue ; envers une puissance moindre mais encore respectable, il se contentait de protester doucement ; à l'égard des États petits et faibles, il exigeait par la menace et, s'il le fallait, il extorquait à la pointe de la baïonnette les plus amples réparations, — et parfois les moins dues.

Il serait injuste toutefois de ne voir dans la modération comparative de l'opinion en présence de l'ultimatum de M. Cleveland qu'un excès de terreur. Quand la Bourse de Londres, le 18 décembre, télégraphia à celle de New-York une plaisanterie au gros sel, qui se ressent fort du genre d'esprit des coulissiers, mais qui respirait du moins une certaine belle humeur ; — quand M. Gladstone expédia ce message d'une concision éloquente où il déclarait que le sens commun seul était nécessaire pour conjurer des périls d'une rupture inadmissible ; — quand le prince de Galles et son fils le duc d'York, sortant pour une fois de cette ronde de devoirs formalistes que leur impose une routine plus forte qu'une loi, se décidèrent à envoyer aux Américains l'assurance de leur inaltérable amitié et de leur ferme confiance dans l'avenir ; — enfin quand la chaire chrétienne, depuis la vaste et somptueuse cathédrale anglicane jusqu'à la dernière et la plus pauvre des

chapelles dissidentes du pays de Galles, retentit, comme sur un ordre d'en haut, de paroles de paix et de bonne volonté, il y a autre chose, il y a plus là que ce qu'une observation cynique et superficielle croit découvrir dans les mobiles les plus bas de la nature humaine. Non : ce n'est pas uniquement, — comme le dit le livre des Actes en parlant des Tyriens et des Sidoniens lorsqu'ils demandèrent la paix à Hérode : *Postulabant pacem, eo quod auferentur regiones eorum ab eo*, — parce que l'Angleterre puise en Amérique près de la moitié du total de ses matières alimentaires ; ce n'est pas uniquement parce que les États-Unis envoient à l'Angleterre près de la moitié de leurs exportations (1915 millions de francs contre 2 milliards dans le reste du monde) ; ce n'est pas exclusivement pour ces motifs mercenaires que le peuple anglais a refusé d'envisager la possibilité d'une guerre fratricide. Il faut également écarter comme insuffisante l'explication qui attribue la remarquable longanimité de l'Angleterre à la crainte d'un conflit. Assurément, une guerre ne serait une plaisanterie pour personne à l'heure actuelle, et, moins que pour tout autre, pour un pays dont la prospérité, dont l'existence même dépend absolument de la liberté et de la sûreté de son commerce extérieur. Le peuple anglais n'en est pas moins fort éloigné d'un lâche abandon de soi-même. Il est bien plutôt, — force symptômes en témoignent et, au premier rang, l'explosion provoquée par les événements du Transvaal, — en proie à une sorte de dangereuse fièvre de chauvinisme. Et d'ailleurs, pour se rassurer, l'opinion n'avait-elle pas, dès le début, vaguement conscience de l'irréalité, de l'artificialité du mouvement belliqueux aux États-Unis ?

Un artiste dont le talent s'est pleinement révélé cet été dans la série de ses caricatures relatives aux élections générales, M. F.-C. Gould, a parfaitement rendu cette impression assez générale dans deux dessins qui lui ont valu les lourdes et pédantes observations d'un littérateur, terrorisé à la pensée de blesser les Américains, lesquels ont pourtant, Dieu merci, assez d'*humour* et ne se sont pas fait faute de ridiculiser, sous toutes les formes et par tous les moyens, leurs adversaires. Dans le premier de ces dessins on voit *Frère Jonathan*, déguisé en chef Peau-Rouge, sur le sentier de guerre, en grand costume, se livrer à une sorte de pyrrhique ou de cordace effrénée et se retourner à moitié pour couler sous ses paupières mi-closes un regard qui lui apprend s'il a produit l'effet voulu. Dans le second, — inspiré de cette scène de l'immortel *Pickwick*, où Joe, le groom obèse, déclare à la vieille mère de son maître, M^{me} Wardle, qu'il veut lui donner la chair de poule, on voit un *Fat boy*, mélange désopilant des traits classiques de Joe et de ceux du président Cleve-

land, essayer la puissance de ses moyens de terreur sur une Britannia, déguisée en M^{me} Wardle.

De fait, après une première explosion vraiment terrifiante, l'anglophobie militante se calmait peu à peu aux États-Unis. La crise de Bourse, qui éclata deux jours après le message du 12 décembre, ne fut pas étrangère à ce revirement. A cette influence sourde des intérêts matériels vint bientôt se joindre l'action directe et avouée des ministres de la religion. Aux États-Unis toutes les Églises, — celles où officient les prêtres catholiques comme celles où donnent des conférences les orateurs de l'unitarisme, en passant par toutes les nuances de l'arc-en-ciel protestant, — abordent volontiers, même avec prédilection, les questions à l'ordre du jour, y compris celles qui ne semblent avoir qu'un lien fort relâché avec les dogmes du christianisme ou la morale de l'Évangile. C'est dans les milliers et les milliers d'églises des États-Unis qu'a débuté, le dimanche 22 décembre, le mouvement de réaction antibelliqueuse qui a enrayé les progrès de la croisade antibritannique. Contre une coalition de Dieu et de Mammon, des spéculateurs et des saints, de la Bourse et du Presbytère, il n'y a pas de jingoïsme qui tienne. Aussi les journaux anglais ont-ils enregistré, avec une satisfaction manifeste, les plus légers symptômes de ce revirement. Il serait puéril, toutefois, d'exagérer la portée de la réaction qui s'est accomplie dans l'esprit public en Amérique. La finance, haute et basse, n'est pas tout, même au pays du dollar. Le clergé de toutes les sectes n'entraîne pas toujours les masses à sa suite : ce qu'il marque d'une empreinte par trop professionnelle et cléricale, perd du coup beaucoup de son attrait pour les laïques. S'il se trouve à New-York toute une classe d'oisifs, de gens à l'aise, d'hommes cultivés, tranchons le mot, d'aristocrates qui, par mille liens, — sympathies, analogies de vie et de goûts, alliances de famille, amitiés et visites, — sont étroitement attachés à l'Angleterre et à sa haute société, cette minorité est si peu américaine qu'elle n'exerce aucune influence sur l'esprit public. Les *dudes* ou les *mugwumps*, pour me servir des termes de l'argot d'outre-mer, servent plutôt, aux mains adroites des politiciens, d'épouvantails pour effrayer le peuple.

Ce n'est pas à New-York, pas même à Boston ou à Philadelphie qu'il faut chercher l'âme même de l'Amérique ; c'est à Chicago ou à Saint-Louis ou à San-Francisco. Là comme partout les masses ont une certaine tendance à se poser en antagonisme avec les classes. Le fermier de l'Ouest, le citoyen de ces communautés jeunes et robustes qui ne se soucient pas de l'héritage du passé, qui n'ont point de vénération pour les ancêtres, dont l'âge d'or, suivant la devise de Saint-Simon, est devant et non derrière elles,

— voilà le noyau même et le cœur du peuple américain; et ces gens-là n'ont point subi l'effet édulcorant des télégrammes du prince de Galles et des adresses des littérateurs anglais. Ils croient que la doctrine de Monroe est en péril. Ils croient que l'Angleterre est l'ennemie née de leurs libertés et de leurs droits. Ils ne lui ont pardonné ni l'attitude de ses hautes classes pendant la guerre de sécession ni les railleries des Dickens et autres. Ils sont calmement, fermement, irrévocablement résolus à faire respecter ce qui est à eux, et surtout cette pierre angulaire du système politique et international des États-Unis.

On a dit que la race anglo-saxonne était mentalement le produit de deux grands livres : la Bible et Shakspeare. On peut dire que l'Américain pur sang a trois fondemens à sa conception des choses : la Bible, la Constitution et la doctrine de Monroe. C'est ce qu'a compris le président Cleveland et c'est ce qui fait qu'en dépit des fureurs des uns, des railleries des autres, des intrigues des troisièmes, il est resté campé sur ce terrain excellemment choisi. La crise financière elle-même ne l'a détourné qu'un instant. Il vient de nommer sa commission. Ce calme a quelque chose d'imposant. Après tout M. Cleveland sait bien que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, il a pris son point d'appui sur la doctrine de Monroe, que personne ne peut l'en déloger et que tant qu'il s'y étayera, il sera sûr — envers et contre tous — de la loyale assistance du peuple américain. Seuls de petits esprits cherchent à expliquer par de petites causes et par des motifs tout secondaires l'explosion de sentiment public contre l'Angleterre. Que le comte de Dunraven, en se montrant mauvais sportsman, ait contribué pour sa part à irriter le public, je n'aurai garde de le contester. Mais enfin chaque année il se trouve à Longchamps, à Auteuil ou à Chantilly, des parieurs patriotes pour siffler la victoire ou applaudir la défaite d'un cheval anglais, sans que ces revanches périodiques de Waterloo tirent politiquement à conséquence. Quant aux indiscretions de l'ambassadeur des États-Unis à Londres, M. Bayard, elles ont assurément froissé à bon droit ses concitoyens. Le tact n'est pas le fort de ce diplomate de rencontre : mais enfin, si la Chambre des représentans a voté une enquête au sujet de ses dernières inconvenances, il n'a pas même été rappelé et il exerce encore ses fonctions. Après tout, c'est une tradition de l'ambassade américaine à Londres que de professer à l'endroit de l'Angleterre et des choses et des gens de ce pays une tendresse parfois exagérée, même quand ce sont les Lowell, les Lincoln ou les Phelps qui s'y livrent !

Non : toutes ces explications à la fois forcées et mesquines ne sauraient rendre compte de l'état d'esprit d'un grand peuple. C'est

autre part qu'il faut en chercher les motifs et pour cela il faut prendre une idée juste de ce que c'est que la doctrine de Monroe et du rôle qu'elle a déjà joué dans les relations de l'Amérique avec l'Europe et spécialement avec le Royaume-Uni.

II

Quand le président Monroe formula, dans son message du 2 décembre 1823 au Congrès, la doctrine qui devait perpétuer son nom et servir de pierre angulaire à la politique étrangère et au sentiment national de son pays, il obéissait à la fois à l'impérieuse nécessité des circonstances et à la tradition déjà fortement constituée de la grande république du nouveau monde. A cette date, l'Europe et l'univers entier étaient dominés par la sainte-alliance. Formé à l'issue des guerres que les puissances coalisées avaient livrées à la France de la Révolution et de l'Empire, ce concert d'un nouveau genre s'inspirait des deux ordres de préoccupations principales dont était rempli à cette époque l'esprit mobile, tout ensemble mystique avec sincérité et ambitieux sans bonne foi, du tsar Alexandre. Il s'agissait de constituer une ligue des grands États dirigeans, en vue de leur garantir réciproquement la sûreté de leur existence et de réaliser, sous l'égide de la Providence, la solidarité de la chrétienté. Cette espèce de société de secours mutuels ou, pour parler plus noblement, d'amphictyonie européenne, ne pouvait manquer de tomber tôt ou tard sous l'hégémonie d'une puissance vraiment prépondérante. De plus, le principe de l'intervention constante était à la base de cette création que le parti réactionnaire, alors engagé par toute l'Europe dans une lutte formidable contre les résultats de la Révolution et contre ses conquêtes pacifiques, devait naturellement chercher à enrôler à son service. Ainsi en fut-il. Chaque réunion des souverains et des principaux ministres de la sainte-alliance dans des assises solennelles et périodiques, où Alexandre paraissait en roi des rois, où Metternich exerçait adroitement la dictature en soufflant à Agamemnon son rôle, — chacun de ces congrès d'Aix-la-Chapelle, de Troppau, de Laybach, de Vérone, marqua une étape dans la voie de la répression par la force des mouvemens populaires et de l'action collective ou déléguée contre les révolutions. Naples, le Piémont, l'Espagne ressentirent tour à tour les effets de ce système. Il semblait qu'une puissance ennemie du genre humain, de ses progrès et de ses franchises eût jeté sur toute l'Europe un filet à travers les mailles serrées duquel pas une tentative de libération, pas un effort émancipateur ne pût se faire jour.

Et l'Europe n'était pas seule menacée. L'Amérique à son tour semblait devoir offrir un nouveau terrain à la propagande armée de la sainte-alliance. — Le contre-coup de la déclaration d'indépendance et de l'insurrection victorieuse des *plantations* britanniques du nord du continent n'avait pas tardé à se faire ressentir dans les colonies espagnoles. Quand la Révolution française fut venue jeter dans le monde, avec la sublime déraison de son cosmopolitisme, les germes de l'indépendance universelle, les leçons de 1776 ne tardèrent pas à mûrir sous le chaud soleil de 1789. Il devint impossible, pour l'immense empire découvert par Colomb, conquis par Cortez et Pizarre d'admettre comme une loi de la nature l'asservissement absolu d'un continent, son exploitation systématique par la métropole, le criminel abâtardissement, la mutilation intellectuelle et morale de populations et de générations entières. Dans toutes les vice-royautés, depuis la Nouvelle-Espagne jusqu'au Rio de la Plata et au Chili, il y eut comme un frémissement d'espoir et d'attente. Par une ironie de la destinée, c'était contre la France et l'empire universel sorti de sa révolution que devait se faire l'apprentissage de l'indépendance, née des principes de sa déclaration des droits. Les colonies espagnoles n'acceptèrent pas l'usurpation de la créature de Napoléon, du roi Joseph. Dès 1808, une série d'insurrections éclatèrent par delà l'Océan et détachèrent de la couronne d'Espagne, alors sur le front d'un parvenu révolutionnaire, les plus riches et les plus beaux de ses fleurons. Il semblait que cette révolte fût le triomphe du loyalisme. On vit bien ce que recouvrait ce masque, quand, en 1814, les Bourbons remontèrent sur leur trône à Madrid. Le vice fatal de toutes les restaurations se compliqua et s'aggrava non seulement des particularités ignobles du caractère de Ferdinand VII, mais des conséquences inévitables du système colonial. Ce fut un retour pur et simple à l'ancien régime. Les colonies avaient trop longtemps respiré l'air de la liberté, elles en avaient trop goûté les avantages au point de vue du commerce avec toutes les nations pour se laisser ramener sous le joug imbécile du roi catholique. De 1816 à 1820, les provinces de la Plata, du Chili, du Vénézuéla donnèrent le signal de la révolte. En 1822, il n'y avait pas une vice-royauté ou une intendance, y compris le Mexique, où ne fonctionnât un gouvernement révolutionnaire. L'Europe suivait avec une attention passionnée ce grand mouvement. La sainte-alliance ne pouvait manquer de se préoccuper de ce dangereux exemple. Quand la France se fit décerner, à Vérone, le mandat d'aller restaurer l'absolutisme, le gouvernement du *reynetto* en Espagne, on put croire qu'elle ne considérerait pas son œuvre comme achevée tant que la monarchie espagnole

resterait privée de la plus belle partie de son patrimoine.

Les États-Unis portaient un intérêt tout spécial au sort de ces colonies insurgées. A la sympathie profonde pour une cause qui se réclamait des principes de la révolution américaine, se joignait un intérêt commercial de premier ordre; la liberté du trafic était étroitement liée au triomphe de la liberté politique. Par ce même motif, l'Angleterre, d'ailleurs retenue par l'esprit de ses institutions, en dépit des intérêts profondément réactionnaires de ses gouvernans les Liverpool, les Castlereagh, les Eldon, sur la pente de la complicité avec la sainte-alliance, l'Angleterre était disposée à prêter un certain appui aux colonies espagnoles. Dès 1818, lord Castlereagh avait sondé Rush, l'envoyé américain à Londres, sur un vague projet de médiation que le cabinet de Madrid lui avait suggéré. Le gouvernement de Washington se tint sur le qui-vive. Au fond il avait à louvoyer entre deux écueils. Il lui aurait presque autant déplu de voir l'Amérique espagnole libérée par l'Angleterre qu'asservie par la sainte-alliance. Aussi lorsqu'en août 1823 Canning communiqua à Rush les desseins formés en faveur de l'Espagne par les puissances alliées, Monroe s'émut vivement et cela, presque autant des intentions éminemment libérales du nouveau ministre des affaires étrangères anglais que des complots liberticides des cours continentales. Canning, qui avait apporté un esprit entièrement nouveau au Foreign Office, avait beau multiplier les protestations chaleureuses, c'était précisément son zèle qui inquiétait les hommes d'État de Washington non moins que les âpres ambitions des meneurs de l'Europe réactionnaire. Quand Wellington, en loyal interprète d'une pensée qui n'était pas la sienne, tint à Vérone un langage singulièrement favorable aux insurgés, quand Canning se prépara ostensiblement à suivre la politique qu'il devait résumer plus tard dans ce fameux mot, plus oratoire qu'exact : « J'ai appelé à l'existence un nouveau monde et j'ai ainsi rétabli l'équilibre de l'ancien », il devint impossible pour les États-Unis d'assister les bras croisés à ce spectacle.

Monroe médita longuement le grand coup qu'il voulait frapper. Il consulta son cabinet où siégeaient quelques-uns des hommes les plus éminens de son pays, — le secrétaire d'État John Quincy Adams, — le secrétaire de la guerre Calhoun, l'éloquent et passionné champion des États du Sud et de leur *institution particulière*, l'homme qui a peut-être le plus tragiquement et le plus pleinement incarné les passions, les faiblesses, les fatalités, les vices et les vertus aussi de l'esclavagisme, cette tunique de Nessus attachée pendant trois quarts de siècle aux flancs de la République. Dans tous ces esprits, il y avait d'avance

et comme instinctivement un accord absolu sur les principes en cette matière. Ces idées étaient dans l'air. Jefferson, l'oracle du parti démocrate, retiré à Monticello, en donnait trois ans plus tôt, dans une lettre privée, la formule exacte. « Le jour n'est pas éloigné, disait-il, où nous pourrions formellement requérir le tracé d'un méridien de partage à travers l'océan qui sépare nos deux hémisphères : d'un côté, jamais ne résonnera le bruit d'un coup de canon américain, de l'autre, jamais celui d'un coup de canon européen. Pendant que d'éternelles guerres feront rage en Europe, chez nous, le lion et l'agneau pourront se coucher côte à côte en paix. » Monroe consulta Jefferson, pour qui, tout président qu'il était, il avait gardé les sentimens de déférence affectueuse du temps où il servait sous lui comme ministre à Paris et à Londres. Le *Sage de Monticello* ne se fit pas prier. Dès le 24 octobre 1823 il répondait par une longue lettre dont j'extrais quelques passages. « Notre première et la plus fondamentale de nos maximes devrait être de ne jamais nous ingérer dans les imbroglios de l'Europe. La seconde, de ne jamais permettre à l'Europe de s'immiscer dans les affaires de ce côté de l'Atlantique. Pendant que l'Europe travaille à devenir le domicile du despotisme, nous devrions travailler à faire de cet hémisphère l'asile de la liberté. »

Monroe était muni de tous les viatiques. Il pouvait aller droit devant lui. Toutefois son tempérament essentiellement timide et lent n'était pas encore entièrement rassuré. Quelques jours à peine avant la réunion du Congrès, en décembre 1823, il hésitait encore. Il consulta même son secrétaire d'État, Adams poussait la fermeté jusqu'à l'obstination, le courage jusqu'à la témérité, comme le prouva la fin de sa carrière. Il répondit : « Vous savez déjà mes sentimens sur ce sujet. Je ne vois aucune raison de les modifier. — Eh bien ! fit le président avec un soupir, ce qui est écrit, est écrit et il est trop tard pour le changer à cette heure. » Le lendemain le message était lu au Congrès et le peuple américain comptait un article de plus à son décalogue. Deux passages séparés par un assez long espace dans ce document ont trait à la politique étrangère. Dans le premier, après avoir rapporté les propositions du gouvernement impérial russe relatives au règlement amiable des droits et des intérêts respectifs des deux pays et de ceux de l'Angleterre dans la portion nord-ouest du continent américain et après avoir affirmé son désir de cultiver une parfaite entente avec le tsar, le président déclarait l'occasion propice pour poser un principe fondamental dont dépendaient en grande partie les droits et les intérêts des États-Unis, à savoir, que « les continens américains, dans l'état de liberté et d'indé-

pendance où ils sont parvenus et où ils entendent demeurer, ont cessé désormais de pouvoir être envisagés comme des terrains propres à la colonisation future des puissances européennes. » Le second passage abordait la question brûlante de l'Amérique espagnole et était ainsi conçu : « Nous devons à la bonne foi, à nos bonnes relations avec les puissances, de déclarer que nous considérerons comme une atteinte à notre paix et à notre sécurité toute tentative de leur part pour étendre leur système à une portion quelconque de cet hémisphère. Nous ne sommes point intervenus, nous n'interviendrons pas dans les colonies ou les dépendances que possèdent telles ou telles puissances européennes : mais quant aux gouvernemens qui ont déclaré leur indépendance et l'ont maintenue et, pour de justes et hautes raisons, en ont obtenu la reconnaissance de notre part, nous serions forcés d'envisager toute interposition en vue de les opprimer ou d'exercer un contrôle quelconque sur leurs destinées comme la manifestation d'une disposition hostile envers les États-Unis. »

Tel était ce document, trop long, verbeux, diffus, où les deux déclarations essentielles sont noyées dans un flot de paroles superflues. Tel qu'il était, il produisit un effet immense. Monroe devint, du jour au lendemain, l'idole de la nation et un personnage historique. C'est qu'il avait, à travers ses tautologies et ses périphrases, donné à deux reprises une forme concrète à un sentiment profondément imprimé dans l'âme populaire. Il avait prononcé le *Quos ego* de la grande république contre toute usurpation des puissances européennes au nouveau monde. C'était poser en quelque sorte les colonnes d'Hercule où devait s'arrêter l'action du vieux monde ; ou encore, pour reprendre le mot de Jefferson, c'était imiter le pape Alexandre VI lançant une bulle pour tracer une ligne de partage en plein Atlantique entre les possessions de l'Espagne et celles du Portugal, et fixer les bornes infranchissables des deux hémisphères. Cette doctrine est devenue le fondement même du système de droit international des patriotes américains. Cette haute fortune lui est advenue, comme il arrive, parce qu'elle n'a point prétendu innover. De vrai, Monroe n'a guère fait que forger un anneau dans une longue chaîne qui remonte aux pères mêmes de la République américaine et qui descend jusqu'à nous. Il y a, au sens précis du mot, une *catena patrum* dont les apophtegmes concordans attestent l'existence et la continuité d'une vraie tradition apostolique. Washington protestait auprès de Jefferson, en janvier 1788, « contre toute idée d'aller s'embarasser dans les querelles politiques des puissances européennes. » Dans son adresse finale d'adieu à ses concitoyens, en mai 1796, après huit ans de pouvoir, il leur donnait, comme l'une

des plus précieuses leçons de son expérience, cet avis : « Notre grande règle de conduite à l'égard des nations étrangères doit être, tout en étendant nos relations commerciales, d'avoir aussi peu de liaisons politiques que possible avec elles. » C'est surtout Jefferson, l'éminent doctrinaire de la démocratie, qui a aperçu et mis en lumière cette grande vérité. Dès 1801, il recommandait à l'Amérique d'éviter de se commettre avec les puissances européennes, même au profit de principes communs. Un peu plus tard, il professait déjà une *parfaite horreur* pour tout ce qui tend à mêler l'Amérique à la politique de l'Europe. A ses yeux, une coalition même temporaire avec l'ancien monde pour atteindre quelque objet considérable, comme la définition des droits des neutres, entraînerait plus d'inconvénients qu'elle ne pourrait procurer d'avantages. En 1808 il était arrivé à une formule plus complète et il estimait que « notre objet doit être d'exclure toute influence européenne de cet hémisphère. »

En voilà assez pour montrer que la doctrine de Monroe, heureusement pour elle et son auteur, n'est pas l'invention d'un esprit original. Voilà aussi pourquoi elle a toujours, depuis sa promulgation, occupé une place d'honneur dans l'esprit public en Amérique. Le message du 2 décembre 1823 avait eu pour effet presque immédiat de faire abandonner par la sainte-alliance ses velléités d'intervention en Amérique espagnole. Désormais, cette doctrine devient le *palladium* de l'indépendance nationale. A vrai dire, il n'est pas fort malaisé de démêler les causes de cette popularité. La doctrine de Monroe peut se définir : *l'Amérique aux Américains*. Elle est, en premier lieu, une réaction naturelle, légitime, nécessaire, contre l'attitude trop prolongée de l'Europe à l'égard de ce continent. Depuis la découverte de Christophe Colomb, ç'avait été l'usage de traiter l'Amérique en pays conquis, de s'y tailler des dépendances et colonies à son gré, d'exproprier en masse les populations indigènes, bref, d'agir comme on agit encore en Afrique, comme on a déjà cessé d'agir en Australie. Peu à peu les descendants des premiers colons étaient devenus Américains. Ils avaient conçu une patriotique affection pour le nouveau monde, une non moins patriotique hostilité contre les intrus qui prétendaient s'impatroniser océans et faire d'un continent autonome une dépendance de la petite et vieille Europe. C'est là une phase dans l'évolution de tout continent où une nationalité nouvelle se constitue et s'implante. Le jour où l'Afrique sera dans les mêmes conditions, nous entendrons aussi pousser le cri : *l'Afrique aux Africains!*

En second lieu, l'exclusion de toute influence européenne de l'hémisphère américain est la contre-partie naturelle, la compen-

sation logique du principe de la non-intervention de l'Amérique dans les affaires d'Europe. On n'invite point l'Amérique, qui mériterait pourtant par sa force et sa richesse de compter parmi les grandes puissances, à siéger aux Congrès où se règlent les questions européennes. Même quand, comme en Turquie au cours de ces derniers mois, la diplomatie américaine poursuit des objets identiques à ceux des ambassadeurs des grandes puissances, elle n'est jamais priée de se joindre au concert européen et elle doit se contenter d'une action indépendante et parallèle. Cette exclusion doit avoir sa contre-partie. C'est l'application inverse du même principe : si l'Amérique est disqualifiée dans les affaires d'Europe, par les mêmes raisons et exactement dans la même mesure, l'Europe doit être disqualifiée dans les affaires d'Amérique.

En troisième lieu la doctrine de Monroe est devenue le symbole de l'esprit national, du patriotisme américain. Chaque grande nation a un principe, une formule qui lui sert en quelque sorte de signe de ralliement et autour duquel elle se groupe comme autour d'un drapeau. C'est cette portée qu'a prise avec le temps la double affirmation du message de 1823. On a appris à y voir le fier *Noli me tangere* de la démocratie du nouveau monde. Cet isolement volontaire, cette espèce d'enceinte fortifiée que la sagesse des ancêtres a construite autour de l'indépendance nationale, toutes les idées glorieuses qu'éveille dans l'esprit le souvenir des humiliations infligées à la vieille Europe, tout cela se développe et se commente et se loue dans les livres d'école, dans les manuels primaires, dans les discours patriotiques, dans les harangues du 4 juillet, dans toutes ces innombrables démonstrations populaires où se complait l'infatigable ardeur de cette nation. Et les souvenirs de certains grands événemens sont là pour achever de conférer la sainteté d'un dogme immuable à cette doctrine politique. Comment oublier qu'à l'heure tragique où la sécession des États à esclaves formés en Confédération du Sud menaçait l'existence même de la République, l'impossibilité où se trouva le gouvernement de Washington de faire respecter, comme à l'ordinaire, la doctrine de Monroe, faillit créer sur le flanc de l'Union, au Mexique, un empire d'origine étrangère, qui aurait été une perpétuelle source de danger? Aussi avec quel joyeux empressement, dès que le Sud eut succombé et que Lee eut rendu sa vaillante épée à Appomatox, gouvernement et peuple ne prirent-ils pas leur revanche en infligeant à Napoléon III le déshonneur de décamper à la première sommation et de laisser son malheureux client, devenu sa dupe et sa victime, l'empereur Maximilien, expier son usurpation à Queretaro! Voilà, certes, qui explique assez l'incomparable popularité d'une politique qui a de tels états de

service à son actif. Il n'y a pas à dire ; au point de vue américain, la doctrine de Monroe n'est pas seulement légitime, elle s'impose. Cette simple constatation de fait ne saurait, toutefois, nullement préjuger la question toute différente de sa valeur internationale. J'avoue que, pour ma part, j'estime assez superflu de rechercher pédantesquement si ce principe peut rentrer dans ce cadre essentiellement mobile et flottant que l'on appelle le droit des gens. L'important, c'est, ainsi que l'a fait remarquer avec finesse un écrivain anglais, M. Goldwin Smith, que cette fameuse doctrine est l'expression directe d'un état d'âme fixe et immuable du peuple américain. Après tout, le droit des gens, s'il correspond à quelque réalité pratique, doit tenir compte, encore plus que de prétendues lois que personne n'a édictées et qui sont dépourvues de toute sanction, des faits généraux, élémentaires, permanens, des données fondamentales de la *psychologie des nations*. De cet ordre est pour les Américains la doctrine de Monroe. Elle participe du caractère d'un palladium national. Il n'est pas jusqu'à certaines objections, même fondées, certaines critiques, même justes, qui ne contribuent à lui donner cette prise sur l'esprit public. On a fait observer avec beaucoup de justesse que la revendication par les États-Unis d'un droit de défense et de patronage sur tous les États de l'Amérique impliquait à tout le moins une obligation et une responsabilité correspondantes à l'égard de cette clientèle. Jusqu'ici le gouvernement de Washington n'a pas fait mine de se préparer à assumer cette tutelle compromettante ; mais l'opinion, qui ne finasse pas tant, ne serait nullement éloignée d'accepter une charge où elle voit avant tout l'avantage d'une hégémonie réelle sur les deux continents américains. Naguère M. Blaine, reprenant une idée chère à ce grand Américain, Henry Clay, avait renoué à Washington le fil des discussions de ce congrès de Panama depuis longtemps interrompu et qui devait aboutir, dans la pensée de ses auteurs, à la formation d'un lien fédératif entre tous ces États. Il serait piquant qu'en croyant pousser un argument contre la doctrine de Monroe, lord Salisbury, ou tel autre polémiste distingué, travaillât en fait à réaliser ce cauchemar des nations qui ont des Canada ou d'autres colonies *impériales* au nouveau monde : la constitution d'une grande Amérique, unie et unitaire, sous l'hégémonie de l'*oncle Sam*.

On a essayé de mettre en tout son jour l'importance d'un article de foi politique professé par 70 millions d'hommes. Il resterait à examiner l'attitude des puissances européennes à l'égard de cette maxime d'État américaine. Chaque nation possède jusqu'à un certain point dans ses archives quelque'un de ces

arcana imperii, de ces mystères d'État sur lesquels le cardinal de Retz recommandait sagement de ne pas faire de lumière indiscrète et qui servent à légitimer aux yeux de ceux qui les invoquent certains procédés parfois peu canoniques. Jadis le principe de l'*arrondissement du territoire* et celui des *compensations territoriales* joua un grand rôle dans les transactions de la diplomatie européenne. Derrière ces mots à l'aspect pédantesque et lourd, partant honnête, se masquait fort habilement l'insatiable et immorale ambition qui procura les partages de la Pologne. Cette opération auprès de laquelle les excès révolutionnaires ne sont que des jeux d'enfants, même au point de vue de l'ancien droit traditionnel, s'accomplit sans scandale à l'abri de ces périphrases décentes. La morale était sauve, puisque le protocole était respecté. On croit savoir que l'Angleterre n'a pas toujours dédaigné de recourir à ces procédés. Elle a tout un vocabulaire d'expressions parfaitement correctes, dont il ne faut pas trop presser le sens. La *route des Indes*, la *sûreté de l'empire*, les *intérêts de la civilisation*, les *droits des minorités opprimées*, les *privilèges du sujet britannique* qui peut fièrement s'écrier : *Civis romanus sum*, voilà, au courant de la plume, quelques-unes de ces modestes formules sous lesquelles certains voudraient simplement lire partout et toujours la répétition monotone du grand principe de la politique anglaise : *Quia nominor leo*. La politesse internationale ne veut pas que l'on scrute de trop près ces petits déguisemens. Je ne vois pas très bien pourquoi l'on appliquerait un traitement plus rigoureux à la doctrine de Monroe, qui a du moins l'avantage d'une franchise absolue. La vraie méthode ne consisterait-elle pas, ici comme dans beaucoup de cas, à ne pas procéder à coups de généralités périlleuses et à distinguer soigneusement entre les diverses applications de ce principe ? Pour ma part, dans la crise provoquée par l'évocation de la doctrine de Monroe, crise dont on célébrait prématurément l'apaisement, il y a deux semaines, je dois avouer que je ne regrette nullement l'attitude pleine de réserve et la bienveillante neutralité observées par la France. Il n'y avait vraiment pas lieu à une croisade universelle contre une maxime d'État dont la popularité est prodigieuse aux États-Unis ; dont la légitimité varie avec chaque espèce à laquelle on l'applique ; et dont l'application, dans le cas donné, visait les prétentions insoutenables, le refus arrogant d'arbitrage, et les récriminations inopportunes d'une puissance comme l'Angleterre.

DE L'ORGANISATION

DU

SUFFRAGE UNIVERSEL

V ⁽¹⁾

LA REPRÉSENTATION RÉELLE DU PAYS

Une Chambre des députés élue au suffrage universel direct par tous les citoyens, égaux, mais répartis, suivant leur profession, en un petit nombre de catégories très ouvertes, en trois ou quatre groupes très larges, embrassant tout le monde, ne laissant personne dehors, ne souffrant ni d'exclusion ni de privilège, chacun de ces groupes devant tirer de lui-même son représentant; avec une double circonscription : la circonscription territoriale, déterminée par le département, et la circonscription sociale, déterminée par la profession; — un Sénat, dont les membres seraient nommés, dans chaque département : pour un tiers, par et parmi les conseils municipaux; pour un deuxième tiers, par et parmi les conseils généraux; pour le dernier tiers, par et parmi ce qu'il est de droit ou de coutume d'appeler les corps constitués; — *l'individu* représenté à la Chambre, mais dans le *groupe professionnel*, et, au Sénat, les *unions* représentées. unions locales, administratives et civiles que la loi énumérerait : — ainsi, nous semble-

(1) Voyez la *Revue* des 1^{er} juillet, 15 août, 15 octobre et 15 décembre 1895.

t-il, pourrait-on (sans préjudice d'autres réformes qui, toutes, resteraient réalisables, dont plusieurs en seraient rendues plus faciles, et quelques-unes même deviendraient nécessaires) organiser le suffrage universel, et avec lui, sur lui, construire enfin ou, en un certain sens, achever l'État moderne.

Et ce serait bien *organiser* le suffrage universel, l'organiser profondément, jusque dans la personne de l'électeur, puisque, de l'abstraction que cet électeur est à présent, on referait un homme qui aurait sa place marquée et qui tiendrait à d'autres hommes; ce serait bien construire l'État moderne, puisque le vide se trouverait comblé entre l'individu et l'État, reliés l'un à l'autre par leurs intermédiaires naturels. Toutes les qualités que doit avoir, toutes les conditions auxquelles doit répondre le suffrage universel, support et moteur de l'État moderne, on n'aurait pas grand'peine à montrer que, organisé de la sorte, il les réunirait, autant qu'arrangement légal et institution politique peuvent les réunir; c'est-à-dire que, à peu près toutes et toutes à peu près, il les présenterait. Car il importe de ne se point faire d'illusions, de n'en point donner et de ne pas promettre, des vertus d'un système, plus qu'aucun système ne saurait tenir. Mais si, comme il est évident d'ailleurs, c'est relativement et par comparaison qu'il convient de juger de la valeur des arrangemens légaux et des institutions politiques, pourquoi craindrait-on d'avancer que le suffrage universel organisé serait au suffrage [universel inorganique ce que l'ordre est au désordre? et que le régime représentatif issu de lui serait à notre parlementarisme décadent ce qu'une démarche ferme et calme est aux sautillemens de l'ataxie ou aux contorsions de l'épilepsie?

Reste l'argument, à la fois méprisable et redoutable, de qui-conque n'en trouve pas d'autre : « Oui, sans doute, ce serait préférable à ce que nous avons; mais, malheureusement, ce n'est pas pratique. » Tout de suite, ici, il faut s'expliquer. Si par « pratique » on entend « praticable quand on le voudra », nous prouverons de la manière la plus positive qu'il n'y a, dans les changemens proposés, rien qui ne soit parfaitement pratique. Si, maintenant, ce mot signifie qu'une pareille idée n'est pas d'une application immédiate et ne serait adoptée par les Chambres ni aujourd'hui, ni même demain — eh! certainement! Ni aujourd'hui, ni même demain, les politiciens des deux Chambres ne se résoudront à voter un projet où il n'est question que de leur mort. Ce serait, pour eux, comme l'envoi du cordon en Turquie ou du sabre au Japon : l'Orient seul a encore de ces obéissances ou de ces dévouemens, et il commence à s'en fatiguer; l'Occident

ne les connaît plus, si jamais il les a connus. Il n'y a donc pas à compter sur une soudaine poussée de scrupules, sur une subite illumination de conscience, qui, dans une seconde et non moins mémorable nuit du 4 août, inclinerait et obligerait presque nos politiciens à un suicide que de si nombreuses raisons, et de si bonnes pourtant, justifieraient.

Il serait chimérique, on l'avoue, de s'en remettre de ce soin à un parlement médiocre et égoïste, incapable de voir et d'entendre au delà des couloirs où il s'agite ; qui se noie en de petites intrigues, ne se racroche qu'à de petites passions, se fait à lui-même une atmosphère artificielle où tout se rétrécit et se dessèche, professe que la terre tourne, puisqu'il y a un ministère, et ne sent pas qu'il a coupé ses communications avec la vie. Mais ce n'est pas être trop naïf et prêter à rire à ceux qu'aveugle et assourdit la possession d'état que de compter sur une force qui, après tout, mène le monde : la force des choses. — Force indéfinie et indéfinissable, faite des fautes des uns et du dégoût des autres : avec laquelle conspirent, en tout temps, le mécontentement et même l'indifférence ; avec laquelle conspire, en ce moment, la lassitude des millions de braves gens pour qui le scandale n'est pas le pain quotidien ; tandis que, plus haut ou plus près des pouvoirs publics on s'étonne, et l'on s'inquiète, de voir ce que sont, depuis quelques années, et ce que font les pouvoirs publics. — Or, la force des choses qui peu à peu nous écarte d'une forme du gouvernement représentatif usée, vidée et discréditée, peu à peu aussi (nous voulons du moins l'espérer) nous en apportera, grâce à un mode de suffrage meilleur, une forme plus jeune, plus pleine, plus riche en œuvres et en hommes.

Quand donc ? Dans un délai qui sera peut-être assez long, qui peut-être sera, de beaucoup, plus court qu'on ne l'imaginerait. Cette force, dont on ne sait pas seulement au juste ce qu'elle est, on en saurait encore moins calculer la vitesse ; mais il est sûr qu'elle ne cesse pas d'agir. Comment s'opérera la transformation ? On ne le sait pas davantage et, à la vérité, dans la procédure ordinaire, elle semble impossible à prévoir ; mais il est sûr que, celle-là ou une autre, une transformation s'opérera — et, si l'on ne sait ni quand ni comment, on sait bien pourquoi. — Parce que, d'une part, ce qui est impossible, moralement et matériellement, c'est que « cela dure et cela marche ainsi » ; parce que, d'autre part, là est l'unique solution libérale, et l'on ose ajouter : démocratique, à la crise de l'État moderne. Disons plus, en disant tout court : là est l'unique solution à cette crise, puisque le collectivisme révolutionnaire, non plus qu'un césai-

risme, quel qu'il soit, ne serait une solution. Dès lors, si la République ne veut ni finir dans le sang ni languir dans l'imbécillité, la solution pacifique et logique, il faudra tôt ou tard qu'elle y recoure. Et ce sera celle qu'on vient d'indiquer, ou quelque chose d'approchant. En principe, on peut affirmer que le suffrage universel sera organisé et que, par lui, l'État moderne s'organisera ; — ou qu'il ne sera pas ; — ou qu'il continuera, comme il l'a fait, à travers les bouleversemens et les tâtonnemens du siècle, à se chercher sans se trouver.

Là, encore une fois, est la solution véritable et, selon le train des affaires humaines, définitive à la crise de l'État moderne ; là, dans la représentation réelle du pays, du pays réel, du pays vivant tout entier ; et cette solution, que, pour plus de clarté et de brièveté, il est permis de qualifier d'organique, on peut affirmer que c'est vers elle que nous devons tendre et vers elle que la force des choses nous conduit. Étant cela, elle est le but. Mais on ne conteste pas, au demeurant, qu'on sache mal de quel pas nous y allons, ni que ce but puisse être assez lointain et assez ardu à atteindre. Il nous apparaît comme au bout, au sommet d'une grande pente où l'on gravit par des plans successifs ; autrement dit, entre le point où nous sommes et cette solution intégrale qui s'imposera un jour, s'interposent, échelonnées, étagées, diverses solutions moins complètes, moins satisfaisantes, accessoires ou provisoires ; demi-solutions, si l'on veut, mais qui nous seraient au moins des haltes de repos dans le chemin. Seulement, il ne faut pas perdre de vue que si, plus bas, les tentes peuvent être plantées, ce n'est que là-haut que la maison de granit et de ciment sera construite.

Ce pauvre État, affolé par ses cent ans passés de vagabondage, ne se rassiera, ne se fixera que dans la représentation réelle du pays, par le suffrage universel organisé. Aussi voudrions-nous : premièrement, faire voir que c'est à elle, à la représentation de tout ce qui vit dans la nation, qu'aboutissent en somme, et la théorie et l'histoire ; en second lieu, montrer que les législations étrangères en fournissent des exemples intéressans ; en troisième lieu, établir, sur des données extraites des statistiques officielles, que son application, même immédiate, à la France de ce jour et de cette heure, ne rencontrerait pas dans les faits d'obstacle insurmontable, et que les résistances ne viendraient point de l'inflexibilité des chiffres, lesquels ne sont cependant pas suspects de complaisance pour les bâtisseurs de systèmes. — Enfin, comme l'introduction de cette représentation plus sincère ne serait pas la seule réforme, comme elle en entraînerait d'autres et comme

elle ne serait pas acceptée sans transition, nous essayerons de dire par quoi elle peut être préparée, accompagnée et consolidée; ou, comme la force des choses n'est pas à nos ordres, ce qu'on pourrait faire en attendant, afin de hâter son travail et de l'aider.

1. — FONDEMENTS THÉORIQUES OU PHILOSOPHIQUES.

LA VIE ET LA REPRÉSENTATION RÉELLE DU PAYS.

D'abord, et avant tout, nous rejetons le dogme, absurde et gros de conséquences désastreuses, de la souveraineté du peuple. Ou, pour qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions, nous rejetons absolument la notion même de la souveraineté, — du peuple ou de n'importe qui, — cette notion étant incompatible avec celle de l'État moderne, État de droit, construit par en bas. Froidement et sans la tristesse habituelle des abdications, nous faisons, en ce qui nous concerne, abandon volontaire de notre part de souveraineté, ne réclamant, en échange, que notre part de vie dans la vie nationale. Autant, en effet, il est clair, quand on salue le peuple du titre de « souverain », que l'on se moque de nous, que l'on nous fait « lâcher la proie pour l'ombre » — ou prendre une bulle de savon pour le globe impérial; — autant le plus humble des citoyens est fondé légitimement à prétendre vivre dans la nation, être de sa personne dans l'être collectif.

De là une différence essentielle. Qui se croit souverain ignore ou dédaigne les autres. Qui se sait vivant ne peut oublier qu'il n'est pas seul à vivre, que sa vie se mêle à d'autres vies et que d'autres vies se mêlent à la sienne. La souveraineté se sépare, se replie sur elle-même et s'isole : elle se pose en s'opposant; la vie se répand et se solidarise : elle se développe en se communiquant. La souveraineté est condamnée à demeurer une; si elle se partage, elle dégénère en anarchie et se détruit; plus la vie se partage, plus elle se multiplie, plus elle est harmonique, plus elle est féconde.

Elle se compose, la vie nationale, de toutes nos vies, dont les plus simples sont déjà composées; l'être collectif est fait non seulement de la multitude des individus, mais d'une foule d'êtres collectifs de divers degrés, dans les divers ordres. Et non seulement la vie nationale est plus que la somme des vies individuelles, lesquelles sont loin d'en contenir tous les élémens, mais chaque vie individuelle s'embranché en quelque manière et se soude à des vies collectives qui la protègent, l'alimentent et l'accroissent prodigieusement. A telles enseignes que l'individu

est, dans la nation, comme une cellule, voisine de milliers de cellules semblables, qu'unit avec elle et entre elles tout le tissu des lois, des mœurs, des relations sociales; qui prêtent de la vie à ce corps, pour partie formé d'elles, et qui en retirent de la vie, des milliers de fois plus qu'elles ne lui en ont donné. La politique, vue d'un peu haut, est donc la science de la vie des sociétés et l'art de diriger la vie sociale pour le plus grand bien de la société et de chacun de ses membres, l'art de porter à leur plus grande puissance et de tenir en un juste équilibre la vie de l'individu et celle de l'ensemble.

D'où il suit que, si la vie est la matière et l'objet de la politique, elle en est aussi la méthode, pour ainsi dire, ou le moyen; et dans une nation où la vie est partout diffuse, qui ne vit pas uniquement par la tête, la règle de la pratique doit être : *répartir l'action selon la vie*; faire dans l'État une place et fixer dans l'État sa place à tout ce qui vit individuellement ou collectivement : organiser l'État sur le suffrage organisé lui-même d'après tout ce qui est organique dans la nation.

Mais cette image de « vie » et d' « organisme » appelle une réserve que de fréquents abus de langage rendent, à notre sens, indispensable. Ce n'est qu'une image, et lorsque au lieu de « fonctions » et d' « organes », on parle, à propos de la société, de la nation et de l'État, de « machine » et de « rouages », ce n'est qu'une image encore. Et lorsque, combinant et confondant les deux séries, on annonce solennellement, de quelque tribune ou de quelque fauteuil, — ainsi que le faisait naguère un homme politique promu à une position éminente, — que l'on s'efforcera d'assurer le fonctionnement normal « des rouages de notre organisme », ce n'est encore qu'une image ou plutôt, ce ne sont que des images... brouillées.

Organisme ou mécanisme, vie ou mouvement, il y a toujours là dedans quelque dose de métaphore; et c'est à quoi il n'est que prudent de prendre garde, si nous sommes d'instinct entraînés, comme par un espèce de vanité d'esprit, à faire étalage de termes empruntés aux vocabulaires techniques, et si les analogies que l'on s'est, avec plus ou moins de raison et plus ou moins de succès, ingénie à établir entre les sciences naturelles et les sciences sociales n'ont fait que nous y disposer davantage. J'aime à penser que Herbert Spencer, quand il a commencé à décrire les procédés d'intégration et de différenciation des sociétés, la croissance sociale, la structure sociale, les fonctions sociales, les métamorphoses sociales; quand il a distingué dans le corps social des organes et des appareils d'organes, un appareil producteur, un

appareil distributeur, un appareil régulateur, j'imagine qu'au début du moins, il sous-entendait le mot « comme » et le mot « presque ».

Ce n'est que plus tard et sous le coup de cette griserie d'idées à laquelle tout philosophe est exposé, qu'il a identifié ce qu'il s'était d'abord borné à rapprocher, et mis l'absolu où d'abord il n'avait vu que le relatif; le système a appelé le système. Puis les disciples, comme c'est la coutume, ont voulu dépasser le maître : la sociologie est devenue une physiologie et la politique, une hygiène et une thérapeutique des sociétés. Et puis après les exagérations de l'école, sont venues les déformations des vulgarisateurs, et il faut voir ce qu'est, à présent, la doctrine, ou, pour n'en retenir que l'une des propositions capitales, ce qu'est, par exemple, l'« évolution » traduite, — et combien trahie ! — travestie par les gazettes radicales à l'usage des convents maçonniques ou des agapes ministérielles !

La belle et lumineuse comparaison scientifique s'est épaissie, empâtée, figée en un matérialisme politique, bas et bête. Mais nous, nous y maintenons le mot « comme » et le mot « presque », ne voulant ni perdre, en la reniant, ce qu'elle dégage de clarté, ni fausser, en la forçant, ce qu'elle enferme de vérité. Quand, ici même, nous avons dit qu'il s'agissait d'organiser le suffrage universel, de « l'organiser » presque au sens qu'a le mot en biologie, il y avait « presque » ; et quand nous proposons de « répartir l'action selon la vie » en accordant une représentation dans l'État à tout ce qui, individus ou collectivités, a de la vie dans la nation, — nous ne prétendons nullement que les collectivités y vivent suivant la définition qu'un Claude Bernard ou un Darwin eussent donnée de la vie.

Pour nous, c'est un jeu d'imagination que de regarder les sociétés comme des animaux géans, ayant forme et figure typiques, reconnaissables à certains caractères, atteignant, à l'âge adulte, une certaine taille, et occupant alors tant de place à même l'espace, durant un tel temps environ. Non, les sociétés ne sont pas, proprement et sans métaphore, douées de la vie animale, sujettes à la mort animale. Le mot « comme » est sous-entendu : Dans la nation, qui est « comme » un organisme vivant, l'individu et le groupe sont « comme » des cellules. Dans le pays qui est « comme » un corps vivant, les chemins de fer et les routes sont « comme » des artères, par où se distribue et circule la richesse.

Ainsi du reste. On ne nous fera pas aller au delà de « presque » et de « comme ». Qui ne sentirait le ridicule d'écrire d'une

académie de province ou d'une chambre de notaires qu'elle est un « organisme vivant », c'est-à-dire, proprement et sans métaphore, un animal ? Et si l'on n'ose l'écrire de ces petites collectivités, comment l'oser, de la grande collectivité qu'est une société ou une nation ? Aussi ne l'écrirons-nous pas et nous méfierons-nous de toute cette physiologie de la politique qui, par un détour imprévu, mais avec des inconvéniens non moins graves, en rejoint la métaphysique. Naturalistes en politique ? Pourquoi ? s'il suffit d'être réalistes ; et c'est justement le réalisme qui conseille et commande de s'y garder de la physiologie.

Maintenant, une fois faites ces réserves indispensables, — et tous ces termes de vie, d'organisme social, de fonctions sociales étant pris comme ils doivent être pris, comme on vient de les prendre, avec l'atténuation qu'on vient d'y mettre, — deux points subsistent : 1° la société, la nation est « comme » un être vivant, où « vivent » physiquement et socialement des millions d'individus, où « vivent » socialement et « presque » physiquement des milliers de groupemens ou de collectivités ; 2° tout ce qui « vit » ainsi, ou bien vit « presque », est « comme vivant » dans la nation, c'est raison, justice et nécessité qu'on le retrouve, ou qu'on en retrouve un peu, dans les institutions.

Ces « vies » individuelles et collectives représentées, et, par elles, des cadres tracés à l'exercice du droit électoral, laissé à tous, égal pour tous : voilà ce qu'on réclame en réclamant le suffrage universel « organisé », la représentation « organique », la représentation « réelle du pays », la représentation du pays « vivant ». Et là-dessus, depuis que l'État est fondé sur l'élection, les théoriciens sont, pour ainsi dire, unanimes ; c'est même une chose curieuse qu'il n'y ait pas dans la politique moderne de plus grosse question, et que pourtant il n'y en ait pas non plus de moins controversée. En revanche, c'est une chose curieuse aussi, qu'il n'y en ait guère de plus ignorée, ou de plus dédaignée, dans « le monde parlementaire ». Chacun sait qu'il est de bon ton d'y railler finement « la théorie » et « les théoriciens », et peut-être pourrions-nous rire nous-mêmes de ces plaisanteries, si ce n'était sur nous, tant que nous sommes, que les charlatans, les « rebouteux » de la politique se livrent à des opérations, qui ne laissent pas d'être douloureuses, et ruineuses par-dessus le marché et, au bout du compte, mortelles. On les étonne donc bien, nos plus distingués politiciens, à qui jamais l'idée n'est venue d'étudier la politique, pas même « un peu... dans Aristote », en préconisant devant eux la représentation réelle du pays, par le suffrage universel organisé. — C'est, à une question dont à peine ils soup-

connaient l'existence, une solution qui ne leur apparaissait point, le groupe de « la gauche avancée », la loge Saint-Jean de Thémis, le bureau de leur comité et le *Phare* ou l'*Abeille* de leur arrondissement ayant jusqu'ici négligé de s'en occuper.

Mais ce n'en est pas moins une solution sur laquelle l'accord est fait pour la quasi-unanimité des théoriciens, — et non point d'hier. Ce n'est point d'hier qu'ils ont adopté le principe, sinon arrêté la formule, de la représentation organique. Et ils peuvent bien différer d'opinion quant au degré : l'appliquera-t-on aux deux Chambres ? ou seulement à la Chambre haute ? ou encore à la Chambre basse ? — et quant au mode : divisera-t-on la société en trois grandes classes, déclarées arbitrairement égales, capital, travail, intelligence ? Ou bien séparera-t-on les villes des communes rurales ? Ressuscitera-t-on au préalable les corporations de métiers ? Ou ne se servira-t-on que de la profession libre ? — Quant à la forme et au style du cadre, s'il sera copié de l'ancien, ou simplement imité, ou d'un modèle tout nouveau, chacun conserve ses préférences, mais tous reconnaissent qu'il faut qu'on refasse à l'État et qu'on fasse au suffrage un cadre. Ou, pour ne pas encourir le reproche qu'on adressait à d'autres de mêler les séries d'images, chacun peut vanter son remède, comme le plus prompt ou le plus sûr ; mais tous ont reconnu que ce qu'il faut, c'est refaire des os à la nation.

Avant même que l'État moderne fût né, et parlant de l'État en général, Montesquieu ne disait-il pas : « C'est dans la manière de diviser le peuple en classes que les grands législateurs se sont toujours signalés et c'est de là qu'ont toujours dépendu la durée et la prospérité de la démocratie » ? — Et sans doute l'on s'aperçoit, à quelques-unes de ses expressions, que l'*Esprit des lois* est antérieur à la naissance de l'État moderne. Mais la même pensée n'a jamais cessé de revenir, ou le même fond, plutôt, de persister sous les variations du langage, qui s'est accommodé au milieu et au temps. Elle reparait, cette pensée, dans les livres de Sismondi, et dans les ouvrages considérables, qui touchent tout ensemble à la philosophie, à l'histoire et au droit, d'Ahrens et de Robert von Mohl.

Elle fait, en Allemagne, une fortune nouvelle, ou plus exactement, malgré les révolutions politiques et sociales, elle n'y perd rien de son ancien crédit. Loin d'y céder du terrain, au moins dans le domaine de la théorie, elle en reconquiert, et vers 1865, lorsqu'on publie l'espèce de consultation demandée à quatre éminens professeurs des universités les plus fameuses sur « les conditions et les effets du principe constitutionnel », Held est

peut-être plus net que Gneist, et Waitz est peut-être moins décidé, plus hésitant que Kosegarten. Mais voici ce que dit Held : « La fin du régime constitutionnel est de diriger vers l'État les meilleures forces politiques qui se trouvent dans le peuple... Des quatre bases habituelles de l'élection : 1^o les États (*Stände*, les classes, corporations ou métiers), 2^o les intérêts, 3^o le chiffre de la population, et 4^o la vie communale, toutes sont vacillantes et mobiles : il faut donc les prendre toutes à la fois et les concilier dans un système supérieur. »

Et voici ce que dit Gneist : « Quand, faute de participation à la gestion des affaires publiques, le vide se produit entre l'individu et l'État, on ne le remplit pas avec des spéculations abstraites ni des doctrines philosophiques. Des groupes plus ou moins nombreux de citoyens, que réunit la seule communauté du droit électoral, ne forment pas un corps politique et ne peuvent pas engendrer une action politique. Voter, lire, parler, écouter, et c'est tout : fausse manière de concevoir le gouvernement représentatif ; entre l'individu et l'État il est urgent que le vide soit rempli par des institutions intermédiaires. »

Waitz, tout en recommandant « de préférer le simple à l'artificiel et de prendre les choses comme elles sont », tout en observant que l'élection par *ordres* ou *états* est impossible, puisqu'il n'existe plus ni ordres ni états, et que l'élection par catégories professionnelles n'rait pas, en pratique, sans des difficultés assez sérieuses, conclut quand même, au risque de sembler se contredire : « Ce qui importe le plus, c'est de chercher les forces vives de la société et de leur assurer l'influence qu'elles méritent. » Pour les Chambres hautes, au moins, « là où n'existe point d'aristocratie historique, la représentation doit être formée de la grande propriété, de la grande industrie, de l'Église, des universités, des corporations qui subsistent, et des grandes villes. »

Kosegarten enfin, franchement réactionnaire, se soucie moins de « prendre les choses comme elles sont » que de les remettre comme elles ont été, et comme, à son gré, elles auraient dû continuer d'être : il déplore le peu de respect où l'on tient de nos jours les idées de « tradition » et de « collectivité », vante leur valeur politique et ne cache pas qu'il reste partisan de l'antique représentation par états ou par ordres.

Des *états* ou des *ordres*, les théoriciens qui suivent et, à leur tête, l'un des plus écoutés, Bluntschli, ne veulent pas ou ne veulent plus, parce que c'est l'État moderne qu'ils construisent, lequel, jaloux d'égalité, exclut les ordres ou états comme les castes.

Mais, par compensation, ils acceptent les *classes*, car les classes ne sont ni les *castes* ni les *ordres* — et ils donnent une définition docte, subtile et longuement filée, de la *caste*, de l'*ordre* et de la *classe*. N'eût-il pas même admis la classe (dans l'acception étroite et rigoureuse, on comprendrait qu'il ne l'eût pas admise) si Bluntschli a su voir — et il l'a fortement noté, — le défaut commun, le vice originel des systèmes électoraux qui partent de l'individu isolé, c'est là l'essentiel. L'essentiel est qu'il ait reconnu, — et il l'a hautement enseignée, — la supériorité comme base de l'élection des groupemens divers qu'il englobait sous l'étiquette, d'ailleurs vague, d'« unions organiques locales » ou de « membres organiques du pays. » Ainsi, sa représentation organique peut être, en son arrangement, différente de celle de Held ou de Kosegarten, mais, tout de même et à coup sûr, c'est la représentation organique; et comment la représentation, une représentation organique ne fût-elle pas sortie de la théorie organique de l'État?

Mais ce qui reste vague avec Bluntschli se dessine, s'assemble et se précise avec Holtzendorff. Ce que sont les « unions organiques locales », Bluntschli ne nous l'a pas appris, mais Holtzendorff va nous l'apprendre. Adoptant, faisant sienne la doctrine de Mohl sur « la société, et la développant, il estime que la société n'est pas seulement une somme d'individus, mais encore et peut-être surtout une somme de « formations collectives. » Si bien que « les hommes qui vivent dans l'État ne doivent pas être considérés seulement comme des unités, indépendantes, autonomes, mais comme des parties ou des fractions de communautés d'intérêts, matériels, moraux ou intellectuels. » Ces communautés, il les énumère : les unes venant de la nature même : la famille, la parenté, autrefois la tribu ou le clan, maintenant la commune; autrefois la race, maintenant la nation; autrefois la caste, l'ordre ou la classe, maintenant la position sociale; les autres, produits de la société, telles que : associations professionnelles (syndicats); corps de fonctionnaires; corps savans, académies, universités, corps enseignans des degrés inférieurs; associations religieuses; communautés d'intérêts économiques; grande et petite propriété foncière, urbaine et rurale; métiers; commerce en gros ou en détail; capital et travail industriel.

Dans l'un quelconque de ces groupemens, dans au moins un, tout homme est engagé : ils sont en quelque sorte le *lieu social* de l'homme. De ce lieu social il faut faire le *lieu politique*. « Les nouvelles formes représentatives doivent tendre à représenter le peuple d'après la multiplicité de ses élémens constitutifs. » Et

l'axiome ainsi posé a bien on ne sait quoi de flottant et d'obscur, mais qui se fixe et s'éclaire, lorsqu'on y regarde mieux, si les élémens constitutifs du peuple, ce sont toutes ces formations collectives, toutes ces unions locales, toutes ces communautés d'intérêts, tous ces « lieux sociaux » des individus dans l'État.

En français, nous dirons : le régime représentatif doit tendre à assurer la représentation réelle et totale du pays ; pour qu'il y ait représentation réelle et totale du pays, l'individu doit être représenté, mais l'individu à la place qu'il occupe, en son lieu social ; rien ne doit être omis, il doit être tenu compte dans l'État de tout ce qui constitue la société, individus et unions organiques, c'est-à-dire collectivités ou groupemens, en l'un au moins desquels il est impossible à un citoyen, quel qu'il soit, de ne point se trouver engagé et par lesquels sa vie individuelle, participant à une vie collective, se trouve reliée à la vie nationale.

Mais se plaindra-t-on peut-être que, Holtzendorff et les autres, voilà bien des Allemands cités ? Le fait est que de, Gneist à Kosegarten et de Mohl à Bluntschli, sujets prussiens, ou bavares, ou autrichiens, ou citoyens suisses expatriés, ils sont tous Allemands, de cette « plus grande Allemagne » où règne la pensée et où sonne la langue allemande :

So weit die deutsche Rede klingt!

Or il est convenu qu'il ne nous vient de l'est que des brouillards, et bien que nous dussions cependant savoir que les vapeurs de la spéculation se condensent parfois là-bas en une politique très positive, ce qui est dit en allemand n'est jamais pour nous que nuée et buée. C'est pourquoi l'on s'abstient de citer en outre, — à des dates et dans des régions assez distantes entre elles, — Krause et Stahl, Schäffle et Lilienfeld, dont les deux derniers ne montrent que trop de zèle pour la théorie organique de l'État, ne s'y plongent que trop avant, n'en bannissent que trop indiscrètement le mot « comme » et le mot « presque ; » et sont donc, explicitement ou par voie de conséquence, les partisans déterminés d'une représentation organique.

Ils sont Allemands : passons ; mais veut-on des Anglais ? puisque, dans l'opinion sommaire qu'on se forme des nations et de leur génie, si l'Allemand est toujours « utopiste », l'Anglais, au contraire, est toujours « pratique ». Eh bien ! quoiqu'on ne puisse pas ranger John Stuart Mill parmi ces « partisans déterminés » de la représentation organique, telle ou à peu près telle qu'elle apparaît maintenant, il est certain que, tous les maux et

tous les périls du suffrage universel inorganique et anarchique, il les a devinés et dénoncés : et il y avait bien, au fond de l'adhésion qu'il donnait aux idées de Thomas Hare, trace d'une préoccupation de ce genre, comme elle perce aussi, cette préoccupation, dans les motifs qui inspiraient à Thomas Hare lui-même son projet de réforme. Mais ces maux, ces périls et les menaces de la « fausse démocratie », qui les a plus énergiquement, plus sévèrement, plus durement condamnés, que sir Henry Maine, un Anglais? Qui? si ce n'est, en Angleterre, et avant Maine, Macaulay, et, avant Macaulay, Edmond Burke? N'est-ce pas un Anglais, Spencer, qui a rédigé le symbole de l'État, de la nation, de la société organiques? et si l'on en veut venir au point particulier de « la représentation organique », c'était bien elle, sous un de ses aspects, c'était vers elle que regardait lord Grey, lorsqu'il demandait que les ouvriers, comme tels, — ou le travail, — fussent représentés et que les universités, comme telles, — ou l'instruction — fussent représentées dans l'État, étant des forces de la société.

Mais avec M. James Lorimer, il n'y a plus de doute ni d'équivoque; et s'il la qualifie lui-même de *dynamique*, et si, quand il passe aux actes, il s'égaré en d'inextricables combinaisons de nombres, la doctrine, en tant que doctrine, n'en est pas moins reconnaissable : c'est la théorie organique, puisqu'elle se résume en ces termes : « Envisager l'État comme un corps organisé, dont le régime représentatif et le suffrage qui le met en œuvre ont à recueillir les énergies, afin de les utiliser toutes... »

Sur quoi, l'un de ses commentateurs faisait les réflexions suivantes : « La différence fondamentale qu'on observe dans la société et qui se doit refléter dans l'État est celle des individus et des institutions sociales. A côté des individus travaillent, dans la vie, d'autres activités réelles et positives qui, — il le faut, — doivent avoir leur juste représentation dans l'État; parce que, sans cela, l'État ne serait point l'image de la société, le parlement ne serait pas le miroir ni la photographie de la nation. Et tandis que, dans l'ancien système (le suffrage inorganique), le pouvoir dérive de la qualité de citoyens, commune à tous, dans le nouveau, chacun la tient comme membre de l'organisme où se déroule sa vie : église, université, commerce, agriculture, industrie, en un sens; commune, province ou colonie, en l'autre. » Et le résultat, quel serait-il? « Le parlement y recouvrerait la variété de composition qu'il a perdue : seulement, au lieu de ces élémens historiques, aristocratie, clergé, peuple, propriété, etc., il comprendrait ceux qui représenteraient les institutions, les organismes et

les forces sociales auxquels, présentement, appartient une existence réelle et positive. »

C'est, on le voit, — ou rien ne l'est, — la théorie de la représentation organique, — et tout à l'heure sur la conception organique de la société, de la nation et de l'État, en général, on a déjà nommé Herbert Spencer, — mais on peut encore invoquer son autorité (une de celles qui par exception, et de confiance, ont du crédit auprès des assemblées) quant à ce point particulier de la représentation réelle du pays. Lord Grey, Lorimer et Spencer : trois Anglais authentiques, pour n'en citer que trois ; mais enfin récusera-t-on les Anglais après les Allemands ? Seront-ils suspects, à leur tour, en souvenir des lointaines origines germaniques, d'un mélange de sang saxon, et des brumes éternelles qui enveloppent les fiords danois ou norvégiens d'où s'élancèrent les pirates-rois ?

Plus sérieusement, objectera-t-on que cette idée germanique ou anglo-saxonne ne correspond pas à l'idée française de la société, non plus que l'« organisation » sociale elle-même, la structure même de la société, sa charpente osseuse et son âme ne sont, en Allemagne ou en Angleterre, ce qu'elles sont chez les peuples latins ? — Mais si M. James Lorimer est suspect comme Anglo-Saxon, son commentateur est un Latin de pure race, un Espagnol, M. de Azcárate qui, en même temps, analyse et critique Held, Gneist, Waitz, Kosegarten, et d'autres Allemands, et d'autres Anglais. Or, reprenant pour son compte la thèse de la « représentation organique », Azcárate arrive à cette conclusion ferme : « Si, antérieurement, les électeurs étaient les corporations et sont aujourd'hui les individus, c'est un effet du caractère que revêt tout le mouvement politique moderne ; en partie juste, parce que, les individus étant le premier élément composant de la société, ils doivent avoir leur nécessaire représentation ; en partie défectueux aussi, parce que, du fait que la plupart des anciennes corporations sont mortes, il ne s'ensuit pas que l'on doive méconnaître le droit de celles qui subsistent, comme de celles qui se sont formées et se forment. On peut dire même que c'est le devoir de la Révolution dans sa seconde période, de favoriser l'esprit corporatif, pour faire cesser l'atomisme, aujourd'hui encore dominant. »

Et sa conclusion, avec notre besoin latin de lumière, ce Latin, avant de finir, en accentue le relief et en serre le contour : « Si, ajoute-t-il, c'est une erreur de ne voir dans la société rien de plus que les individus, c'en serait une autre de soutenir qu'elle se compose uniquement de corporations ; et c'est pourquoi

doivent coexister les *corps* électoraux et les circonscriptions électorales : ceux-là, pour que les organismes sociaux (ou collectifs) aient dans l'État la représentation qui leur est due, et celles-ci, pour que les individus, eux aussi, aient la leur. »

Quoi de plus? et cet Espagnol ne serait-il pas assez Latin? C'est alors à un Italien, Diomede Pantaleoni, que nous voulons en appeler. Il écrivait : « Je ne vois qu'un moyen de sauver les démocraties modernes : c'est d'attribuer un pouvoir prédominant à un sénat qui renfermerait les hommes « représentatifs » des forces sociales : l'agriculture, l'industrie, le commerce, la science surtout sous toutes ses formes. » De cette phrase, la dernière partie au moins est à retenir ; elle contient l'essence de la pensée et ce sera, après coup, une question secondaire, de savoir si c'est le Sénat seulement ou la Chambre des députés ou, les deux ensemble qu'il serait bon de soumettre à ce régime électoral. Mais voici des Belges, — presque des Français : — M. Hector Denis, M. Guillaume de Greef, M. Adolphe Prins qui a consacré à ce sujet plusieurs livres, — tous importants ; — j'omets M. de Laveleye qui a fait la préface d'un de ces livres.

Exige-t-on davantage? et peut-être faut-il que, pour avoir droit à notre attention en ces matières, on soit Français depuis trois générations? Mais que de bons Français n'en jugent pas différemment du régime représentatif, depuis Montesquieu, il y a cent cinquante ans, jusqu'à des contemporains, il y a six mois! Et notez que les théoriciens dont on a constaté l'accord viennent non seulement de tous les pays : Allemands, Anglais, Espagnols, Italiens, Belges, Français; mais de tous les points de l'horizon intellectuel : philosophes, juristes, historiens, sociologues ou sociologistes, — lequel est le moins barbare? — médecins même, car Pantaleoni l'était : médecin philosophe, il est vrai, mais muni du diplôme! nous revendiquons pour lui cet honneur, non qu'il en retire plus de crédit à nos yeux, mais dans l'espoir qu'il pourra trouver grâce auprès de la centaine de médecins que nous avons dans nos Chambres. Notez, par surcroît, que ces théoriciens viennent de tous les partis, comme de tous les pays et de toutes les facultés; qu'il y a parmi eux des conservateurs, absolutistes ou constitutionnels, des libéraux, des radicaux, des socialistes même.

Tenant à ne faire déposer, en ce débat, que des théoriciens contrôlés, on a passé volontairement sous silence l'avis des publicistes qui ne seraient que des journalistes et des politiques qui ne seraient que des politiciens. Mais quand il se rencontre des hommes d'État, dignes d'un si beau titre, pour qui ni la théorie

ni l'histoire n'ont été une préparation superflue, comment ne pas les en croire, dans les choses d'État? Comment ne pas en croire M. Cánovas del Castillo lorsqu'il nous avertit que « la démocratie individualiste est un délire ridicule », qui, « scientifiquement et pratiquement, sera bien vite condamné »? Ce qui signifie qu'entre la « démocratie individualiste » fatalement anarchique, et la « démocratie collectiviste », fatalement révolutionnaire, il n'y a que ce moyen terme, la « démocratie organisée. »

Mais ce ne sont pas seulement les idées qui, de tous côtés, convergent en ce point : ce sont les faits eux-mêmes ; ce ne sont pas seulement les théoriciens de toute école qui arrivent à cette conclusion : philosophes, juristes et autres ; ce ne sont pas seulement les historiens : c'est l'histoire.

II. — FONDEMENTS HISTORIQUES. — LES TROIS PHASES DU RÉGIME REPRÉSENTATIF.

En effet, on peut dire — et, du reste, on l'a déjà dit — que le régime représentatif a jusqu'ici passé par deux phases distinctes. Dans la première de ces phases, le groupe seul était représenté ; et l'individu seul est représenté dans la seconde. Dans la première phase, la représentation était corporative ; dans la seconde, elle est individuelle.

Quelques auteurs ont réservé, pour la seconde des deux phases, le nom de régime représentatif, en l'opposant à la première, où dominait le système des *ordres*. Entre le système des ordres et le régime représentatif, ils ont relevé des différences tranchées, dont les plus remarquables sont : que, dans le système des ordres, la représentation de chaque ordre est séparée et que les derniers ordres, souvent, ne sont pas même représentés ; dans le régime représentatif, au contraire, la nation entière est représentée, tous ordres abolis, en une représentation commune. Dans le système des ordres, certains individus (grands seigneurs ou grands dignitaires) avaient droit de siéger par et pour eux-mêmes, non moins que pour et par elles-mêmes, certaines corporations ou universités : et, au contraire, dans le régime représentatif, le droit, quoique personnel, est commun, égal, conféré par l'État en vue de l'intérêt général.

Dans le système des ordres, les députés des villes et des corporations recevaient des instructions impératives ; ils n'étaient guère que des mandataires particuliers ; dans le régime représentatif, au contraire, il n'y a plus de mandat, au sens du droit civil,

de mandat particulier : il n'y a charge que du bien public. Dans le système des ordres, chaque ordre votait à part et en bloc; au contraire, dans le régime représentatif, les votes ont lieu par tête, à la majorité des représentans confondus. Dans le système des ordres, chaque ordre consentait à part les impôts nouveaux à sa charge; impôts toujours spéciaux et parfois accordés sous condition; dans le régime représentatif, au contraire, les Chambres dressent le budget de l'État, et autorisent la levée de l'impôt, universel comme le suffrage, établi par la loi, qui est obligatoire pour tous, sans exception ni condition.

Ainsi de suite, de caractère en caractère: mais nous pouvons nous en tenir là et répéter, en simplifiant un peu : dans la première phase de la représentation, ce qui était représenté, c'était le groupe, corporations de métier, villes ou ordres; dans la seconde, c'est l'individu hors du groupe, hors du métier, à peine rattaché au sol, non situé, non localisé, *non domicilié socialement* et se mouvant en toute fantaisie de coin en carre et de bas en haut dans l'État.

Même dans la première phase, deux espèces d'État : l'État communal et l'État national — ou plutôt deux variétés de la même espèce : le système des ordres. La commune est un petit État fondé sur les lignages et les métiers — comme le grand État, l'État national, sur les ordres; dans ce petit État, le lignage et le métier sont de petits ordres. C'est le régime représentatif, ou c'est un régime représentatif, qui repose sur les institutions corporatives : fraternités, gildes, hanses, arts, métiers. Il en est ainsi dans tout l'occident de l'Europe : en Allemagne, en Flandre, en Angleterre, en France, en Suisse, en Italie. Seulement de ce qu'il y a représentation, il ne faut pas se hâter de déduire qu'il y a nécessairement élection. Loin de là : l'élection semble n'avoir pas été la forme ordinaire, mais bien une forme assez rarement usitée, de constituer la représentation dans les villes. Si la représentation ne s'offre plus guère à nous que liée à l'élection, tirée d'elle et créée par elle, c'est un phénomène récent : ce n'en est ni une nécessité, ni une condition, ni même une tradition. En droit, il peut y avoir, et, en fait, il y a eu, pendant très longtemps, représentation, sans qu'il y eût élection; et l'on ne soutiendrait pas que ce fût le régime représentatif en sa définition toute pleine, mais c'est sûrement un mode ou un degré de ce régime, qu'on lui en donne ou refuse le nom. La force corporative en est la grande et presque l'unique force; le métier y est presque tout : certaines familles, les lignages, y sont beaucoup ou quelque chose, suivant les lieux; nulle part, l'individu isolé n'y est rien.

A Bruxelles, sept lignages et quarante métiers, réunis en neuf nations de métiers, se partagent l'échevinage et les conseils. A côté des conseils, une assemblée où siègent les centeniers ou chefs des quartiers de la ville. En somme, d'individu point, ni d'élection aucune. Comme unités sociales et politiques, les sept lignages, les neuf nations de métiers, les quartiers. Ni dans le lignage, ni dans le métier, ni dans le quartier, l'individu n'est, lui, cette unité sociale et politique. Civilement, il n'existe que dans son groupe, ou même plus : ce n'est pas lui qui existe, c'est le groupe.

Partout ainsi. A Gand, qui est représenté dans le corps communal? Les grands bourgeois, les tisserands, les cinquante-deux petits métiers. A Ypres? Des chevaliers, des propriétaires et notables, quatre collèges de petits métiers. A Liège? Encore des lignages et des métiers. Il en est en France comme dans les Flandres, et d'un bout à l'autre des provinces qui sont notre France d'aujourd'hui. A Amiens, les doyens des corporations nomment douze échevins qui s'en adjoignent douze autres. Cela, en Picardie. En Languedoc, à Sommières, la ville est divisée, d'après les métiers, en quatre quartiers, avec trente-deux magistrats supérieurs, conseillers ou notables. A Rouen, à Bourges, des quartiers, dont les délégués s'unissent aux membres du conseil ou à l'échevinage pour nommer les nouveaux conseils.

Passez la Manche. A Londres, le maire est désigné par les guildes privilégiées et le conseil communal; les aldermen sont nommés à vie par les citoyens (ceux qui ont droit de cité, les bourgeois) des quartiers de Londres; le conseil communal, qui contribue à l'élection du maire, est élu annuellement, à raison de quatre membres par quartier, lesquels sont très souvent désignés, du reste, par les corporations marchandes. Passez le Rhin. A Augsbourg, vous retrouverez les lignages et les métiers. Et vous les retrouverez à Ulm. Passez les Alpes. Ce n'est pas toujours chose facile de se reconnaître dans les mutations du gouvernement de Florence, malgré les témoignages précieux de Machiavel et de Guichardin. Mais les *case*, ne sont-ce pas les lignages, comme les *arts* sont les métiers? arts majeurs et mineurs, peuple gros et menu, ou selon les temps, peuple *puissant, médiocre et bas*. Prenez un de ces temps de Florence qui se succèdent si rapidement. Au xiv^e siècle, en 1323, c'est le sort qui désigne les magistrats de la seigneurie, mais qui donc établit la liste de ceux entre qui le sort opère? Cinq corps indépendans : 1^o les prieurs ou doyens des grandes corporations; 2^o les gonfaloniers ou chefs de la milice; 3^o les capitaines du parti guelfe; 4^o les juges du com-

merce pour les marchands; 5° les consuls des métiers pour ce qu'on appellerait à présent l'industrie.

Et l'on voit bien ici les quartiers et les métiers, les corporations; et l'on voit, en plus, la milice et le parti guelfe; ailleurs, on a les quartiers, les métiers et les lignages; d'un seul mot, on voit le groupe, naturel ou social, mais l'individu, où est-il? Où est-il, en Angleterre même, où, de bonne heure, la personne humaine a plus de prix? où est-il, dans cette Florence même de la Renaissance, du moins dans les institutions de cette Florence, d'où bientôt pourtant il va sortir, si merveilleusement et parfois si tragiquement, si horriblement fort? On ne l'aperçoit pas: le groupe seul se montre, et l'État communal, ou le répète, est partout fondé sur *le groupe*.

Ensuite, mais toujours dans le système ancien, quand les États s'agrègent et se centralisent; quand la royauté, d'une part, et d'autre part, la nation prennent conscience chacune d'elle-même en prenant contact l'une avec l'autre; quand, en face d'un gouvernement plus entreprenant, plus constant et plus continu, se fait sentir le besoin, s'affirme l'urgence d'une défense et d'un contrôle; lorsque l'État, de local et communal, devient central et national, la représentation, elle aussi, devient centrale et nationale. Mais qu'est-ce que cette représentation? et qui est représenté? qui? ou quoi? Par l'autre, dans l'État communal, c'étaient certaines familles, les quartiers, les métiers; par celle-ci, dans l'État national, ce sont plutôt des classes, presque des castes, et des ordres.

Ce sont, en Angleterre, les lords spirituels et temporels et les communes, c'est-à-dire les *cinq ports de mer*, les villes, les bourgs, les comtés, les universités. Au *Reichstag* de l'empire, à la Diète, ce sont les grands-électeurs, les princes, les cinquante et une villes impériales, en leurs deux bans, de la Souabe et du Rhin. Dans les assemblées provinciales, ce sont les états (*Stände*), le haut clergé, la haute noblesse, la noblesse moyenne, la bourgeoisie des villes; tout au bas de l'échelle, les paysans, quoique constitués en état distinct (*Bauernstand*), ne sont pas habituellement représentés. A toute époque, en Allemagne, l'organisation sociale et politique a les états, les ordres, pour armature ou pour charpente: dans la première période, libres, nobles, grands, recommandés, non libres, demi-libres; dans les deuxième et troisième périodes, libres, princes et seigneurs, échevins héréditaires (*Schœffenbaren*), chevaliers, paysans libres et non libres; dans la quatrième période, du xvi^e siècle à la fin de l'empire, noblesse, bourgeoisie, paysans; autant de *Stände*, d'états, chacun

d'eux existant comme ordre ou comme classe et n'existant que comme ordre ou comme classe.

Aux Cortès d'Aragon et de Castille, la noblesse, le clergé et les villes représentées par des « procureurs » ; en Portugal, trois états ou trois ordres, clergé, noblesse et peuple, — de même qu'en France ; clergé, noblesse et bourgeoisie ou tiers état. En France, les villes ou certaines villes ne figurent pas comme unités représentées (ainsi qu'en Angleterre, dans l'Empire, en Espagne) mais, avec les bailliages et sénéchaussées, elles forment des circonscriptions territoriales, et, par elles, le régime a racine dans le sol. Ordres ou états, villes, comtés, bourgs, ports, universités, ce sont toujours des groupes ; et, dans l'État national fondé sur les ordres, — comme dans l'État communal fondé sur les corporations, — il n'y a représentation que du groupe. L'individu n'est jamais représenté, pour cette raison péremptoire qu'on ne lui reconnaît point de vie politique ou sociale, et que ce n'est pas d'individus, mais de groupes que la société et la nation sont faites.

Et tous ces groupes sont des groupes fermés. On dit « fermés », quoique dans cette société même, si hiérarchisée et si peu mobile qu'elle soit, puissent se produire des déclassemens ; groupes fermés, en tout cas, dans la mesure où le passage d'un groupe à l'autre, l'accès au groupe supérieur est difficile et demeure exceptionnel. C'est contre une telle société, faite tout entière d'ordres, de classes, de corporations, tout entière faite de groupes et de groupes fermés, que la Révolution française s'est levée, et jamais révolution ne fut plus profondément sociale et politique, puisque, loin de se borner à un changement de prince ou de dynastie, ou même de régime, elle a changé jusqu'à la structure sociale et politique, brisant le groupe, et affranchissant, et couronnant l'individu.

Mais, la structure sociale et politique changée, c'est toute la vie sociale et nationale qui change ; et c'est, par conséquent, la représentation qui se transforme. Plus de privilèges, plus d'ordres, plus de corporations, plus de groupes ; donc plus de représentation de groupes. L'individu, comme unité sociale et politique ; et donc l'individu comme unité de représentation. En France d'abord, et puis, par rayonnement, dans les autres pays de l'Europe occidentale, là où, corporations ou ordres, État communal ou État national, on n'avait vu, auparavant, que des groupes représentés. Et sans doute, dans tel ou tel de ces pays, persisteront des survivances de l'antique représentation des groupes, ou même, par endroits, quelque chose en renaîtra : — survivances et renais-

sances plus fréquentes qu'on ne serait porté à le croire, et que mettra au jour l'examen des législations étrangères. Mais le fait typique et spécifique, qui forme ligne de partage entre l'ancien système et le nouveau, est celui-ci : substitution de l'individu au groupe dans la vie et dans la représentation nationales.

Jusque-là on n'avait pas compté, dans les institutions, avec l'homme, en tant qu'homme. Comme le pouvoir n'était limité qu'en fait, pour limiter le pouvoir en fait, il fallait en avoir la force, et c'est à peine si vis-à-vis de la féodalité et de la monarchie grandissantes les corporations et les ordres y pouvaient suffire. Mais maintenant que le pouvoir allait être limité en droit, et que ce droit, on le tirait des droits naturels de l'homme, tout homme, en tant qu'homme, compterait. L'individu émancipé faisait éclater le double moule de la corporation et de l'ordre. Il ne restait que lui, dans les institutions retournées de fond en comble; c'était lui qui, directement, se posait devant l'État, et c'était sur lui que, directement, on posait l'État.

Excès en deçà et excès au delà. Le groupe, jadis, était tout, et l'individu n'était rien; désormais l'individu serait tout et le groupe ne serait plus rien. Non seulement le groupe disparaissait comme *unité sociale*, mais on ne le gardait même pas comme *lieu social*. Non seulement on délivrait l'individu des entraves qui le gênaient, mais on le déliait de tout lien et même de ceux de ses liens qui étaient moins des liens que des attaches et des communications. Non seulement on en faisait l'homme et le citoyen, mais on en faisait le souverain. Société, nation, État, après avoir tout démolì, on prétendait tout reconstruire par lui seul, pour lui seul, sur lui seul, avec lui seul. De la société, de la nation, de l'État, chaque individu devenait la seule partie composante, et toute la société, toute la nation, tout l'État n'était que la somme des individus, uniformes, identiques, comme un est identique à un, et interchangeable entre eux.

Le plus fort, c'est qu'on se flattait d'obtenir ainsi l'équilibre, comme si, sur une barque trop chargée où tout le monde se jetterait à tout moment d'un bord à l'autre, on pouvait obtenir l'équilibre, et comme si la seule chance de stabilité — et de salut — qu'il y ait n'était pas que chacun eût sa place fixée et s'y tint. Mais non : point de place fixée : caprice et fantaisie ; on dirait que l'ordre est attentatoire à la liberté, à l'égalité, à la « souveraineté ». Allez, homme, citoyen, souverain ; allez, venez, tourbillonnez, ruez-vous d'ici là, et de là ici, et où vous voudrez, et quand vous voudrez, et comme vous voudrez ! Jetez-vous au hasard d'un bord à l'autre de l'État ; déplacez-en sans cesse et sans règle le poids et la

masse; nous, cependant, avec des élémens que nous ne pouvons connaître, nous essayerons de gouverner!

Et voilà cent ans qu'on l'essaye, et voilà cent ans que l'on y échoue. Voilà cent ans que l'on expérimente toutes les formes et tous les dosages du suffrage inorganique, et voilà cent ans d'anarchie. La plaisante chose de dire qu'en France, dix-huit années sont à peu près la durée normale des gouvernemens! Comment y aurait-il une durée normale dans une situation qui est anormale? Dix-huit années marquent l'intervalle de nos crises les plus violentes, et c'est tout. Ce n'est que l'intermittence de notre fièvre; et, comme il y en a de tierces et de quartes, la nôtre revient tous les dix-huit ans! Mais les années de répit ne sont pas des années de santé; et depuis cent ans nous sommes malades. Nous le sommes davantage depuis cinquante ans: malades d'avoir désorganisé l'organique et voulu organiser par l'inorganique.

Toutes nos douleurs et tous nos malheurs viennent de là, et là est la grande cause. On ne guérit pas un excès par un autre; tyrannie du groupe fermé ou tyrannie de l'individu déchaîné, deux tyrannies: servitude et servitude. Et la deuxième phase du régime représentatif s'achève à présent sous nos yeux, en d'amères désillusions, avec des sursauts d'agonie, sans que rien ait été tenu des promesses qui furent prodiguées; et les cent ans qu'elle a duré n'ont été qu'une longue banqueroute.

Assez de cent ans! C'est assez! Et si la deuxième phase s'achève, pourquoi la troisième ne commencerait-elle pas? Deux excès contraires, a-t-on dit. Mais entre ces excès, n'y a-t-il pas le juste milieu, où sont la raison et la vérité? L'ancien système exagérait, et la Révolution est allée droit à l'opposé, à l'exagération contraire. Des erreurs qu'elle a pu commettre, il n'en est pas de plus franchement reconnue que celle où elle était tombée, dans l'ordre économique, en proscrivant, par haine de la corporation, même le droit d'association. De même, dans l'ordre politique. Sans la renier en ce qu'elle eut de bon et d'utile, sans blasphémer (puisqu'elle n'est que chose humaine et œuvre humaine, faillible comme toute œuvre humaine; et plus humaine et plus faillible que d'autres, si elle fut plus passionnée), on peut, où elle s'est trompée, et sur quelque point, défaire ce qu'elle a fait ou refaire ce qu'elle a défait; défaire et refaire prudemment et jusqu'où il faut.

Non point jusqu'à la corporation, mais jusqu'à l'association, dans l'ordre économique. Et, dans l'ordre politique, non point jusqu'au groupe qui supprime l'individu, mais jusqu'au groupe qui l'encadre, où ils s'encadrent spontanément. Non point jusqu'au groupe,

unité sociale où l'individu s'absorbe et s'abîme, mais jusqu'au groupe, *lieu social* de l'individu. — Nous ne voulons, en effet, ni de la corporation, ni de l'ordre, ni d'aucun groupe fermé ou imposé. Et non seulement nous ne demandons pas qu'on y retourne, mais très résolument, pour nous, nous refuserions d'y retourner. Nous ne voulons que du groupe ouvert et libre, lieu et milieu social, et, par rapport au suffrage, simple circonscription sociale ajoutée à la circonscription géographique, sans que, d'être de tel ou tel groupe ou de voter dans telle ou telle circonscription sociale entraîne jamais rupture d'égalité ni différence dans le droit. — Ouvert et libre, nous voulons le groupe, et nous ne le voulons pas fixé, arrêté une fois pour toutes : nous le voulons en vie et en mouvement comme la société elle-même.

La besogne à faire est une besogne d'action, non point de réaction. Hier est mort et aujourd'hui meurt; ne nous attardons pas à restaurer hier ni à prolonger aujourd'hui. Mais demain vit déjà en nous, et, si la politique est une science et un art de vie, la politique de demain est la seule qui vaille la peine qu'on s'en occupe. Près d'elle et du problème qu'elle pose, — ce problème étant de savoir si l'État moderne sera enfin construit et si nous sortirons de l'anarchie dont les manifestations se succèdent et se précipitent, — qu'est-ce que les vaines démarches d'un ministère? ou le conflit des Chambres? ou les chicanes juridiques sur le vrai sens de l'article 6 de la Constitution? Laissons cet aujourd'hui misérable qui meurt, et, de la *politiquaille*, tâchons de dégager une politique.

CHARLES BENOIST.

BESSIE

DERNIÈRE PARTIE (1)

IV

Le lendemain, au coucher du soleil, un voyageur descendit du train venant de Frampton à la station de Clinton Magna. Les employés le reconnurent et le saluèrent, et deux ou trois ouvriers de campagne qui se trouvaient là lui souhaitèrent aussi le bonsoir au moment où il se mettait en marche pour se rendre au village qui était éloigné de deux kilomètres environ de la gare.

— Alors, comme ça, John, tu nous reviens? fit l'un d'eux, un vieillard, en lui tendant la main. A te voir, on ne peut vraiment pas dire que le climat de Frampton t'ait rajeuni, sais-tu!

John avait, en effet, triste mine; il marchait comme accablé de fatigue, en s'appuyant lourdement sur sa canne.

— Pour ça, non! répondit-il, un sale trou que ce Frampton, le plus vilain endroit où je sois jamais allé; rien qu'à voir ce village-là, on en prend des rhumatismes. Et puis, voilà, du jour où j'y arrivai, j'ai mené une chienne de vie, une chienne de vie, ma parole; mais, bast, maintenant que je suis de retour, cela ne tardera guère à mieux aller.

— Sans doute, l'air de Clinton te fera vite recouvrer tes forces; où t'en vas-tu coucher ce soir? chez les Costrell, hein?

John fit signe que oui.

— Ils ne savent pas que je reviens, dit-il; mais il leur sera

(1) Voyez la *Revue* du 13 mars.

1 1/2 96

L'AUSTRALIE

ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Les possessions anglaises dans le Pacifique du Sud, le continent d'Australie et les grandes îles de la Nouvelle-Zélande sont le plus splendide monument du génie colonisateur de la race britannique. Exclue de la plus belle partie de l'Amérique à la fin du siècle dernier par leurs propres descendants, les Anglais ont tourné leur activité vers les régions bien plus lointaines des antipodes, et l'empire colonial qu'ils y ont édifié en cent ans est plus riche et plus peuplé que ne l'était en 1776 celui qu'ils ont perdu. Sans doute la nature les a beaucoup aidés et, sans l'énorme émigration qu'y attirèrent les mines d'or au milieu du siècle, l'Australie ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Mais il est vrai de dire aussi que sans la longue préparation, sans les efforts persévérants accomplis avant leur découverte, les gisements aurifères n'auraient pas joui d'une pareille force d'attraction, n'auraient pu produire des effets aussi puissants et aussi durables : la fortune vient rarement à ceux qui ne lui ont pas un peu frayé le chemin. S'il apparaît aujourd'hui quelques manques de proportion et d'équilibre dans cet édifice si rapidement construit, si la hardiesse de ses habitants actuels semble plutôt tendre à le compromettre par des remaniements et des innovations hasardeuses, il n'en demeure pas moins un étonnant témoignage du génie de l'architecte. L'Australasie est le chef-d'œuvre de la colonisation anglaise. Elle est de plus aujourd'hui, outre un centre de production d'une extraordinaire activité, le théâtre d'expériences sociales de toute sorte. Elle mérite donc à tous les titres l'attention des Européens.

I

La route d'Amérique est aujourd'hui la plus courte pour se rendre en Nouvelle-Zélande; même pour atteindre les provinces orientales, les plus importantes de l'Australie, elle peut encore rivaliser avec celle du canal de Suez. Il n'en faut pas moins trente-deux jours au minimum pour qu'un voyageur ou une lettre partis d'Angleterre atteignent Auckland, la ville la plus importante, bien qu'elle ne soit plus la capitale de la Nouvelle-Zélande. J'avais suivi cette voie, mais non avec cette rapidité, et après un séjour de quatre mois en Amérique m'étais embarqué pour la traversée du Pacifique qui dure dix-neuf jours, et dont la monotonie est heureusement interrompue par deux charmantes escales aux îles Hawaï et Samoa. Je suis le seul Français à bord; parmi mes compagnons, se trouve pourtant un Californien, fils de Français, naturalisé Américain, qui, bien que n'ayant jamais été visiter la France, en parle encore quelque peu la langue; tous les autres passagers sont Américains ou Anglais, des Îles Britanniques ou d'Australie. Presque tous les Américains nous quittent à Honolulu, la capitale d'Hawaï, où nous arrivons après huit jours de mer. C'est une charmante petite ville qui n'a guère que trois ou quatre rues à l'européenne près du port, et qui disparaît presque tout entière au milieu des cocotiers, des palmiers de toute espèce, des jardins remplis d'arbustes, d'arbres même couverts de fleurs éclatantes. En s'élevant un peu sur les collines, à l'arrière de la ville, la vue est splendide sur la ceinture verte de palmeraies, entrecoupées de rizières et de plantations de cannes à sucre ou de bananiers, qui couvre la plage et s'avance jusqu'au bord même de la mer. Les collines de l'intérieur sont couvertes de broussailles où paissent quelques troupeaux qui, comme les plantations et les plus belles maisons de la ville, appartiennent aux Américains, depuis longtemps maîtres de l'archipel au point de vue économique. Depuis deux ans ils se sont aussi emparés du pouvoir politique, ont déposé et emprisonné la pauvre reine Lilioukalai et organisé la République hawaïenne. Ils avaient pourtant toute l'influence qu'ils pouvaient désirer sous la monarchie indigène, dont la Constitution avait institué deux chambres pour lesquelles les étrangers avaient le droit de vote! Mais les planteurs de cannes voulaient profiter des avantages que le gouvernement américain fait aux producteurs de sucre nationaux et espéraient lui forcer la main et l'obliger à annexer l'archipel: depuis deux ans, la République d'Hawaï joue le rôle, passablement ridicule, d'un pays qui

demande à être incorporé à un autre qui n'en veut pas. Si beaucoup de *jingos* américains seraient heureux d'étendre l'influence de la Confédération dans le Pacifique, une partie plus calme de l'opinion repousse toute annexion en dehors de l'Amérique, surtout lorsqu'il s'agit d'un petit archipel à population bigarrée où les conflits de race sont perpétuels et pourraient entraîner des difficultés extérieures.

Il y a de par le monde beaucoup de pays bilingues, trilingues même comme la Suisse, mais les populations de différente origine occupent en général des territoires distincts. Je ne crois pas qu'il existe une seule contrée où l'on puisse voir autant de races diverses qu'à Hawaï, vivant entremêlées dans les mêmes villes et les mêmes campagnes, mais à ce point distinctes que, lorsque le gouvernement veut se faire bien entendre de tous, — pour réclamer le paiement des impôts, par exemple, — il fait afficher ses avis en cinq langues : anglais, hawaïen, portugais, chinois et japonais. Les pauvres indigènes ne sont plus aujourd'hui qu'une minorité sur la terre de leurs ancêtres. De 200 000 qu'ils étaient lorsque Cook découvrit leurs îles, ils sont tombés à moins de 40 000, portant la peine de la facilité avec laquelle ils se mêlaient aux autres races, et succombant en foule aux maladies et aux vices que leur apportaient les aventuriers blancs et jaunes : la lèpre, la phthisie, bien d'autres fléaux encore, joints à l'usage immodéré des boissons alcooliques, voilà ce qui a produit la décroissance des Hawaïens comme des hommes de même race qui habitent toute la Polynésie, et non je ne sais quelle loi mystérieuse de la disparition d'une race inférieure devant une race supérieure. Ceux mêmes qui leur ont voulu du bien, comme les missionnaires, ont souvent aggravé les maux qu'ils espéraient guérir, en imposant aux indigènes de brusques changemens d'habitude et l'usage de vêtemens compliqués. Lorsque les Européens ont voulu mettre en valeur les ressources naturelles des îles, ils se sont aperçus qu'ils avaient détruit un instrument nécessaire sous ces climats trop chauds pour leur permettre de travailler. Ils ont alors amené d'abord des Chinois, puis, voyant de redoutables concurrens dans ces patients travailleurs, des Européens acclimatés, des Portugais des Açores, qui prospèrent, d'ailleurs, admirablement, et sont devenus en grande partie petits propriétaires après avoir travaillé aux plantations des Américains. Depuis quelques années, d'autres Jaunes viennent en foule auxquels on n'ose interdire comme aux Chinois l'entrée de l'archipel, parce qu'ils ont des canons et savent s'en servir. Bref 40 000 indigènes et métis, 24 000 Japonais, 15 000 Chinois, 13 000 Portugais, 4 000 Américains, 3 000 Européens —

Anglais et Allemands surtout, avec quelques Norvégiens, Français et Italiens — voilà l'extraordinaire mélange de races qui peuple Hawaï. Peut-être les blancs s'apercevront-ils bientôt qu'ils ont travaillé pour d'autres que pour eux.

Les indigènes polynésiens sont submergés dans cette foule; ce n'est pas ici qu'on peut les bien voir : mais à Samoa, où j'accoste huit jours plus tard, il n'en est plus de même. A peine arrivons-nous en rade de la petite ville d'Apia, où vivent presque tous les trois cents Européens de l'archipel, que nous sommes entourés des barques des indigènes qui s'offrent à nous conduire à terre. Les bateliers montent sur le pont, de beaux hommes, très grands, musculeux, d'une couleur de bronze clair, les traits presque européens, les cheveux bizarrement teints en blanc par la chaux ou en roux par la poussière de corail, une couronne de feuillage sur la tête, les reins ceints d'un simple pagne qui laisse voir les plaques bleues de leur tatouage sur le dos et les jambes. A terre, la ville européenne n'est qu'une rue le long de la plage; tout autour, les cocotiers ombragent de leurs palmes vertes, balancées en haut des grands troncs élancés, les langues de sable jaune qui s'avancent dans le bleu profond de la mer, aussi bien que les pentes des collines assez élevées qui la dominent; sous les arbres, dans leurs grandes huttes ovales, au toit en forme de calotte que supportent des piquets de deux pieds de haut, et dont une mince cloison de jonc ne ferme qu'une partie du pourtour, des indigènes dorment ou causent, la tête appuyée sur une bûche de bois en guise d'oreiller; dans un ruisseau qui descend à la mer, des femmes et des enfants se baignent en jouant. C'est bien le cadre idyllique du *Mariage de Loti*, car toutes ces îles enchanteresses de la Polynésie, Tahiti, Samoa, Tonga, se ressemblent. Ici du moins il y a peu de blancs; point de Chinois; et l'on est agréablement surpris d'apprendre que le nombre des indigènes s'accroît au lieu de diminuer. Les deux défauts de ces gens si gais, si aimables, sont la paresse et l'amour de la guerre : les Anglais et les Allemands qui font à Samoa le commerce du coprah ont dû importer des îles Salomon, dans le voisinage de la Nouvelle-Guinée, des travailleurs dont la peau foncée, les cheveux laineux et le visage prognathe contrastent avec le beau type des Samoans. Ceux-ci, vivant de racines et de fruits, dédaignent toute occupation, à moins qu'ils ne se battent : les guerres des fidèles du vieux roi Malietoa, qui vit paisiblement près d'Apia dans une jolie villa à l'ombre des cocotiers, et des partisans de son rival Mataafa ont rempli les trois îles de l'archipel pendant ces der-

nières années, sans heureusement les ensanglanter beaucoup. Samoa, moins important qu'Hawaï, avec ses 35 000 habitants, presque tous indigènes, est sous un triple protectorat anglais, allemand et américain; mais le gouvernement des États-Unis se désintéresse de plus en plus de ces terres lointaines. Après les avoir quittées, nous apercevons encore dans le lointain les îles Tonga, ou des Amis, le dernier archipel indépendant de l'Océanie. Une fois le cent-quatre-vingtième méridien franchi, nous sommes dans les parages où domine exclusivement la Grande-Bretagne.

En arrivant à Auckland, après plusieurs mois passés en Amérique, j'éprouvai l'impression d'être revenu en Europe, et de débarquer dans un port anglais. Dans cette ville, située presque exactement aux antipodes de Séville, le caractère exclusivement britannique de la population saute aux yeux, non seulement par les types des passans rencontrés dans les rues, mais par l'aspect général de la ville et des environs. Plus de ces immenses maisons à dix, quinze, dix-huit étages, comme on en voit même dans les villes secondaires d'Amérique; plus de tramways électriques sillonnant toutes les voies importantes, mais des rues calmes quoique assez animées, et bien tenues; dans les environs, sur les pentes de la colline volcanique du mont Eden, ou sur les rives rocheuses de la baie, les *cottages* en bois des habitans, avec leurs petits jardins, plantés d'arbres verts et cachés aux regards indiscrets des passans par des haies aux feuilles persistantes, ou de simples clôtures en bois. La position de la ville est excellente, à la racine de la longue et étroite péninsule que l'île septentrionale de la Nouvelle-Zélande projette vers le nord, sur une grande baie profonde, abritée par des îles et des promontoires des tempêtes du large, et à trois kilomètres seulement d'un autre port, sur la côte opposée de la péninsule, dont l'entrée est malheureusement obstruée par une barre de sable; les Anglais ont, certes, bien choisi le lieu de leur premier établissement en Nouvelle-Zélande.

En même temps que le type anglais des choses et des gens, d'autres caractères me frappaient que je devais retrouver dans toute l'Australasie : ainsi, l'insignifiance de l'élément indigène, dont on ne rencontre presque aucun représentant à Auckland. Les colonies australiennes devraient à cette circonstance le bonheur d'ignorer les querelles de race, si la présence de Chinois, qu'on rencontre en grand nombre dans les bas quartiers, ne révélait l'existence, non pas encore d'un péril, mais du moins d'une question jaune qui se pose partout sur les côtes du Pacifique. L'un des prin-

cipaux élémens de prospérité de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les gisemens de métaux précieux, m'était encore signalé par la spéculation locale sur les mines d'or des districts de Thames, situées à quelque quinze lieues d'Auckland, au delà du golfe d'Hauraki. En revanche, l'autre grande source de richesse de ces pays, l'élevage du mouton, n'existe guère dans cette partie de la Nouvelle-Zélande.

L'ensemble des grandes colonies britanniques des Antipodes, que les Anglais désignent sous le nom d'Australasie, forme un tout remarquablement homogène, sans rien du mélange extraordinaire de races que l'on trouve aux États-Unis : les mêmes élémens de prospérité ont favorisé leur développement, les mêmes causes de force et de faiblesse se trouvent dans les sociétés qui s'y sont constituées. Toutefois, l'histoire de leur formation et même leur état actuel sont caractérisés par quelques différences qui tiennent à la nature des lieux, du sol et du climat, aussi bien qu'à la diversité des populations indigènes que les hommes de notre race ont rencontrées d'une part en Australie, de l'autre en Nouvelle-Zélande lorsqu'ils sont venus s'y établir, il y a un siècle à peine. Sur une carte, le contraste entre le massif continent australien, dont la moitié appartient à la zone torride, et les îles aux côtes capricieusement découpées de la Nouvelle-Zélande, frappe d'abord les yeux, et l'esprit conçoit aussitôt les diversités de climat et de végétation qui doivent résulter des différences géographiques.

L'archipel de la Nouvelle-Zélande, situé aux antipodes de l'Espagne et du golfe de Gascogne, comprend deux grandes îles et à l'extrême sud la petite île Steward, et s'étend sur une surface égale à la moitié de celle de la France. Malgré sa taille exiguë c'est une terre de violens contrastes et d'étrangetés. Dans l'île du Nord, à la même distance de l'Équateur que l'Andalousie et la Sicile, on trouve le même climat favorisé, un peu plus doux même en hiver, un peu moins chaud en été, tandis qu'à l'extrémité de l'île du Sud, où la latitude correspond à celle de la Bretagne, les immigrans d'Écosse, qui l'ont surtout peuplée, s'ils ont un peu moins de brume et de froidure en hiver, n'ont pas à subir des étés plus chauds que ceux de la mère patrie.

La côte du sud-ouest est découpée en fiords profonds, où les montagnes tombent droit dans la mer, et qui surpassent même ceux de la Norvège, grâce à la variété et à l'exubérance de la végétation qui recouvre leurs bords partout où le rocher n'apparaît pas à nu. D'immenses glaciers, dont le plus grand a 30 kilomètres de long sur 2 de largeur moyenne, y descendent jusqu'à

200 mètres à peine au-dessus du niveau de la mer, au milieu des forêts toujours vertes. Le plus haut sommet des « Alpes » néo-zélandaises, le mont Cook, atteint 3 700 mètres, 4 100 de moins que le Mont-Blanc ; mais, dans le sud de la Nouvelle-Zélande, la ligne des neiges perpétuelles est plus basse qu'en Suisse, et l'ensemble de la chaîne de montagnes, vue des plaines de Canterbury, qui s'étendent au pied du versant oriental, n'est pas moins grandiose que les véritables Alpes. Les grandes nappes d'eau qui s'allongent dans les vallées méridionales des mêmes montagnes ajoutent encore à la ressemblance, et les bords du lac Wakatipu ou du lac Te-Anau ne le cèdent guère en beauté à ceux du lac des Quatre-Cantons. L'île du Nord contient moins de sites imposans que l'île du Sud, mais elle est plus étrange, grâce aux extraordinaires phénomènes qu'y font naître les forces volcaniques toujours en activité. Les environs du lac de Rotoroua sont semés de geysers, de sources chaudes, de mares de boue bouillante ; dans le vallon de Whakarewarewa, les colonnes de vapeur sortant de terre s'élèvent de tous côtés. Malheureusement le plus beau de ces sites a été détruit il y a dix ans. La Terrasse blanche et la Terrasse rose, se faisant vis-à-vis sur les deux rives du petit lac de Rotomahana, étaient une merveille unique au monde. Formées par les incrustations séculaires des sources minérales, elles descendaient en gradins vers le lac, au milieu des fougères arborescentes ; l'eau bouillante des geysers qui les dominaient et d'autres sources du voisinage alimentaient le lac qui se déversait dans un autre situé plus bas par un large ruisseau d'eau chaude. La nuit du 9 au 10 juin 1886, une colline que nul ne croyait être un volcan s'entr'ouvrit tout à coup, vomit de la lave et des cendres ; de violentes secousses de tremblemens de terre se succédèrent de dix en dix minutes. Lorsque le jour se leva, le 10 juin, à midi seulement, le lac de Rotomahana n'existait plus : toute la luxuriante végétation des environs avait disparu ; cent personnes avaient péri. Aujourd'hui de mornes champs de lave s'étendent à la place des fameuses terrasses, et, dans le pays environnant, les tranchées des routes permettent de voir que le sol primitif a été recouvert de près d'un pied de cendre. Il existe encore plusieurs terrasses blanches, moins belles que celle qui a été détruite, mais la Terrasse rose était unique. Les geysers de Whakarewarewa et de Wairoki, les fumerolles, les sources chaudes répandues à profusion ne suffisent pas encore à l'échappement des vapeurs souterraines ; les tremblemens de terre y sont très fréquens et au centre de l'île se trouve un grand massif volcanique dont l'activité n'est pas tout à fait éteinte. On l'aperçoit

de loin, en arrivant du nord, lorsqu'on traverse l'île en voiture ; la masse énorme du Ruapehu se dresse à 2700 mètres, couverte de neige en hiver sur la moitié de sa hauteur, flanquée à droite du cône régulier du Ngauruhoe, d'où s'échappe une spirale de vapeur, et du cône tronqué du Tongariro, étincelans de blancheur eux aussi et dominant les eaux bleues du lac Taupo. Le coup d'œil paraît d'autant plus imposant qu'on a traversé pendant de longues heures de mornes plateaux mamelonnés, couverts seulement de fougères, où de rares lambeaux de bois attachés aux flancs de quelques collines sont tout ce qui reste des anciennes forêts qu'ont ravagées les incendies.

La végétation, là où elle subsiste encore, est ce qu'il y a de plus magnifique à la Nouvelle-Zélande. Tous les arbres indigènes sont à feuilles persistantes, mais ils n'ont pas l'uniformité, la raideur qui rend trop souvent tristes les forêts de pins et de sapins des pays du Nord, et leurs feuillages ont les teintes les plus variées du vert. Le plus beau de ces arbres, le kauri, qui atteint parfois quarante mètres de hauteur, dont les premières branches se détachent du tronc à vingt mètres, ne pousse plus aujourd'hui que dans la longue péninsule septentrionale, au nord d'Auckland ; son aire était bien plus étendue jadis, comme en témoigne la curieuse industrie de la gomme fossile : l'extraction de cette résine de kauri enfouie dans le sol, et provenant d'anciennes forêts, est une des industries importantes du pays. Dans l'année 1893, il en avait été retiré plus de 8000 tonnes valant 6 millions et demi de francs, et la valeur totale de la gomme extraite depuis quarante ans atteint 170 millions. C'est une matière assez semblable à l'ambre par son aspect et les usages auxquels elle se prête. Le kauri est le plus grand, le plus utile des arbres de la Nouvelle-Zélande ; les autres bons bois de construction y sont rares. Mais c'est le sous-bois, plus encore que les arbres de haute futaie, qui fait le charme et la beauté de ces forêts. J'en fus émerveillé, surtout, dans un petit bois séparé seulement par un pli de terrain du sinistre vallon de Tikitere, au sol nu et jauni, troué de solfatares, entrecoupé de mares de boue huileuse, que de gros bouillons soulèvent lourdement pour en laisser échapper des vapeurs fétides. A trois cents mètres de ce site désolé, je me trouvais au milieu des fougères arborescentes, dont les grands troncs s'élèvent jusqu'à quinze ou vingt pieds pour s'épanouir en une couronne d'immenses frondaisons ; parmi toutes les espèces variées se distingue la *silver-fern*, avec l'envers de ses feuilles d'un blanc d'argent. Des lianes qui entrelacent le sous-bois en font un fourré aussi inextricable qu'en une

forêt vierge des tropiques; les troncs des grands arbres jaillissent tout droits, entourés d'une dentelle de délicates fougères grimpantes; et d'autres fougères encore tapissent partout le sol. De l'autre côté du bois, au fond d'un ancien cratère aux pentes abruptes, mais verdoyantes, dort un petit lac d'un bleu laiteux, qui jadis était bouillant, s'il faut en croire la tradition.

Ce pays, d'une végétation si riche, était, avant l'arrivée des Européens, d'une étonnante pauvreté en animaux; point d'autres mammifères que des rats et les chiens des indigènes, point de serpents non plus, quelques lézards; les oiseaux avaient d'assez nombreux, mais étranges représentans. Le plus extraordinaire était le *moa*, gigantesque animal coureur, aux ailes rudimentaires, comme l'autruche, et proche parent de l'*Epyornis* de Madagascar, île avec laquelle la Nouvelle-Zélande offre plus d'une curieuse analogie sous le rapport de la flore et de la faune. Le moa est aujourd'hui une espèce éteinte; mais ses os énormes et ses plumes même se trouvent dans nombre de cavernes, et on suppose que sa disparition est très récente. J'ai vu dans les musées des villes de la Nouvelle-Zélande plusieurs exemplaires de son squelette haut de quatre mètres et de ses œufs longs d'un pied. Il reste aujourd'hui quelques petits oiseaux de la même famille, les kiwis ou *apteryx*, et les weka, incapables de voler. L'absence des oiseaux chanteurs rend tristes les belles forêts de la Nouvelle-Zélande; mais les perroquets abondent. L'un d'eux, le kea, a donné un curieux exemple d'évolution des instincts; c'est un des plus redoutables ennemis des éleveurs de moutons. Il s'abat sur le dos des animaux, arrache la laine, déchire les chairs et va droit sans hésiter à la graisse qui entoure le rein, dont il se nourrit, sans toucher aux autres parties de l'animal. L'introduction du mouton en Nouvelle-Zélande date de moins d'un siècle, et le kea, qui est un oiseau indigène, ne pouvait vivre auparavant que d'insectes: c'est un curieux mystère que ce changement de régime et la formation de ce nouvel instinct.

Les hommes qui peuplaient seuls la Nouvelle-Zélande avant l'arrivée des Européens ne sont pas moins étranges que les animaux, les plantes et le sol lui-même. Les Maoris font partie de cette intéressante et quelque peu mystérieuse race polynésienne qui peuple tous les archipels du Pacifique oriental. Il suffit de les voir pour le reconnaître, et leur langue le prouve aussi. Lorsque Cook, en 1770, explora les côtes de la Nouvelle-Zélande, un indigène de Tahiti qu'il avait emmené, lui servit d'interprète. J'ai entendu moi-même, aux îles Hawaï, un de mes compagnons de voyage, colon de la Nouvelle-Zélande, s'adresser en maori aux

indigènes qui comprenaient sans difficulté cette langue d'un pays dont deux mille lieues les séparent. D'après les traditions et les arbres généalogiques conservés par les prêtres, les Maoris ne seraient en Nouvelle-Zélande que depuis vingt-sept générations, c'est-à-dire depuis le ^{xiii}^e siècle. Ils quittèrent, disent-ils, l'île de Hawaïki, à la suite d'une guerre civile, s'embarquèrent dans deux grands canots, *Tainui* et *Arawa*, et abordèrent en deux points qu'ils désignent nettement sur la côte nord-est de l'île septentrionale de la Nouvelle-Zélande, la seule où ils aient jamais formé une population assez dense. On conserve, au musée de Wellington, capitale de la colonie, un morceau de bois qu'on dit avoir appartenu au *Tainui*. La position exacte de l'île de Hawaïki reste douteuse : c'est évidemment la même île dont disent venir les habitants d'Hawaï qui ont, racontent-ils, nommé leur nouvelle patrie en souvenir de l'ancienne; l'opinion la plus généralement admise, c'est qu'Hawaïki n'est autre que Savaiï, la plus grande des îles Samoa.

Les Maoris ont singulièrement changé de genre de vie après leur émigration : ils sont, comme le Kea, devenus féroces. Tous les archipels polynésiens ont été déchirés par des guerres fréquentes; mais à la Nouvelle-Zélande la guerre ne cessait jamais. C'était la pensée constante, le plaisir même de tous les indigènes; la *vendetta* était une obligation rigoureuse et la tribu entière prenait fait et cause pour celui de ses membres qui avait été outragé par une tribu voisine. Leurs ennemis une fois vaincus, ils mangeaient les morts et les prisonniers : c'était une croyance commune qu'en se nourrissant du cœur et du cerveau d'un ennemi, on acquérait son courage et son intelligence. Les habitations des chefs étaient ornées des têtes fumées et momifiées des vaincus. Sans doute, l'absence de tout mammifère dans le pays avait contribué à faire naître le cannibalisme. Sous le climat humide et relativement froid de la Nouvelle-Zélande, les Polynésiens ne pouvaient se contenter de fruits et de racines comme dans les archipels équatoriaux, et la chair humaine pouvait seule leur fournir une nourriture animale. Malgré leur férocité et quoiqu'ils ignorassent l'usage des métaux, les Maoris n'étaient pas des sauvages : ils cultivaient les patates qu'ils avaient apportées d'Hawaïki, tissaient avec les fibres du *Phormium tenax* les grands manteaux dont ils se vêtaient et qui étaient couverts de plumes pour les chefs. Leurs armes étaient des haches de pierre polie fixées à un manche en bois à l'aide de fibres de phormium; avec leurs outils, en pierre aussi, ils exécutaient des ciselures si délicates qu'on a cru longtemps qu'ils connaissaient, sans vouloir l'avouer,

l'usage des métaux : les proues et les poupes de leurs grands canots de guerre, dont j'ai vu un exemplaire long de 25 mètres, étaient ainsi ciselées et incrustées de nacre, de même que les parois des maisons des chefs et des *whare-puni* ou maisons d'assemblée des tribus dont l'une, conservée au musée de Wellington, a 13 mètres de long sur 3 de large et 3^m,50 de hauteur au centre. Ils sculptaient même le corps humain, se couvrant de tatouages compliqués, qu'il fallait se reprendre à cinq fois pour compléter; les chefs portaient ainsi sur leur visage leur blason et leur généalogie. Aujourd'hui encore beaucoup de femmes se tatouent les lèvres et le menton. Les Maoris avaient une mythologie : outre les dieux principaux, ils croyaient à des esprits cachés dans chaque objet de la nature. Certains de leurs mythes ne manquaient pas de grâce. Ainsi le ciel était pour eux l'époux de la terre qui, séparé d'elle, verse des larmes que nous appelons pluie et auxquelles la terre répond par des soupirs qui sont les brouillards.

Les premières rencontres des Européens avec ce peuple intelligent, mais féroce, furent sanglantes : dès 1643 l'équipage d'un canot du navire de Tasman fut massacré et aucun blanc n'aborda plus en Nouvelle-Zélande jusqu'en 1769. Cook put alors échapper à la mort grâce à ses fusils et parvint plus tard à entrer en relations avec les indigènes; ils refusaient ses cadeaux, et lui demandaient ses armes à feu; se procurer des fusils devint dès lors l'idée fixe des Maoris; ils en obtinrent quelques-uns des baleiniers qui commençaient à fréquenter ces mers. Un chef, Hongi, après avoir visité Sydney, se fit conduire en 1820 en Angleterre, et en revint avec des présents de George IV qu'il échangea en Australie contre des armes à feu. Les guerres entre tribus, relativement peu meurtrières avec les anciennes armes de pierre, devinrent dès lors d'épouvantables massacres : en un seul jour, Hongi tua sept cents de ses ennemis, dans une île du lac Rotoroua; son rival, Te Rauparaha, qui s'était procuré lui aussi des fusils en envoyant un de ses cousins faire le voyage d'Angleterre, extermina presque entièrement les Maoris de l'île du Sud. Dans cette période, d'assez nombreux aventuriers blancs s'étaient mis à vivre parmi les tribus, adoptant les mœurs des indigènes et désignés à cause de cela sous le nom de *Pakehas-Maoris* ou Maoris-étrangers; ils étaient bien reçus, parce qu'ils savaient entretenir et réparer les armes et jouaient un rôle important dans les guerres.

Jusqu'en 1840, il ne vint pas se joindre à ces aventuriers d'autres blancs que des missionnaires dont les premiers étaient

arrivés vers 1814; s'ils ne purent déterminer leurs féroces convertis à cesser de s'entre-tuer, ils les détachèrent du moins peu à peu du cannibalisme, en introduisant des animaux domestiques qui prospérèrent. C'est à leur instigation que les principaux chefs signèrent en février 1840 le traité de Waitangi, par lequel la Confédération des Tribus-Unies de la Nouvelle-Zélande acceptait le protectorat anglais. A ce moment même la France se préparait à prendre possession des îles. Une Compagnie nanto-bordelaise de la Nouvelle-Zélande, fondée en 1837, avait acquis l'année suivante, d'un capitaine baleinier, Langlois, quelques centaines d'hectares de terre, qu'il avait achetés aux Maoris d'Akaroa dans l'île du Sud. A la demande de cette société et d'un de ces aventuriers comme il y en a tant dans notre histoire, le baron Thierry, qui avait essayé de se créer un royaume en Nouvelle-Zélande, le gouvernement français envoya la corvette l'*Aube* chargée de prendre possession de l'île du Nord, puis de celle du Sud et le transport *Comte-de-Paris* qui devait débarquer soixante émigrans à Akaroa. L'*Aube* arriva trop tard, en juillet 1840; le gouverneur anglais déclara que la possession de l'île du Nord entraînait celle de l'île du Sud et envoya aussitôt un navire de guerre planter le drapeau britannique à Akaroa. Quelques-uns des émigrans du *Comte-de-Paris* y restèrent pourtant, et de nombreux noms français s'y trouvent encore. La Nouvelle-Zélande, si salubre et dont le climat est si voisin du nôtre, aurait été pour la France une admirable colonie; on est malheureusement en droit de se demander si nous aurions eu assez d'esprit de suite pour en poursuivre le développement, pour ne pas abandonner même cette terre éloignée où il fallut pendant trente ans batailler avec les indigènes.

Aussitôt que les Européens arrivèrent en nombre et firent mine de s'établir à demeure, la guerre commença. C'est la question des achats de terre qui fut l'origine de presque tous les conflits : le sol était la propriété collective des tribus, dont plusieurs prétendaient souvent avoir des droits sur le même territoire; d'autre part des colons avaient fréquemment acheté de bonne foi des terres à des individus pour les cultiver. Aussi la lutte fut-elle plutôt, sauf peut-être de 1860 à 1870, une série de soulèvemens locaux qu'une guerre nationale. Elle fut des plus sanglantes, quoique les Maoris respectassent désormais les morts et traitassent bien les blessés. Embusqués dans les bois ou retranchés dans leurs *pa* entourés de palissades, et construits avec une véritable science de la fortification, mettant en œuvre toutes sortes de ruses pour tromper leurs ennemis, les indigènes soutinrent

souvent le choc de forces anglaises très supérieures. L'affaire du *pa* de la Grille, en 1864, est une des plus typiques de cette guerre. Le général Cameron avec 1 700 Anglais s'y heurta à 200 Maoris et égara d'abord son feu sur un retranchement ébauché et surmonté d'un pavillon, à 100 mètres sur le côté de la forteresse. Quand il eut enfin découvert la ruse et fait brèche avec son canon, le feu des défenseurs cessa, comme s'ils décampaient, pour ne reprendre que lorsque les assaillans furent presque à bout portant. Entrées pourtant dans le fort, mais fusillées au milieu des retranchemens intérieurs, les troupes anglaises furent prises de panique et s'enfuirent en laissant plus de cent des leurs sur le terrain. Les Maoris s'esquivèrent pendant la nuit par petits groupes, et les Anglais trouvèrent le lendemain, parmi de nombreux morts, un soldat blessé, encore vivant, près de qui était une écuelle pleine d'eau que les Maoris avaient dû chercher en traversant deux fois les lignes ennemies.

La guerre, presque ininterrompue de 1860 à 1870, avait eu pour cause la décision prise par un gouverneur de traiter pour l'achat des terres avec les occupans de fait sans tenir compte des droits des tribus. L'établissement, dès 1865, d'une cour spéciale pour déterminer ces droits conformément aux coutumes indigènes contribua beaucoup à la pacification. Pourtant il y eut encore, même après 1870, quelques troubles sérieux, occasionnés par la secte religieuse des Hauhaus, qui prétendait combiner le christianisme et l'ancien paganisme; en 1881 on dut envoyer 2 000 hommes pour arrêter un prophète, Te Whiti. Enfin en 1883, le roi Tewhiao, reconnu pour chef par presque toutes les tribus de l'île du Nord, se réconcilia avec le gouvernement, et des ingénieurs purent traverser le district sauvage et jusqu'alors dangereux du « Pays du roi » pour y étudier un tracé de chemin de fer. Aujourd'hui, la sécurité est complète dans la Nouvelle-Zélande, dont les districts les plus reculés sont parcourus par des services de voitures publiques; il ne s'y trouve même plus de troupes anglaises.

Devant l'énorme majorité de la population européenne toute tentative de révolte serait vaine, et les indigènes le savent. Dès 1863, il y avait en Nouvelle-Zélande 160 000 blancs contre 50 000 à 60 000 Maoris, et même dans l'île du Nord, les premiers l'emportaient en nombre. Depuis, les Européens sont devenus beaucoup plus nombreux, les indigènes ont décré. De 100 000 qu'ils étaient sans doute au commencement du siècle, il n'en reste plus aujourd'hui que 42 000. Leur ardeur à s'entre-détruire, les maladies, le changement d'habitudes ont provoqué cette diminution,

qui semble à peu près enrayée aujourd'hui (1). Ils sont chrétiens, s'habillent pour la plupart à l'européenne; leurs enfans fréquentent les écoles; presque tous savent lire et écrire en maori, et le plus grand nombre parlent aussi l'anglais. On n'en voit presque pas dans les villes de la côte; mais lorsqu'on parcourt l'intérieur de l'île du Nord, leurs villages, semés de loin en loin sur les pentes des collines, sont à peu près les seules habitations qu'on rencontre. Ils vivent par petites agglomérations dans des cabanes spacieuses, à doubles parois de joncs, maintenues par des cadres en planches, surmontées d'un toit à double pente; le faite en est à huit ou dix pieds de hauteur, mais il descend sur les côtés à trois ou quatre pieds du sol, et forme en avant de l'entrée un auvent où les Maoris se tiennent le plus souvent. Les indigènes n'ont pas à se plaindre de la domination anglaise : ils possèdent plus de deux millions et demi d'hectares de terres dont beaucoup sont, il est vrai, situées dans les sols pauvres du centre de l'île du Nord. La plus grande partie de ces terres est la propriété collective des tribus qui se font des revenus importans en les louant aux Européens. La propriété individuelle existe pourtant aussi chez les Maoris, et la cour de justice spéciale qui s'occupe des questions relatives aux terres des indigènes a plusieurs fois, à leur demande, divisé certaines propriétés des tribus entre leurs membres. Cependant l'idée de la communauté des biens reste encore fortement enracinée : un journal néo-zélandais racontait, pendant mon séjour, qu'un Maori s'étant avisé d'organiser un service de voitures entre une petite ville et la gare voisine, tous les indigènes de sa tribu se crurent aussitôt le droit de s'en servir gratis et, lorsqu'il leur demandait le prix de leur place, ils lui répondaient que, s'ils devaient payer, ils pouvaient tout aussi bien se servir de la voiture des Pakehas (Européens). Devant cet état d'esprit, notre homme dut renoncer à son entreprise.

Les Maoris sont représentés au parlement de la Nouvelle-Zélande par quatre députés élus au suffrage universel, qui ont tous les droits de leurs collègues blancs. L'un d'eux, M. Hone Heke, est même l'orateur le plus disert de toute l'assemblée et fort populaire parmi les colons. Les Anglais n'ont aucun préjugé de couleur contre les indigènes, et les coudoient partout sans répugnance. D'après le dernier recensement, 250 Européens

(1) Les recensemens donnent, pour les Maoris depuis vingt ans, les chiffres suivans : 45 470 en 1874; 43 595 en 1878; 44 097 en 1881; 41 969 en 1886; 41 993 en 1891. Les chiffres de 1876 et 1878 doivent être considérés comme seulement approximatifs et sans doute un peu inférieurs à la réalité, la sécurité n'étant pas encore bien établie à cette époque. 39 535 Maoris habitent l'île du Nord.

avaient épousé des femmes maories et l'on comptait 4865 métis, 650 de plus que cinq ans auparavant. Il semble bien que la destinée finale des indigènes soit d'être non pas détruits, mais absorbés dans la population blanche, dont le type n'en sera guère modifié, vu son énorme prépondérance.

Les indigènes ne forment plus qu'un seizième des habitans de la terre de leurs ancêtres : même dans l'île du Nord les colons sont sept fois plus nombreux qu'eux. Les 630 000 qui, en 1891, se trouvaient en Nouvelle-Zélande n'y sont pas venus seuls. Ils ont amené avec eux les animaux, les plantes du vieux monde, auxquels le climat n'a pas été moins favorable qu'aux immigrants eux-mêmes. Sous cette invasion étrangère, le pays est devenu tout différent : des millions de moutons, des centaines de milliers de bœufs et de chevaux peuplent les pâturages de cette contrée où les mammifères n'étaient presque pas représentés : les poissons d'Europe remplissent les rivières ; des oiseaux du vieux monde ont été introduits aussi. Plusieurs espèces de l'ancienne faune sont menacées de destruction, comme l'apteryx, comme le rat maori lui-même, qui disparaît devant le rat d'Europe. La vigoureuse flore indigène a mieux résisté : malgré les incendies, malgré l'exploitation des forêts, souvent destructrice, les beaux arbres et les fougères de la Nouvelle-Zélande subsisteront pour lui conserver son individualité. Les plantes du pays ont dû cependant partager leur ancien domaine avec celles qu'ont importées les colons : les céréales, le tabac, les orangers dans l'île du Nord, les herbes même de l'Angleterre. Près des villes et des côtes, ce ne sont pas seulement les habitans, c'est le cadre même qui est devenu européen ou plutôt cosmopolite ; car, à côté des arbres indigènes et de ceux de l'Angleterre on peut y voir l'eucalyptus d'Australie et le gracieux pin ou araucaria de l'île Norfolk, dont la ramure régulière semble former une série de vasques, de plus en plus petites à mesure qu'elles sont plus près de la cime.

Les villes elles-mêmes, de moyenne étendue, bâties presque toutes au bord de la mer, en pente sur des collines où s'étagent des *cottages* entourés de jardins, que séparent des haies de grands géraniums et où fleurissent des camélias en pleine terre, sont des cités anglaises transportées sous un climat plus doux. Très calmes dans les hauts quartiers, assez tranquilles même dans ceux du port où se concentre le mouvement des affaires, elles n'ont pas l'exubérance des villes américaines, même moins importantes, ni tout leur luxe de moyens de communication mécanique ; elles paraissent plus âgées qu'elles ne le sont réellement, car aucune ne dépasse sensiblement la cinquantaine. La Nouvelle-Zélande a quatre

centres principaux : deux dans l'île du Nord : l'ancienne capitale, Auckland, qui est encore la plus importante avec ses cinquante mille habitans et la nouvelle, Wellington, plus centrale, sur le détroit de Cook qui sépare les deux îles, mais peuplée seulement d'un peu plus de trente mille âmes. Les deux centres de l'île du Sud, Christchurch et Dunedin qui ne le cèdent l'une et l'autre que de quelques milliers d'habitans à Auckland, ont chacun leur physiologie particulière et portent encore l'empreinte de leur origine confessionnelle. Christchurch, la seule ville néo-zélandaise qui ne soit pas sur la côte, a été fondée en 1860 sous les auspices d'une association anglicane présidée par l'archevêque de Canterbury : elle s'élève au milieu des grandes plaines qui portent aujourd'hui le nom de la métropole de l'Eglise d'Angleterre, sur les bords d'une petite rivière tout anglaise d'aspect, aux rives ombragées de saules pleureurs, qui traverse avant d'entrer dans la ville un parc planté lui aussi d'arbres d'Europe. La cathédrale anglicane se dresse, seule, au milieu de la place qui forme le centre de la ville, témoignant ainsi des idées religieuses des premiers colons, arrivés d'Angleterre sous la conduite d'un évêque. Dunedin, la seule ville du monde plus rapprochée du pôle Sud que de l'Équateur, fut fondée quelques années plus tôt par « l'association de l'Eglise libre d'Écosse ». Elle porte l'empreinte de son origine par ses nombreuses églises presbytériennes, d'un fort élégant style gothique, ses établissemens d'instruction de toute espèce, le type et l'accent de ses habitans. L'action de l'esprit écossais est très sensible dans le développement de toutes les colonies australiennes, de la Nouvelle-Zélande surtout, d'où sont souvent partis, bien qu'elle soit la plus jeune, les courans d'opinion qui ont entraîné ses aînées.

II

Les îles de la Nouvelle-Zélande, aux capricieux contours, au relief mouvementé, semblent un morceau d'Europe jeté dans le Pacifique austral ; on leur a même trouvé, en supprimant par la pensée le mince détroit qui les sépare, une analogie de forme avec l'Italie. C'est à l'Afrique, au contraire, qu'il faut comparer l'Australie, pour sa massive lourdeur, ses côtes inhospitalières, ses déserts, et même le climat, sinon des parties voisines de la côte, du moins des régions de l'intérieur. Ce continent, d'une étendue égale aux quatre cinquièmes de l'Europe, a dans tous ses caractères quelque chose d'inachevé. Son système orographique et hydrographique est rudimentaire : une seule chaîne de montagnes

digne de ce nom, dont le pic le plus élevé dépasse à peine 2000 mètres, s'allonge à une distance de cent à deux cents kilomètres de la côte orientale; en arrière, tout l'intérieur n'est plus qu'un vaste plateau, de peu d'élévation, inclinant vers une dépression allongée, dont le fond est occupé par des marais et des lacs salins qu'un seuil sépare d'une des rares indentations importantes de la côte de l'Australie, le golfe Spencer : c'est une disposition géographique tout à fait semblable, sur une plus vaste échelle, à celle des grands chotts qui s'étendent au Sud de l'Algérie et de la Tunisie, en arrière du golfe de Gabès. Les cours d'eau côtiers, descendant des montagnes de l'est et des croupes qui terminent le plateau au nord et au sud, sont nombreux, mais de peu d'étendue. Dans l'intérieur, où les vents pluvieux n'arrivent guère, se trouvent seulement quelques lacs salés, le plus souvent à sec. Un seul système fluvial pénètre au loin vers le centre, c'est celui du Murray et de ses affluens qui prennent naissance sur le versant intérieur de la chaîne de montagnes orientale. Sur les cartes ces rivières forment une ramure imposante; mais il faut en rabattre dans la réalité : tous ces cours d'eau dont les sources sont exposées aux longues sécheresses d'un climat brûlant, — on a vu le thermomètre s'élever à Bourke, sur le Darling, à plus de 50 degrés, — ont un régime fort irrégulier; cependant, au printemps des bateaux plats peuvent remonter à plusieurs centaines de lieues de la mer, pour aller chercher les laines de l'intérieur. Le point extrême de la navigation sur le Darling aux hautes eaux est à 1700 kilomètres de l'embouchure du Murray. Mais le manque de bonnes communications fluviales dans presque toute l'Australie n'en est pas moins une des grandes infériorités de ce continent.

La flore et la faune australiennes ont le même caractère inachevé et primitif que la terre qui les porte. Cette immense contrée a bien moins d'espèces végétales que l'archipel restreint de la Nouvelle-Zélande : l'eucalyptus est presque le seul arbre australien; raide et peu gracieux avec ses branches tordues d'où pendent en longs rubans des lambeaux d'écorce et que terminent les maigres touffes d'un feuillage terne, vert sombre ou gris bleuâtre, il forme d'interminables forêts clairsemées où l'on trouve à peine de l'ombrage. L'île de Tasmanie tout entière, grande comme dix départemens français, n'est qu'une seule forêt d'eucalyptus, et sur le continent australien l'eucalyptus couvre d'une façon continue des étendues plus considérables encore, surtout aux abords des côtes. Dans les vastes régions de pâtures du Murray et du Darling, de l'intérieur des colonies de Nouvelle-Galles et de Victoria,

maint district ressemble à un parc avec les eucalyptus semés de place en place au milieu des plaines herbeuses. De grandes étendues de terrains arides sont souvent couvertes d'un impénétrable fourré d'eucalyptus rabougris : c'est le *mallee-scrub*, très difficile à défricher et impropre à tout usage. Dans les parties tempérées de l'Australie, on ne trouve d'autres arbres qu'au fond de quelques ravins où croissent des fougères arborescentes ; mais dans les régions tropicales de nombreuses espèces de palmiers viennent varier sur les côtes la monotonie des forêts d'eucalyptus. Cet arbre triste est des plus précieux : grâce à lui, les fièvres paludéennes sont inconnues dans presque toute l'Australie, qui est la contrée la plus salubre du monde. Il pousse avec une rapidité inconnue aux autres espèces. Aussi les Européens l'ont-ils adopté, et le *blue-gum* surtout, l'*eucalyptus globulus*, naguère relégué aux extrémités de la terre, a-t-il été répandu par eux sur le monde entier, dans le midi de l'Europe, dans le nord et le sud de l'Afrique, dans les deux Amériques.

La faune de l'Australie, aussi peu variée que sa flore, ne comprend guère que des types d'une organisation inférieure. Elle en est restée pour ses mammifères aux espèces qui vivaient en Europe et en Amérique au début des temps tertiaires, aux marsupiaux, représentés surtout par les Kangourous, dont il y a plus de cent espèces, depuis le Kangourou-rat jusqu'au Kangourou-géant qui pèse cent kilogrammes. Plus étrange encore, et moins perfectionné, est l'ornithorhynque, ce quadrupède aux pieds palmés, muni d'un bec et qui pond des œufs. Les oiseaux sont plus nombreux et plus divers, souvent très beaux, comme l'oiseau-lyre ; mais aucun n'est chanteur. Quelques grands oiseaux coureurs se trouvent encore dans les steppes de l'intérieur. Un des traits les plus importans de la faune australienne, c'est l'absence de carnassiers de grande taille. Trois espèces de marsupiaux carnivores et quelques serpens venimeux sont les seuls animaux nuisibles que les Européens y aient trouvés.

Les indigènes, en harmonie avec les types inférieurs de toute la nature ambiante, sont au degré le plus bas de l'échelle humaine. D'un noir plus sombre encore que les nègres africains, ils s'en distinguent par leurs cheveux bouclés et non crépus et les fortes barbes des hommes. Leur prognathisme est encore plus accentué. Essentiellement nomades, ils ne cultivent pas la terre et n'ont point de troupeaux, mais vivent de la cueillette des fruits et de la chasse : de leurs armes rudimentaires de pierre et de bois, l'une est célèbre : c'est le *boomerang*, morceau de bois recourbé qui revient vers celui qui l'a lancé après avoir

frappé sa proie. Les primitifs Australiens n'ont d'autre religion que quelques coutumes superstitieuses ; leur langue, dont les dialectes sont nombreux, est un pauvre assemblage de sons confus et sourds, bien différent du clair et harmonieux idiome des Maoris : quelques savans pensent pourtant que, d'après leurs légendes, ils sont une race en décadence ayant connu jadis un état de civilisation relative.

Ces malheureux étaient incapables d'opposer une résistance sérieuse aux Européens ; leurs luttes avec eux ont été des chasses plutôt que des guerres et n'ont jamais nécessité la présence d'armées régulières. Les colons anglais les ont souvent traités avec barbarie, comme s'ils avaient été des bêtes fauves, et les ont repoussés vers les régions stériles de l'intérieur, où ils ont peine à vivre et décroissent chaque jour en nombre. Les misérables échantillons que j'en ai vus dans les plaines arides de l'Australie occidentale avaient des membres si décharnés que j'avais peine à comprendre qu'ils pussent se soutenir. Ceux du nord, des parties tropicales du Queensland surtout, sont plus forts, mais disparaissent aussi, à mesure que leurs meilleurs terrains de chasse passent entre les mains des blancs. S'ils ont opposé peu de résistance, ils n'ont guère pu rendre de services à la colonisation : quelques-uns sont employés par les grands propriétaires de bétail, mais ils se font difficilement à une vie à peu près sédentaire et leurs instincts nomades reprenant le dessus, ils s'en vont un beau jour sans donner d'autre raison que leur irrésistible envie de voyager. Dans le Queensland, on a formé aussi un corps de police indigène dont on se sert pour maintenir dans l'ordre les tribus turbulentes. Dans quelques dizaines d'années, il ne restera plus des sauvages australiens qu'un souvenir ; le métissage entre deux races aussi éloignées que les blancs et ces primitifs est rare, et ils auront eu moins d'influence encore sur les destinées de l'Australie que les Peaux-Rouges sur celles des États-Unis.

III

C'a été une bonne fortune pour l'Angleterre que d'entrer un peu tard dans la carrière coloniale. Lorsqu'elle s'y est engagée au xvii^e siècle, les Espagnols, les Portugais, les Hollandais s'étaient emparés déjà de tous les territoires auxquels on attachait alors une grande valeur, de ceux qui produisaient des épices et des métaux précieux. Ce n'étaient point des colonies de peuplement, mais des colonies d'exploitation et des comptoirs commerciaux que recherchaient ces nations. Aussi le territoire qu'occupent

actuellement les États-Unis fut-il négligé pour le Mexique et le Pérou, et de même l'Australie pour les îles de la Sonde. Les Anglais durent se contenter de ce qu'avaient délaissé leurs prédécesseurs, des terres vacantes, peuplées de tribus sauvages, qui ne contenaient, ou ne paraissaient contenir ni épices, ni métaux précieux, c'est-à-dire des régions tempérées de l'Amérique du Nord. Après avoir perdu ce premier empire, ils furent encore assez heureux pour trouver libre l'immense continent australien. Il était pourtant connu depuis longtemps, figurait déjà sur les cartes du xvi^e siècle sous le nom de Java-la-Grande; ses côtes avaient été explorées en détail par les Hollandais dans la première moitié du xvii^e siècle. Mais ils avaient dédaigné Java-la-Grande pour Java-la-Petite, le continent au climat inégal, à la végétation sombre et morne, aux côtes précédées de récifs dangereux, pour l'île luxuriante où le commerce des épices et le travail d'une nombreuse population indigène enrichissaient vite les Européens.

Les Anglais se trouvèrent ainsi maîtres de nouveau d'une terre qui n'offrait de grandes ressources ni par les plantes ni par les animaux qu'elle contenait lorsqu'ils l'occupèrent; où l'existence de richesses minérales n'était pas soupçonnée; où n'habitait point de nombreuse population que les blancs pussent faire travailler pour eux, mais qui se prêtait merveilleusement à l'immigration des hommes, des animaux et des plantes d'Europe. Ils ne semblent pas s'être rendu compte d'abord de l'importance de leur nouvelle possession, où ils s'étaient établis uniquement en vue d'y pouvoir déporter leurs forçats. Après la révolution d'Amérique, l'Angleterre a considéré quelque temps sa carrière coloniale comme terminée en dehors de l'Inde. Toutefois, cet état d'esprit dura peu, et, ce qui le prouve, c'est l'inquiétude que lui inspirèrent les nombreuses visites des vaisseaux français dans les mers australiennes à la fin du xviii^e et au commencement du xix^e siècle. On a pu dire en effet que la France avait manqué de six jours l'empire de l'Australie : en 1788, moins d'une semaine après que le capitaine Philip eut débarqué à Botany-Bay, La Pérouse entra dans le même port; il n'est pas absolument certain, cependant, qu'il eût l'intention d'en prendre possession. Mais cette expédition fut suivie d'autres. En 1801, les navires le *Géographe* et le *Naturaliste*, sous les ordres du commandant Baudin, firent la circumnavigation de l'Australie et explorèrent surtout minutieusement l'angle sud-ouest du continent. Ils avaient été envoyés par le Premier Consul, qui, au milieu des préparatifs de la campagne de Marengo, avait eu le temps de donner des ordres pour

que l'expédition fût bien pourvue de tout et accompagnée de nombreux naturalistes et astronomes : il prescrivait au commandant d'entrer en relations avec les populations et de bien examiner le pays. Malheureusement on explora surtout les parties les plus inhospitalières du continent, la côte aride et rocheuse de l'Australie de l'ouest, et l'on se contenta de nommer les divers points de la côte : c'est ainsi que sur une carte de 1812, j'ai vu le grand golfe Spencer, dans l'Australie du Sud, nommé golfe Bonaparte. Ce nom n'a pas subsisté, mais beaucoup d'autres ont été définitivement adoptés : la baie du Géographe et le cap Naturaliste témoignent notamment de la visite des vaisseaux français. Sous la Restauration, ces tentatives se renouvelèrent, toujours du côté de l'Australie de l'ouest. En 1826 le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, inquiet des projets des Français, envoya un officier anglais prendre formellement possession de la partie ouest du continent à King-George's Sound.

L'établissement australien commençait dès lors à prendre quelque importance : dès 1821, il comptait 35 000 habitans, et trente ans plus tard, à la veille de la découverte des mines d'or, ce chiffre s'était élevé à plus de 400 000. On oublie souvent que l'éblouissante prospérité de l'Australie, depuis qu'on y a trouvé des métaux précieux, avait été précédée et préparée par un développement agricole et pastoral fort important, auquel avaient donné principalement naissance les extraordinaires facilités qu'offre le pays à l'élevage du mouton, et qu'avaient favorisé l'habile usage que firent les Anglais de la transportation et l'excellent régime d'appropriation des terres qu'ils instituèrent.

La transportation est très décriée en France aujourd'hui, sans doute parce que nous n'avons jamais su nous en servir. Les Anglais au contraire en tirèrent le plus grand parti de deux manières : d'abord, en faisant exécuter par les convicts des travaux publics de tout genre, routes et défrichemens, qui préparèrent le terrain à la colonisation libre ; plus tard et concurremment, en assignant les condamnés aux colons, qui pouvaient disposer de leurs services comme ils l'entendaient, à charge seulement de les nourrir et de les loger. La question de la main-d'œuvre, souvent très difficile aux débuts d'une colonie, à cause du désir des immigrants de devenir tous propriétaires le plus tôt possible et d'exploiter pour leur propre compte, se trouvait ainsi résolue d'elle-même. Le rapide développement de la population australienne prouve que la présence des convicts aux colonies n'en écartait pas l'immigration libre : de 1831 à 1841, alors que la transportation était encore en vigueur, le chiffre des habitans de l'Australie pas-

sait de 79 000 à 211 000. Les colons sentaient eux-mêmes fort bien tous les avantages que leur procurait alors la présence des forçats : la preuve en est que la chétive colonie de l'Australie de l'Ouest demanda d'elle-même, en 1850, que des convicts y fussent envoyés, et la transportation continua dans cette colonie jusqu'en 1868.

Elle avait été abolie dès 1840 à Sydney ; en 1842 dans le district septentrional de Moreton-Bay qui devint ensuite la colonie de Queensland ; en 1853 en Tasmanie. Très utile aux colonies dans la période de leur enfance, la présence des condamnés finit, fort naturellement, par devenir insupportable à une société déjà nombreuse, pourvue de tous les organes qui lui permettent de se soutenir par elle-même. L'Angleterre comprit alors que son devoir était de ne pas mécontenter les colons et s'inclina devant leur légitime désir.

D'autre part, ce fut la vente des terres à haut prix, qui fonda la prospérité de l'Australie Méridionale et du district de Port-Philip, qui se détacha en 1851 de la Nouvelle-Galles du Sud pour former la colonie de Victoria. Dans cette dernière région, dont la colonisation date de 1835, le prix des terres fut fixé à 63 francs par hectare dès 1840. Dans la partie centrale de la Nouvelle-Galles du Sud, le même prix, très élevé pour des terres vierges, fut adopté en 1843. L'Australie du Sud avait été fondée en 1836 par une société imbue des théories de E. G. Wakefield qui faisait reposer précisément toute la colonisation d'un pays neuf sur la vente à haut prix des terres : l'argent que se procurait ainsi le gouvernement devait être employé intégralement à subventionner l'immigration, les travaux publics étant effectués au début avec des emprunts gagés par les ressources futures de la colonie. Ce système d'emprunts était une chimère et Wakefield exagérait en prétendant consacrer tout le produit de la vente des terres à l'immigration subventionnée ; aussi son plan aboutit à la banqueroute. Il n'en est pas moins vrai que la vente à haut prix des terres est un excellent moyen de n'attirer que des immigrants munis de capitaux suffisants pour se livrer à une culture efficace, en même temps que de procurer d'importantes ressources à une société naissante, que des impôts élevés écraseraient : c'est aussi une façon de procurer de la main-d'œuvre aux colons, parce que les immigrants subventionnés à l'aide, sinon de la totalité, du moins d'une partie du fonds provenant de la vente des terres, sont le plus souvent obligés, à leur arrivée dans la colonie, de gagner d'abord, comme salariés, la somme assez élevée qui leur permettra ensuite de devenir propriétaires. Ce système ne s'appli-

quait qu'aux terres propres à la culture. Les terres plus éloignées des centres de colonisation et les steppes de l'intérieur furent d'abord concédées, puis louées, moyennant une redevance annuelle, à de grands propriétaires dont les troupeaux comptaient déjà en 1850, sous l'influence des conditions favorables de sol et de climat, 17 millions de moutons et 2 millions de têtes de gros bétail.

En 1851 la découverte d'immenses gisemens d'or, d'abord en Nouvelle-Galles du Sud, puis en Victoria, vint changer complètement le caractère de la société australienne, jusqu'alors agricole et pastorale, soumise à l'influence prépondérante des grands propriétaires ou *squatters*. Elle rejeta dans l'ombre les anciennes ressources du pays et y attira une foule énorme d'immigrans tout différens des cultivateurs qui s'y étaient dirigés jusqu'alors.

Les anciens colons eux-mêmes abandonnèrent souvent leurs terres pour se faire chercheurs d'or : l'Australie du Sud, qui n'avait point de placers, se dépeupla au profit de sa voisine Victoria, dont les mines produisaient 275 millions de francs d'or dès l'année qui suivit leur découverte, en 1852 ; et 310 millions en 1853. La population de cette colonie, la veille encore district secondaire de la Nouvelle-Galles du Sud, quadrupla en cinq ans, dépassant aussitôt la « colonie mère », et Melbourne, qui, en 1851, n'avait que 23 000 habitans, passa en dix ans à 140 000, laissant bien loin derrière elle l'ancienne capitale, Sydney, qui s'accroissait pourtant aussi avec rapidité. La fièvre de l'or se produisit sur une moindre échelle dans le Queensland et la Nouvelle-Zélande en 1858, puis de nouveau dans la première de ces colonies en 1885. C'est de la découverte des métaux précieux que date la formation, dans chaque province australienne, d'une grande agglomération urbaine où se centralise toute la vie de la colonie. Même les régions qui ne furent pas atteintes directement par l'influence des découvertes de métaux précieux subirent cette transformation par contagion. C'est ainsi que l'Australie du Sud a sa grande ville dans Adélaïde, comme Victoria dans Melbourne, comme la Nouvelle-Galles du Sud dans Sydney et le Queensland dans Brisbane. La superbe façade que ces luxueuses cités constituent à l'Australie, n'est pas sans cacher plus d'une misère ; elle n'en frappe pas moins d'étonnement et d'admiration tous ceux qui l'aperçoivent.

De toutes ces grandes capitales, Melbourne est celle qui caractérise le mieux l'Australie, telle que l'ont faite les mines d'or. C'est une ville-champignon, une *mushroom city*, comme on peut

en voir aux États-Unis; dans le monde entier, elle n'est dépassée que par Chicago pour la rapidité de la croissance. La bourgade qui, en 1841, comptait 4 479 habitans, en avait 490 000 d'après le recensement de 1891. Les rues, larges de 30 mètres, du quartier central, parcourues par l'un des meilleurs systèmes de tramways à câble qui soient, bordées de hauts bâtimens de six, huit ou dix étages, rappellent les grandes villes américaines, mais avec plus de luxe : les voies sont bien pavées, les maisons sont en pierre au lieu d'être en briques, l'air n'est pas obscurci de fumée. Des boutiques élégantes bordent les plus belles des rues, Collins Street, Elisabeth Street, et sont précédées de marquises qui couvrent toute la largeur du trottoir et permettent de s'arrêter aux étalages et de circuler à l'abri de la pluie et du violent soleil de Melbourne. Mais tous ces brillans dehors sont un peu du clinquant, et l'on s'en aperçoit surtout aujourd'hui qu'une crise intense, provoquée par des spéculations insensées sur les terrains et de très graves imprudences des banques, s'est abattue sur l'Australie tout entière, principalement sur la colonie de Victoria et sa capitale.

Lorsqu'on a voulu y entreprendre les travaux les plus nécessaires, qu'on avait négligés pour les œuvres d'apparat, l'argent a manqué. C'est ainsi qu'il n'y a pas d'égouts sous la plupart de ces superbes rues; c'est ainsi encore que, en plein centre de la ville, à côté d'un immense hôtel des postes, surmonté d'une haute tour et entouré d'arcades, le télégraphe est logé dans des masures en bois, que la gare n'est aussi qu'une misérable agglomération de baraques de bois à côté d'un palais en pierre de taille où sont installés les bureaux de l'administration des chemins de fer. Dans les faubourgs populaires, où loge la plus grande partie des habitans, les rues étroites et mal pavées contrastent avec les luxueuses artères du centre, et à quelques pas des beaux magasins d'Elisabeth Street s'entassent des masures en plâtras où vit une population interlope. Les traces de la crise actuelle se voient même dans les quartiers riches du sud-est : dans certaines rues, les deux tiers de ces jolies résidences entourées de jardins luxueux sont inhabitées, et les écriteaux qui portent l'inscription *to let*, à louer, se dressent de toute part au bout d'un poteau, surmontant la porte des jardins.

« La nature, disent les habitans de Melbourne, ne nous a rien donné : ce sont les hommes qui ont créé notre ville, tandis que Sydney est l'œuvre de la nature qui n'y a rien laissé à faire aux hommes. » Quoiqu'un peu excessive, cette opinion exprime bien la différence entre les deux plus grandes villes de l'Australie. Melbourne n'a qu'un médiocre port sur les rives boueuses et sans

profondeur de la grande baie, d'ailleurs bien protégée, de Port-Philip. Depuis très peu d'années seulement, les grands paquebots-poste d'Europe peuvent venir accoster à Port-Melbourne, le faubourg du sud de la ville. Mais la proximité des gisemens d'or de Ballarat et de Bendigo, plus encore que les hommes, a fait la grandeur de cette cité. Le site de Sydney, au contraire, était prédestiné à voir s'élever une grande ville, du jour où une race civilisée habiterait l'Australie.

Elle s'élève sur la côte méridionale de la magnifique baie de Port-Jackson, à mi-chemin de l'entrée et du fond de ce golfe étroit et ramifié, dont la profondeur est telle que des navires de 7 000 tonnes peuvent venir décharger au « quai circulaire », à vingt minutes de marche du centre même de Sydney. La salubrité des rives, la beauté de Port-Jackson, ne le cèdent en rien à l'excellence du mouillage. De Sydney à la mer, c'est sur la côte méridionale une succession d'anses profondes séparées par des promontoires rocheux, sur lesquels s'élèvent les villas des habitans aisés, jouissant de vues magnifiques, au milieu de leurs jardins pleins de fleurs et d'arbres variés qui viennent rompre la monotonie de l'éternel eucalyptus. La plus jolie de toutes ces anses est celle du jardin botanique, où croissent toutes les espèces de palmiers, d'araucarias, de fougères arborescentes du monde et d'où le regard s'étend au nord sur les jardins en pente de l'Amirauté et peut contempler le va-et-vient incessant des *ferry-boats* dans la baie : beaucoup de personnes habitent la rive septentrionale et se rendent en bateau à la ville : sur les eaux calmes et sous le doux climat de Sydney, où la gelée est aussi rare qu'à Palerme, et la pluie exceptionnelle en hiver, c'est le moyen de transport le plus agréable et le plus commode. Les bras très allongés et sinueux que Port-Jackson projette vers le nord, moins couverts d'habitations que les anfractuosités plus douces de la rive opposée, forment aussi de charmantes promenades. Ce qui manque seulement à ce paysage un peu trop doux, pour en faire l'un des plus magnifiques du monde, c'est, dans le lointain, un sommet saupoudré de neige, ou du moins une montagne de quelque hauteur. Un peu mièvre, tel qu'il est, il n'en justifie pas moins la fierté des habitans de Sydney, dont la première question à un étranger est toujours : « Que pensez-vous de notre port? » Il faudrait avoir l'humeur bien difficile pour n'en point penser du bien, et l'on serait certes mal venu à le dire. La ville, moins prétentieusement élégante que Melbourne, est aussi moins banale ; elle est plus agréable, peut-être à un Européen qui, dans ses rues plus étroites

et moins rigoureusement asservies à la ligne et à l'angle droits, se sent plus à l'abri du terrible soleil australien, et retrouve quelques traits des villes de l'ancien monde. Les maisons y sont d'une hauteur moyenne ; dans les vieux quartiers, sur les rochers qui dominent le port, on en voit encore qui datent du début du siècle. Le Parlement lui-même, au lieu de loger dans un palais entouré d'un péristyle à colonnes, comme celui de Melbourne, n'a qu'une ancienne demeure, à figure de cottage, où il siège depuis son institution, il y a cinquante ans. Bref, Sydney ne donne pas, comme sa rivale, cette impression de ville surgie subitement du sol, sans passé, sans rien qui rappelle une tradition historique, si fatigante à la longue pour l'Européen en voyage dans les pays neufs.

L'Australie du Sud a aussi sa ville de plus de cent mille habitans, Adélaïde, bâtie dans une grande plaine, à quelques lieues de la mer ; c'est la plus chaude des cités australiennes, et les maisons de pierre blanche qui bordent sa large rue de King William Street, tout éblouissante de soleil sous le ciel d'un bleu sombre, font penser un moment à l'Orient. Les dattiers qui ornent la promenade de North-Terrace, et ceux qui sont épars dans le parc qui entoure complètement le centre de la ville et l'isole des faubourgs, ne font qu'accentuer cette impression. Mais malgré ses cent quarante mille habitans, c'est un peu une ville de province qui ne prétend pas rivaliser avec Sydney et Melbourne, les deux capitales de l'Australie.

IV

Il y a encore aujourd'hui une colonie australienne où l'on peut, non pas seulement voir les résultats qu'a produits la découverte de l'or en Australie, mais se faire une idée de ce qu'était ce pays dans les premières années des mines et de la transformation qu'il subit alors. C'est pour essayer de m'en rendre compte qu'en quittant Adélaïde j'allai passer quelques semaines dans la colonie jusqu'alors si délaissée de l'Australie de l'ouest, où le précieux métal n'a été découvert en quantités appréciables qu'en 1887 et surtout à la fin de 1892 ; c'est là aussi que se trouvent les traces les plus récentes de la transportation qui n'y a pris fin qu'en 1868. Sans doute on n'y voit qu'une image affaiblie de ce qu'était la grande fièvre de l'or à Ballarat et à Bendigo au milieu du siècle, car les mines n'y ont pas la même prodigieuse richesse, et le développement agricole qui a précédé la découverte des gisemens métallifères est de beaucoup inférieur à ce qu'il

était en 1850 dans les colonies de l'est, à cause de la médiocre qualité du sol. Néanmoins cette reproduction, même à une échelle réduite, de l'Australie d'il y a quarante ans est fort intéressante.

La colonie de l'ouest n'est pas reliée aux autres par le chemin de fer. Elle était si chétive jusqu'à ces dernières années, avec ses 50 000 habitans, réunis presque tous à la pointe sud-ouest de son immense territoire, cinq fois plus grand que la France, qu'on n'avait pas jugé utile de construire 1 800 kilomètres de voie ferrée à travers des solitudes sans eau pour aboutir à un établissement d'aussi peu d'importance. Il est même probable qu'il se passera bien longtemps avant que le développement de l'Australie occidentale justifie la dépense que nécessiterait une pareille entreprise. Du reste, on se rend très facilement, en trois jours de navigation, de Port-Adélaïde à Albany, dernière escale australienne des grands paquebots européens; c'est sur les bords d'un magnifique port naturel, le King-George's-Sound, rappelant par sa double rade la disposition du port de Toulon, une petite ville de 3 000 habitans, toute surprise de voir débarquer tant de voyageurs depuis quelques années: on arrive à grand'peine à s'y loger en s'entassant à trois dans une chambre d'auberge. Sur une terrasse qui domine la mer sont quelques boutiques, quelques maisons neuves, que des banques y ont construites depuis la découverte de l'or dans la colonie; beaucoup d'autres rues sont tracées, avec des trottoirs et des chaussées parfaitement tenus, mais les petites maisons s'y espacent à longs intervalles. Tout cela est tranquille, un peu vieillot; les habitans eux-mêmes sont des gens de campagne dont l'expression est bien différente de celle des ouvriers, des anciens chercheurs d'or, des spéculateurs de Melbourne et de Sydney; on rencontre plus d'une figure de vieux paysan, comme on n'est guère habitué à en voir en dehors de l'Ancien monde, et la petite église anglicane à la façade couverte de lierre, qui paraît bien plus que ses cinquante ans, semble avoir été apportée tout d'une pièce de quelque coin reculé de l'Angleterre. Les routes du voisinage, excellentes, bien qu'elles ne traversent qu'un pays granitique et pauvre, semé d'ailleurs d'une foule de magnifiques fleurs sauvages, restent encore comme témoignage des travaux des convicts et des services que la transportation a rendus à la colonie naissante.

Le chemin de fer vous mène en quinze heures d'Albany à Perth, capitale de la colonie, qui en est à quelque 400 kilomètres. Le pays est sablonneux, parfois marécageux, tout couvert de bois d'assez méchants eucalyptus, presque inhabité pendant la première partie du trajet. Voici ensuite quelques cultures, des cé-

réales, un peu de vignes, des vergers; aux gares, de paisibles agriculteurs un peu lourds. C'est ainsi, avec un peu plus d'animation, que devaient être les environs de Sydney il y a cinquante ans. Nous passons bientôt à la bifurcation de la ligne des champs d'or; là presque tous mes compagnons de route, arrivés avec moi des colonies de l'est, descendent: ils vont attendre pendant deux heures assis sur leur bagage, car l'installation est des plus sommaires, le train qui se dirige vers les régions minières. Quant à moi, je veux d'abord jeter un coup d'œil sur Perth, la capitale de la colonie, et je reste dans le train qui s'y dirige à travers d'épaisses forêts de jarrah, le plus précieux des eucalyptus par son bois de construction, rouge et très dur, qui croît sur toute la côte occidentale d'Australie dans le voisinage de la mer.

Une petite ville poussiéreuse de 10 000 habitans à peine, bâtie en pente douce sur le bord de la jolie rivière des Cygnes, qui forme un lac peu profond de 1500 mètres de large, voilà la modeste capitale de l'Australie de l'ouest. Les maisons sont petites, les rues médiocres et l'on s'étonne de voir un superbe hôtel de ville, digne d'une cité dix fois plus importante: c'est l'œuvre des convicts dont on aperçoit encore, à l'extrémité de la principale rue, l'ancien pénitencier. Cette rue commence à se border de quelques édifices importants — succursales de banques, sièges de sociétés minières, car Perth est en voie de transformation; mais le malheur de cette ville, c'est d'être à trois lieues de la mer, sur une rivière sans profondeur — et de n'avoir pour port que la rade foraine de Fremantle, ouverte à toute la violence des vents d'ouest. C'est encore une autre petite ville de 6 000 âmes, en voie d'accroissement assez rapide comme la capitale, et rêvant de hautes destinées. Peut-être s'accompliront-elles, peut-être au contraire Fremantle et Perth retomberont-ils dans la médiocrité, car il y a sur la côte sud un port naturel, Espérance Bay, plus voisin des champs d'or et qui ne demande qu'à y être relié par un chemin de fer. Le jour où il serait construit, c'en serait fait de l'avenir de la capitale et de son port.

Lorsqu'on a passé deux jours à Perth, on en a épuisé toutes les curiosités et il est temps de se diriger vers le vrai centre d'activité de l'Australie de l'ouest, vers Coolgardie, la capitale des champs d'or. On y arrive aujourd'hui en chemin de fer. A la fin d'octobre dernier la voie ferrée n'était pas terminée et ce trajet de 600 kilomètres durait cinquante heures. Nous partons de Perth à midi, dans un train dont les wagons, de seconde classe surtout, sont bondés de chercheurs d'or, et qui, après avoir traversé de nouveau des forêts de jarrah, puis quelques cultures, s'élève

pendant la nuit sur les pentes du grand plateau australien où nous nous réveillons à sept heures du matin au petit camp minier en décadence de Southern Cross. C'est ici que je suis initié aux beautés architecturales de la tôle ondulée : comme il ne pousse aux environs que des eucalyptus grêles, qui ne peuvent fournir de bonnes planches, et qu'il faut dans ces camps miniers se faire un logis le plus vite possible, on s'adresse au fer. Quatre plaques de tôle pour les parois, deux pour le toit en pente, des cloisons en toile séparant les chambres, voilà une maison vite construite et où le bois n'entre que par quelques poutrelles pour former une charpente des plus sommaires. Quant au confortable, il est sacrifié : 40 degrés de chaleur en été quand le soleil donne sur les toits, quelquefois zéro par les nuits d'hiver, voilà les variations de température sous cette tôle trop bonne conductrice de la chaleur, qui ne sait ni la retenir ni l'empêcher d'entrer. A Southern Cross s'arrête le service régulier de chemin de fer, mais l'entrepreneur qui construit la ligne fait partir un train qui va nous conduire en six heures à 100 kilomètres plus loin, à Boorabbin, d'où il nous restera autant à faire en voiture pour atteindre Coolgardie.

Le train de l'entrepreneur n'est pas luxueux : un vieux wagon de seconde classe, mis au rebut par l'administration des chemins de fer, avec un banc de chaque côté. Plutôt que de s'y empiler et s'y enfumer, beaucoup préfèrent s'installer sur les trucks qui portent les bagages et les marchandises, où l'on peut s'arranger quelque confortable avec un pardessus en guise d'oreiller : puis on est à l'air et l'on peut mieux voir le paysage. Il est fort monotone : des eucalyptus assez grands, mais grêles, clairsemés, avec moins de feuillage encore que d'ordinaire, tout juste une petite touffe au bout de chacune des branches qui se détachent symétriquement du tronc, presque au même point : ils ont l'air de grands parasols et remplissent d'ailleurs fort mal cet office. Ces bois maigres alternent avec de grandes plaines découvertes, où rampent des broussailles basses et grisâtres ; une ou deux fois, nous dépassons de légères dépressions couvertes de sable jaune où rien ne pousse : « C'est un lac salé, me dit un compagnon de voyage. — Un lac salé ! mais où donc est l'eau ? — Il n'en paraît à la surface que quelques jours par an, après de fortes pluies, qui sont rares. Mais elle est toujours à quelques pieds sous le sol. » Ce sont ces lacs salés, tout semblables aux chotts de l'Algérie dont l'eau, distillée, sert à alimenter Coolgardie et presque tous les camps miniers de l'ouest australien ; la salure de certains d'entre eux est quatre fois plus forte que celle de

l'Océan. Tout ce territoire est, du reste, salé et, où qu'on creuse un puits, il est extrêmement rare de rencontrer de l'eau douce. Celle qui provient des pluies, de plus en plus rares à mesure qu'on s'avance dans l'intérieur, est tout entière absorbée par les racines des arbres. L'eucalyptus seul, le spinifex et quelque broussailles épineuses peuvent vivre dans ces conditions. Tous ces « lacs » sont évidemment les restes d'une grande nappe d'eau salée, qui devait couvrir tout le pays à une époque géologique encore récente et dont le lit n'a jamais été dessalé à cause de l'insuffisance des pluies.

Mais nous voici à Boorabbin, le terminus actuel de la ligne, un campement de baraques de toute espèce dont les plus belles sont en tôle, et les autres en toile, où vivent les ouvriers du chemin de fer et beaucoup de cabaretiers, dont le commerce prospère en ce point d'arrêt obligatoire. De nombreux camions attelés de cinq ou six chevaux en file sont prêts à charger les marchandises qu'apporte le train ; quelques chameaux attendent aussi, menés par leurs conducteurs afghans, car on est allé chercher dans le nord-ouest de l'Inde, pour l'introduire ici, le « vaisseau du désert », auquel le climat convient parfaitement, et qui rend les plus précieux services. Voici des indigènes, les premiers que je vois, sortant de huttes en branchages ; on a dressé les gamins, très bons cavaliers, à rassembler les moutons qu'amène le train et qu'on ne décide pas sans peine à sauter hors de leur wagon-bergerie à deux étages ; les petits noirs galopent tout autour d'eux avec des cris et des claquemens de fouet pour les réunir en cercle. Mais il ne faut pas s'attarder à regarder cette confusion pittoresque ; je me hâte de retenir ma place dans la diligence de Coolgardie, une vieille voiture toute délabrée qui a parcouru jadis les grandes routes des environs de Melbourne et qui est venue s'échouer ici ; on s'y entasse treize, six à l'intérieur, sept au-dessus, qui à côté du cocher, qui sur la banquette d'arrière, qui au milieu des bagages. Après un déjeuner sommaire, nous partons au trot de nos cinq chevaux sur la route de Coolgardie, où la poussière est bientôt si épaisse qu'on peut à peine distinguer les chevaux de devant. Pour construire cette large piste, on s'est borné à couper les eucalyptus dont les souches restées en terre font bondir la vieille voiture qui retombe en gémissant ; le passage répété des camions a terriblement défoncé le chemin : aux montées, heureusement peu fréquentes dans cette immense plaine, à peine coupée de rares ondulations, on fait descendre les voyageurs, tandis que la voiture grimpe péniblement, les roues enfoncées jusqu'au moyeu dans le sable.

La première étape n'est pas longue : on s'arrête pour passer la nuit dans une auberge de tôle, qui offre aux voyageurs une quinzaine de lits, dans cinq ou six petites chambres. Tout près est une grande citerne de vingt pieds de profondeur, au pied d'un fort massif de rochers granitiques, entouré de rigoles qui recueillent l'eau de pluie tombée sur les rochers et l'amènent au réservoir. Ces gibbosités arrondies de granit, qui se rencontrent de place en place dans toute l'Australie de l'ouest, sont à peu près les seuls points où l'on trouve de l'eau douce; lors même qu'on n'a pas creusé de citernes auprès, il reste souvent de petites mares dans les creux des rochers. Ici, c'est tout un campement : sous une douzaine de camions dételés dorment de nombreux « prospecteurs », fatigués de leur marche et qui vont repartir avant le jour pour éviter la grande chaleur de midi. Nous en avons dépassé toute la journée, nous en rencontrerons encore demain plus d'une centaine, avant d'arriver. La diligence est un mode de transport fort dispendieux : il en coûte 75 francs pour aller de Boorabbin à Coolgardie; il est plus économique de prendre un des camions qui portent les marchandises; encore ne sont-ce guère que les femmes et les enfans que la marche fatiguerait trop qui voyagent ainsi. Les hommes vont à pied : couverts d'une épaisse couche de poussière rouge-brun, le visage protégé par un voile contre les mouches, si insupportables dans ce pays, ils trouvent dans leurs rêves dorés, dans les châteaux en Espagne qu'ils se bâtissent, la force de supporter le soleil, la soif, toutes les fatigues de cette pénible marche sur la piste sablonneuse, dont il faut se garder de s'écarter pour chercher de l'ombre : on vient, il n'y a pas huit jours, de retrouver le cadavre d'un homme ainsi égaré, et qui est mort de soif au milieu de ce désert couvert d'arbres où il est presque impossible de s'orienter.

Encore huit heures de *coach* le matin dans la maigre forêt d'eucalyptus jusqu'à Coolgardie, avec deux ou trois haltes à des auberges en toile, où l'on vend d'abominables liquides. Nous dépassons toujours des chercheurs d'or, des camions, et à deux reprises des caravanes de cinquante chameaux, qui s'avancent en file indienne, lourdement chargés, la tête de l'un attachée à la queue du précédent. Enfin voici au milieu des arbres de nombreuses baraques en toile : c'est un faubourg en formation de Coolgardie : on sort du bois et l'on débouche dans la grande rue de la ville, Bayley-Street, qui porte le nom de l'heureux auteur de la découverte de l'or dans cette partie de l'ouest australien.

Elle ne date que de la fin de 1892; aussi Coolgardie est encore tout à fait dans l'enfance. En allant de la périphérie vers le centre,

on se rend compte de toutes les phases successives par lesquelles passe l'habitation dans un camp minier : d'abord, disséminées au milieu des eucalyptus, les simples tentes, où s'établissent les nouveaux arrivans, à la bourse peu remplie ; puis des baraques plus compliquées où un cadre de branchages maintient la toile et transforme la tente en une cabane de hauteur convenable ; lorsqu'on arrive dans la ville proprement dite les branches sont remplacées par des poutrelles qui forment une charpente régulière, avec des portes et des fenêtres ; l'enveloppe est encore parfois en toile, mais est bientôt supplantée par la tôle ondulée, qui règne en maîtresse dans la plus grande partie de Coolgardie ; enfin, dans Bayley-Street, on s'émerveille de voir deux édifices en briques à deux étages : le Victoria-Hotel, dont la première pierre a été posée en grande pompe il y a un an, et les Coolgardie-Chambers, où se trouvent les bureaux de quelques-unes des principales sociétés minières. Les rues sont démesurément larges, et le paraissent d'autant plus que, la tôle ondulée ne se prêtant guère à la superposition des étages, toutes les maisons qui les bordent sont à simple rez-de-chaussée : la raison de cette largeur des voies publiques, c'est la crainte des incendies. Si le feu se déclare à Coolgardie, il ne faut pas songer à l'éteindre : les approvisionnemens d'eau sont tout à fait insuffisans ; c'est la largeur des rues seule qui peut empêcher l'embrasement de toute la ville. Les compagnies d'assurance refusent le plus souvent de courir ces risques énormes ; heureusement les maisons de tôle sont vite rebâties : au moment où j'arrivai à Coolgardie tout un îlot venait ainsi d'être détruit ; l'on n'y voyait que plaques de métal tordues et débris carbonisés. Quand je repartis quinze jours après, la moitié de cet espace était déjà reconstruit.

Il y a bien peu d'ombre dans ces larges rues, et le vent s'y engouffre souvent en soulevant des tourbillons de poussière qui pénètrent partout à travers les tôles mal jointes : avec les mouches, cette poussière est le fléau de Coolgardie, fléau d'autant plus terrible que le remède, c'est-à-dire l'eau, est plus parcimonieusement mesuré. Ce précieux liquide se paye ici 6 *pence* le gallon, soit 15 centimes le litre : c'est plus que ne vaut le vin commun en Languedoc après une bonne récolte. L'eau provient exclusivement de la distillation de l'eau salée souterraine des environs, car nous voici au commencement de novembre, et depuis le 1^{er} août, il n'a pas plu. Comme nous ne sommes qu'au printemps, bien qu'il fasse déjà plus de quarante degrés à l'ombre au milieu du jour, il n'y aura guère encore pendant cinq mois de pluie sérieuse, tout au plus trois ou quatre ondées torrentielles,

mais de très courte durée. Il faut d'ailleurs se méfier des eaux de pluie : elles sont chargées de toutes les poussières, de tous les germes malsains qui flottent dans l'atmosphère de cette ville où tant de détritits se sont décomposés au grand soleil ; et chaque pluie est suivie d'une recrudescence de la fièvre typhoïde qui règne ici à l'état endémique.

Ce n'est pas seulement sur la santé publique que la rareté de l'eau a de l'influence, c'est aussi sur le prix de la vie. Elle rend les transports extrêmement dispendieux, puisque, en l'absence du chemin de fer, ce sont des canions à cinq ou six chevaux qui approvisionnent Coolgardie ; il en coûte 250 francs pour faire franchir à une tonne de marchandise les 250 kilomètres de Boorabbin, terminus du chemin de fer, à Coolgardie ; 200 francs pour les 40 kilomètres qui séparent Coolgardie de Kalgoorlie, où se trouvent plusieurs des mines les plus importantes. À l'hôtel, je paie 15 francs de pension par jour pour loger sous la tôle, avec deux inconnus, dans une chambre où il fait 45 degrés au milieu du jour, qui contient trois lits, trois chaises et une cuvette sur une table boiteuse. Quant à la nourriture elle se compose exclusivement de viande de mouton et de conserves, car on ne saurait rien cultiver ici ; et quelques chèvres sont les seuls animaux domestiques qu'on puisse entretenir, en dehors des chevaux et des chameaux qui servent aux transports. Mais qu'on juge du prix où doivent être les nécessités les plus élémentaires de la vie dans les points les plus reculés des champs d'or, à 100 ou 150 kilomètres de Coolgardie, où l'eau se paye encore actuellement 25 à 30 centimes, et a coûté à certains momens 70 centimes le litre.

Il faut que l'attrait de l'or ait une bien grande puissance pour avoir amené la formation d'une pareille ville en ce pays désert : si désagréable qu'y soit l'existence, elle n'en a pas moins 5 000 habitans environ et il y en a plus de 50 000 répandus sur l'ensemble de l'immense région aurifère de l'Ouest australien. Et Coolgardie, à deux ans et demi, a déjà tous les élémens de la vie sociale, cinq églises : catholique, anglicane, méthodiste, presbytérienne et baptiste, aux fenêtres gothiques découpées dans la tôle ondulée, un théâtre, un club, deux clubs de cricket dont les membres pratiquent avec ardeur le jeu national anglais, si torride que soit la température ; deux journaux enfin, l'un de six pages, l'autre de quatre, qui coûtent respectivement 30 et 20 centimes et par lesquels j'ai appris fort exactement un changement de ministère en France et les noms des nouveaux ministres. Les librairies sont abondamment pourvues de toutes les principales revues, des journaux illustrés, des livres anglais les plus récents, voire de

nombreuses traductions d'auteurs français : Zola, Dumas père et... Paul de Kock ! Il y a des magasins de toute sorte, où l'on peut tout se procurer, si on ne lésine pas sur la dépense. Ce dont on ne saurait se défendre après avoir vu de pareilles œuvres, c'est un sentiment de profonde admiration pour les facultés organisatrices et la ténacité de la race qui les a accomplies.

Coolgardie est fort calme pour une ville de chercheurs d'or ; elle est déjà un peu rassise, il est vrai, et ses habitans vous parlent quelquefois des « premiers temps » de cette ville de trois ans, comme d'une chose passée. Mais les camps miniers actuels en Australie, comme en Amérique, n'ont plus des mœurs aussi violentes que ceux d'autrefois, s'il faut en croire les récits, non seulement des livres, mais des vieux chercheurs d'or. Il y a ici des hommes qui ont été, presque enfans, au grand *rush* de 1851 aux placers de Victoria, puis ont suivi toutes les grandes découvertes de métaux précieux, à la Nouvelle-Zélande, au Queensland, aux grandes mines d'argent de Broken Hill, en Nouvelle-Galles du Sud en 1885 ; ils sont enfin arrivés ici : les uns n'ont jamais été heureux dans leurs recherches, d'autres ont fait plusieurs fois fortune et l'ont perdue au jeu, mais à 60 ans, ils ont encore le même enthousiasme et organisent des *prospecting-parties*, des parties de prospecteurs où ils guident les jeunes gens de leur expérience du terrain, des quelques connaissances géologiques sommaires qu'ils ont fini par acquérir. C'est pourtant un rude métier que de chercher de l'or dans ces déserts sans eau de l'Australie de l'ouest et plus d'un prospecteur n'est jamais revenu.

A peine a-t-on appris, par les affiches manuscrites apposées aux bureaux des journaux, ou par un simple bruit rapporté dans un *bar*, qu'une pépite a été trouvée, en un point éloigné de plusieurs dizaines de lieues, dont on connaît à peine l'emplacement exact, que des centaines de personnes s'y précipitent : l'un des plus anciens et le plus récent des moyens de transport au service de l'humanité, le chameau et la bicyclette, concourent pour y porter les chercheurs d'or. La vélocipédie est en effet en grand honneur à Coolgardie : le terrain, uni, assez dur en dehors des routes défoncées par les charrois, de l'Australie de l'ouest s'y prête parfaitement : trois compagnies rivales se sont organisées et ont des départs de cyclistes à heure fixe pour le port des lettres aux divers centres miniers secondaires, faisant ainsi concurrence à la poste gouvernementale ; d'autres hommes sont toujours prêts à enfourcher leur machine pour porter une dépêche urgente et les journaux ont aussi leurs vélocipédistes qu'ils envoient aux

points où une découverte est signalée pour leur rendre compte de son importance. Les nouvelles sont aussitôt affichées et commentées dans tous les lieux de réunion et dans les innombrables *bars*, où d'heureux cabaretiers vendent un shilling le verre les liquides les plus variés à la foule des cliens.

Au moment où je me trouvais à Coolgardie, la politique et le sport faisaient concurrence à la spéculation minière dans les préoccupations des habitans. On discutait les performances des chevaux engagés dans la Coupe de Melbourne, le Grand Prix australien; des *share-brokers* (agens de change) se chargeaient eux-mêmes de conclure les paris. Le soir du jour où fut couru le prix, je me trouvais à Kalgoorlie, un camp minier âgé d'un an à peine. Dès 9 heures, les deux journaux de cette ville affichaient le résultat et les parieurs heureux passaient bruyamment la nuit en bombance.

Les reproches politiques que les mineurs faisaient au gouvernement avaient une curieuse ressemblance avec ceux des *uitlanders* du Transvaal : négligence des intérêts des districts aurifères, maintien d'un régime protectionniste; représentation insuffisante des nouveaux venus au Parlement de la colonie, par suite de la mauvaise répartition des circonscriptions, et des entraves à l'inscription électorale. Ces mesures étaient d'autant moins justifiées que les nouveaux venus n'appartiennent pas ici à une race étrangère qui menace l'indépendance du pays, mais sont sujets anglais comme les anciens colons.

C'est toutefois au sujet des intérêts économiques que le mécontentement était le plus justifié. Il est certain que le développement de l'industrie aurifère est fort retardé par les tarifs exorbitans des transports qui résultent de la lenteur de construction du chemin de fer, et que le gouvernement de la colonie s'est trop peu occupé de faire des sondages pour remédier à la rareté de l'eau. D'autre part, il faut bien reconnaître que les gisemens aurifères de l'Australie, en général, sont peut-être les plus riches, mais aussi les plus capricieux de tous. L'or paraît semé en quantité de points du continent entier, mais souvent en poches de peu d'étendue, fabuleusement riches quelquefois. Dans nul pays au monde on n'a trouvé tant ni de si énormes pépites : un chercheur n'a-t-il pas découvert dans la colonie de Victoria, le 9 février 1869, un lingot d'or naturel du poids de 86 kilogrammes, valant ainsi plus de 250 000 francs? L'ère de ces trouvailles n'est pas terminée; pendant mon séjour à Melbourne les journaux racontaient qu'à quelques lieues de la ville un promeneur, ayant ramassé une pierre sur laquelle il avait butté, y trouva une pépite représen-

tant plus de 10 000 francs. Sans doute on ne peut compter sur des pépites, mais les poches de grande richesse superficielle sont très fréquentes, faciles à travailler et n'exigent pas d'avances de fonds importantes ; ces gisemens font la fortune du « prospecteur individuel » ou de très petites associations. Ils causent souvent, au contraire, de très grands déboires aux compagnies qui se sont constituées avec un capital important, pour exploiter un filon d'abord très riche, puis qui disparaît brusquement. Ce n'est pas à dire que toutes les mines de l'Australie de l'ouest soient dans ce cas, et il y a, en plusieurs endroits, de ces vastes régions aurifères, qui s'étendent sur un espace plus grand que la France, des groupes de filons puissans qui semblent assez réguliers. L'or visible, si exceptionnellement rare dans les conglomérats gris-bleu du Transvaal, est au contraire très fréquent et se montre parfois en grosses paillettes dans les quartz, les porphyres décomposés, les roches ferrugineuses, qui forment les filons de l'Australie occidentale.

La grande difficulté qui s'est opposée au développement de l'industrie jusqu'à présent est la rareté de l'eau. Le procédé universel d'extraction de l'or : broyage des minerais sous des pilons, où arrive aussi de l'eau qui entraîne les boues sur des tables amalgamées, dont le mercure retient l'or, exige de grandes quantités de liquide. Il est vrai qu'il n'y a point ou peu d'inconvéniens à se servir d'eau salée pour cette opération, mais l'eau salée elle-même se paye en certains points de l'Australie de l'ouest, et le directeur d'une des plus anciennes mines me disait qu'il l'achetait à une autre compagnie plus heureusement partagée, et qu'elle lui revenait à 2 francs l'hectolitre. Comme on ne peut se servir d'eau salée pour les chaudières, on a dû adopter des moteurs à huile minérale. Le transport des machines et de tous les matériaux est très dispendieux, en l'absence de chemins de fer, en grande partie encore à cause de la rareté de l'eau. Il en résulte aussi l'élévation des salaires : ceux-ci stipulent toujours une somme fixe qui est le plus souvent pour les mineurs, tous Européens, de 88 francs, en certains points éloignés 100 francs par semaine, plus la fourniture de l'eau ; la ration de chaque homme est souvent réduite à 4 litres et demi par vingt-quatre heures. On a cherché naturellement des procédés permettant de traiter directement les minerais, réduits en poussière, par des réactifs chimiques, sans intervention de l'eau. Il semble qu'on soit sur le point de réussir. D'autre part l'achèvement, depuis un mois effectué, du chemin de fer jusqu'à Coolgardie et plus tard Kalgoorlie, les deux principaux centres miniers, abais-

sera dans de grandes proportions le prix des transports ; enfin le gouvernement a pris en main d'une manière sérieuse la question de l'eau. On peut donc espérer que l'industrie de l'or va pouvoir se développer plus librement et renouveler l'Australie de l'ouest comme elle l'a déjà fait pour les colonies de l'est et la Nouvelle-Zélande.

Si ce n'est pas, en effet, la découverte de l'or qui a fait l'Australie, puisqu'il existait déjà dans ce pays un très grand développement agricole et une population de près d'un demi-million d'habitans au moment où elle a eu lieu, il n'en est pas moins vrai qu'elle a énormément hâté ce développement et qu'elle a changé aussi la constitution sociale des colonies australiennes. L'immigration colossale qui s'est précipitée sur l'Australie après 1851 a fait le pays le plus démocratique du monde de ces colonies qui avaient semblé d'abord, aux yeux d'observateurs perspicaces, destinées à former une société aristocratique, soumise à l'influence des grands propriétaires. L'exubérante, mais fragile prospérité qui s'en est suivie n'a pas été non plus sans inconvéniens. Lorsque, dans ces dernières années, le mouvement ascendant s'est ralenti puis arrêté, cette société, un peu déséquilibrée, a été tout étonnée et a cherché un remède à l'inconstance de la fortune dans les innovations sociales aventureuses, qu'elle a entreprises avec une hardiesse et sur une échelle inconnues ailleurs. Il ne sera pas sans intérêt d'étudier avec quelque détail ce fertile champ d'expériences que le vieux monde a l'heureuse chance d'avoir sous les yeux, et dont l'exemple peut lui offrir des enseignemens précieux et lui éviter de pénibles écoles.

PIERRE LEROY-BEAULIEU.

DE L'ORGANISATION

DU

SUFFRAGE UNIVERSEL

VI ⁽¹⁾

LA REPRÉSENTATION RÉELLE DU PAYS DANS LES LÉGISLATIONS ÉTRANGÈRES

Il ne suffirait pas que la « représentation du pays » ou « représentation organique » eût pour elle et la théorie et l'histoire. On pourrait toujours dire que le domaine de l'histoire, c'est le passé, et que le domaine de la théorie, ce peut être le rêve. Bien des esprits se refuseraient encore à accepter une réforme qui ne se présenterait garantie que par la théorie et par l'histoire. Aussi ne sera-t-il pas de trop d'y joindre des exemples pris dans la législation électorale des différens peuples ; dans leur législation actuelle, positive ou projetée. Nous y rencontrerons, comme on l'a déjà indiqué, d'assez nombreuses traces d'une représentation organique, d'une représentation des forces sociales, d'une représentation réelle du pays, dont les unes sont des vestiges et les autres, des germes ; les unes des survivances, les autres, des renaissances ; les unes, des aboutissemens d'institutions très

(1) Voyez la *Revue* des 1^{er} juillet, 15 août, 15 octobre, 15 décembre 1895 et 1^{er} avril 1896.

anciennes, les autres des commencemens d'institutions tout récemment introduites ou réintroduites. Survivances donc et renaissances, ainsi classerons-nous, sous ces deux espèces, les exemples de représentation organique que les diverses législations peuvent fournir : et sans doute le classement sera un peu artificiel, car, si des institutions très anciennes survivent, c'est qu'elles se sont accommodées, façonnées aux temps et aux mœurs; si des institutions naissent et se développent, c'est qu'elles ont, derrière elles, à quoi s'attacher et de quoi se nourrir.

Entre les survivances et les renaissances, l'histoire coule : elle les baigne toutes, et par les unes comme par les autres s'établit la vérité de cette proposition : que l'histoire n'est ni réactionnaire, ni révolutionnaire, mais bien conservatrice et évolutionniste. Le même esprit habite les vestiges et les germes, et c'est l'esprit de vie : — de la vie qui se continue et se transforme, qui ne se continue qu'en se transformant, et ne se transforme que pour se continuer. Mais enfin, quoique artificiel à certains égards, il est permis d'admettre ce classement : vieilles formes, et formes nouvelles ou renouvelées : nous le suivrons. Puis, après que nous aurons montré, par des exemples des deux espèces, tirés des législations étrangères, que la représentation proclamée théoriquement la meilleure et historiquement la plus fondée persiste ou renaît, c'est-à-dire *vit*, du moins en partie, ailleurs, au dehors, dans un milieu autre, mais voisin, il nous restera à montrer qu'elle vivrait aussi chez nous et dans notre milieu à nous; qu'en France même elle est possible, qu'elle est *pratique*. Ce sera sur-tout l'affaire des chiffres et des faits.

Pour aujourd'hui, on ne cherche que des exemples, où ils sont, au delà des frontières. On veut prouver d'abord que, dans l'Europe contemporaine, quelque part existe quelque chose qui ressemble à une représentation organique, à une représentation réelle du pays. Ensuite on tâchera de prouver que ce quelque chose, il serait possible, il serait pratique, il serait facile de l'adopter en nous l'adaptant, et, en y mettant notre marque nationale, d'en faire, à notre bénéfice, et pour retourner le mot trop fameux, « un article d'importation ».

I. — SURVIVANCES OU FORMES ANCIENNES D'UNE REPRÉSENTATION ORGANIQUE.

Ce qui, d'une manière générale, peut servir à distinguer les formes anciennes de la représentation organique de ses formes nouvelles, c'est que les anciennes formes utilisent, copient, et en quelque sorte épousent de préférence les groupemens d'origine

naturelle : famille, parenté, caste ou classe fermée, ordres, villes ou campagnes, tandis que les nouvelles se règlent et se modèlent de préférence sur les groupemens plus proprement sociaux, produits de la société civile déjà développée, associations de tous genres, mais toutes libres, ouvertes et volontaires. Les formes anciennes impliquent hiérarchie, et les nouvelles, seulement harmonie. Les formes anciennes exigent des conditions particulières que n'offrent pas ou n'offrent plus toutes les sociétés, toutes les nations, tous les États de l'Europe moderne; mais les formes nouvelles ne demandent aucune de ces conditions et s'appliqueraient partout également bien.

Bade, Bavière, Saxe. Württemberg et autres États particuliers de l'Allemagne.

Le pays-type pour la représentation organique de formes anciennes, c'est l'Allemagne; non pas l'empire allemand, considéré dans son ensemble, mais la plupart des États dont il se compose, considérés chacun en son autonomie. Nous citerons le grand-duché de Bade, les royaumes de Bavière, de Saxe et de Württemberg.

Dans le grand-duché de Bade, le parlement, les *États du pays*, sont formés de deux Chambres.

La première Chambre est à demi héréditaire, à demi élective, mais élue par des ordres ou des corps privilégiés. Elle comprend une trentaine de membres, parmi lesquels les princes de la maison ducale, les chefs des familles dites « d'État » (ce sont les familles qui jadis avaient droit de vote à la Diète du Saint-Empire); l'évêque catholique et un ecclésiastique protestant, ayant rang de prélat; huit députés de la noblesse, élus, dans leur ordre même, par les *propriétaires de seigneuries*; deux députés des universités (Heidelberg et Fribourg); huit membres nommés par le grand-duc sans distinction de rang ni de naissance.

La seconde Chambre comprend 63 députés, dont 22 représentent les villes et 41 les « bailliages » ou campagnes; l'électorat étant, du reste, le même dans les campagnes que dans les villes. Le suffrage est à deux degrés, mais sans qu'il soit prescrit de cens : c'est le suffrage universel. Est électeur, sauf exclusion légale, tout Badois âgé de 25 ans; est éligible tout électeur âgé de 30 ans. Une exception, toutefois, est faite : elle concerne les membres de la première Chambre et ceux qui sont, d'autre part, électeurs et éligibles aux élections des députés de la noblesse à cette même première Chambre; ceux-là ne peuvent être ni électeurs de l'un ou de l'autre degré, ni députés des villes ou des bailliages à la seconde Chambre.

Ainsi, pour la première Chambre, le droit d'élection appartient à la noblesse, ordre, classe fermée, ou caste; aux universités, corporations fermées : à telle catégorie de membres de la noblesse et à telle catégorie de professeurs des universités; et de même qu'eux seuls possèdent l'électorat, eux seuls encore ont l'éligibilité, avec quelques autres personnes, admises, en très petit nombre, au partage de ce dernier privilège. Pour la seconde Chambre, le suffrage universel, institution moderne, fonctionne suivant l'ancienne division du pays en villes et campagnes, circonscriptions urbaines opposées aux circonscriptions rurales. L'exclusion de la seconde Chambre, portée contre les nobles éligibles à la première, coupe en deux la représentation, et par là même la population; elle crée une Chambre seigneuriale et une Chambre populaire; elle crée une noblesse et un peuple entre lesquels il n'y a que des séparations et pas un trait d'union.

Point de doute. Cette organisation repose bien sur les états, sur les *Stände*. La base en est bien la distinction entre nobles et non nobles, d'une part, et, d'autre part, entre nobles de divers titres. C'est bien une forme ancienne de représentation organique, et plutôt le système des ordres que le régime représentatif au sens moderne. — Et c'est, au point de vue d'où nous jugeons, un exemple topique de ce que ne peut ni ne doit être la représentation organique dans l'État moderne.

En Bavière comme à Bade, la première Chambre est aristocratique et la seconde, populaire.

On voit, en effet, dans la première Chambre, des princes du sang royal, des membres héréditaires et des membres de droit à raison d'une dignité, d'une fonction ou d'un titre, des membres nommés à vie par le prince à raison de leurs services, de leur naissance et de leur fortune; mais on n'y voit pas de membres élus, même par et parmi la grande noblesse, constituée en ordre fermé. Le principe de l'élection, même restreint à la prérogative la plus étroite, y fait absolument défaut et le caractère ancien de la Chambre bavaroise des seigneurs s'accuse non seulement par cette absence de tout élément électif, mais, en outre, et davantage, par ce fait que le droit de siéger dans la première Chambre s'attache à la propriété noble, à la charge, à la chose plus qu'à la personne, est réel plus que personnel, n'est personnel que par exception, pour certaines hautes et puissantes personnes.

La Chambre des seigneurs, en Bavière, est donc éminemment aristocratique. Et la seconde Chambre y est populaire; elle s'y recrute au suffrage universel, ou presque; à un suffrage très général, puisqu'il suffit, pour y être électeur, de payer une

minime contribution directe; il n'y a d'exclusion, pour ainsi dire, ni à l'électorat, ni à l'éligibilité; et le peuple bavarois a sa représentation, comme la noblesse bavaroise a la sienne. Néanmoins, la séparation est peut-être moins marquée que dans le grand-duché de Bade, et, en tout cas, on paraît avoir compris le danger de couper la nation en deux parties distinctes et aisément rivales, car on fait prêter aux électeurs des deux degrés et aux élus le serment « de ne conseiller dans l'assemblée que ce qui sera conforme au bien général du pays sans avoir égard à des *états* ou à des classes particulières. » Mais qu'il faille faire prêter ce serment, au demeurant difficile à tenir pour tout homme et en tout pays, n'est-ce pas justement la preuve que les *états* et les *classes particulières* ont conservé, en Bavière, de la vie et de l'énergie? On les proscriit, donc on les redoute; on les redoute, donc elles sont. — Et, si c'est un régime de « classes » et d'« états », ce n'est pas encore pour nous le modèle à imiter.

En Saxe, non plus, les *Stände*, les *états* n'ont point perdu leur antique vigueur; et là, sans contredit, on se trouve en présence d'une forme complète de la représentation organique du « bon vieux temps ». Il serait fastidieux de donner la liste entière des dix-sept catégories d'où peuvent être constitutionnellement tirés les membres de la Chambre des seigneurs, et d'autant plus qu'elle renferme des membres de droit, à titre héréditaire, personnel ou « de situation », à côté de membres élus par des corporations ou des ordres privilégiés : chapitres, universités, seigneureries, collège des propriétaires de biens équestres et d'autres grands domaines ruraux; la religion, la science et la terre noble. Dans la seconde Chambre saxonne, ainsi que dans la seconde Chambre badoise, jusqu'à hier, les villes avaient leurs députés et les campagnes avaient les leurs : encore une survivance ancienne en une institution modernisée. — Ce n'est point ce que nous cherchons.

Et quand, de Saxe, on passe en Wurtemberg, ce n'est même plus dans la Chambre des seigneurs seulement que se perpétue cette ancienne forme, mais c'est dans la seconde Chambre, dans la Chambre des députés.

Elle se compose, la Chambre des députés de Wurtemberg, de membres désignés par leur office ou leurs fonctions et de membres élus par la noblesse équestre, le chapitre métropolitain, les villes et les bailliages.

Comme dans le grand-duché de Bade, les chefs des familles de la noblesse dite « d'État » et les propriétaires de biens nobles ne peuvent être députés ni des villes ni des bailliages. Si ce n'est pas, comme dans le grand-duché, une Chambre populaire qui

s'oppose à une Chambre aristocratique, ici, dans la même Chambre et dans la seconde Chambre, deux classes, deux fractions de peuple se juxtaposent et fatalement s'opposent; la même Chambre, la Chambre des députés est à demi aristocratique, à demi populaire; c'est moins un parlement que des États avec leurs trois ordres: clergé, noblesse, tiers état des villes et campagnes: — c'est l'Europe du xvi^e siècle dans l'Europe du xix^e.

L'Allemagne, d'un bout à l'autre, offre un pareil spectacle: c'est sur la souche restée robuste de ses anciennes institutions sociales qu'elle a greffé les institutions politiques modernes. L'Allemagne: lisez « les Allemagnes », comme disait Comynes. Non point l'empire allemand de 1870, aux institutions toutes neuves, au Reichstag issu du suffrage universel pur et simple; et, si l'on veut que ce soit le Saint-Empire romain ressuscité, non point cet empire lui-même, mais les nations germaniques qu'il rassemble et qu'il réunit. Chez telle de ces nations allemandes, la greffe est entrée plus profondément ou a repris plus vigoureusement que chez telle autre; chez celle-ci la souche a été entaillée plus avant que chez celle-là; mais, chez toutes, c'est une jeune greffe sur une vieille souche, ce n'est pas un jeune plant dans une terre retournée. C'est toujours le même tronc dans la même terre et c'est toujours de la vieille sève que se nourrit l'arbre nouveau.

Maintenant, parmi ces formes anciennes qui survivent, il y en a de trois ou quatre âges, de trois ou quatre époques, il y en a de plus ou moins anciennes; et c'est l'occasion de répéter que le classement en survivances et renaissances est un peu artificiel, et que toutes ces formes de représentation organique, l'histoire ininterrompue les enveloppe et les rattache les unes aux autres par une trame parfois invisible, mais résistante.

En voici de très anciennes, de type archaïque très pur; voici le pur moyen âge dans les deux duchés de Mecklembourg; et de très anciennes encore en Prusse (Chambre des seigneurs), et dans la Hesse électorale. En voici d'autres qui sont mêlées d'ancien et de moderne, en des proportions qui varient, où tantôt c'est l'ancien et tantôt le moderne qui l'emporte, dans les duchés de Saxe, le Brunswick, les principautés de Reuss.

Quant aux villes libres: Hambourg, Brême et Lübeck, bien que la longue filiation de leurs institutions soit connue, elles se rapprochent aujourd'hui de ce que nous regardons comme la forme nouvelle de cette représentation, le type ancien étant caractérisé par l'ordre fermé et la corporation fermée, le type moderne par la classe professionnelle libre et l'association ouverte.

On vient de faire à peu près tout le tour des États allemands; et, si l'on a rencontré souvent en chemin la représentation organique, c'est surtout sous des formes anciennes et des formes où domine le type ancien : ordres et corps privilégiés. *Il n'y a rien à y prendre pour nous*; et la raison s'en devine sans qu'il soit besoin d'insister : en France, rien ne survit de ce dont ces formes anciennes supposent la survivance.

Mais peut-être, mais probablement n'en est-il pas de même des formes nouvelles ou renouvelées. Et déjà les formes mixtes, dès que l'ordre s'ouvre et devient la profession, la position sociale, dès que la corporation s'ouvre et devient l'association libre, — ou bien dès que l'association libre et la profession ouverte y ont une place, y pénètrent et y rompent l'ordre et la corporation, — déjà ces formes sont des formes renouvelées : et il faut voir si nous-mêmes, Français, qui ne pouvons ni ne voulons oublier la Révolution, nous n'y trouverons pas à emprunter.

II. — FORMES MIXTES OU RENOUVELÉES DE LA REPRÉSENTATION ORGANIQUE

A peine a-t-on prononcé le mot de « représentation organique » que c'est grand hasard si quelqu'un ne s'écrie pas : « Mais l'expérience de la représentation professionnelle a été faite en Autriche, avec quel succès, on doit le savoir ! » Là-dessus, tout le monde de penser : « Eh quoi ! alors, la représentation... comme en Autriche ! » Ce qui est bien expéditif et a le tort de laisser croire : 1° que la représentation organique est nécessairement la représentation professionnelle ; 2° que la représentation professionnelle est, à elle seule, toute la représentation organique ; 3° que le régime autrichien n'est autre que la représentation professionnelle ; 4° que toute représentation professionnelle et, par suite, toute représentation organique devront se conformer au régime autrichien ; 5° que l'expérience a mal réussi en Autriche ; 6° que cet échec n'a pour cause qu'un vice inévitable et incorrigible du système ; 7° que c'est bien la représentation professionnelle qui sort de l'épreuve jugée et condamnée ; 8° et que cela juge et condamne en tous lieux, à tout jamais, toute représentation professionnelle et toute représentation organique. Autant de propositions, autant d'erreurs ; si l'on veut s'en convaincre, il il n'y a qu'à mieux lire les textes et à mieux observer les faits.

Empire d'Autriche.

Ne nous occupons pas de la Chambre des seigneurs ; c'est une

survivance, une forme ancienne de la représentation organique, semblable à celles que nous avons vues en Allemagne. Elle se compose des princes majeurs de la famille impériale, — droit de naissance; — des chefs majeurs des familles de la noblesse du pays, en possession de grandes propriétés foncières et à qui l'empereur a, pour eux et leurs successeurs, conféré cette dignité, — titre héréditaire; — des archevêques et évêques ayant rang de princes, — droit résultant de la fonction. — Tout cela ou la majeure partie de tout cela est du passé et sort de l'histoire. Mais l'empereur peut adjoindre à vie à la Chambre des seigneurs « des hommes éminens qui auraient rendu des services signalés à l'État, à l'Église, aux sciences et aux arts. » Et ceci, déjà, est plus moderne.

En ce qui concerne la Chambre autrichienne des députés, dans son organisation des parties anciennes se sont conservées, mais elle contient aussi d'autres parties, qui sont comme l'amorce d'une forme nouvelle de représentation organique. Et c'est pourquoi, — si cette organisation est louée par les uns, par les autres blâmée, et par la plupart mal connue; si, avant tout, il convient d'y faire le départ entre des choses anciennes, mortes ailleurs, et des choses nouvelles, partout vivantes, — on ne saurait se dispenser de l'exposer avec quelque détail.

En Autriche, le corps électoral, pour la Chambre des députés, comprend quatre catégories : 1° la grande propriété foncière; 2° les villes; 3° les chambres de commerce et d'industrie; 4° les communes rurales.

La loi définit chacune d'elles.

1° La *grande propriété foncière* s'entend des domaines qui payent une certaine somme d'impôts, généralement 100 florins, et quelquefois 200 ou même 250 florins; rarement on se contente de 50 florins. Dans la majorité des pays de la monarchie, la propriété doit, de plus, être un ancien domaine seigneurial ou terre noble. Si, en Dalmatie, on ne parle que de « plus haut imposés », on stipule, en Tyrol : « les propriétaires de domaines constitués en majorats » et, dans les provinces voisines : « la grande propriété foncière noble ». C'est donc, pour cette première classe, comme l'accouplement du régime féodal et d'un régime qu'il y aurait des motifs de qualifier de bourgeois; seigneurie et cens rapprochés, deux couches historiques distinctes, l'une fort vieille et l'autre relativement récente; ni l'une ni l'autre vraiment moderne.

2° Les *villes* (villes, marchés, centres industriels). Il faut entendre par ce terme spécial : les *villes*, les communes qui, jadis, ont reçu expressément ce titre. Aussi, parmi ces villes, se trouve-t-il de très petites communes, tandis que parmi « les cam-

pagnes » il se trouve des centres de population considérables. (C'est un cas analogue à celui des *bourgs* en Angleterre.)

Des deux dernières catégories : 3^o chambres de commerce et d'industrie ; 4^o communes rurales, il n'y a pas à donner de définition légale ; le nom dit assez ce qu'elles sont.

En récapitulant, on en arrive à cette observation. La première classe, grande propriété foncière, relève d'un type de « représentation organique » mixte, mais plutôt ancien, — propriété seigneuriale ou féodale ; — ce qui s'y montre de plus récent, — un cens sans autre condition, — est loin encore d'être vraiment moderne ; aristocratie mitigée par places de ploutocratie, mais nulle part imbue ou seulement infiltrée de démocratie ; grande propriété et non propriété tout court. La seconde classe, les villes, d'après la définition que la loi en donne, rentrerait plutôt, elle aussi, dans le type ancien, bien que, par « les marchés » et surtout par « les centres commerciaux et industriels », elle se rajeunisse et se rapproche du type moderne. La troisième classe, chambres d'industrie et de commerce, est moderne. La quatrième classe, les communes rurales, comme la deuxième, les villes, par plusieurs dispositions, se rattache au type ancien.

Cette deuxième et cette quatrième classes, les villes et les communes rurales, sont naturellement celles où le plus grand nombre de sujets autrichiens exercent leurs droits électoraux. Dans la troisième classe, chambres de commerce et d'industrie, le vote a lieu soit séparément, soit en commun avec les circonscriptions électorales des villes.

Nul n'est électeur en Autriche, si, outre les conditions ordinaires d'âge, de domicile et de capacité, il ne paye un cens minimum de cinq florins d'impôts directs. Payant ce cens et remplissant toutes les conditions exigées, il est admis à voter dans sa classe : communes rurales, s'il habite un village ou un domaine foncier porté sur le cadastre d'un village, et villes, s'il réside en une commune légalement qualifiée de ville, au titre de ville ancienne, ou de marché, ou de centre industriel. Ainsi, à cet égard, les villes et les communes rurales sont moins des classes que des circonscriptions. Des deux autres classes, les chambres de commerce forment réellement une catégorie à part, et la grande propriété foncière, devant, en maint pays, être, par surcroît, seigneuriale, est encore une classe à peu près fermée.

Diverses inégalités existent, du reste, entre les classes. Tandis que l'élection est directe pour les trois premières, pour la quatrième, au contraire, elle se fait à deux degrés. Et non seulement il y a inégalité dans la manière de voter, mais il y a même inégalité dans le droit de vote ou plus exactement dans le pouvoir du vote.

Si, en effet, personne ne peut voter deux fois dans le même pays pour une même élection, les électeurs de la première classe peuvent pourtant, eux, voter dans tous les pays de la couronne où ils possèdent la qualité requise, c'est-à-dire un domaine foncier assez important. Ils y peuvent voter par procuration; et cette procuration, qui, pour eux, mâles et majeurs, est facultative, pour d'autres est obligatoire. Elle est obligatoire pour les femmes, lesquelles, dans la première catégorie, ont, comme les hommes, le droit de vote, mais ne peuvent en user que par mandataires; obligatoire aussi pour les corporations ou sociétés rentrant dans cette première catégorie : institutions ou établissemens, écoles, églises ou hospices propriétaires de grands domaines, lesquelles corporations ou sociétés sont investies du droit électoral, mais ne l'exercent, de même, que par procureur.

Ce sont bien là des inégalités entre les classes, et un privilège certain au profit de la première. Mais, à l'intérieur même de la quatrième classe, entre les électeurs du premier et du second degré, n'y a-t-il pas inégalité, si certains propriétaires de domaines fonciers, trop petits pour donner entrée dans la première catégorie, votent de droit, dans la quatrième, comme électeurs du second degré? Et l'on s'arrête, sans rien dire d'autres inégalités encore qui, malgré l'abaissement uniforme du cens à cinq florins, peuvent résulter de la variété des législations provinciales sur la matière, puisque, en général, le droit électoral au Reichsrath autrichien suit le droit électoral aux diètes de pays ou assemblées provinciales.

Mais ainsi qu'il y a des inégalités dans le corps électoral, ainsi y a-t-il, d'autre part, des inégalités dans la représentation. Les 353 sièges de la Chambre des députés actuelle se répartissent entre les quatre classes d'électeurs dans la proportion suivante : la première classe élit 85 députés, la deuxième, 118; la troisième, 21; la quatrième, 129. Ce qui donne (chiffres de 1891) : à la première classe, grande propriété foncière, 1 député pour 63 électeurs en moyenne; à la deuxième classe, villes, marchés et centres industriels, 1 député pour 44854 âmes; à la troisième classe, chambres de commerce et d'industrie, 1 député pour 27 électeurs; à la quatrième classe, communes rurales, 1 député pour 142754 habitans.

On voit que l'écart est immense entre les différentes classes : de 27 à 142754. Et peut-être faudrait-il ajouter que, ces chiffres exprimant des moyennes pour toute la monarchie, l'inégalité n'est guère moindre dans chaque classe, entre les provinces. La première classe qui a, en Silésie, 1 député pour 18 électeurs, en Dalmatie n'en a 1 que pour 548 électeurs. La deuxième classe

qui, en Carniole, a 1 député pour 23 202 habitans, n'en a 1, en Istric, que pour 98 140. La troisième classe qui, en Bukovine, a 1 député pour 16 électeurs, à Trieste n'en a 1 que pour 37 électeurs. La quatrième classe qui, dans le Vorarlberg, a 1 député pour 45 172 habitans, en Galicie, n'en a 1 que pour 224 826 habitans. Donc, inégalité de représentation entre les classes, dans l'Empire, et, dans chaque classe, entre les provinces; inégalité dans le droit ou le pouvoir du vote entre la première catégorie d'électeurs et les trois autres; inégalité dans la manière de voter entre les trois premières classes et la quatrième; inégalité dans la quatrième classe par l'inscription d'office de certains moyens propriétaires comme électeurs du second degré.

Telle est l'organisation électorale de l'Autriche, telle qu'elle découle des lois du 21 décembre 1867, du 2 avril 1873, du 4 octobre 1882 et du 12 novembre 1886. Si, maintenant, on reprend point par point les propositions ci-dessus rapportées, et dont on a dit qu'elles étaient autant d'erreurs, il est évident, pour celles qui s'appliquent spécialement au régime autrichien, que ce régime n'est pas la représentation professionnelle, ou n'est qu'une représentation professionnelle fort incomplète; que la troisième classe d'électeurs, chambres de commerce ou d'industrie, et si l'on veut, dans la deuxième classe, les marchés et centres industriels, en sont peut-être des embryons, mais des embryons non développés; et que ce n'est point, en tout cas, la représentation professionnelle embrassant toutes les professions et les distribuant toutes en trois ou quatre groupes proportionnellement représentés.

Accordons même que la première classe représente la grande propriété et la quatrième classe, la moyenne et la petite propriétés foncières, en même temps que l'agriculture: on voit ce qui manquerait encore au régime autrichien pour être véritablement la représentation professionnelle, et, par exemple, que les professions libérales n'y ont pas leur place. D'où il suit que le régime autrichien est loin de fournir un modèle de représentation professionnelle qu'il faille adopter sans retouches et reproduire scrupuleusement. D'un autre côté, cette expérience partielle ou réduite de représentation professionnelle a-t-elle si mal réussi en Autriche qu'il y ait de quoi en désespérer pour toujours? Mal réussi, ce serait trop dire; médiocrement, c'est certain, puisqu'il n'y est question, depuis quelques années, que de réformes électorales. Mais la faute en est-elle à la représentation professionnelle elle-même et en tant que système, ou bien à l'adaptation que l'Autriche en a faite? adaptation défectueuse et sans doute critiquable à plus d'un titre.

Que le régime autrichien soit trop ancien dans ses parties anciennes, favorisant la grande propriété et la propriété féodale ou seigneuriale; que, dans ses parties plus récentes, il ne soit pas assez moderne, s'en tenant au cens et ne descendant pas jusqu'au suffrage universel, c'est ce que l'empereur lui-même et ses ministres ont compris, ce à quoi le projet du comte Badeni, à cette heure soumis au Reichsrath, a pour objet de remédier. Car ce projet créerait une cinquième catégorie d'électeurs, à laquelle 72 sièges seraient attribués, le nombre total des députés étant ainsi porté de 353 à 425. Pour la cinquième classe, plus de cens : en seraient « tous les sujets autrichiens du sexe masculin, indépendans, âgés de 24 ans révolus, non privés de leurs droits par jugement et domiciliés depuis six mois dans la circonscription. » Le projet n'exclut que « les personnes qui, servant comme domestiques, sont logées dans la maison de leurs maîtres. » Seulement, il institue une sorte de vote plural, de double vote au profit des quatre premières classes, puisqu'il dispose que les électeurs des quatre classes actuellement existantes seront aussi de droit électeurs dans la cinquième classe à créer; et, par là, ce qu'on accorde d'une main, on en vient presque à le retirer de l'autre. Quant à la manière de voter, le suffrage à deux degrés serait maintenu pour la quatrième classe (électeurs censitaires de 5 florins au moins dans les communes rurales), et pour la cinquième classe projetée, il serait direct ici, et là, à deux degrés, selon la nature et l'usage des lieux.

Le gouvernement autrichien a donc reconnu le besoin de rajeunir le régime électoral de la monarchie, et s'efforce de le rajeunir par en bas, si, par en haut, il n'y touche point. Mais il le rajeunit sans le bouleverser, sans le transformer, sans en changer le caractère; c'est la preuve que l'expérience peut avoir été médiocre; elle n'a pas été si mauvaise qu'elle aboutisse à l'abandon définitif. Et c'est un motif de penser qu'elle n'a été médiocre, cette expérience, que parce que le régime contenait et contient des élémens anciens qu'il eût dû rejeter, ne contenait pas des élémens modernes qu'il eût dû déjà appeler à lui; ou que le dosage en était mal fait; qu'il y avait trop de ceux-ci et pas assez de ceux-là.

Mais, serrant de plus près les choses, et jugeant par rapport au triple objet de l'élection dans l'État moderne : 1^o comme base de gouvernement, il ne paraît pas que ce régime ait été plus instable, peut-être l'a-t-il été moins que d'autres; 2^o au point de vue de la législation, celle qui en est sortie ne semble sûrement pas être d'une qualité inférieure; 3^o et pour ce qui est de la représentation même, la physionomie du pays, du pays vrai et du pays vivant, ne s'y réfléchit-elle pas comme en un « miroir »

plus fidèle, puisque c'est le terme consacré? En 1885, sur les 353 députés, on comptait 149 propriétaires et agriculteurs; 51 avocats et notaires; 40 employés; 27 professeurs et maîtres; 24 ecclésiastiques; 23 fabricans et industriels; 10 négocians en gros et marchands; 10 médecins ou officiers de santé; 7 capitalistes ou banquiers; 5 ingénieurs; 5 publicistes et journalistes; 2 artisans. Et, sans doute, cette énumération montre clairement que le dosage pourrait être meilleur, la distribution plus juste, la représentation plus exacte; mais pourtant que le politicien de profession, avocat, médecin, journaliste, n'y pousse pas comme une ivraie qui étouffe tout, est-ce donc un résultat à dédaigner?

Non: une fois de plus, ce qui demeure de cette expérience, même médiocre, ce n'est pas la condamnation sans appel du régime autrichien des classes; le serait-ce, que ce ne serait pas celle de la représentation des intérêts, puisque l'on peut la concevoir autrement; et le serait-ce encore, que ce ne serait pas celle de la représentation professionnelle dont le régime autrichien n'est qu'une ébauche très imparfaite; et le serait-ce enfin, que ce ne serait point la condamnation de la représentation organique, puisque ni la représentation professionnelle n'est, à elle seule, toute la représentation organique, ni la représentation organique n'est, nécessairement, la représentation professionnelle. Disons ou répétons que tout n'est pas à prendre dans le régime autrichien, mais que quelque chose est à y prendre; que, s'il a des défauts, des inconvéniens pour l'Autriche elle-même, il en aurait bien davantage pour la France, qui n'est pas l'Autriche; que, par conséquent, il ne faut pas l'introduire chez nous tel quel et en bloc, mais qu'il est bon à voir, à décomposer et à imiter — librement, — en quelques-unes de ses parties, les plus modernes. Et, cela pris de lui et le reste laissé, ses vieilleries féodales et seigneuriales, tout ce par quoi il sonne l'antique et le faux aujourd'hui, cherchons si, autre part, il n'est pas autre chose dont nous puissions tirer profit.

Espagne.

L'organisation du Sénat espagnol mérite évidemment une mention spéciale. Aux termes de l'article 20 de la constitution du 30 juin 1876, il se compose : « 1° de sénateurs de droit; 2° de sénateurs nommés à vie par la couronne; 3° de sénateurs élus par les corporations de l'État et par les plus haut imposés. » Il y a 180 membres nommés à vie ou sénateurs de droit, et 180 membres élus : les deux principes de nomination royale et

d'élection et les deux parties du Sénat, permanente et temporaire, se balancent.

Nous ne parlerons pas des sénateurs de droit : fils du roi et de l'héritier présomptif, grands d'Espagne justifiant d'un certain revenu, ou titulaires des plus hautes charges militaires, religieuses ou judiciaires. Des sénateurs à vie, nous ne parlerons que pour rappeler que, si c'est le roi qui les nomme, il est obligé de les choisir en douze catégories de sujets espagnols que la loi détermine. Le point intéressant pour nous est dans les catégories d'électeurs bien plus que dans les catégories de personnes susceptibles d'être appelées au Sénat par le roi.

Les sénateurs élus le sont : 1^o par les archevêques, évêques et chapitres de chacune des provinces qui forment les neuf archevêchés; 2^o par les académies : Académie royale espagnole; Académies d'histoire; des beaux-arts; des sciences exactes, physiques et naturelles; des sciences morales et politiques; Académie de médecine de Madrid; 3^o par chacune des dix Universités, avec le concours des recteurs et professeurs, des docteurs qui y sont immatriculés, des directeurs d'institutions d'enseignement secondaire et des chefs d'écoles spéciales du ressort; 4^o par les *Sociétés économiques d'Amis du pays*, lesquelles élisent à deux degrés un sénateur pour chacune des cinq régions où elles se groupent territorialement : Madrid, Barcelone, Léon, Séville et Valence. Toutes ces corporations religieuses, littéraires et savantes désignent ensemble 30 des sénateurs élus, 1 par corporation, à savoir : les archevêchés, 9; les académies, 6; les universités, 10, et 5 les *Sociétés des Amis du pays*. Les 150 membres, qui restent pour compléter le nombre de 180, sont élus par les conseils provinciaux (équivalent de nos conseils généraux), des délégués des conseils municipaux et les principaux contribuables, ce qui, on le voit, ne laisse pas de se rapprocher un peu de notre système français.

Comment ne pas estimer qu'au total c'est une organisation très remarquable, où peut-être ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le droit de représentation conféré aux *Sociétés économiques des Amis du pays*? Pour les archevêchés et les chapitres, en effet, et pour les universités et même pour les académies, on pourrait présenter ce droit comme une survivance d'un régime ancien aux origines reculées, comme une espèce de fantôme d'histoire qui revient et rôde dans les institutions; mais, pour les *Amis du pays*, leur origine ne se perd point en la nuit des temps : on connaît parfaitement l'époque de leur premier épanouissement, qui fut le règne de Charles III; la date de leur fondation, qui est 1785; le nom de leur fondateur, qui fut le comte de Campomanes. Elles

n'ont donc qu'un siècle d'existence, elles sont modernes. Modernes par leur âge, elles le sont plus encore par la fin qu'elles poursuivent, si cette fin est « d'encourager l'industrie et d'augmenter la richesse publique par le développement des arts et des manufactures, de l'agriculture, etc. », toutes choses dont l'État moderne se préoccupe plus que ne faisait l'État ancien.

Or il est remarquable que la constitution espagnole garde à ces sociétés économiques une place dans la représentation au Sénat; mais il y a plus : et c'est qu'elles ont également une place réservée dans la représentation à la Chambre des députés. Et non seulement elles, mais « les universités littéraires »; non seulement les universités, mais « les chambres de commerce, industrielles et agricoles officiellement organisées. » Ainsi, à côté des districts ou circonscriptions territoriales, voici des « collèges spéciaux », des *corporations* (le mot est dans la loi), voici des *circonscriptions sociales*.

Il y a une de ces circonscriptions sociales, chaque fois qu'une université littéraire, une *Société économique d'Amis du pays*, une chambre de commerce, d'industrie ou d'agriculture officiellement organisée compte 5000 électeurs inscrits; et, quand une seule corporation ne compte pas les 5000 électeurs nécessaires, elle se joint, pour constituer un collège électoral, aux autres corporations de même classe ou de même ordre, géographiquement les plus voisines.

Les conditions d'inscription sur les listes de ces corporations ou groupes de corporations sont, d'abord et naturellement, d'être inscrit sur les listes générales, sans mention d'incapacité ou de suspension du vote; ensuite, d'établir qu'en se faisant inscrire sur ces listes, on a communiqué à la junte municipale l'attestation exigée; enfin de justifier d'un titre académique ou professionnel, lorsqu'on réclame l'inscription à une université, ou du brevet de membre effectif ou correspondant, lorsqu'il s'agit d'une société économique ou d'une chambre de commerce, d'industrie ou d'agriculture.

Si ce n'est pas tout ce que nous proposons pour arriver à la représentation organique, à la représentation réelle du pays, c'est du moins une partie de ce que nous proposons; avec la base du suffrage universel, d'où la construction doit s'élever : si ce n'est pas la représentation professionnelle achevée, ni la représentation organique, c'en est du moins un commencement. Et personne ne soutiendra qu'il n'engage pas à y persévérer et à le perfectionner, — en dépit de mœurs électorales longtemps détestables et qui sont encore mauvaises, — puisque dans les Chambres espagnoles, quelles que soient les inévitables querelles d'intérêt ou

rivalités d'ambition, les partis sont, en leur masse, cohérens et disciplinés: que ces partis ne sont pas acéphales comme les nôtres, qu'ils ont des chefs; qu'il n'est point de parlement au monde où se rencontre plus de talent, d'éloquence et de savoir qu'aux Cortès; et que, somme toute, malgré ce qu'on peut, de loin ou à première vue, croire une assertion paradoxale, l'Espagne est peut-être, de nos États occidentaux, celui qui a le mieux observé, depuis vingt ans, la pratique essentielle du parlementarisme anglais, la règle des deux unités du parlementarisme classique: deux grands partis ayant une doctrine, un programme, une « équipe de gouvernement », se combattant dans le champ de la constitution, et se succédant au pouvoir.

Les villes libres et hanséatiques. — Brème.

Remontons vers le Nord. Nous retrouvons en Allemagne trois petites républiques, — trois États communaux, — les trois villes « libres et hanséatiques » de Lübeck, Brème et Hambourg. Leurs institutions se ressemblent et sont un amalgame d'ancien et de moderne; c'est une organisation ancienne, accommodée aux idées et aux nécessités modernes, mais où le moderne l'emporte.

Dans ces trois villes libres et hanséatiques, à Lübeck comme à Brème et comme à Hambourg, le pouvoir suprême est partagé entre deux assemblées: un *Sénat*, de 14 ou 18 membres, une *Bourgeoisie* (*Bürgerschaft*) de 150 ou 160 députés. Une disposition, commune aux trois cités, veut que des 14 sénateurs, à Lübeck, six au moins, soient des juriconsultes et cinq au moins, des commerçans; que des 18 sénateurs, à Brème, dix au moins soient juriconsultes et cinq commerçans; à Hambourg, que neuf au moins aient étudié le droit et les finances, et que sept au moins exercent ou aient exercé le commerce.

Les *Bourgeoisies*, ou, pour être tout à fait exact, la *Bourgeoisie* de Brème peut être citée comme un type de représentation professionnelle moderne, et de représentation professionnelle complète, à la différence du système autrichien. Sont électeurs et éligibles à la bourgeoisie de Brème les citoyens âgés de 25 ans et depuis trois ans domiciliés au lieu du vote. Ils sont divisés en huit classes dont chacune élit ses propres députés.

La première classe comprend les électeurs de la cité de Brème munis de diplômes universitaires: elle élit 14 députés. La seconde comprend les commerçans de la ville même, et elle nomme 42 députés. La troisième classe se compose des industriels de l'État entier, répartis en dix sous-classes suivant la variété des professions: elle nomme 22 députés. La quatrième classe

réunit tous les autres électeurs de la cité de Brème qui ne rentrent pas dans les classes précédentes, et elle élit 44 députés. La cinquième et la sixième classes comprennent respectivement les électeurs des deux villes annexées à l'État de Brème et élisent l'une 4, et l'autre 8 députés. La septième classe et la huitième, finalement, comprennent les électeurs des 35 communes rurales de l'État; avec, dans la septième, les plus haut imposés, et dans la huitième, tous les autres citoyens.

Le vote est secret et l'élection directe pour toutes les classes, excepté la troisième, à cause de sa division en dix sous-classes correspondant aux diverses industries; chaque sous-classe y désigne généralement 1 électeur secondaire par 10 électeurs primaires, et les électeurs secondaires élisent ensuite les 22 députés de la classe.

Suffrage universel, villes et campagnes, catégories professionnelles, pour la *Bürgerschaft* ou la *Bourgeoisie*; et, pour le Sénat, attribution d'un certain nombre de sièges à des personnes instruites dans le droit, d'une part, — d'autre part, à des commerçans —; du coup, c'est la représentation professionnelle, et plus que cela: c'est une représentation organique, sous une forme moderne, en ce qu'elle descend jusqu'au suffrage universel et se règle sur la profession ouverte; c'est une représentation organique double, en ce qu'elle organise tantôt le corps électif (*Sénat*), tantôt le corps électoral (pour la *Bourgeoisie*). Aussi ne voulons-nous plus d'autre exemple, quoiqu'il ne soit pas impossible de trouver ailleurs la représentation professionnelle ou une représentation organique quelconque, au moins à l'état fragmentaire et rudimentaire.

Éléments ou fragmens de représentation organique aux Pays-Bas, en Suède, en Roumanie, en Serbie, etc.

Des éléments de représentation organique, on en trouverait aux Pays-Bas (où la première Chambre est élue par les conseils provinciaux); en Suède (où la première Chambre est élue par les assemblées provinciales et les conseils municipaux des villes qui ont plus de 25 000 âmes); et l'on en trouverait encore en d'autres pays.

Dans la législation de la Grande-Bretagne, même après les réformes de 1832 et de 1867, même après celle de 1884, même après que les *comtés* et les *bourgs* n'ont plus été que des circonscriptions géographiques de droit égal, et sans insister sur les antiques privilèges électoraux des maîtres ès arts des universités, des « bourgeois » ou des membres des corporations ou associa-

tions de la Cité de Londres, les universités n'ont-elles pas conservé leur représentation à elles, et ne demeurent-elles pas, elles seules et à part, des collèges électoraux? En Hongrie, en Norvège, en Italie, en Portugal, bien qu'on n'ait pas sans doute, si les mots ont leur valeur pleine, la représentation professionnelle, ni la représentation réelle du pays, ni une représentation organique, bien que l'on n'y ait pas une organisation du suffrage et que le suffrage lui-même ne soit point partout universel, il n'y aurait pas besoin d'un bien grand effort pour y arriver; et l'on voit en quelque façon cette organisation poindre et surgir du sol. Il nous reste, dans tous les cas, en terminant ce rapide et sommaire examen, il reste debout, utilisables pour nous, les trois exemples de la Chambre des députés du Reichsrath autrichien, de l'Espagne, et de la Bourgeoisie de la ville de Brème.

Certes, on peut dire, — et nous ne l'avons pas caché, — que, si le système autrichien est une forme mixte de la représentation organique, il contient moins de choses modernes que de choses anciennes, trop d'anciennes choses et de trop anciennes choses; que, même après qu'on y aura, comme on le veut, introduit tout le monde en une cinquième classe, même alors, rajeuni par les pieds, il demeurera trop vieux par la tête. Et pour la cité de Brème, on pourra invoquer des coutumes respectées, rendues vénérables par une longue paix, les mœurs d'une république de marchands, une réalisation locale, avant qu'aucun philosophe l'eût conçu, de ce que Spencer appelle « le gouvernement industriel »; on pourra observer que la constitution actuelle de la ville libre et hanséatique ne date, il est vrai, comme la nôtre, que de 1875, mais qu'elle a derrière elle et sous elle, la soutenant, la supportant, les fortes assises d'une tradition lentement formée et qu'une révolution terrible n'a pas interrompue, de telle sorte que les classes professionnelles n'y sont que ses corporations de jadis, décoiffées de la salade, démaillottées de la cotte, vêtues à la moderne.

Tout cela, on le dira sans doute, et ce sera juste; on dira, et ce sera juste, que Brème, en somme, n'est qu'une ville; ou si, avec ses faubourgs et sa banlieue, on l'élève à la dignité d'État, que ce n'est qu'un État minuscule, et encore un État communal.

Mais la constitution espagnole est de 1876; la dernière loi qui porte règlement des élections aux Cortes est de 1890; les chambres de commerce, d'industrie ou d'agriculture, les *Sociétés des Amis du pays* sont des groupes ouverts et libres, de type pleinement moderne. Même pour ce qui est de l'Autriche, le système décrit, trop resserré, ne peut-il être développé? et, trop ancien, ne peut-il être renouvelé? Et pour ce qui est de Brème,

l'exemple d'un État communal ne peut-il pas être étendu à un État national? D'un petit État à un grand y a-t-il ici plus qu'une question de mesure? Les cadres de la représentation ne pourraient-ils pas être chez nous, — on ne dit pas identiques, — mais semblables? et aussi bien nous ne proposerions pas de copier servilement, en France, ni Brème, ni l'Espagne, ni l'Autriche.

Que si, néanmoins, l'on s'obstine à croire qu'il faut, pour une pareille organisation, comme une prédisposition héréditaire; que les nations contemporaines y sont impropres ou peu propres, à moins qu'elles ne se souviennent d'un de leurs états antérieurs et s'y sentent encore en secret attachées; à moins qu'elles ne soient restées presque stationnaires ou ne soient entrées qu'à regret, et en résistant, dans les voies modernes; si on le croit, si on le dit, nous répondrons par ce qui s'est passé en Belgique, pendant les débats sur la revision de la constitution, il n'y a guère plus de deux ans.

III. — FORMES NOUVELLES. OU PROJETS DE « REPRÉSENTATION ORGANIQUE »

La revision de la Constitution belge (1890-1893).

La Belgique est bien un État moderne, et c'est bien le problème de la construction de l'État moderne qui, récemment, s'est posé devant elle, sous les espèces de l'extension du droit de suffrage jusqu'au suffrage universel. De toutes les nations de l'Europe, c'est donc elle qui a fait la dernière expérience, et, par cela même qu'elle est venue la dernière, c'est donc elle qui l'a faite sur les données les plus complexes, dans la complexité toujours croissante de l'État moderne. Elle l'a abordée, cette expérience, non pas avec la béate ignorance et l'optimisme naïf de 1848, où il semblait qu'on projetât l'humanité dans la lumière, le bonheur, l'amour et le progrès infinis, mais avec le sentiment plus éclairé des maux qui accompagnent la toute-puissance de la foule : de la sottise crédulité, de l'inconstance puérile, de l'envieuse lâcheté, de la brutalité sauvage du Nombre; elle est allée vers le suffrage universel, après le suffrage universel; contrainte à le subir, elle le connaissait par nous, et elle s'est méfiée. Ses hommes politiques ont essayé de tous les remèdes, de tous les préservatifs, de tous les dérivatifs; ils ont multiplié les précautions et prescrit à l'avance une rigoureuse antisepsie. Qu'ils se soient entendus sur la meilleure médecine, je ne sais et, à la vérité, je ne le pense pas; mais ils ont vu le danger et ils ont voulu le combattre.

Eh bien! dans cette poursuite de l'antidote aux maux inévitables de l'inévitable suffrage universel, il n'y a pas eu moins de

quinze à vingt propositions impliquant à quelque degré la représentation organique sur la base professionnelle. J'écarte tout de suite celles de ces propositions qui n'avaient d'autre objet que de constituer, pour le Sénat ou la Chambre des représentants (c'est le plus souvent au Sénat que l'on pensait) des catégories d'éligibles : — car, par les catégories d'éligibles, bien que l'on ait, en cette occasion, soutenu une théorie contraire, — on n'organise que le corps élu, nullement le corps électoral ; et ainsi ce n'est pas le suffrage que l'on organiserait, ou l'on ne l'organiserait que très indirectement. Mais il y en avait d'autres, et plusieurs autres, qui, partant d'un principe différent, organisaient vraiment le suffrage universel, en organisant le corps électoral, et qui eussent donné vraiment une représentation organique.

Telles d'entre elles aboutissaient, plutôt qu'à la représentation professionnelle, à une sorte de représentation des intérêts, formés en masse, totalisés et « socialisés », et puis répartis en trois groupes : Capital, Travail, Intelligence ou Science. A chacun d'eux était attribué un tiers des sièges à pourvoir, et dans chacun de ces groupes d'intérêts, si généraux qu'ils étaient censés réunir et classer tous les intérêts sociaux, des intérêts plus particuliers marquaient ensuite des subdivisions. Le capital, par exemple, se subdivisait en mobilier et en immobilier ; comme il avait en tout 72 sièges, l'immobilier en avait 36. Lui-même se subdivisant en grande propriété et petite propriété, la grande propriété foncière prenait 18 de ces sièges, et la petite, 18. Enfin l'une et l'autre étant ou urbaines ou rurales, c'était une subdivision de plus : la grande propriété urbaine avait 9 sièges et, la grande propriété rurale 9 ; de même pour la petite propriété foncière.

Quelques propositions analysaient autrement la société, divisaient plus et subdivisaient moins, et au lieu de trois grands groupes, établissaient du premier coup dix catégories « d'intérêts ou de fonctions sociales » mais plus près de la représentation professionnelle : Agriculture, Industrie, Commerce, Propriété, Administration, Enseignement, Art, Médecine et Hygiène, Organisation judiciaire, Défense nationale. Ailleurs encore on trouvait le souci de ce qui est, en effet, le fondement de toute représentation organique : la double base territoriale et sociale. Si ce n'est pas tout à fait « la représentation réelle du pays », parce que les « unions intermédiaires », les « corps constitués » n'y ont point la place qu'ils ont dans le pays, en toutes ces propositions, du moins, on sent le besoin de sortir de « l'inorganique » et de se rapprocher de « l'organisé ».

Ce n'est pas un fait sans signification, c'est un symptôme, qu'elles aient été aussi nombreuses pendant les trois ans qu'a

duré la revision de la constitution belge. Et comme, doctrinalement, la même conclusion s'imposait à toutes les écoles philosophiques, historiques et juridiques, pratiquement, sur le terrain législatif, la même solution se présentait à tous les partis; car M. Helleputte ou M. le duc d'Ursel peuvent être suspects de tendresse pour la corporation chrétienne du moyen âge; mais je ne sache pas que M. Féron, M. Janson, ni même M. le comte Goblet d'Alviella puissent l'être. Ces propositions ont contre elles pourtant de n'avoir pas été admises : la Belgique leur a préféré un simple expédient, le vote plural, mais il est bon d'en donner les motifs, qui se réfutent d'eux-mêmes.

On a dit : « La représentation des intérêts (c'était bien d'elle qu'il s'agissait) est impossible dans les conditions actuelles de notre état social. » Et voilà un bel argument, par lequel une réforme est arrêtée tout net, mais d'un *a priori* par trop décidé et tranchant; autant vaudrait, *a priori*, l'affirmation contraire. Il ne faut pas affirmer, ni nier; il faut voir. On a dit encore, et c'est la même idée sous une autre forme : « La représentation des intérêts a des côtés séduisants, mais les plus chauds partisans de ce système n'ont pas réussi à le traduire en formule pratique. » Et voilà aussi un bel argument, mais qui va très vite en besogne et que nous connaissons déjà.

M. Beernaert en convenait : « Le principe serait excellent. » Mais il avait peu de foi dans les partis : « On ne peut guère attendre d'eux que la pondération des divers intérêts puisse être étudiée et réglée dans un esprit de justice absolue. » Cependant, reprenait-on en chœur, si, à un moment donné, les questions économiques et sociales viennent à primer toutes les autres, à cette heure-là, lointaine encore, on se ralliera à la « représentation des intérêts. »

D'où nous tirons le droit de joindre aux exemples empruntés des législations positives ces propositions restées en chemin. Elles montrent que l'on pense toujours à la représentation organique, — dont la représentation des intérêts n'est qu'un aspect; — que l'on y pense, non comme à une curiosité du passé, mais comme à une solution de l'avenir. De toutes les objections que l'on met en avant, de toutes les réserves dont on l'entoure, il n'en est pas une qui repose sur ce qu'elle serait une chose qui ne vit plus, mais sur ce qu'elle serait une chose qui ne pourrait vivre encore. Personne ne songe à en galvaniser les formes mortes, ces vieilles institutions qui sont comme le linceul dans lequel sont cousues les petites nations allemandes, au fond du tombeau où les mure l'empire. Personne n'invoque ou n'évoque le moyen âge; on n'en cite les survivances que pour ne pas les imiter.

Et, si l'on adresse un reproche à la représentation organique, ce n'est point d'être usée, c'est de ne pas être mûre.

Mais est-ce vrai? et n'est-elle pas mûre? Est-elle « impossible dans les conditions actuelles de la société »? Ne peut-on « réussir à la traduire en formule pratique »? Faut-il renoncer à la régler dans un esprit sinon d'absolue, au moins de suffisante justice? L'heure enfin est-elle si lointaine, où les questions économiques ou sociales prédomineront sur toutes les autres, et où, par conséquent, il faudra mettre la représentation en harmonie avec le monde transformé? De cette heure-là, sourd qui n'entendrait pas sonner déjà les premiers coups!

A présent, qu'il y ait quelque difficulté à assurer, en organisant le suffrage, « la représentation réelle du pays », qui le conteste? Le vice à éviter, ce serait de constituer arbitrairement des groupes; d'en négliger ou d'en omettre arbitrairement; de rattacher arbitrairement les citoyens à celui-ci ou à celui-là; de reconnaître arbitrairement à chacun de ces groupes une importance égale et de ramener ainsi à la représentation des groupes seuls, quand le but est la représentation des individus dans le groupe; de dédaigner toute proportion et de supprimer radicalement le Nombre, alors que, si le Nombre ne doit pas être tout, il ne doit pas davantage n'être rien. Mais, de ce vice, ne se saurait-on garder, et la difficulté est-elle à jamais insoluble?

On nous permettra de ne point le croire, et à ceux qui nous interrogent, qui demandent quels seraient les groupes ouverts et libres dont on ferait les cadres du suffrage universel organisé, comment ils subsisteraient et quelle valeur proportionnelle il leur serait attribué, de répondre à présent par des faits et des chiffres, que fournit la statistique officielle de la France. Car, pas une minute, nous n'avons oublié, en cette incursion à travers la théorie, l'histoire et les législations étrangères, que nous ne travaillions ni sur une abstraction, ni sur un cadavre, ni sur un corps autre peut-être que notre corps national; qu'avant de rien adopter du dehors, il faudrait tout adapter à la France; et que, si c'est l'État français de demain qui est à construire, il ne doit et ne peut sortir que de la France d'aujourd'hui.

CHARLES BENOIST.

REMORDS D'AVOCAT

DERNIÈRE PARTIE (1)

I

— Et quand il serait occupé, ton mari!... Puisque je viens exprès pour lui parler!

C'était M^{me} Dorange, entrée en claquant les portes comme vent d'orage.

— Bien, maman, je vais le prier de monter... Mais, je t'en prie, calme-toi... On dirait, à ton air, que tu te proposes de lui faire une scène!... Épargne-moi, de grâce. Je ne suis pas encore bien solide, et...

— Oh! si tu préfères, je vais descendre à son cabinet, cela m'est égal... Certainement c'est pour une explication, mais je trouve tout naturel que tu y assistes. Sois tranquille, je ne m'emporterai pas. D'abord... Ah, le voici!

— Bonjour, madame Dorange, vous allez bien? dit Desmauves qui entrait en toussant, — son tic quand il était préoccupé. — Par-dessus son binoche l'avocat scrutait rapidement le visage de sa belle-mère : — Vous avez besoin de moi?... Qu'est-ce qui me procure le plaisir?...

— Quelque chose de très sérieux. Tout à l'heure j'allais au marché avec ma nouvelle bonne... Je me croise, au coin de la rue Racine, avec qui? Léonce Capitrel. Il rentrait chez lui, une grosse botte d'asperges sous le bras, des asperges énormes. Je

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

15

tout à l'heure; vous me punissez trop cruellement : je venais ici chercher l'espérance et la force, et vous me découragez! Mais non, il n'en sera pas comme vous l'imaginez : j'agirai, je m'efforcerai de modifier les idées de ma mère, par moi-même, par ceux qui ont de l'influence sur elle. Elle écoute volontiers M. le curé, pourquoi n'en pas profiter? Il est très bon, très paternel avec moi; si je lui disais mon secret, si je lui confiais ma cause? — C'est mon confesseur.

Le ton, pas plus que les paroles, ne laissa voir s'il y avait là, dans la pensée d'Angèle, une objection, ou un motif d'approbation.

— Quelqu'un qui aurait plus d'action encore sur ma mère, une action décisive peut-être, quelqu'un que je connais peu, mais que je pourrais essayer d'intéresser à mes projets, ce serait le Père Loyer...

— Oh! non, pas celui-là, s'écria Angèle; non, pour rien au monde. — Et une vive rougeur lui monta au visage. — Il me déplait, il est fanatique, ajouta-t-elle, comme cherchant à donner une explication.

— Eh bien! l'abbé Pernat? revenons à ma première idée.

— L'abbé Pernat... oui, si vous croyez qu'il y consente. Mais attendez, attendez encore un peu; je vous le répète, si vous échouez, on nous séparera. Vous ne voulez donc pas rester simplement et toujours mon ami?

— Non, cela n'est pas possible, je ne le veux pas.

— Attendez au moins d'avoir vingt-trois ans; c'est le 2 mai, n'est-ce pas? Moi, j'en aurai vingt-deux le 17 juin. Le jour où vous aurez vingt-trois ans, voyez M. le curé, décidez-le, qu'il parle à vos parens.

— Plus de quatre mois à attendre!

— Dites plutôt : Rien que quatre mois à nous voir encore! Enfin, trouvez-vous autre chose? Ne pensez-vous pas qu'il vaut mieux, bien qu'il n'y ait pas de différence au fond, pouvoir vous appuyer en apparence sur une année de plus? Accordez à mes craintes, à ma timidité devant l'avenir, ce délai que je vous demande, si vous le refusez à la sagesse qui le veut aussi... et, ajouta-t-elle en souriant, qui parle par ma bouche.

Et, comme ils étaient à l'angle d'une allée, elle s'enfuit en courant.

FRÉDÉRIC PLESSIS.

(La deuxième partie au prochain numéro.)

LA CARTE RELIGIEUSE

DE

L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE

Quiconque a passé par Cologne a visité cette sacristie de la cathédrale où l'on conserve le trésor. Tombe de pierre, obscure en plein jour, elle laisse admirer, sous la pénombre du gaz, les reflets confondus des émaux, des bronzes et du vieil or; les châsses resplendissantes confisquent les hommages qu'attendraient les saints ossemens; l'enveloppe fait tort au contenu. Mais on ne remarque point d'ordinaire, le long de la paroi, un modeste parchemin, relique d'histoire parmi ces reliques de joaillerie. Il commémore les solennités de 1842, la pose de la première pierre pour l'achèvement des tours; de nombreux princes allemands l'ont signé; ils y parlent de leur piété, de leur con corde, de leur loyalisme, qui trouveront, dans la montée des flèches vers le ciel, une altière et durable expression. La truelle en main, Frédéric-Guillaume IV avait dit : « C'est l'Allemagne qui édifiera cette façade; et ces portes, Dieu aidant, nous donneront accès dans une ère de prospérité; elles annonceront à nos descendants qu'elles furent érigées par le même esprit qui, vingt-neuf ans auparavant, sauvait notre patrie de la honte et du joug étranger. Qu'il raconte, ce temple, aux générations futures l'existence d'une Allemagne grande et puissante par l'unité de ses souverains et de ses peuples libres. » De leurs signatures, les princes allemands ratifièrent ce vœu. Il fut bientôt classique : « Comme s'élève ce faite, grandiose et lointain, disait en 1848 l'archevêque Geissel, qu'ainsi s'élève la patrie allemande jusqu'aux hautes destinées que la Providence lui a réservées parmi les peuples de la

terre. » Le dôme de Cologne devint un symbole de germanisme; la catholique Bavière et la Prusse évangélique se disputèrent l'honneur d'en illustrer les vitraux; l'Allemagne entière y mit un peu de ses sueurs, de son or et de son âme. En 1880, l'œuvre était achevée; Guillaume I^{er} vint à Cologne; à l'église protestante, il entendit un prêche sur ce thème: « Le Seigneur a fait en nous de grandes choses, qu'il achève en nous son règne: » et puis il s'en fut voir les grandes choses, merveille d'architecture, qui, participant fidèlement, depuis six siècles, aux exaltations et aux décadences du monde germanique, s'était effritée avec le vieil empire et relevée avec le nouveau. En plein Kulturkampf, veuve de son archevêque, la cathédrale, pourtant, se dressait triomphante; ses cloches sonnaient l'Alleluia de la patrie unifiée; en elle s'enlagaient deux Allemagnes, celle du moyen âge et celle de 1870; entre Conrad de Hochstaden, le prélat qui l'avait commencée, et Guillaume de Hohenzollern, l'empereur qui l'achevait, il semblait que l'histoire n'eût pas eu de tournant, pareille, dans sa marche, à la rectitude allongée des nefs: le coude prodigieux qu'avait imposé Luther était comme oublié; en cherchant l'ancienne Allemagne, on revivait de l'ancienne religion; et c'est dans un monument de l'« idolâtrie romaine » que la nation germanique s'incarnait bruyamment; elle mettait un sceau gothique sur son unité. Dans le passé et à certaines heures du présent, catholicisme et germanisme étaient-ils donc synonymes?

Il est une sorte de mystère, le « jeu de Luther » *Lutherspiel*, que jouent dans les banlieues des grandes villes, au profit d'œuvres charitables, des troupes de bonne volonté. Tour à tour on y voit Luther frémir de dégoût au fond de sa cellule, traduire la Bible à la Wartburg, braver l'empereur à Worms, apaiser les anabaptistes soulevés; c'est tout un drame religieux qui se déroule, plein de gaucheries et de heurts, mais passionnant comme l'histoire même qu'il met en scène. *Desinit in piscem*: au moment où le Français espère le dénouement, l'Allemand souhaite un épisode *gemütlich*; on nous présente un Luther en cheveux gris échangeant avec sa Käthe (Catherine) des tendresses d'amoureux rassis. Mais l'enthousiasme rebondit; à la digression bourgeoise succède le lyrisme; un prophétisme facile entr'ouvre des horizons politiques; le génie allemand est émancipé, et des sillons tracés par Luther un nouvel empire surgira: ainsi l'affirme le héraut à un bourgmestre de complaisance, qui grommelait contre la pièce au début, et qui donne à la fin le signal d'applaudir; le public s'écoule emportant cette impression que protestantisme et germanisme sont synonymes. Ce ne sont pas les rois de Prusse qui

démentiront cette conclusion. Avec le même zèle qu'ils apportaient à la restauration de Cologne, ils ont, dans notre siècle, entretenu pieusement la petite ville de Wittenberg, vrai musée de la Réforme. Sur la grande place, Frédéric-Guillaume III dressa la statue de Luther ; Guillaume I^{er} la fit dialoguer avec celle de Melancthon ; Frédéric-Guillaume IV veilla sur les maisons des deux réformateurs ; il fit renouveler, aussi, les portes de l'église du château, qui, sous le poids inattendu des thèses de Luther, n'avaient pas croulé ; il fit inscrire les thèses, sur le bronze ; Frédéric III, prince impérial encore, restaura cette église elle-même. Aux murs intérieurs s'accroche une procession d'écussons nobiliaires ; c'est l'armorial de l'Allemagne protestante, hommage à Luther inhumé dans le chœur. Les temps ont marché depuis que Louis I^{er} de Bavière édifiait aux environs de Ratisbonne le temple de la Walhalla : dans ce Panthéon germanique, Luther a sa place ; mais on l'y dirait égaré, au moins effacé, parmi les illustrations de cette « grande Allemagne », — autrichienne et néerlandaise autant que prussienne et saxonne, — qu'associait le souverain bavarois en un culte commun. L'hégémonie berlinoise, rétrécissant l'empire pour le mieux exhausser, a construit une « petite Allemagne », où Luther domine ; depuis un quart de siècle, on a multiplié ses statues ; en son honneur, on fait chômer les écoles ; dans ce cadre diminué, les proportions de sa figure ont grandi ; il est devenu le héros germanique par excellence, et le protestantisme se présente comme le légat naturel du germanisme.

Ainsi deux confessions coexistent en Allemagne, dont souverains et sujets, suivant les heures, avouent l'une ou l'autre pour berceau de la grandeur allemande. Dans ce procès en recherche de paternité, une question grave est incluse : fatalement le génie allemand conçoit-il, et fatalement l'empire allemand présuppose-t-il une forme nationale de christianisme ? Et pour l'étude de cette question, l'on commencera de déblayer les avenues, si l'on cherche, par une première reconnaissance, les domaines de ces confessions, et si l'on observe, dans les limites de ces domaines, leur façon de régner ou leur façon d'abdiquer. Mais pourquoi cette géographie religieuse est incroyablement complexe, pourquoi s'émiettent ces domaines, pourquoi s'enchevêtrent ces limites, c'est ce que permettront de comprendre, tout d'abord, certaines remarques d'histoire.

I

La paix d'Augsbourg reconnut aux souverains dans les principautés, aux majorités dans les villes libres, le droit de changer de religion; elle accordait la liberté de conscience aux détenteurs du pouvoir, et à eux seuls. L'absolutisme laïque alla croissant. Les sujets et les minorités durent confesser et prier Dieu comme la puissance temporelle voulait qu'il fût confessé et prié; la conscience de l'individu, sauf tolérance, dut refléter strictement la conscience de l'État; si le prince oscillait entre des confessions rivales, il pouvait exiger que les âmes de son peuple oscillassent, tout comme la sienne, et la fidélité à un dogme devenait coupable, si de ce dogme le prince se détachait. Le droit public de la vieille chrétienté défendait à tous, grands et petits, l'apostasie; les maximes nouvelles permirent aux puissans, suivant les évolutions de leur esprit ou de leurs caprices, non point seulement de défendre, mais d'ordonner des changemens de confessions. Promoteurs de la réforme au xvi^e siècle ou serviteurs de la contre-réforme au xvii^e, nombreux furent les souverains allemands qui exploitèrent cette permission. *Cujus regio, ejus religio*, tel était l'adage; pris au pied de la lettre, il signifiait que la sujétion d'un homme à une souveraineté temporelle impliquait et devait entraîner, sauf licence spéciale, son obéissance spirituelle, soit au pape, accepté par le prince, soit au prince, « pape en ses terres. »

C'est au nom de ce principe que, deux siècles durant, de 1556 à 1750, la carte religieuse de l'Allemagne fut remaniée. Un certain nombre d'âmes mystiques, d'une beauté et d'une pureté achevées, avaient salué dans la Réforme les noces d'argent du Christ avec son Église, qu'il voulait faire plus sainte pour la rendre plus digne de lui; elles y avaient applaudi, aussi, un réveil intense de l'initiative religieuse. L'illusion fut courte, le réveil bientôt assoupi; la crise religieuse qui travaillait l'Allemagne se vint dissoudre en une période d'engourdissement, qui dura jusqu'au xviii^e siècle. Dans chaque petit État de l'empire, la foi, au lieu de fermenter dans les âmes, se superposait à elles. En dépit des doctrines mêmes de Luther, elle n'était plus un mouvement et un produit de la conscience, mais comme une livrée que le prince imposait au sujet. La religion descendait d'en haut, non point, comme au moyen âge, d'une colline lointaine, le Vatican, cime religieuse par essence, assez élevée d'ailleurs et d'un assez vaste rayonnement pour ne point écraser ceux qu'elle abritait.

mais d'une cime toute prochaine, d'autant plus impérieuse que médiocre en était l'altitude, étouffant tout dans l'étroit périmètre qu'elle commandait, et concentrant sur elle-même les rayons de la religion plutôt qu'elle ne les répercutait. S'exaltant sur un pareil faite, l'État fixait aux sujets l'obédience de Luther ou l'obédience de Rome, et mesurait d'ailleurs, en ce dernier cas, le degré de déférence qu'ils devaient au pape.

Un jour vint où l'ancien régime sombra; de ces innombrables princes, évêques, abbés et margraves, qui détenaient chacun quelques terres et quelques âmes allemandes, la ruine fut en un clin d'œil consommée; leurs querelles de mitoyenneté furent oubliées; leurs peuples furent triturés et mêlés pour l'installation d'un nouvel équilibre germanique; leurs juristes tombèrent en inactivité d'emploi; ce fut une universelle et brusque déchéance; et de tout ce que ces princes avaient pensé et ordonné, c'est dans la géographie religieuse, et là seulement, que subsistent des vestiges. Pour les y rencontrer en grand nombre, il suffit de se promener à travers l'Allemagne religieuse, avec une vieille carte de l'Allemagne politique.

Un peu plus de trois lieues séparent Tubingue, la ville universitaire du Wurtemberg, et Rottenburg, la bourgade épiscopale. La route est plane; parfaite de rectitude et d'aisance, elle ne frôle aucun de ces obstacles naturels qui maintiennent parfois des douanes intellectuelles: on imaginerait, à l'œil nu, qu'un même courant, flux protestant ou reflux catholique, a dû s'épandre tout le long du chemin, et que ce morceau de terre, homogène au point de vue physique, est homogène aussi au point de vue religieux. Il n'en est rien; sous l'aspect uniforme des choses survivent, entre les hommes, des bigarrures de croyances; tels villages sont protestans, tels autres catholiques, suivant qu'ils relevaient, aux siècles passés, du duché de Wurtemberg ou du comté de Hohenberg; la lisière mitoyenne qui séparait les deux territoires s'interposait, à la façon d'une cloison étanche, entre les deux confessions. Parmi les Souabes, jadis soumis à des dominations diverses, le *xix^e* siècle a pu créer une certaine unité politique; mais dans cette patrie agrandie et précisée que le Wurtemberg leur a ménagée, le morcellement religieux persiste, dernière trace d'une époque où l'unité n'existait pas.

Pour une plus persuasive expérience, descendez la rive badoise du Rhin. Vous y trouvez d'abord une assez longue bande protestante: ainsi le voulut Charles II, margrave de Bade-Durlach, qui reforma son église en 1553. Mais à trois reprises cette bande est trouée par des villages catholiques: dépendant de l'évêché de

Bâle ou de l'Autriche, ils avaient le droit et le devoir de conserver la messe. Lorsque au margraviat succèdent les anciennes possessions autrichiennes, le catholicisme reparaît; mais au milieu de son domaine, le protestantisme pointe: c'est au village de Weisweil, dont la famille de Bade-Durlach, qui en était propriétaire, donna les âmes à la Réforme. Les seigneuries de Mahlberg et de Lahr succédaient aux terres d'Autriche le long du fleuve; elles étaient le bien commun des margraves de Baden-Baden, longtemps indécis et finalement catholiques, et des comtes protestans de Nassau. N'y cherchez point l'uniformité religieuse! la conscience collective des deux maisons souveraines était ondoyante et diverse: cette diversité s'est maintenue. A la hauteur d'Offenburg, la rive redevient catholique: les margraves de Baden-Baden en étaient les maîtres; ils se convertirent deux fois au protestantisme et deux fois au catholicisme; à la dernière oscillation, ils installèrent, avec plein succès, l'Église romaine dans leurs terres. De nouveau, la Réforme est riveraine en face du confluent de l'Ill; Philippe IV, comte de Lichtenberg, gouvernait ces parages; en 1545 il y supprima la messe; depuis lors c'est un pays de prêches. Un tout petit village, Hanau, échappait à ce prince; il relevait du chapitre de la cathédrale de Strasbourg; on le retrouve catholique, comme ses anciens seigneurs. Quatre souverainetés se succédaient ensuite le long du fleuve; Baden-Baden (et la rive est catholique jusqu'à la hauteur de Carlsruhe); Bade-Durlach (et la rive est protestante jusqu'à la hauteur de Landau); l'évêché de Spire et la rive redevient catholique jusqu'à la hauteur de Spire); enfin le Palatinat. Cette dernière région fut réformée au xvi^e siècle, redevint catholique après 1623, protestante après 1648, catholique après 1685. Mais à la différence du margraviat de Baden-Baden, où la dernière conversion du prince rallia tous les habitans, le Palatinat ne recouvra point son unité religieuse; et la rive badoise du Rhin se termine, au nord, par une bande de terre où les confessions sont passablement mélangées.

On pourrait poursuivre une pareille étude pour toutes les régions de l'Allemagne. La ville libre de Nuremberg, en 1524, introduisit la Réforme dans ses terres: le margrave Georges d'Anspach fit de même, en 1528, aussi bien pour Bayreuth, dont il était régent, que pour Anspach, dont il était souverain: voilà l'origine des districts protestans de la Bavière; et les petites communes catholiques, qui dessinent à travers ces districts un très léger pointillé, répondent à d'anciennes enclaves possédées par les ducs de Bavière, par les évêques d'Eichstaedt ou de Wurzburg,

ou par l'Ordre teutonique. Les bourgs ou cantons isolés, sorte d'oasis catholiques, qui font tache en pays protestans, sont en général de vieux domaines épiscopaux : Geisa, par exemple, aujourd'hui doyenné catholique dans le protestant duché de Saxe-Weimar, appartenait à l'évêché de Fulda. Pour expliquer la genèse de l'Allemagne religieuse actuelle, le spectacle de la Prusse orientale est spécialement instructif; le diocèse d'Ermeland, qui la régit, comprend une enclave catholique, dont Braunsberg est la grande ville, et une vaste région, presque entièrement évangélique, dont Kœnigsberg est le centre. L'enclave est formée par les terres de l'ancien évêché : devant le palais épiscopal de Frauenburg, posté sur une éminence qui domine la Baltique, deux petits canons sont installés, aussi pacifiques, aujourd'hui, que les agneaux porteurs de bannières, dont leur culasse est ornée comme d'une armoirie; ils rappellent l'époque où les prélats d'Ermeland avaient le sceptre en même temps que la crosse, et qui finit au premier partage de la Pologne. La fidélité de ces évêques à l'église romaine permit aux sujets de rester catholiques; Albert de Brandebourg, à leurs portes, faisait du duché de Prusse une terre protestante. Partout en Allemagne, les anciens maîtres ont gardé sur les consciences une prise posthume; sur le système de correspondance entre les hommes et Dieu, ils ont pour longtemps marqué leur empreinte; et la confession chrétienne dont ils décidèrent le règne continue de régner, même sans leur dynastie. Tant bien que mal, on a pu niveler le sol de l'Allemagne politique; mais on n'a point obtenu que le sol de l'Allemagne religieuse cessât complètement d'être raboteux.

II

Que le xix^e siècle en ait atténué les aspérités, cela d'ailleurs est indéniable. Si, prenant deux cartes d'Allemagne, on y marquait, à l'aide de couleurs variées, le domaine des confessions en 1750 et en 1896, on constaterait, sans doute, une parfaite analogie quant à la disposition des masses colorées; mais la carte de l'Allemagne contemporaine comporterait des nuances plus amorties, des teintes moins accentuées, des couleurs moins décisives et moins sûres d'elles-mêmes. On indiquerait, par ce commencement de dégradation, que l'homogénéité des anciens noyaux religieux n'est point demeurée intacte et que les unanimités d'autrefois, catholiques ou protestantes, descendent à la situation de majorités. Munich, Cologne, Fribourg-en-Brisgau, étaient au début du siècle des villes purement catholiques; la première,

aujourd'hui, compte 50 000 protestans, la seconde 34 000, la troisième 13 000. Inversement, Berlin, jadis exclusivement protestant, abritait, en 1846, 16 000 catholiques, 51 000 en 1874, 80 000 en 1880, et, s'il en faut croire l'Almanach de la Marche, près de 150 000 aujourd'hui. De 1880 à 1885, en Prusse rhénane et en Westphalie, où le catholicisme est prééminent, la proportion des catholiques, par rapport à la population totale, s'est abaissée, et celle des protestans s'est élevée. On constate le phénomène contraire dans le reste de la Prusse, où le protestantisme prédomine. Représentez-vous une échelle, l'une des confessions tout près du faite, l'autre tout près du pied, et la première ayant commencé de descendre, la seconde ayant commencé de monter : voilà l'image des évolutions religieuses sur beaucoup de points de l'Allemagne.

C'est dans le royaume de Saxe qu'on peut saisir avec la plus frappante précision le jeu complexe, et relativement récent, de ces échanges confessionnels. On distingue en Saxe les États héréditaires (cercles de Dresde, Leipzig, Zwickau), où pendant longtemps il n'y eut presque point de catholiques, sauf à la cour, et l'Oberlausitz, où l'Église romaine eut toujours des fidèles. Dans les États héréditaires, on comptait, en 1835, 9 000 catholiques ; en 1871, près de 27 000 ; en 1875, près de 44 000 ; en 1887, 57 000 : C'est dans l'arrondissement de Dresde, surtout, et durant les années qui suivirent la guerre, lorsqu'on commençait à profiter de la loi sur la libre circulation dans l'empire (*Freizügigkeit*), que cette poussée fut la plus forte. Or en 1835 les 18 000 catholiques qui habitaient la région de l'Oberlausitz représentaient les deux tiers du catholicisme saxon ; elle en possède, aujourd'hui, 29 000, mais ils ne représentent plus qu'un tiers de la population catholique de Saxe. Ainsi le centre de gravité du catholicisme saxon s'est déplacé ; et dans l'ensemble du royaume on n'évalue guère à plus de 15 pour 100 le nombre des paroisses protestantes demeurées vierges de toute infiltration romaine.

Ces pénétrations ne dissolvent ni ne désagrègent les anciens groupemens religieux ; mais elles en tempèrent l'exclusivisme en constellant d'un certain nombre de taches des districts jusqu'ici homogènes ; sur la physionomie religieuse de chaque région, elles répandent quelque incertitude ; c'en est assez pour alarmer. Que dans une bourgade luthérienne des travailleurs catholiques s'installent ; aussitôt la Ligue évangélique en induit un plan de conquête occulte, lentement préparé par les Jésuites pour la ruine de la Réforme. Et comme le grand nombre des officiers et fonctionnaires protestans envoyés en Prusse rhénane est de nature à

surprendre les catholiques, volontiers ils accuseraient le gouvernement de tenter leurs filles en multipliant pour elles les occasions séduisantes de mariages mixtes, et de les trahir, au lendemain de la noce, en les exilant, par de systématiques mutations de postes, dans quelque province lointaine, strictement évangélique, où périlclite leur foi.

Il est deux points de l'Empire où le gouvernement prussien travaille, ouvertement, à renverser la situation réciproque des confessions, et se sert du protestantisme comme d'un légat : ce sont la Pologne et l'Alsace-Lorraine. L'immigration protestante, ici et là, est commandée par le pouvoir central ; pour que les nouveaux maîtres trouvassent une majorité de dévouemens, il faudrait, paraît-il, que la vieille confession catholique ne conservât plus que la minorité des âmes. C'est au nom du patriotisme germanique que la Ligue évangélique et l'Association de Gustave-Adolphe veulent multiplier, dans ces deux pays, les églises et les écoles évangéliques. Dans les couches profondes des deux peuples annexés, il y a comme une fidélité stagnante aux anciens souvenirs ; secouer cette volontaire existence d'outre-tombe, remuer cette stagnation, en y faisant s'infiltrer, ou même s'engouffrer, un flot de protestantisme prussien : telle est la politique impériale. M. de Bismarck et son successeur ont semé les colonies allemandes à travers l'antique Pologne ; mais juxtaposer n'est point mêler ; entre-choquer n'est point assimiler ; la mieux combinée des mosaïques demeure une œuvre factice, et M. de Bismarck n'a pu faire qu'une mosaïque.

Lorsque les Polonais dénoncent l'invasion du germanisme évangélique, les ministres prussiens, pour leur rétorquer leurs griefs, citent l'exemple de Danzig, où depuis 1868 un noyau polonais aurait repris droit de cité, et l'exemple de certains villages de la Prusse occidentale, où des écoles fondées par l'association protestante de Gustave-Adolphe seraient tombées aux mains et au service des catholiques par suite de l'immigration systématique d'une plèbe polonaise. Comme jadis les chevaliers de l'Ordre Teutonique, arborant la croix noire sur leur manteau blanc, luttaient à coups d'épée contre leurs voisins de Pologne, ainsi dans la Prusse Occidentale, redevenue comme il y a cinq siècles la Marche de deux races — et devenue par surcroît la Marche de deux confessions — c'est, si l'on ose dire, à coups de colons, de journaliers et de vagabonds, que le germanisme protestant et le polonisme catholique se combattent incessamment sans pouvoir jamais s'évincer.

Partout ailleurs, les infiltrations religieuses accomplies déjà,

et celles, plus importantes, que promet l'avenir, sont plutôt commandées par la force des choses que par des intentions de propagande : elles sont un phénomène, non une manœuvre. La législation du XIX^e siècle, plus tolérante que ses devancières, les a permises ; elles ont été provoquées et encouragées par l'abaissement des barrières entre les divers États, par les facilités du transit, par les circonstances économiques qui réclamaient un chassé-croisé de travailleurs. Elles attestent la vie complexe, agitée, un peu essoufflée, de l'Empire unifié : par politique, il aime à mêler ses enfans ; bon économiste de leurs forces, il les détache là où leurs bras peuvent le mieux servir ; il exploite, en toutes ses régions, des Allemands de partout ; et ses grandes cités, réceptacles de Polonais et de Rhénans, de Badois et de Saxons, deviennent, en quelque mesure, une école de fusion et d'unification, où les poignets se trempent pour une lutte industrielle contre l'Angleterre, cette émule qui paraît une moitié d'ennemie. Le soldat, à son tour, dans le district où il cantonne, est un exotique, et l'adepte, souvent, d'une religion exotique : dans le protestant Brandebourg, un tiers des fidèles du pape se compose des recrues de l'empereur, originaires d'autres régions ; on a vu se créer des paroisses, celle de Wismar par exemple, pour offrir une messe à des soldats, et s'édifier des temples, en Prusse Rhénane, pour que la garnison protestante eût un prêche. Préoccupée de broyer entre elles les diverses populations, peu importe à la Prusse que dans cette robuste besogne elle trouble, en beaucoup d'endroits, la tranquillité, longtemps bien assise, du vieil établissement religieux, protestant ou catholique ; dans la première année de la domination prussienne en Hanovre, la communauté catholique s'accrut de 1 500 membres. Joignez-y le va-et-vient des fonctionnaires, et vous comprendrez qu'au contact de cette incessante circulation le visage correct que s'étaient composé les anciens groupemens religieux, bien barricadés et bien policés par les souverainetés d'autrefois, se chiffonne ou se ride inévitablement.

Formation, aux XVI^e et XVII^e siècles, d'un certain nombre de terroirs, exclusivement protestans ou catholiques, qui coïncidaient exactement avec les limites des principautés, grandes ou minuscules, et qui survécurent à ces principautés : voilà un premier fait, qui explique le morcellement religieux de l'Allemagne.

Développement, au XIX^e siècle, de minorités confessionnelles qui n'empêchent point, sans doute, la Basse-Bavière ou la Prusse Rhénane de demeurer catholiques, ni le Brandebourg ou la Saxe de demeurer protestans, mais qui, réclamant la tolérance, font brèche dans la sévère cohésion des vieux cadres : voilà le second

fait; et ces *Diasporas*, comme on les appelle, essais protestans lancés en terre catholique, essais catholiques lancés en terre protestante, aggravent et corrigent, tout à la fois, le morcellement légué par l'ancien régime; elles le corrigent en le rendant moins abrupt, en inclinant les barrières religieuses dont les principautés aimaient à s'enfermer; elles l'aggravent, aussi, en exigeant chaque jour, en deçà de ces barrières, un nouveau sacrifice de l'homogénéité confessionnelle.

En nous aidant de ces observations comme d'une légende explicative, nous sommes en mesure, désormais, de lire une carte confessionnelle de l'empire allemand.

III

Prusse Rhénane et Westphalie, Bavière, Pologne, telles sont les trois régions éminemment catholiques de l'Empire. Le catholicisme rhénan doit être observé dans les meetings; le catholicisme bavarois, dans les chapelles; quant au catholicisme polonais, il offre je ne sais quoi de boudeur et d'archaïque qui, tout à la fois, impose la réserve et séduit la curiosité.

Volontiers on parle de la « catholique » Bavière, et l'épithète est méritée. Elle est, par excellence, l'asile des traditions pieuses; et le clergé régulier, qui les entretient, est relativement plus nombreux en Bavière que dans toute autre partie de l'Allemagne. Longtemps encore, au-dessus la porte des masures rurales, s'ouvriraient les bras d'une madone ou s'allongeraient ceux d'une croix. A la cour, des cérémonies survivent, qui de partout ailleurs sont disparues. Une fois par an, dans la chapelle royale, le prince régent arme des chevaliers; c'est à la fête de saint Georges. Debout devant l'autel, sévèrement serrés dans une tunique de soie blanche, les postulans écoutent un sermon, qui les éclaire sur leurs futures obligations. Elles sont doubles : tirer le glaive pour le Christ et l'Immaculée Conception, et se dévouer pour les pauvres et les malades. Entre les mains du prince régent, intermédiaire entre eux et Dieu, ils en prêtent le serment; le prince, alors, leur donne l'accolade, les enrôle dans la milice de Saint-Georges, et préside à leur toilette, à la remise du casque, de l'épée, des éperons, du manteau bleu ciel au collet d'hermine, tandis qu'à l'autel la messe se poursuit et s'achève. On rêverait pour cette scène, comme théâtre, les arceaux d'une cathédrale, et comme témoins, des pauvres et des malades, fourmillant au fond des nefs : l'étroite chapelle, de style jésuite, semble plutôt faite pour des mariages morganatiques que pour des pompes de

chevalerie. C'est après la solennité que le comparse populaire est admis : dans une salle du palais, les princes et les chevaliers entrecourent d'une série de toasts un déjeuner des plus somptueux ; ils se passent l'un à l'autre, en signe de fraternité, une coupe archaïque, pétillante de vin, qui dessine une tête de lion ; et derrière un léger rideau de gardes, le bon peuple de Munich défile, jetant sur le gala des coups d'œil brefs et surpris. Survivance d'un âge où la religion créait et ordonnait les fêtes de cour, cette cérémonie de la Saint-Georges, par le fait même qu'elle est un anachronisme, témoigne d'une fidélité littérale aux anciennes coutumes religieuses, trait distinctif de la piété bavaroise. La Bavière a des pèlerinages fréquentés ; Notre-Dame d'Alt-Oetting attire un grand concours de foule ; autour de l'image miraculeuse, des statues d'argent, à demi agenouillées, font sentinelle : ce sont des princes de Bavière, chevaliers servans de la reine céleste.

« Tu ne peux pas aujourd'hui comprendre l'éclat de ton berceau ; tu ne soupçonnes pas pour quels sévères devoirs, pour quels douloureux renoncemens la destinée nous a élus. Tous s'inclineront profondément ; en face ils te souriront, et par derrière te déchireront ; n'aie point d'espoir en l'amitié. Mais ta vie épineuse connaîtra des heures de joie ; Dieu a voulu qu'il y eût des grands pour que le bien fût fait à profusion. Fais le bien ; trouver la reconnaissance, c'est chimère. L'ingratitude même t'est réservée ; le salaire, c'est Dieu qui l'offre ; à ceux qui ont fait le bien, il donne la paix. » C'est en 1881 qu'une infante d'Espagne, dont l'enfance avait été promenée dans l'exil, soupirait ces mâles leçons sur le berceau de sa nièce Mercédès. Devenue princesse de Bavière, appliquant ses propres conseils, elle incarne à Munich la charité catholique ; la « Séraphique Union d'amour pour les enfans pauvres et abandonnés », qui fait beaucoup de bien et en rêve plus encore, ne l'a point seulement pour bienfaitrice et présidente, mais pour collaboratrice de sa *Revue*, à laquelle elle adresse, entre autres oboles, celle de ses vers. C'est une cour officiellement catholique que la cour de Bavière.

Mais en dépit des pompes du catholicisme, en dépit même de ses œuvres, la prise qu'il avait jadis sur la vie publique bavaroise va s'affaiblissant. Munich est la seule ville catholique de l'empire où le socialisme se soit implanté ; il détache deux représentans au Reichstag, un au Landtag. Vainement cherchiez-vous, en Bavière, cette correspondance presque adéquate que l'on observe, sur d'autres points de l'Allemagne, entre les données de la statistique religieuse et le résultat des élections législatives : dans

les deux circonscriptions de Munich, la proportion des catholiques au nombre total des habitans est, respectivement, de 79 et 88 pour 100, et les suffrages recueillis par le centre ne dépassent pas 24 et 28 pour 100. Si quelqu'un semblait appelé, par son insigne expérience du terrain catholique, à réparer ces disgrâces, c'était assurément le comte Conrad de Preysing, neveu de Ketteler; devant lui, les obstacles foisonnèrent; il fit tout ce qu'il put, non tout ce qu'il eût voulu. Le centre est traité d'invention prussienne par certains Bavaois de vieille souche. Il est contrebalancé, dans les campagnes — spécialement en Basse-Bavière, où il a perdu la moitié des circonscriptions — par la Ligue des paysans (*Bauernbund*), dont vainement il signale les candidats comme protestans ou « libéraux ». On mesurerait assez exactement la force de l'Église romaine en Bavière, en disant que l'électeur ne tolère point de la sentir attaquée : M. de Vollmar et ses amis socialistes sont, en matière religieuse, des opportunistes respectueux. Non moins exactement, on mesurerait la faiblesse de cette Eglise, en disant que l'électeur accepte malaisément, pour ses votes, la discipline du clergé : les candidats de la cure ne sont point, forcément, les élus des fidèles. La presse catholique, en Bavière, est moins riche et moins influente qu'en d'autres pays allemands.

L'esprit public, depuis quelques années, échappe lentement à l'Église, et les mœurs aussi lui échapperaient-elles? Certaines statistiques des naissances illégitimes tendraient à le prouver. Dans cette laïcisation de la vie publique, dont le socialisme profite, l'État bavarois a sa part de responsabilité : depuis Mongelas, ministre au début du siècle, jusqu'à M. de Lutz, ministre hier, les hommes politiques de la Bavière ont lentement tari la sève catholique. C'est à l'instigation de ce royaume que fut inséré en 1872, dans la législation de l'empire, le fameux « paragraphe de la chaire », prélude du Kulturkampf. Le premier ministre de Bavière, chancelier actuel de l'empire, fut en 1869 le seul gouvernant en Europe qui rêvât d'une ingérence des pouvoirs laïques dans les délibérations du concile. Les prêtres « vieux catholiques » hostiles à l'infaillibilité papale, furent maintenus par M. de Lutz vingt ans durant, dans les paroisses catholiques dont ils étaient titulaires. La réunion à Munich d'un congrès des catholiques allemands fut, en 1890, quasiment prohibée. L'établissement catholique, en Bavière, est somptueusement installé; mais dans cette installation il est comme calfeutré. On permet au clergé des œuvres de philanthropie, mais s'il se mêlait trop activement aux conflits sociaux, il risquerait d'être arrêté au nom de l'ordre public.

On lui permet de se manifester par des processions et par des missions ; mais s'il s'abandonnait à certaines hardiesses de propagande, il risquerait d'être arrêté au nom de la paix religieuse. Au fond de ces églises bavaroises, où l'on ne refuse aucun luxe à Dieu, vous rencontreriez, surtout depuis le congrès catholique qui s'est réuni à Munich en 1895, plus d'un prêtre tout enveloppé des vapeurs de l'encens, qui volontiers échangerait ce confort contre la liberté d'action du clergé rhénan.

Dans la Prusse rhénane et la Westphalie, le catholicisme a pris, en effet, au cours de notre siècle, une allure apostolique et l'attitude d'une puissance sociale. Sans lisières ni compression, ou peu s'en faut, il est ici tout ce qu'il veut être. Le pouvoir central est lointain ; c'est par surcroît un pouvoir protestant : dirigé par un État catholique, un Kulturkampf a l'air d'un rappel à l'ordre (ce qui fait hésiter et douter les consciences) ; dirigé par un État hérétique, il a l'air d'une provocation (ce qui les soulève et les fait vaincre). A la faveur des circonstances se développa peu à peu, dans la Prusse rhénane, un mouvement d'émancipation catholique, qui surprit tout d'abord les clergés et les fidèles des États voisins, façonnés par le joséphisme. Droste-Vischering, archevêque de Cologne, en donna le signal, en se laissant incarcérer à Minden, en 1837, pour rébellion contre la législation civile des mariages mixtes. Les lois de mai, œuvre commune de M. de Bismarck et de M. Falk, décimèrent l'Église rhénane : elles ouvrirent une crise, où plusieurs évêques perdirent leurs sièges et gagnèrent la prison ; mais entre le clergé tracassé par un pouvoir protestant, et le petit peuple jaloux d'arracher aux industriels protestans une amélioration de son sort, une curieuse alliance fut conclue, qui dure encore et dont le centre prussien profita. L'histoire de cette alliance, sur laquelle nous reviendrons un jour, domine le catholicisme rhénan. Dans la plupart de ses actes, il y eut un mélange de préoccupations religieuses et de préoccupations sociales, qui se soutenaient et s'enveloppaient entre elles. L'Église descendit dans les fabriques, consentit à faire siennes les questions matérielles de l'existence ouvrière. Les fidèles, alors, brisèrent ces compartimens derrière lesquels autrefois ils retranchaient leur vie civile ; et leurs votes allèrent au centre, parce que leurs âmes étaient à l'Église. Elle associait tour à tour les ouvriers de la grande industrie, les paysans, les ouvrières, les commis de boutiques, comme elle avait, dès 1845, associé les compagnons ambulans. C'est en Westphalie et en Prusse rhénane que prirent naissance ces puissans *Vereine*, lentement ramifiés à travers toute l'Allemagne. Ils trouvaient la place prise par un discret fourmil-

lement d'associations et de fraternités pieuses, œuvres de conservation, qui groupaient en des chapelles bien closes, pour la protéger contre le mal, une dévote élite triée dans la foule. Sans évincer ces *Bruderschaften*, qui dans certaines villes, comme Aix-la-Chapelle, résument encore presque exclusivement l'action catholique, les *Vereine* s'y juxtaposèrent, avec des cadres plus amples et des façons plus conquérantes. On y choquait les verres en même temps qu'on y mêlait les prières; on s'y groupait pour la réalisation concrète et terrestre d'un certain idéal chrétien; loin de fouiller la vaste pâte populaire pour en extraire le levain et empêcher qu'il n'y fût étouffé, on voulait, au contraire, qu'il fermentât au milieu de cette pâte : c'est sur de larges fondations que ces groupes nouveaux étaient assis. Ils dressèrent le peuple catholique à penser par lui-même et à agir par lui-même, sans attendre d'en haut, comme une sorte de supplément à la révélation, un mot d'ordre quotidien pour la conduite politique et sociale. Or il fallait que sur le terrain politique la prépondérance du catholicisme rhénan trouvât son expression : grâce à la vertu éducatrice des *Vereine*, cette expression put prendre une autre forme que celle qu'on appelle vulgairement le gouvernement des curés. Le centre rhénan est d'un acabit fort laïque : il se maintient, avec la hiérarchie ecclésiastique, en une communauté générale d'idées; mais il la laisse en paix et elle le laisse en paix. De la *Gazette populaire de Cologne*, qui depuis trente-sept ans, avec un mélange presque artistique de souplesse et de fermeté, commente et conduit la politique du centre, jamais on n'entendrait dire sommairement, non plus que de l'ensemble des journaux catholiques allemands : « C'est l'organe de l'évêché. » Telle est, en son complexe aspect, l'orientation du catholicisme rhénan.

Il parlait aux foules de justice sociale, voire même d'« exploitation capitaliste », avant que les socialistes ne se fussent présentés. Devancés dans la confiance du peuple, ceux-ci perdirent toute chance de victoire. Leur clientèle, composée surtout d'ouvriers immigrés, se trouve parfois en majorité pour certaines élections professionnelles; mais pour les élections politiques, l'agglomération industrielle qui s'est entassée dans la région de Cologne demeure une bastille du centre allemand. Avec cette fidélité politique, la pratique religieuse va de pair, ainsi que le bon aloi des mœurs; sur cent catholiques, on évalue de soixante-quinze à quatre-vingt-quinze le chiffre des communions pascales; et si l'on excepte la petite principauté de Schaumburg-Lippe, enfoncée d'ailleurs comme un coin dans la Westphalie, cette dernière province et la Prusse rhénane sont les deux pays d'Allemagne où les naissances illégitimes sont le plus rares. Dans un

journal de voyage, récemment mis en lumière par le P. Lecanuet, Charles de Montalembert, en 1837, écrivait : « La Westphalie est le foyer du catholicisme dans l'Allemagne du Nord, c'est la Bretagne germanique. » Ce témoignage demeure exact.

Dans quelle mesure la poussée des intérêts agrariens risque-t-elle, à la longue, de désorganiser le centre rhéno-westphalien, d'imposer des hommes nouveaux à la confiance des catholiques ruraux, et de troubler l'harmonie entre la vie religieuse et la vie publique? Nous aurons à l'étudier. La plus récente manifestation du centre dans cette région fut l'élection législative de Cologne, en janvier dernier; M. l'avocat Karl Trimborn recueillit un nombre de voix supérieur encore à celui que le centre obtenait d'ordinaire; dès le premier tour, il fut élu. Un industriel de München-Gladbach, M. Brandts, et M. Trimborn lui-même comptent beaucoup, pour maintenir la discipline électorale, sur l'Association populaire pour l'Allemagne catholique (*Volksverein für das Katholische Deutschland*), dernière création de Windthorst, et dont ils se partagent la présidence. Cette association est destinée à répandre, à travers toute l'Allemagne, cet esprit d'initiative laïque et ce programme d'action sociale qui font la force du catholicisme rhéno. Le catholique de la Prusse rhénane est attaché à son autonomie; il se dit volontiers Rhéno, tient fort peu à passer pour Prussien; il a conscience de ce qu'il vaut; et par surcroît il a l'ambition d'introduire en d'autres pays allemands ses procédés, ses allures et ses habitudes de succès. Il rêve que sa province soit un foyer; et rappelant avec orgueil l'immense foule d'Allemands qui se pressait aux deux pèlerinages de Trèves, en 1844 et 1888, pour vénérer la sainte tunique, il conclurait volontiers que la Prusse rhénane est prédestinée, de droit divin, à régler dans l'Allemagne catholique les pulsations de la vie mystique, comme celles de la vie politique.

Entre l'Église polonaise et le peuple de Pologne se maintient aussi la plus intime union; mais tandis que, dans la Prusse rhénane, la solidarité qui rapproche les prêtres et les masses est l'œuvre des temps récents, elle est, en Pologne, un legs du passé. Se drapant dans le deuil de ses fidèles, l'Église de Pologne les maintient et s'immobilise en une sorte de vie posthume, déjà plus que centenaire, faite de regrets, d'espérances, et d'élan vers une résurrection. A cet égard, la cathédrale de Posen a la valeur d'un symbole. Au delà de la ville allemande, qui chaque année multiplie ses bâtisses, le petit pont de la Wartha conduit vers un faubourg étrange; des bicoques mal alignées, si chétives et si basses qu'on les dirait désireuses de rentrer sous terre, font avenue jusqu'à la cathédrale, disgracieux et lourd squelette, fort vilaine-

ment habillé par la mode du siècle passé; plus loin la campagne commence. Entrez dans la basilique : vous croyez voir une arrière-garde polonaise, oubliée là, par mégarde, à la lisière du chef-lieu germanisé. Aux piliers de la nef s'accrochent de longues plaques de bronze, finement ouvragées; le graveur a dessiné, sur chacune, une forêt d'arceaux gothiques, cadre élégant et subtil, dans lequel se profile l'image du mort, fièrement en pied, comme si le jour de la résurrection avait sonné. Les chapelles latérales ont l'aspect d'une nécropole; par-dessus leurs tombeaux, des évêques de marbre sont couchés sur le flanc; ils dorment, non point tout de leur long, de ce sommeil hiératique qui consacre la mort et semble faciliter l'essor de l'âme, mais presque courbés en deux, dans une sorte d'assoupissement; leurs lourdes têtes mitrées, à demi dressées, à demi tombantes sur leurs poitrines, veulent retenir un dernier souffle de vie. Et puis, à l'un des piliers voisins du chœur, un tout petit monument est fixé : c'est le tombeau de l'archevêque Dinder; sur le siège de Posen, la Prusse, après le Kulturkampf, voulut asseoir un Allemand; elle choisit ce bon prêtre de Königsberg, qui n'eut ni le temps ni le goût de rien déranger en Pologne, qui n'essaya point de dissocier l'une de l'autre les deux notions de catholique et de polonais, et qui, maintenant, seul agenouillé parmi tant de prélats reposant en cette enceinte, semble demander pardon pour son inoffensive intrusion.

Le catholicisme et la nationalité polonaise se recouvrent, s'enveloppent, s'identifient. Dans cette association, la religion trouve à la fois une force et une faiblesse. Sur le terroir même de Pologne, insigne est la piété. A Posen, sur cent catholiques quatre-vingt-treize font leurs pâques; à la campagne, ce chiffre de sept défaillances paraîtrait un scandale. Les abstinences, les jeûnes, demeurent très sévères et très sévèrement pratiqués. Mais dans les âmes mêmes des Polonais, la racine catholique est parfois assez tendre : et gare à cette racine, lorsqu'ils émigrent. A Berlin, à Hambourg, à Francfort, si le journalier venu de Posen ne rencontre point un prêtre polonais, il risque fort d'être momentanément perdu pour l'Église. Il n'est point sûr de retrouver, en cet exil, le catholicisme authentique de sa Pologne; la confiance lui manque; en celui qui n'est point son compatriote, il ne voit, souvent, qu'un demi-coreligionnaire. Un prêtre prussien des environs de Berlin avait comme paroissiens un certain nombre d'ouvriers polonais; il fit venir un missionnaire de Posnanie, pour leur prêcher; leur assiduité fut admirable, leur enthousiasme débordant; de toutes leurs oreilles, ils écoutaient cet apôtre, qui leur disait, dans leur langue, la confiance et le respect dus au clergé prussien; à son départ, curé en tête, ils l'escortèrent jus-

qu'au train. On regagna le village; le curé, ravi, croyait avoir vaincu l'humeur défiante de ses Polonais. « Quand donc reviendra-t-il, le vrai prêtre? » lui demandèrent, inquiets et rêveurs, quelques-uns de la bande. Le Prussien passait toujours pour un faux prêtre: c'était là le succès de la mission. D'ordinaire, ce n'est point par incrédulité, c'est sous l'influence de semblables préjugés que le Polonais émigré se détache de la pratique religieuse. Dans plusieurs régions de l'Allemagne, on fait un vif grief au clergé de Posnanie et de Silésie de l'ignorance dans laquelle il laisse ses fidèles: ce clergé réplique en reprochant au gouvernement prussien d'imposer l'enseignement du catéchisme en allemand, langue inintelligible pour les petits Polonais. L'ivrognerie, aussi, supprime souvent la religiosité dans une âme de Polonais. Soucieux de ces périls, le clergé de Posen a créé, en 1892, l'association dite de saint Isidore, qui se propose de réduire l'émigration en procurant aux Polonais du travail local et de veiller spécialement sur ceux qui seraient encore contraints d'émigrer. Mais ramenez ces gens dans leur village, replongez-les en leur milieu; tout de suite, sans transition, chacun d'eux redeviendra le dévot d'autrefois, l'adorateur ému du Dieu de la Pologne, le familier des saints nationaux. Déséparé par la nostalgie, le Polonais se laissait séduire au libertinage; mais il suffit, au retour, d'un psaume de connaissance ou d'un curé de connaissance, « le vrai prêtre », pour ramener ce prodigue à Dieu. Il en est de la religion catholique, en Pologne, comme d'une atmosphère: le peuple y baigne; il en est enveloppé, incessamment frôlé, plutôt que pénétré; elle est tout à la fois à fleur de sol et inséparable du sol; et cette atmosphère se condense, elle se fait opaque, en présence du germanisme protestant qui la voudrait entamer.

En domaine de langue polonaise, il serait imprudent au catholicisme de faire des avances à l'État prussien, ou, comme l'on dit, de « germaniser ». La Silésie vient d'en offrir un bruyant exemple. Plusieurs de ses députés, membres du centre, élus par des majorités de travailleurs polonais, accédaient aisément à toutes les exigences, même militaires, du gouvernement impérial et représentaient exclusivement les intérêts de la grande propriété. En novembre 1895, les Polonais de Pless-Rybnik ont fait entendre un avertissement: contre le baron de Huene, ils ont élu, malgré les comités électoraux du centre, un de leurs compatriotes catholiques, M. Radwanski. Sacrifier la religion à la politique, ou la politique à la religion: ce sont là des expressions qui n'ont point de sens pour les Polonais. Leur attachement à la tradition historique et leur dévouement à l'Église romaine ne comportent nulle dissociation; le polonisme est un bloc; entre les

parties de ce bloc, on n'en préfère aucune, on n'en subordonne aucune. Au Parlement allemand, à la Chambre prussienne, ils ont créé un parti polonais, fidèlement catholique, qui parfois dialogue avec le centre ou même est en coquetteries avec le chancelier, mais qui s'isole, plus volontiers, en une sauvagerie fière et mélancolique, tout comme l'Église de Pologne dont il compte plusieurs représentans.

Dans ces trois bastions catholiques dont nous avons tâté la solidité, le protestantisme dessine des angles rentrans : il est majorité sur certains points de la Westphalie, dans la région d'Elberfeld, dans une enclave bavaroise qui comprend Nuremberg, Anspach et Bayreuth ; il possède, dans le reste de ces provinces et en Posnanie, une minorité éparpillée. C'est en ces postes avancés qu'il le faudrait observer, si l'on faisait ici un travail d'édification, non une étude critique. Stimulée par le voisinage d'un catholicisme florissant, l'Église évangélique se dépense en merveilles de charité ; elle compose à son dogme, que ne respectent pas toujours les facultés de théologie, une toilette correcte, aussi traditionnelle que faire se peut ; elle tient à honneur, enfin, de se montrer pieuse et zélée pour le culte. Il n'est guère de pays, dans l'empire, où la ferveur protestante soit plus accomplie que dans les campagnes de Posnanie : elles se distinguent, surtout, par la sérieuse moralité qui complète cette ferveur. Tandis que la population rurale évangélique, dans les provinces environnantes, a de mauvaises mœurs, ou, pour mieux dire, point de mœurs, elle sait en Posnanie qu'il existe une morale chrétienne. On aimerait à s'attarder dès maintenant, — et nous y reviendrons plus tard, — au spectacle de cette activité philanthropique où le protestantisme rhénan et le luthéranisme bavarois se prodiguent à l'envi. C'est de Kaiserswerth, bourgade rhénane, et de Neuendettelsau, bourgade bavaroise, que se dispersèrent, à travers l'Allemagne, des milliers de diaconesses, émules des sœurs de charité catholiques. A Bielefeld, en Westphalie, les créations du pasteur de Bodelschwingh sont d'une insigne originalité ; cette petite ville est comme un foyer d'évangélisme, où confluent, au profit de multiples œuvres, les aumônes de l'Allemagne protestante, et d'où rayonnent sur tout l'Empire certaines institutions qui assurent aux vagabonds un feu et un lieu. C'est en Westphalie, aussi, et dans la Prusse rhénane, que s'est le plus solidement maintenue la notion de la communauté chrétienne ; de bonne heure, l'Église évangélique, ailleurs comprimée par l'État, y conquiert une certaine autonomie ; elle en sut profiter, pour enraciner et cultiver, dans la conscience de ses fidèles, le sentiment de leurs liens réciproques et des devoirs imposés à chacun d'eux par la fraternité

paroissiale. Cette éducation porte aujourd'hui ses fruits; déjà s'organise, sous la double impulsion des pasteurs et des laïques, une bienfaisance d'église, et tandis que, dans les autres provinces allemandes, la besogne de l'apostolat et des bonnes œuvres retombe presque exclusivement sur des pasteurs hors cadre, délégués sédentaires ou ambulans de la Mission Intérieure, les communautés de Westphalie et de Prusse rhénane sont assez robustes, assez vivantes, pour être elles-mêmes des centres d'action charitable et évangélique. Riches de libertés, fécondes en œuvres, elles témoignent, parfois bruyamment, de leur fidélité tenace à la vieille tradition dogmatique. Elles aiment mieux partager la foi de leurs pères du xvi^e siècle, que s'associer aux négations de l'université de Bonn. Le voisinage de cette université, où règne la théologie dite « incroyante », leur paraît une provocation; des ligues sont fondées, des manifestes publiés, pour la défense intégrale du symbole apostolique. L'église de Bavière, elle, pour se préserver des novateurs, n'a besoin ni de cette vigilance ni de ce fracas; exclusivement luthérienne, elle ne repose point, comme les églises prussiennes, sur une vague entente entre les luthériens et réformés, qui toujours implique, en quelque mesure, un recul de l'inflexibilité dogmatique; les vieilles croyances lui restent chères; entre les professeurs d'Erlangen, d'une part, le clergé et les fidèles d'autre part, il n'y a point de hiatus sensible; et les plus audacieux, même, se plaisent à maintenir en façade un solide corps de doctrines.

Probablement en vertu des maximes mêmes du protestantisme, qui ne lui permettent guère une immixtion dans la conduite civique de ses membres, l'Église évangélique, en ces trois régions où elle paraît si puissamment établie, demeure à peu près sans prise sur la vie publique, au moins dans les villes. Les seules circonscriptions de la Prusse rhénane où le socialisme ait pénétré sont celles de Solingen et d'Elberfeld-Barmen, protestantes en grande majorité; la vallée de la Wupper (*Wupperthal*) que certains libertins appellent, par une allitération railleuse, la « vallée des bigots » (*Muckerthal*), est un fief socialiste; et il en est de même de la ville de Nuremberg.

IV

Si l'on passe au vaste bloc protestant de l'Allemagne septentrionale et centrale (Prusse, Brandebourg, Poméranie, Mecklenbourg, Schleswig-Holstein, Anhalt, Saxe prussienne et royale), à peine sillonné, çà et là, par quelques fissures catholiques, on y observe, tout de suite, une physionomie religieuse extrêmement

variée; et la plus simple façon d'être exact, en l'espèce, est de reprendre la vieille distinction entre villes et campagnes.

En général, dans l'Allemagne proprement protestante, les villes et leur périmètre rural sont devenus, suivant une expression familière à certains pasteurs, des « cimetières spirituels ». Volontiers, à travers le monde, on répute Berlin comme le type de cette cité que le bon Plutarque déclarait impossible, une cité athée; cette renommée n'est point usurpée. Vers 1880, l'impiété berlinoise atteignait à d'étranges confins; à cette date, d'après les statistiques officielles de la conférence évangélique d'Eisenach, 26 pour 100 des enfans protestans restaient sans baptême; 59 pour 100 des mariages, 80 pour 100 des enterremens étaient purement civils; sur 100 membres de l'Église évangélique, on comptait, par an, 13 communions; et 10 pour 100 seulement, enfin, se donnaient la peine de prendre part aux opérations électorales des communautés. L'Église évangélique cria disette, disette de temples aussi bien que de fidèles; et l'État, impuisant à multiplier les fidèles, multiplia du moins les temples.

En 1889, on évaluait à 40 le nombre des nouvelles églises qui devaient être bâties à Berlin; sept ans ont suffi pour que 22 fussent édifiées; 8 autres sont en construction. L'anecdote suivante, qui ressemble vaguement à une légende de caricature, m'a été donnée comme authentique. Sous les Tilleuls, un gamin salue la voiture impériale; un monsieur chauve, près de lui, fait de même; et le *Bursche* de crier au *Philister* dénudé : « Prenez garde, si l'on voit une place vide, on y fera bâtir une église. » Guillaume II et l'impératrice, grands bâtisseurs, épient les places vides, dans leur capitale, pour les consacrer à Dieu. La cour est dévote; on sait, parmi les fonctionnaires, que le pouvoir aime la religion, fondement d'un certain ordre moral; à la portée des fidèles, il multiplie les endroits où l'on prêche; cela suffit pour que la pratique religieuse augmente. Rappelez-vous les chiffres dérisoires de 1880, et rapprochez-en ceux de 1893; à cette dernière date, on comptait seulement 12 pour 100 des nouveau-nés, 36 pour 100 des mariés, 63 pour 100 des défunts, qui échappassent à la bénédiction du pasteur; et pour 100 fidèles inscrits, on trouvait, non plus 13 communions comme en 1880, mais 16. Quelques années de collaboration entre la puissance laïque et l'église ont amené ce relèvement; et lorsque nous disons l'église, nous n'entendons point seulement le clergé paroissial, trop peu nombreux, mais les pasteurs de la Mission Intérieure, étrangers à la hiérarchie. Un capucin de la Bavière, le Père Cyprien, a noblement rendu justice aux multiples travaux de cette mission protestante; il lui attribue même, peut-être, plus de succès qu'elle n'en a, ou plutôt

il lui suppose tout le succès qu'elle souhaiterait. A vrai dire, le léger progrès qu'accusent les statistiques de 1893 est purement extérieur : la couche de vernis religieux, qui dissimule en beaucoup de pays l'apostasie réelle des sociétés, s'était, à Berlin, fortement écaillée : tant bien que mal, on l'a rajournée et solidifiée ; ce fut un de ces crépissages qui font durer les façades sans en affermir les fondations. Que le résultat obtenu réjouisse certains partis politiques, on le comprend ; mais les âmes pieuses demeurent sans illusion. Au-dessous du monde officiel, — aussi strictement évangélique que l'empereur l'est en fait et que l'État prussien l'est en principe. — vous coudoyez à Berlin deux catégories d'hommes. D'une part une bourgeoisie se piquant de lumières, associant la religion, par convenance et par civilité, aux grands actes de la vie, mais incroyant foncièrement : elle a comme desservans attitrés, pour ses rares besoins religieux, des pasteurs hommes du monde, de science aimable et de haute courtoisie, détestant la rigidité doctrinale comme une chose de mauvais ton, adeptes et apôtres d'une certaine foi facile, pas plus encombrante qu'impérieuse, discrète et souple comme toute opinion de salon. D'autre part une masse populaire fortement conquise par le socialisme, toujours sarcastique et souvent haineuse contre l'église établie, et soupçonnant volontiers cette église de travailler pour le salut du trône et la sécurité des coffres-forts plutôt que pour la gloire de Dieu. Par principe politique aussi bien que par impiété, cette foule se dérobe à l'action apostolique du protestantisme. C'est par principe, aussi, qu'elle préfère l'union libre au mariage : elle a un système d'idées et d'instincts qui exclut toute déférence, même superficielle, envers les usages ecclésiastiques. Il est vrai que le génie allemand concilie parfaitement l'irrégion et la religiosité ; et l'impiété la plus radicale est encore tout heureuse de s'habiller de mysticisme, au sein de certaines sectes dont nous parlerons un jour. Mais entre le protestantisme officiel et la population ouvrière de Berlin, un fossé est creusé. « Trop tard, la place est prise : » en Prusse rhénane, c'étaient les catholiques qui tenaient ce langage aux socialistes ; à Berlin, ce sont les socialistes qui ripostent ainsi aux tentatives d'action sociale d'un certain nombre de pasteurs évangéliques, paralysés d'ailleurs depuis quelques mois, en Prusse, par la prudence quasi épiscopale du Conseil suprême ecclésiastique.

A des degrés divers, les grandes villes protestantes de l'empire se rapprochent, toutes, de l'irrégion berlinoise. On peut se demander, même, si Hambourg ne dépasse pas Berlin, malgré l'édifiant voisinage, au *Rauhe Haus*, des créations, religieuses et sociales du pasteur Wichern : on y comptait, en 1893, sur 100

mariages, 13 seulement non bénis (ce qui dénoterait moins d'indifférence qu'à Berlin); mais sur 100 enfans, 17 demeureraient sans baptême (ce qui dénoterait le contraire); et pour une population de 100 protestans, on relève à Berlin 16 communions, à Hambourg 10 seulement; Magdebourg viendrait ensuite, puis les agglomérations industrielles de la région saxonne. « Le peuple de Saxe, écrivait Montalembert en 1834, est le plus protestant de toute l'Allemagne. » Sans aucun fard, aujourd'hui, le socialisme expose, à son invincible clientèle d'électeurs saxons, la philosophie athée dans laquelle il encadre ses revendications économiques et qui d'ailleurs, peut-être, ne leur est pas essentiellement inhérente; et ces populations évangéliques lui font l'abandon de leurs votes et de leurs consciences. Elles ne tiennent aucun compte à la fraction « libérale » de l'église, des efforts qu'elle fait pour mettre son dogme à la portée de leur scepticisme, ni de cette condescendance avec laquelle elle atténue le symbole au risque de le déchirer; et dans leur acharnement contre le christianisme elles enveloppent la morale chrétienne, lors même que par un prodige de complaisance elle leur est présentée sans aucun alliage de surnaturel.

Quelle est la situation religieuse des campagnes, nous l'allons dire à grands traits. Dans la Prusse orientale et occidentale, et dans la partie de la Poméranie qui s'étend sur la rive droite de l'Oder, la piété est convenable : le district de Kœstlin, même, est l'une des régions de l'Allemagne où la ferveur est le plus assidue, puisque chaque dimanche, dans les temples, la communauté est représentée par environ la moitié de ses membres. De l'autre côté de l'Oder, le changement est brusque; aux alentours de Stralsund, quatre à cinq pour cent des fidèles vont au prêche; on communie cinq ou six fois dans sa vie, à l'occasion des importans événemens de famille, mais sans recueillement, sans intelligence, et parce que la Pâque, presque au même titre que les libations et les danses, figure nécessairement au programme d'un grand jour. C'est un pays de très grande propriété : on y compte moins de petits paysans, beaucoup plus d'ouvriers agricoles que dans la moitié orientale de la Poméranie; et il semble, en ces parages, que la pratique religieuse diminue à mesure que décroît, par l'effet de mauvaises conditions sociales, la dignité de l'existence. Le Mecklenbourg n'est guère plus dévot; sur cent fidèles inscrits le pasteur a dix auditeurs environ. Cette indifférence est contagieuse, elle se retrouve dans le sud du Schleswig-Holstein. Le Brandebourg, en revanche, est *kirchlich* (ainsi dit-on d'un pays où les offices sont suivis); encore offre-t-il, à cet égard, de curieux contrastes : dans le cercle de Lückenwalde-Jüterbogk, il n'est

guère de famille qui ne soit représentée au temple, chaque dimanche, par un de ses membres, et pour 100 fidèles on compte annuellement 200 communions; non loin de là, dans l'Uckermark, on cite telle commune de 1500 âmes où le pasteur a 30 auditeurs; et dans le Havelland la piété tombe également en désuétude. Un professeur de Berlin, qui conserve, pour l'avenir de l'Église évangélique, les plus fortifiantes espérances, et dont le fils et le gendre sont pasteurs, m'attestait par son expérience personnelle la diminution de la piété domestique dans les régions prussiennes qu'il connaît : on ne peut plus espérer, en frôlant les murs de certaines ruelles de village, surprendre l'écho de quelque lecture biblique, de quelque psalmodie commune, de l'un de ces exercices enfin (*Hausandachten*) par lesquels les vieilles familles protestantes s'élevaient volontiers vers Dieu. La province de Hanovre est d'une piété moyenne; dans le Brunswick sommeille une indifférence qui confine à l'impiété. Les paysans sont plus que tièdes dans l'arrondissement de Magdebourg, assez dévots dans ceux de Mersebourg et d'Erfurt. Si l'on devait donner des rangs aux petits duchés saxons d'après l'état de la pratique religieuse, c'est Altenburg qui l'emporterait; Meiningen et Weimar viendraient ensuite; et tout à la fin, passablement indévots, Gotha et Cobourg. Le royaume de Saxe comporte une distinction : dans les campagnes où l'industrie s'est installée, l'office est négligé; il est plus suivi dans celles où le paysan est demeuré un paysan.

Mais la pratique religieuse, là même où elle est le plus répandue, est trop souvent purement extérieure : elle n'a sur les mœurs qu'une influence très médiocre, sinon nulle. MM. Hüekstädt et Wittenberg, pasteurs évangéliques, rapporteurs d'une récente enquête sur la moralité des campagnes prussiennes et saxonnes, s'attristent de cette conclusion : « Dans les régions les plus *kirchlich*, disent-ils, l'immoralité est aussi grande ou presque aussi grande que dans les régions qui ne sont point *kirchlich*. » D'un opuscule de souvenirs personnels publié par le pasteur d'un village prussien, M. Paul Gerade, résultent les mêmes impressions attristantes. La situation matérielle des paysans, souvent très précaire, apparaît à beaucoup d'ecclésiastiques protestans comme la principale raison de cette sauvagerie ou de cette déchéance morale; et c'est le commun intérêt des bonnes mœurs et de l'église évangélique qui dicte les revendications du pasteur Wittenberg et de ses amis en faveur des ouvriers agricoles. Mais à ces revendications, il semble que la hiérarchie suprême ne s'associe point, et qu'elle y serait plutôt hostile : ainsi l'exigerait, à défaut du pouvoir central, cette âpre et conservatrice féodalité, la *Ritterschaft*, souvent patronne des

paroisses, et moins initiée à l'esprit de l'Évangile qu'à l'art d'exploiter ses journaliers et ses domaines. Avant de civiliser la plèbe des campagnes, il en faudrait humaniser le patriciat; et par l'effet d'un manque de liberté dont nous aurons un jour à chercher les causes, l'Église évangélique, qui tâtonne dans la première tâche, n'a pas encore pu affronter la seconde.

Sur toute l'étendue de cette immense région protestante, dans les endroits où le catholicisme s'est installé, où même il se développe, il manque en général de vigueur. L'argent fait défaut, plus encore les hommes. Le Kulturkampf, un peu partout, décima les rangs du clergé; de là une disette de prêtres dont il faudra quelques années encore pour réparer les inconvénients. C'est à l'évêché de Breslau surtout, et à l'évêché d'Osnabrück, qu'on souffre de cette disette. Le premier de ces deux évêchés préside à la « Délégature apostolique », qui comprend Berlin, le Brandebourg et la Poméranie; l'accroissement du nombre des prêtres, dans cette région, ne répond pas à l'accroissement du nombre des fidèles. Cinq églises nouvelles ont été créées à Berlin depuis 1860; on y a multiplié aussi les associations catholiques de travailleurs; les Dominicains y desservent une paroisse, et d'autres ordres religieux y pourraient être appelés. Mais l'action du clergé séculier, vis-à-vis d'une masse de fidèles dispersés et souvent inconnus, en présence du champ qu'il aurait à soigner et qu'il est impuissant même à explorer tout entier, semble forcément condamnée à l'incertitude, à l'instabilité, à je ne sais quelle timidité haletante qui éloigne du succès.

Le vicariat des missions catholiques du Nord, confié depuis Grégoire XVI aux évêques d'Osnabrück, gouvernait en 1888, dans les villes hanséatiques, le Mecklenbourg et le Schleswig-Holstein, 43702 âmes (au lieu de 11870 en 1867). De ses trente-quatre stations de mission, quinze remontent au dernier quart de siècle, et sept seulement sont antérieures à 1800. Les rapports périodiques adressés d'Osnabrück à la congrégation de la Propagande sont d'une netteté parfaite et sans nul apprêt; on y voit naître et vivoter les chrétientés de *Diaspora*, et la communication de ces documens occultes nous a grandement servi.

Des petites gens venant de tous les coins de l'Empire et même de l'Europe, Autrichiens, Bohémiens, Polonais, Italiens, Allemands surtout, « cherchant à gagner le plus possible, négligeant souvent la religion », voilà la clientèle de l'évêque-vicaire. Une partie de cette clientèle est perpétuellement en mue; beaucoup d'ouvriers, appelés par des travaux périodiques, viennent et s'en vont avec les saisons; il est aussi des besognes accidentelles qui provoquent subitement une grosse demande de forces humaines;

des cinq mille ouvriers catholiques qui travaillaient au canal de Kiel, un certain nombre se sont déjà dispersés, portant ailleurs leurs bras et leur sueur. Comme le besoin crée l'organe, une agglomération catholique crée la station de mission; sous ce nom: canal du Nord-Est, l'évêque vicaire en fit installer une, presque ambulante, pour le service spirituel des ouvriers et des petits manœuvres. Les travailleurs agricoles, plus dispersés, sont plus insaisissables: « On évalue, dit le rapport de 1888, que deux cents environ doivent être épars dans les biens nobles et les domaines du grand-duc de Mecklenbourg-Schwerin, autour de Ludwigslust; » il faudrait dire plus de deux cent cinquante, d'après le rapport de 1895. Incessamment le missionnaire voyage, en quête de ces épaves qui sont des âmes; telle station a cinquante kilomètres de rayon; « si vaste est le district de Rostock que le prêtre n'y peut visiter tous les catholiques ni procurer à tous la possibilité d'assister à l'office divin »; il est des communautés qui ont la messe une fois par mois, d'autres plus rarement, d'autres jamais. De ces bourgades délaissées se détachent chaque année quelques enfans de quatorze ans; ils s'en vont à la grande ville, à la ville de résidence officielle du missionnaire, et là, quelques mois durant, dans une institution pour communions (*Kommunikanden-Anstalt*) ou dans des chambrettes du presbytère, ils s'initient à leur foi; catéchisme appris et communion faite, ils s'en retournent. La pratique religieuse s'accommode mal de pareilles conditions; elle y survit pourtant; d'après le rapport épiscopal, la moitié des catholiques, à Brême, les deux tiers, à Lubeck, font leurs pâques; ce sont villes où la proportion annuelle des communions protestantes au nombre des fidèles protestans est de 15,22 et 19,78 pour 100; la chrétienté exotique s'y montre donc plus pieuse que la chrétienté établie. Que les vocations religieuses soient rares dans la *Diaspora*, on le comprend sans peine; en 1895, on comptait trois prêtres et trois étudiants en théologie originaires de cette *Diaspora*. Elle est peuplée de pauvres gens timides et passifs, dont la vie religieuse, même correcte, est sans intensité.

Régulièrement, chaque station se devrait suffire à elle-même, mais les exceptions renversent la règle. Les fidèles de la *Diaspora* auraient plutôt besoin de recevoir des secours, et ils en reçoivent. En 1888, l'évêque entretenait à ses frais dix missions et treize maîtres d'école; dans trois stations, de riches particuliers couvraient les dépenses de la communauté, le pape subvenait à la construction d'une église à Hambourg, le grand-duc aidait le prêtre de Schwerin à vivre; l'association allemande de Saint-Boniface, la Propagation de la Foi lyonnaise essayaient de faire le reste. Avec l'exigüité des budgets, c'est une œuvre longue et

laborieuse que d'amener à une vie normale une communauté de *Diaspora*. On commence bien petitement, d'une façon qu'on pourrait dire infantile. L'histoire de Wismar peut ici servir de type. En 1871, pour 90 marks par an, les catholiques y louèrent une chambre : ce fut l'église. Le loyer parut trop lourd, et l'on installa le culte dans une salle de vieux couvent, désaffecté depuis la Réforme. Le couvent dut être évacué; on se rabattit sur une chambre d'hôtel qu'on payait 150 marks; le grand-duc, sur sa cassette, en versait 120. L'aubergiste, en 1877, prétendit élever ses prix; il demanda 300 marks. Alors l'instabilité du domicile divin commença de déplaire, et l'on fit bâtir une petite église pour laquelle le grand-duc donna 3000 marks. Location d'abord, puis achat et construction; ces deux phases se retrouvent souvent au début des petits groupemens de *Diaspora*. La location, parfois, est gratuite; l'évêque, en son rapport, rend hommage à la municipalité protestante de Gustrow, qui prête au culte catholique la salle de l'école, et à des propriétaires protestans d'Itzeloe, qui lui ouvrent un local. On achète à la longue « une maison et un fonds de terre, *domum fundosque* » où s'entassent côte à côte la chapelle, le logis du prêtre, l'école. Il faut à Dieu un certain confortable, sinon les plus distingués des fidèles lui marchandent leur visite. « Parmi les officiers et hauts fonctionnaires civils qui résident en Schleswig, on trouve souvent quelques catholiques; l'aspect indigent et misérable de l'établissement catholique les détourne facilement de la pratique religieuse. » Cette élite a ses susceptibilités et ses dégoûts; à Hambourg, où la communauté possède quatre écoles primaires et deux écoles supérieures, près de deux cents enfans catholiques fréquentent des établissemens protestans, « parce que les écoles catholiques paraissent tout à fait plébéiennes, *admodum parum nobiles*. » On pardonne malaisément au catholicisme, en certains milieux, et sa clientèle de pauvres et sa propre pauvreté.

Il arrive parfois que la question d'argent n'est point la seule à résoudre : des difficultés légales surgissent. On lit à plusieurs reprises, dans les rapports d'Osnabrück, à propos d'une école ou d'une église, cette curieuse formule : « Elle est officiellement reconnue, à ce qu'il semble, *ut videtur*. » Pourquoi ce léger doute? C'est que, dans certains États, la mauvaise volonté de la bureaucratie ou la malveillance des lois pèsent lourdement sur les catholiques, mais sont contre-balancées par la gracieuse équité du prince. L'exemple du Mecklenbourg-Strelitz est frappant. « Bien que les lois civiles ne permettent pas à un prêtre catholique d'élire domicile dans ce grand-duché, pourtant, au su et avec l'agrément du grand-duc en personne, qui ne veut pas que ses

« sujets catholiques soient privés de l'office divin, un prêtre habite à Neustrelitz; jusqu'ici il n'a subi aucune tracasserie. » Si l'arbitraire est parfois émancipateur, plus souvent il se montre oppresseur; c'est le cas pour Rostock, où la municipalité défend au prêtre catholique l'emploi de cloches et de tout signe extérieur qui pourrait indiquer une église. Nous voilà loin des triomphantes allégresses du catholicisme rhénan: les conditions mêmes de la *Diaspora* diminuent singulièrement la vertu conquérante de l'Église romaine. Dans l'Allemagne du Nord, elle ne cherche point les conversions: elle ne s'y installe que parce qu'elle y possède quelques fidèles installés, elle y conserve toujours un certain caractère exotique.

V

Nous avons sondé jusqu'ici les terroirs éminemment catholiques et les terroirs éminemment protestants. Cinq régions, en Allemagne, échappent à ces catégories: la Hesse, le Palatinat, Bade, le Wurtemberg et la Silésie. Par excellence, elles sont des domaines mixtes: en Bade, les catholiques forment les deux tiers, et les protestants un tiers de la population: c'est l'inverse en Wurtemberg; dans la Hesse, les protestants sont un peu moins des deux tiers; en Silésie et en Palatinat, les deux confessions se suivent d'assez près, avec une majorité pour les catholiques dans la première région, pour les protestants dans la seconde.

Hessische Abendmahl (la Pâque en Hesse), telle était la légende d'un tableau de M. Carl Bantzer, exposé à Dresde en 1895. Rien de plus simple que cette peinture, rien en même temps de plus grave: dans un temple, des femmes sont assises, avec de grosses bibles et l'originale coiffure des dimanches; un peu alourdis par le recueillement et par des redingotes d'une coupe paysannesque, leurs maris s'approchent de l'autel pour communier. C'est ce qu'on appelle en Allemagne un tableau de *Kultur*, une page de peinture traduisant la civilisation d'un pays; et les critiques d'art appréciaient dans cette toile une exacte révélation de la Hesse. Au fond des campagnes, en effet, la pratique pieuse survit, plus exacte dans la province prussienne de Hesse-Nassau que dans le grand-duché.

Les villes sont plus tièdes: le chiffre des communions protestantes ne dépasse pas 28 pour 100 à Darmstadt, 26 pour 100 à Offenbach, 36 pour 100 à Worms, 41 pour 100 à Mayence. A Francfort-sur-le-Main, ville d'affaires, on dirait que s'est établi je ne sais quel compromis, par lequel la population ne voudrait point trop de mal aux religions, pourvu que les religions ne

missent point trop de zèle à lui vouloir du bien ; il n'y a pas là, comme à Berlin, ces essais d'une piété de commande, qui rendent haineuse l'impiété ; les clergés vivent et la ville vit. M. Naumann, tribun des « Jeunes » (ainsi l'on appelle un nouveau groupe social évangélique), est une exception dans son église, et d'ailleurs un pasteur hors cadre ; il n'y a point, à proprement parler, une association catholique de travailleurs ; et, pour 53 000 catholiques on ne compte que 20 000 communions pasciales, ce qui passe pour médiocre au delà du Rhin. Il semblerait que Ketteler, dont l'action secoua si fortement l'Allemagne catholique, eût dû laisser à Mayence une empreinte profondément religieuse ; la supposition serait excessive. Par delà Ketteler se répercute la libertine influence de certains princes-archevêques de l'ancien régime ; leur gouvernement et leurs exemples avaient dissous la ferveur ; une nouvelle conquête partielle du peuple catholique est restée nécessaire dans la Hesse. Or si l'on observe les procédés qu'emploie le clergé et les lois qu'il subit, si l'on mesure les libertés qu'il prend et celles qu'il obtient, il semble que cette conquête soit encore lointaine. Malgré les incessans efforts du docteur Haffner, l'évêque actuel, les ordres religieux sont bannis ; l'école n'est point confessionnelle ; les associations d'hommes (*Männervereine*) suffisent au zèle des prêtres ruraux ; à la différence du clergé rhénan, ils ne soutiennent point, si même ils ne voient d'un mauvais œil, les associations de paysans fondées en vue d'intérêts économiques (*Bauernvereine*), et Darmstadt est la seule ville de Hesse où l'on cite un notable progrès de l'activité catholique. Fort indifférent à cette anémie de l'Église romaine, le gouvernement grand-ducal infuse volontiers un sang nouveau dans l'église protestante en favorisant les tendances libérales à l'université de Giessen. Vous entendez répéter dans les sphères officielles, avec une certaine complaisance, que cette université est un laboratoire de la théologie moderne, historique et critique ; et suivant que vous regardez une telle théologie comme une incarnation, plus pure et plus éclatante, de la pensée religieuse, ou comme un travestissement et une mutilation de cette pensée, vous évaluez avec une balance différente la reconnaissance que doit à la Hesse le protestantisme allemand.

Le grand-duché de Bade, dont nous avons expliqué par l'histoire elle-même la confusion confessionnelle, se distingue de toutes les autres régions de l'Empire par un double trait. En premier lieu, par la grâce de l'État et du corps électoral des communautés, le libéralisme, c'est-à-dire un ensemble de tendances hostiles à l'interprétation littérale et traditionnelle du dogme et à un servile respect du symbole, prévaut dans l'église

évangélique de Bade: en haut, dans la hiérarchie, il est installé; en bas, parmi le collège électoral des fidèles, il s'installe. En second lieu, une « géométrie politique » des plus savantes a dessiné de telle façon les circonscriptions du grand-duché, que sur 63 districts, 31 seulement conservent une majorité catholique. Ainsi, fatalement, le centre est en minorité dans la Chambre badoise, bien que les catholiques soient en majorité dans le grand duché; et les amateurs de sectionnemens élégans, respectueux d'ailleurs de la volonté populaire, trouveraient dans l'observation du pays de Bade une leçon et un régal. De la combinaison de ces deux caractères, vous dégagez le portrait du grand-duché: la confession de la minorité gouverne, et la confession de la majorité obéit; quant à cette minorité, elle comprend un certain nombre de dévots, d'une foi exacte, un moindre nombre de dévots, d'une foi plus lâche et plus libérale, enfin un grand nombre d'indévots, d'une fois nulle; ceux-ci, lorsqu'il y a des élections dans l'église évangélique, décident du succès des « libéraux » sur les « croyans ». Et, de même que le grand-duché, catholique aux deux tiers, est régi par le troisième tiers, de même, l'élite correctement pieuse de l'église évangélique est évincée par une coalition de « libéraux » et d'indifférens: en fin de compte, à tous les étages, les majorités voient leur volonté annulée, et servent de marchepieds pour la tyrannie des minorités. De là résultent la prolongation du Kulturkampf, l'interdiction à l'église catholique d'ouvrir des établissemens d'instruction, l'effacement du caractère confessionnel de l'école. Or prenons garde d'exagérer en parlant du bien que la persécution fait aux religions: si la rhétorique est unanime à le célébrer, l'histoire n'est pas unanime à le prouver. De la crise politique qu'il a dû subir, le catholicisme badois a plus pâti que bénéficié; et il en pâtit toujours. Les statistiques, depuis cinquante ans, attestent un perpétuel recul de la majorité catholique en Bade: sur 1000 habitans, il y avait, en 1846, 664 catholiques et 316 protestans; en 1885, la proportion s'était abaissée à 627 catholiques; elle s'était élevée à 354 protestans. L'église romaine, au grand duché, manque de prêtres; pour fonder beaucoup d'œuvres sociales, l'haleine et le personnel lui ont fait défaut: chaque année, à Carlsruhe, 300 enfans lui échappent, et plus encore à Mannheim. Originales sont ses revanches: Fribourg-en-Brigau, grâce à la librairie Herder, est devenu le premier centre scientifique de l'Allemagne catholique; et M^r Werthmann, secrétaire de l'archevêché, est en train de centraliser, pour la première fois, le bilan de toutes les œuvres de charité catholique de l'empire. C'est d'ailleurs l'archidiocèse de Fribourg qui fournit le plus d'argent au *Bonifaciusverein* pour le

soutien de la *Diaspora*; en faisant soigner des âmes prussiennes ou poméranienes, il se console du déchet d'âmes badoises qu'il subit. Ce n'est guère au protestantisme que rapporte ce déchet. Dans les campagnes, l'église évangélique est forte encore, puisque, sur 100 fidèles, elle inscrit en moyenne 56 communions, et 28 environ fréquentent le prêche : chiffres convenables sans être brillants. Mais dans les grandes villes, le socialisme la cerne et la supplante; il souffre peu de ce que fait l'État pour le protestantisme, et profite beaucoup de ce que fait l'État contre le catholicisme.

Majorité protestante; attachement de la hiérarchie et des communautés à la foi positive et traditionnelle; abstention de tout Kulturkampf; corrélation parfaite entre le nombre des catholiques à la Chambre et leur nombre dans le pays; déploiement fécond et libre d'une activité sociale catholique; caractère strictement confessionnel de l'école; irréprochable loyauté de l'État à l'endroit des diverses confessions: voilà des traits inverses de ceux que nous avons rencontrés en Bade. De tous ces traits, compose une image; elle sera la représentation fidèle du Wurtemberg. Nous la pouvons faire très sommaire, puisque Bade la complète, à la façon d'un repoussoir. On est très pieux en Wurtemberg, parmi les deux confessions; dans l'église évangélique, les communions d'hommes sont relativement plus nombreuses que partout ailleurs en Allemagne, et l'on y craint les nouveautés anti-dogmatiques. On maintient, depuis plus de soixante ans, un régime scolaire qui installe les deux églises, avec d'amples pouvoirs, dans les écoles confessionnelles respectives, non point, à parler littéralement, comme souveraines absolues, mais comme représentantes de l'État dans ces écoles (ce qui entraîne, en fait, leur souveraineté): de tous les États de l'Empire, le Wurtemberg est le moins laïcisé. De là la puissance que les clergés y ont gardée. Nous y avons vu de près, en 1895, et nous raconterons en son lieu, la formation du centre wurtembergeois: à l'époque du Kulturkampf, lorsque le Wurtemberg était comme une oasis de tolérance, l'existence d'un tel groupe passait pour oiseuse; on l'a créé, l'an dernier, pour arracher au gouvernement l'une des rares satisfactions dont les catholiques wurtembergeois aient à déplorer l'ajournement, le rappel des ordres religieux; mais ce jeune centre s'est tout de suite signalé comme un parti d'action sociale beaucoup plus que comme un parti de revendications confessionnelles. Il partage avec les progressistes le bureau de la Chambre et volontiers vote avec eux; disloquant leur programme, il y combat les motions concernant l'école; il y retient, et souvent prend à son compte, en les moti-

vant au nom de ce qu'il appelle la « justice chrétienne », les projets de réformes fiscales et d'amélioration sociale; il s'est déclaré pour la révision de la constitution, encore qu'elle doive mettre un terme aux privilèges de certaines notabilités de l'église catholique, qui siégeaient de droit à la Chambre; il a le tempérament d'un groupe démocratique, et dès le début il en a pris les allures: il veut être populaire, et il l'est. Dans ce pays légèrement archaïque, qui contraignait les nouveautés de subir un certain stage, non seulement pour être acceptées, mais même pour être comprises, c'est une religion, et celle de la minorité, qui par une poussée décisive travaille à les faire pénétrer; au déclin d'un siècle où les religions ont fréquemment usé leur crédit à vouloir conserver ce qui avait disparu et mérité de disparaître, ce phénomène inédit mérite attention.

• Ni dans la Silésie ni dans le Palatinat, de pareilles surprises ne nous attendent. L'église évangélique, en Silésie, est fière de sa vitalité; dans la région d'Oppeln, plus de 60 pour 100 de ses fidèles vont au prêche, et leurs mœurs, chose rare, sont à l'avenant de leur piété; dans les autres districts, elle maintient aussi une certaine ferveur, d'autant plus atténuée, en général, que la grande propriété est plus envahissante; les villes industrielles lui échappent, ou à peu près. Quant au catholicisme silésien, ne lui demandez point cette gravité d'aspect, cette opportune façon d'associer, dans ses églises, la nudité et la parure, surtout cette intensité d'action, qui distinguent l'Église romaine en d'autres régions de l'Allemagne.

Lorsqu'on entre dans les églises gothiques de Breslau, fortement abîmées par les remaniemens artistiques des deux siècles passés, lorsqu'on promène ses regards sur leurs étranges statues de saints et de saintes, habillés d'un coloris criant, se déhanchant avec violence comme pour occuper l'œil du fidèle, et brandissant avec des gestes forcenés leur livre ou leur cierge; lorsqu'on lève la tête, enfin, vers ces « poutres de gloire » sur lesquelles se déroule toute une farandole de bienheureux, on touche l'influence, déjà pressentie en Bavière, de cette profusion décorative à laquelle se complait le catholicisme méridional. Les promesses du paradis terrestre socialiste luttent avec quelque chance de succès contre ces mauvaises copies du paradis céleste; et sur les populations ouvrières l'Église catholique, en Silésie, n'obtient qu'un médiocre ascendant. Elle possède, dans les campagnes, un peuple foncièrement chrétien, et par surcroît (est-ce une bonne chance ou bien une mauvaise?) une clientèle de grands propriétaires; or la masse rurale, souvent, va se détachant du prêtre si le prêtre va s'attachant au seigneur; de là, pour le clergé silésien,

des difficultés de tactique, un peu semblables à celles que rencontre, dans l'Allemagne du Nord, l'Église évangélique.

Envers le Très-Haut et les bonnes mœurs, le Palatinat est correct. Sur cent naissances il n'en a guère que six d'illégitimes; c'est plus honorable que dans tout le reste de l'empire (Prusse rhénane et Westphalie exceptées). Le contact de deux confessions égales en force y maintient à une certaine hauteur, dans l'une et dans l'autre, le thermomètre de la piété; c'est à Spire, en 1529, que les réformés se baptisèrent protestans; fidèles à ce grand souvenir, ils sont en train d'y construire un temple, l'église de la protestation; motif de plus, pour les catholiques, de fréquenter assidûment leur cathédrale.

Croyans ou incroyans, pratiquans ou indifférens, affaiblis par l'éparpillement ou fortifiés par la densité des groupemens, on comptait en bloc, dans l'empire, en 1890, 31 026 810 protestans et 17 674 921 catholiques. La statistique distinguait, par surcroît, un certain nombre de sectes reposant, comme le protestantisme lui-même, sur les maximes du libre examen et de la justification par la foi, mais détachées de l'église officielle, tantôt, comme les frères Moraves, parce qu'elles n'y trouvaient point l'aliment rêvé par leur ferveur, et tantôt, comme les *freireligiösen*, parce que la confession établie opposait des barrières à leur radicalisme panthéiste. De la géographie religieuse, ces sectes ne relèvent point; elles sont comme noyées parmi la masse des membres inscrits de la confession protestante et de la confession catholique. Nous les étudierons comme une expression schismatique de l'individualisme protestant, mais sans nous exagérer la portée de leur rayonnement. Le protestantisme, le catholicisme, et la libre science (*freie Wissenschaft*), voilà les trois forces essentielles qui se disputent la conscience allemande. Des deux premières, nous avons évalué le domaine; apprécier la troisième ne sera point affaire de géographie ou de statistique. Sur le caractère religieux ou irréligieux de la libre science, sur l'alliance ou sur l'hostilité que la religion doit attendre d'elle, les théologiens de la Réforme sont en désaccord. Étudier ce désaccord, ce sera déterminer les positions respectives du protestantisme et du rationalisme.

GEORGES GOYAU.

15

tout à l'heure; vous me punissez trop cruellement : je venais ici chercher l'espérance et la force, et vous me découragez! Mais non, il n'en sera pas comme vous l'imaginez : j'agirai, je m'efforcerai de modifier les idées de ma mère, par moi-même, par ceux qui ont de l'influence sur elle. Elle écoute volontiers M. le curé, pourquoi n'en pas profiter? Il est très bon, très paternel avec moi; si je lui disais mon secret, si je lui confiais ma cause?

— C'est mon confesseur.

Le ton, pas plus que les paroles, ne laissa voir s'il y avait là, dans la pensée d'Angèle, une objection, ou un motif d'approbation.

— Quelqu'un qui aurait plus d'action encore sur ma mère, une action décisive peut-être, quelqu'un que je connais peu, mais que je pourrais essayer d'intéresser à mes projets, ce serait le Père Loyer...

— Oh! non, pas celui-là, s'écria Angèle; non, pour rien au monde. — Et une vive rougeur lui monta au visage. — Il me déplaît, il est fanatique, ajouta-t-elle, comme cherchant à donner une explication.

— Eh bien! l'abbé Pernat? revenons à ma première idée.

— L'abbé Pernat... oui, si vous croyez qu'il y consente. Mais attendez, attendez encore un peu; je vous le répète, si vous échouez, on nous séparera. Vous ne voulez donc pas rester simplement et toujours mon ami?

— Non, cela n'est pas possible, je ne le veux pas.

— Attendez au moins d'avoir vingt-trois ans; c'est le 2 mai, n'est-ce pas? Moi, j'en aurai vingt-deux le 17 juin. Le jour où vous aurez vingt-trois ans, voyez M. le curé, décidez-le, qu'il parle à vos parens.

— Plus de quatre mois à attendre!

— Dites plutôt : Rien que quatre mois à nous voir encore! Enfin, trouvez-vous autre chose? Ne pensez-vous pas qu'il vaut mieux, bien qu'il n'y ait pas de différence au fond, pouvoir vous appuyer en apparence sur une année de plus? Accordez à mes craintes, à ma timidité devant l'avenir, ce délai que je vous demande, si vous le refusez à la sagesse qui le veut aussi... et, ajouta-t-elle en souriant, qui parle par ma bouche.

Et, comme ils étaient à l'angle d'une allée, elle s'enfuit en courant.

FREDÉRIC PLESSIS.

(La deuxième partie au prochain numéro.)

LA CARTE RELIGIEUSE

DE

L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE

Quiconque a passé par Cologne a visité cette sacristie de la cathédrale où l'on conserve le trésor. Tombe de pierre, obscure en plein jour, elle laisse admirer, sous la pénombre du gaz, les reflets confondus des émaux, des bronzes et du vieil or; les châsses resplendissantes confisquent les hommages qu'attendraient les saints ossemens; l'enveloppe fait tort au contenu. Mais on ne remarque point d'ordinaire, le long de la paroi, un modeste parchemin, relique d'histoire parmi ces reliques de joaillerie. Il commémore les solennités de 1842, la pose de la première pierre pour l'achèvement des tours; de nombreux princes allemands l'ont signé; ils y parlent de leur piété, de leur concorde, de leur loyalisme, qui trouveront, dans la montée des flèches vers le ciel, une altière et durable expression. La truelle en main, Frédéric-Guillaume IV avait dit : « C'est l'Allemagne qui édifiera cette façade; et ces portes, Dieu aidant, nous donneront accès dans une ère de prospérité; elles annonceront à nos descendans qu'elles furent érigées par le même esprit qui, vingt-neuf ans auparavant, sauvait notre patrie de la honte et du joug étranger. Qu'il raconte, ce temple, aux générations futures l'existence d'une Allemagne grande et puissante par l'unité de ses souverains et de ses peuples libres. » De leurs signatures, les princes allemands ratifièrent ce vœu. Il fut bientôt classique : « Comme s'élève ce faite, grandiose et lointain, disait en 1848 l'archevêque Geissel, qu'ainsi s'élève la patrie allemande jusqu'aux hautes destinées que la Providence lui a réservées parmi les peuples de la

terre. » Le dôme de Cologne devint un symbole de germanisme ; la catholique Bavière et la Prusse évangélique se disputèrent l'honneur d'en illustrer les vitraux ; l'Allemagne entière y mit un peu de ses sueurs, de son or et de son âme. En 1880, l'œuvre était achevée : Guillaume I^{er} vint à Cologne ; à l'église protestante, il entendit un prêche sur ce thème : « Le Seigneur a fait en nous de grandes choses, qu'il achève en nous son règne ; » et puis il s'en fut voir les grandes choses, merveille d'architecture, qui, participant fidèlement, depuis six siècles, aux exaltations et aux décadences du monde germanique, s'était effritée avec le vieil empire et relevée avec le nouveau. En plein Kulturkampf, veuve de son archevêque, la cathédrale, pourtant, se dressait triomphante ; ses cloches sonnaient l'Alleluia de la patrie unifiée ; en elle s'enlajaient deux Allemagnes, celle du moyen âge et celle de 1870 ; entre Conrad de Hochstaden, le prélat qui l'avait commencée, et Guillaume de Hohenzollern, l'empereur qui l'achevait, il semblait que l'histoire n'eût pas eu de tournant, pareille, dans sa marche, à la rectitude allongée des nefs ; le coude prodigieux qu'avait imposé Luther était comme oublié ; en cherchant l'ancienne Allemagne, on revivait de l'ancienne religion ; et c'est dans un monument de l'« idolâtrie romaine » que la nation germanique s'incarnait bruyamment ; elle mettait un sceau gothique sur son unité. Dans le passé et à certaines heures du présent, catholicisme et germanisme étaient-ils donc synonymes ?

Il est une sorte de mystère, le « jeu de Luther » (*Lutherspiel*), que jouent dans les banlieues des grandes villes, au profit d'œuvres charitables, des troupes de bonne volonté. Tour à tour on y voit Luther frémir de dégoût au fond de sa cellule, traduire la Bible à la Wartburg, braver l'empereur à Worms, apaiser les anabaptistes soulevés ; c'est tout un drame religieux qui se déroule, plein de gaucheries et de heurts, mais passionnant comme l'histoire même qu'il met en scène. *Desinit in piscem* : au moment où le Français espère le dénouement, l'Allemand souhaite un épisode *gemütlich* ; on nous présente un Luther en cheveux gris échangeant avec sa Käthe (Catherine) des tendresses d'amoureux rassis. Mais l'enthousiasme rebondit ; à la digression bourgeoise succède le lyrisme ; un prophétisme facile entr'ouvre des horizons politiques ; le génie allemand est émancipé, et des sillons tracés par Luther un nouvel empire surgira : ainsi l'affirme le héraut à un bourgmestre de complaisance, qui grommelait contre la pièce au début, et qui donne à la fin le signal d'applaudir ; le public s'écoule emportant cette impression que protestantisme et germanisme sont synonymes. Ce ne sont pas les rois de Prusse qui

démentiront cette conclusion. Avec le même zèle qu'ils apportaient à la restauration de Cologne, ils ont, dans notre siècle, entretenu pieusement la petite ville de Wittenberg, vrai musée de la Réforme. Sur la grande place, Frédéric-Guillaume III dressa la statue de Luther ; Guillaume I^{er} la fit dialoguer avec celle de Melancthon ; Frédéric-Guillaume IV veilla sur les maisons des deux réformateurs ; il fit renouveler, aussi, les portes de l'église du château, qui, sous le poids inattendu des thèses de Luther, n'avaient pas croulé ; il fit inscrire les thèses, sur le bronze ; Frédéric III, prince impérial encore, restaura cette église elle-même. Aux murs intérieurs s'accroche une procession d'écussons nobiliaires ; c'est l'armorial de l'Allemagne protestante, hommage à Luther inhumé dans le chœur. Les temps ont marché depuis que Louis I^{er} de Bavière édifiait aux environs de Ratisbonne le temple de la Walkalla : dans ce Panthéon germanique, Luther a sa place ; mais on l'y dirait égaré, au moins effacé, parmi les illustrations de cette « grande Allemagne », — autrichienne et néerlandaise autant que prussienne et saxonne, — qu'associait le souverain bavarois en un culte commun. L'hégémonie berlinoise, rétrécissant l'empire pour le mieux exhausser, a construit une « petite Allemagne », où Luther domine ; depuis un quart de siècle, on a multiplié ses statues ; en son honneur, on fait chômer les écoles ; dans ce cadre diminué, les proportions de sa figure ont grandi ; il est devenu le héros germanique par excellence, et le protestantisme se présente comme le légat naturel du germanisme.

Ainsi deux confessions coexistent en Allemagne, dont souverains et sujets, suivant les heures, avouent l'une ou l'autre pour berceau de la grandeur allemande. Dans ce procès en recherche de paternité, une question grave est incluse : fatalement le génie allemand conçoit-il, et fatalement l'empire allemand présuppose-t-il une forme nationale de christianisme ? Et pour l'étude de cette question, l'on commencera de déblayer les avenues, si l'on cherche, par une première reconnaissance, les domaines de ces confessions, et si l'on observe, dans les limites de ces domaines, leur façon de régner ou leur façon d'abdiquer. Mais pourquoi cette géographie religieuse est incroyablement complexe, pourquoi s'émettent ces domaines, pourquoi s'enchevêtrent ces limites, c'est ce que permettront de comprendre, tout d'abord, certaines remarques d'histoire.

I

La paix d'Augsbourg reconnut aux souverains dans les principautés, aux majorités dans les villes libres, le droit de changer de religion; elle accordait la liberté de conscience aux détenteurs du pouvoir, et à eux seuls. L'absolutisme laïque alla croissant. Les sujets et les minorités durent confesser et prier Dieu comme la puissance temporelle voulait qu'il fût confessé et prié; la conscience de l'individu, sauf tolérance, dut refléter strictement la conscience de l'État; si le prince oscillait entre des confessions rivales, il pouvait exiger que les âmes de son peuple oscillassent, tout comme la sienne, et la fidélité à un dogme devenait coupable, si de ce dogme le prince se détachait. Le droit public de la vieille chrétienté défendait à tous, grands et petits, l'apostasie; les maximes nouvelles permirent aux puissans, suivant les évolutions de leur esprit ou de leurs caprices, non point seulement de défendre, mais d'ordonner des changemens de confessions. Promoteurs de la réforme au xvi^e siècle ou serviteurs de la contre-réforme au xvii^e, nombreux furent les souverains allemands qui exploitèrent cette permission. *Cujus regio, ejus religio*, tel était l'adage; pris au pied de la lettre, il signifiait que la sujétion d'un homme à une souveraineté temporelle impliquait et devait entraîner, sauf licence spéciale, son obéissance spirituelle, soit au pape, accepté par le prince, soit au prince, « pape en ses terres. »

C'est au nom de ce principe que, deux siècles durant, de 1556 à 1750, la carte religieuse de l'Allemagne fut remaniée. Un certain nombre d'âmes mystiques, d'une beauté et d'une pureté achevées, avaient salué dans la Réforme les noces d'argent du Christ avec son Église, qu'il voulait faire plus sainte pour la rendre plus digne de lui; elles y avaient applaudi, aussi, un réveil intense de l'initiative religieuse. L'illusion fut courte, le réveil bientôt assoupi; la crise religieuse qui travaillait l'Allemagne se vint dissoudre en une période d'engourdissement, qui dura jusqu'au xviii^e siècle. Dans chaque petit État de l'empire, la foi, au lieu de fermenter dans les âmes, se superposait à elles. En dépit des doctrines mêmes de Luther, elle n'était plus un mouvement et un produit de la conscience, mais comme une livrée que le prince imposait au sujet. La religion descendait d'en haut, non point, comme au moyen âge, d'une colline lointaine, le Vatican, cime religieuse par essence, assez élevée d'ailleurs et d'un assez vaste rayonnement pour ne point écraser ceux qu'elle abritait.

mais d'une cime toute prochaine, d'autant plus impérieuse que médiocre en était l'altitude, étouffant tout dans l'étroit périmètre qu'elle commandait, et concentrant sur elle-même les rayons de la religion plutôt qu'elle ne les répercutait. S'exaltant sur un pareil faite, l'État fixait aux sujets l'obédience de Luther ou l'obédience de Rome, et mesurait d'ailleurs, en ce dernier cas, le degré de déférence qu'ils devaient au pape.

Un jour vint où l'ancien régime sombra ; de ces innombrables princes, évêques, abbés et margraves, qui détenaient chacun quelques terres et quelques âmes allemandes, la ruine fut en un clin d'œil consommée ; leurs querelles de mitoyenneté furent oubliées ; leurs peuples furent triturés et mêlés pour l'installation d'un nouvel équilibre germanique ; leurs juristes tombèrent en inactivité d'emploi ; ce fut une universelle et brusque déchéance ; et de tout ce que ces princes avaient pensé et ordonné, c'est dans la géographie religieuse, et là seulement, que subsistent des vestiges. Pour les y rencontrer en grand nombre, il suffit de se promener à travers l'Allemagne religieuse, avec une vieille carte de l'Allemagne politique.

Un peu plus de trois lieues séparent Tubingue, la ville universitaire du Wurtemberg, et Rottenburg, la bourgade épiscopale. La route est plane ; parfaite de rectitude et d'aisance, elle ne frôle aucun de ces obstacles naturels qui maintiennent parfois des douanes intellectuelles : on imaginerait, à l'œil nu, qu'un même courant, flux protestant ou reflux catholique, a dû s'épandre tout le long du chemin, et que ce morceau de terre, homogène au point de vue physique, est homogène aussi au point de vue religieux. Il n'en est rien ; sous l'aspect uniforme des choses survivent, entre les hommes, des bigarrures de croyances ; tels villages sont protestans, tels autres catholiques, suivant qu'ils relevaient, aux siècles passés, du duché de Wurtemberg ou du comté de Hohenberg ; la lisière mitoyenne qui séparait les deux territoires s'interposait, à la façon d'une cloison étanche, entre les deux confessions. Parmi les Souabes, jadis soumis à des dominations diverses, le xix^e siècle a pu créer une certaine unité politique ; mais dans cette patrie agrandie et précisée que le Wurtemberg leur a ménagée, le morcellement religieux persiste, dernière trace d'une époque où l'unité n'existait pas.

Pour une plus persuasive expérience, descendez la rive badoise du Rhin. Vous y trouvez d'abord une assez longue bande protestante : ainsi le voulut Charles II, margrave de Bade-Durlach, qui reforma son église en 1553. Mais à trois reprises cette bande est trouée par des villages catholiques : dépendant de l'évêché de

Bâle ou de l'Autriche, ils avaient le droit et le devoir de conserver la messe. Lorsque au margraviat succèdent les anciennes possessions autrichiennes, le catholicisme reparait; mais au milieu de son domaine, le protestantisme pointe; c'est au village de Weisweil, dont la famille de Bade-Durlach, qui en était propriétaire, donna les âmes à la Réforme. Les seigneuries de Mahlberg et de Lahr succédaient aux terres d'Autriche le long du fleuve; elles étaient le bien commun des margraves de Baden-Baden, longtemps indécis et finalement catholiques, et des comtes protestans de Nassau. N'y cherchez point l'uniformité religieuse! la conscience collective des deux maisons souveraines était ondoyante et diverse: cette diversité s'est maintenue. A la hauteur d'Offenburg, la rive redevient catholique: les margraves de Baden-Baden en étaient les maîtres; ils se convertirent deux fois au protestantisme et deux fois au catholicisme; à la dernière oscillation, ils installèrent, avec plein succès, l'Église romaine dans leurs terres. De nouveau, la Réforme est riveraine en face du confluent de l'Ill; Philippe IV, comte de Lichtenberg, gouvernait ces parages; en 1545 il y supprima la messe: depuis lors c'est un pays de prêches. Un tout petit village, Hanau, échappait à ce prince; il relevait du chapitre de la cathédrale de Strasbourg; on le retrouve catholique, comme ses anciens seigneurs. Quatre souverainetés se succédaient ensuite le long du fleuve; Baden-Baden (et la rive est catholique jusqu'à la hauteur de Carlsruhe); Bade-Durlach (et la rive est protestante jusqu'à la hauteur de Landau); l'évêché de Spire (et la rive redevient catholique jusqu'à la hauteur de Spire); enfin le Palatinat. Cette dernière région fut réformée au xvi^e siècle, redevint catholique après 1625, protestante après 1648, catholique après 1685. Mais à la différence du margraviat de Baden-Baden, où la dernière conversion du prince rallia tous les habitans, le Palatinat ne recouvra point son unité religieuse; et la rive badoise du Rhin se termine, au nord, par une bande de terre où les confessions sont passablement mélangées.

On pourrait poursuivre une pareille étude pour toutes les régions de l'Allemagne. La ville libre de Nuremberg, en 1524, introduisit la Réforme dans ses terres; le margrave Georges d'Anspach fit de même, en 1528, aussi bien pour Bayreuth, dont il était régent, que pour Anspach, dont il était souverain: voilà l'origine des districts protestans de la Bavière; et les petites communes catholiques, qui dessinent à travers ces districts un très léger pointillé, répondent à d'anciennes enclaves possédées par les ducs de Bavière, par les évêques d'Eichstaedt ou de Wurzburg,

ou par l'Ordre teutonique. Les bourgs ou cantons isolés, sorte d'oasis catholiques, qui font tache en pays protestans, sont en général de vieux domaines épiscopaux : Geisa, par exemple, aujourd'hui doyenné catholique dans le protestant duché de Saxe-Weimar, appartenait à l'évêché de Fulda. Pour expliquer la genèse de l'Allemagne religieuse actuelle, le spectacle de la Prusse orientale est spécialement instructif; le diocèse d'Ermeland, qui la régit, comprend une enclave catholique, dont Braunsberg est la grande ville, et une vaste région, presque entièrement évangélique, dont Königsberg est le centre. L'enclave est formée par les terres de l'ancien évêché : devant le palais épiscopal de Frauenburg, posté sur une éminence qui domine la Baltique, deux petits canons sont installés, aussi pacifiques, aujourd'hui, que les agneaux porteurs de bannières, dont leur culasse est ornée comme d'une armoirie; ils rappellent l'époque où les prélats d'Ermeland avaient le sceptre en même temps que la crosse, et qui finit au premier partage de la Pologne. La fidélité de ces évêques à l'église romaine permit aux sujets de rester catholiques; Albert de Brandebourg, à leurs portes, faisait du duché de Prusse une terre protestante. Partout en Allemagne, les anciens maîtres ont gardé sur les consciences une prise posthume; sur le système de correspondance entre les hommes et Dieu, ils ont pour longtemps marqué leur empreinte; et la confession chrétienne dont ils décidèrent le règne continue de régner, même sans leur dynastie. Tant bien que mal, on a pu niveler le sol de l'Allemagne politique; mais on n'a point obtenu que le sol de l'Allemagne religieuse cessât complètement d'être raboteux.

II

Que le xix^e siècle en ait atténué les aspérités, cela d'ailleurs est indéniable. Si, prenant deux cartes d'Allemagne, on y marquait, à l'aide de couleurs variées, le domaine des confessions en 1750 et en 1896, on constaterait, sans doute, une parfaite analogie quant à la disposition des masses coloriées; mais la carte de l'Allemagne contemporaine comporterait des nuances plus amorties, des teintes moins accentuées, des couleurs moins décisives et moins sûres d'elles-mêmes. On indiquerait, par ce commencement de dégradation, que l'homogénéité des anciens noyaux religieux n'est point demeurée intacte et que les unanimités d'autrefois, catholiques ou protestantes, descendent à la situation de majorités. Munich, Cologne, Fribourg-en-Brisgau, étaient au début du siècle des villes purement catholiques; la première,

aujourd'hui, compte 50 000 protestans, la seconde 34 000, la troisième 13 000. Inversement, Berlin, jadis exclusivement protestant, abritait, en 1846, 16 000 catholiques, 51 000 en 1871, 80 000 en 1880, et, s'il en faut croire l'Almanach de la Marche, près de 150 000 aujourd'hui. De 1880 à 1885, en Prusse rhénane et en Westphalie, où le catholicisme est prééminent, la proportion des catholiques, par rapport à la population totale, s'est abaissée, et celle des protestans s'est élevée. On constate le phénomène contraire dans le reste de la Prusse, où le protestantisme prédomine. Représentez-vous une échelle, l'une des confessions tout près du faite, l'autre tout près du pied, et la première ayant commencé de descendre, la seconde ayant commencé de monter : voilà l'image des évolutions religieuses sur beaucoup de points de l'Allemagne.

C'est dans le royaume de Saxe qu'on peut saisir avec la plus frappante précision le jeu complexe, et relativement récent, de ces échanges confessionnels. On distingue en Saxe les États héréditaires (cercles de Dresde, Leipzig, Zwickau), où pendant longtemps il n'y eut presque point de catholiques, sauf à la cour, et l'Oberlausitz, où l'Église romaine eut toujours des fidèles. Dans les États héréditaires, on comptait, en 1835, 9 000 catholiques ; en 1871, près de 27 000 ; en 1875, près de 44 000 ; en 1887, 57 000 : C'est dans l'arrondissement de Dresde, surtout, et durant les années qui suivirent la guerre, lorsqu'on commençait à profiter de la loi sur la libre circulation dans l'empire (*Freizügigkeit*), que cette poussée fut la plus forte. Or en 1835 les 18 000 catholiques qui habitaient la région de l'Oberlausitz représentaient les deux tiers du catholicisme saxon ; elle en possède, aujourd'hui, 29 000, mais ils ne représentent plus qu'un tiers de la population catholique de Saxe. Ainsi le centre de gravité du catholicisme saxon s'est déplacé ; et dans l'ensemble du royaume on n'évalue guère à plus de 15 pour 100 le nombre des paroisses protestantes demeurées vierges de toute infiltration romaine.

Ces pénétrations ne dissolvent ni ne désagrègent les anciens groupemens religieux ; mais elles en tempèrent l'exclusivisme en constellant d'un certain nombre de taches des districts jusqu'ici homogènes ; sur la physionomie religieuse de chaque région, elles répandent quelque incertitude ; c'en est assez pour alarmer. Que dans une bourgade luthérienne des travailleurs catholiques s'installent ; aussitôt la Ligue évangélique en induit un plan de conquête occulte, lentement préparé par les Jésuites pour la ruine de la Réforme. Et comme le grand nombre des officiers et fonctionnaires protestans envoyés en Prusse rhénane est de nature à

surprendre les catholiques, volontiers ils accuseraient le gouvernement de tenter leurs filles en multipliant pour elles les occasions séduisantes de mariages mixtes, et de les trahir, au lendemain de la noce, en les exilant, par de systématiques mutations de postes, dans quelque province lointaine, strictement évangélique, où périlite leur foi.

Il est deux points de l'Empire où le gouvernement prussien travaille, ouvertement, à renverser la situation réciproque des confessions, et se sert du protestantisme comme d'un légat : ce sont la Pologne et l'Alsace-Lorraine. L'immigration protestante, ici et là, est commandée par le pouvoir central ; pour que les nouveaux maîtres trouvassent une majorité de dévouemens, il faudrait, paraît-il, que la vieille confession catholique ne conservât plus que la minorité des âmes. C'est au nom du patriotisme germanique que la Ligue évangélique et l'Association de Gustave-Adolphe veulent multiplier, dans ces deux pays, les églises et les écoles évangéliques. Dans les couches profondes des deux peuples annexés, il y a comme une fidélité stagnante aux anciens souvenirs ; secouer cette volontaire existence d'outre-tombe, remuer cette stagnation, en y faisant s'infiltrer, ou même s'engouffrer, un flot de protestantisme prussien : telle est la politique impériale. M. de Bismarck et son successeur ont semé les colonies allemandes à travers l'antique Pologne ; mais juxtaposer n'est point mêler ; entre-choquer n'est point assimiler ; la mieux combinée des mosaïques demeure une œuvre factice, et M. de Bismarck n'a pu faire qu'une mosaïque.

Lorsque les Polonais dénoncent l'invasion du germanisme évangélique, les ministres prussiens, pour leur rétorquer leurs griefs, citent l'exemple de Danzig, où depuis 1868 un noyau polonais aurait repris droit de cité, et l'exemple de certains villages de la Prusse occidentale, où des écoles fondées par l'association protestante de Gustave-Adolphe seraient tombées aux mains et au service des catholiques par suite de l'immigration systématique d'une plèbe polonaise. Comme jadis les chevaliers de l'Ordre Teutonique, arborant la croix noire sur leur manteau blanc, luttaient à coups d'épée contre leurs voisins de Pologne, ainsi dans la Prusse Occidentale, redevenue comme il y a cinq siècles la Marche de deux races — et devenue par surcroît la Marche de deux confessions — c'est, si l'on ose dire, à coups de colons, de journaliers et de vagabonds, que le germanisme protestant et le polonisme catholique se combattent incessamment sans pouvoir jamais s'évincer.

Partout ailleurs, les infiltrations religieuses accomplies déjà,

et celles, plus importantes, que promet l'avenir, sont plutôt commandées par la force des choses que par des intentions de propagande; elles sont un phénomène, non une manœuvre. La législation du XIX^e siècle, plus tolérante que ses devancières, les a permises; elles ont été provoquées et encouragées par l'abaissement des barrières entre les divers États, par les facilités du transit, par les circonstances économiques qui réclamaient un chassé-croisé de travailleurs. Elles attestent la vie complexe, agitée, un peu essoufflée, de l'Empire unifié : par politique, il aime à mêler ses enfans; bon économiste de leurs forces, il les détache là où leurs bras peuvent le mieux servir; il exploite, en toutes ses régions, des Allemands de partout; et ses grandes cités, réceptacles de Polonais et de Rhénans, de Badois et de Saxons, deviennent, en quelque mesure, une école de fusion et d'unification, où les poignets se trempent pour une lutte industrielle contre l'Angleterre, cette émule qui paraît une moitié d'ennemie. Le soldat, à son tour, dans le district où il cantonne, est un exotique, et l'adepte, souvent, d'une religion exotique : dans le protestant Brandebourg, un tiers des fidèles du pape se compose des recrues de l'empereur, originaires d'autres régions; on a vu se créer des paroisses, celle de Wismar par exemple, pour offrir une messe à des soldats, et s'édifier des temples, en Prusse Rhénane, pour que la garnison protestante eût un prêche. Préoccupée de broyer entre elles les diverses populations, peu importe à la Prusse que dans cette robuste besogne elle trouble, en beaucoup d'endroits, la tranquillité, longtemps bien assise, du vieil établissement religieux, protestant ou catholique; dans la première année de la domination prussienne en Hanovre, la communauté catholique s'accrut de 1500 membres. Joignez-y le va-et-vient des fonctionnaires, et vous comprendrez qu'au contact de cette incessante circulation le visage correct que s'étaient composé les anciens groupemens religieux, bien barricadés et bien policés par les souverainetés d'autrefois, se chiffonne ou se ride inévitablement.

Formation, aux XVI^e et XVII^e siècles, d'un certain nombre de terroirs, exclusivement protestans ou catholiques, qui coïncidaient exactement avec les limites des principautés, grandes ou minuscules, et qui survécurent à ces principautés : voilà un premier fait, qui explique le morcellement religieux de l'Allemagne.

Développement, au XIX^e siècle, de minorités confessionnelles qui n'empêchent point, sans doute, la Basse-Bavière ou la Prusse Rhénane de demeurer catholiques, ni le Brandebourg ou la Saxe de demeurer protestans, mais qui, réclamant la tolérance, font brèche dans la sévère cohésion des vieux cadres : voilà le second

fait ; et ces *Diasporas*, comme on les appelle, essais protestans lancés en terre catholique, essais catholiques lancés en terre protestante, aggravent et corrigent, tout à la fois, le morcellement légué par l'ancien régime ; elles le corrigent en le rendant moins abrupt, en inclinant les barrières religieuses dont les principautés aimaient à s'enfermer ; elles l'aggravent, aussi, en exigeant chaque jour, en deçà de ces barrières, un nouveau sacrifice de l'homogénéité confessionnelle.

En nous aidant de ces observations comme d'une légende explicative, nous sommes en mesure, désormais, de lire une carte confessionnelle de l'empire allemand.

III

Prusse Rhénane et Westphalie, Bavière, Pologne, telles sont les trois régions éminemment catholiques de l'Empire. Le catholicisme rhénan doit être observé dans les meetings ; le catholicisme bavarois, dans les chapelles ; quant au catholicisme polonais, il offre je ne sais quoi de boudeur et d'archaïque qui, tout à la fois, impose la réserve et séduit la curiosité.

Volontiers on parle de la « catholique » Bavière, et l'épithète est méritée. Elle est, par excellence, l'asile des traditions pieuses ; et le clergé régulier, qui les entretient, est relativement plus nombreux en Bavière que dans toute autre partie de l'Allemagne. Longtemps encore, au-dessus la porte des masures rurales, s'ouvriraient les bras d'une madone ou s'allongeraient ceux d'une croix. A la cour, des cérémonies survivent, qui de partout ailleurs sont disparues. Une fois par an, dans la chapelle royale, le prince régent arme des chevaliers ; c'est à la fête de saint Georges. Debout devant l'autel, sévèrement serrés dans une tunique de soie blanche, les postulans écoutent un sermon, qui les éclaire sur leurs futures obligations. Elles sont doubles : tirer le glaive pour le Christ et l'Immaculée Conception, et se dévouer pour les pauvres et les malades. Entre les mains du prince régent, intermédiaire entre eux et Dieu, ils en prêtent le serment ; le prince, alors, leur donne l'accolade, les enrôle dans la milice de Saint-Georges, et préside à leur toilette, à la remise du casque, de l'épée, des éperons, du manteau bleu ciel au collet d'hermine, tandis qu'à l'autel la messe se poursuit et s'achève. On rêverait pour cette scène, comme théâtre, les arceaux d'une cathédrale, et comme témoins, des pauvres et des malades, fourmillant au fond des nefs : l'étroite chapelle, de style jésuite, semble plutôt faite pour des mariages morgantiques que pour des pompes de

chevalerie. C'est après la solennité que le comparse populaire est admis : dans une salle du palais, les princes et les chevaliers entrecourent d'une série de toasts un déjeuner des plus somptueux ; ils se passent l'un à l'autre, en signe de fraternité, une coupe archaïque, pétillante de vin, qui dessine une tête de lion ; et derrière un léger rideau de gardes, le bon peuple de Munich défile, jetant sur le gala des coups d'œil brefs et surpris. Survivance d'un âge où la religion créait et ordonnait les fêtes de cour, cette cérémonie de la Saint-Georges, par le fait même qu'elle est un anachronisme, témoigne d'une fidélité littérale aux anciennes coutumes religieuses, trait distinctif de la piété bavauroise. La Bavière a des pèlerinages fréquentés : Notre-Dame d'Alt-Oetting attire un grand concours de foule ; autour de l'image miraculeuse, des statues d'argent, à demi agenouillées, font sentinelle : ce sont des princes de Bavière, chevaliers servans de la reine céleste.

« Tu ne peux pas aujourd'hui comprendre l'éclat de ton berceau ; tu ne soupçonnes pas pour quels sévères devoirs, pour quels douloureux renoncemens la destinée nous a élus. Tous s'inclineront profondément ; en face ils te souriront, et par derrière te déchireront : n'aie point d'espoir en l'amitié. Mais ta vie épineuse connaîtra des heures de joie ; Dieu a voulu qu'il y eût des grands pour que le bien fût fait à profusion. Fais le bien ; trouver la reconnaissance, c'est chimère. L'ingratitude même t'est réservée ; le salaire, c'est Dieu qui l'offre ; à ceux qui ont fait le bien, il donne la paix. » C'est en 1881 qu'une infante d'Espagne, dont l'enfance avait été promenée dans l'exil, soupirait ces mâles leçons sur le berceau de sa nièce Mercédès. Devenue princesse de Bavière, appliquant ses propres conseils, elle incarne à Munich la charité catholique ; la « Séraphique Union d'amour pour les enfans pauvres et abandonnés », qui fait beaucoup de bien et en rêve plus encore, ne l'a point seulement pour bienfaitrice et présidente, mais pour collaboratrice de sa *Revue*, à laquelle elle adresse, entre autres oboles, celle de ses vers. C'est une cour officiellement catholique que la cour de Bavière.

Mais en dépit des pompes du catholicisme, en dépit même de ses œuvres, la prise qu'il avait jadis sur la vie publique bavaroise va s'affaiblissant. Munich est la seule ville catholique de l'empire où le socialisme se soit implanté ; il détache deux représentans au Reichstag, un au Landtag. Vainement cherchiez-vous, en Bavière, cette correspondance presque adéquate que l'on observe, sur d'autres points de l'Allemagne, entre les données de la statistique religieuse et le résultat des élections législatives : dans

les deux circonscriptions de Munich, la proportion des catholiques au nombre total des habitans est, respectivement, de 79 et 88 pour 100, et les suffrages recueillis par le centre ne dépassent pas 21 et 28 pour 100. Si quelqu'un semblait appelé, par son insigne expérience du terrain catholique, à réparer ces disgrâces, c'était assurément le comte Conrad de Preysing, neveu de Ketteler; devant lui, les obstacles foisonnèrent; il fit tout ce qu'il put, non tout ce qu'il eût voulu. Le centre est traité d'invention prussienne par certains Bavaois de vieille souche. Il est contrebalancé, dans les campagnes — spécialement en Basse-Bavière, où il a perdu la moitié des circonscriptions — par la Ligue des paysans (*Bauernbund*), dont vainement il signale les candidats comme protestans ou « libéraux ». On mesurerait assez exactement la force de l'Église romaine en Bavière, en disant que l'électeur ne tolère point de la sentir attaquée : M. de Vollmar et ses amis socialistes sont, en matière religieuse, des opportunistes respectueux. Non moins exactement, on mesurerait la faiblesse de cette Église, en disant que l'électeur accepte malaisément, pour ses votes, la discipline du clergé : les candidats de la cure ne sont point, forcément, les élus des fidèles. La presse catholique, en Bavière, est moins riche et moins influente qu'en d'autres pays allemands.

L'esprit public, depuis quelques années, échappe lentement à l'Église, et les mœurs aussi lui échapperaient-elles? Certaines statistiques des naissances illégitimes tendraient à le prouver. Dans cette laïcisation de la vie publique, dont le socialisme profite, l'État bavarois a sa part de responsabilité : depuis Mongelas, ministre au début du siècle, jusqu'à M. de Lutz, ministre hier, les hommes politiques de la Bavière ont lentement tari la sève catholique. C'est à l'instigation de ce royaume que fut inséré en 1872, dans la législation de l'empire, le fameux « paragraphe de la chaire », prélude du Kulturkampf. Le premier ministre de Bavière, chancelier actuel de l'empire, fut en 1869 le seul gouvernant en Europe qui rêvât d'une ingérence des pouvoirs laïques dans les délibérations du concile. Les prêtres « vieux catholiques » hostiles à l'infaillibilité papale, furent maintenus par M. de Lutz vingt ans durant, dans les paroisses catholiques dont ils étaient titulaires. La réunion à Munich d'un congrès des catholiques allemands fut, en 1890, quasiment prohibée. L'établissement catholique, en Bavière, est somptueusement installé; mais dans cette installation il est comme calfeutré. On permet au clergé des œuvres de philanthropie, mais s'il se mêlait trop activement aux conflits sociaux, il risquerait d'être arrêté au nom de l'ordre public.

On lui permet de se manifester par des processions et par des missions ; mais s'il s'abandonnait à certaines hardiesses de propagande, il risquerait d'être arrêté au nom de la paix religieuse. Au fond de ces églises bavaroises, où l'on ne refuse aucun luxe à Dieu, vous rencontreriez, surtout depuis le congrès catholique qui s'est réuni à Munich en 1895, plus d'un prêtre tout enveloppé des vapeurs de l'encens, qui volontiers échangerait ce confort contre la liberté d'action du clergé rhénan.

Dans la Prusse rhénane et la Westphalie, le catholicisme a pris, en effet, au cours de notre siècle, une allure apostolique et l'attitude d'une puissance sociale. Sans lisières ni compression, ou peu s'en faut, il est ici tout ce qu'il veut être. Le pouvoir central est lointain ; c'est par surcroît un pouvoir protestant : dirigé par un État catholique, un *Kulturkampf* a l'air d'un rappel à l'ordre (ce qui fait hésiter et douter les consciences ; dirigé par un État hérétique, il a l'air d'une provocation (ce qui les soulève et les fait vaincre). A la faveur des circonstances se développa peu à peu, dans la Prusse rhénane, un mouvement d'émancipation catholique, qui surprit tout d'abord les clergés et les fidèles des États voisins, façonnés par le josphisme. Droste-Vischering, archevêque de Cologne, en donna le signal, en se laissant incarcérer à Minden, en 1837, pour rébellion contre la législation civile des mariages mixtes. Les lois de mai, œuvre commune de M. de Bismarck et de M. Falk, décimèrent l'Église rhénane ; elles ouvrirent une crise, où plusieurs évêques perdirent leurs sièges et gagnèrent la prison ; mais entre le clergé tracassé par un pouvoir protestant, et le petit peuple jaloux d'arracher aux industriels protestans une amélioration de son sort, une curieuse alliance fut conclue, qui dure encore et dont le centre prussien profita. L'histoire de cette alliance, sur laquelle nous reviendrons un jour, domine le catholicisme rhénan. Dans la plupart de ses actes, il y eut un mélange de préoccupations religieuses et de préoccupations sociales, qui se soutenaient et s'enveloppaient entre elles. L'Église descendit dans les fabriques, consentit à faire siennes les questions matérielles de l'existence ouvrière. Les fidèles, alors, brisèrent ces compartimens derrière lesquels autrefois ils retranchaient leur vie civique ; et leurs votes allèrent au centre, parce que leurs âmes étaient à l'Église. Elle associait tour à tour les ouvriers de la grande industrie, les paysans, les ouvrières, les commis de boutiques, comme elle avait, dès 1845, associé les compagnons ambulans. C'est en Westphalie et en Prusse rhénane que prirent naissance ces puissans *Vereine*, lentement ramifiés à travers toute l'Allemagne. Ils trouvaient la place prise par un discret fourmil-

lement d'associations et de fraternités pieuses, œuvres de conservation, qui groupaient en des chapelles bien closes, pour la protéger contre le mal, une dévote élite triée dans la foule. Sans évincer ces *Bruderschaften*, qui dans certaines villes, comme Aix-la-Chapelle, résument encore presque exclusivement l'action catholique, les *Vereine* s'y juxtaposèrent, avec des cadres plus amples et des façons plus conquérantes. On y choquait les verres en même temps qu'on y mêlait les prières; on s'y groupait pour la réalisation concrète et terrestre d'un certain idéal chrétien; loin de fouiller la vaste pâte populaire pour en extraire le levain et empêcher qu'il n'y fût étouffé, on voulait, au contraire, qu'il fermentât au milieu de cette pâte : c'est sur de larges fondations que ces groupes nouveaux étaient assis. Ils dressèrent le peuple catholique à penser par lui-même et à agir par lui-même, sans attendre d'en haut, comme une sorte de supplément à la révélation, un mot d'ordre quotidien pour la conduite politique et sociale. Or il fallait que sur le terrain politique la prépondérance du catholicisme rhénan trouvât son expression : grâce à la vertu éducatrice des *Vereine*, cette expression put prendre une autre forme que celle qu'on appelle vulgairement le gouvernement des curés. Le centre rhénan est d'un acabit fort laïque : il se maintient, avec la hiérarchie ecclésiastique, en une communauté générale d'idées; mais il la laisse en paix et elle le laisse en paix. De la *Gazette populaire de Cologne*, qui depuis trente-sept ans, avec un mélange presque artistique de souplesse et de fermeté, commente et conduit la politique du centre, jamais on n'entendrait dire sommairement, non plus que de l'ensemble des journaux catholiques allemands : « C'est l'organe de l'évêché. » Telle est, en son complexe aspect, l'orientation du catholicisme rhénan.

Il parlait aux foules de justice sociale, voire même d'« exploitation capitaliste », avant que les socialistes ne se fussent présentés. Devancés dans la confiance du peuple, ceux-ci perdirent toute chance de victoire. Leur clientèle, composée surtout d'ouvriers immigrés, se trouve parfois en majorité pour certaines élections professionnelles; mais pour les élections politiques, l'agglomération industrielle qui s'est entassée dans la région de Cologne demeure une bastille du centre allemand. Avec cette fidélité politique, la pratique religieuse va de pair, ainsi que le bon aloi des mœurs; sur cent catholiques, on évalue de soixante-quinze à quatre-vingt-quinze le chiffre des communions pascales; et si l'on excepte la petite principauté de Schaumburg-Lippe, enfoncée d'ailleurs comme un coin dans la Westphalie, cette dernière province et la Prusse rhénane sont les deux pays d'Allemagne où les naissances illégitimes sont le plus rares. Dans un

journal de voyage, récemment mis en lumière par le P. Lecanuet, Charles de Montalembert, en 1834, écrivait : « La Westphalie est le foyer du catholicisme dans l'Allemagne du Nord, c'est la Bretagne germanique. » Ce témoignage demeure exact.

Dans quelle mesure la poussée des intérêts agrariens risquait-elle, à la longue, de désorganiser le centre rhéno-westphalien, d'imposer des hommes nouveaux à la confiance des catholiques ruraux, et de troubler l'harmonie entre la vie religieuse et la vie publique ? Nous aurons à l'étudier. La plus récente manifestation du centre dans cette région fut l'élection législative de Cologne, en janvier dernier ; M. l'avocat Karl Trimborn recueillit un nombre de voix supérieur encore à celui que le centre obtenait d'ordinaire ; dès le premier tour, il fut élu. Un industriel de München-Gladbach, M. Brandts, et M. Trimborn lui-même comptent beaucoup, pour maintenir la discipline électorale, sur l'Association populaire pour l'Allemagne catholique (*Volksverein für das Katholische Deutschland*), dernière création de Windthorst, et dont ils se partagent la présidence. Cette association est destinée à répandre, à travers toute l'Allemagne, cet esprit d'initiative laïque et ce programme d'action sociale qui font la force du catholicisme rhéno-germanique. Le catholique de la Prusse rhénane est attaché à son autonomie ; il se dit volontiers Rhénan, tient fort peu à passer pour Prussien ; il a conscience de ce qu'il vaut ; et par surcroît il a l'ambition d'introduire en d'autres pays allemands ses procédés, ses allures et ses habitudes de succès. Il rêve que sa province soit un foyer ; et rappelant avec orgueil l'immense foule d'Allemands qui se pressait aux deux pèlerinages de Trèves, en 1844 et 1888, pour vénérer la sainte tunique, il conclurait volontiers que la Prusse rhénane est prédestinée, de droit divin, à régler dans l'Allemagne catholique les pulsations de la vie mystique, comme celles de la vie politique.

Entre l'Église polonaise et le peuple de Pologne se maintient aussi la plus intime union ; mais tandis que, dans la Prusse rhénane, la solidarité qui rapproche les prêtres et les masses est l'œuvre des temps récents, elle est, en Pologne, un legs du passé. Se drapant dans le deuil de ses fidèles, l'Église de Pologne les maintient et s'immobilise en une sorte de vie posthume, déjà plus que centenaire, faite de regrets, d'espérances, et d'élan vers une résurrection. A cet égard, la cathédrale de Posen a la valeur d'un symbole. Au delà de la ville allemande, qui chaque année multiplie ses bâtisses, le petit pont de la Wartha conduit vers un faubourg étrange ; des bicoques mal alignées, si chétives et si basses qu'on les dirait désireuses de rentrer sous terre, font avenue jusqu'à la cathédrale, disgracieux et lourd squelette, fort vilaine-

ment habillé par la mode du siècle passé; plus loin la campagne commence. Entrez dans la basilique : vous croyez voir une arrière-garde polonaise, oubliée là, par mégarde, à la lisière du chef-lieu germanisé. Aux piliers de la nef s'accrochent de longues plaques de bronze, finement ouvragées; le graveur a dessiné, sur chacune, une forêt d'arceaux gothiques, cadre élégant et subtil, dans lequel se profile l'image du mort, fièrement en pied, comme si le jour de la résurrection avait sonné. Les chapelles latérales ont l'aspect d'une nécropole; par-dessus leurs tombeaux, des évêques de marbre sont couchés sur le flanc; ils dorment, non point tout de leur long, de ce sommeil hiératique qui consacre la mort et semble faciliter l'essor de l'âme, mais presque courbés en deux, dans une sorte d'assoupissement; leurs lourdes têtes mitrées, à demi dressées, à demi tombantes sur leurs poitrines, veulent retenir un dernier souffle de vie. Et puis, à l'un des piliers voisins du chœur, un tout petit monument est fixé : c'est le tombeau de l'archevêque Dinder; sur le siège de Posen, la Prusse, après le Kulturkampf, voulut asseoir un Allemand; elle choisit ce bon prêtre de Königsberg, qui n'eut ni le temps ni le goût de rien déranger en Pologne, qui n'essaya point de dissocier l'une de l'autre les deux notions de catholique et de polonais, et qui, maintenant, seul agenouillé parmi tant de prélats reposant en cette enceinte, semble demander pardon pour son inoffensive intrusion.

Le catholicisme et la nationalité polonaise se recouvrent, s'enveloppent, s'identifient. Dans cette association, la religion trouve à la fois une force et une faiblesse. Sur le terroir même de Pologne, insigne est la piété. A Posen, sur cent catholiques quatre-vingt-treize font leurs pâques; à la campagne, ce chiffre de sept défaillances paraîtrait un scandale. Les abstinences, les jeûnes, demeurent très sévères et très sévèrement pratiqués. Mais dans les âmes mêmes des Polonais, la racine catholique est parfois assez tendre : et gare à cette racine, lorsqu'ils émigrent. A Berlin, à Hambourg, à Francfort, si le journalier venu de Posen ne rencontre point un prêtre polonais, il risque fort d'être momentanément perdu pour l'Église. Il n'est point sûr de retrouver, en cet exil, le catholicisme authentique de sa Pologne; la confiance lui manque; en celui qui n'est point son compatriote, il ne voit, souvent, qu'un demi-coreligionnaire. Un prêtre prussien des environs de Berlin avait comme paroissiens un certain nombre d'ouvriers polonais; il fit venir un missionnaire de Posnanie, pour leur prêcher; leur assiduité fut admirable, leur enthousiasme débordant; de toutes leurs oreilles, ils écoutaient cet apôtre, qui leur disait, dans leur langue, la confiance et le respect dus au clergé prussien; à son départ, curé en tête, ils l'escortèrent jus-

qu'au train. On regagna le village; le curé, ravi, croyait avoir vaincu l'humeur défiant de ses Polonais. « Quand donc revendra-t-il, le vrai prêtre? » lui demandèrent, inquiets et rêveurs, quelques-uns de la bande. Le Prussien passait toujours pour un faux prêtre: c'était là le succès de la mission. D'ordinaire, ce n'est point par inérodulité, c'est sous l'influence de semblables préjugés que le Polonais émigré se détache de la pratique religieuse. Dans plusieurs régions de l'Allemagne, on fait un vif grief au clergé de Posnanie et de Silésie de l'ignorance dans laquelle il laisse ses fidèles: ce clergé réplique en reprochant au gouvernement prussien d'imposer l'enseignement du catéchisme en allemand, langue inintelligible pour les petits Polonais. L'ivrognerie, aussi, supplante souvent la religiosité dans une âme de Polonais. Soucieux de ces périls, le clergé de Posen a créé, en 1892, l'association dite de saint Isidore, qui se propose de réduire l'émigration en procurant aux Polonais du travail local et de veiller spécialement sur ceux qui seraient encore contraints d'émigrer. Mais ramenez ces gens dans leur village, replongez-les en leur milieu: tout de suite, sans transition, chacun d'eux redeviendra le dévot d'autrefois, l'adorateur ému du Dieu de la Pologne, le familier des saints nationaux. Déseparé par la nostalgie, le Polonais se laissait séduire au libertinage: mais il suffit, au retour, d'un psaume de connaissance ou d'un curé de connaissance, « le vrai prêtre », pour ramener ce prodigue à Dieu. Il en est de la religion catholique, en Pologne, comme d'une atmosphère: le peuple y baigne; il en est enveloppé, incessamment frôlé, plutôt que pénétré; elle est tout à la fois à fleur de sol et inséparable du sol; et cette atmosphère se condense, elle se fait opaque, en présence du germanisme protestant qui la voudrait entamer.

En domaine de langue polonaise, il serait imprudent au catholicisme de faire des avances à l'État prussien, ou, comme l'on dit, de « germaniser ». La Silésie vient d'en offrir un bruyant exemple. Plusieurs de ses députés, membres du centre, élus par des majorités de travailleurs polonais, accédaient aisément à toutes les exigences, même militaires, du gouvernement impérial et représentaient exclusivement les intérêts de la grande propriété. En novembre 1895, les Polonais de Pless-Rybnik ont fait entendre un avertissement: contre le baron de Huene, ils ont élu, malgré les comités électoraux du centre, un de leurs compatriotes catholiques, M. Radwanski. Sacrifier la religion à la politique, ou la politique à la religion: ce sont là des expressions qui n'ont point de sens pour les Polonais. Leur attachement à la tradition historique et leur dévouement à l'Église romaine ne comportent nulle dissociation; le polonisme est un bloc; entre les

parties de ce bloc, on n'en préfère aucune, on n'en subordonne aucune. Au Parlement allemand, à la Chambre prussienne, ils ont créé un parti polonais, fidèlement catholique, qui parfois dialogue avec le centre ou même est en coquetteries avec le chancelier, mais qui s'isole, plus volontiers, en une sauvagerie fière et mélancolique, tout comme l'Église de Pologne dont il compte plusieurs représentants.

Dans ces trois bastions catholiques dont nous avons tâté la solidité, le protestantisme dessine des angles rentrants : il est majorité sur certains points de la Westphalie, dans la région d'Elberfeld, dans une enclave bavaroise qui comprend Nuremberg, Anspach et Bayreuth ; il possède, dans le reste de ces provinces et en Posnanie, une minorité éparpillée. C'est en ces postes avancés qu'il le faudrait observer, si l'on faisait ici un travail d'édification, non une étude critique. Stimulée par le voisinage d'un catholicisme florissant, l'Église évangélique se dépense en merveilles de charité ; elle compose à son dogme, que ne respectent pas toujours les facultés de théologie, une toilette correcte, aussi traditionnelle que faire se peut ; elle tient à honneur, enfin, de se montrer pieuse et zélée pour le culte. Il n'est guère de pays, dans l'empire, où la ferveur protestante soit plus accomplie que dans les campagnes de Posnanie ; elles se distinguent, surtout, par la sérieuse moralité qui complète cette ferveur. Tandis que la population rurale évangélique, dans les provinces environnantes, a de mauvaises mœurs, ou, pour mieux dire, point de mœurs, elle sait en Posnanie qu'il existe une morale chrétienne. On aimerait à s'attarder dès maintenant, — et nous y reviendrons plus tard, — au spectacle de cette activité philanthropique où le protestantisme rhénan et le luthéranisme bavarois se prodiguent à l'envi. C'est de Kaiserswerth, bourgade rhénane, et de Neuendettelsau, bourgade bavaroise, que se dispersèrent, à travers l'Allemagne, des milliers de diaconesses, émules des sœurs de charité catholiques. A Bielefeld, en Westphalie, les créations du pasteur de Bodelschwingh sont d'une insigne originalité ; cette petite ville est comme un foyer d'évangélisme, où confluent, au profit de multiples œuvres, les aumônes de l'Allemagne protestante, et d'où rayonnent sur tout l'Empire certaines institutions qui assurent aux vagabonds un feu et un lieu. C'est en Westphalie, aussi, et dans la Prusse rhénane, que s'est le plus solidement maintenue la notion de la communauté chrétienne ; de bonne heure, l'Église évangélique, ailleurs comprimée par l'État, y conquiert une certaine autonomie ; elle en sut profiter, pour enraciner et cultiver, dans la conscience de ses fidèles, le sentiment de leurs liens réciproques et des devoirs imposés à chacun d'eux par la fraternité

paroissiale. Cette éducation porte aujourd'hui ses fruits; déjà s'organise, sous la double impulsion des pasteurs et des laïques, une bienfaisance d'église, et tandis que, dans les autres provinces allemandes, la besogne de l'apostolat et des bonnes œuvres retombe presque exclusivement sur des pasteurs hors cadre, délégués sédentaires ou ambulans de la Mission Intérieure, les communautés de Westphalie et de Prusse rhénane sont assez robustes, assez vivantes, pour être elles-mêmes des centres d'action charitable et évangélique. Riches de libertés, fécondes en œuvres, elles témoignent, parfois bruyamment, de leur fidélité tenace à la vieille tradition dogmatique. Elles aiment mieux partager la foi de leurs pères du xvi^e siècle, que s'associer aux négations de l'université de Bonn. Le voisinage de cette université, où règne la théologie dite « incroyante », leur paraît une provocation; des ligues sont fondées, des manifestes publiés, pour la défense intégrale du symbole apostolique. L'église de Bavière, elle, pour se préserver des novateurs, n'a besoin ni de cette vigilance ni de ce fracas; exclusivement luthérienne, elle ne repose point, comme les églises prussiennes, sur une vague entente entre les luthériens et réformés, qui toujours implique, en quelque mesure, un recul de l'inflexibilité dogmatique; les vieilles croyances lui restent chères; entre les professeurs d'Erlangen, d'une part, le clergé et les fidèles d'autre part, il n'y a point de hiatus sensible; et les plus audacieux, même, se plaisent à maintenir en façade un solide corps de doctrines.

Probablement en vertu des maximes mêmes du protestantisme, qui ne lui permettent guère une immixtion dans la conduite civique de ses membres, l'Église évangélique, en ces trois régions où elle paraît si puissamment établie, demeure à peu près sans prise sur la vie publique, au moins dans les villes. Les seules circonscriptions de la Prusse rhénane où le socialisme ait pénétré sont celles de Solingen et d'Elberfeld-Barmen, protestantes en grande majorité; la vallée de la Wupper (*Wupperthal*) que certains libertins appellent, par une allitération railleuse, la « vallée des bigots » (*Muckerthal*), est un fief socialiste; et il en est de même de la ville de Nuremberg.

IV

Si l'on passe au vaste bloc protestant de l'Allemagne septentrionale et centrale (Prusse, Brandebourg, Poméranie, Mecklenbourg, Schleswig-Holstein, Anhalt, Saxe prussienne et royale), à peine sillonné, çà et là, par quelques fissures catholiques, on y observe, tout de suite, une physionomie religieuse extrêmement

variée; et la plus simple façon d'être exact, en l'espèce, est de reprendre la vieille distinction entre villes et campagnes.

En général, dans l'Allemagne proprement protestante, les villes et leur périmètre rural sont devenus, suivant une expression familière à certains pasteurs, des « cimetières spirituels ». Volontiers, à travers le monde, on répute Berlin comme le type de cette cité que le bon Plutarque déclarait impossible, une cité athée; cette renommée n'est point usurpée. Vers 1880, l'impiété berlinoise atteignait à d'étranges confins; à cette date, d'après les statistiques officielles de la conférence évangélique d'Eisenach, 26 pour 100 des enfans protestans restaient sans baptême; 59 pour 100 des mariages, 80 pour 100 des enterremens étaient purement civils; sur 100 membres de l'Église évangélique, on comptait, par an, 13 communions; et 10 pour 100 seulement, enfin, se donnaient la peine de prendre part aux opérations électorales des communautés. L'Église évangélique cria disette, disette de temples aussi bien que de fidèles; et l'État, impuisant à multiplier les fidèles, multiplia du moins les temples.

En 1889, on évaluait à 40 le nombre des nouvelles églises qui devaient être bâties à Berlin; sept ans ont suffi pour que 22 fussent édifiées; 8 autres sont en construction. L'anecdote suivante, qui ressemble vaguement à une légende de caricature, m'a été donnée comme authentique. Sous les Tilleuls, un gamin salue la voiture impériale; un monsieur chauve, près de lui, fait de même; et le *Bursche* de crier au *Philister* dénudé : « Prenez garde, si l'on voit une place vide, on y fera bâtir une église. » Guillaume II et l'impératrice, grands bâtisseurs, épient les places vides, dans leur capitale, pour les consacrer à Dieu. La cour est dévote; on sait, parmi les fonctionnaires, que le pouvoir aime la religion, fondement d'un certain ordre moral; à la portée des fidèles, il multiplie les endroits où l'on prêche; cela suffit pour que la pratique religieuse augmente. Rappelez-vous les chiffres dérisoires de 1880, et rapprochez-en ceux de 1893; à cette dernière date, on comptait seulement 12 pour 100 des nouveau-nés, 36 pour 100 des mariés, 63 pour 100 des défunts, qui échappassent à la bénédiction du pasteur; et pour 100 fidèles inscrits, on trouvait, non plus 13 communions comme en 1880, mais 16. Quelques années de collaboration entre la puissance laïque et l'église ont amené ce relèvement; et lorsque nous disons l'église, nous n'entendons point seulement le clergé paroissial, trop peu nombreux, mais les pasteurs de la Mission Intérieure, étrangers à la hiérarchie. Un capucin de la Bavière, le Père Cyprien, a noblement rendu justice aux multiples travaux de cette mission protestante; il lui attribue même, peut-être, plus de succès qu'elle n'en a, ou plutôt

il lui suppose tout le succès qu'elle souhaiterait. A vrai dire, le léger progrès qu'accusent les statistiques de 1893 est purement extérieur : la couche de vernis religieux, qui dissimule en beaucoup de pays l'apostasie réelle des sociétés, s'était, à Berlin, fortement écaillée; tant bien que mal, on l'a rajeunie et solidifiée; ce fut un de ces crépissages qui font durer les façades sans en affermir les fondations. Que le résultat obtenu réjouisse certains partis politiques, on le comprend; mais les âmes pieuses demeurent sans illusion. Au-dessous du monde officiel, — aussi strictement évangélique que l'empereur l'est en fait et que l'État prussien l'est en principe, — vous coudoyez à Berlin deux catégories d'hommes. D'une part une bourgeoisie se piquant de lumières, associant la religion, par convenance et par civilité, aux grands actes de la vie, mais incrédule foncièrement : elle a comme desservans attitrés, pour ses rares besoins religieux, des pasteurs hommes du monde, de science aimable et de haute courtoisie, détestant la rigidité doctrinale comme une chose de mauvais ton, adeptes et apôtres d'une certaine foi facile, pas plus encombrante qu'impérieuse, discrète et souple comme toute opinion de salon. D'autre part une masse populaire fortement conquise par le socialisme, toujours sarcastique et souvent haineuse contre l'église établie, et soupçonnant volontiers cette église de travailler pour le salut du trône et la sécurité des coffres-forts plutôt que pour la gloire de Dieu. Par principe politique aussi bien que par impiété, cette foule se dérobe à l'action apostolique du protestantisme. C'est par principe, aussi, qu'elle préfère l'union libre au mariage : elle a un système d'idées et d'instincts qui exclut toute déférence, même superficielle, envers les usages ecclésiastiques. Il est vrai que le génie allemand concilie parfaitement l'irréligion et la religiosité; et l'impiété la plus radicale est encore tout heureuse de s'habiller de mysticisme, au sein de certaines sectes dont nous parlerons un jour. Mais entre le protestantisme officiel et la population ouvrière de Berlin, un fossé est creusé. « Trop tard, la place est prise : » en Prusse rhénane, c'étaient les catholiques qui tenaient ce langage aux socialistes : à Berlin, ce sont les socialistes qui ripostent ainsi aux tentatives d'action sociale d'un certain nombre de pasteurs évangéliques, paralysés d'ailleurs depuis quelques mois, en Prusse, par la prudence quasi épiscopale du Conseil suprême ecclésiastique.

A des degrés divers, les grandes villes protestantes de l'empire se rapprochent, toutes, de l'irréligion berlinoise. On peut se demander, même, si Hambourg ne dépasse pas Berlin, malgré l'édifiant voisinage, au *Rauhe Haus*, des créations, religieuses et sociales du pasteur Wichern : on y comptait, en 1893, sur 100

mariages, 13 seulement non bénis (ce qui dénoterait moins d'indifférence qu'à Berlin) ; mais sur 100 enfans, 17 demeuraient sans baptême (ce qui dénoterait le contraire) ; et pour une population de 100 protestans, on relève à Berlin 16 communions, à Hambourg 10 seulement ; Magdebourg viendrait ensuite, puis les agglomérations industrielles de la région saxonne. « Le peuple de Saxe, écrivait Montalembert en 1834, est le plus protestant de toute l'Allemagne. » Sans aucun fard, aujourd'hui, le socialisme expose, à son invincible clientèle d'électeurs saxons, la philosophie athée dans laquelle il encadre ses revendications économiques et qui d'ailleurs, peut-être, ne leur est pas essentiellement inhérente ; et ces populations évangéliques lui font l'abandon de leurs votes et de leurs consciences. Elles ne tiennent aucun compte à la fraction « libérale » de l'église, des efforts qu'elle fait pour mettre son dogme à la portée de leur scepticisme, ni de cette condescendance avec laquelle elle atténue le symbole au risque de le déchirer ; et dans leur acharnement contre le christianisme elles enveloppent la morale chrétienne, lors même que par un prodige de complaisance elle leur est présentée sans aucun alliage de surnaturel.

Quelle est la situation religieuse des campagnes, nous l'allons dire à grands traits. Dans la Prusse orientale et occidentale, et dans la partie de la Poméranie qui s'étend sur la rive droite de l'Oder, la piété est convenable : le district de Kœstlin, même, est l'une des régions de l'Allemagne où la ferveur est le plus assidue, puisque chaque dimanche, dans les temples, la communauté est représentée par environ la moitié de ses membres. De l'autre côté de l'Oder, le changement est brusque ; aux alentours de Stralsund, quatre à cinq pour cent des fidèles vont au prêche ; on communie cinq ou six fois dans sa vie, à l'occasion des importans événemens de famille, mais sans recueillement, sans intelligence, et parce que la Pâque, presque au même titre que les libations et les danses, figure nécessairement au programme d'un grand jour. C'est un pays de très grande propriété : on y compte moins de petits paysans, beaucoup plus d'ouvriers agricoles que dans la moitié orientale de la Poméranie ; et il semble, en ces parages, que la pratique religieuse diminue à mesure que décroît, par l'effet de mauvaises conditions sociales, la dignité de l'existence. Le Mecklenbourg n'est guère plus dévot ; sur cent fidèles inscrits le pasteur a dix auditeurs environ. Cette indifférence est contagieuse, elle se retrouve dans le sud du Schleswig-Holstein. Le Brandebourg, en revanche, est *kirchlich* (ainsi dit-on d'un pays où les offices sont suivis) ; encore offre-t-il, à cet égard, de curieux contrastes : dans le cercle de Lückenwalde-Jüterbogk, il n'est

guère de famille qui ne soit représentée au temple, chaque dimanche, par un de ses membres, et pour 100 fidèles on compte annuellement 200 communions; non loin de là, dans l'Uckermark, on cite telle commune de 1500 âmes où le pasteur a 30 auditeurs; et dans le Havelland la piété tombe également en désuétude. Un professeur de Berlin, qui conserve, pour l'avenir de l'Église évangélique, les plus fortifiantes espérances, et dont le fils et le gendre sont pasteurs, m'attestait par son expérience personnelle la diminution de la piété domestique dans les régions prussiennes qu'il connaît : on ne peut plus espérer, en frôlant les murs de certaines ruelles de village, surprendre l'écho de quelque lecture biblique, de quelque psalmodie commune, de l'un de ces exercices enfin (*Hausandachten*) par lesquels les vieilles familles protestantes s'élevaient volontiers vers Dieu. La province de Hanovre est d'une piété moyenne; dans le Brunswick sommeille une indifférence qui confine à l'impiété. Les paysans sont plus que tièdes dans l'arrondissement de Magdebourg, assez dévots dans ceux de Mersebourg et d'Erfurt. Si l'on devait donner des rangs aux petits duchés saxons d'après l'état de la pratique religieuse, c'est Altenburg qui l'emporterait; Meiningen et Weimar viendraient ensuite; et tout à la fin, passablement indévots, Gotha et Cobourg. Le royaume de Saxe comporte une distinction : dans les campagnes où l'industrie s'est installée, l'office est négligé; il est plus suivi dans celles où le paysan est demeuré un paysan.

Mais la pratique religieuse, là même où elle est le plus répandue, est trop souvent purement extérieure; elle n'a sur les mœurs qu'une influence très médiocre, sinon nulle. MM. Hückstädt et Wittenberg, pasteurs évangéliques, rapporteurs d'une récente enquête sur la moralité des campagnes prussiennes et saxonnes, s'attristent de cette conclusion : « Dans les régions les plus *kirchlich*, disent-ils, l'immoralité est aussi grande ou presque aussi grande que dans les régions qui ne sont point *kirchlich*. » D'un opuscule de souvenirs personnels publié par le pasteur d'un village prussien, M. Paul Gerade, résultent les mêmes impressions attristantes. La situation matérielle des paysans, souvent très précaire, apparaît à beaucoup d'ecclésiastiques protestans comme la principale raison de cette sauvagerie ou de cette déchéance morale; et c'est le commun intérêt des bonnes mœurs et de l'église évangélique qui dicte les revendications du pasteur Wittenberg et de ses amis en faveur des ouvriers agricoles. Mais à ces revendications, il semble que la hiérarchie suprême ne s'associe point, et qu'elle y serait plutôt hostile : ainsi l'exigerait, à défaut du pouvoir central, cette âpre et conservatrice féodalité, la *Ritterschaft*, souvent patronne des

paroisses, et moins initiée à l'esprit de l'Évangile qu'à l'art d'exploiter ses journaliers et ses domaines. Avant de civiliser la plèbe des campagnes, il en faudrait humaniser le patriciat; et par l'effet d'un manque de liberté dont nous aurons un jour à chercher les causes, l'Église évangélique, qui tâtonne dans la première tâche, n'a pas encore pu affronter la seconde.

Sur toute l'étendue de cette immense région protestante, dans les endroits où le catholicisme s'est installé, où même il se développe, il manque en général de vigueur. L'argent fait défaut, plus encore les hommes. Le Kulturkampf, un peu partout, décima les rangs du clergé; de là une disette de prêtres dont il faudra quelques années encore pour réparer les inconvéniens. C'est à l'évêché de Breslau surtout, et à l'évêché d'Osnabrück, qu'on souffre de cette disette. Le premier de ces deux évêchés préside à la « Délégature apostolique », qui comprend Berlin, le Brandebourg et la Poméranie; l'accroissement du nombre des prêtres, dans cette région, ne répond pas à l'accroissement du nombre des fidèles. Cinq églises nouvelles ont été créées à Berlin depuis 1860; on y a multiplié aussi les associations catholiques de travailleurs; les Dominicains y desservent une paroisse, et d'autres ordres religieux y pourraient être appelés. Mais l'action du clergé séculier, vis-à-vis d'une masse de fidèles dispersés et souvent inconnus, en présence du champ qu'il aurait à soigner et qu'il est impuissant même à explorer tout entier, semble forcément condamnée à l'incertitude, à l'instabilité, à je ne sais quelle timidité haletante qui éloigne du succès.

Le vicariat des missions catholiques du Nord, confié depuis Grégoire XVI aux évêques d'Osnabrück, gouvernait en 1888, dans les villes hanséatiques, le Mecklenbourg et le Schleswig-Holstein, 43702 âmes (au lieu de 11870 en 1867). De ses trente-quatre stations de mission, quinze remontent au dernier quart de siècle, et sept seulement sont antérieures à 1800. Les rapports périodiques adressés d'Osnabrück à la congrégation de la Propagande sont d'une netteté parfaite et sans nul apprêt; on y voit naître et vivoter les chrétientés de *Diaspora*, et la communication de ces documens occultes nous a grandement servi.

Des petites gens venant de tous les coins de l'Empire et même de l'Europe, Autrichiens, Bohémiens, Polonais, Italiens, Allemands surtout, « cherchant à gagner le plus possible, négligeant souvent la religion », voilà la clientèle de l'évêque-vicaire. Une partie de cette clientèle est perpétuellement en mue; beaucoup d'ouvriers, appelés par des travaux périodiques, viennent et s'en vont avec les saisons; il est aussi des besognes accidentelles qui provoquent subitement une grosse demande de forces humaines;

des cinq mille ouvriers catholiques qui travaillaient au canal de Kiel, un certain nombre se sont déjà dispersés, portant ailleurs leurs bras et leur sueur. Comme le besoin crée l'organe, une agglomération catholique crée la station de mission; sous ce nom : canal du Nord-Est, l'évêque vicaire en fit installer une, presque ambulante, pour le service spirituel des ouvriers et des petits manœuvres. Les travailleurs agricoles, plus dispersés, sont plus insaisissables : « On évalue, dit le rapport de 1888, que deux cents environ doivent être épars dans les biens nobles et les domaines du grand-duc de Mecklenbourg-Schwerin, autour de Ludwigslust; » il faudrait dire plus de deux cent cinquante, d'après le rapport de 1895. Incessamment le missionnaire voyage, en quête de ces épaves qui sont des âmes; telle station a cinquante kilomètres de rayon; « si vaste est le district de Rostock que le prêtre n'y peut visiter tous les catholiques ni procurer à tous la possibilité d'assister à l'office divin »; il est des communautés qui ont la messe une fois par mois, d'autres plus rarement, d'autres jamais. De ces bourgades délaissées se détachent chaque année quelques enfans de quatorze ans; ils s'en vont à la grande ville, à la ville de résidence officielle du missionnaire, et là, quelques mois durant, dans une institution pour communions (*Kommunikanden-Anstalt*) ou dans des chambrettes du presbytère, ils s'initient à leur foi; catéchisme appris et communion faite, ils s'en retournent. La pratique religieuse s'accommode mal de pareilles conditions; elle y survit pourtant; d'après le rapport épiscopal, la moitié des catholiques, à Brême, les deux tiers, à Lubeck, font leurs pâques; ce sont villes où la proportion annuelle des communions protestantes au nombre des fidèles protestans est de 15,22 et 19,78 pour 100; la chrétienté exotique s'y montre donc plus pieuse que la chrétienté établie. Que les vocations religieuses soient rares dans la *Diaspora*, on le comprend sans peine; en 1895, on comptait trois prêtres et trois étudiants en théologie originaires de cette *Diaspora*. Elle est peuplée de pauvres gens timides et passifs, dont la vie religieuse, même correcte, est sans intensité.

Régulièrement, chaque station se devrait suffire à elle-même, mais les exceptions renversent la règle. Les fidèles de la *Diaspora* auraient plutôt besoin de recevoir des secours, et ils en reçoivent. En 1888, l'évêque entretenait à ses frais dix missions et treize maîtres d'école; dans trois stations, de riches particuliers couvraient les dépenses de la communauté, le pape subvenait à la construction d'une église à Hambourg, le grand-duc aidait le prêtre de Schwerin à vivre; l'association allemande de Saint-Boniface, la Propagation de la Foi lyonnaise essayaient de faire le reste. Avec l'exiguïté des budgets, c'est une œuvre longue et

laborieuse que d'amener à une vie normale une communauté de *Diaspora*. On commence bien petitement, d'une façon qu'on pourrait dire infantile. L'histoire de Wismar peut ici servir de type. En 1871, pour 90 marks par an, les catholiques y louèrent une chambre : ce fut l'église. Le loyer parut trop lourd, et l'on installa le culte dans une salle de vieux couvent, désaffecté depuis la Réforme. Le couvent dut être évacué; on se rabattit sur une chambre d'hôtel qu'on payait 150 marks; le grand-duc, sur sa cassette, en versait 120. L'aubergiste, en 1877, prétendit élever ses prix; il demanda 300 marks. Alors l'instabilité du domicile divin commença de déplaire, et l'on fit bâtir une petite église pour laquelle le grand-duc donna 3000 marks. Location d'abord, puis achat et construction: ces deux phases se retrouvent souvent au début des petits groupemens de *Diaspora*. La location, parfois, est gratuite; l'évêque, en son rapport, rend hommage à la municipalité protestante de Gustrow, qui prête au culte catholique la salle de l'école, et à des propriétaires protestans d'Itzeloe, qui lui ouvrent un local. On achète à la longue « une maison et un fonds de terre, *domum fundosque* » où s'entassent côte à côte la chapelle, le logis du prêtre, l'école. Il faut à Dieu un certain confortable, sinon les plus distingués des fidèles lui marchandent leur visite. « Parmi les officiers et hauts fonctionnaires civils qui résident en Schleswig, on trouve souvent quelques catholiques; l'aspect indigent et misérable de l'établissement catholique les détourne facilement de la pratique religieuse. » Cette élite a ses susceptibilités et ses dégoûts; à Hambourg, où la communauté possède quatre écoles primaires et deux écoles supérieures, près de deux cents enfans catholiques fréquentent des établissemens protestans, « parce que les écoles catholiques paraissent tout à fait plébéiennes, *admodum parum nobiles*. » On pardonne malaisément au catholicisme, en certains milieux, et sa clientèle de pauvres et sa propre pauvreté.

Il arrive parfois que la question d'argent n'est point la seule à résoudre : des difficultés légales surgissent. On lit à plusieurs reprises, dans les rapports d'Osnabrück, à propos d'une école ou d'une église, cette curieuse formule : « Elle est officiellement reconnue, à ce qu'il semble, *ut videtur*. » Pourquoi ce léger doute ? C'est que, dans certains États, la mauvaise volonté de la bureaucratie ou la malveillance des lois pèsent lourdement sur les catholiques, mais sont contre-balancées par la gracieuse équité du prince. L'exemple du Mecklenbourg-Strelitz est frappant. « Bien que les lois civiles ne permettent pas à un prêtre catholique d'élire domicile dans ce grand-duché, pourtant, au su et avec l'agrément du grand-duc en personne, qui ne veut pas que ses

sujets catholiques soient privés de l'office divin, un prêtre habite à Neustrelitz; jusqu'ici il n'a subi aucune tracasserie. » Si l'arbitraire est parfois émancipateur, plus souvent il se montre oppresseur; c'est le cas pour Rostock, où la municipalité défend au prêtre catholique l'emploi de cloches et de tout signe extérieur qui pourrait indiquer une église. Nous voilà loin des triomphantes allégresses du catholicisme rhénan: les conditions mêmes de la *Diaspora* diminuent singulièrement la vertu conquérante de l'Église romaine. Dans l'Allemagne du Nord, elle ne cherche point les conversions; elle ne s'y installe que parce qu'elle y possède quelques fidèles installés, elle y conserve toujours un certain caractère exotique.

V

Nous avons sondé jusqu'ici les terroirs éminemment catholiques et les terroirs éminemment protestans. Cinq régions, en Allemagne, échappent à ces catégories: la Hesse, le Palatinat, Bade, le Wurtemberg et la Silésie. Par excellence, elles sont des domaines mixtes: en Bade, les catholiques forment les deux tiers, et les protestans un tiers de la population; c'est l'inverse en Wurtemberg; dans la Hesse, les protestans sont un peu moins des deux tiers; en Silésie et en Palatinat, les deux confessions se suivent d'assez près, avec une majorité pour les catholiques dans la première région, pour les protestans dans la seconde.

Hessische Abendmahl (la Pâque en Hesse), telle était la légende d'un tableau de M. Carl Bantzer, exposé à Dresde en 1895. Rien de plus simple que cette peinture, rien en même temps de plus grave: dans un temple, des femmes sont assises, avec de grosses bibles et l'originale coiffure des dimanches; un peu alourdis par le recueillement et par des redingotes d'une coupe paysannesque, leurs maris s'approchent de l'autel pour communier. C'est ce qu'on appelle en Allemagne un tableau de *Kultur*, une page de peinture traduisant la civilisation d'un pays; et les critiques d'art appréciaient dans cette toile une exacte révélation de la Hesse. Au fond des campagnes, en effet, la pratique pieuse survit, plus exacte dans la province prussienne de Hesse-Nassau que dans le grand-duché.

Les villes sont plus tièdes: le chiffre des communions protestantes ne dépasse pas 28 pour 100 à Darmstadt, 26 pour 100 à Offenbach, 36 pour 100 à Worms, 41 pour 100 à Mayence. A Francfort-sur-le-Main, ville d'affaires, on dirait que s'est établi je ne sais quel compromis, par lequel la population ne voudrait point trop de mal aux religions, pourvu que les religions ne

missent point trop de zèle à lui vouloir du bien ; il n'y a pas là, comme à Berlin, ces essais d'une piété de commande, qui rendent haineuse l'impiété ; les clergés vivent et la ville vit. M. Naumann, tribun des « Jeunes » (ainsi l'on appelle un nouveau groupe social évangélique), est une exception dans son église, et d'ailleurs un pasteur hors cadre ; il n'y a point, à proprement parler, une association catholique de travailleurs ; et, pour 53 000 catholiques on ne compte que 20 000 communions pascales, ce qui passe pour médiocre au delà du Rhin. Il semblerait que Ketteler, dont l'action secoua si fortement l'Allemagne catholique, eût dû laisser à Mayence une empreinte profondément religieuse ; la supposition serait excessive. Par delà Ketteler se répercute la libertine influence de certains princes-archevêques de l'ancien régime : leur gouvernement et leurs exemples avaient dissous la ferveur ; une nouvelle conquête partielle du peuple catholique est restée nécessaire dans la Hesse. Or si l'on observe les procédés qu'emploie le clergé et les lois qu'il subit, si l'on mesure les libertés qu'il prend et celles qu'il obtient, il semble que cette conquête soit encore lointaine. Malgré les incessans efforts du docteur Haffner, l'évêque actuel, les ordres religieux sont bannis ; l'école n'est point confessionnelle ; les associations d'hommes (*Männervereine*) suffisent au zèle des prêtres ruraux ; à la différence du clergé rhénan, ils ne soutiennent point, si même ils ne voient d'un mauvais œil, les associations de paysans fondées en vue d'intérêts économiques (*Bauernvereine*), et Darmstadt est la seule ville de Hesse où l'on cite un notable progrès de l'activité catholique. Fort indifférent à cette anémie de l'Église romaine, le gouvernement grand-ducal infuse volontiers un sang nouveau dans l'église protestante en favorisant les tendances libérales à l'université de Giessen. Vous entendez répéter dans les sphères officielles, avec une certaine complaisance, que cette université est un laboratoire de la théologie moderne, historique et critique ; et suivant que vous regardez une telle théologie comme une incarnation, plus pure et plus éclatante, de la pensée religieuse, ou comme un travestissement et une mutilation de cette pensée, vous évalueriez avec une balance différente la reconnaissance que doit à la Hesse le protestantisme allemand.

Le grand-duché de Bade, dont nous avons expliqué par l'histoire elle-même la confusion confessionnelle, se distingue de toutes les autres régions de l'Empire par un double trait. En premier lieu, par la grâce de l'État et du corps électoral des communautés, le libéralisme, c'est-à-dire un ensemble de tendances hostiles à l'interprétation littérale et traditionnelle du dogme et à un servile respect du symbole, prévaut dans l'église

évangélique de Bade : en haut, dans la hiérarchie, il est installé ; en bas, parmi le collège électoral des fidèles, il s'installe. En second lieu, une « géométrie politique » des plus savantes a dessiné de telle façon les circonscriptions du grand-duché, que sur 63 districts, 31 seulement conservent une majorité catholique. Ainsi, fatalement, le centre est en minorité dans la Chambre badoise, bien que les catholiques soient en majorité dans le grand duché ; et les amateurs de sectionnemens élégans, respectueux d'ailleurs de la volonté populaire, trouveraient dans l'observation du pays de Bade une leçon et un régal. De la combinaison de ces deux caractères, vous dégagez le portrait du grand-duché : la confession de la minorité gouverne, et la confession de la majorité obéit ; quant à cette minorité, elle comprend un certain nombre de dévots, d'une foi exacte, un moindre nombre de dévots, d'une foi plus lâche et plus libérale. enfin un grand nombre d'indévots, d'une fois nulle ; ceux-ci, lorsqu'il y a des élections dans l'église évangélique, décident du succès des « libéraux » sur les « croyans ». Et, de même que le grand-duché, catholique aux deux tiers, est régi par le troisième tiers, de même, l'élite correctement pieuse de l'église évangélique est évincée par une coalition de « libéraux » et d'indifférens ; en fin de compte, à tous les étages, les majorités voient leur volonté annulée, et servent de marchepieds pour la tyrannie des minorités. De là résultent la prolongation du Kulturkampf, l'interdiction à l'église catholique d'ouvrir des établissemens d'instruction, l'effacement du caractère confessionnel de l'école. Or prenons garde d'exagérer en parlant du bien que la persécution fait aux religions ; si la rhétorique est unanime à le célébrer, l'histoire n'est pas unanime à le prouver. De la crise politique qu'il a dû subir, le catholicisme badois a plus pâti que bénéficié ; et il en pâtit toujours. Les statistiques, depuis cinquante ans, attestent un perpétuel recul de la majorité catholique en Bade : sur 1000 habitans, il y avait, en 1846, 664 catholiques et 316 protestans ; en 1885, la proportion s'était abaissée à 627 catholiques : elle s'était élevée à 354 protestans. L'église romaine, au grand duché, manque de prêtres ; pour fonder beaucoup d'œuvres sociales, l'haleine et le personnel lui ont fait défaut : chaque année, à Carlsruhe, 300 enfans lui échappent, et plus encore à Mannheim. Originales sont ses revanches : Fribourg-en-Brisgau, grâce à la librairie Herder, est devenu le premier centre scientifique de l'Allemagne catholique ; et M. Werthmann, secrétaire de l'archevêché, est en train de centraliser, pour la première fois, le bilan de toutes les œuvres de charité catholique de l'empire. C'est d'ailleurs l'archidiocèse de Fribourg qui fournit le plus d'argent au *Bonifaciusverein* pour le

soutien de la *Diaspora*; en faisant soigner des âmes prussiennes ou poméranienes, il se console du déchet d'âmes badoises qu'il subit. Ce n'est guère au protestantisme que rapporte ce déchet. Dans les campagnes, l'église évangélique est forte encore, puisque, sur 400 fidèles, elle inscrit en moyenne 56 communions, et 28 environ fréquentent le prêche : chiffres convenables sans être brillants. Mais dans les grandes villes, le socialisme la cerne et la supplante; il souffre peu de ce que fait l'État pour le protestantisme, et profite beaucoup de ce que fait l'État contre le catholicisme.

Majorité protestante; attachement de la hiérarchie et des communautés à la foi positive et traditionnelle; abstention de tout Kulturkampf; corrélation parfaite entre le nombre des catholiques à la Chambre et leur nombre dans le pays; déploiement fécond et libre d'une activité sociale catholique; caractère strictement confessionnel de l'école; irréprochable loyauté de l'État à l'endroit des diverses confessions; voilà des traits inverses de ceux que nous avons rencontrés en Bade. De tous ces traits, composez une image; elle sera la représentation fidèle du Wurtemberg. Nous la pouvons faire très sommaire, puisque Bade, la complète, à la façon d'un repoussoir. On est très pieux en Wurtemberg, parmi les deux confessions; dans l'église évangélique, les communions d'hommes sont relativement plus nombreuses que partout ailleurs en Allemagne, et l'on y craint les nouveautés anti-dogmatiques. On maintient, depuis plus de soixante ans, un régime scolaire qui installe les deux églises, avec d'amples pouvoirs, dans les écoles confessionnelles respectives, non point, à parler littéralement, comme souveraines absolues, mais comme représentantes de l'État dans ces écoles (ce qui entraîne, en fait, leur souveraineté): de tous les États de l'Empire, le Wurtemberg est le moins laïcisé. De là la puissance que les clergés y ont gardée. Nous y avons vu de près, en 1895, et nous raconterons en son lieu, la formation du centre wurtembergeois: à l'époque du Kulturkampf, lorsque le Wurtemberg était comme une oasis de tolérance, l'existence d'un tel groupe passait pour oiseuse; on l'a créé, l'an dernier, pour arracher au gouvernement l'une des rares satisfactions dont les catholiques wurtembergeois aient à déplorer l'ajournement, le rappel des ordres religieux; mais ce jeune centre s'est tout de suite signalé comme un parti d'action sociale beaucoup plus que comme un parti de revendications confessionnelles. Il partage avec les progressistes le bureau de la Chambre et volontiers vote avec eux; disloquant leur programme, il y combat les motions concernant l'école; il y retient, et souvent prend à son compte, en les moti-

vant au nom de ce qu'il appelle la « justice chrétienne », les projets de réformes fiscales et d'amélioration sociale; il s'est déclaré pour la revision de la constitution, encore qu'elle doive mettre un terme aux privilèges de certaines notabilités de l'église catholique, qui siégeaient de droit à la Chambre; il a le tempérament d'un groupe démocratique, et dès le début il en a pris les allures: il veut être populaire, et il l'est. Dans ce pays légèrement archaïque, qui contraignait les nouveautés de subir un certain stage, non seulement pour être acceptées, mais même pour être comprises, c'est une religion, et celle de la minorité, qui par une poussée décisive travaille à les faire pénétrer; au déclin d'un siècle où les religions ont fréquemment usé leur crédit à vouloir conserver ce qui avait disparu et mérité de disparaître, ce phénomène inédit mérite attention.

Ni dans la Silésie ni dans le Palatinat, de pareilles surprises ne nous attendent. L'église évangélique, en Silésie, est fière de sa vitalité; dans la région d'Oppeln, plus de 60 pour 100 de ses fidèles vont au prêche, et leurs mœurs, chose rare, sont à l'avenant de leur piété; dans les autres districts, elle maintient aussi une certaine ferveur, d'autant plus atténuée, en général, que la grande propriété est plus envahissante; les villes industrielles lui échappent, ou à peu près. Quant au catholicisme silésien, ne lui demandez point cette gravité d'aspect, cette opportune façon d'associer, dans ses églises, la nudité et la parure, surtout cette intensité d'action, qui distinguent l'Église romaine en d'autres régions de l'Allemagne.

Lorsqu'on entre dans les églises gothiques de Breslau, fortement abîmées par les remaniemens artistiques des deux siècles passés, lorsqu'on promène ses regards sur leurs étranges statues de saints et de saintes, habillés d'un coloris criant, se déhanchant avec violence comme pour occuper l'œil du fidèle, et brandissant avec des gestes forcenés leur livre ou leur cierge; lorsqu'on lève la tête, enfin, vers ces « poutres de gloire » sur lesquelles se déroule toute une farandole de bienheureux, on touche l'influence, déjà pressentie en Bavière, de cette profusion décorative à laquelle se complait le catholicisme méridional. Les promesses du paradis terrestre socialiste luttent avec quelque chance de succès contre ces mauvaises copies du paradis céleste; et sur les populations ouvrières l'Église catholique, en Silésie, n'obtient qu'un médiocre ascendant. Elle possède, dans les campagnes, un peuple foncièrement chrétien, et par surcroît (est-ce une bonne chance ou bien une mauvaise?) une clientèle de grands propriétaires; or la masse rurale, souvent, va se détachant du prêtre si le prêtre va s'attachant au seigneur; de là, pour le clergé silésien,

des difficultés de tactique, un peu semblables à celles que rencontre, dans l'Allemagne du Nord, l'Église évangélique.

Envers le Très-Haut et les bonnes mœurs, le Palatinat est correct. Sur cent naissances il n'en a guère que six d'illégitimes ; c'est plus honorable que dans tout le reste de l'empire (Prusse rhénane et Westphalie exceptées). Le contact de deux confessions égales en force y maintient à une certaine hauteur, dans l'une et dans l'autre, le thermomètre de la piété ; c'est à Spire, en 1529, que les réformés se baptisèrent protestans ; fidèles à ce grand souvenir, ils sont en train d'y construire un temple, l'église de la protestation ; motif de plus, pour les catholiques, de fréquenter assidûment leur cathédrale.

Croyans ou incroyans, pratiquans ou indifférens, affaiblis par l'éparpillement ou fortifiés par la densité des groupemens, on comptait en bloc, dans l'empire, en 1890, 31 026 816 protestans et 47 674 921 catholiques. La statistique distinguait, par surcroît, un certain nombre de sectes reposant, comme le protestantisme lui-même, sur les maximes du libre examen et de la justification par la foi, mais détachées de l'église officielle, tantôt, comme les frères Moraves, parce qu'elles n'y trouvaient point l'aliment rêvé par leur ferveur, et tantôt, comme les *freireligiösen*, parce que la confession établie opposait des barrières à leur radicalisme panthéiste. De la géographie religieuse, ces sectes ne relèvent point ; elles sont comme noyées parmi la masse des membres inscrits de la confession protestante et de la confession catholique. Nous les étudierons comme une expression schismatique de l'individualisme protestant, mais sans nous exagérer la portée de leur rayonnement. Le protestantisme, le catholicisme, et la libre science (*freie Wissenschaft*), voilà les trois forces essentielles qui se disputent la conscience allemande. Des deux premières, nous avons évalué le domaine ; apprécier la troisième ne sera point affaire de géographie ou de statistique. Sur le caractère religieux ou irréligieux de la libre science, sur l'alliance ou sur l'hostilité que la religion doit attendre d'elle, les théologiens de la Réforme sont en désaccord. Étudier ce désaccord, ce sera déterminer les positions respectives du protestantisme et du rationalisme.

GEORGES GOYAU.

l'accidentel, le contingent, j'allais dire la liberté, n'existent pas; pour elle, il n'est que ce qui dure, ce qui persiste, ou tout au moins que ce qui évolue suivant une loi régulière constante.

Or la morale publique, politique, privée, repose sur le *postulatum* de la volonté libre, qui seule peut créer le mérite ou le démérite, justifier le châtement ou la récompense.

Il en résulte sur ce terrain, pour la science, une situation singulière sur laquelle on n'a peut-être pas assez appelé jusqu'ici l'attention des penseurs. Les sciences dites morales ne peuvent se constituer qu'à la condition de se confiner dans l'étude des foules, des masses, des grands nombres, c'est-à-dire à la condition de se mouvoir dans des milieux où les variations dues à la liberté de chacun disparaissent, noyées ou compensées, dans la résultante générale. Il y a donc un compartiment de la morale où la science ne peut pénétrer.

Que faut-il penser de cette contradiction qui semble essentielle entre la science et l'idée de liberté? Voici ce qu'en pense Helmholtz: « Pour les animaux et les hommes, dit-il, nous admettons avec certitude, d'après le témoignage de notre conscience, un principe de libre arbitre que nous sommes obligés de soustraire à la dépendance de la loi causale. Malgré les théories sur la fausseté possible de cette croyance, je crois que la conscience naturelle ne s'en départira jamais. Si la raison humaine le repousse, c'est qu'en vertu de sa constitution intime, d'une sorte d'*énergie spécifique*, elle ne peut concevoir l'univers que comme un ensemble de phénomènes reliés par la loi causale. Ainsi la rétine est construite de façon à ne voir dans le monde que les phénomènes lumineux. »

Nous terminerons par là notre résumé de l'œuvre de Helmholtz. Si incomplet qu'il soit, nous espérons qu'il aura pu donner une idée de la puissance de ce grand esprit. Dans les cinquante dernières années, Helmholtz est l'un des hommes qui ont ouvert le plus de voies nouvelles aux plus hautes curiosités, qui ont jeté les lumières les plus vives sur les points les plus obscurs de la connaissance, qui partout ont réalisé ou suggéré les plus intéressantes découvertes. Son nom restera inscrit parmi les plus grands de notre grand XIX^e siècle.

GEORGE GUÉROULT.

QUESTIONS ACTUELLES

LA GAUCHE FÉMINISTE

ET

LE MARIAGE

Parmi tant de questions qui préparent de la besogne au xx^e siècle, la « question féministe » sera probablement l'une des plus fécondes en surprises et en divisions. On sait comment elle se pose. D'une façon générale, et dans l'Europe entière ou peu s'en faut, la femme ne veut plus se contenter de la place qui lui avait été assignée dans la société par les lois et les mœurs, par l'éducation et les Églises chrétiennes. Elle s'y trouve trop resserrée; elle se plaint de ne pas pouvoir s'y développer comme l'exigeraient les conditions de la vie moderne, où la femme isolée et sans fortune est obligée de lutter comme un homme pour gagner son pain contre les hommes, car la galanterie cesse à l'endroit précis où commence la concurrence. Il y a des raisons économiques au fond du mouvement féministe. Ce sont elles qui le rendent légitime, exagérations et sottises à part. C'est à cause d'elles qu'on ne s'en débarrassera point avec de faciles railleries. Les plaisanteries glissent sur des personnes à la recherche d'une possibilité d'exister, et tel est actuellement le cas de milliers de filles bien nées, qui, pour des motifs divers, trouvent de moins en moins à se marier et auxquelles il faut pourtant un toit et de quoi manger. Elles sont légion en Angleterre, où le nombre des femmes excède celui des hommes de près d'un million.

Aussi est-ce en Angleterre (1), sous l'aiguillon de souffrances intolérables, que le mouvement féministe a pris une réelle importance. Il y est devenu un large courant avec lequel le parlement est obligé de compter, et qui roule pêle-mêle des idées pratiques et des utopies, de justes ambitions et des théories dangereuses. Il veut tout, réclame tout : ouverture des carrières, droits civils et politiques, égalité des deux sexes devant la loi et la morale, indépendance absolue de la femme. La gauche du parti a ajouté au programme, malgré les vives protestations des modérés, l'abolition du vieux mariage et son remplacement par l'union libre, la seule qui assure à la femme la pleine et entière disposition de sa personne. Ce dernier article est loin d'être nouveau ; nous en avons eu les oreilles rebattues il y a plus d'un demi-siècle. On verra tout à l'heure que les vénérables rabâchages de nos romantiques sur les droits de la passion ont à peine changé de physionomie en s'habillant à l'anglaise.

I

La thèse de l'union libre a été exposée très nettement par le fameux socialiste allemand Bebel dans son grand ouvrage sur *la Femme et le Socialisme* (2), qui date de 1883. Il s'y trouve un chapitre intitulé *la Femme dans le présent*, dont voici le début : « Platon remerciait les dieux de huit bienfaits... Le premier, de l'avoir fait naître homme libre et non esclave ; le second, de l'avoir fait naître homme et non pas femme. » La prière du matin des juifs exprime une idée analogue : « Louange à Dieu, notre Seigneur et le Seigneur de tout l'univers, de ce qu'il ne m'a pas fait femme. » Les juives disent à cet endroit : « Louange à Dieu... qui m'a faite selon sa volonté. » Le chapitre suivant s'appelle *la Femme dans l'avenir*. « La femme de la nouvelle société, écrit Bebel, sera indépendante, socialement et économiquement ; elle ne sera plus soumise même à un semblant d'autorité et d'exploitation ; elle sera placée vis-à-vis de l'homme sur un pied de liberté et d'égalité absolues ; elle sera maîtresse de son sort. » Toutes les carrières lui seront ouvertes aux mêmes conditions qu'aux hommes. Elle fera les mêmes études, jouira des mêmes plaisirs, de la même liberté en amour. « Elle recherchera en mariage ou se laissera rechercher, et elle n'aura égard qu'à sa seule inclination en concluant son union. Celle-ci sera un contrat privé, sans

(1) Je ne m'occupe que de l'Europe. Pour tout ce qui touche l'Amérique, je renvoie le lecteur aux articles si remarquables publiés ici même par Th. Bentzon : *les Américaines chez elles*.

(2) *Die Frau und der Socialismus*.

intervention d'aucun fonctionnaire quelconque... Les instincts de l'être humain ne regardent que lui, pourvu que leur satisfaction ne cause de préjudice à personne. *La satisfaction de l'instinct sexuel est chose aussi personnelle à tout individu que la satisfaction de tout autre instinct naturel* (1). Personne n'a de compte à en rendre à personne, et nulle n'a droit de s'en mêler sans y avoir été invité... Au cas d'incompatibilité, de désillusion ou d'antipathie entre les conjoints, la morale ordonnera de dénouer un lien devenu contraire à la nature, et par conséquent immoral... Aucun esprit réfléchi ne nie plus que la forme actuelle du mariage réponde de moins en moins à son objet; et l'on voit des gens qui ne sont pas disposés, pour le reste, à transformer notre état social, réclamer la liberté du choix en amour, et, au besoin, la liberté de rompre les relations établies. »

Le livre auquel j'emprunte ces citations en est à sa vingt-cinquième édition allemande et a été traduit en douze langues. Il a conquis à la cause socialiste bien des cœurs féminins.

Ce ne sont pourtant pas les socialistes allemands, comme on pourrait être tenté de le croire, qui ont inoculé aux Anglaises leurs théories romantiques sur la supériorité morale de l'amour libre. Il y a eu rencontre, et non emprunt ou imitation. Presque au même moment où le livre de Bebel paraissait en Allemagne, une toute jeune fille, miss Olive Schreiner, publiait à Londres un roman écrit dans l'Afrique du Sud et intitulé : *l'Histoire d'une ferme africaine* (2). Une héroïne presque enfant y développe à un adolescent abasourdi les idées que je résume ici : « Que ne suis-je l'une de celles qui naîtront dans l'avenir ! alors, peut-être, naître femme ne sera plus naître avec une flétrissure. Nous sommes maudites depuis l'instant où nos mères nous mettent au monde jusqu'à celui où l'on nous enveloppe dans notre linceul. Ce n'est pas ce qu'on nous fait, c'est ce qu'on fait de nous qui nous blesse et nous nuit. Le monde dit à l'homme : Travaille, et, selon que ton bras sera fort, que tu posséderas la science, tu obtiendras tout ce que ton cœur désire. Il dit à la femme : Tu obtiendras les mêmes choses que l'homme, mais par d'autres moyens. Ni la force, ni la science, ni le travail ne te seront d'aucun secours; une jolie tournure aide plus une femme dans la vie que toute la science de la terre. Alors, nos parens nous façonnent tendrement pour notre fin maudite. Ils nous apprennent à ne pas gâter notre teint, à ne pas chiffonner notre jolie toilette ;

(1) Souligné dans l'original.

(2) *The story of an african farm*. Les premières éditions ont paru sous le pseudonyme de *Ralph Iron*.

la malédiction agit, et nous sommes contentes; nous nous ajustons à notre sphère comme le pied d'une Chinoise à son soulier: exactement comme si Dieu avait fait les deux; et, cependant, il n'est pour rien ni dans l'un ni dans l'autre. Chez quelques-unes d'entre nous, le façonnage a été complet. Les parties dont nous ne devons pas avoir l'usage ont été complètement atrophiées et sont même tombées. Mais, chez d'autres, — et elles n'en sont pas moins à plaindre, — ces parties ont seulement été affaiblies, et subsistent. Nous portons les bandages, mais nos membres n'y adhèrent pas; nous savons que nous sommes comprimées, et nous nous révoltons contre nos liens. »

La fillette qui tient ce langage se nomme Lyndall. Avec un courage qu'on ne saurait trop louer, parce qu'il faut toujours savoir où l'on va, Lyndall reconnaît que le mariage est inadmissible pour la femme émancipée, dont la liberté ne doit pas admettre de limites. Elle-même prend un amant et refuse de l'épouser: « Je ne le peux pas, lui dit-elle, parce que je ne peux pas être liée; mais emmenez-moi, si vous voulez, et chargez-vous de moi. Quand nous ne nous aimerons plus, nous nous dirons « bonsoir ». Ainsi fut fait, et ce fut Lyndall qui dit « bonsoir », parce que son amant ne savait « appeler à l'activité » que la partie inférieure de « sa nature ». C'était pourtant un fort honnête homme. La sachant enceinte, il la supplia de revenir et de se laisser épouser; mais elle lui écrivit: « Je ne peux pas vous épouser. Je veux voir et savoir; je ne peux pas être liée à un homme que j'aime de la façon dont je vous aime. Je ne crains pas le monde, — j'accepte le combat avec le monde. »

Elle disait aussi: « Le mariage par amour est le plus beau symbole extérieur de l'union des âmes; le mariage sans amour, le plus sale trafic qui déshonore le monde. »

Elle soutenait encore que les deux sexes doivent être égaux devant la morale comme devant la loi ou les carrières.

Il s'est déjà vendu près de cent mille exemplaires de *l'Histoire d'une ferme africaine*, et le succès n'en est pas épuisé. Ce livre audacieux est devenu l'évangile de la gauche féministe dans la Grande-Bretagne.

Ainsi, au même moment et aux deux bouts de la terre, un homme vieilli dans les luttes politiques et une jeune fille sans expérience déclaraient avec la même conviction que la condition de la femme, telle que l'ont faite le christianisme et notre état social, est inique et intolérable. Ils se rencontraient dans leurs revendications et donnaient également l'amour libre pour couronnement au programme de la « femme nouvelle ». Personne

n'ignore que la voix de Bebel ne s'est pas perdue dans le désert; il n'est plus guère de pays où l'abolition du mariage ne figure à l'ordre du jour de quelque groupe socialiste ou anarchiste. Olive Schreiner eut d'abord plus de peine à éveiller des échos dans le public très correct auquel s'adressait son livre. L'idée que le mariage est une institution surannée, ne répondant plus aux besoins de la société moderne, était difficile à faire accepter à une nation qui se pique de puritanisme. Celles des féministes qui l'approuvaient au fond de leur cœur ne se pressaient pas de le dire tout haut. Elles ont pourtant fini par s'y résoudre; et leurs récriminations ont aussi revêtu la forme de romans à thèse. Les unes, moins radicales ou moins hardies que leur chef de file, s'en prennent aux défauts de l'institution plutôt qu'à l'institution même, et se bornent à réclamer la réforme des mœurs en ce qui touche l'union conjugale. Les autres se prononcent franchement pour l'union libre, et dépassent miss Schreiner en ce sens qu'elles introduisent dans le débat des questions particulièrement répugnantes, qu'on nous permettra de laisser de côté. Toutes veulent faire de la passion la pierre d'angle du foyer domestique, et se montrent irritées contre les traditions issues d'un autre idéal.

Aucune de ces traditions, et cela est naturel, n'est aussi détestable à leurs yeux que l'ignorance où il est d'usage de laisser les jeunes filles sur certaines servitudes du mariage; aucune n'a été de leur part l'objet d'attaques aussi vives et aussi répétées. Elles s'accordent à y voir une monstruosité, puisqu'on doit à cette ignorance tant de mariages sans amour: jamais une jeune fille, si elle savait à quoi elle s'engage, n'accepterait la vie commune avec un homme sans être entraînée vers lui par la passion. Une de leurs héroïnes s'enferme dans sa chambre, pendant son voyage de noces, pour exhaler « sa terreur, son dégoût et son désespoir. » Elle ôte son alliance, la pose sur la table et s'écrie avec un soupir de soulagement: « Libre! je suis libre! mon corps est redevenu ma propriété, et mon âme, et mon cerveau! Je suis redevenue moi-même, Gwen Waring, une créature qui se respecte, et sans la flétrissure de l'homme sur moi, — mais à quoi bon mentir? Cela ne répare rien et ne sert qu'à m'avilir. Je ne suis plus libre... Dieu de bonté! Et les femmes se marient comme elles prendraient une loge à l'opéra (1)! »

L'époux de Gwen est cependant jeune et aimable; mais le tout est de savoir ce qu'on attend du mariage, et Gwen ne lui demandait que des « sensations nouvelles. » Il y a eu déception: « Ce

(1) *A Yellow Aster*, par Iota (pseudonyme de Mrs Mannington Callÿn).

que je puis avoir d'âme, dit-elle plus loin, et mon corps *tout entier* appartient à Humphrey, ni plus ni moins qu'un des chevaux de son écurie. Et il appelle cette chose « ma femme », et il l'aime... De l'amour! Non, je ne l'aime pas, cet homme. Je vois tout ce qu'il y a de bon en lui... mais l'aimer! Cela me paraît tous les jours plus impossible. »

La suite est trop difficile à citer. Les jeunes femmes et les jeunes filles qui ont doté l'Angleterre de ses premiers romans féministes ont puisé dans le sentiment de leur apostolat un courage vraiment extraordinaire. Elles ont créé une littérature de l'alcôve conjugale qui ne laisse rien à désirer pour la science et le cynisme, tout en évitant les tableaux grossiers. Qu'il suffise de savoir que Gwen devient enceinte. Cet événement, facile à prévoir, la surprend comme un coup de foudre. « Comment se fait-il, murmure-t-elle, que cette complication si naturelle ne me soit jamais entrée dans la tête?... Ainsi, moi, moi Gwen, je vais être mère d'un enfant, et Humphrey est son père! (*Élevant la voix*). C'est horrible! c'est dégradant, étant donnés mes sentimens envers lui, qui n'ont jamais varié! Je me sens avilie à la pensée qu'un homme ait aussi terriblement en son pouvoir la moindre parcelle d'une femme, quand celle-ci ne peut pas — ne peut pas — ne peut pas! (*avec des cris*) lui donner le meilleur d'elle-même. Que savent les jeunes filles des choses qu'elles rendent légales pour elles-mêmes? Si elles savaient les choses, si on leur apprenait la nature de leur sacrifice, il n'y aurait plus de mariage que lorsqu'il apporterait l'amour, l'amour absolu, à sa suite... Rien, rien, excepté l'amour parfait ne rend le mariage sacré, rien, ni la loi de Dieu ni celle de l'homme; et voici maintenant le signe extérieur et visible qui met le sceau à ma honte. J'ai péché non seulement dans le présent et le passé, mais dans l'avenir. J'ai fait du tort à une innocente créature qui n'est même pas encore née, j'ai mis une barrière entre elle et sa mère... Et Humphrey!... Désormais, chacun de ses regards, chacun de ses attouchemens me brûlera et me rappellera ma honte. On parle de la honte des femmes qui ont des enfans en dehors du mariage; ce n'est rien auprès de la honte de celles qui ont des enfans sans aimer leur mari. Les autres ont l'excuse de l'amour, — c'est la nature; ça purifie leur honte; mais nous, — c'est contre nature, c'est le plus vil et le plus cruel des péchés! »

Dans un autre récit (1), Florence a fait, à dix-sept ans, un mariage de raison. Quelques années après, elle arrive subitement chez sa mère : « Éveillez-vous, ma mère; j'ai à vous parler! »

(1) *Discords*. — *Virgin Soil*, par George Egerton (Mrs Claremonte).

La vieille dame sursaute à cette voix âpre et hostile. Sa fille lui dit à peu près ce qui suit : « Mon mari est parti pour Paris avec une fille de théâtre. Ces petits voyages sont mes seuls bons moments, mes repos, les oasis du mariage. Je n'ai d'autre regret que leur rareté. J'ai été très malheureuse ; mais c'est fini ; je ne retournerai plus avec lui. »

La mère se récrie, invoque le devoir, le scandale, le « péché », le respect des sermens. La fille reprend froidement : « Ma chère mère, j'ai signé sans savoir ce que je promettais, et je n'ai aucun remords du parti que j'ai pris ; il faut que ma vie m'appartienne. La plupart des femmes finissent avec leur mari. Moi, je ne peux pas. Je ne blâme pas celles qui le font ; il en sera de même tant que l'homme exigera de sa femme, comme un droit, ce qu'il est obligé d'obtenir de sa maîtresse comme une faveur ; tant que le mariage sera pour beaucoup de femmes une prostitution légale, une dégradation de toutes les nuits, un joug détesté... Et je suis venue ici pour vous dire, ma mère, que tout est de votre faute. Vous m'avez élevée en imbécile, en idiote, dans l'ignorance de tout ce que j'aurais dû savoir, de tout ce qui regarde la vie d'une femme mariée. Je n'avais aucune idée de ce que signifiait l'union avec un homme ; je m'imaginais que tout finissait avec les paroles du pasteur. Croyez-vous que, si je m'étais doutée de la vérité, tout mon être ne se serait pas révolté contre une pareille intimité avec *lui*, contre un pareil avilissement de ma personne ? J'aurais attendu, attendu, jusqu'à ce que j'aie trouvé l'homme que j'aurais aimé avec mon corps et avec mon âme, l'homme devant qui j'aurais été sauvée par l'amour, — ou la passion, comme vous voudrez, — de l'horreur et du dégoût qui m'ont fait un cauchemar de la vie conjugale. J'en suis venue à me haïr moi-même, à *vous haïr*. Pleurez, ma mère, pleurez sur l'enfant que vous avez tuée. Oh ! pourquoi ne m'avez-vous pas étranglée dans mon berceau ? Ces dernières années ont été un long crucifiement, une longue soumission aux désirs d'un homme que j'avais accepté sans comprendre ce que cela signifiait ; chacune de ses caresses, ... regardez-moi, voyez quelle ruine je suis... Quand il viendra me chercher, vous pourrez lui dire qu'il me fait horreur, que je frissonne au contact de ses lèvres, de ses mains, de son haleine ; que mon corps tout entier se révolte à son approche, et qu'il m'est arrivé, après qu'il s'était retourné et endormi, d'avoir une telle poussée de haine, que l'envie de le tuer était trop forte ; je me levais et m'en allais pour échapper à la tentation. »

Une troisième héroïne, victime de la même éducation « idiote », se laisse marier à un homme âgé. Ses soupçons s'éveillent le matin même des noccs. Elle s'enfuit au sortir de

l'église, et menace de se tuer lorsque son époux la réclame (1).

Je pourrais multiplier ces citations; mais à quoi bon? Elles se ressembleraient toutes. Les sentimens sont plus ou moins déplaisans, leur expression plus ou moins littéraire; l'idée est partout la même: le mariage doit reposer sur l'amour-passion, en d'autres termes sur le désir, sous peine d'être dégradant pour la femme, car il faut de grandes flammes pour purifier certaines scories, et les parens sont criminels d'exposer leurs filles à se prêter par inconscience à des unions qui les « crucifieront » dans leur âme et dans leur chair. La conséquence saute aux yeux. Le lien du mariage ne doit pas survivre à l'amour. Il faut, pour l'honneur de la femme, qu'elle recouvre sa liberté le jour où elle n'est plus entraînée vers son mari. On se rappelle que Bebel avait dit: « La morale ordonnera de dénouer un lien devenu contraire à la nature et, par conséquent, immoral; » et que miss Schreiner écrivait de son côté: « Quand nous ne nous aimerons plus, nous nous dirons bonsoir. » Effectivement, il n'y a pas autre chose à faire, du moment que le mariage n'a pas d'autre fin que de vivre un roman qui est, de sa nature, essentiellement éphémère; et, alors, il est imprudent de se préparer des difficultés en provoquant l'intervention de fonctionnaires ou de gens d'église dans ses affaires de cœur; et le seul moyen sûr de se démarier à volonté est de ne pas se marier; et nous arrivons par une pente inévitable à l'union libre.

L'Angleterre y vient, en littérature s'entend. Un livre publié en 1894 (2) nous montre une jeune fille du monde éprise d'un robuste paysan. L'épouser est hors de question; Jessamine n'est pas faite pour soigner les cochons; mais il n'est pas nécessaire de se marier: « Ma nature tout entière, s'écrie Jessamine, le choisit pour amant à la face de l'univers. » Va pour la nature.

Dans un autre roman, de l'an dernier, et dû cette fois à une plume masculine (3), l'ingénue dit au héros, qui comptait l'épouser à la vieille mode: « Si j'aime un homme, je veux que ce soit en toute liberté. Je ne peux pas m'engager à l'aimer si je l'en trouve indigne, ou à continuer de l'aimer s'il ne sait pas conserver mon affection, ou si je découvre quelque autre homme qui me plaise davantage. Je ne peux pas m'engager à vivre avec lui, dans la honte, un seul jour après avoir cessé de l'aimer. »

Encore quelques mois, et la Grande-Bretagne lisait avec une certaine émotion un très beau roman, puissant et simple, où l'un des maîtres du style reprenait à son compte la thèse de

(1) *Dr Janet of Harley street*, par Arabella Kenealy.

(2) *A superfluous woman*.

(3) *The woman who did*, par Grant Allen (pseudonyme de Cecil Power).

L'émancipation de l'amour et lui donnait une adhésion éclatante. Ce fut un petit événement. La critique s'éleva énergiquement, aux États-Unis comme en Angleterre, contre « l'indécence » et « l'immoralité » des nouvelles tendances, et crut devoir expliquer la tolérance dont elle avait fait preuve jusqu'alors. C'était par dédain. Aussi longtemps que « la désagréable question du lien du mariage et de sa permanence » était restée l'apanage de « romanciers inférieurs », on avait laissé ceux-ci « remuer leur boue (1) » sans leur faire l'honneur de s'en occuper; de « pauvres cabotins » auxquels personne ne pensera plus dans une heure « ne peuvent pas faire un mal durable (2). » Mais il n'est plus permis de fermer les yeux lorsqu'un écrivain de marque se met de la partie.

Le romancier qui avait suscité ces colères est l'un des premiers de l'Angleterre contemporaine. Il n'est plus jeune et a une réputation méritée. C'est Thomas Hardy.

II

Son livre a pour titre *Jude l'obscur*. La préface nous avertit qu'une partie des incidens ont été empruntés à la vie réelle. — Jude est un intellectuel que sa mauvaise étoile a fait naître dans une chaumière. Ses poches sont toujours bourrées de livres qu'il étudie en conduisant sa charrette, ou lorsqu'il a fini sa journée de maçon, et il ne désespère pas d'acquérir assez d'instruction pour entrer dans l'église anglicane et devenir évêque. La route des honneurs lui est fermée une première fois par l'union la plus inconsidérée avec une ancienne fille de bar, la plantureuse Arabelle, choisie par l'auteur pour personnifier l'esprit du passé et les antiques préjugés en faveur du mariage légal, avec son cortège de garanties et de restrictions. Arabelle envisage la question au seul point de vue à sa portée, celui de l'intérêt bien entendu, et il lui paraît hors de doute que la femme a tout avantage à enchaîner l'homme : elle y gagne la sécurité, et le diable n'y perd rien. Arabelle prêche dans ce sens une jeune enthousiaste, apôtre pratiquante des théories de Bebel et de miss Schreiner : « À votre place, je l'entortillerais pour me faire mener tout droit chez le pasteur. C'est bien plus commode pour les affaires d'argent. Et puis, supposons que vous vous chamailliez et qu'il vous flanque à la porte, vous demandez protection à la loi; sans mariage, la loi ne fait rien pour vous, à moins qu'il ne vous ait fiché son couteau dans le corps ou fendu la tête avec le tisonnier. Et puis, supposons qu'il vous plante là, vous avez les meubles,

(1) *Athenæum*, 23 novembre 1895.

(2) *The Nation* (New-York), 6 février 1896.

sans qu'on vous accuse d'être une voleuse. » Ces beaux argumens ont naturellement pour effet de confirmer la jeune radicale dans son opinion sur « l'invincible vulgarité » de l'institution qu'on nomme « le mariage légal » ; et il est de fait que l'expérience a mal tourné pour Jude. Son mariage avait été une erreur morale. Arabelle était si grossière, si vicieuse malgré ses grands principes, que son époux écœuré ne fit rien pour la retenir le jour où elle l'abandonna. Et c'est la première faillite de la vieille union conjugale dans le livre de Thomas Hardy.

Jude a une cousine, la jolie Sue (Suzette), qui représente l'esprit nouveau, en opposition à la fâcheuse Arabelle. C'est aussi une intellectuelle ayant réussi contre vents et marées à se donner de l'éducation, et c'est de plus une névrosée, mal équilibrée, fantasque, dénuée de logique et d'esprit de justice, toujours « à la chasse de la sensation nouvelle ». Sue a épousé par intérêt un vieux brave homme de maître d'école, qu'elle prend en dégoût le jour même. Elle confie ses déceptions à son cousin : « Je songeais que les moules sociaux dans lesquels la civilisation nous fait entrer n'ont pas plus de rapport avec notre véritable forme que les dessins représentant les constellations ne ressemblent à la réalité. J'ai l'air d'être M^{me} Richard Phillotson, laquelle vit paisiblement de la vie conjugale avec sa contre-partie du même nom. En réalité, je ne suis pas M^{me} Phillotson ; je suis une femme à passions dévoyées et à antipathies inexplicables, ballottée de côté et d'autre dans un isolement complet. »

Quelques jours plus tard, elle précise ses griefs contre le mariage : « Jude, est-ce mal, à un mari ou à une femme, de raconter à un tiers qu'ils sont malheureux ? Si la cérémonie nuptiale est un acte religieux, il se peut que ce soit mal ; mais si elle n'est qu'un contrat sordide, fondé sur des convenances matérielles, qu'un arrangement facilitant les questions d'installation, de ménage, d'impositions, les réglemens d'héritages pour lesquels il faut connaître le père des enfans, — il me semble qu'on a le droit de crier son chagrin sur les toits... Vous avez deviné ce que je voulais dire ? — J'ai de l'amitié pour M. Phillotson, — mais c'est une torture pour moi, — de vivre avec lui comme mari et femme !... Ce qui me supplicie, c'est d'avoir une dette à payer à cet homme, quelque bon qu'il soit ! — d'être engagée par contrat à sentir d'une certaine façon dans une chose dont l'essence même est la spontanéité !... Jude, je ne m'étais jamais bien rendu compte, avant de l'épouser, de ce que signifiait le mariage. C'est idiot ; je suis sans excuse. J'étais d'âge à savoir, et je me croyais beaucoup d'expérience. Je me suis précipitée tête baissée, à l'aveuglette, en imbécile que j'étais ! — On devrait pouvoir défaire ce qu'on a fait

par ignorance ! Je suis sûre que ça arrive à des masses de femmes ; seulement, elles se soumettent, et moi, je me débats... Dans les temps à venir, quand on regardera en arrière, vers les mœurs barbares et les superstitions de l'époque où nous avons le malheur de vivre, je me demande ce qu'on en dira ! » Son mariage avait aussi été une erreur, d'un autre genre, et c'est la seconde faillite de la vieille union conjugale dans le livre de Thomas Hardy.

Jude admire sa jolie cousine d'avoir su conserver son individualité dans l'état de mariage, qui tend à l'effacer chez la femme au profit du mari. « Non, dit-il, vous n'êtes pas M^{me} Phillotson ; vous êtes la chère Sue, libre, bien que vous ne le sachiez pas. Le mariage ne vous a pas encore annihilée ; il ne vous a pas encore digérée dans son vaste estomac, comme un atome dépourvu désormais d'individualité. »

Il adore cette petite créature si fine, si « vibrante », qui comprend tout, ose tout, et reste sincère dans ses plus grandes inconséquences. Il le lui dit, l'embrasse avec passion, et Sue de s'étonner. Elle lui fait remarquer avec raison que sa conduite n'est pas d'accord avec ses principes religieux, qui lui ordonnent de respecter le sacrement du mariage. Elle, c'est différent, elle ne croit à rien. « Mais vous, un homme si religieux ! Vous êtes moins avancé en théorie qu'en pratique. » Un beau jour, Jude n'y tient plus et s'écrie : « Je me moque de mes principes et de ma religion ! Qu'ils aillent se promener ! » Rentré chez lui, il réfléchit qu'il ferait bien de renoncer à l'Église : « Tant qu'il nourrirait ce sentiment défendu, il y aurait de sa part une inconsistance éclatante à poursuivre la pensée de devenir le soldat et le serviteur d'une religion dans laquelle l'amour sexuel est considéré, en mettant les choses au mieux, comme une fragilité, et, en les mettant au pis, comme une cause de damnation. » Il songeait aussi qu'il était étrange que ses aspirations intellectuelles et spirituelles eussent eu deux fois de suite les ailes coupées par des femmes, et il se demandait avec perplexité, sous l'influence des idées de Sue : « Sont-ce bien les femmes qui sont ici à blâmer, ou n'est-ce pas plutôt notre organisation artificielle qui transforme les instincts naturels normaux en autant de chausse-trapes domestiques, de lacets diaboliques, où se prennent et s'enlèvent tous ceux qui voudraient marcher vers le progrès ? »

L'honnête Jude fut ainsi conduit à faire le procès au mariage, source d'impureté et d'iniquité ; à la société, qui a établi le mariage ; et à l'Église chrétienne qui le sanctifie. Un soir, il prit ses livres de théologie et de morale, en fit un tas dans le jardin et y mit le feu. « Il était près d'une heure du matin quand la flamme eut achevé de réduire en cendres, avec leurs couvertures et leurs

reliures, les pages de Jérémie Taylor, Butler, Doddridge, Paley, Pusey, Newman, et autres. Mais la nuit était paisible, et, tout en retournant avec une fourche les lambeaux de papier noirci, le sentiment de ne plus être hypocrite vis-à-vis de lui-même apportait à son esprit un soulagement qui lui rendait le calme. Il pouvait continuer à croire comme auparavant, mais dans son for intérieur; il ne possédait plus, il n'était plus ces appareils de foi dont on devait naturellement supposer que l'action s'exerçait tout d'abord sur leur propriétaire. Il n'était désormais, en aimant, qu'un pécheur ordinaire, et non un sépulchre blanchi. »

Richard Phillotson, l'époux de Sue, était aussi une âme pieuse et droite, craignant Dieu et respectant la loi morale de ses ancêtres. Il souffrait profondément de la répulsion qu'il inspirait à sa jeune femme, mais il ne s'irritait point contre elle, étant doux de cœur. La scène où la crise éclate fait penser à Ibsen. Un matin, pendant le déjeuner, Sue demande à brûle-pourpoint :

« — Richard, cela te fâcherait que je vive loin de toi ?

« — Loin de moi?... Mais alors, pourquoi nous être mariés ? »

Elle lui avoue qu'elle l'a épousé par lâcheté, pour se tirer d'un mauvais pas, et répète sa question :

« — Veux-tu me laisser m'en aller ? Je sais combien ma demande est incorrecte...

« — Elle l'est, incorrecte.

« — Mais je la fais ! On devrait établir une classification des tempéramens et adapter à leur diversité les lois sur la famille. Certains caractères souffrent des règles qui sont bienfaisantes pour d'autres. Veux-tu me laisser partir ?

« — Mais nous sommes mariés...

« — A quoi sert de se préoccuper des lois et des rites, s'écria-t-elle avec explosion, lorsqu'ils font votre malheur et que l'on sait ne pas commettre de péché ?

« — Mais tu commets un péché en ne m'aimant pas.

« — Je t'aime bien ! mais je n'avais pas réfléchi que ce serait...

Un homme et une femme vivant dans l'intimité, alors que l'un des deux sent comme je le fais, mais c'est un adultère. — il a beau être légal. Là, — le mot est lâché !... Richard, veux-tu me laisser partir ?

« — Tu me désoles avec ton insistance.

« — Pourquoi ne pourrions-nous pas nous entendre pour nous libérer mutuellement ? C'est nous qui avons formé le contrat, nous pouvons le rompre, — non pas légalement, bien entendu, mais moralement ; — d'autant que nous n'avons pas à tenir compte de l'intérêt des enfans, nous n'en avons pas. Nous pourrions alors être amis et nous voir sans que cela fasse de peine à l'un ni à

l'autre. O Richard, sois mon ami et aie pitié de moi ! Dans quelques années, nous serons tous les deux morts, et, alors, à qui importera-t-il que tu m'aies affranchie, pour ce petit peu de temps, d'une si dure contrainte ? Je suis sûre que tu me trouves bizarre, ou ultra-sensitive, ou insensée ? Voyons, — pourquoi me faire souffrir en me faisant manquer ma destinée, si cela ne fait de mal à personne ?

« — Mais cela fait du mal, — cela m'en fait, à moi, et tu t'es engagée à m'aimer.

« — Oui, — voilà la chose ! Je suis dans mon tort, j'y suis toujours. Il est aussi coupable de s'engager à aimer toujours qu'à avoir toujours le même *credo*, et aussi niais que de s'engager à avoir toujours du goût pour un certain mets ou une certaine boisson.

« — Et ton intention, en me quittant, est de vivre seule ?

« — Si tu l'exiges, oui. Mais mon intention était d'aller vivre avec Jude.

« — Comme mari et femme ?

« — Comme il me plaira.

« Phillotson se tordait de douleur.

« Sue poursuit : — Celui, — ou celle, — qui laisse le monde, ou la portion du monde qui est la sienne, choisir son plan de vie, n'a pas besoin d'autre faculté que celle du singe : l'aptitude à imiter. Ce sont les propres paroles de Stuart Mill. Pourquoi ne peux-tu pas les prendre pour règle de conduite ? Pour ma part, c'est mon désir constant.

« — Je me soucie bien de Stuart Mill ! gémit Phillotson. Tout ce que je demande, c'est de vivre en paix. »

La cloche de l'école rompt l'entretien. Les deux époux vont faire leurs classes, et ils s'envoient des billets par les enfans. C'est Phillotson qui commence : « — Ce que tu m'as demandé m'empêche absolument d'être à mon affaire. Je ne sais pas ce que je fais. Est-ce sérieux ? »

Réponse : — « Je suis vraiment désolée d'être obligée de dire que c'est sérieux. »

Second billet : — « Dieu sait que je ne voudrais pas te contrarier dans aucune chose raisonnable... Mais je ne peux pourtant pas donner mon approbation à ce que tu ailles vivre avec ton amoureux. C'est absurde. Tu perdras l'estime et le respect de tout le monde... »

Réponse : « Je sais que tu veux mon bien. Mais je ne tiens pas du tout à la considération. Il y a quelque chose que je mets très au-dessus de la respectabilité ; c'est, pour citer Humboldt, de produire le développement humain dans sa plus riche diversité... »

Autre billet de Sue : « Je sais ce que tu penses. Mais ne peux-tu pas avoir pitié de moi? Je t'en prie, je t'en supplie, aie compassion. Je ne le demanderais pas si je n'y étais presque forcée par la chose que je ne peux pas supporter. Jamais pauvre femme n'a autant souhaité qu'Ève ne fût pas tombée, ce qui aurait permis de peupler le paradis (ainsi que le croyaient les chrétiens primitifs) au moyen de quelque mode de végétation inoffensif... »

Une femme capable de faire des plaisanteries d'aussi mauvais goût et de citer Humboldt, après Stuart Mill, dans des circonstances pareilles, méritait des gilles, et rien de plus. Mais le pauvre Richard était amoureux. Au lieu de mettre sa femme sous clef, ainsi qu'il reconnut plus tard qu'il aurait dû le faire, il se persuada que Sue devait avoir raison, puisque aussi bien elle avait toujours raison.

« — Comment, s'écrie un ami, vous allez la laisser partir? Avec son amoureux? »

« — Avec qui elle voudra; c'est son affaire... Je sais que j'ai peut-être tort; qu'en lui cédant, je fais une chose qui n'est défendable ni logiquement ni religieusement, et qui ne s'harmonise pas avec les principes dans lesquels j'ai été élevé. Seulement, je sais encore ceci : quelque chose me dit que j'agirais mal en la refusant... Serait-ce vraiment juste et honorable? serait-ce vraiment la chose à faire? ou serait-ce vilain, méprisable, égoïste? Je ne me charge pas d'en décider. Je vais simplement suivre mon instinct et laisser les principes se défendre comme ils pourront. »

L'ami objecte la morale, les intérêts de la famille et de la société. « Trêve de philosophie! s'écrie le vieux maître d'école. Je ne m'occupe que de ce que j'ai sous les yeux. » Il ajoute au bout d'un instant : « — Je ne vois pas pourquoi la femme et les enfans ne formeraient pas l'unité, sans l'homme. — Le matriarcat! » fait l'ami scandalisé.

Sue va retrouver Jude, et Phillotson déclare aux autorités scolaires que sa femme est partie avec son autorisation : « — Elle m'a demandé la permission de s'en aller avec celui qu'elle aimait, et je la lui ai donnée. Pourquoi aurais-je refusé? Elle est d'âge à savoir ce qu'elle fait, et cela regarde sa conscience, pas moi. Je n'étais pas son geôlier. Je ne peux pas vous donner d'autres explications. » Il est moins réservé avec son ami : « Je n'avais pas le cœur d'être cruel envers elle au nom de la loi. J'ai compris qu'elle est allée rejoindre son amant. Ce qu'ils vont faire, je l'ignore, mais j'y souscris d'avance... J'étais l'homme du monde le plus vieux jeu dans la question du mariage; — de ma vie, je n'avais examiné au point de vue critique les problèmes de morale qu'elle soulève. Mais j'ai vu se dresser devant moi de certains faits, — je n'ai pas

pu aller à l'encontre. » Il perd sa place, ainsi qu'il s'y attendait, et ne se repent de rien, car il a agi selon sa notion, juste ou fausse, du bien et du mal.

Cependant Jude et Phillotson divorcèrent. Le mal causé par des arrangements sociaux fautifs se trouva défait. Leur sort à tous était remis à nouveau entre leurs mains, en face d'une société qui se montrait, en somme, débonnaire. Riches d'expérience, il dépendait d'eux de se refaire une vie en accord avec leurs principes. Pour Phillotson et Arabelle, ce fut très simple, car ils ne s'étaient pas détachés sincèrement du passé. L'un avait été faible, l'autre débauchée, mais ni l'un ni l'autre ne s'admiraient d'en être arrivés où ils en étaient. Phillotson se cacha dans un coin, résolu à ne plus jamais avoir affaire aux femmes, autant qu'il dépendrait de lui. Arabelle, toujours plus convaincue que les hommes ont besoin d'être liés, travailla de tout son cœur à rentrer dans la correction par un second mariage.

Restaient Jude et Sue. Jude aurait volontiers tiré sa révérence à « l'Esprit nouveau » et épousé sa cousine. Le vieux mariage légal lui paraissait très acceptable avec elle. Mais Sue : « Je n'ai pas changé, moi. J'ai toujours la même terreur qu'un contrat rigide ne tue votre tendresse pour moi, et la mienne pour vous... J'aimerais bien mieux rester comme nous sommes... Je sens, Jude, que je commencerais à avoir peur de vous à la minute même où un papier officiel vous ferait une obligation de me chérir et m'autoriserait en bonnes formes à me laisser aimer! — Quelle horreur! que c'est vilain! — Il est contraire à la nature humaine de continuer à aimer quelqu'un par ordre. »

Ils s'en tiennent donc à l'union libre par dignité, parce qu'il y a désormais, dans notre société renouvelée, un devoir qui prime tous les autres : le respect de notre individualité, poussé jusqu'au point où il devient le respect de tous les instincts. Le monde les méconnut, ainsi qu'il fallait s'y attendre. Ils furent mal jugés, mis plus ou moins en quarantaine, et la misère entra dans la maison avec les enfans. Mais ils avaient la satisfaction d'être des « pionniers », et de préparer les voies à l'émancipation de l'amour.

C'est ici que se place la grosse péripétie du roman, ce qui en fait la grande originalité, en même temps que le livre tout entier en devient d'un pessimisme amer. L'auteur n'a pas dissimulé un instant qu'il partageait le mépris et le dégoût de Sue pour les anciennes conventions sociales et morales sur l'union conjugale. Le mariage sous sa forme actuelle est évidemment, à ses yeux, une institution condamnée. Mais, tandis que les féministes avancées de l'autre sexe envisagent l'avenir avec une

joyeuse confiance, persuadées que la femme émancipée puisera dans le libre développement de ses facultés toutes les vertus, toute la force qui lui seront nécessaires pour vivre avec honneur et dignité dans des situations équivoques, Thomas Hardy, jugeant son héroïne avec une dure clairvoyance, refait impitoyablement l'éternelle histoire de l'homme dompté par une créature capricieuse et mal sûre, qui l'oblige à juger contre sa raison, à agir contre sa conscience, pour se retourner contre lui avec des reproches lorsqu'elle l'a amené à ses fins, qu'elle a brisé sa vie et semé son âme de ruines irréparables. Jude s'est ravalé à plaisir pour obéir aux « vues plus larges » de Sue. Il a renié sa foi, renoncé à ses rêves d'avenir, accepté sans murmure de redevenir simple ouvrier pour nourrir sa famille. Et voici quelle fut sa récompense.

Leurs enfans venaient de périr d'une façon tragique. Un soir, Jude s'inquiétait de ne pas trouver Sue. On lui dit qu'elle doit être à l'église voisine, — elle, Sue, qui n'avait pas eu de cesse qu'elle ne lui en eût désappris le chemin. Il y court, et la trouve prosternée, toute en larmes, sur les dalles. Il l'appelle doucement. Sue, froide et sèche, commence par lui reprocher durement de l'avoir dérangée, puis elle lui fait une de ces scènes dont l'injustice a toujours surpassé la compréhension des pauvres hommes. Oreste en est devenu fou, et peu s'en fallut que Jude ne prit le même chemin lorsqu'il entendit cette femme à laquelle il avait tout sacrifié lui signifier son congé, et lui en donner pour raison que « ses idées sur le mariage avaient changé » ; qu'elle n'admettait plus que le mariage religieux, lequel est indissoluble puisqu'un sacrement ne s'efface pas ; qu'elle était donc, malgré son divorce, la femme de Phillotson, et que lui-même n'avait pas cessé d'être l'époux d'Arabelle. Elle déclara aussi que Dieu lui avait ôté ses enfans pour la punir de leur situation irrégulière et s'accusa d'être la dernière des créatures. « Après m'avoir converti à vos idées ! » criait Jude assommé. Il eut beau s'exclamer, elle le mit à porte de leur logis.

Quelque temps après, elle vint lui annoncer qu'elle retournait « chez Richard. » Elle ajouta : « Nous allons nous remarier. C'est pour la forme, et pour le monde, qui ne voit pas les choses comme elles sont. Mais, bien entendu, je *suis* déjà *sa* femme. Rien n'a pu changer cela. »

C'en était trop, après tant de professions de foi d'une impiété agressive, tant de citations pédantes à la gloire de l'union libre, la seule « propre » qu'il y ait sous le soleil, tant de refus hautains d'avoir égard aux préjugés et aux superstitions de Jude, qui aurait voulu légitimer leur union. Il se révolte et lui parle avec empor-

tement : « Mais vous, êtes *ma* femme ! Oui, vous l'êtes, et vous le savez... je vous aimais, vous m'aimiez, nous nous sommes mis ensemble ; et cela constitua le mariage. Nous nous aimons encore, vous aussi bien que moi — je le sais. Par conséquent, notre mariage subsiste.

« — Oui, je sais comment vous envisagez les choses, dit-elle avec un détachement désespérant. Mais je vais me remarier avec lui, comme vous diriez. Strictement parlant, vous devriez, — Jude, mettez que ce n'est pas moi qui le dis, — vous devriez reprendre Arabelle.

« — Je devrais ? Bonté du ciel ! — et ensuite ? Et si je vous avais épousée légalement, comme nous avons été sur le point de le faire, comment cela se passerait-il ?

« — Je penserais exactement de même que notre mariage n'est pas un. Et je retournerais avec Richard, s'il me le demandait, sans repasser par le sacrement. Mais le monde et ses voies méritent quelque considération, à ce que je suppose ; aussi, je consens à une répétition de la cérémonie. — Ne m'écrasez pas de vos railleries et de vos raisonnemens, je vous en supplie ! Autrefois j'étais la plus forte, je le sais, et j'ai peut-être été cruelle à votre égard. Rendez-moi le bien pour le mal, Jude ! Je suis maintenant la plus faible. Ne vous vengez pas, soyez bon. Oh ! soyez bon pour moi, pauvre femme coupable qui s'efforce de s'amender.

« Il secoua la tête avec désespoir, les yeux pleins de larmes. Le coup que lui avait porté la perte de ses enfans semblait avoir détruit chez elle la faculté du raisonnement. Son jugement, jadis si clair, s'était obscurci. — Faux, faux, tout cela est faux ! fit-il d'une voix sourde. Erreur ! Perversité ! Vous me mettez hors de moi ! Vous souciez-vous de lui ? L'aimez-vous ? Vous savez bien que non ! Ce serait de la prostitution par fanatisme, — oui, que Dieu me pardonne, — voilà ce que ce serait.

« — Je ne l'aime pas, il faut bien que je l'avoue avec un remords sans égal ! Mais j'essaierai d'apprendre à l'aimer en lui obéissant. »

En vain Jude discute et implore. Il n'a plus devant lui qu'une femme affolée par la terreur des « jugemens » d'en haut. Ah ! qu'Arnolphe avait raison de menacer Agnès

... des chaudières bouillantes
Où l'on plonge à jamais les femmes malvivantes.

Aucun argument ne vaut celui-là pour notre pauvre espèce humaine, et je suis persuadé qu'Horace, l'amoureux d'Agnès, l'a appris un jour à ses dépens de cette petite créature tout instinctive.

tive ; Agnès vieillissante lui a certainement fait payer la peur qui la gagnait au souvenir des péchés commis jadis pour l'amour de lui. On n'ose plus à présent tenir le langage d'Arnolphe, les uns de crainte du ridicule, les autres par fausse sensibilité, révolte de leurs nerfs à la pensée des supplices physiques. Il n'y a qu'un homme (parmi les laïques, s'entend) qui ait osé dans ces derniers temps paraphraser le discours d'Arnolphe en affirmant l'existence et la nécessité des peines éternelles : c'est M. Gladstone, dans un article tout récent (1), où il déclare qu'il croit à un Diable personnel, sans cesse occupé à nous induire à mal, et que la crainte de l'enfer est le commencement de la vertu. Je ne sais ce qu'en a pensé l'Angleterre en général, mais M. Gladstone peut compter sur le suffrage de Sue.

Celle-ci le fit comme elle l'avait dit et redevint M^{me} Phillotson. Arabelle convia Jude hébété à une tournée de cabarets, et ne le laissa dégriser que lorsqu'ils eurent à leur tour repassé par l'église. Le vieux mariage triomphait, sauf que le pauvre Jude ne pouvait prendre son parti de tout ce qui lui était arrivé. Il se consumait de chagrin, et bénit une maladie qui vint le délivrer d'un monde inintelligible. Avant de mourir, il voulut pourtant essayer une dernière fois de comprendre. Il se traîna au village où demeuraient les Phillotson, et fit dire à Sue que quelqu'un l'attendait à l'église pour lui parler. Elle poussa une exclamation en l'apercevant, et se retourna vivement pour sortir.

« — Ne vous en allez pas ! fit-il d'un ton suppliant. Ne vous en allez pas. C'est pour la dernière fois ! ... Je ne reviendrai jamais. Ne soyez donc pas sans pitié. Sue, Sue ! Nous agissons d'après la lettre, et la lettre tue !

« — Je resterai ; je ne veux pas être cruelle ! dit-elle ; et ses lèvres se mirent à trembler, ses larmes à couler, quand elle lui permit de se rapprocher. — Mais pourquoi êtes-vous venu, pourquoi avoir fait cette chose mal, après avoir si bien agi ?

« — En quoi ai-je bien agi ?

« — En vous remariant avec Arabelle. C'était dans le journal. A dire vrai, Jude, elle n'avait pas cessé de vous appartenir. C'est pourquoi vous avez si bien agi, ... oh ! si bien ! ... en le reconnaissant et la reprenant.

« — Dieu du ciel ! Et c'est pour entendre cela que je suis venu ? S'il y a eu dans ma vie quelque chose d'immoral, de dégradant, de contre nature, c'est ce honteux contrat avec Arabelle que vous appelez avoir bien agi ! Et vous aussi, vous vous dites la femme de Phillotson. *sa* femme ! Vous êtes la mienne.

(1) *The future life and the condition of man therein* (North American Review avril 1896.)

« — Ne me forcez pas à m'enfuir... je ne peux pas supporter... Mon parti est pris là-dessus.

« — Et moi, je ne peux pas comprendre que vous l'ayez fait... que vous pensiez cela... Je ne peux pas!

« — N'y songez plus. Il est bon mari. — Et moi, — j'ai combattu, j'ai lutté, jeûné, prié. J'ai amené mon corps à une sujétion presque complète. Et vous ne devez pas — vous allez — réveiller...

« — O chère folle adorée, qu'avez-vous fait de votre raison? C'est à croire que vous avez perdu vos facultés. Je discuterais avec vous si je ne savais qu'il est complètement inutile de faire appel au cerveau d'une femme dans l'état de crise sentimentale où vous voilà. A moins que vous ne vous mentiez à vous-même, comme le font tant de femmes dans ces sortes de choses? Vous ne croyez peut-être pas réellement ce que vous prétendez croire? c'est peut-être seulement pour vous donner la volupté des émotions dues à ces idées imaginaires?

« — La volupté! comment pouvez-vous être aussi méchant!

« — Pauvre chère épave, si mélancolique et si pusillanime, de l'esprit le plus riche en promesses que j'aie jamais rencontré! Qu'avez-vous fait de votre mépris pour les conventions? Moi, je serais mort sans rompre d'une semelle.

« — Vous m'écrasez, vous m'insultez presque, Jude! allez-vous-en! — Elle se détourna vivement.

« — Je m'en vais. J'en aurais la force, — ce qui ne sera jamais plus, — que je ne reviendrais jamais vous voir. Sue, Sue, vous ne méritez pas l'amour d'un homme! »

Il regagne à grand-peine son logis et songe tristement, en attendant la mort : « Les temps n'étaient pas mûrs, pour Sue et moi. Nos idées étaient de cinquante ans en avance. La résistance qu'elles ont rencontrée a causé une réaction chez Sue, l'insouciance chez moi... et ma perte... »

Jude expira en maudissant le jour où il était né. Le cadavre était déjà froid lorsque sa femme rentra d'une partie de plaisir. Elle courut aussitôt retrouver ses amis en murmurant : « Ça ne peut pas lui faire de mal que je m'en aille! »

Quelle est la conclusion du livre? Les idées de Jude et de Sue étaient-elles simplement « de cinquante ans en avance, » ou seront-elles toujours trop lourdes à porter pour la femme? Il semble que M. Hardy penche pour la seconde alternative, ce qui reviendrait à dire : le mariage s'en va en morceaux, mais il n'y a rien à mettre à la place : nous sommes dans une impasse.

III

A l'apparition de *Jude l'obscur*, une revue anglaise dénonça l'existence dans la Grande-Bretagne d'une « croisade contre le mariage, publiquement organisée et faisant rage (1). » C'est beaucoup dire, et s'effarer par trop après avoir par trop dédaigné les signes de débâcle morale qui éclatent en Angleterre comme partout ailleurs. La littérature inaugurée par *l'Histoire d'une ferme africaine* représente, en somme, les sentimens d'une faible minorité. Elle n'a d'importance qu'à titre de symptôme, parce qu'elle prouve la ténacité d'un mal qui travaille l'Europe depuis une centaine d'années, et dont les accès ne se compteront bientôt plus. Où ne retrouve-t-on pas sa trace ? En Angleterre, les idées soutenues dans *Jude l'obscur* sont très anciennes, et M. Hardy ne l'ignore pas, puisqu'il fait dire quelque part à l'un de ses personnages : « C'est du Shelley. » Elles ont été ouvertement prêchées et pratiquées en Allemagne, au début du siècle, par un groupe d'hommes célèbres, Schelling et les deux Schlegel en tête. La Russie a eu sa crise vers 1860, et les pays scandinaves ne sont pas encore guéris de la fièvre ibsénienne. Quant à la France, j'ai à peine besoin de rappeler qu'il n'est pas un des argumens invoqués par les féministes pour défendre les droits de la passion qui n'ait déjà servi à George Sand. Ce n'est pas Jude, c'est Jacques, qui a écrit les lignes que voici : « Je n'ai pas changé d'avis, je ne me suis pas réconcilié avec la société, et le mariage est toujours, selon moi, une des plus barbares institutions qu'elle ait ébauchées. Je ne doute pas qu'il soit aboli, si l'espèce humaine fait quelque progrès vers la justice et la raison ; un lien plus humain et non moins sacré remplacera celui-là, et saura assurer l'existence des enfans qui naîtront d'un homme et d'une femme, sans enchaîner à jamais la liberté de l'un et de l'autre (2). »

Ce n'est pas à Lyndall, c'est à Fernande, que son fiancé adresse une lettre où on lit : « — Il faut... tout prévoir... La société va vous dicter une formule de serment ; vous allez jurer de m'être fidèle et de m'être soumise, c'est-à-dire de n'aimer jamais que moi et de m'obéir en tout. L'un de ces sermens est une absurdité, l'autre une bassesse. Vous ne pouvez pas répondre de votre cœur, même quand je serais le plus grand et le plus parfait des hommes. » Et la fiancée répond : « — Ah ! tenez, ne parlons pas de notre mariage ; parlons comme si nous étions destinés seulement à être amans (3). »

(1) *Blackwood's Magazine*, janvier 1896, article de Mrs Oliphant.

(2) *Jacques*, par George Sand (1834).

(3) *Ibid.*

Ce ne sont pas les héroïnes de l'*Aster jaune* ou de *Dissonances* qui ont inventé de faire reposer sur la passion un acte aussi sérieux que la fondation d'un foyer et d'une famille ; ce sont ceux qui ont infusé à notre âge l'horreur d'une discipline quelconque, les représentans au milieu de nous de l'esprit de révolte, précieux ferment et redoutable gangrène du monde : ce sont les romantiques, fils du grand et malfaisant Jean-Jacques. L'homme a donné l'exemple, la femme a suivi ; et je ne vois pas de quel droit l'homme lui en fait à présent un reproche. Il a tant parlé, et en termes parfois si éloquens, des devoirs de l'individu envers lui-même, du respect que nous devons à tous nos sentimens, à la seule condition qu'ils soient sincères, du « crime » de subordonner notre « développement » à n'importe quoi, qu'il aurait mauvaise grâce à se plaindre d'avoir fait dans l'autre sexe des recrues qui le gênent parfois et l'ennuient. La femme trouve très bon d'imiter son guide ordinaire. Elle secoue aussi ce qui entraverait l'expansion de sa personnalité. Elle poursuit aussi son « développement », refuse aussi d'aliéner sa liberté au profit de prétendus devoirs. Que ce soit pour son bonheur, c'est une autre question ; je dis seulement qu'à force de respirer le même air, il était difficile qu'elle ne subît pas la contagion, et qu'elle est en tout ceci la victime, l'homme étant le vrai coupable, avec son acharnement à détruire tous les freins.

Les romantiques se trouvent ainsi avoir travaillé à anéantir l'une des plus hautes créations de l'humanité : le mariage chrétien. Oh ! ils ne l'ont pas fait par perversité ; leur âme était généreuse, si leur esprit était faux. Mais ils l'ont fait. Tout ce que des siècles de civilisation et de christianisme avaient introduit de dignité dans le mariage, tout l'effort accompli pour rendre la maternité sacrée, pour effacer les animalités devant des fins désintéressées et des devoirs supérieurs, ils l'ont sacrifié de gaieté de cœur à un idéal de petite bourgeoisie romanesque. Le progrès qu'ils proposaient à nos ambitions consistait à remplacer l'union de deux consciences par l'union de deux passions, avec l'instabilité que nécessite un pareil arrangement. Autant vivre sur une poudrière ; mais ce n'était pas pour déplaire aux romantiques, et il est certain que le mariage chrétien ne pouvait pas s'accorder avec leur horreur de la discipline, puisqu'il est avant tout un joug moral. C'est même sa gloire, ce qui en fait le seul contrat digne d'un être moral, appelé à l'honneur de dompter en soi la nature.

Tous les peuples qui l'ont revêtu de noblesse l'ont compris ainsi, à commencer par les vieux Romains des premiers siècles de la république, qui s'étaient fait de l'union conjugale une concep-

tion très haute et presque identique à celle que devait plus tard s'en former le christianisme. Leurs lois avaient en vue les intérêts de la famille, auxquels le jurisconsulte avait sacrifié sans hésitation les commodités de l'individu. A ne considérer que les textes, il en résultait pour l'épouse une dure dépendance. Mais les mœurs s'étaient chargées de traduire les textes : « Ce n'est plus, a écrit M. Paul Gide (1), l'esclave impuissante et opprimée, c'est la matrone, la mère de famille, vénérée des esclaves, des cliens, des enfans, respectée de son mari, chérie de tous, maîtresse dans la maison, et au dehors étendant son influence jusqu'au sein des assemblées populaires et des conseils du Sénat. Les Romains n'avaient pas relégué la femme dans la solitude et le silence du gynécée; ils l'admettaient dans leurs théâtres, à leurs fêtes, à leurs repas; partout une place d'honneur lui était réservée; chacun lui céda le pas, le consul et les licteurs se rangeaient à son passage... Elle offrait, comme le chef de famille lui-même, les sacrifices aux dieux lares; elle présidait aux travaux intérieurs des esclaves: elle dirigeait l'éducation des enfans qui, jusque dans l'adolescence, restaient longtemps encore soumis à sa surveillance et à son autorité; enfin, elle partageait avec son mari l'administration du patrimoine et le gouvernement de la maison. »

Il est difficile de rêver un plus beau rôle; mais tout s'achète dans ce monde : la matrone romaine payait la noblesse de sa vie d'une étroite limitation de son « individualité. » Au moment de passer le seuil de sa nouvelle demeure, l'épouse disait à l'époux : « *Ubi tu Gaius, ibi ego Gaia.* Où tu seras *Gaius*, je serai *Gaia*. » Elle reconnaissait par cette magnifique formule qu'elle acceptait de se laisser absorber, dans une certaine mesure, au profit d'autrui. C'est précisément de quoi les féministes ne veulent plus entendre parler; elles disent moins poétiquement : — Dans les vieux errements, « un couple marié est égal à une unité. Il faut qu'à l'avenir il soit égal à deux unités. »

On ne peut adresser qu'un reproche au mariage des temps héroïques de Rome. Ces nobles existences de femmes nous apparaissent vraiment par trop sevrées de sentimens doux. Une autre formule latine explique nettement ce qu'on demandait alors à l'institution du mariage : « C'est l'union de deux vies, la confusion de deux patrimoines, la mise en commun de tous les intérêts temporels et religieux. » Rien de plus. Il était réservé au christianisme de pénétrer de tendresse l'idéal antique, et de réaliser ainsi un modèle d'union conjugale qui ne sera jamais surpassé. Bossuet, qu'on n'accusera pas d'être un sentimental, défi-

(1) *Étude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne, et en particulier sur le sénatus-consulte velléien*, par Paul Gide.

nissait le mariage chrétien « la parfaite société de deux cœurs unis », ou encore « le lien sacré de deux cœurs unis ». Le mot « cœur », dont on chercherait en vain l'équivalent dans les vieilles formules latines, vient tout naturellement au bout de sa plume en parlant d'époux chrétiens. Il écrit, à propos des bienfaits de la monogamie : « Une femme *qui donne son cœur tout entier et à jamais reçoit d'un époux fidèle un pareil présent* et ne craint point d'être méprisée ou délaissée pour une autre. » Ces petites lignes çà et là tiennent chaud à l'âme, qui risquait d'être transie par la rudesse avec laquelle Bossuet pourehasse jusqu'à l'ombre de la passion. Elles font comprendre qu'il ne s'agit que de distinguer les affections nobles d'avec les autres, celles qui sont « la honte de la nature raisonnable ». La distinction est aisée à établir : Bossuet n'admet pas qu'on puisse être à la fois « amans » et « époux ». On est l'un ou l'on est l'autre, et il en veut à la littérature de son temps d'établir une confusion entre les deux termes. C'est l'un de ses grands griefs contre le théâtre. « Toute comédie, dit-il, veut inspirer le plaisir d'aimer; on en regarde les personnages non pas comme gens qui s'épousent, mais comme amans, et c'est amans qu'on veut être, sans songer à ce qu'on pourra devenir après (1). » Il ne saurait en être autrement; on n'amuse pas une salle avec les sentimens qui doivent exister entre mari et femme : « L'union conjugale (est) trop grave et trop sérieuse pour passionner un spectateur qui ne cherche que le plaisir. » On amuse une salle avec ce que le monde appelle les « belles passions », qui « excitent la jeunesse à aimer » et font les « mariages sensuels », au grand détriment de la tendre pureté sans laquelle Bossuet ne conçoit pas le « lien sacré ». Rien ne lui semble assez chaste, assez profond en même temps et assez complet pour son idéal d'affection conjugale.

De même Bourdaloue : « Il ne s'agit point seulement ici d'une société apparente, mais d'une société de cœur... Aimez-vous d'un amour respectueux, d'un amour fidèle, d'un amour officieux et condescendant, d'un amour constant et durable, d'un amour chrétien (2). » Ailleurs : « L'effet de cette société doit être une union des cœurs si parfaite, que pour un époux l'on soit disposé à se détacher de tout, à quitter tout, à sacrifier tout (3)... » Aimez-vous, mais craignez la « passion », qui rend l'homme « idolâtre de la créature » et traîne après soi la recherche du plaisir, car on ne se marie point pour le « plaisir »; on se marie pour fonder une famille et faire de ses enfans d'honnêtes gens,

(1) *Maximes sur la comédie.*

(2) *Sur l'état de mariage.*

(3) *Sur les divertissemens du monde.*

pour porter un « joug » et endurer une « sujétion » en vue d'un « but supérieur ».

Et le doux Nicole lui-même ! Avec quelle indignation ne parle-t-il pas (1) de « morale poétique et romanesque » qui prétend légitimer la passion ! Il faut reconnaître que, sur un point au moins, Nicole, Bossuet et Bourdaloue se rencontrent avec les féministes. Ils voient également une disconvenance entre les « belles passions » et l'ensemble d'obligations et de devoirs que représente le foyer domestique. Les uns et les autres estiment de même que le désaccord est irréductible, et ne diffèrent que sur la conclusion à en tirer : les moralistes du xvii^e siècle demandent que l'on dompte la passion, les féministes qu'on supprime le foyer.

On objectera que ces moralistes étaient avant tout de grands chrétiens, et préoccupés comme tels de poursuivre « le péché de la chair. » Soit. La belle page que voici, sur « l'idée du mariage », n'est ni d'un chrétien, ni même d'un moraliste ; elle est d'un révolutionnaire, et a été écrite en 1838. « Cette idée, il n'y a pas à s'y tromper, n'est rien de moins que le projet de dompter l'amour, de le rendre constant, fidèle, indéfectible, supérieur à lui-même, en le pénétrant à haute dose de ce sentiment de dignité qui accompagne l'homme dans toutes ses actions, et en unissant l'homme et la femme dans une communauté de conscience, dont la communauté de fortune devient la conséquence et le gage. La consécration matrimoniale par le ministère du prêtre, avec sacrifice, auspices, invocation des dieux, banquet eucharistique, paroles secrètes, bénédiction, exorcisme, n'a pas d'autre sens. Pour le vulgaire, c'était comme un philtre mystérieux qui devait conférer à l'amour la qualité divine, l'incorruptibilité... Ce n'est pas rien... que cette aspiration sublime à qui la chair répugne, que la beauté même ne satisfait pas, et qui sous cet idéal cherche un idéal supérieur, l'idéal de l'idéal. » L'écrivain qui approuve ainsi que l'on « dompte l'amour », de peur que l'union conjugale ne cesse d'être avant tout une « communauté de conscience », a été de son vivant l'épouvantail de la bourgeoisie. C'est Proudhon, dans un livre (2) d'une violence brutale contre la religion. La très haute idée qu'il se faisait du mariage ne lui avait pas permis de lire ou d'entendre de sang-froid les théories de George Sand et des phalanstériens sur l'amour libre. Il ne se possédait plus à la pensée de lâcher la bête humaine après qu'on avait eu tant de peine à la brider tant bien que mal. Il ne pouvait surtout concevoir que des êtres doués de raison méconnaissent les vraies proportions des choses au point de rabaisser l'union d'un homme

(1) *De la comédie.*

(2) *De la justice dans la révolution et dans l'Église.*

et d'une femme jusqu'à être une question de « roucoulement ». Il s'écriait : « Le mariage n'est pas rien que l'amour ; c'est la subordination de l'amour à la justice, subordination qui peut aller jusqu'à la négation même de l'amour, ce que ne comprend plus, ce que repousse de toute l'énergie de son sens dépravé la femme libre. » La divinisation romantique de la passion n'eut pas de plus rude adversaire. Toute son admiration, toutes ses préférences allaient à ces matrones antiques dont le rêve de vie se résumait dans les six mots cités plus haut : *Ubi tu Gaius, ibi ego Gaius*.

Je crains qu'actuellement nous ne soyons tous bien éloignés, même en dehors de la gauche féministe, de ces notions saines et fortifiantes sur le grand contrat entre les deux sexes. On s'est accoutumé insensiblement, sous l'influence persistante du romantisme, à les trouver sauvages et désenchantantes, oubliant les fortes raisons qui avaient fait souhaiter la subordination de la passion à des considérations plus élevées. Il suffit pourtant de se représenter par l'imagination la société de l'avenir telle que la rêvent les Olive Schreiner, pour sentir combien nos pères étaient dans le vrai, toute question de morale et de religion mise à part. On ne bâtit pas sur le sable. Il est parfaitement puéril d'essayer de fonder un ordre quelconque sur la plus fragile des passions humaines, la seule que la Nature, qui avait ses raisons, ait faite éphémère. Un ambitieux reste ambitieux, un avare reste avare, un amoureux ne reste pas amoureux. De sorte qu'il faut à toute force, qu'on le veuille ou non, aboutir à l'amour libre. On a vu tout à l'heure par plusieurs exemples que les théoriciens du parti échappent de moins en moins à cette espèce de fatalité.

Le plus singulier, c'est que ce soient généralement les femmes qui prennent l'initiative de démolir la forteresse du mariage, créée pour elles, pour leur protection dans cette terrible lutte pour l'existence qui augmente d'âpreté à chaque génération. Je ne prétends pas que tout soit pour le mieux dans la forteresse, et j'admets sans difficulté qu'on tâche à en améliorer certains détails ; mais je ne vois pas, ou plutôt je vois trop bien ce que deviendraient les héroïnes des romans féministes anglais, si leur thèse venait par malheur à triompher. Pauvres filles ! Pauvres innocentes, d'avoir cru que les hommes n'attendaient que l'heure de la libération pour devenir d'aussi parfaits amans, aussi constans, que les bergers de l'*Astrée* ! Sans vouloir dire du mal des hommes, il m'est impossible d'en penser tant de bien. Je suis de l'avis d'Arabelle, qui recommandait de leur attacher à la patte un fil légal, parce que, disait cette bonne fille, « on a trop de mi-

sères, sans ça ! » Sans compter que le fil légal est très utile aux enfans, dont on s'occupe vraiment trop peu entre romantiques ou féministes.

Ne fût-ce que pour cette dernière raison, le vieux mariage ne s'écroulera pas de sitôt, même dans la Grande-Bretagne. Il faut admettre seulement que quelque chose a craqué dans l'édifice, et cela, dans presque toute l'Europe. La fêlure est visible, et l'on a accusé à tort le relâchement général des mœurs d'en être la cause. L'institution du mariage a traversé sans encombre des époques où les mœurs étaient cent fois pires que de nos jours, parce que personne ne songeait alors à la discuter au nom des principes et de la « morale ». Violer la loi est une chose, contester sa légitimité en est une autre, et c'est à quoi nous en arrivons pour celle qui nous occupe.

En France même, où il serait absurde de parler de « croisade » contre le mariage, où la plupart des gens ignoraient jus qu'au mot de « féminisme » avant un congrès récent, en France même, on n'a pas entendu impunément d'éloquens écrivains parler sans cesse à la femme de ses droits et jamais de ses devoirs, si ce n'est de ceux qu'elle a envers elle-même. Plus d'une idée est tombée en défaveur qui faisait partie nécessaire de l'ancienne notion de l'union conjugale et plus d'une est maintenant acceptée, admirée, qui est incompatible avec elle. Je n'en veux d'autre témoignage que l'accueil fait au divorce. La rapidité avec laquelle il entre dans les mœurs et sa tendance à devenir très facile indiquent une réconciliation périlleuse entre l'opinion et ce qu'on a appelé la polygamie successive : sans la résistance de l'Église romaine, nous serions déjà très loin sur la pente. Institué pour répondre à des exceptions douloureuses et très respectables, pour lesquelles il est impossible de ne pas éprouver de compassion, le divorce est devenu la divinité tutélaire qui préside à la cérémonie nuptiale. Son ombre plane sur la mairie pour encourager les indécis, consoler les mélancoliques, et nous le verrons au premier jour parmi les personnages symboliques des peintures décoratives pour salles de mariages. On pourrait citer d'autres signes de la « fêlure ». Tandis que les Anglaises s'échauffent et déraisonnent, les Françaises donnent, sans crier : gare ! des coups de pioche dans l'édifice. C'est pourquoi il valait la peine d'insister sur une question qui semblait, au premier abord, ne pas nous regarder. Le tapage se fait chez nos voisins ; les dégâts, si l'on n'y prend garde, pourraient bien se faire chez nous.

LE CALIFE ABDULLAH

Chaque jour, aux heures de prière, le Mahdi Mohammed Ahmed, le destructeur fameux de la puissance égyptienne au Soudan, paraissait au milieu de ses fidèles assemblés. A aucune époque de sa vie, il ne faillit à cette règle. Il la pratiquait déjà, alors qu'il vivait dans l'île d'Abba, sur le Nil blanc, entouré seulement d'un petit nombre de disciples. Il continua à s'y conformer après le triomphe, lorsqu'il fut devenu le maître de toute la vallée du Nil moyen. Aussi, au mois de juin 1885, l'étonnement fut-il général dans Omdurman (1), la capitale du nouvel État théocratique, quand on constata que, depuis plusieurs jours, le maître s'abstenait de venir à la mosquée. Le bruit se répandit qu'il était dangereusement malade. On multiplia les prières, pour obtenir du ciel sa guérison. Mais cet élan de ferveur resta inefficace, et ce Mahdi attendu depuis des siècles, ce prétendu envoyé de Dieu, par lequel s'accomplirait sur terre le règne de la justice, qui devait, après le Soudan, conquérir l'Égypte, la Mecque et Médine, et dire en Syrie la prière suprême, mourut tout simplement du typhus comme le plus misérable des esclaves exposés au marché.

Cependant, quelques heures avant sa mort, ses forces lui permirent encore de manifester une fois de plus la volonté déjà souvent exprimée, d'avoir pour successeur le calife Abdullah, qui occupait, après lui, la place éminente sous le nouveau régime. Le Mahdi gisait sur un de ces lits peu élevés qu'au Soudan on

(1) Omdurman est située face au confluent du Nil blanc et du Nil bleu, sur la rive gauche; Khartoum, l'ancienne capitale du Soudan égyptien, était bâtie au point de jonction des deux fleuves.

— Nous portons le remède, et j'ai idée qu'il sera inutile. Jacques est sujet à la migraine; mais il est rare qu'elle le laisse alité tout un jour.

Nous touchions déjà le pavé d'Argelès.

— Souvenez-vous, me dit Thérèse, que vous m'avez cherché tantôt une mauvaise querelle et que vous m'avez promis de ne pas recommencer. Me le promettez-vous encore ?

Je promis, je jurai d'obéir à toutes ses volontés.

Nous arrivions.

— Le Tarantet a opéré à distance, dit Cyprienne, comme nous franchissions le seuil de la porte. Jacques est guéri. Et vous, qu'êtes-vous devenus là-haut? Nous commençons à croire que les loups vous avaient mangés! Les chemins ne sont pas fameux, à ce qu'il paraît, ajouta-t-elle en examinant Thérèse. Votre chapeau est tout cabossé, ma pauvre amie; et là, qu'est-ce que je vois? Un accroc à votre jupe! Allons, c'est encore un tour que vous aura joué André. Je parie qu'il vous aura fait passer en plein bois. C'est une manie, il ne veut jamais prendre le chemin de tout le monde. J'aurais dû vous avertir, c'est ma faute; moi qui le connais, j'ai eu tort de vous confier à un pareil guide!

Thérèse protesta, et en protestant elle rougit. Sa loyauté s'émut pour la première fois en présence de Cyprienne. Elle s'émut de peu, sans doute, car enfin elle n'était pas responsable de mon accès de folie. Mais elle n'avait pas pu ne pas s'en apercevoir. Son attention était éveillée, sa conscience était avertie. L'état de pleine et pure lumière où notre amitié était née, où elle s'était développée jusque-là, n'existait plus. La rougeur de Thérèse l'accusait. Nous étions tous les deux dans la mauvaise voie. J'étais coupable, et Thérèse, l'innocente Thérèse, était déjà ma complice.

ÉMILE POUVILLON.

(La deuxième partie au prochain numéro.)

DE L'ORGANISATION

DU

SUFFRAGE UNIVERSEL

VII ⁽¹⁾

ESSAI D'APPLICATION A LA FRANCE
DE LA REPRÉSENTATION RÉELLE DU PAYS

La conclusion que l'on attendait doit maintenant apparaître tout entière : on voit quelle serait, selon nous, la solution à la crise de l'État moderne. Il semble du moins que, de l'aveu commun, quelques points soient déjà fixés. Par ce qui précède, il est acquis que l'État moderne traverse une crise décisive ; que la cause de cette crise est dans le transfert de la toute-puissance au suffrage universel inorganique et anarchique ; que le remède au mal ou l'atténuation du mal, étant donné que le suffrage universel est désormais le support et le moteur nécessaire de l'État, réside dans l'organisation de ce suffrage ; et que c'est à quoi aboutissent et la théorie et l'histoire. C'était donc la première partie de notre conclusion.

La seconde partie en a été que le suffrage universel pouvait être organisé sous différentes formes, mais qu'il ne devait l'être, dans l'État moderne, que sous une forme moderne ; qu'il doit demeurer ou devenir vraiment universel et égal, ne comporter ni

(1) Voyez la *Revue* des 1^{er} juillet, 15 août, [15] octobre, 15 décembre 1895, 1^{er} avril et 1^{er} juin 1896.

exclusion ni privilège, ne reconstituer ni l'ordre ni la corporation, ne reposer que sur des groupemens ouverts et libres; enfin que, quelque part en Europe, existe déjà quelque chose de cette organisation du suffrage sous une forme moderne et en vue de l'État moderne.

La troisième partie, que voici, est que, ce quelque chose, nous pouvons l'adopter, en nous l'adaptant; que rien ne s'y oppose; et que, par conséquent, pour la France elle-même, pour notre France de ce temps et de cette heure, la solution est à la fois parfaitement logique et parfaitement pratique. En son ensemble, elle se formule ainsi : organiser le suffrage universel de telle façon que, suivant et serrant de près *la vie réelle du pays*, il nous donne *la représentation réelle du pays*; trouver pour lui des cadres qui soient assez solides et pourtant assez souples; doubler d'une circonscription sociale la circonscription géographique; et cette circonscription sociale, la tirer des groupemens modernes, ouverts et libres, entre autres de la profession entendue au sens large, sans refaire l'ordre, ni la corporation.

Car il faudra bien que l'on nous comprenne; et, en vérité, il serait trop commode aux anarchistes de toute école, intéressés à empêcher l'organisation de l'État par le suffrage universel organisé, de n'avoir qu'à agiter aux yeux ces deux « idoles » ou ces deux spectres : la corporation du moyen âge et l'ordre! Qui parle de refaire ces vieilleries? et comment les referait-on? Qui parle d'en revenir au chariot mérovingien? ou au « soldat de Marathon », au coureur, porteur de nouvelles? L'introduction du suffrage universel a, en effet, opéré, dans la politique, une révolution analogue à celle qu'ont opérée, dans l'industrie, l'introduction de la vapeur et de l'électricité. De même que la vapeur implique la machine, et l'électricité, le télégraphe, ainsi le suffrage universel implique une mécanique politique dont les ressorts ne sauraient être l'ordre et la corporation, tant bien que mal raccommodés et repeints. Cette force immense, la force brute du nombre, indifféremment susceptible d'être un grand fléau ou un grand bienfait, l'on peut et l'on doit la canaliser, la régulariser; mais non point jusqu'à l'ordre et la corporation. — Trop comprimée, au lieu de faire mouvoir l'État, elle le ferait éclater.

Or, puisque là, dans le suffrage universel, est la force motrice qu'il s'agit seulement de discipliner; puisque c'est là que le régime représentatif doit aller puiser le mouvement et l'action, il est évident que, plus directe sera la prise faite à même le suffrage universel, plus il passera de force dans le régime représentatif et plus il s'y développera de mouvement et d'action. Autrement dit : plus étendue sera la base de l'élection, plus de pouvoir aura

la représentation : plus immédiat sera le contact avec le suffrage universel, plus l'élu aura de crédit, d'autorité, et d'initiative.

Si donc on conserve deux Chambres (et l'on nous dispensera peut-être de rouvrir sur ce sujet une controverse vieille comme le régime même); si l'on garde deux Chambres et si la première, la Chambre des députés, est une Chambre pleinement populaire, nommée par tous les citoyens, nul ne s'interposant entre l'électeur et l'élu; pour la seconde Chambre ou Sénat, il sera également nécessaire : d'une part, — afin que cette seconde Chambre ait une raison d'être et une utilité, — que, dans son origine, elle ne se confonde pas tout à fait avec la première : d'autre part, — afin que le Sénat ait, à côté et en face de la Chambre des députés, quelque initiative, quelque autorité et quelque crédit, — que, sans que son origine se confonde avec celle de la Chambre des députés, elle s'en rapproche néanmoins le plus possible; que, sans que sa base d'élection soit aussi étendue, elle soit néanmoins la plus vaste possible; que, sans que le Sénat naisse et vive d'un contact immédiat avec le suffrage universel, il n'en soit point toutefois si éloigné que la force qui monte d'en bas ait trop de circuit à faire et se perde avant de lui arriver.

Voilà pourquoi nous proposons, pour la Chambre des députés : le suffrage universel, direct, mais organisé en catégories professionnelles, simples circonscriptions sociales ouvertes et libres; pour le Sénat, un système mixte de suffrage universel à deux degrés et de suffrage très général, organisé d'après « les unions locales » de tout genre : unions administratives, communes et départemens; corps constitués ou associations : académies, universités, cours et tribunaux, chambres de commerce, barreaux d'avocats, chambres de notaires, d'avoués, conseils de prud'hommes, etc.; pour la Chambre chacune des catégories professionnelles, et, pour le Sénat, chacune des catégories d'unions, — communes, départemens et corps constitués, — devant tirer de soi ses représentans.

Il est temps à présent de préciser et de faire voir que ce système pourrait être appliqué, dès aujourd'hui, en France; comment il pourrait l'être; quels résultats il donnerait; et c'est ce qu'on va tenter à l'aide des statistiques officielles. Mais est-il besoin d'avertir que nous ne prétendons point apporter un plan parfait et de tous points définitif? D'abord, les statistiques officielles, qui en établissent les données, ne sont pas parfaites, surtout en ce qui concerne les professions; elles en sont loin, et l'on a dû les prendre comme elles sont. Meilleures, elles pourraient servir à une meilleure organisation du suffrage sur la base profession-

nelle. Ensuite, il n'est pas très commode de définir et de classer « les unions locales. »

Et, pour ce qui est du projet lui-même, il se peut bien qu'il soit, il est certain qu'il sera à corriger, à modifier, à simplifier en quelques-unes de ses parties. Ce sera l'œuvre des hommes de bonne volonté, œuvre dans laquelle ils n'auront pas et nous ne pouvons pas avoir de plus puissant collaborateur que l'expérience; car il n'est rien comme l'usage, comme la pratique, pour révéler les défauts d'un système politique, et pour le corriger, le modifier ou le simplifier. Ce ne serait pas une petite affaire que d'enseigner à un enfant la théorie de la marche; et il l'apprend tout seul, en marchant. Ainsi de la pratique, pour tout ce qui est système; et de l'apparente complication, de l'apparente difficulté, des lacunes apparentes de celui-ci, nous en appelons volontiers à l'usage.

Il nous suffit, pour le moment, de poser cette directrice : « Il faut chercher l'organisation où est la vie, et régler l'action, la proportionner, en quelque sorte, à la quantité des vies individuelles et à la qualité des vies collectives qui font la vie nationale de la France. » L'ayant posée, il nous suffit de montrer, par les chiffres et par les faits, où sont ces vies individuelles, combien elles sont; ce que sont et combien sont ces vies collectives. L'ayant montré, il nous suffit de dire : C'est par là qu'il faut commencer, et d'obtenir que l'on commence.

I. — CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans le système que nous proposons, — on nous excusera de le répéter encore, — la Chambre des députés « serait élue au suffrage universel direct par tous les citoyens égaux, mais répartis, selon leur profession, en un petit nombre de catégories très ouvertes, en trois ou quatre groupes très larges, embrassant tout le monde, ne laissant personne dehors, ne souffrant ni d'exclusion ni de privilège, chacun de ces groupes devant tirer de lui-même son représentant; avec une double circonscription : la circonscription territoriale, déterminée par le département, et la circonscription sociale, déterminée par la profession. »

De là, quand on passe à l'application, plusieurs questions à résoudre, en ce qui touche : le classement des professions; la fixation du quotient électoral ou chiffre d'électeurs exigible pour qu'il y ait droit à un représentant; la répartition des sièges entre les départemens et leur répartition entre les professions; le groupement naturel des industries par régions; la concordance, en un mot, de la circonscription sociale avec la circonscription

territoriale. A quoi l'on ajoutera l'exemple de quelques départemens pris dans le nord, l'est, l'ouest, le centre et le midi de la France.

1^o Du classement des professions.

Première question : comment, en combien de groupes, et d'après quel principe ou quelle méthode classera-t-on les professions? car il y a plusieurs principes et plusieurs méthodes en présence. — Il y a la méthode *psychologique*, la classification recommandée par les encyclopédistes, par Diderot et d'Alembert, où les professions sont rangées « quant à leur dépendance vis-à-vis des trois facultés de l'entendement : mémoire, imagination et raison. » — Il y a la classification *économique* de Charles Dupin, fondée sur les besoins matériels de l'homme. — Il y a la classification en même temps *politique* et *économique*, ou *politico-sociale*, de Bluntschli. — Il y a la classification *physiologique* de M. le docteur Bordier, « en professions manuelles et professions cérébrales. » Il y a la classification *scientifique* de M. Guillaume de Greef, les professions groupées selon que leurs procédés se rapportent aux mathématiques, à la physique, à la chimie, etc.

Il y en a d'autres encore, assurément; si donc nous faisons de la théorie pure, nous n'aurions, entre elles, que l'embaras du choix. Mais nous ne faisons point de l'art pour l'art : nous faisons de l'art pour la vie; et il nous importe moins de savoir ce que vaut *théoriquement* ou *absolument* telle ou telle de ces classifications, — ce qu'elle vaut pour l'art, — que de savoir ce qu'elle vaut *pratiquement* et *relativement*, — c'est-à-dire pour la vie, pour la politique. Quel que soit le fondement de la méthode, psychologique, physiologique, scientifique ou économique, il nous importe peu pour la vie, pour la politique. L'essentiel est qu'elle fonctionne, qu'on ne puisse pas objecter qu'elle « ne marchera pas »; puis qu'elle « marche »; et qu'elle atteigne, en somme, à une suffisante exactitude.

C'est le cas de la classification employée dans les statistiques. Elle comporte ordinairement huit groupes : agriculture; industrie; transports, postes et télégraphes; commerce; force publique; administration publique; professions libérales; personnes vivant exclusivement de leurs revenus. On y joint quelquefois un neuvième groupe : la profession de « sans profession », ce qu'on appelle « la population non classée » (hôpitaux, prisons, etc.), et les gens de « profession inconnue ». Mais, au point de vue de l'organisation du suffrage, on peut négliger ce neuvième groupe et ne retenir que les huit premiers. D'autre part, comme l'armée active

ne vote pas, dans l'état présent de notre législation, on peut, défalcation faite de certaines unités comprises sous cette rubrique générale, éliminer, toujours au point de vue de l'organisation du suffrage, le cinquième groupe : *force publique*. Soit, en fin de compte, sept groupes professionnels très larges, susceptibles de servir de cadres au suffrage universel organisé, de former sept catégories électorales très ouvertes : agriculture ; industrie ; transports, postes et télégraphes ; commerce, administration publique ; professions libérales ; rentiers.

Tel est le classement usité par les statistiques officielles, et l'on ne prétend pas, encore une fois, que, non plus que ces statistiques elles-mêmes, ce classement soit irréprochable. Mais qu'il y ait huit ou neuf groupes principaux ou qu'il y en ait plus ou moins, on voit qu'il est possible de ramener toutes les professions existantes à « un petit nombre de catégories très ouvertes, de groupes professionnels très larges, embrassant tout le monde, ne laissant personne dehors, ne souffrant ni d'exclusion ni de privilège » ; et, par le groupe professionnel, de déterminer, pour chaque individu, pour chaque électeur, une « circonscription sociale. »

Il s'agit maintenant de montrer que cette circonscription sociale, déterminée par la profession, peut coïncider avec une circonscription territoriale, déterminée par le département et, pour cela, de dire comment seront répartis les sièges : d'abord entre les départements ; puis, dans chaque département, entre les divers groupes professionnels. Mais, tout d'abord, entre les départements.

2^o *Du quotient électoral ou chiffre qui donne droit à un représentant.*

Supposons, pour toute la France, un nombre rond de 10 millions d'électeurs et une Chambre de 500 membres : le quotient électoral, ou chiffre d'électeurs qui donne droit à un député, sera le quotient de la division de 10 000 000 par 500, ou 20 000. La circonscription territoriale étant le département, autant de fois un département comptera 20 000 électeurs inscrits, autant il aura de députés.

Supposons, pour un département, un chiffre rond de 100 000 électeurs inscrits et une représentation de 5 membres : le quotient électoral sera le quotient de la division de 100 000 par 5 ; ou 20 000 encore. La circonscription sociale étant le groupe professionnel, autant de fois un groupe comptera 20 000 électeurs, autant il aura de sièges, sur le total de ceux qui reviennent au département.

La répartition des sièges se fera, par conséquent : entre les 87 départemens, au prorata des électeurs inscrits ; et, dans chaque département, au prorata des électeurs appartenant aux divers groupes professionnels. Commençons par le commencement ; répartissons, entre les 87 départemens de la France, les 500 sièges de la Chambre des députés.

3° Répartition des sièges entre les départemens.

Le quotient de la division de 10 millions d'électeurs par 500 sièges, ou le chiffre nécessaire de 20 000 électeurs inscrits pour un député, telle serait la commune mesure, l'unité de représentation, la toise électorale sous laquelle passeraient d'abord les départemens. Mais c'est pour plus de rapidité que l'on s'en est tenu au nombre rond de 10 millions d'électeurs et au quotient de 20 000 : le nombre exact est un peu plus élevé : 10 489 016 (chiffres de 1894) ; ce qui donne un quotient électoral un peu plus élevé aussi : 20 978. Prenez à présent un de nos départemens, le premier dans l'ordre alphabétique, le département de l'Ain. On y relève 104 333 électeurs inscrits. Divisez par 20 978. Ce département aura tout de suite droit à 4 sièges : actuellement il en a 6.

A cette répartition nouvelle, — le nombre total des sièges étant d'ailleurs diminué de 82, — beaucoup des départemens perdent un siège ; quelques-uns en perdent deux ou plus ; plusieurs gardent ce qu'ils en ont : l'Allier, par exemple : 128 978 électeurs inscrits, aurait alors 6 sièges ; et justement, il en a 6 ; quelques-uns même gagneraient un représentant, comme le Puy-de-Dôme : 173 202 inscrits, qui aurait 8 sièges, et qui n'en a que 7.

Somme toute, certains départemens perdant 1 siège ou 2, d'autres se maintenant, d'autres en gagnant un, rien qu'au moyen de cette division par le *quotient électoral plein* ou 20 978, on arrive à 450 sièges, sur une Chambre réduite de 582 membres à 500. On a laissé tomber les fractions, si importantes qu'elles fussent, et même avoisinant 20 978. Une seule exception a dû être faite pour le territoire de Belfort (Haut-Rhin : 19 643 électeurs) qui, sans elle, n'aurait pas été représenté du tout. Mais il reste, après cette répartition *au quotient plein* de 20 948 électeurs inscrits, cinquante sièges à attribuer. Comment et à qui les accordera-t-on ?

Il y a deux manières de procéder : selon que l'on borne strictement à 500 le nombre total des députés, y compris les représentans des colonies ; ou que l'on réserve les 500 sièges exclusivement à la France continentale, les colonies n'étant point représentées dans le parlement de la métropole, — ce qui,

théoriquement, peut fort bien se soutenir — ou l'étant par surcroît et en supplément. Dans le premier cas : 500 sièges, colonies comprises, la solution n'est pas très malaisée; des 50 sièges qui restent, on retire les 16 sièges qui sont attribués aux colonies, et il n'en reste plus que 34 à pourvoir; dans le second cas : France continentale seulement, ce sont 50 sièges nets qui restent à répartir entre les départemens.

Dans l'un et l'autre cas, qu'il s'agisse de 34 sièges ou de 50, pourquoi ne pas les attribuer aux départemens qui, leur part une fois faite par *le quotient plein*, présentent encore les plus forts excédens? Ainsi le département de l'Ain a reçu, dans la répartition au quotient plein, 4 sièges, représentant 83 912 électeurs sur 104 333; son excédent est donc de 20 421: il aurait un cinquième siège. De même, dans le premier cas (colonies comprises) pour 33 et dans le second cas (France continentale seule) pour 49 autres départemens; et, de la sorte, les 500 sièges se trouvent pourvus. Voilà la « circonscription territoriale » formée et la répartition faite entre les départemens: il faut maintenant former la « circonscription sociale » et, dans chaque département, faire la répartition entre les groupes professionnels.

4^e Répartition des sièges entre les groupes professionnels.

Pour la répartition des sièges attribués à chaque département entre les divers groupes professionnels, le quotient électoral sera le quotient de la division du nombre d'électeurs inscrits dans ce département par le nombre de sièges auxquels il a droit. Le principe est le même que pour la répartition des 500 sièges entre les 87 départemens. Autant de fois le nombre d'électeurs appartenant à un groupe professionnel contiendra le quotient électoral, autant ce groupe aura de représentans parmi les députés du département. Mais ici on se heurte à des difficultés dont les plus sérieuses proviennent de l'imperfection des statistiques. Nos statisticiens officiels ne paraissent point s'être doutés qu'il pût y avoir jamais une corrélation quelconque entre la profession et l'électorat; et, tandis qu'ils nous prodiguent les renseignemens sur les *condamnés* et les *divorcés* par profession, des *électeurs* par profession, ils n'ont garde de souffler mot.

Si, par suite, l'on pense voir dans le système quelque lacune ou quelque porte-à-faux, ce n'est point dans le système lui-même qu'ils sont, mais dans ses substructions; et cela tient à la médiocre qualité des matériaux. Si quelque chose ne joue pas aussi bien qu'on le souhaiterait, c'est parce que les données de la statistique sont incomplètes et ne concordent pas. A cause de cette insuffisance

et de ce manque de concordance, on ne peut arriver, pour l'instant, qu'à une exactitude et à une clarté, à une simplicité moindres que celles où l'on arriverait dès que ce trou serait comblé dans les statistiques; c'est-à-dire, pour peu qu'on le veuille, dès demain, dès les premières élections générales ou le premier dénombrement. Faites-nous une bonne statistique des électeurs inscrits par profession, et nous vous ferons une bonne représentation organique, fondée sur les groupemens professionnels.

En attendant, il faut user de ce que l'on a et prendre les statistiques telles qu'elles sont. Elles nous donnent la population professionnelle par sexe : retenons le sexe masculin; et par âge : retenons les hommes au-dessus de 20 ans. Faisons-le pour chacune des cinq conditions de *patrons, employés, ouvriers, famille, domestiques*, dans chacune des huit professions : agriculture, industrie, commerce, transports, force publique, administration publique, professions libérales, personnes vivant exclusivement de leurs revenus.

Additionnons : le total, en chaque département, dépassera naturellement le chiffre des électeurs inscrits, car il comprend : 1° les hommes de 20 à 21 ans qui ne sont pas encore électeurs ; 2° les étrangers ; 3° les incapables ; 4° les indignes, etc. De là, un écart entre la population professionnelle et la population électorale, écart qu'il dépend de la statistique de faire disparaître quand on le voudra ; et de là, un écart entre le quotient électoral, pour l'attribution des sièges aux groupes professionnels dans chaque département, et le quotient électoral, suivant lequel les cinq cents sièges de la Chambre ont été distribués aux quatre-vingt-sept départemens de France : écart qui disparaîtra aussitôt qu'une statistique mieux conçue aura fait disparaître l'autre.

5° *Exemple de cinq départemens : Nord, Calvados, Ardennes, Hérault, Loire.*

Par exemple, voici l'un de nos départemens les plus considérables, le Nord. En faisant le total des hommes au-dessus de 20 ans dans les diverses conditions des divers groupes professionnels, on obtient le chiffre de 512854, — chiffre de la population professionnelle, masculine et adulte, — de 100 000 unités plus fort que le nombre des électeurs inscrits : 404 646. Le quotient électoral pour la répartition des dix-neuf sièges entre les professions, dans ce département, sera donc de quelques milliers d'unités plus fort, lui aussi, que le quotient électoral pour la répartition des cinq cents sièges entre tous les départemens : 26992, au lieu de 20978.

Avec des statistiques concordantes, le dividende étant le même, la population électorale se retrouvant exactement dans la population professionnelle, et le diviseur ne variant pas, le quotient serait le même : 20978 : autant de fois un groupe professionnel compterait 20978 électeurs inscrits, autant donc il aurait de représentans, sur le nombre de ceux qui forment la députation du département du Nord. Mais, par la faute des statistiques, nous ne savons que très approximativement, pour l'instant, comment les électeurs se répartissent, dans le Nord, entre les groupes professionnels. C'est pourquoi nous devons, jusqu'à correction de ces données, opérer sur ce chiffre de 512854, et ses composans que nous allons voir, avec ce quotient de 26992, comme s'ils étaient vrais, ce qu'ils ne sont, au point de vue électoral, ni les uns, ni les autres. Mais enfin, ce n'est pas tant d'opérer sur les chiffres vrais qu'il importe ici, que d'opérer sur des chiffres quelconques : ce qui importe, c'est de montrer que le mécanisme marche, et comment il marche.

Soit, si on le veut, un total de 512854 électeurs; soient dix-neuf sièges; soit, en conséquence, un quotient électoral de 26992. Dans ce total : 512854, l'agriculture figure pour 121857; l'industrie, pour 239497; le commerce, pour 80742; les transports pour 24261; la force publique, pour 45416; l'administration publique, pour 8050; les professions libérales, pour 11793; les personnes vivant exclusivement de leurs revenus, pour 11258.

Refaisons ce que nous avons fait lors du partage des cinq cents sièges entre les quatre-vingt-sept départemens : divisons chacun de ces nombres par le quotient électoral. Une première répartition au quotient plein donne : à l'agriculture *quatre* sièges; à l'industrie *huit* sièges; au commerce *deux* sièges : et *quatorze* sièges sont ainsi attribués, sur les dix-neuf auxquels a droit le département du Nord.

Par les autres professions, par aucune des autres prise séparément, le quotient électoral n'est atteint : les transports n'en sont pas très loin : 24261; ni la force publique, ni l'administration publique, ni les professions libérales, ni les rentiers n'en approchent. Mais de la force publique, il y a peu à se préoccuper, pour le motif déjà donné que, dans sa masse, elle ne vote pas. l'armée active ne votant pas. On ne retient que cette partie de la force publique, assurément la plus petite, qui jouit des droits électoraux et, ne pouvant l'évaluer au juste, on ne la porte au tableau que pour mémoire. Pour l'administration publique, les professions libérales et les rentiers, est-ce faire trop de violence à la logique, à la réalité, que d'en composer, au point de vue de la représentation, un seul groupe professionnel? Additionnés

ensemble, leur somme est de 31 101. Et, dans ce cas, à ce groupe formé des trois professions est attribué le quinzième siège.

Il en reste quatre à pourvoir; et c'est le lieu ou le moment de reprendre les plus forts excédens. Dans la première répartition, le commerce n'a reçu que deux sièges : il s'en fallait d'une ou deux centaines d'unités que le quotient plein y entrât une troisième fois; le plus fort excédent, c'est lui qui le présente : 26 758; à lui, le seizième siège. Après le commerce, viennent les transports, avec 24 261 électeurs inscrits; ils auront le dix-septième siège, le dix-huitième et le dix-neuvième reviendront à l'agriculture : excédent de 13 889, et à l'industrie : excédent de 13 561.

Si bien que, le système de la représentation réelle du pays adopté et appliqué, la députation du département du Nord comporterait dix-neuf membres, dont cinq nommés par et parmi le groupe de l'agriculture; neuf, par et parmi le groupe de l'industrie; un, par et parmi le groupe des transports; trois, par et parmi le groupe du commerce; un, par et parmi le groupe de la force publique (en tant qu'elle est admise au vote), de l'administration publique, des professions libérales et des rentiers réunis.

Le Nord est un département industriel; passons à un département agricole : le Calvados. Le Calvados a, d'après les statistiques électorales, 113 138 électeurs inscrits, ce qui lui donnerait droit à cinq députés. D'après les statistiques professionnelles, et pour les motifs ci-dessus indiqués, parce que ces chiffres comprennent les étrangers, les militaires, les incapables, les indignes, et les hommes entre 20 et 21 ans, le total par profession serait également un peu supérieur : 130 916, — total certainement inexact au point de vue électoral, mais sur lequel, faute de mieux, nous sommes contraints de raisonner. A ce compte, le quotient pour la répartition entre les groupes professionnels dans le Calvados serait de 26 185.

Dans le total de 130 916, l'agriculture figure pour 63 406; l'industrie, pour 29 452; les transports, pour 6 406; le commerce, pour 13 466; la force publique, pour 3 363; l'administration publique, pour 3 476; les professions libérales, pour 5 033; les rentiers, pour 6 334. — L'agriculture aura, dès la répartition au quotient plein, deux députés; l'industrie, un. Aucun des autres groupes, séparément, n'atteint, à beaucoup près, le quotient électoral.

Procédons comme dans le département du Nord. Réunissons la partie votante de la force publique (pour mémoire), l'administration publique, les professions libérales, et les rentiers : ensemble, c'est un groupe de 14 843. Mais si ni la logique ni la

réalité ne souffrent de ce qu'on les réunit, souffriraient-elles de ce que l'on joindrait les transports, ou à l'industrie, ou au commerce, — dans l'espèce, au commerce, puisque l'industrie se suffit à elle-même? — Transports et commerce joints font un chiffre de 19872; le quotient électoral n'est pas encore atteint; il y a donc lieu de recourir au classement des excédens, et, de par ce classement, les transports et le commerce, — troisième groupe, — ont le quatrième siège: la force publique (en tant qu'elle vote), l'administration publique, les professions libérales et les rentiers (quatrième groupe), ont le cinquième siège.

En récapitulant, sur les cinq députés du Calvados, deux, dans ce système, seraient choisis par et parmi le groupe de l'agriculture; un, par et parmi le groupe de l'industrie; un, par et parmi le groupe du commerce et des transports; un, par et parmi le groupe de la force publique, de l'administration publique, des professions libérales et des personnes vivant exclusivement de leurs revenus.

Passons à présent de l'ouest à l'est. Les Ardennes ont quatre députés, pour 87739 électeurs inscrits; mais les mêmes causes d'erreur font que nous sommes forcés de raisonner comme s'ils étaient 102098, chiffre total de la population professionnelle masculine et adulte. Le quotient de répartition des sièges entre les professions, dans ce département, serait alors de 25502. L'agriculture : 32298, aurait de droit *un* député; l'industrie, *un* aussi : 45978.

Mais une plus grande difficulté se rencontre, qui ne nous avait pas encore arrêtés. Même en formant deux groupemens du second degré, l'un avec les transports et le commerce, l'autre avec la partie votante de la force publique, l'administration publique, les professions libérales et les rentiers, on ne parvient pas, — il s'en faut de beaucoup, — à atteindre le quotient électoral; le premier de ces groupemens ne monte qu'à 11532 et le second qu'à 11710. — Et l'embarras augmente, par ce fait que l'industrie, pourvue déjà d'un député après la répartition au quotient plein, offre, en outre, un excédent de 20476 voix; et qu'il serait parfaitement injuste qu'avec 45978 voix, — près de deux fois le quotient électoral, — elle n'eût cependant qu'un représentant, tout comme les transports et le commerce ou comme les autres professions qui, réunies, ne montent pas même à la moitié de ce quotient.

C'est une difficulté sérieuse, on le reconnaît et l'on ne cherche pas à l'atténuer; sérieuse, mais non insoluble. Car on peut ajouter (et qu'y aurait-il, là encore, de contraire, soit à la logique, soit à la réalité?) les transports et le commerce : 11532 électeurs, à l'excédent de l'industrie : 20476; ce qui donne 34008 voix, lesquelles

ont droit au troisième représentant par 25 502 et laissent un nouvel excédent de 8 506.

Cet excédent et celui qu'a laissé l'agriculture (6 796) étant tous les deux inférieurs à la somme des quatre dernières professions (41 532), et ces professions étant, au demeurant, les seules qui ne soient pas encore plus ou moins représentées, le quatrième siège leur est attribué; et la députation des Ardennes est composée de quatre députés nommés : un, par et parmi le groupe de l'agriculture; deux, par et parmi le groupe de l'industrie, des transports et du commerce; un, par et parmi le groupe de la force publique (en tant qu'elle vote), de l'administration publique, des professions libérales et des personnes vivant exclusivement de leurs revenus.

A l'autre extrémité de la France, prenons l'Hérault, qui, pour 140 420 électeurs inscrits, a droit à sept représentans. Le total de la population masculine et adulte classée par profession, — total trop élevé, comme on le sait, — serait de 150 254, force publique non comptée, et le quotient électoral, pour la répartition entre les groupes professionnels, de 21 464. L'agriculture : 78 766, aurait *trois* sièges de plein droit; l'industrie : 23 963, *un* siège; le commerce : 23 623, *un* siège : cinq sièges sur sept se trouvent attribués; il en reste deux.

Formons les groupemens du second degré. Ajoutons les transports : 7 296, ou bien au commerce, ou bien aux excédens laissés par le commerce, 2 159, et par l'industrie, 2 504 : ensemble 11 959. Additionnons la force publique (pour mémoire), l'administration publique, les professions libérales et les rentiers; ensemble 16 598. Ni l'une ni l'autre de ces sommes n'atteignant le quotient électoral, il faut avoir recours au procédé des plus forts excédens. Le sixième siège est donc attribué au quatrième groupe : administration publique, professions libérales, etc. (16 598), et le septième, à l'agriculture : excédent, 14 374. — La représentation de l'Hérault comprend : quatre députés nommés par et parmi le groupe de l'agriculture; un député nommé par et parmi le groupe de l'industrie; un député nommé par et parmi le groupe du commerce et des transports; un député nommé par et parmi le groupe de la force publique votante, de l'administration publique, des professions libérales et des personnes vivant exclusivement de leurs revenus.

En descendant vers le Midi, nous eussions pu faire halte dans le Centre, dans le département de la Loire. La Loire, d'après les statistiques électorales, compte 163 440 inscrits : elle a droit à huit députés; mais les statistiques par profession obligent à raisonner sur 196 541, avec un quotient de 24 567. Une première répartition au quotient plein donnerait à l'agriculture deux sièges;

à l'industrie, trois sièges; il resterait trois sièges à pourvoir sur huit. Les groupemens du second degré font monter le commerce et les transports réunis à 23329; la force publique (en tant qu'elle vote), l'administration publique, les professions libérales et les rentiers, à 12555. — Le quotient électoral n'est pas atteint. Si l'on recourt alors à la méthode des plus forts excédens, le sixième siège revient à l'industrie : 24136; le septième, aux transports et au commerce réunis : 23329.

Pour le huitième siège, il y a, là aussi, une difficulté; l'excédent laissé par l'agriculture, 13680, dépasse légèrement la somme des quatre dernières professions, 12555; et, elle aussi, cette difficulté, est sérieuse, mais, elle non plus, elle n'est pas insoluble. Elle place seulement dans la nécessité de choisir entre deux solutions : ou bien s'en tenir à la rigueur des chiffres et attribuer le siège à l'excédent le plus fort, quand même un groupe ne serait point représenté; ou bien, comme il ne s'agit pas de représentation *proportionnelle* ni *mathématique*, mais de représentation *professionnelle* et *organique*, de prévoir l'exception dans la loi et de faire fléchir la rigueur des chiffres; en considération surtout de ce que : 1° l'agriculture a déjà deux représentans : les autres professions, administration publique, rentiers, etc. n'en auraient pas; 2° et de ce que le total des quatre dernières professions monte à plus de la moitié du quotient, laquelle n'est, en effet, que de 12283.

Cette seconde solution admise, la représentation du département de la Loire se composerait : de deux députés nommés par et parmi le groupe professionnel de l'agriculture; de quatre députés nommés par et parmi le groupe de l'industrie; d'un député nommé par et parmi le groupe formé du commerce et des transports; et d'un député, nommé par et parmi le groupe de la force publique (en tant qu'elle vote), de l'administration publique, des professions libérales et des personnes vivant exclusivement de leurs revenus. Différemment, la première hypothèse préférée, pour le département de l'Hérault, on aurait : agriculture, trois députés; industrie, quatre; transports et commerce, un; professions libérales, etc., non représentées. De toute évidence, l'autre solution vaut mieux, comme plus conforme à l'esprit d'une représentation *organique*, d'une représentation réelle du pays, dont le premier principe est que tout ce qui vit dans le pays doit être représenté dans le parlement.

6° Règles pour la formation des groupemens professionnels.

De ces divers exemples tirés de diverses parties de la France, il semble résulter que l'on peut dès maintenant poser les quelques règles qui suivent :

L'agriculture, l'industrie et le commerce atteignant partout ou presque partout le quotient électoral, ou chiffre nécessaire pour avoir droit à un représentant, constitueront, partout ou presque partout des groupes séparés : agriculture, un groupe; industrie, un groupe; commerce, un groupe.

Toutefois, le groupe professionnel dit des transports pourra au besoin être joint, suivant les cas, au commerce ou à l'industrie; former groupement du second degré avec l'un ou l'autre de ces groupes, ou l'excédent de l'un d'eux, ou les excédens de l'un et de l'autre, si l'un d'eux seulement ne suffisait pas pour que ce groupe fût représenté.

La force publique (en tant qu'elle vote), l'administration publique, les professions libérales et les rentiers, qui nulle part ou presque nulle part n'atteignent le quotient, sont considérés, au point de vue de l'élection, comme faisant, par département, un seul groupement professionnel.

Ces groupemens du second degré n'ont, on ne craint pas de le redire, rien qui blesse en aucune façon la logique ni la réalité; mais, on a le devoir de le redire aussi : *les cadres que nous empruntons n'ont rien de sacré, ni d'obligatoire*. Nous nous en sommes servis, parce que ce sont ceux d'après lesquels sont établies les statistiques officielles, comme nous nous sommes servis des chiffres fournis par les statistiques, bien que nous les sachions contestables et même manifestement faux, du moins pour l'application que nous en voulions faire. Mais ces chiffres peuvent être rectifiés et ces cadres peuvent être modifiés.

Quoi qu'on en pense et quoi qu'on y veuille changer, tant qu'ils sont ce qu'ils sont, la représentation organisée ou réglée sur les cadres professionnels comporterait au maximum huit groupes, au minimum trois groupes, par et parmi lesquels seraient élus les députés.

Le département formerait la circonscription territoriale; et le groupe professionnel, dans le département, la circonscription sociale. Ce groupe serait d'ailleurs du premier ou du second degré, selon qu'il comprendrait une profession seule ou plusieurs professions. Faire ainsi, par le rapprochement et la réunion de divers groupes, des groupemens professionnels du second degré, c'est donc élargir, étendre la circonscription sociale, et cela suffit dans la plupart des cas (surtout étant admis le procédé de la reprise des plus forts excédens) pour que toutes les professions retenues par le classement officiel soient représentées, le soient mieux et plus directement.

Mais ce n'est point l'unique moyen d'assurer le fonctionnement du système et l'on pourrait, au lieu de la circonscription

sociale, élargir et étendre la circonscription territoriale. C'est-à-dire que, au lieu de faire des groupemens du second degré, comme le groupe *du commerce et des transports*, par la réunion des deux groupes professionnels : 1° du commerce, et 2° des transports, on pourrait décider que le département n'est pas une circonscription fixe, fermée et infranchissable, et admettre, non plus que plusieurs professions dans un département, mais bien que plusieurs départemens pour une profession réunissent leurs contingens électoraux jusqu'à ce que le quotient soit atteint.

Au lieu de joindre ensemble, dans un département, des professions similaires, on joindrait, pour une profession, des départemens voisins, à l'exemple de ce qui se passe en Espagne, quand il s'agit des universités littéraires; des *Sociétés économiques d'Amis du pays*; et des chambres de commerce, d'industrie ou d'agriculture. On se souvient que chacune de ces universités, de ces sociétés et de ces chambres a droit à un député lorsqu'elle compte 5000 électeurs inscrits; et que « si, à elle seule, une de ces corporations ne compte pas les 5000 électeurs nécessaires, elle se joint, pour constituer un collège électoral, aux autres corporations de même classe ou de même ordre, géographiquement les plus voisines. »

7° Groupement naturel des industries par régions.

Autant en pourrait-on faire en France avec les catégories professionnelles, de département à département, entre départemens voisins; et ce groupement-là, non plus, ne serait contraire ni à la logique ni à la réalité; car il n'y a qu'à jeter les yeux sur une carte pour voir que les industries, les professions elles-mêmes se groupent comme naturellement par régions. Ainsi, *les mines et la métallurgie* forment en France six groupes régionaux : 1° au nord (départemens du Nord et du Pas-de-Calais); 2° à l'est (Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Haute-Marne); 3° dans la *région de Paris* (Oise, Seine, Seine-et-Oise); 4° à l'ouest (Manche, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure); 5° au centre (Saône-et-Loire, Loire, Cher, Nièvre, Allier, Puy-de-Dôme); 6° au sud-est (Gard, Aveyron, Tarn, Hérault, Bouches-du-Rhône).

Les *grandes industries*, autres que la métallurgie et les mines, forment, pour leur part, quatre ou cinq groupes régionaux : du nord, de l'est, du centre et du sud-est, du midi; la *petite industrie*, jusqu'à sept groupes : au nord, à l'est, à l'ouest, dans la *région de Paris*, au centre, au sud-ouest et au sud. De même pour les différentes branches de l'agriculture : il est facile d'observer comme un groupement naturel par régions : Non

omnis fert omnia tellus. Ici, c'est la région de la vigne; là, de l'élevage; là, des céréales.

On peut donc, si on le préfère, étendre la circonscription territoriale au lieu de la circonscription sociale : l'un et l'autre mode sont licites; et, quel que soit celui que l'on choisisse, on aura du pays réel, du pays vivant tout entier, une représentation qui, par ses qualités, laissera bien loin derrière elle toutes les prétendues représentations, à base de suffrage inorganique, que nous avons connues jusqu'ici.

8° Composition professionnelle de la Chambre des députés.

Les *Résultats statistiques du dénombrement de 1891* accusent que 47 centièmes de la population classée vivent en France de l'agriculture; que 25 pour 100 vivent de l'industrie; 40 pour 100, du commerce; 3 pour 100, des transports; 1,9 pour 100 se rattachent au groupe de la force publique (armée, marine de guerre, police et gendarmerie); 1,9 pour 100 encore, au groupe de l'administration publique; près de 6 centièmes enfin de la population, familles comprises, vivent exclusivement de leurs revenus.

Mais, ce rapport étant établi sur des chiffres qui comprennent les personnes des deux sexes et de tout âge, on ne saurait tabler dessus sans mécompte, pour l'organisation du suffrage universel. Les calculs que nous avons faits, en prenant telles qu'elles sont les statistiques officielles, changent notablement la proportion et nous donnent :

I. Hommes au-dessus de 20 ans vivant de l'agriculture	5 533 006
II. — — — — de l'industrie. . . .	4 027 859
III. — — — — des transports . . .	431 567
IV. — — — — du commerce. . . .	1 267 082
V. — — — — de la force publique.. . .	(<i>mémoire</i>)
VI. — — — — de l'administration pu- blique.	249 882
VII. — — — — des professions libérales .	368 970
VIII. Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	667 777
Ensemble.	<u>12 545 143</u>

Total d'où il faut déduire les hommes entre 20 et 24 ans, qui n'ont pas encore accompli leur vingt et unième année, les étrangers, les incapables, les indignes, les non domiciliés et qui, cette déduction faite, se rapprocherait beaucoup du nombre de 10 489 016 électeurs portés régulièrement sur les listes. Si l'on ne tient pas compte de la force publique, qui ne vote pas, si on la raye purement et simplement de la nomenclature, il en découlerait, pour être bref, la répartition suivante des 500 sièges entre

les différentes catégories professionnelles et, ce système une fois adopté, la Chambre serait ainsi composée :

L'agriculture aurait	225	représentans.
L'industrie aurait	164	—
Le commerce aurait	48	—
Les transports auraient	17	—
L'administration publique aurait	8	—
Les professions libérales auraient	13	—
Les rentiers	25	—
Ensemble	500	députés.

Comparez maintenant cette Chambre, quand nous l'aurions, et celle que nous avons, où l'on voit, en suivant le même classement : 38 députés seulement se rattachant au groupe professionnel de l'agriculture, 49 seulement, au groupe de l'industrie, 32, à celui du commerce et des transports, 22, à celui de la force publique ; mais, en revanche, 43, à celui de l'administration publique, 296, au groupe dit des professions libérales, 97, au groupe des personnes vivant exclusivement de leurs revenus. — Et dites où est le pays réel, le pays vivant ? où serait la représentation réelle du pays, du pays vivant tout entier ?

II. — SÉNAT

Ce ne serait pourtant point elle, si l'on s'en tenait là, la représentation réelle du pays vivant tout entier. Si l'on s'en tenait là, à une Chambre des députés recrutée de cette manière, le parlement ne serait pas l'image, l'abrégé et comme l'action réflexe de la vie nationale tout entière : il y manquerait ces vies collectives dont, pour partie aussi, est faite la vie nationale. Et d'avoir une Chambre des députés où l'individu serait représenté, — non plus abstrait et irréel, inexistant, sauf durant cinq minutes de quatre ans en quatre ans, par une fiction légale, mais l'homme de tous les jours, replacé en son lieu, dans son milieu social, qualifié par ce qui le qualifie le plus visiblement, par la profession ; — d'avoir cette Chambre des députés, très supérieure sans doute à celle que nous avons, ce serait bien avoir quelque chose de la représentation organique, mais non la représentation organique tout entière du pays vivant tout entier.

Je n'appellerais pas « représentation organique » une représentation fondée sur des groupemens professionnels aussi larges, aussi peu nombreux, si l'on s'en tenait là et si à la Chambre des députés, ainsi formée, ne venait pas s'ajouter un Sénat où se retrouve un autre aspect ou un autre élément de la vie nationale.

Ce que j'appelle donc la représentation organique, c'est la représentation — une en deux Chambres et dont chaque Chambre n'est qu'une moitié — où le pays vivant tout entier passe et se concentre en quelque sorte; où, dans l'une, se prolonge, se répercute la multitude des vies individuelles; où, dans l'autre, aboutissent les vies collectives de tant d'unions locales, qui sont, au même titre, des *organes* de la vie de l'État.

Le pays vivant, le pays réel, ce n'est ni ces vies individuelles toutes seules, ni ces vies collectives toutes seules; et la représentation organique, la représentation réelle du pays, ce ne peut être ni cette Chambre toute seule des vies individuelles, ni cette Chambre toute seule des vies collectives: ce sont les deux ensemble ou, comme on dit dans le langage du droit, conjointement et indivisément.

Soit à la Chambre, soit au Sénat, l'individu serait représenté dans le groupe (et ce serait la troisième phase du régime représentatif); mais la Chambre représenterait plus spécialement l'individu; et le Sénat, plus spécialement le groupe; la Chambre reposerait sur le Nombre, quoique encadré et endigué; pour le Sénat, on ne s'inquiéterait plus du Nombre. Pour la Chambre des députés, la répartition des sièges entre les départemens serait faite au prorata des électeurs inscrits; pour le Sénat, chaque département aurait trois sièges, quel que fût le chiffre des électeurs. Pour la Chambre, l'unité électorale serait l'individu; tout citoyen ferait un; pour le Sénat, ce serait « l'union locale » qui ferait un, qui serait l'unité électorale. Le suffrage serait universel: puisque tous les citoyens, pour la Chambre, et, pour le Sénat, toutes les « unions », légalement déterminées, participeraient à l'élection; et le suffrage serait égal: mais, pour la Chambre, égal entre les citoyens, et, pour le Sénat, égal entre les « unions ». Pour le Sénat, des trois sièges attribués à chaque département, le premier appartiendrait à la plus importante des unions locales administratives, qui est le *département* lui-même: il y serait pourvu par et parmi les membres du conseil général. Le deuxième reviendrait à cette autre union locale essentielle, la *commune*: il y serait pourvu par et parmi les membres des conseils municipaux. A cela point de difficultés; mais en voici une (on ne veut pas chercher à la dissimuler non plus qu'on n'a dissimulé les autres), lorsqu'il s'agit de définir nettement et rigoureusement quelles sont les « unions locales » d'ordre social qui, dans chaque département, seront chargées de pourvoir au troisième siège.

En ce qui regarde les « corps constitués » proprement dits, les académies, les universités, les chambres de commerce, les

barreaux d'avocats, les chambres de notaires, d'avoués, les conseils de prud'hommes, etc., on ne pense pas qu'il y ait de doute. Mais certaines sociétés ou associations, comme les sociétés de secours mutuels, les coopératives, les syndicats, leur donnera-t-on ou leur refusera-t-on le droit de vote ?

Pour les syndicats, par exemple, c'est, on l'avoue, une grosse question. S'il n'y avait que des syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers, et des syndicats agricoles où se coudoient tous ceux, de quelque condition qu'ils soient, propriétaires, fermiers, métayers ou travailleurs, qui tiennent à l'agriculture ; s'il n'y avait que de ces syndicats de rapprochement d'intérêts entre des hommes de toutes les conditions dans toutes les professions, on n'aurait pas à hésiter, et il faudrait placer les syndicats au rang des unions locales organiques admises, comme telles, à l'exercice du droit de vote.

Mais il y a, d'autre part, les syndicats patronaux et, en face d'eux, contre eux, les syndicats ouvriers, qui, les uns et les autres, peuvent être regardés plutôt comme des syndicats de division d'intérêts et, si j'ose risquer le mot, comme des « désunions » locales et professionnelles : ceux-là ne recherchent plus le bien commun de la profession, mais ce qu'ils croient leur bien personnel, et trop souvent, dans le mal d'autrui. Accorder à ceux-là le droit de vote, c'est peut-être introduire dans la représentation l'esprit de classe, et, du coup, ce serait vraiment créer un gouvernement de classe, couper la nation en deux : capital à droite et travail à gauche : patrons d'un côté de la ligne, ouvriers de l'autre côté, l'arme au poing, attendant le combat.

Sans doute il semble que, considérés sur toute la surface du pays, « le capital et le salaire se partagent à part égale le travail national et qu'il y a équilibre, en France, entre les facteurs de la richesse ». Sans doute, ne parlant que des syndicats, — indépendamment du nombre de leurs membres qui n'aurait rien à faire ici, puisque l'unité, pour le Sénat, est le groupe et non l'individu, — sans doute il ne s'en manque pas de tant que les 1 622 syndicats patronaux fassent équilibre aux 2 163 syndicats ouvriers, ou, du moins, les syndicats ouvriers ne l'emportent pas tellement sur les syndicats patronaux, qu'ils les écrasent sous leur masse. Mais ce n'est pas assez, que les deux parts doivent être à peu près égales, pour que du corps vivant d'une nation on aille faire deux moitiés mortes.

Et, tout de même, comment ignorer, comment négliger, quand on donne le suffrage aux « unions locales » plus de 5 000 associations qui comptent ensemble près d'un million de syndiqués ? Comment, à la fois, les exclure de la représentation nationale et

vouloir que cette représentation soit toute la vie nationale en raccourci? Comment les rayer du pays et néanmoins avoir une représentation réelle du pays? C'est une grosse, une très grosse question, et le législateur aura à la résoudre, lorsqu'il définira les « unions locales » appelées à contribuer, pour un tiers, à l'élection du Sénat.

Mais que les syndicats soient ou ne soient pas compris entre ces « unions locales », c'est par et parmi elles, par et parmi ce que la loi reconnaîtra comme « unions locales » ayant le droit d'élection, que devra être nommé un tiers des sénateurs. Si, là aussi, l'on bornera la circonscription territoriale au département, ou bien si, pour ce dernier tiers, sénateurs élus par et parmi les « unions locales » d'ordre social, on l'étendra, afin d'avoir plus de choix, au ressort de l'académie ou de la cour d'appel, cela encore peut faire question; mais l'importance en est secondaire; qu'on en décide comme on voudra, pourvu que, rassemblées en une circonscription territoriale ou en une autre, le plus possible d'« unions locales » soient représentées et qu'il entre ainsi dans la représentation nationale le plus possible de la vie nationale.

III. — PRINCIPES DE LA REPRÉSENTATION RÉELLE DU PAYS

Voilà, cette fois, voilà enfin une représentation organique, d'où n'est absent rien d'essentiel de tout ce qui est organe, facteur ou agent de vie dans la nation. Voilà enfin le suffrage universel, par qui l'État moderne doit vivre, organisé d'après la vie; le voilà qui n'est plus seulement l'incarnation d'une abstraction, la « matérialisation », grossière et insaisissable tout ensemble, de cette vaine illusion : la souveraineté du peuple.

Nous ne nous étions pas proposé davantage. Dire : l'État moderne aura pour support et pour moteur le suffrage universel, le suffrage universel et égal; mais si, précisément, il traverse une crise, c'est que, pour son malheur, il ne connaît que le suffrage universel anarchique; si le suffrage universel s'est jusqu'à présent montré anarchique, c'est que jusqu'à présent il est demeuré inorganique; et s'il est demeuré inorganique, c'est qu'on a voulu faire de lui l'expression d'on ne sait quelle souveraineté du peuple, éparse en dix millions d'atomes électoraux, tous isolés l'un de l'autre et détachés de tout, tourbillonnant au vent et se mouvant en pleine fantaisie dans le grand désert de l'État. Dire ensuite : que l'on réintègre, à sa place, dans l'État, tout ce qui doit y avoir une place; que ces dix millions d'atomes s'agrègent en trois ou quatre corps, suivant leurs affinités les plus fortes, les plus certaines; que, cessant de faire du suffrage universel la fausse expression d'une fausse

« souveraineté du peuple », on se donne pour but d'en faire une fonction de la vie nationale, et que de cette fonction on demande l'accomplissement aux organes connus de la vie nationale, vies individuelles et vies collectives : alors, le suffrage universel sera devenu organique; étant devenu organique, il ne sera plus anarchique; dès qu'il ne sera plus anarchique, la crise de l'État moderne sera résolue.

Dire cette vérité bien simple sur la crise et sa solution; proclamer que, théoriquement, si l'on veut, avec le suffrage universel, faire et entretenir de la vie, comme il n'y a que la vie qui crée la vie, il faut donc régler le suffrage universel selon la vie; et puis en exposer, en indiquer plutôt les moyens pratiques : notre ambition n'est pas allée au delà.

Loin de nous la vanité de croire (nous y revenons, en terminant, tant nous en sommes pénétrés) que nous ayons trouvé le spécifique, le baume de Fierabras qui, en une heure, guérira nos sociétés malades; ou tout bonnement, loin de nous l'idée de croire que notre système est parfait et de prétendre l'imposer sans retouches. Non, certes, il n'est pas parfait, quoiqu'on se soit attaché à y introduire les meilleures parties de tous les systèmes inventés avant lui et qu'il ne soit, à dire le vrai, qu'un assemblage de ces parties, reliées entre elles et dominées par la notion supérieure de la vie. Non, certes, il n'échappe pas à la critique, et il nous semble entendre déjà les objections qui se croisent.

Mais nous n'en sommes guère troublés, car il nous semble aussi qu'il n'y en a pas une seule à laquelle il ne puisse victorieusement résister, ou dont il ne puisse se défaire, en en tenant compte. De ces objections sur tel ou tel détail, combien on entend déjà! « Pourquoi prendre comme base le chiffre des électeurs inscrits et non le chiffre total de la population? — Pour marquer nettement que le suffrage n'est pas de droit naturel, que c'est un droit conféré par l'État, dans une vue d'État. — N'est-ce pas quelque peu en contradiction avec la thèse, que tout ce qui vit a le droit d'être représenté? — Nullement; car l'électeur inscrit, étant le mâle adulte, *représente* devant le suffrage les femmes, les enfants, la famille, tout ce qui vit autour de lui. D'ailleurs, tenez-vous à prendre comme base le chiffre total de la population? la proportion n'en sera presque pas changée.

— Pourquoi 500 députés seulement? — Pour que la Chambre ne soit plus ce que Carlyle nommait et ce que nous avons bien plus de motifs que les Anglais de nommer « la pétaudière nationale ». — Mais alors, 500 députés, n'est-ce pas encore trop? — Peut-être; rien n'empêche d'établir les calculs pour 400 ou même 300, ainsi qu'on l'a fait pour 500; le quotient électoral augmentera, et

voilà tout. — Mais si le quotient électoral augmente, dans beaucoup de départemens il ne sera pas atteint par la plupart des groupes professionnels. — Eh bien ! on en sera quitte pour étendre soit la circonscription territoriale, soit la circonscription sociale.

— Au fait, pourquoi faire du département la circonscription territoriale ? — Parce que le département est une division géographique qui, bien qu'artificielle, est, depuis cent ans, entrée dans nos mœurs et dans la vie de la France ; assez étroite pour que les voix ne se portent pas tout à fait au hasard ; assez vaste pour qu'on ait plus qu'une menue poussière d'intérêts, plus que de tout petits hommes et de toutes petites choses. — Mais la profession, la circonscription sociale, comme vous dites ? — Je le reconnais : la profession vient remplacer l'arrondissement et parfois la fraction d'arrondissement ; au lieu d'être député du Calvados pour la deuxième circonscription de l'arrondissement de Caen, on sera député du Calvados pour le groupe professionnel de l'agriculture ou celui du commerce et des transports : l'intérêt représenté ne sera pas moins général, il le sera plus ; il sera moins factice, plus réel, plus vivant, puisqu'il y a une vie de la profession beaucoup plus active que ne l'est la vie de l'arrondissement. — Mais, en disant que les députés devront être élus par et parmi le groupe professionnel, vous limitez l'éligibilité. — Pas du tout, puisqu'il n'est personne qui ne puisse être élu dans son groupe : je ne fais que la localiser. — Et si quelqu'un est à la fois fonctionnaire public et propriétaire rural ? — Il optera pour un groupe ou pour l'autre. — Vous empêchez les ouvriers de se faire représenter par un avocat ou un professeur. — Le beau malheur, si je tue le politicien !

— Ferez-vous voter les ouvriers à part, les patrons à part, ou tous voteront-ils ensemble ? — Tous ensemble, dans chaque groupe professionnel. — Mais les patrons seront noyés sous le flot du prolétariat ! — Ce n'est pas prouvé et, en tout état de cause, ce qu'il importe d'éviter, c'est de constituer des classes en antagonisme ; à quoi l'on arriverait sans faute si à une catégorie de patrons l'on opposait une catégorie d'ouvriers. — Des classes ! mais vous en constituez rien que par vos groupes professionnels. — Pas plus que dans le mode actuel de suffrage, on n'en crée en divisant la France en départemens, un département en arrondissemens, un arrondissement en circonscriptions, une circonscription en communes, une commune en sections de vote. Pas plus qu'on n'en crée dans l'armée en y maintenant des armes différentes, dans chaque arme des régimens, des bataillons, des compagnies et des escouades. En distribuant ainsi l'armée, on ne la divise pas, on la « ramasse » pour l'action sous la main du chef ; ce qui fait

qu'elle est la plus haute des forces humaines concevables, c'est qu'elle est, par excellence, la force humaine organisée. Et, toute réserve gardée sur la diversité des objets poursuivis : d'organiser le suffrage universel, c'est ce qui en ferait, au profit de l'État, une immense force d'ordre et de progrès.

Mais nous venons nous briser à un mur, à l'objection qu'on ne détruit pas ou qui, détruite, renaît de ses ruines : « Vous ressuscitez, nous crient à l'envi économistes et socialistes, vous ressuscitez la classe, l'ordre et la corporation ! » Et nous confessons qu'après tout ce qu'on en a dit, si un tel argument paraît encore valoir quoi que ce soit, nous nous trouvons désarmés contre lui, parce que, contre ces sortes de cris inarticulés de l'esprit, contre ce refus de voir et d'entendre, par lequel est dédaigneusement rejetée toute tentative de discussion, il n'y a pas de raisonnement ni d'appel. On ne peut pourtant guère, traitant de l'organisation du suffrage universel à la fin du XIX^e siècle, disserter de la caste dans l'Inde antique, ni de l'ordre, ni de la corporation dans l'Europe du moyen âge, de leur nature et de leur forme ; à l'affirmation tranchante qu'on les ressuscite, on ne peut riposter que par l'affirmation, toute sèche aussi, qu'on ne les ressuscite point. Et c'est la vérité, qu'on ne les ressuscite point ; que ce système fondé sur la vie ne va pas la chercher dans les tombes, et que, s'il s'appuie sur l'histoire, il n'oublie pas qu'elle est en perpétuel mouvement. Il ne s'inspire de l'adage : « L'histoire est la maîtresse de la vie », qu'en ajoutant aussitôt : « *La vie est la maîtresse de la politique...* »

Au fond, de toutes les objections qu'on a, par avance, examinées, il n'en demeure pas une. Mais quand bien même toutes ces objections ne seraient pas renversées ; quand bien même il se révélerait d'autres difficultés nouvelles et que nous n'avons pas prévues ; quand bien même nous aurions commis dans nos calculs une faute qui entraînerait un vice de construction, il n'empêcherait pas, nous l'espérons, que nous ayons démontré ceci : Le malaise présent n'est qu'une manifestation de la crise de l'État moderne. Cette crise tient à l'anarchie où est plongé le suffrage universel. De cette anarchie, on ne le guérira qu'en l'organisant. Il n'y a qu'un modèle pour l'organiser, c'est la vie : la représentation nationale doit être la reproduction de la vie nationale. — Pour tout le reste, nous nous en remettons au temps et à l'expérience.

UN ROMANCIER

DE LA

NOUVELLE-ANGLETERRE

MARY E. WILKINS

I

Le meilleur moyen d'intéresser des lecteurs français à un écrivain qu'ils ne connaissent guère que par ouï-dire, doit être, ce me semble, de leur offrir d'abord un échantillon de son œuvre. Je laisserai donc miss Mary Wilkins se présenter elle-même. La petite nouvelle que voici est prise presque au hasard parmi celles qui ont assuré sa grande réputation en Amérique (1). Si elle ne donne pas l'entière mesure d'un talent fait d'observation minutieuse et de robuste originalité elle a, en revanche, le mérite de perdre moins à la traduction que beaucoup d'autres où le dialecte et les particularités locales tiennent plus de place.

Une Nonne de la Nouvelle-Angleterre.

L'après-midi tirait à sa fin et la lumière baissait déjà. Les ombres des arbres dans la cour avaient changé de forme; quelque part, au loin, des vaches meuglaient et le tintement

(1) *A Humble Romance*, 1 vol. — *A Far away Melody*, 1 vol. — *A New England Nun*, 1 vol. — *Pembroke*, 1 vol.

nismes. Aussi, la dépêche ministérielle du 24 mars 1892 qui en a prescrit l'emploi à titre d'essai, enjoint-elle de stériliser les filtres tous les six mois, en faisant bouillir pendant un quart d'heure l'eau qu'ils contiennent à l'aide d'un réchaud placé au-dessous. Au dire de M. Lacour-Eymard, pharmacien militaire, cette opération, pour donner des garanties suffisantes, devrait être renouvelée tous les dix jours.

Le troisième moyen d'épurer les eaux suspectes consiste, avons-nous dit, à les traiter par des agens chimiques. L'un des plus utiles est l'alun auquel les Chinois ont recours depuis un temps immémorial. Lorsque l'alumine et le carbonate de chaux dominent dans les dépôts, ainsi que cela se voit dans l'eau de Seine, à l'époque des crues, l'addition d'une petite quantité d'alun opère rapidement la clarification du liquide. Il suffit d'un décigramme d'alun par litre pour précipiter les sels en excès, et on ne trouve plus de trace du réactif dans l'eau clarifiée. Toutes les matières en suspension, telles que le sable fin et la glaise, sont précipitées en même temps que les sels insolubles formés par l'addition de l'alun. L'alun clarifie l'eau, mais il ne la stérilise pas complètement. On peut en dire autant du carbonate de soude, de la lessive de cendres, du lait de chaux dont on se sert également pour épurer les eaux trop séléniteuses.

Le permanganate de potasse qu'on a préconisé plus récemment paraît au contraire avoir une action stérilisante réelle. D'après des expériences communiquées l'an dernier à la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, il suffit d'un ou deux centigrammes de ce sel par litre pour tuer tous les micro-organismes d'une eau de fleuve aussi souillée que celle de la Seine. En quelques minutes, le permanganate est décomposé; l'oxygène brûle la matière organique et il se forme un dépôt brun de bioxyde de manganèse, avec un peu de potasse et de soude qui se combinent à l'acide carbonique de l'eau. Je ne sais quel est l'avenir réservé à ce nouveau réactif, mais les agens chimiques ne seront jamais que des expédiens qu'on peut être heureux d'avoir à sa disposition, dans des campagnes de guerre, et surtout dans les expéditions coloniales, où les hommes ne peuvent pas toujours emporter avec eux le pesant bagage des filtres; mais, dans les conditions ordinaires de la vie, il faut s'en tenir à ces derniers et, lorsqu'on ne peut pas se les procurer, se résoudre à faire bouillir l'eau avant de la boire.

JULES ROCHARD.

L'AUSTRALIE

ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE ⁽¹⁾

LES EXPÉRIENCES SOCIALES. — LE FÉMINISME

Les nouvelles sociétés qui se sont constituées dans les colonies anglaises des Antipodes représentent au plus haut degré toutes les tendances, bonnes ou mauvaises, de la civilisation contemporaine : si l'on applique à l'Australie les divers critères auxquels on se fie d'habitude pour juger le degré de culture d'un pays, on est forcé de conclure que cette jeune contrée a déjà distancé toutes ses aînées. Ce n'est pas du développement littéraire ou artistique que nous entendons parler ici : aussi bien ne peut-on s'attendre à le trouver dans une société aussi jeune, et, d'ailleurs, notre temps, dont toute l'attention se porte sur ce qui intéresse les masses, semble dédaigner les côtés les plus raffinés, les plus élevés même, de la civilisation. Mais pour ce qui est de la diffusion des connaissances moyennes, des conditions matérielles de l'existence, de l'activité des transactions entre les hommes, l'Australie se rapproche certainement plus qu'aucun autre pays de l'idéal un peu terre à terre des contemporains.

Les illettrés y sont plus rares, les lettres et les télégrammes échangés plus nombreux, le commerce plus considérable par

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} juin 1896.

rapport à la population que nulle part ailleurs. Le *standard of life*, comme disent les Anglais, y est plus élevé, la vie plus large dans toutes les classes, si l'on en croit les statistiques de la consommation de certaines denrées : la viande, le sucre et autres. Enfin, malgré le léger lien qui les rattache à la monarchie anglaise, nulle part la démocratie n'est plus triomphante que dans les colonies Australiennes ; nulle part les innovations sociales n'ont été poussées plus loin, jusqu'à émanciper parfois la femme de sa traditionnelle minorité ; nulle part enfin l'extension des pouvoirs de l'État, dont on prétend nous montrer l'omnipotence au terme de l'évolution actuelle, n'a trouvé des champions plus puissans et n'a été mise en pratique à un pareil degré.

De là vient l'intérêt qui s'attache à l'étude de ces jeunes sociétés où toutes les aspirations modernes, durables ou éphémères, se font jour librement, beaucoup moins retenues qu'en Europe par les traditions du passé. Elles sont pour nous un véritable laboratoire de science sociale et l'observation des expériences auxquelles leurs habitans se livrent peut être singulièrement utile au vieux monde. Il importe toutefois de ne jamais perdre de vue la diversité des milieux, la différence entre cette terre vierge d'Australie où la civilisation a été implantée comme une bouture et la vieille Europe où elle a crû lentement, où ses racines plongent dans le plus lointain passé. Des essais plus ou moins heureux dans l'une pourraient être funestes à l'autre.

I

La faveur que les idées socialistes ont rencontrée en Australie surprend au premier abord. Sa sœur aînée, l'Amérique, a évolué jusqu'à ces derniers temps dans un sens tout opposé : l'individu y est plus vigoureux, l'État plus effacé que partout ailleurs. Cependant l'Australie semble plus essentiellement anglaise que les États-Unis : la part des élémens étrangers aux îles Britanniques dans sa colonisation est négligeable, et l'on sait que les Anglo-Saxons sont profondément individualistes : c'est d'eux que leurs neveux d'Amérique ont hérité, pour l'accentuer encore, la méfiance de l'État. Si les Australiens tendent, au contraire, à en augmenter sans cesse la part, c'est dans les circonstances de leur histoire, de leur rapide développement qu'il faut en chercher l'explication.

Il serait facile d'établir une opposition saisissante entre les premiers colons de l'Australie et ceux des États-Unis : d'un côté, les *Pilgrimfathers* de la *Mayflower*, les Puritains qui s'exilaient pour

fonder une société conforme aux enseignemens que leur foi trouvait dans la Bible; de l'autre, les forçats que, cent cinquante ans plus tard, le gouvernement anglais envoyait à Botany-Bay, pour purger l'Angleterre de ses criminels incorrigibles. La comparaison serait trompeuse et les conclusions qu'on en tirerait, injustes. Les *convicts* ont été un instrument précieux entre les mains d'une administration habile pour préparer la voie à la venue des colons libres, puis les auxiliaires de ceux-ci pour la mise en valeur du pays; leurs descendans n'ont jamais formé qu'un élément très secondaire de la population. Mais ce qui fait la profonde différence entre l'Australie et l'Amérique, c'est que la première a été envahie par une énorme immigration alors qu'elle était tout à fait dans l'enfance, tandis que dans la seconde s'était formé lentement, pendant deux siècles, un substratum solide grâce auquel elle a pu supporter sans rupture d'équilibre l'afflux de colons européens qui s'y porte depuis cinquante ans.

L'Australie a toujours manqué de cette base solide qu'avaient constituée aux États-Unis les descendans des Puritains et l'aristocratie des planteurs du Sud. Un moment, on put croire que les *squatters* ou grands propriétaires pasteurs constitueraient une classe analogue à ceux-ci; mais la découverte de l'or en 1851 vint tout changer. Dès lors l'immigration fut infiniment plus considérable qu'en Amérique et submergea les élémens préexistans, beaucoup trop faibles pour s'assimiler les nouveaux venus plus nombreux. L'accroissement de la population est fabuleux : de 430 000 habitans en 1851, elle passe à 1 252 000 en 1861, ayant reçu pendant ces dix années 613 000 immigrans, moitié plus que la population totale au début de la période, et dès ce moment la société australienne est complètement transformée; pendant les années suivantes l'immigration continue à être proportionnellement bien plus forte qu'en Amérique : 291 000 de 1861 à 1871; 336 000 de 1871 à 1881; 386 000 de 1881 à 1891. La population atteint aux mêmes dates les chiffres de 1 924 000, de 2 742 000, de 3 809 000 enfin, presque décuple de ce qu'elle était quarante ans plus tôt. Les États-Unis sont loin d'avoir seulement triplé le nombre de leurs habitans dans le même laps de temps : il y a des villes-champignons en Amérique; c'est l'Australie tout entière qui est un champignon.

L'immigration n'y a pas seulement été très nombreuse; elle a été chaotique, pour ainsi dire : les mines d'or qui n'ont, en définitive, joué aux États-Unis qu'un rôle secondaire sont le fait prépondérant de la colonisation australienne. Les aventuriers de toute profession et sans profession, les gens ennemis du travail

régulier ont été attirés par la grande loterie qu'est la recherche de l'or et se sont précipités sur elle. Recrutés dans les villes plutôt que dans les campagnes, ces immigrans formaient un ramassis hétérogène, sans tradition, sans cohésion, tout différent des groupes sociaux fortement cimentés qui colonisèrent les premiers l'Amérique du Nord, fort inférieur même à ceux qu'elle reçut durant la période de la grande immigration, du moins jusque vers 1880. C'est au milieu où se sont recrutés pour la plupart les immigrans australiens, aussi bien qu'aux circonstances qui les ont attirés qu'il faut attribuer l'un des fléaux de l'Australie, l'énorme proportion de la population urbaine.

Sur les 1 140 000 habitans de la colonie de Victoria en 1891 les villes de plus de 5 000 âmes en comptaient 616 000, soit 54 pour 100, dont 491 000 étaient concentrés à Melbourne. Dans la Nouvelle-Galles du Sud la population des villes atteint 505 000 habitans, soit 44 pour 100 de la population totale de 1 132 000 âmes; la capitale de la colonie, Sydney, a 383 000 habitans, c'est exactement le tiers de l'ensemble. De même Adélaïde compte 133 000 âmes sur les 320 000 de l'Australie du Sud; la proportion de la population urbaine est de 48 pour 100. Elle est un peu moins forte dans les autres colonies, tout en s'élevant encore à un peu plus du tiers en Nouvelle-Zélande (211 000 sur 626 000 âmes de population blanche), où elle est la plus faible, si l'on excepte la minuscule Australie de l'Ouest qui n'avait pas encore subi, en 1891, l'influence des mines d'or, et dont les deux seules villes notables contenaient 14 000 des 49 000 habitans. L'ensemble des sept colonies Australasiennes comptait 1 608 000 âmes de population urbaine sur 3 809 000, proportion énorme de 42,5 pour 100, qui n'est atteinte nulle part ailleurs. Quatre villes, Melbourne, Sydney, Adélaïde et Brisbane, avaient à elles seules 1 100 000 habitans, beaucoup plus du quart de la population totale.

Le mal est d'autant plus grand que l'Australasie est, en dehors de l'industrie aurifère, un pays essentiellement agricole, pastoral surtout. La laine, la viande, les autres produits du bétail constituent les deux tiers des exportations australasiennes. De grande industrie, il n'y en a point et il n'y en aura pas de longtemps. Sauf l'or et l'argent, les mines métalliques sont à peu près inexploitées et paraissent jusqu'à présent peu abondantes; les quelques gisemens de cuivre de l'Australie du Sud sont près de s'épuiser; le charbon n'a d'importance appréciable qu'en Nouvelle-Galles et en Nouvelle-Zélande. D'ailleurs, un pays aussi neuf, obligé de tirer tous ses capitaux du dehors, très éloigné des plus grands marchés du monde, ne peut avoir encore d'industrie de premier ordre. En

Amérique même, les industries sont toutes récentes, sauf celle du coton. En résumé, c'est l'or qui a attiré des centaines de mille immigrans en Australie; son extraction n'occupait en 1892 que 55 000 personnes. Les grandes ressources du pays sont essentiellement rurales; mais ses habitans sont venus des villes et la moitié d'entre eux s'y sont renfermés de nouveau. C'est cette opposition, ce manque d'équilibre originel qui constitue le défaut le plus grave de la société australienne.

Les idées socialistes devaient naturellement être accueillies avec faveur par les chercheurs d'or malheureux ou ruinés après une fortune momentanée qui peuplaient les grandes villes, par les ouvriers très nombreux et par cela même très puissans, dont les salaires avaient été extrêmement élevés pendant le premier essor des mines et qui ne voulaient à aucun prix les voir diminuer. Des mêmes causes est né le protectionnisme à outrance : pour faire vivre tous ces ouvriers des villes, il fallait créer des industries qui, placées dans des conditions défavorables, ne pouvaient soutenir la concurrence étrangère qu'en s'entourant de hautes barrières : la seule colonie qui lui ait échappé, la Nouvelle-Galles, est précisément celle où l'industrie, grâce à d'importantes mines de charbon, pouvait naître et se maintenir naturellement.

L'État s'est d'ailleurs trouvé dès l'origine très puissant en Australie. La politique de vente des terres à haut prix, qui a tant contribué à la prospérité de ce pays dès avant les découvertes minières, lui procura de tout temps des ressources très importantes. Aujourd'hui encore les recettes que les diverses colonies tirent tant des terres louées pour le pâturage que de celles qui sont vendues atteignent en moyenne plus du huitième de leur revenu total. Dans la Nouvelle-Galles même, celui-ci est de 265 millions de francs dont un cinquième, 55 millions, provient du domaine public. L'État disposait ainsi de sommes très importantes alors que les capitaux des particuliers étaient encore faibles ou très instables, comme dans la période de grande effervescence qui suivit la découverte de l'or. Il fut ainsi naturellement amené à se charger des grands travaux publics et surtout des constructions de chemins de fer. Que la constitution du réseau ferré ait été hâtée ainsi au début, cela est incontestable; mais bientôt arrivèrent des complications : lorsque l'État, une fois la plupart des lignes nécessaires terminées, voulut congédier la plupart des très nombreux ouvriers qu'il employait, naquit la question des *unemployed*, des *sans-travail*; le principal remède qui y fut apporté, sous la pression de l'opinion publique et de considérations électorales, consista à entreprendre sans cesse de nouvelles

lignes, de moins en moins productives. Les masses s'habituent ainsi de plus en plus à considérer l'État comme le patron par excellence, et les *relief works*, les travaux entrepris pour soulager les ouvriers inoccupés, comme une fonction essentielle du gouvernement. Puisqu'il construit et exploite les chemins de fer, dit-on bientôt, pourquoi n'entreprendrait-il pas aussi toutes les autres industries, notamment l'industrie minière? La force des choses avait conduit en Australie à l'exploitation des chemins de fer par l'État : il en résulte qu'aujourd'hui, la logique simpliste des démocraties veut en faire le patron universel.

A ces causes, il faut encore ajouter les mauvais rapports des classes de la population entre elles. Que de fois n'ai-je pas entendu des Australiens regretter les sentimens amers de classe — *very bitter classfeelings* —, dont étaient animées les couches inférieures de la population à l'égard surtout des grands propriétaires, des *squatters*. Comment ce sentiment de classe, assez faible en Amérique, est-il aussi fort ici? C'est sans doute encore à la composition mal équilibrée de la population qu'il faut l'attribuer. Aux États-Unis, où l'industrie, si elle est née en partie à l'abri artificiel de tarifs protecteurs, a du moins devant elle un immense marché, elle est vigoureuse, prospère, et l'ouvrier peut voir s'ouvrir devant lui un avenir illimité. En Australie, au contraire, les chétives industries de serre chaude qui n'ont devant elles que des marchés minuscules — puisque chaque colonie forme un territoire douanier séparé, — végètent; et l'ascension, le passage de l'état d'ouvrier à celui de patron, tout au moins de contremaître, n'est guère possible dans ce corps anémié. L'ouvrier n'ayant pas devant lui de perspectives d'avenir est ainsi mécontent, malgré ses hauts salaires; se plaint d'être un paria; et n'espère qu'en un changement radical de l'organisation de la société.

C'est en particulier aux *squatters* qu'il en veut. Ces grands propriétaires, ces grands locataires de terrains de parcours pour le bétail, dont plusieurs détiennent des dizaines de milliers d'hectares, sont cependant l'élément solide de la colonisation australienne, les véritables auteurs de la grandeur économique de ce pays. Le départ de quelques milliers d'entre eux lui serait plus funeste que l'exode de la moitié des 1400 000 habitans qui peuplent ses quatre grandes villes. Si la propriété pastorale est souvent énorme en Australie, c'est que cette énormité est nécessaire à cause du climat, de ses longues sécheresses, de son irrégularité qui occasionnent parfois des pertes désastreuses auxquelles un petit propriétaire, muni d'avances insuffisantes, ne saurait résister. L'agriculture proprement dite n'est pas non plus très fa-

vorisée en Australie, parce que les terres voisines des côtes sont presque toujours couvertes de forêts dont le défrichement revient à un prix élevé. Des squatters, des fermiers ou agriculteurs, et des ouvriers, les premiers sont les plus utiles, ils forment l'épine dorsale, *the back-bone*, suivant l'énergique expression anglaise, de la colonisation; les seconds sont presque un élément secondaire; les derniers ne contribuent presque pas à la prospérité de l'Australie, mais ils sont les plus nombreux, et ils la gouvernent.

Recrutement des immigrants dans des milieux sans cohésion ni tradition, en forte proportion dans les villes; manque d'harmonie qui en résulte entre la composition de la population, en grande partie urbaine, et la nature des ressources du pays, surtout pastorales; jalousie entre les diverses classes de cet ensemble mal équilibré, voilà ce qui a favorisé la poussée du socialisme d'État en Australie, malgré l'esprit individualiste de la race britannique qui a presque seule peuplé ce continent. On peut y ajouter quelques causes ethniques secondaires: l'influence des Écossais, très nombreux surtout en Nouvelle-Zélande et dont l'esprit s'accommode assez bien d'un radicalisme dogmatique; celle aussi des Irlandais, qui constituent plus d'un cinquième de la population (1), et qui rendent la démocratie australienne quelque peu turbulente et impatiente. D'autre part, comme l'Anglais ne cesse jamais si vite d'être lui-même, on retrouve dans cette jeune et hardie société un grand nombre de coutumes, même d'institutions qui en revêtent l'extérieur d'apparences tout à fait britanniques. Les Anglo-Saxons tiennent à conserver les dehors et les formes des choses, lors même qu'ils en changent le fond. Les habitudes de vie, comme les plaisirs des Australiens, ont été, aussi bien que leur type, à peine modifiés par le milieu, dont l'influence ne se fait pas encore sentir depuis assez longtemps. En matière religieuse, enfin, l'influence de l'esprit anglais s'est maintenue plus profondément qu'en toute autre: les sentimens chrétiens sont encore aussi vivans et les observances extérieures, celle du dimanche notamment, plus rigidement suivies, peut-être, qu'en Grande-Bretagne même.

II

Sous le manteau de constitutions modelées sur celle de l'Angleterre, ces sociétés des antipodes sont de pures démocraties: dans les cinq colonies qui se partagent le continent australien,

(1) D'après le nombre des catholiques: 801 000 sur 3 801 000 en 1891.

dans l'île de Tasmanie, dans l'archipel de la Nouvelle-Zélande, l'appareil du gouvernement est le même : un gouverneur nommé par la reine, chef du pouvoir exécutif, mais surtout personnage d'apparat, qui a cependant le pouvoir, rarement employé, de réserver son assentiment aux lois votées par le parlement et de les transmettre à la reine dont le droit de *veto*, toujours en théorie, est absolu ; une Chambre haute ou Conseil législatif dont les membres sont tantôt nommés par le gouvernement, à vie ou pour un certain nombre d'années, tantôt élus par un corps censitaire, jouant le rôle de la Chambre des lords, repoussant parfois les lois votées par la Chambre basse, quitte à céder si, après une dissolution, les électeurs se prononcent contre elle ; enfin une Assemblée législative, qui se distingue de la Chambre des communes anglaise en ce qu'elle est élue par le suffrage universel, mais qui est, comme elle, l'organe moteur du gouvernement, qui fait et défait les ministères, choisis, pour la plus grande partie dans son sein.

Comme les mécanismes gouvernementaux, les milieux politiques sont à peu près identiques. Ce sont des questions économiques et sociales qui s'y agitent principalement : les réformes politiques, relatives surtout à l'extension du droit de suffrage, qui avaient été discutées dans les premières années qui suivirent la concession du *self-government* à toutes les colonies entre 1855 et 1860, sont aujourd'hui acquises. Ce qui remplit les sessions des parlemens, c'est la lutte entre libre-échangistes et protectionnistes, ou plutôt entre protectionnistes modérés et protectionnistes à outrance, à laquelle viennent se mêler, pour la dominer presque aujourd'hui, les discussions entre les partisans et les adversaires de l'extension indéfinie des pouvoirs de l'État. La coexistence de ces deux ordres de questions, l'absence de grands partis historiques, comme en Angleterre et aux États-Unis, quoiqu'il y ait dans chaque parlement, à l'instar de la Chambre des communes, un *leader* de l'opposition, personnage quasi officiel et successeur désigné du premier ministre, la fréquence des coalitions de groupes ont abouti à une grande instabilité ministérielle : les trois plus grandes colonies, Victoria, Nouvelle-Galles, Nouvelle-Zélande, ont eu depuis quarante ans de 27 à 28 cabinets ; l'Australie du Sud, 42 ; la moins instable, le Queensland, 15 seulement.

Les replâtrages, les « débarquemens » fréquens sont favorisés par la qualité inférieure du personnel politique : en Australie, comme en Amérique, comme dans bien d'autres démocraties anciennes et modernes, le divorce entre les « autorités sociales »,

suivant la forte expression de Le Play, et les gouvernans, est de plus en plus complet : les chambres hautes servent seules encore de refuge à quelques *squatters*, industriels, banquiers ; encore est-ce pour elles un titre à l'hostilité des politiciens de carrière. « Que représentent-ils donc, s'écriait, en parlant des membres du Conseil législatif, le premier ministre de la Nouvelle-Galles du Sud, M. Reid, ces hommes nommés à vie par les divers gouvernemens qui se sont succédé ? des avocats, des industriels, des financiers heureux, voilà tout ce que c'est... » Le fait d'avoir exercé avec quelque succès une profession doit donc être l'arrêt de mort de l'influence politique d'un homme !

Les paroles que je viens de citer étaient prononcées au cours de la période électorale, à la suite d'une dissolution de la Chambre, qu'avait provoquée le refus du Conseil législatif de voter des réformes fiscales et douanières proposées par le gouvernement. Ces élections de 1895 marquèrent un nouveau pas dans la décadence du personnel politique de la Nouvelle-Galles. Le chef de l'opposition protectionniste, sir George Dibbs, le vieux sir Henry Parkes, son allié, quoique libre-échangiste, presque tous les hommes indépendans qui n'acceptaient pas en entier et servilement les plans financiers du ministère, furent battus. De sir Henry Parkes, l'ancien chef, devenu dissident, du parti libre-échangiste, à son successeur M. Reid, la décadence est grande. Le *grand old man* des antipodes, comme on l'appelait, par une comparaison un peu ambitieuse avec M. Gladstone, était un véritable homme d'État. Cinq fois premier ministre, il s'était attaché à l'œuvre de la fédération des colonies australiennes qui leur serait si utile, ne fût-ce qu'en élargissant un peu l'horizon de leurs gouvernans. Bien qu'un peu charlatan à l'occasion, il ne se laissait pas absorber par les préoccupations électorales.

Son successeur, dont il disait « qu'il s'étonnait qu'un cerveau aussi réduit pût aller de compagnie avec un si énorme ventre », est, au contraire, un de ces politiciens pour qui tout l'art de gouverner consiste à suivre ceux dont ils sont les chefs, à satisfaire surtout les groupes les plus bruyans. Aussi préfèrent-ils les mesures d'ostentation aux réformes simples et graduelles et excellent-ils à compliquer les questions, à confondre les plus diverses pour composer de véritables mélanges détonans qui feront retentir leur nom dans les couches profondes du peuple, pour lesquelles ils prétendent travailler. Souvent, suivant un mot célèbre, ils ne pensent que quand ils parlent, mais ils se font vite une opinion sur tous les projets de réforme, non pas en étudiant le fond, mais en scrutant l'effet qu'ils produiront

sur les masses électorales. Lorsque M. Reid arriva au pouvoir, en 1894, il était nettement investi par le pays de la mission d'abaisser le tarif douanier. Non content de déposer une loi dans ce sens et de proposer l'établissement d'impôts directs, — foncier et sur le revenu — pour maintenir les recettes budgétaires, il compliqua la réforme en rendant ces impôts progressifs, en exemptant tous les revenus inférieurs à 7500 francs. Il se refusa à toute concession à l'égard de la Chambre haute qui désapprouvait ces excès démagogiques, en appela aux électeurs, et, cette fois, ajouta à son programme la réduction à cinq ans du mandat, jusqu'alors à vie, des membres de la haute assemblée, et l'institution du *referendum*. C'était un bouleversement complet de la constitution ; mais tout ce bruit et les violens discours qui l'accompagnaient satisfaisaient le bonhomme Démos, qui n'a guère changé depuis qu'Aristophane s'en moquait à Athènes. « Corps pourri et corrompu, vieux fossiles », tels étaient les termes donc se servait le premier ministre lui-même pour désigner la Chambre haute et ses membres. La période électorale terminée, il s'étonnait qu'ils en fussent mécontents et lui votassent un blâme pour ce qui n'était, disait-il, que *election talk*, des discours électoraux. La comédie finie, les acteurs étaient surpris qu'on vint leur reprocher à la ville ce qu'ils avaient dit sur les planches pour se faire applaudir du public.

Les méthodes de travail des parlemens australiens témoignent aussi du souci d'ostentation qui caractérise le monde politique de ces démocraties. La Nouvelle-Zélande se fait particulièrement remarquer à ce point de vue. Le premier ministre est ici un ancien cabaretier, qui, par une singulière ironie, se trouvait obligé, l'été dernier, de soutenir un projet de loi restreignant la vente des liqueurs alcooliques. Ce n'était qu'un des quatre-vingts et quelques *bills* que le Parlement devait discuter dans les trois derniers mois de sa session et qui avaient trait aux sujets les plus divers : divorce ; restriction de l'immigration, surtout de celle des Chinois ; questions ouvrières, agraires ; enfin question de la banque de la Nouvelle-Zélande, près de tomber en déconfiture sous l'exagération de ses prêts hypothécaires. Dans cette dernière discussion il y eut deux séances qui, commencées à 2 heures de l'après-midi se terminèrent l'une à 6, l'autre à 8 heures du matin : c'est dans ces conditions que fut votée une garantie de 80 millions de francs donnée par cette colonie dont le budget total ne dépasse guère 400 millions. Or, un an auparavant, le jeune et populaire ministre des finances avait déjà arraché à la Chambre, en une nuit, une première garantie de 50 mil-

lions en faveur de cette même institution, jurant que la situation lui était parfaitement connue, que la Banque serait désormais à l'abri de toute épreuve, comme il le répétait encore, au printemps de 1895, aux actionnaires de Londres!

Force the bills through the house, forcer la main à la Chambre pour faire passer ses projets, voilà la politique constante de tous ces gouvernemens. En Nouvelle-Zélande, les séances se prolongent presque toutes jusqu'à minuit ou 1 heure du matin. La moitié d'entre elles est absorbée, il faut le dire, par les remaniemens de lois votées à la hâte un ou deux ans auparavant et reconnues inapplicables; en 1895, on s'occupait notamment d'amender ainsi une loi sur la vente des liqueurs alcooliques et une autre sur l'arbitrage entre patrons et ouvriers, adoptées en 1894, ainsi qu'une loi sur le travail dans les boutiques, *shops and shops'assistants act*, qui datait aussi de 1894 et en remplaçait une autre de 1892. Contre une pareille législation, l'obstruction parlementaire serait une protection; mais on s'en est enlevé le bénéfice en limitant à une demi-heure le temps pendant lequel un orateur peut parler.

Comment s'étonner que l'opinion publique commence à se dégoûter du régime parlementaire ainsi pratiqué, et que l'agitation en faveur du *referendum* prenne de la force dans toutes les colonies? En Nouvelle-Galles du Sud, le *referendum* est, on l'a vu, dans le programme du gouvernement actuel; en Nouvelle-Zélande il a fait l'objet d'un projet de loi présenté au Parlement, et partout, on s'en préoccupe. D'ici peu d'années, on l'adoptera sans doute. Mais il est à craindre que cette réforme n'améliore guère les mœurs politiques australiennes. Si l'on a recours au vote populaire, chaque fois qu'il y a désaccord entre les deux Chambres comme on projette de le faire, on hâtera seulement l'adoption inconsidérée de projets de loi sans consistance. L'esprit dans lequel sont pratiquées les institutions a plus d'importance peut-être que ces institutions elles-mêmes; et cet esprit en Australie est impatient et brouillon.

Le régime parlementaire est un mécanisme délicat, bien fragile entre les rudes mains de la démocratie, toujours un peu brutale et peu disposée à admettre les ménagemens et les concessions qui peuvent seuls en rendre le fonctionnement possible. Il exige d'ailleurs la présence de deux partis nettement tranchés, ayant chacun leurs principes, leurs traditions, leur personnel. Ces conditions n'ont jamais été réalisées en Australie, et l'on s'en éloigne de plus en plus depuis que grandit le parti ouvrier qui, en promenant de droite et de gauche les votes de

ses partisans, a obtenu des diverses coteries sans principes bien fermes qui se succèdent au pouvoir, le vote de nombreuses mesures législatives conformes à son programme. N'ayant en face de lui aucune opposition fortement organisée, il tient dans une dépendance plus ou moins complète les gouvernements des principales colonies, Victoria, Nouvelle-Galles, Australie du Sud et Nouvelle-Zélande surtout.

Ces méthodes opportunistes ont valu au parti ouvrier australien les reproches des révolutionnaires européens. Ils l'ont accusé de s'être laissé domestiquer et leurrer. Un écrivain de la *Revue socialiste* (1) disait même récemment qu'il n'avait jamais pu se résoudre à répondre affirmativement à cette question : « Y a-t-il un mouvement socialiste en Australie? » et il ajoutait ensuite : « En grande pompe et en cérémonie, les représentans du capitalisme concèdent de temps à autre à la classe ouvrière quelque petite loi, quelque vague promesse, quelque privilège innocent, quelque aumône chétive... Dans la pratique des discussions parlementaires où ils (les députés ouvriers) se mêlent chaque jour, l'épée luisante de l'idéal est prudemment gardée au fourreau et l'on ne se sert que du fleuret moucheté de l'opportunisme... Un des représentans du parti ouvrier se lève, pour démontrer qu'au lieu de dépenser l'argent pour le profit de tel et tel, il faudrait l'employer dans l'intérêt des ouvriers mal à l'aise de tel ou tel métier. Le gouvernement a immédiatement en réserve quelque petit chemin de fer projeté qui, en réalité, n'aura d'autre utilité que de gaspiller de l'argent et de sauver le gouvernement, mais qui pour le moment va ouvrir toute une province à défricher et donner du travail à des milliers d'hommes... C'est ainsi que les gouvernements successifs des colonies ont dépensé inutilement des millions qui n'ont profité à personne, leur devise étant toujours : Après nous le déluge! » On ne saurait mieux exposer la tactique du parti ouvrier, ni critiquer plus justement le gaspillage et l'énorme accroissement des dettes publiques auxquels a donné lieu l'abus des prétendus *reproductive works*, travaux reproductifs, — ce mot est l'équivalent, dans le jargon électoral australien, de cette autre expression si souvent entendue chez nous depuis vingt ans : augmenter l'outillage de la France — qui n'ont rien produit, mais ont rendu chronique la plaie des sans-travail. C'est, toutefois, être bien intransigeant que de traiter d'aumônes chétives les importantes lois dont les socialistes n'ont que trop facilement obtenu le vote, en suivant une méthode

(1) *Le Paradis des ouvriers*, par M. Siebenhaar (*Revue socialiste*, janvier 1896).

plus conforme à l'esprit anglo-saxon qu'à l'idée révolutionnaire.

Le grand desideratum du prolétariat, la journée de huit heures, est en vigueur dans la plupart des métiers en Australie et a été obtenue par les seuls efforts des syndicats, sans aide législative. La rareté des ouvriers habiles pendant la grande période d'effervescence des mines d'or a favorisé les hauts salaires et les courtes durées de travail. Les trade-unions se sont trouvées ensuite assez fortes pour maintenir ces conditions et y ont été encore aidées par l'inflation générale qui a signalé la période de grande prospérité, en partie factice, de l'Australie de 1874 à 1892. Pendant ce temps, il n'a pas été introduit dans ce pays moins de 7 milliards 200 millions nets de capitaux européens, dont plus de la moitié en emprunts publics. Les salaires sont restés très élevés, malgré les courtes journées, le plus simple manœuvre gagnant 8 à 9 francs par jour ; les syndicats ne rencontraient que peu de résistance et en profitèrent pour assurer leur puissance.

Ils voulurent la mettre à l'épreuve en 1890-91, mais les grandes grèves qu'ils organisèrent alors dans les industries maritimes et parmi les mineurs des houillères de la Nouvelle-Galles du Sud échouèrent complètement. Le malaise résultant des excès de spéculation se faisait déjà sentir ; les industriels, gravement menacés cette fois, s'unirent, et les grévistes durent renoncer à leurs prétentions. C'est depuis lors que le parti ouvrier s'est constitué *solidarity-party*, que des liens se sont noués entre les associations ouvrières des diverses colonies et que des mesures législatives d'un caractère socialiste prononcé ont été prises par les divers gouvernemens qui s'étaient bornés, jusque-là, à soulager les sans-travail par des travaux publics de toute sorte.

Avant d'examiner cette législation, il convient de parler brièvement d'un point particulier du mouvement ouvrier australien, le socialisme rural des tondeurs de moutons. Très nombreux dans ce pays qui compte 120 millions de bêtes à laine, ils forment une population à demi nomade qui se déplace d'un *run* ou parcours de mouton à un autre ; ils sont accompagnés de ce qu'on appelle les *rouseabouts*, gens souvent sans aveu, qui font tous les petits travaux accessoires de la tonte, ramassent la laine, tiennent des cantines, etc. Les tondeurs eux-mêmes se recrutent dans les couches les plus inférieures de la population coloniale. Leurs divers syndicats sont réunis en une fédération générale, et les grèves, au moins partielles, qui éclatent tous les ans, revêtent un caractère de violence qu'ont très rarement les grèves urbaines. La grande grève de 1894 a révélé des tendances et des moyens

de propagande tout à fait anarchistes. Des agitateurs parcouraient le pays en tenant des discours et distribuant des pamphlets incendiaires. Les parlemens sont formés « de comités de voleurs corpulens, d'escrocs bien élevés, d'orateurs prostitués, d'abjects vendus... L'arbre de la liberté ne porte des fruits que lorsqu'il a été fumé avec les os de ces gras usuriers, de ces insolens despotes. » On engageait les grévistes « à étudier la science de la mort, à employer les balles, l'acier, la mélinite, les torpilles, le poison, les explosions. » Des hangars, des bateaux chargés de laine furent brûlés; des tondeurs, non affiliés au syndicat, enlevés, enchaînés et retenus dans des endroits écartés; d'autres furent même tués à coups de fusil. Plus atroces encore furent les cas d'empoisonnement : une tentative de ce genre fut faite de nouveau dans le Queensland en 1895, pendant mon séjour en Australie, et faillit coûter la vie à plusieurs dizaines de personnes. Sans doute les chefs des trade-unions n'approuvaient pas ces sauvageries, mais ils n'osaient les répudier ouvertement : aucun député, aucun journal ouvrier n'a manifesté publiquement son indignation. La notion de la liberté du travail, en Australie comme en Europe, a complètement disparu dans les milieux populaires. Un témoin oculaire de l'incendie d'un bateau par les grévistes, sur le Murray, me dit que l'impression générale parmi les ouvriers des grandes mines d'argent de Broken Hill, où il habitait, avait été celle-ci : « Il y a longtemps déjà qu'on aurait dû le brûler; ç'a toujours été un bateau étranger au syndicat »; et mon interlocuteur, brave commerçant de détail, aisé pourtant et nullement révolutionnaire, tout en déplorant les violences, trouvait que les *squatters* avaient eu tort de ne pas accepter l'arbitrage, de vouloir aller jusqu'au bout de leurs droits. Toutes les grandes grèves récentes, ajoutait-il, ont échoué, et cela entretient une grande animosité parmi les ouvriers. Grâce au socialisme des tondeurs de moutons, les représentans de certains districts ruraux sont parmi les plus révolutionnaires des parlemens australiens.

III

L'influence des doctrines socialistes se fait sentir dans toutes les parties de la législation australienne : lois sur les terres et sur le travail dans les manufactures, système d'impôts, tendance générale de l'État à se faire industriel et commerçant, à empiéter de plus en plus sur le domaine de l'initiative privée.

C'est la législation terrienne qui a surtout attiré dans ces dernières années l'attention des gouvernemens désireux de résoudre

cette éternelle question des sans-travail, toujours aiguë en Australie. On avait longtemps entretenu le mal en exécutant des travaux publics inutiles (1). La cause profonde de la surabondance des gens sans emploi dans ce pays si neuf était manifestement l'excès de la population urbaine; pour le guérir, il fallait donc s'efforcer d'augmenter la population rurale, et donner aux sans-travail des terres dont la culture les ferait vivre, tandis que les métiers urbains étaient incapables d'assurer leur subsistance : *settle the people on the land*, placer les gens sur la terre, telle est la formule répétée à l'envi par tous les politiciens des antipodes; et pour obtenir ce résultat, les diverses colonies ont, depuis une dizaine d'années et surtout depuis 1892, profondément altéré leur législation sur les terres.

Dans les lois passées par les diverses colonies de 1884 à 1888, le système de la vente à auction des terres publiques fut de plus en plus abandonné ou du moins fort restreint et remplacé par la vente à prix fixe soit au comptant, soit à paiements répartis en quinze ou vingt annuités et sous condition de faire certaines améliorations, notamment des clôtures, dans un délai donné, et souvent aussi de résider sur la terre; les étendues qui pouvaient être achetées par une même personne furent limitées à quelques centaines d'hectares, ce qui n'est pas énorme dans un pays tel que l'Australie. L'ensemble de cette législation était assez sage : elle empêchait l'accaparement du domaine public par des spéculateurs, comme cela avait eu souvent lieu antérieurement. Elle contenait, cependant, déjà le germe d'une intervention excessive de l'État dans les affaires des colons, et l'on pouvait y trouver la trace d'un esprit hostile à la grande propriété.

Ces dispositions se sont manifestées dans les lois plus récentes adoptées par toutes les colonies depuis 1890, sous la pression du parti ouvrier. La plus caractéristique est celle de la Nouvelle-Zélande, qui date de 1892.

Les traits distinctifs du régime actuel des terres, dit une publication officielle : *The official year book of New Zealand*, sont le résultat d'idées venues graduellement à maturité dans cette colonie depuis quelques années. Ils comprennent le principe de la possession du sol par l'État, combiné avec une tenure perpétuelle de l'occupant : *State ownership of the soil with a perpetual tenancy in the occupier*. La plus grande partie des

(1) Les excès de construction de voies ferrées ont été très grands, notamment dans la colonie de Victoria, où il se trouve 227 kilomètres, dont les recettes kilométriques n'atteignent pas 1 000 francs par an et 820 qui ne font pas leurs frais d'exploitation, sur 5 000 kilomètres au total.

terres de la couronne sont en conséquence non pas vendues, mais louées à baux emphytéotiques de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans, c'est-à-dire pratiquement à perpétuité. Deux autres modes d'aliénation ont, cependant, encore été maintenus, mais ne doivent pas être appliqués à plus de 100 000 hectares par an : ce sont la vente au comptant, à prix fixe, et la location pour vingt-cinq ans; dans ce dernier cas, l'occupant peut acheter le fonds après dix ans. La rente est fixée à 3 pour 100 du prix de vente au comptant dans le cas de location pour vingt-cinq ans et à 4 pour 100 seulement dans le cas de l'emphytéose. Les terres du domaine sont divisées en deux catégories : celles de la première se vendent au maximum 1 livre sterling par acre (62 fr. 50 par hectare), et nul n'a le droit d'en occuper plus de 256 hectares; le prix maximum pour celles de la seconde est de 15 fr. 50 par hectare, et nul ne peut en occuper plus de 800 hectares. Si un colon possède déjà des terres en Nouvelle-Zélande, il faut défalquer leur surface de ces maxima de 256 et 800 hectares pour obtenir l'étendue qu'il peut encore acheter ou louer à l'État. Des précautions extrêmement minutieuses sont prises pour assurer la culture des lots par leurs occupants. Même dans le cas de vente au comptant, il n'est délivré à l'acheteur qu'un certificat d'occupation et il doit, avant sept ans, avoir fait des améliorations, à raison de 62 fr. 50 par hectare s'il s'agit de terres de première classe ou de 31 fr. 25 pour celles de deuxième classe. C'est alors seulement qu'un titre définitif lui est remis. Pour les deux autres modes de tenure dont le dernier, le louage à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans, est le favori de l'administration, la réglementation est plus minutieuse encore : obligation à la résidence pendant sept ou dix ans de suite; amélioration à raison de 10 pour 100 du prix de vente la première année, puis de 10 pour 100 encore en deux ans, puis encore de 10 pour 100 en six ans; nouvelles améliorations ultérieures jusqu'à concurrence de 62 fr. 50 ou 31 fr. 25 suivant la catégorie à laquelle appartient la terre : voilà ce qu'on exige du colon.

L'ensemble de ces mesures constitue à notre sens un affaiblissement notable du droit de propriété et une immixtion tout à fait excessive de l'État dans les affaires privées des particuliers. Ce droit de possession primordial qu'on attribue à l'État sur toutes les terres n'est qu'un retour aux principes des despotismes orientaux où le souverain a un droit absolu sur les biens de ses sujets; que le souverain soit un, ou la moitié plus un, comme dans les démocraties, ce n'en est pas moins là une maxime détestable. Sans doute un bail de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans équi-

vaut en pratique à une tenure indéfinie. Mais l'atteinte morale au droit de propriété est grave, malgré tout. Il s'en trouve une autre dans ces améliorations qu'on exige des colons, dans cette surveillance de l'administration qu'on leur impose pendant de longues années. Sans doute, dans un pays neuf, l'État peut exiger quelques garanties qu'on n'achète pas une terre pour en attendre la plus-value sans la mettre en valeur; il a surtout ce droit lorsqu'il accorde des facilités de paiement. Mais il est dangereux de le pousser trop loin : on en arrive vite ainsi à faire diriger les exploitations des particuliers par des fonctionnaires peu compétents, comme autrefois cet intendant de Bordeaux qui prétendait interdire à Montesquieu de planter des vignes. On habitue les cultivateurs à être tenus en tutelle, on affaiblit leur esprit d'initiative, on écarte tous les hommes énergiques qui veulent avoir leurs coudées franches. Enfin l'extension démesurée d'un système de baux emphytéotiques pourrait bien n'être pas sans danger pour les budgets de pays démocratiques où les considérations électorales pèsent toujours d'un si grand poids sur les gouvernements. Sera-t-il toujours facile de faire payer ces rentes annuelles? L'opinion publique n'obligera-t-elle pas à accorder des sursis, des remises dans les années malheureuses? Ce sont toujours les finances de l'État qui souffrent le plus des expériences socialistes.

Ainsi compromis une première fois par la loi sur les terres de 1892, le droit de propriété n'a pas tardé à subir en Nouvelle-Zélande une autre et plus grave atteinte. Le gouvernement jugeant que le domaine public ne comprenait plus assez de bonnes terres, s'était déjà fait autoriser à traiter de gré à gré avec des particuliers pour leur en acheter. Une loi de 1894 lui a maintenant donné le droit d'exproprier toute personne, possédant un domaine d'un seul tenant dont l'étendue dépasse 400 hectares si la terre est propre à la culture, 800 hectares si elle est mi-agricole, mi-pastorale, 2 000 si elle n'est propre qu'à la pâture. Si le prix offert par le gouvernement n'est pas accepté, une Cour spéciale le fixe après expertise. Voilà donc un maximum imposé à l'étendue de la propriété foncière et un maximum fort peu élevé dans un pays neuf tel que la Nouvelle-Zélande, grande comme la moitié de la France et peuplée de moins de 700 000 habitans. C'est un premier pas vers le partage égal des terres. Sans doute cette loi n'est, en théorie du moins, qu'une mesure transitoire, votée pour six ans seulement. Mais qui peut garantir qu'elle ne sera pas rétablie au premier jour et peut-être aggravée? Lorsqu'une fois on a ébranlé un principe aussi fondamental que la propriété, il ne

dépend plus de ceux qui s'y étaient attaqués de le rétablir. Dans la pratique, d'ailleurs, la nouvelle loi paraît avoir déjà donné lieu à de graves abus provenant de l'immixtion de la politique dans son application.

Les autres colonies australiennes suivent l'impulsion donnée par la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Galles du Sud, en 1895, a introduit, elle aussi, le principe de l'emphytéose : les *homestead selections* que la nouvelle loi institue, sont des étendues de 512 hectares au maximum, mi-agricoles, mi-pastorales, qui sont louées d'abord pour cinq ans moyennant une rente fixée à 1 et quart pour 100 de la valeur du fonds. Au bout de ces cinq années le bail peut être transformé en bail perpétuel, la rente étant alors doublée ; en outre, — et c'est ici un pas de plus qu'en Nouvelle-Zélande. — l'occupant est tenu, en même temps qu'à certaines améliorations, à la résidence perpétuelle. L'autre trait le plus important de la loi, c'est le pouvoir accordé au gouvernement de reprendre aux *squatters* une portion des terres qui leur sont affermées, en leur accordant pour toute compensation une réduction proportionnelle de la rente qu'ils payent à l'État et une prolongation de bail pour ce qui leur est laissé. Sans avoir la même gravité que le système d'expropriation forcée établi en Nouvelle-Zélande, cette mesure n'en jette pas moins un trouble profond et une fâcheuse instabilité dans l'industrie pastorale.

Les fréquens changemens de la législation terrienne, auxquels se livrent depuis quelques années les colonies d'Australasie, sont en eux-mêmes un très grand mal. Toute œuvre agricole est une œuvre de longue haleine, nécessitant l'emploi de capitaux qui ne peuvent être amortis qu'après un grand nombre d'années ; plus que d'autres peut-être, les lois sur les terres devraient être empreintes d'un caractère de fixité presque absolue. Tant que les modifications ne s'appliquaient qu'à la manière d'aliéner le sol du domaine public, elles avaient relativement peu d'importance ; aujourd'hui qu'on prétend remanier la distribution de ce qui a déjà été vendu ou loué, l'instabilité des lois a pour conséquence l'instabilité dans la tenure du sol, ce qui est infiniment plus grave. Or depuis quinze ans la législation terrienne a été profondément remaniée trois fois en Nouvelle-Galles du Sud, autant en Victoria et en Nouvelle-Zélande, quatre fois dans le Queensland et l'Australie du Sud. « Avec ces changemens continuels, on ne peut plus rien entreprendre, me disait un jeune *squatter*, rencontré sur le paquebot qui me portait d'Australie au Cap de Bonne-Espérance ; je vais voir l'Afrique du Sud, et si le pays me paraît favorable je m'y établirai. » Voilà l'effet qu'une législation instable

mais presque toujours hostile aux grands propriétaires de troupeaux, produit sur cet élément essentiel de la prospérité de l'Australie.

Les idées qui prévalent actuellement dans ce pays au sujet de la propriété, ont été inspirées en grande partie par le désir de donner des terres à l'excès inoccupé de la population urbaine, dépourvue de capitaux suffisans pour acheter la terre au comptant. L'œuvre est déjà difficile de transformer un ouvrier en cultivateur; les colonies australiennes ne l'ont pas jugée pourtant assez compliquée; elles y ont joint une expérience socialiste de culture du sol en commun. La Nouvelle-Zélande est entrée la première dans cette voie; puis le mouvement a passé en 1893 sur le continent australien, où son caractère communiste s'est fort accentué, notamment dans Victoria et dans l'Australie du Sud. J'ai eu la bonne fortune de me trouver dans cette dernière colonie au moment où se faisait une enquête parlementaire sur les communautés créées par la loi de décembre 1893, sous le nom de *village settlements*, et j'ai pu me rendre compte des conditions dans lesquelles se poursuivait cette curieuse expérience.

La loi que je viens de citer prévoit la constitution de *village associations* devant comprendre au moins vingt personnes et auxquelles le gouvernement peut louer une étendue de terres de 64 hectares par tête, au plus; il peut, en outre, leur faire une avance maxima s'élevant à autant de fois 50 liv. st. que l'association comprend de membres. Une somme de 6 fr. 25 par hectare doit être dépensée chaque année en améliorations (*improvements*). Au bout de trois ans, l'association commencera à rembourser les avances reçues de l'État, avec les intérêts à raison de 5 pour 100 l'an; elle devra se libérer complètement en dix annuités. Chaque association sera dirigée par un *board*, comprenant au moins trois *trustees* élus par ses membres ou *villagers* et parmi eux; les différends au civil seront réglés par arbitrage; aucun membre n'aura, dans les terres louées à l'association, d'intérêt séparé et propre, en dehors du droit de possession et d'usage de la part qui peut lui être allouée par le *board of trustees*. Les réglemens qui organiseront le travail et l'existence dans les divers villages seront soumis à l'approbation du ministre des terres.

Celui-ci a d'ailleurs rédigé en personne un règlement modèle, qui a été adopté par presque toutes les associations sans changemens notables. Ce document, qui vaut d'être analysé, énumère d'abord les personnes qui ne peuvent être admises dans les *villages*, telles, par exemple, que les Asiatiques. Il n'est point interdit aux femmes de devenir membres des associations, mais,

dans la plupart des cas, elles n'ont pas été admises, et les hommes seuls participent aux délibérations. L'admission d'un nouveau membre peut être prononcée par le *board of trustees* qui a qualité aussi pour décider l'expulsion de tout villageois en cas d'insubordination, de désobéissance aux réglemens, d'absence non autorisée, etc. L'expulsé peut, toutefois, en appeler à l'assemblée générale de l'association votant à la majorité simple. En cas d'expulsion, de démission ou de décès, toute la part d'intérêt du membre disparu fait retour à l'association; l'héritage est donc supprimé ou du moins subordonné au bon vouloir des *trustees*, qui peuvent allouer un secours à la veuve ou à tel ou tel membre de la famille d'un villageois décédé, ou même leur transférer sa part. Les *trustees* sont les véritables omniarques de Fourier. Élus pour un an et rééligibles, ils sont au nombre de cinq et choisissent un président qui les convoque au moins une fois par mois. Leurs pouvoirs sont énumérés par le règlement en vingt articles et s'étendent à tout : ils sont chargés des relations de la communauté avec le gouvernement; de la direction des travaux de culture de la terre, de construction des bâtimens et autres, ainsi que de toutes les industries qu'ils jugent bon d'établir; de l'achat et de la distribution de tout ce qui est nécessaire à l'association et à l'entretien de ses membres; de la vente de ses produits. Ils dirigent et surveillent le travail des villageois, en déterminent la durée; peuvent leur interdire de se livrer à un travail, quel qu'il soit, s'ils le jugent nuisible aux intérêts de l'association; administrent ses magasins et dépôts; fixent les allocations qui seront faites aux villageois et à leurs familles sous forme de coupons à échanger contre des denrées dans les magasins; veillent à la santé publique, au maintien du bon ordre et de la discipline; ont le droit d'infliger des amendes jusqu'à concurrence de 250 francs, d'augmenter le nombre des heures de travail d'un villageois, ou de diminuer les allocations qu'il touche pour punir les infractions aux réglemens; enfin ils nomment et révoquent le secrétaire, le trésorier, le médecin de l'association et tous autres employés, et en définissent les fonctions.

Les deux tiers des bénéfices seront distribués à titre de dividende, et toujours également entre les membres de l'association. Si l'un d'eux s'est trouvé incapable de travailler pendant un certain temps, sa part n'en sera pas diminuée.

Les villageois sont tenus d'être obéissans et respectueux à l'égard des *trustees*; ils devront résider sur la portion de terrain qui leur aura été allouée par le *board of trustees*, sauf pendant les absences que celui-ci aura autorisées (un congé de quinze

jours par an est de droit) ; ils ne devront entreprendre aucun travail particulier à l'intérieur ni à l'extérieur du village, ni acheter ou vendre quoi que ce soit, sans avoir reçu l'autorisation des *trustees*. Si l'assemblée générale décide que tout ou partie des gains des villageois, qu'ils aient été faits au sein de la communauté ou en dehors, doit être versée au fonds commun, ils sont tenus d'obéir. Les effets personnels de chacun d'eux, mobilier, vêtemens, livres, ustensiles de ménage, restent leur propriété particulière, mais tous leurs outils et instrumens de production passent à l'association ; ils sont simples usagers du terrain qui leur a été alloué pour y habiter, et ne doivent pas en être considérés comme propriétaires ni même fermiers.

L'association est chargée de l'entretien des villageois : les *trustees* déterminent le nombre de coupons alloués à chacun d'eux suivant le nombre, le sexe et l'âge des membres de sa famille ; ils seront touchés tous les vendredis par les intéressés, qui recevront en échange, dans les magasins de l'association, des provisions de bouche et des vêtemens. Ces coupons leur assureront aussi des secours médicaux.

La dissolution de l'association pourra être prononcée par l'assemblée générale, à la condition que toutes les avances faites par l'État et les autres dettes, s'il y a lieu, aient été remboursées ; les terres pourront alors être partagées entre les membres.

Bien que les treize associations de village qui se sont organisées n'eussent pas plus de quinze à dix-huit mois d'existence au moment de l'enquête parlementaire d'octobre 1895, celle-ci a provoqué des révélations fort intéressantes sur les résultats de ces expériences communistes. Un fait en ressort d'abord très nettement : le déplorable état des finances de toutes les associations ; elles doivent à l'État, à des marchands, à tout le monde. Le maximum de 1 250 francs par membre, avancé par l'État, est largement dépassé ; un seul des villages ne demande pas de nouvelles avances, mais se déclare dans l'impossibilité de commencer les remboursements à l'époque prévue par la loi ; les dettes de la plus obérée des treize communautés atteignent 128 livres sterling (3 200 francs) par tête. Les supplémens d'avances demandés varient de 1 250 à 2 500 francs par villageois ; sans quoi, disent les témoins, nous serons obligés d'abandonner notre œuvre. Deux ou trois associations espèrent pouvoir s'en tirer, même si on leur refuse les avances nouvelles qu'elles réclament ; mais les termes dont se servent leurs membres, *drag through, struggle through*, indiquent que ce ne sera point sans grande peine.

Les résultats obtenus sont-ils du moins en proportion des dépenses faites? Il ne le paraît guère. Par défaut d'expérience, par manque d'union aussi entre les villageois, on a trop souvent travaillé en pure perte. Dans l'une des communautés, après avoir défriché une pièce de terre, on n'a pu s'entendre sur ce qu'il fallait y planter, et elle est restée en jachère : ailleurs, pour satisfaire tout le monde, on a essayé simultanément quantité de cultures diverses, dont la plupart n'ont pas prospéré. L'aspect des villages est, du reste, misérable ; les maisons n'ont le plus souvent que deux, ou même qu'une seule pièce. A Murtho, l'un des villages relativement prospères, le coût de l'entretien d'un adulte n'est que de 2 sh. 6 d. (3 fr. 15) par semaine, vêtements non compris, ce qui n'indique pas un *standard of life* bien élevé ; ailleurs on descend à 2 shillings (2 fr. 50). L'une des communautés est restée plusieurs mois sans viande, et cependant en Australie, même dans les grandes villes, le prix du mouton descend à 3 ou 4 pence (30 ou 40 cent.) la livre ; dans les campagnes, il est plus bas encore.

On s'explique ces déplorables résultats lorsqu'on est instruit des méthodes de travail en vogue dans les villages : « A sept heures et demie, répond le président de l'association de Gillen à la commission d'enquête, nous sonnons la trompe ; à huit heures, nous nous mettons au travail ; nous avons un quart d'heure pour fumer, entre dix et onze, puis nous dinons à midi. Le travail est repris à une heure ; à trois heures et demie, repos d'un quart d'heure, et à cinq heures nous rentrons chez nous. » C'est la journée non pas de huit heures, mais de sept heures et demie, qu'on applique ainsi, été comme hiver, à cette œuvre si étroitement dépendante des circonstances atmosphériques qu'est l'agriculture ! Le spectacle serait burlesque s'il n'était attristant. Il semble pourtant que les villageois soient parfois plus durs pour les membres de leur famille que pour eux-mêmes. A Holder, la Commission d'enquête arrivant, à six heures du matin, ne trouve personne dans les champs, qu'une femme coupant du vert pour les vaches : « Trouvez-vous bien qu'une femme soit dehors à travailler lorsque les hommes ne font rien ? demande-t-on au président de l'association. — Oh ! elle était sans doute dehors pour sa santé, » répond-il ironiquement. On constate d'ailleurs, dans ces villages, une répugnance générale à admettre les femmes à délibérer, bien qu'une campagne ardente et couronnée de succès ait été menée l'année précédente pour leur accorder les droits politiques dans cette colonie même de l'Australie du Sud.

Avec les mauvaises méthodes de travail, le manque d'entente

entre les membres est la principale cause de l'insuccès de ces associations communistes : le despotisme des *trustees* organisé par les règlements a été tempéré par de petites révolutions ; telle communauté a eu quatre présidents en quinze mois ; rarement les *trustees* sont arrivés au terme de leur mandat. Souvent on ne s'en est pas tenu aux discussions, mais des rixes, des agressions ont eu lieu sans qu'on pût obtenir le châtement des coupables. « Votre agresseur a-t-il été puni ? demande-t-on à un *trustee* du village de Holder, assailli pendant qu'il travaillait. — Non. Beaucoup de villageois croient que la justice ne peut les atteindre ici et qu'il n'y a aucun recours. — Pensent-ils donc qu'ils peuvent commettre des agressions ou même des meurtres impunément ? — Oui. — Pourquoi ne vous êtes-vous pas plaint, conformément au règlement ? — J'ai été attaqué par un autre *trustee*, et j'aurais eu trois *trustees* sur cinq contre moi. » Le même témoin raconte qu'un villageois ayant été assailli et ayant eu un membre brisé, les *trustees* ont décidé son expulsion, mais l'assemblée générale a refusé de la voter ; nombreux ont été les autres cas de violence dans ce village ; partout il y en a, du reste, et partout la justice est aussi boiteuse. A Lyrup, ce sont des vols qui restent impunis, quoique les voleurs eussent été arrêtés. Les expulsions très nombreuses semblent, au contraire, avoir été prononcées pour des motifs futiles, parce que certains membres ne partageaient pas la manière de voir du parti dominant. Les départs volontaires ont été plus fréquents encore ; l'un des villages n'a plus que 9 membres au lieu de 23 ; un autre s'est scindé en deux portions, qui n'ont ensemble que 49 membres au lieu de 67 à l'origine ; un troisième est tombé de 100 à 65.

L'expérience a donc été triste, mais concluante. En présence de l'impossibilité d'obtenir un travail régulier et de maintenir l'ordre dans ces communautés, dont la plus vaste ne compte pourtant que 100 associés et 350 habitans en tout, il s'est formé dans chacune d'elles un parti individualiste, composé surtout de ceux qui ont quelque connaissance de l'agriculture, tandis que les anciens ouvriers des villes, les *mechanics*, restent en grande partie communistes. « J'étais un partisan de la coopération socialiste, déclare un témoin, mais, depuis, j'ai passé six mois ici ; le régime actuel ne vaut rien. » Et de toutes parts des villageois déclarent que le système est pourri, que jamais on ne réussira dans cette voie, que l'application de la journée de huit heures est absurde. « Étiez-vous communiste quand vous êtes arrivé ici ? demande-t-on à l'un des habitans du village de Pyap. — J'étais un grand partisan de la terre pour le peuple (*the land for the*

people). Je croyais que nous allions être comme frères et sœurs. — Cela a-t-il marché? — Non, j'ai vu que cela ne pouvait pas marcher. — Croyez-vous à « la terre pour le peuple » maintenant? — Non, je crois à la terre pour moi. » Et le témoin demande qu'on répartisse la terre en lots individuels.

Il en coûte au gouvernement de l'Australie du Sud de se résigner à l'insuccès définitif de ces communautés de villages auxquelles on avait pompeusement donné les noms des divers membres du ministère qui les a instituées. Aussi se préparait-on à modifier la loi qui les régit, à porter à 100 livres sterling par tête l'avance maximum de l'Etat, à soumettre les associations à la surveillance étroite du ministre des terres, qui aurait le pouvoir de révoquer les *trustees* et d'expulser les villageois. Mais ceux-ci montrent la plus grande répugnance à laisser l'État s'immiscer dans leurs affaires. Tout fait prévoir que, malgré les modifications qu'on pourra y apporter, l'expérience échouera définitivement, comme elle a échoué, en somme, en Nouvelle-Zélande, sous une forme moins caractérisée, comme elle échoue aussi en Victoria, où les membres de ces associations sont fort redoutés de tous leurs voisins à cause de leurs habitudes de maraudage.

A côté des expériences communistes de culture du sol, on a tenté de favoriser la petite propriété individuelle en donnant aux agriculteurs de plus grandes facilités pour emprunter. Le besoin d'institutions de crédit foncier se fait certes vivement sentir dans les colonies australiennes; les banques ordinaires s'y étaient, dans les dernières années, livrées, avec la plus grande exagération, aux prêts sur hypothèques, pour lesquels elles ne sont point faites, et il en était résulté la catastrophe financière de 1893 sur le continent australien, ainsi que le désastre plus récent de la Banque de Nouvelle-Zélande. Ces opérations sont très délicates dans des colonies où les terres ont été l'objet d'énormes spéculations qui en ont artificiellement enflé la valeur, et où l'existence d'un grand nombre de terres encore vacantes rend très difficile, en cas de vente forcée d'une propriété, d'en retirer une somme en proportion avec les améliorations qui y ont été effectuées. Néanmoins, c'est l'État qui veut encore se charger de cette œuvre d'autant plus périlleuse pour lui qu'il se voit sans cesse entraîné à céder à des considérations électorales dans l'application. La Nouvelle-Zélande est la seule colonie qui ait voté jusqu'à présent une loi organisant ce crédit foncier par l'État : en 1894, le gouvernement a reçu l'autorisation d'avancer aux colons des sommes ne devant pas dépasser les trois cinquièmes de la valeur de leur propriété, ni 62500 francs en tout; ces sommes sont rembour-

sables en trente-six annuités de 6 pour 100, intérêt et amortissement compris. 75 millions de francs devaient être empruntés à cet effet; la moitié le fut au printemps de 1895, et il y a un an, à l'ouverture de la session parlementaire, 10 millions avaient déjà été prêtés. Malgré cela, « beaucoup de colons, dit le discours d'ouverture du gouverneur, se plaignent que leurs demandes d'emprunt n'aient pas été prises en considération, comme elles auraient dû l'être. Toutefois la manière d'appliquer la loi ne dépend pas de mes ministres. Vous voudrez bien, j'espère, considérer sérieusement cette question. » Ceci veut dire évidemment qu'on compte se montrer plus coulant sur les conditions exigées pour être admis à recevoir des avances, et plus complaisant dans les évaluations des propriétés. Si récente que soit la loi, on peut déjà prévoir que les finances néo-zélandaises n'en seront guère améliorées. Les autres colonies s'appêtent cependant à suivre cet exemple; dans l'Australie du Sud, le gouvernement voulait même fonder une banque d'État qui aurait été à la fois crédit foncier, caisse d'épargne et banque d'émission (1). Les grands réformateurs ne jugent jamais les questions assez compliquées et greffent sans cesse projets sur projets; ceux du gouvernement sud-australien ont rencontré une grande opposition à la Chambre et n'ont pu être votés.

Le mouvement que toutes ces innovations en matière de législation terrienne prétendent favoriser, la transformation en agriculteurs de l'excès inoccupé des habitans des villes, est, certes, digne de l'être. Il ne faut pas se dissimuler toutefois que c'est une œuvre très difficile en toutes circonstances de faire un agriculteur d'un ouvrier des villes, surtout d'un ouvrier australasien, plus exigeant qu'aucun autre et qu'hypnotise le dogme des huit heures de travail. J'ai entendu bien souvent vanter à l'étranger le régime de la petite propriété française, mais il m'a semblé qu'on s'y rendait bien peu compte des habitudes de travail prolongé, de sobriété, d'économie des moyens et petits cultivateurs de notre pays; l'idée d'appliquer à leur tâche la mesure uniforme des sept heures et demie de travail des villageois communistes de l'Australie du Sud ne leur serait assurément pas venue à l'esprit. Mais les idées hostiles au droit de propriété, au développement desquelles elle a servi de prétexte, et l'instabilité qui s'en est suivie, ont rendu tout à fait néfaste cette tentative de transformer des travailleurs urbains en agriculteurs. On n'a point satisfait ceux dont on voulait assurer le bonheur; on a mécontenté, inquieté,

(1) Le papier-monnaie d'État existe déjà dans le Queensland.

et l'on commence à faire fuir les grands propriétaires qui ont fait jusqu'à présent la prospérité des colonies; par contre-coup, on a atteint ces sans-travail mêmes qu'on voulait soulager. Un grand capitaliste ne me disait-il pas à Wellington, en Nouvelle-Zélande, qu'il avait renoncé à faire exécuter, dans une de ses propriétés, des travaux de drainage susceptibles d'occuper plus de cent hommes pendant plusieurs semaines, parce qu'on allait prochainement l'exproprier pour répartir son domaine en un grand nombre de petits lots?

IV

Tout en s'efforçant d'en diminuer le nombre, les gouvernemens australasiens n'ont pas négligé de s'occuper des ouvriers des villes. Ceux-ci avaient cependant veillé à leurs intérêts d'eux-mêmes, et les métiers où la journée de huit heures n'est pas en usage sont rares. N'ayant pas légiféré à ce sujet, les gouvernemens ont du moins donné une consécration légale à la fête annuelle que les Trade-Unions célèbrent en l'honneur de la journée de travail « normale ». Cette fête n'a pas lieu en Australie le 1^{er} mai, ni à la même date dans toutes les colonies. J'y assistai à Sydney le 7 octobre 1895. Tous les établissemens officiels étaient fermés ce jour-là, même les bureaux de poste à partir de 9 heures du matin; les boutiques l'étaient également. C'était du reste une véritable fête, non une journée de manifestations. Le trait le plus caractéristique en fut la procession des syndicats, dans George Street, la grande artère de la ville : une interminable série d'énormes panneaux de toile, portés par douze hommes, couverts de figures allégoriques, avec les noms des corps de métier et des inscriptions de circonstance : « Huit heures de travail, de loisirs, de repos »; — « Unis nous tenons ferme, divisés nous tombons »; — « Unis pour protester, non pour nuire » (ceci pour les métiers qui n'avaient pas encore obtenu la journée de huit heures). Quelques chars aussi, avec tableaux vivans symboliques; en tête l'un des principaux chefs des syndicats, assez mal à son aise sur un cheval, précédé de trois personnages accoutrés en gendarmes; de place en place, d'autres chefs, ceints d'écharpes et d'insignes divers. L'ensemble était loin de valoir les cortèges du même genre en Europe ou en Amérique; mais en ce pays sans armée, où l'on ne voit jamais d'uniformes, où les parades sont rares, beaucoup de monde se pressait au passage du cortège; les enfans le précédaient ou l'accompagnaient comme ils font chez nous des troupes. La foule, très calme comme en tout pays anglo-saxon, approu-

vait sans bruit, riait, applaudissait fort rarement. Une seule fois elle se réchauffa un peu, c'était au passage d'un char symbolique sur lequel, d'un côté, un ouvrier ébéniste blanc travaillait posément à un meuble, tandis que de l'autre un individu déguisé en Chinois, sa longue tresse enroulée sur le sommet de la tête, se démenait comme un diable. Au-dessus était inscrit en grosses lettres : « Quel est votre homme ? » A l'accueil de la foule, on comprenait combien est intense l'animosité que la crainte d'une concurrence « déloyale », plus encore que la haine de race, inspire aux colons d'Australie contre les « Mongols ».

Les lois ouvrières ont donc surtout porté sur le travail des femmes et des enfans : c'est en Nouvelle-Zélande qu'on peut encore, sur ce point, se rendre le mieux compte des tendances dominantes en Australasie : « Sous bien des rapports, dit, avec orgueil, *the official Year Book of New Zealand*, nos lois sur le travail sont en avance sur la législation existante ailleurs... » Étudions donc ces lois, puisque c'est des antipodes aujourd'hui que nous vient la lumière.

Le travail des enfans au-dessous de 14 ans est absolument interdit : tant qu'ils n'ont pas 16 ans ils doivent justifier, pour pouvoir travailler, que leur instruction atteint un certain niveau. Aucune femme ni aucun enfant âgé de moins de 16 ans ne peut être employé pendant plus de huit heures par jour, ni entre 6 heures du soir et 8 heures du matin dans aucun atelier ou manufacture (*workroom or factory*), et ces mots s'entendent de tout bureau, bâtiment ou lieu quelconque où travaillent plus de deux personnes salariées ; les blanchisseries, boulangeries, laiteries, sont comprises parmi les manufactures, ce terme étant entendu dans son sens le plus large. Le travail du dimanche est interdit, et, en outre, comme le dimanche anglo-saxon est un triste jour de fête, toutes les femmes et les jeunes gens de moins de 18 ans doivent avoir au moins un demi-jour de congé par semaine. Par les lois de 1892 et 1894, cette prescription a été étendue aux boutiques et magasins de vente au détail : le travail des femmes et jeunes gens y est limité à neuf heures et demie par jour, repas compris, sauf un jour par semaine où il peut durer deux heures de plus. Depuis 1894, l'après-midi de congé accordée aux employés est la même pour tous, sauf dans quelques commerces spéciaux, et est déterminée par les autorités locales. Ce jour-là, tous les magasins et boutiques doivent être fermés à 1 heure ; sont exemptées les boutiques tenues par des Européens où eux et leurs enfans sont seuls employés et où l'on se livre à quelques commerces spéciaux : fruiterie, pâtisserie, etc.

Toutes ces minuties, au milieu desquelles sont perdues quelques bonnes mesures, constituent au premier chef ce que l'on a si bien appelé *grand motherly legislation*, législation de grand'mère. Son premier inconvénient, c'est son manque d'élasticité. Malgré les vingt ou quarante jours où un travail supplémentaire de trois heures est permis, bien des industries, — notamment celle des confections, — qui comportent des alternances de morte-saison et de travaux pressés, en sont extrêmement gênées. Elle donne lieu à des tracasseries sans nombre. On est unanime surtout à se plaindre du *shops and shop's assistants act*, loi sur les magasins de vente au détail. La permission de vendre des fruits et des gâteaux, mais non des légumes ou du pain, pendant la demi-journée de congé, a donné lieu à des discussions byzantines sur la nature de quelques produits tels que les tomates, d'autant que les mêmes commerçans sont parfois boulangers et pâtisseries, vendeurs de fruits et de légumes. On les oblige à faire disparaître de leurs étalages celles des denrées dont la vente est interdite. Un commerçant me racontait qu'il avait eu de sérieux ennuis parce que les fenêtres du premier étage de son magasin étaient ouvertes pendant le demi-congé pour cause de réparation. Ce sont là de petits faits, mais c'est leur accumulation qui rend insupportables à tous ces lois insuffisamment mûries et tracassières, qui finissent par décourager le commerce et l'industrie.

Malgré elles d'ailleurs et malgré les mesures plus ou moins semblables adoptées par les autres colonies d'Australasie, on n'en retrouve pas moins dans les grandes villes, à Melbourne surtout, d'effroyables misères et tous les excès du *sweating system*, exactement comme dans l'*East-End* de Londres. Il sévit surtout dans les industries de la confection et de l'ébénisterie, où se pratique en grand le travail à la tâche à domicile. Chose curieuse, lorsqu'on a entendu les déclamations des démagogues contre la grande industrie et ces « bagnes » que sont les vastes ateliers ! le gouvernement de Victoria a cru devoir proposer, pour remédier au mal, d'interdire le travail à domicile dans un grand nombre de cas, et d'obliger à le concentrer dans des manufactures. On espère ainsi supprimer la concurrence que font aux ouvrières dont les travaux d'aiguille sont le seul gagne-pain, celles qui ne cherchent en s'y livrant qu'à se procurer un superflu. On y arrivera sans doute ainsi, mais ne craint-on pas de priver aussi de tout moyen d'existence des femmes qui sont obligées de rester chez elles pour veiller sur des enfans en bas âge et qui ne pourront plus travailler ? Ce même *anti-sweating bill* contient aussi des dispositions draconiennes à l'égard des Chinois dont la concurrence est l'une

des principales causes des bas salaires dans l'ébénisterie. Tout local où travaille même un seul Chinois est considéré comme une manufacture et tombe sous le coup des réglemens qui les concerne. On espère ainsi élever le *standard of life* des Célestes, et par suite leurs salaires; de plus il leur est interdit de travailler, fût-ce à domicile, entre 5 heures du soir et 7 heures du matin. Arrivera-t-on ainsi à supprimer le *sweating*? Il est à craindre que non, car les causes profondes du mal sont dans l'énorme afflux d'immigrans de toute sorte qui se sont précipités à Melbourne depuis la découverte de l'or, et particulièrement pendant le *boom*, la période d'énorme spéculation, de 1880 à 1890 où cette ville a passé de 282 000 à 490 000 habitans. Dénués d'habileté professionnelle, *unskilled workers* pour la plupart, ces nouveaux venus ont dû se réfugier dans les métiers qui exigent peu ou point d'apprentissage et s'y font une effroyable concurrence. Le mal existe d'ailleurs aussi bien dans les professions libérales: un médecin français, qui est aujourd'hui l'un des premiers de Melbourne, ne me disait-il pas que certains de ses collègues en étaient arrivés à soigner leurs cliens, auxquels ils fournissaient encore les médicamens, moyennant un abonnement de 6 *pence* (63 centimes) par semaine! Croire qu'il sera possible de faire disparaître en un jour, par une législation hâtive, les conséquences malheureuses de l'exagération de la population urbaine dans ce pays sans grande industrie, c'est se faire de singulières illusions sur la puissance des lois.

Le régime fiscal des colonies australiennes porte, comme les lois sur le travail et sur les terres, la marque de l'esprit avancé de leurs gouvernemens. Aux droits de douane, aux locations et ventes de terres domaniales, aux recettes des divers services publics — postes, chemins de fer de l'État et autres, qui avaient longtemps formé, avec des droits de succession et quelques autres taxes indirectes, la presque totalité des revenus de l'État — sont venus se joindre, depuis quinze ans, des impôts directs; l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu existent dans les plus importantes des colonies australiennes. Ce qui les caractérise, c'est l'application du principe progressif et surtout les nombreuses exemptions. Tous les revenus inférieurs à 5 000 francs sont exemptés d'impôt en Australie du Sud et à Victoria; tous ceux au-dessous de 7 500 en Nouvelle-Galles et Nouvelle-Zélande. Pour l'impôt foncier, les exemptions dans cette dernière colonie s'appliquent à tout propriétaire ne possédant pas plus de 12 500 francs de biens fonds; les hypothèques sont déduites de la valeur du fonds, tandis que les créances hypothécaires y sont ajoutées. Sur 90 000 proprié-

taires de la colonie, 12 000 seulement paient ainsi l'impôt foncier, et les publications officielles s'en félicitent hautement. De même l'introduction toute récente (1895) des impôts foncier et sur le revenu en Nouvelle-Galles du Sud, avec les mêmes exemptions à peu de chose près qu'en Nouvelle-Zélande, ne doit atteindre que 60 000 contribuables dans ce pays de 1 200 000 habitans. C'est un singulier principe, dans une démocratie, que de vouloir exempter d'impôts la grande majorité des électeurs et les soustraire ainsi à toute responsabilité. Les véritables indigens devraient seuls être dispensés de contribuer aux charges publiques. La seule base rationnelle d'un régime électif doit être *no representation without taxation*, pas de représentation sans taxation : c'est le corollaire nécessaire et tout aussi juste du fameux principe *no taxation without representation* au nom duquel s'étaient soulevées les colonies anglaises d'Amérique.

Les taxes successorales, beaucoup plus anciennes que les impôts dont nous venons de parler, revêtent en Australie ce caractère curieux d'être hautement progressives en raison de la valeur de la succession tout en ne variant pas ou presque pas avec le degré de parenté. En Nouvelle-Galles, où l'impôt est le plus modéré, il est de 1 pour 100 au-dessous de 125 000 francs, atteint 4 pour 100 à 625 000 et monte à 5 pour 100 au-dessus de 1 250 000 même en ligne directe. A Victoria, de 2 pour 100 au-dessous de 175 000 francs, il passe à 4 pour 100 pour 250 000, puis croît graduellement jusqu'à 7 pour 100 pour 1 million et 10 pour 100 au-dessus de 2 millions et demi. Les veuves et les enfans paient seuls demi-droit si la succession est inférieure à 1 250 000 francs. Dans l'Australie du Sud, le taux de 5 pour 100 en ligne directe est déjà atteint à 175 000 francs, celui de 7 et demi pour 100 à 1 million, 10 pour 100 à 5 millions seulement. En dehors de la ligne directe, les successions sont frappées de 5 pour 100 au-dessus de 50 000 francs, de 7 pour 100 au-dessus de 125 000, de 10 pour 100 à 500 000. Il y a là une tendance tout à fait hostile au principe même de l'héritage.

Le respect des traditions ne saurait arrêter les colonies australiennes dans la voie des innovations hasardeuses : elles semblent croire qu'elles ont pour mission de guider le monde vers le progrès. Maintes innovations petites et grandes y sont promises, non seulement par des individualités sans mandat, mais par les gouvernemens eux-mêmes. Celui de la Nouvelle-Zélande s'appretait l'été dernier à déposer un *Fair Rent bill*, un projet de loi instituant des cours spéciales auxquelles les fermiers pourraient demander la réduction de leurs fermages ; la fixation des

salaires des médecins par la loi, l'interdiction de toute poursuite pour dettes au-dessous de 500 francs, la journée de huit heures obligatoire pour les adultes, de plus grandes facilités pour le divorce, voilà ce que promettent divers ministres.

La plupart des lois aventureuses que nous avons passées en revue ne datent que d'un très petit nombre d'années; les idées socialistes qui couvaient depuis longtemps en Australie et s'y faisaient jour peu à peu ont vu leur puissance fort augmentée à la suite de la grave crise financière de 1892-1893, due aux excès de spéculation qui l'avaient précédée. Quelques expériences, comme celles de culture communiste, sont cependant déjà jugées. L'ensemble de cette législation ne peut encore l'être complètement, mais son hostilité contre le capital est certes l'une des causes qui contribuent le plus à maintenir l'Australie dans un état de dépression économique.

V

La hardiesse des colons australiens en matière sociale, leur dédain pour les traditions, — les préjugés, diraient-ils plutôt, — de la vieille Europe, les a encore entraînés dans un autre champ d'innovations : ils ont accueilli le féminisme avec autant d'ardeur que le socialisme. La Nouvelle-Zélande en 1893, l'Australie du Sud en 1895 ont accordé aux femmes les droits électoraux politiques, et il s'écoulera sans doute peu d'années avant que les autres colonies n'aient fait de même. Avec quelques États de l'Union américaine, le Colorado, le Wyoming, l'Utah, les deux colonies que nous venons de citer sont les seuls pays où les femmes aient le droit de vote à toutes les élections.

Cette émancipation politique surprend plus en Australasie qu'en Amérique : dans le Nouveau Monde, on est si habitué à voir la femme absolument libre, elle concourt avec l'homme pour l'exercice de tant de professions, que, si opposé qu'on puisse être en principe au suffrage des femmes, on n'est point choqué, d'abord, de les voir l'exercer. En Australasie, la situation de la femme se rapproche beaucoup plus de ce qu'elle est en Angleterre que de celle où elle se trouve en Amérique : plus libre que sur le continent européen, elle l'est moins absolument qu'aux États-Unis. La loi ici a quelque peu devancé les mœurs, comme c'est souvent le cas aux antipodes et dans tous les pays où des politiciens de profession occupent la scène, cherchent à étonner les spectateurs, et surtout à satisfaire les plus bruyans d'entre eux.

Si certains groupes s'agitaient avec véhémence et réclamaient à grands cris l'extension de l'électorat aux femmes dans les colonies qui l'ont adopté, comme ils le font encore dans celles qui ne s'y sont pas décidées jusqu'à présent, la masse du public, et du public féminin surtout, ne tient nullement à cette réforme. Dans les classes supérieures, l'indifférence des femmes est complète à ce sujet. J'ai pu en parler avec un grand nombre d'entre elles, à Melbourne, à Sydney, en Nouvelle-Zélande; elles m'ont répondu, sans exception, qu'elles ne se souciaient nullement du droit de vote. Dans les classes populaires, et surtout dans la petite bourgeoisie, un certain nombre y attache sans doute plus d'intérêt, mais, de l'avis de tous, les seules qui tiennent véritablement à l'émancipation politique, ce sont les femmes de lettres, les professeurs, institutrices; et encore, m'a-t-on dit souvent, celles qui sont séparées de leur mari, dont la vie privée est malheureuse, dont le caractère est aigri. C'est naturellement ce groupe qui se fait entendre; la grande masse reste silencieuse précisément parce qu'elle est indifférente.

Au fond, tout ce mouvement féministe n'est guère qu'un vaste *humbug*, imaginé par des politiciens en quête d'agitations toujours renouvelées, des déclassés et des cerveaux brûlés, mais qui dispose en Australie de deux soutiens puissans. Le premier est le parti ouvrier, parce que les extrêmes de la démocratie confondent toujours les mots changement et réforme, et aussi parce que les femmes des classes ouvrières, entièrement dénuées d'éducation politique, voteront dans le même sens que leurs maris, pensent les chefs des syndicats, tandis que la plupart de celles des hautes classes s'abstiendront. Le second soutien du mouvement, qu'on retrouve très puissant en Amérique, en Angleterre, en tout pays anglo-saxon, c'est le parti de la tempérance, ou plutôt de la prohibition, qui rêve la suppression complète du commerce des boissons alcooliques, et auquel le concours des femmes est absolument acquis. Si les femmes des classes moyennes et inférieures se désintéressent moins que celles des classes supérieures de l'obtention du droit de vote, si surtout un grand nombre en usent aujourd'hui qu'il leur a été conféré, c'est parce qu'elles sentent agir vivement autour d'elles, sur leurs pères, leurs maris, leurs frères, l'influence néfaste de l'alcool et qu'elles sont les premières à en souffrir, elles et leurs enfans.

En effet, si les femmes ne désirent pas vivement être admises à l'électorat en Australie, — et cela est incontestable pour tout observateur de bonne foi, — elles se servent cependant de leurs droits avec assez d'ardeur une fois qu'ils leur ont été donnés :

aux élections du 28 novembre 1893 en Nouvelle-Zélande, les premières et jusqu'à présent les seules faites dans cette colonie sous le nouveau régime électoral, sur 139 915 femmes majeures, 109 461, soit 78,2 pour 100 s'étaient fait inscrire sur les listes électorales (1), et 90 290 ou 64,5 pour 100 avaient pris part au vote. La proportion des hommes ayant voté était un peu plus forte, 72,2 pour 100. La question de la vente des liqueurs alcooliques avait joué un très grand rôle dans la campagne électorale, et le parlement issu, de cette élection, a voté des lois nouvelles réglementant plus sévèrement le commerce des spiritueux. Le parti prohibitionniste a donc obtenu une partie des résultats qu'il désirait et continue dans les autres colonies à soutenir le mouvement féministe.

Si important qu'il puisse être de mettre un frein au fléau de l'alcoolisme, il est cependant grave d'opérer une réforme sociale et politique aussi profonde que l'admission des femmes à l'électorat, non pour ce qu'elle vaut en elle-même, mais pour des causes accessoires. Le parti prohibitionniste et le parti ouvrier, sans l'appui desquels les femmes attendraient longtemps encore leurs droits politiques, n'ont vu dans ce changement qu'un moyen de procurer un plus grand nombre de sectateurs aux causes qu'ils soutenaient. C'est bien là un exemple du plus grand mal des États modernes : la subordination de toutes choses à l'intérêt électoral ; le vote des mesures les plus graves, sans considérer leurs qualités intrinsèques et leurs conséquences futures, simplement pour les résultats immédiats qu'on en peut attendre, pour les voix qu'elles peuvent valoir aux partis qui les ont soutenues.

Cette ardeur même des femmes en faveur de la prohibition de l'alcool, qui leur a valu les sympathies du *temperance party*, ne provient-elle pas elle-même des penchans de leur nature qui rendent précisément le moins désirable leur participation au gouvernement ? N'est-elle pas un témoignage de leur tendance à se décider non d'après des raisonnemens, mais d'après des sentimens, à aller par suite aux extrêmes, à n'admettre aucun terme moyen ? N'est-elle pas surtout une preuve de la faveur avec laquelle elles envisagent la *grand motherly legislation*, la « législation de grand'mère » qui voudrait protéger les hommes contre tout danger et toute tentation, les enfermer dans un réseau de prescriptions minutieuses rappelant les soins, la surveillance de tous les instans dont ont été entourées les premières années de

(1) En Australasie, tout nouvel électeur doit demander son inscription, qui n'est pas faite d'office ; en certaines colonies, il faut même se faire réinscrire tous les trois ans, ou chaque année.

leur vie. Les femmes élèvent des enfans qui voteront plus tard, pourquoi ne voteraient-elles pas elles-mêmes? ai-je souvent entendu dire en Australie. N'est-ce pas précisément parce qu'en appliquant au gouvernement des hommes les principes qui dirigent l'éducation des enfans en bas âge, on n'arriverait qu'à affaiblir l'initiative, l'énergie individuelle, les qualités vraiment viriles, que le suffrage féminin est au contraire dangereux? « Les gens de ce pays sont incapables de rien faire sans l'État », me disait déjà avec une nuance de dédain un Américain avec lequel je voyageais en Nouvelle-Zélande. Les élections de 1893, où les femmes ont voté pour la première fois, n'ont fait que fortifier le ministère socialiste qui gouverne cette colonie.

Il y a de curieuses contradictions chez les promoteurs du mouvement féministe. Ce sont gens « avancés » qui ont sans cesse à la bouche le grand nom de Darwin et la théorie de l'évolution. Pourquoi prétendent-ils alors faire en un seul jour de la femme l'égale de l'homme, alors que sa position subordonnée pendant des séries de siècles, — si ce n'est sa nature originelle, — en a fait une créature fort différente. En Nouvelle-Zélande, on fonde aujourd'hui des ligues pour l'éducation politique des femmes, qui est nulle dans les classes inférieures, disait la présidente de l'une d'elles, femme d'un ancien ministre grand partisan de la réforme. N'eût-il pas mieux valu essayer de commencer cette éducation avant de leur mettre entre les mains un bulletin de vote? Il est étrange aussi que les mêmes groupes qui préconisent l'assimilation des deux sexes et réclament, outre l'électorat, l'éligibilité des femmes et leur admission à toutes les professions, protestent d'autre part contre leur emploi dans les manufactures non seulement parce que ce travail est nuisible à leur santé, mais parce qu'il les empêche de vaquer aux soins du ménage et détruit le foyer familial. Une simple ouvrière aura cependant moins de préoccupations, une fois son travail terminé, qu'une femme député, médecin ou avocat. D'ailleurs la nature ne permet pas à la femme, comme à l'homme, d'assurer la conservation de l'espèce en exerçant un métier avec continuité. La femme n'est pas inférieure à l'homme, soit; mais elle est différente, c'est-à-dire inférieure par certains côtés et supérieure par d'autres. Qu'on laisse donc son activité s'exercer dans la sphère où cette supériorité est démontrée.

Ainsi que nous l'avons dit, les lois ont devancé les mœurs en Australasie et la proportion des femmes qui travaillent en dehors de leur ménage y est moindre qu'en Amérique. D'après le recensement de 1891, sur une population féminine totale de 1 440 000 personnes,

dont 1 060 000 âgées de plus de 15 ans, 318 000 étaient classées comme gagnant leur vie (*bread winners*); 133 000 d'entre elles étaient rangées dans la catégorie des domestiques; 70 000 étaient ouvrières; 37 000, employées à des travaux agricoles; 33 000 exerçaient des professions libérales; 23 000 appartenaient à la classe commerçante comme patronnes ou employées; 22 000 se livraient à des métiers divers. Nous ne possédons malheureusement de renseignemens relatifs aux occupations des femmes à des époques antérieures que pour la seule colonie de la Nouvelle-Galles du Sud; elles peuvent néanmoins donner une idée du mouvement qui les porte de plus en plus à se créer une situation indépendante. Le nombre total des femmes néo-galloises était de 337 000 en 1881, de 515 000 en 1891; il avait ainsi augmenté d'un peu plus de moitié; le nombre des femmes gagnant leur vie avait dans le même temps presque doublé, passant de 48 963 à 89 502. L'augmentation la plus remarquable était celle qui se manifestait dans les professions libérales, qui occupaient 4 288 femmes en 1881 et 10 402 en 1891. C'est de ce côté surtout que le féminisme tend à les pousser.

Parallèlement à ce mouvement, il s'en produit un autre très significatif : le retard de l'âge du mariage. En 1883 la proportion des jeunes mariées mineures était en Nouvelle-Galles du Sud de 28,17 pour 100; en 1892, elle était tombée à 23,55. Le même fait se retrouve en Victoria : pendant la période de 1881 à 1890, la proportion moyenne des jeunes mariées au-dessous de 21 ans avait été de 21 pour 100, et pour celles de 21 à 25 ans, de 43,2 pour 100. En 1893, les chiffres correspondans n'étaient que de 17,4 et 39,8. Dans la Nouvelle-Zélande enfin, où les mariées mineures formaient 29,4 pour 100 du total en 1882, elles ne comptaient plus que pour 19,7 en 1893. Lorsque la femme gagne sa vie par elle-même et que les mœurs laissent à la jeune fille une grande indépendance, elle a moins de hâte de se marier. Souvent, d'ailleurs, le mariage la forcerait à renoncer à sa position. « J'occupe huit jeunes filles de 20 à 25 ans, me disait un commerçant en Nouvelle-Zélande; elles gagnent de 25 à 30 francs par semaine; pas une seule n'est fiancée, et en Australasie comme en Angleterre les fiançailles sont souvent longues; si elles se mariaient, je ne pourrais les garder; du reste, pourquoi se presseraient-elles : elles gagnent aisément leur vie et sont parfaitement indépendantes? » Pourquoi se presseraient-elles en effet? Seulement, se mariant tard, leurs enfans seront moins nombreux. Sans doute il ne faut pas sacrifier l'indépendance de la femme ni lui interdire toute occupation étrangère aux soins du ménage dans

l'unique dessein de rendre la natalité plus forte. Mais il ne convient pas non plus d'exagérer une tendance qui, légitime et conforme à la marche de la civilisation si elle est contenue dans de justes limites, deviendrait fort dangereuse si elle était exagérée. Or c'est cette exagération que produit inévitablement le féminisme à outrance.

L'égalité des sexes est une expérience sociale de plus pour les colonies australiennes : elles n'hésitent devant aucune. Si elles méprisent les errements du vieux monde, elles devraient cependant ne pas oublier que leur propre grandeur, la prospérité économique qu'elles ont si rapidement atteinte, leur est venue de l'initiative individuelle, de l'énergie de leurs colons, de ces qualités qu'elles ne peuvent qu'énervier en plaçant tous les citoyens sous la tutelle efféminante de l'État, et qui leur permettraient assurément de surmonter la crise où des exagérations de spéculation les ont jetées depuis quelques années. On voudrait espérer que toute cette législation aventureuse n'est qu'une maladie passagère due à une croissance trop hâtive, et que le bon sens pratique de la race anglo-saxonne empêchera l'Australasie de s'engager plus avant dans cette voie. Si elle le faisait, si elle compromettrait gravement ainsi son avenir, l'Europe sera peut-être du moins instruite par son exemple : c'est pourquoi nous avons cru qu'il n'était pas sans quelque intérêt d'étudier les expériences sociales auxquelles on se livre aux antipodes.

PIERRE LEROY-BEAULIEU.

UN

PRÉJUGÉ CONTRE LA MÉMOIRE

LA MÉMOIRE ET L'INTELLIGENCE

Il est d'usage de traiter les « bonnes mémoires » avec un certain dédain ; nous ne les admirons jamais sans quelque ironie ou quelque pitié. Autre signe du même sentiment : les louanges ou les critiques qu'on adresse à notre mémoire nous laissent assez froids ; quand c'est d'elle qu'il s'agit, notre amour-propre n'est pas à vif ; nous ne sommes jamais ni très flattés ni très humiliés. Autre signe encore : nous parlons sans embarras de notre mémoire ; nous déclarons sans pudeur qu'elle est bonne et nous avouons sans honte qu'elle est mauvaise, nous nous en vanterions volontiers ; « tout le monde se plaint de sa mémoire, » ce qui prouve qu'on ne tient pas outre mesure à exceller par là. Il me semble que ce dédain est un peu aveugle ; il me semble que nous devrions être aussi fiers des qualités de notre mémoire que de nos qualités les plus brillantes ; ou, pour parler plus exactement, il me semble que nos qualités les plus brillantes se ramèneraient facilement à des qualités de la mémoire ; et je le voudrais montrer sur quelques-unes d'entre elles ; mais surtout je crois que la plus précieuse des qualités, le « jugement » ou la justesse d'esprit dépend de la mémoire, qu'il n'y a pas d'esprit juste sans une mémoire riche, tenace, fidèle et prompte, qu'on ne juge bien que si on se souvient bien.

d'une personnalité marquante, d'un caractère ardent et combatif, d'un talent original et puissant, en même temps qu'un peu déséquilibré, il est devenu surtout antimoral, antireligieux, presque anarchiste. La réaction contre le radicalisme pieux et vertueux du milieu environnant a été poussée à l'extrême; le roman naturaliste suédois est allé tout droit jusqu'à la révolte contre tout principe social et moral capable d'imposer une contrainte au penchant naturel.

Des excès mêmes de cette tendance est résultée une réaction idéaliste. L'apothéose des sens et des instincts a fait renaître le besoin des choses de l'âme, la curiosité des phénomènes supérieurs de la vie morale. Le parti pris de mépriser tout idéal a disparu pour faire place à des préoccupations psychologiques et morales, au dessein de relever l'être humain à ses propres yeux, de le montrer moins esclave de ses sens, capable enfin de maîtriser ses passions. L'idée du devoir a reparu, en opposition avec les entraînemens de l'instinct; l'imagination a repris ses droits à côté des sensations; la moralisation de l'être humain par la domination des désirs a remplacé l'idée de son émancipation de toute entrave morale ou religieuse. Ce néo-idéalisme, qui a fait son apparition il y a quatre ou cinq ans, est encore incertain de sa voie et peu sûr de ses croyances. Il s'essaie dans l'analyse psychologique, dans l'allégorie et le symbolisme; mais le fond de sa philosophie reste confus, sa foi est indécise. Il flotte entre une sorte de panthéisme, un christianisme mystique et une religion humanitaire, et il éprouve l'inconvénient de s'être plongé sans foi bien précise dans des études que la foi peut seule féconder.

O. G. DE HEIDENSTAM.

A LA VEILLE

D'UNE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

I

Ce n'est pas de nous qu'il s'agit aujourd'hui, mais des États-Unis. On sait que le président de la République y est élu tous les quatre ans au suffrage universel. L'élection a lieu quatre mois avant l'installation à la Maison Blanche. L'agitation commence dès le début de l'année qui précède cette date. Depuis le printemps dernier, le pays n'est occupé que du choix du magistrat qui devra régir ses destinées de mars 1897 jusqu'en mars 1901. On connaît aussi la procédure qui s'est peu à peu introduite dans les mœurs au point d'être observée comme une règle écrite. Chaque parti envoie de tous les points du territoire ses délégués à une Convention générale du parti, qui se réunit dans une ville et à une époque désignées d'avance. Cette Convention établit un programme qu'on appelle plate-forme (*platform*) et qui expose la manière de voir de la majorité, ou de l'unanimité de la convention sur les questions qui occupent l'opinion publique. Une fois ce programme établi, chaque convention désigne (*nominates*) deux candidats, l'un pour la présidence, l'autre pour la vice-présidence des États-Unis, et en forme une liste (*ticket*) qu'elle recommande aux suffrages des électeurs. Ceux-ci n'en demeurent pas moins libres de voter pour qui bon leur semble; mais cette désignation, faite à l'avance par les représentans autorisés de chaque parti, pèse d'un grand poids sur le vote populaire, et la bataille s'engage sur les noms ainsi mis en avant. De véritables campagnes s'organisent dans l'intervalle qui sépare les Conventions du vote définitif : les politiciens les plus habiles de chaque parti en prennent la direction, établissent leur quartier général, et déploient une activité comparable à celle d'un chef d'armée, préoccupé de

faire converger vers un même but tous les mouvemens de ses troupes sur le théâtre des opérations.

Cette année, l'intérêt capital des plateformes résidait dans la question monétaire. La grandeur des intérêts engagés, la situation prépondérante que les États-Unis occupent dans la vie économique du globe, les conséquences qui résulteront de la décision prise en un sens ou dans l'autre, non seulement pour l'Amérique, mais pour le monde entier, me faisaient un devoir d'étudier de près la lutte actuelle. Déjà les journalistes américains, ces merveilleux fabricans de titres à sensation, l'ont baptisée : la bataille des étalons (*battle of standards*). La place d'un économiste était indiquée dans l'un et l'autre des états-majors, à la recherche des meilleurs points d'observation.

Je suis donc retourné aux États-Unis. Je les avais visités, il y a trois ans, au moment de l'Exposition de Chicago, de la foire universelle, comme les Yankees l'avaient nommée dans leur langue pittoresque : la grande République était alors secouée par une crise financière violente, qui avait coïncidé avec les premiers mois de l'Exposition, et qui provoqua une lutte parlementaire acharnée au sujet de la législation monétaire. Il s'agissait de mettre un terme aux achats de métal blanc par le Trésor, dont les caves s'emplissaient de lingots que le public ne lui demandait pas. Le monde financier et commercial redoutait un changement d'étalon. Seule, la fermeté du président Cleveland, qui arracha au Congrès, après trois mois d'efforts, le rappel de la loi Sherman, sauva le pays d'un bouleversement. Mais les peuples oublient vite les leçons de l'histoire ou les comprennent mal. Au lieu de renoncer définitivement à toute tentative de restauration de l'argent, une partie de l'Amérique se lance tête baissée dans une campagne qu'elle prétend faire aboutir à la libre frappe de ce métal.

Cette idée a pris naissance dans les États qui, tels que le Nevada, le Colorado, le Montana, l'Idaho, contiennent de nombreuses mines d'argent. Mais, chose singulière, elle a recruté de nombreux adhérens dans l'ouest, le centre et le sud, parmi les fermiers et même les ouvriers, qui s'imaginent que cette révolution monétaire améliorerait leur condition. Les Montagnes-Rocheuses et une partie du bassin de Mississipi croient voir là en même temps une occasion de s'affranchir de la suprématie des États de l'est, à qui leur richesse, la densité de leur population et leur longue expérience politique avaient assuré jusqu'à ce jour une légitime prépondérance dans la conduite des destinées de l'Union.

Il n'est plus possible aujourd'hui de juger l'ensemble du

peuple américain d'après les New-Yorkais et les Bostoniens, ni de considérer ce qui est à l'ouest des monts Alleghanys comme une quantité négligeable. Les anciens États du bord de l'Atlantique, qu'on désigne parfois du nom de Nouvelle-Angleterre, forment en réalité une vieille Amérique par rapport aux jeunes communautés du centre et de l'ouest. Ils constituent au sein de l'Union une sorte de parti conservateur; ils commencent à avoir des traditions et à goûter les douceurs d'un état d'âme plus raffiné que celui des rudes planteurs et mineurs, pionniers de la Fédération dans sa marche de l'Atlantique au Pacifique. Ceux-ci sentent les forces leur venir : grâce à la constitution qui ordonne que chaque État sera représenté par deux sénateurs, sans tenir compte de la population, leur influence au Sénat est déjà considérable. Les territoires qu'ils occupent sont immenses, et, si le peuplement s'en effectue avec la rapidité dont certaines villes, comme Chicago, ont donné l'exemple, la Chambre des représentans ne tardera pas à compter, elle aussi, une forte proportion de députés de l'ouest. Là est la nouveauté et aussi le péril de la situation.

Jamais depuis trente ans il ne s'était révélé comme aujourd'hui. A lire certains journaux américains, l'étranger pourrait même croire à un antagonisme plus profond encore que celui qui existe réellement. Le principal journal de Denver, capitale du Colorado, le *Rocky Mountain News*, attaquait au mois de juin dernier le président Cleveland, objet spécial de la haine des partisans de l'argent, que nous demandons au lecteur la permission d'appeler argentistes. Ce barbarisme nous permettra de traduire littéralement l'épithète de *silverites* qui revient à chaque minute dans la bouche et sous la plume des Américains. Ce président démocrate, qui a la fermeté de résister à son propre parti toutes les fois qu'il juge que celui-ci se trompe, était représenté sur un bûcher : les flammes de « l'argent libre » le dévorent, pendant qu'il essaie de s'échapper par une échelle d'or. Il est probable qu'une fois la brûlante question du jour réglée, tout rentrera dans le calme, et les adversaires, si échauffés en ce moment, retourneront à leurs affaires sans s'armer pour une guerre civile. Mais rarement une discussion politique s'est poursuivie sur un ton aussi violent ; rarement des dénonciations semblables à celles qui s'impriment matin et soir dans les journaux ont ameuté l'opinion. Les délégués républicains du Colorado, de l'Idaho, de l'Utah, du Montana, du Nevada, en se retirant de la convention de Saint-Louis, n'ont pas craint de dénoncer à leurs constituans le programme adopté par la majorité de leurs coreligionnaires politiques « comme la pire tentative jamais faite par le parti républicain, jadis sauveur du peuple, mais prêt aujourd'hui à l'oppri-

mer, si la Providence ne l'arrête pas au moyen du suffrage des hommes libres. »

Le sénateur Tillman, de la Caroline du Sud, qualifiait l'autre jour dans une réunion publique le président Cleveland d'instrument de *Wall street*, c'est-à-dire des banquiers de New-York, et apostrophait ses auditeurs en ces termes :

Votre politique a consisté à changer de maître, ce que vous faites en expulsant une bande de voleurs et en en installant une autre à sa place. Vous êtes hypnotisés par le chant de sirène des journaux vendus... Toutes ces punaises d'or (*goldbugs*) sont foncièrement hypocrites et menteuses... En 1893, le Congrès a démonétisé l'argent et établi l'étalon d'or, grâce aux machineries et canailleries de John Sherman et autres coquins... Les *trusts* et monopoles nous tuent. Votre procureur général a, de par la loi, le pouvoir de les étrangler tous, mais il ne peut le faire. La corruption est partout : corruption dans les tribunaux sans exception, jusque dans la Cour suprême ; — corruption au Congrès ; — et, ce qui est pis que tout, la présidence vient d'être mise aux enchères à Saint-Louis. Hanna a commencé par acheter le vote des nègres en faveur de Mac-Kinley ; puis Platt les a achetés une seconde fois pour leur faire adopter sa plateforme en faveur de l'or. John Sherman, le grand prêtre de Mammon, est, avec Mark Hanna, le copropriétaire de Mac-Kinley... Et maintenant, amis, voilà assez longtemps que nos chefs nous vendent. Le temps est venu de nous insurger. Il nous faut une nouvelle déclaration d'indépendance : l'Amérique aux Américains, et l'Angleterre aux Enfers !

Il n'est aucune des passions de la démagogie auxquelles il ne soit fait appel dans cette campagne. Les faits sont dénaturés ; les accusations les plus extravagantes proférées sans preuve à l'appui ; on s'adresse aux pires instincts des foules. Si la démocratie américaine résiste à de pareils assauts, elle aura donné une admirable preuve de sagesse et de possession d'elle-même.

II

La division politique des États-Unis est malaisée à définir, parce qu'elle ne correspond à rien de précis ; elle ne ressemble pas à la nôtre, personne ne songeant à demander un changement dans la forme du gouvernement. Les deux grands partis en présence sont le parti républicain et le parti démocrate ; à côté d'eux le parti populiste a recruté des adhérens dans certains États du sud et de l'ouest : on pouvait néanmoins jusque dans les derniers temps le traiter de quantité négligeable. Les ouvriers ont aussi des organisations spéciales : mais elles n'empêchent pas ceux qui en font partie d'appartenir à un autre groupe politique. Le parti républicain se glorifie d'avoir mené la guerre de sécession et d'avoir rétabli l'unité nationale ; le parti démocrate n'a plus que le nom de commun avec les confédérés de 1861, qui pendant

quatre ans versèrent leur sang sur tant de champs de bataille et disputèrent la victoire aux Sherman, aux Sheridan et aux Grant. Aussi n'est-ce pas sur le terrain des luttes d'autrefois que se rencontrent les adversaires d'aujourd'hui. Ils sont d'accord pour maintenir l'organisation actuelle du pays; ils ont au même degré le respect de la constitution; ils ne sont pas en désaccord sur la politique étrangère. Si le républicain Blaine a passé pour le champion le plus ardent du panaméricanisme, le démocrate Cleveland a déployé une singulière énergie dans la revendication des droits des États-Unis lors de l'incident anglo-vénézuélien à la fin de 1895. Ce n'est pas non plus sur une question confessionnelle qu'éclatent les conflits d'opinion, bien que l'association anti-papale, *American-protective association*, par abréviation A. P. A., essaie de faire à Mac-Kinley un grief d'avoir épousé une femme catholique.

C'est donc en matière économique que doivent éclater les divergences qui séparent les démocrates et les républicains. Mais ici encore, chose étrange à constater, aucun des deux partis, au début de la campagne présidentielle de 1896, n'avait de programme précis. Deux questions préoccupaient le pays: celle du tarif et celle de la monnaie; protection ou libre-échange, étalon d'or ou double étalon. Hâtons-nous d'ajouter que les problèmes ne se posent pas avec cette simplicité élémentaire. Bien peu de libre-échangistes américains auraient le courage de supprimer tous les droits de douane; un petit nombre seulement des partisans de l'étalon d'or songent à retirer de la circulation les dollars d'argent qui en forment une portion importante. D'autre part, bien que les républicains soient acquis à une politique protectionniste, les démocrates sont loin d'être tous de l'opinion contraire; et, pour ce qui est de la question monétaire, elle compte des partisans de l'une et de l'autre solution dans les deux camps. Une forte majorité de républicains est favorable à l'étalon d'or; ce qui n'empêche qu'en 1893 le président démocrate Cleveland a lutté avec une énergie indomptable pour l'abrogation des lois ordonnant les achats d'argent par le Trésor, et que certains membres de son cabinet, le secrétaire de la Trésorerie Carlisle en tête, se jettent aujourd'hui dans la mêlée pour combattre les argentistes. Il faut jeter un coup d'œil en arrière afin de comprendre la situation.

Après avoir été longtemps libre-échangistes, les États-Unis, vers le déclin du XIX^e siècle, ont suivi l'exemple de beaucoup de nations européennes et ont établi des barrières pour protéger nombre de leurs industries. Le major Mac-Kinley, président de la commission parlementaire chargée de la revision des lois douanières, attachait son nom au tarif le plus élevé, qui fut établi il y a

quelques années sous le gouvernement du républicain Harrison, et légèrement abaissé en 1894, sous une présidence démocratique, par une loi dite *Wilson bill*. On attribuait la crise de 1893 à l'excès des tarifs protecteurs et à la législation monétaire : sous le coup de ses souffrances, le pays approuva un double changement dans l'une et l'autre politique. Mais aujourd'hui que la prospérité promise ne lui semble pas revenir assez vite, il est de nouveau prêt à voter en sens contraire. Ce n'est pas le lieu de discuter une théorie économique. Constatons cependant que l'Amérique est mieux armée qu'aucune autre contrée pour la lutte sur le terrain du libre-échange. La richesse et l'étendue de son sol lui permettent d'exporter nombre de matières premières : elle devient de ce chef créancière de l'étranger et achète à son tour des produits fabriqués au dehors. Cela est si vrai qu'à une époque dont nous ne sommes pas éloignés les revenus des douanes dépassèrent largement les besoins du Trésor et parurent à beaucoup de bons esprits un impôt injustement prélevé sur le consommateur, c'est-à-dire sur la masse. Craignant de les voir abolir, les protectionnistes inventèrent le système des pensions, dont l'objet principal fut de trouver un emploi à d'énormes excédens budgétaires. Avec une armée de 25 000 hommes et une marine à peu près nulle, les Américains trouvèrent moyen d'inscrire annuellement 800 millions de francs au titre des dépenses militaires, en pensions servies aux vétérans de la guerre de sécession, à leurs familles, et surtout à des amis politiques. Aujourd'hui les temps sont changés : les excédens ont fait place à des déficits, qu'il a fallu combler à l'aide d'emprunts. L'administration démocratique ne peut plus se vanter d'avoir continué à diminuer la dette publique, comme elle le fit sous la première présidence de Cleveland, de 1885 à 1889. Depuis deux ans elle a dû emprunter un milliard de francs : il est vrai qu'elle a eu à souffrir de l'incertitude qui n'a cessé de régner sur le régime monétaire du pays.

Celui-ci est assez connu pour qu'il n'y ait pas lieu d'y insister. Nous l'avons exposé ici même en 1894. Depuis le rappel du *Sherman bill*, en octobre 1893, les États-Unis se trouvent, au point de vue métallique, dans une situation analogue à celle de la France : l'or seul peut y être librement frappé ; mais les dollars d'argent antérieurement émis ont conservé force libératoire. S'il n'existait aucun doute relativement à l'avenir, la présence dans la circulation de ce demi-milliard de dollars d'argent sous la forme d'espèces sonnantes, de billets du Trésor et de certificats de dépôt gagés par le métal monnayé ou déposé en lingots dans les caves de la Trésorerie à Washington, n'aurait aucune influence fâcheuse : mais il n'en va pas ainsi. Un parti qui, plus bruyant que nombreux

à ses débuts, a cependant fini par recruter des adhérens parmi ceux-là mêmes qui n'ont rien à gagner et probablement beaucoup à perdre à un bouleversement monétaire, s'agite et agite le pays en réclamant la libre frappe de l'argent : il promet aux propriétaires de mines de ce métal un débouché assuré et un prix invariable pour leur marchandise ; il fait miroiter aux yeux des agriculteurs une hausse du blé, du maïs et des autres produits de la terre, qu'il prétend devoir être la conséquence inévitable de cette libre frappe.

Le candidat républicain qui paraît avoir le plus de chances d'être élu en novembre prochain pour être ensuite installé à la Maison Blanche de Washington de mars 1897 jusqu'en mars 1901, est le célèbre Mac-Kinley, dont le nom est resté lié au relèvement du tarif douanier. Mac-Kinley ressemble à Napoléon I^{er} : cette circonstance a été pour quelque chose dans sa fortune politique, en ce pays où la légende impériale paraît avoir exercé une fascination toute particulière sur les esprits (1). Ses adversaires n'ont-ils pas été jusqu'à relever la date du 18 juin, anniversaire de Waterloo, à laquelle Mac-Kinley a été choisi par la Convention de Saint-Louis, pour en tirer un présage de défaite ? Le portrait de Mac-Kinley, imprimé tous les jours dans une foule de journaux tirés à des millions d'exemplaires, le représente inévitablement coiffé du tricorne en bataille, avec la main dans la redingote boutonnée, ou bien encore les deux bras croisés derrière le dos, dans quelqu'une des attitudes immortalisées par l'Empereur premier.

Rien n'est amusant comme de voir l'usage constant que font les caricaturistes yankees de cette ressemblance. L'un d'eux nous montre Mac-Kinley sur un cheval blanc, entouré de son état-major : les plus connus de ses partisans sont occupés à pointer des canons chargés de boulets en or qu'ils puisent dans des caissons bondés de ce métal ; au bas du tertre s'étend une plaine désolée qui n'est que ruines : fermes, fabriques, ateliers sont dévastés, tout est détruit par le monométallisme or : inutile de dire que le dessin est publié dans un État argentiste. Ailleurs on voit Mac-Kinley assis sur un obus, flirtant avec dame Démocratie, pendant qu'une mèche enflammée, sur laquelle est écrit : « monométallisme or », menace de faire éclater le projectile : « N'ayez pas peur, m'amie », lui dit-il, « cela ne vous fera pas de mal. »

La verve des républicains et des partisans de la monnaie

(1) Cette fascination est telle que l'éminent professeur Sloane, de l'Université de Princeton, a cru devoir écrire une histoire de Napoléon I^{er} pour éclairer ses compatriotes, en la leur présentant sous le jour qu'il croit être le vrai, et en cherchant à calmer chez eux un enthousiasme qu'il trouve exagéré.

jaune s'exerce à son tour aux dépens des argentistes. Le *New York Herald* nous montre un vagabond aux habits rapiécés, avec un pantalon enfoncé dans de grandes bottes et retenu par une seule bretelle au-dessus de sa chemise de laine, un chapeau de feutre aux larges bords dont s'échappent des plumes avec les inscriptions d'Altgeldisme. Tillmanisme (Altgeld est le gouverneur anarchiste de l'Illinois et Tillman le sénateur de la Caroline du Sud, fougueux apôtre de l'argent); il porte sur le dos le mot : populisme; de la main gauche il maintient sur un billot intitulé : « convention de Chicago » la poule aux œufs d'or, la démocratie, et s'apprête à l'égorger avec la hache « argent libre » (*free silver*), qu'il brandit de la main droite. L'*Evening Telegram* du 14 juillet nous montre la vieille dame Démocratie faisant sauter sur ses genoux le petit enfant « populisme » et l'amusant avec un hochet « libre argent » (*free silver*) : la légende est jolie dans sa concision. « Elle avait besoin de quelque chose pour la distraire. » Une autre nous montre cette même démocratie dont les jupes sont entortillées par les laisses de deux cochons qui la tirent en sens contraire : l'un s'appelle l'or et est très gras; l'autre, tout maigre, personnifie l'argent. La vieille dame crie au secours et demande qu'on la dégage de ces cordes. L'un des animaux l'entraîne sur une route qui s'appelle « Défaite » et l'autre se dirige vers le chemin qui mène à « Ruine ».

En d'autres temps, l'élection de Mac-Kinley aurait eu une signification nettement protectionniste. Les circonstances ont relégué cette question si grave au second plan, et amèneront peut-être à ce candidat nombre de voix libre-échangistes. Voici comment s'exprime à cet égard la plate-forme républicaine :

Nous renouvelons et affirmons notre attachement à la politique protectionniste, que nous considérons comme le boulevard de l'indépendance industrielle de l'Amérique et le fondement de la prospérité américaine.

Cette politique véritablement américaine taxe les produits étrangers et encourage l'industrie indigène; elle fait porter le poids des droits aux marchandises du dehors; elle conserve le marché américain au producteur américain; elle assure à l'ouvrier américain le maintien des salaires au taux américain; elle met la fabrique à côté de la ferme et rend le fermier américain moins dépendant de la demande et des prix étrangers.

Nous demandons un tarif équitable sur les importations étrangères, qui ne fournisse pas seulement au Gouvernement un revenu égal à ses dépenses nécessaires, mais qui empêche le travail américain d'être réduit à se contenter des salaires payés en d'autres pays.

La plate-forme démocratique au contraire déclare que les droits d'entrée doivent être uniquement perçus pour fournir des ressources au budget. Elle dénonce comme désorganisant les affaires la menace républicaine de rétablir le tarif

Mac-Kinley, deux fois condamné par le suffrage universel :

Ce tarif, présenté faussement comme protégeant l'industrie nationale, n'a servi qu'à engendrer une foule de *trusts* et de monopoles, a enrichi le petit nombre aux dépens de la masse, a restreint le commerce et privé les producteurs américains de leurs débouchés naturels.

Mais il est dit plus loin : « Jusqu'à ce que la question monétaire soit réglée, nous nous opposons à tout changement dans notre législation douanière. » C'est renoncer clairement à livrer bataille sur le tarif. D'autre part, rien ne prouve qu'une fois à la présidence, Mac-Kinley s'empresserait d'agir dans le sens d'une augmentation des tarifs actuels : elle sera réclamée par nombre d'industriels, toujours prêts, par tous pays, à crier à l'aide ; mais les demandes seront sans doute si nombreuses, que la voix des consommateurs pourrait s'élever à son tour, et modérer les appétits des manufacturiers.

Quoi qu'il en soit, aucune des deux plates-formes que nous venons de citer, malgré la redondance des phrases, ne prend d'attitude intransigeante en matière douanière ; et il serait facile de démontrer qu'on pourrait à la rigueur conserver ou modifier le tarif actuel en restant dans le cadre des déclarations républicaines ou démocratiques (1). C'est donc à propos de la question monétaire que nous devons chercher à trouver chez les politiciens une attitude décidée, des principes ou du moins des opinions arrêtées. Tel n'était pas le cas au début de la campagne actuelle. Si la majorité des républicains, surtout dans l'est, est très énergiquement favorable à ce qu'on appelle dans le jargon courant la monnaie saine (*sound money*), le favori Mac-Kinley évitait tout d'abord de se prononcer sur la question. L'un des grands journaux de New-York, l'*Evening Post*, s'amusa à publier chaque jour de nombreux extraits de discours dans lesquels Mac-Kinley s'est exprimé en termes favorables au bimétallisme. Mac-Kinley de son côté se renfermait dans un prudent silence : les « Forain » de là-bas le représentaient les yeux fermés et la bouche close par la main de son Éminence grise, du célèbre Mark Hannah : « Je n'ai rien à dire, *I have nothing to say*, » est la légende.

III

Mais cette situation ambiguë du début de la campagne n'a pas tardé à se modifier à la suite de la réunion de la Convention

(1) D'après des nouvelles plus récentes, les républicains refuseraient cependant aux démocrates, qui seraient disposés à voter pour Mac-Kinley, de faire des concessions sur la question du tarif.

démocratique, qui a siégé à Chicago du 7 au 11 juillet dernier. Déjà la plate-forme républicaine, adoptée par la Convention de Saint-Louis le 18 juin, s'était prononcée en faveur de la monnaie saine (*sound money*) et du maintien de l'étalon d'or :

Le parti républicain est sans restriction favorable à la monnaie saine. C'est lui qui a fait passer la loi de reprise des paiemens en espèces en 1879; depuis cette époque, chaque dollar a valu de l'or. Nous sommes absolument opposés à toute mesure calculée en vue de déprécier notre étalon ou de porter atteinte au crédit du pays. Nous sommes donc hostiles à la libre frappe de l'argent autrement qu'en vertu d'un arrangement international avec les principaux peuples commerçans du monde. Nous nous engageons à appuyer un arrangement de ce genre. Mais jusqu'à ce qu'il puisse être conclu, l'étalon d'or doit être conservé tel qu'il existe. Toute notre circulation d'argent et de papier doit être maintenue à la parité de l'or. Nous sommes en faveur de toute mesure de nature à maintenir, d'une façon inviolable, les obligations des États-Unis et leur monnaie, qu'elle soit de métal ou de papier, à l'étalon actuel, qui est celui des nations les plus éclairées du monde.

Cette déclaration fut adoptée par la Convention républicaine à une grande majorité; seul, un petit groupe de délégués de l'ouest se joignit au sénateur Teller, du Colorado, lorsque celui-ci refusa de s'incliner devant la décision de la Convention au sujet de la monnaie, et se retira (*bolted*).

Le parti démocrate, de son côté, était profondément divisé sur la question monétaire. Mais à peine la Convention du parti est-elle réunie à Chicago que la puissance des argentistes se manifeste. Les délégués des États de l'ouest entrent en lice avec une ardeur et une violence sans égales. Dès le début, un antagonisme complet éclate entre eux et les délégués de l'est, qui proclament la nécessité de rester fidèles aux principes monétaires de M. Cleveland. Toutes les autres questions, jusqu'à celle du tarif, passent au second plan, et les États-Unis présentent le spectacle curieux d'une grande bataille politique concentrée sur une portion restreinte du terrain des intérêts matériels. Il ne s'agit plus de l'ensemble des questions économiques, qui jouent un rôle assez considérable dans la vie des nations modernes pour mettre les passions en mouvement, en dehors de toute question purement politique; il ne s'agit même pas, quoi qu'en disent Mac-Kinley et ses amis, de protection ou de libre-échange. Le débat est réduit à la question monétaire : restera-t-on fidèle à l'or, ou bien admettra-t-on concurremment à la libre frappe les deux métaux dits précieux : l'or et l'argent? C'est ce point qui met en ébullition soixante-dix millions d'hommes; c'est pour vider la querelle du métal jaune et du métal blanc, des *gold bugs* (punaises d'or) et des *silver cranks* (fous d'argent), que des dizaines de mille de journaux, imprimés à des dizaines de millions d'exemplaires,

inondent matin et soir les villes, bourgs et villages de quarante-neuf États et territoires de l'Union ; c'est pour cette cause que les immenses machines politiques américaines sont en mouvement depuis plusieurs mois et vont redoubler leurs efforts jusqu'au 3 novembre 1896, jour de l'élection du président.

La Convention démocratique se réunit au commencement de juillet. Les murs et les hôtels de Chicago fourmillent d'hôtes étranges, hommes aux barbes incultes, venus des Montagnes-Rocheuses et des fermes de l'Ouest, qui inspirent au *New-York Herald* des caricatures dans le genre suivant : ils font queue chez les barbiers de Chicago ; le nègre qui tient les ciseaux recule, effrayé, devant ces Clodions chevelus ; un autre empile dans un immense panier les longues boucles qui tombent de ces têtes et de ces mentons hirsutes. Le célèbre gouverneur de l'État d'Illinois, dans lequel se trouve Chicago, Altgeld, l'ami des anarchistes, emplit les couloirs du bruit de sa campagne en faveur de l'argent. Les délégués des grands États de l'est, de New-York, de Pensylvanie, sentent que la majorité avait son siège fait. Ils n'en luttent pas moins courageusement et essayent de se faire écouter : mais les positions étaient prises bien avant la réunion, et les paroles les plus sensées ne modifièrent probablement pas un seul vote. Dans l'émotion de leur impuissance, l'un d'eux va jusqu'à s'écrier que l'attitude des argentistes équivalait au premier coup de canon tiré sur le fort Sumter, en 1861, par les confédérés. La *Tribune* de New-York déclare que les vieux démocrates de l'est se heurtent à Chicago à un spectre horrible, aux yeux hagards, agitant un étendard sanglant et une torche enflammée. Terrifiés de découvrir l'intensité des passions agraires et communistes qui sont à la base de la folie argentiste, ils accusent la majorité de vouloir répudier des dettes légitimement contractées, et constatent avec tristesse que, pour la première fois dans l'histoire, le parti démocrate s'écarte des saines doctrines en matière monétaire. Ils déplorent que des anarchistes et des communistes, entrés à la Convention sous un masque de démocrates, dominent cette Assemblée au point de lui dicter des résolutions monstrueuses.

Dans l'immense hall, où un millier de délégués et plus de quinze mille spectateurs tenaient à l'aise, le triomphe des argentistes s'affirme dès la première minute. Le révérend Stire ouvre la session par une prière appelant les bénédictions du Très-Haut sur la Convention assemblée devant lui, le priant d'inspirer à ses membres le plus ardent patriotisme, de les affranchir de toute préoccupation de parti, de façon à consacrer leurs efforts au bien public et à continuer à faire de l'Amérique une et prospère un

modèle, le plus pur et le meilleur possible, pour les peuples de la terre. Deux candidats étaient en présence pour la présidence temporaire de la Convention : le sénateur Hill, de New-York, *sound money man*, et le sénateur J. W. Daniel, de l'État de Virginie, favorable à l'argent. Daniel fut élu par 556 voix contre 349 données à Hill, bien que le comité national démocratique appuyât la candidature de ce dernier. Ce fait était à lui seul une indication claire des dispositions des délégués. Depuis soixante-quinze ans, c'était la première fois que le choix du comité n'était pas ratifié par la Convention ; mais celle-ci était décidée à ne se laisser arrêter par aucun précédent et à tout briser pour assurer le triomphe de l'argent. Aussi le sénateur Daniel ne fit-il que répondre aux sentimens de la majorité en comparant son œuvre à un incendie qui dévore la prairie, d'une extrémité à l'autre du pays :

Il faut, s'écria-t-il, émanciper l'Amérique de la tutelle des rois de l'Europe, menés par la Grande-Bretagne à l'assaut du métal argent, cette moitié de la monnaie du monde, et empêcher ces tyrans de réduire tous les fabricans, marchands, fermiers et ouvriers américains, à n'être plus que des scieurs de bois ou des porteurs d'eau !

N'oubliez pas qu'en 1892 vous vous êtes déclarés en faveur de l'usage simultané de l'or et de l'argent comme étalon, de la libre frappe des deux métaux, et que le seul point sur lequel vous ne vous êtes pas alors prononcés était celui du rapport à fixer entre les deux métaux.

Les hommes qui sont dans les affaires, les manufacturiers, les commerçans, les agriculteurs, nos enfans qui peinent dans les comptoirs, dans les usines, dans les champs, dans les mines, savent qu'un resserrement de la circulation engloutit, avec la force silencieuse et irrésistible de la pesanteur, les profits annuels de leurs entreprises et de leurs paiemens, — ils savent aussi qu'étalon d'or signifie contraction et organisation du désastre... Le parti républicain s'est prononcé en faveur de l'étalon d'or britannique. S'il triomphe, nous ne pouvons que nous attendre à de nouveaux spasmes de panique et à une période de dépression indéfinie.

Nous nous sommes efforcés de traduire littéralement cette diatribe : elle donne bien l'idée de l'agitation au moyen de laquelle les partisans de l'argent essaient de s'assurer les suffrages populaires. Les déclamations ont toujours ému les foules. Les Gracques n'employaient pas d'autres moyens de rhétorique lorsqu'ils haranguaient la plèbe romaine.

Le second acte de la convention de Chicago fut de dresser la plate-forme démocratique en vue de l'élection à venir. Le choix du président pouvait faire pressentir ce qu'elle dirait. Malgré la longueur du document, nous donnerons la traduction des principaux passages. Il jette un jour trop vif sur l'état d'âme d'une partie de l'Amérique pour n'être pas lu attentivement :

Nous, démocrates des États-Unis, assemblés en Convention nationale, affirmons une fois de plus notre fidélité aux grands principes essentiels de justice et de liberté sur lesquels reposent nos institutions, et que le parti démocratique a défendus depuis les temps de Jefferson jusqu'à nos jours : liberté de la parole, de la presse, de conscience, maintien des droits individuels, égalité de tous les citoyens devant la loi, fidèle observance des limites constitutionnelles.

Reconnaissant que la question monétaire est aujourd'hui la plus importante de toutes, nous rappelons que la Constitution désigne en même temps l'or et l'argent comme étant les métaux monétaires des États-Unis et que la première loi de frappe, votée par le Congrès après l'établissement de la Constitution, fit du dollar d'argent l'unité monétaire, et n'admit la libre frappe du dollar d'or qu'à un taux déterminé sur la base du dollar d'argent.

Nous déclarons que l'acte de 1873, qui a démonétisé l'argent sans que le peuple américain en ait eu connaissance ni l'ait approuvé, a eu pour résultat le renchérissement de l'or et comme conséquence une baisse correspondante du prix des marchandises produites par le peuple; un lourd accroissement de la charge des impôts et de toutes les dettes privées et publiques; l'enrichissement de la classe des prêteurs ici et au dehors, la décadence de l'industrie et l'appauvrissement du peuple.

Nous sommes inaltérablement opposés au monométallisme, qui a paralysé la prospérité de toute la communauté industrielle. Le monométallisme or est une politique anglaise : en l'adoptant, d'autres nations sont devenues les esclaves financières de Londres. Elle n'est pas seulement non-américaine, elle est anti-américaine : elle ne saurait être imposée aux États-Unis qu'en étouffant cet esprit et cet amour de la liberté qui nous a fait proclamer notre indépendance politique en 1776 et la conquérir dans la guerre de la Révolution.

Nous demandons la frappe libre et illimitée de l'argent et de l'or au rapport actuel de 16 à 1, sans attendre l'aide ni le consentement d'aucune autre nation. Nous demandons que le dollar d'argent étalon ait pleine force libératoire, à l'égal de l'or, pour toutes dettes publiques et privées. Nous sommes partisans d'une législation qui empêche à l'avenir la démonétisation d'aucune monnaie libératoire par des contrats particuliers.

Nous sommes opposés à la politique qui consiste à laisser aux porteurs d'obligations des États-Unis l'option, que la loi réserve au Gouvernement, de racheter ses obligations en or ou en argent.

Nous sommes opposés à l'émission d'obligations des États-Unis en temps de paix et condamnons le trafic avec les syndicats de banquiers qui, en échange de ces obligations, et au prix d'un énorme bénéfice réalisé par eux, fournissent de l'or à la Trésorerie fédérale, de façon à maintenir la politique du monométallisme or.

Le Congrès seul a le pouvoir de frapper et d'émettre des monnaies, et le président Jackson a déclaré que ce pouvoir ne pouvait être délégué ni à des corporations ni à des individus. Nous dénonçons en conséquence l'émission de billets par les banques nationales comme une dérogation à la Constitution. Nous demandons que tout papier ayant force libératoire pour les dettes publiques et privées, et pouvant servir à acquitter les droits de douane aux États-Unis, soit émis par le Gouvernement et soit remboursable en espèces.

.....
 Nous nous prononçons en faveur de droits fiscaux et contre les droits protecteurs... Nous dénonçons le bill Mac-Kinley comme ayant engendré les *trusts* et les monopoles, sous prétexte de protéger l'industrie nationale, en-

richi le petit nombre aux dépens de la masse, et privé les producteurs américains de leurs débouchés naturels...

... Nous critiquons la décision de la Cour suprême, qui a interdit l'établissement d'un impôt sur le revenu, lequel aurait permis d'équilibrer les budgets sans emprunt...

Nous demandons que l'immigration soit restreinte, de façon à ce que le travail pauvre (*pauper labor*) ne vienne pas faire concurrence au travail national...

Nous considérons que le marché national est affaibli par un mauvais système monétaire, qui appauvrit les fermiers et les empêche d'avoir les moyens d'acheter les produits de nos manufactures indigènes.

La concentration de la fortune aux mains d'un petit nombre, la consolidation de nos principaux chemins de fer, la formation de *trusts* et de syndicats, exige que le Gouvernement fédéral contrôle strictement ces artères du commerce. Nous demandons l'extension des pouvoirs de la Commission du commerce entre Etats, et telles restrictions et garanties dans le contrôle des chemins de fer qui protègent le peuple contre le vol et l'oppression...

Nous recommandons l'économie dans les services publics, dénonçons les gaspillages de l'administration républicaine, dont l'effet a été de surcharger les contribuables... Nous blâmons l'ingérence arbitraire des autorités fédérales dans les affaires locales, comme étant une violation de la Constitution. Les juges fédéraux, en s'attribuant à la fois le pouvoir législatif, judiciaire et exécutif, au mépris des lois des États et des droits des citoyens, commettent un crime contre les institutions...

La doctrine Monroe, telle qu'elle a été professée à l'origine et interprétée par plusieurs présidents successifs, est une partie intégrante de la politique étrangère des États-Unis et doit être à tout jamais maintenue. Nous assurons de notre sympathie les Cubains dans leur lutte héroïque pour la liberté et l'indépendance. Nous sommes opposés à ce que les fonctionnaires restent en place pour la durée de leur existence. Nous désirons que les postes soient donnés au mérite, pour un temps limité... Nous déclarons que c'est une loi non écrite de la République, établie par un usage centenaire, sanctionné par l'exemple des plus grands et des plus sages parmi ceux qui ont fondé et maintenu notre gouvernement, que nul n'est éligible à une troisième présidence... Confians dans la justice de notre cause et dans la nécessité de son succès, nous soumettons les déclarations de principes qui précèdent et indiquons notre but au peuple américain. Nous demandons l'appui de tous les citoyens qui les approuvent, qui désirent les appliquer au moyen d'une législation venant en aide au peuple et qui souhaitent voir rétablir la prospérité du pays.

Pour bien comprendre divers points de ce programme, il faut se rappeler que les argentistes prétendent que, lors du rétablissement des paiemens en espèces en 1873, ce fut par surprise que le Congrès vota la libre frappe de l'or sans décréter en même temps celle de l'argent. La fausseté de cette allégation a été démontrée. La déclaration d'opposition à l'émission d'obligations vise les derniers emprunts des États-Unis, concédés à des syndicats de banquiers. La défense de démonétiser aucune monnaie libératoire par des contrats particuliers s'appliquerait aux arrangements, si usités en Amérique, par lesquels le débiteur s'engage

à payer en dollars d'or. Le paragraphe relatif au rachat par le gouvernement de ses obligations en or fait allusion au mécanisme de la Trésorerie, qui ne cesse de donner de l'or en échange de tous ses billets indistinctement, des *silver certificates* et des billets de 1890 aussi bien que des *greenbacks* et des *gold certificates*. L'attaque contre les banques nationales tend à priver celles-ci du droit d'émettre les billets, qui leur est concédé par la loi organique : l'idéal de bon nombre d'argentistes est de faire émettre les billets par le gouvernement seul, à l'exclusion de tout établissement particulier.

Après avoir élaboré son Évangile, la Convention procéda à la troisième et non moins importante partie de sa tâche, la nomination de l'apôtre chargé de porter la bonne parole, du candidat à la présidence. Sans nous attarder au récit des péripéties de la discussion, sans nous occuper des compétiteurs évincés, nous reproduirons le discours du bouillant avocat de Nebraska, William Jennings Bryan, qui ravit l'Assemblée et conquit à l'orateur la majorité des suffrages. Cet homme de trente-six ans, le plus jeune qui ait jamais été désigné comme candidat par une Convention nationale américaine, était, la veille encore, inconnu de la plupart de ses concitoyens. Voici les principaux passages de la harangue qui, selon la forte expression d'un assistant, a fait Bryan :

Il serait présomptueux de ma part de me présenter contre l'honorable gentleman qui vient de vous être recommandé (Bland (1)), s'il s'agissait de comparer notre valeur individuelle ; mais il n'est pas question ici d'une lutte entre individus. Le plus humble des citoyens, s'il revêt la cuirasse d'une juste cause, est plus fort qu'une armée d'erreurs (*textuel*). Je viens défendre devant vous une cause aussi sainte que celle de la liberté, celle de l'humanité.

.....

Nous valons autant que les gens du Massachussets ; et s'ils viennent nous dire à nous, gens du Nebraska : Vous troublez nos affaires, nous leur répondrons : Et vous, vous dérangez les nôtres. Vous avez fait une application trop limitée du mot homme d'affaires. L'employé est autant un homme d'affaires que l'employeur. Le fermier qui va le matin à son ouvrage est autant un homme d'affaires que celui qui va à la Bourse jouer sur les fonds publics. Le mineur est un homme d'affaires au même titre que les quelques magnats financiers qui s'enferment dans un bureau pour y accaparer les capitaux du monde... Ce qu'il nous faut, c'est un André Jackson, pour lutter, comme Jackson l'a fait, contre les banques nationales... Les principes sur lesquels repose la démocratie sont éternels comme les montagnes, mais doivent s'adapter aux circonstances nouvelles qui se produisent.

(1) Bland est un vétéran de la démocratie américaine. Il avait été l'auteur de la loi de 1878 qui marqua le début de la législation favorable à l'argent aux États-Unis, en ordonnant la frappe mensuelle de 2 millions de dollars. C'est lui dont la rustique demeure, à Lebanon (Missouri), était appelée la Mecque de l'argent par les fanatiques de ce métal.

Jamais jusqu'à ce jour ce pays n'a assisté à une lutte semblable à celle que nous traversons... Les démocrates partisans de l'argent ont marché de l'avant avec franchise et audace : ils ont eu le courage de proclamer leur foi, ils ont annoncé que, s'ils remportaient la victoire, ils consacraient dans la plate-forme du parti la déclaration qu'ils venaient de faire. Ils ont commencé la bataille avec une ardeur semblable à celle des croisés qu'entraînait Pierre l'Hermite. Nos démocrates partisans de l'argent ont marché de victoire en victoire, jusqu'à ce qu'ils se soient réunis en ce jour, non pour discuter, non pour discourir, mais pour entériner le jugement rendu par le peuple américain.

Nous parlons en faveur des hommes d'affaires dans le sens le plus large. Nous ne disons pas un mot qui soit hostile à ceux qui vivent sur les bords de l'Atlantique; mais les hardis pionniers qui ont bravé tous les dangers de la solitude, ceux qui ont fait pousser les roses dans le désert, ces pionniers d'avant-garde, qui ont élevé leurs enfans au sein de la nature, là où ils mêlent leur voix à celle des oiseaux, là où ils ont bâti des écoles pour l'instruction de la jeunesse, des églises pour y adorer le Créateur, des cimetières pour que les cendres de leurs ancêtres y reposent en paix, ceux-là méritent autant de considération de la part du parti démocratique qu'aucune autre classe de citoyens!

C'est pour eux que nous parlons. Nous ne nous présentons pas en agresseurs. Notre guerre n'est pas une guerre de conquête. Nous luttons pour la défense de nos foyers, de nos familles, de notre postérité. Nous avons pétitionné, et nos pétitions ont été dédaigneusement écartées. Nous avons supplié, et nos suppliques ont été rejetées. Nous avons imploré, et on nous a raillés, et le malheur s'est abattu sur nous. Maintenant nous n'implorons plus; nous ne supplions plus; nous ne pétitionnons plus. Nous mettons nos adversaires au défi.

Nous disons dans notre plate-forme que le droit de frapper des pièces de monnaie et d'émettre des billets appartient au gouvernement. Nous le croyons.

Arrivons maintenant au point capital. On nous demande pourquoi nous nous étendons sur la question monétaire plus que sur la question de tarif: c'est que, si la protection a fait des milliers de victimes, l'étalon d'or en a fait par dizaines de mille. Si on nous demande pourquoi nous n'avons pas inséré tous nos articles de foi dans notre plate-forme, je répons que, lorsque nous aurons rétabli notre monnaie constitutionnelle, toutes les autres réformes nécessaires deviendront possibles, et que jusque-là aucune réforme n'est possible.

Ah! mes amis, rien ne saurait protéger contre la colère vengeresse d'un peuple indigné l'homme qui déclarera ou bien qu'il désire imposer l'étalon d'or à ce pays-ci ou qu'il est prêt à faire litière de notre indépendance et à mettre le contrôle de notre législation entre les mains de puissances et de potentats étrangers.

C'est en vain que vous chercherez dans l'histoire une seule occasion où le peuple d'aucun pays se soit jamais déclaré en faveur de l'étalon d'or. Les sympathies du parti démocratique sont du côté des masses laborieuses qui produisent la fortune nationale et paient les impôts.

Vous nous dites que les grandes villes sont en faveur de l'étalon d'or, je vous réponds que les grandes villes sont assises sur nos vastes et fertiles prairies. Brûlez vos villes et ne touchez pas à nos fermes; vous verrez les villes se rebâtir par enchantement. Mais détruisez nos fermes, et vous verrez l'herbe pousser dans les rues de chaque ville de ce pays-ci!... Notre nation peut légiférer sur n'importe quelle question sans l'aide ni l'approbation d'aucun autre pays du monde.

.....

Nous sommes au même point qu'en 1776. Nos ancêtres, qui n'étaient alors que trois millions, eurent le courage de se déclarer politiquement indépendans du reste du monde. Nous, leurs descendans, qui sommes aujourd'hui soixante-dix millions, nous déclarerons-nous moins indépendans que nos ancêtres? Non: ce ne sera pas l'avis de notre peuple. Aussi, peu nous importe le terrain sur lequel la bataille va se livrer. Si nos adversaires disent que le bimétallisme est une bonne chose, mais que nous ne pouvons y arriver sans l'aide de quelque autre nation, nous répliquons que, bien loin d'avoir l'étalon d'or parce que l'Angleterre l'a, nous rétablirons le bimétallisme, et l'Angleterre s'y ralliera alors parce que l'Amérique l'aura. S'ils ont le courage de lever la visière et de parler en faveur de l'étalon d'or, nous les combattons à outrance, soutenus par la masse des producteurs de ce pays-ci et du monde. Ayant derrière nous les intérêts du commerce et du travail, et la foule des travailleurs, nous riposterons à ceux qui demandent l'étalon d'or: Vous ne mettez pas sur le front du travailleur cette couronne d'épines, vous ne crucifiez pas l'humanité sur une croix d'or!

Il serait aisé de réfuter phrase par phrase cette déclamation sonore et d'en démolir chaque argument. Mais les démocrates assemblés à Chicago, les prophètes à longue barbe, ne discutaient pas: Ils étaient sous le charme, ils avaient trouvé l'homme qui épousait leurs préjugés, qui flattait leurs instincts et qui enveloppait d'une forme oratoire et pompeuse le vide de leurs théories. Aussi, après quatre tours de scrutin, les chances de Bryan allaient-elles croissant. Voici comment un témoin oculaire raconte ce qui se passa alors:

Un silence se fit dans la salle. Le moment solennel était arrivé. Le vote de l'Etat de Missouri pouvait donner à Bryan la majorité des deux tiers nécessaires à sa nomination. Le gouverneur de Missouri s'écria: « Je lève l'étendard de Nebraska. Bryan est un magnifique chef, beau comme un Apollon, et intellectuellement il défie toute comparaison! Je donne les 34 voix du Missouri à Bryan. » C'en était fait. Les membres du Bland Club quittèrent leurs vestes et les agitèrent en l'honneur de Bryan. Un vieillard ôta son soulier et le brandit au bout d'une canne. L'océan humain s'agitait de nouveau. Le président de la délégation d'Iowa retira le nom de Boies et donna à Bryan les votes de l'Etat. Le sénateur Jones d'Arkansas fit de même; le sénateur Turpie retira le nom de Matthews et proposa de rallier tous les suffrages au nom de Bryan. Un immense hourrah éclata dans la salle. Quinze mille individus hurlaient à la fois. Chapeaux, cannes, mouchoirs, éventails, coiffures de femmes couvertes de fleurs, des milliers de journaux avec le portrait de Bryan, voltigeaient au-dessus des têtes des spectateurs. L'orchestre joua le *Salut au chef*; la bannière bleue de Bryan, étincelante d'argent, fut remise

à la délégation de Nebraska, et les hampes bleues des États et territoires se dirigèrent à la fois vers un centre commun.

L'orchestre de Bland se mit en mouvement en jouant la *Marche en Géorgie*. L'orchestre de la Convention joua en même temps le *Yankee Doodle*. Les groupes des États s'alignèrent et dansèrent autour de la salle. C'était une danse de guerre titanessque. Bannières et portraits des candidats étaient portés en triomphe.

...La foule semblait tourbillonner...

La démonstration aurait duré une heure de plus si quelque sage délégué n'avait eu l'idée de proposer l'ajournement au soir. La Convention choisissait un fanatique de l'argent; la modestie même de sa situation et le fait qu'il n'était pas un *sea-border* (né sur les bords de l'Atlantique) avaient contribué à son succès. Les occidentaux et les sudistes entendaient signifier à la Nouvelle-Angleterre que le centre politique du pays se déplaçait et se rapprochait de son centre géographique.

IV

La campagne électorale va se poursuivre jusqu'au commencement de novembre. Les démocrates opposés à l'argent se demandent s'ils mettront en avant un candidat de leur parti ou s'ils voteront pour le républicain Mac-Kinley. Beaucoup d'entre eux estiment que le débat monétaire a pris une telle importance et que les conséquences en seront si graves, qu'il convient de renoncer à toute idée de parti et que la meilleure tactique à suivre est de donner leurs voix au candidat de la monnaie saine qui a le plus de chances d'être élu. Le succès de celui-ci ne viderait du reste pas la question; ce ne serait qu'une première bataille gagnée : il en faudra livrer d'autres avant de déposer les armes. La Chambre des représentans est soumise cette année même à une réélection partielle : la présence de Mac-Kinley à la Maison Blanche ne suffirait pas à remettre tout en ordre, si la majorité du nouveau Congrès était favorable à l'argent. L'inconvénient des élections trop rapprochées, une des faiblesses de la Constitution américaine, se fait sentir plus que jamais. La lutte va se prolonger et s'étendre, elle continuera à paralyser les affaires et à couvrir le pays de ruines, alors que celui-ci n'aurait besoin que d'une chose, le maintien du *statu quo*, et la certitude qu'il ne sera victime d'aucune innovation téméraire.

Car ce qu'il y a d'étrange dans la situation actuelle des États-Unis, c'est que les agitateurs, à force de se plaindre de maux imaginaires, en font naître de réels. C'est la crainte d'une modification à la législation monétaire, et non pas la législation actuelle-

ment en vigueur, qui ralentit la vie économique du pays. Ce qui existe n'est pas parfait : le système des banques nationales, dont les billets sont gagés par des rentes d'État, prête le flanc à certaines critiques. L'émission de billets par la Trésorerie est encore bien plus contraire aux saines doctrines. Mais la quantité d'argent qui circule n'a rien d'excessif, et il serait difficile de démontrer pourquoi l'Amérique ne pourrait vivre avec un étalon boiteux, identique à celui dont la France et l'Allemagne s'accommodent, c'est-à-dire la frappe libre de l'or et une quantité limitée d'argent à force libératoire. Bien plus, elle a les ressources nécessaires pour se débarrasser, si tel était son bon plaisir, d'une partie de l'argent accumulé dans les caves de sa Trésorerie et pour écarter ainsi définitivement toute tentation de payer ses dollars autrement qu'en or.

Mais les passions qui sont en jeu enveloppent la vérité d'un nuage. Pas un électeur sur dix, parmi ceux qui voteront en faveur de Bryan, ne comprend le problème monétaire; pas un sur cent ne mesure les conséquences de la législation nouvelle qu'il appelle de ses vœux. C'est là qu'est le péril. Les Américains, à qui je demandais leur avis sur l'issue probable de la lutte, ne cessaient de me dire : « Nos ouvriers sont honnêtes, ils ne veulent pas d'une répudiation de dettes comme celle à laquelle équivaldrait la libre frappe de l'argent, puisqu'elle permettrait au débiteur d'un dollar de cent *cents* de se libérer au moyen d'un dollar qui n'en vaudrait que cinquante. » Je leur répondais que la question n'apparaît pas sous cette forme simple à la masse électorale. On lui répète sur tous les tons que le dollar d'argent est le vrai dollar; que les accapareurs de capitaux s'opposent méchamment à la libre frappe de cette monnaie légitime; que par elle, la prospérité sera rétablie. Il n'est pas facile de démontrer à des assemblées populaires les erreurs renfermées dans ces propositions. Il ne sera pas trop de toute l'énergie des États plus anciens et plus éclairés de l'Union pour ouvrir les yeux des habitans de l'Ouest et leur montrer les dangers auxquels ils courent. La tâche n'est pas au-dessus de leurs forces, s'ils mettent à profit les trois mois qui les séparent encore de l'élection, pour mener à bien la campagne d'éducation nécessaire à cet effet. Ils vivent d'ailleurs dans un pays heureux, qu'une main providentielle semble toujours avoir arrêté au bord de l'abîme, alors qu'il était à la veille de se précipiter dans quelque aventure périlleuse. « Il y a un Dieu, dit le proverbe, pour les enfans, les ivrognes et les Américains. »

RAPHAEL-GEORGES LÉVY.

ne viennent labourer si bien les champs usés et les cœurs las, qu'y puissent germer de nouvelles moissons et des désirs nouveaux. Déjà, dans nos sociétés ébranlées, vieilles surtout d'avoir trop vécu, s'élève un parti menaçant, à peine politique, avide, pressé et logique, qui promet aux misérables et aux déshérités leur tour de jouer, après la venue du *grand soir*, et non plus aux humbles le royaume du ciel! Le mot, pour être d'une poésie farouche, est peut-être plus vrai qu'on ne pense. Le ciel du monde devient rouge, et si le soir doit bientôt venir du grand jour que nous voyons, et la chute du mouvement intellectuel que nous finissons peut-être, l'art se couchera pour mourir, comme un grand chevalier qui se couche tout armé, et ne peut survivre à la défaite de l'amour! Pour mourir, ai-je dit? Pour dormir peut-être, jusqu'à ce qu'un génie le vienne réveiller, ou un dieu!

Il n'y a, en effet, qu'une religion neuve, ou, si l'on veut, une forme nouvelle de la religion éternelle, qui refera des idées, des civilisations, des arts. Hors d'une conception quelconque de la divinité, il n'y a pas d'idéal possible, et par conséquent pas d'art. Reste à savoir s'il y a une forme de croyance, un moule de religion capable de contenir le postulat de l'avenir, quel qu'on le puisse supposer. A cette question, il n'y a que deux réponses, s'excluant définitivement : la chrétienne, qui est affirmative de la continuité du règne de Dieu jusqu'à la fin des temps, et l'autre qui n'a vraiment pas encore accumulé assez de preuves pour être crue, ni assez d'amour pour être obéie. En attendant, l'art se meurt, avec bien d'autres choses, d'infidélité. On pourra réprouver et combattre cette hypothèse. Qu'on me permette seulement d'essayer ici d'y apporter quelques preuves, les unes de sentiment, les autres d'histoire. Du moins, si elle ne satisfait pas de bons esprits, elle donne, pour quelques-uns, à l'histoire des arts un charme particulier, noble et un peu mélancolique, pareil à celui qui monte au cœur devant un beau coucher de soleil, alors qu'on attend la nuit qui repose avec l'incertitude vague et le secret espoir de voir recommencer le jour. L'art est comme ce soleil de vie. La suite de ses formes successives apparaît semblable à la progression harmonieuse des années dans une longue existence. C'est une parfaite joie intellectuelle de revivre ces belles heures du monde; et, quoi qu'il advienne de nos regrets et de nos rêves, il nous reste toujours, de les avoir connues, quelque chose de grand dans l'âme.

L'ALLEMAGNE RELIGIEUSE

L'ÉVOLUTION DU PROTESTANTISME CONTEMPORAIN

I

LES DOCTRINES

« Supranaturalisme » et rationalisme, tels étaient les deux frères ennemis qui, jusqu'à la fin du dernier siècle, se disputèrent, en Allemagne, la maîtrise de la théologie protestante. Entre ces deux instincts théologiques, les divergences étaient notables, puisqu'il semblait que le premier conduisît à la foi intégrale, presque passive, et le second à l'absolue négation ; ils se ressemblaient pourtant par leur façon de dessiner et d'envisager les problèmes religieux, par la perspective où d'habitude ils les encadraient, et par la philosophie de la croyance, enfin, que tous les deux impliquaient. « Supranaturalistes » et rationalistes s'installaient, les uns et les autres, en face d'un bloc dogmatique extérieur à eux. Les premiers avaient, pour ce bloc, des ménagemens protecteurs, le remettaient d'aplomb lorsqu'il chancelait, l'étaient lorsqu'il avait l'air de s'effriter ; et les seconds, au contraire, plus indiscrets en leurs allures, le retournaient sous toutes ses faces, au risque d'en détruire l'équilibre, s'évertuaient à l'amincir, sans songer d'ailleurs à le supprimer, et en discutaient les détails avec d'autant plus d'acharnement, qu'ils en considéraient l'essence avec un plus sérieux et plus profond respect.

Ce qui faisait, pour les uns comme pour les autres, le fond de la religion, c'était l'appropriation d'un certain nombre de doctrines, extrinsèques à l'esprit du croyant, pieusement acceptées et subies; c'est par la quantité des articles de foi, par la minutie ou par la sobriété du *Credo*, qu'entre eux ils se distinguaient, beaucoup plus que par une opposition de principes. L'une et l'autre écoles donnaient à la révélation chrétienne des airs de suivante; elle était précédée, patronnée, tolérée par un terne et froid spiritualisme, par un intellectualisme desséchant, la philosophie de l'*Aufklärung*; opulente ou appauvrie, luxueuse ou court-vêtue, elle ne faisait qu'emboîter le pas; elle n'intervenait qu'à titre d'escorte, de supplément, d'appendice. Enfin, « supranaturaliste » ou rationaliste, la dogmatique protestante n'aspirait point à l'homogénéité; elle ne prétendait point à former un tout. *Loci theologici* : ainsi s'intitulaient les in-folio qui en contenaient l'exposé, et cette seule expression : *Loci*, en marquait le caractère fragmentaire; on juxtaposait des chapitres de dogme, plutôt qu'on n'édifiait un ensemble. De part et d'autre, dans la révélation, on ne saisissait les secrets de Dieu que par morceaux détachés; en vain additionnait-on ces morceaux, et les reliait-on, même, par des transitions adroites, ils gardaient, toujours, je ne sais quelle apparence de détails. Les disputes sur un maximum ou sur un minimum de dogmes excluent naturellement l'existence d'un système cohérent et harmonique. Lorsqu'une synthèse se laisse diminuer ou amputer, elle n'est plus qu'une collection, bientôt chaotique. Une conception religieuse ne conserve son unité vivante que moyennant une certaine arrogance, qui met sur les lèvres de ses adeptes cette terrible formule : Tout ou rien. Entre tout et rien, supposez une échelle : le « supranaturalisme » la montait, le rationalisme la descendait; mais ils siégeaient tous deux sur la même échelle. La religion impliquait, pour tous, l'adhésion à un certain nombre de vérités dogmatiques, jugées objectives par tous; on se querellait, surtout, sur le nombre de ces vérités. Les débats théologiques se résumaient en des questions de plus ou de moins, on marchandait avec la révélation chrétienne; et si elle constellait encore de quelques lueurs les obscurités du problème religieux, elle n'avait plus ni les vertus réchauffantes d'un foyer ni les vertus illuminatrices d'une synthèse.

Un petit nombre de penseurs, Semler, Lessing, s'alarmèrent de cette décadence, dès le xviii^e siècle. Il leur sembla que cette conception de la foi, et le genre de polémiques qui en résultaient ne pouvaient profiter au développement du christianisme dans les âmes. Entre la théologie et la religion, Semler distingua, lointain

précurseur de ces écoles allemandes contemporaines qui entonnent et terminent leurs hymnes à la religion par des médisances à l'adresse de la théologie. « Lors même qu'on ne serait pas en état de réfuter toutes les objections contre la Bible, écrivit à son tour Lessing, la religion, pourtant, demeurerait intangible dans le cœur de ceux des chrétiens qui ont acquis un sentiment intime de ses vérités. »

Et cette phrase, développée, commentée, poussée jusqu'à des conséquences que peut-être Lessing ne prévoyait pas complètement, serait une très opportune épigraphe pour une histoire du mouvement théologique allemand au *xix^e* siècle; par-dessus le « supranaturalisme » et le rationalisme, qui alternaient les passes d'armes et les concessions, beaucoup après Lessing ont voulu faire prévaloir ce « sentiment intime des vérités de la religion », trait d'union acceptable, croyait-on, pour les deux écoles rivales. L'édifiante résonance que cette formule laissait après elle semblait assez inoffensive pour la foi. C'est pourtant à l'abri de ce nouveau langage que s'est singulièrement aggravé, au cours de notre siècle, l'émiettement des opinions individuelles dans le protestantisme allemand, et que s'est insinuée la conception d'un christianisme sans dogmes, d'un subjectivisme chrétien. En alléguant certains passages de Luther et en dépassant peut-être la portée de ces passages par les interprétations qu'on en donnait, on a, peu à peu, voulu prendre pour juge de la vérité religieuse, non point même l'initiative intellectuelle, mais, si l'on peut ainsi dire, l'impressionnabilité religieuse de chaque fidèle, sans se demander si de pareils recours, de pareils abandons, n'impliquent pas l'effacement et le sacrifice de la théologie elle-même. De cette évolution, progrès ou recul, qui permettrait, aujourd'hui, à beaucoup de théologiens allemands de présenter leurs écrits comme de simples notations de leurs sensations pieuses, on décrira, dans les pages qui suivent, les principales étapes.

I

Quelques mois avant le *xix^e* siècle, parut à Berlin, en cinq chapitres, un court volume intitulé : *De la religion : Discours aux esprits cultivés parmi ses détracteurs*. L'auteur, bientôt connu, s'appelait Schleiermacher. Il règne, depuis près de cent ans, sur le protestantisme allemand. Ses spéculations ont formé beaucoup d'esprits, ses méditations plus de consciences encore; ceux qu'effraie son panthéisme sont captivés par son sens religieux; si l'on ne suit pas ses déductions, l'on s'incline devant ses intui-

tions. Le philosophe, en lui, provoque des réserves; mais on entrevoit, en même temps, un homme de haute et grave piété, une façon de prophète, à qui l'on s'abandonne. Où donc conduit-il, par quelles étapes et vers quel but?

L'absorption du fini dans l'infini, de l'individu dans le tout, de la personne humaine dans cette immense œuvre d'art qui est l'univers: voilà le résumé du panthéisme. Le même être qui, considéré en sa multiplicité, s'appelle l'univers, est dénommé Dieu si on le considère en son unité; tout homme est comme un phénomène de cette essence: tout homme subit et recueille les pulsations de cet être universel. Dès lors, le sentiment de dépendance absolue de l'homme à l'égard de l'univers et le sentiment de dépendance absolue de l'homme à l'égard de Dieu se ramènent à une seule et même impression: la philosophie panthéiste aboutit au premier sentiment; et quant au second, il est la meilleure définition que Schleiermacher puisse donner de la religion. Or l'intention de Luther, paralysée par deux siècles et demi de mesquineries théologiques et de religions d'État, fut de mettre l'homme en un rapport personnel avec Dieu; Schleiermacher, avec des considérans panthéistes, ressuscite et réalise cette intention. Entre l'homme et Dieu, le « supranaturalisme » interposait une barrière de dogmes, le rationalisme une barrière de chicanes dogmatiques: d'une part un écran, qui interceptait la vérité; d'autre part un tamis, qui la dénaturait en la voulant filtrer. C'en est fait de ces entraves. La religion est le sens intime du contact avec Dieu. Ce n'est point dans les livres, et ce n'est point non plus dans les traditions qu'elle a son siège, c'est dans notre cœur.

La foi en Christ est indépendante des miracles, des prophéties, de l'inspiration, détails secondaires sur lesquels polémiquaient les vieilles écoles. Elle est un fait d'expérience. Il y a une communauté chrétienne, formée, cimentée, maintenue par une longue expérience collective, révélatrice de la hauteur morale et religieuse du Christ: cette expérience, voilà la foi. Elle ne s'accroche point, avec une discrétion subalterne, aux constructions métaphysiques d'une prétendue « religion naturelle; » et elle ne s'asservit point, non plus, à quelques bribes de révélation, parcimonieusement distribuées par une Église extérieure: dans la foi telle que l'entend Schleiermacher, il n'y a rien de servile, rien non plus de fragmentaire. La communauté chrétienne a cette impression perpétuelle, que l'homme doit vivre de la vie de l'infini, qu'à cet égard Jésus fut un insigne prototype, qu'en lui la conscience du moi, victorieuse de la chair, était déterminée par la

conscience de Dieu, et que Jésus, grâce à ce prodige, fut vraiment le rédempteur. Cette expérience de la rédemption devient le point de départ de toute théologie. Ainsi la foi ne présuppose ni ne réclame des définitions; elle crée la théologie, bien loin de se laisser formuler par elle; et la théologie ne fait qu'enregistrer les données empiriques de la foi. Le parfait chrétien qui saura le mieux s'observer lui-même sera le plus parfait théologien.

La définition de la religion, telle que la donnait Schleiermacher, suscita les railleries faciles de Hegel : « Le chien est la plus dépendante des créatures, objectait-il; serait-il donc la plus religieuse de toutes ? » Mais Hegel tentait, à son tour, un compromis entre le christianisme et le panthéisme. La religion, pour lui, c'est la conscience que Dieu a de lui-même dans l'être fini; et ce n'est point dans la sphère inférieure du sentiment, comme le faisait Schleiermacher, que Hegel localise cette conscience; il la transpose dans la sphère supérieure de la pensée, tout en la laissant, d'ailleurs, à un rang secondaire; car les dogmes religieux ne sont que des images, des représentations, des symboles (*Vorstellungen*), forcément approximatifs, trop concrets pour être limpides; au delà et au-dessus d'eux, la pensée hégélienne s'élève jusqu'à l'idée (*Begriff*). Mais christianisme et hégélianisme ont le même contenu; la forme seule diffère.

Tout est dans tout : le panthéisme, appliqué au protestantisme, eut cette insigne vertu, d'être un agent de fusion, d'unification, ou tout au moins d'en donner quelque temps l'illusion. Bruno Bauer était hégélien lorsqu'il prouvait, par déduction, la naissance miraculeuse de Jésus; hégélien, aussi, lorsqu'il s'aventurait jusqu'aux négations réputées les plus blasphématoires. Et s'il était possible à un seul et même penseur, dans ses multiples vagabondages de conscience, de se réclamer toujours du même Hegel, on ne saurait être surpris que le protestantisme allemand, durant une certaine période, ait fêté dans l'hégélianisme, suivant un mot de Strauss, « l'enfant de la paix et de la promesse ». On escomptait, continue Strauss, « un nouvel ordre de choses, durant lequel les loups habiteraient avec les agneaux et les léopards avec les boucs. La sagesse du monde, cette fière païenne, se soumit humblement au baptême et prononça une confession de foi chrétienne, tandis que de son côté la foi n'hésita pas à lui délivrer le certificat d'une parfaite orthodoxie et recommanda à la communauté de lui faire un accueil bienveillant » (1).

Un jour vint cependant où ces baisers Lamourette, dont Hegel

(1) Nous empruntons cette traduction à *l'Histoire des idées religieuses en Allemagne*, de M. Lichtenberger, II, p. 346.

fixait les cérémonies, parurent dangereux à l'orthodoxie protestante. Schleiermacher, lui, eut une meilleure fortune, qui ne connut aucune éclipse. A la source de religiosité dont il faisait déborder les écluses, les divers courans théologiques, presque jusqu'à nos jours, se sont formés et alimentés : courant libéral, courant de l'orthodoxie nouvelle, courant dit du juste milieu.

Pour les « libéraux », il semble que la théologie soit l'ébauche imparfaite et approximative d'une philosophie suprême, et que le monde de la pensée religieuse ressemble à une sorte de caverne de Platon, où les dogmes, analogues à des images, à des ombres, dissimulent et traduisent, tout à la fois, certaines conceptions abstraites : Biedermann, Lipsius, M. Pfeleiderer, appartiennent à cette école ; chacun d'ailleurs ayant sa méthode et son symbolisme, et subordonnant la théologie à sa philosophie personnelle. Accusés d'irréligion, ils empruntent des argumens à Schleiermacher pour prouver que la théologie n'est pas la religion.

Mais à son tour l'école confessionnelle, positive, orthodoxe — l'école des croyans, en un mot, de quelque épithète qu'on la veuille décorer, — allègue en sa faveur les théories de Schleiermacher sur l'expérience de la communauté chrétienne : les vieilles croyances traditionnelles ne sont-elles pas consignées par cette expérience ? l'enseignement dogmatique ne représente-t-il pas les alluvions intellectuelles de cette communauté ?

Contre le morcellement en faveur dans les écoles libérales, et qui permet à chaque théologien d'interpréter la religion d'après son symbolisme personnel, on peut objecter les passages de Schleiermacher sur le rôle de la communauté chrétienne dans la création de la foi. Ce qu'il a dit sur l'essence du sentiment religieux semble militer en faveur des « libéraux » ; mais sur la vérité religieuse, expression empirique et concrète de ce sentiment, il a composé certaines pages dont les croyans se peuvent faire une arme. Et ceux-ci feront sagement, d'ailleurs, en n'es-sayant point, par surcroît, de tirer à leur profit la dogmatique de Schleiermacher ; car sur la divinité du Christ comme sur la Trinité, il rend certains échos que des orthodoxes auraient peine à répercuter.

Quant au parti du « juste milieu » ou de la « conciliation » (*Vermittlungspartei, Mittelpartei*), il est à deux égards digne de cette appellation. En premier lieu, groupe de sectaires plutôt que de croyans, il fut toujours fort assidu pour opérer une concentration protestante contre le catholicisme ; et comme trait d'union pour cette croisade, une frappante antithèse de Schleiermacher était volontiers mise en relief : « Tandis que le catholicisme fait

dépendre le rapport de l'individu avec le Christ de son rapport avec l'Église, le protestantisme fait dépendre le rapport de l'individu avec l'Église, de son rapport avec le Christ. » En second lieu, les hommes du « juste milieu », parti d'apologistes plutôt que de dogmatiseurs, ébauchent fréquemment des compromis entre la théologie et la philosophie. Ils consultent l'histoire, les Livres saints, la tradition, et y trouvent un certain nombre de notions religieuses; voilà la première étape; à ce point, la notion n'est encore qu'une doctrine, une *Lehre*, ce qui est peu de chose pour un bon disciple de Schleiermacher. Mais la doctrine devient une impression (*Eindruck*); on constate qu'elle fait partie de l'expérience religieuse de la communauté (*Erfahrung*); elle acquiert ainsi une première certitude, toute subjective encore; voilà la seconde étape; Schleiermacher s'y arrêterait, ne demandant à ses fidèles que de se l'approprier à leur tour par leur expérience personnelle. Avec l'aide de l'hégélianisme, pourtant, on va plus loin: on cherche à prouver que cette certitude subjective doit devenir, pour la pensée philosophique, certitude objective; on épie l'idée (*Begriff*) qui se cache derrière cette doctrine. Tel est le genre de travaux échelonnés, complexes, souvent confus, où se complait l'école de Nitzsch, de Dorner, de M. Beyschlag.

Ainsi ces diverses écoles ont trouvé en Schleiermacher, — nous n'oserions dire, pour toutes, leur père légitime, — mais du moins leur père nourricier; elles lui ont fait toutes des emprunts. Et en même temps qu'il leur fournissait des argumens, Schleiermacher les habituaît à reconnaître l'indépendance et l'autonomie de la religion dans l'âme de chaque croyant. Lors même que, par un illogisme timide, elles répudiaient les conséquences théologiques, ecclésiastiques, des conceptions de Schleiermacher, il demeurait pour elles un docteur qui développait, prolongeait et commençait à épuiser les principes mêmes de la Réforme. Tout droit derrière lui, dans le chemin où il s'était engagé, on apercevait Luther; pour conduire de Luther à Schleiermacher, la voie suivie par la Réforme n'avait pas dévié, ne s'était même pas bifurquée; logique en était la pente; entre l'âme du croyant et Dieu, Luther avait évincé toute autorité, toute institution humaines; Schleiermacher, à son tour, évince ces autres obstacles, un canon révélé, un dogme extérieur; il fait dériver la dogmatique du phénomène même de la piété chrétienne, et sème à travers toutes les écoles, germe de mort pour les unes et d'épanouissement pour les autres, l'idée que ce sont les hommes religieux qui font la religion.

II

Transportez cette idée dans les études d'exégèse et d'histoire religieuse, tout de suite se disloquent les lignes de bataille que dessinaient sur cet autre domaine les vieilles écoles « supranaturaliste » et rationaliste; et la position des questions devient tout autre qu'elle n'était aux siècles passés.

Les récits bibliques racontent une histoire exacte, et cette histoire est d'ordre surnaturel; telles étaient les deux prémisses de l'école « supranaturaliste ». Le rationalisme contestait, ou tout au moins restreignait la seconde assertion: il respectait la première. Éplucher le contenu des Livres saints lui suffisait; quant au contenant, il n'y touchait point. Il triomphait lorsqu'il avait découvert, pour tel phénomène relaté dans la Bible, une « explication naturelle » aussi invraisemblable peut-être que l'hypothèse miraculeuse où les croyans se complaisaient. Mais, d'étudier la Bible elle-même, la composition des livres, les diverses tendances qu'ils dénotent, l'état du texte, les dates auxquelles ils peuvent être rapportés, la valeur de documens historiques qu'il convient de leur reconnaître, les remaniemens et les interpolations qu'ils ont pu subir, le rationalisme, sauf quelques exceptions, n'en avait ni la compétence, ni le goût, ni peut-être même la pensée.

En 1835, David Strauss, d'un seul bond, laissa ces timidités bien loin derrière lui. Renvoyant dos à dos les théologiens qui perdaient leur peine, leur encre et souvent leur foi à discuter la quantité de surnaturel qu'il fallait conserver dans l'Évangile, Strauss déclara que les récits évangéliques sont des mythes. Luther avait voulu les faire resplendir comme l'œuvre pure de Dieu, par-dessus les commentaires et les traditions d'origine humaine; et surgissant dans l'Église même de Luther, Strauss recherchait et retrouvait, dans ces livres, l'œuvre des hommes. Il y voyait un produit de la légende chrétienne populaire; à cette légende elle-même, il assignait comme sources le désir qu'avait eu la primitive communauté chrétienne de glorifier son fondateur et le besoin qu'elle avait eu de voir réalisée l'idée messianique. Des indignations et des gémissemens s'élevèrent; mais la Réforme, par essence, doit être hospitalière: à tous les courans nouveaux de la recherche religieuse, fussent-ils subversifs, elle manque de prétextes pour fermer les écluses; et fondée sur la Bible, où Luther avait lu la signature de Dieu, elle ne put exclure les doctrines de Strauss, qui voilaient cette signature. On avait à peu près respecté, jusque-là, le monument biblique, tout en y multipliant.

d'ailleurs, les portes dérobées, pour l'usage des rationalistes; mais la façade, du moins, en demeurerait intacte; le premier coup de sape y fut donné par Strauss.

Il fut, presque exclusivement, un destructeur. Rarement biographe dessina d'une façon plus incertaine, plus fuyante, la figure de son héros. Quoi qu'on croie de Jésus, Strauss laisse son lecteur mécontent; le personnage, tel qu'il le présente, est sans consistance. Intrépide à mettre en miettes la toile sacrée sur laquelle les croyans contemplaient une physionomie divine, Strauss ignore encore les artifices par lesquels ses successeurs, sans réparer la toile, parviendront à fixer la physionomie elle-même; sous les assauts de sa critique, l'une et l'autre s'abîment et s'évanouissent. En outre, la genèse du Nouveau Testament, telle qu'il la raconte, permet de comprendre, si l'on veut, les traits communs des divers Évangiles; elle n'offre aucune explication des traits spéciaux qui les distinguent entre eux.

Christian Baur et l'école de Tubingue s'efforcèrent de combler ces lacunes. Aux résultats négatifs de l'exégèse de Strauss, Baur, profitant d'ailleurs des exemples de liberté donnés par le maître, essaya de joindre une explication positive du développement historique de l'ancienne Église : il la crut trouver dans sa fameuse distinction des deux courans, courant ébionite ou judaïsant, et courant paulinien, entre lesquels se seraient partagés les premiers chrétiens. Comme Strauss, dans les Évangiles, il chercha surtout l'inspiration des hommes; mais c'était en remplaçant les Évangiles dans la primitive littérature chrétienne; et les hommes qu'il y faisait entrevoir n'étaient point seulement des créateurs de mythes, mais des êtres historiques, des personnalités bien dessinées, qui avaient eu des passions, suivi des tendances, formé des coteries, et qui avaient déposé, dans les écrits du temps, l'expression de leurs passions, la trace de leurs tendances, l'apologie de leurs coteries. Les conclusions de Baur, aujourd'hui, sont évincées ou dépassées : mais pour toute une génération ce coup d'essai parut un coup de maître, et l'esprit de ces recherches a survécu à leurs résultats. Dans quelle mesure l'inspiration de Dieu animait-elle les Écritures? voilà le point où l'on s'évertuait, avant Strauss et avant Baur. Ils modifièrent l'aspect et les données du débat, en poursuivant et en montrant dans les saints Livres l'inspiration des hommes — inspiration de la primitive communauté chrétienne, d'après la critique encore simpliste de Strauss; inspiration des divers groupemens de cette communauté, d'après la critique plus minutieuse et plus ambitieuse de Baur.

Entre Schleiermacher d'une part, Strauss et Baur d'autre part,

vous apercevez le parallélisme. « La religion, c'est le sentiment des hommes religieux, » avait dit le philosophe ; et bientôt les historiens surviennent, qui vous déclarent que les documens religieux, réputés dépositaires d'une révélation d'en haut, expriment, en fait, le sentiment des hommes religieux d'antan, et que les dogmes sont un produit des diverses époques, une traduction nécessaire de la conscience chrétienne. Et de même que votre religion à vous, réformés du XIX^e siècle, n'est autre que le subjectivisme travaillant sur le christianisme, ce christianisme lui-même ne représente rien autre chose que le subjectivisme de vos lointains ancêtres.

Si la religion n'est rien plus qu'un fait de conscience, individuelle ou collective, l'histoire d'une religion sera, tout simplement, l'histoire des développemens de la conscience religieuse. A cette norme, les récits de l'Ancien Testament sont à leur tour mesurés. Au début du siècle, indévots et dévots passaient leur temps à disserter grammaire, archéologie, voire même à tenter des critiques littéraires, au sujet de l'Ancien Testament ; c'était une façon, pour les premiers, d'éviter l'embarras de paraître incroyans, et, pour les seconds, d'être réputés savans en même temps qu'ils étaient croyans.

Mais l'histoire biblique, dans le courant du siècle, fut proprement érigée en science. On découvrit que, telle que l'Ancien Testament la raconte, elle contredit et renverse les notions de la psychologie sur l'évolution religieuse des peuples ; c'est à la lumière de cette psychologie qu'on commença de la juger et de la rectifier. Le miracle, l'impossible, l'inacceptable, ce n'est pas tant Josué arrêtant le soleil ou la Mer-Rouge engloutissant Pharaon, que cette brusque survenance de Moïse, suivant et précédant deux époques où l'état religieux des tribus hébraïques semble avoir été fort rudimentaire. Au point de départ des études de Vatke, de Graf, de Reuss, de Wellhausen, de M. Stade, on saisit ce postulat, que la soudaine apparition d'un législateur théocratique comme Moïse est contraire à la vraisemblance, c'est-à-dire aux lois, empiriquement induites, qui régissent l'histoire religieuse des peuples. Mais vous observez, tout de suite, que ce postulat en implique un autre : c'est que la religion hébraïque est un produit du peuple hébraïque, une résultante de l'histoire hébraïque. On la traite *a priori*, comme si elle n'était pas un fait révélé, extérieur et supérieur à Israël ; elle est la création du génie d'Israël. Or Israël ne peut pas s'être fait sa religion à la façon que racontent les écrits de l'Ancien Testament, car il n'est aucun peuple chez qui la conscience religieuse se soit éveillée et développée

d'une telle façon. De là les hypothèses sur les écrits de la Bible, leur date, leur succession, sur les stratagèmes de leurs compilateurs. Arrière la vieille critique, qui, tremblante encore en ses extrêmes audaces, s'évertuait à écheniller les détails surnaturels dans l'histoire du peuple de Dieu; c'est la trame même de cette histoire qui est taxée d'in vraisemblance; et suivant les données de l'analogie historique et de l'induction psychologique, avec le secours d'une exégèse dont certains résultats, d'ailleurs, resteront sans doute acquis à la science, on soumet cette trame à un tissage nouveau. Que l'histoire religieuse d'Israël, au terme de ce travail, soit devenue presque adéquate à l'histoire religieuse des autres peuples, avec le phénomène du messianisme en plus, et l'on tiendra le succès rêvé.

Ainsi ce n'est plus au nom de l'in vraisemblance rationnelle et philosophique qu'on ébranle les dogmes, c'est au nom de l'in vraisemblance historique, empirique. Rien de surprenant, du reste : à mesure que la pensée philosophique détruisait la confiance de la raison en elle-même, le critère des négations devait être déplacé. L'in vraisemblance rationnelle s'établit par une argumentation logique; lorsqu'un théologien allemand flaire et dénonce une « in vraisemblance historique », il traduit une simple impression, prononce d'après son sens personnel, qui souvent diffère de celui des théologiens voisins. « Cela n'a pas pu se produire » : volontiers la critique protestante s'exprime de la sorte; elle ne fait point une déduction qui alléguerait, en sa mineure, l'impossibilité métaphysique du surnaturel, et qui rallierait à sa conclusion tous les champions de cette mineure; elle fait une induction, une interprétation, souvent arbitraire, de l'histoire.

En ce genre de labeur, M. Adolphe Harnack est passé maître. Sa science est accomplie; ses recherches ont une allure de sereine impartialité; à l'égard de certaines traditions catholiques, comme l'existence de la primauté pontificale dans l'ancienne Église chrétienne, il est piquant d'observer que ce savant protestant a fourni quelques argumens à l'apologétique catholique; son autorité d'historien est incontestée. Mais épiez le théologien qui fait escorte à l'historien; pour juger ces dogmes dont il retrace la genèse, il lui faut une règle d'appréciation. Ce n'est point à des considérations rationnelles qu'il emprunte cette règle; il la cherche et il la trouve dans l'évangile de Jésus. Mais l'« évangile de Jésus » qu'est-ce, à vrai dire? Il serait besoin d'une règle nouvelle pour y discerner, parmi le chaos de l'exégèse, ce qui doit faire autorité et ce qui mérite d'être non avenu. Et comme on ne peut pas toujours remonter à l'infini, de critère en critère,

comme il faut trouver, au terme de la série, un point fixe, et comme ce point fixe, enfin, nous devons le trouver en nous-mêmes s'il ne nous est assuré par aucune autorité religieuse, M. Harnack, en définitive, détermine l'Évangile de Jésus d'après la conception qu'il se fait lui-même du christianisme; il identifie cette conception avec celle que, personnellement, Jésus dut s'en faire. Les récentes « Vies de Jésus » publiées par des théologiens allemands ont pour objet de dégager la conscience religieuse du personnage, ce qu'on appelle *das Selbstbewusstsein Jesu*; M. Grau, M. Baldensperger, reconstruisent fort différemment cette conscience: lorsqu'on lit l'un ou l'autre, on peut avoir l'illusion de connaître Jésus; et M. Baldensperger, surtout, fait preuve du plus docte et du plus ingénieux talent. Mais gardons-nous de les lire l'un après l'autre, si nous ne voulons conclure, en confrontant leurs deux Jésus, que le Christ est devenu, pour l'Allemagne savante, ce qu'il était pour les Athéniens au temps de l'apôtre Paul: le Dieu inconnu.

III

A l'origine de cette évolution subjectiviste que nous avons constatée dans le double domaine de la théologie spéculative et de l'histoire religieuse, nous avons saisi les influences panthéistes. Albert Ritschl, dans le dernier quart de siècle, a précipité cette évolution tout en se dérochant à ces influences. Ses doctrines sont extrêmement complexes; on dit même que pour les rendre confuses, sa volonté parfois était complice de son intelligence, et que l'obscurité, chez lui, était affaire de tactique. Malgré cela, peut-être même à cause de cela, il est indispensable de nous arrêter devant lui.

Que la religion soit un sentiment, Ritschl l'affirme après Schleiermacher; mais celui-ci n'envisageait que le rapport de l'homme avec Dieu; celui-là envisage aussi le rapport de l'homme avec ses semblables et avec le monde: dans la première relation, l'homme est passif, sa volonté paraît déterminée; dans la seconde, il est actif, sa volonté paraît libre. Il y a là une antinomie; Ritschl se flatte de la résoudre par la théorie du royaume de Dieu. Le royaume de Dieu, c'est, d'après lui, « l'ensemble de ceux qui croient au Christ, en tant qu'ils agissent conformément au principe de l'amour. » Dieu est tout amour; le royaume de Dieu, c'est-à-dire un état où tous agiraient par amour, est donc le but final de Dieu, en même temps que l'idéal moral le plus universel; c'est à la fois le chef-d'œuvre de la morale et le chef-

d'œuvre de la religion. Tendances nécessaires de l'amour divin, le royaume de Dieu est en même temps réalisé par l'homme ; et par cette introduction de la personnalité humaine, Ritschl échappe au panthéisme.

Il se distingue de Schleiermacher par un autre point. C'est à l'expérience religieuse que Schleiermacher ramène la religion tout entière. Or il se peut faire qu'homme du commun, je ne diserne pas en moi le retentissement de l'expérience religieuse de la communauté ; de deux choses l'une, alors : ou bien je veux être pieux, et je suis forcé de me référer, passivement, au principe d'autorité, d'accepter aveuglément ce qu'on me dit être cette expérience ; ou bien la stérilité de ma propre religiosité m'est un sujet de découragement, et je cesse d'être pieux. Consulter, dans sa propre conscience, les échos de la conscience religieuse de la communauté, pour en tirer sa religion : c'est ce qu'on peut faire lorsqu'on est Schleiermacher, mais que feront les simples d'esprit ? Ritschl prétend leur simplifier la tâche. C'est l'Écriture qu'il prend pour point de départ de la théologie, et voilà, du moins il s'en flatte, un point de départ objectivement donné, solidement fixé. Mais Ritschl, tout de suite, glisse de nouveau dans le subjectivisme ; car, après cinquante ans d'exégèse, l'Écriture, où la chercher ? Il y signale des écrits parasites qu'il en faut supprimer, des idées étrangères qu'il en faut dégager ; il l'accommode d'ailleurs à sa doctrine ; l'Écriture qu'il reconnaît comme source de la religion, c'est l'Écriture lue par Ritschl à la façon de Ritschl. Les livres saints agissent sur moi d'une certaine façon ; voilà ce qui détermine ma foi, voilà ce qui doit orienter ma théologie : c'est à des maximes de ce genre qu'aboutit l'école de Ritschl. De Schleiermacher à Ritschl, l'individualisme religieux a fait une nouvelle étape ; ce n'est pas l'expérience religieuse de la communauté, ce sont nos expériences personnelles, qui deviennent arbitres et maîtresses ; et Ritschl, tout le premier, en a donné un insigne exemple en construisant un christianisme où ni les libéraux ni les orthodoxes ni les théologiens du juste milieu n'ont reconnu la saine doctrine.

La « justification » et la « rédemption » sont le fondement du système : c'est par ces deux mots que s'intitule l'ouvrage principal de Ritschl. Et certes ils appartiennent au vocabulaire usuel de la théologie ; mais si nous observons que l'auteur n'admet pas le péché originel, on pressentira tout de suite l'originalité de cet ouvrage et de ce système, qui conservent les expressions coutumières tout en détruisant les dogmes afférens. Quelques exemples montreront Ritschl à l'œuvre.

« Le Christ est-il fils de Dieu? » Oui, répondra-t-il (car il évite, en général, d'infliger des démentis aux solutions traditionnelles). Mais écoutez l'explication : « Jésus, sans aucun doute, a ressenti un rapport religieux avec Dieu, d'un caractère tout nouveau; il a inculqué cette nouveauté à ses disciples; tous les membres de la communauté chrétienne doivent se tenir à l'égard de Dieu dans le même rapport que Christ à l'égard de Dieu. » Ce qui veut dire, en un clair langage, que Jésus est fils de Dieu, mais d'une filiation que nous devons tous imiter. Vous pressez Ritschl, pourtant : « Le Christ est-il Dieu? » Oui certes, mais lisez la suite : « Les deux qualités du Christ : révélateur accompli de Dieu, et prototype public de la maîtrise spirituelle exercée sur le monde, sont contenues dans le prédicat de sa divinité. » Déplorant l'obscurité, vous adressez la question inverse : « Le Christ est-il purement et simplement un homme? » Et Ritschl de tressauter : « Être un homme purement et simplement (*ein blosser Mensch*), c'est être l'homme considéré comme une grandeur naturelle, abstraction faite de toutes les marques d'une personnalité spirituelle et morale. Je ne tiens même pas mes ennemis pour de simples hommes, car ils ont une certaine éducation, un certain caractère moral. A plus forte raison, puisque j'ai considéré Christ comme porteur de la révélation de Dieu, je ne le tiens pas pour un homme pur et simple. » Sans vous désespérer, essayez de le cerner par ailleurs : « Le christianisme, lui demandez-vous, vient-il d'une révélation divine? » Oui, naturellement; et Ritschl continue : « En parlant de la révélation de Dieu, nous pensons à la source spéciale d'une conception générale du monde, qui devient la conviction d'une communauté religieuse, et d'où résulte, dès lors, chez un grand nombre d'hommes, une même formation de la conscience, une même orientation de la spontanéité. » Et cela vous paraît peu lumineux; vous passez aux miracles : « Que valent-ils? » Ritschl leur témoigne son respect, sous la forme suivante : « La conception religieuse du monde s'appuie sur ce fait que tous les événemens naturels se tiennent à la disposition de Dieu, lorsqu'il veut aider les hommes. Par conséquent, ont la valeur de miracles (*gelten als Wunder*) telles apparitions surprenantes, auxquelles est rattachée l'expérience d'un secours particulier de la grâce divine, et qui dès lors peuvent être considérées comme des marques spéciales de la complaisance de Dieu pour les croyans... »

Mais vous insistez, et, faute de définitions intelligibles, vous réclamez des explications. Comment Jésus est-il Dieu? Comment la révélation est-elle divine? comment se produisent les miracles?

Ritschl ici vous arrête : le « comment » ne nous intéresse pas, réplique-t-il. Ce qu'est Dieu en soi, le miracle en soi, Christ en soi, la révélation en soi, qu'importe à l'âme religieuse? De ces jugemens métaphysiques (*Seinsurteile*) elle n'a que faire. Ce que Dieu, Christ, la révélation et le miracle, sont pour votre âme à vous et pour mon âme à moi, voilà l'essentiel; ces notions ont pour vous une valeur subjective; les jugemens par lesquels vous définissez cette valeur (*Werthurteile*), voilà l'important.

Est-il conforme à la loyauté religieuse, est-ce le fait d'une théologie de bon aloi, de ne point oser porter un *Seinsurteil*, c'est-à-dire, somme toute, de ne se point prononcer sur la réalité objective de Jésus, de la révélation et du miracle? Nous n'avons point, pour notre part, à le discuter ici. Mais les croyans de l'école traditionnelle dénoncent cette théologie comme déloyale et malade. Un de leurs interprètes les plus accrédités, M. le professeur Lemme, de Heidelberg, y signale « une religion nouvelle », et s'indigne que les vérités les plus élémentaires, les plus fondamentales, soient contestées par des hommes qui s'érigent en défenseurs du christianisme. Entre les disciples et les ennemis du ritschlianisme, les colloques sont vifs, mais brefs. « Vous manquez de franchise, disent ceux-ci. — Et vous d'intelligence », ripostent ceux-là. On ne peut jamais se flatter, en effet, d'avoir parfaitement compris la pensée de Ritschl.

Ses obscurités, d'ailleurs, lui sont peut-être une cause de succès : dans une église où les intelligences individuelles entretiennent avec la vérité religieuse des rapports singulièrement divers, on peut se demander si une théologie fondée sur l'équivoque et organisatrice de l'équivoque n'a pas quelque droit à se présenter comme un instrument d'unification, voire même d'édification. « Ce serait une bénédiction de Dieu, écrit l'un des disciples de Ritschl, que tous les théologiens contemporains, malgré le désaccord de leurs conceptions, se tinssent solidement attachés à la langue de la Bible et de la Réforme. Quiconque use de cette langue dans un sens loyal, *même avec un malentendu*; quiconque emploie les mots de cette langue avec le ferme et vrai propos de leur être fidèle, les considérant comme les termes sacrés de la chrétienté, comme des expressions qu'il ne peut pas mettre de côté *lors même qu'elles signifient pour lui autre chose* que pour beaucoup d'âmes d'autrefois et d'aujourd'hui, même si elles signifient pour lui quelque chose d'inouï, que personne n'y aurait jamais découvert; celui-là ne mérite pas d'être méprisé, il mérite reconnaissance pour sa piété. Cette langue est un trait d'union, comme la langue populaire. Elle neutralise pour l'âme

beaucoup de fausses opinions théologiques. Qu'on se réjouisse de ce que tous les théologiens se rassemblent autour des mêmes mots. »

A travers cette page de M. Kattenbusch, l'esprit de Ritschl, en toute sa pureté, circule et survit. Et si le ritschlianisme se répand parmi les pasteurs réformés de l'Allemagne, c'est plutôt à cause de ce qu'il a de superficiel qu'à cause de ce qu'il a de profond, et plutôt à cause des commodités qu'il donne aux jeunes théologiens incroyans pour enseigner à une communauté croyante une foi qui n'est plus la leur, qu'à cause des horizons qu'il ouvre à une élite pour pénétrer plus intimement les restes de foi qu'elle conserve.

« Faux monnayage ! hypocrisie ! » s'écrient les protestans orthodoxes. Mais on fait tort à Albert Ritschl, ce penseur religieux, et aux meilleurs de ses disciples, lorsque pour les juger on se place, si nous osons dire, au point de vue du cléricanisme protestant. Leur plus grand tort fut de naître trop tôt. Ayant avec eux et pour eux l'esprit de la Réforme, ils ont émergé ; mais tant que le protestantisme s'acharne à maintenir les cadres d'une Eglise, de tels philosophes, si pieux soient-ils, y sont gênés et comme déclassés. Supposez une époque où les courans issus de la Réforme répudieraient toute canalisation officielle, où les fidèles de Luther abdiqueraient la prétention de grouper en une église leurs pensées libres : Ritschl, à cette date, ne recueillerait plus que des hommages, et d'autant plus sincères qu'on lui saurait gré, sans doute, d'avoir accéléré cette émancipation définitive de l'individualisme protestant.

IV

« La foi justifie sans les œuvres de la loi », dit saint Paul. Martin Luther s'empara de ce texte : de toute la force de son génie religieux, il s'y acharna ; faisant acte de créateur plutôt que de commentateur, il comprit et traduisit, moyennant l'addition d'un mot, que la foi *seule* justifie, sans les œuvres ; et comme une épître de l'apôtre Jacques disait nettement le contraire, il déchira cette « épître de paille » et fit de ce principe : le salut par la foi, la pierre angulaire de la Réforme. Le subjectivisme de Schleiermacher et de Ritschl a lentement ébranlé cette pierre : entre les croyans « positifs » et les adeptes de la théologie « moderne », fille de Ritschl, on est, à l'heure présente, en complet désaccord, sur la notion même de la foi.

Pour les uns comme pour les autres, un certain abandon de

l'âme, rassurée par la bonté de Dieu, fait partie intégrante de l'acte de foi : la foi est un acte de confiance (*Vertrauen*).

Elle n'est rien de plus pour l'école « moderne » ; pour les « positifs », au contraire, elle suppose, par surcroît, l'adhésion intellectuelle à certaines vérités religieuses, qui, de près ou de loin, immédiatement ou indirectement, motivent cette confiance (*Fürwahrhalten*). Il semble que la confession d'Augsbourg favorise la seconde conception ; d'après ce document, la foi a un double objet : « l'histoire », et « l'effet de l'histoire » : cela signifie, en termes concrets, que le croyant doit adhérer aux faits initiaux de la révélation chrétienne, et qu'il doit avoir confiance dans la rémission des péchés, promise par cette révélation et méritée par la rédemption. Au contraire, vous pouvez à l'aveuglette, sans nulle opinion préalable sur la personne de Jésus, vous reposer dans cette certitude que par lui vous serez sauvé, et interpréter d'ailleurs à votre guise les mots « salut » et « rédemption » : la théologie moderne déclare que vous avez la foi ; elle vous rend ce témoignage après avoir consulté votre cœur et sans vous interroger sur les raisons de votre certitude.

Dans la vie de Jésus, telle que la racontent les Évangiles, cette théologie met en relief un grand fait : la coopération du Christ au salut de l'humanité. Tous les autres faits sont secondaires, au prix de celui-là ; elle les répartit en deux groupes : les uns sont intimement reliés à l'œuvre de notre rachat ; sans eux, il n'aurait pas eu lieu : tels sont la passion et le crucifiement ; les autres sont comme des superpositions, des annexions historiques ou légendaires, qui n'ajoutent aucune valeur à la figure du Christ, aucune efficacité à sa besogne rédemptrice : telle, par exemple, la résurrection. Que la foi présuppose une certaine croyance aux faits du premier groupe, soit ; des faits du second groupe, en revanche, elle se peut désintéresser sans nul scrupule.

Mais vous entendez dire par les catholiques, et répéter par les protestans de l'école positive, que c'est la résurrection qui convainquit les apôtres, un instant désillusionnés, que jusqu'à la fin des siècles elle justifiera la mission du Christ aux yeux des chrétiens, qu'elle est précisément l'une des preuves de la foi chrétienne et qu'elle en est à proprement parler la base : comment donc cette foi même en peut-elle faire si bon marché ?

Votre surprise cessera si vous voulez bien songer qu'il n'y a rien de commun entre la foi des catholiques ou celle des protestans positifs et cette foi nouvelle telle que la conçoit la théologie moderne : la première recherche des argumens historiques, qu'elle préserve avec jalousie ; elle sent le besoin d'une apologé-

tique dont elle surveille les fondemens ; la seconde, au contraire, s'épargne de tels soucis. Mais puisque vainement on en cherche le point d'attache, requiert-elle donc une soumission aveugle ? Nullement : on épargnera ce reproche à la théologie « moderne » si l'on pénètre plus profondément l'idée qu'elle se fait de la foi. Pour le catholique et pour le protestant positif, infidèle en cela à l'esprit de Schleiermacher, la foi présuppose un ensemble de dogmes, extérieur et supérieur aux âmes croyantes, qui les précède et qui leur survit, c'est-à-dire une substance objective ; sur le contenu de cette substance, nous dirions volontiers sur ses dimensions, le catholique et le protestant positif sont en désaccord ; mais ils s'entendent pour en confesser l'existence. Pour l'école dite moderne, au contraire, la foi est un simple phénomène de conscience, une certaine orientation religieuse de l'âme ; elle est, avant tout, quelque chose de subjectif. Il serait plus juste de dire : j'ai *ma* foi, que de dire : j'ai *la* foi ; car les variétés de foi sont aussi différentes que les âmes mêmes qu'elles affectent. On a d'ailleurs la foi par cela même qu'on a conscience de l'avoir ; elle ne s'apprécie ni ne se mesure par aucun critère extérieur ; et de savoir si elle suppose et si elle implique un dogme, c'est apparemment une question de détail, puisqu'on voit différer à ce sujet des théologiens de tendances analogues, comme M. Kaftan, l'auteur de *Foi et dogme*, et M. Dreyer, l'auteur de *Christianisme sans dogmes*. Ce dogme, en tous cas, sera plutôt issu de la foi et postérieur à la foi, qu'il ne la précède et ne la provoque ; il sera comme une efflorescence de l'âme croyante, l'expression individuelle dont elle revêtira sa religiosité. Pour le protestant positif, le dogme est une vérité exotique, descendue d'une patrie surnaturelle, naturalisée dans l'âme de chaque chrétien, subie par elle et y suscitant la foi ; et pour l'école moderne, au contraire, l'âme du croyant n'est point pour le dogme un réceptacle passif, une cité d'emprunt, elle en est vraiment la mère patrie ; elle ne l'hospitalise point, mais elle le crée ; comme elle a *sa* foi, elle a *son* dogme, qu'elle produit et qu'elle développe ; et le dogme ainsi conçu, loin d'être une barrière pour la liberté des âmes religieuses, est au contraire le résultat et la traduction de cette liberté.

Entre ces deux notions, positive et moderne, de la foi, des hommes de bonne volonté s'efforcent de créer un lien ; mais leurs tentatives mêmes, vouées à l'échec, attestent, avec un surcroît de clarté, l'antagonisme irrémédiable. Certains croyans, comme M. Cremer, professeur à l'Université de Greifswald, manifestent l'espoir que les jeunes pasteurs incroyans, à mesure qu'ils pro-

gresseront dans la foi, habilleront plus exactement leur conviction personnelle dans les plis bien définis du vêtement traditionnel. L'adhésion intégrale au vieux symbole serait ainsi le couronnement, le terme idéal de l'évolution religieuse de l'âme; répudié au point de départ, ce symbole se retrouverait au point d'arrivée; il serait comme un confluent, où se rejoindraient la foi docile et stable du « positif » et la religiosité du théologien « moderne », librement parvenue au terme de son devenir. De ces prophéties, les adeptes de l'école moderne se raillent, comme d'une dévote naïveté. Qu'un d'entre eux se rallie à la théologie « positive », ils n'y voient rien autre chose qu'une palinodie de convenance, purement superficielle, par laquelle ce pasteur se met à l'unisson d'une communauté « positive » ou s'épargne des embarras avec un consistoire « positif; » mais que ce soient la vertu même de sa religiosité, l'intensité de sa foi, qui, progressivement, agenouillent ce pasteur devant le catéchisme orthodoxe, cela leur paraît une égayante et menteuse illusion. Pour la foi des positifs, attachée à un *Credo* défini, ils ont cette nuance de respect que commandait Juvénal à l'égard des enfans : *puero debetur reverentia*. Libre aux fidèles, et libre aussi aux intelligences vieillottes de quelques ministres du culte, d'abriter derrière certains retranchemens dogmatiques leurs espérances en Jésus; on ne reproche point à des infirmes d'employer des béquilles, à des enfans de tâtonner avec des lisières. Mais les champions de la théologie moderne représentent l'âge adulte de la foi protestante; ils ont l'intellect assez libre, l'âme assez adonnée aux choses divines, pour ressentir en présence de la personne du Christ une impression religieuse originale. Qu'importe ensuite que le Christ soit un dieu ou un homme? Cette impression, c'est là leur foi.

« Croire en Dieu, cela veut dire : Je suis intérieurement certain de Dieu, je vis en lui et par lui je triomphe du monde. Croire en Jésus-Christ, cela veut dire : Je suis allé à travers le monde, j'ai cherché Dieu, et je l'ai trouvé en Jésus-Christ. » Leur foi est un fait d'expérience, le résultat d'une rencontre qu'a faite leur âme, ou tout au plus d'une recherche. En présence des chicanes dogmatiques, tranquille est leur arrogance. On les accuse de nier la divinité du Christ : grief byzantin! Ils reconnaissent la divinité en Christ : cela suffit. Au lieu d'avoir appris, par autrui, que le Christ est Dieu, ils savent, par leur propre expérience, que dans la personne du Christ l'idéal divin s'est révélé, et qu'à travers les siècles il y subsiste ineffacé. C'est une sorte de sensation pieuse qui donne l'éveil à leur foi; elle la maintient, tout ensemble, toujours fraîche et toujours vague. Se raconter eux-mêmes,

c'est leur façon, à eux, d'énoncer leur *credo*; leur symbole prend la forme d'une autobiographie; leur foi est comme une aventure de leur âme; et ce qu'ils expriment de dogmatique prend la forme d'une confiance.

Les théologiens de l'orthodoxie en sont déconcertés, déroutés. Ils tenaient en réserve, pour l'épreuve des plus jeunes, de bonnes vieilles questions, un peu lourdes, qui semblaient appeler une réponse nette, péremptoire, compromettante. « Croyez-vous que la Bible soit un livre inspiré? » A cette massive demande, le théologien moderne répond, avec une élégante ouverture de cœur : « La Bible est pour moi parole de Dieu, parce qu'il me parle, dans la Bible, plus clairement que nulle part ailleurs. » Au lieu d'une opinion, il apporte une impression; au lieu de quelque chose d'appris, quelque chose de *vécu*; il constate et raconte comment la Bible agit sur lui. Pourquoi la colère des orthodoxes? N'apporte-t-il pas à leur question une réponse plus intime, plus personnelle, que celle qu'ils réclamaient? Mais voilà une intimité d'accent dont les orthodoxes se passeraient bien; ils préféreraient un oui ou un non clair et formel.

Et de l'énerverement réciproque, bientôt, naissent les polémiques. On commence, généralement, en se renvoyant, de part et d'autre, le reproche de tendances catholiques. « Votre respect littéral pour un dogme extérieur et strict, objecte aux positifs l'école moderne, dénote en vous un état d'esprit catholique. » On ajoute même, la polémique s'échauffant : « un état d'esprit jésuite. » Et poursuivant le parallèle, on fait observer, avec le professeur Hermann, que du moins l'Église catholique, par l'exaltation de sa mystique, par la grandeur poétique de sa liturgie, par le prix qu'elle attache aux bonnes œuvres, tempère et corrige l'apparente sécheresse de son exclusivisme dogmatique; mais Luther a ramené toute la religion à la foi, et si les positifs ramènent la foi elle-même à une adhésion passive, ne serait-ce pas une des conséquences fatales de ce protestantisme « positif », que le salut s'achète par la servilité, et par elle seule? Les positifs répliquent à leur tour : « De votre élaboration subjective de la foi, pour laquelle vous mettez en œuvre toutes sortes de données historiques et d'argumentations subtiles, ne peut sortir une religion que pour vous et vos amis. Et vous condamnez le reste de l'humanité à une « foi implicite », ignorante et naïve : autre forme de la passivité et de la servilité. Demander à tous les hommes une foi implicite, n'est-ce point agir comme l'Église romaine? Par surcroît, vous parlez un langage à double sens : il atteste aux hommes éclairés l'émancipation de votre pensée; il

laisse croire aux dévots que vous partagez leur foi. Vous vivez d'équivoque : et, de ces procédés jésuitiques, l'église de Luther mourra. » D'une école à l'autre, le reproche de jésuitisme rebondit : mauvais moyen pour avancer l'entente.

« Si le libéralisme poursuit ses progrès, la dernière heure de l'Église devra sonner » ; c'est un pasteur croyant d'Essen qui fait entendre ce glas. « Le désir qu'à l'orthodoxie d'opprimer la critique théologique met la religion en péril » ; ce cri d'alarme est d'un élève de M. Harnack. Chaque parti prétend porter le salut de l'Église avec lui. « Un phénomène maladif, une grande misère » : c'est ainsi que M. le professeur Beyschlag qualifie cet émiettement. Mais ce jugement même est contesté ; les jeunes théologiens de l'école moderne ont plus d'allégresse et de crânerie. Si l'on se querelle parmi la postérité de Luther, à leurs yeux c'est tant mieux : cela prouve que l'Église vit ; et ne s'est-on point disputé, d'ailleurs, au Concile de Jérusalem, moins de vingt ans après la mort du Christ ? L'unité religieuse serait une forme de paralysie ; la variété religieuse est un phénomène de croissance. Et plus âpre deviendra le conflit, plus l'école moderne se réjouira du réveil des consciences religieuses au sein de la Réforme. Que si les positifs, d'ailleurs, déplorent ces débats, il dépend d'eux de les abrégier : tous les réformés peuvent s'unir dans cette conviction que le pur Évangile doit être maintenu et répandu, et dans un commun esprit de lutte contre Rome. Mais ce terrain d'union que les théologiens modernes proposent à l'orthodoxie, qu'est-ce autre chose que leur terrain à eux ? Nous adresser de telles invitations, ripostent les positifs, c'est nous demander de désarmer.

Et de part et d'autre on demeure armé. Pour la pacification, cependant, il est peut-être un dernier recours, c'est l'appel à Luther.

*Gottes Wort, Lutheri Lehr
Vergehet nun noch nimmermehr.*

« La parole de Dieu et la doctrine de Luther ne s'évanouiront jamais à l'avenir. » A Wittenberg, à la Wartburg, ce distique se lit sur les murailles. La saveur en est catholique ; car il juxtapose l'Écriture et la tradition, la parole de Dieu et l'enseignement des hommes, ou plutôt, par un Césarisme étrange dont Luther se fût à certaines heures indigné, l'enseignement d'un seul homme, Luther. De nos jours, la Réforme, devenue, par un soubresaut de logique, plus conséquente avec son principe que ne l'étaient les vieux auteurs du distique, continue, dans Luther, de vénérer

l'ancêtre et l'émancipateur, mais elle en prend plus à son aise avec le docteur. Cependant, puisqu'on ne s'accorde plus sur la parole de Dieu, ne pourrait-on se référer, provisoirement, à la doctrine de Luther, pour y chercher des argumens? Ainsi font en effet les diverses écoles; et des argumens, toutes en trouvent. Car il y eut en définitive deux hommes en Luther : le théologien et le fondateur d'Église, le penseur et l'administrateur, celui qui refusa l'obéissance et celui qui exigea l'obéissance : et il advint à ces deux hommes de rendre des échos différens.

L'épître aux Hébreux, les épîtres de Jacques et de Jude, lui furent suspectes; et par cette brèche qu'il ouvrit lui-même dans le canon, la théologie moderne prétend expulser d'autres écrits bibliques : Luther est un précurseur. Mais cette dévotion de génie qu'il eut envers la parole de Dieu, et qui déborde en d'admirables pages, ne justifie-t-elle pas les pieuses réserves de la théologie positive au sujet des audaces de l'exégèse? Ce n'est point Luther, assurément, qui eût marchandé sa foi à la vérité objective du surnaturel; il n'y croyait point seulement avec sa raison, mais avec son imagination; Jésus, Satan, étaient pour lui des physionomies nettes. Mais il a dit en un endroit que les miracles, les prophéties, sont des signes pour les païens, et que « nous devons célébrer les grands et insignes miracles, le Christ brisant quotidiennement la force du démon et assurant le salut des âmes »; et vous pressentez quel profit un bon disciple de Ritschl peut tirer de ces réflexions, quel commentaire il en peut donner. Il y a tant de façons de lire et d'interpréter Luther, qu'entre ses divers héritiers il ne peut jouer le rôle de médiateur : a-t-il jamais senti, d'ailleurs, le genre de problèmes où se laisserait engager la Réforme, après trois siècles d'existence, sous les influences combinées du subjectivisme kantien et des divers systèmes panthéistes?

« Jésus répondit : Si je suis né et si je suis venu dans le monde, c'est pour rendre témoignage à la vérité... Pilate lui demanda : Qu'est-ce que la vérité? Et ayant dit cela, il alla de nouveau vers les Juifs. » C'est dans l'Évangile de l'apôtre Jean qu'on trouve ces lignes. Constamment elles nous revenaient à la mémoire, après l'audience ou la lecture des théologiens allemands contemporains; elles résument, avec une insurpassable précision, l'esprit et la lettre des dialogues que les diverses écoles protestantes engagent entre elles, et qu'elles poursuivent toutes avec Jésus. Que le Maître ait rendu témoignage à la vérité : il n'en est aucune qui ne l'affirme, aucune, même, qui ne s'en montre pieusement édifiée. Mais « qu'est-ce que la vérité? » Il ne s'agit

point seulement de décider quel en est le contenu, quels en sont les dogmes fondamentaux, indissolubles ; longtemps les « variations » des Églises protestantes portèrent sur cet unique objet : la longueur et le détail de leur catéchisme ; mais elles ont, aujourd'hui, une tout autre portée. C'est sur la nature même de la vérité religieuse que s'engagent à présent les discussions.

Cette vérité existe-t-elle en dehors des croyans, répond-elle à une réalité objective, s'impose-t-elle du dehors, est-elle comme une émigrée de l'au-delà ? ou bien serait-elle, au contraire, dans le for intérieur de chacun, le fruit de la conscience personnelle, la résultante de la religiosité individuelle, l'expression et la traduction de la piété intime, serait-elle, en un mot, subjective ? C'est à ces termes que se ramène, aujourd'hui, l'antagonisme des écoles de théologie protestante en Allemagne. La vérité religieuse vient-elle de Dieu, ou s'élabore-t-elle en chacun de nous ? Au premier cas, elle *est* ; au second cas, elle *devient*. Au premier cas, elle risque de gêner la libre science ; au second cas, c'est affaire aux hommes eux-mêmes, auteurs et sujets du « devenir » religieux, d'esquiver un pareil risque. Et dans la première hypothèse, enfin, elle prétend demeurer quelque chose d'instructif, tout comme la science ; dans la seconde, au contraire, elle ne vise à rien plus qu'à émouvoir, à affecter. L'évolution de la pensée protestante en Allemagne, au cours de notre siècle, a développé sans cesse cette dernière conception. Comment elle s'accommode aux nécessités pratiques, administratives, qu'impliquent la vie et la conduite des diverses Églises protestantes, nous le verrons dans une prochaine étude.

GEORGE GOYAU.

En route, j'achevai de combiner mon affaire. Le plus pressé était de me cacher en arrivant, de trouver un gîte sûr, un gîte situé et avoisiné de telle sorte que Thérèse, avec qui je ne pouvais plus songer à me rencontrer dans la rue, pût y venir sans craindre d'être surprise. Une rue écartée, une maison dont je fusse l'unique locataire étaient les conditions indispensables à mon nouveau chez-moi. Je m'étais rappelé tout de suite un écriteau aperçu en passant à la porte d'une petite chartreuse, tout en haut d'une des rues qui grimpent vers la Colonne, vers le monument commémoratif de la bataille de Toulouse. Ni Thérèse ni moi ne risquions de rencontrer des figures de connaissance dans ce quartier populaire animé seulement aux heures de la sortie des ateliers et le dimanche, quand la foule des ménages ouvriers monte de la ville vers les guinguettes semées au penchant de la colline.

Dès le lendemain, après une nuit passée dans un petit hôtel voisin de la gare, je courus à la chartreuse. L'écriteau pendait encore au mur ; les fenêtres baillaient grandes ouvertes aux souffles du matin. La propriétaire, une voisine, était venue donner de l'air à son immeuble, épousseter les chambres, ratisser les allées du jardin. Elle me vanta les avantages de la maison, le silence discret de la rue et du quartier. Un clin d'œil en commentaire me laissa comprendre que la chartreuse était vouée aux faux ménages. A voix basse et sous le sceau du secret, la bonne dame me nomma le dernier occupant, un homme grave, un négociant bien posé, l'honneur de la magistrature consulaire : « C'est lui qui a transplanté ces rosiers de Bengale le long de la façade, à l'abri du nord. Voyez, les fleurs sont déjà en bouton : c'est vous qui cueillerez les roses ! »

Le mobilier d'ailleurs n'avait rien de suspect : des capitonnages économiques, des gravures sentimentales, des cretonnes réfrigérantes ; et le jardin était assorti ; un jardinet d'arbustes prétentieux que dessinaient des allées exigües, d'une complication puérole.

J'eus bientôt fait de traiter avec la dame et d'emménager. Un restaurateur voisin s'était chargé de ma table et de mon ménage.

Il n'y avait plus qu'à mettre un bouquet de violettes sur la cheminée en hommage devant la photographie de l'aimée ; tout était prêt ; Thérèse pouvait venir.

ÉMILE POUVILLON.

(La dernière partie au prochain numéro.)

LE CONGRÈS SOCIALISTE INTERNATIONAL

DE LONDRES

Le Congrès socialiste international de 1896 à Londres a fait quelque bruit dans le monde, peut-être plus de bruit, ou du moins d'une autre espèce, que ses amis les plus sages ne l'eussent souhaité. A Langham Place, dans le Queen's Hall, on s'est disputé fort et ferme, on s'est querellé, on s'est même colleté. On a voulu voir dans ces incidens un symbole amusant de la réalité : les fiers ennemis de la société délibérant en paix sous l'égide des vils séides de l'autorité. D'autres ont affecté de ne donner à cette grande convention que tout juste la portée de l'un de ces innombrables congrès que voit éclore régulièrement cette saison de l'année et où, sous le prétexte de leurs chères études, tant d'hommes graves vont braver l'ennui et défier l'indigestion. Quand, à la fin de la première séance, la voix sonore d'un délégué anglais notifia aux congressistes la munificence de l'*Alhambra* et de l'*Empire*, — deux établissemens analogues aux Folies-Bergère, expliqua le tentateur, — et qui offraient leurs entrées à mi-prix, cette annonce sembla justifier les moins charitables hypothèses. Les socialistes, toutefois, ont bien le droit de s'amuser, s'il leur plaît. Plus sévère, plus redoutable a été le jugement de ceux qui ont envisagé ces scènes de désordre comme un vice fondamental, un inexpiable tort. Peut-être cette vue est-elle un peu bien sommaire et trop peu philosophique. Après tout, n'y a-t-il pas quelque pharisaïsme à exiger d'une assemblée à la fois populaire, révolutionnaire et polyglotte, un calme et un ordre parfaits ? J'ai oui dire qu'on a parfois vu des scènes assez analogues dans des assemblées incomparablement plus vénérables, des assemblées authentiquement représentatives, où le respect du mandat électif

aurait dû fortifier et comme étayer d'une double sauvegarde le respect dû à la liberté des opinions. Voilà qui est pour nous rendre modestes, et, s'il se peut, équitables.

On voudra bien reconnaître que, s'il est, par définition, une assemblée d'hommes qui doit être bouillante, où le diapason naturel de la voix puisse être fort élevé, où les poings doivent parfois éprouver la démangeaison d'enfoncer quelque argument dans une cervelle rebelle ou dans un crâne obstiné, ce doit bien être la convention d'un parti qui se pique d'être l'avant-garde de la révolution. Quelque chaleur se conçoit aussi dans la défense de ses opinions, quand il s'agit d'une question de vie ou de mort, comme l'est celle des rapports de l'anarchie et du socialisme pour des hommes dont quelques-uns voient dans le socialisme une religion et dans l'anarchisme une manœuvre de police ou une maladie mentale, et les autres, dans l'anarchie un noble idéal et dans le socialisme un médiocre opportunisme.

Soyons de bon compte : tout concourait à donner au Congrès de Queen's Hall un caractère belliqueux et militant. Tout, jusqu'aux conditions extérieures. Une assemblée de près de mille hommes est forcément orageuse. Que sera-ce, quand les deux sexes siègent de compagnie et quand, nouvelle tour de Babel, toutes les langues du monde retentissent dans les débats ? Trois seulement d'entre elles, le français, l'allemand et l'anglais, avaient été promues au rang d'idiomes officiels. Toute harangue, prononcée en l'une d'elles, devait être immédiatement traduite en les deux autres. De vrai, pour éviter quelques... attrapades dans ces conditions, il eût fallu, non des socialistes, mais des anges, et encore des anges moins disputeurs que ceux de Milton. C'est dans un brouhaha infernal qu'il faut parler, à moins que, par un privilège accordé à quelques grands premiers rôles, on ne consente à laisser monter un orateur sur l'estrade. D'ordinaire, les traducteurs, ahuris, effarés, doivent, dans le tumulte, saisir le sens de ce qui se dit, revêtir immédiatement la pensée ainsi perçue d'une forme appropriée et concise dans une autre langue, et reproduire sur le coup un discours à moitié compris. Beau tour de force : mais quelle perte de temps ! Aussi, pendant les deux tiers de chaque séance les neuf dixièmes de l'assemblée n'écoutent pas, puisqu'il s'agit de la répétition dans un idiome qu'ils ignorent de choses qu'ils ont déjà ouïes. Un novateur hardi a proposé l'adoption du volapuk : la hardiesse de nos révolutionnaires a reculé devant ce remède. Notre civilisation doit encore s'accommoder de cet état : il n'y a plus de langue universelle, et il n'y a point encore de langue cosmopolite

Tant d'entraves expliquent assez la gaucherie des mouvemens du Congrès. C'est vraiment se donner trop beau jeu que de faire abstraction de difficultés devant lesquelles une académie de Marc-Aurèles ou d'Épictètes aurait parfois perdu patience. Quand M. John Burns, député ouvrier de Battersea, membre du conseil de Comté de Londres, ex-condamné de Trafalgar Square, ancien enfant perdu du parti avancé, prend texte de ces scandales pour confier au *Figaro* « qu'il n'y a pas eu dans l'histoire des Congrès du travail d'aussi gigantesque fiasco », l'on est tenté de lui dire : *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse*, et de rechercher les mobiles d'ordre personnel qui lui ont dicté un si impitoyable jugement. Quand M. Fenwick, député mineur du Northumberland, grand trade-unionniste devant l'Éternel, contemple le Congrès avec tous les signes d'un dégoût manifeste, sifflole entre ses dents, hoche la tête, croise et décroise les bras et s'écrie à mi-voix dans un aparté fait pour être entendu de toute la salle : « Et voilà les hommes qui prétendent gouverner le monde ! » M. Fenwick oublie ce qu'il a vu dans des assemblées qui, elles, gouvernement de fait le monde, et il impose une loi bien rigoureuse à ses frères en travail manuel. Pour moi qui ne suis point orfèvre, j'ai cru qu'il y avait quelque chose de mieux à faire que de s'arrêter aux bagatelles de la porte ou de s'accorder le facile plaisir de rire de ce qui ne prête que trop à rire, tout en donnant une fois de plus aux amis de l'ordre social la satisfaction non moins dangereuse que vulgaire de triompher de la folie et des faiblesses de ses adversaires. Il y a quelque cinquante ans, le *Times* étonnait et scandalisait le public conservateur et la bonne compagnie en Angleterre en terminant un grand article sur la *Ligue contre les droits sur les céréales*, ce monstre révolutionnaire, par ces mots d'une simplicité éloquente : « La Ligue est un fait, un grand fait. » Eh bien ! il m'a semblé voir que le Congrès de Londres, si banal qu'il ait été par certains côtés, si fertile en scandales, si impuissant à se gouverner, n'en constitue pas moins sous quelques rapports un phénomène nouveau et d'une haute importance. J'aimerais à dire rapidement et en toute sincérité ce qu'il a été, ce qu'il a fait, en quoi il est simplement un anneau dans une chaîne qui remonte bien haut, en quoi il est le symptôme et le point de départ d'une évolution nouvelle.

I

L'importance d'une convention de parti tient naturellement dans une certaine mesure au nombre de ceux qui y prennent part. Je dis dans une certaine mesure, parce qu'il est évident qu'il y a

lieu de tenir grand compte de la constitution des assemblées et de la nature des élémens qui les composent. On ne saurait établir de comparaison juste, cela va de soi, entre une cohue de mille individus ne représentant qu'eux-mêmes et un Congrès de cinquante à soixante membres dont chacun représente quelques milliers d'électeurs. La convention de Queen's Hall prétendait naturellement à un certain caractère représentatif. Chaque délégué avait à exciper d'un mandat, à déposer ses pouvoirs, à prouver qu'il avait reçu mission d'un groupe régulier. Excellente règle, mais c'est ici malheureusement qu'apparaît le défaut radical d'esprit pratique des organisateurs ou peut-être leur préférence pour l'apparence sur la réalité, pour les gros chiffres sur la représentation authentique, pour l'ombre sur la substance. Ce qui a vicié le Congrès de Londres; ce qui lui a ôté en grande partie le droit de parler au nom des masses populaires; ce qui, en même temps, l'a condamné à d'incessantes récriminations et à d'impuissans essais de réforme, ç'a été la déplorable organisation des unités primaires, des groupes représentés.

Le premier venu n'a qu'à s'aboucher quelques jours avant la date de la convocation avec deux ou trois quidams de son espèce et à adopter pour leur trio ou leur quatuor un nom ronflant : l'*Association collectiviste populaire de N...* ou le *Cercle socialiste révolutionnaire de N...* Le tour est joué. Un nouveau groupe socialiste a vu le jour. Plaît-il au fondateur de se déléguer lui-même au Congrès, — cas qui se présente fréquemment, puisque c'est le moyen le plus simple d'obtenir ses grandes entrées dans l'assemblée révolutionnaire; — il n'a qu'à rédiger lui-même ses propres pouvoirs. S'il n'a pas cette ambition, il peut conférer son mandat à qui bon lui semble. Ici encore nulle condition de domicile, de participation, etc. Un groupe n'eût-il jamais même entrevu son mandataire, celui-ci résidât-il à deux cents bonnes lieues de ses commettans, appartint-il à une autre nationalité, n'eût-il absolument rien de commun avec eux : le mandat n'en est pas moins valable. Le plus souvent, c'est par l'entremise de courtiers *ad hoc*, tout prêts à dénicher, voire au besoin à créer de toutes pièces un groupe à l'intention de ceux qui brûlent de représenter, mais sans savoir quoi, que s'opère ce trafic où interviennent parfois les espèces sonnantes et rébouchantes. Et le produit de ces belles transactions, le représentant fictif d'un groupe fictif, jouit au sein de l'assemblée exactement des mêmes droits que les délégués d'un grand syndicat ouvrier avec ses milliers et ses centaines de milliers de membres et ses millions de cotisations! C'est par cette fissure ou cette crevasse des mandats fictifs

que les anarchistes, chassés d'un côté, ont pu rentrer de l'autre, imposer à l'assemblée d'énergiques discussions et se moquer impudemment de ses votes impuissans. C'est que l'on ne sait ou ne veut pas choisir entre deux conceptions, qui exigent chacune toute une série de mesures d'application particulières et qui ne sauraient se marier l'une à l'autre. S'agit-il d'un parlement du travail? Idée ambitieuse; non absurde. Qui n'a entendu parler des conférences représentatives de telle ou telle grande industrie? L'autre jour, à Aix-la-Chapelle, c'étaient les mineurs du monde entier. Que font-ils pour éviter l'intrusion d'étrangers et pour assurer la suprématie de la majorité? Une scrupuleuse vérification des pouvoirs, la fixation préalable du nombre des mandats, la proportionnalité du vote, c'est-à-dire l'attribution à chaque délégué du total des suffrages qu'il représente, voilà les moyens simples mais suffisans, mis en œuvre par les mineurs. Il n'est pas très difficile de deviner pourquoi les organisateurs n'ont pas osé recourir à ces mesures héroïques. Il ne serait demeuré que des délégués authentiques de groupes véritables : grand avantage moral, — mais il ne serait resté qu'un fort petit nombre de ces phénix, pitoyable résultat pratique. D'autre part, reconnaître franchement que l'on n'était et ne pouvait être qu'une assemblée de parti, c'eût été un moyen fort sûr de couper court à certaines difficultés, qui ont failli étrangler le Congrès, mais c'eût été un pénible aveu pour des hommes qui aspirent à jouer le rôle de représentans en titre de l'humanité et de fondés de pouvoirs de la révolution.

II

Le Congrès débuta sous de tristes auspices, le dimanche 26 juillet, par un meeting qui devait être « monstre », à Hyde Park. Il s'agissait dans cette plaine historique, sur ce gazon foulé par les pieds de tant de vaillans serviteurs du progrès, à l'ombre de cet *arbre des réformateurs*, qui a vu tant de grandes et majestueuses manifestations populaires, de présenter au Londres démocratique les plus illustres délégués étrangers et de lui faire voter du même coup une résolution en faveur de l'établissement de la paix universelle par la révolution sociale. L'hameçon était un peu grossier pour les bons partisans de la paix, gens pourtant sans défiance ni soupçon. Ils flairèrent quelque piège et avertirent par les journaux leur clientèle de s'abstenir. Se souvenaient-ils de ces congrès de la paix et de la liberté à Genève, avant 1870, où Victor Hugo, président d'honneur avec Garibaldi, lan-

çait en guise d'oracle quelque énorme banalité, et où Bakounine s'efforçait de conquérir à l'*amorphisme* et à ses beautés les honnêtes disciples de l'abbé de Saint-Pierre? La Providence ne voulut pas donner aux orateurs de la nouvelle Internationale l'occasion d'offenser par de trop grossières insultes ou d'effrayer par de trop tonitruantes harangues les chastes oreilles des membres des sociétés de la paix : une pluie diluvienne fit de Hyde Park un lac, de la manifestation un je ne sais quoi qui n'a pas de nom dans la langue des hommes, et des manifestans des amphibies collectionnant des rhumatismes. On ne résiste pas à des seaux, encore bien moins à des torrens, à des cataractes d'eau. Il y a beau temps que le maréchal comte de Lobau le prouva aux Parisiens révolutionnaires des premières années du roi Louis-Philippe. Dieu, à Londres, prit sa méthode à ce brave homme de guerre. Ce fut une débandade. Force fut de remettre les présentations au lendemain, à l'inauguration du Congrès. Quand il s'ouvrit à Queen's Hall, le lundi matin, il y avait beaucoup d'absens. Il avait été décidé que les délégations s'assembleraient par nationalité, et les Français, qui préparaient au Congrès un plat de leur métier, étaient trop occupés à liquider les vendettas de l'union socialiste pour être prêts à temps. Supposons donc qu'ils ont enfin pris leur place et décrivons rapidement la composition de l'assemblée.

A tout seigneur tout honneur. C'est l'Angleterre qui reçoit, c'est par elle qu'il faut commencer. Il fut un temps où la plupart de ces robustes artisans anglais, si confortablement mis, aux apparences si cossues, aux formes athlétiques, aux figures résolues, à l'air paisible, de bonne humeur, un peu lourd, d'un ruminant, auraient pu dire, comme le doge de Gènes à Versailles : Ce qui m'étonne le plus ici, c'est de m'y voir ! Il fut un temps où l'Angleterre passait pour réfractaire absolument au socialisme. L'esprit d'énergie individualisme de la race s'y opposait. Quand l'ouvrier secoua sa longue torpeur et se mit à regarder autour de lui pour voir s'il n'avait pas à revendiquer autre chose que l'honneur de contribuer à la création de la plus prodigieuse richesse et du paupérisme le plus effroyable du monde entier, il hésita entre deux voies. Chartiste, il fut révolutionnaire, mais à sa façon, gravement, avec le respect de la légalité, avec la ferme résolution de ne recourir qu'à la dernière extrémité à la force brutale et physique, avec une touchante préoccupation des précédens et surtout avec un noble dédain pour le plat de lentilles que lui offrait, en échange de son droit d'ainesse civique, la *Jeune Angleterre*, cette création d'un sémite de génie, Disraeli, qui inventa

lui, juif, en plein pays anglo-saxon, le socialisme chrétien.

Les Trades Unions, elles, laissèrent de côté la politique; elles ne s'occupèrent que des intérêts professionnels. Hausser le taux des salaires, diminuer le nombre des heures de travail, elles n'avaient pas d'autre but; la grève, avec quelques assaisonnemens, comme le *picketing*, et parfois, pendant la période ténébreuse qui précéda la reconnaissance légale, avec les explosions et les meurtres commandés, elles n'avaient pas d'autres moyens. Résolument terre à terre, elles écartaient, non pas la révolution, mais l'idéalisme; elles se défiaient, non de la force, mais de la solidarité. Campées dans la société moderne, non en ennemis du capitalisme, mais en bandes qui demandaient au capital part à deux, elles se piquaient d'être trop pratiques pour s'embarasser de ces questions oiseuses de pure théorie à la contemplation desquelles se laissaient hypnotiser leurs camarades du continent. De plus, anglaises à fond, de tempérament peu cosmopolite, peu portées vers la fraternité des peuples. Enfin, de par leur recrutement, une manière d'aristocratie ouvrière. L'artisan supérieur seul, le *skilled labourer*, l'ouvrier d'élite, dont la longue préparation ou dont l'adresse native est un capital, ceux-là seuls s'unissaient. Pour le journalier, celui qui n'a que ses bras et qui s'en va, de-ci de-là, les offrir au rabais, cette poussière sociale était condamnée à l'état atomique à perpétuité. On les croyait incapables de discipline, de prévoyance, d'esprit d'entente. Aussi bien pendant longtemps les Trades Unions furent-elles la meilleure sauvegarde de l'Angleterre contre l'invasion du socialisme. Ce n'est que peu à peu qu'un double mouvement, extérieur et intérieur, en a radicalement transformé la composition et l'esprit. Le néo-unionisme est un phénomène tout récent et dont l'importance historique ne s'est que tardivement révélée aux observateurs superficiels. Il date de la grande grève des docks de la Tamise en 1889. C'a été l'irruption, dans les cadres de l'armée régulière du travail, des irréguliers, des indépendans, de ce que John Bright appelait le *résidu social*.

En même temps, soit conviction, soit tactique, la grande majorité des Trades Unions se ralliait au programme socialiste. Ce qui était fiction pure il y a trente ans, quand un orateur au premier Congrès de l'Internationale proclamait que huit cent mille unionistes anglais s'étaient enrôlés dans le mouvement, est devenu une vérité depuis lors. Le Congrès annuel des Trades Unions vote, non seulement les mesures pratiques, sagement conçues, habilement rédigées, que son comité parlementaire a pour mission de faire adopter par les Chambres, mais encore des dé-

clarations de principes sur la reprise par la société de la propriété de la terre et des moyens de production. Ainsi le *shiboleth* collectiviste est sur les lèvres des anciens champions de l'individualisme. Saül est avec les Prophètes. Sur le continent maintenant, chaque fois qu'il y a un Congrès international ou une conférence industrielle, à côté des figures connues de nos propres socialistes, on voit les Anglais. Ils pratiquent l'internationalisme : c'est la meilleure preuve de leur conversion. Ils acceptent la solidarité d'un socialisme souvent bien primitif : c'est le meilleur moyen de démontrer qu'ils n'ont plus peur de l'ombre des principes. Non pas que la fusion soit complète. Toujours on distingue du premier coup d'œil l'élément britannique de l'élément continental. Dans la mise, dans l'allure, dans la façon d'être et de se tenir, dans le geste et le tour de tête, il y a un je ne sais quoi qui met à part les insulaires. Volontiers les socialistes d'autre part, qui subissent à contre-cœur l'influence de ces associés, si différens d'eux, se plaignent de leur hauteur, de leur intolérance, de leur dédain des droits d'autrui. Il faut toutefois avoir le regard peu pénétrant et voir les choses bien en gros pour ne pas démêler d'énormes différences entre ces Anglais eux-mêmes. L'ancien chef trade-unionniste, passé député ouvrier depuis longtemps, jadis maçon de son métier ou mineur, depuis lors sous-secrétaire d'État à l'intérieur, ne ressemble guère, on en conviendra, au *guerillero* du néo-unionnisme, candidat perpétuel du parti ouvrier indépendant, ou même alderman du conseil de comté de Londres. Le premier a l'air d'un fermier enrichi, il a la physionomie paisible et prospère ; si quelque part, dans un coin de sa conscience, il demeure quelque petit souvenir des attentats jadis commandés ou commis, — avant la grande commission d'enquête et la reconnaissance légale, — au nom des unions, il n'y paraît guère. C'est un libéral orthodoxe, il vote au doigt et à l'œil ; le premier craquement du fouet du *whip* le ramène, et s'il flirte avec le socialisme, s'il consent à siéger coude à coude avec quelque révolutionnaire à l'aspect patibulaire, c'est qu'il faut bien ménager sa popularité et que le métier a ses charges comme ses revenans-bons. Tous, du reste, ne le font pas. Je n'ai pas ouï dire que M. Broadhurst ait franchi le seuil de Queen's Hall. Les Sam Wood et autres grands chefs mineurs ont observé une prudente réserve. Quant à M. John Burns, il est en train de s'assagir trop rapidement pour commettre la faute de descendre spontanément dans la Fosse aux Lions.

D'autres pourtant, parmi les modérés, avaient cru devoir faire acte de présence au Congrès. Les Trades Unions y ont été largement représentées. Près de 200 de leurs délégués y siégeaient.

A le bien prendre, c'eût été le trait le plus important de cette session. Karl Marx, qui avait toujours soupiré en vain après ce vaste réservoir de forces, aurait su apprécier à sa juste valeur cette démonstration du nouvel état d'âme des unionnistes. Par malheur, ici comme partout, le vice originel du Congrès en a faussé tous les ressorts. Les représentans de quelques centaines de milliers d'hommes enrégimentés, encadrés, disciplinés, n'ont pas pesé lourd dans la balance contre une majorité recrutée parmi tous les incompris, les grands hommes d'estaminet, les grandes âmes méconnues, les états-majors sans simples soldats, les ratés, les aigris et les farceurs. Non que tous ou presque tous les adversaires de l'unionnisme rentrassent dans ces catégories : j'en connais, pour ma part, qui sont dignes de tout respect. Il n'en est pas moins advenu que la frivolité, le dilettantisme, l'intransigeance d'amateurs, l'amour du bruit, la haine innée du socialiste romantique pour la simplicité un peu fruste de l'artisan aux mains calleuses, tout cela s'est cristallisé, coalisé, contre la délégation trade-unionniste, et l'a réduite à l'impuissance. Sur un peu plus de quatre cents membres, — formant la moitié de l'effectif du Congrès, — les Anglais ne comptaient pas deux cents délégués des Trades Unions ou des conseils de métiers, et plus de deux cents délégués d'autres groupes, répartis entre trois sections principales.

Il y avait ceux de la fédération socialiste démocrate, ceux du parti ouvrier indépendant, et enfin ceux de la société Fabienne. Prenons celle-ci tout d'abord. C'est quelque chose comme la *P. R. B.*, *Pre-Raphaëlite-Brotherhood*, appliqué aux questions sociales. Sous ces mystérieux signes, *F. S.*, se sont groupés, il y a quelque dix ans, force jeunes gens distingués, cultivés, pour la plupart sortis des Universités, — on sait ce qu'implique en Angleterre une telle origine, — des privilégiés, des bourgeois dans toute la force du terme. Un beau jour, cette jeunesse se dégoûta de l'économie politique courante. Elle renonça solennellement Adam Smith et Ricardo et Stuart Mill lui-même, pourtant le précurseur de tant de choses nouvelles. Elle se proclama socialiste. Ses maîtres furent, avec Karl Marx, ce dialecticien incomparable, cet historien merveilleusement informé de l'évolution industrielle anglaise, les Brentano, les Schmoller, les Wagner. Il y eut un peu de pose, beaucoup de littérature dans leur fait. L'esthéticisme n'avait plus de grandes batailles. Le sublime créateur de *Parsifal*, des *Maîtres chanteurs* et de *Tristan et Yseult* avait cause gagnée. Tel qui eût rompu des lances en l'honneur de la *Tétralogie*, déversa le trop-

plein de son enthousiasme sur la *loi d'airain des salaires*, sur l'appropriation collective du sol et des moyens de production. Dans un petit volume d'*Essais*, publié en collaboration, les plus forts, ceux qui étaient munis de connaissances, d'idées ou de style, firent pour le socialisme superfine la jeune génération ce qu'avaient fait vingt-cinq ans plus tôt pour l'hétérodoxie anglicane les auteurs d'*Essais et Revues*. Ce manifeste panaché mit quelques noms en évidence. M. George-Bernard Shaw en est l'un des plus dignes d'intérêt. Ce socialiste austère est de son métier critique de théâtre, voire de musique. Il fait dans la *Saturday Review* des articles hebdomadaires dont l'impertinence égotiste et le sensationnisme analytique n'est pas sans devoir quelque chose à M. Jules Lemaitre. C'est lui qui, dans le *Star*, a rendu compte, — avec un mélange assez piquant d'encens et de vinaigre, — des représentations de Bayreuth cette année, et il a dû dévorer l'espace pour se précipiter de la colline sacrée du *Festspiel* à la salle de Langham Place. M. Sidney Webb, autre Fabien, n'est pas tout à fait du même acabit. C'est la science infuse. De moitié avec sa femme, une ancienne inspectrice des manufactures qui a laissé une trace profonde de son activité, il a écrit le premier volume d'une histoire des Trade Unions qui est, sans exagération, un monument. Membre du Conseil de comté de Londres, il s'y est spécialisé dans ces questions sanitaires où le socialisme municipal est si fort à sa place, et il a conquis l'autorité incontestée d'un expert. Au Congrès, où il a dû parfois se sentir bien mal à l'aise, il avait été chargé d'un rapport sur l'organisation de l'enseignement dont M. Keir-Hardie a fait repousser les conclusions.

La *S. D. F.*, ou fédération sociale démocratique, est un autre corps un peu irrégulier, un peu en marge du prolétariat. Certes, il comprend des ouvriers; — on se le dit et on se les montre, en effet. Il est de plus d'une orthodoxie révolutionnaire impeccable: tellement orthodoxe et tellement révolutionnaire qu'on a parfois dit méchamment que sa raison d'être unique était d'être à l'extrême gauche de qui que ce fût. C'est néanmoins une association un peu bourgeoise d'origine. M. Hyndman, qui en est le fondateur et le grand chef, ne l'a-t-il pas mise au monde pour suppléer aux insuffisances du trade-unionisme ouvrier? Ce gentleman fort correct n'a-t-il pas visé — y a-t-il renoncé? — à être le Ferdinand Lassalle de l'Angleterre? Sur le front de son acolyte, de son prophète ou de son lieutenant, M. Lansbury, se pose comme un reflet de la gloire de ce machiavélisme. D'aucuns regrettent de voir se fourvoyer dans cette galère des hommes de parfaite et transparente bonne foi et de haute valeur. M. William

Morris, lui, est un grand poète qui a donné peut-être au socialisme ce que la nature avait destiné à l'humanité. Il est trop foncièrement indiscipliné pour s'attarder longtemps dans un groupe : ce socialiste est, par tempérament, un réfractaire. Pour M. Herbert Burrows, c'est un peu une âme en peine depuis qu'en renonçant à la théosophie et à ses *Mahatmas*, il a du même coup perdu l'amitié de M^{me} Annie Besant. Quant à M. Belfort-Bax, c'est un dictionnaire vivant et c'est un original. Il sait tout sur tout. Il n'y a qu'une chose qu'il ignore — et celle-ci, sans doute, il l'ignorera toujours, — c'est ce qu'il veut : le vrai but de cette inlassable activité et quel chemin y conduit. Il a bien vite vu que ce n'est pas M. Hyndman qui a la clef de ce mystère.

A la fois assez analogue à la *S. D. F.*, et pourtant radicalement différent d'elle, le Parti ouvrier indépendant, l'*I. L. P.*, est lui aussi en grande partie le produit d'une personnalité. M. Keir-Hardie, fondateur et chef, n'est assurément pas le premier venu. Il a fait un peu bruyamment son entrée dans la vie publique quand, élu par le bourg métropolitain de West Ham au Parlement de 1892, ce nouveau Thivrier effaroucha les gardiens de la pudeur de la Chambre des communes en se présentant dans le *premier club* de Londres avec une casquette mauvais-sujet et une veste de velours. Par bonheur l'Angleterre parlementaire a des trésors de libéralisme en fait d'étiquette et de garde-robe. M. Keir-Hardie s'est bientôt signalé par d'autres actes d'insubordination. On aurait dit qu'il eût pris à tâche d'adopter en tout le contre-pied de son collègue et ex-ami, John Burns. Celui-ci cache sous sa rondeur beaucoup de finesse. Il n'est pas de ceux qui poussent la fidélité à leurs principes jusqu'à les desservir à force d'intransigeance. Il a, en tout bien tout honneur, sa petite pointe d'ambition personnelle. Depuis qu'il est député de Battersea, son point de vue a considérablement changé, et il l'admet franchement. Plus ne commanderait-il les charges de la foule au *dimanche sanglant* de Trafalgar Square ! Plus ne confondrait-il dans un même anathème toutes les classes, tous les rangs, tous les partis, presque tous les citoyens de son pays ! John Burns n'est nullement un traître. Il veut aboutir. Au Parlement et au conseil de comté il a déjà plus obtenu pour le bien de ses compagnons de travail et la réalisation de son programme de socialisme pratique que tous les déclamateurs pendant tout le xix^e siècle. Pour cela il lui a fallu s'allier au parti libéral. Voilà ce que Keir-Hardie et consorts ne pardonnent pas à l'*honnête John*. Contre sa réélection à Battersea, ils ont épuisé avec la *S. D. F.* leurs efforts. Keir-Hardie a sacrifié sa vie politique à cette espèce de duel. C'est un fanatique. Comme

John Burns, longtemps prédicateur laïque des *methodistes primitifs* en même temps qu'ouvrier mécanicien, il est ardemment religieux, puritain dans l'âme, tout pénétré de la Bible et surtout de l'Ancien Testament, descendant authentique de Bunyan. Il a la tête d'un illuminé. Dur, violent, étroit, soupçonneux, d'intelligence bornée et de culture plus médiocre encore, mais honnête, consciencieux, équitable à sa façon, c'est le type du vrai révolutionnaire anglo-saxon. Rien qu'à le voir on conçoit la différence essentielle d'une révolution faite par des hommes de ce calibre et d'une révolution faite par les disciples de Voltaire et de Rousseau. Il est, toutes proportions gardées, à Allemane, le socialiste français dont l'action dissolvante rappelle assez la sienne, ce qu'un Cromwell est à un Danton. A côté de lui, moins parce qu'ils cèdent à son attraction que parce qu'ils obéissent à la répulsion probablement injuste que leur inspire John Burns, Ben Tillet, intelligent, beau parleur, à l'affût d'un mandat parlementaire; Tom Mann, plus un légiste un peu fourvoyé dans cette compagnie; le docteur Pankhurst; une jeune femme, miss Edith Lanchester, que ses parens ont rendue célèbre en voulant l'enfermer comme folle, parce qu'elle avait décidé — par principe — de pratiquer l'union libre avec l'homme de son choix.

On ne saurait dire que les délégations des autres pays anglo-saxons présentassent un bien vif intérêt. Pour l'Australie, elle avait pris un parti original. Tout le monde des antipodes n'avait qu'un seul représentant, le docteur Aveling, l'un des gendres de Karl Marx. Quand on votait par nationalités ou délégations, M. Aveling à lui tout seul, sûr de l'unanimité, contre-balançait et annulait toute la délégation anglaise malgré ses centaines de milliers de constituans! L'Amérique, quant à elle, n'en est assurément plus au degré d'inorganisme où elle en était il y a un quart de siècle quand, Karl Marx, par un coup de désespoir, ayant fait transférer à New-York le conseil central de l'Internationale, il fallut reconnaître l'absence de tout élément proprement socialiste et la nécessité d'agir *in vacuo*. De gigantesques grèves, des conflits sanglans et répétés n'ont que trop fait voir l'accumulation sur tous les points de cet immense territoire, dans les cités à peine nées de l'Ouest comme dans les villes quasi européennes de l'Est, de tous les matériaux d'un grand incendie. A en juger par le rapport de deux délégués récents des Trade-Unions, dont l'un est John Burns, ce qui surtout y fait défaut aux masses ouvrières, c'est l'organisation. Il manque à la base l'incomparable solidité du cadre syndical. L'artisan, à qui toute son éducation a inculqué que, dans une démocratie, il n'y a pas de classes, hésite à en créer.

Il se laisse absorber par les rivalités des partis politiques. Quand il se constitue à l'état séparé pour la défense de ses intérêts, il ne sait pas se décider entre la simple contiguïté locale et la solidarité professionnelle. Aux sobres réalités des syndicats il associe volontiers les puérilités des sociétés secrètes ou le clinquant des chevaliers du travail. Aussi bien, piètre délégation où quelques béjaunes aux cheveux longs, dont l'un prononça un réquisitoire ridiculement emphatique contre ce qu'il lui plut d'appeler la *méclasse bourgeoise*, faisaient vis-à-vis à un bataillon sacré de femmes, qui n'étaient pas toutes jeunes ni jolies, et dont le capitaine en jupons, M^{me} Stanton Blatch, la fille d'Élisabeth Stanton, lança une fois au congrès ébahi cette apostrophe vibrante : « Le sens commun a-t-il, ou non, la parole ici ? »

La délégation allemande vaudrait assurément qu'on s'y arrêtât, si elle n'était trop connue. Qui ne sait qu'au bon pays d'Allemagne, malgré la gloire militaire, la constitution de l'empire, l'hégémonie européenne et la prospérité commerciale, en dépit de douze ans d'état de siège et de quelques années de socialisme d'État, nonobstant les messages et les lois de Guillaume I^{er}, la poigne du prince de Bismarck, et les velléités contradictoires de Guillaume II, — le parti démocrate-socialiste n'a cessé de grandir jusqu'à être aujourd'hui le premier par le nombre des suffrages émis aux élections pour le Reichstag? Qui n'a présente à l'esprit cette prodigieuse, cette effrayante progression depuis les premières élections pour le Reichstag jusqu'aux dernières, faisant passer de cent mille à deux millions le total des voix socialistes? Le trio dirigeant, MM. Bebel, Liebknecht et Singer, deux anciens ouvriers et un riche patron, deux chrétiens d'origine et un juif, trois têtes dans un bonnet, l'un des plus merveilleux exemples de concorde politique, tout cela est bien connu. On sait l'admirable discipline du parti; comment la fraction ou groupe parlementaire y est strictement subordonnée au Congrès et au Comité; comment tout marche, propagande, publicité, élections, au doigt et à l'œil; comment de plus en plus les rangs de l'état-major du Reichstag et de la presse se recrutent dans le prolétariat intellectuel, parmi les docteurs en philosophie qui jadis auraient trouvé quelque modeste emploi dans le service des innombrables États in-12 ou in-18 de l'Allemagne décentralisée. On sait la lutte entre l'Allemagne du nord et l'Allemagne du midi, comment Vollmar et Grillenberger, Bavarois dans l'âme, l'ont transplantée au sein du socialisme; comment l'anarchie, legs de l'ancien compagnon et député Moss, a engagé une guerre à mort contre la démocratie socialiste et ses pontifes; comment le com-

pagnon Landauer, présent à Londres, et son *Sozialist* combattent le *Vorwärts* et le comité directeur. Le socialisme allemand a une place trop importante dans l'organisme politique de l'empire ; il est trop étroitement mêlé à tout ce qui se fait au Reichstag, où tôt ou tard il aura une importance numérique proportionnelle à ses forces réelles et égale ou supérieure à celle du centre catholique ; il est, en un mot, un trop gros et trop haut seigneur pour que le Congrès de Londres puisse être dans son histoire autre chose qu'un incident secondaire.

On me permettra de ne pas m'étendre sur la délégation française. Chaque pays jouit de ses propres socialistes, et les nôtres méritent cette justice qu'ils ne laissent pas mettre leur chandelle sous le boisseau. A vrai dire on peut même trouver qu'ils occupent un peu trop le public, non pas de leurs idées, mais d'eux-mêmes, de leurs personnes, de leurs querelles et de leurs petites affaires. N'ont-ils pas trouvé le moyen de réduire pour la masse du bon peuple de France ce Congrès de Londres, qui pouvait avoir son intérêt propre et son haut enseignement, à une nouvelle guerre civile et à une vaste empoignade ? Je ne serai pas assez injuste pour prétendre qu'il n'y ait rien de fondé dans les protestations et dans la mauvaise humeur de nos parlementaires socialistes. Il est dur d'être si peu compris chez soi, que personne n'ait voulu voir le caractère vraiment conservateur des thèses soutenues par MM. Jaurès et Millerand au Queen's Hall et l'ironie du destin qui les a fait succomber sur un pareil terrain. Injustice ou inintelligence, l'opinion n'a pas semblé attacher d'importance au fond des choses. On a trouvé plaisant ce spectacle de grands manœuvriers battus par leurs propres armes, de ces deux grands chefs du socialisme parlementaire français : Prodicus et Gorgias, ou encore Hortensius et Cicéron, arrivant à Londres pour faire la roue et triompher devant les représentans du parti dans le monde entier et réduits à néant par la coalition des blanquistes, des allemanistes, de quelques indépendans à tous crins et des anarchistes pur sang. On rit encore de voir la fissure grandir et la ligue formée à grand'peine à la Chambre menacer ruine en France à la suite du Congrès où ont pourtant triomphé toutes les idées de ses auteurs. Tout cela est assez naturel, étant donné la nature humaine. Et pourtant il reste que sans ces parlementaires, sans la permission tout exceptionnelle qui leur a été donnée de constituer une seconde nationalité et de créer pour les besoins de la cause ce que l'on a appelé la Navarre à côté de la France, notre pays fût demeuré sous le coup d'une affirmation de la méthode révolutionnaire pure et simple et d'une

alliance offensive et défensive avec l'anarchie. Le représentant par excellence du socialisme néerlandais, Domela Nieuwenhuys, et son ami au regard extatique et au parler mystique, Cornelissen, deux idéalistes purs, deux dogmatistes intransigeants, égarés dans la politique contingente, ont bien compris, eux, de quel côté étaient les vrais vaincus et ils ont secoué la poussière de leurs pieds sur le nouvel opportunisme. Suisses et Belges, au contraire, ont fait l'épreuve, — ces derniers depuis quelque temps sur une vaste échelle, — des bienfaits de l'action politique et de la conquête du pouvoir. L'Italie, assez faiblement représentée, — le cercle des étudiants de Brescia avait imaginé de déléguer qui? je vous le donne en mille, cette bonne Louise Michel, — avait en Ferri un orateur populaire distingué. Elle n'a pas trouvé de majorité pour répudier la compromettante solidarité des Malatesta et autres faux frères. L'Espagne a toujours eu un goût assez prononcé pour les formes simples par lesquelles le socialisme se rapproche du brigandage : on aurait pu craindre qu'elle ne se montrât un peu portée à l'indulgence pour les partisans de la propagande par le fait. En Autriche un homme remarquable, le docteur Adler, a entrepris presque seul l'œuvre gigantesque de créer une démocratie socialiste sur le modèle allemand, et le fait qu'il n'ait pas échoué donne la mesure de sa valeur. Enfin le Congrès, qui comptait parmi ses membres des Tchèques, des Hongrois et des Polonais, — l'un de ces derniers dénoncé comme agent secret, expulsé par ses compatriotes et réinstallé comme délégué français, — se félicita de voir pour la première fois dans une assemblée du socialisme international un Russe authentique, porteur d'un mandat russe en règle. Rien ne manquait à l'internationalisme de la convention de Queen's Hall. Elle était qualifiée pour aborder son ordre du jour.

III

C'est ici le curieux de l'affaire : ce Congrès réuni à grands frais, ce concile œcuménique du socialisme n'a réussi à résoudre ou plutôt à tourner les questions préliminaires d'organisation que vers la fin de sa session et a dû expédier au galop l'étude et la discussion des problèmes sociaux. Rien n'a tant contribué à donner mauvais air et mauvais renom aux congressistes de Queen's Hall. On s'est gaussé de ces braves gens venus des quatre coins des cieux pour décider... quoi? le programme de l'action prochaine, les bases de la société future, l'idéal du xx^e siècle en vue? Oh! que non pas; tout simplement s'ils devaient accepter

pour collègues les pires ennemis de leur parti. Il est certain qu'il y a une disproportion risible entre la grandeur des prétentions, les fanfares de la réclame, les complaisans :

Nescio quid majus nascitur Iliade

de la presse amie, et l'état au vrai des résultats obtenus. Le *ridiculus mus* se présente forcément à l'esprit, et l'on est tenté de se demander s'il valait bien la peine de déranger huit cents socialistes de marque pour démontrer leur impuissance à demeurer entre eux, en petit comité.

Allons toutefois au fond des choses. Ce n'est pas précisément ceux qui s'amuse le plus de ce contretemps qui souhaitent avec le plus d'ardeur voir le Congrès abattre beaucoup de besogne. Ils devraient savoir gré aux anarchistes, dont c'est souvent le métier, d'avoir ainsi gêné les socialistes; mais l'amertume ne se comprend pas dans leurs jugemens sur un intermède aussi propice aux amis du *statu quo*. Et puis, en fait, toute logomachie mise de côté, est-ce qu'à l'heure présente la question des rapports de l'anarchie et du socialisme ne domine pas toutes les autres? Je sais bien qu'elle n'a été abordée que de biais, par le petit côté; je sais également que, grâce à la stupide organisation dont j'ai parlé, elle n'a été résolue ni dans un sens ni dans l'autre, puisque, chassés par une porte, les anarchistes sont rentrés par la porte d'en face; qu'expulsés comme disciples de Bakounine ou de Kropotkine ils sont revenus narguer l'assemblée comme délégués inviolables de tel ou tel groupe plus ou moins fictif et qu'enfin, condamnés à une énorme majorité par le Congrès en séance plénière, ils ont obtenu gain de cause de cette surprenante section française. Il n'en demeure pas moins tout naturel que le socialisme soit hanté de ce problème.

A première vue, il semble que la solution en soit bien simple. S'il existe une opposition absolue entre deux principes, c'est bien entre le principe socialiste et le principe anarchiste qu'elle creuse un abîme. Le premier affirme la stricte subordination des droits de l'individu au bien commun; le second l'autonomie illimitée de l'individu. Le premier demande l'intervention de l'État, de la contrainte légale, dans une foule de domaines qui jusqu'ici y sont soustraits; le second voit dans l'État un mal ou plutôt le mal en soi qu'il faut abolir. Le premier croit que la libre concurrence, le libre développement des égoïsmes, la libre poursuite des intérêts particuliers aboutissent fatalement à l'oppression, à l'inégalité, au malaise social; et il réclame, à titre de remède pour aujourd'hui et de prévention pour l'avenir, le strict

assujettissement de toutes les forces individuelles à une règle commune imposée par l'autorité; le second croit que l'harmonie parfaite consiste dans l'équilibre instable de toutes les forces individuelles librement développées et il exige avec une sérénité et une suavité implacables la destruction de toutes les formes sociales, sans se préoccuper d'une reconstitution qui serait un nouveau mal, du moment qu'elle serait artificielle. Voilà pour la théorie générale, et l'on voit qu'il est difficile pour des pensées humaines d'habiter deux climats intellectuels et moraux plus radicalement contraires. Et ce n'est pas tout. A côté de la doctrine, il y a la pratique : or l'expérience — une expérience constante, sans une seule exception — apprend aux socialistes que le rôle des anarchistes est de les contredire, de les compromettre et de les perdre. Prenez l'histoire de l'ancienne Internationale. Elle a eu, elle aussi, ses jours de grandeur, cette création un peu prématurée de Karl Marx. Sa faiblesse fondamentale tenait à ce qu'elle avait mis la charrue avant les bœufs, à ce qu'elle avait prétendu constituer l'internationalisme avant d'avoir solidement assis le socialisme national. Aussi fut-elle une plante éphémère grandie avec une célérité merveilleuse, flétrie et morte avec une vertigineuse rapidité. Il lui manqua toujours une base solide. La force résidait au sommet dans le conseil central, investi du coup, par la force même des choses, d'une sorte d'autorité dictatoriale et trouvant hors de lui moins d'appui encore que de résistance. Cet édifice fut en l'air dès le premier jour.

Quand les grands Congrès de Genève (1866), de Lausanne (1867), de Bruxelles (1868), de Bâle (1869) voyaient affluer les représentants des classes ouvrières et des socialistes de tous les pays, ils semblaient si puissans que beaucoup de défenseurs de l'ordre social tremblaient dans leurs chausses et que le second empire, fidèle à sa tactique, n'avait pas de meilleur argument pour ramener la bourgeoisie française, alors en plein reflux libéral, au pouvoir fort et au régime d'autorité. Eh bien ! déjà un chancre interne rongea ce grand corps d'une croissance si rapide. L'absence de racines locales allait naturellement accélérer la marche de la décomposition, mais ce qui tua proprement le premier internationalisme ce fut déjà l'anarchisme. Celui-ci avait-il déjà emprunté à Proudhon, dont la dialectique impitoyable, si supérieure à sa puissance de déduction positive, est en quelque mesure responsable de la chose, le nom de l'anarchie ? Peu importe. Bakounine avec son *amorphisme* ou son *nihilisme* s'était logé dans l'Association Internationale des travailleurs. Il avait engagé la lutte à mort contre Karl Marx, dont il haïssait le

sens pratique autant que les doctrines. Par deux coups successifs il vint à bout de ce mouvement en apparence si puissant. La Commune de Paris, que l'on mit sur le compte de l'Internationale, fut en réalité un premier essai de la pure doctrine atomique de l'anarchie. Elle détermina une réaction qui aurait balayé l'Internationale en France, même sans le douteux secours de la loi Dufaure. En même temps, au dehors, l'anarchisme s'attaquait de front à ce qui subsistait de l'Internationale. La fédération jurassienne agissait sous l'inspiration directe de Bakounine, avec l'aide d'hommes qui ont dû se repentir depuis lors de leur conduite d'alors, comme M. Brousse, le fondateur du possibilisme, ou M. Guesde, ennemi juré en ce temps-là de l'action politique. Le Congrès de la Haye, en 1872, signa l'arrêt de mort de l'Internationale. On y traita précisément la même question qu'au Congrès de Londres cette année. Marx y fit exclure comme anarchistes Bakounine et le Neuchâtelois Guillaume. Le blanquiste Vaillant, qui présidait l'autre jour au nom de la France une séance à Queen's Hall, quitta avec Cournet et Ranvier l'assemblée. On décida le transfert du conseil central à New-York. C'était le suicide décevant dissimulé. C'en était fait. L'anarchie avait fait son œuvre. Elle l'a reprise depuis lors. Chaque fois que le socialisme essaye de se constituer à l'état de force régulière, nous assistons à une explosion de sauvagerie, à une reprise de la guerre au couteau contre la société. C'est Ravachol, c'est Henry, c'est Caserio. L'opinion, peu faite aux distinctions subtiles, englobe dans une même réprobation et dans une même répression tous les ennemis de la société actuelle, — et le tour est joué.

Il semble donc qu'il ne doive y avoir parmi les socialistes sincères et sérieux qu'un sentiment et qu'un cri contre toute solidarité avec l'anarchie, c'est-à-dire avec un parti aux antipodes de leur pensée et des crimes duquel on les rend pourtant toujours responsables. D'où vient qu'il n'en soit pas ainsi? Je ne parle pas de l'attitude des blanquistes ou des allemanistes, ou de tels autres groupes douteux, toujours prêts par esprit de contradiction et pour nuire à leurs frères ennemis, les socialistes parlementaires, à tout faire ou à tout laisser faire. Je crois que les scrupules d'hommes comme les Keir-Hardie, comme les Tillett et les Mann, voire de certains socialistes modérés et libéraux, tiennent à d'autres raisons plus avouables. Il faut d'abord faire la part de la répugnance presque invincible d'hommes accoutumés à se sentir à l'extrémité de l'intransigeance, à siéger au sommet de la montagne, pour des mesures qui auraient pour effet de créer

un parti plus avancé, de donner à des rivaux le prestige d'une sorte d'excommunication et de reconnaître des hommes *trop* révolutionnaires. Puéril sentiment, nul n'en disconvient, mais puissant, mais pour certaines natures irrésistible.

Et puis, il y a aussi le dualisme de l'anarchie, les deux faces si dissemblables sous lesquelles elle se présente. Vous répudiez volontiers Ravachol, les brigands simplistes, les dynamitards pour l'amour de la casse : mais quoi ! tel *délicieux* anarchiste de votre connaissance ? un savant qui honore son pays et son temps comme Élisée Reclus ? un philosophe perdu dans les nuages comme le prince Kropotkine ? un idéaliste comme Jean Grave ? Non, vous dis-je, il n'est pas si facile que l'on croit de prononcer *raca* en bloc contre ces hommes et il y faut, avec de l'intelligence, du courage. Car, je vous prie, avez-vous lu l'exposé sommaire et populaire que le prince Kropotkine a publié de l'anarchie, sa philosophie et son idéal ? Vous y aurez vu que l'anarchisme est tout d'abord la simple extension aux phénomènes de l'ordre social et moral des conclusions de la philosophie scientifique de la nature. Vous y aurez vu non sans étonnement la contradiction radicale qui y existe entre la doctrine politique et la doctrine économique de l'école, — la première, ayant pour postulat l'abolition de l'État, le libre développement des forces individuelles groupées sans aucune fixité, — la seconde, aboutissant au communisme absolu, non pas au communisme mitigé et quasi individualiste que l'on appelle collectivisme, qui borne la reprise sociale à la terre et aux moyens de production, qui respecte la propriété privée et l'héritage, et pour lequel un certain socialisme marque une prédilection très vive, mais pour le communisme vrai ou le partage égal de toutes choses entre toutes gens ! Se charge qui voudra de concilier cette formidable antinomie et de m'expliquer comment, sans contrainte de l'État, ce communisme rigoureux s'établira ; ou comment il se maintiendra, tant que de nouvelles habitudes d'esprit n'auront pas été créées sans l'intervention de l'autorité ; ou comment enfin l'État consentira à s'anéantir volontairement quand il aura accompli cette grande tâche et par là même justifié son existence ! Il me suffit de noter que ces contradictions sont autant de passeports à la bonne volonté des socialistes et qu'à beaucoup il paraîtrait dur d'exclure, sous prétexte d'une hérésie à lointaine échéance, d'aussi zélés promoteurs de la propriété commune. Et voilà pourquoi, malgré les avertissemens du passé, malgré les leçons des temps nouveaux, le socialisme n'a pu jusqu'ici exterminer de ses rangs ces faux frères, extirper cette excroissance morbide. A Zurich,

le Congrès avait adopté une résolution destinée à régler la question pour le présent et pour l'avenir et qui demeura lettre morte. A Londres, le Congrès a ressassé le même débat, il a adopté la même mesure — en séance générale par vote de nationalité, à une énorme majorité : dix-huit nations contre la France et la Hongrie, anarchistes, chacune à une voix de majorité, l'Italie, partagée en deux camps égaux, et la Serbie, absente ou abstentionniste. Il a fini par remettre, de guerre lasse, le soin d'une solution à la commission d'organisation du prochain Congrès, en Allemagne. J'ai l'intime conviction que, quoi qu'on fasse, on ne viendra jamais à bout de la difficulté tant que, d'une part, l'assemblée n'aura pas renoncé à la séduisante fiction d'être un parlement de travail au lieu d'une convention de parti ; et tant qu'en outre les socialistes n'auront pas eu le courage de dépouiller la vieille défroque révolutionnaire.

IV

Ce courage, l'auront-ils ? Cela, au fond, dépend de la réponse qui sera donnée à la seconde grande question préalable que le Congrès de Londres a discutée à perte de vue, celle de l'action politique et de la conquête du pouvoir. Il serait aisé de montrer qu'après tout c'est sous une forme un peu différente le même procès toujours pendant entre l'anarchie et le socialisme, puisque si ce dernier a raison dans sa conception *étatiste* et *anti-libérale*, ce serait s'infliger un démenti à soi-même et livrer délibérément l'avenir social à la bourgeoisie, radicale ou conservatrice, peu importe, que d'émigrer à l'intérieur et de se refuser à l'exercice du droit de suffrage et d'éligibilité, en d'autres termes, de la souveraineté du peuple. Toutefois, la question n'a jamais été posée assez nettement pour que l'on ait pu tirer des conséquences certaines sur l'opinion de tel ou tel groupe socialiste de ses principes généraux. Jadis, lors des Congrès constitutifs de la première Internationale, il aurait été impossible de prévoir à coup sûr l'attitude de tel ou tel membre du parti. Depuis un quart de siècle, il s'est passé assez de choses pour que la nature du problème ait changé du tout au tout. De lui plus que de tout autre on a pu dire : *Solvitur ambulando*. En effet, d'où venait principalement autrefois la défiance, souvent incurable, de socialistes pourtant très convaincus de la nécessité de l'État et partisans de sa constante intervention dans le domaine économique, si ce n'est du fait que l'action politique impliquait une espèce d'abdication au profit de partis essentiellement bourgeois ? Avant que la démocratie socia-

liste allemande, s'emparant du suffrage universel, eût forcé la porte du Reichstag, le socialiste appelé à exercer son droit de vote pouvait se demander avec quelque apparence de raison s'il était bien utile d'apporter son contingent au radicalisme. Sans doute, en 1848, dans le premier bouillonnement du suffrage universel, un certain nombre de socialistes avaient franchi comme tels l'enceinte des Assemblées. Si cette expérience s'était renouvelée, il est permis de croire que les hésitations n'auraient pas été si longues ni les scrupules si difficiles à vaincre. Quand, en 1867, le Congrès de Lausanne discutait la question de savoir s'il fallait se maintenir sur le terrain purement économique ou faire cause commune avec cette portion de la bourgeoisie qui poursuit, au besoin par la révolution, les réformes politiques et l'établissement de la république; — les termes mêmes employés indiquaient assez la vraie nature de la répugnance éprouvée. Déjà alors pourtant la force des choses l'emportait sur ces craintes. On votait, malgré Karl Marx. L'inséparabilité de l'émancipation sociale et de l'émancipation politique; on intervenait en fait dans la politique à chaque instant, — par exemple, quand à la veille de cette guerre de 1870 dont les résultats immédiats devaient être l'écrasement de la première Internationale, mais dont les conséquences lointaines devaient être si favorables au socialisme cosmopolite, on protestait des deux côtés du Rhin contre une lutte fratricide.

A bien plus forte raison doit-il en être ainsi depuis l'avènement d'un parti socialiste dans presque tous les Parlemens du monde. Il ne s'agit donc plus de travailler pour autrui. Plus de *Sic vos non vobis*. Le socialiste ne se sent plus en politique un simple prolétaire dont les produits sont interceptés et confisqués par un radical quelconque. C'est proprement l'ère de l'association aux bénéfices politiques. Ou plutôt, à l'inverse d'autrefois, s'il est un parti qui ait l'air de se donner du mal pour le profit d'autrui, à cette heure, c'est le radicalisme bourgeois. Il sert de fourrier et de maréchal des logis au socialisme en marche. Il lui marque ses logemens. Il se charge de lui frayer les voies et de lui ouvrir les portes. S'il lui arrive encore d'être appelé au pouvoir, il sait fort bien de qui il est le mandataire et le gérant, au nom de qui il doit gouverner et où siègent ses vrais maîtres. Juste retour des choses d'ici-bas! longtemps le radicalisme exploita les forces de la démocratie socialiste, détourna son courant pour faire tourner — souvent à vide — les roues de son moulin, se fit faire la courte échelle pour escalader les régions du pouvoir : aujourd'hui impuisant, discrédité, il ne peut plus subsister qu'à condition de venir,

chapeau bas, se mettre à la disposition de son ancien manœuvre. Dans ces conditions on ne voit pas quelle difficulté peut encore arrêter le parti socialiste. Pour lui l'action politique, c'est bien vraiment la conquête du pouvoir et quel parti a jamais dédaigné cette perspective? Il n'en subsiste pas moins tout un ordre de défiances assez fortes. Le tempérament soupçonneux, fléau des démocraties, legs d'un long passé, est loin d'être guéri. Ce n'est plus pour un parti politique bourgeois que l'on travaille forcément en donnant son suffrage : d'accord; mais, en premier lieu, entrer dans la voie du vote, c'est répudier l'action révolutionnaire, vieille superstition pas encore tout à fait démodée; puis, qui nous dit que ce ne soit pas faire des camarades ainsi élevés sur le pavois, à plus forte raison des professionnels du socialisme parlementaire, des parvenus, des bourgeois pires que les autres, puisque renégats? Voilà l'objection dans toute sa force. C'est la jalousie instinctive, c'est la crainte d'être dupe, c'est l'amer résidu de tant de déceptions. Personne ne soutiendra qu'il n'y ait rien absolument de fondé dans ces soupçons. On a connu des démagogues qui n'avaient rien de plus pressé que de renier leurs origines et de brûler du sucre pour dissiper un fâcheux relent populaire. N'est-il pas évident, cependant, que le meilleur moyen pour un parti de rendre impossibles ces défections, c'est de les rendre désavantageuses et par conséquent de se constituer le plus fortement possible? Tel qui trahira sans scrupule une poignée de compagnons d'armes, *rari nantes*, restera fidèle aux gros bataillons par le principe même qui l'eût fait désertir. Ce qui subsistera sans doute toujours de ce sentiment de méfiance, c'est une vague mauvaise volonté à l'égard de ceux des chefs du socialisme qui n'appartiennent pas aux classes ouvrières proprement dites. Au Congrès de Londres, malgré le succès éclatant remporté par la parole abondante et colorée de M. Jaurès, et à un moindre degré par la façon de d'avocat de M. Millerand, on a vu percer à plusieurs reprises cette disposition. C'est l'une des conditions du métier de leader socialiste : il est à croire qu'il a ses compensations.

La discussion sur l'action politique et la conquête du pouvoir aurait été toutefois bien incomplète si aucune allusion n'y avait été faite à une face tout à fait nouvelle de la question. Je veux parler de ce remarquable mouvement d'invasion des municipalités en France. Véritable leçon de choses pour montrer aux plus sceptiques la valeur des réformes purement politiques. Car enfin sans la République et son espèce d'autonomie communale limitée, ni Marseille, ni Lille, ni Roubaix, ni Dijon, ni tant d'autres villes importantes n'auraient pu tomber aux mains des ouvriers de la

révolution sociale. Et qui contestera l'importance de ces conquêtes? N'est-ce pas sur le terrain municipal que l'expérience pratique du socialisme peut le mieux se tenter? N'y a-t-il pas une grande différence entre un mandat purement représentatif, cette viande un peu creuse, et la possession du pouvoir exécutif local? Toutes les questions d'administration locale, l'eau, le gaz, l'électricité, la voirie, les logemens ouvriers, la réforme sanitaire, les séries de prix, la taxe du pain, l'octroi, — en vérité n'y a-t-il pas là de quoi réaliser sans bruit quelques-uns des articles essentiels du programme socialiste? Il est vrai que pour cela il faudra renoncer aux manifestations provocantes, se priver du plaisir de braver le patriotisme populaire, éviter les scandales de Lille, en un mot, se faire sages et modestes : le jeu n'en vaut-il pas la chandelle? C'est ce qu'on a semblé comprendre à Londres où, malgré la présence des anarchistes et en dépit des ridicules protestations de certains doctrinaires de l'absolu, on s'est prononcé nettement en faveur de l'action politique.

V

Tel est donc le bilan de ce Congrès. Il n'a pu résoudre la question brûlante de l'anarchie. Il a accepté, subi, beaucoup plus qu'il ne l'a faite, la solution de la question de l'action politique, telle que la force des choses l'a peu à peu amenée. Dans cette assemblée internationale, on peut dire que tout ce qui a eu un caractère délibérément international a été secondaire, sans intérêt, modelé sur le passé, tandis que chaque nation a apporté un élément nouveau, quelque important résultat, quelque modification essentielle de l'état de choses antérieur. Ce qui avait fait la faiblesse de la première Internationale, ç'avait été ce qui pouvait précisément faire illusion sur sa force : à savoir, le fait que l'édifice avait été commencé par en haut, qu'il manquait de fondemens et qu'il flottait en l'air. Au contraire, au Congrès de Londres, on a pu se rendre compte de l'état inorganique, de l'absolue imperfection des institutions centrales de l'internationalisme, et de la puissante assiette du socialisme national dans chaque pays d'Europe. Les Congrès de la première Internationale avaient offert par leur composition, par leur ordre du jour, par leurs débats, un intérêt qui dépassait infiniment celui qu'eussent présenté à cette heure les modestes rudimens d'organisation socialiste dans l'intérieur de chaque État. Au Congrès de Londres, médiocre pastiche de ces conciles d'antan, assemblée vouée au désordre, au rabâchage et aux stériles déclamations, siégeaient

ou auraient pu siéger beaucoup plus d'une centaine de membres des principaux parlemens d'Europe et une douzaine d'administrateurs de quelques-unes des plus grandes communes de France.

Aussi bien l'insuccès de cette tentative prématurée de reconstitution des grandes conventions internationalistes atteste-t-il tout simplement le changement de méthode du socialisme, qui va désormais du simple au composé, du national au cosmopolite et qui a poussé dans le sol de nos vieilles communautés européennes de bien autres racines qu'avant 1870. Voilà la vérité. Elle est incomparablement moins rassurante pour les amis de l'ordre que les légendes auxquelles ont donné naissance le *fiasco* comparatif du Congrès de Queen's-Hall, et surtout la mésaventure survenue aux pontifes du socialisme parlementaire français. Il a paru plus utile de mettre en lumière l'état réel des choses que de rééditer des plaisanteries usées sur la décomposition socialiste. La vérité est que, si le Congrès de Londres a démontré que les temps ne sont pas encore mûrs pour une sorte de cosmopolitisme communiste, il a révélé l'immensité des progrès accomplis dans les principaux pays d'Europe depuis vingt-quatre ans, — depuis les obsèques de l'Internationale à la Haye, — par le parti de la révolution sociale. Shakspeare, qui a tout vu, a mis dans la bouche de son Jack Cade la prédiction de l'avenir que certains des chefs de ce puissant mouvement voudraient faire à nos sociétés. Ce socialiste avant le temps promet au peuple « de le vêtir tout entier d'une seule livrée, afin qu'ils puissent tous s'accorder comme des frères. » L'heure de la fraternité universelle ne semble pas avoir encore sonné, mais celle de la livrée uniforme n'est peut-être plus aussi loin qu'on se plaît à le croire.

FRANCIS DE PRESSENSÉ.

LA CÔTE D'IVOIRE

CE QU'ELLE EST, CE QU'ELLE DOIT DEVENIR

C'est un symptôme assez remarquable des progrès accomplis depuis dix ans sur le terrain des idées, que l'entrée de la question coloniale dans l'ère des discussions économiques; car la controverse, pour elle, c'est la vie. Rien ne décèle mieux, et il faut singulièrement s'en réjouir, l'éveil de l'intérêt public, une curiosité générale pour ces choses d'outre-mer que nous avons, hélas! trop longtemps abandonnées à d'autres plus hardis ou plus avisés que nous. Les voici devenues à présent d'une actualité si vive que les moindres vues personnelles ne sauraient plus se manifester sans être prises à partie avec véhémence; aussi n'avons-nous nulle intention de traiter *ex professo* des sujets aussi féconds en polémiques; nous voudrions seulement, dans cette rapide étude, exprimer quelques-unes des opinions que nous a récemment suggérées un voyage assez étendu sur la Côte d'Ivoire, rechercher la plus profitable manière de mettre en œuvre les grandes ressources naturelles de ce pays, dégager enfin, par un parallèle constant entre son aspect actuel et le développement que l'avenir semble lui réserver, ce qu'on peut légitimement attendre du temps et de l'effort des hommes.

Nous examinerons successivement la physionomie générale de la contrée et les productions de son sol; les obstacles que l'implantation européenne y trouvera à vaincre; les voies de pénétration; les moyens de colonisation et d'exploitation; enfin, dans une courte critique, les quelques réformes à accomplir, les quelques abus à éviter, les *desiderata* dont la réalisation immédiate est le plus indispensable à la prospérité de la colonie.

15 820

L'AUSTRALIE

ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE ⁽¹⁾

LES PRODUCTIONS — LA CRISE RÉCENTE

I

Nul pays au monde n'a été transformé par l'introduction de la civilisation européenne d'une manière aussi rapide et aussi brillante que l'Australie. Abandonnés il y a un siècle encore à quelques misérables tribus sauvages, sans utilité aucune pour le reste de l'humanité, ce continent et les grandes îles adjacentes nourrissent aujourd'hui une population de 4 millions d'hommes et leur commerce extérieur s'élève à 2 milliards de francs. Les produits de ces pays, qui semblaient, hier encore, relégués aux extrémités du monde, viennent, jusqu'en Europe, lutter avec les nôtres : il n'est pas jusqu'aux denrées les plus périssables, les moins capables en apparence de supporter un voyage prolongé : les viandes, le beurre, les fruits, les œufs, qui n'aient à lutter contre cette concurrence. L'Australie vient même à la tête de tous les pays du globe dans la production d'une des denrées les plus vulgaires, mais les plus indispensables à l'homme, la laine, et elle occupe aussi l'un des premiers rangs dans celle du plus précieux des métaux, l'or. De l'une et de l'autre, elle fournit le quart de ce qui s'en produit chaque année dans le monde.

(1) Voir la *Revue* des 1^{er} juin et 1^{er} août.

La plus brillante de ces deux industries, celle de l'or, qui a tant contribué au peuplement rapide de l'Australie, est bien loin aujourd'hui d'être la plus essentielle, quoiqu'il ait été extrait depuis quarante-cinq ans des mines et des *placers* d'Australasie 9 milliards et demi de francs de métal jaune, dont près des deux tiers proviennent de la seule colonie de Victoria. Après avoir atteint une moyenne annuelle de 280 millions pendant la première décade d'années qui suivit la découverte des mines, la production aurifère était tombée en 1886 à la moitié de ce chiffre, par suite de l'épuisement de nombreux placers à Victoria, en Nouvelle-Zélande, dans la Nouvelle-Galles du Sud. Depuis 1887, l'importance croissante des mines du Queensland, et tout récemment la découverte de celles de l'Australie de l'ouest, jointes à une recrudescence d'activité à Victoria et en Nouvelle-Zélande, ont de nouveau beaucoup augmenté l'importance de l'extraction. En 1893, il a été extrait dans le monde entier plus d'or qu'en aucune année précédente : si la colonie de l'ouest tient ses promesses, peut-être l'Australie arrivera-t-elle aussi à dépasser tous ses chiffres antérieurs. Mais, si grande que soit cette industrie, le nombre d'hommes qu'elle occupe est relativement très faible : il ne s'élevait, en 1892, qu'à 54 000, dont un dixième de Chinois, qui arrivent à gagner leur vie en lavant une seconde fois les sables déjà traités par les blancs. C'est là vraiment un chiffre infime et qui montre bien que les mines d'or sont surtout, pour les pays où elles se trouvent, une excellente réclame, mais ne peuvent d'elles-mêmes nourrir qu'une proportion très restreinte des immigrans qu'elles attirent. D'ailleurs, l'exploitation des mines d'or a très rarement pris en Australie le caractère d'une grande industrie comportant de très vastes installations matérielles qu'elle a aujourd'hui au Transvaal. Des concessions peu étendues, aux mains de petits groupes de quelques personnes, qu'on s'efforçait de travailler très économiquement, beaucoup de *placers* ou alluvions aurifères exploités quelquefois par des mineurs individuels, voilà quelle a été surtout, jusqu'à ces trois ou quatre dernières années, l'organisation de l'industrie aurifère. L'incertitude sur la durée des mines, plus grande en Australie que partout ailleurs, a contribué à lui donner ce caractère : j'ai entendu dire bien des fois à des « capitaines, » — c'est ainsi qu'il est d'usage d'appeler les directeurs des exploitations minières, — qu'en règle générale les actions d'une société devaient se capitaliser au denier trois. Quelques mines cependant font exception, et certaines d'entre elles, aux environs de Bendigo, ont aujourd'hui poussé leurs puits à plus de 900 mètres de profondeur.

L'or a joué le rôle d'un stimulant énergique dans le développement de l'Australie, mais les bienfaits de sa découverte n'ont pas été sans mélange, car l'état d'équilibre instable de la société coloniale et l'importance excessive des agglomérations urbaines en ont été les résultats. Si l'exploitation des mines et des placers a fait oublier pendant quelques années les ressources plus essentielles et plus durables du pays, celles-ci n'ont pas tardé à reprendre le premier rang; aujourd'hui, comme avant la découverte des gisemens aurifères, c'est la production de la laine qui est le fondement de la prospérité économique des colonies australiennes et, longtemps encore, sinon toujours, l'élevage des troupeaux, des moutons surtout, restera au premier rang de leurs industries.

La prépondérance du pâturage sur l'agriculture, du *squatter* sur le *farmer*, est la conséquence directe de la nature du sol et du climat. Une bande de terre qui suit le rivage de la mer, large de 100 kilomètres en moyenne le long de la côte orientale, d'un peu plus dans Victoria, d'un peu moins dans l'Australie du Sud, existant à peine ailleurs, voilà tout ce qui est propre à la culture dans ce pays. Dès que l'on a dépassé les chaînes plus ou moins élevées qui limitent cette zone, on se trouve, si l'on est parti de la côte occidentale, dans cet étrange désert couvert d'arbres, mais absolument stérile, où sont semés les nouveaux champs d'or de l'Australie de l'Ouest. Si l'on vient au contraire de l'est ou du sud-est, ce sont d'immenses steppes où les affluens du Murray, profondément encaissés entre des berges de sable jaune plus élevées que les plaines voisines, promènent leur maigre cours en interminables sinuosités. Les principales de ces rivières, le Murrumbidgee, le Lachlan, le Darling, ont de l'eau toute l'année, sont même navigables pendant quelques mois; mais combien de leurs affluens ne sont que des *oueds*, au fond desquels pendant l'été on ne trouve que quelques mares! Le débit total du Murray à son embouchure n'atteint pas celui de la Seine, et l'étendue qu'il draine est double de celle de la France. En temps de crue, ces rivières débordent au contraire et se déversent de place en place dans des dépressions plus basses que le niveau moyen des plaines, qui sont alors transformées en lacs. Dans cette moitié orientale du continent, les grandes forêts d'eucalyptus ne couvrent que la région maritime et les flancs des chaînes côtières; vers l'intérieur, le pays accidenté qui se trouve au pied des montagnes est encore parsemé de bouquets d'arbres: les vallées du Murray et du Murrumbidgee, au point où les coupe le chemin de fer de Melbourne à Sydney, avaient, lorsque je les vis au prin-

temps, presque l'aspect d'un paysage anglais où l'eucalyptus aurait remplacé le chêne. Mais plus on s'avance vers l'ouest et plus les arbres deviennent rares : les éleveurs en sont d'ailleurs les ennemis et les détruisent pour pouvoir nourrir plus de moutons. Les immenses plaines du Darling sont couvertes d'herbes spéciales, de *salt-bush*, qui se plaisent dans ces sols légèrement salés, et l'on n'y voit guère d'eucalyptus qu'aux abords des villes et des habitations.

Toute cette région du bassin du Murray, et en particulier le pays du *salt-bush*, est la terre d'élection des mérinos importés d'Espagne à la fin du siècle dernier et qui forment aujourd'hui les neuf dixièmes des troupeaux du continent australien. Le climat du littoral serait trop humide pour eux, mais à l'intérieur la pluie totale n'est que de 200 à 400 millimètres, et pendant les deux tiers de l'année la sécheresse est absolue. L'été y est torride : celui de Bourke sur le Darling, la principale ville de l'ouest de la Nouvelle-Galles, est aussi chaud que celui du Caire, et l'on y a noté 53° à l'ombre, plus qu'on n'a jamais vu à Biskra; entre le jour et la nuit, entre l'hiver et l'été, les écarts du thermomètre sont énormes; mais la température moyenne de l'hiver est encore de 12°; s'il gèle parfois la nuit, ce n'est que rarement et très légèrement, et la neige est inconnue. Les éleveurs peuvent ainsi laisser leurs troupeaux en plein air toute l'année, sans avoir à craindre que le froid ne les décime, comme il arrive trop souvent sur les hauts plateaux algériens par exemple. La douceur de l'hiver est une condition essentielle pour l'élevage extensif des bêtes à laines; elle se retrouve dans tous les pays qui s'y livrent, l'Amérique et l'Afrique méridionales, tandis que des conditions climatologiques opposées ont empêché les États-Unis de prendre un des premiers rangs dans cette industrie. Le nombre des moutons australiens, qui était de 105 en 1792, s'élevait en 1892 à 122 millions. En 1861, on n'en comptait encore que 23 millions, 49 dix ans plus tard, 78 en 1881. La seule colonie de la Nouvelle-Galles du Sud a décuplé son troupeau depuis trente ans et possédait, en 1892, 58 millions de bêtes à laine; sa voisine du nord, le Queensland, où le mouton n'est élevé que dans le tiers méridional, en avait 21 millions; sa voisine du sud, Victoria, 13 millions. A l'ouest de ces trois colonies commence le véritable désert australien, où les pluies deviennent extrêmement faibles, où le sol est souvent couvert de fourrés inextricables d'eucalyptus rabougris; déjà le nord-est de Victoria, le pays du *mallee-scrub*, se trouve dans ce cas. Dans l'Australie du Sud, dont l'immense territoire traverse d'ouest en ouest le continent, il n'y a plus que 7 millions de mou-

tons : les *stations* sont disséminées au pied de quelques chainons montagneux qui arrêtent les rares nuages et les obligent à verser quelques pluies sur leurs pentes : c'est pour porter des provisions à leur personnel à travers les solitudes qui les séparent des terrains cultivables que le chameau, aujourd'hui si utile dans les champs d'or de l'ouest, a été d'abord introduit en Australie. Toute la partie occidentale du continent, avec ses immenses déserts, ses pluies tout à fait insuffisantes et les herbes vénéneuses qui se mêlent trop souvent à ses pâturages déjà rares, ne contient pas 2 millions de moutons. La richesse, comme la population de cette région, n'est encore qu'un facteur insignifiant dans l'ensemble de la société australienne. Dans l'étude du développement économique de l'Australie, on peut négliger toute la moitié du continent située à l'ouest de la ligne télégraphique qui le traverse du nord au sud, du fond du golfe Spencer à Port Darwin, en face des îles de la Sonde.

La valeur des 350 millions de kilogrammes de laine produits par les moutons australiens était en 1892 de 560 millions de francs ; 2 millions et demi de kilogrammes seulement étaient conservés pour la consommation locale : tout le reste était envoyé en Europe et en Amérique et formait un peu plus de la moitié de la valeur totale des exportations australiennes (1 020 millions de francs). Ce n'est donc pas à Melbourne ou à Sydney, ni même dans les champs d'or de Ballarat, de Bendigo ou de Coolgardie, c'est dans les immenses plaines du Murray et du Darling qu'il faut aller chercher la véritable source de la prospérité de l'Australie.

Ces plaines sont découpées en énormes exploitations, dont la plus grande partie est seulement louée par leurs propriétaires à la couronne. Dans la *Western division* de la Nouvelle-Galles, la partie la plus occidentale et exclusivement pastorale de la colonie, 16 millions d'hectares sont loués pour 28 ans à 309 *squatters* qui ont ainsi en moyenne 50 000 hectares chacun pour y faire paître leurs troupeaux : il ne faudrait que 10 à 12 de ces propriétés juxtaposées pour égaler la surface d'un département français. Certaines sont plus grandes encore ; je rencontrai sur le paquebot qui me portait d'Amérique en Australie le régisseur d'une ferme de 200 000 hectares, qui venait de prendre un congé de six mois pour voir l'Europe et l'Amérique, et retournait s'enfermer au milieu de ses 250 000 moutons à 1 000 kilomètres de Sydney, dans les torrides solitudes de l'ouest de la Nouvelle-Galles. L'exploitation que je visitai, dans la région du Lachlan, et qui contenait 160 000 bêtes à laine sur environ 120 000 hectares, était beaucoup

moins éloignée, à quelques kilomètres seulement d'une station de chemin de fer. Une route passable mène de la gare à l'habitation du régisseur, une maison légèrement bâtie, entourée de vérandas, comme il convient dans les pays chauds. A l'intérieur on pourrait se croire chez un gentleman-farmer d'Angleterre; seule, la vue par la fenêtre des eucalyptus qui en ombragent les abords rappelle qu'on est aux antipodes. Près de là sont les logemens, assez confortables, eux aussi, du personnel qui, pour cet énorme troupeau, ne comprend que 60 hommes. Encore, me dit-on, est-ce la propriété d'une compagnie, qui ne regarde pas à la dépense : un particulier se chargerait de diriger ce domaine en n'employant qu'une vingtaine de personnes. Autrefois il aurait fallu un très grand nombre de bergers. Mais, aujourd'hui, on a supprimé ceux-ci : des barrières de fil de fer divisent tout le terrain en de nombreux paddocks, dans lesquels les moutons sont enfermés; le rôle des employés se borne presque à faire des rondes pour s'assurer qu'on ne vole pas les animaux, et que les barrières sont en bon état. On a pu ainsi mieux aménager le terrain, et laisser reposer régulièrement certaines parties de la propriété.

Il faut, certes, un tempérament bien trempé pour diriger des exploitations de ce genre et vivre presque constamment loin de toutes les distractions de la vie civilisée, surtout dans l'extrême ouest de la Nouvelle-Galles ou du Queensland, où nombre de domaines sont à plus de 100 kilomètres de toute ville. Aussi la plupart des squatters avaient-ils pris l'habitude de ne rester que la moitié de l'année sur leurs terres et de venir passer l'autre à Sydney ou à Melbourne; au moins s'y rendaient-ils tous, lors de la grande saison des courses, — le divertissement favori des Australiens, — en octobre et novembre, aussitôt après la tonte des moutons, et y menaient-ils grand train; quelques-uns ne paraissaient que fort rarement sur leurs « stations » et passaient une grande partie de l'année à voyager en Europe. Des régisseurs, hommes de métier, s'occupaient pendant leur absence de leurs troupeaux. La production de la laine a été longtemps la source de bénéfices extraordinaires, et les bonnes terres de pâtures ont été parfois l'objet de spéculations aussi grandes que les terrains des villes. Avant la découverte des mines d'or, il y avait eu à Victoria un premier *boom* accompagné d'une grande immigration des habitans des colonies voisines, et déterminé par l'excellence des pâturages de ce qu'on nommait alors le district de Port-Philip. Mais depuis la crise de 1893, qui a durement éprouvé beaucoup de *squatters* imprudens, et la baisse des prix, tombés de 10 pence (1 fr. 05) en 1890, à 8 pence (0 fr. 85) en 1893, pour la laine de mérinos de la

Nouvelle-Galles, et de 113 4 pence (1 fr. 23) à 10 pence (1 fr. 05) pour celle de Victoria, la situation des propriétaires de troupeaux est au contraire devenue fort peu enviable. Pris entre les banques, qui les pressent de rembourser les avances qu'elles leur ont faites, et les tondeurs de moutons, constamment en grève, ils ne savent à quel saint se vouer. Durant la grande grève de 1894, les squatters, décidés à ne plus céder aux exigences des tondeurs, ont dû parfois, eux et leurs familles, prendre les cisailles ou plutôt les machines perfectionnées qui servent en Australie à recueillir la laine, à cause de la difficulté de recruter un personnel suffisant. Depuis un an, une hausse des prix est venue leur donner un peu de répit et améliorer leur position.

A côté des crises, des grèves, de la baisse de la laine, parfois du manque de bienveillance des gouvernemens, les infortunés *squatters* ont encore à combattre un autre ennemi, dont on a peine en Europe à parler sans sourire, et qui cependant est terrible. Ce fléau, que les colons eux-mêmes ont introduit, croyant n'amener qu'un gibier inoffensif, c'est le lapin. Dans ce pays à peine peuplé, dont le climat paraît leur être particulièrement favorable, les rongeurs ont pullulé. Dans les régions où ils sont nombreux, ils mangent toute l'herbe jusqu'à la racine, n'en laissant plus pour les moutons. La nécessité aidant, ils sont même, dit-on, devenus grimpeurs, et, s'ils ne peuvent encore monter sur les grands arbres, du moins s'élèvent-ils sur les eucalyptus rabougris qui couvrent certaines parties de l'intérieur, et en mangent-ils toutes les feuilles lorsque l'herbe leur manque. Un district est-il envahi par les lapins, c'est la ruine à bref délai des *squatters* qui l'occupent et dont les moutons meurent de faim. On ne peut comparer l'effet de l'invasion des rongeurs qu'à celle des criquets : ils ont tôt fait de transformer le plus beau pâturage en une étendue aride, aussi dénuée d'herbe que le macadam des voies les plus fréquentées d'une grande ville. Les gouvernemens australiens ont institué des prix de plusieurs centaines de mille francs pour récompenser les inventeurs de procédés d'extermination rapide. On n'en a point trouvé de pratique jusqu'à présent. Ils ont payé des primes élevées à la destruction des lapins : 25 millions ont été tués en Nouvelle-Galles dans une seule année : leur nombre n'en a pas paru diminué. En désespoir de cause, les *squatters* se sont décidés à construire des barrières pour limiter du moins l'invasion : ces barrières sont constituées par des grillages de fil de fer s'enfonçant de trente centimètres dans le sol. Le gouvernement de la Nouvelle-Galles en a fait élever un sur une longueur ininterrompue de 1130 kilomètres :

les frais n'ont pas été moindres de 900 francs par kilomètre; une autre barrière du gouvernement a 480 kilomètres, et il faut y ajouter 22 000 kilomètres environ posés par les particuliers pour la défense de leurs propriétés. Dans le Queensland, les *rabbits boards*, conseils spéciaux chargés de veiller à la protection des pâturages contre les lapins, ont entrepris la construction de plusieurs énormes lignes de grillages parallèles à la frontière de cette colonie et de la Nouvelle-Galles, d'une longueur totale de 3 400 kilomètres. L'ingéniosité des colons a su cependant faire sortir quelque bien de ce fléau, et aujourd'hui des envois considérables de lapins congelés sont faits en Angleterre, où ils se vendent 1 franc à 1 fr. 25 pièce sur le marché de Londres. C'est une faible compensation aux ruines qu'ils causent.

La colonisation pastorale pénètre dès aujourd'hui fort avant dans le centre de l'Australie. Grâce à elle, 64 des 80 millions d'hectares de la Nouvelle-Galles sont occupés déjà par des Européens, 60 millions d'hectares sont entourés de clôtures; mais 18 millions seulement sont possédés par leurs occupants; le reste est loué par l'État aux *squatters*. La location, si le bail est suffisamment prolongé, n'a pas les mêmes inconvénients pour la pâture que pour l'agriculture, et la prédominance de ce mode de tenure accompagne partout en Australie la prédominance de l'élevage sur les autres industries agricoles : dans le Queensland, 412 millions d'hectares sont affermés par l'État, 5 millions seulement appartiennent en toute propriété à des particuliers, 52 millions sont encore inoccupés. Dans l'Australie du Sud, les proportions sont analogues; mais Victoria compte 40 millions d'hectares appartenant à leurs occupants contre 6 millions affermés et 6 millions et demi inoccupés, et en Nouvelle-Zélande les chiffres correspondans sont 8, 6 et 13 millions d'hectares. On voit que, si l'on tient compte des montagnes et des parties stériles, il reste moins de terres libres en Australie, du moins dans les colonies de l'est, qu'on ne serait porté à le croire d'après le peu de densité de la population. C'est que, dans le bassin du Murray, le grand centre actuel de l'élevage, on considère une propriété pouvant porter 1 mouton par 2 acres, soit 80 ares, comme étant d'une bonne moyenne; en Nouvelle-Zélande, il est vrai, où le climat est plus humide, on voit quinze ou vingt bêtes par hectare; mais dans mainte propriété de l'Australie du Sud ou de l'extrême Ouest de la Nouvelle-Galles, il faut jusqu'à deux ou trois hectares pour en nourrir une. Lorsqu'on dépasse ce nombre, les troupeaux sont décimés s'il survient une grande sécheresse, et ce phénomène se produit presque périodiquement en Australie : celle des trois

dernières années a réduit de 60 à 52 millions de têtes le troupeau de la Nouvelle-Galles. Il est cependant certain que le Queensland et même Victoria et l'Australie du Sud sont susceptibles d'augmenter considérablement leur cheptel, et la première de ces colonies pourra sans doute le doubler. L'énorme Australie de l'Ouest, malgré les déserts qui en couvrent la plus grande partie, devra offrir aussi quelques régions propres à l'élevage.

II

La laine a été longtemps le seul produit d'exportation que les colonies australiennes aient tiré de leurs troupeaux. Le voyage sur mer était trop long entre elles et les grands marchés d'Europe pour permettre d'y expédier du bétail sur pied. La fabrication du suif et de quelques viandes salées, dont le débouché était forcément restreint, n'ajoutait que bien peu de chose aux bénéfices que procurait aux éleveurs la vente de la laine. Depuis quelques années, l'exportation des viandes gelées a ouvert au contraire des horizons tout nouveaux et singulièrement vastes à l'industrie pastorale.

La révolution économique produite par les applications du froid, dont nous ne voyons encore que les débuts, promet de rivaliser d'importance avec celle qu'a amenée, il y a un demi-siècle, l'établissement des moyens de transport à grande vitesse et à grande capacité. Les chemins de fer et les bateaux à vapeur ont permis aux grains, aux textiles, aux minéraux, à toutes les denrées de conservation facile de venir des pays les plus éloignés lutter sur les grands marchés, dans les grands centres de consommation et d'industrie du vieux monde, avec les denrées similaires produites dans le voisinage. Mais les viandes, les fruits, le beurre, toute cette catégorie si importante des produits alimentaires autres que les grains, incapables de se conserver plus de quelques jours, n'avaient pu profiter du perfectionnement des transports. L'application industrielle du froid a étendu aux *perishable goods*, aux « denrées périssables », les bienfaits que celle de la vapeur avait procurés aux autres : grâce à elle, les viandes, les beurres, le fromage, les fruits, le miel, les œufs même peuvent supporter un voyage en mer de plus de quarante jours et arriver en parfait état de conservation d'Australie et de Nouvelle-Zélande dans les ports du Royaume-Uni.

Les premiers essais de transport des viandes congelées remontent à près de trente ans en arrière, au voyage du navire le *Frigorifique* de Bordeaux à la Plata. Comme pour tant d'autres

industries, c'était un Français, M. Tellier, qui fit les premières expériences concluantes au point de vue technique. Mais, de même que pour l'éclairage par le gaz, de même que pour l'utilisation de la vapeur, nous avons laissé à d'autres le soin d'exploiter ce nouveau champ d'application de la science que nous avons découvert, comme nous leur avons abandonné, pour les mettre en valeur, tant de riches territoires que nos compatriotes avaient les premiers explorés. Ce n'est que depuis 1880 que le commerce des viandes congelées a pris un très grand développement ; le transport des beurres est venu ensuite ; les autres applications sont encore nouvelles et sortent à peine de la période expérimentale.

Une visite aux *freezing-works* du gouvernement, à Melbourne, m'a permis de me rendre compte de l'organisation de cette industrie, encore toute récente à Victoria. Des compagnies particulières s'occupent aussi de la congélation des diverses denrées ; mais, dans ce pays de socialisme d'État, le gouvernement a voulu créer un établissement modèle muni des derniers perfectionnements et qui lui permit de faire des expériences pour étendre à de nouveaux produits la méthode de conservation par le froid. Les bâtimens sont situés de part et d'autre de voies de chemins de fer qui apportent les produits des campagnes et permettent de les amener ensuite dans des wagons spéciaux jusqu'au quai où ils sont chargés sur les navires. Le froid est produit par la détente de l'ammoniaque liquéfiée dans des tuyaux qui circulent à travers les chambres et peut s'abaisser jusqu'à plusieurs dizaines de degrés au-dessous de zéro. Les viandes seules sont soumises à une très basse température, — 18° à — 20°. On me fait passer successivement dans les chambres où se trouvent les moutons, puis les volailles, dindons, poulets, canards, enfin les lapins. Toutes ces viandes ont la dureté du bois ; aussi, les petits animaux, lapins et volailles, qui sont placés par 30 ou 40 dans des caisses à claire-voie, y sont-ils entassés avant d'être gelés : on peut en faire entrer ainsi un plus grand nombre dans un plus petit espace. Après les viandes voici les œufs : l'année précédente, où on les exportait pour la première fois, on les avait soumis à un très grand froid ; mais ils s'étaient brisés en morceaux ; aussi les maintient-on à présent un peu au-dessus du point de glace, entre 0° et 1 degré. Ils sont soigneusement empaquetés dans des cadres de carton en forme de damier, chaque œuf ayant sa case et complètement entouré de cosses de pois pour amortir les chocs. Le beurre n'est envoyé qu'après avoir été stérilisé. Le miel, enfin, avait été d'abord expédié dans des boîtes d'étain, mais les résultats ont

été mauvais ; aussi expérimente-t-on maintenant son envoi en rayons. Cinq ou six gâteaux de miel sont superposés dans une boîte en bois, séparés par des feuilles de fort carton. Autour de cette première enveloppe s'en trouve une seconde, qui ne lui est reliée que par des ressorts, en sorte que les choes ne parviennent que très adoucis à la boîte intérieure.

A bord des navires qui les chargent, les viandes et les autres produits continuent à être soumis aux mêmes températures que dans les *freezing-works*, dans de grandes chambres spécialement aménagées. A la fin de 1894, trente-six navires de 4 000 à 7 000 tonnes, dont trente vapeurs, étaient employés au transport des viandes de mouton congelées entre la seule colonie de la Nouvelle-Zélande — où cette industrie est, il est vrai, beaucoup plus développée et plus ancienne qu'en Australie même — et l'Angleterre. Les plus petits peuvent transporter de 25 à 30 000, les plus grands 70 000 carcasses de moutons : l'ensemble de cette flotte suffirait au transport de 3 millions de carcasses par an. Deux compagnies anglaises s'occupent spécialement de ce trafic. Leurs bateaux partent tous les quinze jours de Londres, doublent le cap de Bonne-Espérance, font escale en Tasmanie, puis aux divers ports néo-zélandais et rentrent en Angleterre en doublant le cap Horn. Le voyage est un peu plus long que par le canal de Suez, — quarante jours environ dans chaque sens, — mais les navires ne subissent pas les chaleurs prolongées qu'imposent la traversée oblique des tropiques et celle de la Mer-Rouge, et profitent des vents d'ouest favorables qui règnent dans le Pacifique austral. Plusieurs sont aussi magnifiquement organisés pour le transport des passagers : le *Gothic*, que je visitai à Wellington, peut lutter à ce point de vue avec les plus beaux des Transatlantiques.

En 1880, il n'était entré dans les ports anglais que 400 carcasses de moutons et d'agneaux venant toutes d'Australie. En 1895, il en est arrivé dans le Royaume-Uni 5 013 000, dont 2 409 500 venaient de Nouvelle-Zélande, 968 900 d'Australie, 19 400 des îles Falkland, 1 615 200 de la République Argentine. C'est surtout dans la Nouvelle-Zélande, dont le climat plus humide a permis d'acclimater les herbes anglaises et est plus favorable à l'engraissement des moutons, que ce commerce a pris un grand essor. En Australie, il a longtemps végété et ne s'est accru rapidement et dans de fortes proportions que depuis 1890 : il se développera sans doute encore beaucoup dans l'avenir, car on estime que les colonies australiennes, la Nouvelle-Zélande non comprise, pourraient disposer d'un excédent annuel de 4 à 5 millions de moutons à expédier en Europe. Elles ne sont pas aussi avancées en ce qui

concerne la viande de bœuf, qui n'est produite sur une grande échelle que dans l'Australie tropicale ou semi-tropicale, dans le Queensland et le nord de la Nouvelle-Galles. La première de ces colonies exportait néanmoins 161 000 quintaux de bœuf gelé en 1895 au lieu de 20 000 seulement en 1891, et la seconde 63 500 au lieu de 400 quatre ans plus tôt. Elles commencent à faire concurrence sur le marché anglais aux exportations similaires des États-Unis, qui oscillent entre 800 000 et un million de quintaux par an.

Cette concurrence même que se font l'Australie et les deux Amériques tend, toutefois, à réduire les prix de vente à un niveau qui ne laisse plus aux éleveurs qu'un bien faible profit. La viande gelée se vend toujours beaucoup moins cher que la viande fraîche, parce que l'opération du dégel, malgré tous les perfectionnemens qu'on a cherché à y apporter, lui laisse un aspect peu agréable et lui fait perdre une partie de ses qualités : le mouton australien ou néo-zélandais ne valait ainsi à Londres, l'été dernier, que 35 à 40 centimes la livre, alors que le mouton anglais ou écossais se payait en gros 60 à 65 centimes. Le fret, qui était d'environ 20 centimes, il y a quelques années, n'est plus que de 10 aujourd'hui ; les dépenses de congélation et d'embarquement faites dans la colonie sont d'environ 4 centimes ; en y ajoutant les frais d'assurance et ceux qu'il faut encore faire à Londres, on arrive (1) à un total de 20 centimes de dépense pour amener de Nouvelle-Zélande sur le marché anglais une livre de mouton qui se vendra environ 40 centimes. On considère cependant dans la colonie que les 20 centimes restant suffisent à rémunérer convenablement l'éleveur, bien qu'il doive amener à ses frais le mouton de sa propriété au port d'embarquement ; mais il ne faudrait pas que les prix éprouvassent une plus forte baisse. Les compagnies qui possèdent les *freezing-works* et qui achètent aux propriétaires sont elles-mêmes en relation avec des maisons de Londres, à qui elles expédient à intervalles fixes un nombre déterminé de moutons, de façon à éviter les alternatives d'encombrement et d'insuffisance du marché. Ce sont les produits accessoires, suif et autres, qui constituent la plus grande partie des bénéfices de ces compagnies. Certaines maisons anglaises très importantes possèdent elles-mêmes des *freezing-works* dans les colonies et achètent du bétail directement aux éleveurs, aussi bien qu'aux compagnies secondaires. C'est la grande échelle sur laquelle est organisée l'industrie de la congélation, aussi bien que l'élevage lui-même,

(1) D'après le *New Zealand official Year Book*.

qui, avec l'abaissement du fret, permet aux produits des antipodes de venir lutter avec profit contre les produits européens.

Nulle part ce caractère industriel que prend, dans les pays neufs, la fabrication de denrées qui ne semblaient nullement s'y prêter n'est plus marqué que dans la production du beurre. Ce n'est pas dans les fermes, avec les vieilles barattes d'autrefois qu'ont été faites les 7 000 tonnes de beurre que la colonie de Victoria a expédiées en Angleterre en 1894 et les 11 000 qu'elle y a envoyées l'année suivante. Ces antiques instrumens ont été remplacés par des machines des — « séparateurs » — qui leur sont aussi supérieures qu'une moissonneuse-lieuse l'est à une faucille. Des 12 500 tonnes de beurre produites dans Victoria en 1893-94, 8 000 l'avaient été dans 133 fabriques, dont 119 se servaient de la vapeur comme force motrice et qui employaient en tout 516 ouvriers; leurs installations réunies avaient une valeur de 5 millions de francs. La Nouvelle-Zélande, qui est surtout le domaine des beurreries coopératives, et la Nouvelle-Galles du Sud exportent aussi du beurre, mais en moindre quantité que Victoria. Ces produits des antipodes arrivent sur le marché de Londres au même prix que le beurre du Danemark, qui est le plus grand fournisseur de l'Angleterre. Les derniers contrats passés par le gouvernement de Victoria avec les compagnies de navigation assurent, à partir du mois de mai de cette année, un service hebdomadaire l'été, bimensuel l'hiver, pour le transport des viandes, des beurres et des fromages, moyennant 7 centimes et demi par livre seulement, et celui des volailles, des lapins et des œufs renfermés dans des caisses à raison de 82 francs par mètre cube, ce qui représente un abaissement de 10 à 25 pour 100 sur les prix en vigueur au moment où je me trouvais en Australie. Les gouvernemens des diverses colonies s'occupent aussi beaucoup de ces nouvelles industries d'exportation. Leurs ministères de l'agriculture envoient gratuitement à tous ceux qui les demandent les renseignemens nécessaires à l'installation de beurreries et de crèmeries; des écoles ont été fondées, des fonctionnaires spéciaux envoyés à Londres à demeure pour aider à la vente; des primes même ont été établies à Victoria pour favoriser la production du beurre. Cette intervention de l'État a donné lieu à quelques critiques, quoiqu'elle s'explique par le désir des gouvernemens de faciliter la création de nouvelles ressources qui aident les colonies à sortir de la grave crise économique où elles sont plongées depuis 1893. Peut-être, cependant, les colons se sont-ils lancés trop vivement dans cette voie : le prix de 5 centimes le litre, où le lait était tombé dans l'automne de 1896 à Victoria, est bien peu rémuné-

rateur, même pour les producteurs australiens. Un des grands journaux de Melbourne, — ces questions occupent une place très importante dans la presse des colonies, — calculait qu'une vache devait donner par an 1 800 litres de lait pour rémunérer son propriétaire à ce prix, et de pareilles quantités sont rares, sous le climat sec des colonies.

Mais les procédés de conservation par le froid se perfectionnent tous les jours : après la viande gelée, *frozen meat*, voici la *chilled meat*, la viande simplement refroidie, « qui a eu le frisson », faudrait-il dire pour rendre exactement l'expression anglaise. Depuis longtemps on en exporte des États-Unis, mais on doutait que, refroidie seulement à 2 degrés au-dessous de zéro, elle pût supporter un voyage de quarante jours, dont un tiers sous les tropiques. Une expérience faite l'année dernière a pourtant pleinement réussi. Un grand navire le *Gothic*, de 7 700 tonnes, parti de Nouvelle-Zélande le 2 mai, arriva à Londres le 11 juin, après avoir doublé le cap Horn avec une cargaison de viande refroidie : le bœuf, en parfait état, fut vendu près du double du bœuf congelé ; le mouton, arrivé en moins bonne condition, trouva néanmoins preneur à 20 ou 25 pour 100 de plus que la même viande congelée. L'effet du simple refroidissement est de ne geler que la partie extérieure des viandes sur une faible épaisseur ; la masse intérieure reste aussi fraîche que si l'animal venait d'être abattu et, protégée par la croûte durcie, ne se putréfie pas. On expérimente aussi la substitution du simple refroidissement à la congélation complète pour le beurre, auquel les très basses températures enlèvent une partie de sa saveur.

Les agriculteurs européens s'étaient en grand nombre réfugiés dans l'élevage du bétail, où ils espéraient trouver une compensation aux déboires que leur avait causés la baisse des prix du blé. Grâce à de nouvelles applications de la science, les voici menacés de la concurrence, non plus seulement des grains, mais des produits animaux exotiques. Allons-nous voir, sous l'influence des exportations américaines et australiennes, les prix du bétail s'abaisser dans les mêmes proportions que ceux des céréales ? A la longue, il est probable qu'il en sera ainsi. Toutefois le phénomène sera sans doute moins brusque. La consommation de la viande est susceptible de se développer beaucoup avec l'amélioration du bien-être général, pour peu que les prix baissent légèrement, tandis que l'importance relative du pain dans l'alimentation tend plutôt à diminuer un peu quand l'aisance augmente ; toute baisse de prix du beurre et des œufs doit également

en élargir beaucoup le marché. D'ailleurs ces produits animaux offrent beaucoup moins d'homogénéité que les grains, ce qui est un grand désavantage pour les ventes à distance et en gros : des correspondances de Londres, parues dans les journaux d'Australie pendant mon séjour, signalaient comme un grave inconvénient le manque d'uniformité dans l'aspect et surtout la coloration des beurres. Les fluctuations de prix qui ont lieu à Londres entre le moment des achats dans les colonies et celui de l'arrivée des produits en Angleterre, bien des semaines après, sont aussi l'une des grandes difficultés de ce commerce, de même que l'établissement d'arrivages à intervalles déterminés. De grands progrès ont toutefois déjà été faits et, en 1895, le marché de Londres a été approvisionné avec assez de régularité.

Cependant les viandes importées ne formaient encore, en 1892, que moins d'un tiers de la consommation totale du Royaume-Uni, 600 000 tonnes sur 2 200 000. L'importation avait presque doublé depuis 1885, où elle n'atteignait que 335 000 tonnes. Les colonies australasiennes mêmes, qui avaient une grande part dans ce progrès, envoyaient, l'année dernière, 110 000 tonnes. Elles sont donc loin d'occuper encore dans la production de la viande la même place prépondérante que dans celle de la laine, quoiqu'elles y avancent vite. Leur concurrence est peut-être plus dangereuse dans l'industrie de la laiterie, où elles menacent sérieusement les fournisseurs continentaux du marché anglais, dont la France est, après le Danemark, le principal. Sans doute, en 1894, les importations de beurres exotiques en Angleterre ne s'élevaient qu'à 15 000 tonnes, dont 11 000 d'Australasie et 4 000 d'Amérique, tandis que le continent européen expédiait 117 000 tonnes, dont 49 000 pour le Danemark et 21 000 pour la France : mais ce n'étaient là que des débuts : les importations australiennes ont certainement été moitié plus fortes l'année dernière, et, grâce à l'organisation industrielle perfectionnée de leurs beurrieres, les producteurs des antipodes pourront peut-être triompher de leurs rivaux européens. La révolution économique commencée il y a cinquante ans s'achève aujourd'hui : la distance n'est plus un obstacle sérieux au transport d'aucune denrée ; pourvu que la production en soit habilement dirigée, que le sol et le climat s'y prêtent, peu importe que des milliers de lieues séparent le producteur du consommateur.

III

La découverte des moyens de conservation des « denrées périssables » a été d'autant plus précieuse pour l'Australie qu'elle

est loin d'occuper au point de vue agricole le même rang parmi les divers pays du monde qu'au point de vue pastoral. On estimait en 1892-1893 la valeur totale des produits de son bétail à plus de 1 200 millions de francs, dont 560 pour une seule denrée, la laine, tandis que ses cultures n'avaient donné que 540 millions. Celle des colonies où l'agriculture proprement dite joue le plus grand rôle dans la production est l'Australie du Sud, quoique, d'une façon absolue, la valeur de ses récoltes soit légèrement inférieure à celle de Victoria. Ces deux colonies et la Nouvelle-Zélande sont les seules où les céréales indigènes suffisent à la consommation : après qu'elles en ont approvisionné les autres contrées de l'Australie, elles n'ont encore à exporter dans le reste du monde que 2 millions et demi d'hectolitres de blé (1892-93) et moins d'un million d'hectolitres d'avoine : ces derniers viennent presque tous de la Nouvelle-Zélande. L'ensemble des colonies se suffit encore à peu près à lui-même pour le maïs, cultivé surtout en Nouvelle-Galles et en Queensland, dans les parties chaudes du continent australien, pour le foin, pour les pommes de terre, qui viennent surtout de Victoria et de Nouvelle-Zélande ; mais aucun commerce d'exportation de ces denrées n'existe encore.

L'insignifiance relative des cultures est un des traits qui frappent le plus un voyageur européen en Australie. Durant le trajet de vingt heures en chemin de fer qui sépare Melbourne de Sydney, l'on ne voit guère de champs de quelque étendue qu'aux environs de la première de ces villes, quelques vergers et quelques vignes lorsqu'on passe le Murray à la limite des deux colonies, des cultures maraîchères au moment d'entrer à Sydney. Des forêts d'eucalyptus, des pâturages semés d'arbres, où paissent des moutons ou des bêtes à cornes, suivant qu'on est plus ou moins loin des côtes, c'est là le paysage qui se déroule avec monotonie pendant tout le parcours. De Melbourne à Adélaïde, les cultures sont un peu moins rares, mais les pâturages, ou même de vrais déserts couverts de *scrub* rabougri, occupent de beaucoup la plus grande place. Rien ne diffère plus des immenses champs de maïs ou de blé de l'Illinois, de l'Iowa, du Minnesota, où les charries à vapeur tracent des sillons rigoureusement droits d'un ou deux kilomètres de long. On aurait tort de reprocher aux Australiens leur négligence pour le labourage. En se consacrant avant tout à la production du bétail, ils n'ont fait que suivre la voie que leur indiquait la nature : ils n'ont point à leur disposition la prairie rase de l'Amérique du Nord soumise au climat encore assez humide de la partie centrale du bassin du Mississipi. Chez eux, les régions voisines de la mer, où la pluie est suffisante,

sont presque toujours couvertes de denses forêts d'eucalyptus malaisées à défricher; dès qu'on s'avance un peu dans l'intérieur, le climat est trop irrégulier et trop sec pour permettre les cultures. Seuls sur le continent australien, le pays ondulé qui forme le centre de la colonie de Victoria et les plaines qui s'étendent dans l'Australie du Sud entre le golfe de Saint-Vincent et les collines de l'intérieur offrent aux céréales des conditions favorables de développement.

Encore le rendement est-il souvent bien maigre. Dans l'Australie du Sud, il est descendu en 1889 à trois hectolitres et demi par hectare; il y est en moyenne de six, de neuf dans Victoria, de dix et demi dans la Nouvelle-Galles du Sud. On comprend qu'au prix actuel du blé, qui est de 10 à 12 francs l'hectolitre, les Australiens ne croient pas avoir intérêt à développer leur production notablement au delà de leurs besoins. Peut-être pourrait-il en être autrement en Nouvelle-Zélande, où le climat est humide et beaucoup plus favorable, comme le prouve un rendement moyen de 21 hectolitres à l'hectare. Les grandes plaines de Canterbury, dans l'île du Sud, sont la seule région de l'Australasie où la culture des céréales soit pratiquée sur une vaste échelle. Elle y est, du fait du climat, plus intensive qu'en Australie; les prairies artificielles, presque inconnues sur le continent voisin, y couvrent aussi 3 millions d'hectares, plus que l'ensemble de toutes les autres cultures dans l'Australasie entière.

La production des céréales, si perfectionnés que soient les nouveaux procédés d'exploitation, exige plus de main-d'œuvre que l'élevé du bétail, et c'est encore une des causes qui tendent à en ralentir le développement aux antipodes, où le prix du travail humain est fort élevé. A plus forte raison, cette cherté est-elle un obstacle pour les cultures raffinées nécessitant des soins assidus, comme celle de la vigne, à laquelle le climat des parties les moins chaudes de l'Australie conviendrait cependant fort bien. Les Australiens sont assez fiers de leur production vinicole; ils prétendent même un jour détrôner les vins français sur le marché anglais, et non seulement les vins français, mais ceux du Rhin, d'Espagne, de Portugal, car ils ont fait venir des plants de tous les pays et imitent tous les crus possibles de l'Europe et de l'Asie. Demandez dans un hôtel de Melbourne la carte des vins: sur la partie réservée aux vins du pays, vous trouverez inscrits du bordaux (*claret*), du bourgogne, du reisling, du chablis, du vin du Rhin (*hock*), du porto, du madère, du xérès (*sherry*), même du chiraz, qui doit être, d'après son nom, une imitation de vin persan! Cette ardeur à vouloir tout produire du premier coup dénote

quelque inexpérience, d'autant que les divers cépages sont souvent mélangés au hasard sans tenir compte des terrains et des expositions qui leur conviendraient le mieux. Mais la science du vigneron ne s'acquiert pas en un jour, et tandis qu'il est assez facile de transformer en quelques mois le premier immigrant venu débarqué d'Europe en un auxiliaire utile sur une *station* de moutons, il faut des années, on serait tenté presque de dire des générations, pour accoutumer un homme à donner à la vigne les soins délicats qu'elle exige, surtout lorsque cet homme est un Anglo-Saxon et n'en a jamais vu un cep avant d'arriver en Australie.

Aussi 23 500 hectares seulement étaient-ils, en 1893, consacrés à la culture de la vigne : c'était trois fois plus, il est vrai, qu'en 1881, huit fois plus qu'en 1861. Les quatre cinquièmes de ce vignoble appartenaient aux colonies de Victoria et de l'Australie du Sud.

Aux environs d'Adélaïde, les vignes sont très nombreuses : j'y visitai un domaine dirigé par l'un des très rares Français que j'aie rencontrés aux antipodes, un Bourguignon, établi là depuis douze ans. Des coteaux où se trouvait la propriété, la vue était charmante sur la plaine bien cultivée, coupée de champs, de vergers, de vignobles, parsemée de bouquets d'eucalyptus, et limitée par la mer à l'horizon du couchant. La netteté des contours, le bleu profond du ciel, la blancheur éclatante des routes poussiéreuses, la chaleur qui faisait monter le thermomètre à 30° en cette journée d'octobre, l'avril de l'hémisphère sud, me rappelaient l'Afrique du Nord plus encore que l'Europe méditerranéenne.

Les sarmens des vignes qu'on laisse courir sur le sol, entre les ceps plantés à grande distance, comme dans le midi de la France, étaient plus vigoureux qu'ils ne le sont au début de juin en Languedoc ou en Provence. Le régisseur français se plaignait vivement de la diversité des cépages plantés avant son arrivée, mélangés au hasard, et sans tenir compte ni de l'exposition, ni de la nature du sol; on avait de plus, disait-il, abimé les plants par des tailles maladroités, et ils s'en étaient longtemps ressentis. Aujourd'hui tout le vignoble était en bon état, et les 58 hectares produisaient 1 800 à 2 000 hectolitres de vin, soit 30 à 35 à l'hectare. Les trois quarts de cette récolte étaient formés de *claret* ou imitation de bordeaux, vin rouge en réalité un peu plus corsé que son prototype. Le reste comprenait les vins les plus variés : chaque grand producteur de vin, me disait mon hôte, a en ville un bureau où ses cliens s'adressent pour lui faire leurs commandes sur échantillons. Ils s'attendent à y trouver tous les vins

qu'ils peuvent avoir fantaisie de boire, rouges et blancs, secs, doux et mousseux, tout comme ils se procurent chez un pâtissier toute espèce de gâteaux. Cela complique absurdement la besogne du vigneron et l'installation de sa cave; mais c'est une condition nécessaire. « Je vends même, ajoutait-il, du vin non fermenté à l'usage de certaines *dénominations* religieuses, qui poussent le fanatisme de la tempérance jusqu'à ne pas vouloir se servir de liquides alcooliques pour donner la communion. » Ce « vin non fermenté » n'était que du moût pasteurisé.

On éprouve en Australie, sauf en quelques districts favorisés de Victoria, les mêmes difficultés qu'en Algérie à produire du vin susceptible d'une longue conservation; la cause en est la même : la grande chaleur qui règne au moment de la vendange. — les maxima de plus de 40° sont fréquents à Adélaïde. — fait monter la température dans les caves à 27° ou 28°, et empêche la fermentation d'être régulière et le sucre du raisin de se transformer complètement en alcool. Aussi les vins australiens sont-ils trop souvent louches et douceâtres, quoique très chargés d'alcool. L'inexpérience des vigneron vient aggraver les mauvaises conditions climatologiques. Dans le domaine dont je viens de parler, le régisseur me faisait remarquer la mauvaise construction de la cave, bâtie avant son arrivée en matériaux très légers, en un endroit très exposé au soleil; dans une autre grande propriété de la plaine d'Adélaïde que je visitai, le cellier n'était qu'un mauvais hangar mal fermé, où la température s'élève parfois à 32° ou même à 35°. Les petits cultivateurs, qui sont nombreux, ne font pas en général leur vin eux-mêmes, mais vendent leurs raisins aux grands propriétaires du voisinage.

Malgré leurs défauts, les vins australiens seraient une boisson bien préférable au *whiskey*, au *gin* et autres alcools frelatés que beaucoup de colons boivent purs ou mélangés à l'eau. Mais c'est précisément le manque de débouché local qui nuit le plus à la viticulture en Australie. La production égale à peu près aujourd'hui la consommation : celle-ci était de 130 000 hectolitres en 1893, alors que la récolte précédente atteignait 163 000 hectolitres. L'exportation en Angleterre aurait été de 23 000 hectolitres en 1892 contre 17 000 en 1891. C'est là une bien faible fraction de la consommation anglaise, qui monte de 650 000 à 700 000 hectolitres annuellement. Les vigneron de France et d'Espagne n'auront sans doute pas à craindre d'ici longtemps la concurrence des Australiens sur le marché anglais. Le vin, en Angleterre, est un article de grand luxe; on n'y importe guère que des vins de choix, et les crus classés du continent européen, produits de vieilles

vignes et d'une culture vraiment artistique, conserveront bien des années l'avantage sur ceux de l'Australie, auxquels la jeunesse des plants, l'inexpérience de viticulteurs novices, des conditions de climat moins favorables, la longueur du voyage, rendront toujours la lutte difficile. Dût-elle même fournir un jour à la plus grande partie de la consommation anglaise, la viticulture australienne n'en deviendrait pas encore une des industries importantes des colonies. Il faudrait, pour qu'elle atteignît ce rang, que la consommation locale augmentât énormément; elle n'est en moyenne que d'un peu plus de 3 litres par tête et par an dans l'ensemble de l'Australasie, variant de 0^l,60 en Tasmanie à 10 litres dans l'Australie de l'Ouest. Dans les deux grandes colonies productrices de Victoria et de l'Australie du Sud, elle atteint à peine 4 litres à 4 litres et demi. Il est difficile de faire renoncer une population à des boissons dont elle a l'habitude héréditaire: les Anglo-Saxons ont celle de la bière et du *whiskey*. Ils apprécient peu le vin, qui se vend d'ailleurs beaucoup plus cher en Australie que la bière; les vins les plus communs sont vendus dans l'Australie du Sud par les producteurs 65 à 70 francs l'hectolitre, rendus à Adélaïde; on les paye chez les détaillans de même qu'à Melbourne, au moins 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le litre. Les vins un peu supérieurs se vendent le plus souvent par caisses de 12 bouteilles d'un litre, et l'on en obtient d'assez agréables, blancs ou rouges, à partir du prix de 15 à 18 francs la caisse. Ce ne sont pas là des conditions qui permettent au vin de devenir une boisson populaire. On se rend facilement compte, dans les clubs, dans les restaurants, que, même chez les classes élevées, il reste un objet de demi-luxe tout au moins, dont on ne se sert qu'en médiocre quantité. D'autre part, l'élévation du prix de la main-d'œuvre rend l'abaissement de ceux du vin difficile. Il est impossible de trouver un homme pour biner la vigne, ce qui n'est pas un travail pénible, à moins de 5 fr. 60 par jour; il l'aurait fallu payer 6 fr. 85 avant la crise de 1893; tous les autres ouvriers sont payés à l'avenant. Aussi les viticulteurs australiens, non contents d'être protégés par des droits énormes de 6 fr. 25 à 7 fr. 50 le *gallon* de quatre litres et demi, demandent-ils encore des primes à leurs gouvernemens.

Bien d'autres cultures ont été essayées en Australie, surtout dans ces dernières années, mais sont encore pour la plupart à l'état expérimental. Quelques-unes d'entre elles seraient susceptibles d'extension à l'avenir: celle des arbres fruitiers est de ce nombre. La portion du globe où se trouvent les colonies anglaises des antipodes étant tournée vers le soleil lorsque notre

hémisphère s'en détourne, toutes les récoltes s'y font six mois plus tôt ou plus tard qu'en Europe. Les fruits qu'elles nous expédieraient, arrivant en une saison où nous en sommes privés, seraient donc les bienvenus et trouveraient certainement un débouché. Toute la question est d'amener les fruits frais en Angleterre en bon état de conservation. Pour les oranges et les citrons, le problème est déjà résolu. Quelques envois ont été faits des orangeries de la Nouvelle-Galles du Sud, qui couvrent 4500 hectares, surtout aux environs de Paramatta, au fond de cette baie enchanteuse de Port-Jackson qui forme le port de Sydney. Les orangers de Paramatta sont aussi beaux que ceux de Blidah, en Algérie, et les vergers qui couvrent les environs en font l'endroit le plus agréable que j'aie vu en Australie.

Toutes les colonies du reste, à l'exception de la Tasmanie et de la partie méridionale de la Nouvelle-Zélande, sont propres à la culture de l'oranger, du citronnier ; toutes commencent à s'y livrer, et la production australasienne atteint déjà la consommation. La Tasmanie exporte en Europe des pommes et, chaque année, à l'automne des antipodes, qui est notre printemps, les grands paquebots-poste de la Compagnie Péninsulaire et Orientale font escale dans le magnifique port de sa capitale, Hobart, pour les y charger. Les autres fruits ne sont pas produits en assez grande quantité pour la consommation locale ; de plus, on n'est pas encore assez assuré de la valeur des procédés de conservation, qui consistent soit à refroidir les fruits un peu au-dessus de zéro, soit à les enduire de compositions spéciales qui nuisent légèrement à leur apparence, mais maintiennent l'intérieur à l'abri de l'air et des germes qui y flottent. La surface totale occupée par les jardins était, en 1892, de 60 000 hectares, et leur produit de 66 millions de francs.

Des expériences ont été faites sur une grande échelle pour cultiver les fruits, non seulement dans les régions côtières, mais encore à l'intérieur en suppléant par l'irrigation à l'insuffisance et à l'irrégularité des pluies. L'aménagement des eaux est un point sur lequel notre temps se trouve fort en arrière des anciens et des Arabes du moyen âge : il y a eu là un véritable recul de la civilisation qui s'explique parce que le centre en est passé dans des pays où l'humidité du climat diminuait l'importance de l'irrigation. Maintenant que les Européens se sont taillé de nouveaux domaines dans tous les coins du monde et s'occupent de les mettre en valeur, ils se sont aperçus que les contrées où le régime des pluies est semblable à celui de l'Europe du nord-ouest sont des régions favorisées, mais presque exceptionnelles,

et leur attention s'est de nouveau portée vers l'utilisation des eaux courantes ou souterraines là où celles du ciel faisaient défaut.

Mais la culture irriguée demande une grande dépense de main-d'œuvre, une attention constante et délicate qui ne se rencontre guère chez les nouveaux colons. Comme celle de la vigne, comme les industries artistiques, elle exige des qualités qui se trouvent rarement dans les pays neufs. La grande exploitation de Mildura, sur le Murray, où une grande compagnie avait affermé par lots à de petits cultivateurs auxquels elle faisait des avances les terrains qu'elle tenait elle-même du gouvernement, vient d'aboutir à une déconfiture financière complète, et presque tous les colons devront quitter le pays.

Toute la partie tropicale de l'Australie est encore pour ainsi dire inexploitée; la canne à sucre est cultivée dans le Queensland et le nord de la Nouvelle-Galles, mais la présence d'engagés polynésiens importés des îles Salomon et des Nouvelles-Hébrides pour le travail des plantations y donne lieu à de vives discussions politiques et à des réclamations des ouvriers blancs, plus exclusifs en Australie que partout ailleurs. Cependant il semble impossible de mettre en valeur tout le nord du continent sans avoir recours à la main-d'œuvre de couleur : on a dû maintenir aux Chinois l'autorisation de s'établir dans le territoire du nord dépendant de l'Australie du Sud, alors qu'ils ont à payer 2 500 francs par tête pour entrer dans les autres colonies. Le problème de l'exploitation de l'Australie tropicale, pour n'être pas pressant, n'en est pas moins assez difficile pour l'avenir.

L'industrie existe à peine en Australie et ne s'y maintient que grâce à des tarifs protecteurs démesurés; elle ne constitue pas une des ressources réelles du pays. Mais l'exploitation des mines, en dehors des gisemens d'or, en est une sérieuse : la valeur de la production argentifère a été en 1892 de 63 millions de francs, venant presque tous de Broken Hill, la plus grande mine d'argent du monde, en Nouvelle-Galles. Ce qui est plus important encore, c'est que cette colonie est un pays exportateur de charbon; malheureusement des grèves répétées, nuisant à la régularité des exploitations, ont fait abandonner à beaucoup de navires le port de Newcastle, où se trouvent les principales mines, et favorisé la concurrence que les charbons japonais font à ceux d'Australie dans le Pacifique. La production du charbon atteignait, en 1892, en Australasie, 4 718 000 tonnes, dont 3 780 000 en Nouvelle-Galles, 673 000 en Nouvelle-Zélande et 265 000 en Queensland.

IV

Comment l'Australasie a-t-elle atteint le prodigieux développement économique dont nous venons de faire le tableau et qui peut se résumer par la valeur totale de sa production en 1894, — 117 millions et demi de livres sterling ou 2 milliards 940 millions de francs, soit 750 francs par tête, chiffre qui n'est atteint en aucune autre contrée — et par celui de son commerce extérieur dans la même année : 2 milliards 120 millions, dont 1 080 millions d'exportations (1)? Comment ont pu s'élever ces grandes villes, se creuser ces ports, se construire ces 20 000 kilomètres de chemins de fer? Les colons venus du vieux monde et les capitaux qu'ils apportaient avec eux n'auraient pas suffi à pareille tâche; mais l'Angleterre a permis à ses fils expatriés de puiser largement dans ses trésors, et c'est grâce aux énormes sommes qu'elle leur a prêtées, non sans en retirer un important profit, qu'ils ont pu parfaire en si peu de temps une œuvre si colossale. La prospérité si rapidement acquise par l'Australasie est ainsi une démonstration éclatante de l'utilité de la colonisation pour le pays colonisé aussi bien que pour le pays colonisateur, de l'importance du capital dans la production de la richesse, et de la puissance du crédit. Elle n'a que trop montré aussi, dans ces derniers temps, combien funestes peuvent être les abus de celui-ci.

A la fin de 1871, les Anglais avaient déjà placé en Australasie plus de 1 900 millions de francs, dont 825 étaient prêtés aux gouvernements et aux municipalités et 1 118 engagés dans des entreprises particulières. Dans les dix années suivantes, le chiffre des dettes publiques s'accrut de 1 300 millions, tandis que les immigrants arrivés dans les colonies y apportaient 578 millions et que 500 nouveaux millions étaient encore placés par des capitalistes britanniques dans diverses entreprises. De l'ensemble des deux derniers nombres, il faut déduire 585 millions représentant des sommes retirées d'Australasie par leurs possesseurs ou simplement transférées d'une colonie dans une autre. La caractéristique de cette période, 1871-1881, fut surtout l'accroissement des dettes

(1) Les chiffres que nous donnons pour le commerce australasien sont ceux du commerce extérieur seulement, c'est-à-dire du commerce avec les possessions britanniques en dehors de l'Australasie et les pays étrangers. Les importations et exportations intercoloniales n'y sont pas comprises. Pour juger de l'énorme importance relative du commerce de l'Australie, il faut se souvenir que celui de l'Angleterre était à la même date de 19 milliards et demi, et celui de la France de 12 milliards seulement, quoique ces pays fussent dix fois plus peuplés. Depuis 1891, les échanges des colonies australiennes ont quelque peu fléchi, les importations surtout, à cause de la crise économique.

publiques, dû principalement à la construction des réseaux de chemins de fer, qui étaient à peine ébauchés à son début. En dehors des emprunts gouvernementaux, les capitaux apportés par les immigrans l'emportèrent sur ceux qui furent prêtés par les habitans de la mère-patrie. De 1881 à 1892, il n'en fut pas de même, et l'augmentation des dettes australiennes, tant publiques que privées, prit des proportions gigantesques. Les gouvernemens et les municipalités empruntèrent 2 935 millions; les immigrans apportèrent 875 millions; mais, en outre, 2 305 millions d'argent anglais vinrent chercher en Australasie, dans des entreprises de toutes sortes, un emploi plus rémunérateur qu'ils n'en pouvaient trouver en Europe, où le taux de l'intérêt s'abaissait tous les jours. D'autre part, 600 millions avaient été retirés de leur emploi en Australie par leurs possesseurs ou transférés d'une colonie à une autre et doivent être retranchés des sommes que nous venons de citer.

Cet énorme afflux de capitaux dans les douze années 1881-1892 n'était plus l'indice d'un développement sain; il accompagnait une augmentation excessive de la population urbaine, et toute cette période fut caractérisée par une spéculation énorme portant surtout sur les biens-fonds, en particulier sur les terrains des villes, par une inflation générale. Les cinq milliards et demi introduits en Australasie de 1881 à 1892 développèrent à peine autant la production de ce pays que l'avaient fait les 1800 millions apportés de 1871 à 1881. En 1871, la valeur totale de cette production était évaluée à 1410 millions de francs; en 1881, à 2 190 millions, en 1891 à 2940. C'est un fait bien connu que les premiers capitaux appliqués à la mise en valeur d'un pays sont toujours plus productifs que ceux qui suivent; mais l'effet de cette loi avait été exagéré aux antipodes par la furie des travaux publics et des constructions de chemins de fer, qui atteignit l'Australie comme elle avait atteint peu de temps auparavant la France et beaucoup de pays d'Europe. La plupart des lignes utiles étaient achevées en 1880 ou l'ont été peu après avec des capitaux empruntés avant cette époque. Les énormes emprunts d'État contractés depuis lors furent en grande partie gaspillés en prétendus *reproductive works* qui ne produisirent presque rien; quant aux compagnies particulières qui se fondèrent, ce furent des sociétés financières et immobilières de spéculation, beaucoup plus que des entreprises destinées au développement réel des ressources du pays.

C'est à Melbourne surtout que l'on peut se rendre compte de ce qu'a été le *boom*, la grande période d'inflation et de spéculation.

tion, qui a sévi de 1886 à 1891, et dont on parle encore comme d'une sorte de temps fantastique. La seule colonie de Victoria, peuplée de 1 100 000 habitans, reçut pendant ces cinq années, outre 150 millions de francs apportés par des immigrants, 1215 millions de capitaux anglais, dont 425 prêtés à son gouvernement. Le mouvement de son commerce extérieur révélait une situation tout à fait anormale pour un pays neuf : ses importations étaient en moyenne des deux tiers plus fortes que ses exportations. L'immigration considérable qui s'y portait se concentrait tout entière à Melbourne même, dont la population, entre les recensemens de 1881 et de 1891, s'accrut de 208 000 habitans, tandis que tout le reste de la colonie n'en gagnait que 70 000, chiffre inférieur à l'excédent des naissances sur les décès et qui indique un dépeuplement des campagnes au profit de la grande ville. C'était là, en effet, qu'on pouvait faire fortune rapidement en spéculant sur les terrains : dès 1884, dans Collins-Street, la plus grande artère de Melbourne, un lot de terrain s'était vendu 22 000 francs le pied anglais (30 centimètres) de façade ; plus récemment, le prix atteignit 50 000 francs pour la même unité. Une maison contenant des bureaux fut vendue, — m'affirmait un des anciens locataires, — 1 800 000 francs en 1889 à une société immobilière, qui trouva dernièrement à grand'peine à s'en défaire pour 300 000. C'est à ces créations de sociétés immobilières de spéculation que furent surtout consacrées les énormes sommes placées à Victoria par les capitalistes anglais. La seule année 1888 vit se fonder à Melbourne 433 sociétés par actions, avec un capital de 360 millions réellement versés, dont 247 étaient des sociétés financières, *chiefly connected with real estate*, c'est-à-dire s'occupant surtout de terrains, dit la publication officielle *the Victorian Year Book* ; au contraire, 17 de ces 433 compagnies seulement avaient pour but le développement des ressources naturelles du pays, en dehors des mines. Cette année 1888 marqua le point culminant de la période de spéculation : les opérations du *clearing house* de Melbourne portèrent alors sur 8 milliards 200 millions : trois ans auparavant, en 1885, elles n'avaient été que de 4 milliards 200 millions.

Ces excès ne contribuaient en rien au développement réel du pays, et une crise financière devait inévitablement les suivre. Ce qui l'aggrava, ce qui produisit en 1893 la catastrophe des banques australiennes, ce fut la forme particulière sous laquelle l'argent anglais était placé en Australie. Au lieu de s'associer directement entre eux pour constituer des compagnies opérant dans les colonies, la plupart des capitalistes du Royaume-Uni avaient

mis leurs fonds en dépôt dans des banques, le plus souvent à six mois ou un an. C'était un placement des plus avantageux puisque, de novembre 1881 à février 1893, l'intérêt servi aux dépôts à un an dans les principales banques fut en moyenne de 5 pour 100 et ne descendit jamais au-dessous de 4 pour 100. Aussi, au début de 1892, plus d'un milliard de francs étaient déposés dans les 27 principales banques australiennes par des capitalistes britanniques, en dehors des 2800 millions que le public australien leur avait confiés. Une partie de cette dernière somme provenait, il est vrai, de comptes courans auxquels il n'était servi aucun intérêt. Néanmoins, il restait plus de 3 milliards de francs, auxquels il fallait payer un intérêt de 5 pour 100 ; les profits tirés des opérations de banques proprement dites n'auraient jamais suffi. Aussi les banques australiennes les considéraient-elles comme tout à fait secondaires : elles distribuaient le crédit foncier, le crédit agricole, prêtant sur les terres, sur les maisons, sur le bétail, la laine, les récoltes, sur tous les gages qu'on leur présentait, et de la façon la plus imprudente, sans tenir compte de l'inflation énorme des prix des immeubles, de la difficulté de réalisation, des chances de dépréciation. Elles fondaient des *building societies*, des sociétés de construction à Melbourne ; elles spéculaient sur les terrains. L'industrie pastorale était des plus florissantes alors, les cours de la laine étaient élevés, et les *squatters* empruntaient pour augmenter leur exploitation, souvent aussi pour acheter les terres dont ils n'étaient que locataires, afin de les mettre à l'abri des *free selectors*, des immigrants nouveaux venus auxquels les lois foncières permettaient d'acquérir du gouvernement certaines terres, même lorsqu'elles étaient déjà louées pour la pâture : les banques leur ouvraient largement leurs caisses : elles avaient en général commencé par prêter sur les troupeaux et se trouvaient entraînées à augmenter leurs avances pour faciliter l'achat du sol, de crainte que l'occupation d'une partie de la *station* par les *free selectors* ne vint altérer la valeur de leur gage.

Emprunter à court terme et à un taux élevé, faire avec l'argent qu'on s'était ainsi procuré des prêts à long terme, sur des gages dont la valeur était énormément et artificiellement surélevée, et dont la réalisation devait devenir impossible en cas de crise, voilà quelle fut la ligne de conduite suivie de 1880 à 1892 par la plupart des banques australiennes. Par suite de l'importance des dépôts britanniques, elles devaient être compromises, non seulement si des événemens fâcheux se produisaient en Australie même, mais encore si quelque incident un peu grave venait influencer le marché financier anglais et amenait les capitalistes

du Royaume-Uni à retirer leurs dépôts. Le malheur voulut que ces deux éventualités se produisissent à la fois : la chute de la grande spéculation immobilière à Melbourne et une forte baisse du prix de la laine, rendant fort difficile la situation des *squatters*, eurent lieu au moment même où les désastres financiers des pays de l'Amérique et de l'Europe méridionales ébranlaient profondément le marché de Londres et obligeaient à liquider l'une des plus grandes et des plus anciennes maisons de banque de l'Angleterre. Les relations entre les diverses parties du monde sont si étroites aujourd'hui que la crise de l'Argentine, les troubles du Brésil, la banqueroute du Portugal et de la Grèce eurent leur contre-coup en Australie et y précipitèrent un désastre.

La période de spéculation qui avait atteint son point culminant à Melbourne en 1888 continua jusqu'en 1890 ; en 1891, la crise commença, non par les banques proprement dites, mais par de nombreuses institutions financières, improprement affublées de ce nom, qui servaient à leurs dépôts à un an un intérêt atteignant jusqu'à 7 pour 100. Toutes ces sociétés, qu'elles s'appelaient banques ou bien *Land Building* ou *Trade Companies*, pratiquaient, en l'exagérant encore, la politique d'emprunts à court terme et de prêts à long terme des grandes banques ; beaucoup d'entre elles, après avoir divisé en petits lots et vendu à des prix très élevés, payables par annuités, les terrains qu'elles détenaient, s'étaient empressées de répartir entre leurs actionnaires tout le profit présumé de l'opération, en le prélevant sur les dépôts ; souvent les acheteurs, qui n'avaient eux-mêmes d'autre but que de spéculer, abandonnèrent leurs lots après avoir versé les premiers acomptes ; les compagnies se trouvèrent alors dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements. De juillet 1891 à mars 1892, 41 sociétés durent suspendre leurs paiemens tant à Melbourne qu'à Sydney : leur capital s'élevait à 135 millions de francs, leurs dépôts à 365, leurs autres dettes à 90 millions. Trois des trente banques d'émission australiennes furent entraînées dans la crise et durent fermer leurs portes ; deux autres liquidèrent en 1892, une troisième en janvier 1893.

A ce moment, la spéculation immobilière s'était complètement effondrée ; la baisse des prix de la laine qui s'étaient affaiblis de 15 à 20 pour 100 depuis 1891 avait rendu fort embarrassée la position des *squatters*, grands débiteurs des banques, et leurs cliens anglais, fort alarmés des nombreuses faillites et déjà très atteints d'autre part, retiraient leurs fonds en grand nombre. Au printemps de 1893 eut lieu une catastrophe financière comme il n'y en a peut-être pas d'autre exemple : douze des vingt-quatre

banques d'émission, dont les bilans réunis atteignaient 2 milliards et demi de francs, et la circulation de billets 64 millions, fermèrent leurs portes, se déclarant incapables de rembourser les 1800 millions de dépôts qui avaient été versés dans leurs caisses.

On peut difficilement se faire une idée de la violence de la commotion qui suivit ce désastre. En Australie comme en Amérique, les particuliers ne conservent jamais par devers eux que des sommes minimes, quelques livres sterling; tout ce dont ils n'ont pas besoin dans le courant d'une même semaine est déposé dans les banques, qui ont des succursales dans les localités même les moins importantes. Or, voici que 250 millions de comptes courans se trouvaient arrêtés dans les banques. Les personnes les plus riches se virent du jour au lendemain totalement dépourvues d'argent liquide, à Melbourne surtout, où cinq des banques suspendues avaient leur siège. La panique eut heureusement peu d'effet sur les billets émis par les banques, à cause du petit nombre de ceux-ci : les législations australiennes sont fort restrictives en cette matière et le chiffre des billets en circulation est toujours resté très inférieur à l'encaisse métallique; il n'en atteint pas actuellement le cinquième. La période la plus aiguë de la crise dura peu, toutefois, et, avant la fin de 1893, la plus grande partie des comptes courans avait été remboursée.

Il n'en put être de même des autres dépôts. Si l'on avait cherché à réaliser les gages sur lesquels les banques avaient imprudemment prêté ces fonds, on n'aurait abouti qu'à ruiner absolument débiteurs et créanciers : toutes les terres d'Australie eussent été à vendre, et elles n'auraient trouvé acquéreur qu'à des prix désastreux. Les créanciers s'en rendirent compte, renoncèrent à liquider et acceptèrent les arrangemens que leur proposaient les banques. Avant la fin de 1893, les douze sociétés qui avaient suspendu leurs paiemens en avril et mai étaient « reconstruites » et avaient rouvert leurs portes, mais on va juger à quelles dures conditions pour leurs créanciers : en échange de tous les dépôts non remboursables à vue des particuliers et d'une partie même des comptes courans, formant une somme totale de 1500 millions de francs, dont 530 millions de capitaux britanniques, les banques remettaient à leurs cliens des bons de dépôts auxquels devait être servi un intérêt de 4 1/2 pour 100 jusqu'à leur remboursement. Celui-ci devait avoir lieu à des dates diverses entre 1896 et 1907 : l'une des banques convertit même les trois quarts de ses dépôts en obligations perpétuelles 4 et 4 1/2 pour 100, une autre les deux tiers d'entre eux en actions privilégiées. En outre, les diverses sociétés ont appelé 150 millions de francs sur le capital non versé. Malgré

cela et quoiqu'elles aient retiré de la circulation une partie de leurs bons, en les acceptant en échange de créances douteuses, leur position est difficile, puisqu'elles doivent être en mesure de rembourser, avant dix ans, plus de 1300 millions de francs de dépôts.

Les gages sur lesquels elles ont prêté ont subi une effroyable dépréciation. La persistance des bas prix de la laine en 1893 et 1894 n'a fait qu'aggraver la situation des *squatters*, dont un certain nombre semblent être dans l'impossibilité de se libérer à jamais. Quant aux terrains urbains et aux maisons, ils ont perdu les deux tiers ou les trois quarts de leur valeur. Dans les plus beaux quartiers de Melbourne, des propriétaires, qui menaient, il y a cinq ans, un train effréné, offrent aujourd'hui de louer leurs somptueuses habitations à la simple condition de les entretenir en bon état, ainsi que les jardins y attenant. Les logemens les plus modestes ont subi la même dépréciation : telle petite maison, louée à raison de 130 francs par mois avant le moment de la plus grande spéculation, ne se payait plus, en 1895, que 30 francs; en 1888, on en louait de pareilles à 200 francs. C'est que la ville de Melbourne a été effroyablement atteinte par cette crise : sa population qui, de 1881 à 1891, avait augmenté de 20 000 âmes par an, a diminué d'autant depuis; de 490 000 habitans, elle est tombée, d'après les estimations officielles, à 444 000 en décembre 1893; elle aurait encore perdu 15 à 20 000 personnes l'année suivante, et un peu moins en 1895. Les recettes de son réseau de tramways sont tombées de 14 millions en 1890-1891 à 9 millions en 1894-95, témoignant de la diminution et de l'appauvrissement des habitans, du mauvais état des affaires. De même, les chemins de fer de la colonie de Victoria, dont le réseau est presque moitié plus considérable qu'il y a six ans, ont un chiffre total de recettes brutes d'un sixième inférieur. Partout on relève les signes d'une dépression profonde.

J'ai cité les faits qui se rapportent à la colonie de Victoria, parce que c'est elle qui donnait l'impulsion à toutes les autres, parce que c'est là que l'apparente prospérité produite par l'excès de spéculation et l'abus du crédit a été le plus caractérisée, et le désastre qui l'a suivie le plus profond. Elle a été depuis quinze ans la colonie type australienne, mais on retrouve dans toutes les autres les mêmes traits, un peu atténués. En Australie du Sud, la secousse a été presque aussi forte, en Nouvelles-Galles un peu moins, parce que les ressources réelles en sont plus grandes que celles de Victoria et que le développement en avait été moins artificiel; dans le Queensland moins encore, parce que le pays est tout à fait neuf. La Nouvelle-Zélande, où une crise analogue,

quoique moins intense, s'était produite quelques années plus tôt, a paru profiter un instant, par un effet de contraste, des embarras de ses voisines ; mais son gouvernement s'épuise aujourd'hui à vouloir sauver sa principale institution de crédit, compromise aussi par l'abus des prêts hypothécaires, et ses expériences politiques et sociales influent d'une manière défavorable sur son état économique.

Si la dépression a été aussi générale et aussi intense, si les colonies australiennes s'en dégagent si difficilement, c'est que des causes plus profondes s'étaient jointes, pour la produire, aux excès de spéculation. L'Australie est comme un homme dont la santé florissante cachait des tares constitutionnelles graves ; une secousse accidentelle, dont l'effet eût été assez vite réparé dans un organisme sain, est venue la frapper ; elle en a été profondément atteinte, et les défauts qu'on soupçonnait bien sous ses brillans dehors, mais qui n'avaient pas encore produit d'effets, se sont montrés à nu et l'ont empêchée de guérir rapidement. Ces vices généraux, nous les avons signalés : c'est d'abord le manque d'harmonie entre la distribution des habitans et les ressources du pays, près de la moitié des premiers se trouvant dans les villes, les secondes dans les campagnes. C'est ensuite le protectionnisme à outrance, qui est en partie la conséquence de l'excès de la population urbaine et qui a produit des conditions de vie tout artificielles. Enfin un phénomène universel s'étendant non pas à l'Australasie seule, mais au monde entier, est venu encore accentuer la crise : c'est la baisse de prix des produits bruts. Les pays neufs qui exportent leurs denrées sur les marchés européens y luttent non seulement avec les producteurs locaux, mais entre eux, et, tous les perfectionnemens récents de l'agriculture leur permettant d'augmenter beaucoup les rendemens, les prix s'effondrent. Les laines australiennes, bien que supérieures en qualité, ont à souffrir de la concurrence de celles de l'Argentine et du Cap de Bonne-Espérance. Une baisse de 2 pence, soit 20 centimes par livre, comme il s'en est produit de 1890 à 1893 dans le prix de cet article essentiel du commerce australien, représente pour l'ensemble des colonies une perte annuelle de 150 millions. Le prix élevé de la main-d'œuvre place l'Australie dans de fort mauvaises conditions pour lutter avec l'Amérique du Sud, et, grâce à son protectionnisme jaloux, elle souffre de l'avalissement des produits bruts, sans profiter de la baisse de prix des articles manufacturés.

On peut cependant distinguer en Australie, depuis le début de 1895, des signes de relèvement : ils se manifestent surtout dans

le Queensland et la Nouvelle-Galles du Sud ; la première de ces colonies paraît aujourd'hui la plus sagement gouvernée de l'Australie ; la seconde possède une assez grande variété de ressources ; ses mines de charbon peuvent permettre à l'industrie de s'y développer avec plus de spontanéité que dans ses voisines ; elle a moins versé dans le protectionnisme ; elle s'en dégage tout à fait aujourd'hui, et le magnifique port de Sydney ne peut manquer de voir son trafic s'accroître sous un régime libéral. Les recettes des chemins de fer, les recettes budgétaires également, indiquaient en 1893 un progrès sur l'année précédente. Aussi envisage-t-on à Sydney l'avenir avec assez de confiance et pense-t-on avoir franchi le point le plus bas de la dépression. On n'en pouvait dire encore autant à Victoria et dans l'Australie du Sud ; aujourd'hui même, il semble que la situation, sans y avoir empiré depuis un ou deux ans, soit stagnante. La hausse des prix de la laine, qui a eu lieu depuis un an, lors même qu'elle ne serait que momentanée, doit cependant exercer une influence très favorable en Australie, et pourrait permettre aux *squatters* endettés de commencer du moins à se libérer vis-à-vis de leurs créanciers, ce qui affermirait quelque peu la position des banques reconstruites.

Celle-ci est actuellement assez difficile et constitue une menace pour l'avenir. Les banques se sont engagées à servir aux dépôts, dont elles ont différé le paiement, un intérêt de 4 1/2 0/0, alors qu'aujourd'hui leurs concurrentes qui ont résisté à la crise se procurent très facilement de l'argent à 3 0/0 ; c'est là une grave cause d'infériorité pour les premières. Dès le moment où furent conclus les arrangemens, quelques personnes manifestèrent la crainte qu'un intérêt aussi élevé ne fût une charge trop lourde pour les institutions réorganisées ; ces prévisions n'ont été que trop vérifiées : l'une des banques s'est vue forcée d'offrir à ses créanciers le choix entre une liquidation désastreuse et une réduction d'intérêt à 2 1/2 0/0 qu'ils ont acceptée. Une autre a été moins heureuse, les nouveaux arrangemens qu'elle offrait étaient trop défavorables ; elle a dû fermer ses portes définitivement, et sa liquidation a permis de voir que, trop souvent, ce n'était pas seulement par imprudence qu'avaient péché les administrateurs de ces sociétés incapables de tenir leurs engagements. On n'attend pas sans anxiété les échéances de 1898, 1899 et 1900. Dans chacune de ces trois années, 275 à 300 millions de francs de bons de dépôts viennent à expiration, et si les porteurs venaient retirer leurs fonds en masse, les banques n'y résisteraient certainement pas. Mais elles espèrent que l'état général de l'Australie sera assez amélioré alors pour que la confiance soit revenue, et que

leurs cliens continueront à leur confier leurs capitaux, non plus à des taux d'intérêt démesurés, mais à des conditions qui leur permettent de faire quelques bénéfices.

Ces catastrophes financières, suivant de si près les crises de la République Argentine et de l'Uruguay et venant se joindre aux déboires éprouvés par les capitalistes anglais dans plusieurs pays du sud de l'Europe, avaient fortement éprouvé le crédit des colonies australiennes, jusqu'alors si ferme que leurs derniers emprunts de 1888 à 1890 avaient été contractés en 3 1/2 0/0 aux environs et même au-dessus du pair : Victoria avait émis en 1899 à 102 3/4 un fonds 3 1/2 0/0 remboursable au pair en 1923; en juin 1893, en pleine crise, il tomba au-dessous de 87. Le 3 1/2 de la Nouvelle-Galles, émis en 1888 à 102 1/4 et remboursable en 1924, ne cotait plus que 92 au même moment. Celui de l'Australie du Sud, lancé en 1889 à 98 et remboursable en 1939, avait fléchi à 93; celui du Queensland, émis en 1890 à 96 3/4 venant à échéance en 1949, à 87 3/4. C'était le crédit de Victoria, le meilleur avant la crise, qui avait été le plus atteint. Depuis lors, ces titres se sont rapidement relevés : en 1894, le 3 1/2 0/0 néo-gallois était presque revenu au pair, et aujourd'hui les cours sont plus élevés que jamais : 106 1/2 pour Victoria, 110 pour la Nouvelle-Zélande, 111 pour l'Australie du Sud, 109 1/2 pour le Queensland; voilà les cours des 3 1/2 0/0 des diverses colonies australiennes en juillet 1896 à la bourse de Londres. La Nouvelle-Zélande, dont les fonds n'avaient guère fléchi pendant la crise, voyait au même moment son 3 1/2 0/0 remboursable en 1939 coté à 109 et son 3 0/0 remboursable en 1945 à 103; de même la Nouvelle-Galles a pu émettre en 1896 un emprunt 3 0/0 à 98. Si l'on tient compte de ce que ces fonds sont remboursables à date fixe et de la prime à amortir, leurs cours sont donc aujourd'hui, malgré la crise de 1893, aussi élevés, sinon plus, que ceux des rentes françaises.

On le voit, les créanciers de l'Australie ont repris confiance vite et facilement. Peut-être même peut-on dire qu'il est un peu prématuré de capitaliser à 3 pour 100 les fonds publics des colonies. L'ensemble de leurs dettes atteint 5 300 millions de francs; c'est le total le plus élevé du monde relativement à la population : la dette par tête d'habitant varie, en Australie, de 1 000 francs en Victoria, à 1 800 au Queensland; elle est de 1 300 francs en moyenne, alors que le chiffre correspondant n'est que de 800 en France, et notre pays est cependant le plus endetté de l'Europe. Sans doute, les emprunts des colonies n'ont pas été contractés, comme beaucoup des nôtres, pour réparer les désastres d'une guerre et pourvoir

à la sécurité militaire du pays : les trois cinquièmes, notamment, ont été consacrés à la construction des chemins de fer, et la recette nette de ceux-ci fournissait, en 1892-93, 90 des 209 millions d'arrérages que les gouvernemens avaient à payer. D'autre part, la baisse générale de l'intérêt a aidé à la hausse des fonds australiens, et si on compare leurs cours à ceux des Consolidés anglais, on voit qu'ils sont relativement plutôt moins élevés qu'en 1889. Néanmoins le chiffre des dettes australiennes est colossal, et il est à craindre que les gouvernans de ces pays, tentés par le bas taux de l'intérêt, ne recommencent à emprunter, comme l'ont déjà fait la Nouvelle-Galles du Sud et la Nouvelle-Zélande. Les impôts sont très lourds en Australie et peu susceptibles d'être augmentés sans inconvéniens ; tous les grands travaux publics vraiment utiles sont faits dans la plupart des colonies, et les fonds qu'elles cherchent à se procurer risquent d'être employés à des expériences sociales plus ou moins aventureuses. L'ensemble de cette situation semble justifier à peine le taux actuel de leur crédit.

Si les capitalistes ont vite repris confiance dans l'Australie, il n'en a pas été de même des immigrants. Ceux-ci étaient arrivés en très grandes quantités jusqu'à ces dernières années. De 1881 à 1890, l'Australie avait encore gagné 386 000 habitans par l'excédent de l'immigration sur l'émigration. C'étaient presque exclusivement la Nouvelle-Galles, Victoria et le Queensland qui avaient profité de ce mouvement : les parts respectives de ces trois colonies étaient de 164 000, de 112 000 et de 101 000. Au contraire, l'Australie du Sud avait perdu 17 100 habitans, la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande étaient restées presque stationnaires. En 1891, les arrivées en Australasie dépassèrent encore les départs de 39 000 dont 20 000 en Nouvelle-Galles ; mais en 1892, cet excédent tomba brusquement à 6 930 et resta à peu près stationnaire à 8 224 l'année suivante. Comme les statistiques des départs sont toujours, d'après les documens officiels eux-mêmes, défectueuses et les chiffres donnés inférieurs à la vérité, il a dû y avoir perte sèche pour ces deux années. Cette perte est officiellement constatée pour Victoria (12 000 départs de plus que d'arrivées en 1892, et 13 000 en 1894) ; mais la Nouvelle-Zélande était en notable progrès, gagnant 10 000 âmes en 1893, parce qu'elle échappait à la crise et recevait beaucoup d'Australiens. L'Australie de l'Ouest, où l'on venait de découvrir des mines d'or, gagnait de même 5 000 habitans. C'est elle seule qui maintient aujourd'hui un courant d'immigration vers l'Australasie : depuis trois ans, en effet, le mouvement n'a guère repris : dans le premier semestre de 1896, 6 000 personnes seulement ont quitté le Royaume-Uni pour se

rendre aux antipodes : or, c'est presque exclusivement en Angleterre que se recrutent les colons de l'Australie : de 1881 à 1890, 40 000 personnes quittaient chaque année les Îles Britanniques pour s'y rendre. D'autre part, les départs continuent à être nombreux et s'étendent à toutes les colonies : en 1895, la Nouvelle-Zélande a de nouveau perdu des habitans comme elle l'avait fait de 1888 à 1891.

Malgré ces côtés défavorables, les immenses ressources de l'Australie permettent d'espérer qu'elle surmontera définitivement l'effet de cette crise. Par une heureuse chance, les mines de l'ouest ont été découvertes au moment précis où chancelait la prospérité des grandes colonies de l'est, et ont retenu sur l'Australie l'attention du monde : la fortune n'a pas voulu abandonner tout à fait ce pays qu'elle avait tant gâté. D'ailleurs, la crise a permis aux colons de montrer qu'ils avaient en eux-mêmes de grandes réserves d'énergie et d'initiative. Voyant diminuer les gains qu'ils tiraient de leurs anciennes industries, comme la laine, ils ne se sont pas découragés ; ils en ont cherché de nouvelles ; et c'est au plus fort de l'ébranlement financier que la colonie de Victoria a commencé d'exporter sur une grande échelle des viandes congelées, du beurre, des fromages. Pour que la prospérité leur revînt, il faudrait seulement que ses habitans montrassent un peu de sagesse et cessassent de se croire destinés à guider le monde dans les voies de la rénovation sociale ; il faudrait aussi qu'ils fussent convaincus que certaines lois économiques, celles-là surtout qui concernent le crédit et la monnaie, sont aussi immuables et universelles que les lois physiques, et que les pays neufs ne peuvent pas, plus que les vieilles contrées, les violer impunément. Si la crise de 1893 avait pu leur apprendre ces vérités, elle aurait peut-être été un bienfait. De toutes manières l'ère des *booms*, des spéculations désordonnées, est aujourd'hui terminée pour l'Australasie. Il ne dépend que de ses colons qu'une immigration d'hommes et de capitaux aussi nombreuse, mais plus saine, que celle qui s'y est précipitée naguère s'y porte de nouveau pour développer les vastes ressources inexploitées qu'elle renferme encore.

PIERRE LEROY-BEAULIEU.

cipe, pour se préserver mutuellement de pousser leur principe à l'excès, ce qui, sous le régime populaire, comme sous le régime absolu, est le grand danger de tout gouvernement. Qui ne le sent, parmi nous, en France? Et quel patriote, en ces jours d'allègre attente, ne se demande, avec un serrement de cœur, quel sera, pour notre démocratie, le lendemain de ces fêtes franco-russes dont la France est déjà comme éblouie? Le peuple français sait ce qu'il veut en politique étrangère; son enthousiasme le témoigne assez haut; mais cette alliance russe, dont il se montre presque unanimement épris, sait-il seulement à quelles conditions elle peut durer?

Puisse l'éclat féérique de cette réception impériale ne pas nous aveugler! Notre alliance lui a valu trop d'avantages pour que la Russie n'en sente pas le prix; mais n'ayons pas la fatuité de vouloir être aimés pour nous-mêmes. Notre alliance, la Russie ne l'estimera qu'autant qu'elle nous croira forts et riches; et pour croire en notre richesse et en notre force, il faut qu'elle nous croie sages. — Serons-nous sages? tout est là; ou mieux, — car être sages serait beaucoup exiger de notre fragilité, — jusqu'où pouvons-nous glisser sur la pente des aventures et des entraînemens, sans mettre en péril, au regard de nos amis, les forces vives de la nation? Ne l'oublions point, notre politique étrangère est, malgré nous, dans la dépendance de notre politique intérieure. Nous avons, au quai d'Orsay, des diplomates et des patriotes; mais ils ne peuvent nous faire de bonne diplomatie, au dehors, si nous leur faisons, au dedans, de mauvaise politique. Radicaux et socialistes, tous ceux qui, par système ou par faiblesse, travaillent à détruire les ressorts essentiels de la puissance française, peuvent bien nous assurer qu'ils demeureront fidèles à l'alliance russe; qu'importe, si la France doit perdre, en leurs mains, tout ce qui rendait son alliance désirable? Que la République française soit livrée au couteau des barbares opérateurs déjà penchés sur elle, quand la France devrait survivre à leurs périlleuses expériences, elle serait, bien vite, trop affaiblie et trop appauvrie pour ne pas retomber dans l'isolement. Soyons sages, pour être forts, — soyons forts, pour avoir des amis. Autrement, la visite du tsar à la République ne laisserait pas plus de traces dans notre histoire que, demain, les lampions, les girandoles et les lanternes vénitiennes de nos illuminations ne laisseront de reflet sur le ciel de Paris ou sur les eaux de la Seine.

L'ALLEMAGNE RELIGIEUSE

L'ÉVOLUTION DU PROTESTANTISME CONTEMPORAIN

II⁽¹⁾

LES FAITS

D'une façon toute spéculative, et comme il conviendrait pour de simples opinions d'école, nous avons étudié le conflit des doctrines au sein du protestantisme allemand. Mais c'est une Église, et non point une académie religieuse, c'est une société ouverte à toutes les consciences, et non point seulement à quelques esprits distingués, que Luther voulut instituer. Tout de suite les courans théologiques, dès qu'ils ont entraîné quelques intelligences de pasteurs, aspirent à charrier, en foule, les âmes des fidèles ; et dans la vie entière de l'Église, le choc des affirmations et des négations, de la croyance et des diverses formes d'incroyance, se répercute et se multiplie. Sauf dans les « congrès évangéliques sociaux », qui rallient les différentes fractions du protestantisme, le souvenir des antagonismes dogmatiques maintient, entre protestans de bonne volonté, des barrières de défiance : c'est ainsi que l'Association de Gustave-Adolphe et la Ligue Évangélique, créées, disait-on, par des libéraux, et destinées à la diffusion du protestantisme, eurent à combattre, quelque temps durant, la malveillante réserve des orthodoxes. Rarement un théologien croit au

(1) Voir la *Revue* du 15 août.

désintéressement de ses adversaires ; bien plutôt il les soupçonne, lorsqu'il les voit apôtres, de vouloir gagner, non point des âmes à Dieu, mais des cerveaux à leur doctrine. Dans les universités, les écoles rivales passent la revue de leurs forces et font l'épreuve de leurs armes ; mais c'est au champ clos des communautés qu'elles prétendent descendre, pour préparer lentement la collision décisive, suprême, entre ceux qui veulent retarder l'évolution du protestantisme et ceux qui la veulent précipiter. Dans quelle mesure, au prix de quels inconvéniens, survit à ces hostilités intestines une certaine unité de l'Église protestante ? à ces inconvéniens, quels remèdes pourraient être apportés ? mais quels obstacles s'opposent à l'application de ces remèdes ? voilà ce qu'il nous faut à présent chercher.

I

Si les simples fidèles, par tout l'Empire, prenaient une part active aux luttes théologiques, l'apparente unité de l'établissement religieux disparaîtrait. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer ce qui se passe en Bade ou à Berlin lorsqu'on renouvelle les représentations des communautés : entre les deux listes opposées, « croyante » et libérale, les polémiques se déchainent ; les libéraux publient des appels contre la « servitude spirituelle », contre les « hypocrites », contre les « porteurs de manteaux » ; et les « croyans » rendent injure pour injure. Après le vote, l'âpreté des haines subsiste : vaincus en Bade en 1895, les orthodoxes traitèrent de sots fieffés (*ausgemachte Tröpfe*) la majorité des électeurs, et se plainquirent d'ailleurs que certains fanatiques de l'irréligion se fussent pressés aux urnes pour faire triompher, dans l'Église, les opinions les plus avancées. Échauffé par ces argumens un peu grossiers qu'on appelle des argumens électoraux, le suffrage universel, en l'espèce, laisse volontiers aux théologiens de profession l'art et l'intelligence des nuances ; aux subtiles cottes de mailles, aux jolis et pénétrants stylets, que l'école de Ritschl a forgés pour une élite, le commun des laïques préfèrent, lorsqu'ils se mêlent en ces bagarres, la lourde artillerie de l'orthodoxie ou du vieux libéralisme, grosses affirmations qu'aisément ils saisissent, gros mots aussi, parfois, qu'aisément ils redisent ; ce n'est point une vertu plébéienne que l'élégance théologique. Mais cet attrait des ouailles pour des discussions qui les dépassent est un fait exceptionnel. Dans les communautés, mettez à part une élite, qui s'intéresse aux choses d'Église, et qui, lorsqu'il est besoin, pétitionne, proteste, et fait du bruit au nom

de la masse : cette masse elle-même se répartit en deux groupes, dont les uns, docilement pieux, suivent le pasteur tel qu'il est, et dont les autres, indifférens, le négligent quel qu'il soit.

Tièdes ou dévots, pourtant, il est un cas où presque tous deviennent attentifs et volontiers susceptibles : c'est lorsque des doutes s'élèvent sur la loyauté du pasteur. De ses rapports avec les autorités de l'Église, de son orthodoxie, de sa foi en un mot, on s'inquiéterait assez peu ; mais ce qu'on épie, ce sont ses rapports avec sa conscience, sa sincérité, sa bonne foi, bref son état d'âme ; et parmi le branle-bas des négations théologiques, l'âme d'un pasteur est parfois fort oscillante, et par là même endolorie. Au contact de ses manuels, au pied des chaires universitaires, il a appris à critiquer le dogme ; on a mis à nu, sous ses yeux, ce que l'Écriture et le symbole renfermaient d'erreurs ou d'interpolations humaines ; et ces détails se sont gravés dans sa mémoire, avant que les vérités divines, exprimées en ces documens sacrés, n'aient mis leur empreinte dans son cœur. Par surcroît, les grands faits de l'histoire évangélique sont pour lui comme une écorce, que la hache de la critique a fait tomber. On lui assigne une paroisse ; il y doit prêcher ce dogme, expliquer ces grands faits, les célébrer même ; car précisément les fêtes de la communauté, Noël, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, en ramènent l'anniversaire. Pour être fidèle, tout ensemble, à ses professeurs d'hier et à sa profession d'aujourd'hui, comment s'y prendra-t-il ? Il n'y a qu'un recours : c'est l'équivoque.

S'indigner est facile ; mais l'équivoque, ici, loin de trahir une lâcheté, traduit une nécessité ; et si la cohésion de l'Église protestante requiert, comme une condition *sine qua non*, l'emploi de ce procédé, pourquoi l'impuissante orthodoxie dénonce-t-elle si durement ceux qui s'en servent ? De ces accommodemens avec le ciel, commandés par l'intérêt même du ciel, l'histoire de la Réforme est d'ailleurs toute pleine. Le théologien Bahrddt, un triste personnage au demeurant, disait au xviii^e siècle : « On n'a qu'à prononcer le nom de Jésus bien fréquemment, pour persuader à la grande masse que l'on enseigne le vrai christianisme... » Son contemporain Semler, homme de science et de foi, professait une religion subjective ; « mais de peur que l'institution si utile de la communauté chrétienne ne fût ébranlée, il consentait à s'accommoder, si ce n'est aux idées, du moins aux termes conventionnels, et à s'associer au culte de la communauté, alors même qu'il ne partageait plus les convictions qu'il était chargé d'exprimer. » C'est M. Lichtenberger, en son instructive *Histoire des idées religieuses en Allemagne*, qui rend à Semler cet hommage.

« Il faut avoir une pensée de derrière la tête, et juger de tout par là, en parlant cependant comme le peuple » : Strauss, chargé d'édifier, au fond de la Souabe, quelques âmes rurales, racontait cette tactique à son ami Märcklin. On s'est, il y a deux ans, scandalisé, dans certains cercles croyans, de cette phrase de M. Meinholt, professeur à Bonn : « Si une vieille petite mère me parle du bienheureux Abraham, je ne la trouble pas, je me réjouis de la simplicité de sa foi, et je pense à cette parole du Christ, que quiconque ne recevra pas le royaume de Dieu comme un enfant n'y entrera point. » De quelque irrévérence qu'elle témoigne pour la vieille petite mère, pour Abraham, peut-être même pour le royaume de Dieu, une telle maxime n'a rien de plus étrange que la conduite de M. Pfleiderer, le célèbre professeur de Berlin, qui conteste, devant les étudiants, l'apparition de Jésus sur le lac de Génésareth, racontée dans l'Évangile de Jean, et qui, devant les fidèles, à la Quasimodo de 1881, prêche, dit-on, sur cette apparition. « Le mensonge dans les chaires est pire que le manque de chaires », s'écriait il y a deux ans un pasteur croyant de Hambourg, M. Glage, bientôt châtié par ses supérieurs pour son appel à la franchise et pour son exemple de franchise. Il avait souvenance, peut-être, d'un gracieux distique inscrit sur les murs de la Wartburg : « Lorsque le cœur et la bouche sont d'accord, c'est bien la meilleure musique. » Mais si ce distique est aujourd'hui lettre morte, la faute en est-elle aux prédicateurs, ou bien au travail théologique qui a divisé l'Église contre elle-même ?

Une Bretonne, un jour, entendant Ernest Renan parler du « divin », trouva qu'il causait comme M. le recteur, et même mieux ; et certaines personnes, plus confiantes que sagaces, ne virent point de différences entre la *Vie de Jésus* et un livre d'édification. Si sévères que soient les théologiens d'Allemagne pour la science d'Ernest Renan, il serait un excellent maître de rhétorique pour beaucoup de prédicateurs, qui cherchent à produire sur leur auditoire l'impression qu'il fit, à son insu, sur la paysanne bretonne. L'art suprême, la souplesse accomplie, consiste, devant une communauté croyante, à prêcher comme si l'on croyait, et devant un auditoire mêlé d'orthodoxes et de libéraux, à satisfaire les uns et les autres. On se rappelle la réflexion de Marguerite sur le mystique pathos de Faust : « Le prêtre dit bien à peu près la même chose, mais avec des mots un peu différens. — En tous lieux, réplique Faust, tous les cœurs que la clarté des cieux illumine parlent ainsi chacun dans sa langue ; pourquoi ne le ferais-je pas, moi, dans la mienne ? » Et Marguerite, alors, de reprendre : « A l'entendre ainsi, la chose peut paraître raisonnable. Cependant

j'y trouve encore du louche, car tu n'as point de christianisme. » Les prédicateurs incroyans, en Allemagne, procèdent souvent comme Faust; et les auditeurs croyans n'ont pas toujours le flair de Marguerite.

De cette élasticité qu'on peut atteindre dans l'exposition du dogme, M. le professeur Herrmann, de Marbourg, se pique de donner un exemple, à propos de cet article du symbole: « Conçu du Saint-Esprit, né de la vierge Marie. » Il fera comprendre aux orthodoxes que, « pour la foi, cela veut dire que Jésus, en nous rachetant, nous convainc qu'il n'est point un produit du développement naturel de l'humanité, mais qu'en lui Dieu lui-même fait son entrée dans l'histoire humaine »; et quant aux prétendus « incroyans », il les prévient que, du moment qu'ils ont confiance en Christ, ils ont « saisi la pensée qu'exprime le symbole. » Observez pourtant que, pour tenir un tel langage, il faudrait que le pasteur appartint à la théologie « moderne » et que sa foi, comme le dit ailleurs M. Herrmann, fût comme un diamant nettoyé de sa gangue, — la gangue, ce sont les croyances des orthodoxes. Et ceux-ci de traduire qu'au jugement de M. Herrmann, le prédicateur le plus séant pour tous, dévots et incrédules, ne saurait être qu'un incrédule: on comprend qu'ils s'emportèrent contre une pareille conclusion. C'était en 1893: ils trouvèrent un écho, légèrement inattendu, dans une longue lettre pastorale des surintendans de Hesse-Cassel.

Nous ne pouvons admettre, disait cette lettre, lorsqu'il s'agit d'entrer dans la charge où l'on prêche la Rédemption, qu'il soit question d'un autre Christ que du Seigneur Christ *effectif* (*wirklich*), tel que les évangélistes et les apôtres l'ont annoncé, et à qui l'Église a cru et croit encore jusqu'à ce jour conformément à ses symboles, spécialement au symbole apostolique, qui nous met sous les yeux, dans ses grandes lignes, l'image du Seigneur... C'est maintenant un fait notoire, que, de nos jours, on s'efforce de substituer à ce Christ l'image d'un Christ prétendu *historique*, qu'aucune source historique ne nous fournit, que nous ne trouvons ni dans les lettres des apôtres ni dans un seul des évangiles, et dont on ramasse les traits çà et là dans les évangiles en écartant tout ce qui paraît choquer le sens propre, la pensée personnelle, — l'image d'un simple fils de l'homme, dont on ne veut connaître ni la naissance de toute éternité, malgré les témoignages que d'après tous les évangiles il en a donnés lui-même, ni la résurrection effective, ni le séjour sur terre après sa mort... On nous enseigne maintenant que la vraie foi évangélique, séparée des grands événemens qu'a concertés Dieu pour le salut, doit reposer uniquement sur l'impression du Christ humain « historique », et que, subsidiairement, ce point de départ étant admis, les pensées religieuses (*Glaubensgedanken*) qui concernent ces événemens eux-mêmes, naissance, mort, résurrection et ascension du Christ, prendront une forme différente dans les différens individus, mais que cela n'intéresse en aucune façon l'essence de la foi, puisque, pour la foi, ces matières n'ont

point une importance essentielle. On nous dit que les prédicateurs doivent avoir pour mission, non point d'annoncer les actes de Dieu pour notre rédemption, comme les célèbre la chrétienté dans ses grandes fêtes, mais bien plutôt d'annoncer leurs propres pensées religieuses (*Glaubensgedanken*), que par là ils servent aussi bien les membres de la communauté chrétienne qui conservent une fidélité coutumière au symbole, que ceux qui, par l'histoire même de leur vie spirituelle, résultant de l'action divine, ont été arrachés à cette accoutumance; et qu'il devient donc tout à fait indifférent de savoir auquel des deux groupes le pasteur lui-même appartient... Nous ne pouvons point acquiescer à ces conseils, par lesquels on donnerait accès à une doctrine nouvelle... Que dirait Luther à des prédicateurs qui songeraient à remplir leur office avec une telle théorie d'équivoque? Au lieu de réclamer des candidats qu'ils fassent preuve de leur aptitude à traiter le symbole d'une pareille façon, nous devons plutôt dénoncer, comme une dangereuse tentation, ces conseils qu'on insinue à nos ecclésiastiques; d'admettre à une fonction un homme qui aurait de pareilles pensées, nous n'en prendrions pas la responsabilité, tant pour sa propre conscience que pour celle de la communauté. Il n'échapperait point à la tentation de jouer un double jeu, et de professer de bouche des enseignemens qu'il ne pourrait justifier aux yeux de sa conscience que par des réserves mentales. La communauté aurait toujours à craindre d'être trompée sur l'objet de sa foi... Celui qui ne peut plus à Noël, au Vendredi-Saint, à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte, célébrer avec nos communautés les grands actes de Dieu pour notre salut, celui-là doit loyalement s'abstenir de rechercher, dans nos églises, une fonction ecclésiastique...

Il paraîtrait qu'en effet, parmi les fidèles, la confiance s'en va. « Croyez-vous à ce que vous me dites? » demande un malade au pasteur assis près de son chevet; et sous la grossière accusation de duplicité, exploitée par les publicistes des sectes indépendantes, comme M. Carl Scholl, et par les journaux socialistes, chancelle le crédit du clergé tout entier. Ce sont surtout les maîtres d'école, ses auxiliaires officiels pour le catéchisme, qui dessillent les yeux. Longtemps ils réclamèrent une édition scolaire de la Bible; on leur ajourna cette satisfaction, parce qu'on craignait de s'entendre malaisément, entre orthodoxes et libéraux, sur le choix des fragmens bibliques. De crainte que les incroyans ne voulussent expulser les récits miraculeux, certains croyans voulaient donner à l'enfance la Bible intégrale: « Tout est pur pour les purs », observaient-ils. Finalement, pour rédiger à Brème un livre de lectures bibliques qui ne pût encourir la suspicion d'aucune fraction théologique, onze théologiens et vingt-neuf pédagogues, d'opinions et de tendances diverses, collaborèrent. Que, surpris de tous ces manèges, les instituteurs prêtent l'oreille; qu'ils entendent dire qu'on dédaigne et qu'on réfute, à l'université, les vieux dogmes qu'ils ont mission d'enseigner aux enfans; alors, écrit M. le pasteur Seydel, de Berlin, « ils se croient dupés,

trompés par les pasteurs, qui se serviraient d'eux pour tromper le peuple et le maintenir dans sa sottise. Et cette pensée, qu'il leur a fallu devenir des instrumens de mensonge, contient tant de poison, que l'estime qu'ils avaient jusque-là pour toute notion religieuse se peut changer en haine, et que, dès l'instant d'une telle révélation, ils considèrent comme leur devoir d'être ennemis des pasteurs. » M. Seydel, adepte du libéralisme, conclut que les archaïsmes dogmatiques devraient être bannis du catéchisme, et que l'esprit de liberté qui souffle dans les universités devrait circuler partout.

II

Moyennant une certaine technique du genre vague, la prédication, le catéchisme même s'assouplissent aux exigences simultanées des écoles théologiques les plus divergentes. Mais le mobilier du temple ne se réduit point à la chaire; non loin d'elle, il y a l'autel. Intendante des services divins, des baptêmes, des confirmations, des ordinations, la liturgie prétend à une certaine fixité; elle est la même pour toutes les communautés et pour tous les pasteurs d'une église, sous le contrôle des autorités administratives; et, dans une mesure plus ou moins large suivant les États de l'Allemagne, elle impose, en des circonstances déterminées, l'usage du symbole apostolique.

Pour les orthodoxes, rien certes n'est plus naturel; mais il n'en faut pas plus, d'autre part, pour que les libéraux protestent, pour que les théologiens du « juste milieu » s'inquiètent, et pour que les disciples du ritschlianisme épiloguent longuement. Des milliers de protestans ne croient plus au symbole: première objection, qu'on justifie par des faits. Imposer à quelqu'un, pasteur ou fidèle, la récitation du symbole, c'est l'obliger à professer la foi d'autrui, une foi qu'il n'a pas personnellement conçue: seconde objection, que semblent légitimer les principes individualistes de la Réforme, développés par Schleiermacher, épuisés par Ritschl. Enfin, une fois grattées ces vieilles effigies qui sont les phrases du symbole, les vérités évangéliques, monnaies précieuses, pourraient être frappées à neuf; et précisément « la théologie, en même temps qu'elle rend intelligibles les anciennes formes de la foi chrétienne, doit, d'après M. Harnack, suivre les signes impérieux de l'histoire et enseigner d'une nouvelle façon l'antique vérité. » Voilà une troisième objection, précisée, développée, par un examen critique du symbole lui-même, d'où l'on conclut que le symbole est, tout à la fois, trop surchargé et trop indigent.

M. Harnack et ses disciples en font la preuve. Ils signalent, dans le symbole, des parties parasites : le Saint-Esprit, disent-ils, en qui les premiers chrétiens voyaient un don de Dieu, acquiert, dans ce document tardif, le rôle d'une personne divine ; l'élévation de Jésus au ciel, très vaguement mentionnée, à l'origine, en une sorte de glose qui suivait et délayait le récit de la résurrection, prend l'importance d'un épisode historique, d'un miracle distinct ; enfin les versets : « conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie » sont, paraît-il, démentis par deux évangiles sur quatre, par un manuscrit syrien récemment découvert, par des généalogies du Christ, enfin par le récit du baptême de Jésus, où Dieu le père dit à son fils, au sens de M. Harnack, non point : « J'ai mis en toi toute ma complaisance », mais : « Je t'ai engendré aujourd'hui. » Même en passant condamnation sur ces excroissances, l'école de M. Harnack maintiendrait que la vieille tradition chrétienne sur Jésus, loin d'être une vérité historique supérieure à tous les doutes, fut forgée comme une arme pour combattre le gnosticisme, et qu'en assistant au culte superstitieux d'une pareille tradition depuis près de deux mille ans, on croit proprement rêver.

D'autre part, le symbole est trop indigent. Derrière cette végétation de formules, la personne du Christ disparaît ; et l'on ne saisit plus l'objet essentiel de la croyance évangélique, le pardon des péchés obtenu par la foi et procuré par Jésus. Ritschl, dès 1873, écrivait à l'un de ses correspondans que le symbole ne pouvait être une profession de foi, n'étant point une prière ; et il ajoutait : « Même comme règle d'enseignement, il est incomplet, et, par suite, insuffisant. On y trouve maints détails indifférens, et l'essentiel y manque, c'est-à-dire l'enseignement du royaume de Dieu et de notre filiation à l'égard de Dieu. » Bref, le superflu qu'on dénonce dans le symbole, c'est ce qu'on rejette du christianisme ; le nécessaire dont on y déplore l'absence, c'est la variété de christianisme qu'on s'est à soi-même inventée.

De ces critiques générales, auxquelles MM. Harnack et Kattenbusch joignent de savans aperçus historiques sur le symbole, on passe aux diverses cérémonies où cette profession de foi figure. Au baptême, que vient-il faire ? Ce n'est point en une foi, c'est en Christ, que l'enfant doit être baptisé ; et puisque l'adulte compte sur le baptême et sur les influences de la communauté pour progresser dans la croyance, lui demander, avant son baptême, la récitation d'un symbole vénéré par les dévots comme l'expression la plus mûre de la foi, c'est commettre un aussi grave anachronisme que si l'on exigeait d'un arbre, à l'instant même de la plantation, des fruits d'une maturité parfaite : la comparaison est

de M. le pasteur de Soden, de Berlin. Pour la confirmation, qui constate et qui scelle l'initiative du chrétien évangélique, qu'a-t-on besoin du symbole ? Outre que les enfans n'en savent point saisir les formules, une profession de foi librement composée, personnellement énoncée par chacun d'eux, n'aurait-elle pas plus de valeur ? Que pour tous les jeunes chrétiens admis à la confirmation, une adhésion publique à une formule définie soit obligatoire, cela paraît à M. Bornemann, de Magdebourg, une immoralité, une impiété. Et quant à l'ordination, enfin, il est permis de supposer, chez les futurs pasteurs, des doutes à l'endroit du vieux symbole, et une aptitude d'élite à se faire eux-mêmes leur foi : est-il légitime de négliger leurs doutes en les voulant enchaîner au symbole, et ne ferait-on pas mieux d'éprouver leur aptitude en les priant d'énoncer leur croyance individuelle ?

D'une façon logique, cette série de conséquences est déduite par les théologiens libéraux ou « modernes » : pour plaider la cause de la liberté, la Réforme n'est jamais à court d'argumens. C'est une ingrate tâche, pour les orthodoxes, d'établir les droits de l'autorité, de commander le respect du symbole, de réclamer enfin une déférence uniforme aux habitudes liturgiques et aux traditions dogmatiques de la communauté. On leur objecte la « Formule de concorde », document luthérien du xvi^e siècle, où les symboles sont présentés simplement comme un « témoignage » et une « énonciation » de la foi, et où l'Écriture est proclamée « juge » de cette foi. Ce texte, gênant pour les prétentions orthodoxes, offre aux incroyans une échappatoire ; puisqu'en dernier ressort l'Écriture est juge, ils finiront par adhérer au symbole, non *parce que*, mais *autant que* sa conformité avec l'Écriture sera pour eux évidente. « Restriction mentale ! » s'exclame M. le pasteur Glage. Préférerait-il l'excuse du célèbre pasteur de Sydow, de Berlin, qui déchirait le symbole devant ses collègues de la libérale « Association protestante », et qui le prononçait, pourtant, devant la communauté ? A quelqu'un qui s'en étonnait : « Je ne professe pas ces articles, répondait-il, je les lis. » Une *Revue* luthérienne accusa Berlin d'avoir, en cette circonstance, « offert au monde le spectacle d'un mensonge jésuitique » ; mais si l'on n'avait point tracassé M. de Sydow, le « mensonge » eût pris moins de relief ; et lorsque les incroyans sont flétris comme des auteurs de scandales, ils peuvent demander, de fort bonne foi, si la faute en est à leurs manèges, toujours discrets, souvent onctueux, ou bien à l'impitoyable étalage qu'en fait l'école adverse. Pour satisfaire, en dépit de leurs négations, les consistoires et l'élite croyante des communautés, ils se fient à certaines réti-

cences, pardonnées ou admirées par les habiles, inaperçues des simples : dans le silence on pourrait s'entendre... mais seulement dans le silence : et pourquoi donc les orthodoxes font-ils si souvent du fracas ?

III

Parfois, à vrai dire, parmi les incroyans eux-mêmes, se produisent certains éclats. L'affaire Schrempf, l'affaire Lisco, l'affaire Stendel, pour ne citer que les principales, ont bruyamment rempli les dernières années. A ces trois pasteurs, affamés de franchise, épris des situations nettes, il répugnait de paraître affirmer, par la récitation liturgique du symbole, une foi qui n'était pas la leur.

Lorsque, en 1884, M. Schrempf devint curé de Leuzendorf, il déclara loyalement aux autorités religieuses du Wurtemberg qu'il ne prêcherait que les trois évangiles synoptiques; elles le tinrent quitte de tout surplus; et M. Schrempf, tout en repoussant, comme n'étant pas formellement contenues dans les synoptiques, la Trinité, la faute originelle, la divinité du Christ, les notions d'inspiration biblique et de sacrement, fut chargé d'une communauté. « A Noël, raconte-t-il, je prêchais, non point sur l'enfant Jésus, l'étable et la crèche, mais sur Christ, ce qu'il nous apporte, ce qu'il veut de nous. A Pâques, je disais volontiers que seule la foi du Sauveur, qui s'est révélé vivant après la mort, assure au chrétien la vraie joie : cela, je le savais par ma propre expérience; sans la foi au Christ vivant, on n'obtient point la vraie joie. A l'Ascension, je parlais de la maîtrise du Christ sur l'Église et le monde entier; je ne me servais du mot Ascension que comme d'une épigraphe. A la Pentecôte, je parlais de l'Esprit-Saint; du récit de la première Pentecôte, je n'utilisais que le discours de Pierre. » Ce ne fut point le consistoire qui s'inquiéta de cette tactique; ce fut la conscience de M. Schrempf, choquée, surtout, parce que ce « manque de véracité » (*Unwahrheit*) lui procurait un « poste et des appointemens ». Avec une délicatesse qui dut sembler malade à ses collègues incroyans, il fit savoir au doyenné, le 5 juillet 1891, que, fatigué de feindre toujours, il supprimerait le symbole, à l'avenir, dans la cérémonie du baptême. « D'une façon ou d'une autre, expliqua-t-il plus tard, je devais violer la promesse de mon ordination. A l'origine, conformément à ma promesse, j'ai simplement énoncé le symbole; et contrairement à ma promesse, je n'ai pas laissé voir ma position subjective à l'endroit de ce symbole; ensuite, conformément à ma promesse, j'ai déclaré ma position subjective à l'endroit du

symbole; et contrairement à ma promesse, j'ai énoncé des opinions qui divergeaient de la doctrine évangélique. » On eût préféré, à Stuttgart, que M. Schrempf apprécîât avec moins de minutie l'esprit et la portée de ses sermons d'ordinand, et qu'au pied de l'autel il marquât à la liturgie une obéissance plus littérale, s'arrangeant avec sa conscience comme il le voudrait ou comme il le pourrait. Le 14 juin 1892, il dut quitter le service pastoral, et malgré la ferveur orthodoxe de beaucoup de prêtres wurtembergeois, la noblesse de sa conduite inspirait un tel respect que la décision du consistoire fut l'objet d'une générale défaveur.

Son exemple fut contagieux : M. Lisco, pasteur en Prusse, M. Stendel, pasteur en Wurtemberg, signifièrent qu'ils refusaient à l'avenir l'usage du symbole; leur déposition suivit. Lorsque Schleiermacher, en 1829, informa son consistoire qu'il emploierait les formules liturgiques comme bon lui semblerait, on toléra l'incartade; mais il est des exceptions qu'on ne peut étendre. Et puis, aux yeux des autorités religieuses, le vrai crime de MM. Schrempf, Lisco, Stendel, était moins d'avoir violé les rites que de s'en être targués. M. de Schmid, prédicateur à la cour de Stuttgart, voulut un jour convaincre M. Stendel qu'on peut accepter et suivre toute la liturgie; au hasard, pour en donner les preuves, il saisit un vieux livre d'église qui avait appartenu à l'ancien prédicateur, M. de Gerok : quel ne fut point son embarras en constatant, sous les regards victorieux de M. Stendel, que M. de Gerok, tout le premier, avait, au crayon bleu, pour son usage, corrigé plus d'un passage! Mais le défunt prédicateur n'avait point avoué ces actes de désinvolture, tandis que M. Schrempf, M. Stendel, M. Lisco, furent punis, suivant la brutale expression du dernier, pour « n'avoir pas voulu devenir menteurs ».

Ces partis pris de loyauté sont fort gênans pour les chefs de l'Église. Entre eux et les pasteurs rebelles, on observe d'étranges divergences dans la façon même de définir les litiges. « Nous nions tel et tel article du symbole; faites-nous un procès pour erreur doctrinale (*Irrlehre*) », réclamaient M. Schrempf et M. Lisco. A l'aide d'un tel procès, ils espéraient atteindre le fond même du débat. Le principe de l'absolue liberté d'examen permet-il cette harmonie nécessaire à la vitalité d'une Église? Si chacun pense à son gré, l'Église peut-elle faire figure? Primordialement, lequel de ces deux faits est le plus essentiel au protestantisme, l'existence d'une Église ou l'autonomie effrénée de toutes les consciences? Prudemment, les autorités religieuses déclinèrent ces discussions : de son indocilité, M. Schrempf voulait qu'on examinât l'esprit;

on s'en tint à la lettre : on ergota sur des détails de procédure pieuse. A Luther révolté, l'Église romaine accorda, demanda même, qu'il s'expliquât sur le dogme ; avec M. Schrempf révolté, le consistoire n'osa point engager un pareil colloque.

Cependant M. Schrempf, spolié de sa paroisse, et qualifié de « génie religieux » par M. le professeur Ziegler, de l'Université de Strasbourg, importuna l'Église de Wurtemberg par un opuscule passionnant, qui se ramassait en une question : « Ayant retiré, d'une façon publique, ma profession de foi de confirmation, suis-je encore membre de l'Église ? » La réponse me permettra, expliquait-il, de « rentrer dans un rapport naturel avec mon Église. Souffrir en silence qu'on m'inscrive toujours, sur les registres, comme membre d'une Église, et rompre, en silence, la communion qui m'unissait à elle, c'est une combinaison dont je ne veux point, bien qu'elle soit fort pratiquée. Esthétiquement, moralement, religieusement, je la trouve odieuse ; je préfère le franc conflit, et, s'il le faut, la séparation définitive. » La question de M. Schrempf resta sans réponse, et pour cause. En lui concédant qu'il était toujours chrétien, le consistoire eût couru le péril d'une seconde interrogation : « Pourquoi dès lors ne suis-je plus capable de servir l'Église ? » et, sur ce terrain-là, il n'est pas un théologien « moderne » qui n'aurait prêté renfort à M. Schrempf.

« S'il doit y avoir conflit, proclamait-il, je préfère qu'il soit notoire. » Les autorités de l'Église ont d'autres goûts ; elles aiment mieux que les conflits soient occultes, tout au moins discrets ; elles ne sévissent, même, que lorsqu'ils sont suffisamment notoires. M. de Sydow, dont nous parlions tout à l'heure, fut absous, en 1877, par le conseil suprême évangélique de Prusse, parce qu'il réservait ses opinions hétérodoxes pour des assemblées privées ; le vieil empereur Guillaume I^{er} s'indigna de cette tolérance ; mais inutilement. M. Schwarz, pasteur badois, fit imprimer en 1894, en une brochure de propagande, un certain nombre de propositions ; elles établissaient que : « les Églises conservent de vieilles erreurs et entretiennent l'hypocrisie ; que l'Évangile n'enseigne point la rédemption, mais l'évolution de l'être humain vers une grandeur divine ; que la Trinité est une doctrine néfaste ; et que l'Église évangélique, en maintenant des dogmes, se met au service du papisme. » Le conseil supérieur de l'Église de Bade jugea tout procès doctrinal inutile ; il estima que le pasteur Schwarz avait « ravalé la conviction religieuse de ses collègues, qui, eux aussi, ont le droit d'avoir une conviction et de la faire protéger », et que la diffusion de ces thèses dans un écrit populaire, dé-

pourvu de tout caractère scientifique, pouvait troubler les consciences : pour ces motifs, M. Schwarz, qui refusa de retirer sa brochure, fut déposé; il expiait moins ses propositions elles-mêmes que l'indocile acharnement qu'il mettait à les répandre et la notoriété prolongée qu'il leur avait voulu garantir. On ne pouvait alléguer ni l'un ni l'autre grief contre le pasteur Längin et le pasteur Wimmer qui, vers la même époque, soutinrent dans des réunions publiques des thèses également subversives : malgré la campagne entreprise par l'orthodoxie, l'autorité badoise leur fut clémente. En somme, l'incroyance paraît bien être un droit; mais une certaine correction dans l'incroyance est un devoir; quant à la ligne idéale qui sépare cette correction d'avec la dissimulation, jamais on n'a tenté de la définir; et c'est tant pis pour le pasteur qui, considérant ses auditeurs laïques comme des frères en Christ, leur veut exprimer toute sa conscience, en y risquant son gagne-pain.

« Ou bien l'Église devrait expliquer sans équivoque que chez ses serviteurs, qui sont en même temps ses membres, elle pré-suppose une adhésion, sans conditions ni réserves, à son symbole et à son enseignement, et par là faire connaître sans équivoque, aux théologiens hétérodoxes, qu'ils ne conviennent point pour le service divin. Ou bien elle devrait fixer de telle sorte sa position à l'égard du symbole et régler de telle sorte le service divin, que l'ecclésiastique, en communiquant suivant sa conscience le symbole de l'Église devenu un document historique, pût exprimer comme il convient sa position personnelle à l'endroit de ce symbole, et ne fût jamais obligé de laisser croire que sa foi à lui est sans réserve. Mais l'Église n'accepte ni l'une ni l'autre solution, ou, plus exactement, elle fait le contraire des deux. » Ces fortes paroles sont de M. Schrempf : inattaquable en est la logique; mais en imposant une orthodoxie réelle, la Réforme abdiquerait ses principes de libre examen; en cessant d'imposer une certaine apparence d'orthodoxie, elle dissoudrait les cadres de l'Église; sous peine de se démentir ou de se tuer, elle ne peut admettre l'alternative que lui définit M. Schrempf.

IV

Peu s'en fallut, toutefois, entre 1892 et 1894, que l'Église de Prusse ne se laissât séduire au second terme de cette alternative, et que, par des concessions au sujet du symbole, elle ne rectifiât la conscience et la situation des pasteurs incroyans : l'épisode est d'insigne importance, et mérite d'être relaté.

En 1829, avec la haute approbation de Frédéric-Guillaume III, la liturgie prussienne avait été fixée dans un rituel appelé *Agende*. En 1846, en 1879, on projeta la revision de cette liturgie et la composition d'une nouvelle « Agende » : c'est seulement en mars 1892 qu'une commission de vingt-quatre membres, appartenant la plupart aux fractions croyantes de l'Église, se mit sérieusement à l'œuvre. Tout aussitôt, la question du symbole surgit. Les plus fervens d'entre les orthodoxes souhaïtaient profiter de cette revision pour donner au symbole, dans la cérémonie de l'ordination, une force juridiquement obligatoire. Les « libéraux » auraient désiré l'évincer à peu près complètement de l'« Agende » tout entière, à l'exemple de Hambourg et de Gotha, ou lui substituer autant que possible, suivant la coutume saxonne, des chants d'Église; les théologiens du « juste milieu », les jeunes et laborieux adeptes de la théologie « moderne » cherchaient avant tout des procédés pour que le symbole fût énoncé *in referierender Form*, c'est-à-dire à titre de document, presque à titre de récit intéressant la vieille foi chrétienne et reliant, en une communion réciproque, les chrétiens d'aujourd'hui et les chrétiens de jadis. Frédéric-Guillaume III, en publiant la précédente « Agende », avait spécifié qu'elle ne devrait point « limiter la liberté de foi et de conscience, si chèrement obtenue » : tous les théologiens étrangers à la stricte orthodoxie redoutaient que sous Guillaume II les fanatiques du dogme intégral ne prétendissent revenir sur la déclaration de Frédéric-Guillaume III.

Quelques mois durant, les polémiques furent discrètes; elles firent explosion, de toutes parts, lorsque M. Harnack, le 18 août 1892, publia dans la revue : *Die christliche Welt* une consultation qu'il avait donnée, concernant le symbole, à ses étudiants de Berlin. De prendre ouvertement le parti de M. Schrempf, qui venait d'être révoqué, et de pétitionner contre l'usage du symbole, M. Harnack les dissuadait; mais il se hâta d'ajouter que ce document contient plusieurs articles susceptibles de choquer un esprit mûr, un chrétien savant en histoire, et que le verset : « né de la Vierge Marie » ne comportait, même, aucune interprétation satisfaisante. Tout en rendant hommage à M. Schrempf, il admettait qu'on pouvait, en toute sécurité de conscience, entrer dans le ministère pastoral sans chercher un accommodement avec ce terrible verset. Un jour viendrait où le vieux symbole pourrait être remplacé par un autre, et provisoirement il fallait patienter.

Par une très courte déclaration, datée du 20 septembre, le luthéranisme orthodoxe répondit à M. Harnack; elle se résumait en trois points :

1° Toute tentative d'écarter le symbole de l'usage ecclésiastique est un soufflet à l'Église du Christ.

2° Il est temps, et grand temps, que nos étudiants en théologie soient efficacement protégés contre le trouble où des professeurs de théologie, par un enseignement subversif, jettent leurs consciences.

3° Que le Fils de Dieu est conçu du Saint-Esprit et né de la Vierge Marie, c'est le fondement du christianisme, c'en est la pierre angulaire, contre laquelle se brisera toute sagesse de ce monde.

Les signataires de ces trois articles étaient beaucoup plus réputés dans les sphères d'Église que dans les cercles savans. Point par point, quinze jours après, on eut la riposte universitaire : datée d'Eisenach, une ville sainte de la Réforme, elle était ainsi conçue :

Les nombreuses protestations ecclésiastiques, auxquelles ont donné lieu les propositions récemment émises par le professeur Harnack au sujet du symbole apostolique, contraignent les soussignés, amis et collaborateurs de la *Christliche Welt*, réunis à Eisenach, à l'explication suivante :

1° Nous ne pensons point à enlever à l'Église évangélique le symbole dit apostolique ; mais nous contestons que l'autorité de ce symbole dans l'Église et l'usage qui en est fait contraigne juridiquement ecclésiastiques ou laïques à en accepter en détail toutes les phrases. Est chrétien évangélique quiconque, en vivant et en mourant, met sa confiance exclusive en Jésus son Seigneur ; nous désirons que cet indubitable principe du christianisme évangélique soit publiquement reconnu comme tel, et qu'on cesse de se targuer, contrairement au sain esprit évangélique, de quelques opinions dogmatiques de détail.

2° Cette vraie foi évangélique elle-même implique le droit et le devoir de mettre en crédit, même dans l'Église et vis-à-vis des traditions du passé de l'Église, le travail scientifique, consciencieux et loyal.

3° Nous devons donc dénoncer un bouleversement perturbateur des consciences, lorsque par exemple dans l'une des protestations publiques on a soutenu que cet article : « conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie » est le *fondement* du christianisme, qu'il en est la *pierre angulaire*, où se brisera toute la sagesse de ce monde. Ni l'Écriture ni les symboles évangéliques n'ont attribué au récit contenu dans les premiers chapitres du premier et du troisième Évangile une importance si décisive pour la foi. Dans la prédication de Jésus et de ses apôtres concernant le salut, il n'y a aucune allusion à ce récit. On commet donc une déviation de la foi et une perturbation des consciences, quand, au nom de l'Écriture et du symbole, on énonce une affirmation qui ferait croire le contraire.

C'est sur les bases mêmes du christianisme qu'on discutait et qu'on disputait ; ce qui, pour les uns, était une pierre fondamentale de l'édifice, n'apparaissait aux autres que comme une partie postiche. Guillaume II sentit le péril ; pape en ses terres, comme tout bon monarque évangélique, et croyant entendre, peut-être, un appel posthume de Luther, qui si souvent recourut aux souverains de son temps, il trouva façon d'intervenir. Inaugurant à

Wittenberg, le 31 octobre 1892, en présence d'un certain nombre de princes allemands, cette église du château (*Schlosskirche*), qu'ont restaurée les Hohenzollern et sur les portes de laquelle Luther avait affiché ses thèses, l'empereur déclara : « Nous professons de cœur la foi en Jésus-Christ, *fils de Dieu devenu homme*, crucifié et ressuscité, foi qui est un lien pour la chrétienté tout entière, et c'est par *cette* foi que nous espérons obtenir le salut, et par elle seule. Aussi nous attendons de tous les serviteurs de l'Église évangélique qu'en tout temps ils s'appliquent à gérer leur charge en prenant pour règle la parole de Dieu, dans le sens et dans l'esprit de la pure foi chrétienne, reconquise par la Réforme. »

Guillaume II s'était prononcé ; le conseil suprême de l'Église prussienne ne craignit plus d'émettre un avis, par une circulaire datée du 25 novembre 1892.

Nous déplorons, expliquait la circulaire, que les explications du professeur Harnack dans sa réponse aux étudiants en théologie, concernant la valeur et l'usage ecclésiastique du symbole apostolique, aient soulevé un profond émoi chez beaucoup de pasteurs évangéliques, et même en beaucoup de sphères du peuple évangélique. A cet émoi, une raison profonde existe : on s'imagine que ces consultations sur le symbole mettent en péril l'intégrité de la foi chrétienne, spécialement la doctrine fondamentale de l'Incarnation du Fils de Dieu. En présence de ces craintes, nous rendons hommage à une insigne coïncidence concertée par la grâce divine ; elle a permis que, dans les plus profondes couches du peuple évangélique, un bruyant écho répercutât la manifestation faite à Wittenberg, le 31 octobre, par S. M. l'Empereur et Roi et les princes évangéliques d'Allemagne ; or dans cette manifestation, l'attachement à la croyance au Fils de Dieu fait homme, comme au lien commun qui cimente la chrétienté, était exprimé d'une façon simple, mais formelle.

Que l'avis de M. Harnack sur les phrases : conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie, fût exposé comme une opinion doctrinale, unanimement admise par la recherche théologique : voilà surtout, au dire des surintendants généraux, ce qui a provoqué l'émoi, la communauté voyant dans ces phrases un sanctuaire de sa foi, chéri et inviolé. S'il en est ainsi, il suffira de rappeler qu'au jugement de beaucoup de représentans éminens de la science théologique, et spécialement, même, de membres distingués de la Faculté de théologie de Berlin, le fait affirmé dans ces phrases soutient encore, devant une recherche scientifique impartiale, l'épreuve de la vérité. Avec les surintendants généraux, nous croyons que l'auguste symbole apostolique, remontant en son fond jusqu'aux temps les plus anciens de l'Église, et jusqu'aux environs du temps même des apôtres ; témoignant éloquemment, en sa brièveté, des grandes œuvres de Dieu ; offrant à l'instruction catéchétique, par ses divisions, un important modèle, ménageant à tous dans la communauté, jeunes et vieux, une inépuisable source d'édification, est d'autant plus indispensable à l'Église que, par son contenu, il établit un lien d'unité entre toute la chrétienté terrestre. L'éloigner du service divin, ou même seulement en sacrifier l'usage au caprice de chaque communauté, ce serait

diminuer la conscience juridique de la communauté de l'Église prussienne, enlever au culte un précieux bijou, à la communauté un moyen suprême de recueillement et de prière.

Il sera de notre office, dans l'Église évangélique de notre ressort, de veiller à ce qu'on demeure attaché, d'une intime fidélité, à la profession de foi de notre église, qui contient, à côté des autres vérités fondamentales de la foi chrétienne, traduites dans le symbole apostolique, une profession de foi à l'incarnation de Dieu en Christ; et pareillement, le devoir de notre charge et de notre conscience requiert qu'à l'égard de l'usage liturgique du symbole nous maintenions, comme nous l'avons fait jusqu'ici, et même plus strictement, les réglemens ecclésiastiques en vigueur. C'est avec une largeur de cœur tout évangélique et sans vouloir faire du symbole ou d'un détail de ce symbole une rigoureuse loi d'enseignement (*ein starres Lehrgesetz*) que nous refusons de tolérer, chez nos ecclésiastiques, toute agitation qui tendrait à bannir le symbole de la place qui lui revient... Nous nous consolons par cette espérance que vous réussirez à évincer cette idée, que celui-là même qui a une croyance opposée aux vérités fondamentales de la commune foi chrétienne peut être, dans l'Église évangélique, un serviteur au cœur droit. Puisqu'un malentendu a pu s'élever à ce sujet, les surintendants doivent, plus que jamais, ériger en devoir de conscience, pour ceux qui aspirent aux fonctions ecclésiastiques, un sérieux examen personnel, fait avec loyauté, avec souci des âmes, concernant leur situation à l'endroit des croyances de l'Église évangélique, et leur représenter toute l'importance des obligations qu'ils assument au moment des promesses de l'ordination.

Ce document fut très commenté. L'orthodoxie, assez satisfaite, en conclut qu'au jugement du conseil suprême la naissance miraculeuse de Jésus était une « vérité fondamentale »; et les écoles incroyantes firent observer que le conseil suprême ne considérait point le symbole comme une rigoureuse « loi d'enseignement ». Sous un certain vernis de netteté, une équivoque subsistait. « La faute en est à l'Église même de Prusse, déclara M. Herrmann : ses membres étant en désaccord sur la foi elle-même, le conseil suprême ne peut rien faire autre chose, que de publier des édits qui manquent d'une véritable unité. Car s'il voulait trancher le conflit, ou se déclarer pour un groupe et opprimer l'autre groupe, il s'arrogerait une puissance papale. »

Ainsi le conseil suprême laissait les esprits en suspens, et sa circulaire, tout compte fait, atténuait l'effet de la harangue impériale plutôt qu'elle ne le précisait. Et sur la question du symbole, les brochures, les articles de journaux et de revues, les protestations des dévots, les contre-protestations des incroyans, continuèrent de s'empiler : on formerait une bibliothèque considérable avec toute la « littérature » à laquelle donna lieu cet épisode. « Si le symbole possède une force obligatoire, s'il est un lien pour la conscience, et dans quelle mesure », c'est ainsi que beaucoup de théologiens, orthodoxes exigeans ou libéraux alarmés,

posaient la question. Le professeur Cremer, de Greifswald, la définissait d'une tout autre façon : « Il s'agit de savoir, expliquait-il, s'il appartient à la recherche historique de prononcer le mot décisif sur le Christ, et si, du symbole, il faut effacer les articles qui ne sont point le résultat de la recherche historique » ; croyant fervent, il répondait négativement. Mais M. Harnack objectait que, de la critique historique, tous les faits évangéliques relèvent, même le « miracle physiologique » de la naissance surnaturelle de Jésus. Et le public s'apercevait sans peine qu'aux yeux de M. Cremer, Jésus était un Dieu devenu homme; qu'aux yeux de M. Harnack, Jésus n'était qu'un homme, élevé par son baptême, à l'âge de 30 ans, jusqu'à la dignité divine; et qu'il faudrait quasiment un tour de force pour réconcilier en un symbole commun ces deux professeurs, qui formaient des pasteurs pour la même Église. Entre les diverses tendances, la chaleur menaçante des polémiques élargissait le fossé : de part et d'autre, on annonçait que l'Église ne survivrait point à la victoire de l'école adverse. « Les pères de notre Église, disait l'organe du pasteur Stoecker, avaient la conviction que leurs professions de foi étaient conformes à la Bible, c'est-à-dire à la parole révélée de Dieu. Nous sommes absolument du même avis. Sans cette conviction, l'Église évangélique se disloque; elle devient une sorte de casino, avec cette différence qu'un casino a des réglemens, et que l'Église n'en a point. » — « Il n'est pas besoin du don de prophétie, ripostait en ses pétitions la libérale « Association protestante », pour prévoir que, si l'œuvre de la réforme de l'« Agende » se terminait au gré des orthodoxes intransigeans, l'Église en serait ébranlée dans ses fondemens. »

Parmi ces sonneries de glas et ces disputes, la commission de l'« Agende » travaillait; elle soumit aux synodes provinciaux, en juillet 1893, un premier projet, qui fut vivement discuté. Avec une joie mal dissimulée, les écoles « incroyantes » saluèrent l'absence du symbole dans le nouveau rituel de l'ordination; et l'orthodoxie inquiète en fit réclamer le rétablissement par la majorité des synodes provinciaux, où elle est encore maîtresse : à cette objection, que le symbole, avant 1829, n'avait aucune place dans la cérémonie de l'ordination, elle riposta qu'avant cette date on s'enqu Coastait, par un sérieux examen, de la correction doctrinale des futurs pasteurs. Il y avait je ne sais quoi d'insolent dans la vigilance des orthodoxes; ils épiaient, avec une provocante âpreté, tous les détails derrière lesquels se pouvait retrancher l'incrédulité; ils épiluchaient les « formulaires parallèles ». c'est-à-dire les diverses séries de variantes entre lesquelles, pour les céré-

monies, le pasteur demeurait libre d'opter; ils pourchassaient telle formule d'introduction au symbole, par laquelle le pasteur semblait plutôt annoncer la lecture d'un document, la récitation d'un témoignage historique, qu'exprimer sa propre conviction; ils en venaient à s'alarmer, même, de cette formule d'engagement : « Oui, avec l'aide de Dieu », préférant « un *Ia* net, clair et joyeux », comme si l'expérience leur eût fait craindre qu'un appel au secours divin n'annulât le *Ia* et n'abritât l'hypocrisie.

Derechef, la commission se réunit; elle remania son travail, avec d'étranges oscillations. Le bruit courut, en mai 1894, qu'elle continuait d'exclure le symbole des cérémonies de l'ordination. Lorsque fut mis au jour le projet définitif, le symbole y resplendissait, à une autre place, d'ailleurs, — et, paraît-il, moins choquante pour les incroyans, — que dans l'« Agende » de 1829. Présenté et signé par Guillaume II, roi de Prusse, ce texte fut soumis, en novembre, au synode général extraordinairement convoqué. Dans ce synode, auguste parade d'union, les plus croyans, comme MM. Holtzheuer et Zorn, se félicitèrent de l'obligation qui continuait de peser sur le pasteur : « Est-elle d'un caractère juridique? demandait M. Zorn : c'est là une question que nous tenons pour superflue »; mais comme à certaines heures on ne l'avait point tenue pour telle, M. Koestlin, parlant au nom d'un groupe moins strictement confessionnel, put constater avec affectation que l'importance du symbole n'avait point été augmentée. Malgré ces restes d'escarmouches, il y eut au synode une quasi-unanimité officielle; la presse, naturellement, fut moins unanime en ses commentaires. On salua l'« Agende », dans certains journaux très orthodoxes, comme une barrière contre le libéralisme; de cette barrière, la presse adverse parut médiocrement inquiète. M. le pasteur Rade, l'un des maîtres du chœur de la théologie « moderne », observa, dans la *Chronik der christlichen Welt*, que sur la valeur objective du symbole et sur le degré de perfection avec lequel il traduisait les vérités religieuses, l'« Agende » laissait les opinions libres; et les jeunes écoles, à l'abri de cette remarque, maintenaient leur liberté d'opinions.

Deux années de discussions avaient ébranlé le crédit du symbole auprès d'une partie de l'Église protestante; avec la liturgie nouvelle, non moins qu'avec l'ancienne, les accommodemens demeuraient possibles; sur la portée juridique des professions de foi imposées aux pasteurs, on n'avait point osé se prononcer; et la théologie moderne gardait tous les bénéfices du mouvement d'opinion qu'elle avait créé, sans être réellement atteinte par le mouvement de recul auquel les autorités religieuses, en réintégrant

le symbole, avaient finalement cédé. Sous le titre : *Science théologique et ministère pastoral*, M. le professeur Gottschick, de Tubingue, destina bientôt à ses amis incroyans un curieux opuscule, dans lequel il expliquait que la liturgie, avec son caractère mécanique, impersonnel, est un assez insignifiant office du ministère pastoral, et que la prédication, c'est-à-dire une fonction sur laquelle l'« Agende » n'avait aucune prise, demeure l'essentiel. Il importait peu, dès lors, que le symbole subsistât dans l'« Agende » ; et grâce à l'effervescence scientifique qu'avaient provoquée ces longs débats, dans le monde des étudiants, des candidats en théologie, des jeunes pasteurs, les nouveautés dogmatiques — ou plutôt antidogmatiques — avaient affermi leur règne. Si pour quelque temps encore, en matière de liturgie, les orthodoxes demeureraient les arbitres d'une littéralité réputée d'ailleurs insignifiante, c'est au camp de leurs adversaires que soufflait l'esprit. Et les orthodoxes, enfin, avaient bien pu maintenir, pour les jeunes pasteurs, l'obligation, souvent douloureuse, de certaines feintes liturgiques ; mais une très fine observation de M. le pasteur Rade leur aurait pu révéler la médiocre portée de leur victoire : « Nous avons dû sacrifier quelques positions au synode général, écrivait-il le 29 novembre 1894. Il fallait éviter que les orthodoxes, dont le courage grandissait, n'accrussent leurs ambitions. Il y avait encore, à l'ordre du jour du synode, quelques points critiques : la question des professeurs, par exemple. On a fait un sacrifice, d'un côté, pour n'être point tracassé d'un autre. Ces questions critiques n'ont point été abordées. »

V

En deux mots, la « question des professeurs », qui seule vraiment est vitale, peut être ainsi définie : avant d'être l'esclave d'une liturgie et le subordonné d'un consistoire, le pasteur allemand est l'élève d'une université : c'est à des professeurs d'université qu'il apporte les primeurs de son intelligence, et c'est en eux qu'il se confie pour l'élaboration de sa foi. Sa conscience est en général moins personnelle, moins originale, moins autodidacte, que ne permettraient de l'espérer les principes de la Réforme ; elle est livrée, suivant la piquante expression de M. le pasteur Glage, à des « papes d'université » ; c'est, si l'on ose dire, une conscience disciple, fascinée, façonnée par quelques maîtres de théologie, d'exégèse et d'histoire ecclésiastique. Or, on a bientôt compté les facultés de théologie où ces maîtres sont unanimement croyans : Rostock, Greifswald, Erlangen, en ajoutant

peut-être Leipzig, épuisent la liste. Partout ailleurs, c'est-à-dire dans treize autres universités, les écoles dites incroyantes sont maîtresses ou en passe de le devenir. L'école de Ritschl, surtout, fait de constans progrès; au dire du journal de M. Stoecker, elle exercerait une sorte de terrorisme; elle a conquis Giessen, grâce à l'habileté zélée du professeur Stade; elle entreprit, dès la mort du théologien Lipsius, libéral de vieil aloi, la conquête de Iéna; ailleurs, ce sont les orthodoxes qu'elle détrône, toute prête à continuer cette série d'étapes que M. le professeur Nippold, un de ses féroces ennemis, dénonçait naguère en un livre amusant et bizarre, — cinq cents pages de cancan. La revue *Die christliche Welt*, dirigée par M. le pasteur Rade, de Francfort-sur-le-Mein, signalée comme très dangereuse par les orthodoxes, à la conférence d'août de l'année 1893, et comptant d'ailleurs beaucoup plus d'abonnés que tout autre périodique théologique, propage, avec une discrète activité et une dextérité souveraine, dans les sphères universitaires, tous les principes, tous les argumens, toutes les tendances de la théologie « moderne ». Aussi, en face des autorités administratives, qui par déférence envers les croyans maintiennent les dehors de l'orthodoxie, se multiplient et s'enhardissent les autorités enseignantes qui en affichent et en justifient le dédain.

Les premières prétendent aviser aux intérêts de l'Église, les secondes se réclament de la science. Or, à la science enseignante, l'Allemagne religieuse est si bien accoutumée à reconnaître tous les droits, que les professeurs de religion des gymnases, dans le grand-duché de Bade, approuvent publiquement les négations les plus téméraires, et que M. Schrempf, gêné dans le ministère liturgique par le sentiment de son incroyance, souhaitait être chargé d'un cours d'instruction religieuse. Pour mettre un surintendant à l'angoisse, il suffit de le cerner entre deux questions, dont l'une l'invite à sévir contre les audaces universitaires, et dont l'autre le lui défend. « Pourquoi tracassez-vous certains pasteurs incroyans si vous tolérez les incartades des professeurs incroyans? lui demande-t-on d'abord. Vous respectez les pères et vous opprimez les fils; vous épargnez les grands et vous maltraitez les petits. » Si le surintendant, comme il advient en général, a l'âme bien placée, son équité naturelle s'éveille; il projette des sévérités. Mais une autre question suspend son bras et, en un bégaïement, fait expirer ses anathèmes: « De quel droit enchaîneriez-vous la conscience et les recherches des professeurs incroyans? Thomas était un docteur, moi aussi je suis un docteur, disait ce Jean Wessel en qui Luther saluait un précurseur; comme Luther et comme

ce précurseur, les professeurs incroyans sont aussi des docteurs. » Toute riposte est impossible; et voilà pourquoi perpétuellement la « question des professeurs » sera soulevée, et perpétuellement ajournée. Entre les consistoires et les universités, le conflit est toujours latent, le plus souvent inavoué.

Brusquement, en 1893, il éclata en Hesse-Cassel : dans une pastorale, que déjà nous avons citée plus haut, les surintendans généraux de cette province dénoncèrent deux brochures de MM. Achelis et Herrmann et l'influence de ces professeurs sur les étudiants de Marbourg. « Nous voulons espérer, disaient-ils, que par une étude approfondie de la Sainte Écriture et par leurs expériences dans leurs fonctions sacrées, les jeunes ecclésiastiques seront ramenés à la foi de l'Église, s'ils cherchent la vérité avec une sainte gravité et en s'aidant de la prière. Mais l'indulgence a ses limites dans le devoir que nous avons, vis-à-vis des communautés à nous confiées, de ne les point livrer, sans défense, à l'erreur et au trouble. » En termes assez formels, les jeunes candidats étaient menacés d'éviction, s'ils ne répudiaient certaines négations universitaires. Mais le professeur Beyschlag, de Halle, champion de la libre science théologique, flétrit ce « bloc erratique ultramontain »; et les surintendans intimidés avouèrent leur surprise du bruit qu'avait fait leur pastorale : ce qui n'était peut-être qu'une façon séante de s'excuser. On savait, d'ailleurs, que la consultation de M. Harnack sur le symbole, réfutée par Guillaume II lui-même à Wittenberg, n'avait attiré à son auteur aucun désagrément administratif; et dans certaine brochure inspirée par l'illustre professeur, on expliquait, bientôt après, que les professeurs de théologie révoqués passeraient dans la faculté de philosophie, et que rien n'empêcherait les futurs pasteurs de s'empresser à leurs leçons. L'avis était clair; et parmi ces savans universitaires, aucun n'eut à subir une retraite qui n'aurait été qu'un déménagement.

Donnant à la faculté de Bonn, en octobre 1894, des cours de vacances sur l'histoire d'Israël et le sacrement de l'Eucharistie, les professeurs Meinhold et Grafe développèrent, devant une centaine de pasteurs rhénans et westphaliens, des conclusions que l'orthodoxie la plus tolérante jugea monstrueuses. Dénoncés par un journal d'Essen, ils reçurent de la *Gazette de la Croix* une mercuriale en trois points: « Pour qui travaillent de tels professeurs? demanda ce journal. Ce n'est point pour l'Église évangélique, qu'ils doivent servir; c'est pour les ennemis de l'Église. Notre empereur nous a conviés au combat contre la révolution, pour la religion, l'ordre et la morale. Et ces professeurs détrui-

sent la religion, fondement de toute morale et de tout ordre. Ils sont les avant-coureurs scientifiques du socialisme... Professeurs de théologie, ils devraient former des serviteurs de l'Église. Or ils annoncent aux jeunes théologiens que toutes les vérités auxquelles ceux-ci prêtent serment à leur entrée en charge sont renversées et contredites par la science... Contre la tyrannie des professeurs libéraux, contre la contrainte qu'ils exercent au nom d'une prétendue science, la communauté évangélique doit protester. Elle ne peut pas se laisser ravir par les professeurs incroyans son bien le plus précieux, la parole de Dieu. » Et la *Gazette* concluait en invitant le ministre à rappeler à leurs devoirs MM. Meinhold et Grafe.

Ils ripostèrent, applaudis par leurs élèves, que les fanatiques de l'orthodoxie travaillaient au profit de Rome, que la liberté de la science avait son prix, non moins que le service de l'Église, et qu'enfin les communautés renfermaient un certain nombre de membres fatigués de « l'apparat des dogmes » et fort reconnaissans à MM. Meinhold et Grafe. Un instant, toute l'Allemagne religieuse et savante regarda vers Bonn; et l'épisode eut même les honneurs d'une chanson satirique, dans le *Kladderadatsch*. Mais rien ne finit, là-bas, par des chansons. Des deux parts on insista: 200 théologiens, 180 laïques, remirent aux deux professeurs, le 18 janvier 1895, une adresse de sympathie; et la riposte survint, en février, rédigée par l'« Union rhénane et westphalienne des amis du symbole. » Tantôt les deux savans étaient présentés comme des parricides de leur Église, et tantôt comme des héros, peut-être des martyrs, de la libre science. Le conseil supérieur évangélique excusa ces parricides et n'en fit point des martyrs. Dans un document assez alambiqué, il maintint, tout à la fois, les droits de la liberté scientifique et la nécessité de former des serviteurs de l'Église, et constata, sans pourtant le prouver, que parmi ces conflits d'hypothèses scientifiques la vérité évangélique subsistait sans dommage. Dix ans auparavant, le professeur Bender, réputé subversif, avait dû quitter la faculté de théologie de Bonn; MM. Meinhold et Grafe, en 1895, échappèrent à tout blâme.

On devine les désespoirs de l'orthodoxie, toujours croissans. Puisqu'en fait les autorités de l'Église tergiversent ou abdiquent, on s'ingénia, parmi les croyans, à trouver des remèdes. M. de Bodelschwingh rêva l'établissement d'une faculté libre de théologie à Herford; M. Zahn, à lui tout seul, improvisa une chaire à Tubingue, pour y réfuter le libéralisme. Douze cents orthodoxes, réunis à Berlin en mai 1895, émirent divers vœux: ils propo-

sèrent de créer, à côté des universités, des « convicts », sortes de séminaires où les étudiants en théologie seraient abrités; — on les y inviterait, sans doute, à brûler ce que les professeurs leur faisaient adorer, à adorer ce qu'ils leur faisaient brûler; — et l'on projeta, en second lieu, d'installer dans les universités, aux frais des groupes orthodoxes, des pasteurs qui donneraient de saines et pures leçons. — le bon grain à côté de l'ivraie. Pour ce double objectif, l'« Union rhénane westphalienne des amis du symbole » a cette année même ouvert une souscription; avec les premiers fonds recueillis, un « convict » s'est établi à Bonn. On s'est demandé, aussi, si les futurs pasteurs, après leur séjour universitaire, ne pourraient pas être astreints à une année de séminaire, et si on ne devrait pas les examiner soigneusement, avant leur entrée dans le ministère, sur leurs croyances au sujet du Christ, de l'Église et du symbole. L'essentiel, surtout, serait que l'Église eût une influence plus immédiate, plus décisive, sur le choix des professeurs d'université, et que l'État, protecteur de la libre science, cessât de régir, presque à lui seul, les nominations aux facultés de théologie. M. Stoecker, au cours de l'année 1895, écrivit sur cet ensemble de questions une série d'articles; on l'y sentit moins agressif que de coutume, peut-être un peu découragé; il paraissait croire qu'aussi longtemps que les Églises seraient asservies à l'État, le mal demeurerait vivace.

Mais c'est de l'État, seulement, qu'on pouvait obtenir des palliatifs provisoires; et l'État les accorda. A la fin de 1895, il installa, dans les facultés de Bonn et de Marbourg, deux professeurs orthodoxes; tout de suite on les affubla d'un vilain nom, à peu près intraduisible : *Strafprofessoren* (des professeurs de châtiement), pour marquer que leur choix était un avertissement à ces deux facultés incroyantes; et M. Bosse, le ministre des cultes, recueillit de cette histoire un double ennui, d'être interpellé à la chambre prussienne en mars dernier, et d'être fortement critiqué pour la maladresse de sa réponse. Ainsi, contre les audaces de la théologie nouvelle, l'État ne peut lutter sans ridicule, et les orthodoxes, impuissans mais tenaces, prolongent inutilement les plaintes dont en 1893 ils faisaient retentir la conférence d'août : « La conscience des étudiants est fourvoyée par de nombreux professeurs, et les doctrines qu'on leur fait absorber les rendent impropres au ministère ecclésiastique. »

« Qu'est-ce que la vérité? » Cette insoluble question qui, loin d'être une conclusion, remet en doute l'ensemble des conclusions antérieures, nous est apparue, dans un précédent article, comme

l'aboutissement théorique de cet immense travail théologique, où l'élite intellectuelle de l'Allemagne protestante épuise sa profondeur, émousse sa subtilité.

« Doit-il y avoir une double vérité dans l'Église évangélique? une vérité que l'Église enseigne, et une vérité, précisément inverse de la première, que les professeurs enseignent? » Ainsi s'exprime la *Gazette de la Croix*. « Depuis cinquante ans, dans les introductions au Nouveau Testament, dans les commentaires de Luc et de Matthieu, dans les *Vies de Jésus*, le caractère historique du récit qui fait naître Jésus d'une vierge a été contesté à d'innombrables reprises; l'Église ne s'en émouvait plus. Et parce qu'on conteste ce même récit à propos du symbole, une tempête s'élève. Comment expliquer l'incident? Doit-il y avoir une double vérité? doit-on voiler dans l'Église évangélique la connaissance historique? » Ainsi s'exprime M. Harnack. Aux deux pôles du protestantisme allemand, on est d'accord pour définir ainsi la crise : « Doit-il y avoir une double vérité? » Mais s'il s'agit d'opter entre ces deux « vérités », l'une séante pour les professeurs, l'autre bonne pour les fidèles, ici le désaccord commence; la *Gazette de la Croix* et M. Harnack ne se pourront jamais entendre. Fatalement elles coexistent; il y a, dans l'Église allemande, une double vérité : de l'évolution à laquelle nous avons assisté, tel est l'aboutissement pratique.

Dans ce cycle de quatre siècles que la Réforme aura bientôt parcouru, elle a voulu demeurer fidèle, jusqu'à épuisement, au principe de la liberté d'examen; et par le fait même de cette fidélité, la voilà parvenue, par une évolution grosse de surprises, à l'antipode de ses origines. « Vous êtes tous prêtres », ce fut le point de départ. Luther, par cette magique parole, ébranla plus d'une âme noble; de tout son cœur il la développa, dans son petit écrit *Sur la Liberté du chrétien*; il sembla qu'elle allait inaugurer la plus démocratique des communions religieuses, où tous, quels qu'ils fussent, de plain-pied, auraient un égal et libre accès aux vérités élaborées par tous et pour tous. En observant aujourd'hui l'Église évangélique d'Allemagne, nous saisissons le point d'arrivée: d'une part une vérité ésotérique, à l'usage des savans; d'autre part une vérité exotérique, à l'usage du commun des fidèles; d'une part une élite intellectuelle, qui prétend, en matière de foi, tout dire, tout enseigner, tout ébranler; d'autre part, au-dessous d'elle, bien loin d'elle, la masse, à laquelle on inculque, en bloc, autant que faire se peut, le contraire de ce que l'élite enseigne et le respect de ce que l'élite ébranle; et puis, entre ces deux groupes, les pasteurs; éduqués par l'élite, éducateurs de la

masse, ils doivent avoir, si l'on ose dire, une conscience enseignée et une conscience enseignante, partiellement ou totalement inverses l'une de l'autre; et dans le pont qu'ils jettent entre l'élite et la masse, il y a des vices originels de construction, des ébranlemens incessans, des dislocations fréquentes.

C'en est fait de la joyeuse exaltation, ivresse de science, ivresse de foi, ivresse de piété, qu'éprouvèrent les premiers convertis de la Réforme, lorsque à toutes les âmes, assoiffées de mieux connaître Dieu, les arcanes de la théologie semblaient enfin s'ouvrir, hospitaliers et révélateurs; se raillant de l'Église romaine, on dénonçait alors la scolastique, qui volontairement restait inaccessible aux fidèles, encore qu'elle développât et justifiait le dogme catholique. Et voici qu'aujourd'hui, dans les universités évangéliques, on enseigne une théologie pareillement inaccessible, ou qui du moins excuse ses propres témérités en alléguant qu'elle ne vise point les fidèles; et par cette théologie, le dogme évangélique est contredit et renversé. Jamais on ne vit un plus terrible hiatus entre les maîtres de la foi et l'humble foule, écolière de la foi; une aristocratie intellectuelle, incroyante en grande partie, incarne aujourd'hui la démocratique Réforme. Pour combler cet hiatus, il faudrait recourir aux dépositaires authentiques de la foi; mais où les chercher? et comment s'y prendraient-ils, pour faire la lumière et l'unité? car théoriquement, les dépositaires authentiques de la foi, ce sont tous les chrétiens évangéliques. Un miracle de Dieu, ou bien une intervention de l'empereur, cette « moitié de Dieu », obsèdent les rêves de certains croyans. Mais Guillaume II, depuis son avènement, n'a reculé qu'une fois; et c'était devant la « libre science », qui lui arracha, il y a quatre ans, le retrait du projet de loi scolaire. Oublieux de cette première défaite, voudra-t-il un jour, lui souverain de son Église, arrêter, par quelque coup d'État césaro-papiste, la périlleuse évolution de la Réforme, et prolonger, par un éclat d'auto-rité, l'Église de la liberté? Et si jamais il le veut, le pourra-t-il?

GEORGE GOYAU.

PAYSANS ET OUVRIERS

DEPUIS SEPT SIÈCLES

I

LES SALAIRES AU MOYEN AGE

L'histoire des salaires, c'est l'histoire de ces quatre cinquièmes de la nation qui sont tenus de signer en naissant un pacte avec le travail manuel, qui vendent leur vie pour avoir de quoi vivre, pour jouir seulement d'un nécessaire plus ou moins strict, semblables en cela à des marchands qui se donneraient beaucoup de mal pour revendre leur marchandise au prix coûtant. Un des problèmes dont notre époque s'honore de rechercher la solution est celui de savoir par quels moyens peut être amélioré le sort de cette majorité laborieuse qui n'a pas d'héritage à léguer ni à recueillir, qui n'a point ou presque point de part à la possession du capital, et ne saurait même, dans son ensemble, en avoir qu'une très faible. Car si, par l'épargne persévérante, le cuivre en ses mains devient or, l'or aussitôt « devient à rien » ou à peu de chose, précisément à cause de son abondance qui fait à la fois baisser le taux de l'intérêt et augmenter le prix de la vie. Et plus elle épargne, cette classe des travailleurs, pour parvenir à cesser son travail, plus elle élève le chiffre minimum du revenu indispensable à l'homme qui veut demeurer les bras croisés, plus elle accroît aussi l'écart entre le loyer de l'argent et sa valeur.

C'est un nouveau rocher de Sisyphe, qui ne roule plus au bas de la montagne lorsqu'il en touche le sommet, comme celui de la mythologie antique, mais devant lequel le sommet se dérobe comme si la montagne ne cessait de se hausser à mesure qu'on la gravit.

C'est le côté insoluble de ce qu'on nomme la « question sociale ». Les réformateurs les plus utopistes veulent bien reconnaître que dans aucun temps, proche ou lointain, l'universalité des hommes ne pourront vivre de leurs rentes; c'est donc à augmenter les salaires qu'ils entendent s'appliquer. Mais le prix du travail, non plus que celui de la terre ou celui de l'argent, n'obéit à personne. Sur lui les lois n'ont guère de prise. Que ces lois émanent d'un monarque, en pays despotique, ou d'une assemblée populaire en pays démocratique, il leur échappe et s'en joue. Par compensation, il a ses règles qui lui sont propres et il y demeure soumis, en tous les temps, sous toutes les latitudes, de quelque manière que les sociétés soient construites et que les individus soient groupés. « Au fond de l'histoire intérieure et de l'histoire extérieure des nations, a dit quelque part Victor Hugo, il n'y a qu'un seul fait : la lutte du malaise contre le bien-être. A de certains momens les peuples mal situés dérangent l'ordre européen, les classes mal partagées dérangent l'ordre social. » Il est vrai, mais ni les invasions ne changent les lois géographiques, ni les révolutions les lois économiques. On pourra plusieurs fois bouleverser le monde avant de faire que le nord ait autant de soleil que le midi et que le travail soit bon marché là où il sera rare.

I

A l'appui de cette observation, banale et pourtant méconnue, le témoignage de l'histoire mérite d'être recueilli. Pour dissiper l'obscurité qui règne encore dans ces régions de la science, on nous pardonnera l'accumulation des chiffres, froids et nus, qui se succèdent dans cet article. Le lecteur se souviendra que chacun de ces chiffres, dont la longue suite forme un texte rebutant, recouvre mille émotions secrètes de nos pères, que ces hausses ou ces baisses de quelques centimes sur la journée du manœuvre cachent cent plaisirs et cent peines ignorés, qui n'ont point trouvé place dans les chroniques. Tout au plus les annalistes leur consacrent-ils quelques lignes s'il s'agit d'une catastrophe fameuse, d'une famine bien caractérisée, où la plèbe silencieuse est morte par grands tas. L'intimité des petits foyers, des petits budgets, les

salaires nous la révéleront, et seuls ils peuvent nous la révéler.

Longtemps nos yeux, dans le passé, n'ont aperçu que l'écorce des choses, les modifications tout extérieures des royaumes, les têtes qui dépassaient le niveau des foules, les faits qui contraignaient le cours ordinaire de la vie. Mais le champ des études historiques s'est élargi de nos jours; il s'élargira encore. Les mesquines affaires des grands de ce monde, le récit de leurs passions, de leurs intrigues, de leurs vertus ou de leurs forfaits n'ont plus le don de nous intéresser uniquement. On s'est lassé d'admirer les stratagèmes des généraux, de compter les cadavres sur les champs de bataille. Les finesses des diplomates qui amènent la guerre pour profiter de la paix et profitent de la paix pour préparer la guerre, l'élargissement des empires qui soudent les hommes en grosses masses, leurs morcellemens qui divisent les citoyens en minces troupeaux, ne sont-ce pas là des matières à réflexions qui vieillissent et qui s'usent? Au contraire, pour cette foule intelligente que nous sommes, passionnés pour nos destinées de demain, est-il rien dans les siècles d'hier qui mérite mieux de fixer notre attention que la marche du progrès moral et matériel, que l'histoire de ces deux biens dont la possession est en somme le seul objectif de l'humanité : la liberté et le bien-être ?

Or ces deux biens n'ont entre eux aucun lien positif; ils ne s'appellent pas, ils ne s'engendrent pas l'un l'autre: les temps passés le démontrent clairement. Dans une société civilisée, il peut arriver, il arrive quelquefois, qu'un homme meure de faim; cela n'arrive jamais à un cheval. Sans aller jusqu'au décès par inanition, il est des misères dont souffrira maint électeur et que n'endurera jamais un bœuf. Les conditions économiques dans lesquelles ces animaux sont placés les préservent, durant la vie, de certaines privations dont la civilisation ne préserve pas toujours des hommes. Un esclave que son maître peut battre ou tuer est plus à l'abri de certains dénûmens que bien des travailleurs maîtres de leur existence.

Prenons le serf du moyen âge : il vit dans un pays où la population est rare, où la plupart des produits de la terre sont à bas prix. Il jouira donc, tout serf qu'il est, d'un nombre de kilogrammes de pain ou de viande, de laine ou de bois, comparative-ment plus grand que le journalier libre des xvii^e et xviii^e siècles, qui doit partager, avec vingt millions de concitoyens, des denrées dont la somme n'a pas augmenté autant que le nombre des bouches à nourrir. Est-ce à dire que le moyen âge, dans son ensemble, vaille mieux que les temps modernes? La civilisation en créant l'épargne, en morcelant le sol et en consacrant la pro-

priété exclusive de quelques individus, en multipliant les habitants surtout et en faisant par là renchérir les vivres, a été jadis défavorable à l'être qui n'avait que ses deux bras pour toute fortune. Chaque paire de bras représentait une bouche; la bouche de ce nouveau convive qui arrivait ainsi, lorsque déjà tant d'autres étaient à table qui avaient peine à se suffire, paraissait de plus en plus importune; ses bras semblaient de moins en moins nécessaires. Notre XIX^e siècle a trouvé le moyen d'accueillir beaucoup de nouvelles bouches et d'utiliser beaucoup de nouveaux bras. Il a su renouveler, au profit des travailleurs, le miracle de la multiplication des pains. Les bras et les bouches ne se déclarent pas encore satisfaits, puisque les premiers trouvent qu'ils ont trop à faire et les secondes qu'elles n'ont pas assez à manger; mais qui donc est jamais satisfait en ce monde? On verra si nos contemporains, comparés à leurs aïeux immédiats, sont bien fondés à se plaindre.

La mesure universellement admise des prix du travail, c'est la journée du manœuvre, la rémunération de la force brutale, dépouillée autant que possible de science et d'intelligence. Les exemples des salaires de ce genre sont rares au XIII^e siècle. Presque tous les journaliers sont alors, ou des serfs qu'on ne paie point ou des vassaux que l'on a, une fois pour toutes, payés en terres. Les relations d'homme à homme étaient alors *exclusivement féodales*; le féodalisme s'était fourré partout. L'on prêtait hommage-lige à un voisin pour cinq cents francs dont il vous faisait cadeau en espèces — féodalité financière. — De même on s'assurait les services perpétuels d'un boulanger ou d'un charron moyennant l'octroi de quelques hectares labourables — féodalité ouvrière. — Brasseur, berger, messenger, forgeron, tous sont fiefs. Toute besogne, tout achat, apparaissent ainsi sous forme fieffée aux gens du moyen âge. Au lieu de payer son cordonnier ou son tailleur, le rentier, laïque ou clerc, passe avec eux des contrats à perte de vue, compliqués et éternels. Chacune des parties concédait des avantages et se soumettait à des obligations qui parurent peu à peu aussi gênantes aux employeurs qu'aux employés.

Si ces derniers ont une postérité abondante, la terre qui constitue leur rétribution passe à une collectivité assez nombreuse : le fief du vacher de telle abbaye normande est représenté, en 1400, par sept personnes, celui du vigneron par quatorze, celui du maréchal par plus de vingt. En ce cas, l'aîné du fief en rend le service, taille les vignes, ferre les chevaux. Avec ces emplois héréditaires il arriva, au bout de plusieurs générations, qu'une charge incombant dans le principe à un chevalier échut à des paysans, qu'au contraire

un métier peu illustre, comme celui de portier, ou exigeant un minimum de compétence, comme celui de cuisinier, vint en partage à des bourgeois qui se substituèrent des remplaçans quelconques. Mieux valait, en pareil cas, se rendre mutuellement sa liberté. C'est ce que firent, du XIII^e au XIV^e siècle, des conventions intervenues pour détruire ce que les conventions antérieures avaient cru organiser à jamais. Un « queu » fieffé se libère, en 1524, par une rente en argent, de l'office dont il est encore tenu.

Aucune époque ne s'est plus efforcée de combiner entre les individus des rapports immuables; aucune n'a été ensuite plus embarrassée de son œuvre et n'a plus souffert pour l'anéantir. Les prix de toutes choses étant dans un mouvement perpétuel, ces marchés permanens qui avaient satisfait, le jour de leur conclusion, l'intérêt réciproque des deux parties, cessaient, au bout de très peu de temps de plaire à l'une ou à l'autre. Tantôt le maître estimait payer trop cher, tantôt le travailleur se jugeait payé trop bon marché. Le travail fieffé était, autant qu'on en peut juger, très largement rémunéré au XIII^e siècle; non pas que les particuliers de ce temps fussent plus généreux que ceux d'aujourd'hui, mais simplement parce qu'ils en avaient fixé, à l'origine, le prix invariable en une monnaie — la terre — qui avait, depuis, augmenté de valeur. Un terrassier qui jouit d'un fief de 7 hectares et demi, en 1270, doit, comme redevance, labourer, ensemercer de blé et moissonner 54 ares de terre, faucher et engranger le foin de 27 ares de pré. Au prix actuel ces diverses façons agricoles représentent une *centaine de francs*, si le cultivateur fournit la semence; tandis que le revenu de 7 hectares et demi, par lequel ce travail est jadis rétribué, correspond présentement à un chiffre moyen de 375 francs. L'écart entre la valeur de la main-d'œuvre et celle de la terre était donc ici, au XIII^e siècle, trois fois moindre qu'il ne l'est de nos jours.

Ces inféodations s'étant faites librement, il avait fallu, pour que le seigneur et le vilain tombassent d'accord, qu'à une heure donnée la possession des 7 hectares et demi fût aussi avantageuse à l'un que l'était à l'autre l'exploitation des 80 ares en blé et en herbe. C'était le résultat d'une situation économique qui s'imposait. On ne saurait en faire honneur politiquement au régime féodal, pas plus qu'on ne serait fondé à louer la générosité du gouvernement des États-Unis d'avoir vendu, depuis cinquante ans, pour 10 francs l'hectare, nombre de surfaces fertiles aux colons européens. Seulement il n'est pas niable que la condition de l'ouvrier fieffé du XIII^e siècle ait été avantageuse et que son salaire, évalué en argent, ait à cette époque singulièrement progressé.

Ce qui le prouve, c'est que les maîtres d'alors offrent fréquemment aux prolétaires ruraux une prime pour annuler les anciennes conventions. Un monastère rachète ainsi, sous Philippe le Hardi, les emplois de charretier, de gardeur de pores, de fournisseuse héréditaire du fil à coudre, — ce dernier moyennant 560 francs de nos jours, — afin de supprimer en même temps les distributions de lin et de chanvre qui constituaient le paiement de cette ouvrière. Il fallait que les propriétaires, pour agir ainsi, eussent la certitude de se faire servir à meilleur compte, soit par des paysans affiés à des conditions nouvelles, soit par des colons indépendans.

Cependant ce travail libre était lui-même bien payé : un faucheur gagne, en 1200, 5 francs par jour *de notre monnaie*, en tenant compte et de la valeur *intrinsèque* du métal et de sa valeur *relative* par rapport au prix de la vie, — de la *puissance d'achat* de l'argent, — ainsi que seront établis tous les chiffres qui vont suivre (1). Les journaliers de Languedoc et de Normandie reçoivent, en 1240, 2 francs ; et si, à Paris, la journée des porteurs d'eau de Saint-Louis n'est que de 1 franc, c'est qu'ils sont nourris et logés au palais royal, et qu'il s'agit de gages assurés pour toute l'année. Comparés aux salaires actuels, que l'on évalue, pour le manœuvre non nourri, à 2 fr. 50 et pour le manœuvre nourri à 1 fr. 50 par jour, les rétributions du xiv^e siècle ne leur sont pas inférieures. Celles que nous avons recueillies fournissent une moyenne de 2 fr. 34 entre 1301 et 1325, de 2 fr. 80 de 1326 à 1350, de 2 fr. 70 de 1351 à 1375, pour la journée des laboureurs, vendangeurs, bûcherons, batteurs en grange. Les plus heureux vont jusqu'à 4 fr. 20 ; les moins favorisés descendent à 1 fr. 40 ; on constate, dans notre France de 1896, des différences semblables, et même de plus grandes, suivant les départemens et les saisons. Or les moyennes qui précèdent, résumés de chiffres venus des quatre points cardinaux et puisés à mille sources diverses s'appliquent *à l'ensemble de l'année*. On tomberait dans de singulières exagérations, si l'on ne prenait pas garde que les salaires de moisson ou de vendange, — les plus nombreux et aussi les plus hauts de ceux que l'on rencontre dans les comptes, parce qu'en ces périodes beaucoup de gens embauchaient des ouvriers supplémentaires, — ne sont pratiqués que durant des momens assez courts.

(1) Ce procédé a pour but d'épargner au lecteur des calculs perpétuels et fastidieux. Voyez notre *Histoire économique de la propriété*, t. I, p. 27 et 62. Ainsi le journalier touche 6 deniers tournois en 1240 ; ces 6 deniers valent intrinsèquement 0 fr. 50, parce qu'ils signifient 2 grammes et demi d'argent fin, et comme ces 2 grammes et demi d'argent fin ont une puissance d'achat quatre fois plus forte que celle qu'ils ont aujourd'hui, les 50 centimes de 1240 correspondent à 2 francs de 1896.

Le traitement de l'homme le plus bas placé dans la hiérarchie laborieuse était donc égal à ce qu'il est aujourd'hui et certainement plus avantageux qu'il n'a été de 1801 à 1840. Il était impossible qu'il en fût autrement, si l'on se reporte aux conditions de la France entre 1301 et 1350. Les causes qui favorisaient alors le travailleur rural sont analogues à celles qui faisaient payer, il y a trente ans, un manœuvre du Far-West 12 et 15 francs par jour. Quand on peut devenir propriétaire sans bourse délier, comme au temps de Philippe de Valois, et cultiver son propre fonds, personne ne veut plus cultiver la terre d'autrui. Pour que ce serf affranchi, à qui son maître d'hier, devenu simplement son seigneur, « accensait » le sol à discrétion, consentît à travailler à la tâche, il fallait qu'il n'eût pas en poche les quelques dizaines de francs indispensables à l'achat du matériel sommaire d'une petite exploitation. C'est pourquoi les services de l'ouvrier agricole furent à plus haut prix sous Jean le Bon que sous Louis XVI. Il en est de même des femmes employées aux besognes des champs, dont on évalue aujourd'hui le salaire moyen à 90 centimes, quand elles sont nourries, et 1 fr. 50 quand elles ne le sont pas. Elles gagnaient en moyenne, au xiv^e siècle, 1 fr. 80 sans nourriture, en Normandie ou en Champagne; et les faneuses de l'Anjou n'ont que 1 fr. 50, mais les vigneronnes de la Lorraine ont 2 fr. 10.

Que serait-il advenu de cette prospérité d'un pays, que Froissart nous dit être « gras, plein et dru, les gens riches et possédant de grands avoir », si la guerre de Cent ans ne fût venue brusquement l'interrompre? Sans doute la population eût continué à s'accroître, le sol eût été rapidement utilisé. Le contraire arriva; avec la fin du xiv^e siècle commence une ère navrante où la civilisation, rudement, fut refoulée en arrière; la terre tomba au xv^e siècle à moins du cinquième des prix qu'elle avait naguère atteints. Mais les salaires augmentèrent à mesure que le pays se dépeuplait. Au lieu de 2 fr. 70 sous Charles V, le manœuvre gagna 3 fr. 15 sous Charles VI et 3 fr. 60 sous Louis XI. De son côté la journalière rurale qui recevait, en 1326-1350, 1 fr. 80, acquiert, de 1401 à 1500, une paye normale de 2 fr. 25 à 2 fr. 30. Les bras mâles ou femelles, les simples bras du xv^e siècle sont moitié plus rémunérés que ceux du xix^e, si l'on n'envisage que le taux de la journée.

Les travaux auxquels s'appliquent les chiffres qui précèdent sont tous de la nature la moins compliquée, travaux des champs pour la plupart : tasseurs de foin, hotteurs de raisins, scieurs de bois, faucheurs ou laboureurs, les moindres d'entre eux touchent 1 fr. 20 s'ils sont nourris, et 2 fr. 40 s'ils ne le sont pas; les mieux

rétribués ont jusqu'à 3 francs avec nourriture et jusqu'à 6 francs lorsqu'ils se nourrissent à leurs frais. Les femmes occupées à cueillir du lin ou des pommes, à sarcler ou à blanchir le linge, touchent de 1 fr. 25 à 3 fr. 50. Et cela dans les diverses provinces, au nord ou au sud de la France, sans que l'on puisse discerner une supériorité quelconque du journalier urbain : en effet les hommes de peine — « sommeliers du corps » — de la maison royale ne reçoivent pas plus de 1 fr. 50 en 1380; les balayeurs de Paris n'obtiennent pas davantage au début du règne de François I^{er}; les uns et les autres étant, bien entendu, nourris. Le journalier de Bayreuth, en Bavière, recevait, dans les mêmes conditions, un salaire identique; celui d'Augsbourg avait 3 francs, mais sans alimens, et ceux d'Angleterre un salaire un peu plus élevé, 3 fr. 50 à 3 fr. 80, qui se rapprochait par conséquent beaucoup de notre moyenne française. Ce n'est pas une des moindres singularités du moyen âge que le faible écart de ces chiffres, d'un pays à l'autre, au xv^e siècle.

II

Par combien de jours faut-il multiplier cette paie quotidienne pour connaître le salaire annuel ? Le nombre des jours chômés a beaucoup varié sous l'ancien régime suivant les siècles, les régions et, dans chaque région, suivant la nature du travail. Si l'on en croyait Boisguillebert, il n'y aurait pas eu dans l'année plus de 200 jours où il fût permis de se livrer aux « œuvres serviles ». Les magistrats, à en juger par leur calendrier, respectaient avec scrupule 89 fêtes d'obligation, en plus des dimanches; mais de tout temps, les administrations publiques chôment plus volontiers que la classe ouvrière. Il est par exemple inadmissible que le paysan ait jamais consenti à se croiser les bras au mois d'août, en pleine récolte, pendant les quinze jours que les gens du Tiers État classaient comme « non ouvrables ». Mais on peut considérer que, sur les onze autres mois, étaient répartis, en sus des jours où le cultivateur se repose aujourd'hui volontairement, une cinquantaine de jours de chômage obligatoire : soit 250 jours de labeur par an.

La comparaison du salaire des *journaliers nourris* avec celui des *domestiques de ferme* tend à prouver que la durée du travail était autrefois moindre que de nos jours : il a dû exister de tout temps, entre ces deux salaires, une marge représentant la somme des dépenses incombant au journalier et non au domestique, telles que le loyer, l'éclairage, le chauffage; et l'écart n'a jamais pu

représenter beaucoup plus que ces dépenses. La journée du manœuvre nourri, à 4 fr. 50, donne aujourd'hui, multipliée par 300, 450 francs par an, soit 400 francs de plus que le salaire du domestique, évalué à 350 francs. Proportionnellement le journalier semble moins payé que le domestique. Il a pu l'être davantage au temps jadis. Le service personnel était aussi honorable et noble, aux xiv^e et xv^e siècles, qu'il est discrédité dans l'esprit de nos travailleurs contemporains, et si l'état de domestique s'est depuis cent ans amélioré plus que tous les autres, sous le rapport du salaire, c'est précisément parce qu'il a été moins recherché par les salariés.

Mais en admettant l'influence de ce courant d'opinion, qui a dû faire monter les gages du serviteur rural et baisser ceux du journalier, il serait toutefois inexplicable que les propriétaires d'il y a quatre et cinq cents ans se fussent plu à donner bénévolement aux seconds le *double* de ce que leur eussent coûté les premiers. Si le manœuvre nourri du xiv^e siècle, payé 4 fr. 40 par jour, eût travaillé 300 jours, il aurait eu au bout de l'année 420 francs, tandis que le valet de ferme n'avait alors que 192 francs. Le salaire moyen du domestique de 1896 représente 233 journées du manœuvre nourri : jamais cette proportion n'a été atteinte au moyen âge. Du xiii^e siècle au xvi^e siècle le salaire du domestique équivalait au maximum à 187 journées et au minimum à 150 journées de manœuvre nourri. De sorte qu'en attribuant au manœuvre nourri, comme revenu annuel, le produit de 250 jours de travail seulement dans les siècles passés, on trouve encore, entre ce revenu et les gages du domestique, un écart plus grand qu'aujourd'hui. Le fait est d'autant plus notable que les dépenses incombant au journalier et non au domestique, notamment le chauffage et le loyer, sont au nombre de celles qui ont le plus augmenté.

Cette observation confirme ce que je disais tout à l'heure, que la condition du journalier était meilleure autrefois que celle du domestique, tandis que c'est le contraire en 1896. Il y avait pourtant, *proportionnellement au nombre d'hectares cultivés*, plus de bras dans les campagnes : d'abord parce qu'il en fallait davantage pour la culture — le batteur au fléau avait en grange de la besogne pour une partie de l'hiver ; — ensuite parce que beaucoup des moissonneurs et des faneuses étaient des ouvriers de métier, fileuses ou tisserands souvent, qui quittaient le rouet ou la navette pour la fourche ou la faucille. S'il y avait aujourd'hui, avec les machines agricoles et l'organisation mécanique de l'industrie textile, autant de monde aux champs qu'il y en avait au xv^e ou au xvi^e siècle, comme le souhaitent ceux qui se plaignent

de la dépopulation des campagnes, les malheureux laboureurs, privés d'ouvrage, crèveraient de faim durant dix mois de l'année.

Pas plus que ceux de 1896 les domestiques de ferme d'autrefois n'étaient habillés aux frais de leurs maîtres; la preuve, c'est que, dans un bon nombre de contrats, il est stipulé que ces derniers fournirent aux hommes une robe, un chaperon, aux femmes une jupe, un surcot, aux uns et aux autres quelques aunes de toile ou quelques livres de laine, mais les gages monnayés subissent toujours une réduction proportionnée à l'importance de ces objets de toilette, et il importe peu qu'ils soient remis en nature par le maître, du moment où le serviteur paie leur prix en argent.

Comme les salaires des manœuvres, les gages des domestiques ruraux s'élevèrent du ^{xiii}e au ^{xv}e siècle : de 1276 à 1325, la moyenne est de 180 francs par an; de 1326 à 1350, elle fut de 192 fr. : dans la seconde moitié du siècle elle se hausse à 242 francs; puis, en 1401-1450 elle passe à 320 francs et à 342 francs en 1451-1475. Ces gages étaient, comme on voit, presque équivalens à ceux de nos jours; ce fut, on vient de le dire, le point culminant de la courbe des prix du travail; mais à cette même date le journalier, avec ses 3 fr. 60 par jour, se faisait 900 francs avec un labeur de 250 jours par an, c'est-à-dire 20 pour 100 de plus que le journalier de 1896 avec un labeur de 300 jours.

Les moyennes qui précèdent recouvrent naturellement de grandes inégalités : nous ne regarderons pas, il est vrai, comme des domestiques, ces « charretiers à pied », ou à cheval, dont les uns reçoivent 5 francs et les autres 10 francs par jour pour convoier l'armée de Louis IX en 1231, ou celle de son fils en 1285; il s'agit ici d'un service militaire — le train des équipages — non d'un service agricole, et tout ce qui a trait à la guerre est fort bien payé en ce temps-là. Nous ne comprendrons pas non plus, dans la catégorie des adultes employés à l'exploitation rurale, les bambins auxquels on ne donnait que 20 francs par an et quelquefois 12 francs. Le besoin de bras, la hausse des gages, multiplia, dès la fin du ^{xiv}e siècle, les embauchages de petits êtres saisis par le travail à des âges invraisemblables. Tel père loue pour un an et demi, comme servante, sa fille âgée de 8 ans; tel autre « baille » pour 9 ans, à un fermier voisin, « le corps d'une sienne fille âgée de 4 ans. » Les liens de famille ne sont pas un obstacle à ces engagements : des fils se louent comme serviteurs chez leurs pères, avec leurs femmes et leurs enfans, au nom desquels ils se portent garans. Dans les mœurs d'une époque qui sortait à peine du servage, il ne pouvait s'attacher aucune idée humiliante au

service domestique. Le peuple des campagnes, au sein duquel le mouvement des idées s'opère avec plus de lenteur, n'a pas encore là-dessus la même manière de voir que celui des villes : il est aujourd'hui nombre de métayers et de curés de village qui ont chez eux leur sœur comme servante appointée. Les valets ne mangent-ils pas à la ferme à côté des maîtres, dont la prérogative est seulement d'occuper à table le « haut bout » ?

Dans la hiérarchie du faire-valoir rural, le petit berger, le gardeur de pores, le « petit valet pour les chevaux » tiennent le plus bas degré : ils touchent 80 à 100 francs par an. Beaucoup de ceux d'aujourd'hui, à l'âge égal, n'ont pas autant. Les « bons valets de charrue » bouviers, vachers, domestiques batteurs en grange, constituent le gros de l'effectif ; leurs gages variaient de 200 à 350 francs suivant la capacité ; enfin, au haut de l'échelle, sont les charretiers—comme de nos jours d'ailleurs, le « fin charretier » était un personnage rare ; on lui donnait jusqu'à 400 et 500 francs par an.

Comparerait-on à ces valets rustiques les serviteurs attachés, dans le « plat pays » ou dans une « bonne ville », non à *la terre*, mais à *la personne* d'un bourgeois ou d'un châtelain ? Si l'on néglige ceux qui ont une aptitude spéciale, cochers, cuisiniers, etc., et si l'on ne s'occupe que de la province, — les gages des hommes à Paris étant aujourd'hui exceptionnellement élevés, — on remarque que les domestiques de l'intérieur ressortent à *l'heure actuelle* en moyenne à 370 francs, contre 350 francs pour ceux de la ferme. La même analogie de traitement se retrouve au moyen âge. Il faut naturellement laisser de côté les privilégiés : le valet de chambre de saint Louis payé 728 francs, ou le barbier-valet de Charles le Sage qui recevait 2 000 francs ; comme aussi les valets de princes, bien que celui du comte d'Artois ne soit pas appointé plus de 550 francs au xiv^e siècle, et celui de la comtesse de Savoie plus de 316 francs en 1299. Encore moins doit-on ranger dans la simple domesticité les semi-fonctionnaires auxquels incombent les emplois cynégétiques des châteaux opulents : un fauconnier qui touche 3 300 francs, un veneur qui touche 4 500 francs. On pourrait plutôt y faire rentrer les pages — à 190 francs par an en 1313 — puisque aux xiv^e et xv^e siècles ces jeunes gens, poétisés par le roman et le théâtre, joignaient à leur service d'honneur les tâches les plus vulgaires, voire les plus malpropres. Le valet d'un rentier urbain, d'un curé, d'un marchand, d'un notaire, avait des gages peu différens de ceux du domestique de ferme, un peu plus bas cependant, tandis qu'aujourd'hui ils sont un peu plus hauts. On en rencontre depuis 150 francs au xiv^e siècle, et les plus favorisés

vers la fin du xv^e siècle ne dépassaient pas 300 francs dans les familles bourgeoises. Des gages de 500 francs, comme en donne la comtesse d'Angoulême, mère de François I^{er}, en 1497, ou 600 francs, ainsi que paye à la même époque la vicomtesse de Rohan, sont vraiment hors de pair.

On en peut dire autant des « valets de chariot » — cochers — et palefreniers, des cuisiniers à la journée qui se font 5 francs par jour à Paris, au xiii^e siècle, ou des « queux » de grande maison, auxquels on paye jusqu'à 600 francs de gages chez le duc d'Orléans fils de Philippe VI, et jusqu'à 1000 francs chez le prince de Piémont. Ceux des simples particuliers ont depuis 500 francs jusqu'à 300, chiffre dont se contente le chef de cuisine de l'évêque de Troyes. Si l'Hôtel-Dieu de Paris paye ce dernier prix, d'autres hospices trouvent à meilleur marché à qui confier la direction de leurs casseroles. Quant aux aides, aux « valets d'escuellerie », ils descendent à 100 francs et ne dépassent jamais 250. On rencontre même en Allemagne des marmitons à 40 francs par an. Le reste du personnel qu'abritait le manoir féodal et dont l'effectif variait selon le rang et la richesse des maîtres, depuis une douzaine de personnes chez des seigneurs ordinaires jusqu'à deux cents chez la duchesse de Bourgogne, avait une condition analogue. La diversité de leur traitement en numéraire vient de l'importance plus ou moins grande de leurs loisirs et des bénéfices en nature qui leur sont concédés.

Pour les domestiques femmes, la distinction entre celles des fermes et celles des bourgeois offre moins d'intérêt que pour les hommes; non seulement parce que les salaires des unes et des autres se ressemblent, mais aussi parce que leurs fonctions, du xiii^e au xvi^e siècle, différaient peu dans les petits ménages urbains, où elles traient la vache et font la litière du cochon, de leur emploi aux champs, où elles poussent le rouet et remplissent la marmite dans l'âtre. La moyenne des unes et des autres, servantes de ferme et d'intérieur, « chambelières » ou filles de basse-cour, balayant la salle ou battant en grange, *bonnes à tout faire*, suivant l'expression moderne, est de 108 francs de gages au xiv^e siècle, de 145 francs au xv^e où, comme les hommes, elles ont enchéri. La moins payée ne touche qu'une soixantaine de francs chez un charretier; une vachère, « servante à la cour », près d'Orléans, n'a guère davantage; mais une chambrière de chanoine a 135 francs; une lavandière de ville en a 200. Au-dessus de cette plèbe de la domesticité est l'élite, naturellement peu nombreuse, les « femmes de chambre » des châtelaines, dont les gages n'ont pas de règles et vont à 500 francs et même à 750 chez une prin-

cesse, belle-sœur du roi. Les cuisinières, que le *xix^e* siècle traite avec une faveur marquée, étaient à peu de chose près sur le même rang que les autres servantes. Quant aux nourrices, leur lait est payé suivant sa destination : celles de l'Hôtel-Dieu de Paris n'ont que 15 francs sous Louis XII, celle d'un bourgeois d'Angers avait 110 francs, tandis que la nourrice d'une princesse avait 500 francs et que le sein qui alimente, au *xiii^e* siècle, un frère de Philippe le Bel est appointé à 8 francs par jour, allaitement exceptionnellement coûteux, puisqu'il ferait ressortir l'année entière à 2 900 francs.

Si nous rapprochons le salaire des servantes de celui des journalières nourries, nous voyons que l'écart entre ces deux catégories est très certainement supérieur à la somme des dépenses dont la première est dispensée et qui incombent à la seconde. On en doit conclure que journalières ou manœuvres, travaillant 250 jours par an, ont été beaucoup mieux rétribués au moyen âge que les domestiques des deux sexes ; ce qui est le contraire aujourd'hui, quoique les manœuvres travaillent 300 jours. Il y a là un phénomène positif, quoique singulier : les servantes de ce temps étaient moins payées que celles du nôtre, les journaliers l'étaient davantage qu'aujourd'hui.

Autre matière à réflexion : la proportion variable du salaire des hommes à celui des femmes, dans la suite des âges. On évalue en 1896 la journée des uns à 2 fr. 50, celle des autres à 1 fr. 50, c'est-à-dire aux trois cinquièmes — 60 p. 100 ; — mais il s'en faut de beaucoup que ce rapport soit uniforme sur tout le territoire de la République. Ceux d'entre nous qui habitent la campagne peuvent s'en rendre compte par leur expérience personnelle. Les salaires masculins sont plus élevés dans tel département où les salaires féminins sont bas, que dans tel autre où les femmes sont mieux rémunérées. Quelle est la cause de cette anomalie ? Les ennemis du travail féminin se hâteront de répondre que la faute en est au sexe faible, qui fait, par sa concurrence, baisser le prix du travail des hommes. Mais comment se pourrait-il faire alors que, dans les districts où un plus grand nombre de femmes travaillent, elles soient mieux rétribuées que dans ceux où il y en a peu à aller en journée ; qu'en un mot leur travail soit plus cher quoique plus abondant ?

Nous venons de dire que la journée de femme équivaut aujourd'hui à 60 p. 100 du prix de la journée d'homme. Dans l'espace de quatre cents ans (1200-1600) le rapport entre les bras mâles et femelles varia au point de faire estimer ceux-ci jusqu'aux trois quarts du prix de ceux-là, à la fin du *xiv^e* siècle, et de déprécier ensuite

au xv^e le labour des femmes jusqu'à près de moitié seulement de celui des hommes. Quelle a été la cause de ce changement, et ne faut-il pas dire, en retournant l'argument de ceux qui cherchent de nos jours à entraver le travail féminin pour faire hausser le masculin, que c'est au contraire la baisse de la paie masculine, *provoquée par des causes indépendantes des salaires*, qui, amenant la gêne du ménage, contraignit un plus grand nombre de femmes à solliciter de l'ouvrage et à en restreindre la valeur par leur mutuelle concurrence?

III

Jamais le salaire des paysans n'avait été au moyen âge aussi élevé que dans la seconde moitié du xv^e siècle; jamais dans les temps qui vont suivre il n'atteindra des chiffres équivalens, pas même de nos jours. Dès le règne de Louis XII (1498-1515), les dépenses du prolétaire, comparées à ses recettes, accusent une situation moins favorable : l'influence de la crue de population se manifestait.

Le journalier qui gagnait 3 fr. 60 sous Charles VIII, ne gagna plus que 2 fr. 90 sous François I^{er}, 2 fr. 25 sous Charles IX et 1 fr. 95 à l'avènement d'Henri IV. Le laboureur de la fin du xvi^e siècle n'avait ainsi, pour vivre, *que la moitié de ce qu'avait eu son aïeul*, cent ans auparavant. Il n'avait guère plus des deux tiers de ce dont avait joui le moins fortuné de ses pères depuis le milieu du xiv^e siècle. Le salaire, sous Henri III, oscille depuis 1 fr. 27, prix d'un vendangeur à Issoudun, jusqu'à 3 francs, prix d'un journalier de Bourgogne. Nourri, le manœuvre doit se contenter en moyenne de 90 centimes à cette époque, tandis qu'un siècle plus tôt il recevait 1 fr. 80, et que 50 ans avant il touchait 1 fr. 20. Une paie quotidienne de 1 fr. 60, encore assez ordinaire en 1510, est tout exceptionnelle en 1545 pour un journalier *nourri*; le seul à qui nous la voyons accordée, à cette date, doit en retour un service particulièrement pénible : il soigne les pestiférés à Montélimar.

Le xvi^e siècle, qui vit le triomphe des propriétaires fonciers, vit aussi la déroute des travailleurs manuels; tandis que le xv^e siècle, où les terres étaient tombées presque à rien, avait été l'ère la plus avantageuse pour les salariés. Veut-on se rendre compte de la valeur respective du travail et de la terre? Rapprochons les moyennes du revenu de l'hectare labourable de celles du salaire des manœuvres. Au xiii^e siècle et jusqu'au premier quart du xiv^e, — époque où le sol labourable n'est que très partiellement

dans le commerce, — le gain annuel du vilain correspond au revenu annuel de 8 hectares, puis au revenu de 19 hectares (1326-1350); enfin au xv^e siècle, le journalier est aussi riche avec sa paie que le propriétaire oisif de 32 hectares. Cet état de choses, il est vrai, ne dure pas longtemps; le travailleur ne gagne déjà plus à l'avènement de Louis XII que l'intérêt de 19 hectares, puis de 15 hectares vers 1550, enfin de 9 hectares et demi en 1600. Quelle qu'ait été, depuis cette époque jusqu'à nos jours, où l'hectare rapporte 50 francs, la hausse du sol cultivé, le salaire de notre journalier actuel à 750 francs égale l'intérêt de 15 hectares, et le travail par conséquent est plus apprécié, par rapport à la terre, qu'il n'était il y a 300 ans.

La dépression des gages au xvi^e siècle ne se produit pas brusquement; elle n'est le résultat d'aucune catastrophe, d'aucun krack dans la fortune publique; au contraire elle s'accroît en raison inverse des progrès de cette fortune et procède insensiblement comme une mer qui se retire. L'avilissement des salaires atteint au même degré presque toutes les professions : le domestique de ferme, au lieu de 306 francs en 1500, ne reçoit plus en 1600 que 150 francs; le domestique de ville ou d'intérieur, au lieu de 282 francs, n'en touche plus que 120. Tous ces chiffres sont formulés, ainsi qu'on l'a expliqué ci-dessus, d'après le pouvoir d'achat de la monnaie. *Nominalement*, intrinsèquement, le prix du travail s'élève à la vérité de 33 pour 100, mais le prix de la vie augmente de 200 pour 100.

Les servantes qui, de 1476 à 1525, avaient 138 francs et qui, à ce taux, étaient beaucoup moins payées que celles d'aujourd'hui, dont le salaire est de 210 et de 300 francs selon qu'elles sont employées à la campagne ou dans les villes, les servantes n'ont plus en 1600 que 73 francs. La fille de ferme et la bonne à tout faire sont donc, au point de vue des gages, sans avoir fomenté aucune grève, *les privilégiées de la civilisation moderne*, celles qui en ont le plus profité. Du commencement à la fin du xvi^e siècle, la journalière nourrie est passée de 1 fr. 20 à 50 centimes. Si elles se nourrissent à leurs frais, les femmes employées aux travaux champêtres n'obtiennent plus que 1 fr. 07 en moyenne, au lieu de 1 fr. 92. Pour prétendre davantage il faut des capacités particulières : une ouvrière en tapisserie se fera 1 fr. 75 à Orléans; près de Nancy on donnera 1 fr. 60 à une vigneronne.

Ce n'est pas que les métiers ruraux aient été, plus que les bras du simple manœuvre, épargnés par la crise nouvelle. Les vigneronns, dont le salaire moyen est, en 1600, de 2 fr. 50 sans nourriture, étaient payés, cinquante ans avant, 3 fr. 84. Ils avaient

gagné 3 fr. 50 au xiv^e siècle, 3 fr. 37 au début du xv^e siècle et 4 fr. 50 sous Louis XI. Il en est de même des jardiniers à la journée, auxquels on donnait 3 fr. 50 au xiv^e siècle et seulement 2 fr. 10 au xvi^e. Employés à l'année, ce genre de serviteurs n'avaient pas en 1390 plus de 227 francs, tandis qu'on les payait 330 fr. en 1490.

Par le salaire des vigneronns au moyen âge l'on peut augurer que la culture de la vigne coûtait aussi cher qu'aujourd'hui. Il serait facile de s'en rendre compte par la comparaison, à diverses époques, du prix des façons, si les indications des comptes n'étaient souvent trop vagues pour servir de base à des calculs. Le travail qu'exige le vignoble se divise, comme on sait, en une série d'opérations de valeur inégale. La connaissance détaillée des unes ou des autres — enlèvement des échelas, labourage, taille, recépage, binage, liage des ceps — ne nous instruit pas du total des frais qui seul ici nous importe. Pourtant la culture à forfait de la vigne, lorsqu'elle paraît embrasser l'ensemble des soins nécessaires, durant les douze mois de l'année, à la préparation d'une bonne récolte, revient en 1202, dans le département de la Seine, à 418 francs l'hectare. En 1350, à Dourdan, dans Seine-et-Oise, elle coûte 714 francs. En Normandie elle s'élève, en 1410, à 1425 francs l'hectare, chiffre extraordinaire qui tenait sans doute à la pénurie des hommes du métier; ceux sur lesquels on parvenait à mettre la main faisant la loi aux propriétaires. A la fin du siècle on ne dépensait plus dans la même localité (1498) que 756 francs. Mais au xvi^e siècle l'hectare de vigne ne représentait que 660 francs de débours à Argenteuil et 540 sous les murs de Paris. Au temps de la Ligue la moyenne, en France, était tombée depuis le centre jusqu'à l'est à 380 francs; le vigneron devait donc se contenter, sous Henri III, d'un gain non seulement inférieur de près de moitié à celui qu'il avait eu sous Charles VI et sous Louis XII, mais qui n'égalait même pas celui dont, quatre siècles auparavant, il jouissait sous Philippe-Auguste.

Les autres façons agricoles, rapprochées de leurs prix actuels, viennent confirmer les observations précédentes. Je laisse de côté tous les travaux malaisément comparables, soit parce qu'ils sont peu définis, — défrichement de terres, abatage d'arbres, creusement de fossés, — soit parce qu'ils n'ont plus leurs pareils de nos jours.

Dans la catégorie des ouvrages sans analogie présente rentre le battage des grains à façon. Il n'existe presque plus en France de batteurs au fléau, ni pour le blé ni pour l'avoine ou l'orge. Si quelques fermiers bretons usent encore, pour leur *sarrasin*, de cet

instrument antique, le nombre en diminue sans cesse et cette besogne, en tous cas, n'est l'objet d'aucun de ces contrats si usités jadis pour la séparation du grain et des pailles. Comparons toutefois la fin du xvi^e siècle avec les quatre cents années antérieures : en 1590 le battage et le vannage de l'hectolitre de blé coûtaient 73 centimes ; au xv^e siècle ils avaient valu en moyenne 1 fr. 60, et, dans les deux siècles précédens, 1 fr. 28.

Il est des travaux champêtres, comme le labourage, qui sont demeurés les mêmes jusqu'à ce jour ; il en est, comme le fauchage de l'herbe, pour lequel les machines commencent à se substituer aux bras, mais qui se font encore exclusivement de main d'homme dans les régions où la petite propriété domine. Ceux-là permettent d'assez exactes assimilations entre le présent et le passé. Or le labour à façon se paie aujourd'hui 25 francs pour les blés de mars et 50 francs pour les blés d'hiver, dont les semailles sont précédées du passage deux fois répété de la charrue. Ce *double* labour valait en 1346, à Montauban, 73 francs ; il se payait à Rouen, en 1404, 68 francs l'hectare, et en 1588, en Artois, 35 francs seulement. Quant au fauchage des prés à façon, qui se paie environ 15 francs l'hectare dans la Normandie du xix^e siècle, il coûtait jusqu'à 24 francs dans la Normandie du xiii^e siècle, et en général 18 francs. Le prix moyen haussa aux siècles suivans et se maintient à 22 francs de 1401 à 1500. A la fin du xvi^e siècle il était descendu à 12 francs.

IV

J'ai essayé de montrer que le moyen âge, par les conditions matérielles où il se trouvait, — et non pas par ses institutions sociales ni politiques, — avait été contraint de payer la main-d'œuvre un prix très élevé et de la payer d'autant plus cher qu'elle était plus rare à l'époque de nos désastres. La même *force des choses*, qui agissait alors en faveur des classes laborieuses, en procurant au serf affranchi la propriété de la majeure partie du sol cultivable, l'avait gratifié aussi, par les « droits d'usage », de l'usufruit d'une autre portion très notable de la terre française : la superficie boisée ; elle lui avait conféré enfin, par le « droit de vaine pâture », la jouissance de tout le reste du territoire pendant la moitié de l'année.

Ces deux derniers avantages constituaient, pour le « pauvre homme de labour » d'autrefois, de véritables subventions nationales. C'était une propriété collective, une richesse banale, à la participation de laquelle étaient admis tous les citoyens des champs. Notre temps ménage aux non-possédans des subventions d'un

autre ordre — telle est l'instruction gratuite; — il dote et entretient sur le budget, cette bourse commune, beaucoup d'institutions d'assistance pour les enfans, les malades, les infirmes, les vieillards, et tout fait prévoir que la part des déshérités est destinée à s'accroître, sinon par les soins du législateur, du moins par l'initiative privée. On objectera que la charité, sous toutes ses formes, n'est pas nouvelle et que le régime féodal, qui l'a pratiquée sur une vaste échelle vis-à-vis des malheureux non valides, abandonnait en outre aux valides, destitués de tout capital, des biens que la civilisation leur a repris.

Ce serait soutenir que la civilisation ou du moins le peuplement est un mal, et que, au-dessus d'un certain chiffre, plus les hommes sont nombreux, plus ils sont misérables. C'est la thèse de Malthus et, jusqu'à notre siècle, il semble qu'elle ait été vraie. L'étude des temps qui ont immédiatement précédé le nôtre en fournit la preuve. Toujours le développement de la population pose des problèmes redoutables, et il ne les résout pas toujours. Pour que notre siècle se soit tiré à sa gloire des difficultés qu'il a eues à surmonter de ce chef, difficultés contre lesquelles nos pères, accablés pendant trois cents ans — de 1525 à 1830 — sous le poids de leur nombre, ont vainement lutté, il a fallu des inventions, des découvertes, qui ont changé la face du monde. C'est à ces découvertes contemporaines que nous devons d'avoir pu augmenter la production des marchandises, plus encore que n'augmente le chiffre des hommes; tandis qu'auparavant c'était le contraire qui avait lieu. C'est à ce progrès récent de la science que nous devons par conséquent notre richesse et la faculté de créer, au profit des moins favorisés d'entre nous, des subventions artificielles qui remplacent les subventions naturelles d'époques à demi barbares.

Les forêts devaient être, au xiii^e siècle, dans une telle disproportion, avec la population d'une part, et de l'autre avec le reste du sol, qu'elles ressemblaient, entre les terres cultivées, aux surfaces couvertes par la mer entre les continents. Les arbres n'avaient guère plus de valeur sans doute que les flots de l'Océan. De ce sol commun, de cette étendue « vaine et vague », le seigneur se déclara plus ou moins propriétaire, parce qu'à ses yeux les choses qui étaient à tout le monde n'étaient à personne, et que les choses qui n'étaient à personne étaient à lui. Possession nominale du reste, là même où elle fut reconnue. Comme il n'en aurait tiré aucun profit, le maître se trouva heureux de laisser, pour quelques francs ou quelques centimes, user et abuser de son bien.

En matière de bois le droit d'usage des habitans fut donc général : usage pour pâtures, pour chauffage, pour charpente,

pour meubles et ustensiles de toute sorte, aussi bien dans les forêts royales que dans les domaines des seigneurs laïques ou clercs. Il en était du chêne dans la futaie, comme aujourd'hui du moellon qui sommeille dans les entrailles de la terre, et qui n'a de prix que par le travail d'extraction, de charroi, de façonnage, dont il est l'objet. Les habitans de Perpignan prennent en 1296 le bois dont ils ont besoin moyennant 20 centimes le stère — 80 centimes de notre monnaie ; — somme élevée et qui n'était payée qu'aux abords d'une ville, puisque cent ans plus tard, dans la même province, de vastes forêts sont concédées à des particuliers avec autorisation d'y mettre le feu, « pour tuer et mettre en fuite les bêtes sauvages. » Ce mode sommaire de défrichement est encore appliqué dans le Midi au début du xv^e siècle.

D'autres personnes, même sans être propriétaires, obtiennent le droit d'incendier ou de détruire certains bois de leur voisinage, pour détruire en même temps les sangliers et les ours qui les habitaient. Rien qui ressemble moins à nos idées étriquées, à nos économies sordides, sur cet article, que la magnifique prodigalité de nos pères en fait de bois. Aux portes de Paris, en 1346, le roi de France donne au duc de Bourgogne quatre hectares de la forêt de Crécy-en-Brie « pour la construction d'une nouvelle salle à son château » ; politesse bien naturelle, puisque l'année précédente ce duc, recevant dans ses États le roi Philippe de Valois, lui offrait une suite de festins dont la cuisine avait consommé 14 hectares de taillis. Quand on absorbe, pour débiter quelques solives ou faire rôtir quelques moutons, de telles surfaces forestières, c'est qu'elles ne sont pas bien précieuses. Dans le Gard, en 1271, la tuilerie de Campagnoles est louée moyennant une redevance de 6000 tuiles par an, valant 300 francs d'aujourd'hui, avec pouvoirs pour les preneurs de couper tout le bois que bon leur semble, et de faire paître partout leurs bestiaux. A Chéry-Chartreuve, dans l'Aisne, le seigneur concède même aux riverains (1231) une partie du sol boisé ; il en interdit seulement le défrichement, sans doute afin que le droit de chasse qu'il s'est réservé ne devienne pas illusoire. Dès le milieu du viii^e siècle, on trouve les populations de la Marche en possession des droits d'usage et de pacage les plus larges dans la forêt d'Aubusson. Une charte seigneuriale reconnaît ces droits en 1265, « sans qu'il soit permis aux habitans de disposer des bois ni pour trafic, ni pour don. » Le seigneur se réserve seulement « un certain lieu de la forêt » ; on le cantonne. Plus tard, en pareil cas, ce sont les usagers que l'on cantonnera. Les paysans, pour prix de cet usage, doivent seulement au suzerain une journée de charroi, « un voyage au bois. » Les choses marchaient ainsi depuis des centaines d'années quand, au xvi^e siècle,

le procureur fiseal du seigneur — ce fief appartenait alors à la dame de Beaujeu, fille de Louis XI — voulut troubler les vilains dans leur jouissance. De là, entre les officiers de la princesse et les usagers, un procès où ces derniers obtinrent d'ailleurs gain de cause.

Dix-sept paroisses de l'arrondissement d'Avallon louent en 1319 le droit d'usage dans la forêt d'Hervaux; elles pourront y couper « tous bois qui leur seront nécessaires » moyennant un cens annuel de 10 deniers par feu. Au xiv^e siècle ces 10 deniers valent 1 fr. 75, moins d'une journée de travail; au xviii^e siècle ils vaudront 8 centimes. Pour une poule et 5 deniers par tête et par an, les paroissiens de Parassy, en Berry, obtiennent la libre possession de la forêt qui les entoure. Ces « concessions », il faut le dire, ne sont en général que des « reconnaissances » de droits plus ou moins obscurs, plus ou moins anciens, qui s'affirment et se précisent. Les gens de Jumièges et de Braquetuit, en Normandie, soutiennent, dans un procès de 1579, que la forêt est commune entre eux et l'abbaye à qui nominalemeut elle semble appartenir; que, moyennant un sol par an et par famille, ils y ont droit de pâture, de chauffage et de *glondée* pour leurs pores.

Outre ces droits d'usage et de pâturage dans les bois seigneuriaux, les campagnards possèdent en propre une grande quantité de bois communaux; soit qu'ils en jouissent de temps immémorial, soit qu'ils leur aient été abandonnés par des traités en bonne forme. Le revenu des forêts demeure, en bien des localités, si minime au xvi^e siècle que ces « accords » ne sont pas bien onéreux au détenteur du fonds. En 1573, les herbes d'une forêt entière, celle de Fletz, en Limousin, ne sont affermées à nouveau que pour 10 sous et 2 poules (à peu près 7 francs par an). Le cens féodal des habitans de Chalonnnet, en Franche-Comté, pour droit d'usage dans les forêts royales, ne s'élève en 1584 qu'à 6 centimes par personne.

Le seigneur de La Rochefoucauld avait « accordé à toujours » au xiii^e siècle, aux riverains de la forêt de La Boixe, en Saintonge, dont il était propriétaire, le droit de pacage à raison de 2 deniers — soit intrinsèquement 18 centimes — par chaque bœuf ou vache avec son veau. Il crut évidemment faire un bon marché, et les riverains crurent en faire un mauvais, puisqu'ils prétendaient avoir ce droit pour rien. Ils n'acceptèrent l'arrangement que parce qu'ils ne purent faire autrement. « n'ayant, disaient-ils, d'autre justice à laquelle il leur fût loisible de recourir. » Au xv^e siècle les vassaux jouissent non seulement du pacage, mais aussi du chauffage dans la forêt: un procès leur est intenté à ce sujet par les seigneurs, qui le perdent. Les juges transforment seulement les 2 deniers de jadis en une redevance

de 36 litres de froment, à payer par chaque « laboureur à bœufs », *quel que fût le nombre de ses bestiaux*, et de 18 litres par chaque « laboureur à bras ».

En 1515, nouveau procès, puis en 1634, puis en 1740; chaque siècle voit renaître d'interminables litiges. La rente en nature avait été, dans l'intervalle, reconvertie en numéraire; mais comme la dépréciation du numéraire était continue et que le prix du bois suivait une progression constante, elle était devenue presque nulle. En même temps la population augmentait; par suite le droit d'usage devenait plus onéreux à celui qui le supportait. Au xvii^e siècle une douzaine de paroisses envoient leur bétail à La Boixe; chaque matin des caravanes de bœufs, de vaches, de porcs et de moutons se dirigent en longues files vers la forêt. Le seigneur trouvait toujours qu'on prenait trop de bois; les usagers n'en avaient jamais assez. Pour 6 fours banaux, dont le revenu était insignifiant, on employait annuellement 70 000 fagots, qui très probablement ne servaient pas tous à cuire du pain. En 1759 La Boixe ne rapportait au propriétaire que 5 400 francs par an, et sa contenance était de 1 330 hectares.

Certes elle avait été dans le principe beaucoup plus étendue. Les cultivateurs ne se contentaient pas de tondre le sol forestier à mesure qu'il se repeuplait; ils s'en emparaient tout doucement, d'âge en âge, et le défrichaient à leur profit personnel. Les « accrues », accroissemens, ou, pour mieux dire, les empiétemens des riverains étaient chose si prévue, si naturelle, que souvent dans des chartes on règle d'*avance* de quel seigneur ils relèveront. Rarement il arrive que le châtelain songe à placer des bornes, pour empêcher de nouvelles annexions du paysan. Les bornes d'ailleurs ne sont pas éternelles. S'il s'agit de biens d'église, les moines auxquels ils appartiennent, le receveur de l'abbaye, sont parens ou amis des paroissiens du voisinage. Ils ferment les yeux sur leurs main mises, timidement accomplies, sillon par sillon, ou font cause commune avec eux. Quand un supérieur plus attentif « blâmera » les « aveux », c'est-à-dire criera à la spoliation, il sera trop tard. Des procès nombreux nous révèlent que, depuis un temps infini, une lutte incessante se poursuit entre le château et la chaumière qui entame tous les jours la forêt, « laquelle, à chaque génération, perd plusieurs centaines d'arpens » (1482). L'homme d'épée accuse l'homme de bêche d'avoir transformé ici près de 1 500 hectares en terres labourables. Une fois défrichés, avec l'absence de cadastre, impossible de revendiquer les bois. Rongés par le bétail, hachés par la main de l'homme, les bords « abroustis » de la forêt étaient bientôt impuissans à se défendre contre la charrue, qui venait sournoisement

par derrière. Ce fut ainsi que l'usage et le pacage eurent raison de centaines de milliers d'hectares.

De-ci, de-là, il est bien opposé quelque digue à ces envahissemens, comme aux abus des usagers que l'on essaie de faire jouir en bons pères de famille. En certains cantons de l'Ile-de-France, les droits de pâture ne peuvent être exercés que dans les taillis âgés au moins de trente ans. On inflige à Gray, en Franche-Comté, une amende à deux hommes qui ont abattu un chêne « parce qu'ils le croyaient mort, tandis qu'il avait encore du vif. » Pour prévenir le gâchage, une transaction intervient à Allan, en Dauphiné, entre le seigneur et ses vassaux (1464), portant que nul ne pourra couper des poutres pour sa maison sans la permission du seigneur, *qui ne pourra la refuser*. Si, après avoir coupé ces poutres, il les laissait pourrir sur place, le vilain devrait en payer le prix à dire d'expert au profit de la commune.

Mais ce fut seulement au milieu du xvi^e siècle, avec l'accroissement de la population, que les intéressés commencèrent à se préoccuper sérieusement de la déperdition inutile des arbres. Dans telle paroisse où, cent vingt ans auparavant, on reconnaissait à tout le monde le droit de couper du bois pour son usage ou *pour le vendre*, un accord de 1551 déclare que « ni le seigneur ni les habitans ne pourront en couper que pour leur provision et ustensile. » La durée du pacage est bornée alors en quelques forêts: il commencera au 15 mars pour finir au 1^{er} octobre. A d'autres égards les déboisemens, opérés sans aucune règle, avaient leurs dangers; la population s'en apercevait. Le vice-légit d'Avignon défend, dans le Comtat-Venaissin (1595), « de dépeupler les bois et de faire aucun essart aux montagnes, attendu les grands dégâts que cela apporte au plat pays. »

Quelques gentilshommes, pour mettre fin à la communauté orageuse qui existait entre eux et les usagers, s'efforçaient de divorcer à l'amiable: le duc de La Trémoille offrait aux paysans de Benon de renoncer à leur droit sur la *totalité* de cette forêt, contre l'abandon en toute propriété d'une *partie* du sol (1599); mais tous les suzerains n'étaient pas aussi raisonnables. Puis, quand il s'agissait de traiter, de définir les droits réciproques, le campagnard sentait obscurément sourdre dans sa cervelle les prétentions inavouées des aïeux à la possession exclusive du bois, comme de la lande. La tradition confuse du communisme foncier, que pratiquent toutes les sociétés humaines dans leur enfance et dont tant de vestiges subsistaient encore, le rendait hostile au partage. « Nous avons des griefs au sujet des bois », disaient dans leur manifeste de 1525 les paysans révoltés de l'Alsace, qui pourtant, moyennant quelques pfennings par arpent, jouissaient de

très vastes superficies; « nos seigneuries ont usurpé les forêts pour elles seules. Notre opinion est que tous les bois, aux mains d'ecclésiastiques et de laïques qui ne les ont pas acquis par achat, doivent retourner à la communauté. »

Un autre reste de ce communisme rural dont nous parlons était le droit de vaine pâture. On constate dans l'Europe du moyen âge, comme dans tous les pays à demi barbares d'aujourd'hui, une grande différence entre la propriété du bétail, qui est entière, et la propriété du sol qui est restreinte et bornée. Le maître d'une prairie n'avait droit qu'à la récolte du foin; il n'était chez lui que pendant trois mois et demi par an, de mars à juin; les coutumes fixent soigneusement les dates: ici le 1^{er} mars, là le 8, ailleurs le 15. Sauf cette période, les prés appartiennent à tout le monde. Chacun peut y faire paître son bétail; c'est pour les paroissiens un bien public, comme la grande route pour les citoyens d'un même pays. Une prairie ne pouvait donc jamais être enclose, du moins complètement, puisque la généralité des habitans, pendant huit mois et demi par an, devaient y avoir accès. Là-dessus l'opinion est aussi susceptible que la jurisprudence est formelle. Pour soustraire égoïstement quelques hectares à la communauté, il faut qu'elle y consente par une transaction spéciale, comme on en voit une à Taulignan entre le suzerain et ses vassaux, qui déclare « en défense » toute l'année le pré du seigneur « lorsqu'il sera clos ». Trop de gens sont intéressés à maintenir intact ce patrimoine pour qu'aucune infraction puisse passer inaperçue. Quelques propriétaires de Bort (Limousin) ayant enclos des prés en 1564, la masse des paysans leur intenta un procès, « comme étant privés ainsi du droit de secondes herbes »; et ces propriétaires s'empresrent de déclarer, par acte notarié, « qu'ils n'entendent pas faire du *revivre* (ou regain) leur profit particulier », et qu'ils n'ont droit audit pré que depuis le 25 mars jusqu'à la récolte de la première herbe. Aux prairies s'ajoutent toutes espèces de pâtures, que l'on appelle « vaines, » — et qui effectivement le sont assez, il n'y pousse pas grand'chose, — les terres labourables après la moisson enlevée, les jachères, les friches, les landes et les marais.

Chacun peut seulement clôturer les alentours de sa maison, à la campagne comme à la ville, son jardin, son parc. En certaines provinces le laboureur a droit en plus à la retenue de 35 ares environ, à une « épargne » de prairie, voisine de son habitation. Sauf ces exceptions le sol, pendant la moitié ou même la totalité de l'année, s'il s'agit de terres au repos, reste banal. Le droit de vaine pâture n'est limité dans son exercice qu'en ce qui concerne le nombre des têtes de bétail que chacun peut ainsi envoyer

chercher leur vie à travers champs : 4 bœufs par charrue en Languedoc, 4 moutons par florin d'impôt en Provence. Quelquefois ce n'est qu'à proportion de son bien personnel que l'on a part au bien commun. La vaine pâture est alors un mutualisme limité aux seuls propriétaires. Il est rare pourtant que les pauvres, quoique sans terre, n'entretiennent pas gratis une vache et quelques brebis.

Tantôt ce droit de vaine pâture est restreint à la commune ; on applique la règle du chacun chez soi en Bourgogne, Auvergne, Bourbonnais. Tantôt il comporte, entre communes voisines, une réciprocité assez étendue ; c'est le cas en Orléanais ou en Champagne. Mais partout, jusqu'à un temps très proche de nous, a subsisté cette idée que, si la culture des céréales exigeait la propriété individuelle, la jouissance collective du sol s'imposait pour la nourriture du bétail. L'agriculture contemporaine a fait justice de ce préjugé si bizarre, mais si puissant jadis qu'il était interdit de remettre en culture « une terre qui avait été une fois en nature de pré » ; le seigneur du lieu n'ayant pas plus de privilège à cet égard que le dernier des habitans. En effet, avec le système en vigueur, un propriétaire qui mettait sa prairie en labour frustrait toute la paroisse. Le labourage même ne doit pas se renouveler tous les ans : une culture intensive ne laisserait pas à l'herbe le temps de pousser dans les guérets entre les moissons d'été et les semailles d'automne.

Nécessaire pour assurer un supplément de subsistances, par un meilleur usage des biens-fonds, la révolution qui s'est opérée à cet égard dans les temps modernes constitua un incontestable progrès. Mais on doit remarquer qu'avec la propriété flottante et relâchée du moyen âge le non-possédant était chez lui à peu près partout ; tandis que, resserré ensuite entre des domaines jalousement exploités, celui qui n'eut pas quelque lopin en propre ne fut plus chez lui à peu près nulle part.

V

Quelle a été l'influence des corporations sur le salaire des ouvriers de métier ? C'est là une question qui se pose naturellement dans cette étude et dont l'intérêt nous semble d'autant plus vif que beaucoup de gens paraissent las, à l'heure actuelle, de la liberté du travail, telle qu'elle existe depuis cent ans, et recommandent la restauration, sous des noms modernisés, des pratiques socialistes de nos pères. L'histoire des corporations anciennes est faite. M. Levasseur, dans le livre magistral qu'il a consacré aux *Classes ouvrières avant 1789*, a épuisé le sujet. Mais

si le fonctionnement de ces pesans rouages nous est révélé dans tous ses détails, les conséquences qu'ils ont pu avoir sur le prix de la main-d'œuvre ne nous sont pas connues encore.

Il les faut étudier sans parti pris pour se convaincre de l'inanité des efforts tentés en ces matières par les pouvoirs publics du moyen âge et des temps modernes. Nous avons vu la loi économique gouverner en souveraine le taux des gages du journalier, du domestique, de toutes ces paires de bras que les Anglais appellent *unskilled* — sans capacités ni connaissances spéciales. — Mais c'étaient là, dira-t-on, des espèces faciles à vivre, qui ne savaient point résister au courant des choses, qui ne formaient ni association, ni confrérie d'aucune sorte. Or il résulte des chiffres recueillis par nous que les corporations plus ou moins fermées, avec leur cortège de réglemens et les prérogatives dont elles s'étaient fait investir, *n'ont pas exercé d'influence sur le prix du travail*, ni aux temps féodaux, ni dans les derniers siècles. Les ouvriers de métier ont eu beau se grouper et se raidir dans leurs jurandes; ils ont subi les mêmes vicissitudes que les malléables hommes de peine, isolés, désarmés, devant les mouvemens de hausse et de baisse des salaires que causaient la rareté ou l'abondance des hommes.

Ni la puissance des rois, ni la coalition des intérêts savamment organisée en faveur des *beati possidentes*, ne sont parvenues à maîtriser la valeur de la main-d'œuvre. La proportion a été, à peu de chose près, la même autrefois qu'aujourd'hui : entre le salaire des journaliers ruraux et celui des ouvriers de métier; entre les salaires respectifs des divers métiers (maçons, charpentiers, couvreurs, etc.) et par suite entre le nombre de ceux qui s'y adonnaient. Enfin il n'y a aucune différence appréciable, dans la rétribution de chaque corps d'état, entre les villes où ces corps d'état étaient libres et celles où ils étaient monopolisés. Les corporations ne mériteraient donc, à ce point de vue, — et ce point de vue est le principal, — d'une hausse artificielle des salaires, ni les éloges, ni les colères dont elles ont été l'objet de la part de certaines personnes qui n'en parlent que par oui-dire, d'après des légendes non contrôlées. Doit-on attribuer cet insuccès aux ordonnances de *maximum*, que promulguait de temps en temps la puissance sociale, — monarques ou municipalités urbaines, — pour réduire la paye des « gens de métier » à de « justes limites », lorsqu'elle paraissait « exorbitante »? Nullement. L'ingérence de l'État et en général de toute autorité constituée, les efforts faits, par voie coercitive, pour diminuer les salaires quand ils s'élevaient naturellement, ont été aussi peu efficaces que ceux des salariés pour les maintenir quand, d'eux-mêmes, ils tombaient.

Peut-on croire cependant que les corporations, j'entends les corporations propriétaires exclusives, dans une certaine ville, d'une certaine branche d'activité manuelle, aient été une institution indifférente? Non pas. Ces corporations, inspirées par un communisme assez étroit, par le besoin d'une farouche égalité, arrivaient en effet à empêcher personne de s'enrichir. Le souci d'un niveau à faire passer et repasser sur chacun de leurs membres remplit les ateliers du moyen âge. Les commerçans d'alors semblaient condamnés à vivre à perpétuité. Malgré tout, les conditions humaines étant nécessairement instables, il se trouvait que les uns grandissaient, ne fût-ce qu'à force d'économie, et que les autres se ruinaient. Mais l'association, née d'une prévoyance et d'une jalousie mutuelles, avait pour but de faire marcher ses membres du même pas, de les faire flotter à la même hauteur, en interdisant par exemple aux « maîtres » d'occuper plus d'un ou deux compagnons, d'instruire plus d'un ou deux « apprentifs ». Ce système, qui s'opposait à la réduction des frais généraux, à la division du travail, qui paralysait les efforts d'innovation et d'amélioration et consacrait la routine, constituait dans son ensemble une entrave à la production; et toute entrave à la production est une entrave au bien-être de la masse, dont les travailleurs font partie.

A ce titre, les corporations furent plutôt nuisibles au peuple des ouvriers. Ces derniers y gagnèrent-ils, comme consommateurs, une qualité meilleure dans les marchandises fabriquées? La probité industrielle a-t-elle été plus grande dans les obscures échoppes de jadis que dans les gigantesques usines ou les magasins administratifs de nos jours? Personne ne serait assez naïf pour le croire. Ces « chefs-d'œuvre » qu'il fallut exécuter, dit-on, pour accéder à la maîtrise, les jeunes gens aisés, après avoir esquivé tous les réglemens d'apprentissage, les confectionnaient chez des patrons indulgens qui les laissaient aider ou les aidaient eux-mêmes, et, quelle que fût l'incapacité du candidat, le chef-d'œuvre dans ces conditions était toujours admis. Dès le xvi^e siècle les « gardes » et « jurés » de ces petites églises aristocratiques se recrutaient entre eux, et les membres de ce conseil de surveillance, inaccessible au vulgaire, pouvaient impunément, à l'abri des visites et des saisies, débiter de la camelote. En somme, l'ancienne organisation du travail, malgré son appareil très compliqué, aboutissait pour les salaires à peu près au même résultat que la complète liberté contemporaine. La société en général éprouva, aux derniers siècles surtout, par le fait de ces restrictions chicanières, un préjudice difficile à chiffrer, mais réel. Les artisans n'en ressentirent, *directement*, ni avantage, ni inconvénient.

Les ouvriers réunis en corporation, ai-je dit, n'étaient ni mieux ni plus mal rémunérés que ceux des professions libres. Rien de moins uniforme en effet que l'état de la France sous ce rapport ; à la campagne le travail demeura, jusqu'à la fin de la monarchie, aussi indépendant que de nos jours ; on voyait au xv^e siècle des femmes employées comme maçons. Beaucoup de villes, et non des moins importantes, furent à cet égard semblables aux simples villages : Saint-Malo n'avait aucun corps de métier « juré », c'est-à-dire exclusif. Lyon, qui en avait eu jusqu'alors, fut, par lettres patentes de 1606, affranchie à jamais des maîtrises. Le contraire arriva plus fréquemment ; l'on transforma aux xvi^e et xvii^e siècles, en corporations fermées, bien des métiers exercés au moyen âge sans aucune entrave. Le maire de Saintes érigea en 1600 la pharmacie en maîtrise ; le premier venu tenait auparavant, dans cette localité, boutique d'apothicaire. A Nîmes l'industrie était à peu près libre ; on n'y voyait que quatre ou cinq maîtrises au xvi^e siècle ; de 1550 à 1640 il y fut créé trois corporations nouvelles. Durant le même laps de temps il en est créé vingt-huit à Bourges ; ce qui prouve qu'il n'en devait pas exister beaucoup avant. A Paris même, chef-lieu de la réglementation, où elle était le plus minutieusement usitée, bon nombre des associations que l'on voit au xviii^e siècle avaient une origine récente. Il y eut ailleurs des confréries qui surgirent et disparurent dans la suite des temps, sans laisser de trace, après avoir passé tour à tour pour utiles et pour gênantes.

Si le régime corporatif avait eu les conséquences que l'on suppose, les ouvriers de métier eussent été autrefois beaucoup mieux payés que les journaliers ; et ils l'eussent été beaucoup mieux dans les villes où leur privilège les eût rendus maîtres des prix du travail que dans les localités où la concurrence était ouverte à tout le monde. Or rien de tout cela ne s'est produit. On évalue en 1896 le salaire du journalier non nourri à 2 fr. 50, celui du maçon à 3 fr. 40, celui du charpentier à 3 fr. 70, celui du couvreur à 3 fr. 50. Le maçon gagne donc un tiers plus que le journalier ; le journalier gagne les trois quarts du maçon. Eh bien ! cette proportion a été identique depuis six siècles. Malgré leurs variations respectives, qui élèvent tantôt l'un de ces salaires, tantôt l'autre, on peut les considérer comme demeurant en moyenne dans le rapport de 3 à 4.

Pour les maçons, du xiii^e au xvi^e siècle, une observation est nécessaire : le mot de « maître-maçon » n'a pas alors la même signification qu'aujourd'hui. Il s'applique souvent à un entrepreneur de maçonnerie, à moitié architecte. Il s'ensuit que sa rémunération ne peut servir de base aux salaires des simples compa-

gnons. Les maîtres sont des patrons, propriétaires d'un matériel dont la location est comprise dans leur salaire individuel. Il faut prendre garde aussi que parfois le terme « maçon » désigne un maître et parfois un compagnon, que le mot « aide-maçon » s'employait, ou pour un ouvrier véritable, ou pour un simple gâcheur de mortier, ou même pour le premier journalier venu, montant des moellons dans sa hotte. De tout cela résulte quelque confusion, parce que, dans ces essais de statistiques rétrospectives, on marche à tâtons, sans avoir pour guide aucune de ces vastes enquêtes, de ces innombrables tarifs, où les administrations modernes ont condensé les renseignements et établi des classifications multiples. On sait qu'à Paris, aujourd'hui, la journée de ceux qui collaborent à la maçonnerie d'un édifice varie de 5 francs, pour les garçons, à 12 fr. 50 pour les sculpteurs, en suivant une échelle ascendante depuis les « limousins » jusqu'aux « bardeurs » et aux « ravaleurs ». En province aussi et dans les campagnes, il y a des maçons à 5 francs et à 2 fr. 50, dont les derniers ne sont que simples manœuvres.

Aux XIII^e et XIV^e siècles on rencontre des tailleurs de pierre parisiens payés 6 fr. 10 par jour et des « serviteurs de maçons » payés 2 francs, voire des apprentis gagés à 1 fr. 20 par jour. Dans la première moitié du XV^e siècle, en pleine crise, il se produisit le même phénomène que pour le salaire des journaliers : on paie les bras plus cher parce qu'ils sont plus rares. Et ce phénomène se produit, pour les ouvriers de métier, avec plus d'intensité parce qu'il était moins aisé de parer à cette pénurie, et de confier à d'autres une besogne qui exigeait un certain savoir-faire. On vit ainsi, au milieu de la guerre de Cent ans, des maçons gagner jusqu'à 8 fr. 50 à Orléans, en 1429, au lendemain du siège que Jeanne d'Arc avait fait lever, jusqu'à 9 fr. 50 à Dieppe, jusqu'à 11 fr. 25 à Perpignan. Et, où l'on peut observer que seule la loi de l'offre et de la demande, et non les combinaisons factices des associations ouvrières, amène ces fluctuations, c'est quand on voit le maçon payé 6 francs à Rouen, ville corporative, et 7 fr. 60 à Alihermont, commune rurale de la Seine-Inférieure dont les métiers sont accessibles à tout venant. En ce temps-là le maçon ne gagnait que 4 fr. 60 en Angleterre. Ce furent aussi les prix des journées du « maître-des-œuvres de maçonnerie », dans les villes que je citais tout à l'heure, aussitôt que l'état normal eut reparu.

Le salaire moyen des ouvriers maçons, pour les différentes provinces et pour l'ensemble de l'année, avait été de 4 francs au XIII^e siècle; il s'abaisse à 3 fr. 45 de 1350 à 1300 et se maintient à ce chiffre pendant les vingt-cinq années suivantes. Puis, de

même que celui du travailleur des champs, ce taux s'élève à la fin du xiv^e siècle, sous l'influence de la dépopulation, à 4 fr. 16, et, dans la première moitié du xv^e siècle à 4 fr. 60; enfin, en 1451-1475, à 5 fr. 20. Quoi de plus naturel qu'une hausse de la rétribution des ouvriers du bâtiment à l'heure où la France commença à respirer et à rebâtir ses maisons en ruines? Quoi de plus probable ensuite qu'une multiplication du nombre de ces ouvriers, tentés par l'appât d'un gain exceptionnel et qu'une diminution de leur salaire provoquée par cette augmentation même de leur nombre? Toutes les fois que l'on pourra discerner les causes des révolutions survenues dans le traitement des ouvriers en général, ou d'une catégorie d'ouvriers en particulier, on les trouvera purement mécaniques, pour ainsi dire, dominées par la force des choses, non par les artifices des intéressés.

On ne saurait nier qu'il y eut parfois pléthore et parfois disette dans tel ou tel corps d'état d'une ville ou de l'autre; mais la faute n'en est pas imputable au régime des corporations, car les campagnes libres offraient souvent le spectacle d'une distribution aussi défectueuse, et aujourd'hui, sous l'empire d'une liberté absolue, cette accumulation d'un trop grand nombre d'hommes dans une même profession se rencontre encore : parmi nos 86 chefs-lieux de départemens, les uns possèdent, par 10 000 habitans, 7 boulangers, les autres en ont 15, d'autres 30 et jusqu'à 40. Et ces localités, si diversement partagées, ne sont distantes que de quelques lieues les unes des autres, et celles où le chiffre des boulangers est proportionnellement le plus haut ne sont pas celles où la consommation du pain, par tête, est la plus forte.

La paie moyenne de 5 fr. 20 par jour pour les maçons, en 1451-1475, comprend des salaires de 11 francs, pour un piqueur de pierre du Roussillon, et de 3 fr. 25 pour un compagnon de Limoges. Notons en passant que ce chiffre, le plus bas de l'époque, diffère peu de notre salaire contemporain, Paris excepté. La journée de ce Limousin était exactement la même que celle de son congénère saxon, à une date peu éloignée (1492). Le maçon anglais gagnait alors le même prix que le nôtre — 5 fr. 20 — d'après les recherches de M. Thorold Rogers; et les chiffres fournis pour l'empire germanique par le docteur Janssen nous apprennent que le maçon autrichien était payé 4 fr. 70.

Avec le xvi^e siècle commence la baisse des salaires, pour les maçons comme pour les manœuvres. La journée était descendue à 4 fr. 80 à l'avènement de Louis XII; elle se réduit à 4 francs sous François I^{er} et continue de s'avilir jusqu'à la mort de Charles IX, où elle n'était plus que de 2 fr. 85. Ainsi, quoique les corporations se fussent multipliées de 1500 à 1600, elles n'avaient

pas sauvé les artisans des « œuvres de maçonnerie » qui en faisaient partie, non plus que les ouvriers isolés de la campagne, des privations que leur imposait la baisse des salaires.

VI

Ce que nous venons de dire du maçon s'applique à l'ensemble des corps d'état du moyen âge. Si nous avons pris celui-là pour type, c'est que sa paie actuelle (3 fr. 40) s'écarte peu de la moyenne des salaires ouvriers en 1896, dont le taux, d'après les statistiques officielles, est de 3 fr. 53 dans la grande industrie — comprenant 3 millions de personnes — et de 3 fr. 20 dans la petite industrie — occupant 6 millions d'individus. — Cette profession nous a paru capable aussi de refléter plus fidèlement que beaucoup d'autres les variations séculaires que nous étudions, parce que la nature du travail ne s'y est guère modifiée. Quantité de besognes qui ont occupé les bras d'il y a cinq cents ans — ceux des écrivains, enlumineurs, potiers d'étain, tisserands, fileuses, etc. — n'existent plus ou sont en train de disparaître. Quantité d'autres ont tellement changé que l'on ne peut les comparer sincèrement aux anciennes; elles exigent plus ou moins de force, plus ou moins d'intelligence que jadis. Tout ce que nous appelons « grande industrie » (métaux, mines, textiles) rentre dans cette catégorie. Il y a trois cents ans, toute industrie ne pouvait, légalement et matériellement, être que petite; et parmi ces ouvrages qui composent notre « petite industrie » actuelle, il y a des métiers nouveaux — carrossiers, imprimeurs... — et des métiers transformés, bien qu'ils portent les mêmes noms : les vitriers contemporains n'ont vraiment rien de commun avec les verriers du ^{xiv}^e siècle, dont la plupart étaient peintres, ni les tapissiers de 1896 avec les haut-liciers de 1500.

Les chiffres que j'ai recueillis sur les divers corps d'état de l'alimentation ou des tissus, de l'ameublement, de la métallurgie ou du bâtiment, suffisent d'ailleurs pour établir que leur rétribution était naguère, vis-à-vis les uns des autres, dans le même rapport qu'aujourd'hui. La moyenne en France — Paris non compris — est actuellement pour les charpentiers de 3 fr. 70, pour les couvreurs de 3 fr. 65, pour les peintres en bâtiment de 3 fr. 40. Ces diverses payes se rapprochent donc fort de celle du maçon. Il en était de même au moyen âge. De 1200 à 1350, les charpentiers gagnent 3 fr. 35; les peintres et couvreurs 4 francs; dans la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle, les mêmes corps d'état reçoivent 3 fr. 50 et 3 fr. 80. De 1401 à 1450, les couvreurs, les peintres et les charpentiers touchent, à quelques centimes près,

une rémunération identique à celle des maçons, 4 fr. 60; en 1451-1500, où les maçons avaient 5 francs, les peintres ont 5 fr. 60, et les charpentiers 6 francs. De 1501 à 1575, les charpentiers ont 4 francs, les peintres ont, ainsi que les maçons, 3 fr. 60. Enfin, de 1576 à 1600, ces divers ouvriers descendent presque uniformément à 2 fr. 80.

Comme ces moyennes, bien qu'issues d'un grand nombre de prix, ne peuvent être regardées que comme des indications utiles et non comme des résultats mathématiques, qu'il en faut par suite retenir uniquement les grandes lignes, on en peut conclure qu'il n'y a pas eu, depuis quatre, cinq et six cents ans, de changement dans l'appréciation sociale des services d'un couvreur, d'un peintre, d'un charpentier et que, malgré toutes les combinaisons féodales, malgré le morcellement des souverainetés et l'absence de communication des territoires, les besoins locaux avaient, pour se satisfaire, dosé et réparti d'eux-mêmes, sur chaque kilomètre carré, le nombre voulu de maçons, de charpentiers, de peintres et de couvreurs. Non certes que cette parité, cette proportion, soit immuable partout et toujours; il se rencontre des charpentiers à 8 francs et des charpentiers à 2 fr. 50; il en est de même aujourd'hui, mais souvent les mieux rétribués travaillent dans des villages, les plus modestes dans des cités populeuses; c'est la capacité de l'individu, la difficulté de l'« œuvre de charpenterie » à entreprendre, qui déterminent la quotité du salaire et non le taux artificiel imposé par une corporation quelconque. Ainsi, en 1500, un charpentier de Romorantin est payé 5 fr. 16, le même prix qu'à Orléans, ce qui semble naturel vu la proximité des lieux; en 1530, le charpentier d'Orléans gagne 3 fr. 20, et à Romorantin, un *maître-charpentier* est payé 7 fr. 60.

Les oscillations que nous venons de suivre ont été supportées par tous les autres salaires ouvriers. Leur énumération serait insupportable si nous voulions les faire passer, les uns après les autres, sous les yeux du lecteur. Aussi bien pourra-t-on juger de la tendance qu'eurent ces rétributions multiples à se rapprocher du rapport qu'elles observent entre elles au *xix^e* siècle, tellement les lois mystérieuses qui règlent les prix sont fortes et durables. Il faut toutefois prendre garde de classer aveuglément les ouvriers du moyen âge d'après leur nom, parce que la signification de ces noms n'est pas toujours la même. Elle a changé en six siècles comme celle des noms de *facteur*, de *commis*, de *notaire*, de *domestique*, de *concierge*, de *sergent*, de *valet*, d'*écuyer*, de *physicien*, et comme le sens, l'acception de mille mots de notre langue et de toutes les langues. En Artois (1299) un « maître-peintre » est payé 6 fr. 40, un simple peintre 4 fr. 80, un *apprenti* 2 francs

et un manœuvre broyant les couleurs 1 fr. 60. Cet *apprenti* gagnant ici 25 pour 100 de plus qu'un manœuvre devait déjà posséder quelque habileté de main. Le terme d'*apprenti* lui aussi a varié. Il ne s'appliquait pas exclusivement à l'espiègle et joyeux gamin qui symbolise aujourd'hui le type. C'était souvent, si l'on songe à la longue durée des apprentissages, un ouvrier capable.

De même voit-on des charrons à 2 fr. 70 en Normandie, tandis que pendant la guerre de Guienne, sous saint Louis, un autre charron est payé 10 francs. Ce ne sont pas seulement les risques à courir, ni le caractère éminemment provisoire de ce salaire qui en expliquent l'élévation, c'est que ce charron du xiii^e siècle est plus qu'un ouvrier, plus qu'un contre maître, c'est un patron. Un patron d'aujourd'hui ne travaille guère personnellement à la journée. Quand il le fait et qu'il se contente *pour lui-même* d'un salaire moyen, c'est à la condition d'être accompagné d'un certain nombre de compagnons, de « garçons » ou d'apprentis, dont il compte le salaire à son client plus cher qu'il ne le paie lui-même. Cette majoration d'un quart ou d'un cinquième de la journée de ses ouvriers, constitue la rémunération de son expérience, de sa responsabilité, l'intérêt de ses avances, de ses outils. Au moyen âge, où il n'y a aucun gros entrepreneur, il y en a beaucoup de petits. Quand ces petits industriels, ces « maîtres », vont en journée chez un particulier, l'usage est qu'ils ne prélèvent rien sur le salaire de leur personnel. Ce que paie le bourgeois pour le manœuvre, pour l'apprenti, est vraiment ce que reçoivent ces derniers; mais le patron se fait payer *ouvertement* beaucoup plus cher.

Le boulanger, nourri, touche 1 fr. 30 à Poitiers, le pâtissier, défrayé de tout, reçoit 1 franc à Arras au xiv^e siècle; de même le boucher à Colmar. Ils avaient ainsi une paie un peu plus faible que le journalier nourri de la même époque à 1 fr. 26. Il en est de même en 1896, où le traitement des manœuvres nourris est de 1 fr. 50, tandis que la paie des bouchers et des boulangers n'est que de 1 fr. 31 et 1 fr. 35. Au xiv^e siècle, comme d'ailleurs au xix^e, les corps d'état de l'alimentation, dont les membres sont engagés à l'année, prennent rang parmi les moins lucratifs; boulangers et brasseurs, entretenus par leurs patrons, ne touchent pas en espèces plus de 1 fr. 80, au moment des plus forts salaires du xv^e siècle.

Nous ne pouvons classer parmi les ouvriers ordinaires le tailleur des robes royales, sous Charles V, à 8 fr. 40 par jour; c'est presque un fonctionnaire. Un couturier pour dames, un coupeur, pour mieux dire, employé par une princesse aux environs de Paris vers la même date, a 6 francs par jour; ce sont là des

privilegiés. Ils sont de beaucoup dépassés encore, au siècle suivant, par le tailleur ordinaire de monseigneur le duc de Bourgogne, le fastueux Philippe le Bon, dont la paie journalière est de 20 francs en 1424, tandis que le couturier d'un couvent de la Seine-Inférieure ne gagnait que 60 centimes. Entre les 20 francs de cet aristocrate du ciseau et les 60 centimes du modeste confectionneur des frocs de moines normands, il y a toute la distance qui sépare actuellement le coupeur anglais des maisons parisiennes du quartier de l'Opéra — à 10 000 francs par an d'appointemens — de la petite « cousette » de nos fermes de l'Ouest, nourrie et invitée « ès noces des filles », dont elle a fait le trousseau, mais payée seulement 50 centimes par jour. Le salaire normal du moyen âge nous est fourni par le tailleur à 3 francs par jour en Alsace, par le couturier de 2 fr. 80 à Dijon.

Parmi les ouvriers en métaux, le « premier maréchal du roi » et le fondeur de canons occupent au xiv^e siècle le haut de l'échelle : tous deux gagnent 8 francs par jour. Les forgerons et maréchaux les plus ordinaires avaient seulement 1 franc, s'ils étaient nourris et occupés à l'année. A la fin du xvi^e siècle le fondeur de Franche-Comté, un graveur de la monnaie à Bruxelles, nourris tous deux, ne touchaient que 1 fr. 40, tandis qu'au xv^e siècle le simple forgeron, non nourri, était payé 4 fr. 50.

Un enlumineur et son « compagnon » se faisaient à Tours, sous Louis XI, 24 francs par jour chacun ; c'étaient des artistes sans doute ; car d'autres enlumineurs, nourris, ne reçoivent que 3 fr. 10 à Cognac, sous Louis XII, et un « écrivain » copiste, obtient seulement 2 fr. 20, lorsque le journalier nourri avait 1 fr. 80. Parmi les plus favorisés nous remarquons l'« artilleur » (fabricant de poudre) gagnant 11 fr. 50 à Nevers (1505), l'armurier « pileur de poudre à canon » payé 7 francs, le « huchier », sculpteur de coffres, recevant à Amiens 8 fr. 40. Au nombre des salariés moyens on peut classer l'ouvrier en orgues qui touche 4 fr. 40, d'autres ouvriers *nourris* tels qu'un pelletier au service de l'Hôtel-Dieu à 2 fr. 70 par jour, un peintre payé 2 fr. 40 pour lessiver les chambres de l'Hôtel de Nesle à Paris, un plâtrier à 2 fr. 20 ; tandis qu'au nombre des moins estimés l'on peut classer les matelassiers à 2 fr. 90 par jour *sans nourriture*, le paveur à 1 fr. 80. Mais quelque variées que soient ces besognes, lorsque l'on compare les gages du xv^e siècle à ceux du xvi^e, on s'aperçoit que, d'une date à l'autre, le loyer des bras, comme celui de l'intelligence, a baissé de prix. Tandis qu'un simple plafonneur avait 4 fr. 50 sous Charles VII, un tapissier peintre-décorateur n'a que 3 fr. 90 sous Henri III.

Nous avons constaté plus haut que le salaire de l'artisan

avait été, de 1200 à 1600, à peu près dans la même proportion que de nos jours avec le salaire du journalier. Le premier gagne aujourd'hui 36 p. 100 de plus que le second; or la différence moyenne des quatre siècles qui viennent de passer sous nos yeux a été de 39 p. 100. Cette prime de 39 p. 100, qui rémunéra la capacité de l'ouvrier de métier, est loin, il est vrai, d'avoir été invariable de Philippe-Auguste à Henri IV. Mais à travers les oscillations qu'elle a subies, nous pouvons discerner encore la loi inflexible de l'offre et de la demande. Si par exemple l'écart, après s'être réduit jusqu'à 20 p. 100 en 1326-1350, époque de la hausse continue des salaires ruraux, provoquée par le développement de l'agriculture, s'élève à 57 p. 100 sous Charles VI, au profit des individus possédant une éducation professionnelle, n'est-ce pas, au milieu du désarroi universel, la difficulté du recrutement et de l'apprentissage, par suite la rareté des ouvriers instruits, qui les fait renchérir?

Comparerons-nous le salaire ouvrier du moyen âge au salaire actuel? La rémunération annuelle calculée sur 250 jours de travail seulement débute au xiv^e siècle à 782 francs et s'élève à 860, puis à 1 040 francs en 1376-1400. Au xv^e siècle elle oscille entre 1 100 et 1 240 francs. Elle était donc incontestablement supérieure à la paie de 1896 qui, pour un travail de 300 jours, n'atteint que 1 020 francs par an. On objectera que ces fixations du chiffre des jours de labeur contiennent quelque part d'arbitraire, parce que toutes les professions subissent un chômage plus ou moins prolongé; mais cette considération a peu d'importance dans une étude du genre de celle-ci. Si l'on adoptait le même nombre de jours, autrefois et aujourd'hui, l'avantage de l'ouvrier ancien serait seulement exprimé en argent au lieu de l'être en loisirs.

De 1 240 francs qu'il recevait en 1476-1500, — c'est-à-dire en espèces 20 pour 100 de plus qu'en 1896, avec 17 pour 100 de moins en efforts, — l'ouvrier tombe à 980 francs à la fin du règne de François I^{er}, puis à 750 francs à la fin du xvi^e siècle. Pour avoir moins perdu que le journalier, qui, de Louis XII à Henri IV, était passé de 900 francs à 490, l'ouvrier d'état n'en avait pas moins subi une baisse de 62 pour 100 dans ses recettes. Et sa condition ne devait pas se relever, dans les deux cents ans qui séparent le début du xvii^e siècle de la Révolution de 1789, au contraire!

L'ALGÉRIE EN 1896

I

Successivement phénicienne, carthaginoise et numide, romaine, vandale, puis arabe, la longue bande de terre africaine qui, sur 1 100 kilomètres, des frontières du Maroc à celles de la Tunisie, se déroule en face de l'Europe, est, depuis soixante-seize ans, possession française. Les siècles y ont laissé leur empreinte : plaines asséchées et collines déboisées, fleuves souterrains et mers de sable. Les hommes y ont laissé la leur : vestiges du passé, souvenirs du culte de Tanit, des dieux de la Grèce et de Rome, mosquées musulmanes et basiliques chrétiennes, traditions, coutumes et mœurs, races, langues et concepts philosophiques, depuis les cadres élastiques et souples de l'antique théogonie, jusqu'aux cadres rigides de l'islamisme fataliste.

Plus vaste que la France européenne, l'Algérie, la France africaine, occupe une superficie de 670 000 kilomètres carrés peuplés de 4 393 696 habitants. On sait ce que la France a fait de cette région, repaire de pirates il y a moins d'un siècle, aujourd'hui sa plus importante colonie ; on sait ce qu'il lui en a coûté et de sang et d'or pour y asseoir sa domination, y implanter sa civilisation. Actuellement, le mouvement commercial de l'Algérie atteint 500 millions de francs ; ses cultures s'étendent, le désert recule devant les oasis créées par la science de l'ingénieur, faisant jaillir du sol aride la nappe d'eau qui fertilise les sables ; mais pour étendre les cultures, pour forer les puits, pour créer les routes, pour défricher les plaines, il faut encore et surtout des hommes ; et de récentes constatations statistiques, en confir-

1500-1717

Les funestes charmes de l'Angleterre n'y furent, comme on a pu le voir, pour rien. Sans doute le Régent était très justement préoccupé de ne point donner ombrage à l'Angleterre et de ne point porter atteinte aux stipulations toutes récentes de la Haye, stipulations qui au reste avaient été communiquées au Tsar. Il avait même dans le projet d'alliance en délibération fait insérer cette clause « que le présent traité ne pourrait porter aucun préjudice au traité de la Haye ». Mais cette réserve toute naturelle avait été acceptée par la Russie et la Prusse qui réservaient également leur alliances extérieures.

Il n'est pas davantage exact que la France ait témoigné un fol mépris de la Russie. La négociation avait été au contraire poussée aussi loin que possible et n'avait échoué que sur une difficulté sérieuse. La vérité c'est que les temps n'étaient pas mûrs pour une alliance aussi étroite que l'aurait souhaitée Pierre le Grand. L'état de l'Europe était trop incertain, les communications entre les deux pays encore trop difficiles. Mais les efforts tentés avec beaucoup de bonne foi de part et d'autre ne furent pas perdus. La négociation fut reprise quelques mois après, non pas il est vrai à Paris, mais en Hollande, et le dernier projet de traité, hâtivement rédigé par le maréchal d'Huxelles, devint, le 19 août 1717, le traité d'Amsterdam, premier instrument diplomatique au bas duquel la France et la Russie aient apposé leur signature.

Le séjour de Pierre le Grand à Paris eut un résultat encore plus décisif. Si la France, pour reprendre l'expression de Saint-Simon, demeura charmée de lui, il demeura aussi charmé de la France. Il partit enchanté de la réception qui lui avait été faite, du respect et de la sympathie dont il s'était senti environné. A partir de ce jour, les deux pays cessèrent d'être étrangers l'un à l'autre. Non seulement des relations diplomatiques régulières furent établies par l'envoi de ministres *caractérisés*, comme on disait alors, mais les Russes commencèrent à venir en grand nombre à Paris; les Français apprirent le chemin de Saint-Pétersbourg; et de ce voyage justement célèbre datent, entre les deux peuples, ces sentimens d'instinctive amitié, qui, traversés parfois par les erreurs de la politique, méconnus par les rêves de l'ambition, n'en renaissent pas moins, toutes les fois que les circonstances deviennent favorables, avec l'indestructible vitalité des sympathies naturelles et des intérêts permanens.

HAUSSONVILLE.

sentiment. M. Louis Wiesener, dans un article de la *Revue des Études historiques* (année 1893), nous paraît seul avoir apprécié exactement les choses.

PAYSANS ET OUVRIERS

DEPUIS SEPT SIÈCLES

II ⁽¹⁾

LES SALAIRES AUX TEMPS MODERNES

Dépossédé au xvi^e siècle, par la crue de la population, du bien-être matériel dont il avait joui au moyen âge, le paysan français ne le recouvrera plus que de nos jours. De 1601 à 1790, il traversera de bonnes et de mauvaises périodes, il sera plus ou moins à son aise, puisque le salaire annuel du manœuvre, pour 250 journées de travail, évalué en *monnaie actuelle* d'après le prix de la vie, oscillera de 570 francs sous Henri IV à 410 francs sous Louis XVI, — il est aujourd'hui de 750 francs pour 300 journées de labeur, — mais il ne reverra plus ces rétributions de 870 et 900 francs par an qu'il avait eues sous Louis XI et Charles VIII, ni même ces 650 à 750 francs qu'il gagnait tout au long des xiv^e et xv^e siècles et qu'on lui allouait encore jusqu'à Henri II (1550). Le plus curieux est que, bien loin de profiter des progrès de l'agriculture, de la plus-value des terres, cette plus-value même et ce progrès semblent tourner à sa ruine, et qu'il est plus malheureux, à la fin de l'ancien régime, qu'il ne l'était durant la première moitié du règne de Louis XV ou au début de celui de Louis XIV.

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} octobre.

I

Une des conséquences de cette plus-value des terres, qui rend leur possession plus précieuse et leurs propriétaires plus exigeans, plus attentifs à en recueillir tous les produits, à en tirer tout le parti qu'elles comportent, c'est la difficulté sans cesse croissante, pour le manant non propriétaire, de conserver intacts, aux xvii^e et xviii^e siècles, les avantages que lui procurait jadis la jouissance des droits d'usage et de vaine pâture. Ces droits dont nous avons, dans le précédent article, fait connaître la nature et déterminé l'étendue, constituaient de vrais supplémens de gages. On ne doit évidemment pas en exagérer l'importance, surtout pour le simple journalier. Le temps que le « pauvre homme de labeur » ou le « labourer à bras » passe, dans la forêt commune, à abattre, fagoter, charroyer du bois pour son hiver, est à déduire des 250 jours ouvrables qui composent son salaire annuel. De même s'il conduit sa vache, ses brebis, aux pâturages banaux. Il n'en est pas moins vrai que, dans un cas comme dans l'autre, à ce rural qui vient au monde dénué de tous biens, ou à peu près, qui ne doit compter pour vivre que sur l'effort de ses bras, la société garantissait une participation à la propriété foncière, qu'elle lui donnait gratis l'herbe et le bois.

Certes, pour profiter de ces avantages, la famille champêtre devait dépenser une certaine somme de travail ; mais elle est ici dans le cas de tous les détenteurs d'un petit lopin qui le font valoir eux-mêmes ; au salaire de l'exploitant elle joint la rente du sol. « Cette province étant presque toute en bois, disent au roi en 1614 les États de Normandie, les meilleurs et les plus assurés revenus qu'aient les supplians sont les usages et droits de chauffage qu'ils ont dans lesdites forêts, ce qui les aide à nourrir leur famille... » Dans un procès au parlement de Paris (1628), où les défenseurs étaient un lot de campagnards riverains d'une forêt royale, qui avaient loué des bestiaux à cheptel et les nourrissaient au moyen du droit de pacage, l'avocat général Talon, concluant au nom du parquet en faveur de ces paysans contre l'administration forestière qui prétendait interdire cette pratique, s'écriait avec véhémence : « Cela va contre la liberté publique ! Il n'y a ordonnance ni règlement qui autorise cette rigueur ; au contraire ce serait priver le pauvre peuple de son vivre et le réduire à la mendicité ; d'autant que, chargés de tailles et impôts, ils n'ont d'autre substance que les pâtures, et il est raisonnable de leur donner moyen de subsister selon le lieu de leur demeure ! »

Parmi les personnes incriminées était un fonctionnaire, — un « officier » en langage du temps : — Talon faisait, à son égard, une distinction et proposait d'être plus rigoureux pour lui que pour les villageois : « Il ne faut mêler, dit-il, la cause des pauvres avec la sienne... » ; ce qui montre quelle part avait alors, dans l'interprétation du droit d'usage, l'idée de charité, d'assistance, qui, au moyen âge, n'y apparaissait nullement.

Désormais ce n'est plus, comme aux périodes antérieures, par des chartes de concession, par des transactions et des accords assez bénévoles en somme, quoique au xvi^e siècle les tiraillements eussent commencé, que ces droits d'usage et de pâture vont se révéler à nous ; c'est toujours et uniformément par des procès. Procès copieux, touffus et éternels. L'évêque de Dijon, qui plaide en 1640 contre ses vassaux de Saint-Seine, et qui qualifie leur cause de « méchante et déplorée », s'étonne qu'ils puissent trouver « un procureur assez processif pour occuper depuis trente ans contre un évêque. » Les habitans de Foiseul paient de temps immémorial quelques litres d'avoine et 2 sous par an et par feu, pour prendre du bois dans la forêt de ce nom. « Ils abusent, dit-on, étrangement de leur droit » : c'est du moins ce qu'on s'avise de leur reprocher, en 1665, car il est probable qu'auparavant ils en faisaient autant. On prétend qu'ils ont coupé en six ans un canton de bois suffisant pour quinze années. Un arrêt du parlement ordonna de leur livrer 252 hectares, qui devront leur suffire pour vingt-quatre ans. Ils ne s'en contentèrent pas, puisque le procès ne finit qu'au bout de cent quinze ans, et encore parce que « Sa Majesté leur fit défense de plaider davantage » (1778).

Les communautés déploient en effet une ténacité admirable pour le maintien de leurs prérogatives : les gens de Granselve assignent devant le parlement de Toulouse le cardinal de la Vallette, pour l'obliger à « remettre en haute futaie certains terroirs » qui lui appartiennent ; « avec faculté pour eux d'y faire paître leur bétail et y couper le bois nécessaire pour leur chauffage et leurs constructions. » Leur entêtement à conserver le *statu quo* ne témoigne pas toujours d'une grande intelligence de leurs intérêts ; il leur fait respecter jusqu'aux ronces et entretenir jusqu'aux bruyères. Les paroisses voisines de Chinon protestent contre le défrichement de 365 arpens de bois, que l'on veut convertir en pré (1625), alléguant « qu'elles n'auront plus d'épines pour chauffer leurs fours. » On finit par défricher malgré leur opposition. Pour se venger, elles couvrent de 500 à 600 têtes de bétail les prairies nouvelles avant que l'herbe ne soit coupée et enlevée. C'est le point de départ d'un nouveau procès. Là même où personne

ne les inquiète, où les bois leur appartiennent en toute propriété, les communes exploitent avec tant de profusion qu'elles se mettent elles-mêmes mal à l'aise. Un arrêt du parlement d'Aix prescrit aux paroisses qui n'ont pas assez de bois de « mettre en *défens* certaine portion de leur territoire », qui sera gardée par les *champiers*. — gardes champêtres, — nommés par les communes, et inspectée par les consuls.

Ces règles que la cour de Provence tentait ainsi, sous Louis XIII (1633), de faire observer aux usagers qui se pillaient eux-mêmes et réduisaient à presque rien, par l'abus, des droits énormes en apparence, ces règles protectrices du domaine forestier, Colbert allait, trente ans plus tard, les appliquer aux bois de l'État. Le ministre, dans un rapport détaillé, accusait au conseil royal telle communauté à laquelle les ducs de Bourgogne avaient, au XIII^e siècle, concédé des droits d'usage dans la forêt de Villiers-le-Duc, d'avoir vendu et affermé à des tiers leur prérogative et d'avoir dégradé la forêt au point de n'y laisser que des *recrus* ou bois de recépage. Il proposait la dépossession pure et simple des bénéficiaires.

Sous l'influence des réglemens nouveaux et surtout des idées nouvelles, la forêt publique ou privée cesse de plus en plus d'être cette bonne mère qu'un peuple de voisins, sous prétexte de *paisson*, de *glandée*, *ramage* ou affouage, gratte, rogne, taille et broute à l'envi les uns des autres : le tanneur y prenant des écorces, le boulanger des taillis, le potier du charbon. La forêt d'Orléans était grevée au XVII^e siècle de 133 concessions d'usage dont l'origine variait de l'an 1112 à l'an 1453, et dont beaucoup comprenaient en bloc trois ou quatre paroisses. Le procureur du duché avait pour lui seul 4000 bûches et 1000 fagots par an. Au XVIII^e siècle la lutte entre les usagers et le nu-propriétaire se poursuivit, tantôt ouverte, tantôt sourde, mais perpétuelle : partout on limite, on resserre, on écorne le droit des premiers. Le commandeur de Malte, auquel appartient la forêt de Villejesus (Charente), dénie aux habitans le droit de jouissance, injurie leur syndic et les menace de les tuer s'il les trouve dans ses bois.

En présence du prix croissant du combustible, les communes se demandent si elles n'auraient pas plus de profit à faire des coupes régulières : les jurades de Châteauneuf-du-Rhône défendent d'abattre des arbres (1716), « attendu qu'une vente a rapporté 820 livres à la communauté ». Les bois que le seigneur de Taulignan (Drôme) possédait indivis avec ses vassaux, dont il leur avait, par des clauses expresses d'une chartre de 1285, reconnu la libre jouissance, il demande en 1731 à ce qu'on en fasse le par-

tage. De là procès; après quatre siècles et demi de vie commune, le changement des conditions économiques provoque le divorce. Le litige est coûteux, les relations aigres, naturellement, comme entre gens qui s'envoient du papier timbré. En 1791, en 1793, des mémoires sont encore produits par les consuls contre les seigneurs; les juges ont changé, la France se renouvelle, le sang coule, ces obstinés plaident toujours. Il y avait soixante ans que le procès durait.

Autre exemple en Saintonge, qui nous initie à ces revendications contradictoires : les habitans de la châtellenie de Mortagne sont, par une transaction de 1314, en possession de droits étendus dans les bois de ce domaine. En 1761 le prince de Lambesc, seigneur de Mortagne, voulut procéder à un cantonnement. Les manans s'y opposèrent avec la dernière énergie, parce qu'avec l'accroissement de la population la part de chaque famille, dans le morceau de forêt qu'on leur eût concédé, eût diminué sans cesse; tandis qu'avec l'usage illimité c'était au domaine, c'est-à-dire au nu-propriétaire, qu'incombait le soin de fournir aux nouvelles consommations. Ils firent valoir que l'ordonnance des eaux et forêts de Colbert n'accordait au seigneur le droit de partage, — *de triage*, — que lorsque la concession du terrain était gratuite, sans aucune redevance, et lorsque *les deux tiers* suffisaient pour l'usage des paroisses, — preuve que ces deux tiers ne suffisaient pas toujours et que par conséquent le seigneur n'avait pas même un tiers. De plus « si les habitans paient quelque reconnaissance en argent, corvées ou autre, la concession, disait l'ordonnance, passera pour onéreuse et empêchera toute distraction au profit des seigneurs. » Ce furent ces clauses qui maintinrent beaucoup d'usages jusqu'à la Révolution. Or les vilains de Mortagne payaient 2 sous par an. Cependant le seigneur, après des « procédures très considérables » de ses gens d'affaires, « toujours enclins, disaient les vassaux, à persécuter le tenancier », faisait valoir que les usagers « commettaient des dégradations énormes, que leurs bestiaux ont rongé les taillis, transformés en broussailles; que, par suite de leurs délits, les arbres sont devenus rares, partant chers, qu'enfin lui-même, quoique propriétaire, ne pouvait retirer aucun profit de ses forêts. »

A quoi les habitans ripostaient « qu'ils avaient toujours exercé librement leurs droits d'usage et pacage, qu'ils connaissaient parfaitement que l'intention de Monseigneur le Prince était d'accroître le revenu de sa terre, que, secondant cette intention, ils demandaient qu'on fit entre eux le partage » de ce territoire et offraient de payer 45 centimes par hectare de rente seigneur-

riale pour cette surface qu'ils défricheront. « Bien entendu ils n'entendaient nullement contester les droits de justice, chasse et féodalité à mondit seigneur le prince : au contraire s'y soumettre expressément. » Ces paysans laissent l'honneur et gardent l'argent : « justice » et « féodalité » ne sont que des mots à la fin du xviii^e siècle ; pour la « chasse », il n'y aura guère de cerfs ou de chevreuils dans des champs de blé. Ce sont là fictions pures. Quant au revenu pécuniaire, ce bois de 1400 hectares, à 45 centimes chaque, eût produit au suzerain 630 francs, c'est-à-dire une recette assez dérisoire.

Des difficultés analogues surgissent partout à la fin de l'ancien régime, et partout elles se terminent au profit général de l'agriculture et au préjudice particulier des usagers. Dans le cahier des doléances de Bretagne, pour les États généraux de 1789, les habitans de cinq ou six paroisses, voisines de la forêt de Séquigny, réclament leurs droits « d'une antiquité immémoriale, confirmés par beaucoup de rois et par un arrêt du Parlement en 1318! » *Depuis vingt ans*, « ces malheureux ne peuvent plus avoir que le quart des bestiaux dont ils ont besoin, parce que les seigneurs puissans qui possèdent la forêt les intimident par des vexations et des procédés violens. »

Partout les tribunaux, guidés par l'intérêt de la sylviculture et sachant les cultivateurs peu soucieux de la conservation du fonds boisé, ont désormais une tendance manifeste à favoriser le propriétaire de ce fonds. Naguère, dit un curé normand en 1774, « mes pauvres avaient la faculté de faire un fagot de bois mort dans la forêt ; mais elle leur est totalement ôtée. » Dans le xviii^e siècle finissant, les hommes sont volontiers « philanthropes » ; cependant les lois et les combinaisons sociales sont à coup sûr moins avantageuses au prolétaire que dans le moyen âge.

II

La même transformation tend à se produire dans la vaine pâture. C'est la multiplication des bouches à nourrir qui le veut.

On mangera peut-être moins de viande, mais ne faut-il pas avoir du pain ? Sous cette influence disparaissent les entraves apportées, par le communisme d'autrefois, à la propriété individuelle et ces mille pratiques socialistes par lesquelles, sans presque posséder de terre, les gens des champs pouvaient vivre de la terre, comme des seigneurs fonciers. Dans son *Théâtre d'agriculture*, à l'aurore du xvii^e siècle (1600), Olivier de Serres faisait remarquer « qu'avec peu de dépense le bétail s'entretient, eu égard

à celle qu'il convient faire pour les blés et les vins ». Ce « peu de dépense » s'explique par le système d'autrefois, donnant à chacun l'illusion de croire qu'il nourrissait ses animaux pour rien, mais coûtant en réalité au corps social, par le gaspillage de terre qu'il occasionnait, beaucoup plus que les prairies particulières. Sous Henri IV, la « banalité » des pâturages demeure un dogme agricole, auquel nul n'oserait toucher, pas même le souverain, sans provoquer d'amères récriminations. L'État ayant concédé, en 1613, à la comtesse de Soissons, les palus et marais des bailliages de Caen et Cotentin, la population, gravement lésée dans ce qu'elle estimait être *son droit*, formule nettement, dans ses réclamations réitérées, la théorie de ce droit telle qu'elle le conçoit : « Il est contre toute raison, Sire, voire contre le *droit des gens* de dépouiller un million de pauvres familles de telles possessions...; la nature même a fait et créé palus et marais pour servir en commun aux habitans du pays. »

Vis-à-vis des particuliers qui seraient tentés de restreindre l'étendue des pâturages, ce n'est plus par voie de pétition, mais bien à force de sentences judiciaires que les paysans savent se protéger. Un arrêt du parlement de Toulouse maintient « les manans de Villeneuve-les-Maguelonne au droit de faire paître leur bétail dans toute la juridiction. » Défense à l'évêque de Montpellier, seigneur du lieu, d'inféoder les terrains dont il s'agit, lors même qu'ils pourraient être mis en culture. Ailleurs, les défrichemens sont-ils déjà opérés, le tribunal décide « qu'il sera vérifié par experts si, en dehors des landes nouvellement converties en prairies, les landes conservées suffisent à la dépaissance des bestiaux ». Les taxes énormes qu'elles avaient dû payer pendant la guerre de Trente ans avaient forcé beaucoup de paroisses à vendre leurs droits d'usage. Un édit postérieur les autorisa à rentrer, par une sorte d'expropriation, dans tous ceux qu'elles avaient aliénés depuis 1620; un très petit nombre usa de cette faculté.

Le passage de l'ancien mode d'exploitation à un mode nouveau, qui devait être si fructueux dans l'avenir, amena une crise et eut tout d'abord, pour quelques pays, des conséquences désastreuses. En Provence, sous le ministère de Richelieu, on voyait une masse de paroisses vides, parce que la privation des usages avait forcé les cultivateurs à « déguerpir ». Ce n'est pas que les territoires banaux aient partout disparu; l'intendant Basville, en 1698, cite une prairie communale qui avait cinq lieues de long sur une demi-lieue de large. Dans des pâtures semblables vaguaient des régimens de bêtes, non sans contestation fréquente entre leurs

maitres respectifs, entre les paroisses dont elles dépendaient. Avec les prairies artificielles commence, au xviii^e siècle, la lutte de la vaine pâture contre le pré particulier. Le propriétaire de pièces ensemencées en sainfoin doit obtenir arrêt pour chasser les bestiaux que ses voisins envoient journellement chez lui. Dès 1750, les réglemens de police rurale comprennent les luzernes et autres herbes fourragères parmi les terroirs qui sont toute l'année en « défens ».

Quoiqu'il reste, jusqu'à la fin de l'ancien régime, bien des paroisses où le *droit de parcours* subsiste dans son intégrité, où le sol est « en coutume générale », de jour en jour, dans l'ensemble du royaume, le domaine de la pâture vaine et vague se rétrécit. Un tribunal interdit, sous Louis XVI, à tous particuliers de posséder des bestiaux « sans avoir au préalable justifié qu'ils possèdent des pâtures suffisantes ». C'était proprement le contraire de l'ordre de choses préexistant. Peu à peu, par des ordonnances multipliées, malgré les communautés qui se rebiffent, les possesseurs de prés obtinrent de s'en réserver le regain, de ne plus les livrer au public qu'au moment où il n'y avait plus rien à tondre. Des arrêts du Conseil d'État accordèrent des privilèges au défrichement, à la mise en rapport des landes. Un édit de 1769, abolissant le droit de parcours en Roussillon et permettant d'enclore « les terres, champs et héritages », résume bien, dans son exposé des motifs, les idées toutes nouvelles des pouvoirs publics, soutenus ici, encouragés par l'opinion : « Le parcours, dit-il, qui à l'origine ne pouvait avoir lieu que dans les terres incultes ou dans les communaux, a été étendu par succession de temps à toutes les propriétés particulières. » — C'était, comme on vient de le voir, absolument faux; loin de s'accroître, il avait diminué. — « De sorte que les héritages, qu'il n'est pas permis de clore, sont pour ainsi dire au premier occupant; parce que les troupeaux, même ceux des simples tenanciers, jouissent de la faculté d'y entrer indistinctement. »

La vaine pâture ne disparut pas aisément, ni en France, ni dans le reste de l'Europe. Ce n'est que, depuis quelques années, par la loi du 9 juin 1889, que le droit de parcours, tel que l'entendaient nos pères, a été définitivement aboli; il n'en subsiste plus que des vestiges. Il y a cent ans, quoique la révolution agraire fût nettement dessinée, le monde officiel n'était pas sans en appréhender l'issue : « Les défrichemens des pâtures ont enlevé beaucoup de subsistances aux animaux, dit un mémoire de 1788, le gouvernement trouverait aujourd'hui utile de les restreindre. »

Il est certain que la viande avait sensiblement renchéri dans la seconde moitié du xviii^e siècle; seulement il est douteux que ce fût à cause de la diminution du nombre des bestiaux. Ce pouvait être aussi bien à cause de l'augmentation du nombre des hommes. En tout cas les bœufs et les moutons livrés à l'alimentation sous Louis XVI étaient beaucoup plus gras que ceux du temps de Louis XIV ou de Henri IV, tandis qu'entre le poids des moutons ou des bœufs du xviii^e siècle et celui des mêmes bêtes au moyen âge, il n'y a pas grande différence. La preuve de cette assertion nous est fournie par le rapport entre le *poids vif* de l'animal, aux diverses périodes qui font l'objet de cette étude, et le prix du kilogramme de *viande au détail*. Ceux à qui le défrichement des pâtures « avait enlevé beaucoup de subsistances » n'étaient pas, comme le pense le rédacteur du mémoire de 1788, les animaux de ferme, mais bien la masse des demi-prolétaires ruraux.

III

En même temps que disparaissaient les subventions sociales, qui jusqu'alors avaient formé un appoint des petits budgets de la campagne, le salaire, qui en faisait le fonds principal, montrait, dans les derniers vingt-cinq ans de la monarchie, une tendance marquée à décroître, — le salaire *réel* s'entend, — puisque les dépenses de l'ouvrier augmentaient tandis que ses recettes demeuraient stationnaires.

Sous Henri IV et au début du règne de Louis XIII, la paye quotidienne du journalier français avait été supérieure à celle de la fin du xvi^e siècle : 2 fr. 28 en 1601-1625 au lieu de 1 fr. 95 en 1576-1600. En Angleterre elle avait été en moyenne de 2 fr. 40 de 1583 à 1622. La condition du salarié empira sous Richelieu et Mazarin : de 2 fr. 28 la journée baissa à 1 fr. 85 (1). Dans les 25 années suivantes (1654-1675) elle tomba à 1 fr. 60; soit, pour 250 jours de travail 400 francs par an, tandis que le même labeur représentait, en 1610, 570 francs. Pendant le dernier quart du xviii^e siècle le manœuvre fut un peu plus à son aise, par suite de l'abaissement des prix du grain; le contraire arriva aux propriétaires fonciers; la baisse des terres à cette époque ayant été la conséquence de la baisse des denrées. De 3 fr. 60 par jour sous Charles VIII

(1) Ces chiffres, ainsi que tous ceux qui vont suivre, sont traduits en monnaie actuelle en tenant compte de la valeur intrinsèque de la monnaie ancienne et du pouvoir relatif de l'argent, d'après le prix de la vie : ainsi, en 1610, 6 sous 6 deniers valent 76 centimes et 76 centimes de 1610 correspondent, multipliés par 3, à 2 fr. 28 centimes.

le salaire du journalier était ainsi descendu, dans les années prospères pourtant, du ministère de Colbert, à 1 fr. 60. Cette remarque suffit à mesurer la chute du paysan, depuis le développement de la population à la fin du xv^e siècle.

Boisguillebert estimait en 1700 la journée du travailleur rural à 1 fr. 28; Vauban la portait à 2 fr. 17. Effectivement ces deux chiffres se rencontrent; il s'en rencontre même de plus bas, — un journalier de Mende n'a que 88 centimes, — et de plus hauts — un cribleur de grains à Soissons reçoit 3 fr. 20. Si nous l'avons évaluée à 1 fr. 85, sous le ministère de Louvois, d'après un grand nombre de prix provenant de diverses provinces et payés en diverses saisons, c'est en nous efforçant de formuler le *salaire moyen de l'année*. C'est ainsi que les salaires élevés des moissons, des vendanges, des labours, qui abondent dans les comptes de ménage d'autrefois, n'enflaient pas la poche du paysan dans une forte mesure, parce qu'ils n'étaient payés que durant quelques semaines. On ne doit pas leur attribuer, dans les moyennes, plus d'importance qu'ils n'en ont eu dans la réalité de la vie.

La journée remonta de quelques centimes sous la régence du duc d'Orléans, et haussa encore durant le ministère de Fleury jusqu'à 2 fr. 04. Quoique les traces des années de misère de la fin de Louis XIV fussent à peu près effacées, la population demeurait sans changement; même elle avait une tendance à la baisse et pourtant l'agriculture était en reprise; le blé était donc à meilleur marché qu'il n'avait été précédemment. Dans la période 1751-1775 le chiffre des habitans s'accroît, le journalier n'est plus payé que 1 fr. 75; il le sera moins encore sous le règne de Louis XVI : 1 fr. 64. Il n'y a pas, dans toute notre histoire, un moment où les terres aient été mieux cultivées, où elles aient valu davantage et il n'y en a guère où la condition du campagnard ait été pire. Il est juste d'ajouter qu'il n'y a pas non plus une seule époque où la population ait été aussi dense qu'au moment de la Révolution.

Dans ses *Recherches sur les finances* Forbonnais appréciait vers 1750 la journée du manœuvre à 86 centimes; c'est à ce chiffre aussi que nos moyennes fixent le salaire du journalier *nourri* pour la fin du règne de Louis XV. Il ne l'atteint pas partout; dans l'Indre, dans les Deux-Sèvres il n'obtient que 51 et 63 centimes. De 1776 à 1790, où le journalier nourri reçut en général 90 centimes, ce prix, rarement dépassé en été, n'était presque jamais atteint en hiver. Sans nourriture il gagnait, comme on vient de dire, 1 fr. 64; si le moissonneur de Lorraine atteint 2 fr. 32 et le vendangeur de Nîmes 2 fr. 70, le manœuvre de Bourgogne n'a que 1 fr. 08 et celui de Berry que 94 centimes par jour. Ces prix,

inférieurs à ceux de l'Angleterre, étaient supérieurs à ceux de l'Italie du Nord où la terre avait cependant beaucoup de valeur : l'ouvrier rural n'avait que 4 fr. 22 à Turin, pendant la belle saison ; il se louait à Milan pour 0 fr. 70 en hiver.

Un général français écrivait de Pignerol à Richelieu : « On nous débauche les paysans que nous levons pour les faire travailler à la campagne, si dépeuplée qu'on donne à un journalier un tiers plus qu'il n'en coûte au régiment. » Il arriva en effet plus d'une fois, au xvii^e siècle comme au moyen âge, que la diminution du nombre des bras fut profitable aux individus valides qui restaient. Triste profit né de malheurs excessifs. Au xviii^e siècle la paix et l'extension de la population amenèrent un autre genre de maladie : celui des pays qui ont plus de monde qu'ils n'en peuvent occuper, celui de l'Irlande actuelle. Il y a cent ans, les trois quarts des habitans des Hautes-Alpes s'expatriaient pendant six à sept mois d'hiver pour gagner leur vie ailleurs ou mendier. Les gens de Limousin et d'Auvergne allaient, dit l'intendant, servir de manœuvres en Espagne afin d'avoir de quoi faire subsister leur famille. En pays vignoble, chaque année, « les vigneronns sont en partie réduits à l'aumône durant la saison morte. »

Si l'on parcourt les enquêtes faites par l'autorité civile ou ecclésiastique, les rapports des intendans de provinces sous Louis XVI, les cahiers de doléances des paroisses en 1789, les renseignemens sont lamentables, la misère de la France semble inouïe. Pour peu que l'on soit familier avec les documens de l'ancien régime, en ce genre, on sait qu'ils sont fort pessimistes. Ceux à qui le gouvernement demandait des statistiques, craignaient toujours qu'il ne s'agit d'une imposition nouvelle à établir, et, dans le doute, ils jugeaient prudent de pousser au noir et de crier famine par avance, pour réclamer après plus efficacement. Il ne faut donc pas prendre trop au pied de la lettre les appréciations qui ont été publiées par divers auteurs. Seulement il est évident que le travail est, à la fin du xviii^e siècle, plus offert que demandé ; et cela est évident par le bas prix de la journée du manœuvre.

Cet état de choses subsista durant la Révolution ; nous pourrions même observer, si le xix^e siècle ne sortait du cadre de cet article, que, sous la restauration et au commencement du règne de Louis-Philippe, les salaires, *eu égard au prix de la vie*, n'étaient pas sensiblement plus avantageux qu'en 1789. L'augmentation est récente et date du développement de l'industrie. En 1838, dans l'Indre, on ne payait les hommes que 85 centimes en hiver, 4 franc en été et 4 fr. 25 pendant la moisson. De 1820 à 1830 les journaliers gagnaient 75 centimes en hiver, 4 fr. 50 en été ; et

jusqu'à 1860 les manœuvres nourris, en Bretagne, ne touchaient qu'un salaire de 60 centimes.

De semblables chiffres se retrouvent facilement aujourd'hui sur la surface du globe; je ne dis pas dans des contrées à demi barbares, — les ouvriers indépendans qui travaillaient il y a une dizaine d'années à la construction du chemin de fer de la Caspienne à Samarkand gagnaient 25 centimes par jour; — mais, en Égypte, où la terre se loue, impôt déduit, une vingtaine de francs l'hectare, où l'hectolitre de blé vaut 12 francs, les terrassiers sont payés seulement 70 centimes par jour. Le rapport de ces trois prix est à peu près le même que celui qui existait en France au moment de la Révolution : l'hectare étant affermé 52 francs, l'hectolitre de blé valant 29 francs, et la journée étant payée 1 fr. 64, le tout en monnaie de nos jours.

Un second élément sert à apprécier le prix de la main-d'œuvre dans son expression la plus simple : les gages du domestique. Payé à l'année, sur des bases différentes de celles du journalier, le travail du domestique de ferme fournit un point de comparaison et par conséquent de contrôle pour les chiffres qui précèdent. Ces gages furent en moyenne de 189 francs sous Henri IV, de 172 fr. sous Louis XIII, de 160 francs sous Louis XIV; ils oscillent entre 254 francs, prix payés à un charretier de Sens, jusqu'à 70 francs, gages ordinaires des valets de labour en Berry. Mêmes disparates au XVIII^e siècle entre un charretier, au service de l'archevêque de Rouen, gagé 285 francs sous Louis XV, et un domestique de Saint-Amand, dans le Cher, à 33 francs par an. L'habillement, lorsqu'il est fourni en nature, est estimé 18 francs. En moyenne les gages furent de 175 francs sous Louis XV, de 160 francs sous Louis XVI.

Quant aux domestiques attachés, dans les villes ou les campagnes, au service personnel d'un maître, leurs gages demeurent, aux XVII^e et XVIII^e siècles, de même qu'ils l'avaient été au moyen âge, inférieurs à ceux des serviteurs employés à l'exploitation rurale. Le fait mérite d'autant plus d'être noté qu'il est précisément le contraire de celui d'aujourd'hui. En 1896 on évalue le salaire du domestique de ferme à 350 francs, celui du domestique d'intérieur, — hors Paris, — à 370 francs. Sous Henri IV le traitement de ces deux catégories est identique, sous Louis XIV les ruraux gagnent 160 francs, les citadins 140 francs; la proportion reste constamment favorable aux premiers jusqu'à 1790, 150 fr. contre 117 francs sous la Régence; 173 francs contre 138 francs au milieu du règne de Louis XV.

Je laisse de côté, il est vrai, parmi les gages de cette nature,

les privilégiés qui, dans les grandes maisons, sont chargés de besognes spécialisées : si le chef de cuisine d'un évêque a 600 fr. celui de l'hôpital Saint-André à Bordeaux n'a que 186 francs ; si le cocher d'un financier notable a 540 francs, un postillon, au service d'un maître de poste, n'a que 57 francs de fixe ; sans doute y joint-il quelques pourboires. Enfin si le suisse d'un grand seigneur a 300 francs, le portier d'un couvent de Nîmes n'en a que 75. Il convient, pour les mêmes motifs, d'écarter les gardes forestiers, dont la rémunération en argent se complète de divers avantages en nature : il est des gardes-chasse depuis 360 francs jusqu'à 175 francs, même aux environs de Paris.

Ce sont les domestiques de la bourgeoisie urbaine, commerçans, fonctionnaires et gens de justice, ceux des hobereaux vivant sur leurs petits fiefs, de la foule enfin des particuliers qui se font servir par autrui, qu'il nous faut envisager. Que les « grands laquais du corps » chez la reine aient 1 350 francs par an, que le valet de chambre d'un seigneur en ait 1250, ou même qu'un laquais de bonne maison atteigne 900 francs au moment de la Révolution, — le valet de pied gagnait 640 francs en Italie, — le valet *moyen* le plus favorisé gagne 375 francs, comme celui du poète Malherbe ; les moins heureux, chez un magistrat de Saintes, chez un gantier de Limoges, chez un curé de Normandie ou de Champagne, touchent une centaine de francs, et ceux-là sont les plus nombreux. A la Tour-d'Aigues, en Provence, A. Young payait son valet 270 francs ; était-ce en qualité d'étranger ? Le fait est que la municipalité de Draguignan, en 1790, n'évaluait leurs gages qu'à 180 francs.

Pour coûter moins cher, ces domestiques d'autrefois, sur le compte desquels on nous a servi plus d'une légende, n'étaient ni meilleurs ni pires que ceux de nos jours. Dans les villes, dit un de nos contemporains, prôneur acharné du *bon vieux temps*, « la séparation entre maîtres et domestiques s'est accentuée surtout à partir de 1789, depuis que les lois ont proclamé l'égalité de tous les citoyens ! » Cette opinion, historiquement, est peu fondée. S'il y a séparation, c'est au profit du domestique dont la dignité a grandi. Son maître ne le tutoie plus, ce dont il est présumable que le serviteur se console ; en tout cas, il ne le bat plus. Il n'est pas de rentier actuel qui se permettrait de rosser ses gens, comme il arrivait à des personnages, d'ailleurs débonnaires, sans que la chose tirât à conséquence. Le roi Louis XIV, homme de si bonne compagnie, ne se gêna pas pour casser sa canne, dans un moment d'impatience, sur le dos d'un « valet du serdeau » qu'il aperçut volant une pêche.

Il est au *xix^e* siècle des domestiques excellens, fidèles et même héroïques, puisqu'on en récompense tous les ans qui servent, pour l'amour de Dieu, des maîtres tombés dans le malheur. Aux admirateurs systématiques du passé, je recommande la lecture des plaintes adressées en 1579 par les bourgeois d'Alsace à leur gracieux seigneur : « De nos jours, disent-ils, les domestiques poussent si loin leur esprit d'indépendance et d'insolence, qu'ils refusent d'obéir non seulement à leurs maîtres, mais à l'autorité publique. » Et ce sont d'aigres jérémiades sur leurs prétentions intolérables pour les gages, sur la paresse, les débauches des valets et des servantes auxquelles on ne peut mettre un frein.

Le *Ménagier de Paris*, au *xiv^e* siècle, se plaint amèrement des serviteurs et de l'impossibilité où l'on est, sous Charles V, d'en trouver de bons. Et au début du *xvii^e* siècle, Olivier de Serres déplore l'arrogance des domestiques des champs, « habitués en tous vices et désordres. J'estime, dit-il, que le plus fâcheux de la rustication est de se faire bien servir, sans laquelle difficulté la culture serait la plus plaisante chose du monde, si on pouvait recouvrer des gens propres et affectionnés comme il appartient. » Aux domestiques de haute volée, il y avait encore plus à redire que pour les rustauds valets de la ferme. La « livrée » des villes, celle de Paris notamment, était une des pires espèces du monde ; la troupe des filous et des coupeurs de bourse se recrutait journellement, — les rapports de police sont unanimes à le constater, — parmi ces beaux laquais galonnés, si prompts à dégainer dans les carrefours en l'honneur de leurs maîtres.

L'inconstance de ceux que notre siècle appelle les « gens de maison », leur facilité à changer de places, amenait les bourgeois, il y a cent et cent cinquante ans, à faire avec eux des baux comme avec les fermiers. Il en est qui « s'accueillent », — c'est le terme consacré dans l'Ouest, — pour deux ans, avec promesse de ne pas demander d'augmentation. Aux yeux de beaucoup la domesticité n'est qu'un état de transition : l'un s'enrôle contre les Impériaux, l'autre part dans un vaisseau contre les Turcs. Il n'est pas rare de voir le maître, en les engageant, leur promettre, par contrat verbal ou écrit, de leur payer l'apprentissage de quelque métier. S'il ne l'a pas promis il le fait quelquefois par charité à sa mort. Cet apprentissage est une libération. L'ouvrier d'état était en effet plus heureux que le domestique. A l'égard du simple journalier, la situation qui nous est apparue, dans la période 1200 à 1600, s'est un peu modifiée dans les temps modernes. Manœuvre à la journée, serviteur à l'année, ont vu tous deux leur salaire diminuer de moitié environ, depuis le commencement du *xvi^e* siècle.

Tous deux sont par conséquent moins à leur aise, moins en mesure de réaliser des économies aux xvii^e et xviii^e siècles, qu'ils ne l'étaient aux xiv^e et xv^e, et le labeur du domestique continue à être *proportionnellement* moins rétribué que celui du journalier.

Leur condition paraît toutefois tendre à se rapprocher : au xiv^e siècle le manœuvre *nourri* gagnait, en 167 jours, une somme équivalente au salaire annuel du domestique ; au xvi^e siècle il lui suffisait de 158 jours pour atteindre les gages du serviteur ; parce que les gages annuels de l'un s'étaient réduits encore davantage que la paie quotidienne de l'autre. Aux temps modernes 185 jours du travailleur nourri sont nécessaires pour représenter le salaire du domestique. La distance est plus faible, puisque, sur ses 250 jours de labeur, il restait au manœuvre nourri du moyen âge 88 jours pour payer son loyer, son chauffage et son éclairage ; tandis qu'il ne restait, pour ces trois dépenses, que 65 jours au manœuvre du siècle dernier.

Aujourd'hui la proportion s'est complètement retournée en faveur du domestique : des 300 journées de travail du manœuvre nourri de 1896, à 1 fr. 50 chaque, le salaire annuel du domestique de ferme, évalué à 350 francs, en représente 233. Le dernier est donc beaucoup mieux traité que l'autre. L'élévation des gages de la domesticité, conséquence du peu de goût des salariés pour le service personnel, est d'ailleurs un des caractères qui marquent, en notre siècle, le progrès de la démocratie. Elle témoigne de l'autorité toute-puissante que possède cette loi inéluctable de l'offre et de la demande. Voici une catégorie de gens qui n'ont jamais fait parler d'eux depuis cent ans, qui n'ont jamais songé à la grève, et dont le salaire a plus que doublé. *Intrinsèquement* leurs gages étaient de 80 francs il y a un siècle ; ils sont de 350 francs aujourd'hui ; et l'augmentation du prix de la vie ne les touche aucunement, puisqu'ils sont défrayés de tout. Une seule dépense les intéresse : celle du vêtement, et elle n'a cessé de décroître. La demande de domestiques a-t-elle augmenté avec les progrès de l'aisance, qui ont permis ce genre de luxe à un plus grand nombre de citoyens ? L'offre au contraire a-t-elle diminué ? En l'absence de statistiques comparatives, il est impossible de le dire. C'est malgré tout la dernière hypothèse qui paraît la plus probable. En Angleterre, il y a soixante ans, on comptait 1 million de domestiques sur 24 millions d'âmes ; en 1881 la population de la Grande-Bretagne était passée à 35 millions, le nombre des domestiques ne s'était accru que de 250 000.

Pour n'avoir pas profité d'une augmentation de recettes aussi exceptionnelle, puisqu'elle ne correspond à aucune augmentation

de dépenses, les journaliers n'en ont pas moins vu leur budget grossi de plus des quatre cinquièmes : de 410 francs (pour 250 journées de travail à 1 fr. 64) à 750 francs (pour 300 journées à 2 fr. 50). C'est un gain positif de 340 francs, soit 82 pour 100 depuis la Révolution.

On objectera que, cette amélioration de son sort, le journalier la doit en partie à ce qu'il travaille cinquante jours de plus par année, qu'il a de ce chef une vie plus dure que sous l'ancien régime; mais on doit considérer que les loisirs n'ont de prix, pour la classe laborieuse, qu'à la condition de ne pas diminuer son bien-être au delà de certaines limites. Le paysan de 1790, auquel son salaire ne procurait qu'une existence très misérable, aurait sûrement accepté avec joie cinquante jours de labeur supplémentaire. Si le loisir volontaire est une jouissance, le chômage forcé est une souffrance. On en arriverait autrement à préférer cette absurdité : que les ouvriers les plus heureux sont ceux qui ont le moins d'ouvrage.

IV

Tout ce qui vient d'être dit du salaire des hommes, dans les deux siècles qui ont précédé le nôtre, s'applique à celui des femmes. Sous Henri IV la paie quotidienne des journalières non nourries, qui s'élevait à 1 fr. 35, égalait comme aujourd'hui les trois cinquièmes de celle des manœuvres. Elle descendit sous Mazarin et Colbert à 1 fr. 10, représentant 68 pour 100 de la rétribution masculine. Dans les dernières années de Louis XIV elle s'abaisa encore, remonta sous Fleury, et se trouvait de 1 franc par jour en 1789. Si l'on en croit les chiffres de l'enquête faite par les municipalités en l'an II de la République, le salaire des femmes employées aux travaux des champs eût oscillé entre un maximum de 1 fr. 15 et un minimum de 68 centimes. Lorsqu'elles étaient nourries, elles ne recevaient en numéraire que 54 centimes et les moins fortunées n'avaient pas plus de 28 centimes par jour.

Les gages des servantes nous font voir aussi que le salaire du sexe faible était à meilleur marché sous Louis XVI que sous Henri IV. Après avoir été de 126 francs en 1601-1625, après s'être abaissée à 90 francs sous Colbert, la moyenne de ces gages, qui s'était relevée à 105 francs, retombe à 84 francs à la fin de l'ancien régime. Un humoriste, contemporain de Louis XIII, estime qu'une servante de bourgeois, une « bonne à tout faire » peu scrupuleuse, comme il les accuse de l'être toutes, peut atteindre avec les profits illicites, — si elle s'y prend bien pour « ferrer la

mule », ce que nous appelons « faire danser l'anse du panier », — un magot annuel de 444 francs. Je n'entreprendrai pas de suivre dans ses calculs mon prédécesseur en statistique ouvrière. On a vu le sentiment de nos aïeux sur les vertus et la moralité prétendue des domestiques d'autrefois : il est seulement probable que le tiers état du xvii^e siècle savait défendre sa bourse et que le chiffre présumé de ces bénéfices est de pure fantaisie. Pour le comparer au bénéfice actuel, il faudrait connaître le produit du « grattage » ou « coulage » analogue dans un petit budget parisien, et qui pourrait le dire ?

A parler sérieusement, à considérer les gages payés par les maîtres, citadins ou ruraux, — les uns et les autres sont ici confondus, — on remarque que, selon la capacité et la province, les chiffres varient de 168 francs pour la bonne du curé de Brétigny, de 204 francs pour une « fille de chambre » entendue, de 180 francs pour une « maîtresse-servante » de ferme en Artois, jusqu'à 85 francs pour la servante d'un bourgeois de Chartres et même jusqu'à 42 francs pour celle d'un notaire des Deux-Sèvres. Au moment de la Révolution, la rétribution allait de 40 francs à 120 pour les femmes dans la force de l'âge, sans spécialité déterminée. Pour les nourrices, elles varient de 200 francs à 60; l'hospice des Enfants-Trouvés, à Paris, paie les siennes 175 francs sous Louis XV; des particuliers, en Périgord, ne leur donnent que 70 francs; mais il est possible que les conditions diffèrent et que les unes soient nourries, tandis que les autres ne le sont pas.

Comme les salariés du sexe masculin, les journalières et les servantes du siècle dernier avaient été dépossédées de leurs gains du moyen âge : au lieu de 420 francs au xiv^e siècle, de 525 francs au xv^e pour 250 jours de travail, les femmes d'il y a cent ans ne recevaient plus que 250 francs. Quant aux domestiques féminins, au lieu de la moitié, elles n'avaient perdu que le quart de leurs gages, elles avaient donc moins souffert que les travailleuses à la journée du mouvement de la civilisation. Comparés au contraire à ceux de 1790, les chiffres actuels accusent une hausse énorme. De 250 francs sous Louis XVI la rémunération des journalières est passée à 450 francs. De 84 francs, à la même époque, les gages des domestiques femmes se sont élevés à 210 francs pour les filles de ferme, à 300 francs pour les servantes d'intérieur. Plus favorisées encore que les précédentes, celles-ci sont par conséquent *deux fois et demie* plus riches qu'elles n'étaient précédemment.

Les prix payés, autrefois et aujourd'hui, pour les travaux exécutés à la tâche confirment les appréciations fondées sur les

rétributions annuelles ou journalières. L'écart paraît moindre, toutefois, entre les prix des siècles passés et ceux du nôtre, pour les labours à façon que pour les travaux à la journée, ce qui prouve que l'ouvrier des xvii^e et xviii^e siècles faisait moins de besogne que celui du xix^e, peut-être parce qu'il se nourrissait plus mal, — le terrassier de Paris remue, en l'espace d'une heure, moitié plus de terre que le terrassier de basse Bretagne, — sans doute aussi parce que ses outils étaient moins bons, remplissaient moins bien leur office. On sait que la plupart des bèches étaient jadis en bois ferré, et que les blés se coupaient à la faucille. Le total de la main-d'œuvre des moissons montait assez haut, y compris le battage au fléau, sans que pour cela le laboureur fût payé cher. Les charrues aussi labouraient mal; la surface minimum qu'un attelage de bœufs était tenu de parcourir dans sa journée, d'après les chartes des temps féodaux, se trouve beaucoup moindre que celle qu'il retourne et herse sans peine aujourd'hui.

Cependant, du moyen âge au xviii^e siècle, on voit les mêmes travaux revenir moins cher au propriétaire, par suite rapporter moins au journalier. Le battage des grains coûte 90 centimes par hectolitre sous Louis XV, il valait le double sous Charles VIII. Le labourage des terres à la tâche, pour les blés d'hiver, qui se payait 30 francs au xvii^e siècle, que Voltaire, dans *l'Homme aux quarante écus*, évalue à 42 francs l'hectare, mais que l'on obtenait encore pour 32 francs en 1784 aux environs de la capitale, se paie 50 francs à l'heure actuelle. Le simple fauchage des blés, que l'on paie 15 francs l'hectare en moyenne dans la France contemporaine, coûtait 10 francs environ dans la France des deux derniers siècles.

V

Semblable à un oiseau qu'on aurait cru prendre dans une toile d'araignée, et qui la traverserait sans presque la voir, le prix du travail des métiers évolue aux temps modernes suivant les lois naturelles qui lui sont propres, sans se soucier plus que si elles n'existaient pas des combinaisons péniblement élaborées en vue de le faire monter ou descendre. La valeur de la main-d'œuvre, si solidement maintenue, semble-t-il, si sévèrement gardée, d'un côté par les statuts de chaque corporation qui la sollicitent à s'élever, de l'autre par les édits de maximum qui tendent à la ravaler, demeure indépendante des uns et des autres. Ces salaires que ni les producteurs ni les consommateurs ne peuvent isolé-

ment maîtriser; ces salaires auxquels ni les ouvriers, ni les patrons, ni le public, ne peuvent ajouter ou retrancher, c'est cependant l'opinion commune qui les régit, qui en fixe le taux; mais elle n'est pas libre de le fixer à sa guise, il s'impose à elle.

Pour admettre que les incursions faites, dans ce vaste monde des prix, par des particuliers associés ou par la puissance nationale aient été, je ne dis pas heureuses, — on sait qu'elles furent tout le contraire, — mais simplement efficaces, voire d'une efficacité temporaire et partielle; pour qu'elles aient en un mot créé des prix factices, il faudrait admettre que l'âme humaine ait changé depuis le moyen âge. Est-il quelqu'un d'assez audacieux pour soutenir que le sentiment de leurs intérêts n'ait pas dirigé les hommes, autrefois comme aujourd'hui, que la conclusion d'un marché ait été aux temps féodaux un combat de générosité? Se figure-t-on que, dans la sorte de contrat dont nous nous occupons ici, celui qui a pour objet l'achat et la vente de la main-d'œuvre, ce soit une nouveauté que la rivalité des ouvriers et des patrons dans le partage des bénéfices, ce qu'on appelle maintenant « l'antagonisme du capital et du travail »?

Il serait facile de montrer par mille exemples, si cela n'était bien connu et du reste en dehors de mon sujet, comment ces corporations, tant vantées par certaines écoles, n'avaient d'autre but que le plus grand profit des « maîtres » et comment les ouvriers, qui ne l'ignoraient pas, s'étaient constitués en association de « compagnonnage ». Les compagnons du xv^e siècle, comme ceux du xix^e, se plaignaient des exigences égoïstes de leurs patrons; ceux-ci de leur côté déploraient l'insubordination de leurs ouvriers. Il y avait dans les villes un prolétariat véritable au xvi^e siècle; il joua un grand rôle dans nos luttes politiques et religieuses. Entre 1400 et 1500 il y eut des conflits aussi rudes que de nos jours, dans lesquels les ouvriers, armés de bâtons, de dagues et d'épées, usaient de violence contre les maîtres, et contre les compagnons qui ne partageaient pas leurs rancunes. Il y eut des grèves, non pas aussi vastes, mais aussi sérieuses que les nôtres. Pour obtenir un salaire plus élevé, une durée de travail moindre, une nourriture meilleure, des compagnons quittaient une ville en masse, la mettaient au ban et, privées d'ouvriers, certaines industries locales moururent ainsi d'inanition. Sans aller jusqu'aux ruptures ouvertes, c'est une lamentation vieille de six siècles, vieille autant que l'humanité, que celle des patrons gémissant sur ce que les ouvriers « ne travaillent que selon le besoin qu'ils en ont et les ruinent par leurs pratiques. »

Par une singulière bizarrerie, les corporations allaient se multipliant, aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles, tandis que le prix du travail, — travail du maître aussi bien que du compagnon, — allait diminuant. L'obtention de ces monopoles ne soulève à l'origine aucune difficulté, parce qu'ils se bornent à transformer un fait en droit : par lettres patentes de 1664, les selliers de Grenoble s'organisent en maîtrise : « ceux qui sont à présent seront les *maîtres*, est-il dit, et ceux d'à venir passeront quatre ans en apprentissage et feront chefs-d'œuvre avant que pouvoir être reçus. » On pourrait craindre que les patrons ne fissent payer au public le privilège dont ils viennent d'être investis, en exagérant le prix des marchandises qu'ils sont seuls en droit de fabriquer ; et qu'ils ne fissent payer aussi ce privilège aux artisans à leur solde, en ne leur accordant qu'un salaire dérisoire. Mais, à pénétrer plus intimement le mécanisme commercial et industriel de l'ancien régime, on se convainc que ni l'une ni l'autre de ces éventualités ne pouvait se réaliser.

Pour hausser le prix de vente de leurs articles, il eût fallu que les maîtres coalisés fussent fidèles à leurs engagements réciproques, qu'il n'y eût pas de concessions secrètes faites par aucun d'eux à leurs cliens, pour en accroître le nombre. En notre siècle, des syndicats de ce genre ont cent fois été tentés, et, pour leur faire échec, il n'a pas été besoin de concurrences nouvelles, telles que la liberté actuelle du commerce permet d'en fonder. Ces coalitions se sont détruites volontairement, parce que leurs membres ont été les premiers à en violer les clauses. Lors même qu'ils les eussent strictement observées, rien n'eût empêché les acheteurs auxquels on prétendait faire la loi de se fournir dans une ville voisine ; rien n'eût empêché non plus de nouveaux maîtres d'acquérir quelques-unes de ces « lettres de maîtrise », qui traînaient dans les cartons des bureaux de finance de la généralité : maîtrises créées à tout propos par les rois, pendant les trois derniers siècles, pour tous métiers et avec une profusion telle qu'elles se délivraient à très bon marché. Que dis-je ! Bien avant que l'on ait eu à en venir là, le corps d'état qui eût essayé de majorer exagérément ses prix, grâce à ce monopole qu'il tenait du socialisme *professionnel*, eût vu le socialisme *municipal*, plus puissant encore, se dresser contre lui, et le conseil de ville, soutenu par l'opinion publique, l'eût, de façon ou d'autre, mis à la raison.

Avec les ouvriers, un essai d'avilissement des salaires au-dessous du taux normal, résultant de l'offre et de la demande, n'eût pas mieux réussi aux patrons privilégiés, parce que les compagnons auraient émigré en d'autres villes, auraient passé à d'autres métiers.

L'ostracisme contre les nouveaux venus ou, si l'on veut, l'exclusivisme jaloux qui fait le fond des réglemens corporatifs, et qui n'a pu influer ni sur le prix des objets fabriqués ni sur le taux des salaires, n'a pas eu davantage pour effet de constituer, dans le sein de chaque industrie, une aristocratie de maîtres et d'interdire, à la plèbe des salariés, l'accès du travail indépendant. Une statistique de la population parisienne, faite en 1637 par les commissaires au Châtelet, — commissaires de police actuels, — nous apprend que les 112 corps de métiers se composaient de 13 500 maîtres, contre 39 000 compagnons âgés de plus de vingt ans et de 5600 apprentis; soit 3 ouvriers adultes seulement pour 1 patron. Il y a *proportionnellement* aujourd'hui dans la capitale, sous le régime de la liberté, — même dans la petite industrie, — deux ou trois fois moins de « maîtres » qu'il n'y en avait voici deux cent soixante ans. Une profession présentement encombrée est celle des boulangers; j'ai cité, dans un article précédent, les chiffres excessifs qu'ils atteignent en certaines localités. Or cet excès jadis était bien plus grand. Pour 2 400 000 âmes le Paris de 1896 contient 1 522 patrons boulangers; pour 500 000 âmes, le Paris de 1721 en contenait 757; ce qui revient à dire que, pour 10 000 habitans, il se trouvait 15 boulangers sous le Régent, et qu'il s'en trouve un peu moins de 7 sous la troisième république.

Mêmes différences en province : la ville de Sens, qui possède aujourd'hui deux fois plus d'habitans qu'il y a cent trente ans, renfermait en 1767, dans la plupart des métiers, beaucoup plus de patrons qu'en 1896; 25 cordonniers naguère au lieu de 13 maintenant, 11 marchands de draps au lieu de 8, 24 menuisiers au lieu de 9, et ainsi de suite pour les autres corps d'état.

La ville de Périgueux, dont la population est en 1896 de 29 000 habitans et qui n'en possédait pas plus de 6 000 en 1801, n'en avait peut-être que 4 000 en 1674. Toutefois, il y a deux cent vingt ans, elle comptait 30 boulangers et présentement elle en compte 36; elle avait 24 cordonniers et n'en a plus que 10; 18 tailleurs jadis, aujourd'hui 15; 14 chapeliers, dont il ne reste que la moitié; elle contenait 4 arquebusiers et 9 fourbisseurs contre 5 armuriers actuels, etc., etc. Quelques branches de commerce ou d'industrie sont de nos jours plus remplies; il existe un plus grand nombre d'épiciers, d'imprimeurs, d'horlogers; mais la consommation des montres, des journaux et des « denrées coloniales », n'étant pas comparable à ce qu'elle était il y a deux siècles, cette augmentation ne peut tirer à conséquence. Certaines professions se ressentent de la révolution causée par les manufactures. Le Périgueux de Louis XIV avait 12 drapiers-merciers et 15 tisserands;

le Périgueux d'aujourd'hui n'a plus de tisserands, mais il a 16 merciers et 14 drapiers ou marchands de nouveautés, en gros et en détail.

Bref, malgré les entraves plus apparentes que réelles dont l'organisation du travail entourait jadis le patronat, *il y avait beaucoup plus de maîtres autrefois que de nos jours*. Et s'il n'y en avait pas davantage encore, ce n'est pas à cause des restrictions corporatives, mais parce qu'il fallait à l'ouvrier, pour « s'établir », un capital, un fonds de roulement ou du crédit, toutes choses qui jamais ne furent ni ne seront à la portée de l'*universalité* de la classe laborieuse. Qu'on ne se laisse pas d'ailleurs duper par les mots : les bons ouvriers dans la petite industrie, et, dans les usines, les contremaitres, les surveillans, ceux qui sont chargés de la direction des moteurs, gagnent beaucoup plus que l'immense majorité de tous ces petits patrons du temps passé, sans courir aucune des chances de pertes que l'ouvrier travaillant « à son compte » doit prévoir.

Les « lettres de maîtrise », dans les métiers privilégiés, ne donnaient pas par elles-mêmes la clientèle, ni par conséquent les profits, plus que ne la donne aujourd'hui le diplôme de pharmacien. Libre aux villes de grossir à leur gré l'effectif nominal des gens de tel ou tel métier, comme fait le conseil communal d'Angers lorsqu'il augmente, en 1623, le nombre des orfèvres « pour l'honneur de la ville. » Si ce nombre excède les besoins réels, le projet restera sans exécution ; à moins qu'il ne s'agisse de pseudo-commerçans purement décoratifs. Ces antiques et vénérables classifications, qui mettaient les *potiers de terre* au cinquième et dernier rang de la liste des métiers, tandis que les *potiers d'étain* étaient au troisième rang, à côté des peintres, n'ont pas retardé d'une minute la décadence de la vaisselle d'étain, ni empêché la faïence de prendre à son heure le pas sur elle.

Pour qu'un état rencontrât peu d'amateurs, il fallait qu'il fût réputé tout à fait vil, et ce n'était plus alors la législation mais les mœurs qui agissaient. On peut croire par exemple que, si nous manquions d'ouvriers cordiers dans nos ports, si Colbert fut obligé d'en faire venir de Hambourg, Dantzic et Riga, cette pénurie était causée par le mépris dans lequel était tenue, sur nos côtes de l'ouest, l'industrie de la corde. Par suite de quel préjugé les cordiers, appelés *cacous* ou *caquins*, passaient-ils pour descendre des lépreux du moyen âge ? on ne sait. Toujours est-il qu'en Bretagne ils inspiraient une vraie répulsion aux autres habitans ; ils devaient se présenter les derniers pour baiser les reliques, recevoir dans la main le pain béni qu'il leur était défendu de prendre eux-mêmes dans la corbeille, et, quand ils faisaient

baptiser leurs enfans, on les inscrivait dans la partie du registre réservée aux enfans naturels. D'autres métiers au contraire, naguère fort estimés, ont disparu : tels étaient ces écrivains publics, établis à Paris sous les charniers des Innocens et autour des piliers des Halles, qui vendaient, à la fin du ministère de Mazarin, à qui ne savait pas écrire, une « lettre de haut style » de 1 fr. 60 à 3 fr. 40, et une « lettre de bas style » 90 centimes ou 1 fr. 20. Profession lucrative que le développement de l'instruction a privée de sa clientèle. Les progrès de la science ont, par compensation, relevé la catégorie des « apothicaires-épiciers », auxquels leurs « notes » avaient fait quelque tort dans l'histoire. Non que les confrères de M. Fleurant fussent incapables parfois d'observer, au péril de leur vie, les réglemens qui les concernaient, — un apothicaire d'Amiens reçoit en 1615 trois coups de poignard d'un soldat de la citadelle, auquel il avait, suivant les lois, refusé de l'arsenic, — mais ils étaient, plus que de raison, enclins à la grandeur, et leur morgue les rendait haïssables.

La longueur de l'apprentissage est une condition commune à beaucoup de labeurs manuels des siècles passés. Il dure jusqu'à cinq ans pour les fourbisseurs, jusqu'à six ans pour les tapissiers. C'était une charge, qui constituait pour l'ouvrier une diminution de salaire sur l'ensemble de sa vie de travail ; en revanche c'était une recette pour le maître ; ce qui eût compensé plus tard son caractère onéreux, si tous les apprentis étaient devenus patrons. Comme beaucoup demeuraient simples compagnons, il semble à première vue que leur situation ait été moins avantageuse que de nos jours. En outre le contrat qui intervenait, par-devant notaire, entre les parens de l'apprenti et le maître est plus rigoureux qu'aujourd'hui. Il suspendait en quelque sorte, au profit du patron, la puissance paternelle.

Dans ces contrats que les admirateurs du système patriarcal ont représentés comme si bienfaisans, il était stipulé que l'apprenti, s'il tombe malade, doit payer le médecin et le pharmacien, et, « si sa maladie dure au delà d'une semaine », restituer au patron le temps de son séjour au lit. L'apprenti adulte est tenu de monter les gardes de nuit à la place de son maître. Tel arrangement prévoit qu'il en sera dispensé en décembre et janvier, par extraordinaire. A prendre ces actes au pied de la lettre, quoique le maître s'engage à envoyer tous les jours son apprenti à la messe, ce qui témoigne de la sollicitude pour son âme, la discipline qu'il impose est si sévère, les droits qu'il se réserve si étendus, que le futur compagnon paraît moins un serviteur, qu'une sorte d'esclave, vendu pour une période déterminée.

La durée, aussi bien que la rigueur de l'apprentissage, furent-

elles un résultat de l'organisation hiérarchique du travail ? Les patrons, par ces réglemens dont nous nous attachons à démontrer le peu d'effet sur le salaire des artisans formés, n'étaient-ils pas parvenus à se procurer avec les apprentis un profit exagéré ? La loi de l'offre et de la demande, omnipotente pour tout le reste, a-t-elle ici été vaincue ? A bien examiner le mode de recrutement de la classe ouvrière du xv^e siècle au xix^e, je ne le pense pas. D'abord, pour les plus longs de ces apprentissages, quand le métier demandait plus d'adresse que de force, on embauchait des sujets très jeunes. Nous avons vu, dans l'article précédent, des domestiques de 7 ans au xv^e siècle ; nous voyons au xvii^e des apprentis de 6 ans. Les statuts des « maîtres et marchands tapissiers » ont soin d'interdire de les prendre au-dessous de cet âge. Si leurs débuts ont été plus tardifs, ceux que l'on nomme encore « apprentis » gagnent à la fin quelque demi-salaire, et ne diffèrent que par l'étiquette du garçon *actuel* de moins de 15 ans, dont la journée dans la grande industrie est de 1 fr. 30, tandis que celle des adultes de 15 à 21 ans est de 2 fr. 50 et celle des individus majeurs de 3 fr. 50.

Puis, et c'est là une remarque capitale, qui ressort de la comparaison des divers contrats, les longs apprentissages sont ceux qui ne coûtent rien aux parens. Ceux pour lesquels on payait aux patrons des sommes équivalentes à celles de 1896, ne sont pas plus longs que les nôtres. Seulement un grand nombre de familles, ne disposant que d'un pécule insuffisant, préféreraient sans doute abandonner pendant un ou deux ans de plus les services gratuits de leurs enfans. Aujourd'hui la durée moyenne de l'apprentissage d'un maréchal est de vingt-cinq mois, son coût moyen est de 162 francs. En 1610 un maître maréchal de Seine-et-Oise prend un apprenti qui restera chez lui trois ans, mais *qui ne lui paiera rien*. Un autre reçoit un apprenti qui s'engage à demeurer quatre ans, mais qui, à la fin des quatre ans, touchera 108 francs. Ne veut-il passer, comme maintenant, que deux ans chez son maître, l'apprenti maréchal devait lui verser 200 francs.

L'apprentissage du tailleur coûte présentement 133 francs et dure vingt-sept mois ; celui d'un couturier de Soissons sera de deux ans en 1547 et coûtera 120 francs. De nos jours la couturière paie 94 francs pour apprendre son métier en deux ans ; la durée est la même en 1611 et le prix est d'environ 144 francs. L'apprenti cordonnier passe aujourd'hui vingt-six mois avant de devenir ouvrier et il débourse 134 francs ; au xvii^e siècle le cordonnier des environs de Paris donnait trois ans de son temps et seulement 108 francs d'argent. Ceux qui ne passent que deux ans au xviii^e siècle versent en moyenne 175 francs. L'apprentissage du tapissier monte aujourd'hui

d'hui à 192 francs. « Maître Jean Poquelin le jeune », un frère de Molière, se montrait plus exigeant en 1655; il prenait 326 francs. Mais de simples passementiers dressaient en ce temps-là des élèves pour 124 francs, toujours en monnaie de nos jours.

Pour faire un bon boulanger il suffit maintenant de seize mois et d'une somme de 136 francs; leur apprentissage variait autrefois de six mois à deux ans; dans le premier cas le néophyte devait verser 225 francs, tandis que dans le second il n'en donnait que 64. Le futur boucher reste aujourd'hui dix-sept mois chez son maître et lui paie 182 francs; au xvii^e siècle il restait parfois trois ans, mais il ne payait rien. Il semble oiseux de multiplier les exemples; on voit clairement l'économie de ces conventions: l'apprenti pauvre s'acquittait en travail au lieu de s'acquitter en espèces. Mais ni la durée ni le coût de l'apprentissage ne subissaient vraiment le joug des lois restrictives de la liberté.

Les salaires des ouvriers de métier ne le subissaient pas davantage. Et plus on allait pourtant, plus on restreignait, plus on prohibait, plus on tyrannisait! Outre les privilèges des corporations, il faut compter avec la toute-puissance des conseils de ville. Le travail est un domaine dans lequel toutes les autorités possibles sont chez elles et ont droit de commander; le seul qui ne soit pas chez lui c'est le travailleur isolé. celui-là n'a que le droit d'obéir. Pour exercer le commerce de la boucherie, il faut, en bien des localités, passer avec les jurades un bail minutieux, où, non seulement les prix de la livre de bœuf, de mouton et de porc, mais aussi la quantité de gigots à laquelle chaque habitant peut prétendre, la façon dont on coupera et débitera la viande, sont soigneusement spécifiés. Et quand les pouvoirs publics n'avaient pas légiféré sur la matière, les confréries s'en étaient depuis longtemps emparées. On connaît leurs disputes mémorables les unes avec les autres, les homériques procès auxquels elles se plaisent, les formalités graves qui président à la cooptation des nouveaux membres. A voir les cérémonies, les sermens et les onctions laïques qu'il faut pour affilier à Paris un cordonnier, aspirant à la maîtrise, on dirait qu'il s'agit de graduer un docteur ou de consacrer un prêtre!

Dans le sein de chaque communauté quelles contentions, s'il s'agit des dignités, entre les ambitieux « jurés chapeliers », les « généraux des œuvres de maçonnerie » ou les « gardes du métier des orfèvres », qui veulent rentrer dans la jurande plus souvent qu'à leur tour, et, s'il s'agit des marchandises, quels nids à chicane que ces vétilleux articles qui forment le *codex* de chaque industrie, la nature des matières, les détails et les dessous de

leur façonnage, imposés sous peine d'amende, toute la collection des « manuels Roret » versée dans la législation ! Et le tout aboutissant à l'impuissance, particulièrement en ce qui concerne les salaires des diverses professions, qui ne sont pas plus affectés par cet appareil qu'un chêne ne l'est d'un coup de poing.

VI

Ils demeurent en effet très bas, ces salaires des xvii^e et xviii^e siècles, et la proportion de 3 à 4, que nous remarquons en 1896 entre la paye du journalier et celle de l'ouvrier de métier, et qui avait aussi existé au moyen âge, se maintient dans les temps modernes. La journée du maçon, type moyen de l'artisan, oscille au xvii^e siècle de 3 francs sous Henri IV à 2 fr. 30 sous Colbert, contre 2 fr. 28 à 1 fr. 70 donnés au journalier. Au xviii^e siècle le maçon gagne de 2 fr. 84 au temps du ministère de Fleury à 2 fr. 30 au moment de la Révolution, pendant que le manœuvre recevait 2 fr. 10 ou 1 fr. 64. Les deux genres de labour se trouvent en définitive, aujourd'hui qu'ils sont libres tous deux, *dans la même situation vis-à-vis l'un de l'autre* que lorsque l'un des deux était l'objet d'une protection spéciale.

De même les différens corps d'état étaient entre eux, au point de vue du salaire, dans le même rapport où ils sont aujourd'hui, où ils avaient été au moyen âge. Le maçon est actuellement payé 3 fr. 40, le charpentier 3 fr. 70, le peintre 3 fr. 50; aux xvii^e et xviii^e siècles le maçon recevait, avons-nous dit, de 3 francs à 2 fr. 30; le charpentier gagna en moyenne suivant les époques de 3 fr. 48 à 2 francs; le peintre et le couvreur de 3 fr. 30 à 2 fr. 50. Aux mêmes époques ces professions haussèrent, aux mêmes époques elles baissèrent; si bien que le prix général du travail obéit aux mêmes influences et paraît suivre des lois identiques, quelles que soient la qualité des travailleurs et la distance qui les sépare. Il va de soi que, suivant leur capacité, la besogne dont ils sont chargés, la manière dont on les occupe, la rétribution de ces divers ouvriers du bâtiment est très variable, inférieure ou supérieure aux moyennes qui précèdent. On donne au Havre jusqu'à 4 francs au sculpteur sur pierre sous Louis XIV; on paye un menuisier à l'année, nourri et logé, à la même époque, sur le prix de 50 centimes par jour en Limousin. Notre xix^e siècle voit encore de semblables inégalités. Le plâtrier, le paveur, le plombier, le serrurier, reçoivent des salaires équivalens. Les différences que l'on constate, d'une province à l'autre, viennent parfois de la diversité du prix de la vie entre les régions de l'ancienne France; le plus souvent elles n'ont d'autre base que la saison et la valeur

respective des individus. En Normandie par exemple, un scieur de long à la journée gagne 2 fr. 65 vers la fin du règne de Louis XV, un menuisier, nourri, n'est payé par un hospice de Rouen que 90 centimes. Il importe peu dès lors que certains charpentiers touchent 2 fr. 60 en Lorraine, d'autres 2 fr. 80 à Sens, tandis que ceux d'Alsace n'ont que 1 fr. 95, que ceux qui étayaient les galeries des mines de Carmaux, dans l'Hérault, reçoivent 2 fr. 25, ceux de l'Anjou 2 fr. 40, ceux du Limousin 4 fr. 90 et ceux du Berry 1 fr. 60. Au moment de la Révolution (1790), les maîtres maçons de Paris touchent 3 fr. 60, les compagnons 3 francs, les garçons 2 fr. 46, — les mêmes ouvriers gagnent, en 1896, 8 francs, 6 fr. 50, et 5 francs. — Les salaires, au dire d'A. Young, étaient peu différens dans l'Italie du nord; à Turin par exemple, ils ne dépassaient pas 2 fr. 60. Au contraire, dans la Grande-Bretagne, d'après les chiffres de Thorold Rogers, ils atteignaient déjà le chiffre de 5 francs.

Les autres corps d'état se prêtent moins aisément que ceux-là aux comparaisons, parce que les salaires, payés au mois ou à l'année, comprennent suivant les cas le logement et la table. Même en tenant compte de ces avantages, on est frappé du taux minime des salaires *annuels* ou *mensuels* en regard des salaires *journaliers*. Le rapprochement nous montre que le prolétaire d'autrefois devait être très exposé à manquer d'ouvrage; puisque la garantie du vivre et du couvert lui semblait si précieuse que, pour l'obtenir, il n'hésitait pas à sacrifier le tiers, la moitié parfois, de ce qu'il aurait gagné à la journée. De nos jours le boulanger nourri, hors Paris, gagne 4 fr. 35; le boulanger des xviii^e et xix^e siècles était payé de 225 francs à Orléans, à 170 francs à Rouen et 160 francs à Nîmes. En comptant pour l'année deux cent cinquante jours de travail ces chiffres correspondent à une paye journalière de 90 à 64 centimes. En 1790 les garçons brasseurs n'ont que 240 francs par an à Paris, les ouvriers boulangers ont 180 francs à Besançon.

Si l'est des tapissiers à la journée qui touchent 3 fr. 50, il en est d'autres à l'année auxquels on ne donne que 42 centimes. Le tanneur à l'année n'a que 173 francs, tandis que le tanneur à la journée reçoit un salaire journalier de 1 fr. 20, soit 300 francs par an. De même le cordonnier à la journée était payé, il y a cent ans, 2 fr. 20, et le cordonnier à l'année 60 centimes seulement. Dans toutes les professions nous retrouvons les mêmes disparités; elles ont pour effet d'affaiblir l'ensemble des recettes de la classe laborieuse. Dans l'industrie du tissage les patrons, qui exigeaient un minimum de fabrication, accordaient aux ouvriers qui le dépassaient une sorte de prime. Un « tixier » — tisserand — en toile

travaillera en 1610 chez un maître de Seine-et-Oise; il sera hébergé, logé et recevra 429 francs par an, soit 1 fr. 71 par jour ouvrable dans lequel il devra faire 6 mètres de toile commune. Ce n'était pas une mauvaise spéculation pour le maître. La façon de la toile d'étope pouvait être évaluée à cette époque à 62 centimes le mètre; le travail de son compagnon représentait une valeur de 3 fr. 72; il ne lui coûtait en espèces que 1 fr. 71, et la différence de 2 francs était loin d'être absorbée par les frais de nourriture. On stipulait en outre qu'au-dessus de 6 mètres par jour, si le tisserand en faisait davantage, les deux tiers lui appartiendraient, le troisième tiers restant au patron. Il s'agit là d'un ouvrier très capable; plus tard d'autres tisserands n'ont que 1 fr. 20 et 90 centimes par jour. A Aumale (Seine-Inférieure), le peigneur de laine se contentait de 86 centimes, exactement le salaire des fileurs en Catalogne.

La moyenne des ouvriers de métier, non nourris, était de 2 fr. 20 au moment de la Révolution; elle est aujourd'hui de 3 fr. 55 dans la grande industrie, de 3 fr. 20 dans la petite et se trouve supérieure à la moyenne du salaire des femmes de près de moitié dans la petite industrie, de plus de moitié dans la grande. Les ouvrières des manufactures gagnent actuellement en général 1 fr. 72; celles des métiers domestiques 1 fr. 64; la différence est donc plus grande entre les ouvriers des deux sexes qu'entre les journaliers mâles et femelles. Cela peut tenir à ce que les bras des femmes sont plus appréciés ou plus rares dans les campagnes; à ce que le sexe faible est cantonné dans un assez petit nombre de professions industrielles, que par suite ces professions sont encombrées et que leur rémunération baisse.

On demande à la législation actuelle de chercher à restreindre le travail féminin. N'est-ce pas une tendance très fâcheuse et qui nuira beaucoup à ceux qu'elle prétend servir? Le contraire serait plutôt profitable aux ménages. L'accession des femmes à des métiers plus nombreux aurait pour conséquence le relèvement de leurs salaires dans les emplois qu'elles occupent déjà. Or toute augmentation du salaire des femmes favorise la morale publique, en encourageant le mariage; tandis que plus la disproportion sera grande entre le gain de l'ouvrière et celui de l'ouvrier, moins il sera avantageux à l'homme de se marier, puisque les charges de la communauté seront supportées presque entièrement par lui seul.

La situation présente n'est d'ailleurs pas nouvelle. Le peu de différence qui existe aujourd'hui entre la rétribution de l'ouvrière agricole (1 fr. 50) et celle de l'ouvrière de métier (1 fr. 68), — c'est-à-dire 12 pour 100 de plus, — pendant que l'ouvrier de mé-

tier (à 3 fr. 40) jouit de 36 pour 100 de plus que le manœuvre (à 2 fr. 50); cette différence minime correspond à celle qui existait autrefois entre les travailleuses des champs et les travailleuses à l'aiguille.

Au moyen âge, lorsque les journalières se faisaient jusqu'à 2 fr. 10 par jour, les couturières, les fileuses ne gagnaient jamais plus de 2 fr. 30 et, pour les femmes nourries, les chiffres semblent identiques à la ville ou à la campagne. Dans les temps modernes, où le maximum des travailleuses rurales fut de 4 fr. 30, les ouvrières de métiers ne gagnèrent pas davantage. Des salaires exceptionnels étaient accordés à une drapière de Sedan payée 4 fr. 50, à une brodeuse de Rouen payée 3 francs; mais la fileuse de lin la plus habile ne dépassait pas 4 franc et la fileuse ordinaire 62 centimes; les couturières recevaient depuis 72 centimes à Metz jusqu'à 4 fr. 26 à Versailles.

Il est deux professions qui, par leur nature, rentrent dans les travaux champêtres, et, par l'éducation qu'elles exigent, méritent cependant d'être classées parmi les métiers: le jardinier, le vigneron. Employé à la journée, le jardinier de 1896 est payé de 2 fr. 32 à 3 fr. 44; il y a dans cette catégorie un grand nombre d'individus qui diffèrent peu des hommes de peine. Employé à l'année, le jardinier est souvent un spécialiste capable, parfois un horticulteur distingué; dans le premier cas ses gages annuels vont de 1 000 à 2 000 francs sans nourriture; dans le second, ses appointemens n'ont pas de limite fixe. De la confusion qui pourrait se faire entre un émule de Le Nôtre et un simple planteur de choux, entre ceux qui dessinent les parterres à la française et ceux qui arrosent les salades, uniformément désignés sous le nom de « jardiniers », résulterait une appréciation malaisée des salaires, si nous ne laissons de côté les jardiniers de château, à 1 000 et 1 200 francs de gages, sous Louis XIV, pour n'envisager que leurs modestes confrères, dont les plus favorisés reçoivent 600 francs et les moins bien traités jusqu'à 200 francs seulement.

Le corps des vignerons est plus homogène; leur besogne varie peu d'un point à un autre. Dans le cours des deux siècles précédens, il atteint son maximum sous Louis XIII, avec une journée de 3 fr. 12, et son minimum à la fin de l'ancien régime avec 2 fr. 02. Il avait été moins bien traité dans les cent dernières années que dans les cent années précédentes; sa paye ne s'éleva pas sous Louis XVI au-dessus de 2 fr. 50 aux environs de Paris, et l'on rencontrait dans le Lot des vignerons à l'année dont les gages ressortent à 54 centimes par jour. La culture de la vigne à façon avait aussi été moins chère: elle ne coûtait pas plus de

360 francs en 1789; on a vu, dans l'article précédent, qu'elle avait valu le double au xv^e siècle.

VII

Cet avilissement des prix du travail, cette moindre récompense de l'effort humain, sous toutes ses formes, de 1500 à 1790, il serait intéressant, après l'avoir touché du doigt par le taux des salaires, d'en fournir une preuve nouvelle par la valeur des façons ouvrières. Non que je prétende englober sous cette rubrique tous les ouvrages imaginables, depuis le creusement d'une fosse au cimetière, qui coûte 12 centimes à Soissons, sous Louis XV, et depuis le cirage d'une paire de souliers que l'on paie 4 centimes aux décroisseurs de Rouen, jusqu'à la taille des diamans, pour laquelle le fameux joaillier Lopez donnait à son ouvrier 37 000 francs par an — un traitement d'ambassadeur — sous le ministère de Richelieu. Même bornées à des tâches assez simples, assez uniformes pour être exactement comparables à travers les temps et les lieux, nos visées sont cependant difficiles à satisfaire, parce que les travaux de ce genre sont rares.

Que dire par exemple de la façon des vêtements, depuis le xiii^e siècle jusqu'au xviii^e; pour le peuple comme pour les grands, les costumes d'autrefois ne diffèrent-ils pas trop de ceux de l'ère moderne? De petits bourgeois donnent, au xiv^e siècle, de 3 à 6 francs pour la coupe et la couture d'un manteau ou d'une cotte; à peu près autant, au xv^e, pour le pourpoint, le justaucorps ou la « jaquette ». La façon des robes, pour les deux sexes, se paie aux mêmes époques de 5 à 11 francs, et jusqu'à 30 francs si elles sont un peu ornées. Celle d'un seigneur « à cinq garnimens » vaut 44 francs, celle de la comtesse d'Artois 130 francs, en 1328. A la même date la confection d'une « houppebande » ordinaire valait 36 francs; celle d'une houppebande riche, destinée au roi, 62 francs; et celle d'un costume pour la reine, comprenant « chape — manteau long — surcot ouvert, surcot clos, mantel à parer et cotte simple » montait à la somme de 570 francs. C'était le temps où l'on disait « parée comme une reine. »

La façon d'une paire de chausses en drap, pour le roi, coûtait 11 francs, au xiv^e siècle; celle des chausses de laine pour un bourgeois 4 fr. 40, celle des chausses de toile, pour un paysan, 1 fr. 44. Au début du xviii^e siècle les chausses d'un prince ne valent que 6 fr. 40 de façon et celles des bourgeois que 2 francs. Celle des culottes du vulgaire ne se payait pas plus de 1 fr. 30 au moment de la Révolution, celle des culottes de peau 2 fr. 70. En 1790 on prenait à Paris 18 francs pour la façon d'un costume complet

et de 4 à 7 francs pour celle de l'habit seul, tel qu'il se portait sous Louis XVI. Les députés du commerce se plaignaient que « le prix des façons d'habits n'eût pas augmenté depuis trente ans. » Ils attribuaient le fait à la concurrence de ce que nous nommons aujourd'hui les *maisons de confection*, « des fripiers vendant des habits neufs, faits à l'aventure et sans mesure, qui ont vu, disent-ils, leur clientèle s'accroître rapidement depuis dix ans. » Mais, si l'on remonte jusqu'au milieu du xvii^e siècle, et même jusqu'à Henri IV, où la façon d'un habit de laquais se payait 32 francs et celle d'une soutane de prêtre 14 francs — le même prix qu'au xv^e siècle — on voit que la valeur de cette main-d'œuvre avait peu varié. On ne pourrait d'ailleurs se prévaloir de chiffres semblables, quelque nombreux qu'ils puissent être, pour en tirer une induction quelconque sur le taux des salaires.

Il en est de même de la façon des souliers, pour lesquels nous voyons que l'on paye 3 francs au xiii^e siècle; de 60 centimes à 1 fr. 34 au xv^e siècle et 1 fr. 40 au xviii^e siècle. Mais lorsque nous constatons que le ressemelage d'une paire de souliers vaut, *y compris la fourniture du cuir*, 4 francs en 1384, le même prix en 1422, 3 francs en 1596, 3 fr. 90 en 1601 et 3 fr. 60 en 1648, nous sommes certains que, le cuir ayant beaucoup augmenté de 1384 à 1648, il a fallu pour que le prix du ressemelage ait baissé d'une date à l'autre, que l'ouvrier supportât une grande réduction sur sa main-d'œuvre.

Une semblable diminution ressort des prix comparés du filage du chanvre et du lin. Le premier se paie à la fin du xv^e siècle 3 fr. 45 le kilo en Normandie, Alsace ou Champagne. Sous Louis XIV il ne se payait plus que 1 fr. 72, chiffre où il demeura jusqu'à la fin de l'ancien régime. Le filage du chanvre pour corde qui valait 80 centimes le kilo sous Louis XII, ne se payait plus que 40 centimes sous Henri IV. La baisse du prix de façon n'est pas moins évidente dans la confection de la toile, pour peu qu'entre les types multiples de ce tissu on choisisse quelques qualités faciles à suivre à travers les âges : la toile de « brin », médiocrement fine, était confectionnée par le tisserand moyennant 1 fr. 02 le mètre au xv^e siècle, 90 centimes en 1540, 75 centimes en 1590, et pour 60 centimes seulement en 1790. La toile de chanvre ou d'étope, la plus commune, était fabriquée à la tâche pour 70 centimes le mètre au xv^e siècle, 60 centimes au xvi^e, 50 centimes au xvii^e et en 1790 elle ne rapportait à l'ouvrier que 30 ou 40 centimes le mètre.

Il n'est pas jusqu'à la façon des chemises dont les prix n'accusent le même fléchissement. Nous laissons de côté les modèles qui, par leur richesse ou la qualité de leurs destinataires, sortent

du pair : la façon d'une chemise de la reine, qui se paie 11 francs en 1387, celle d'une chemise de prince, en Dauphiné, qui vaut 4 francs en 1334. Mais celle des chemises de la bourgeoisie coûte en moyenne 1 fr. 80 au xv^e siècle : elle ne coûtait plus que 90 centimes au xvii^e siècle et 75 centimes au xviii^e. Cependant, quoique ce prix de façon des chemises, comme celui de la toile, des souliers et de toutes choses eût baissé, la valeur de ces objets *fabriqués* avait augmenté : la matière première dont ils se composaient était devenue beaucoup plus chère que la main-d'œuvre n'était devenue bon marché. Il se consommait lentement une révolution désastreuse pour l'ouvrier, à qui l'on achetait son travail de plus en plus bas et à qui l'on vendait de plus en plus haut les marchandises dont il avait besoin. Il ne profitait pas, comme consommateur, de la perte qu'il subissait comme producteur.

Une révolution inverse se poursuit depuis cent ans : la matière première, en fait de tissus, est moins chère qu'autrefois, les frais de fabrication ont diminué et parfois l'objet fabriqué est aussi coûteux, parce que l'ouvrier a pris pour lui toute la différence. Cette transformation se recommande aux méditations des personnes attristées et gémissantes de toutes les opinions. L'opération ne s'est pas faite sans résistance ni sans douleur. La filature mécanique ne réussit que vers 1803 et n'employa la vapeur qu'en 1812. En 1838, l'Angleterre constatait que le perfectionnement des machines avait fait tomber la façon d'une livre de fil n^o 100 de 12 fr. 50 à 80 centimes. Avant les machines, la concurrence des filés étrangers, à la suite de la guerre d'Amérique (1784), avait fait traverser à notre industrie nationale une crise très dure. Le filage du coton à la main, qui faisait vivre un grand nombre d'habitans des campagnes, fut frappé à mort. Il y eut en Normandie des paroisses où le tiers des ménages tomba subitement dans la misère.

Une crise analogue se produisit plus tard pour le tissage des étoffes ; mais ici l'agglomération des manufactures était commencée, depuis Louis XIV. Dans telle paroisse de Seine-et-Oise, comptant un millier d'âmes, on voyait 13 tisserands et 5 filassiers en 1670 ; en 1696 il n'y avait plus que 5 tisserands et aucun filassier ; en 1775 il ne restait que 2 tisserands. Inutile de dire que, depuis longtemps, il n'en reste plus un seul. Cependant les tisserands n'ont pas à se plaindre : la façon du mètre de toile représentait, suivant la qualité, le sixième ou le neuvième de la valeur du tissu il y a cent ans ; aujourd'hui cette valeur n'a presque pas varié, mais la façon entre pour un tiers ou un cinquième dans le prix de l'étoffe. Un propriétaire de laine peut aujourd'hui la faire transformer, par la filature la plus voisine, en drap commun, tissé, foulé, tondu, prêt en un mot à être employé, moyennant 1 fr. 90

le mètre. A la fin du xvi^e siècle il lui en eût coûté 2 fr. 40 et les ouvriers pourtant gagnaient un tiers moins de salaire.

La façon d'un kilogramme de chandelles se payait 0 fr. 45 au moyen âge et 0 fr. 25 en moyenne aux deux derniers siècles. Le sciage du bois à brûler qui se payait au xv^e siècle 2 francs par stère, un peu plus cher qu'aujourd'hui, coûtait 1 fr. 50 sous François I^{er} et seulement 0 fr. 75 sous Louis XV. La maçonnerie en moellons, qui pour des murs communs de 50 à 60 centimètres de large, se fait maintenant à la tâche, dans nos campagnes, à raison de 2 fr. 50 le mètre carré, se payait à peu près le même prix au moyen âge. Sous Henri IV et Louis XIII elle valait 1 fr. 75, et au moment de la Révolution elle était descendue à 1 fr. 20. Pour les maisons de Paris, en 1708, on payait 1 fr. 15 le mètre les murs de refend, et 2 francs les gros murs. Murs communs, cela va sans dire, et sans aucun ornement artistique. La maçonnerie du Louvre et celle des Tuileries, dont Louis XIV payait le mètre superficiel, y compris la fourniture des pierres de taille, 56 francs à l'entrepreneur, réservait sans doute aux maçons et aux sculpteurs un salaire qui ne peut se comparer à celui des bâtisses ordinaires.

Prises dans leur ensemble, les sommes payées pour les travaux à la tâche confirment ce que nous avait appris la statistique des salaires à la journée. L'ouvrier, qui avec deux cent cinquante jours de labeur avait eu, à la fin du xv^e siècle, jusqu'à 1 230 francs; qui, de 1200 à 1600, s'était fait en moyenne 900 francs par an, et qui n'était jamais descendu si bas que sous Henri III, où il ne touchait plus que 750 francs, tombe sous Richelieu et Mazarin à 562 francs, et à moins encore à la fin du xvii^e siècle. Après s'être relevée sous la Régence et le ministère de Fleury, sa paie annuelle n'était, à la fin de l'ancien régime, que de 576 francs. Or il gagne aujourd'hui, avec trois cents jours de travail, 1020 francs, c'est-à-dire 77 pour 100 de plus qu'il y a cent ans. C'est là le bienfait positif du progrès.

Mais ce progrès comment est-il advenu? Avec des chiffres lentement amassés, traduits, groupés, pressés enfin comme des fruits dont il faut extraire le suc, nous avons essayé, dans cet article et dans le précédent, de faire l'histoire, — bien aride, — des recettes paysannes et ouvrières, de voir les écus entrer dans la poche du travailleur. Il faudrait aussi les en voir sortir, apprécier quels besoins ils permettaient de satisfaire, pour connaître les deux faces de ces humbles budgets. C'est ce que nous tenterons plus tard. — Dès à présent nous constatons qu'il n'existe aucune concordance entre la situation politique et la situation économique, entre la prospérité du pays, abstraitement considérée, et l'aisance de la

classe laborieuse. La France de 1789 est riche, le paysan, l'ouvrier y sont pauvres; tandis que la France de 1475 est évidemment pauvre, alors que le prolétaire y était riche. C'est là un phénomène très intéressant à retenir.

En l'espace de ces six siècles (1200 à 1800) qui constituent une période notable des fastes de l'humanité, un morceau énorme de notre vie nationale, que de changemens opérés, que de succès et de revers! A travers les heures sombres ou glorieuses que la France a traversées, indifférent à ces péripéties, à ces révolutions civiles, à ces guerres extérieures, à ces intrigues ou à ces exploits que nous content les livres, et qui passaient au-dessus de sa tête, parce que, dans le Français d'autrefois, ils n'atteignent que l'homme *public*, le « citoyen », c'est-à dire une toute petite partie de son individu, le paysan, l'ouvrier, a de père en fils labouré, tissé, battu le fer, fendu le bois, scié la pierre. Il a, comme on dit, « gagné la vie », suivant cette destinée cruelle qui oblige la masse à peiner pour ne pas mourir. Cette vie a été plus ou moins large, plus ou moins dure; mais la marche de la société ne l'avait pas adoucie et, par une contradiction déplorable, la civilisation semblait n'apporter que des privations et des misères au commun des êtres. De ce recul, la machine gouvernementale, la « politique » était-elle donc responsable? Non certes, mais elle n'avait aucun moyen de lutter contre une force omnipotente devant qui les combinaisons des potentats ou des parlemens ne sont que poussière. Les salaires avaient obéi à la loi naturelle : l'accroissement de la population avait réduit le prix du travail et haussé le prix de la terre.

C'est la même force des choses, qui, depuis un siècle, a enrichi le travailleur par suite de l'entrée en scène d'un nouvel élément de production : la science. A voir la population française passer de 25 millions d'âmes environ en 1790, à 39 millions en 1896, tandis que les salaires réels ont augmenté de moitié ou des trois quarts, on s'est pris à douter de la vérité des formules que les savans avaient cru dégager jusqu'alors; et les propositions du sage Malthus ont semblé les rêves d'un méchant homme. Or ces formules n'ont pas cessé d'être rigoureusement vraies, à la condition de les adapter au temps présent : il demeure évident que plus la somme des denrées, des vêtemens, du combustible, des matériaux de construction et des marchandises de toute nature sera grande, par rapport au nombre des hommes qui se les partageront, plus chacun de ces hommes aura chance d'en avoir davantage. Seulement la capacité de production de l'homme était jadis étroitement limitée : limitée par l'énergie infime de son bras, limitée par le faible rendement de la terre, limitée par la super-

ficie modeste de sa patrie, où il demeurerait encloué comme en un petit monde. Les prix de toutes choses, et aussi le prix du travail se mouvaient à l'intérieur de ces bornes inflexibles.

La science est intervenue; elle a multiplié la productivité de l'homme et celle de la terre; elle a élargi la sphère d'action de chaque individu, de chaque pays; elle l'a étendue jusqu'à la totalité du globe. Économiquement parlant, malgré les barrières douanières, la créature du XIX^e siècle n'a plus de patrie. Cette révolution est-elle terminée? Qui pourrait le dire? Qui voudrait le croire? N'apparaît-elle pas, à nos yeux éblouis, comme l'aurore d'une ère incroyablement heureuse qui va s'ouvrir pour nos descendans? Assurer un progrès indéfini serait absurde sans doute, moins absurde cependant que supposer le progrès d'hier fatalement arrêté au point où il est parvenu. Rien ne s'oppose à ce que le domaine de la machine s'étende, — au fait il s'étend tous les jours; — à ce que les engins nouveaux soient plus parfaits et mus d'une autre façon que leurs devanciers; rien ne s'oppose à ce que l'on trouve de nouvelles substances pour se nourrir, se vêtir, se chauffer, s'éclairer, se loger, ou que l'on se procure les anciennes plus aisément, ou qu'on les utilise avec plus d'adresse, moins de peine, plus de profit. Dans la voie des engrais artificiels, par exemple, dont la découverte transforme l'agriculture, n'est-il pas de nouveaux secrets, que le génie d'un chimiste peut contraindre la nature à révéler demain?

Il est donc possible que la science dérange encore, à notre avantage, le vieil équilibre entre le travail, la population et la terre, sous lequel nos pères vivaient courbés. Il est certain qu'elle l'a, depuis un siècle, prodigieusement changé. Mais la loi subsiste tout entière: loi éternelle que les lois politiques n'influenceront pas. Ces dernières vainement se flatteraient d'améliorer le sort du plus grand nombre, en prétendant modifier la *distribution* des richesses existantes, lorsque c'est seulement par la *création* de richesses nouvelles que ce sort peut devenir meilleur. Pour que les salaires augmentent encore, il n'est qu'un moyen: c'est que les produits continuent à se multiplier en plus grande proportion que les hommes, afin que le travail de l'homme acquière vis-à-vis d'eux un plus haut prix.

V^{te} G. D'AVENEL.

un manteau. Dans le mouvement qu'il fit, son sabre accrocha la drisse du pavillon; la légère étamine s'abattit à mi-mât; il n'y avait plus un souffle de vent; elle s'affala contre le bâton.

— Tiens, dit Savéù, voilà le pavillon du capitaine en berne! Il n'a pourtant pas l'air d'un qui porte la mort!

La remarque joviale du matelot me donna froid jusqu'au fond de l'âme. Quelques instans encore, je distinguai dans les ténèbres croissantes le fantôme blanc qui fuyait, l'élégante silhouette de mon vieux camarade devant le signe du deuil marin, et, comme une phosphorescence de la mer, l'irradiation fauve de cette couronne blonde qui semblait absorber toute la lueur du petit fanal allumé à l'avant. Ils disparurent.

Machinalement, je me répétais, en les associant déjà, ces deux noms, Jean... Hélène...

Je courus à la gare. Mon train stoppait; je cherchai Jean sur le quai; je ne le vis point; je ne l'ai jamais revu.

Pardonnez-moi de m'être attardé à ces souvenirs. Ils ne sont pour vous qu'un préliminaire de ce que vous attendez; pour moi, ils sont le principal, ils ont le charme des dernières bonnes journées avant une large entaille dans ma vie intime. J'ai eu du cœur autrefois, on n'est pas parfait: j'en avais mis le plus gros morceau dans cette amitié. — Ah! mon pauvre Jean! — A lui maintenant, à eux de vous conter le reste.

Notre vieil ami lut durant plusieurs heures de nombreux extraits des lettres et des cahiers qu'il avait entre les mains. Il nous a donné l'autorisation de transcrire les parties où ses auditeurs prirent le plus d'intérêt. Nous hésitons, nous aussi, avant de les livrer à cette publication. Faut-il mettre sous le jugement des hommes tout l'incompréhensible spectacle du monde, tout l'inextricable écheveau de bien et de mal que tissent avec nos vies les Lois nécessaires? Les uns disent oui, les autres disent non. Indifférente à leurs controverses, la Création se montre à nous sans réserves. Cela lui fut sans doute ordonné. Et ses plus grands interprètes humains ont pris d'elle leçon de franchise. Ceux qui liront la suite voudront bien penser à la parole d'un poète philosophe, audacieux investigateur de la Vie. « Et cependant, voilà des choses qui rentrent, paraît-il, dans l'ordre universel. »

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

(La deuxième partie au prochain numéro.)

DE L'ORGANISATION

DU

SUFFRAGE UNIVERSEL

VIII⁽¹⁾

CONCLUSION. — RÉFORMES ACCESSOIRES L'ÉTAT MODERNE ORGANISÉ

Nous ne nous faisons point d'illusion : il y aura des résistances, et il faudra livrer bataille. Les hommes, qu'on dit parfois amis des nouveautés, ont, au contraire, en général, peu de goût pour le changement. C'est une vérité qui, elle-même, n'est pas nouvelle, puisque voilà quatre siècles bientôt que Machiavel écrivait : « Celui qui se propose de réformer l'état d'une cité, s'il veut que sa réforme soit acceptée, est obligé de garder l'ombre au moins des vieilles coutumes, afin qu'il ne paraisse pas au peuple avoir changé d'institution... Car l'universalité des hommes se nourrit de ce qui paraît tout autant que de ce qui est ; souvent même ils s'agitent plus pour les choses qui paraissent que pour celles qui sont (2). »

(1) Voyez la *Revue* des 1^{er} juillet, 15 août, 15 octobre, 15 décembre 1895, 1^{er} avril, 1^{er} juin et 1^{er} août 1896.

(2) *Discorsi sulla prima deca di Tito-Livio*, libro I^o, édit. de 1550, p. 66.

Mais c'est une vérité vraie de nos jours comme alors, et même elle est devenue plus vraie, à mesure que les gouvernements sont devenus plus populaires. Le peuple, millions d'hommes, est, en cela, des millions de fois homme; il se repaît de mots, et d'instinct s'attache aux routines: il est naturellement paresseux et passif; il aime mieux souffrir que d'agir; et il feint d'ignorer son mal, ou il le nie, ou il le déclare incurable (1): trois façons de ne rien faire et de ne rien changer.

Seulement, lorsque le mal arrive à un certain degré, si l'on ne change rien, si l'on ne fait rien, on en meurt: et, sans phrases, nous en sommes au point où il n'est plus possible de ne rien faire et de ne rien changer. Déjà personne ne peut plus ignorer le vice originel d'un régime où, il y a cinquante ans, on crut que l'on n'avait qu'à s'endormir, en se laissant porter; déjà personne ne le nie plus: on confesse maintenant les péchés du suffrage universel brut ou élémentaire, et volontiers on avouerait qu'il est temps d'y chercher remède. C'est autant de fait: beaucoup est fait si l'on sent bien qu'il y a quelque chose à faire.

Reste à savoir ce qui est à faire. Jadis, dans l'État ancien, quand le gouvernement s'opposait au peuple, c'était simple: on faisait une révolution; le peuple opérait sur son maître que, par définition, il regardait toujours un peu comme son ennemi. A présent que le gouvernement sort du peuple, le peuple opère sur lui-même; et il est autrement difficile de se corriger que de détruire, autrement difficile de faire sur soi une réforme qu'une révolution contre autrui. Néanmoins plus d'échappatoire: une impérieuse nécessité nous presse, celle de changer pour vivre; l'impossibilité de vivre sans changer nous pousse: nous sommes pris entre l'une et l'autre, et toute issue nous est fermée; nous n'avons même plus la ressource d'en sortir par une révolution. Il n'est pas de raison, ni de prétexte, ni d'hésitation, ni de résignation qui tienne: il faut changer.

Il faut trancher dans le vif de nos institutions, et le vif de nos institutions, l'État moderne étant ce que l'on a dit, c'est le suffrage universel. C'est dans le suffrage universel qu'il y a à réformer et à refaire. Ce que nous demandons que l'on y réforme et y refasse, est-ce bien cela qui est utile et bon? Est-ce cela qui serait le meilleur? Nous en avons la ferme conviction; et nous voudrions prouver: 1° que notre système est fait « pour les hommes tels qu'ils sont ou tels qu'ils vont être prochainement »; 2° qu'il vise

(1) Voy. John Stuart Mill, *le Gouvernement représentatif*, trad. Dupont-White, p. 177, 178.

plus loin et qu'il va, en effet, plus loin qu'à changer « le mal d'estomac pour le mal de tête (1). »

Je dis « le système », et non une proposition détachée du système. Aussi bien, quelle est cette crise? la crise de l'État moderne, non pas seulement une crise du régime parlementaire; et quelle en est la solution? non pas seulement l'organisation du suffrage universel, mais l'organisation de l'État moderne, demeuré jusqu'ici inorganique et comme fortuit, spontané ou improvisé.

I

Organiser le suffrage universel est assurément la première partie du programme, la plus importante à la fois et la plus urgente. On sait quel devrait, suivant nous, et pourrait être le principe de cette organisation. Il ne saurait y avoir de représentation organique là où il n'y a pas représentation réelle du pays; et il ne saurait y avoir représentation réelle du pays là où quelque chose a une place dans le parlement qui ne vit pas réellement dans le pays, ni là où quelque chose qui vit réellement dans le pays n'a pas sa place dans le parlement.

Tout effort, par conséquent, vers une représentation organique tend à rapprocher la représentation nationale de la vie nationale, à donner celle-ci pour base à celle-là; et, si la vie nationale est la résultante d'une multitude de vies individuelles et d'un certain nombre de vies collectives, la représentation nationale la plus exacte, la plus complète, la plus *organique*, sera celle qui contiendra en abrégé le plus, comme quantité et comme intensité, de ces vies individuelles et de ces vies collectives. Et, par conséquent, pour s'en tenir à la coupe britannique (et en quelque façon classique) du parlement en deux Chambres, il nous a semblé que la première, la Chambre des députés, pourrait être plus spécialement la Chambre des vies individuelles, et la seconde, qu'on appellerait Sénat ou de tout autre nom, la Chambre des vies collectives; que l'ensemble embrasserait à peu près et résumerait la vie nationale; que, de la sorte, enfin, l'on aurait une représentation organique.

Au point de vue pratique, pour la Chambre des députés, le moyen d'y introduire le plus de vies individuelles le plus réellement vécues a paru être, en respectant le suffrage universel, de grouper tous les citoyens en catégories professionnelles très ouvertes et très larges, de doubler d'une circonscription sociale la circonscription géographique. Le moyen de fonder le Sénat sur la

(1) Guichardin, *Del reggimento di Firenze*, lib. I^o. Œuvres inédites, t. II, p. 100.

base des vies collectives, qui sont, elles aussi, et font de la vie nationale, on a pensé le trouver dans l'attribution du vote aux unions locales de divers ordres : unions territoriales, naturelles ou administratives, communes, départemens : unions civiles ou sociales, corps constitués, sociétés savantes, associations que la loi déterminerait.

Contre un Sénat ainsi recruté, on ne voit pas bien les objections qui s'élèveraient, si ce n'est que ces dernières unions, les unions civiles ou sociales, ne sont pas suffisamment définies; mais la définition n'en est, tout de même, pas impossible à donner, et pourquoi, par exemple, ne serait-ce pas : « toutes les associations qui ont un objet d'intérêt public? » — Quant au Sénat, en somme, peu de contestation; la défense de la Bastille parlementaire se concentre autour de la Chambre des députés.

Marquons pourtant un point gagné : on ne nous envoie pas les boulets de pierre dont nous nous étions permis de supposer que l'antique arsenal était plein ; on ne nous a pas soupçonné de vouloir restaurer « les ordres » et les « corporations. » On se sert d'argumens d'un modèle plus récent. — « Ce système, on le connaît bien, s'écrient les uns : c'est la représentation des intérêts! » — Et les autres : « Oui, sans doute, on le connaît bien : c'est la représentation professionnelle! » — « Avec la représentation des intérêts, comment faire pour que les intérêts privés ne priment pas l'intérêt général? » demandent les uns. — Et les autres : « Avec la représentation professionnelle, comment faire pour que le groupement ne soit point arbitraire? »

« Chaque groupe, ajoutent les uns, fera masse pour s'opposer et se préférer à ses voisins, qu'il traitera en concurrens. » — Et les autres : « Dans chaque groupe, quel rapport y a-t-il entre tels et tels individus? »

Coupant court à toutes ces querelles : « Vous divisez trop! » nous reprochent les uns. — Mais les autres : « Vous ne subdivisez pas assez! » — Les uns : « Vous particularisez tout! » — Et les autres : « Vous n'organisez rien! » Bouleversement, suivant les uns, amusement suivant les autres : — « Vous nous livrez aux ouvriers », gémissent les économistes. — Mais les socialistes vocifèrent : « Vous perpétuez, vous aggravez la tyrannie bourgeoise! » — On pourrait longtemps continuer ainsi. Mais qui ne voit que dans cette coalition de gens que scandalise, effraye ou déconcerte la réforme proposée, il ne manque pas de contradictions? qu'au total il en manque si peu, que la coalition se ruine toute seule, d'elle-même, par ses propres contradictions?

Sans vanité, je ne crois pas qu'il y ait un de ces excellens pré-

textes à ne rien faire que je ne puisse être presque sûr d'écarter; un de ces argumens, si l'on veut, que je ne sois presque sûr de réfuter. Mais à quoi bon discuter sur des détails qui, pour ne pas être tout à fait indifférens, n'ont pourtant, à cette heure, qu'une importance très secondaire? Serait-ce assez de sept catégories? N'en faudrait-il pas davantage? Un notaire de petite ville est-il plus près d'un académicien qu'un électeur quelconque d'un second électeur quelconque? mettons : que M. Thiers de son porteur d'eau? Le politicien, que nous voulons tuer, est subtil, insinuant; ne reparaitrait-il pas dans tel ou tel des groupemens adoptés? — Beaux sujets de dissertation et de polémique, mais pour plus tard. — Pour le moment, nous n'en sommes pas encore à l'apologie, nous n'en sommes qu'à l'exposition du système.

La réponse à tout cela ne nous embarrasse guère, mais nous n'avons pas à répondre; nous combattons en masse et non en ordre dispersé. Puisque « le bloc » est à la mode, voici un bloc. De peur qu'on ne nous dise : « C'est donc là tout votre système : la représentation des intérêts ! la représentation professionnelle ! » ayons soin de bien établir que non, *ce n'est point là tout notre système, qui n'est, d'ailleurs, ni la représentation professionnelle ni la représentation des intérêts.*

Ce n'est pas la représentation professionnelle, et ce n'est pas la représentation des intérêts. Que vient faire ici la profession? Nous ne l'invoquons que comme le signe, comme l'indication d'une certaine identité, tout au moins d'une certaine similitude de vie. Mais le fond, la base, la moelle ou le nerf du système, c'est *la vie*. Pourquoi, alors, le groupement par professions? Parce que la profession est ce qu'il y a de plus réel, de plus positif, de plus constant et de plus présent, de plus *spécifique* dans la vie sociale de l'homme; parce que, si l'homme ne vit pas seulement de pain, cependant il vit *surtout* de pain, et que son pain, c'est sa profession qui le lui donne.

Comme le besoin du pain est quotidien, la profession, pour l'homme, est nécessaire et *quotidienne*. Il ne la prend pas un beau matin tous les quatre ans pour vivre d'elle cinq minutes et la quitter avant le soir, ainsi que la plupart des électeurs font d'une opinion politique, quand ils se donnent la peine d'en prendre une, même pour cinq minutes. Elle dure singulièrement plus que la période électorale; le grand jour passé, beaucoup de Français, ayant, au petit bonheur, choisi le candidat radical ou le candidat modéré, ne se réveillent ni radicaux ni modérés, qui se retrouvent bouchers ou cordonniers.

On nous accuse d'avoir repoussé « dédaigneusement » la

représentation proportionnelle, à la manière genevoise. *Dédaigneusement* est de trop : nous ne saurions avoir de dédain pour une tentative qui vise à plus de justice et plus de vérité. Mais si, tout en lui reconnaissant des intentions éminemment morales, nous avons cherché autre chose que la représentation proportionnelle, ce n'est point, ou ce n'est pas uniquement, par l'un des motifs allégués couramment contre elle. C'est, comme nous l'avons dit, parce qu'elle n'embrasse pas assez de l'homme ni assez de la vie, — de la vie et de l'homme de tous les jours; — c'est parce que rien ne peut être plus factice, plus artificiel qu'elle n'est, si elle crée une vie artificielle et un homme factice, en supposant que tout citoyen a « une règle de conduite politique, une opinion arrêtée et immuable, susceptible d'être fixée, cotée et classée. »

Nous repoussons donc la représentation proportionnelle, — sans dédain, — mais nous la repoussons, parce que ce n'est pas une représentation réelle du pays réel, et vivante du pays vivant, mais bien la représentation mathématique d'un pays qui n'existe pas, ou qui n'existe, au plus, qu'un jour, tous les trois ou quatre ans. L'opinion politique, sur laquelle repose la représentation proportionnelle, ce n'est que le vêtement de l'homme et un vêtement qui se lave : parmi la grande masse des hommes, il en est qui en changent souvent; beaucoup qui se couvrent, au hasard de la rencontre, d'un haillon ou d'un oripeau; beaucoup même qui vont tout nus; c'est-à-dire beaucoup qui n'ont pas du tout d'opinion politique, ou n'en ont une que d'emprunt, ou en ont plusieurs de rechange. Mais la profession, au contraire, c'est l'homme : il n'est pas d'homme qui, jusque dans la politique, ne porte, qu'on nous passe l'expression, quelque *stigmat* *professionnel*; et si c'est la vie que vous cherchez, si c'en est un signe, une marque, un caractère tout ensemble très apparent et très profond, vous l'avez là, dans la profession : une représentation fondée sur elle, en tant qu'indication du genre de vie, sera sûrement la représentation réelle et vivante du pays réel et vivant.

Quoique fondée sur la profession, cette représentation vivante du pays vivant n'est pas la représentation professionnelle : nos adversaires le disent eux-mêmes : elle comporterait, autrement, plus de sept groupes; et, quoique les intérêts n'en soient pas exclus, ce n'est pas davantage la représentation des intérêts. Mais, au bout du compte, quand cela serait? Quand même ce système serait une forme de la représentation des intérêts? Il est curieux et édifiant de voir quelles et combien de pudeurs s'effarouchent dans les deux Chambres à la seule pensée d'une représentation des intérêts! — Eh quoi! ce seraient des « intérêts » qui seraient repré-

sentés, des « intérêts particuliers » ! Et l'intérêt public, général, national, qu'en fait-on ? — Mais plutôt, qui trompe-t-on ici ? Nos sénateurs, nos députés, s'ils n'étaient pas, en forte majorité, les commissionnaires médaillés de leurs comités, de leurs coteries, de leurs cafés et de leurs loges ; s'ils dépassaient le cercle de leur arrondissement et si parfois ils perdaient de vue le clocher de leur chef-lieu, auraient le droit de témoigner d'une vertueuse indignation ; mais ce droit, ils ne peuvent l'avoir puisque, maintenant déjà, ils ne représentent que des « intérêts particuliers », et des « intérêts » minuscules, et des « intérêts » qui ne sont pas toujours hautement avoués.

Avec le système que nous proposons, si ce sont des intérêts encore qui seraient représentés, ce seraient toutefois, à voir les choses en leur réalité, des intérêts moins particuliers, et, dans tous les cas, il y aurait moins d'intérêts particuliers représentés ; on peut dire qu'il n'y en aurait que sept, comme il n'y aurait que sept groupes professionnels ; mais dussent-ils se subdiviser par régions et par métiers, ils seraient infiniment moins menus que ceux qui l'emportent aujourd'hui : ce ne serait plus une poussière d'intérêts flottant au-dessus d'une poussière de suffrage.

Mais qu'importe, reprend-on, qu'il y en ait moins, si chacun d'eux est plus tenace, plus ardent, et s'ils sont vis-à-vis l'un de l'autre en un perpétuel et inapaisable conflit ? Ce n'est point ici, on le répète, le lieu de discuter sur les détails ; sans quoi, l'on montrerait qu'en supposant fatalement contradictoires les intérêts de tel et tel groupes, les intérêts de l'agriculture, d'une part, et, d'autre part, de l'industrie ou du commerce, l'équilibre naturel des forces est si bien établi qu'ils seraient en balance, — car l'agriculture compterait 223 représentans dans notre Chambre de 500 membres, et l'industrie, le commerce, les transports en compteraient 229, — et ainsi ce seraient les professions libérales, plus désintéressées, qui les départageraient par leurs 46 voix.

Il suffira peut-être de faire observer que croire à ce point les intérêts des divers groupes fatalement contradictoires, irréductibles et inconciliables, est d'une psychologie assez superficielle. Combien l'étude approfondie des institutions et des sociétés avait appris à sir Henry Maine à en juger mieux, lorsqu'il affirmait : « L'histoire politique nous enseigne que, de tout temps, les hommes se sont querellés avec plus d'acharnement à propos de phrases et de formules qu'à propos d'intérêts matériels proprement dits (1) ! » C'est là que nous en sommes : aux enragées que-

(1) V. sir Henry Sumner Maine, *Essais sur le gouvernement populaire*, trad. franç., p. 179.

relles, sans fin et sans objet, de formules et de phrases, et le parlementarisme s'embourbe dans une stupide logomachie.

Eh bien donc! quand même en ce que nous proposons il y aurait une certaine dose de représentation des intérêts, où serait le mal? du moins où serait le plus grand mal? Est-ce que, comme toujours et plus que jamais, ce ne sont pas les intérêts qui font tourner le monde? Est-ce que partout les questions sociales ne sont pas en train de passer au premier plan, laissant loin derrière elles ce que l'on s'obstine à nommer les questions politiques? Est-ce qu'il y a d'autres questions politiques, au fond, que ces questions sociales? Mais, si beaucoup de questions sociales sont, au premier chef, des questions morales, beaucoup aussi sont des questions économiques; et alors, où serait le mal, que le parlement, ayant surtout à résoudre désormais des questions économiques, fût constitué surtout suivant un classement économique?

Il y aurait à cette disposition d'autant moins d'inconvéniens que la Chambre des députés, recrutée suivant ce classement, ne serait pas seule et sans contrepoids, qu'à côté d'elle, en face d'elle, serait un Sénat recruté d'après un cadre tout différent, à la base duquel on ne trouverait plus ni le nombre ni l'individu, ni aucune espèce d'intérêts particuliers, mais bien des groupemens, des vies et des intérêts collectifs.

Que nous le voulions, du reste, ou ne le voulions pas, en ce sens vont les choses et le courant nous entraîne. On a déjà remarqué avec raison qu'à maintes reprises, pendant ces dernières années, les Chambres se sont bornées à rédiger en articles de loi les vœux transmis et même les projets élaborés par des représentations spéciales, comme les Chambres de commerce, dont le rôle a été si considérable dans une circonstance récente. D'un autre côté, mais dans le même sens, un puissant mouvement se dessine en faveur de la création de Chambres d'agriculture, et, d'une manière générale, de Chambres professionnelles. Ce ne sont point là des postulats de théoricien, ce sont des faits; et sur ces faits nous pouvons dire qu'est assise solidement la première de nos deux propositions, à savoir que notre système est fait, ainsi que le recommandait J. Stuart Mill, « pour les hommes tels qu'ils sont ou ne peuvent manquer d'être prochainement. »

II

La seconde proposition est celle-ci : « Notre système vise plus loin et va en effet plus loin qu'à changer, selon le mot expressif et réaliste de Guichardin, le mal d'estomac contre le mal de

tête. » Il vise et il va jusqu'à corriger non seulement le suffrage universel, mais tout le régime parlementaire. Le suffrage universel organisé assurerait au pays une meilleure représentation ; mais il faudrait lui assurer aussi une meilleure législation. Pour qu'il l'eût enfin, cette législation meilleure, il faudrait que les Chambres fussent plus *représentatives* (c'est où conduit notre système) et moins *législatives* ; pour qu'elles fussent moins législatives, avec l'importance de la loi dans l'État moderne, il faudrait que l'on instituât un organe spécial de législation.

Un tel organe serait utile, quelle que fût la forme du gouvernement ; mais, dans une démocratie, il est plus qu'utile, il est indispensable. Car, si « la tendance générale des choses est de faire de la médiocrité la puissance dominante (1) », cette tendance s'accuse surtout et trouve à s'affirmer dans les démocraties, — nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour voir si la nôtre fait exception. Car, si « les peuples ne sont pas indéfiniment progressifs et cessent de l'être plus vite qu'on ne croit », c'est dans les démocraties qu'ils le sont certainement le moins ou cessent le plus vite de l'être : et c'est dans les démocraties qu'ils ont le plus pressant besoin d'être relevés, soutenus, et en quelque sorte portés au-dessus d'eux-mêmes. Livrée à son penchant, toute démocratie est une masse qui tombe. Aussi n'est-il personne qui, pour peu qu'il ait réfléchi sur la politique, ne soit d'avis qu'il n'y a pas de gouvernement « qui veuille être organisé de plus près qu'un gouvernement à très large base démocratique » et comme conclusion précise, que « tout gouvernement fait pour un degré élevé de civilisation, devrait avoir parmi ses élémens fondamentaux un corps dont les membres, peu nombreux, auraient la charge expresse de faire les lois (2). »

Or, que nous poursuivions, que nous nous efforcions de réaliser un type de gouvernement éminemment *progressif* et « fait pour un degré élevé de civilisation », c'est ce dont témoignent jusqu'aux déclamations de nos orateurs de réunion publique : et, quelques-uns de ceux sur les lèvres de qui bourdonnent continuellement les mots de « progrès » et de « civilisation » en ont peut-être une idée singulière, mais quant aux qualités que doit réunir le gouvernement dans l'État moderne, plus ou moins consciemment, tous, nous sommes unanimes. Voulant la fin, qui est cela, il faut donc vouloir le moyen, qui est d'instituer au plus tôt chez nous ce corps expressément chargé de faire, ou plutôt de préparer, d'étudier, d'élaborer les lois, de leur donner façon et

(1) J. St. Mill, *le Gouvernement représentatif*, trad. Dupont-White, p. 36.

(2) *Id. ibid.*, p. 130-131.

figure de lois, de les rédiger en un bon texte et de les codifier en un bon ordre.

Mais ce corps est-il vraiment à instituer en France? et avon-nous à le faire surgir de terre? N'existe-t-il pas déjà? et s'agit-il d'autre chose que de lui permettre de rendre, après avoir atteint son complet développement, tous les services qu'on serait en droit d'attendre de lui? au premier rang desquels cet incomparable service de nous sauver des décadences faciles aux démocraties, de maintenir en nous l'aptitude au progrès, de nous doter, par une législation supérieure et en tant que c'est affaire de législation, d'un gouvernement et d'une politique dignes « d'un degré élevé de civilisation ». Oui, ce corps existe : il n'est pas ce qu'il devrait être; mais on n'a qu'à vouloir et il le sera demain : c'est le Conseil d'État. Ah! sans doute, l'on va tout de suite nous accuser de revenir à la constitution de 1852 et même à la constitution de l'an VIII. Mais des spectres d'empire ne sont point des raisons; et si l'une ou l'autre de ces constitutions nous offre justement, ou à peu près, ce dont nous avons besoin, pourquoi ne le lui prendrait-on pas?

Ainsi l'État, en dehors de l'exécutif (que l'on a volontairement négligé), serait organisé sur ce plan : deux Chambres et un Conseil d'État coopérant à la législation; les deux Chambres plutôt représentatives, de contrôle, de critique, de consentement et de sanction; le Conseil d'État, plus proprement, plus activement législatif, et, du commencement à la fin, chargé de la confection positive, matérielle, de la confection *technique* de la loi. Au sortir du Conseil d'État, les projets de loi iraient devant les Chambres qui, après examen et discussion, — en cela on ne copie pas servilement la constitution de l'an VIII, — en prononceraient l'adoption ou le rejet, mais sans pouvoir les amender; ou bien, si elles les amendaient, les projets, alors, retourneraient au Conseil d'État qui en « collationnerait » à nouveau les articles, pour éviter que des remaniemens successifs introduisent dans un coin de leur texte quelque contradiction avec ce texte même ou avec d'autres lois. Le parlement ne perdrait, à ce partage, rien de ses droits ni de ses prérogatives essentielles; l'exercice seul en serait mieux réglé : ce serait la division du travail législatif, avec son corollaire, la spécialisation du travail, qui ne produiraient certainement pas là des résultats moins favorables qu'ailleurs. Les Chambres ne seraient même pas privées de leur initiative; et si le gouvernement se montrait trop rétif ou trop lent à leur gré, elles pourraient, par une motion, l'inviter à déposer un projet de loi sur telle matière, lequel projet serait, bien entendu, arrêté en Conseil d'État,

le but étant de faire du Conseil d'État l'organe spécial et nécessaire de la législation.

Ce corps légiférant, comment se recruterait-il? Pour qu'il rende pleinement ce qu'il doit rendre, il est manifeste qu'il ne faudrait pas le peupler de préfets fourbus, d'avoués sans clientèle, de hauts fonctionnaires mûrs pour la retraite, et de jeunes gens qui ne se sont guère distingués autre part que dans l'antichambre d'un ministre. Le mieux serait qu'il fût comme un suprême corps constitué, où les grands corps constitués de l'État (non point les chambres, mais la Cour de cassation, la Cour des comptes, l'Institut, l'armée, la marine, etc.), enverraient tous des délégués. J. Stuart Mill recommandait que les membres en fussent peu nombreux; mais en trop petit nombre, dans une démocratie, ils n'échapperaient pas à la suspicion, et, devant les Chambres comme devant le pays, ils manqueraient d'autorité.

Ils en manqueraient aussi inévitablement, si, par leur nomination, ils dépendaient de l'exécutif et semblaient devoir être à sa dévotion. Mais ne pourrait-on pas arriver à faire que le recrutement de ce Conseil d'État élargi, fût, pour ainsi dire, automatique, en disposant qu'y siègeront de droit les deux ou trois plus anciens conseillers de la Cour de cassation, les deux ou trois plus anciens conseillers de la Cour des comptes, les deux ou trois plus anciens généraux de division et vice-amiraux, les deux ou trois plus anciens membres de chacune des classes de l'Institut, etc.?

Formé de cette manière, le Conseil d'État légiférant serait réellement doué d'autant d'indépendance que peut en comporter la condition des hommes, et, autant qu'il est possible, affranchi de tout lien : *nec spe nec metu*, sans crainte et sans espérance; puisque ses membres, parvenus au sommet de leur carrière et au bout de leur ambition, n'auraient plus rien à perdre par la résistance, ni par la complaisance rien à gagner. En même temps que les plus fortes garanties d'impartialité, ils présenteraient, du fait même de leur recrutement, les garanties les plus fortes de compétence, et il serait malaisé de réunir, les hommes étant les hommes, plus de désintéressement, d'expérience et de lumières.

Mais, au surplus, le mode de recrutement de ce Conseil, c'est encore une question secondaire, et sur laquelle, quant à présent, nous n'insisterons pas, pourvu qu'on s'attache à ceci : qu'il faut arriver à en faire un grand conseil légiférant, *le principal corps légiférant de l'État*; et par ce motif excellent que, dans l'État, il n'y en aurait point de plus apte à remplir une telle fonction. Le Sénat, même comme nous le concevons, y serait évidemment moins apte, et la Chambre des députés, même comme nous la

concevons, y serait moins apte : aussi, dans la confection de la loi, où tous les trois collaboreraient, la part de beaucoup la plus importante serait-elle réservée au Conseil d'État. Le Conseil d'État ne pourrait faire aucune loi sans l'assentiment des Chambres, mais les Chambres non plus ne pourraient faire aucune loi sans le Concours effectif du Conseil d'État ; chacun de ces organes s'appliquerait à sa fonction, qu'il remplirait mieux ; et les Chambres, élues selon notre système, nous donnant déjà une meilleure représentation, le Conseil d'État nous donnerait une législation meilleure.

Dans le Conseil d'État légiférant, les professions libérales reprendraient le terrain qu'elles auraient cédé dans la Chambre des députés ; et l'on échapperait ainsi au grief de « décapiter la nation » en ne laissant à ces professions que tout juste le nombre de sièges auxquels leur donne droit la pure proportion arithmétique des électeurs aux représentans. Si, en effet, elles n'étaient représentées que dans la Chambre, et seulement en proportion arithmétique, on pourrait dire que les professions libérales seraient sacrifiées, et, en un certain sens, que la nation serait « décapitée » du même coup. Mais, moins étroitement représentées au Sénat, et surtout, dans le Conseil d'État, plus largement représentées, parce qu'elles peuvent produire de plus élevé, elles retrouveraient là leur influence légitime, à la place où elles peuvent le plus utilement l'exercer.

Loin donc de la « décapiter », — de même qu'en traçant des cadres au suffrage, on referait des os à la nation, — de même, en constituant sur une pareille base ce grand Conseil d'État légiférant, on referait une tête à la démocratie. On y introduirait cette dose d'aristocratie sans laquelle une démocratie ne saurait durer, et dont la formation est peut-être pour elle la première des nécessités. Dans le Conseil d'État se réfugierait la culture supérieure, en toute démocratie objet d'une méfiance jalouse ; dans le Conseil d'État, l'élite serait défendue contre la foule ; la foule serait défendue contre elle-même ; et rien n'empêcherait de laisser davantage à l'action directe ou à l'impulsion de la démocratie, puisqu'on aurait un frein plus sûr aux excès de la démocratie.

La création d'un corps légiférant d'une qualité éprouvée est d'autant plus nécessaire que la loi, comme on l'a remarqué, est ou devrait être, en dernière analyse, dans l'État moderne, la suprême puissance ; et par suite, il ne peut être indifférent qu'elle soit bonne ou mauvaise, claire ou obscure, logique ou incohérente, intelligible ou inintelligible, applicable ou inapplicable. Cette seule réforme, l'adjonction aux deux Chambres élues, pour leur travail

législatif, d'un grand Conseil d'État, toujours obligatoirement consulté, serait considérable en soi, et parce qu'elle en permettrait ou en faciliterait d'autres.

Une fois ce frein, ou ce régulateur, mis par en haut aux excès de la démocratie, peut-être pourrait-on user, prudemment et morément du référendum. On n'exprime ici qu'un « peut-être ». Mais sûrement, et quelque réforme profonde qu'on opère et dans le suffrage universel et dans le partage des attributions législatives, cette réforme gagnerait à être précédée, accompagnée ou suivie de mesures qui la compléteraient, parmi lesquelles la réduction du nombre des députés et de la durée des sessions, la réglementation du droit d'initiative et du droit d'interpellation; plus encore, — réformes dans les mœurs, sinon dans les lois, — le rappel de quelques commissions des Chambres, et des Chambres elles-mêmes, à leur véritable rôle; et, plus encore, la reprise par le gouvernement du sens du gouvernement. — Voilà bien des choses à changer et bien des choses à refaire : les « gens pratiques » en reculent épouvantés, et sans doute l'on donnerait raison aux gens pratiques, si l'on ne savait pas que ce sont ceux-là mêmes, qui, depuis vingt-cinq ans, s'obstinent à fonder une démocratie sans organes de démocratie, croyant naïvement que, par un privilège singulier, elle peut vivre et grandir à l'état inorganique.

Nous croyons, nous, qu'elle ne vivra et ne grandira que si elle s'organise; si elle organise le suffrage universel qui est sa condition, et le régime parlementaire qui est, pour le moment, sa forme d'être. Nous avons essayé de dire comment, selon nous, elle pourrait organiser l'un et l'autre, de façon à réaliser le type de l'État moderne, qui devrait être tout ensemble très démocratique, très stable et très progressif. Maintenant, nous concevons sans peine qu'un changement aussi radical dans le suffrage universel que nous avons, et dans le régime parlementaire que nous avons, les remuerait, les retournerait, les reformerait et les transformerait de fond en comble.

Ni le corps électoral, ni les corps élus, ni le suffrage universel, ni le régime parlementaire ne resteraient tels que nous les connaissons. Mais tels que nous les connaissons, on peut bien convenir aussi qu'il n'y a pas à se faire scrupule d'y toucher. Puisqu'on juge l'arbre à ses fruits, l'arbre est jugé et condamné. Et, lorsque, après un temps plus ou moins long, de pas en pas et d'effort en effort, l'État moderne sera organisé, ce que l'on ne comprendra pas, c'est que de grands peuples aient pu tolérer si patiemment l'expérience, qui ne pouvait aboutir qu'au règne de la mé-

diocrité et de la sottise, d'une politique d'occasion, menée par des politiciens d'aventure.

Certes, ce n'aura pas été la première fois que la médiocrité et la sottise se seront installées et étalées au faite des honneurs humains, ni qu'on aura pu remarquer par « combien peu d'esprit le monde est gouverné. » Aucun régime ne peut faire qu'un pays ne verse jamais en ce malheur public. Mais qu'un régime en vienne, par le jeu naturel de ses institutions, à amener au pouvoir, souvent et presque normalement, ce qu'il y a de moins qualifié, de moins désigné pour le pouvoir, il faut dire que c'est une injure au bon sens, que ces institutions sont mauvaises, que ce régime est mauvais, et que, — quelle que soit la place de l'absurde en ce monde, — en vérité, cela est trop absurde. Il faut dire que c'est le gouvernement à l'envers, et que d'y opérer un changement profond qui le remue et le retourne, ce ne sera que le remettre sur ses pieds.

Il faut dire, il faut faire entendre qu'à supporter un régime pareil, à s'y complaire, à s'y accoutumer et à ne rien tenter pour en sortir, une nation pourrait périr, fût-elle, par ses chutes et ses relèvemens, comme un miracle de l'histoire. Il faut dire, il faut faire entendre que, si l'État moderne doit être « construit par en bas », tout de même c'est une gageure qu'on perdrait, et où l'on se perdrait, de s'en remettre sans précautions, sans réserves, sans recours, au Nombre incapable, ignorant et inconscient, à la rue et à la cohue. Or la démocratie inorganique est tout cela ; et elle sera tout cela, tant qu'en organisant le suffrage universel, en réformant le régime parlementaire, en assurant d'une part une représentation, et d'autre part une législation meilleures, en refaisant des os et une tête à cette nation que les révolutions ont disloquée, on ne l'aura pas élevée à l'état, où elle pourra vivre et faire vivre, de démocratie organisée.

CHARLES BENOIST.

SOUVENIRS ACADÉMIQUES

AUGUSTE COMTE

ET L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Michelet, qui, par goût, par habileté littéraire peut-être, inclinait vers l'exagération, a écrit : « Si l'on veut ignorer solidement et à fond Richelieu, il faut lire ses mémoires. » On pourrait dire, en s'éloignant un peu moins de la vérité : « Si l'on veut ignorer le caractère d'Auguste Comte et les détails de sa vie, il faut lire le livre composé par le plus considérable de ses disciples, Littré, qui pense de Comte beaucoup de mal et ne veut pas le dire ; consulter ensuite le docteur Robinet, dont l'admiration est aveugle et sans mesure ; étudier enfin, ce que je n'ai pas fait, les innombrables articles publiés par la *Revue occidentale* pour la glorification d'une mémoire vénérée. » Ces efforts successifs, que je crois très sincères, le nombre des éditions de deux ouvrages assez mal composés, démontrent suffisamment la curiosité excitée par l'étrange personnage qu'ils élèvent si haut ; et que le nombre de ses admirateurs, plus encore que le bruit qu'ils s'efforcent de faire, préservera de l'oubli dans l'histoire de l'esprit humain.

Renan, dédaigneusement indulgent à son ordinaire, a dit de lui : « Je suis arrivé à croire que M. Comte sera une étiquette dans l'avenir, et qu'il occupera une place importante dans les futures histoires de la philosophie. Ce sera une erreur, j'en conviens, mais l'avenir commettra tant d'autres erreurs ! »

Je ne veux ni juger cette philosophie ni prédire les illusions de nos descendans ; je me borne à désirer, et à espérer, que, sur ce





**University of Toronto
Library**

**DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET**

**Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED**

